

HISTOIRE
DES
EMPEREURS

ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT regné durant les ſix premiers ſiecles de l'Egliſe, des perſecutions qu'ils ont faites aux Chrétiens, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des perſonnes les plus illuſtres de leur temps.

JUSTIFIÉE PAR LES CITATIONS des auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR les principales difficultez de l'hiſtoire.

TOME SECOND.

QUI COMPREND DEPUIS VESPASIEN juſqu'à la mort de Pertinax.

PAR LE SIEUR D. T.



A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, ruë S. Jacques, au Palmier.

M. DC. XCI.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTÉ.

TABLE
DE CE QUI EST CONTENU dans ce second Volume.

TABLE

DES CITATIONS.

A.

Act. M.	ACta Martyrum ſincera & ſelecta per D. Theodoricum Ruinart Pariſiis, anno 1689.
Ado feſt. Apoſt. p. 36.	Ado de feſtivitatibus Apoſtolorum, Martyrologio Baroniano additus Antuerpiæ anno 1613.
Æli. v.	Ælii Veri Cæſaris vita per Spartianum: Pariſiis anno 1620.
A. Gel. l. 5. c. 14. p. 146.	Auli Gellii Noctes Atticæ Amſtelodami editæ anno 1651. libro 5. capite 14. paginâ 146.
Æli. de aci. ſeu tact.	Claudii Æliani tactice, ſeu de inſtruendâ acie, cum Vegetio, aliiſque de re militari ſcriptoribus; Antuerpiæ anno 1607.
Alex. v.	Alexandri Auguſti vita per Lampridium in Auguſta hiſtoria. Pariſiis anno 1620.
Alf. 123. § 5.	Alfordi annales Britannorum anno Chriſti 123. Leodii anno 1663. artic. 5.
All. de ſym.	Leonis Allatii diatriba de Simeonibus. Pariſiis anno 1664.
Amm. l. 15. p. 44. c.	Ammianus Marcellinus lib. 15. pag. 44. c. ex prima recenſione Henrici Valeſii. Pariſiis anno 1636.
N. p. 138.	Henrici Valeſii notæ in Amm. Marcell. pag. 138. ex eadem editione.
Anal. t. 4. p.	Joannis Mabillon Analectorum tom. 4. Luteciæ anno 1685.
Anto. v. l. 1. c. 4. p. 5.	Marci Aurelii Antonini de ſeipſo lib. 1. cap. 4. pag. 5. Londini anno 1643.
Ap. Ty. v. ſeu Apol. v. ſeu Apol. Ty. l. 1.	Apollonii Tyanæi vita per Philoſtratum lib. 1. Pariſiis anno 1608.
Apul met. l. 1.	Apuleii Madorenſis metamorphoſeon liber 1. Francofurti anno 1621.
Ariſt. or. 16.	Ælii Ariſtidis ſophiſtæ, oratio 16. tom. 1. p. 412. Genevæ anno 1604.
Ariſn. l. 1. ep.	Ariſtæneti lib. primus epiſ. 28. p. 98. Pariſiis anno 1596.
Arri. ex Epi. l. 1. c. 1.	Arriani Epictetus ſeu commentarii diſputationum Epicteti. Lugduni anno 1600.
in Ala. p. 69.	Mandata in Alanos edita græcè cum Mauricii arte militari. Upſaliæ anno 1664.
tact.	Tactica ibidem edita. p. 1.
de Pont. p. 1.	Periplus Ponti-Euxini. Genevæ anno 1577.

de Ery.	Ejuſdem Periplus Erythræi maris.
Artem.	Artemidori de ſomniis. Luteciæ anno 1603.
Ath. de ſyn.	Athanaſius de ſynodis Arimini & Seleuciæ habitis tom. 1. p. 869. Pariſ. anno 1627.
in gent. l. 2.	in gentes lib. 2. ſeu De Incarnatione Verbi tom. 1. p. 93.
Athng. apo. ſeu leg.	Athenagoræ apologia ſeu legatio pro Chriſtianis, edita cum Juſtino. Pariſiis anno 1636.
reſ.	Tractatus de reſurrectione ibidem. p. 40.
Athen.	Athenæi deipnoſophiſtæ. typis Commeſinianis anno 1611.
n. l. 1. c. 2. p.	Notæ Caſauboni in Athenæi librum 1. &c. Lugduni anno 1621.
Aug. ad. cōj.	Auguſtinus de adulterinis conjugiis. tom. 6. p. 358.
Civ. D.	de Civitate Dei, ex edit. Pariſien. Lovanienſium anno 1586.
ep. 82.	Epiſtola 82. ex edit. Lovan. Pariſiis anno 1586.
ep. 138. B. § ou c. 18.	Epiſt. 138. editionis Benedictinorum.
Pſ. 7. &c.	in Pſalmum 7. &c.
Aurel. v.	Aureliani Auguſti vita per Vopiſcum in Auguſta hiſtoria. Pariſiis anno 1620.
Aur. V.	Aurelii Victoris, in hoc ipſo Cæſare de quo narratur.
Aur. V. v. Coſtni.	Idem in vitâ Conſtantini.
Aur. V. ep.	Idem Victor cum alterius junioris Victoris epitome.
Auſ. conſ.	Auſonii gratiarum actio ad Gratianum pro conſulatu, pagina ſeu diſtinctione 387. ex editione Eliæ Vineti; Burdegalæ anno 1580.
prof. 1. p.	de profeſſoribus Burdegalenſibus carmen primum. p. 157.
Moſ. p.	carmen de Moſella. p. 268.
eidy.	idyllia ſeu edyllia.
	B.
Bail. poet. c.	M. Baillet dans ſes jugemens des ſavans ſur les poetes chap. . . . à Paris en 1686.
Baluz. miſc. t. 1. p. 357.	Baluzii miſcellanea tom 1. pag. 357.
Bar. an. 34. § 314.	Baronii annales anno Chriſti 34. paragrapho 314. Antuerpiæ anno 1612.
3. aug. c.	in martyrologium ad 3. auguſti, notâ c. ſeu 3. Antuerp. anno 1613.
Baſ. de Sp. c. 27. p. 352.	Baſilii Magni de Spiritu ſancto ad Amphilochium to. 2. Luteciæ anno 1637.
Baudr. p. 200.	Le dictionaire geographique de Ferrarius augmenté par Baudrand à Paris en 1670. On ajoute quelquefois A. B. &c. pour marquer la lettre ſous laquelle eſt la citation.
Bonf. l. 1.	Antonii Bonfinii rerum Hungaricarum decadis primæ liber primus. Hanoviæ anno 1606.
Bern. v. l. 4. § 1. p. 38. 1. a.	S. Bernard. vita, l. 4. &c. in prolegomenis tomi 1.

	editionis Horstianæ Parisiis anno 1658.
Bir. p.	Francisci Mediobarbi Biragi numismata Mediolani edita anno 1683.
Blond. siby.	Blondel sur les Sibylles, à Charenton en 1649.
Boll. 13. feb. p.	Bollandus seu ejus continuatores ad diem februarii 13.
feb. t. 1. p.	prolegomena in to. 1. februarii, & sic de aliis mensibus.
pont. p.	conatus in catalogum Romanorum pontificum, parte prima p. . . . in propylæo ad mensem maium.
13. maii. g. 12.	acta quæ græcè habentur pro 13. maii, ad finem voluminis p. 12.
Bull. l. 2.	Georgii Bulli defensio fidei Nicænæ libro seu sectione 2. Oxonii anno 1688.
Buch. p.	Bucherii de Cyclo Victoris & aliis Cyclis paschalibus anno 1633. Antuerp.
de Bel. l. 3. c. 3. § 1. p. 104.	de historia Belgica lib. 3. cap. 3. artic. 1. pag. 104. Leodii anno 1655.
	C.
Calvis. p.	Sethi Calvisii Chronologia, Francofurti ann. 1620. p. Si nec pagina notetur, is annus quærendus cujus texitur historia.
Canis. t. 2. p. 830.	Canisii antiquæ lectiones to. 2. pag. 830. Ingolstadii an. 1602.
Cap. v. Ant.	Julius Capitolinus de vita T. Antonini.
Cast. v.	Avidii Cassii tyranni vita per Vulcatium, in historia Augusta Paris. edita, anno 1620.
Cassd. l. 4. ep. 5.	Cassiodori variarum epistolarum lib. 4. epist. 5. Parisiis anno 1588.
Cassd.	fasti Consulares seu Chronicon.
Censor. c. 18. p. 132.	Censorini de die natali cap. 18. pag. 132. Lugdu. Batav. an. 1542.
Chrys. 2. Cor. h. 10. p.	In 2. Pauli ad Corinthios, homilia 10. ex edit. Parisien. an. 1639.
in Jud. h. 3. t. 1. p. 429.	homilia 3. in Judæos to. primo.
Chr. Al. p. 580.	Chronicum Alexandrinum, à Radero editum Munachii an. 1615.
Ciac. col. T. § 14.	Alphonsi Ciaconii de columna Trajana opus, à Fabretto suo ejusdem tituli operi subjunctum, non paginis distinctum, sed capitulis.
Cl. ep. ad Cor. c. 15. p. 98.	S[ti] Clementis Papæ epistola 1. ad Corinthios ex Apostolicis Cotelerii, Parisiis anno 1672.
Claud. cons. H. 6.	Claudia. de sexto Honorii consulatu carmen. Lug. Bata. an. 1650.
Clem. adm.	Clementis Alexandrini protrepticon, seu admonitio ad Gentes. p. 1.

ftr. 6.	ftromatum libro 6. Lutetiæ an. 1641.
Cod. J. 9. t. 8. l. 7.	Codicis Juftinianæi liber 9. titulo 8. lege feptima ex editione Lugdunenfi. an. 1650.
Codin. ori. C.	Georgii Codini origines feu antiquitates Conftantinopolitanæ. Luteciæ anno 1655.
Cod. Th. t. 6. p. 212.	Gothofredi commentaria in hunc codicem tomo 6. Lugduni an. 1665.
Combf. act.	Euftathii, Petri & aliorum acta per Combefifium edita Parifiis an. 1660.
Craff.	Differtation du P. Craffet fur les Sibylles à Paris en 1678.
Cufp. p. 323. a.	Cufpiniani in faftos pag. 323. a. Francofordiæ an. 1621.
Cyp. diff. app.	Cypriani appendix ad differtationes Cyprianicas Dodouelli in 8.
de orat.	de oratione Dominica. p. 271.
Ep. 73. p. 187. a.	Epiftola 73. ex editione Pamelii Parif. an. 1603.
diff.	differtationes Cyprianicæ per Dodouellum Oxonii an. 1684. editæ.
an.	Annales Cyprianici qui Cypriani opera antecedunt in editione Oxonienfi. an. 1682.
fpec.	Liber de fpectaculis inter opera Cypriani dubia ex editione Pamel.
Cyrill. cat. 17.	Cyrilli Jerofolymitani catechefis 17. Parifiis anno 1640.
	D.
Dig. 37. t. 14. l. 5. p. 1292.	Digeftorum lib. 37. titulo 14. lege vel articulo aut capite 5. Lugdu. anno 1650.
Dio. l. 60. p.	Dionis Caffii hiftoriarum libro 60. pag... typis Vvechelianis an. 1606.
val. p. 670.	ejufdem & aliorum hiftoricorum excerpta per Valefium pag. 670. Parifiis an. 1634.
Du Pin.	Bibliotheque des Auteurs Ecclefiaftiques par M. Du Pin, à Paris en 1686. &c. On ne s'eft pas d'ordinaire mis en peine d'en marquer le tome, parce que les endroits fur lefquels on le cite en font juger. On fuit toujours fa premiere edition.
	E.
Epiph. 30. c. 4. p. 128. b.	Epiphanius hærefi 30. &c. editionis Petavianæ Luteciæ an. 1622.
de menf. c. 14. p. 170. c.	de menfuris & ponderibus cap. 14. pag. 170. c.
n. p.	Petavii notæ in Epiphanium, ejufdem editionis tomo 2.
Eva. l. 3.	Evagrii Scholaftici de hiftoria Ecclefiaftica lib. 3. ex editione Henrici Valefii Parifiis an. 1673.
Eun. præf. p. 11.	Eunapii Sophiftæ præfatio in vitas philofophorum. Genevæ an. 1616.
Euf. l. 2. c. 15. p. 38. a. b.	Eufebii Cæfarienfis hiftoria Ecclefiaftica lib. 2. cap.

	15. &c. ex edit. Valeſii, Luteciæ anno 1659.
chr.	Chronicon Lugduni Batav. anno 1658.
chr. n. p.	Scaligeri in hoc chronicon notæ. p.
chr. n P. p. 588.	Notæ Arnoldi Pontaci in Euſebii Chronicon.
dem. l. 6. c. 20. p. 263.	Euſebii de demonſtratione evangelica l. 6. &c. Pariſiis. an. 1627.
de Pal. c. 3. p. 321. b.	de Martyribus Paleſtinis cap. 3. pag. 321. cum hiſtoria Eccleſiaſtica editus.
in Hier. p. 434. b. c.	in Hieroclen liber cum Philoſtrato editus Pariſiis an. 1608.
n. p.	Henrici Valeſii notæ in hiſtoriam Euſebii Pariſiis anno 1659.
præp. ev. l. 5. c. 17 p. 207. b.	de præparatione Evangelicâ lib. 5. &c. Pariſiis anno 1628.
tric.	Oratio habita in tricennalibus Conſtantini.
vit. Conſt. l. 3. c. 41. p. 503.	de vitâ Conſtantini lib. 3. cap. 41. p. 503.
χρ. ad p. 340.	hiſtorica græca de temporibus ad Euſebii Chronicon per Scaligerum Lugduni Batavorum an. 1658.
Eutr. v. Cl. p. 577.	Eutropius in vitâ Claudii Auguſti pag. 577. ex hiſtoria Auguſta Francofurti anno 1588.
Eutr.	Eutropius in ejus Imperatoris vitâ de quo agitur, Lugdu. Bata. an. 1632.
	F.
Fabr.	Raphaelis Fabretti de columna Trajana. Romæ anno 1683.
Falc.	Octavii Falconerii de inſcriptionibus athleticis, de nummo Apamenſi &c. Romæ anno 1668.
Faſt.	Sex. Rufi Feſti breviarium rerum geſtarum populi Romani p. 550. in hiſtoria Auguſta Francofurti edita an. 1588.
Ferr. p.	Ferrarii dictionarium geographicum, à Baudrando auctum, Pariſi. anno 1670. Quandoque c. t. &c. adduntur, ut ſub qua litera quærendum ſit, diſtinguas.
Ferr. ital. *ou* de ital.	Ferrarii de ſanctis Italicis. p. Mediolani an. 1613.
Flor. *ou* Florent. p. 336.	Florentinii notæ in martyrologium vetus Hieronymi nomine editum. Lucæ an. 1668.
Front. aq. p. 107.	Frontini de aquæ ductibus p. 107. cum Vegetio &c. editus apud Plantinum anno 1607.
ſtrat. l. 4 c. 3. p. 83.	de Stratagematis lib. 4. cap. 3. pag. 83.
Front. cal. p. 106.	Frontonis calendarium Romanum pag. 106. Pariſiis an. 1652.
Fulg. P. ad Euth.	S. Fulgentius edit. Pariſ. in quarto an. 1684. ad Euthymium de remiſſione peccatorum. p. 375.
obj. 10.	reſponſio ad decimam Arianorum objectionem. p. 68.

G.

H.

	& sic de aliis in vetus testamentum.
in Ez.	in Ezechielem prophetam tom. 5.
in Vigil. t. 2. p. 122.	in Vigilantium tom. 2. p. 122.
in Zac.	in Zachariam prophetam tom. 6.
v. Hil. p. 251.	de vita S. Hilarionis tom. 1.
v. ill. c. 45.	de viris illustribus seu scriptoribus Ecclesiasticis cap. 45. tom. 1. p. 283.
Hil. ps. 131.	Hilarii in psalmum 131. p. 312. Parisiis an. 1572.
Holst. ad Ste.	Lucæ Holstenii notæ & castigationes in Stephani Byzantii de urbibus. Lugduni Batavorum. an. 1684.

I.

Ibid. *ou* Ib.	Marque que les citations du dernier article sont encore pour celuy-ci.
Idat. fast. *ou simplement* Idat.	Idatiani fasti integri apud Labbæum bibliothecæ novæ tom. 1. p. 8. Parisiis anno 1657.
Ign. act. n.	Usserii notæ in Ignatii acta. Londini an. 1647.
ad Trall. c. 2.	Epistola Ignatii ad Trallenses cap. 2.
ep. n.	Usserii notæ in veras Ignatii epistolas. Oxoniæ.
ad Poly. C.	Ignatii ad Polycarpum ex editione Cotelerii. Parisiis an. 1672.
Inst. J. l. 3. c. 4.	Justiniani Augusti institutionum lib. 3. cap. seu titulus 4. p. 47. editæ cum Digestis &c. Lugduni anno 1650.
Jonss. l.	Joannis Jonsii de scriptoribus historiæ philosophicæ. Francofurti anno 1659.
Jos. b. Jud. seu bel. l. 2. c. 26.	Josephi de bello Judaico lib. 2. cap. 26. Libros ut latinus interpres dividimus; in capitibus græca sequimur. Sua hîc difficultas, sed & ubique. Genevæ anno 1634.
Joan. D. imag. l. 2. p. 755.	Joannis Damasceni de imaginibus liber 2. ex edit. Basileensi an. 1575.
Jorn. r. Got. c. 12. p. 628.	Jornandis de rebus Gothicis cap. 12. pag. 628. ex edit. Grotii. Amstelo. an. 1655.
Juli. v.	Didii Juliani Augusti vita, in histo. Augusta. Parisiis an. 1620.
It. Bur.	Itinerarium Burdegalense p. 43. inter addita ad Ptolemæi geographiam Antuerpiæ an. 1618.
Jul. cæs. p. 10.	Juliani Cæsares tomo 2. edit. Petavii. Luteciæ an. 1630.
Just. ap. 1. p. 46.	Justini Martyris apologia quæ brevior est & prima ponitur in edit. Parisien. anno 1636.
ap. 2. p.	apologia major quæ secunda ponitur.
dial. p. 234. c.	dialogus cum Tryphone Judæo. pag. 234. c.
Juv. sat. 10. v. 90.	Juvenalis satyra 10. versu 90. p. 326. Lugduni Batav. an. 1664.

K.

Kirc.	JOannis Kircmanni de funeribus Romanorum Hamburgi an. 1605.

L.

Labb. chr.	ABregé Chronologique du Pere Labbe, imprimé à Paris en 1665.
ſcript.	de ſcriptoribus Eccleſiaſticis. Pariſiis an. 1660.
Lact. l. 4. c. 7.	Lactantii inſtitutionum contra gentes lib. 4. cap. 7. Leydæ anno 1660.
perſ. c. 2. p. 2.	de morte perſecutorum apud Baluzium, miſcellaneorum tom. 2. Pariſiis anno 1679.
Liban. or. 11. p.	Libanii Sophiſtæ oratio undecima ſecundi tomi, prout numeratur in indice, in textu eſt 9. & ſic de cœteris. Pariſiis anno 1627.
Lloyd. p. 223.	Dictionarium hiſtoricum &c. per Nicolaum Lloyd auctum. Oxonii an. 1671.
Luci. apol.	Luciani Samoſateni, pro iis qui mercede conducti in divitum familiis vivunt. p. 235. edit. Pariſ. anno 1615.
hiſt.	quomodo ſit hiſtoria conſcribenda. p. 346.
indoc.	in indoctum, multos libros ementem. p. 868.
philop. p.	in philopatride dialogo. p. 1128.
pſeud.	pſeudomantis ſeu de Alexandro præſtigiatore. p. 473.
tox.	Toxaris ſeu de amicitia. p. 611.
v. Alex. p.	vita Alexandri præſtigiatoris, ſeu pſeudomantis. p. 473.
v. Dem.	de vita Demonactis. p. 555.
v. Per.	de morte Peregrini Protei. p. 993.
L. Ver.	Lucii Veri Auguſti vita per Capitolinum. Pariſiis an. 1620.

M.

Mabi. it. It.	JOannis Mabillon iter Italicum, quod muſæi Italici tom. 1. præmittitur. Pariſiis an. 1687.
Macr. v.	Macrini Auguſti vita per Capitolinum. Pariſiis an. 1620.
Macr. ſatur. l. 2. c. 4. p. 279.	Macrobii Saturnaliorum lib. 2. cap. 4. pag. 279. Lugd. Bata. ann. 1628.
ſom.	in ſomnium Scipionis.
Marc. chr.	Marcellini Comitis chronicon.
Marc. prim. § 62. p. 158.	Petri de Marca diſſertatio de Primatibus artic. 62. p. Pariſ. anno 1669.
Marti. l. 1. epig. 87.	Martialis epigrammate 87. lib. 1. in corpore Poetarum Lugduni edito anno 1603. tom. 2. p. 370.
M. Aur. v. n. S. p. 132. 1. b.	Marci Aurelii vita & ad eamdem Salmaſii notæ. Pariſ. an. 1620.
M. Aur. l. 1. p. *vel* M. Ant.	Marci Aurelii Antonini opus de ſeipſo. Londini anno 1643.

Maur.	Mauricii tactica seu stratagemata. Upsaliæ edita an. 1664.
Max. Ty.	Maximi Tyrii philosophi opera. Lugdu. Batav. an. 1614.
Menæa. p. 80.	Menæa magna Græcorum, die in textu notato, paginâ seu columnâ ejusdem mensis 80. Venetiis anno 1628.
Min. Fel.	Minucii Felicis Octavius ex editione Priorii cum Cypriano, suo proprio numero. Parisiis an. 1666.
	N.
Noris dec.	HEnrici Noris dissertatio de votis decennalibus Imperatorum. Patavii an. 1686.
de Dio.	de Diocletiani nummo. Patavii an. 1686.
de Lic.	dissertatio de Licinii nummo, una cum decenna. Patav. anno 1686.
de Pis.	Cenotaphia Pisana C. & L. Cæsarum. Venetiis anno 1681.
epo.	de epochis Syromacedonum, Florentiæ anno 1689.
ep. con.	epistola Consularis. Bononiæ an. 1682.
fast.	fasti Consulares ex bibliotheca Cæsarea editi subjectique operi de epochis Syromacedonum. Florentiæ anno 1689.
Notit. c. 1. p. 3.	Notitia dignitatum imperii Romani cap. *seu* sect. 1. ex editione Luparensi anno 1651.
Not. Gal.	Notitia Galliarum per Adrianum Valesium. Parisiis anno 1675.
	O.
Occ. p. 161.	ADolphi Occonis numismata p. 161. Augustæ Vindelic. an. 1601.
Onu. in fas. p. 188.	Onuphrii Panvinii commentarii in fastos consulares. Heidelbergæ anno 1588.
fast.	fasti consulares.
lud. p. 11. b. c.	libri de ludis sæcularibus, carminibus sibyllinis &c. fastis subjuncti.
r. Rom. l. 3.	de Republica Romanorum commentarii. Francofurti an. 1597.
Orig. ad Afr.	Origenis epistola ad Africanum de Susanna, edita cum Adamantii dialogis Basileæ anno 1674.
in Cels. l. 6. p. 293.	in Celsum lib. 6. &c. Cantabrigiæ an. 1658.
Oros. l. 7. c. 4. p. 209.	Pauli Orosii historia lib. 7. c. 4. bibliothecæ Patrum. Parisiis an. 1644. tom. 15.
	P.
Pagi, p. *ou* Pag. diss. p.	ANtonii Pagi Franciscani dissertatio de Consulibus. Lugduni an. 1682.
20. § 2.	Ejusdem critica in annales Baronii, in annum Christi 20. paragraph. 2. Parisiis anno 1689.
ad. p. 305.	addenda ad criticam Pagii in Baroniũ, in fine tomi.

Paul. ep. 16. p. 175.	Paulini Nolani epistola 16. pag. 175. Antuerpiæ anno 1622.
Pauſ. in Cor. *ſeu* l. 2.	Pauſanias in Corinthiacis lib. 2. p. 80. in edit. græca Francofurti anno 1583.
Pearſ. poſt.	Joannis Pearſonii Epiſcopi Ceſtrienſis opera poſtuma. Londini anno 1688.
ep. Voſ.	Iſaaci Voſſii epiſtolæ duæ additæ ad Pearſonii Ignatiana. Cantabrigiæ an. 1672.
Perſ. ſaty. 6.	Perſius ſatyra 6. Lugduni Batav. cum Juvenali editus. an. 1664.
Pet. doct. l. 11. c. 7. p. 304. a.	Petavii de doctrina temporum. Pariſiis anno 1627.
par.	paralipomena, quæ ad finem tomi 2. de doctrina temporum.
chr.	chronologia, qua conſtat ejus 13. liber de doctrina temporum.
rat. 1. l. 5. &c.	rationarium temporum parte 1. lib. 5. &c. Pariſiis an. 1652.
ura.	uranologia. Pariſiis anno 1630.
Petr. de N. p. 4.	Petri de Natalibus catalogus ſanctorum. pag. ſeu columna 4. Lugdu. anno 1543.
Petr leg.	Petri Patricii in excerptis de legationibus, in corpore hiſtoriæ Byzantinæ. pag. 23. b. Pariſiis anno 1648.
Philſt. v. Ap. l. 6. c. 17. p. 316.	Philoſtrati de vita Apollonii Tyanei lib. 6. cap. 17. Pariſiis an. 1608.
Soph. 21. p. 520.	de vitis Sophiſtarum cap. 21. qui eſt de Seſpeliano.
Phleg. mir.	Phlegontis Tralliani de rebus mirabilibus, Leydæ an. 1600.
Phot. c. 171. p.	Photii bibliothecæ caput ſeu codex 171. Genevæ anno 1602.
Plin. l. 1. c. 1. p. 93.	Plinii majoris hiſtoria naturalis lib. 5. cap. 1. pag. 93. Francofurti an. 1599.
pr.	ejuſdem in ſuam hiſtoriam præfatio.
Plin. ep. l. 4. ep. 2. p. &c.	Plinii junioris epiſtolarum liber 4. ep. 2. editionis Pauli Stephani an. 1600.
pan. p. 63.	panegyricus Trajano dictus.
Plot. v. p.	Plotini vita per Porphyrium, Plotini operibus præfixa. Baſileæ an. 1585.
Plut. amat. p. 1372.	Plutarchi ἐρωτικὸς, ſeu de amore t. 2. pag. . , edit. græc. per Hen. Stephanum. an. 1572.
de ſanit.	præcepta de tuenda ſanitate, t. 1. p. 212.
qu. R.	quæſtiones de rebus Romanis. Moralium to. 1. p. 566.
v. Amil. p. 489.	vita Amilii Pauli. vitarum to. 1. p. 489.
v. Galb. p. 1491.	vita Galbæ. Moralium to. 3.
v. Pub.	vita Publicolæ inter illuſtrium virorum vitas. p. 190.

Simoc.	Theophylacti Simocattæ de historia Maurici Augusti, Ingolstadii anno 1604.
Spanh. l. 9. p. 864.	Ezechielis Spanhemii dissertatione, seu libro 9. de præstantia & usu numismatum. Amstelodami anno 1671.
Spart. n. C. *seu* S.	Casauboni vel Salmasii notæ in Spartianum & alios Augustæ historię scriptores, Parisiis anno 1620.
Spon.	Jacobi Sponii miscellanea antiquæ eruditionis p.. Lugduni anno 1685.
Stat. sil. 1. c. 3. p. 26. 1.	S. Statii Papinii Silvarum lib. 1. car. 3. pag. 26. in corpore poetarum Lugduni edito anno 1603. tomo 2.
theb. l. 1. v. 19.	Thebaidos lib. 1. versu 19.
Steph.	Stephani de urbibus, Amstelodami anno 1678.
Strab. l. 14. p. &c.	Strabonis liber 14. pag. &c. Parisiis an. 1620.
Suet. l. 6. c. 4. p.	Suetonii Tranquilli liber 6. qui est de Nerone cap. 4. Leydæ anno 1656.
v. Galb. c. 5.	vita Galbæ & sic de cœteris Cæsaribus.
Var. inscr.	Variæ inscriptiones in notis ad Suetonium.
Suid. α. β. p. 550. d.	Suidæ lexicon in literâ α. β. & sic de cœteris. pag. 550. Genevę anno 1619.
Sur. 1. nov. p. 4. § 4.	Surii primo die novembris pag. 4. articulo 4. Colonię anno 1618.
Syn. in Dio p. 35.	Synesii Cyrenensis Dio, seu de suæ vitæ instituto, editus Parisiis anno 1640. cum Cyrillo Jerosolymi.
n. N.	Nicephori Gregoræ scholia græca in synesii librum de insomniis, synesio subjuncta.
Sync.	Georgii Syncelli chronographia. Parisiis an. 1652.

T.

Tac. an. 13. c. 10. p. 200.	Cornelii Taciti annalium liber 13. pag. 200. Parisiis edit. an. 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem est volumine.
de Ger. c. 37. p. 131.	De Germaniâ caput 37. pag. 131.
orat. c. 17. p. 161.	Dialogus de claris Oratoribus cap. 17. pag. 161. inter Taciti opera editus.
hi. l. 1.	historiarum liber 1.
v. Agric. c. 4. p. 140.	de vitâ Agricolæ cap. 4. pag. 140.
T. Ant. v. p. 17.	T. Antonini Pii vita per Capitolinum, in historia Augusta. Parisiis anno 1620.
Tati.	Tatiani Assyrii oratio contra Græcos cum Theophilo Justini operibus subjuncta. Parisiis anno 1636.
Ten. in Jam.	Samuelis Tennulii notæ in Jamblichi arithmeticam à se editam. Arnemiæ. an. 1668.
Tert. ad Sc.	Tertulliani ad Scapulam. pag. 87. b. ex edit. Rigaltii, Luteciæ anno 1634.

TABLE

DES PRENOMS ROMAINS QUI SE mettent d'ordinaire en abregé.

A.	Aulus.
Ap.	Appius.
C.	Caius.
Cn.	Cnæus.
D.	Decimus.
L.	Lucius.
M.	Marcus.
M'.	Manius.
Mam.	Mamercus.
N.	Numerius.
P.	Publius.
Q.	Quintus.
Ser.	Servius.
Sex.	Sextus.
Sp.	Spurius.
T.	Titus.
Ti.	Tiberius.

TABLE
DES ARTICLES ET DES NOTES.

L'EMPEREUR VESPASIEN.

L'EMPEREUR TITE.

L'EMPEREUR DOMITIEN.

L'EMPEREUR TRAJAN.

PERSECUTION DE L'EGLISE SOUS L'EMPEREUR TRAJAN.

L'EMPEREUR ADRIEN.

REVOLTES ET MALHEUR DES JUIFS SOUS TRAJAN ET SOUS ADRIEN.

PERSECUTION DE L'EGLISE SOUS L'EMPEREUR ADRIEN.

L'EMPEREUR TITE ANTONIN.

L'EMPEREUR M. AURELE ANTONIN.

PERSECUTION DE L'EGLISE SOUS L'EMPEREUR M. AURELE.

L'EMPEREUR COMMODE.

L'EMPEREUR PERTINAX.

NOTES SUR L'EMPEREUR VESPASIEN.

NOTES SUR TITE.

NOTES SUR DOMITIEN.

NOTES SUR LA PERSECUTION DE DOMITIEN.

NOTES SUR NERVA.

NOTES SUR TRAJAN.

NOTES SUR LA PERSECUTION DE TRAJAN.

NOTES SUR ADRIEN.

NOTES SUR LES REVOLTES DES JUIFS.

NOTES SUR LA PERSECUTION D'ADRIEN.

NOTES SUR T. ANTONIN.

NOTES SUR M. AURELE.

NOTES SUR LA PERSECUTION DE M. AURELE.

NOTES SUR COMMODE.

NOTES SUR PERTINAX.



L'EMPEREUR



Apparuerunt fontes aquarum, et intonuit de cælo Dominus. Ps. 17.

L'EMPEREUR VESPASIEN.

ARTICLE PREMIER.

De ce que Vespasien a fait avant que d'estre élevé à l'Empire.



ON a veu dans le premier tome de cette histoire, que Dieu aprés avoir formé la monarchie Romaine par Auguste, l'a aussi-tost rabaissée de la maniere du monde la plus humiliante, en la soumettant à des princes ou sans jugement & sans capacité, ou les plus cruels, les plus furieux, & les plus detestables que l'histoire nous ait peut-estre jamais fait connoistre: & tout cela finit par de sanglantes guerres civiles, qui ravagerent une grande partie de ce que l'avarice des Empereurs & de leurs ministres avoit épargné.

Domitien & Commode nous representeront encore dans ce second volume quelques traits de cette idée si triste & si affreuse. Mais à la reserve de ces deux princes, & peut-estre d'Adrien qui a esté assez meslé de bien & de mal, nous y verrons le temps le plus heureux de l'Empire Romain, & presque tout ce que le paganisme y a pû produire de plus excellent; n'y ayant guere qu'Auguste dans ce qui precede, & Alexandre

avec Probe dans ce qui suit, qu'on puisse comparer à ceux dont on va voir ici l'histoire.

On pourroit faire plusieurs reflexions sur deux temps si differens qui se sont suivis de si prés, puisque Dieu ne l'a point ainsi ordonné que pour des raisons dignes de luy, & pour le bien de ses élus. Mais ce n'est pas à nous à entrer dans ces sortes de choses qui ne sont pas de nostre dessein, ni à prevenir la pieté des lecteurs, à qui la lumiere de Dieu fera découvrir plus que tout ce que nous leur pourrions dire. Il faut continuer la narration de nos Empereurs, en commençant par Vespasien, qui fut choisi de Dieu pour relever l'Empire affligé & deshonoré par ses sept predecesseurs.]

Suet. l. 8. c. 1. p. 729. 730. ' Ce Prince n'eut rien dans sa race que de méprisable & de bas, sur tout du costé de son pere T. Flavius Sabinus, qui n'eut point d'autre employ que de s'enrichir dans les partis, & par les usures. Il estoit de Rieti dans le pays des Sabins, [& aujourd'huy dans le duché de Spolete.] Sa mere Vespasia Polla estoit un peu plus considerable, estant fille d'un " Maréchal de camp, & sœur d'un Senateur Romain. Elle demeura veuve avec deux enfans, [Flavius] Sabinus, & Vespasien. Sabinus qui estoit l'aisné, ' se fit d'abord recevoir dans le Senat, [a] s'acquita avec honneur de plusieurs grands emplois, & aprés avoir esté douze ans Prefet de Rome, il mourut vers le 19. decembre de l'an 69. lorsque son frere estoit déja declaré Empereur, & sur le point d'estre reconnu dans Rome mesme.

Prafecti castrorum.

c. 2. p. 731. [a] Tac. hist. l. 3. c. 75. p. 70. 81.

V. Vitellius § 9.

Suet. l. 8. c. 2. p. [illegible] ' Vespasien naquit le 17. novembre de l'an 9. de l'ere commune, cinq ans avant la mort d'Auguste : [b] de sorte qu'il avoit 60. ans quand il parvint à l'Empire [l'an 69.] [c] Diverses inscriptions l'appellent T. Flavius Sabinus Vespasianus. [d] On assure que luy, son frere, ses deux enfans, & ses neveux Sabinus & Clemens portoient tous le nom de Tite, [contre la coutume des Romains, qui se servoient ordinairement de ces prénoms pour distinguer les freres.] ' Vespasien fut obligé par sa mere d'entrer contre son inclination dans le Senat. [e] Il y exerça divers emplois tant de l'épée que de la robe. Il fut colonel d'une legion en Angleterre [en l'an 43.] Consul durant les deux derniers mois de " l'an 51.] ' & Proconsul d'Afrique sous Neron. ' Il épousa Flavia Domitilla qui estoit d'une condition tres-basse. Il en eut Tite & Domitien qui regnerent aprés luy, & une fille nommée Domitille ", qui mourut aussi bien que sa mere avant qu'il fust Empereur. ' On donna neanmoins à l'une

[b] Tac. hist. l. 2. c. 74. [illegible] l. 5. c. [illegible] [c] [illegible] [d] [illegible] p. 207.

Suet. c. 2. p. 731. [e] c. 2. 4. p. 732. 734. c. 4. p. 734. c. 3. p. 733. Goltz. p. [illegible]

V. Claude § 24. V. Ste Domitille.

& à l'autre le titre d'Auguste. 'On pretend que Domitien fit une deesse de Domitille sa sœur. c|Suet.p.733.n 5.

' C'a esté une chose toute particuliere à Vespasien d'avoir eu une meilleure reputation estant Prince qu'avant que de l'estre. Tac.hi.l.1.c.50. p.20. &c.

' Il avoit paru flater Caius d'une maniere basse, & peu digne d'un homme de cœur : [& Caius l'avoit traité de mesme,] 'ayant fait jetter de la boue dans sa robe, lors qu'il estoit Edile en l'an 38. parce qu'il n'avoit pas eu assez soin de faire balayer les rues. 'Ce fut par le credit de Narcisse affranchi de Claude, qu'il fut élevé aux grands emplois : de sorte qu'aprés la mort de ce Ministre, & durant les premieres années de Neron, il vécut hors de l'éclat & des affaires par la crainte d'Agrippine ennemie de Narcisse & de ses amis. Suetone dit qu'il gouverna l'Afrique avec beaucoup d'integrité & " de reputation. 'Au contraire Tacite assure qu'il s'y estoit attiré " la haine & le mépris des peuples : [a] & Suetone avoue * qu'il fut traité à Adrumet avec beaucoup d'indignité dans une sedition. [Ce fut de toutes les provinces celle qui s'opposa le plus à son élevation, & qui soutint davantage le parti de Vitellius, parce qu'il s'y estoit fait aimer dans le mesme employ.] ' Ses affaires estoient alors en un si mauvais estat, que pour satisfaire à ses creanciers, il fut obligé d'engager toutes ses terres à Sabinus son frere, qui estoit alors l'honneur & l'appuy de sa maison, ' & à faire de l'argent par des trafics " bas & honteux, & mesme par des injustices. [Ce fut sans doute ce qui le fit passer pour avare,] ' & cette tache luy est toujours demeurée. [b] Sa vie n'a jamais esté non plus assez chaste. Suet.c.2.p 732. | c.5.p.737|Dio,l.59.p.649 a.b. | Suet.c.4.p.734. | dignatione. | famosum invisúmque. | Tac.hi.l.2.c.97. p.59. | a Suet. c. 4. p. 734. | *On lui jetta des raves. | v.Vitellius. | p.735|Tac.hi.l.3.c.65.p.78. | Suet.p.735. | mangonicos. | Tac.hi.l.2.c.5. p.35. | b Suet.c.3 p.733.734|21 p.755.

[Ces défauts de Vespasien, à cause desquels] [c] sa reputation n'estoit pas tout à fait hors d'atteinte, [estoient neanmoins recompensez par beaucoup de grandes qualitez.] [d] Il s'estoit acquis dés l'an 43. une tres-grande estime pour la guerre, dans celle que Claude fit contre les Anglois ; ce qui luy fit donner les ornemens du triomphe, & beaucoup d'autres avantages. 'Il estoit & soldat & Capitaine, égal en ce point aux anciens Romains ; [e] sage & vigilant, [f] circonspect & nullement temeraire à s'engager dans les dangers. [g] Il ne gagnoit point ses soldats par des liberalitez indiscretes ; mais les conduisoit d'autant mieux, qu'il les flatoit & les enrichissoit moins : [h] ce qui n'empeschoit pas qu'il n'en fust extremement aimé. c Tac.l.1. c.50. p.20. | d Suet. c 4. p. 734|Dio.l.60.p. 678.1 d. | Tac. hi.l.2. c 5. p.35. | &c. | e c.77 p.53. | f Dio,val.p 731. | g Tac.hi. l.2 c. 82 p.55. | h c 74.p.52.

' Depuis mesme qu'il fut Empereur, il employoit aux affai- Plin l.2. ep 5.p. 161|Apol.v.l 5.c. 21.p.238.b|Suet. c.21.

Apoll. Ty. l. 5. c. 13 p. 247. 248.
Tac. an. 3. c. 55. p. 88.
a Apol. Ty. l. 5. c. [illegible] p. 23[illegible] al Suet. c. 12. p. 7[illegible].
b Tac. hi. l. 4. c. [illegible]
c Suet. c. 12. p [illegible] Dio, [illegible] p. 7[illegible].
d Suet. c. 14. p. 74[illegible].
e [illegible]
f Apol. Ty. l. [illegible] c. [illegible]
g Suet. c. 22. 23.
h Aur. Vict.
i Suet. l. 8. c. 20. p. 7[illegible].

res une partie de la nuit. ' On pretend que dés sa jeunesse il n'avoit jamais aimé ni le jeu, ni la bonne chere, ni les debauches. ' Sa table & tout son exterieur imitoit la modestie & la frugalité des anciens. [a] Il n'aimoit point le faste, & ne vouloit point paroistre plus qu'il n'estoit; mais il savoit tenir son rang sans bassesse. [b] Il estoit uni d'amitié avec Thrasea & Soranus, [les deux personnes les plus estimées dans le Senat pour leur probité.] [c] Outre cela il avoit beaucoup de douceur & de bonté; [d] point de fiel ni de vengeance, [e] ne voyoit qu'avec douleur punir les plus criminels. [f] On le regardoit comme un homme juste, genereux, " sage & moderé, & comme un vrai pere du peuple. [g] Il estoit fort gay dans la conversation, se plaisoit à railler, mais le faisoit quelquefois d'une maniere un peu basse. [h] Il avoit assez d'éloquence pour bien exprimer ses pensées. [i] Son corps estoit robuste, & d'une grande santé, qu'il entretenoit en usant de peu de remedes, & en passant tous les mois un jour sans manger.

σώφρονα.
&c.

[illegible] Dio l. 66. p. [illegible] Tac. hi. l. [illegible] p. 30[illegible] c. [illegible] p. [illegible]
Suet. c. 4. p. 736.
Tac. hi. l. 1. c. 10. p. 8.
Suet. c. 4. p. [illegible]
[illegible]
Tac. an. [illegible] p. 2[illegible].
l Suet. c. 4. p. 735 [illegible]

' On marque plusieurs presages qu'on pretend qu'il avoit eus de la grandeur à laquelle Dieu le destinoit. [Le plus celebre de tous est la prediction que Joseph assure luy en avoir faite [1] luy-mesme deux ans auparavant, & qui a esté remarquée par plusieurs historiens.] ' Cependant on ne pouvoit se persuader qu'ayant si peu de naissance & si peu de nom, il osast jamais songer à l'Empire : ' & on ne crut qu'il pouvoit estre Empereur que quand on vit qu'il l'estoit, [ou peu de mois auparavant.] ' Ce fut par ce mépris mesme qu'on faisoit de luy, que Dieu l'y éleva, ' lorsqu'il desesperoit presque de sa vie. Car comme il témoignoit peu de zele pour entendre chanter Neron, qui l'avoit mené avec luy en Acaïe ", & qu'il s'en alloit souvent, ou s'endormoit, au lieu d'admirer sa belle voix, [sans se souvenir] ' qu'il avoit déja pensé perir à Rome pour le mesme crime; [l] ce Prince s'en offensa tellement, qu'il luy défendit de se presenter devant luy : de sorte que ne sçachant que devenir, il se retira en une petite ville écartée, où il n'attendoit que l'arrest de sa mort, lorsque Neron, qui cherchoit un homme de guerre capable de domter les Juifs, mais dont il n'eust rien à craindre, crut n'en pouvoir trouver qui eust l'un & l'autre plus que luy, & l'envoia ainsi en Orient avec une puissante armée " sur la fin de l'an 66.

NOTE 1.
1.
V. la guerre des Juifs.
en l'an 66
V. les Juifs

1. D[illegible] (p. 745 a) dit μετ' [illegible], ce qui ne s'éloigne pas des deux ans presque entiers qui se sont passez entre la prise de Joseph & l'elevation de Vespasien à l'Empire.

ARTICLE II.

Vespasien est declaré Empereur en Orient, & est reconnu à Rome aprés la mort de Vitellius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69. DE VESPASIEN I.

V. Galba. *Serv. Sulpicius Galba Aug. II. & T. Vinius Rufinus Consuls.*

V. les Juifs. 'LA guerre que Vespasien fit aux Juifs ayant beaucoup augmenté sa reputation, & l'ayant rendu tres-puissant, on commença à jetter les yeux sur luy, lors qu'aprés la mort de Neron & de Galba, on vit l'Empire dechiré par la guerre d'Othon & de Vitellius reconnus tous deux pour indignes & incapables de gouverner. Tout le monde, [ou au moins le plus grand nombre] souhaita alors de voir Vespasien sur le throne, ' les bons pour l'interest de l'Estat, les autres par diverses veues, tous avec une mesme ardeur. ' Vespasien s'estant enfin rendu avec peine à ce desir general, il fut proclamé Empereur à Alexandrie " le premier juillet de l'an 69; en Judée où il estoit, le 3. du mesme mois; & peu de temps aprés dans tout l'Orient. v. Vitellius. Dio, l. 65. p. 736. c. d. Tac. hi. l. 2. c. 7. p. 35. c. 79. p. 53.

' Il distribua aussitost les charges & les honneurs, presque toujours selon le merite; anima tout le monde par ses discours, & par son exemple, plus promt à recompenser qu'à punir, & dissimulant plutost les vices que les vertus. ' Il resolut avec ses amis, & apparemment dans une grande assemblée qu'il tint à Beryte, que Mucien gouverneur de Syrie marcheroit avec une armée contre Vitellius, & que Tite son fils avec une autre armée continueroit la guerre contre les Juifs; ' estant utile qu'il demeurast en armes jusqu'à ce que ce nouveau regne fust bien établi. Tite ne fit rien neanmoins contre les Juifs jusques à l'année suivante. [Pour Mucien, " il fut prevenu par Antonius Primus, qui avec les troupes de l'Illyrie défit ou gagna les armées de Vitellius, & le fit enfin executer dans Rome comme un criminel, le 20. de decembre, ou deux ou trois jours aprés.] c. 82. p. 54. c. 81. 82. l. 5. c. 10. p. 118. v. Vitellius.

' Cependant Vespasien fut à Antioche; [& aprés avoir passé quelques mois dans la Syrie,] il alla en Egypte. Il n'y faisoit qu'entrer, lorsqu'il apprit la nouvelle de la bataille de Cremone, " que ses troupes avoient gagnée [vers le 25. d'octobre:] de sorte que lors qu'il alla ensuite à Alexandrie, ' toute la ville sortit au devant de luy, " avec ce qu'elle estimoit estre le plus Josh. Jud. l. 4. c. 40. p. 90. a. d. a Tac. hi. l. 3. c. 48. p. 74. v. Vitellius. Apol. Ty. l. 5. c. 9. p. 234. b. [illegible]

c. 8 p. 277. c. sacré, & tous les mysteres des Egypciens. ' Il n'y entra, s'il en faut croire Philostrate, que vers le 20. de decembre. ' Il y voulut voir Apollone de Tyanes qui y estoit alors, & luy témoigna beaucoup d'affection, selon l'histoire de ce philosophe. ' Cette mesme histoire dit que Vespasien dans le temps qu'il fut en Egypte rétablit beaucoup ce pays, presque ruiné par les charges dont il estoit accablé. ' Cependant Dion nous assure qu'il s'attira la haine des Alexandrins, parce qu'au lieu des faveurs qu'ils s'imaginoient recevoir de luy, l'ayant les premiers reconnu pour Empereur, il augmenta les imposts, en rétablit qui estoient abolis, & en mit mesme de nouveaux, les faisant payer à la rigueur par les plus pauvres, & n'en exceptant ni les revenus [1] de la ville, ni ceux des temples. Les Alexandrins s'en vangerent par des railleries sanglantes, qui irriterent Vespasien, quelque grande que fust sa douceur : & il vouloit les punir severement, si Tite son fils n'eust intercedé pour eux, & n'eust obtenu leur grace. Ils ne laisserent pas aprés cela de continuer à le railler ; & il le souffrit : Car c'estoit un vice comme naturel à cette ville, & qui sembloit incorrigible.

' Vespasien estoit venu à Alexandrie, pour obliger Vitellius à se rendre, en empeschant qu'on ne portast d'Egypte du blé à Rome : & dans le mesme dessein il vouloit attaquer l'Afrique par mer & par terre ; [Rome tirant presque toute sa subsistance de ces deux pays. Il changea bien-tost de dessein, parce que la mort de Vitellius le rendit dés cette année maistre de Rome & de l'Afrique : il l'estoit dés auparavant de tout le reste de l'Empire.] ' Le jour mesme que Vitellius fut tué, [qui estoit le 20. de decembre, ou au plustard le 23.] les soldats qui estoient à Rome proclamerent Cesar Domitien second fils de Vespasien.

[Dés le lendemain sans doute] ' le Senat s'estant assemblé, donna à Vespasien tout ce que l'on avoit accoutumé de decerner aux autres princes. ' Nous avons encore une partie de cet arrest, qui luy donne le droit de traiter avec qui il voudra, de faire nommer qui il voudra aux dignitez par le Senat ou par le peuple, d'augmenter la ville [à cause de la conqueste de la Judée,] en un mot de faire tout ce qu'il jugera estre de l'utilité & de la dignité de la Republique, dans toutes les affaires divines & humaines, publiques & particulieres. Cet arrest

Marginal notes: c. 8 p. 277. c. | p. 234. n. 2. | p. 2 ... p. 230. c. | Dio l. 66. p. 748. | [illegible] p. 701. | [illegible] Suet. l. 8. c. | p. 753 n. 2. | &c. | Tac. hist. l. 3. c. 48. | p. 4. | c. 86 p. 84. | l. 4. c. 3. p. 86. | p. 720. 1, Suet. Vesp. [illegible]

1. ἐκ τῶν ὁσίων, ce qui signifie selon M. Valois, non les biens consacrez à la religion appellez aussi tost aprés τὰ ἱερὰ, mais ceux du peuple & du public. (Dio, Val. p. 99.)

confirme aussi tout ce que Vespasien avoit déja fait ou fait faire. Il est remarquable que voulant égaler dans chaque article le pouvoir de Vespasien à celuy des autres Empereurs, il ne nomme jamais qu'Auguste, Tibere, & Claude.

' Le Senat donna aussi alors à Tite & à Domitien la qualité de Cesars, ' & de Princes de la jeunesse. [a] Il fit Tite Consul [pour l'année suivante] avec son pere, & donna la Preture à Domitien, avec la puissance Consulaire. [b] Il decerna aussi divers honneurs à Mucien, à Primus, & aux autres qui avoient le plus contribué à mettre Vespasien sur le throne. ' Arrius Varus avoit déja esté fait Prefet du Pretoire.

Dio,l.66.p.744. Goltz.p.52. a Tac.hi.l.4.c.3.p.86|Dio.p.744. b Tac.c.4.p.87. c.2.p.86. &c.

ARTICLE III.

Mucien regne à Rome; y fait tuer Galerianus, & L. Piso en Afrique; empesche de poursuivre les delateurs.

' MUCIEN arriva à Rome le lendemain de la mort de Vitellius, selon Joseph, & y disposa de toutes choses avec l'autorité d'un Empereur, [c] quoiqu'il en laissast le nom à Vespasien. Car ce Prince luy avoit donné un pouvoir absolu, & luy avoit envoyé son anneau pour séller tout ce qu'il voudroit. Il joignit avec luy Domitien, ' dont on mettoit le nom à la teste des actes à cause de sa qualité de Cesar. [d] Mucien le presenta aux soldats, à qui ce jeune Prince fit une harangue accompagnée d'une largesse " d'environ 12. francs par teste. ' Il se servoit principalement de sa qualité de fils d'un Empereur pour commettre toutes sortes de crimes; [e] & ne laissoit pas neanmoins de donner bien des marques de son esprit ambitieux & turbulent, soit par sa propre inquietude, soit par les mauvais conseils de ceux qui estoient auprés de luy. Il distribua en un jour plus de vingt Charges: ' ce qui obligea Vespasien de luy mander qu'il le remercioit de ce qu'il luy laissoit l'Empire, & ne luy avoit pas envoyé un successeur.

c.11.p.89|Joseph. Jud.l.4.c.42.p.902.g. c Dio,l.66.p.745.a.b. Tac.hi.l.4.c.39.p.97. d Dio,l.65.p.743.c. Tac.hi.l.4.c.2.p.86|Suet.v.Dom.c.1.p.780. e Suet.p.780|Tac.c.39.p.97. Suet.p.780|Dio,p.745.c. " 25. dragmes

' Mucien arresta enfin les desordres que les soldats de Primus commettoient dans Rome. [f] Il fit punir Asiaticus affranchi de Vitellius, de l'abus qu'il avoit fait de la puissance de son maistre. Julius Priscus Prefet du Pretoire sous le mesme prince, se donna la mort sans necessité: car on laissa vivre Alphenus Varus son collegue, qui voulut bien survivre à la ruine de son parti. Mais tout le monde fut effrayé de la mort de Cal-

Joseph.Jud.l.5.c.42.p.902.g. f Tac.l.4.c.11.p.9.

purnius Galerianus. Il estoit fils de C. Piso [qui avoit voulu se faire Empereur sous Neron : mais pour luy, il n'avoit point d'autre crime que d'estre aimé du peuple, & d'estre jugé digne de la puissance souveraine. Cependant Mucien le fit enlever de Rome ; & quand il fut environ à " quinze lieues loin, on luy ouvrit les veines. 40. mille.

c. 48. 49. p. 100. Il estoit cousin germain & beaupere de L. Piso Proconsul d'Afrique, que bien des gens sollicitoient à prendre les armes: c. 58. p. 97. ' & comme l'hyver empeschoit que les vaisseaux de blé ne vinssent d'Afrique, beaucoup croyoient qu'il les retenoit, & qu'il se revoltoit effectivement. Il n'en avoit aucune pensée : c. 48-50. p. 100. 101. ' & cela n'empescha pas que Mucien n'envoyast Papirius Centenier pour le tuer. Pison qui en fut averti, fit executer Papirius, & ne songea pas davantage à se revolter. Mais Valerius Festus Lieutenant des troupes de l'Afrique l'envoya assassiner, ou pour se faire un merite auprés de Vespasien, ou pour empescher que Pison ne le convainquist d'avoir formé luy-mesme de mauvais desseins. Plin. l. 3. ep. 7. p. 71. ' Quoiqu'il en soit, cette action de Festus passa pour un crime detestable. a Tac. c. 48. p. [a] Elle arriva au commencement de l'année suivante. [b] L. Piso pere de celuy dont nous venons de parler, survéquit son fils, & tous les Senateurs de qui il avoit pris l'avis estant Consul en l'an 57. b Plin. l. 3. ep. 7. p. 172. n.

Dio, l. 66, p. 745. ' Un des grands soins de Mucien à Rome fut d'amasser de grandes sommes d'argent pour remplir le thresor public, & le sien propre. C'est pourquoy il vouloit bien se charger de la haine de ces levées.

L'AN DE JESUS CHRIST 70. DE VESPASIEN 1. ET 2.

Tac. hi. l. 4. c. 38. p. 97 | Onu. in fast. p. 207. a. ' *T. Flavius Vespasianus Aug. II. & Titus Flavius Cæsar Consuls.* NOTE 2.

[" Mucien peut avoir esté Consul au mois de juillet pour la seconde fois, avec Valerius Asiaticus.] NOTE 3.

Tac. hi. l. 4. c. 39. p. 97. ' Comme les deux Consuls Vespasien & Tite estoient absens, le Senat fut convoqué le premier jour de janvier par Julius Frontinus Preteur de la ville, [celuy apparemment dont nous avons le traité des aqueducs.] Il se demit aussitost aprés cette action, & Domitien prit la Preture [en sa place, dequoy on ne dit point la raison.] Suet. v. Dom. c. 1. p. 780. ' Domitien se contenta du titre de cette dignité, & en laissa [presque] toutes les fonctions au second Preteur. Tac. c. 40. 47. ' Il en exerça seulement quelques-unes dans le Senat : & ce fut sur sa requisition qu'on rétablit l'honneur & la memoire de Galba. On ordonna la mesme chose pour Pison [son fils adoptif :] mais on ne l'executa pas. &c.

'Musonius

'Musonius Rufus qui avoit commencé l'année preceden-te à poursuivre P. Egnatius Celer accusateur de Soranus Barea, continua en celle-ci, & le fit enfin condanner. 'On vouloit poursuivre de mesme les autres qui avoient employé leur eloquence à faire perir diverses personnes sous Neron, sur tout Aquilius Regulus, si celebre dans Pline le jeune : & quelques-uns furent obligez de sortir du Senat, d'autres renvoyez dans leur exil. Mais Mucien ne voulut pas qu'on poussast si fort les choses ; & aussitost le Senat ceda. c.10.40. c.40-44.

ARTICLE IV.

Mucien abbaisse Primus & Varus : On rebastit le Capitole : Guerres contre les Garamantes & les Sarmates.

'MUCIEN n'aimoit pas Antonius Primus qui luy avoit ravi la gloire de vaincre Vitellius : ' & il le craignoit parceque cette victoire l'avoit rendu puissant, & aimé des soldats. Il n'estoit pas mesme haï du peuple. C'estoit d'ailleurs un esprit brouillon. Et on tenoit qu'il vouloit porter Scribonianus Crassus frere de Pison Cesar à faire quelque remuement : mais celuy-ci n'en avoit aucune envie. ' Mucien n'osant l'entreprendre ouvertement, luy témoignoit de l'amitié, luy donnoit de grandes esperances, avançoit ses amis dans les charges. Mais en mesme temps il luy ostoit le soûtien de sa puissance, en faisant sortir de Rome les legions qui luy estoient les plus assurées, & les dispersant en divers endroits. ' Il empescha aussi Domitien de le prendre " auprés de luy : [de sorte que] Primus quitta bientost Rome, & s'en alla trouver Vespasien. Il fut assez bien receu de luy, parce que Vespasien estoit persuadé qu'il luy devoit la fin de la guerre, mais non aussi bien qu'il l'esperoit à cause de ce que Mucien en avoit écrit. Son credit diminua davantage dans la suite par le soin qu'il prenoit de relever ses services, & de rabaisser les autres : ce qui faisoit qu'on se souvenoit plus volontiers de ses anciens crimes. [Je ne trouve point ce qu'il devint depuis ce temps-là.] c.11.l.3.c.52.p.75. l.4.c.39.p.97. p.97|c.11.p.89. c.80.p.111. inter Comites.

'Comme Arrius Varus paroissoit aussi trop puissant à Mucien, [a] il luy osta la charge de Prefet du Pretoire, pour luy donner celle d'Intendant des vivres, [exercée quelquefois par des personnes plus considerables, mais qui donnoit moins d'autorité.] Il donna celle de Prefet à Clement Arretin, fils d'un au- c.11.p.89|39.p.97. a c.68.p.107.

tre Clement qui l'avoit exercée sous Caius, ce qui le fit recevoir avec joie par les soldats. Domitien l'aimoit aussi, & ils estoient alliez. Tacite dit qu'il estoit Senateur, ce qui estoit nouveau,

Suet. v. Tit. c. 6. p. 767. ' cette charge n'ayant esté donnée jusqu'alors qu'à des Chevaliers. Et Suetone mesme assure que Tite qui la voulut faire sous

a. 4. son pere, fut le premier Senateur qui l'exerça. ' Mais nonobstant mesme ces exceptions, les Empereurs continuerent au moins jusqu'à Alexandre à ne la donner qu'à des Chevaliers.

Tac. c. 46 p. 99. 100. ' On craignit en ce temps-ci une sedition à Rome entre les soldats. Mucien l'appaisa aussitost avec douceur. [Je n'entens point la maniere dont Tacite rapporte qu'il le fit.]

c. 4. p. 87. ' Dés la premiere fois que le Senat s'assembla aprés la mort

c. 9 p. 88. de Vitellius, on ordonna qu'on rebastiroit le Capitole. ' Helvidius Priscus [trop grand amateur de la liberté,] vouloit qu'il fust rebasti "aux dépens du public avec l'aide de l'Empereur. *publicè,*

Il fut seul de son avis, & on ne s'en souvint que pour luy en faire

c. 53. p. 101. 102. re un crime. ' Vespasien en donna le soin à P. Vestinus, simple Chevalier, mais de grande reputation. [Comme ni Vespasien, ni Tite alors Consuls n'estoient point à Rome, & que Domitien estoit dans les Gaules, " selon ce que nous dirons dans la V. § 8. suite,] le Preteur Helvidius Priscus mit la premiere pierre le 21. de juin en presence de tout le Senat & de tous les Magistrats, avec les ceremonies que marque Tacite. [Lors que Ves-

Suet. l. 8. c. 8. p. 744. 745 | Dio, l. 66. p. 749. c. pasien fut revenu à Rome " peu de temps aprés,] ' il voulut Note 4. mettre luy-mesme la main à cet ouvrage, emporta de la terre des demolitions, & fit faire la mesme chose par les autres personnes les plus illustres, afin que le peuple ne pust point s'excu-

Suet. p. 745. ser d'y travailler. ' Il se chargea aussi de rétablir trois mille plaques d'airain fondues dans l'embrasement du Capitole, & qui estoient l'un des plus beaux monumens de l'Empire. Car c'estoient les arrests du Senat & les decrets du peuple faits presque depuis la fondation de Rome pour faire alliance, traiter la paix, ou donner des privileges à toute sorte de personnes. Vespasien en fit rechercher par tout des copies, pour les faire graver de nouveau, & les remettre dans le nouveau Capitole.

Tac. hi. l. 4. c. 50. p. 101. ' La division des villes d'Oëa & de Leptis dans la Libye [Tripolitaine] forma cette année une guerre contre les Garamantes, que ceux d'Oëa avoient appellez à leurs secours. Valerius

Pl. n. l. 5. c. 5. p. 96. b. Festus avec les troupes Romaines les repoussa, ' & apprit aux Romains le plus court chemin pour entrer dans leur pays.

Jos. b. Jud. l. 7. c. 22. p. 976 | Tac. hi. l. 4. c. 54. p. 102. ' Les Sarmates firent aussi une descente dans la Mesie, & y tue-

rent Fonteius Agrippa [que Mucien y avoit laissé l'année precedente pour] gouverneur. Rubrius Gallus envoyé en diligence par Vespasien, en tua un grand nombre en divers combats, contraignit les autres de repasser le Danube, & fortifia avec soin les bords de ce fleuve, afin que la province ne fust plus exposée à leurs ravages.

'Il semble que les Daces ayent fait en mesme temps quelques courses dans la Pannonie, ou que les Sarmates & les Daces joints ensemble ayent pillé cette province avec celle de Mesie. Il faut mettre ces ravages dés le commencement de cette année au plustard. Tac.hi.l.4.c. 104.p.162.

ARTICLE V.

Civilis fait revolter les Hollandois contre les Romains, & remporte divers avantages.

[LA guerre contre les Bataves fut bien plus importante & plus difficile que celle dont nous venons de parler.] ' Ces Bataves originaires du pays des Cattes au delà du Rhein, ayant esté chassez par une sedition, s'estoient habituez dans une isle entre les branches du Rhein & l'Ocean, aux extremitez des Gaules. ' Ainsi ils tenoient à peu prés " la Hollande meridionale, avec une partie du pays d'Utrecht, & l'isle de Betavv, ou Betuve dans le Duché de Gueldres, qui semble garder encore aujourd'huy leur nom. [On a neanmoins accoutumé de les appeller Hollandois : & nous suivrons cet usage.] Tac.hi.l.4.c.12. p.89. Note 5. Baudrand p 107. 1. Not. Gall.p. 791.

'Ils estoient sujets des Romains, mais seulement pour leur fournir des troupes commandées par des chefs de leur nation. ' Il y en avoit en ce temps-ci huit cohortes exercées dans les guerres d'Allemagne & d'Angleterre. [a] C'est pourquoy Vitellius avoit pris grand soin de les attirer à son parti : [b] & elles contribuerent beaucoup à la victoire de Bedriac. [c] Mais elles avoient aussi beaucoup d'insolence ; [d] de sorte que Vitellius les renvoya bien-tost dans la Germanie, où elles eurent une grande part à la guerre dont nous parlons. Tac.c.12.p.89. p.89|l.1.c.59.p. 22. a l.1.c.59.64. b l.2.c.43.p.44. 45. c c.27-29.p.40. 41. d c.69. p.51.

'Claudius Civilis estoit alors le plus illustre des Hollandois, estant sorti de sang royal, ayant un grand cœur, beaucoup d'adresse, & l'ambition d'égaler la gloire de Sertorius & d'Annibal, qui avoient perdu un œil comme luy. ' Il avoit esté " maltraité par les Romains ; de sorte que les voyant embarrassez en l.4.c.13.p.90. &c. c.13.14.p.90.

l'an 69. dans les guerres de Vitellius & de Vespasien, il prit la resolution de faire soulever son pays contr'eux. Mais afin qu'ils s'opposassent moins à luy, il fit semblant de prendre les armes pour Vespasien, y ayant effectivement esté sollicité par Primus: & mesme Hordeonius Flaccus qui commandoit les troupes de la Germanie au nom de Vitellius, mais qui favorisoit Vespa- c 13|l. 2 c. 97. p. 58. sien, l'y exhortoit [secrettement] ' estant bien aise d'avoir une raison de ne point envoyer ses troupes à Vitellius qui les demandoit.

l. 4. c. 14. p. 90. ' Civilis commença donc par empescher les nouvelles levées c. 15. 16. p. 90. 91. que Vitellius avoit ordonné de faire dans son pays. ' En mesme &c. temps il sollicita les Caninefates, qui habitoient une partie de leur isle; & ceux-ci élurent aussitost un Brinion pour leur chef en l'elevant sur un bouclier selon leur coutume. Ce Brinion homme hardi, mais sans jugement, ayant attiré les Frisons à son parti, alla sans differer attaquer les garnisons Romaines qui estoient dans l'isle, & les tailla en pieces, ou les contraignit de quitter leur poste, & de se retirer " vers Nimegue. Civilis & *in superiore insulæ partem.* les Hollandois se joignirent alors ouvertement aux Caninefates, donnerent bataille aux Romains conduits par Aquilius sur les bords du Rhein, & remporterent aisément la victoire, parce que la cohorte de Tongres, & vingt-quatre vaisseaux avoient ... p. ...|l. 2. c. 57. p. 48. quitté les Romains pour se joindre à eux. ' Mais de plus Vitellius avoit emmené avec luy presque tout ce qu'il y avoit de vieux soldats dans les troupes de la Germanie, & avoit mis à leur place des gens levez depuis peu parmi les peuples voisins, qui n'avoient encore [ni experience] ni courage.

l. 4. c. 17. p. 92. ' Le bruit de cette victoire fut grand. " Les Allemans depu- *Germaniæ.* terent aussitost à Civilis pour se joindre à luy. Il fit ce qu'il put c. 25. p. 94. pour ébranler les Gaulois; ' & non sans effet comme la suite le c. 18. p. 91. fit voir. ' Hordeonius qui d'abord avoit dissimulé, ayant enfin envoyé contre luy Memmius Lupercus avec deux legions, de la cavalerie de Cologne, de Treves, & de la Hollande mesme, celle-ci se joignit à Civilis dans le combat, ceux de Cologne & de Treves tournerent le dos, & les legions furent obligées de Buch. de Belg. l. 1. c. 9. § ... 172. Not. Gall p. 600. 2. se retirer au vieux camp, ' qu'on croit estre vers Santen sur le Rhein au pays de Cleves. [a] En mesme temps les [huit] cohor- *a* Tac. c. 15. 19. *b* c. 19. 20. p. 92. tes Hollandoises renvoyées par Vitellius à Mayence, [b] se mirent en marche comme pour retourner en Italie, ou Vitellius les mandoit: mais aussitost elles rebrousserent chemin pour s'aller joindre à Civilis, & defirent prés de Bonne Herennius Gal-

lus qui vouloit s'opposer à leur passage.

' Civilis qui avoit alors assez de troupes pour une armée, leur c. 21-23. p. 92. 93
fit prester le serment au nom de Vespasien; envoya sommer les c. 28-30. p. 94. 95.
deux legions du vieux-camp de le prester, & sur leur refus, les vint attaquer avec un grand nombre d'Allemans qui s'estoient venu joindre à luy. Les deux legions ne faisoient alors que cinq mille hommes: & cependant elles se défendirent si bien, que Civilis fut reduit à tascher de les prendre par la famine. 'Ainsi Hordeo- c. 24-27. p. 93. 94.
nius eut le loisir d'envoyer des troupes à leur secours sous Dillius Vocula, & Herennius Gallus. Elles estoient encore campées à
1. [1]Gelduba sur le Rhein,' lors qu'on sceut la nouvelle de la défaite c. 31. p. 95.
en l'an 69. des Vitelliens à Cremone. [Ainsi c'estoit au commencement de novembre 69.] ' Les principaux officiers qui avoient toujours c. 27. p. 94.
esté pour Vespasien, ' se declarerent alors, & obligerent les sol- c. 31. p. 95.
dats quoy qu'affectionnez à Vitellius, à faire serment au victorieux. ' On en envoya aussitost avertir Civilis, pour luy dire que c. 32.
s'il avoit pris les armes pour Vespasien, il estoit alors obligé de les quitter; mais ce n'estoit pas son dessein. Ainsi il declara ouvertement qu'il vouloit affranchir son pays & toutes les Gaules du joug des Romains, & qu'il l'esperoit. ' Il envoya à l'ins- c. 33.
tant attaquer les Romains à Gelduba, les surprit & les défit: mais quelques regimens de Gascons arrivant à l'heure mesme à Gelduba, prirent les Hollandois par derriere, & les deffirent entierement. ' On croit que Vocula qui commandoit les Ro- c. 34. 35. p. 96.
mains, n'usa pas comme il pouvoit de cet avantage, ni d'un autre qu'il eut encore peu aprés, & par lequel il fit lever le siege du vieux-camp. ' Il laissa prendre le camp de Gelduba, & fut c. 36.
battu dans une rencontre prés de Nuys où il s'estoit retiré.

ARTICLE VI.

Les troupes Romaines se mutinent, tuent leurs chefs, & se joignent à Civilis, qui souleve une partie des Gaules. Mais Sabinus de Langres est défait, ceux de Reims veulent la paix, & les Romains arment.

' CE qui ruinoit le plus les Romains estoit leurs propres di- c. 36. 37. p. 96. 97.
visions, n'y ayant aucune union entre les soldats & les chefs. Ils en vinrent enfin jusqu'à tuer Hordeonius Flaccus,

1. auj. Gelb ou Geloub, village prés de Linn & d'Ordingen, où le pays de Cologne confine avec le Comté de Mœurs.

[qu'ils avoient toujours accusé de favoriser Civilis ; & ils rejettoient toutes leurs pertes sur sa foiblesse & sa lascheté.] Cependant la confusion augmentant, ils releverent les images de Vitellius déja mort, & aussitost aprés celles de Vespasien. Ils prirent les armes pour s'opposer à Civilis qui venoit assieger Mayence, & les quitterent pour s'enfuir. Ils les reprirent enfin, & sous la conduite de Vocula qu'ils avoient voulu tuer avec Hordeonius, ils revinrent faire lever le siege de Mayence à Civilis, qui se retiroit déja.

c. 54 55. p. 102. 103 | Jos. b. Jud. l. 7. c. 4. p. 975. ' La mort d'Hordeonius, celle de Vitellius, & l'embrasement du Capitole qu'on apprit en mesme temps, produisirent [au commencement de l'an 70.] un étrange changement dans les Gaules : & comme si l'Empire Romain eust esté ruiné, chacun y songeoit à la revolte. Les chefs furent Classicus, Julius Tutor, & Julius Sabinus, celuy-ci de Langres, les deux autres de Treves. Tac. c. 67 p. 107. ' Sabinus qui se pretendoit descendu de Jule Cesar, en prit le nom. Mais ayant aussitost mené ceux de Langres contre " les Francontois fideles aux Romains, il fut défait, & reduit à mettre le feu à une maison de campagne où il s'estoit retiré, pour vivre caché durant qu'on le croiroit mort : & il vécut en effet ainsi durant neuf ans, comme nous le dirons dans la suite. *Sequanos.*

c. 55 66. ' La revolte de Classicus & de Tutor fit bien plus de bruit. Ils engagerent mesme les legions à prendre leur parti, à tuer Vocula & leurs autres principaux officiers, & à faire serment pour l'Empire [& la liberté des Gaules, ce que neanmoins Civilis, ni les Hollandois ne faisoient pas, quoy qu'unis au mesme parti. On peut voir dans Tacite les autres particularitez de cette revolte, & jusqu'où alla la lascheté & la honte des legions, dont aucune n'attendit mesme à estre forcée que celles qui estoient dans le vieux-camp.

c. 67. p. 107. ' Cependant la défaite de ceux de Langres par les Francontois diminua bientost l'ardeur de cette revolte dans la plusspart des peuples des Gaules, c. 68. ' portez naturellement à la paix. a c. 67. [a] Ceux de Reims furent les premiers qui penserent à la soumission : & ils envoyerent par tout " prier qu'en envoyast des deputez pour deliberer en commun s'il falloit choisir la paix ou la guerre. *edixere.*

c. 68. 69. ' L'assemblée se tint à Reims, ou Tullius Valentinus deputé de Treves soutint fortement pour la guerre. Chacun loua son courage, mais on suivit comme plus utile le sentiment de Julius Auspex qui parla au nom de ceux de Reims pour la paix & l'obeïssance. Car on voyoit déja que la jalousie & les picques d'en-

tre les peuples & les principaux empescheroient la victoire ou en ruineroient le fruit. Ainsi hors ceux de Treves, de Langres, & peu d'autres villes, tout le reste resolut de demeurer dans l'obeïssance des Romains. On écrivit au nom des Gaules à ceux de Treves pour s'offrir d'interceder en leur faveur s'ils vouloient dessors quitter les armes. Mais le mesme Valentin meilleur harangueur que capitaine, les empescha d'accepter ces offres.

' Ce qui contribua beaucoup à resoudre les Gaulois à la paix fut le bruit de l'armée que l'on envoyoit contr'eux, composée de quatre legions d'Italie, deux d'Espagne, & une d'Angleterre, avec deux grands capitaines, Annius Gallus, & Petilius Cerealis, ' qui avoit déja commandé dans la Germanie. Joseph dit que Vespasien en luy donnant le Consulat [peut-estre pour l'année suivante,] luy avoit aussi envoyé l'ordre d'aller gouverner l'Angleterre; mais qu'ayant appris en chemin l'estat des Gaules, il avoit tourné de ce costé là, ' & il le fit par ordre de Mucien, comme nous l'apprenons de Tacite. [a] Il avoit beaucoup de cœur & de hardiesse, mais quelquefois peu de vigilance. [b] Sextilius Felix arrivé avant luy avec quelques troupes, avoit défait Tutor à Bingen [sur le Rhein] au dessus de Mayence, & ramené à l'obeïssance quelques troupes Romaines, avec " tout ce qui est le long du Rhein depuis Basle jusqu'à Mayence. Les legions qui avoient pris le parti des Gaulois, jurerent de nouveau obeïssance à Vespasien, & de Treves où elles estoient, elles s'en allerent à Mets qui obeïssoit aux Romains. ' Elles se joignirent ensuite à Cerealis, qui les croyant assez punies par la honte qu'elles avoient de leurs fautes, leur promit de ne s'en point souvenir, & fit défense à tous les autres soldats de leur en parler jamais.

c. 68. | Jos. b. Jud. l. 7. c. 11. p. 975. c. | Tac. hi. l. 4. c. 68. p. 107. | a c. 71. p. 103 | l. 5. c. 21. p. 121. | b l. 4. c. 70. | &c. | Triboci, Vangiones, Nemetes. | c. 72. p. 109.

ARTICLE VII.

Cerealis general Romain défait Civilis & ses troupes, & reduit tout à l'obeïssance : Velleda fait la prophetesse en Allemagne.

' CEREALIS défit d'abord les troupes de Treves, & prit Valentin leur chef à " Rigol ou Reol sur la Moselle, [deux lieues au dessous de Treves.] ' Il entra le lendemain dans Treves, & empescha les soldats de la piller, ne voulant pas donner d'abord une mauvaise impression de luy par une action si hon-

c. 71. | Rigodulū. | c. 72.

c. 73. 74. teuse.' Il se contenta de reprocher aux habitans par un fort beau discours & de tres-bonnes raisons, la legereté avec laquelle ils avoient pris les armes, & de les exhorter à aimer les Romains à Front. strat. l. 4. c. 3. p. 83. l'avenir. Il traita avec la mesme bonté ceux de Langres, ' qui pour reconnoistre cette grace qu'ils n'attendoient pas, luy offrirent, dit un auteur de ce temps-là, soixante-dix mille hommes Tac. c. 77. p. 110. de guerre.' Et ils avoient encore des troupes dans l'armée de Ci- c. 85. p. 112. vilis. ' Il envoya Valentin chef de ceux de Treves à Domitien, qui le fit mourir.

c. 75-78. ' Civilis, Tutor, & Classicus rassemblerent bientost leurs troupes, pour marcher contre Cerealis. L'ayant surpris, ils entrerent jusque dans son camp, & y mirent tout en desordre. Cependant son courage rétablit ce que son peu de soin avoit perdu. Il repoussa les ennemis & prit leur camp dés le jour mesme. ' Cette bataille se donna à la porte de Treves sur la Mosel- c. 7. |l. 5. c. 17. p. 120. le : [& c'est apparemment celle où] [a] Dion dit que le nombre a Dio, l. 66. p. 745. c. des morts fut si grand de part & d'autre, que le cours de la riviere en fut arresté. ' Tacite [qui fait assez souvent profession d'im- Tac. hi. l. 4. c. 78. p. 111. pieté,] reconnoist neanmoins dans cet evenement une operation particuliere de Dieu, qui changea tout d'un coup les esprits, & fit fuir par une terreur subite ceux qui estoient déja victorieux.

c. 65. p. 105. 106. ' La ville de Cologne qui avoit pris malgré elle le parti de Ci- &c. c. 79. p. 111. vilis, ' l'abandonna dés qu'elle crut le pouvoir faire avec sureté.

p. 111. ' D'autre part, neanmoins les ennemis eurent de l'avantage &c. l. 5. c. 14. p. 119. en diverses petites rencontres : ' & Civilis ayant fait une nouvelle armée dans l'Allemagne, vint se poster au vieux-camp. Cerealis fortifié par de nouvelles troupes l'y vint attaquer. Mais la campagne marécageuse d'elle-mesme, & inondée exprés par c. 15. Civilis, estoit plus avantageuse à ses Allemans, ' qui en effet y c. 16-18. battirent les Romains dans une escarmouche. ' Cependant les deux chefs ayant voulu le lendemain donner une bataille gene- c. 19. p. 120. rale, les Romains y remporterent la victoire, ' & Civilis se renferma dans l'isle des Hollandois.

c. 19-21. p. 120. ' Classicus, Tutor, & cent treize Senateurs de Treves passerent le Rhein pour aller chercher de nouveaux secours dans l'Allemagne : & ils en amenerent assez pour attaquer tout à la fois les troupes Romaines postées [le long du Rhein] à " Arn- *Arenaci, Vada, Grinnibus, Batavoduri.* hem, Vvageningen, Rhenen, & Duerstede, dans l'esperance de réussir en quelque endroit : ils causerent au moins par tout beau- Note 6. c. 22. p. 121. coup de trouble, & quelque dommage. ' Peu de jours aprés,

Civilis

Civilis entra durant la nuit dans le camp de Cerealis, placé sur le bord du Rhein, y tua beaucoup de monde, emmena l'amiralle & plusieurs autres vaisseaux, & pensa enlever Cerealis mesme occupé à des plaisirs criminels, au lieu de songer à garder la discipline, & à la faire garder par ses soldats.

'Nonobstant ces petits avantages, Civilis se vit enfin contraint d'abandonner son isle mesme à la discretion des Romains, & à se retirer au delà du Rhein. c.23. 'On pretend qu'il pouvoit inonder la Hollande déja toute couverte d'eaux par les pluies de l'autonne, & y submerger les Romains. c.24. Il se fit un merite de ne l'avoir pas voulu: & il paroist au moins qu'il se lassoit alors de la guerre, & que de peur que les siens ne le livrassent aux Romains, il se resolvoit à accepter les conditions que Cerealis luy offroit. 'Ils eurent une conference sur une riviere, [dont on ne sçait pas l'effet, parce que le reste de Tacite est perdu.] c.26.p.122. 'Mais il est certain que luy & les Hollandois se rendirent peu de jours aprés, c.24.p.121. '& que Cerealis termina enfin leur revolte [a] sur la fin de cette année : [b] les Hollandois estant demeurez [comme ils estoient auparavant,] exemts de tribut, & obligez seulement à fournir des troupes. [c] La paix dura ensuite fort long-temps dans ces pays. Jos. b. Jud. l. 7. c. 11. p. 975. f. *a* Tac. hi. l. 5. c. 23 p. 121. *b* de Ger. c. 29. p. 134. *c* Bucher. de Belg. l. 6. c. 13. p. 183.

[d] Tacite donne une grande part dans cette guerre à Velleda qu'il qualifie vierge de la nation des Bructeres, & qui regnoit alors sur un grand pays dans l'Allemagne. Les Allemans qui ont accoutumé de prendre la pluspart des femmes pour "prophetesses, & souvent pour deesses, avoient une fort grande veneration pour celle-ci. *d* Tac. hi. l. 4. c. 61. p. 105 | l. 5. c. 24. p. 121 | de Ger. c. 8. p. 127. *fatidicas.* 'Pour attirer davantage le respect, elle ne se faisoit point voir, & demeuroit dans une haute tour, où un de ses parens luy disoit ce qu'on desiroit savoir d'elle, & rapportoit ses réponses, comme les oracles d'une divinité. hi. l. 4. c. 65. p. 106. 'On pretendoit qu'elle avoit predit les avantages que les Hollandois eurent d'abord dans cette guerre; ce qui augmenta beaucoup son credit. c. 61. p. 105. 'Aussi on la faisoit arbitre des affaires les plus importantes, c. 65. '& Civilis luy faisoit present de ce qu'il avoit pris de plus precieux sur les ennemis. c. 61 | l. 5. c. 22. p. 121. [e] Cerealis mesme pour faire la paix, la sollicita elle & ses proches d'y porter les peuples. *e* l. 5. c. 24. p. 121. 'Elle fut emmenée captive à Rome sous Vespasien. [On n'en dit point l'occasion.] de Ger. c. 8. p. 127 | n. 31.

ARTICLE VIII.

Domitien vient à Lion : Vespasien fait quelque sejour à Alexandrie, & vient à Rome.

Tac. hi. l. 4. c. 68. p. 107. a Suet. v. Dom. c. 2. p. 780. 781 | Jos. b. Jud. l. 7. c. 11. p. 975. f. g.

L A nouvelle de la revolte des Gaules avoit causé à Rome beaucoup de terreur : [a] & Domitien jaloux de la gloire que Tite son frere avoit acquise dans les armes, entreprit sur cela de venir luy-mesme conduire cette guerre pour s'y signaler, malgré tout ce que les personnes les plus sages luy purent dire. Tac. hi. l. 4. c. 68. p. 107. ' Mucien eust bien voulu ne pas quitter Rome ; mais il craignoit encore davantage de quitter Domitien, capable par ses inclinations propres, & par les mauvais conseils des autres, de gaster tout. Ainsi ne pouvant le retenir, il aima mieux le suivre, mais en differant autant que l'ardeur & l'impetuosité de c. 85. p. 112. Domitien le pouvoit permettre : ' de sorte qu'ils n'estoient pas encore au pied des Alpes lors qu'ils apprirent la défaite de ceux de Treves [à Rigol.] Sur cela Mucien qui jusque-là n'avoit osé s'opposer ouvertement à ce voyage, representa à Domitien que la victoire estant si avancée, il n'auroit pas d'honneur à se mesler d'une guerre qui n'en valloit plus la peine, & qu'il feroit mieux de s'arrester à Lion pour se montrer aux peuples, & estre en estat d'aller plus loin si les affaires le demandoient. Domitien vit bien que c'estoit un conseil auquel il falloit obeïr.

c. 86. p. 113. ' On croit qu'il écrivit secrettement à Cerealis pour le tenter, s'il luy remettroit l'armée entre les mains, en cas qu'il allast jusques-là : mais que Cerealis détourna la chose adroitement comme si c'eust esté un trait de jeunesse. On ne sçait s'il songeoit seulement à estre assez fort pour disputer l'Empire à son frere, où s'il vouloit se revolter mesme contre Vespasien. [Mais c. 52. p. 101. Tite en usoit bien autrement.] ' Car on dit qu'avant que de quitter son pere pour aller assieger Jerusalem, il le conjura de ne se point laisser aller à ce qu'on luy mandoit de Domitien, mais de le traiter toujours en fils, & comme le support de sa maison. Vespasien fut ravi de voir le bon naturel de son aisné, mais ne demeura point persuadé de l'innocence de son cadet.

[Domitien estoit sans doute parti de Rome avant le 21. de c. 53. p. 101. juin, puisque ce ne fut pas luy mais] ' un autre Preteur " qui mit V. § 4. Jos. b. Jud. l. 7. c. 11. p. 975. g. la premiere pierre au Capitole. ' Joseph semble dire qu'il demeura dans les Gaules jusqu'aprés la fin de la guerre ; [ce qui

iroit aux derniers mois de cette année: mais nous le verrons en Italie avant ce temps-là, pour aller au devant de son pere.]

' Vespasien receut bien-tost à Alexandrie la nouvelle de la mort de Vitellius, l'hiver n'ayant pu empescher que beaucoup de personnes ne se hastassent de la luy porter. ' Toutes les villes luy deputerent aussitost, & Alexandrie la plus grande ville de l'Empire aprés Rome, estoit trop petite pour le monde qui y accouroit. ' Les Ambassadeurs de Vologese roy des Parthes y arriverent aussi dans ce temps-là. [a] Le premier soin de Vespasien fut [non plus d'affamer Rome, mais] d'y envoyer promptement plusieurs vaisseaux chargez de blé : & lors que ces vaisseaux arriverent, il n'y avoit plus de blé dans les greniers que pour dix jours. ' Il envoya aussi à Rome un edit pour casser tout ce que Neron & ses trois successeurs avoient fait sous le titre du crime de leze-majesté, & pour en bannir les astrologues, pendant qu'il consultoit luy-mesme ceux qu'il croyoit les plus habiles, ' n'estant pas moins foible sur cela, ni moins superstitieux que les autres. Il se servoit sur tout d'un Seleuque, [b] & d'un Barbille, en faveur duquel il permit aux Ephesiens seuls d'instituer de nouveaux jeux, ' qui porterent le nom de ce Barbille.

Tac. hi. l. 4. c. 51. p. 101. Jos. b. Jud. l. 4. c. 42. p. 903. a b. Tac. hi. l. 4. c. 51. p. 101. a c. 52. Dio, val. p. 701. Tac hi. l. 2. c. 78. p. 3. b Dio, val. p. 702. n. p. 99.

' Durant que Vespasien attendoit à Alexandrie le temps propre pour s'embarquer, on pretend qu'un aveugle connu dans Alexandrie, & un autre " qui avoit [1] la main paralytique ou retirée, vinrent le prier de la part de Serapis le grand Dieu des Alexandrins, l'un de luy mettre de sa salive sur les yeux, l'autre de luy marcher sur la main; & que l'ayant fait à la veue de tout le peuple, ils furent tous gueris. On ajoute qu'ayant [2] ensuite esté au temple de Serapis, il y vit auprés de luy un nommé Basilide, qui estoit alors à trente lieues de là. Les historiens donnent ces faits pour constans. ' Et puisque l'Ecriture mesme nous oblige d'avouer, dit S. Augustin, que Dieu permet quelquefois aux demons de faire divers miracles, [il ne faut pas trouver étrange qu'ils en aient fait quelques-uns en ce temps-ci, pour obscurcir s'ils eussent pû, l'éclat de ce grand nombre de prodiges que JESUS-CHRIST faisoit alors par ses Apostres & par leurs disciples.] ' Ils taschoient, comme remarque Baronius, de faire attribuer à Vespasien par Joseph, & par d'autres, ce que

l. 66. p. 748. d | Tac. hi. l. 4. c. 81. 82. p. 111. 112 | Suet l. 8. c. 7. p. 741. 742. agrum manu, ἐκ ἀ, τί- χειρ. 1. 2. Aug. civ. D. l. 10. c. 16. p. 114. 1 6. 2 | l. 21. c. 6. p. 279 2. d | Chry. t. 1. or. 35. p. 398. b. c. Bar. 71. § 7 8.

1. Suetone dit *debili crure*.
2. Suetone le met avant le reste, & avant que Vespasien eust sceu la bataille de Cremone. Mais il la sçavoit selon Tacite (*l* 3 *c*. 48. *p*. 74.) avant que d'arriver à Alexandrie.

les Prophetes avoient predit du Messie: & ainsi il falloit qu'ils luy fissent aussi faire des miracles. ' Mais plus Dieu donne de pouvoir aux demons dans les choses de ce siecle, plus nous devons travailler à sortir de cette Babylone par une foy vive, & à nous attacher à JESUS-CHRIST nostre mediateur, afin qu'il nous tire de cette terre [où le demon regne,] & qu'il nous eleve dans le ciel. [Il ne faut pas oublier que] ' Tacite avoue que les medecins dirent à Vespasien que cet aveugle, & ce paralytique se pouvoient guerir par les remedes de la medecine. ' Ainsi les demons le pouvoient encore bien plus aisement.

Aug. civ. D. l. 18. c. 18. p. 125. 1. c. — Tac. hi. l. 4. c. 81. p. 111. — Bar. 71. § 7.

[On ne sçait pas bien jusqu'a quel temps Vespasien demeura à Alexandrie.] ' Il en partit pour venir à Rome par mer, & visita en chemin l'isle de Rhode & diverses villes de l'Asie mineure. Il aborda selon Joseph, " au cap qui finit la terre d'Otrante du costé du midi, & y prit terre. ' Comme on le souhaitoit extremement, plus de la moitié de Rome alla bien loin au devant de luy: & il recevoit tout le monde avec une extreme bonté. ' Il trouva Mucien avec les personnes les plus qualifiées qui l'attendoient à Brinde, & Domitien à Benevent, dans la crainte que luy donnoit sa mauvaise conscience. ' Il fut receu dans toutes les villes d'Italie avec toute la joie & la magnificence possible, sur tout à Rome, où tout ce qui restoit de peuple sortit au devant de luy. Il n'y arriva ce semble que dans les derniers mois de cette année. ' Il fit diverses liberalitez tant au peuple qu'aux soldats.

NOTE 7. — Joseph. Jud. l. 7. c. 5. p. 6.. e | Zonar. p. 194. d. — ἐπ' ἄκραν Ἰαπυγίαν. — Jos. l. 7. c. 10. p. 974. c. — Dio, l. 66. p. 749. c. — Jos. b. Jud. l. 7. c. 10. p. 974. b. i. g. — Zonar. p. 194. d.

[Ce fut peut-estre seulement alors qu'il prit la puissance du Tribunat, & le titre de Pere de la patrie.] ' Car il n'accepta l'un & l'autre que tard: [a] quoy qu'on voye par Tacite & par les medailles que le Senat les luy avoit donnez dés la fin de l'an 69. [Il semble aussi qu'il devoit estre arrivé à Rome,] lors qu'il prit la qualité de grand-Pontife. Neanmoins il y a des medailles qui la luy donnent dés l'an 69. [s'il ne s'y est point glissé quelque faute.]

NOTE 8. — Suet. l. 8. c. 12. p. 745. — a Golz. p. 40. 50 | Tac. hi. l. 4. c. 3. p. 56.

ARTICLE IX.

Vespasien travaille à rétablir l'Empire: Sa vie particuliere.

Jos. b. Jud. l. 7. c. 10. p. 974. d.

' ON avoit attendu Vespasien à Rome comme un Empereur qui n'estoit élevé au dessus des autres que pour procurer l'avantage de tout le monde: [& on ne fut point trompé

dans cette esperance.] ' Car il n'eut point de plus grand soin durant tout son regne, que de rétablir l'état ébranlé par les regnes precedens, & ensuite de l'orner & de l'embellir ; ' à quoy il réussit fort bien en peu d'années. ' Ayant trouvé tous les soldats, tant les siens que ceux de Vitellius abandonnez à toute sorte de licence, il arresta ceux de Vitellius en en cassant une partie, & les siens en ne leur souffrant rien que dans l'ordre. ' Il maintint avec beaucoup de vigueur la discipline parmi les troupes. Suet. l. 8. c. 8. p. 742. Aur. vict. epit. Suet. c. 8. p. 743. Eutr.

' Il travailla beaucoup à vider & à abreger les procés : [a] & il rendoit souvent la justice dans la grande place de Rome. Il communiquoit toutes les affaires [publiques au Senat, y alloit toujours ; & quand il ne le pouvoit pas, il y faisoit lire [non par un Questeur, mais par ses propres enfans ce qu'il écrivoit à la compagnie. Suet. c. 10. p. 746. a Dio, l. 66. p. 750. b.

' Il permit à quiconque le voudroit, de bastir dans beaucoup de places de Rome qui demeuroient encore vides depuis l'embrasement [de Neron] si ceux à qui elles appartenoient ne le faisoient dans un certain temps. Suet. l. 8. c. 8. p. 744.

' Il prit cette année la qualité de Censeur, & la garda jusqu'à la mort. ' On marque qu'il en fit le dernier les fonctions, dont la principale estoit la reveue des citoyens & de leurs biens. ' Il chassa du Senat & de l'ordre des Chevaliers diverses personnes qui en estoient indignes : & comme ces deux ordres se trouvoient fort diminuez par les cruautez [des Princes & par les guerres civiles,] il les remplit des personnes les plus dignes qui se trouvassent dans l'Italie, & dans les provinces ; ' les faisant monter jusqu'à mille familles, au lieu qu'il y en avoit à peine trouvé deux cent. ' Il crea aussi de nouveaux Patriciens, entre lesquels il mit Cn. Julius Agricola, dont les deux grands-peres estoient simples Chevaliers. Bireg. p. 115. Voss. p. 325. 2. ex. Cens. Suet. l. 8. c. 9. p. 746. Aur. V. c. Tac. v. Agr. c. 9. p. 140. 141.

' Il fit de fort bonnes loix pour la reformation des mœurs. [b] Mais la meilleure de toutes, & celle qui contribua le plus à abolir beaucoup de vices, fut son exemple : [c] & parce qu'il estoit fort frugal, & fort simple dans sa vie particuliere, le desir qu'on eut de se mettre dans ses bonnes graces en l'imitant fut plus puissant que toutes les peines, & toute la crainte des loix, & fit que le luxe qui depuis cent ans s'estoit toujours augmenté, commença enfin à diminuer. ' Il ne laissoit échapper aucune occasion de rétablir la discipline. Et un jeune homme à qui il avoit accordé " une charge, estant venu tout parfumé pour l'en re- Aur. V. | Suet. c. 11. p. 747. | Dio, l. 66. p. 749. c. b Aur. Vict. c Tac. an. 3. c. 55. p. 87. 88. Suet. l. 8. c. 8. p. 743. " præfecturā.

mercier, il le receut tres-mal, en luy disant mesme : J'aimerois mieux que vous sentissiez l'ail ; & il luy osta le brevet qu'il luy avoit donné.

[Dio, l.66. p.750. c.] ʹIl ne paroissoit Empereur que par le soin qu'il prenoit des affaires. Dans tout le reste il s'égaloit aux autres, & vivoit comme un simple particulier. [Suet. c.21. p.755] ʹIl s'eveilloit toujours de fort bonne heure, & dés la nuit ; il lisoit les lettres & les memoires [qu'on luy apportoit.] [Dio l.66 p.750. a.] ʹIl recevoit ses amis particuliers estant encore au lit : [a] & c'estoit l'heure que Pline l'ancien prenoit pour l'aller trouver. [b] Les autres pouvoient le venir saluer lors mesme qu'il s'habilloit, [c] ou qu'il alloit dans les rues. Car on avoit un fort libre accés auprés de luy. Les portes de son palais estoient ouvertes toute la journée, sans qu'il y eust aucun huissier. [Apoll. vit. l.5. c.11. p.2.3.d.] ʹIl vouloit [sur tout] qu'elles fussent ouvertes aux personnes sages : [d] & on pretend qu'il fit une fois cette priere ; ʹ Que je puisse commander à des sages, & que les sages puissent aussi me commander. [1]

[a Plin. l.4. ep.5. p.161.] [b Suet. p.755.] [c Dio. a. p.750. a.] [d c.10 p.235. c.]

[Plin. l.33. c.3 p.790. c.] ʹIl avoit aboli la coutume établie depuis Claude de ne laisser entrer au palais que ceux qui avoient obtenu des affranchis une bague d'or où estoit l'image du Prince, [Suet l.5. c.35 p.557 | l.8 c.12. p.748 | Dio, l.60. p.666. b. c.] ʹaussi bien que celle de fouiller tous ceux qui l'approchoient, introduite par la timidité du mesme Prince : ce que Vespasien osta dans le temps mesme que la guerre civile duroit encore. [Dio, l.66 p.749. d.] ʹIl recevoit tout le monde moins comme Empereur que comme particulier, & comme se souvenant toujours de ce qu'il avoit esté.

[Suet. l.8. c.21. p.755.] ʹAprés avoir donné le temps necessaire aux affaires, ″ il se promenoit en chaise pour faire exercice ; dormoit un peu, prenoit le bain, & puis soupoit, [Dio, l.66. p.750. b. c.] ʹtoujours avec un grand nombre de Senateurs, ou d'autres personnes inferieures, & souvent chez ses amis, [Suet. c.22. p.756.] ʹs'entretenant avec beaucoup de douceur, de familiarité, & de gayeté. [marg.: gestatio.]

[c.12. p.747.] ʹIl ne dissimuloit point du tout la bassesse de sa premiere fortune ; & il fut le premier à se mocquer de ceux qui luy vouloient dresser une magnifique genealogie. [c.2. p.731 | 24. p.760.] ʹIl alloit tous les ans passer l'esté dans sa petite maison de campagne prés de Rieti où il estoit né, & n'y voulut rien changer. Dans les jours solennels il beuvoit dans une petite tasse d'argent, que sa grand'mere qui l'avoit élevé, luy avoit laissée. [Dio, l.66. p.750. c.] ʹVologese roy des Parthes luy ayant écrit avec ce titre fastueux, [2] *Arsace Roy des Rois à Fla-*

1. σοφῶν μὲν ἐγὼ ἄρχοιμι, σοφοὶ δὲ ἐμοῦ.

2. Les rois des Parthes faisoient gloire d'estre descendus d'Arsace. [Mais je ne voy pas qu'eussent accoutumé d'en prendre le nom.] Sapor, & d'autres mettoient leur nom propre. [Amm. l.21. p.248. d | 17. p.94. d | o. p.138.]

vius Vespasianus, il mit le mesme titre à la réponse qu'il luy fit.

ARTICLE X.

Bonté de Vespasien ; sa conduite envers Mucien & Domitien.

civilis & clemens. 'CE Prince a toujours esté" bon & humain. [a] Il souffroit, comme nous avons dit, qu'on le raillast, & répondoit de mesme par des railleries, quelquefois un peu basses, & quelquefois ingenieuses. 'Quand on faisoit afficher des pasquins contre luy, comme cela estoit deslors fort ordinaire, il en faisoit afficher de contraires, & ne s'en mettoit pas davantage en peine. 'Il ne se faschoit point non plus ni des railleries couvertes des avocats, ni des censures aigres des philosophes; bien loin de trouver mauvais que ses amis luy dissent la verité avec liberté & avec franchise. 'Un auteur du temps dit" qu'il souffroit la verité avec une extreme patience. Suet. c. 12. p. 747. a c. 22. p. 756. Dio, l. 66. p. 750. c. d. Suet. l. 8. c. 13. p. 748. Tac. de orat. c. 8. p. 1, 8. *patientissimus veri.*

flectere. 'Il aima mieux" gagner par des bienfaits ceux qui avoient esté les ministres de la cruauté des tyrans, que les punir; voulant croire qu'ils avoient plutost agi par crainte que par malice; & il n'en excepta que ceux qui s'estoit signalez par de grands excés. 'Entre ses autres bonnes qualitez, il avoit sur tout celle d'oublier les injures, & de ne se point venger de ses ennemis. 'Il maria tres-bien la fille de Vitellius. [b] Lors qu'il fut disgracié sous Neron, Phœbus affranchi de ce Prince le voyant embarrassé de ce qu'il feroit, luy avoit dit d'une maniere fort dure "qu'il allast se faire pendre. Il luy vint demander pardon quand il le vit Empereur: & Vespasien se contenta de luy faire une reprimende un peu forte, & de luy dire aussi [mais plus gayement,] qu'il allast se faire pendre. 'Nonobstant son extreme bonté, plusieurs conjurerent contre luy : & il ne les punit jamais guere que de l'exil, ajoutant qu'il avoit pitié de la folie de ceux qui aspiroient à l'Empire, parce qu'ils n'en sentoient pas le poids & les épines. Aur. Vict. Vict. epit | Eutr. | Suet. c. 14. p. 748. Suet. l. 8. c. 14. p. 748. b p. 748. 749 | Dio, l. 66. p. 750. d. *abire Morboniam, ἐς κόρακας.* Eutr | Aur. Vict.

'Il estoit tres-éloigné de faire mourir personne sur des craintes & des soupçons. Ses amis l'avertissant de prendre garde à Metius Pomposianus, parce qu'on tenoit que son horoscope luy promettoit l'Empire; au lieu de le faire mourir, il le fit Consul, ajoutant en riant, [s'il devient Empereur,] il se souviendra que je luy ay fait du bien. 'Domitien le fit depuis mourir malgré son horoscope. Suet. c. 14. p. 749 | Vict. epit. Suet. v. Dom. c. 8. p. 799.

T. II. 'Il ne faut pas s'etonner aprés cela que Vespasien ait esté extremement aimé du Senat, du peuple Romain, & de tout le monde, ' & que S. Augustin l'ait appellé un Prince "tres-bon & tres-digne d'estre aimé. *suavissimũ.*

Aug. civ. D. l. 5. c. 21. p. 53. 1. a.

Suet. c. 13. p. 748. ' Entre les marques de la bonté de Vespasien on met la maniere dont il se conduisit envers Mucien. [Ce Mucien qui estoit gouverneur de Syrie[1] lors que Vespasien faisoit la guerre aux Juifs, avoit extremement contribué à l'élever à l'Empire en l'animant plus que personne à cette grande resolution, l'appuyant ensuite de quatre legions qu'il commandoit, & de tout son credit, qui estoit grand, & se chargeant du soin d'amener les troupes en Italie pour faire la guerre à Vitellius. *v. Vitellius.* 1.

Ces grands services eussent esté de grands crimes pour une ame basse & ingrate. Mais de plus] ' Mucien qui n'avoit fait Vespasien Empereur que dans l'esperance de l'estre avec luy, ' agissoit plutost en collegue qu'en ministre, [a] vantoit insolemment son merite, & écrivoit hautement au Senat qu'il avoit eu l'Empire entre ses mains, & l'avoit donné à Vespasien.

Dio, l. 65. p. 736. d.

Tac. hi. l. 2. c. 83. p. 51. l. 3. c. 75. p. 81.

a l. 4. c. 4 p. 86 | 2. c. 80. p. 54.

b l. 3. c. 52. p. 55. [b] Cependant on pretendoit qu'il avoit mesme tasché de retarder la victoire de Vespasien, pour pouvoir se vanter d'y avoir eu part; ' que durant qu'on temporisoit un peu pour l'attendre, on avoit laissé bruler le Capitole & tuer Sabinus frere du Prince; ' & qu'il s'estoit réjoui de cette mort, pour n'avoir personne qui luy disputast le premier degré de l'autorité & de la faveur. ' Ses mœurs "estoient d'ailleurs si corrompues, que Vespasien mesme [quelque peu chaste qu'il fust,] ne pouvoit s'empescher de les condanner. *&c.*

c. 78. p. 82.

c. 75. p. 81.

l. 1. c. 10. p. 7. l. 2. c. 5. p. 35. Suet. l. 8. c. 13. p. 748.

Suet. p. 748. Vict. epit. ' Vespasien souffroit neanmoins & sa vie & la maniere peu respectueuse ou mesme insolente dont il agissoit avec luy, sans s'en plaindre jamais qu'en secret & devant quelque ami commun. ' Il luy donnoit comme nous avons veu, un pouvoir absolu, l'appelloit son frere, [c] & [vouloit bien] qu'on le regardast presque comme Empereur. [Cependant on ne peut douter qu'il ne luy fust aisé de l'abbaisser.] ' Car la grandeur de Mucien estoit un sujet d'envie à beaucoup d'autres. ' Il vouloit bien se charger de la haine de beaucoup d'exactions. [d] Tacite dit que c'estoit un autre nom, mais le mesme genie & les mesmes mœurs, que les Vinius & les Iceles, qui avoient tant fait souffrir la ville de Rome. ' Et comme il estoit fort vindicatif, [ce qui faisoit] ' qu'on craignoit plus de l'offenser que d'offenser

Dio, l. 66. p. 745. b. c.

c Tac. hi. l. 1. c. 10. p. 7.

l. 4. c. 4. p. 87.

Dio, l. 66. p. 745. e.

d Tac. hi. l. 2. c. 95. p. 58.

Dio, val. p. 702.

Tac. hi. l. 3. c. 49. p. 74.

P g. an. 69 § 24.

1. On a une medaille frappée à Antioche sous Galba & Mucien.

Vespasien, [on l'aimoit sans doute aussi beaucoup moins.]

[Quelque douceur qu'eut Vespasien,] 'il fut neanmoins obligé d'user quelquefois de rigueur, [a] mais toujours dans la justice : & on auroit peine, dit Suetone, à trouver une seule personne punie sous son regne sans le meriter, à moins que ce ne fust durant son absence & à son insceu, ou au moins malgré luy. ' Il pleuroit mesme la mort des personnes les plus criminelles ; & jamais l'execution de qui que ce soit ne luy donna de la joie. [Il n'y a que la mort de Sabinus dont nous parlerons en son lieu, qui est condannée par l'histoire.] Dio, l. 66. p. 752. c. | a Suet. l. 8. c. 15. p. 749. | p. 750. | V. § 17.

' Autant qu'il estoit bon envers les autres, autant il estoit ferme à l'égard de Domitien son fils, parce qu'il connoissoit ses mauvaises inclinations. Il le reprenoit severement, le faisoit demeurer avec luy afin de le tenir dans l'obeïssance, le faisoit suivre derriere luy, & derriere son frere quand ils sortoient, faisant tout ce qu'il pouvoit pour l'humilier, & le faire souvenir qu'il estoit le dernier pour l'age & la dignité. ' Il luy refusoit beaucoup de choses qu'il demandoit mal à propos. Dio, l. 66. c 749. d | Suet. v. Dom. c. 2. p. 781. | Dio, l. 67. p. 759. c.

ARTICLE XI.

Ce que l'on dit de l'avarice & de la liberalité de Vespasien.

' ON ne pouvoit blasmer en Vespasien que l'ardeur qu'il témoignoit pour amasser de l'argent. [b] Car non seulement il renouvella divers imposts que Galba avoit abolis, mais il en établit encore de nouveaux qui estoient tres-onereux. ' Tite ne put souffrir qu'il en eust mis " sur des choses qu'on n'oseroit pas mesme nommer : & comme on luy eut apporté le premier argent de ce tribut, il demanda à Tite s'il sentoit mauvais. ' Il faisoit ouvertement des trafics honteux à des particuliers. On tenoit mesme qu'il donnoit les plus belles intendances à ceux qui estoient les plus habiles à piller, pour les presser ensuite comme des éponges. ' Une femme qu'il aimoit nommée Cenis, vendoit bien cher les intendances, les sacerdoces, les charges de justice & d'épée, ' & quelquefois aussi l'absolution de ceux qui estoient accusez, coupables ou innocens : & l'on tenoit que c'estoit Vespasien mesme qui le luy faisoit faire. Suet. l. 8. c. 16. p. 750. | b p. 750 | Zon. p. 194. d. & alii. | " ex lotio. | Suet. c. 23. p. 758. 759 | Dio, l. 66. p. 751. c. | Suet. c. 16. p. 750. | Dio, l. 66. p. 751. d. | d | Suet. c. 16 p. 750.

' L'histoire accuse Mucien de l'avoir porté à une conduite si indigne de ses autres qualitez. [c] Dés le commencement de leur revolte sous pretexte que l'argent sont les nerfs de la guerre, Dio, l. 66. p. 745. c. | c Tac. hi. l. 2. c. 84. p. 55.

Mucien n'avoit point d'egard dans le jugement des procés à la justice & à l'equité, mais aux richesses. Les plus riches estoient les premiers accusez sur de faux crimes [pour estre obligez de se rachetter.] Quelque insupportable que cela fust, on l'excusa d'abord par la necessité de la guerre. Mais les mesmes injustices continuerent durant la paix. Et Vespasien mesme, dit Tacite, qui d'abord faisoit scrupule de cette maniere d'agir, s'y accoutuma enfin, corrompu par de mauvais conseils, & devenu plus hardi par les heureux succés qu'il avoit. [Tout ce que

Dio, l. 66. p. 751. d.

Dion dit en faveur de Vespasien,] c'est ' que s'il sauvoit quelquefois des coupables pour de l'argent, jamais neanmoins il n'en prit sujet de faire mourir un innocent. Eutrope assure mesme que le soin qu'il avoit d'amasser de l'argent n'alla jamais jusqu'à se ravir à personne par des injustices.

Suet. l. 8. c. 23. p. 758. [a] p. 75.. | Dio, l. 66. p. 751. c.

' Il faisoit quelquefois une raillerie de son avarice, afin d'en couvrir un peu la honte : [a] Les deputez [d'une ville] luy ayant dit un jour que leur Conseil avoit arresté de luy dresser une statue qui devoit couter une grande somme d'argent : en voila la base, leur dit-il, en leur étendant sa main : vous n'avez qu'à y

Suet. c. 23. p. 758.

mettre l'argent de vostre statue. ' Un jour qu'il estoit en littiere, le muletier arresta pour faire, disoit-il, ferrer les mules. Vespasien se douta que c'estoit pour donner le temps à une personne de luy parler d'une affaire. Il demanda au muletier combien il avoit eu pour ferrer ses mules, & en voulut avoir la moitié. On en rapporte encore d'autres exemples.

c. 16. p. 750.

' Les historiens doutent si cette avarice estoit en luy un défaut naturel, ou si elle venoit seulement de la necessité de pourvoir aux besoins de l'Etat, dont le thresor estoit épuisé ; [ce qui

Tac. hi. l. 2. c. 5 p. 35. [b] Suet. c. 16. p. 751 | Aur. Vict. ep. | Eutr. [c] Apoll. Ty. l. 5. c. 10. p. 235. a. [d] Suet. p. 751. & alii. [e] Zonar. p. 194. e. [f] Suet. c. 9 p. 745 | Aur. Vict. [g] Zonar. p. 194. e.

la rendroit non pas innocente, mais moins criminelle.] ' Tacite se declare assez pour le premier. [b] Suetone suivi de quelques autres, penche plus pour le second, & [c] Philostrate luy fait protester qu'il n'avoit jamais aimé les richesses. [d] On assure en effet que s'il amassoit de l'argent par des voyes assez fascheuses, il le dépensoit avec une sagesse & une liberalité vraiment royale, [e] estant aussi magnifique dans ce qui estoit pour le public, que ménager pour sa personne. [f] Il fit plusieurs bastimens publics à Rome, en rétablit d'autres, [g] ausquels il ne mit point son &c. nom, mais celuy des anciens qui les avoient bastis les premiers.

Trib. pot II Imp. VI. Conf. III. desi. IIII. [h] Suet. c. 17. p. 751.

' Une inscription " de l'année suivante nous apprend qu'il avoit Anal t. . p. 485. déja rétabli à Rome quelques aquéducs. [h] Il estoit fort liberal envers toutes sortes de personnes, donnoit à ceux qui estoient

de qualité dequoy la soutenir. Il rétablit beaucoup de villes dans toutes les parties de l'Empire, ruinées par des tremblemens de terre ou par le feu ; & les rendit plus belles qu'elles n'estoient. ' Il fit faire de grands chemins qui luy couterent beaucoup, creuser des montagnes & des rochers : tout cela en peu de temps, " & sans interesser les habitans des lieux ; ce qui marque & de la liberalité & de la prudence. Aur.Vict. intactis.

' Ayant trouvé dans les troupes un jeune homme de qualité, qui n'estoit nullement propre pour l'épée, mais qui s'y estoit jetté faute de bien, il luy donna son congé d'une maniere qui ne faisoit point de tort à son honneur, & du bien pour s'entretenir. Front.str.l.4.c.6.p.87.

' Il favorisa aussi beaucoup les arts & les beaux esprits. C'est le premier qui a donné des pensions aux professeurs de l'éloquence grecque & latine à Rome. Il recompensoit magnifiquement non seulement les bons poetes, mais aussi les ouvriers qui excelloient en quelque art. ' Un homme habile dans les mecaniques s'estant offert à transporter de grandes colonnes pour peu de dépense, il le récompensa amplement de son invention, mais luy dit qu'il ne s'en serviroit pas, parce qu'il falloit donner à gagner au petit peuple. ' On pretend que par la mesme raison il faisoit souvent des festins, & vouloit qu'ils fussent grands & magnifiques. Suet.c.18.p.751| Zon.p.194.f.g. &c. Suet.p.752. c.19.p.752.

[Zonare qui l'avoit apparemment pris de Dion,] ' dit qu'il ne voulut point profiter des biens de ceux qui estoient morts en portant les armes contre luy, mais les laissa à leurs enfans & à leurs proches, & déchira les memoires de ce qui estoit dû au fisc [des impositions trop anciennes.] Zon.p.194.e.

ARTICLE XII.

Vespasien triomphe des Juifs avec Tite ; bastit le temple de la paix ; se rend maistre de la Comagene.

L'AN DE JESUS-CHRIST 71. DE VESPASIEN 2. ET 3.

' *Vespasianus Augustus III. & Cocceius Nerva Consuls.* Front.aq.p.119| Chr.Alex|Id.

' On croit que Nerva qui fut Consul cette année avec Vespasien, est celuy qui fut Empereur aprés Domitien ; [& que Domitien au contraire luy succeda dans le Consulat.] ' Car on voit par plusieurs inscriptions que Domitien qui avoit esté Preteur l'année precedente, estoit en celle-ci designé Consul. Goltz.& alii. Noris,ep.Cons. p.53.54|Pagi,an. 71.§ 1 § 2 Gruter,p.573.1.

Et on voit expressément dans un autre qu'il estoit Consul le 5. mars de cette année avec Cn. Pedius Castus. Zon p.194.f. / Zonare dit qu'il l'étoit lors que Tite triompha.

Car ce fut en l'an 71. que [Tite estant revenu d'Orient aprés avoir domté les Juifs & ruiné Jerusalem,] Joseph. Jud l.7. c. 10. p.977.f. / entra à Rome en triomphe avec Vespasien. V. les Juifs § 71. Le Senat leur avoit decerné le triomphe à l'un & à l'autre en particulier : mais Vespasien se contenta d'un seul pour eux deux ; Suet. v. Vesp. c.12. p.747.748. / & se trouva bien-tost las de cette pompe. a Oros. l.7.c.9. bibl. P. t.15. p.211. c. / [a] On remarque que Rome n'avoit jamais veu jusqu'alors un pere & un fils triompher ensemble. b Pagi, an.71. § 6. / [b] Quelques-uns croyent qu'il faut mettre leur triomphe dés la fin du mois d'avril : c Suet. v. Tit c.5. p.767. / [c] & on marque en effet que Tite fit son voyage avec une extreme diligence, ensorte qu'il surprit Vespasien, d Joseph. Jud. l.7. c. 6. p.977. / [d] qui le sceut neanmoins assez tost pour aller au devant de luy.

e Apol. Ty. l.6. c. [illegible] | Suet. v. Tit. c.6. p.767 | Pagi, an. 71. § 4. / [e] Avant qu'il fut arrivé, [& " vers la fin du mois de mars,] Note 9. Vespasien l'avoit fait declarer Empereur, & son collegue dans la puissance du Tribunat : ensorte qu'il estoit veritablement associé à l'Empire, pour le gouverner avec la mesme autorité que luy, Birag. / sans avoir neanmoins le titre d'Auguste, ni de pere de la patrie. Suet. v. Tit. c.6. p. 767. / Vespasien le prit aussi pour collegue dans la charge de Censeur : f Birag p.121. / [f] & ce fut au plustard en l'année suivante.

g Oros. l.7. c.9. p.211. 2. c. / [g] Ils firent aussitost aprés fermer pour la sixiéme fois, dit Onuphre, le temple de Janus, afin qu'on sceust que tout le monde [Romain] estoit dans la paix. Joseph. Jud. l.7. c. 19. p.979. g. / Vespasien commença aussi alors à bastir le temple de la Paix, h [illegible] / [h] dont on pretend qu'il reste encore quelque chose. i Jos. p.979. g. / [i] Il fut achevé en fort peu de temps, l Dio, l.66. p.751. 752. / [l] & dedié en l'an 76. m Jos. p 980. a. / [m] Il y fit mettre entr'autres choses les dépouilles les plus precieuses du temple des Juifs. n Bar. 77. § 2-3. / [n] Baronius qui croit qu'il fit bastir ce temple sous le titre de la Paix, sur la vaine imagination qu'on luy donnoit, qu'il estoit ce Prince de paix promis aux Juifs par l'Ecriture, ann. 1. § 11 13. / soutient qu'il n'y avoit jamais eu à Rome d'autre temple de la Paix, & que ce que quelques modernes disent d'un autre qui tomba à la naissance de JESUS-CHRIST, n'est qu'une fable sans fondement.

Suet v. Tit. c.6. p.767. / Depuis que Tite fut revenu à Rome, il faisoit auprés de son pere toute sorte de fonctions. Il dictoit luy-mesme les lettres & les edits en son nom, [comme son secretaire ;] & parloit pour luy dans le Senat. Il prit mesme la charge de Prefet du Pretoire, Plin praef. p.1. c. / ce que Pline loue beaucoup en luy : o Aur. Vict. / [o] & cette charge déja trop puissante en tira un nouvel éclat : de sorte qu'elle devint comme la seconde dignité de l'Empire, dit Aurele Vic-

tor, [qui vivoit du temps de Constance, où elle tenoit en effet ce rang : mais les fonctions en estoient toutes differentes.

ap. Suet. ' On tire des anciennes inscriptions que Vespasien amena cette année quelques eaux à Rome, ' Verb. p. 350. c. ; Onuph. fast. p. 207. 208. fit faire des chemins en Espagne, & racommoder à ses depens les rues de la ville qu'on avoit laissé gaster.

1. Plin. l. 2. c. 13. p. 10. c ; Calvis. p. 330. ' Il y eut une éclipse de lune le 4. de mars [1] à huit heures & demie du soir, & une de soleil quinze jours aprés, le 20. de mars à neuf heures du matin : ce que Pline a jugé digne d'estre observé.

Note 10. [Mais il en marque mal l'année.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 72. DE VESPASIEN 3. ET 4.

Onuph. in fast. p. 208. b ; Alex. chr. p. 4... ; Cusp. p. 431. ; Idat. ' *Vespasianus Augustus IV. & Titus Cæsar II. Consuls.*

a Jos. b. Jud. l. 7. c. 9. p. 974. a. b c. 28. p. 983. [a] Cesennius Petus que Vespasien avoit fait gouverneur de Syrie [en la place de Mucien,] [b] luy manda en ce temps-ci qu'Antiochus roy de Comagene, & Epiphane son fils avoient traité avec [Vologese] roy des Parthes, & vouloient se revolter. Cette revolte estoit de consequence, la Comagene qui estoit sur l'Euphrate, ouvrant le chemin aux Parthes pour entrer dans la Syrie ; ' Tac. hist. l. 2. c. 81. p. 54. & Antiochus qui regnoit depuis long-temps, [c'est à dire depuis l'an 37. que Caius luy avoit donné cet Etat,] estoit le plus riche de tous les Rois sujets aux Romains. ' Jos. b. Jud. l. 6. c. 25. p. 934. c. d. e. Il eust encore esté le plus heureux, s'il n'eust pas vécu si long-temps. Epiphane son fils nommé aussi Antiochus, estoit un Prince hardi & vaillant, qui aimoit la guerre & savoit combattre. [C'est sans doute] ' Tac. hi. l. 2. c. 26. p. 40. ce roy Epiphane qui fut blessé en combattant avec beaucoup de cœur pour Othon. [c] c Jos. b. Jud. l. 6. c. 29. p. 934. Il amena de belles troupes à Tite pour le siege de Jerusalem. [d] d l. 7. c. 28. p. 984. c. d. Il avoit un frere nommé Callinique habile comme luy dans la guerre.

e p. 983. f. [e] Joseph dit qu'on ne sçait point si ce qu'on disoit d'Antiochus estoit veritable, ou si c'estoit une calomnie de Petus qui ne l'aimoit pas. [Il semble mesme pencher plutost à croire que ce Prince estoit innocent.] ' p. 984. a. b. c. Cependant Vespasien ayant permis à Petus d'agir comme il jugeroit à propos, il entra tout d'un coup dans la Comagene avec Aristobule roy de Calcide, & Soëme roy d'Emese. Antiochus entierement surpris, se resolut de luy abandonner tout, & se retira avec sa famille & ce qu'il avoit de troupes " à cinq ou six lieues de Samosates (à 120. stades.) : de sorte que les Romains entrerent sans peine & sans resistance jusque dans cette ville, ' p. 983. g. qui estoit la capitale de la Comagene.

' p. 983. c. d. e. Petus marcha aussitost contre Antiochus, qui ne voulut point

1. D'autres disent entre sept & huit à Rome. (M. Toinard.)

se deffendre. Mais Epiphane & Callinique prirent les armes, & soutinrent les Romains jusques à la nuit. Neanmoins Antiochus s'estant retiré cependant avec sa femme & ses filles pour s'en aller en Cilicie [où il possedoit aussi quelques pays,] ses soldats se rendirent aux Romains, & ses deux fils se retirerent auprés de Vologese, qui les receut non comme des exilez, mais comme des Princes. ' Au contraire Petus ayant sceu qu'Antiochus estoit à Tarse, il y envoya un Centenier, qui le fit charger de chaisnes pour le mener à Rome. Mais Vespasien envoya ordre de le laisser libre, & luy permit de se retirer à Lacedemone, où il luy fit fournir dequoy entretenir une dépense de Roy. Vologese ayant écrit à Vespasien pour ses deux fils, ' ils eurent permission de venir à Rome, où leur pere se rendit aussi : & ils y demeurerent tous avec honneur.

(marginal notes: f.g. — p. 985. a.)

' Joseph met ceci sur la quatriéme année de Vespasien, [& ne marque point ce qui arriva de ces Princes, parce qu'il écrivoit apparemment assez peu aprés.] ' Il est certain que la Comagene fut reduite en Province par Vespasien ; & S. Jerome le met sur l'année suivante. ' Les Romains l'appellerent Augusteuphratesienne, [ou Euphratesienne, parce qu'elle estoit le long de l'Euphrate.] ' La Chronique d'Alexandrie [1] dit que ceux de Samosates & de la Comagene commencent à conter leurs années dés l'an 71. [& peut-estre que leur année commençant au mois de septembre ou d'octobre, comme cela estoit ordinaire dans la Syrie, ils ont pris pour leur premiere année celle à la fin de laquelle ils avoient commencé à vivre sous les Romains.]

(marginal notes: p. 983. c. — Suet. l. 8. c. 8. p. 744. — Vict. epit. — Chr. Alex p. 587. — 1.)

ARTICLE XIII.

Vespasien ne veut point secourir les Parthes contre les Alains : Cerealis & Frontin font la guerre en Angleterre.

' JOSEPH joint au malheur d'Antiochus les ravages que les Alains firent dans tout le pays des Medes, & dans l'Armenie. Pacorus roy des Medes fut contraint de s'enfuir, aprés avoir veu prendre sa femme ; & Tiridate son frere pensa estre pris luy-mesme par un filet dont on l'enveloppa dans une bataille qu'il leur donna. Les Alains estoient alors contez parmi les Scythes, & demeuroient vers le Tanaïs & les Palus-Meotides.

(marginal note: Jos. b. Jud. l. 7. c. 29. p. 985.)

1. On trouve la mesme chose dans le grec de la chronique d'Eusebe. Mais il est à craindre que cela n'y ait esté ajousté, puisque S. Jerome ne l'a point traduit.

'Ils avoient peu fait parler d'eux jusques ici; [a] sinon que Joseph Vorb. p. 350. 1.
les fait descendre dans l'Armenie sous Tibere. *a* Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. a.
[Ils firent trembler] 'Vologese mesme roy des Parthes: & il *b* Suet. v. Dom.
pria Vespasien de luy envoyer des troupes, & un de ses fils, c. 2. p. 781.
pour les combattre. Domitien fit tout ce qu'il put pour obtenir
cet employ. Mais la chose ne se fit pas, 'les Alains s'étant re- Jos. b. Jud. l. 7. c.
tirez en leur pays, chargez de butin, & avec un grand nombre 29. p. 985. d.
1. de captifs. 'Et Vespasien [1] ne jugea point à propos d'envoyer du Dio, l. 66. p. 752.
secours aux Parthes, ni de se mesler de leurs affaires. [Cela pro- b.
duisit de l'alteration entr'eux: & ce fut sans doute alors que]
'Vologese écrivit à Vespasien avec ce titre si fier: Arsace Roy p. 750. c.
des Rois à Flavius Vespasianus. 'Un historien dit que Vespasien Aur. Vict.
le contraignit par la guerre à vivre en paix. 'Mais un autre dit epit.
seulement *par la crainte de la guerre.* 'Zonare marque aussi qu'il Zon. in Tit. p.
y avoit de la mesintelligence entre Tite & Artabane roy des 195. c.
Parthes, qui à cause de cela voulut proteger un faux Neron.

'Vespasien prit trois fois au moins le titre d'Imperator en l'an Goltz. p. 49. 50.
71. & autant en 72. [pour des avantages remportez sur les en-
nemis, dont nous n'avons point de connoissance.] 'On mar- Suet l. 8. c. 8. p.
que que les courses continuelles des barbares l'obligerent de 744.
donner à la Cappadoce un Consulaire pour gouverneur, au lieu
d'un simple Chevalier qu'on y envoyoit auparavant, & d'y met-
tre des legions. 'Car jusque-là il n'y avoit point de troupes qui Tac. hi. l. 2. c. 81.
y eussent leur quartier ordinaire. p. 54.

[Il y eut aussi alors des guerres dans l'Angleterre, qui estoit
demeurée paisible depuis que Suetonius Paulinus y avoit arres-
V. Neron té la revolte des peuples en 61.] 'en laissant neanmoins plu- v. Agr. c. 16. p.
§ 13. sieurs qui ne vouloient point quitter les armes. Turpilien son 144 | an. 14 c. 39.
successeur se contenta de maintenir les choses dans l'état où il p. 233.
les avoit trouvées. Trebellius Maximus qui luy succeda, 'appa- an. 15. c. 72. p 265.
remment en l'an 65. 'suivit la mesme conduite. Et il n'avoit v. Agr. c. 16. p.
nulle experience dans la guerre: [c] outre que soit par sa lascheté 144.
& son avarice, soit par l'insolence des officiers il n'estoit pas obeï *c* c. 16 | hi. l. 1. c. 60. p. 22. 23.
de ses soldats, qui penserent mesme luy oster la vie. Il quitta
&c. enfin la province, & s'en vint trouver Vitellius, 'qui mit en sa hi. l. 2. c. 66. p. 50.
en l'an 69. place Vectius Bolanus. 'Celuy-ci se fit aimer, en laissant les sol- v. Agr. c. 16. p.
dats sans discipline & les ennemis sans guerre. Car les Anglois 144.
n'attaquoient point quand on ne les attaquoit pas, 'quoy qu'ils hi. l. 2. c. 97. p. 58.
ne demeurassent pas tout à fait en repos, '& qu'ils parussent l. 3. c. 45 p. 73.

1. Dion marque ceci comme posterieur à l'an 75. de sorte qu'on peut douter s'il le faut rap-
porter à la descente des Alains.

quelquefois disposez à prendre les armes durant que les Romains se battoient entr'eux : & Venutius roy " du Nordhumberland les y excitoit. *Brigãtum. V. Claude n.18.*

v.Agr. c.17.p. 144. ' Enfin Vespasien estant devenu paisible, & Petilius Cerealis, [qui avoit terminé la guerre des Hollandois à la fin de l'an 70.] estant bientost passé en Angleterre, il y attaqua ceux du Nordhumberland ; & par divers combats, dont quelques-uns furent assez sanglans, il en reduisit une grande partie à l'obeissance.

c.8.p.141. ' Cn. Julius Agricola, à qui Mucien avoit donné le commandement d'une legion lors que Vectius gouvernoit encore, eut beaucoup de part aux victoires & à la gloire de Cerealis. c.9.p.142. ' C'est luy dont Tacite, qui estoit son gendre, a écrit la vie.

c.17 p.144. ' L'éclat de Cerealis étouffa tout ce que put faire son successeur, qui n'est point nommé. Mais Julius Frontinus qui vint ensuite, ne laissa pas de se rendre illustre par la conqueste des Silures, [qui tenoient le pays qui fait aujourd'huy les Comtez de Monmouth, de Glamorgan, de Brunock, & de Radnor au pays de Galles.] c.8. ' A Frontin succeda Agricola, [a] quatre ans au moins a c.9.p.141 142. aprés estre revenu d'Angleterre à Rome : [& on croit que ce ne fut qu'en 78.]

ARTICLE XIV.

Sedition à Alexandrie. Vespasien donne des Gouverneurs à la Grece, à Rhode, & à d'autres lieux.

L'AN DE JESUS-CHRIST 73. DE VESPASIEN 4. ET 5.

Onuph. p.208| Front.aq p.119| Idat.Cusp. p. 332 a. ' *Domitianus Cæsar II. & Valerius Messalinus Consuls.*

[a] VESPASIEN accorda enfin [cette année] un Consulat ordinaire à Domitien : mais il ne luy accorda que celuy-là : & ce fut encore à la priere de son frere Tite, à qui il l'avoit voulu donner. *b* Suet.v.Dom. c.2.p.781. Front.aq.p.119. ' Frontin ne nomme que [1] Valerius Messalinus 1. ' son collegue, parce qu'on avoit alors effacé des Fastes le nom de Domitien. Onuph.in fast.p. 208.c|Pagi,an. 73.

Eusebe marque cette année une sedition à Alexandrie [dont nous ne trouvons rien dans les auteurs originaux, si on n'y veut rapporter] ' quelques tumultes qui y arriverent vers ce temps-là entre les Juifs, & qui obligerent Vespasien d'ordonner à Lupus Prefet d'Egypte d'abbattre le temple qu'ils avoient dans le territoire Jos.b Jud.l.7.c. 37.p.975. V. les Juifs § 74.

1. Son texte porte *Valerio & Messalino*. Mais il faut assurement oster &

territoire d'Heliople. ' Libanius dit que dans une sedition arrivée à Alexandrie, l'on avoit abbatu les statues de Vespasien, qui s'estoit contenté d'une punition mediocre sans condanner personne à la mort. Elle avoit esté causée par quelques [Juifs] " fugitifs de la Palestine, & par les exactions du blé, qui faisoient craindre une famine. Lib. or. 15. p. 414. c. d. ἰκέται.

' Aprés la sedition d'Alexandrie, S. Jerome marque que l'Acaïe ou la Grece, la Lycie, Rhode, Byzance, Samos, la Thrace, la Cilicie, la Comagene, qui auparavant estoient libres ou sous leurs Rois, furent alors reduites en provinces, ' parce qu'elles n'usoient de leur liberté que pour se ruiner par des seditions. [a] Apollone de Tyanes fit un grand crime à Vespasien de ce qu'il ostoit aux Grecs la liberté que Neron leur avoit donnée [en l'an 67. Vespasien ne se mit pas sans doute beaucoup en peine de ses reproches,] ' & continua à obliger les Grecs à payer les tributs, & à se soumettre à un gouverneur, disant qu'ils avoient desappris à estre libres. Pausanias paroist reconnoistre que leurs seditions leur avoient rendu ce joug necessaire. [On voit par la suite de l'histoire qu'ils continuerent à estre gouvernez par un Proconsul comme avant Neron.] Hier. chr | Suet. c. 8. p. 743 744 | Vict. epit | Eutr. Apoll Ty. l. 5. c. 14. p. 253. a | Scal. in Eus. p. 200 1 | Suet. l. 8. c. 8. p. 743. a Apoll. p. 253. b. c. Paus. in Acha. p. 222. c. V. Neron § 25.

' Rhode, Samos, & les autres isles voisines, qui avoient aussi esté libres jusques alors, furent unies par Vespasien en une mesme province, appellée la province des Isles ou des Cyclades, dont la ville de Rhode fut la metropole. Ser. Ruf. p. 550 e. f | Geogr. sac. p. 246.

[Je ne sçay pas si Neron avoit donné la liberté à la ville de Byzance.] ' Mais on voit que sur la fin du regne de Claude elle payoit tribut aux Romains : [b] & neanmoins Pline l'ancien [qui écrivoit en ce temps-ci,] l'appelle une ville libre. [c] Son neveu luy donne le titre de Republique sous Trajan. Il en regla les dépenses estant gouverneur de Bithynie, & retrancha celles qu'elle faisoit pour envoyer tous les ans un deputé à l'Empereur, & un autre au gouverneur de la Mesie. ' Les Empereurs y envoyoient un Centenier comme pour luy servir de sauvegarde, à cause de la qualité de la ville, & du grand nombre de personnes qui y abordoient de toutes parts. Tac. an. 12. c. 62. 63. p. 191. 192. b Plin. l. 4. c. 11. p. 78. 79. a. c l. 10. ep. 44. p. 595. ep. 83. 84. p. 619.

[La Thrace & la Cilicie estoient dés auparavant des provinces de l'Empire. Mais il y en pouvoit avoir encore quelques parties soumises à leurs princes : & l'histoire le marque de la Cilicie.] ' Il semble que la province d'Europe [où estoit Byzance,] doive son origine à Vespasien. Note 11. Scalig. in Eus. p. 200. 1.

ARTICLE XV.

D'Helvidius Priscus : Vespasien le fait mourir, & chasse de Rome tous les philosophes.

Calv. p. 330.

'CALVISIUS met sur cette année l'expulsion des philosophes qui estoient à Rome. [En quelque année que cela se soit fait,] 'il paroist qu'ils furent chassez à l'occasion d'Helvidius Priscus homme fort celebre en ce temps-là. [a] Son origine estoit" mediocre. [b] Il étudia peu l'eloquence ; [c] mais il se rendit illustre par la philosophie Stoïcienne à laquelle il s'appliqua, [non par divertissement,] non par ostentation, non par paresse ; mais pour s'y affermir contre tous les accidens de la vie, afin de servir plus utilement l'Etat : [car c'estoit le but que les Stoïciens se proposoient.] Aussi Tacite assure qu'il méprisoit les richesses, qu'il estoit inflexible dans l'amour de la justice, invincible à la crainte, & avec cela bon citoyen, bon Senateur, bon mari, bon gendre, bon ami, parfait dans tous les devoirs de la vie civile. 'On l'accusoit d'aimer trop la gloire : & les payens reconnoissent [comme les Chrétiens] que c'est le dernier vice qui reste dans ceux mesmes qui ont étouffé tous les autres. [Mais outre cela] 'il manquoit de discretion : & ce défaut rendit inutile toutes les bonnes qualitez qu'il avoit d'ailleurs.

Dio, l. 66. p. 750. 751.
a Tac. hi. l. 4. c. 5. p. 87.
b de Orat. c. 5. p. 156.
c hi. l. 4. c. 5. p. 87.
" patre primipilari.
c. 6.
Dio, val. p. 702. 705.

'Il épousa une premiere femme dont il eut Helvidius que Domitien fit mourir ; & ensuite il épousa Fannia [d] fille de Thrasea Pætus : ce qui le fit chasser d'Italie [en l'an 66.] lorsque Neron fit mourir Thrasea. [e] Il se retira à Apollonie [dans la Macedoine,] [f] & fut rappellé sous Galba, [g] dont il prit soin d'enterrer le corps. [h] Il fut Questeur en Acaïe sous Neron, & s'y fit extremement aimer. [i] Il estoit Preteur en l'an 70. & en cette qualité il mit la premiere pierre au nouveau bastiment du Capitole.

Tac. v. Agr. n. 81. p. 151.
d an 16 p. 28-33. p. 274. 275 | hi. l. 4. c. 5. p. 87.
e Juven. sat. 5. n. p. 129. 1.
f Tac. hi. l. 4. c. 5. p. 87.
g Plut. v. Gal. p. 1511.
h Juven. sat. 5. p. 129. 1.
i Tac. hi. l. 4. c. 53. p. 102.

[l] Tacite rapporte plusieurs occasions où il avoit parlé & agi avec beaucoup de vigueur & de liberté sous Galba, [m] sous Vitellius, [n] & sur tout sous Vespasien. [o] C'estoit en cette liberté qu'il taschoit le plus d'imiter Thrasea son beaupere, [p] mais il l'imitoit tres-mal. Car Thrasea quelque horreur qu'il eust de la vie de Neron, ne disoit neanmoins, & ne faisoit rien qui pust l'offenser, sinon en ce qu'il ne pouvoit pas prendre part à ses crimes, [ni témoigner qu'il les approvast :] [q] au lieu qu'Hel-

l c 6 p. 82-83.
m l. 2 c. 91. p. 57 | Dio, val. p. 701.
n Tac. hi. l. 4. c. 4-9. p. 87. 88 | c. 43. p. 99.
o c. 5. p. 87.
p Dio, val p. 705.
q p. 701.

vidius vivant ſous Veſpaſien [Prince tout different de Neron,] ne témoignoit pour luy que de l'averſion, & le déchiroit luy & ſes amis & en particulier & en public.

'Mais ce qui irrita Veſpaſien contre luy plus que tout le reſte, c'eſt qu'il excitoit du trouble dans la ville " par une vaine oſtentation de prendre le parti du peuple, parloit toujours contre la monarchie, louoit le gouvernement populaire; & joignant les actions aux paroles, " il aſſembloit des gens comme pour former un parti: comme ſi le but de la philoſophie eſtoit de troubler l'ordre d'un Etat, de ſoulever les peuples, de decrier ceux qui gouvernent, & de leur faire des affaires. 'On marque qu'il faiſoit des feſtes ſolennelles pour Brutus & Caſſius.

(p. 701-705.) (καὶ τῷ ὄχλῳ προσέκειτο.) (συνίστανάς.) (Juven. ſat. 5. v. 37.)

'Il ſembloit qu'il cherchaſt la mort; & il la trouva bientoſt. ['Qui l'obligeoit par exemple] dés le premier jour que le Senat eut reconnu Veſpaſien, de demander que le Capitole fuſt rebaſti au nom du public, & avec l'aide de l'Empereur? [C'eſtoit offenſer le Prince ſans aucune apparence d'utilité.] Auſſi qui que ce ſoit ne ſuivit cet avis, & ne le releva que pour luy en faire un crime. 'Dans tous les edits qu'il fit eſtant Preteur [en l'an 70.] jamais il ne parla de Veſpaſien, & n'y mit pas un ſeul mot à ſon avantage: [a] & quand ce Prince fut revenu [la meſme année,] il fut ſeul à le ſaluer ſous le ſimple nom de Veſpaſien, comme ſi c'euſt eſté un particulier.

(Dio, val. p. 705.) (Tac. l. 4. c. 9. p. 88.) (Dio, l. 66. p. 750. e, Suet. l. 8. c. 15. p. 750.) (a Suet. p. 750.)

'Veſpaſien eſtoit aſſez bon pour voir tout cela ſans s'en offenſer. Mais enfin il eut peine à ſouffrir " qu'il diſputaſt contre luy d'une maniere tres-inſolente, dit l'hiſtoire, & comme contre un égal. 'Arrien rapporte quelques paroles de luy, & de Veſpaſien, qui luy défendoit d'entrer au Senat. [Mais ce qu'il attribue à Veſpaſien n'eſt pas digne de luy.] 'Les Tribuns du peuple pour arreſter cette inſolence, ſe ſaiſirent un jour de luy dans le Senat, & le mirent entre les mains de leurs licteurs [comme pour le mener en priſon.] Veſpaſien en fut confus, & ſortit du Senat en pleurant, ſans dire autre choſe ſinon qu'il eſtoit bien aſſuré qu'il n'auroit point d'autre ſucceſſeur que ſon fils; ('ce qu'on pretend qu'il s'eſtoit perſuadé par l'Aſtrologie, ou par quelques ſonges,) [& qu'Helvide n'avoit que faire d'y pretendre.]

(p. 750.) (*altercationibus inſolentiſſimis.*) (Arr. ex Epi. l. 1. c. 2. p. 11. 12.) (Dio, l. 66. p. 750. 751.) (Suet. l. 8. c. 25. p. 760. 761.)

'Comme Helvide ſembloit donc ne tendre qu'à rétablir la liberté, il fut une fois mis en juſtice pour cela, & renvoyé abſous contre l'opinion [de tout le monde. Mais ne changeant pas pour cela de conduite,] 'il fut condanné à eſtre banni: &

(Juven. ſat. 5. n. p. 129. 1.) (Suet. l. 8. c. 15. p. 750.)

Plin.l.7.ep.19.p. 431. 'Fannia sa femme le suivit dans son second exil, comme elle avoit fait [sous Neron] dans le premier. [Il faut que dans son bannissement mesme Priscus ait encore continué à brouiller.]
Suet.p.750. 'Car il fut enfin condanné à la mort. Vespasien en eut regret, & se faisant un honneur de luy sauver la vie, il contremanda ceux qui estoient envoyez pour l'executer. Mais cet ordre fut inutile parce qu'on vint dire qu'Helvide estoit déja mort, quoy que cela fust faux, & qu'il y eust encore assez de temps pour le sauver. [Mucien sans doute souhaitoit plus cette mort que Vespasien.

Quoy qu'Helvide ait merité cette fin funeste, cependant comme il avoit de fort grandes qualitez, & que la generosité lors mesme qu'on en fait un mauvais usage, est belle & estimable en elle-mesme; il a trouvé de grands hommes pour admirateurs.] [1] Tacite, Pline le jeune, & Juvenal n'en parlent qu'a- 1.
Tac. de orat. c. 17. p. 161. a c. 5. p. 156. vec estime : ' & mesme le dialogue des Orateurs fait au plutost sur la fin de l'an 74. [a] loue sa sagesse : [ce qui peut donner lieu de douter s'il faut mettre sa mort & son exil mesme avant ce
Tac. v. Agr. c. 2. p. 139. temps-là.] ' Herennius Senecio fit son eloge sous Domitien, qui luy en fit un crime digne de mort.

Dio, l. 66 p. 751. a b. 'Beaucoup d'autres Stoïciens, & Demetrius de la secte des Cyniques, imitoient Helvide, & soulevoient les esprits par les discours seditieux qu'ils faisoient mesme publiquement. De sorte que par le conseil de Mucien, [qui apparemment estoit mort en 77.] Vespasien chassa de Rome tous les philosophes, hors Musonius Rufus [dont nous avons parlé autre-part.] De- V. Neron
metrius fut relegué dans une isle avec un Ostilius, qui ayant § 21.
appris l'arrest rendu contre luy durant qu'il faisoit un discours contre le gouvernement monarchique, le continua avec beau-
Suet. l. 8. c. 13. p. 748. coup de force & de vehemence. 'Pour Demetrius, Vespasien l'ayant un jour rencontré depuis sa condannation, il ne voulut
Dio, l. 66. p. 751. b. pas seulement se lever & le saluer. 'Il continua toujours depuis à crier : surquoy Vespasien luy fit dire : Tu fais tout ce que tu peux afin que je te fasse mourir : mais je ne m'amuse pas à faire tuer les [2] chiens qui abboyent. [On pourroit ramasser beau- 2.
coup de choses touchant ce Demetrius : mais nous n'avons pas cru que cela en vallust la peine.]

1. *Tacit. hist. l. 4. c. 4. p. 87* | *Plin. l. 4. ep. 21 p. 258* | *Iuven. saty. 5. v. 36.*
2. Le mot de Cynique signifie un chien.

ARTICLE XVI.

Vespasien fait le dernier lustre des Romains : Du dialogue des Orateurs : Peste à Rome : Pline acheve son histoire de la nature.

L'AN DE JESUS-CHRIST 74, DE VESPASIEN 5. ET 6.

Vespasianus Augustus V. & Titus Cæsar III. Consuls. Idat|Front. aq. p.119|Chr. Alex|Cusp.p.333.b.

[a] ON croit que Domitien fut Consul cette année pour la troisiéme fois, mais subrogé. *a* Onuph. in fast. p.208.e.

Vespasien & Tite y fermerent en qualité de Censeurs le dernier lustre ou denombrement des citoyens Romains; & il ne s'en fit plus depuis. Censor. c.18.p. 131. Pline marque diverses personnes d'un age extraordinaire couchées dans les actes de ce denombrement, dont deux avoient 150. ans. Il ne parle que des pays qui sont entre le Po & l'Apennin. Plin.l.7.c.49.p. 165.c.d.

L'AN DE JESUS-CHRIST 75, DE VESPASIEN 6. ET 7.

Vespasianus Augustus VI. & Titus Cæsar IV. Consuls. Idat|Chr. Alex| Onup.in fas.p. 209.a|Dio, l 66. p.751.c|Cusp.p. 333 b.

[b] On croit que Domitien & Mucien furent subrogez Consuls en cette année, l'un pour la quatriéme fois, l'autre pour la troisiéme. [c] Il est certain que Mucien a esté trois fois Consul. *b* Onu.in fas. p. 208.f.

[d] Vespasien consacra en ce temps-ci le temple de la Paix. [e] On y dressa aussi [à Rome] en la rue sacrée un colosse d'airain de cent, ou [1] cent dix pieds de haut. Il avoit esté fait pour Neron : mais au lieu de sa teste on y mit une representation du soleil sous la figure de Tite selon quelques-uns. *c* Plin.l.34.c.7. p.809.d. *d* Dio,l.65.p.751. 752. *e* p.752.a|Eus. chr|Hier|ad p. 340.b|Plin.l.34. c.7.p.810.c.d| Suet.c.18.p.751.

[f] On mesura le tour des murailles de Rome, qu'on trouva estre " de plus de quatre grandes lieues : & toutes les rues jointes ensemble, en y comprenant celles du camp des Pretoriens faisoient " environ vingt-quatre grandes lieues. 13200. pas. &c. plus de 70. mille. *f* Plin.l.3.c.5.p. 55 d.

On tire des anciennes inscriptions que Vespasien fit cette année quelques reglemens pour les vignes, & pour les mesures. Calvis.p.331| Onuph.in fa.p. 209.a.

[g] L'entretien qui fait le sujet du dialogue des Orateurs, est representé comme fait en la sixiéme annee de Vespasien, cent vingt ans [ou un peu moins] aprés la mort de Ciceron. *g* Tac.de orat.c. p.161. L'auteur de ce traité dit y avoir assisté estant fort jeune : c.1.p.155. ce qui fait que Lipse & d'autres ont peine à croire qu'il soit de Tacite, à qui on l'attribue depuis plusieurs siecles. pr.p.154|Calvis. p.331.1. Et le style en a moins de rapport à celuy de Tacite, qu'à celuy de Quintilien:

1. D'autres content à peu prés de mesme. Le grec d'Eusebe porte 127. pieds. Scal. in Eus.p.209.

outre qu'il traite beaucoup de choses qui ont corrompu ou affoibli l'éloquence ; surquoy Quintilien témoigne en plusieurs endroits qu'il avoit fait un ouvrage. Neanmoins il est difficile de croire que Quintilien fust fort jeune en ce temps-ci. C'est pourquoy il vaut mieux avouer qu'on ignore quel est l'auteur de ce dialogue, [qui ne peut manquer de meriter beaucoup d'estime, puisqu'on l'a jugé digne de deux si illustres auteurs.] Lipse trouve qu'il est excellent pour le style, pour l'invention, pour le jugement, & qu'il est comparable aux meilleurs ouvrages des meilleurs siecles. Mais il est imparfait, ' & ce n'est que comme une premiere partie, qui en demande au moins une seconde.

c. 42. p. 172.

L'AN DE JESUS-CHRIST 76, DE VESPASIEN 7. ET 8.

' *Vespasianus Augustus VII. & Titus Cæsar V. Consuls.*

[a] On marque que Domitien fut encore Consul cette année, mais subrogé pour la cinquiéme fois, & qu'il eut pour collegue Tib. Plautius Silvanus Ælianus, [b] qui avoit déja esté Consul [en l'an 47. selon Onuphre] Proconsul d'Asie, & Propreteur de Mesie vers l'an 63. Vespasien l'avoit fait gouverneur d'Espagne, & le rappella ensuite pour le faire Prefet de Rome. Il joignit à cette dignité les ornemens du triomphe à cause de divers exploits " qu'il avoit faits en Mesie [sous Neron,] & un second Consulat. V. Neron § 17.

Idit Chr. Alex| S. a. t v A. dr| Cu p. p. 333. b. a Ca. vit. Onu. in fast. p. 209. b Tac. n. p. 459. 1.

' Eusebe met en cette année la cheute de trois villes dans l'isle de Chypre par un tremblement de terre. ' On croit que celles de Salamine & de Paphos furent de ce nombre. ' Orose met cet accident en la neuvieme année de Vespasien. [c] Les imprimez & les manuscrits de la chronique de S. Jerome le placent differemment.

Eus. chr. n. p. 201. 1. Oros. l. 7. c. 9. p. 212. 1. a. c Eus. chr. n. Pont. p. 583.

L'AN DE JESUS-CHRIST 77, DE VESPASIEN 8. ET 9.

Vespasianus Augustus VIII. & Titus Cæsar VI. Consuls. NOTE 12.

' On croit que Domitien fut encore Consul subrogé en cette année pour la sixiéme fois ; " & il y a apparence que Cn. Julius Agricola y eut aussi le mesme honneur pour aller commander en Angleterre l'année suivante. V. Tite n. 3.

Onuph. p. 209.

' Pline adressa son grand ouvrage de l'histoire de la nature à Tite Consul pour la sixiéme ' fois, " quatre ans au plus aprés que le lustre eut esté achevé [en l'an 74.] ' Il marque dés son troisiéme livre le troisiéme Consulat de Mucien [qu'on ne met qu'en l'an 75.] ' & l'année de Rome 828. [qui est aussi l'an 75.] *intra' quadriennium*

Plin. præf. l. 7. c. 49. p. 165. c. l. 3. c. 5. p. 54. f. p. 55. d.

Eusebe marque cette année une peste à Rome si furieuse,

que durant plusieurs jours on y conta par jour prés de dix mille morts. La chronique d'Alexandrie rapporte que durant cette peste une nommée Alcipe accoucha à Rome d'un elephant.

ARTICLE XVII.

Conduite d'Agricola en Angleterre : Histoire de Julius Sabinus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 78, DE VESPASIEN 9. ET 10.

' *L. Cesonius Commodus & D. Novius Priscus Consuls.* Noris, ep. cons. p. 49 | Span. p. 51 Cusp. p. 333. b.

AU lieu de Priscus, Cassiodore & S. Prosper mettent Rufus: [& Priscus pouvoit s'appeller Rufus.] ' C'est assez probablement ce Novius Priscus banni par Neron parce qu'il aimoit Seneque. ' On pretend que le premier estoit bisayeul de L. Verus collegue de M. Aurele. [Idace a oublié ce Consulat.] Noris, ep. cons. p. 50. Calvis. p. 332 | Noris, ep. cons. p. 47. 48.

[a] Agricola ayant esté envoyé en Angleterre au milieu de l'esté peu aprés son Consulat, pour succeder à Julius Frontinus, ne laissa pas quoy que la campagne fut si avancée, de gagner une bataille, & de reduire sous l'obeïssance " le pays de Nort-Galles, avec l'isle " d'Anglesey [qui y est jointe.] Ces pays avoient déja appartenu aux Romains, mais ils les avoient perdus par la revolte des peuples sous le gouverneur Suetone. C'est pourquoy Agricola ne voulut pas mesme en écrire [à l'Empereur.] Et en méprisant la reputation, il en acquit une plus grande. *a* Tac. v. Agr. c. 9. 18. p. 142-144. *Ordovices.* *Monam.* V. Neron.

' Comme il savoit par l'experience des autres, que les armes avancent peu quand on traite mal les peuples; pour empescher les revoltes, il songea à établir la discipline, & commença par sa maison, ce qui n'est pas moins difficile à quelques-uns que de gouverner une province. Il prenoit pour soldats " ceux qu'il voyoit les mieux reglez, s'assurant qu'ils seroient toujours les plus fideles; & ne donnoit rien en ce choix, ni à la priere des particuliers; ni à la recommendation des officiers. c. 19. p. 145. *optimum quemque.*

' Il vouloit tout savoir, non tout " relever, rigoureux dans les grandes fautes, & indulgent dans les petites, se contentant souvent du repentir. Il aimoit mieux [1] mettre dans les emplois ceux qu'il jugeoit n'y devoir point faire de fautes, que punir les fautes qu'on avoit commises. § 19. *exequi.*

1. *Officiis & administrationibus (præficere) potiùs non peccatores, quàm damnare cùm peccassent.*

§ 19. ' Il adouciſſoit auſſi la rigueur des impoſts " en les aſſeyant à proportion de ce que chacun pouvoit porter, & en en retranchant les vexations que l'avarice a coutume d'y ajoûter, & qui ſont plus inſupportables que les impoſts meſmes. Ainſi il fit aimer la paix qu'on n'apprehendoit pas moins que la guerre par la negligence ou la tolerance de ceux qui avoient gouverné avant luy. *æqualitate munerum. &c.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 79, DE VESPASIEN 10.

' *Veſpaſianus Auguſtus IX. & Titus Cæſar VII. Conſuls.* V. la Note 12.

Bir.p.[illegible] Onuphr.[illegible] p. 210.a. a Tac.hi.l.4.c. 67.p.107. Plut.amat. p. 1372. b Dio, l. 66. p. 752.d. c Plut.amat.p. 1372. d p 1371.

[a] Julius Sabinus qui avoit pris le nom de Ceſar dans les Gaules au commencement de l'an 70. fut enfin decouvert au bout de neuf ans. Aprés avoir eſté défait, comme nous avons veu, il s'eſtoit retiré en un lieu creuſé ſous terre, ' ou pour y cacher des threſors, (car il eſtoit fort riche) [b] ou pour y trouver un tombeau. [c] Deux de ſes affranchis, de la fidelité deſquels il eſtoit aſſuré, ſavoient ſeuls ce lieu. [d] On aſſure qu'il luy euſt eſté fort aiſé de ſe retirer parmi les barbares d'Allemagne, ou parmi les Gaulois de ſa faction qui ſubſiſtoit encore:] mais qu'il ne le voulut pas, ne pouvant s'éloigner de ſa femme, avec laquelle il eſtoit extremement uni. ' On l'appelle Peponille, [e] Epponine, [f] ou Empone: & Plutarque dit que ce nom parmi les Gaulois ſignifioit une heroïne.

Dio,l.66.p.752. d. e Tac.hi.l.4.c. 67.p.107. f Plut.p.1371. g p.1372.

[g] Il luy fit dire qu'il eſtoit mort, [moins] pour éprouver ſon amitié, que parce qu'il luy eſtoit important qu'on le crut, afin qu'on ne le cherchaſt pas. Auſſi aprés l'avoir laiſſe donner durant trois jours toutes les marques de la douleur la plus vive & la plus ſincere, juſqu'à ne vouloir point manger du tout, il luy fit dire par Martial l'un de ſes affranchis ce qu'il eſtoit devenu, mais qu'il falloit qu'elle continuaſt à le pleurer comme mort. Elle le venoit voir la nuit, & le jour elle retournoit chez elle, & quelquefois elle s'abſentoit plus long-temps [ſous divers pretextes] pour venir paſſer ce temps avec luy. Elle en eut meſme deux enfans, ayant eu l'adreſſe de cacher ſa groſſeſſe, ſes couches, & ſes enfans, ' qui naquirent & furent élevez dans ce lieu ſous terre. [h] Elle mena meſme à Rome ſon mari ſi bien deguiſé qu'on ne le reconnut pas. C'eſtoit ſur des eſperances qu'on luy avoit données: [on ne dit point dequoy:] & comme ces eſperances ne réuſſirent pas, elle le ramena en ſa retraite ordinaire. ' Elle avoit des amis qui prenoient part à ce rare exemple de fidelité & de conſtance.

Dio,l.66 p.752. d. h Plut p.1372. Tac.hiſt. l.4.c. 67.p.107. Dio,l.66 p.752 d.e.

' Enfin neanmoins Sabinus fut découvert, & amené à Rome

avec

avec sa femme, qui se jetta aux pieds de Vespasien avec ses enfans. Il en fut touché jusqu'à répandre des larmes; & cependant il la condanna elle-mesme à la mort avec son mari. ' Elle entra sur cela en furie, & parla avec toute la liberté d'une femme animée qui ne craint plus rien: ce qui ne fit qu'irriter Vespasien. Les enfans furent conservez: l'un d'eux mourut depuis en Egypte; & Plutarque avoit veu l'autre nommé Sabin à Delphes peu de temps avant que de rapporter cet evenement: [l'histoire n'exprime point pourquoy Vespasien n'usa pas de sa bonté ordinaire dans une occasion qui sembloit si fort le meriter.] Plutarque dit que son regne ne vit rien de plus odieux & de plus tragique: & il rapporte à cela les malheurs qui arriverent depuis à luy & à sa maison. Plut.p.1373.

ARTICLE XVIII.

Cecina & Marcellus conspirent contre Vespasien, & sont punis: Mort de Vespasien: Ses colonies.

' DANS le temps que Sabinus fut executé, Alienus Cecina & Marcellus conspirerent contre Vespasien. Il les avoit toujours traitez comme ses meilleurs amis, & les avoit comblez d'honneurs, [quoy que Cecina ne le meritast guere, & Marcellus encore moins. Car c'est sans doute Eprius Marcellus dont Tacite parle assez souvent.] ' Il estoit né à Capoue d'une famille tres-basse & sans biens: mais son eloquence le rendit l'un des plus riches & des plus puissans de Rome [sans le pouvoir neanmoins faire passer pour homme d'honneur.] ' Dés l'an 48. il voulut bien accepter la Preture pour un seul jour à la place de Silanus, qu'Agrippine faisoit degrader. ' En l'an 57. estant justement accusé de peculat par les Lyciens, il eut assez [de lácheté &] de credit pour faire mesme bannir ses accusateurs. ' Il se rendit extremement odieux en servant de ministre à Neron en l'an 66. pour faire condanner Thrasea, Helvide son gendre, & quelques autres. ' C'est pourquoy Helvide l'entreprit plusieurs fois sous Galba, & sous Vespasien. [a] Mais Marcellus qui avoit bien plus d'eloquence que luy, eluda & les raisons d'Helvide, & toute la haine du Senat: ' outre que Galba & Mucien ne vouloient pas qu'on poussast des personnes de cette importance. [b] Vespasien mesme l'aimoit & le consideroit à cause de son eloquence: & il luy donnoit assez de credit " pour piller

Dio, l. 66. p. 752. e Suet.
Tac. de orat. c. 8 p. 157.
Tac. an. 12. c. 4. p. 172.
l. 13. c. 33. p. 209.
l. 16. c. 23. 28. 33. p. 273.
hist. l. 4. c. 6. 10 p. 87 'c. 43 p. 99.
a de orat. c. 5. p. 156.
hi. l. 4. c. 6. p 87| 43 p 99.
b l. 2. c 95. p 58| de orat. c. 8. p. 158.
" agũt ferũtque cuncta.

Spanh. l. 6. p. 563. & déchirer tout. ' Il fut sous son regne Proconsul de Cypre.

Dio, l. 66. p. 752. c. ' Il ne laissa donc pas de conspirer contre luy avec Cecina: beaucoup de soldats estoient déja entrez dans leur faction; [a] a Suet. v. Tit. c. 6. p. 768. & on avoit des preuves du crime de Cecina par des pieces écrites de sa main. V. Ur. epit. ' Tite estoit d'ailleurs picque contre luy au sujet de quelque jalousie. Suet. p. 768 | Dio, l. 66. p. 752. c. ' Il le pria à souper, & au sortir il le fit tuer dans le palais mesme, craignant que sa conjuration n'éclatast dés cette nuit-là. Dio, p. 752. 753. ' Marcellus fut jugé par le Senat; & ayant esté condanné, il se couppa la gorge avec un rasoir.

p. 753. a. b | Suet. l. 8. c. 24. p. 760. [Peu aprés cette execution,] ' Vespasien s'estant senti un peu incommodé, s'en alla dans sa maison paternelle où il avoit accoutumé d'aller passer les estez, & où il y avoit des eaux extremement froides. *aquæ Cutiliæ.* Il en but avec excés, ce qui outre la fievre qu'il avoit déja, luy causa un tres-grand devoiement d'estomac. Il ne laissoit pas cependant d'écouter les deputez qu'on luy envoyoit, & de travailler à toutes les affaires, comme s'il eust esté en santé, disant qu'il falloit qu'un Empereur mourust debout. Et en effet il rendit mesme l'esprit estant debout entre les mains de ceux qui le soutenoient. Ainsi il mourut constamment, & mesme gayement comme on le peut voir dans les historiens, lors qu'ils parlent d'une comete & de quelques autres accidens qui avoient precedé sa mort. [Mais cette gayeté fait pitié à ceux qui voyent un Prince sortir d'une felicité telle quelle, pour tomber entre les mains d'un Dieu qu'il a irrité en ne l'adorant pas, en le persecutant au moins en la personne " de tous les descendans de David, & par beaucoup d'actions dignes d'un supplice eternel.] v. les Juifs.

Suet. l. 8. c. 24. p. 760. ' Il mourut [1] le 24. juin de cette année, aprés avoir vécu 69. ans, sept mois, & sept jours, [b] b c. 2. p. 731. depuis le 18. novembre de l'an 9. de JESUS-CHRIST, [c] c Dio, l. 66. p. 753. c. & ayant regné dix ans moins six jours, [à commencer] [d] d Tac. hi. l. 2. c. 79. p. 53. au 1. juillet 69. qu'il fut proclamé Empereur à Alexandrie. Car c'est de ce jour-là qu'il contoit le temps de son regne. 1.

Suet. l. 8. c. 19. p. 753. 754 | n. 6. ' On marque que les Romains estoient si fous de danses & de comedies, qu'ils en faisoient mesme dans les funerailles des personnes de qualité, où ils representoient leur genie & leurs actions: & que dans celles de Vespasien, le comedien qui le re-

1. L'edition de Suetone à Leyden en 1656. met le 23. *VIIII. Cal.* Mais la date de sa vie, montre qu'il faut dire *VIII. Cal.* comme dans l'edition de Francfort en 1588. 'S. Theophile, S. Clement d'Alexandrie, Eusebe & Cassiodore donnent 9. ans, 11. mois, & 22. jours, au regne de Vespasien, ne le commençant qu'au 3. de juillet.

presentoit ayant demandé à ses Intendans combien coutoit sa pompe funebre, & eux ayant répondu qu'elle coutoit tant; il „ s'écria aussi-tost: Donnez-moy cet argent, & jettez-moy dans „ le Tibre si vous voulez.

'Les hommes en firent une divinité, [pendant que le vray & unique Dieu le condannoit avec les demons aux feux de l'enfer.] Eutrop.

Eusebe dans sa chronique marque comme la derniere action de Vespasien, qu'il envoya des colonies en divers endroits. [Il ne le fit pas seulement en cette extremité de son regne. Car Joseph parlant de ce qui arriva en l'an 72.] 'nous apprend que ce prince [par un effet de son avarice ordinaire] se reserva toute la Judée, sans y fonder aucune ville, sinon qu'il donna le lieu d'Emmaüs à "trois lieues de Jerusalem pour servir de logement à huit cent soldats veterans, [& en fit ainsi une colonie. Cela revient à ce que dit Sozomene,] 'que les Romains aprés avoir pris Jerusalem, donnerent à ce lieu celebre dans l'Evangile, le nom de Nicople, ou ville de victoire, à cause de la victoire qu'ils avoient remportée sur les Juifs. 'Elle faisoit avec son territoire un des dix "cantons qui composoient en ce temps-ci la Judée entre l'Idumée & la Samarie. [S'estant bien-tost ruinée, elle fut rétablie vers l'an 221. à la sollicitation du celebre Jule Africain. "]

Jos. bel. l. 7. c. 27. p. 989. — 60. stades. — Soz l. 5. c. 21. p. 630. a. — Plin. l. 5. c. 14. p. 101. d. — toparchies. — V. son titre n. 3.

'Dés devant l'an [76.] auquel Pline écrivoit, Vespasien avoit mis une colonie à Cesarée, qu'on appelloit pour ce sujet "la Flavienne, & la premiere, [sans doute parce que c'estoit la premiere en dignité de toute la Palestine, dont cette ville fut toujours depuis ou la seule ou la premiere metropole.] 'Il remit aux habitans le tribut que l'on faisoit payer par teste: & Tite les exemta encore de la taille qui se levoit sur les terres.

c. 13. p. 101. c| Spanh. l. .. p. 69. — Colonia prima Flavia. — Digest. t. 15. l. 8. 7. p. 924.

'On croit qu'il faut mettre aussi entre les colonies de Vespasien [ou de ses enfans] celle de Develte ou Deulte comme on l'a quelquefois appellée, parce qu'elle a porté le surnom de Flavienne. C'est une ville celebre de la Thrace, où l'on avoit mis des Veterans [comme à Emmaüs.] 'On donne le mesme surnom à Sinope dans le Pont, & au port d'Aman ou Amand, nommé aussi Flaviobriga sur la coste septentrionale de l'Espagne, 'qu'on croit estre aujourd'huy Bilbao capitale de la Biscaie. 'Mais pour Sinope, on luy donne encore d'autres "surnoms, [qui font croire que c'est une colonie plus ancienne, & qui avoit seulement receu quelque faveur particuliere de Vespasien.]

Spanh. l. 7. p. 768| Pl. n. l. 4. c. 11. p. 78. c. — Spanh. p. 769| Pl. n. l. 4. c. 20. p. 89. d. — Baudrand p. 192. — Spanh. l. 7. p. 769. — Iulia Augusta.

p.763-711. ' Diverses autres villes qu'on ne marque point avoir esté colonies, ont encore porte le surnom de Flavienne, comme Neapolis [ou Naplouze,] nommée autrefois Sichem dans la Samarie, comme Samosates capitale de la Comagene, Tripoli dans la Phenicie, Calcide & Philadelphie dans la Syrie, Cyrene dans la Libye, Critie dans la Bithynie, Eumenée dans la Phrygie.

ARTICLE XIX.

Sedition à Antioche: De quelques écrivains.

Apoll.v.l.6.c.16. p.313.a. ' PHILOSTRATE marque qu'il y eut vers ces temps-ci une sedition à Antioche, causée par le gouverneur mesme de Syrie, qui en divisoit les habitans par des soupçons & des défiances. Mais un grand tremblement de terre estant survenu, le peril commun les réunit.

[Entre les auteurs qui sont morts ou qui ont fleuri du temps de Vespasien, on peut mettre Suetonius Paulinus dont nous avons parlé sous Neron & sous Othon comme d'un grand homme de guerre.] ' Mais il avoit aussi laissé quelques écrits sur l'expedition qu'il avoit faite au delà du mont Atlas [en l'an 42.] ' Il a survecu Othon: [a] mais Pline en parle [en l'an 77.] comme d'un homme qui estoit mort. [b] Ceux qui l'ont fait pere de Suetone l'historien en le confondant avec Suetonius Lenis simple Tribun militaire dans l'armée d'Othon dont Paulinus estoit general, ne meritent pas qu'on s'arreste à les refuter.]

Plin.l.5.c.1.p.93. a.b. — Tac.hi.l.2.c.60. p.49. — a Plin.l.5.c.1.p. 93.a. — b Voss.h.lat.l.1. c.26.p.134.

' Pline cite souvent l'autorité & les écrits de Mucien, sur tout pour ce qui regarde l'histoire & la geographie de l'Orient, dont on peut juger par là qu'il avoit écrit quelque ouvrage. ' Il travailloit en 75. à ramasser les discours, les actes, & les lettres des anciens Romains, qui se trouvoient dans les bibliotheques. Il avoit déja publié onze livres de ces actes [& des harangues,] & trois livres de leurs lettres. ' Pline marque plusieurs fois son troisiéme Consulat, [qu'il eut à ce qu'on pretend en l'an 75. mais je ne pense pas qu'il dise nulle-part qu'il vécust encore. Il semble au contraire insinuer en divers endroits qu'il ne vivoit *prodidit.* plus. Ainsi il peut estre mort vers l'an 76.] ' Il portoit toujours sur luy une mouche vivante, s'imaginant se garentir " du mal *lippitudin* des yeux par cette superstition.

c.27.p.141. — Tac. de orat. c. 37.p.170. — Voss.h.lat.c.27. p.141. — Plin.l.28.c.2.p. 68.c.d.

' Julius Secundus qui parle dans le dialogue des Orateurs,

Voss.h.lat.l.1.c. 27.p.145.

avoit écrit la vie d'un Julius Asiaticus : & on s'attendoit qu'il en écriroit plusieurs autres. ' Il a aussi publié des harangues dont Quintilien parle avec estime : mais il ne vécut pas assez pour se perfectionner entierement. Quint.l.10.c.1. p.52.53.

' Vipsanius Messala paroist aussi dans le mesme dialogue, & y a la principale part. [a] Il estoit d'une famille illustre, avoit de grandes qualitez, & fut le seul " homme d'honneur & de lettres qui se joignit pour Vespasien à Antonius Primus. Il commandoit alors une legion, ' & n'avoit pas encore l'age pour entrer dans le Senat. ' Tacite nous apprend qu'il avoit écrit cette guerre : & l'on juge par Plutarque qu'il avoit encore composé d'autres histoires. ' On estima beaucoup son eloquence & son bon naturel lors qu'il tascha en l'an 70. de flechir le Senat justement irrité contre Aquilius Regulus son frere, mais tout different de luy. " Il semble qu'il se soit offert à porter la peine que son frere avoit meritée en accusant sous Neron les personnes les plus illustres.

Tac. de Orat. c. 14. p. 160. a hi. l. 3. c. 6. p. 63. bonas artes attulit. l. 4. c. 42. p. 98. Voss. h. lat. l. 1. c. 28 p. 146. Tac. h. l. 4. c. 42. p. 98. periculis fratris se met opponens.

' Moderat philosophe Pythagoricien, qui a laissé divers écrits sur la philosophie, vivoit vers ce mesme temps ; il estoit de Cadis en Espagne. S. Jerome loue son eloquence. [b] Porphyre pretend qu'Origene lisoit beaucoup ses ouvrages.

Jons. de phil. l. 3. c. 5. p. 229. 230 | Eus. n. p. 122. 1. a. b. &c. b Eus. l. 6. c. 19. p. 220. c.

[c] Curiatius Maternus celebre Avocat de Rome du temps de Vespasien s'occupoit encore plus à la poesie, [d] dont l'auteur du livre des Orateurs luy fait entreprendre la défense. [e] Il avoit fait des tragedies de Medée, de Domice, & de Caton, & travailloit alors à celle de Thyeste. ' Son Caton faisoit du bruit, & on croyoit que les puissances s'y trouvoient blessées.

c Tac de Orat. c. 2. 3. p. 155 156. d c. 11. p. 159. e c. 3. p. 156. c. 2. 10. p. 155 159.

' Saleius Bassus estoit aussi alors celebre par les poemes qu'il composoit, & que Vespasien recompensa par ses liberalitez. ' Quintilien le met entre les poetes Epiques, & estime beaucoup son genie ardent & poetique, que neanmoins la vieillesse mesme ne put meurir. [Il ne nous reste rien de tous ces auteurs, hors peut-estre quelques mots citez par les anciens grammairiens.]

c. 5. 9 p. 156. 158. Quint. l. 10. c. 1. p. 50. 1.

' Cluvius a écrit l'histoire de Neron & des guerres civiles qui precederent l'établissement de Vespasien : & il faisoit profession d'y dire la verité sans craindre de blesser les personnes les plus illustres. ' On croit que c'est ce M. Cluvius Rufus qui estoit [gouverneur d'Espagne sous Galba, Othon & Vitellius ;] [f] & dont on marque qu'il avoit esté riche & puissant sous Neron

Tac. an. 13. c. 20. p. 204 | 14. c. 2. p. 213 | Plin. l. 9. ep. 19. p. 534. Tac. an 13. n. 65. p. 204 | Pl. hi. 2 c. 65. p. 320 | p. 5[illegible] | Voss. hi. la. l. 2. c. 28. p. 44. f Tac. hi. l. 4. c. 43 p. 99.

sans faire tort à personne. Ce Cluvius Rufus estoit en effet une personne eloquente, 'plus propre à paroistre dans la paix que dans la guerre. 'Onuphre croit que c'est ce Rufus qui fut Consul subrogé dés l'an 45. sous Claude, [dequoy il ne donne point de preuve.] 'Ceux aussi qui le confondent avec ce Cluvius pere d'Helvidius Priscus, [n'ont pas consideré que] celuy-ci " ne s'estoit élevé ' que jusqu'aux degrez les plus mediocres de la milice.

l.1.c.8.p.7.

Onu. in fas. p. 199.c.

Pl.n.ep.n.p.534.

Tac.hi.l.4.c.5.p. 87.

primipili ordine duxit.



L'EMPEREUR TITE.

ARTICLE PREMIER.

Qualitez naturelles de Tite ; il contribue à elever son pere à l'Empire, & prend Jerusalem.

NOTE 1. L'EMPEREUR Tite fils de Vespasien & de Flavie Domitille, [a] naquit le 30. de decembre vers le temps de la mort de Caius, [c'est à dire " en l'an 40.] [b] Les inscriptions luy donnent comme à son pere les noms de Titus Flavius Sabinus Vespasianus. [Mais il n'est connu dans l'histoire que sous son prenom de Tite, comme Tibere, Caius & Neron.] ' Dés son enfance il parut en luy d'excellentes qualitez de corps & d'esprit. Il n'estoit pas extremement grand, & son ventre avançoit un peu trop. ' Mais du reste il estoit parfaitement bienfait, & avoit beaucoup d'agrément & de majesté dans le visage. ' Il estoit aussi extremement fort, adroit à toutes sortes d'exercices du corps & de la main ; & il disoit quelquefois qu'il eust pu estre un tres-habile faussaire, parce qu'il contrefaisoit sans peine toute sorte d'écriture.

Suet.l.8.c.3.p.733. a v.Tit.c.1.p.763|Buch.cyc.p.276. b Occ.p.161| Goltz.p.53. Suet.v.Tit.c.3.p.764. p.764|Tac.hi.l.2.c.1.p.34. &c. Suet.c.3.p.764.765|Apoll.Ty.l.6.c.14.p.306.2.

' Son genie estoit capable de la plus haute fortune. [c] Il avoit une memoire extraordinaire, & une grande facilité pour apprendre tout ce qui regarde la guerre & les belles lettres, jusqu'à composer des poemes en grec & en latin, & à faire un discours sur le champ. ' Il semble qu'il ait composé un eloge de son pere. ' On parle de quelques tragedies qu'il avoit faites en grec : & Pline loue sa poesie.

Tac.hi.l.2.c.1.p.34. c Suet.c.3.p.764. Plin.præf. Voss.poet.g.c.9.p.73|Eutr.

' Il avoit & par art & par nature une grande adresse à gagner les cœurs : & cela contribua beaucoup à élever son pere à l'Empire. ' Il estoit civil, affable, populaire, " sans neanmoins se rabaisser trop, & sans rien faire qui diminuast son autorité. [Joseph nous le represente toujours comme plein de courage & de hardiesse dans la guerre :] ' & Suetone en parle de mesme.

Tac.hi.l.2.c.5.p.35. l.5.c.1.p.214. *incorrupto ducis honore.* Suet.c.4.p.764.

[Mais ce qu'on remarque le plus de luy c'eſt ſa douceur & ſa bonté envers tout le monde, comme on le verra dans toute la ſuite.] L'hiſtoire loue " la moderation & la ſageſſe qu'il fit paroiſtre dés ſa premiere jeuneſſe. Et Eutrope pour faire ſon eloge en trois mots, dit qu'il a eſté tres-eloquent, tres-vaillant, & tres-moderé. *modeſtia.*

c.2.p.754. | c.4.p.765. | Tac.hi.l.2.c.77. p. 3. | a Suet. c.4.p. 765.

' Il fut elevé à la Cour [de Claude & de Neron] avec Britannicus, à qui pour marque de leur ancienne amitié, il fit depuis dreſſer diverſes ſtatues. &c. ' Il porta d'abord les armes en qualité de Tribun dans la Germanie & dans l'Angleterre, & y laiſſa une grande eſtime de ſa capacité & de ſes mœurs, ' ſur tout parmi les troupes de la Germanie. [a] Il plaida enſuite quelque temps, & épouſa Arricidia Tertulla fille d'un Prefet du Pretoire, qui eſtant morte au bout de quelque temps, il épouſa encore Marcia Furnilla d'une famille illuſtre. Il la repudia neanmoins, aprés en avoir eu une fille, ' nommée Julia Sabina. [b] Philoſtrate luy attribue pluſieurs filles. [c] Il fut fait Queſteur, puis colonel d'une legion, [d] & ſuivit en cette qualité ſon pere dans la guerre qu'il fit aux Juifs. en l'an 66. [e] Il y ſignala beaucoup ſon courage, [comme Joſeph ne manque pas de le remarquer en divers endroits,] &c. [f] & s'acquit deſlors beaucoup de reputation dans les armes. [Mais il fit encore plus pour luy,] [g] en uniſſant Mucien gouverneur de Syrie avec ſon pere.

Goltz. p.57|Occo.p.168.169. | b Apol.Ty.l.7. c.7.p.325.a. | c Suet.p.765. | d v.Veſ.c.4.p. 735. | e v.Tit.c.4.p. 765. | f Tac.hi.l.5.c.1. p.114. | g Tac.hi.l.2.c.5. p.35. | h Jo.b.Jud. | i Tac.l.2 c.1-4. p.22.34 Suet.v. Tit.c.5.p.766.

[h] Veſpaſien l'ayant envoyé à Galba pour prendre ſes ordres, en 68. [i] chacun crut & dans les provinces, & à Rome meſme, que Galba l'avoit mandé pour l'adopter. Mais il apprit à Corinthe en 69. la mort de Galba; & ſur cela il s'en retourna trouver ſon pere. On pretend qu'ayant eſté en paſſant conſulter la celebre Venus de Paphos, qui n'eſtoit autre choſe qu'une [pierre ou un morceau de bois] en forme de corne, le Preſtre du lieu le renvoya comblé d'eſperances. Et il trouva ſon pere ſur le point de prendre l'Empire, ' ſollicité ſur tout par Mucien, qui ne haïſſoit pas Veſpaſien, mais qui aimoit Tite. [l] C'eſtoit Tite qui negotioit la choſe entr'eux, & qui portoit les paroles de l'un à l'autre, [depuis qu'il fut de retour,]

Tac.l.2.c.74.76. p.52. | l c.79.p.54.

' Veſpaſien ayant donc eſté declaré Auguſte le premier juillet de l'an 69. ' Tite fut chargé du ſoin de continuer la guerre contre les Juifs. [Il ſuivit neanmoins ſon pere à Alexandrie,] ' & y appaiſa ſa colere aſſez juſtement irritée contre le peuple de cette ville. [m] Il taſcha " de rendre le meſme office à Domitien ſon frere : mais il n'en remporta que l'honneur d'avoir don- V. Veſpaſien § 2. ib. § 8.

p.53. | c.52.p.55|l.5.c.10. p.118. | Dio,val p.701. 702. | m Tac.hi.l.4.c. 52.p.101.

né

né un témoignage de son excellent naturel. ' Il alla ensuite prester ses mains à Dieu, comme il le reconnut luy-mesme, pour punir les crimes des Juifs, en ruinant Jerusalem leur capitale & leur unique esperance. [Nous ne disons rien ici de ce fameux siege, en ayant assez parlé autre-part. Nous nous contentons de remarquer que dans l'histoire que Joseph en a faite, on voit par tout le caractere de Tite, actif, vigilant, courageux, plein de bonté & de compassion; mais un peu trop hardi à s'exposer aux dangers.]

Apoll vit.l 5.c. 1 +.p.30,.a.

ARTICLE II.

Tite gouverne l'Empire sous son pere : Se rend odieux.

' TACITE semble accuser Tite d'avoir trop pressé le siege de Jerusalem pour aller vistement jouir des plaisirs de Rome. [Cependant quoy que Jerusalem eust esté prise le 8. septembre de l'an 70. il ne retourna à Rome que huit mois aprés. De sorte] ' qu'on craignit mesme qu'il ne voulust se rendre independant de son pere, & maistre de l'Orient, où il estoit extremement aimé par les soldats [& par les peuples. Ce qui augmenta ce soupçon fut peut-estre] ' l'entrevcue qu'il eut à Zeugma avec les Ambassadeurs des Parthes; [a] & de ce qu'il avoit porté le diademe à Alexandrie selon une ancienne coutume dans la consecration du bœuf que les Egyptiens appelloient Apis. ' Ce soupçon l'obligea de revenir promptement en Italie.

Tac.l.5.c.11.p. 118. — Suet. v.Tit c.5. p.766. — Jos.b.Jud.l.7.c. 14.p.97.[illegible] a Suet.p 766. — p.767.

' En passant à Argos, il y voulut voir Apollone de Tyanes, [b] à qui il protesta, dit Philostrate, de vouloir toujours demeurer soumis à son pere. [c] Il luy demanda quelques regles pour bien gouverner: & Apollone ne luy en donna point d'autres que d'imiter son pere, ' & de souffrir les reprimendes de Demetrius philosophe Cynique, qui fait profession, luy dit-il, de parler librement, & de dire la verité sans respecter qui que ce soit. Tite promit de l'écouter, & de souffrir tout ce qu'il luy pourroit dire de plus aigre quand il auroit fait quelque faute. ' Il consulta aussi Apollone comme un devin sur sa fortune; & selon Philostrate, Apollone luy predit que son frere l'empoisonneroit; mais il le luy dit d'une maniere si obscure, qu'il paroist que Tite ne le comprit pas: [& la prediction n'a peut-estre esté faite que sur l'evenement.]

&c. — Apol.Ty.l 6.c. 14.p.305.d. b p.306.a.b. c c. — p.307. — p.307 308.

NOTE 2. ' Philostrate ajouste que les habitans " d'une ville par où Tite

c.[illegible]p.309.

passoit luy ayant demandé une grace importante, il leur répondit qu'il se souviendroit de leur requeste, qu'il en parleroit à son pere, & qu'il seroit luy-mesme leur avocat. Apollone qui estoit encore alors auprés de luy, le pria de luy dire ce qu'il feroit si on luy venoit donner avis que quelques-uns de ces habitans faisoient une ligue contre luy & contre son pere, & avoient eu des intelligences secretes avec les Juifs de Jerusalem. Tite répondit qu'il ne pourroit pas se dispenser de les faire mourir. Est-ce donc, repartit Apollone, que vous pouvez ordonner de vous-mesme sur le champ la mort des hommes, & que pour faire des graces il faut deliberer long-temps, & avoir recours au conseil & à l'autorité d'un autre? [Un esprit dur se fust bientost debarassé de cette question.] Mais Tite fut ravi d'estre comme obligé de faire du bien, & dit qu'il s'assuroit que son pere ne trouveroit point mauvais qu'il eust cedé à la verité.

[Il fut receu à Rome en triomphe, comme nous l'avons marqué autre-part.] 'Le Senat luy avoit donné dés la fin de l'an 69. la qualité de Cesar. 'On y joignit [en cette année " avant qu'il fut arrivé, & ce semble sur la fin de mars le titre d'Empereur &] la puissance du Tribunat. Il eut aussi vers le mesme la qualité de Censeur que Vespasien avoit prise. Ainsi il fut proprement le collegue & l'associé de son pere dans la puissance souveraine; & il en estoit mesme comme le tuteur, selon l'expression de Suetone, se chargeant du soin de toutes choses, grandes & petites, jusqu'à prendre la charge de Prefet du Pretoire.

'On pretend qu'il usa de ce pouvoir avec " trop de hauteur & de violence; & que quand quelqu'un luy estoit suspect, il faisoit demander sa mort dans le theatre ou dans le camp [des Pretoriens] par des gens apostez, & aussitost le faisoit executer. 'On l'accuse mesme d'avarice, & Suetone pretend qu'il avoit certainement accoutumé de prendre de l'argent pour appuyer auprés de son pere ceux qui avoient des procés. On blasmoit beaucoup ses festins excessifs, & on tenoit qu'ils estoient suivis des crimes les plus infames. Le peuple murmuroit tout à fait de son attache pour Berenice [sœur du roy Agrippa.] 'En un mot on le haïssoit déja & on le regardoit, dit Suetone, comme devant estre un second Neron, quand il regneroit.

'Mais cette opinion si desavantageuse qu'on avoit conceue de luy, tourna ensuite à sa gloire 'lorsqu'on le vit plus reglé estant Empereur que durant l'Empire de son pere. [a] Et aprés tout on ne marque en particulier aucune execution qui puisse

Marginal notes: V. les Juifs §. 71. — Dio, l. 66. p. 744. — Suet. v. Tit. c. 6. p. 767 | Vict. epit. — V. Vespasien n. 9. — Ibid. — V. Vespasien § 12. — *incivilium.* — Suet. c. 7. p. 768. — p. 768 | c. 1. p. 763. — c. 7. p. 768. — Tac. hi. l. 1. c. 2. p. 34 | Dio, l. 66. p. 753. c. — &c. — a Suet. c. 6. p. 768.

en 79. V. Vespasien § 18. l'avoir rendu odieux, que celle de Cecina qu'il fit tuer "à la sortie de sa table. Mais Suetone mesme excuse cette action sur la necessité. Et dans le fond il est certain que Cecina estoit coupable. V. Vespasien § 11. ' Suetone rapporte aussi bien que Dion, qu'il reprenoit mesme quelquefois l'avarice de son pere. v. Vesp. c. 23. p. 758 | Dio, l. 66. p. 751. e.

[a] Pour Berenice qui estoit fille du grand Agrippa dernier roy de Judée, & sœur du jeune Agrippa roy d'Iturée, [b] elle avoit esté mariée à Herode roy de Calcide son oncle, & ensuite à Polemon roy de Cilicie. [C'est pourquoy] ' on luy donnoit le titre de Reine. [c] C'estoit un dangereux piege du demon : [d] & on croit que Tite y fut pris durant qu'il faisoit la guerre en Judée avec son pere, quoy que non pas jusqu'à manquer en rien au soin & à l'application qu'il devoit aux affaires. [e] Elle le suivit à Rome aprés la prise de Jerusalem, avec Agrippa son frere, & elle logea dans le palais, ' ayant gagné l'esprit de Vespasien mesme par ses presens. a Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 628. a. b l. 20. c. 5. p. 693. e. f. Tac. hi. l. 2. c. 81. p. 54. c p. 54 | Jos. p. 693. f. d Tac. hi. l. 2. c. 2. p. 34. e Dio, l. 66. p. 753. b. Tac. hi. l. 2. c. 81. p. 54.

' On tenoit que Tite luy avoit promis de l'épouser. [f] Dion dit qu'elle s'y attendoit tellement, qu'elle agissoit déja en toutes rencontres comme si elle eust esté Imperatrice : [g] & un historien l'appelle sa femme. [h] Cependant Tite sachant que les Romains en murmuroient, fit ceder sa passion à son honneur, & la renvoya, ou depuis qu'il fut Empereur, comme Suetone le semble dire, ou dés devant, comme Dion le dit assez nettement : ' & il ajoute que Berenice estant revenue à Rome aprés la mort de Vespasien, " elle ne put faire de tort à la reputation de Tite. Suet. v. Tit. c. 7. p. 768. f Dio, l. 66. p. 752. b. g Vict. epit. h ib | Suet. p. 769 | Dio, l. 66. p. 752. b. Dio, l. 66. p. 753. d. Τίνος σώφρων ἐγένετο.

vers l'an 78. ' Dion marque sur la fin du regne de Vespasien, que quelques Sophistes Cyniques s'estant glissez dans Rome, malgré la défence que Vespasien avoit faite aux philosophes d'y demeurer,] l'un d'eux nommé Diogene entra au theatre, & y dit avec insolence tout ce dont il s'avisa contre Tite & Berenice : ce qui obligea à le faire fouetter. Heras de mesme profession voulut l'imiter, croyant qu'il en seroit quitte aussi pour le fouet : mais on luy fit trancher la teste. p. 752. c.

' L'Empereur Adrien & d'autres ont accusé Tite d'avoir empoisonné son pere dans un festin : mais Dion qui le rapporte, assure en mesme temps que c'est une fausseté. p. 755. a.



ARTICLE III.

Tite est fait Empereur ; eloge de son gouvernement.

L'AN DE JESUS-CHRIST 79, DE TITE I.

Onuph. ' *Vespasianus Augustus IX. & Titus Cæsar VII. Consuls.*

Suet.v.Dom.c.2.p.781. ' APRES que Vespasien fut mort, [le 24. juin de l'an 79. V. Vespasien § 18. Tite ayant esté reconnu seul Empereur,] comme il paroist que son pere l'avoit ordonné par son testament, Domitien delibera long-temps s'il ne promettroit point aux soldats le double de ce que les nouveaux princes avoient accoutumé de leur donner, [afin qu'ils le declarassent Auguste. Il n'osa le faire,] mais il publia toujours depuis que son pere l'avoit laissé heritier de l'Empire avec son frere ; & qu'on avoit falsifié son testament. Depuis cela il ne cessa point de dresser secrettement & ouvertement des pieges à Tite : v.Tit.c.9.p.774. ' sollicitant publiquement les armées, & songeant à quitter Rome [pour aller exciter quelque brouillerie.]

p.775. ' Cependant Tite ne se put resoudre ni à le faire mourir, ni seulement à " l'eloigner, ou à le rabbaisser un peu. Il témoignoit *seponere.* toujours qu'il le regardoit comme son collegue & son successeur. Il le conjuroit quelquefois en secret les larmes aux yeux, de ne pas haïr un frere qui l'aimoit sincerement ; Vict. epit. ' & de ne pas vouloir obtenir par un crime le pouvoir que la nature luy devoit donner un jour, & qu'il possedoit déja [presque tout entier.]

Tac.hi.l.4.c.52.p.101. ' Nous avons veu " comment il avoit tasché de le remettre bien V. Vespasien § 8. dans l'esprit de leur pere :[a] & il luy avoit fait donner [en l'an 73.] l'unique Consulat ordinaire que Vespasien voulut bien luy donner, & qu'il avoit destiné à Tite mesme. a Suet.v.Dom.c.2.p.781. ' Il se trouvoit neanmoins contraint de le refuser quelquefois, parce que Domitien demandoit trop de choses, & souvent ce qu'il devoit le moins demander. Dio,l.67.p.759.c. ' Pline marque que Julius Bassus craignoit Tite, parce qu'il estoit ami de Domitien. Plin.l.4.ep.9 p.230. On voit cependant que Tite ne luy fit aucun tort ; & Domitien le bannit.

Suet.v.Tit.c.8.p.770,Dio,l.66.p.754.c.d|Aur.Vict. ' Cette bonté de Tite estoit son caractere naturel. C'est pourquoy au lieu que Tibere & les autres ensuite n'avoient point d'égard aux graces accordées par leurs predecesseurs, à moins qu'ils ne les eussent accordées eux-mesmes de nouveau ; Tite les confirma toutes par un seul edit dés qu'il fut elevé à l'Empi-

re, ſans attendre qu'on le luy vint demander : ' ce que la pluſpart des autres Princes ont fait depuis à ſon imitation. ' Il fit ainſi pluſieurs edits pour faire vivre les peuples dans la ſureté & dans la joie. ' Il avoit pour maxime inviolable qu'il ne faut point que perſonne ſorte triſte d'avec ſon Prince. Chacun ſçait que s'eſtant ſouvenu un ſoir qu'il n'avoit rien donné ce jour-là, il dit cette parole ſi memorable, & ſi celebre dans l'hiſtoire : *Mes amis, Voilà un jour que j'ay perdu.* ' Les autres princes ſe ſont fait honneur d'imiter une parole ſi digne d'un Roy. Suet.n.2.p.770. Dio,l.66.p.754. c. Suet.c.8.p.770. n.3. &c.

' Dans les malheurs publics il avoit le ſoin d'un prince, & la tendreſſe d'un pere, conſolant le peuple par des edits, & le ſoulageant autant qu'il pouvoit. ' On voyoit ſon affection pour le peuple juſque dans les moindres occaſions, où il ſavoit s'abaiſſer ſans rien faire ni contre la bien-ſeance, ni contre l'ordre & la juſtice. p.772. p.771.

' Il fut extremement exact à ne point prendre ce qui ne luy appartenoit pas : & il ne recevoit pas meſme " les preſens ordinaires & permis : ce qui ne l'empeſcha pas d'eſtre auſſi magnifique que jamais prince l'ait eſté : [parce qu'eſtant tres-liberal,] ' il n'eſtoit pas prodigue, mais ſage dans ſa liberalité, ſans faire jamais de depenſes ſuperflues. c.7.p.769. ollationes. Zonar.p.195.d.

'En prenant le grand-pontificat [aprés la mort de ſon pere avec le titre d'Auguſte,] il proteſta qu'il le prenoit pour conſerver ſes mains pures [& exemtes de ſang.] ' Et il le fit, n'ayant jamais eu part à la mort de qui que ce fuſt. [a] Il ne manqua pas d'occaſions; mais il aimoit mieux perir que faire perir les autres. [b] Deux Patriciens ayans conſpiré contre luy, ils furent convaincus, & condannez par le Senat au dernier ſupplice. Cependant il ſe contenta de les avertir de quitter un deſſein ſi malheureux & ſi inutile; parce que la ſouveraineté " dépend d'une puiſſance ſuperieure à celle des hommes, de ſorte que c'eſt en vain qu'on taſche de s'y conſerver ou d'y arriver par des crimes : que pour toute autre choſe qu'ils luy pourroient demander, il la leur accorderoit. Il depeſcha à l'heure meſme un courrier à la mere de l'un des deux ; de peur qu'elle ne fuſt en peine pour ſon fils : le meſme jour il les fit manger à ſa table : & le lendemain les ayant fait mettre auprés de luy à un ſpectacle, il leur preſenta les épées des gladiateurs qu'on luy avoit apportées ſelon la coutume. ' Il leur témoigna toujours depuis la meſme familiarité qu'auparavant. Suet.c.9.p.773, 774. p.774|Dio,l.66, p.754.b|Eutr. a Suet.p.774. b p.774.Aur. Vict.|epit. ...ato dari. Eutr.

' Il ne vouloit jamais écouter, ni ſouffrir que les magiſtrats écoutaſſent ceux qui accuſoient les autres d'avoir violé le reſ- Dio,l.66.p.754. c d.

pect dû aux princes; ce qu'on traitoit de leze-majesté : car je ne « croy point, disoit-il, qu'on me puisse faire d'injure, puisque je « ne fais rien qu'on puisse blasmer avec justice : & si quelqu'un me « blasme injustement, [il se fait plus de tort qu'à moy;] & j'ay « moins sujet de me fascher contre luy, [que d'avoir pitié de sa « mauvaise disposition.] Pour mes predecesseurs, si ce sont des « heros, & qu'ils ayent le pouvoir qu'on leur attribue [en les ho- « norant comme des dieux,] ils se vengeront bien eux-mesmes. «

[Sa bonté mesme le rendit rigoureux contre les delateurs.]
Plin.paneg.p.63. ' Il les poursuivit avec beaucoup de force, pour mettre le repos
Suet.v.Tit.c.8. de tous les autres hommes en assurance. ' Il les fit battre plu-
p.773. sieurs fois publiquement à coups de verges & de bastons, " pro- *traducti,*
mener dans l'amphitheatre, & enfin vendre pour estre escla-ves, ou enfermer dans les isles les plus desertes. Il fit diverses loix pour empescher mesme à l'avenir leurs vexations.
Plin.paneg.p.63. ' Cette punition des delateurs fut une des choses qu'on estima &c. le plus en luy [1].

[On vit la mesme sagesse dans le reste de sa conduite. Il fit cesser, comme nous avons dit les mauvais bruits qui couroient
Suet.v.Tit.c.10. de luy au sujet de la Reine Berenice.] ' On l'accusa encore d'a-
p.776. voir mal vécu avec Domitia sa belle-sœur. Mais Domitia protestoit avec serment que c'estoit une calomnie : & selon l'his-
c.7.p.769. toire elle merite d'en estre creue. ' Il éloigna de sa Cour quelques jeunes gens qui faisoient tort à sa reputation, & ne les voulut pas seulement voir depuis : il prit au contraire auprés de luy des personnes si dignes de cet honneur, que ses successeurs les employerent toujours comme les plus capables de servir & eux
p.768. & l'Etat. ' Ses festins " estoient plus considerables pour la polites- *jucũda magis quàm profusa.*
Aur.Vict|epit. se que pour la depense. ' Ainsi s'estant proposé son pere à imiter, il le surpassa infiniment, particulierement pour la clemence, la
Suet.c.7.p.768. liberalité, la civilité & le mépris des richesses. ' En un mot depuis qu'il fut Empereur, on vit en luy, dit Suetone, de grandes
c.1.p.763|n.2. vertus, sans aucun vice : ' & il gagna tellement tous les cœurs, qu'on l'a appellé l'amour & les delices du genre humain.

1. Il y en a une epigramme de Martial (*lib. proprio, epig.* 4.)

ARTICLE IV.

Guerre en Angleterre : Embrasement du mont Vesuve.

' TITE prit sur la fin de l'an 79. le titre d'Imperator pour la quinziéme fois, ' à cause des avantages qu'Agricola remportoit en Angleterre, [où Vespasien l'avoit envoyé, comme nous croyons, l'année precedente.] ' Dans cette seconde campagne il fit diverses courses sur les peuples qui n'estoient point encore soumis aux Romains, & obligea plusieurs villes de leur promettre obeissance. Il s'assura de leur fidelité par les ostages qu'il leur fit donner, & par divers forts qu'il fit bastir sur leurs terres pour y mettre des garnisons. ' Il y établit les études, les mœurs des Romains, & aussi leurs vices, l'amour de l'eloquence, la magnificence des bastimens, le bain, les festins, tout cela non pour les faire devenir meilleurs, mais pour les rendre plus lasches, & ensuite plus soumis.

Goltz.p.56. Dio,l.66.p.754.c. NOTE 3. Tac.v.Agr.c.20.p.145. c.21.

' Tite sur la fin de cette année fit rétablir à Rome un ancien aqueduc.

Onuph. in fast.p.210.c.

' La Campanie [qui passoit pour le pays le plus delicieux de l'Italie,] avoit esté souvent agitée par des tremblemens de terre, qui n'estoient encore que des menaces, jusqu'à ce qu'en l'an 63. il y en arriva un qui fit de tres-grands ravages. [Mais la colere de Dieu y parut bien davantage,] ' en " cette année par les feux qui sortirent du mont Vesuve. Cette montagne qui est sur le bord de la mer un peu au delà de Naple, est composée de plusieurs " hauteurs assez égales, qui forment comme un amphitheatre autour d'un endroit un peu plus bas, mais qu'on pretend avoir esté autrefois égal au reste. ' Tous les environs & les costeaux de cette montagne estoient alors des lieux tres-agreables, [a] & les hauteurs mesmes qui faisoient comme l'amphitheatre, estoient couvertes de vignes & d'arbres. ' Mais le milieu estoit sterile dés le temps d'Auguste. Il y avoit de grandes fondrieres : la terre en paroissoit comme de la cendre, & les pierres noires & enfumées ; ' ensorte qu'on jugeoit dés ce temps-là qu'il y avoit dans la montagne " des sources de feu, qui l'avoient embrasée autrefois, [quoy qu'on n'en trouve rien dans l'histoire.]

Senec.nat.q.l.6.c.1.p.454. Dio,l.66.p.755.a.b. NOTE 4. κορυφάς. Strabo,l.5.p.247.a. a Dio,p.755.b. Strab.p.247.a.b. Bllo.d.116. ex Diodoro. κρατῆρας.

' Dion dit qu'en ce temps-ci il parut comme un grand nombre de geans sur la montagne & dans tout le pays d'alentour,

Dio,l.66.p.755.d.

dans la campagne, & mesme dans les villes, tantost sur la terre,
e. tantost dans l'air. ' Il vint ensuite de fort grandes chaleurs, &
Plin.l.6.ep.20. des tremblemens de terre ' qui durerent beaucoup de jours,
p.372. a Dio,p.755.c. plus foibles [en des endroits,] [a] & violens [en d'autres] accompagnez de bruits comme de tonnerres & de mugissemens dans l'air, sous la terre, & sur la mer. Enfin il se fit tout d'un coup un bruit & un fracas furieux, comme si des montagnes se fussent entrechoquées; [& du creux du Vesuve dont nous avons
p.756.a. parlé] ' il sortit de grandes pierres qu'on voyoit voler bien haut, ensuite un grand feu, & une fumée effroyable, qui couvrit tout l'air, & du jour en fit la nuit. On pretend qu'on voyoit encore dans cette fumée des fantosmes de geans, & qu'on entendoit comme des trompettes.

b. ' Le feu fut aussitost suivi par une quantité incroyable de cendres [meslées de terre & de pierres,] qui remplit l'air, la terre, & la mer, fit mourir tous les oiseaux & les poissons, étouffa un grand nombre d'hommes & de bestiaux, couvrit quantité
Plin.l.6.c.16.p. de terres, ' ruina les plus beaux pays [de l'Italie,] accabla des
368. b Dio,p.756.c. villes & des peuples entiers, [b] comme la ville d'Herculane, & celle de Pompeies, qui perirent toutes entieres. Elles estoient
Senec.nat.q.l.6. toutes deux sur la coste au pied du Vesuve.] ' Celle de Pom-
c.1.p.454. peies avoit déja esté ruinée par le tremblement de 63. [Mais
Dio,p.756.c. on l'avoit rebastie, & on y avoit fait un theatre,] ' où le peu-
Plut.num.vind. ple estoit assemblé lors que la cendre vint fondre sur eux. ' Il
p.1005|Bar. 11. § 7. semble que les villes de Pouzoles & de Cumes aient aussi res-
c Dio,p.756.c. senti les mesmes malheurs. [c] Cette cendre vola jusqu'en Afrique, en Egypte, & en Syrie. Elle fut si grande à Rome, que le soleil en fut obscurci durant plusieurs jours; ce qui y causa d'autant plus d'effroy, qu'on ne pouvoit deviner la cause d'un evenement si prodigieux.

ARTICLE V.

Pline l'ancien étouffé par les cendres du Vesuve; son neveu en danger de l'estre.

Plin.l.6.ep.16. p.369 371. ' LE [v] premier jour de novembre un peu aprés midi on commença à appercevoir de Misene cette nuée de cendres, de terre, & de pierres qui sortoit du mont-Vesuve, [environ à huit lieues de là.] Pline l'ancien estoit alors à Misene; & comme il savoit & aimoit extremement les choses de la nature, il voulut V. la note 4.

voulut aller droit vers le lieu d'où venoit la nuée : car il ne savoit pas encore qu'elle sortoit du mont-Vesuve. Il commandoit la flote de Misene. ' Ainsi il prit une galere & s'avança vers le Vesuve. Il trouva bien-tost sur la mer des gens qui quittoient la terre pour eviter l'embrasement : ' la cendre & les pierres tomboient jusques dans son vaisseau, & il trouva un nouveau cap que les terres écroulées du Vesuve avoient déja fait dans la mer. ' Il passa outre neanmoins, & gagna Stabia, [qui est entre Pompeies & Sorrento.] Il trouva tout le monde qui se jettoit dans la mer pour s'enfuir : & ne laissa pas d'y demeurer, & d'y passer la nuit, dont l'obscurité fit mieux voir tout le mont-Vesuve couvert de feu en divers endroits. p.370. p.371. p.372.

' Il se fit la mesme nuit un furieux tremblement tant à Stabia, ' qu'à Misene. [a] En mesme temps la cendre & les pierres commencerent à tomber à Stabia en si grande quantité, que de peur d'en estre enfermé, ou accablé par le tremblement, Pline en sortit enfin pour gagner la mer : mais le vent estant tout à fait contraire, il demeura sur le rivage jusques au jour. L'heure du jour vint, mais non pas le jour, [à cause de la cendre qui couvroit l'air.] ' Enfin une odeur de souffre faisant juger que le feu estoit proche, Pline se hasta de fuir avec les autres. Mais quoy que soutenu par deux valets, il tomba bien-tost, [1] étouffé à ce qu'on crut, par l'epaisseur de l'air, à laquelle il resista moins que les autres, parce qu'il avoit la poitrine foible & étroite, de sorte qu'il avoit souvent peine à respirer. Trois jours aprés on trouva son corps sans aucune blessure. p.373. ep.20.p.378. a ep.16.p.373. p.374. 1.

' Pline le jeune son neveu [qu'il avoit adopté] pensa perir de mesme à Misene où il estoit demeuré. La crainte du tremblement le fit lever la nuit. Il sortit de la maison où il estoit, & demeura neanmoins dans une place qui n'en estoit pas bien eloignée occupé à lire Tite-Live. Il faisoit encore peu de jour, quoy que le soleil fust levé, lors que le tremblement qui continuoit obligea Pline de sortir de la ville avec tout le peuple, qui estoit dans une étrange consternation. ' Il remarque que les chariots qu'on vouloit faire avancer, reculoient, quoy que ce fust en une pleine campagne, & qu'on mist des pierres sous les roues pour les arrester. La mer aussi s'estoit retirée par le tremblement, & avoit laissé un grand espace tout sec. ep.20.p.377. 378. p.379.

' Ce qui étonna bien plus, fut qu'on apperceut de l'autre p.379.

1. Ainsi il ne faut point s'arrester à ce que porte sa vie (*ap. Suet.* S52.) que ne pouvant souffrir l'oppression qu'il sentoit, il s'estoit fait tuer par un de ses valets.

costé une nuée noire, qui jettoit des flammes de toutes parts. On la vit bien-tost descendre, & cacher tout ce qu'on voyoit auparavant des environs, puis fondre sur Misene & sur ceux qui s'enfuyoient, ' causant des tenebres plus grandes que celles mesmes des nuits les plus sombres. Il parut ensuite un peu de jour qui sembloit plutost venir du feu que du soleil. Neanmoins le feu s'arresta assez loin, & les tenebres revinrent avec une grande quantité de cendres, dont Pline qui s'estoit assis en un endroit, dit qu'il eust esté couvert & accablé, si de temps en temps il ne se fust levé pour l'écarter. Enfin la nuée se dissipa, le jour revint, & le soleil parut, mais foible & pasle: ' & alors on vit toute la terre couverte de cendres. Pline retourna à Misene, quoy que le tremblement continuast, ne voulant point s'éloigner jusqu'à ce qu'il eust sceu des nouvelles de son oncle: ' & il apprit bien-tost ce qui luy estoit arrivé.

p.380. p.381. ep.16.p.374.

' On tient que le poete Cæsius Bassus fut brulé par ce debordement de feu avec la maison où il estoit. [a] Agrippa Fils de Felix autrefois gouverneur de Palestine, & de Drusille fille du grand Agrippa dernier roy de Judée, y perit aussi avec sa femme.

Perf.fat.5.n.p. 594.2. a Jof.ant. l.20.c. 5.p.693.e.

ARTICLE VI.

Diverses remarques sur le mont-Vesuve & sur Pline.

[NOUS avons cru devoir rapporter ces particularitez que Dieu nous a voulu conserver d'un evenement si remarquable.] ' Tacite les avoit demandées à Pline le jeune pour les mettre dans son histoire. [b] Et il n'y avoit pas oublié ces feux qui avoient ravagé la coste si feconde [& si agreable] de la Campanie, ni les villes englouties dans la terre, ou accablées par les pierres & par la cendre. Mais cet endroit de son ouvrage est perdu. [' Silius Italicus, Martial, Suetone, Plutarque, Vitruve, & plusieurs autres en ont aussi parlé. [Dion est celuy qui nous en apprend le plus de choses.] ' Il assure que [depuis ce premier embrasement,] le Vesuve jettoit sans cesse des flammes qui durant le jour ne paroissoient que de la fumée, tantost plus, & tantost moins grande; mais que de temps en temps & presque tous les ans, il jettoit de la cendre, & mesme des pierres avec un fort grand bruit. [c] Cassiodore témoigne aussi que cela estoit fort ordinaire au VI. siecle, & precedé non seu-

Plin.l.6.ep.16.p. 368 374|20.p. 377. b Tac.hi.l.1.c.2. p.5. Euf chr.n.Pont. p.586.a. Dio,l.66.p.755. c Caffd.l.4.ep.50| Procop.6.Got.l. 2.c.4.p.397.398| l.4.c.35.p.662. 663.

lement par de grands bruits qui faisoient trembler tous les habitans d'alentour, mais aussi par une odeur tres-puante qui se répandoit presque par toute l'Italie. Les cendres estoient quelquefois en si grande quantité dans les campagnes, qu'elles egaloient la hauteur des arbres. Procope dit qu'outre les cendres & les pierres, il en sortoit mesme comme un torrent de feu, qui se répandoit assez loin, & creusoit la terre où il passoit. ' Cassiodore parle d'un de ces embrasemens qui obligea Theodoric de remettre à la Campanie une partie des imposts, particulierement à ceux de Nole & de Naples. ' Tous ces embrasemens ensemble, quelques grands qu'ils fussent, n'egaloient point celuy qui arriva sous Tite, [hormis peut-estre] ' celuy de l'an 472. qui est celebre dans l'histoire. Cassd.l.4.ep.50. Dio,l.66.p.755.d. Marcell. chr. & alii.

' On remarque que les cendres qui sortent de cette montagne, & qui d'abord brulent tout ce qu'elles rencontrent, rendent ensuite les terres plus fertiles ; [a] dequoy Strabon avoit donné quelque raison par avance : & que l'air est si pur & si sain sur la montagne, que les medecins y envoyent " ceux qui languissent par de longues maladies. Procope [qui nous dit l'un & l'autre,] ' assure neanmoins que le bas seul de la montagne estoit couvert d'arbres, & que le haut estoit tout en precipice, & extremement sauvage. Cassd.l 4.ep.50l Procop.6.Got.l.2.c.4.p.398.b. a Strab. l.5.p.247. (τοὺς φθόῃ ἁλόντας.) Proc.6.Got.l.2.c.4.p.397.d.

' Comme le mont-Vesuve & quelques autres brulent sans cesse, & subsistent neanmoins au milieu de ces embrasemens, ' Tertullien, Lactance & S. Pacien en ont pris sujet de les comparer aux feux eternels qui bruleront les ennemis de Dieu sans les consumer. S. Pacien veut mesme qu'on regarde ces montagnes " comme estant en quelque sorte des cheminées & des soupiraux de l'enfer. Cass.l.4.ep.50. Bar.81.§5|Tert. de pœni. c.12.p.148.b. (fumariola quædam.)

[Pline dont la mort a rendu l'embrasement du Vesuve fort
1. celebre,] ' estoit certainement de Verone [1], dit Vossius aprés Onuphre, quoy que sa vie attribuée à Suetone, mais écrite plus de quatre siecles aprés selon Scaliger, porte qu'il estoit de Come, ' & quoy que S. Jerome mesme le dise aussi. On croit qu'ils l'ont confondu avec l'autre Pline fils de sa sœur qui en estoit. ' Tacite l'appelle C. Plinius. [Sa vie & S. Jerome luy donnent aussi le nom de Secundus,] [b] qu'on peut trouver dans l'epita- Voss.h.lat l 1.c.29.p.153.Scal.in Eus.p.207.1. Hier.chr.an.110. Tac.an.l.1.c.69.p.32.& alibi. b Onu.in fas.p.215 c.

1. ' Parce que dans sa preface il appelle Catulle *conterraneum suum*. Onuphre ajoute la tradition de ceux de Verone (ce qui est peu de chose) & l'epitaphe faite par Pline mesme pour son pere, sa mere & sa sœur. Et cette epitaphe consiste en quelques bouts de lignes [qui ne font point de sens :] ' outre qu'on pourroit l'avoir apportée d'ailleurs à Verone : & on trouve des Plines en d'autres pays dans les inscriptions. Onu.in fas.p.215.b.c| Eus.chr.n.p.207.2. Voss. h. lat. p. 153| Eus.chr.n p.207.a.

Eus. chr. n.p. 207.2.

phe de son pere faite par luy-mesme : & c'est de luy selon Scaliger, que le jeune Pline son neveu a eu ce mesme nom, parce qu'il en avoit esté adopté.

Plin l 3. ep.5.p. 159-166.

Ce jeune Pline nous apprend la maniere dont son oncle avoit accoutumé de vivre, son application extraordinaire à l'etude, & le grand nombre d'ouvrages qu'il a composez, parmi des charges & des emplois qui sembloient demander tout son temps. Mais il dormoit tres-peu, & menageoit tous les momens qu'il pouvoit donner à l'etude, n'exceptant que le temps du bain [& du sommeil.] Il faisoit des extraits de tout ce qu'il lisoit, de sorte qu'il en laissa pour une grande somme d'argent: & il disoit qu'il n'y avoit point de si méchant livre où on ne trouvast quelque chose d'utile. [Il ne nous reste de luy que l'histoire de la nature, dont nous avons parlé sur Vespasien.] Tacite cite plusieurs fois son histoire des guerres d'Allemagne, & son histoire Romaine, [a] qui commençoit au plutost aprés les guerres civiles, [b] & comprenoit au moins une partie du regne de Vespasien. [c] Symmaque parle des guerres d'Allemagne écrites par Pline Second. [d] Il mourut dans la 56. année de son age.

Tac.an.1.c.69.p. 32|13.c.20 p. 204.15.c.53.p. 259.
a Voss.h. lat.l.1. c.22.p.113.
b c.29.p.154.
c Sym. l.4.ep.18. p.152.
d Plin.l.3.ep.5.p. 161.

ARTICLE VII.

Grand embrasement à Rome : Peste : Agricola ravage la moitié de l'Ecosse.

L'AN DE JESUS-CHRIST 80, DE TITE 1. ET 2.

Onuph.in fast.p. 216.c.|Idat|Chr. Alex.
e Suet.v.Tit.c.8. p.772.
f p.772|Dio, l. 66.p.756.c.

Titus Augustus [1] VIII. & Domitianus Cæsar VII. Consuls. 1.

[e] Tite fit tout ce qu'il put pour reparer les pertes que l'embrasement du mont-Vesuve avoit causées. [f] Il y envoya deux [2] Consulaires avec de l'argent pour y faire rétablir les villes qui avoient esté ruinées ; & appliqua à ce rétablissement les biens de ceux qui estoient morts dans cet accident sans laisser d'heritiers. Il fut luy-mesme cette année dans la Campanie, pour estre témoin des maux que cette province avoit soufferts. 2.

Dio,l.66.p.756. d.

d.e|Suet. c.8.p. 772.

Mais pendant qu'il y estoit le feu prit dans Rome, [3] & en trois jours & trois nuits qu'il dura, il consuma le Capitole, le 3.

1. Les nombres brouillez dans tous les fastes se justifient par les inscriptions & par Suetone. (v.Tit.c.6.p.767.v.Dom.c.2.p 781.)
2. C'est à dire qui avoient esté Consuls.
3. Eusebe le met l'année suivante.

Pantheon, la bibliotheque d'Auguste avec les livres qui y
estoient, le theatre de Pompée, & plusieurs autres bastimens
publics, sans parler du reste. ' Tite protesta que cette perte tom- Suet.p.772|n.5.
boit toute entiere sur luy, parce qu'un bon prince sent tout le
bien & le mal qui arrive à ses sujets. ' Les particuliers, les villes, Dio,l.66.p.756.
& les Rois luy offrirent & luy promirent de grandes sommes : 757.
mais il ne les voulut point accepter, [comme avoit fait Ne-
ron :] ' & il aima mieux vendre tous les ornemens de ses pa- Suet.p.772.
lais, afin de faire rebastir les edifices publics.

' Aprés cet embrasement Suetone met une peste la plus gran- p.772.
de qu'on eust peut-estre jamais veue. ' On croit qu'elle vint des Dio,p.756.d.
cendres que le Vesuve avoit répandues par tout, quoy que cela
n'eust pas paru d'abord. ' Tite employa pour l'appaiser tous les Suet.p.772.
remedes humains & divins qu'il put trouver. [Mais il n'estoit
pas assez heureux pour connoistre le veritable Dieu, qui tient
en sa main la vie & la mort des hommes, quoy que sa religion
éclatast alors de toutes parts, & eust peut-estre mesme déja ga-
gné quelques-uns de ceux qui luy estoient les plus proches.]

Note 5. ' Il acheva " cette année un grand amphitheatre pour les com- c.7.p.769|v.V.[
bats des bestes, commencé par son pere au milieu de la ville, c.9.p.745|n 4| Dio,l.66.p.757.
& dont on voit encore aujourd'huy une partie. [Martial en a a.
fait une epigramme celebre, où il parle des bains,] que Tite
acheva aussi cette année. [On y voit que ces grands bastimens
n'estoient que des parties du palais d'or de Neron.] Pour de-
dier ces deux ouvrages, Tite donna des spectacles tres-magni-
fiques dont on peut voir la description dans Dion. Ils durerent
&c. cent jours. On y representa dans les mesmes endroits des ba-
tailles de terre & de mer.

' Il fit encore refaire quelques aquéducs à ses dépens.ª On ci- Onuph in fas.p.
viam Flaminiam. te de Solin qu'il fit paver de grosses pierres " le chemin qui con- 210.c.d.
duisoit depuis Rome jusqu'à Rimini au travers des roches & a Calvis.p.232.2.
des montagnes [de l'Apennin,] afin que le charroy y pust pas-
ser commodément.

' Agricola dans sa troisiéme campagne d'Angleterre conti- Tac.v.Agr.c.22.
novas gentes aperuit. nuoit ses courses sur les barbares, " dont quelques-uns avoient p.145|Lluid.p.
esté jusqu'alors inconnus aux Romains, [bien loin de leur avoir 774.1.
donné sujet de leur venir faire la guerre.] Il poussa le dégast
ad Taüm æstuarium. " jusqu'au golfe [que fait l'emboucheure] du Tay riviere d'E-
cosse, [& qui la partage en deux parties presque égales.] L'ar-
mée Romaine souffrit beaucoup en cette marche par le mau-
vais temps. Mais l'effroy estoit si grand parmi les barbares,

qu'ils ne l'oserent attaquer : & elle eut mesme la liberté d'y bastir plusieurs chasteaux pour y laisser des garnisons. [Ce fut peut-
Golz.p.56.c. estre à l'occasion de cette victoire que] ' Tite prit vers ce temps-ci le titre d'Imperator pour la 16. & la 17. fois.

ARTICLE VIII.

Faux Neron : Mort de Tite.

L'AN DE JESUS-CHRIST 81. DE TITE 2. ET 3.

Noris,ep.consf. p.50.51.Cusp.p. 334.b.Cassd. ' *Sex. Annius Silvanus & T. Annius Verus Pollio Consuls.* Note 4.

a Tac.v. Agr.c. 23.p.146. [a] AGRICOLA se contenta d'assurer dans cette quatriéme campagne les conquestes qu'il avoit faites les autres années dans l'Angleterre, particulierement tout ce qui est au deçà des golfes de Glota & de Bodotria, [appellez aujourd'huy de Clyd & de Forth,] qui venant l'un de la mer occidentale, l'autre de l'orientale, ne laissoient entre-deux qu'un espace de terre assez étroit. Les Romains maistres de cet espace, & des bords des deux golfes pouvoient borner là leurs conquestes, & laisser en paix les barbares qui estoient au delà des golfes comme dans une isle differente. Mais leur gloire, [c'est à dire leur ambition, & leur desir d'usurper ce qui ne leur appartenoit pas,] n'avoit point de bornes. Ainsi Agricola continua la guerre les années suivantes, [comme nous le verrons autre-part.] V. Domitien.

Zonar.p.195.d.c. ' Un Terentius Maximus se voulut faire passer vers ce temps-ci pour Neron selon Zonare, & causa quelque trouble dans l'Asie, & encore plus vers l'Euphrate. Il se retira ensuite chez les Parthes, & fut fort bien receu par Artabane leur roy, qui estoit brouillé avec Tite ; de sorte qu'il se prepara mesme à rétablir ce faux Neron par les armes. [Je ne trouve point quand cet Artabane avoit succedé à Vologese, ny ce qu'il luy estoit. V. Neron § 32.
Plin.pan.p 16. Il faut peut-estre rapporter à cela ce que dit Pline,] ' que Trajan qui fut depuis Empereur estant encore fort jeune, avoit arresté la fierté des Parthes en s'approchant seulement d'eux. [Il avoit environ 28. ans en l'an 81.] Il pouvoit commander alors sous son pere, [qui portoit le mesme nom que luy.] V. Trajan § 1.

Dio,l.66.p.757. d.e. b d'Suet.v.Tit.c. 10 p.775. ' Tite ne fit rien de considerable en cette année, mais il la rendit celebre par sa mort. [b] On remarque qu'à la fin de quelque spectacle qu'il avoit donné, il pleura beaucoup à la veuë de tout le peuple : & on n'en dit point le sujet.] Aussi-tost aprés,

selon Suetone, il s'en alla au pays des Sabins, assez triste à cause de quelque mauvais presage : & dés la premiere nuit qu'il coucha hors de Rome, la fiévre le prit. ' Philostrate dit que Domitien l'avoit empoisonné avec un poisson tres-venimeux appellé le lievre marin, dont Neron se servoit souvent pour se défaire de ceux qu'il haïssoit. ' Tite tout malade qu'il estoit, ne laissa pas de se faire porter jusqu'à son ancienne maison de campagne, pour mourir au mesme lieu que son pere : & on pretend qu'en chemin levant les yeux au Ciel, il se plaignit de perdre la vie dans un age si peu avancé sans qu'il le meritast, n'ayant jamais fait qu'une chose dont il eust sujet de se repentir. [Mais le juge souverain qui le condannoit à la mort, l'en alloit convaincre de beaucoup d'autres.] On ne sçait point celle dont il se repentoit. ' Plusieurs ont voulu dire que c'estoit qu'ayant sceu certainement que Domitien avoit attenté à sa vie, il luy avoit laissé en ne le punissant pas, le moyen de le faire mourir, pour dechirer ensuite l'Empire Romain, comme nous verrons qu'il fit. [Mais Neron mesme n'auroit pas cru meriter la mort, pour n'avoir pas osté la vie à un frere.]

Apoll.v.l.6.c. 14.p.308.b.c. | Suet.v.Tit.c.10. 11.p.775.776. | Dio,l.66.p.758. a.

' Plutarque témoigne avoir sceu des medecins de Tite que le bain le fit mourir, parce qu'il s'y estoit tellement accoutumé, qu'il ne pouvoit manger qu'aprés l'avoir pris : ' de sorte qu'il le prenoit dés le grand matin : & un nommé " Regulus qui par complaisance l'avoit une fois pris avec luy à cette heure-là, fut aussitost saisi d'une apoplexie dont il mourut. Aurele Victor joint tout ensemble le bain, le poison, & le crime de Domitien, comme les causes de la mort de Tite. ' Dion dit que lors qu'on ne desesperoit pas encore tout à fait de sa vie, Domitien le fit mettre dans une cuve pleine de neige, comme pour le soulager par ce rafraichissement, dit Zonare, & en effet pour le faire mourir plutost. ' Il respiroit encore lors que Domitien commanda à tout le monde de le quitter comme s'il eust esté mort, ' & le quitta luy-mesme pour s'en aller promtement à Rome se faire declarer Empereur.

Plut.de sanit.p. 214. | p.216. | Ρῆγλ@. | Dio,l.66.p.757. e|Zon.p.196.c. | Suet.v.Domit.c. 2.p.782. | Note 7. | Dio,l.66.p.757. 758.

' La nouvelle de la mort de Tite arriva le soir à Rome : & aussitost tout le monde fut dans une aussi grande tristesse que si chacun eust perdu un fils. Les Senateurs sans attendre qu'on les mandast, coururent au palais, en firent ouvrir les portes, & luy donnerent de plus grands eloges qu'ils n'avoient jamais fait durant sa vie. ' On témoigna la mesme douleur dans les provinces. ' Domitien en fit [avec joie] un dieu pretendu ; mais fit

Suet.v.Tit.c.11. p.776|Eutrop. | Aur.Vict. | Suet. v.Domit. c.2.p.782.

du reste tout ce qu'il put pour diminuer l'amour & l'estime qu'on avoit pour luy.

v. Tit. c. 11. p. 776. a p. 776|Dio, p. 754. a. 758|Vict. ep. & Eutr. b Dio, p. 754. a. b.

' Il mourut le 13. de septembre, [a] aprés avoir regné deux ans, deux mois & vingt jours depuis la mort de son pere. Il n'estoit que dans la 41. annee de son age : [b] & on pretend qu'il luy a esté aussi avantageux de mourir jeune, qu'à Auguste de vivre longtemps, parce qu'il luy eust esté difficile de conserver ce grand amour qu'il s'estoit acquis, s'il eust regné beaucoup d'années; au lieu qu'Auguste ayant esté engagé d'abord à faire beaucoup d'actions odieuses & cruelles, ne se put faire aimer qu'en changeant de conduite dans les dernieres années de son regne : [Ainsi l'on peut dire qu'ils ont autant vécu l'un que l'autre.]

Goltz. Suet. c. 22. p. 815. Apol. Ty. l. 7. c. 3. p. 324. d. d|Suet. c. 10. 12. 22. p. 799. 803. 815.

' Tite, comme nous avons dit, avoit une fille nommée Julia Sabina, ' qu'il voulut faire épouser à Domitien son frere. Domitien n'en voulut point [non parce que c'estoit sa niece, mais] parce qu'il ne vouloit pas quitter Domitia sa femme à laquelle il estoit fort attaché : de sorte que Tite maria sa fille ' à Sabin son parent, [& son cousin germain, fils de Flavius Sabinus frere de Vespasien.] ' Cependant Domitien en abusa du vivant mesme de Tite, & aprés sa mort, sur tout depuis qu'il eut fait tuer Sabin son mari sous des pretextes ridicules & repudié Domitia.

Apol. Ty. l. 7. c. 3. p. 324. 325. Dio, l. 67. p. 760. a, Suet. c. 22. p. 815| n. 2. Plin. ep. 11. p. 239. Biag. p. 142.

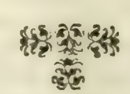
' Il l'épousa mesme solennellement s'il en faut croire Philostrate, qui dit qu'on en fit des réjouissances jusqu'à Ephese. ' Mais il se trompe certainement en cela. Domitien [qui auroit assurément esté ravi d'avoir un fils d'une femme legitime,] l'obligea de se défaire de celuy qu'elle avoit déja conceu, & par là luy causa la mort, quoy qu'elle fust assez accoutumée à ce crime. ' Elle eut durant sa vie le titre d'Auguste, & aprés sa mort celuy de deesse, comme on le voit par une medaille de l'an 90.

Apoll. Ty. l. 7. c. 3. p. 325. a.

' Si Tite a eu quelque autre fille, comme Philostrate seul le dit, [on ne sçait point ce qu'elle devint.]

Them. or. 10. p. 139. a|n p. 434.

Divers auteurs parlent de la force extraordinaire d'un athlete nommé ' Melancomas, celebre du temps de Tite, & aimé de luy.

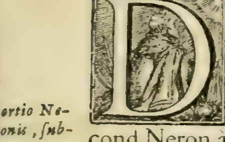


L'EMPEREUR

L'EMPEREUR DOMITIEN.

ARTICLE PREMIER.

Mauvais naturel de Domitien : Ce qu'on sçait de luy jusqu'à son regne.



DOMITIEN fut le troisiéme & le dernier prince de sa maison, à laquelle il fit peut-estre autant de tort que Vespasien son pere & Tite son frere luy avoient acquis d'amour & d'estime. ' Il estoit colere & violent. [a] On l'a appellé " un second Neron à cause de sa cruauté : & il a eu le malheur comme luy d'estre le persecuteur des Chrétiens. Il l'imitoit dans ses injustices, " dans sa haine envers ses plus proches, dans l'infamie de sa vie particuliere, [' dont l'histoire ne donne que trop de preuves :] [b] & qu'il poussa jusqu'à la derniere extremité.

portio Neronis, subnero.

impii.

&c.

[c] Il surpassoit mesme Neron en ce qu'il vouloit voir les douleurs & les supplices de ceux que sa cruauté faisoit souffrir. [d] C'étoit son unique divertissement: car il n'aimoit point du tout ni les instrumens de musique, ni les autres plaisirs semblables, qui eussent pû addoucir un peu son humeur cruelle. Que si en cela il estoit fort different de Neron, [il estoit tres-semblable à Tibere, dont] ' il avoit aussi l'esprit sombre, couvert, dissimulé, & implacable. [e] Mais il cachoit plus aisément sa joie que sa crainte, [f] & ne témoignoit jamais plus de douceur & d'amitié, que lors qu'il estoit prest de faire les actions les plus cruelles. [g] On assure que jamais il n'aima sincerement personne, hors ceux qui le meritoient le moins.

[h] Il estoit naturellement liberal. [i] Mais quand il eut besoin d'argent pour ses dépenses excessives, il fit pour en avoir les mesmes violences & les mesmes injustices que les plus avares. ' Il avoit une grande passion pour les honneurs, [& pour dominer.] ' Il parut dés ses premieres années fier, superbe, & peu ci-

Eutrop|Juv.sat. 4.scho.4.n.p. 106.

Dio,l.67.p.759. a.

a Tertul.apol.c. 5 p.6.c.d|pall.p. 136 a.

Suet.v.Dom.c.1. 22|Apol. Ty.v.l. 7.c.17.p.370| Dio,p.761 d.

b Oros.l.7.c.10. p.212.1.c.

c Tac. v. Agr.c. 45.p.153.

d Apoll.v.l.7.c. 2.5 p.323.a|331. c.d.

Dio,l.67.p.759. a|Tac.v.Agr.39. 42.p.150.151.

e Tac. v. Agr.c. 43.p.152.

f Suet.v.Dom.c. 11.p.800| Dio,l.67.p.759. b.

g Dio,p.759.b.

h Suet.c.9.p.795.

i c.12.p.801.802.

c.14.p.806.

c.12.13.p.802-804.

Dio.l.67 p.761. a. *a* Suet. c.19. p. 8 2. *b* Plin. pan.p. 147. *c* Suet. c.3.9.14. p.783.795.805.

vil. ' Il eſtoit laſche & ſans cœur, incapable d'aucune fatigue, [a] juſqu'à ne pouvoir preſque aller à pied [b] & lors qu'il avoit à aller par eau, il eſtoit toujours dans une galere ou un batteau traiſné par d'autres batteaux, ſa delicateſſe ou ſa timidité ne pouvant meſme ſouffrir le bruit des rameurs. [c] Suetone ſemble dire que c'eſtoit ſa timidité, qui le rendoit cruel, & qu'il ne l'eſtoit pas naturellement. [Mais il n'eſt pas aiſé de le croire. Il parut du dereglement d'eſprit & de la folie en quelques-unes de ſes actions. Il ne laiſſoit pas d'avoir quelques bonnes qualitez, dont nous parlerons au commencement de ſon regne.]

c.18.p. 811 812| Tac.hi.l.4 c.40. p.97. Apol.Ty.v l.8.c.10.p.424 d. *d* Tac.v. Agr.c. 45.p.153 Plin. pan p. 38. *e* Apoll.v.l.7.c. 12.p.355.c. *f* Plin.pan.p.87. 88.

' Il eſtoit grand de corps, fort, & bien-fait. Son viſage eſtoit &c. ſouvent couvert d'une rougeur, qui ſembloit marquer de la pudeur & de la modeſtie, [d] & qui neanmoins ne paroiſſoit jamais davantage que lors qu'il avoit ſurmonté toute honte ; [e] de ſorte qu'elle paſſa pour une marque non de modeſtie, mais de colere & de fureur. [f] Pline le jeune luy attribue un abord & un regard terrible, un front plein d'orgueil & de fierté, des yeux qui ne reſpiroient que la colere : de ſorte qu'on n'oſoit l'approcher & luy parler.

Apol. v. l.7.c. 12.p.355.c.

' Lors meſme qu'il vouloit parler avec le plus de douceur, " il avoit toujours un ton & une voix rude, comme s'il euſt eſté en colere. φθέγγεται σαρόν.

Suet. c. 18. p. 812.

' Dans la ſuite ſon corps meſme devint aſſez difforme, & les cheveux luy tomberent : de ſorte que c'eſtoit un crime de ſe railler devant luy d'un homme qui n'avoit point de cheveux :

Juv. ſat.4. v.38.

' & on l'a appellé par deriſion *Neron le Chauve*.

Suet.c.1.p.779. *g* Dio,l.67.p. 7 8.b. *h* Goltz.p.58.b.

' Il naquit le 24. octobre [de l'an 51.] [g] puiſqu'il mourut [" le 18. ſeptembre en l'an 96.] agé de quarante-quatre ans, dix mois & vingt-ſix jours. [h] On luy donne les noms de T. Flavius Sabinus Domitianus. V. § 23.

Suet.c.1.p.779.

' Il fut élevé juſqu'à un age aſſez avancé [& juſqu'au regne de ſon pere] dans une grande pauvreté, manquant preſque de toutes choſes.

c.19.p.813.

' De tous les exercices des armes il ne ſe plut qu'à celuy de l'arc, " auquel il ſe rendit fort adroit. &c.

c.1.p.781.

' Il ne s'appliqua point non plus à la poeſie dans ſes premieres années.

[Il eſtoit à Rome lors que ſon pere prit l'Empire dans la Paleſtine en l'an 69.] v. Vitellius.

Tac.hi.l.3.c.59. p.77. *i* c.74. p. 81| Suet.v.Dom.c.1. p.780.

' Vitellius luy donna des gardes pour l'empeſcher ſeulement de s'en aller. [i] Lors qu'on eut mis le feu au Capitole où il s'eſtoit retiré avec Sabinus ſon oncle, il ſe cacha dans la chambre d'un des miniſtres du temple, où un affranchi luy mit un habit de lin, comme s'il euſt eſté preſtre d'Iſis, & le ſauva ainſi des ſoldats de Vitellius qui le cherchoient, juſqu'à

ce qu'il eust moyen de s'aller cacher au delà du Tibre, en attendant que les troupes de Vespasien fussent entrées dans la ville. Il changea peu aprés la chambre où il s'étoit caché en une chapelle, sous le nom de Jupiter conservateur, où il fit representer en marbre ce qui luy estoit arrivé. Et lors qu'il fut Empereur, il bastit en ce mesme endroit un temple fort magnifique en reconnoissance de sa conservation.

Vers le 20. de decembre. ' Le mesme jour que Vitellius fut tué ", il fut declaré Cesar par les soldats; [a] ce qui fut confirmé [le lendemain] par le Senat: [& il regna desslors en quelque sorte durant plusieurs mois, jusqu'à ce que son pere fust revenu d'orient.] ' Il fit voir dés ce temps-là ce qu'il devoit estre un jour, [& combien son esprit estoit brouillon & ambitieux.] ' Mais il n'usa particulierement de sa puissance que pour commettre divers crimes. [b] Et ce fut dés ce temps-là qu'il enleva Domitia Longina fille du [celebre] Domitius Corbulo à L. Ælius Lamia son mari; & il l'épousa quelque temps aprés. ' Il en eut un fils en l'an 73. à qui on ne donna que le nom de Cesar. On croit qu'il mourut tout enfant, & que Domitien en fit un dieu. [Il semble mesme necessaire de dire qu'il en eut plusieurs:] ' Car on a à Rome l'epitaphe d'un Pierius affranchi de l'Empereur, & " precepteur de ses enfans: & cette epitaphe est faite par sa femme Flavia Nicé, avec la permission d'Hermas affranchi, & Chambellan de l'Imperatrice Domitia. ' L'année d'aprés [" que Domitien eut esté fait Auguste,] il donna le mesme titre à Domitia, & la repudia neanmoins depuis, ' parce qu'elle se vantoit mesme de ses crimes. [c] Il ne laissa pas de la reprendre peu de temps aprés: [d] & cependant on pretend qu'il en conceut enfin une telle aversion, qu'il resolut de la faire mourir. On ajoute qu'elle le sceut, & qu'elle contribua à le faire tuer luy-mesme.

[Marges : Tac.l.3 c.86 p.84. | a Dio, l.66.p.744. | Suet.v.Dom. c.1.p.780. | V. Vespasien § 8. | Tac.l.4. c.2.p.86. | b Dio, l.66. p.746.a|Suet.c.1.p.780. | Suet.c.3.p.782.| n.4|Bir p 141| Spanh.p.650. | Spon,p.12.8. | prac. puerr. Cæsaris n. | Note 1. | Suet.v.Dom. c.3.p.782. | p.783|v. Tit.c.10 p.776. | c v.Dom.c.3.13. p.783.803. | d Dio, l.67. p.766.767.]

[Nous avons marqué sur Vespasien & sur Tite le reste de ce que Domitien fit sous leur regne, particulierement " le voyage que la jalousie qu'il avoit contre Tite son frere aisné, luy fit faire dans les Gaules en l'an 70. Nous ajoutons seulement,] ' que ne voyant pas qu'on eust grande consideration pour luy, il fit semblant de se dégouter du soin des affaires, & de se vouloir donner tout entier aux lettres, pour couvrir ses desseins [ambitieux,] sous une simplicité & une modestie apparente. Il fit des declamations publiques. Il s'appliqua sur tout à la poesie, pour laquelle il témoignoit beaucoup d'ardeur. ' Pline le naturaliste & d'autres parlent de ses vers avec estime. [e] Quintilien les re-

[Marges : V. Vespasien § 8. | Tac.hi.l.4.e.86.| p.113|Suet.v. Dom.c.2.p.781. | Plin.pr|Suet.p. 813.n.4. | e Quint.l.10.c.1. p.501.]

Vossius.p.lat.c. 3.p.48. leve extremement : ' & Vossius soutient que ce n'est point par flaterie, comme on le voit, dit-il, par la traduction d'Aratus h.lat l.1.c.22 p. 11.|Lact.l.1. c.21. p.123.l.5. c.5.p. 473. que nous avons encore, ' dont on ne peut guere douter qu'il ne soit auteur. [a] Lactance & d'autres luy attribuent aussi le commentaire que l'on a sur cette traduction. Vossius n'entre pas a Voss.h.lat.p. 115|Lac.l.1.c.11. p.70. dans ce sentiment. [b] Le poete Valerius Flaccus qui écrivoit sous Vespasien, promet un poeme de luy sur la prise de Jerusalem par b Val.Fl.l.1.v.12. p.265. Tite. [c] On en cite un livre en prose intitulé, Du soin des cheveux. c Suet.v.Dom. c.18 p.812.

d Suet.v.Dom. c.2.p.781. [d] Quoy qu'il semblast ne songer qu'à l'étude, il fit neanmoins ce qu'il put pour obtenir de son pere qu'il l'envoyast commander des armées en orient ; & il sollicita les Rois voisins afin qu'ils le demandassent;mais tout cela inutilement, [parce que son pere le connoissoit trop pour s'y fier.] Il n'osa non plus disputer l'Empire à son frere, " quoy qu'il n'en manquast pas d'envie. V.Tite § 3. Onuph.in fast.p. 210.d. ' Ainsi il passa jusqu'à la mort de Tite sous le seul titre de Cesar & de Prince de la jeunesse.

ARTICLE II.

Domitien est fait Empereur : Ses Consulats ; sa qualité de Censeur ; sa vie ordinaire.

L'AN DE JESUS-CHRIST 81, DE DOMITIEN 1.

" *S. Annius Silvanus, & T. Annius Verus Pollio Consuls.* V.Tite n.6.

[TITE mourut dans le pays des Sabins le 13. septembre de Ib. § 1. l'an 81. & on croit que Domitien contribua au moins à Suet.c.2.p.782. avancer sa mort. Ce qui paroist plus certain,] ' c'est qu'avant qu'il eust rendu l'esprit, Domitien obligea tout le monde de l'a- D.o,l.66.p.758. bandonner, ' & montant à cheval, se rendit en diligence à Rome, alla au camp [des Pretoriens,] & leur ayant donné autant qu'avoit fait son frere, il prit le titre & la puissance d'Empereur. Onuph.in fast.p. 210. ' On juge par les inscriptions, qu'il prit en mesme temps tous les autres titres dont on avoit accoutumé d'accompagner la puis- Dio,l.53.p.509.c. sance souveraine, ' quoy que les premiers Empereurs les receus- Suet.v.Dom c.5. 14.p.788.806. sent quelquefois separément. ' Mais pour luy il aimoit extremement ces sortes d'honneurs, & tout ce qui ressentoit le faste, Birag.p.131-132. quelque vain qu'il fust. ' Diverses medailles font aussi juger qu'il prit dés cette année le titre de Germanique, [peut-estre à cause du voyage qu'il avoit fait à Lion en l'an 70. durant la revolte des

Gaules & de la Hollande. Au moins on ne voit rien qui ait pu donner plus de pretexte à sa vanité.

[Comme il aimoit tout ce qui le relevoit dans son imagination,] ' il remplit Rome d'arcs & de chars, qui marquoient ses triomphes pretendus, & on n'y voyoit par tout que ses statues, [presque] toutes d'or & d'argent, & d'un certain poids; car il le vouloit ainsi: & cela estoit de mesme par tout l'Empire. Suet.v.Dom.c. 13.p.804|Dio.l. 67.p.762.d.

' Sa folie & sa vanité luy firent aussi recevoir le Consulat pour dix ans de suite, avec 24. licteurs, & " le titre de Censeur pour toute sa vie. [Il fut en effet dix fois Consul durant son regne, mais il ne le fut d'abord que sept ans de suite.] ' Aussi on a écrit qu'il ne prenoit si souvent le Consulat, que par jalousie, & pour ne pas ceder à d'autres l'honneur de remplir les fastes, & de voir conter les années par leur nom. Cependant ce que sa vanité luy faisoit faire, tournoit contr'elle. Car on se moquoit de cette basse avidité pour les honneurs, & de cette longue liste de ses Consulats, qui pouvoit bien enfler son orgueil, & le rendre encore plus insolent qu'il n'estoit, mais qui au jugement mesme des hommes du siecle ne le pouvoit pas rendre heureux. Dio,l.67.p.760, c|53.p.509.c. NOTE 2. Aus.cons.p.385.

' Il ne tint mesme jamais le Consulat plus de quatre mois, & le plus souvent il le quittoit dés le 13. de janvier. [a] Il quittoit cette charge par un edit sans en avoir fait aucune fonction, & sans s'estre seulement montré sur le siege des Consuls: ensorte qu'on ne savoit qu'il estoit Consul, que parce qu'on n'en voyoit qu'un. La mesme vanité, [qui luy faisoit desirer le Consulat,] luy faisoit dedaigner de l'exercer. [Il l'avoit déja eu sept fois avant que d'estre Empereur.] ' Ainsi il l'eut dix-sept fois; ce qui est plus qu'aucun autre ne l'a eu ni avant luy, [ni depuis.] ' Il semble qu'il n'ait pas pris d'abord la qualité de Censeur: ' & les inscriptions ne luy en donnent le titre que l'année suivante. ' Il peut bien mesme " ne l'avoir eu perpetuelle par un decret exprés du Senat qu'en 85. Suet. v.Dom.c. 13.p.804. a Plin.pan.p. 125. Suet. c.13.p.804. c.8.p.793. Birag.p.132. p.134. V. la note 2.

[Aprés que Domitien se vit élevé au degré où il aspiroit depuis tant d'années,] ' il fit l'apotheose & les funerailles de Tite, & prononça son éloge avec des larmes qu'on savoit bien n'estre pas sinceres. [b] Il décria autant qu'il put ses actions, [c] & persecuta étrangement tous ceux que luy & Vespasien avoient aimez. Car c'étoit assez pour les luy faire haïr: outre qu'il se plaignoit de ce qu'ils ne luy avoient pas fait accorder bien des choses déraisonnables qu'il avoit demandées. ' Il se vantoit mesme dans le Senat que c'étoit luy qui avoit donné l'Empire à son pere & à Suet.v.Dom.c. 2.p.782|Dio,val. p.706. b Suet.c.2.p 782. c Dio, l. 67. p. 759. c.d|val.p. 705. Suet c.13.p.803.

n. 2. son frere, & qu'ils n'avoient fait que le luy rendre : ' & Martial n'a pas eu honte de le flatter de cette pensée. ' C'étoit luy faire une injure que de louer son frere en sa presence.

Dio, val p. 706. Suet. c. 20. p. 813.

' Depuis qu'il fut Empereur, il abandonna absolument les belles lettres, ne composa jamais rien, & ne lut ni histoire, ni poesie, ni aucune autre sorte d'ouvrages, hormis les memoires de Tibere. Quoiqu'il parlast assez bien, il ne vouloit pas se donner la peine de dresser ses lettres, ni ses edits, ni les discours qu'il avoit à faire, mais les laissoit composer par d'autres. Il prit neanmoins un grand soin de reparer les bibliotheques qui avoient esté brulées [en l'an 80.] Il fit chercher des livres par tout, & envoya copier ceux qui estoient à Alexandrie. ' Il aimoit mieux employer le temps qu'il avoit de reste, [si un Prince en peut avoir,] à jouer aux dez : ce qu'il faisoit dés le matin, mesme dans les jours " destinez aux affaires.

c. 21. p. 814. — professis.

' Dans le commencement de son regne il avoit encore tous les jours un temps reglé, où il estoit seul, sans faire autre chose que tascher à attraper des mouches & à les percer avec un poinçon : ce qu'Hippocrate met entre les marques d'un esprit melancolique. On rapporte qu'un homme demandant s'il n'y avoit personne avec luy, Vibius Crispus celebre en ce temps pour son esprit & son eloquence, répondit plaisamment, il n'y a pas mesme une mouche.

c. 3. p. 782. n. 2. 3 | Aur. Vict.

' Il prenoit le bain " de fort bonne heure [comme son frere,] & disnoit amplement. Car il mangeoit beaucoup, & fort viste. Mais pour le souper il ne prenoit [souvent] qu'une pomme, & buvoit un coup. ' Il ne laissoit pas de tenir table à souper, d'y inviter diverses personnes, & de s'y trouver avec eux, mais moins pour manger, ou pour honorer la compagnie, que pour estre le censeur des autres. Il se lassoit bien-tost de cette espece de societé avec des personnes qu'il dedaignoit, & se hastoit de se renfermer dans sa solitude. ' Car avant que de se coucher il estoit encore quelque temps seul à se promener. ' Et il s'entretenoit ainsi long-temps seul avec luy-mesme quand il vouloit mediter quelque action méchante & cruelle. ' Car c'estoit particulierement durant le silence de la nuit " qu'il [resolvoit, ou qu'il executoit ses meurtres. ' Il aimoit tellement à se renfermer seul dans son palais, [soit par melancolie,] soit par timidité & par défiance, soit par fierté, qu'on n'approchoit jamais de luy qu'en tremblant : & aprés qu'on estoit venu avec grand empressement le matin luy faire la cour, pour satisfaire sa vanité, on

Suet. c. 21. p. 814. — de die.
Plin. pan. p. 91.
Suet. p. 814.
Tac. v. Agr. c. 39. p. 150.
Apol. v. l. 7. c. 2. p. 323. b.
Plin. pan. p. 36-90.
φόνων ἦρχει ;

n'avoit pas moins d'empreſſement à ſe retirer auſſitoſt, & à le laiſſer à ſa ſolitude. ' Cependant on le voyoit quelquefois s'entretenir long-temps avec des enfans, & meſme de choſes ſerieuſes. Suet.c.4.p.784| Dio,l.67.p.766.c.

' Il perdit beaucoup de temps & d'argent à des ſpectacles, rétabliſſant ceux que l'on avoit abolis, & en établiſſant de nouveaux. Suet.p.783-787. ' Ceux qui conduiſoient les chariots dans le Cirque eſtoient diviſez en quatre bandes, diſtinguées chacune par la couleur des habits, ſavoir " le verd, le bleu, le rouge, & le blanc. c.7.p.790|Procop.n.p.106.107. *praſinus, venetus.* Cette diſtinction cauſoit des factions [mais entre les ſpectateurs; ce qui fait que les auteurs parlent ſouvent des fureurs du Cirque: & cela a cauſé quelquefois des ſeditions dangereuſes.] Domitien ajouta deux nouvelles couleurs à ces quatre, le jaune [1] & le violet: [mais elles n'ont pas duré.]

ARTICLE III.

Premier gouvernement de Domitien aſſez favorable: Il fait neanmoins mourir Sabinus ſon couſin.

[QUELQUE mauvais narurel qu'euſt Domitien,] ' ſon premier gouvernement eſtoit aſſez également meſlé de bien & de mal. Suet.c.3.p.783| Eutr. ' Il parut " avoir de l'application pour les affaires civiles, & aimer les travaux de la guerre. Aur.Vict. *non adeo iners domi, belloque tolerantior.* ' Il fut quelque temps ſans faire paroiſtre aucune inclination à la cruauté. d|Suet c.9.p.795. ' Il eſtoit non ſeulement ſans avarice, mais meſme liberal & honneſte, donnoit beaucoup à ſes officiers, afin qu'ils n'euſſent point beſoin de faire aucune baſſeſſe; & il le leur recommandoit treſ-fortement. Suet.c.9.p.795. Il ne recevoit point les ſucceſſions que luy laiſſoient ceux qui avoient des enfans. ' Il mit hors de cour tous ceux à qui le fiſc demandoit des dettes anciennes de plus de cinq ans; p.796. & ordonna " qu'on ne pourroit obtenir de requeſte civile, que dans l'an, & à condition que celuy qui l'auroit mal obtenue, ſeroit banni. *repeti.* Il défendit aux greffiers pour l'avenir ſeulement des trafics autoriſez contre les loix par la coutume. Il donna à des particuliers pluſieurs terres dont il euſt pu profiter. Il punit avec grande ſeverité ceux qui faiſoient à d'autres de mauvais procés en faveur du fiſc; ' & diſoit ſur cela que qui ne chaſtie pas les delateurs, " les anime à calomnier. 796|Dio,val.p.705. *inſtigat.* [a] Il confirma comme *a* Dio,val.p.705.

1. ' Dion dit le jaune & le blanc. *a* Mais le blanc eſtoit encore une des couleurs du Cirque au cinquiéme ſiecle. Dio,l.67.p.760.d. *a* Caſſd.l.3.ep.51.

Tite] par un seul edit toutes les donations faites par ses predecesseurs. ' Il augmenta la paye des soldats. [a] Il rebastit le Capitole, le Pantheon, & beaucoup d'autres edifices brulez [sous Tite en l'an 80.] Mais il n'y mit par tout que son nom, sans conserver la memoire de leurs premiers fondateurs. [b] Plutarque assure qu'il employa plus de douze mille talens pour la seule dorure du Capitole ; [c] & que neanmoins toute la magnificence de ce temple n'estoit plus rien quand on venoit à considerer les étuves, une seule galerie, ou " une sale de son palais.

Suet.v.Domit.c. 8.p.792. *a* Suet c.5.p.787. 788|n.6|Hier. chr. *b* Plut.v.Publ.c. p.190. *c* p.191. &c. βασιλικήν.

' Outre les anciens edifices qu'il rétablit, il en fit encore plusieurs nouveaux. ' Car il avoit une étrange passion de bastir ; & il sembloit qu'il eust voulu que tout eust esté changé en pierre & en or. Eusebe marque sur l'an 85. qu'il bastit un temple où il n'y avoit point de bois.

Suet.p.788. Plut.v.Public.p. 190.

' Il rendoit la justice ' avec application & avec équité. Il exhortoit les juges à faire la mesme chose, cassoit les sentences qu'ils avoient rendues par faveur, & declaroit infames & les juges & les assesseurs qui avoient pris de l'argent. Enfin il tint si bien la main à l'administration de la justice & dans Rome & dans les provinces, que jamais elle ne fut mieux rendue & les peuples mieux gouvernez. Ceux mesmes qui aimoient le moins leur devoir, furent obligez d'estre sages tant qu'il regna. [Nous verrons sur l'an 82.] ' quelques bonnes ordonnances qu'il fit comme Censeur. [Voilà l'idée que l'histoire nous donne des premieres années de Domitien. Ce que nous dirons des dernieres en un autre endroit en donnera une bien differente.]

Suet. v.Dom.c. 8.p.792 793| Vict.epit|Spart. v.Alex.p.137.a. *industriè & diligenter.* p.793.

[Il faut sans doute rapporter à ses premieres années] ' la permission que luy demanda plusieurs fois le Senat, de declarer par une loy qu'il ne seroit point permis aux Empereurs de faire mourir aucun Senateur qu'il n'eust esté condanné par la compagnie. Il rejetta toujours cette demande. Et aprés tout, cela importoit peu aux Senateurs, puisque le Senat n'avoit garde de ne pas condanner tous ceux que vouloit l'Empereur.

Dio.val.p.706.

L'AN DE JESUS-CHRIST 82, DE DOMITIEN 1. ET 2.

' *Domitianus Augustus VIII. & T. Flavius Sabinus Consuls.*

[d] Nous avons déja remarqué que Domitien ne tint jamais le Consulat que quatre mois au plus, & qu'il le quittoit ordinairement dés le 13. de janvier. [On ne dit point qui luy fut subrogé.] ' Sabinus qui fut cette année son collegue, estoit aussi à ce qu'on croit son cousin germain, fils de ce Sabinus Prefet de Rome, " qui avoit esté tué sous Vitellius. Domitien fit aussi tuer le fils,

Onu. in fas. p. 211.a| Cusp. p. 314.b|Chr.Alex. *d* Suet.v.Dom. c.13.804. Onuph p.210. f| Suet v.Dom.c. 10.p 799.800. v. Vitellius, § 9.

fils, [& ce semble dés les premieres années de son regne ,] parce que le heraud voulant le proclamer devant le peuple, designé Consul, s'étoit trompé, & au lieu de Consul, l'avoit proclamé Empereur. ' Domitien trouvoit encore fort mauvais que ses domestiques fussent habillez de blanc, comme ceux de l'Empereur. ' Il avoit épousé Julie fille de Tite : [& ce fut peut-estre la principale cause de sa mort. Nous verrons dans la suite ce qui regarde Flavius Clemens frere de Sabinus.] Suet. c. 12. p. 803. Apoll. Ty. v. l. 7. c. 3. p. 324. 325.

' Les inscriptions attribuent dés cette année à Domitien le titre de Censeur. ' Ce fut en cette qualité qu'il fit quelques ordonnances marquées par Suetone. Il osta aux femmes " dont la vie estoit dereglée, le pouvoir de recevoir aucune succession ni aucun legs, & leur défendit mesme d'aller en litiere. ' Il chassa du Senat Cæcilius Rufinus, qui avoit esté Questeur, parce qu'il dansoit. ' Il osta un Chevalier Romain du nombre des juges, parce qu'il avoit repris sa femme aprés l'avoir repudiée, & l'avoir accusée d'adultere : [c'est neanmoins ce qu'il fit luy-mesme.] ' Il rendit un Claudius Pacatus Centenier à son maistre, ayant verifié qu'il estoit esclave. ' Un de ses affranchis ayant basti un monument à son fils des pierres destinées pour le Capitole, il fit demolir le monument, & jetter les os du mort dans la mer. ' Il osta au peuple les spectacles " des farceurs, ' permettant aux comediens d'exercer leur art dans leurs maisons, mais non de paroistre sur les theatres. ' Il fit punir, & ce semble du dernier supplice, beaucoup d'hommes & de femmes adulteres. Bir. p. 131. Suet. c. 8. p. 793. 794. p. 793 | Dio, l. 67. p. 765. c. Suet. p. 794. Dio, p. 765. c. Suet. c. 8. p. 795. Plin. pan. p. 82 n. Suet. c. 7. p. 790. Zonar. p. 197. c.

&c. *probrosis.* *pantomimorum.* *histrionibus.*

ARTICLE IV.

Affaires d'Angleterre, dont quelques Allemans font le tour : Domitien défend de faire des Eunuques, punit trois Vestales.

' DOMITIEN avoit pris deux fois le titre d'Imperator l'année precedente, [pour quelque guerre dont nous n'avons point de connoissance.] Il le prit cette année jusqu'à la quatriéme fois, [peut-estre à cause] ' des victoires qu'Agricola gouverneur d'Angleterre y remporta dans sa cinquiéme campagne sur diverses nations jusques alors inconnues, qu'il avoit fallu aller chercher par mer. Il mit des troupes sur les costes les plus proches de l'Irlande, non qu'il eust rien à craindre des habitans de cette isle, [ni qu'il en eust receu aucun mécontentement,] mais parce qu'il esperoit que la conqueste luy en feroit Goltz. p. 58. Tac. v. Agr. c. 24. p. 146.

aisée & avantageuse : & il gardoit pour cela auprés de luy un Prince de ce pays qui en avoit esté chassé.

L'AN DE JESUS-CHRIST 83, DE DOMITIEN 2. ET 3.

Noris, ep. cons. p. 4. a Cu p. p. 334. b| Chr. Alex Idat; Onuph. p. 211. ' *Domitianus Augustus IX. & Q. Petilius Rufus II. Consuls.*

' Comme Cassiodore & d'autres ne donnent au dernier de ces Consuls que le seul nom de Rufus, Onuphre a cru que s'étoit le celebre Verginius Rufus qui avoit si souvent refusé l'Empire sur la fin du regne de Neron. Phl mir. c. 24. p. 90. ' Mais Phlegon parlant d'une femme de Trente en Italie, qui estoit accouchée de plusieurs serpens roulez ensemble, appelle ce Consul Petilius Rufus II. Noris, ep. cons. p. 55. 56. ' Et on trouve la mesme chose dans une inscription greque decouverte auprés de Smyrne en Asie l'an 1679. & apportée delà à Rome.

Tac. v. Agr. c. 25-27. p. 146. ' Agricola remporta cette année une illustre victoire sur les &c. Caledoniens " assez avant dans l'Ecosse. *trans Bodotriam.*

Tac. v. Agr. c. 28. p. 147| Dio, l. 66. p. 754. a. c. ' La mesme année un regiment d'Allemans levé par les Romains dans le pays des Usipes, & déja transporté en Angleterre, se mit en mer sur trois " brigantins, [pour retourner en Allemagne,] aprés avoir tué le colonel, les Centeniers, & quelques soldats Romains meslez parmi eux pour leur apprendre la discipline. *Liburnicas.* Le pilote d'un des brigantins fit si bien qu'il ramena le sien à la coste d'Angleterre : & de peur que les deux autres pilotes n'en fissent autant, les Allemans les tuerent, & se mirent à voguer au gré du vent qui leur fit faire tout le tour de l'Angleterre [par le Septentrion,] ensorte qu'estant partis de la coste orientale, ils se retrouverent, selon Dion, à la coste occidentale où estoit alors l'armée Romaine. Tacite dit qu'ils firent le tour entier, [par le midi & par le septentrion,] & aborderent sur les costes de l'Allemagne, où les deux brigantins ayant échoué, ils furent pris pour des pirates par les Sueves & les Frisons, qui les arresterent & les vendirent comme esclaves : de sorte que quelques-uns furent amenez jusque sur les terres des Romains. Ce fut par ce moyen qu'on apprit que l'Angleterre estoit certainement une isle ; & sur cela, Agricola en fit faire le tour [l'année suivante] par sa flotte.

[Ces Allemans avoient bien-tost manqué de vivres dans leur navigation :] Tac. v. Agr. c. 28. p. 147. ' & lors qu'ils avoient voulu aborder à quelque rade, les Anglois les avoient presque toujours receus en ennemis : de sorte qu'enfin ils se trouverent reduits à la necessité de manger les plus foibles, & puis ceux sur qui le sort tomboit.

Eusebe met en cette année la punition de trois Vestales, Note 3.

'& la défense que fit Domitien de faire des Eunuques. [a] On pretend qu'il fit cette défense, non à cause qu'elle est juste en elle-mesme, mais pour faire blasmer Tite, qu'on tenoit avoir trop favorisé ces sortes de gens. [b] On voit dans S. Justin qu'on n'osoit violer cette défense sans une permission particuliere des gouverneurs. [c] Entre tant de méchantes actions qui ont rendu odieux le nom de Domitien, cette loy luy fit honneur dans la posterité, sur tout lors qu'on vit dans les siecles suivans la plus-part des maux venir des Eunuques, quoiqu'il y en eust assez peu. [La plusspart estoient des esclaves achetez dans les pays étrangers.]

Suet. c. 8. p. 790| n. 4| Apoll. v. l. 6. c. 17. p. 316. c. *a* Dio, l. 67. p. 759. c. d. *b* Just. apol. 2 p. 71. e. *c* Ammi. l. 18. p. 119. 120.

'Les trois Vestales que Domitien punit comme ayant violé la chasteté qu'elles avoient promis de garder [durant un certain temps,] furent deux Ocellates sœurs, & une Varronille. Il laissa le genre de leur mort à leur choix: & bannit les complices de leurs crimes. On pretend qu'elles estoient coupables dés le temps de Vespasien au moins ; mais que luy & Tite avoient negligé de les punir. [C'estoit assez à Domitien pour n'y pas manquer.] ' Il se fit un merite de ce qu'il ne les avoit pas fait enterrer toutes vives, [selon l'ancienne coutume des Romains.]

Suet. c. 8. p. 794| Apoll. v. l. 7. c. 3. p. 324. c; Dio, l. 67. p. 760. a.

Dio, val. p. 706.

'Cette severité de Domitien, & les autres loix dont nous avons parlé sur l'année precedente, arresterent un peu les dereglemens des Romains, si nous en croyons Martial & Stace. Mais cette chasteté qui ne venoit que de la crainte de la loy, & non de l'amour de la vertu, ne pouvoit estre, dit Baronius, que feinte & apparente: & on voit assez par les auteurs du temps qu'elle alloit à peu de chose.

Bar. 83. § 2. 3| Stat. syl. l. 1. c. 3. p. 26. 1.

'Peu avant la loy de Domitien contre les Eunuques, il y avoit eu des tremblemens de terre vers l'Hellespont, qui avoient donné moyen aux [magiciens] Egyptiens & Caldéens de s'enrichir de l'argent que les peuples leur donnoient sous pretexte de faire des sacrifices pour appaiser ces tremblemens.

Apoll. v. l. 6. c. 17. p. 316. a. b.

ARTICLE V.

Domitien va en Allemagne, & triomphe des Cattes: Agricola acheve de conquerir l'Angleterre; est rappellé à Rome, & mal receu de Domitien.

Note 4. [NOUS croyons devoir mettre" en l'an 83.] ' le voyage que Domitien fit en Allemagne contre les Cattes, Suet. c. 6. p. 788.

Tac. de Ger. c. 30. p. 434. 'peuples celebres en ce temps-là, & que Tacite nous represente comme les plus prudens, les plus adroits, & les mieux disciplinez de tous leurs voisins. Suet. c. 6. p. 788. 'Domitien entreprit ce voyage sans aucune necessité. Zonar. p. 196. f. 'Aussi il n'y fit autre chose que ravager ou fouler au delà du Rhein les peuples alliez de l'Empire, & s'en revint sur cela aussi enflé que s'il avoit fait de grands exploits, Dio, l. 67. p. 760. a. 'quoiqu'il n'eust pas seulement veu l'ennemi. [Nous ne voyons que cette expedition à laquelle nous puissions rapporter ce que Front. str. l. 1. c. 1. p. 6. Frontin écrit du temps de Domitien mesme,] ' que ce Prince voulant accabler les Allemans qui estoient en armes, & ne doutant pas que s'ils sçavoient qu'un si grand Capitaine marchast contr'eux, ils ne fissent de grands preparatifs pour le combattre, il fit courir le bruit qu'il venoit seulement dans les Gaules " pour y faire le denombrement des biens, & que delà ayant *censu.* passé le Rhein lors qu'on y songeoit le moins, il domta la fierté de ces nations redoutables, & mit la sureté dans les provinces voisines. Stat. Sil. l. 1. c. 1. v. 27. ' Il fit apparemment quelque traité avec les Cattes.

[On peut juger qu'il avoit remporté sa victoire pretendue dés devant le 13. de septembre, & avant la fin de la deuxiéme Goltz. p. 58. f. année de son regne,] ' en laquelle il prenoit déja le titre d'Imperator pour la cinquiéme fois. [Cela luy fit sans doute confirmer le titre de Germanique qu'il avoit pris dés l'an 81. mais qui luy est attribué dans toutes les inscriptions de l'année 84. & des suivantes.]

Dio, l. 67. p. 760. b. 'Le Senat luy decerna toutes choses, [& le triomphe mesme,] de peur qu'il ne vist qu'on se moquoit de sa victoire imaginaire. Suet. c. 6. p. 788. 789. 'De sorte qu'il triompha des Cattes [sans les avoir vaincus,] a Tac. v. Agr. c. 39. p. 150. [a] menant au lieu de captifs divers esclaves qu'il avoit fait acheter, & deguiser en Allemans. [Nous ne savons point si ce fut dés cette année qu'il entra à Rome en triomphe, ou Birag. p. 134. &c. seulement en la suivante,] ' où les medailles sont toutes pleines des marques de sa pretendue victoire & de son triomphe. Il y en a de l'an 85. avec cette inscription, *Pour avoir conquis* Dio, l. 67. p. 760. c. d. *l'Allemagne.* 'Il fit de grandes magnificences ensuite de ce triomphe, se fit decerner quantité d'honneurs, & vouloit toujours &c. depuis porter la robe de triomphe quand il venoit au Senat.

Zon. p. 196. 197| Suet. c. 8. 12. p. 792. 801. 'Ce fut peut-estre à cause de cette victoire pretendue, qu'il augmenta d'un tiers la paye des soldats. " Mais il s'en repentit cent dragmes au lieu de 75. bien-tost lors qu'il eut vû où alloit cette augmentation. Il voulut y remedier en diminuant le nombre des soldats. Mais com-

me cela affoiblissoit trop l'Empire, il s'engagea enfin à toutes
sortes de violences pour pouvoir trouver de l'argent.

L'AN DE JESUS-CHRIST 84, DE DOMITIEN 3. ET 4.

' *Domitianus Augustus X. & Sabinus Consuls.* Chr. Alex; Cusp. p. 3?5. b.

[a] On croit que le dernier de ces Consuls est un Appius ou
1. Oppius Sabinus Consulaire, [1] qui fut tué peu de temps aprés
ceci. *a* Onuph p. 211. b| Noris, ep. cons. p. 56| Suet. v. Dom. c. 6. p. 785.

[b] Domitien prit cette année le titre d'Imperator pour la sixiéme, & jusqu'à la neuviéme fois: [Agricola luy donna la matiere de quelqu'un de ces titres]' par la grande victoire qu'il remporta en cette settiéme année de son gouvernement d'Angleterre sur les Caledoniens au mont Grampius, ' qui est une grande coste de montagnes appellée aujourd'huy Granzebain dans l'Ecosse Septentrionale. On marque qu'elle divise l'Ecosse en Citerieure & Ulterieure. Sanson en fait sortir la riviere du Tay. *b* Goltz. p. 58. 59. Tac. v. Agr. c. 29-33| n. p. 620. 2. Lluid, p. 410. 1| Sans.

' Il paroist que tous les barbares d'Angleterre qui ne s'estoient pas encore soumis aux Romains, s'y estoient rassemblez sous un chef nommé Galgacus. ' La victoire d'Agricola dont on peut voir les particularitez dans sa vie, en fut plus illustre. ' Elle se donna tout à la fin de l'esté, & fut suivie de la soumission des Horestes, que Sanson place au delà du Tay, où est aujourd'huy la province d'Angus. Tac. v. Agr. c. 29. p. 147. c. 29-38. c. 38. p. 150.

' L'Angleterre se trouva ainsi entierement soumise & domtée selon les termes de Tacite: mais elle fut aussi-tost perdue [aprés que Domitien en eut retiré Agricola.] ' Juvenal parle d'un roy Arviragus qui faisoit la guerre en Angleterre contre Domitien. c. 10. p. 142| hi. l. 1. c. 2. p. 4| n. 10. Juv. sat. 4. v. 127.

' Aprés la soumission des Horestes, Agricola ramena son armée de terre en quartier d'hyver; & envoya celle de mer, [c] dont il avoit commencé l'année de devant à se servir, [d] faire le tour de l'isle [par le nord: & quoique la saison parust déja bien avancée pour ce voyage,] il réussit neanmoins heureusement. On s'assura ainsi de plus en plus que l'Angleterre estoit une isle. La flote alla reconnoistre les isles Orcades, [qui sont au nord de l'Ecosse, & les soumit pour la premiere fois à l'Empire. Elle découvrit mesme celle " d'Islande. Tac. v. Agr. c 38. p. 150. *c* c. 25. p. 145. *d* c. 38. p. 150| Dio, l. 66. p. 754. e. Tac. v. Agr. c. 10. p. 142. V. Claude § 12. *Thyle.*

' Agricola manda toutes ces choses à Domitien, & la renommée les rendit celebres à Rome. Domitien en témoigna exte- c. 39. p. 150.

1. Jornande (*de rebus Geticis c. 13. p. 627.*) luy donne le nom de Poppæus Sabinus [Il pouvoit donc s'appeller App. Poppæus Sabinus, & estre descendu de Poppæus Sabinus celebre sous Tibere. Mais il est aussi aisé de croire qu'il faut lire Oppius dans Jornande au lieu de Poppæus.]

rieurement de la joie, comme c'estoit son ordinaire ; mais dans le cœur il voyoit avec envie & avec inquietude que la renommée d'un particulier montast plus haut que celle du Prince, & qu'une veritable victoire effaçast son faux triomphe. Il fut longtemps à s'entretenir seul [de la peine qu'il se faisoit à luy-mesme ;] & c'estoit une marque qu'il formoit quelque mauvais dessein. [Il se resolut en effet à rappeller Agricola :] mais craignant de faire paroistre son mécontentement, ' il luy fit en mesme temps decerner par le Senat les ornemens du triomphe, une statue, & tout ce qu'on avoit accoutumé de donner en ces rencontres, depuis que les triomphes estoient reservez aux Princes. Il fit mesme courir le bruit qu'on ne le rappelloit d'Angleterre que pour l'envoyer en Syrie, dont le gouvernement ne se donnoit qu'aux personnes les plus considerables : & il estoit alors vacant par la mort d'Atilius Rufus. On crut qu'il luy en avoit envoyé le brevet par un de ses affranchis, avec ordre de ne le luy mettre entre les mains qu'en cas qu'il le trouvast encore en Angleterre : & que l'affranchi s'en retourna sans l'avoir seulement salué, parce qu'il le trouva qu'il repassoit d'Angleterre en France, aprés avoir remis la province paisible & sans guerre entre les mains de son successeur, ' qui fut peut-estre Sallustius Lucullus. [Cela ne se fit apparemment qu'en 85.]

c. 40 p. 150. 151.

Suet. v. Dom. c. 10. p. 7. 9.

Tac. v. Agr. c. 40. p. 151.

' Agricola entra à Rome [1] durant la nuit, pour éviter l'éclat, & le nombre de ses amis qui vouloient venir au devant de luy; fut aussi saluer la nuit Domitien, qui luy avoit donné cette heure-là, & en fut receu fort froidement. Il passa le reste de sa vie en simple particulier, ' taschant de n'irriter pas la mauvaise humeur de Domitien, qui le haïssoit parce qu'il l'avoit offensé [en ne recompensant point son merite,] & le craignoit à cause de ses grandes qualitez. Il y avoit mesme assez de gens qui animoient ce Prince contre luy, ou en l'accusant de choses dont il n'estoit point coupable, ou en le loüant. Mais sa moderation & sa prudence le justifioient dans l'esprit mesme de Domitien. Ainsi il estoit souvent & accusé & absous sans le savoir. ' Il vécut ainsi jusqu'en l'an 93. auquel il mourut, comme nous le pourrons dire alors.

c. 41. 42. p. 151.

c. 43. 44. p. 152.

1. Onuphre dans ses fastes de l'edition de 1557. (*p.* 210. 2.) dit qu'il eut le petit triomphe de l'Ovation en l'an de Rome 832. [de Jesus-Christ 79.] Mais il l'a osté dans l'edition de 1588. se contentant de dire (*p.* 205. 2.) qu'il a eu les ornemens du triomphe en l'an de Rome 840. [de Jesus-Christ 87.]

ARTICLE VI.

Guerres en Allemagne : Les Sarmates font quelques ravages.

ON croit qu'il ne faut mettre qu'aprés le voyage de Domitien contre les Cattes ce que dit Dion de Cariomer roy des Querufques[a] peuples d'Allemagne voifins des Cattes, mais plus portez à la paix dont ils avoient longtemps joui. [b] Cariomer leur roy eftoit ami des Romains, à qui il avoit donné des oftages : & à caufe de cela il fut chaffé de fon royaume par les Cattes. Il fe rétablit par le moyen de fes alliez : mais en ayant enfuite efté abandonné, il eut recours à Domitien, qui fe contenta de luy envoyer de l'argent. Tacite écrit au commencement de Trajan, que les Querufques dont on vantoit auparavant la fageffe & l'equité, parce qu'ils tafchoient de vivre en paix avec leurs voifins, paffoient alors pour lafches & pour timides depuis qu'ils avoient efté vaincus par les Cattes : au lieu que la fortune avoit tenu à ceux-ci lieu de prudence. Car la modeftie & la probité font des noms dont on n'honore que le vainqueur, dit cet hiftorien, [qui reprefente parfaitement la penfée de ceux qui n'aiment que la terre, & qui ne fongent pas que les crimes des puiffans les plus honorez des hommes feront punis le plus feverement par le pere des orfelins & par le juge des veuves. Bucher. de Bel. l. 5. c. 15. § 6. p. 136. a Tac. de Ger. c. 36. p. 135. b Dio, l. 67. p. 760. 761. Tac. de Ger. c. 36. p. 135.

Vers ce mefme temps] Ganda vierge Allemande qui faifoit la prophetefle dans fon pays, comme Velleda avoit fait avant elle [fous Vefpafien,] vint trouver Domitien, en fut fort bien receue, & s'en retourna. On dit la mefme chofe de Mafye roy des " Semnons peuples d'Allemagne. Dio, l. 67. p. 763. a. Note 5. Tac. de Ger. c. 39. p. 136.

L'AN DE JESUS-CHRIST 85, DE DOMITIEN 4. ET 5.

Domitianus Auguftus XI. & Fulvius Confuls. Idat| Chr. Alex.

On croit que ce Fulvius eft T. Aurelius Fulvus ou Fulvius ayeul de l'Empereur M. Aurele. Il eftoit de Nifme, fut deux fois Conful, en 85. & 89. & Prefet de Rome. Onu. p. 211. b. c| Capit. v. M. Aur.

Domitien prit cette année quatre fois le titre d'Imperator [pour des guerres que nous ne connoiffons point. On peut fi l'on veut rapporter à ce temps-ci] ce que dit Dion, que quelques Sueves & les Lyges [peuples [1] d'Allemagne,] demande- Goltz. p. 59. e. Dio, l. 67. p. 761. a. b.

1. Dion met les Lyges & les Sueves dans la Myfie. [Mais il faut qu'il étende la Myfie ou Mœfie plus que les autres :] car felon luy-mefme ces peuples eftoient au delà du Danube à l'egard de Rome.

rent du secours à Domitien, qui leur envoya seulement cent "cavaliers. Les Sueves indignez, s'unirent avec les Jazyges [peuples Sarmates,] & se preparerent à passer le Danube [pour piller les terres de l'Empire. Dion ne dit point ce qui en arriva.] Mais ' Tacite qui dit en un endroit que les Sarmates & les Sueves se souleverent contre l'Empire, [a] ajoute autre-part que peu aprés qu'Agricola fut revenu à Rome [cette année mesme] les armées Romaines furent défaites dans la Pannonie. ' On trouve, comme nous avons dit, en cette année diverses marques d'une victoire vraie ou fausse sur les Allemans, [entre lesquels on pouvoit bien mettre les Sarmates.] ' Pour le voyage que Domitien fit en personne contre ces peuples nous en parlerons sur l'an 93. "] ' On juge par une de ses medailles, qu'il revint cette année à Rome de quelque autre voyage [dont nous ignorons le sujet.

" ou Chevaliers.

Tac. hist. l. 1. c. 2. p. 4. a Agr. c. 41. p. 151. Birag. p. 134. Nor. ep. consf. p. 175. 176. Pagi, an. 85. § 2] B r. p. 135. V. § 16.

ARTICLE VII.

La timidité, la creance à l'astrologie, & les calomniateurs rendent Domitien cruel.

[COMME l'histoire nous fournit peu de choses pour cette année, nous y parlerons de ce qu'elle nous dit] ' de la seconde partie du regne de Domitien, celebre sur tout par sa cruauté. ' Il estoit, comme nous avons dit, naturellement colere & violent. [b] Il avoit encore une grande ambition, mais de cette ambition basse, qui fait que voulant paroistre exceller en tout, & ne pouvant exceller en rien, on hait ceux qui paroissent avoir quelque chose au dessus de nous au lieu de les estimer. ' C'est pourquoy il estoit ennemi des grands hommes, & de tous ceux qui avoient du cœur. [Nous avons déja veu comment il traita Agricola cette année mesme.] ' On croit qu'il le fit enfin empoisonner. [c] Car il se servoit aussi de cette voie.

[d] Son ambition luy faisoit encore aimer à estre flatté, & à vouloir passer pour ne pas aimer la flatterie. Ainsi on ne sçavoit comment le prendre : car on l'offensoit en ne le flattant pas, & on l'offensoit encore en le flattant. On estoit dans le mesme embarras en beaucoup d'autres occasions, son esprit couvert & dissimulé faisant qu'on l'offensoit, ou en n'entrant pas dans ses pensées, ou en témoignant trop les penetrer. ' Il avoit pour principe que la " défiance est le meilleur moyen qu'ayent

" ἀπιστίαν.

Suet. in Dom. c. 10. p. 790. Dio, l. 67. p. 759. a. b Tac. v. Agr. c. 39. p. 150. c. 41. p. 151. Ammi. l. 15. p. 44. c. Dio, val. p. 709. Tac. v. Agr. c. 43. p. 152. c Dio l. 67. p. 760. d. d val. p. 706. Apoll. v. l. 7. c. 2. p. 323. a. b.

qu'ayent les peuples pour se maintenir contre les tyrans, & les tyrans pour se maintenir contre les peuples : [ce qui est mettre l'épée à la main & des princes & des sujets, pour s'égorger les uns les autres, & renverser tous les Etats.] ' Aussi l'on voit que "ses défiances avoient entierement ruiné les armées. Plin.pan.p.35. &c.

[Il se faisoit mesme une maxime d'estre severe,] ' disant que ce ne sont pas les bons princes qui ne punissent pas beaucoup de personnes, mais ceux qui sont assez heureux [pour rencontrer peu de crimes à punir.] ' Aussi il ne se mettoit guere en peine des louanges qu'il sçavoit bien que l'on donnoit à la bonté de Tite. ' Il se plaignoit que la condition des princes estoit miserable, parce qu'on ne croyoit jamais qu'on eust conspiré contr'eux, qu'aprés qu'ils estoient tuez. Dio,l.67.p.759. d. val.p.706. Suet.c.21.p.814.

' Estant comme nous avons dit, lasche & timide, [il ne faut pas s'étonner qu'il fust cruel.] [a] Mais sa timidité naturelle fut beaucoup augmentée par la creance qu'il avoit aux folies des astrologues, qui dés sa jeunesse luy avoient predit à ce qu'on pretend, le temps & le genre de sa mort ; [Dieu permettant assez souvent que ceux qui contre l'ordre de sa loy consultent ces imposteurs soient punis de ce peché, en apprenant d'eux les malheurs dont sa justice les veut chastier, afin qu'eux & les autres qui le meritent, s'attachent d'autant plus au mensonge qui les fait perir, qu'ils s'éloignent davantage de la verité qui seule les peut sauver.] Domitien ayant donc l'imagination frappée qu'il seroit tué quelque jour, trembloit à tout moment, sur tout lors que le temps qu'on luy avoit marqué approcha ; il se laissoit emporter aux moindres soupçons, [& n'épargnoit aucun de ceux qu'il s'imaginoit avoir sujet de craindre ; reconnoissant par ses precautions la fausseté de l'art qu'il autorisoit par sa crainte, puisque si les regles de l'astrologie sont veritables, il estoit assuré qu'il ne pouvoit pas faire mourir celuy qui estoit destiné pour le tuer.] Dio,l.67.p.761. d. a Suet. c.14. p. 805.806.

' C'est par la mesme vanité qu'ayant voulu avoir l'horoscope de toutes les personnes de qualité, il fit mourir sur cela un grand nombre des principaux de l'Empire, qu'il s'imagina y voir destinez à quelque chose de grand, [& qui dans l'ordre de Dieu estoient destinez non à la puissance souveraine, mais à cette fin malheureuse.] ' Metius Pomposianus, qu'on avoit tasché inutilement de rendre suspect à Vespasien sous ce pretexte, [b] fut de ce nombre. Il le bannit dans l'isle de Corse, & le fit enfin mourir, sans luy pouvoir rien reprocher, sinon qu'il avoit dans sa Dio,l.67.p.767. b. Suet. v.Vesp.c. 14.p.749. b c.10 p.799. Dio,l.67.p.765. a.

chambre une carte du monde, & d'autres badineries sembla-
Dio,l.67.p.767. a,b. bles. ' Mais il ne put pas faire le mesme traitement à Nerva, quoiqu'il le voulust. [Celuy dont la sagesse fait la destinée des Rois comme des autres,] ayant resolu de le faire regner aprés luy, luy conserva la vie par par le moyen mesme des astrologues, dont l'un fit croire à Domitien qu'il devoit mourir dans peu de jours.

[A tant de causes que Domitien trouvoit en luy-mesme pour estre cruel, il faut joindre la malice des calomniateurs, qui ne manquent jamais sous les princes qui les veulent écouter.]
Tac.v.Agr.c.45. p.152. a p.152|hi.l.4.c. 50 p.101. b Plin.l.1.ep.5 p. 10.n|7.ep.27.p. 445. c l.4.ep.22.p.261. 262|Juv.sat.4.v. 113. ' Les principaux estoient Metius Carus, [Catullus] Messalinus, [a] Aebius Massa. [b] Carus est celebre dans Pline contre lequel il donna des memoires à Domitien, dans Juvenal & dans Martial. Il appelloit *ses morts* ceux qu'il avoit fait mourir, & ne vouloit pas que d'autres se meslassent d'en dire du mal. [c] Catullus [1] Messalinus estoit aveugle, & n'en estoit pas moins méchant. Il estoit sans respect, sans pudeur, sans pitié : & Domitien s'en servoit comme d'un trait pour percer les plus gens de bien avant qu'ils s'en fussent apperceus. Il mourut avant Domitien ou aussitost aprés. E
Plin.l.3.ep.4.p. 155. d l.1. ep.5. p.9| Tac. hi.l.4.c.42. p.98. ' Pline le jeune fut obligé de défendre ceux de la Betique contre Bebius Massa qui les avoit pillez. [d] M. Aquilius Regulus qui s'estoit beaucoup signalé sous Neron, ne se fit pas moins craindre sous Domitien, quoiqu'il se cachast un peu davantage. [Pline en parle souvent, & toujours comme d'un des
Plin.pan.p. 60. plus méchans hommes de son temps.] ' Ces voleurs, comme il les appelle, pilloient non sur les grands chemins, mais au milieu des tribunaux; attaquoient tout le monde, & ne laissoient
Apoll.v.l.8.c.8. p.422.c.d. personne assuré de son état & de son bien. ' On leur attribuoit les cruautez de Domitien plus qu'à Domitien mesme.

ARTICLE VIII.

Suite des cruautez de Domitien.

Dio,val.p.705. ' LE plus grand objet de la haine de Domitien estoient ceux
Plin.pan.p.119. que son pere & son frere avoient aimez. ' Il haïssoit encore tous ceux qui estoient les plus aimez & les plus estimez
Dio,l.67.p.759. 760, du Senat : & rien ne le portoit tant à perdre un homme. ' Il fit

1. Catanée dans son commentaire sur Pline le jeune (*p.261.*) veut que ce soit ce Catulle gouverneur de la Cyrenaique dont parle Joseph (*b.Jud.l. 7,c.39.e.p.997.*) Mais on voit par l'endroit mesme de Joseph qu'il mourut sous Vespasien.

aussi tuer beaucoup de personnes au sujet de son divorce avec Domitia; ' & on pretend qu'il l'eust fait mourir elle-mesme p.759.c.
1. sans un nommé [1] Ursus qui luy conseilla de la repudier. ' Il fut val.p.706.
une fois prest de tuer cet Ursus, parce qu'il ne pouvoit approuver sa conduite; & puis il le fit Consul à la priere de Julie, [fille de Tite.

Ceux qu'il avoit bannis n'estoient pas pour cela en assurance de leur vie.] ' Car il en fit mourir plusieurs, [à l'imitation de p.706.
Caius.] Il obligea beaucoup de personnes à se donner elles-mesmes la mort, s'imaginant qu'on croiroit qu'elles l'auroient fait volontairement, & non par contrainte. ' On ne sçauroit savoir p.709.
le nombre de ceux qu'il fit mourir. Car ne pouvant souffrir les reproches que sa conscience luy faisoit de ses cruautez, il taschoit de les cacher aux autres [ne se les pouvant cacher à luy-mesme.] C'est pourquoy il ne vouloit point qu'on les mist dans les registres publics, & n'en écrivoit point au Senat, non pas mesme de ceux dont il faisoit exposer publiquement la teste dans Rome. ' Sa cruauté se répandit particulierement aprés la V.&.epit.
V. §17. guerre d'Antoine [& aprés l'an 93. comme nous le dirons alors.]
' Car ses crimes s'augmenterent toujours comme par degrez Oros.lib.7.c.10.
durant les quinze ans qu'il regna, jusqu'à ce qu'y ayant mis le t.15.p.2.2.1.b.
comble par la persecution qu'il fit à l'Eglise, [Dieu l'osta de dessus la terre.]

' Il vouloit non seulement faire des injustices, mais les faire Apoll.v.l.7.c.9.
avec l'apparence & les formes de la justice. [a] Il envoyoit dans p.343.c.
a c.12.p.354.
les prisons des gens apostez, qui épioient ce qui se disoit, & declamoient les premiers contre le gouvernement, pour faire dire aux autres quelque parole dont on leur put faire un crime.
' Il concertoit avec les accusateurs & les faux témoins, ce qu'il Dio,l.67.p.765.b.
falloit qu'ils dissent. [b] Il estoit ensuite present aux tourmens b Tac.v.Agr.c.
qu'il faisoit souffrir, & dont le plus cruel estoit de voir l'auteur 45.p.153.
de tant de maux & d'en estre veu. Car il sembloit qu'il se divertist de l'effroy & de la pasleur peinte sur tous les visages, & qu'il fut là pour conter tous les soupirs: en quoy il surpassoit Neron mesme, qui se contentoit de commander les crimes, & s'en épargnoit la veue. ' Souvent il interrogeoit les prisonniers Dio,l.67.p.765.
seul à seul, pour n'avoir point de témoins de ce qui se diroit: b.c|Suet.c.14.p.806.
& quoiqu'ils fussent enchainez, il tenoit leurs chaines de ses mains: tant il les craignoit encore.

1. ' C'estoit un homme de lettres & fort habile. Stace luy adresse un poeme sur la mort d'un Dio,val.n.p.100.
esclave qu'il aimoit, ' où l'on voit qu'il estoit fort riche. Stat.s.l.2.v.592.

Dio,l 67 p.759. a Suet. c.11. p. 800. ' Comme il estoit tout ensemble & colere & dissimulé, il s'enflammoit quelquefois en un moment comme un foudre pour des sujets tres-legers; & quelquefois il cachoit long-temps sa Suet.c.10.p.797. haine pour la faire eclater lors qu'on y pensoit le moins. ' Suec.11.p.800.801. tone rapporte quelques exemples du premier: ' & pour l'autre il remarque qu'ayant donné un jour " à l'intendant de sa maison toutes les marques possibles de satisfaction & d'amitié, le *actori summarum.* Tac hi. l.4.c.68. p.107. lendemain il le fit crucifier. ' Il avoit beaucoup aimé Clement Arretin son parent, qui avoit esté Prefet du Pretoire sous Ves-Suet.c.11.p.801. pasien, ' & [depuis] elevé au Consulat [" peut-estre en l'an 94.] V. la note 10. Cependant cette amitié se changea en une telle haine, qu'il se resolut à le faire mourir, mais sans changer de conduite au dehors, jusqu'à ce qu'un jour qu'il l'avoit fait monter dans son carrosse, il luy dit en montrant un esclave qui l'avoit accusé; Voulez-vous que nous entendions demain ce " miserable valet? & il *nequissimum.* le condanna ainsi à la mort. On estoit assuré qu'il vouloit finir par une cruauté lors qu'il commençoit à parler de douceur & d'indulgence.

ARTICLE IX.

Estat miserable des Romains sous Domitien: Les delateurs punis.

c.10.p 797|Apo. v.l 7.c.2.p.323.b. a Pl.n.l.8.ep.14. p.480.481 pan. p 126. ' LES cruautez de ce Prince firent perdre au Senat les plus illustres de ses membres, [dont nous marquerons quelques-uns dans la suite,] [a] & laissant les autres dans la terreur, les reduisoit ou à demeurer dans le silence, parce qu'on n'osoit dire ce qu'on vouloit, ou à la miserable necessité de dire ce qu'ils ne vouloient pas. On assembloit le Senat ou pour ne rien faire, ou pour autoriser les plus grands crimes: de sorte que les meilleurs esprits estoient engourdis, languissans, abbatus & comme hebetez. ' On plaignoit ceux qui estant à la teste du Senat, pan.p 139. ne pouvoient se dispenser d'opiner. Les autres n'osoient dire un mot, & sans ouvrir la bouche, sans se lever de leurs sieges, la teste & les yeux baissez ils consentoient avec un extreme chagrin, & un fremissement de tout le corps, à l'avis que le premier avoit ouvert. Ainsi il n'y avoit qu'un Senateur qui parlast: son opinion estoit suivie de tout le monde, quoiqu'elle deplust à tout le monde, & à celuy qui l'avoit avancée le premier plus qu'à personne. Car souvent, dit Pline, rien n'est plus generalement desapprouvé, que ce qui paroist se faire avec une approbation generale.

'La mesme consternation & le mesme silence regnoit par tout; on n'osoit ni dire ses sentimens, ni écouter ceux des autres, " à cause des espions [repandus de tous costez :] En quoy „ nous avons montré, dit Tacite, que nostre patience estoit à l'é„ preuve de tout : & comme nos peres ont veu le plus haut point „ de la liberté, nous pouvons dire que nous avons veu le dernier „ degré de la servitude. On nous eust osté la memoire mesme „ avec la parole, s'il estoit aussi-bien au pouvoir de l'homme d'ou„ blier que de se taire. 'Il haïssoit sur tout les gens de lettres, & les bannissoit bien loin, comme s'il n'eust pu souffrir la veue de ceux dont il savoit bien que les maximes condannoient ses actions.

Tac. v. Agr. c. 2. p. 139. — per inquisitiones. — pan. p. 84.

'Mais les ministres mesmes des passions de Domitien n'estoient pas mieux traitez que les autres. Aprés qu'ils luy avoient servi ou à amasser beaucoup d'argent, ou à ruiner beaucoup de personnes par leurs calomnies, il ne manquoit guere de les perdre aussi, pour faire rejetter sur eux les crimes qu'il leur avoit fait commettre. Ainsi aprés avoir receu de luy des richesses, des honneurs, des dignitez, ils se trouvoient enfin enveloppez dans les mesmes malheurs où ils avoient fait tomber les innocens. C'estoient sur tout les serviteurs qui avoient denoncé leurs maistres : 'car il ne manquoit pas de soulever les esclaves contre ceux à qui ils devoient une obeïssance & une fidelité entiere, & d'exciter par tout une guerre domestique.

Dio, l. 67. p. 759. b. c|val. p. 705. — Plin. pan. p. 7.

'Dion semble dire que dés devant son voyage d'Allemagne il avoit déja exilé & fait mourir sous divers pretextes plusieurs des premiers de Rome : [& Eusebe marque sur l'an 84. qu'il bannit beaucoup de Senateurs.] 'Il avoit fait mourir diverses personnes avant la fin de la guerre des Daces, & il y en ajousta alors plusieurs. 'La revolte d'Antoine [dont nous parlerons sur l'an 92.] luy donna sujet de faire de nouvelles cruautez. [a] Mais tout ce qu'il avoit fait jusqu'en l'an 93. ne fut rien au prix de ce qu'on vit dans les dernieres années de son regne, [comme nous le dirons alors.] 'N'aimer pas quelqu'un de ses gladiateurs estoit pour luy un crime de leze-majesté digne du feu.

Dio, l. 67. p. 7.. a. — p. 763. c. — p. 764. c|Suet. c. 10. p. 800. — a Tac. v. Agr. c. 44. p. 152. — Plin. pan. p. 59.

'Entre les personnes illustres qu'il fit mourir on marque Ælius Lamia, [dont il avoit autrefois enlevé la femme,] & qui l'avoit picqué long-temps auparavant par quelques railleries. Civica Cerealis fut tué estant Proconsul d'Asie, sous pretexte de rebellion, '& en effet parce qu'il avoit accepté ce gouvernement lors qu'il luy estoit échu par le sort. C'est pourquoy Agri-

Suet. c. 10. p. 79[?]|Juv. sat. 4. v. 154. — Tac. v. Agr. c. 42. p. 151.

cola se trouvant dans le rang d'en avoir un par la mesme voie, & sçachant que Domitien n'agréeroit pas qu'il le prist, il luy demanda comme une grace d'estre excusé de cet employ ; & Domitien n'eut pas de honte de le luy accorder aussi comme une grace. ' Salvius Cocceianus fut puni de mort pour avoir celebré le jour de la naissance de l'Empereur Othon son oncle ; ' Sallustius Lucullus pour avoir donné son nom à une nouvelle espece de lances ; ' Materne Sophiste pour avoir fait une declamation contre les tyrans. [Nous en marquerons quelques autres dans la suite, dont nous savons le temps plus precisément. On verra aussi " en un autre endroit la persecution que sa timidité défiante luy fit faire contre la maison de David, & " celle qu'il excita sur la fin de son regne contre l'Eglise.] ' Pline loue Vectius Modestus que Domitien avoit banni.

Suet. c. 10. p. 798. — p. 799. — Dio, l. 67. p. 765. b. — V. S. Jude. — Elle a son titre. — Plin. l. 1 ep. 5. p. 31 | n.

ARTICLE X.

Avarice de Domitien, qui fait revolter les Nasamons : Les troupes sans discipline : Domitien se fait Dieu.

'UNE des causes qui portoit Domitien à commettre tant de cruautez estoit le desir d'avoir de l'argent, [a] qui ne parut neanmoins en luy que quelque temps aprés qu'il eut donné des preuves de son naturel sanguinaire. ' Nous avons déja dit que de luy-mesme il estoit liberal : ' mais ses grandes dépenses le rendirent avare, jusqu'à trouver tout legitime pourveu qu'il en tirast de l'argent. Il s'emparoit des biens des morts & des vivans dés qu'on estoit accusé d'avoir parlé contre la majesté du prince, ' (& c'estoit assez pour cela d'avoir dit un mot contre un gladiateur) ' ou dés qu'un seul homme venoit dire qu'un tel avoit dit avant que de mourir que Cesar estoit son heritier. [Ainsi c'est avec sujet] ' qu'on le traitoit de voleur.

[Comme il estoit si avide d'argent,] [b] les officiers des provinces estoient obligez d'exiger les imposts avec beaucoup de rigueur. ' Ils le faisoient sur tout à l'égard des Juifs, [sans en excepter ceux qui avoient abandonné leur religion ;] & on leur faisoit publiquement des affronts pour prouver qu'ils estoient Juifs, quand ils ne le vouloient pas avouer. On y comprenoit mesme, dit Suetone, ceux qui vivoient dans Rome à la maniere des Juifs, & sembloient faire profession [de l'estre : ce qui selon toutes les apparences marque les Chrétiens.] ' Nerva ref-

Dio, l. 67. p. 760. d. — a Suet. c. 10. p. 796. — c. 9. p. 795. — c. 12. p. 801. 802. — Plin. pan. p. 59. 60. — Suet. p. 802. — Plin. l. 1. ep. 12. p. 33. — b Zonar. p. 197. a. — Suet c. 12. p. 802 | Bar 94. § 2-6. — Dio, l. 68. p. 769. c.

titua depuis ce qui pouvoit rester dans l'épargne de ces voleries de Domitien, ' & fit cesser les rigueurs dont on usoit à l'égard des Juifs. Suet.p.802.n.2.

' La violence avec laquelle on exigeoit de l'argent dans les provinces, y causa beaucoup de revoltes, & entr'autres [en Afrique] celle des Nasamons, qu'Eusebe met sur l'an 86. Ils tuerent ceux qui faisoient ces levées, défirent Flaccus gouverneur de Numidie, & demeurerent maistres de son camp. Mais y ayant trouvé beaucoup de vin, ils en burent jusqu'à s'enyvrer: & Flaccus qui le sceut, les vint charger en cet état, & les tua tous, sans excepter " ceux qui n'estoient pas en estat de porter les armes. Il faut apparemment rapporter à cette guerre, ce qu'Aristide dit à M. Aurele, ' Qu'un Empereur en jouant aux dez, avoit dit presque sans y songer, qu'il ne vouloit plus qu'il y eut de Nasamons; & que sur cela les Nasamons " furent tout à fait exterminez. ' Il s'en conservoit neanmoins encore [quelques restes] du temps de Ptolemée, qui les place au midi de la Libye Marmarique. Zon.p.197.a.b| Euf. chr. n. p. 203.1. τοὺς ἀπομάχους. Arist.t.2.p.294. ἀπόλοντο. Ptol.l.4.c.5.p. 117.

' Domitien enflé d'orgueil par cette victoire, osa dire dans le Senat " qu'il avoit aneanti les Nasamons. ' Car il ne manquoit point de s'attribuer tous les bons succés, quoiqu'il n'y eust eu aucune part : au lieu qu'il imputoit toujours les mauvais à la faute des Officiers, & leur en faisoit des crimes, lors mesme qu'ils n'avoient mal réussi que pour avoir suivi ses ordres. Et comme de plus il haïssoit tous ceux qui avoient de la capacité, ' & les avoit pour suspects, chacun pour bien faire sa cour, évitoit de paroistre, & se piquoit de ne rien faire, aimant mieux s'exposer aux insultes des ennemis, qu'aux mauvais rapports de ses compagnons, & aux cruelles défiances du prince. Ainsi les chefs estoient sans autorité, & les soldats sans respect : aucun ne songeoit ni à commander ni à obeïr : tout estoit sans ordre, sans regle, & sans discipline. [Il ne faut pas s'étonner si des armées de cette sorte ont esté souvent défaites, comme nous le verrons dans la suite.] Zon.p.107.a b. ἐκώλυσα εἶναι. Dio,val.p.709. Plin.l.8. ep.14.p. 480|pan.p.35.

[Domitien qui par tant de crimes s'estoit rendu indigne de la qualité d'homme,] ' poussant enfin son orgueil [jusqu'à son comble,] voulut s'égaler à Dieu mesme. Et quoiqu'on eust trouvé fort étrange, qu'il eust souffert sans peine que le peuple le traitast de Seigneur, il n'eut pas honte de dicter un jour " un formulaire de lettre en ces termes : *Nostre Seigneur & nostre Dieu ordonne :* Ce fut une loy qui contraignit tout le monde de pan.p.60|Suet.c. 13.p.803.804. *formalem epistolam,*

le traiter de Dieu comme Caius : de sorte que depuis cela on n'osa plus écrire ni luy parler que sous ce titre. ' On assure mesme qu'il en fit un commandement exprés, que S. Jerome met sur l'an 85. Il ajoute qu'il ordonna le premier qu'on se servist de ces titres : [& ce fut au moins le premier aprés Caius.] ' Nous voyons encore des marques de cette impieté dans les vers de Martial & de Juvenal. [a] Pline se plaint que tout le chemin du Capitole estoit embarassé par de grands troupeaux qu'on menoit immoler à la statue de Domitien, à laquelle, dit cet auteur, on sacrifioit autant de bestes qu'il sacrifioit luy-mesme d'hommes à sa colere. ' Il vouloit qu'on le dist fils de Pallas, [b] dont il faisoit luy-mesme sa deesse particuliere ; [c] & le magistrat de Tarante fut mis en prison [en l'an 94.] pour ne luy avoir pas donné cette qualité dans un sacrifice.

Aur. Vict. ; Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. b.
Eus. chr. n. P p. 598.
a Plin. pan. p. 99.
Apol. v. l. 7. c. 12. p. 350. d.
b Suet. c. 4. p. 786. 5. p. 807.
Dio l. 67. p. 5.. a.
c Apol. v. l. 7. c. 12. p. 350. c.

[d] Ses successeurs eurent aussitost honte de ce faste impie, [qui irritoit l'unique Dieu du ciel & de la terre.] Cependant Diocletien ne laissa pas de tomber encore dans la mesme folie, ' & S. Athanase en parlant de Constance qui s'attribuoit l'eternité, gemit de ce que la veritable religion ne l'avoit pu encore entierement abolir dans les Empereurs Chrétiens. [On n'en voit que trop de marques par les termes fastueux, pour ne dire rien de plus, dont ils se servent dans leurs loix.]

d Aur. Vict. v. Dom. & Dioc.
Ath. de syn. p. 871 a. b.

' Les payens parlent du titre de " Seigneur comme s'il n'eust guere esté moins insolent & moins odieux que celuy de Dieu, ' parce qu'il marquoit proprement l'empire des maistres sur leurs esclaves. C'est pourquoy Auguste & Tibere n'avoient point voulu souffrir qu'on le leur donnast. ' Caius l'avoit pris le premier ; & il semble que ses successeurs l'ayent tous refusé jusques à Domitien, ' qui mesme en avoit [d'abord] fait quelque defense. [e] Neanmoins parce qu'on s'en servoit deslors à l'égard de tout le monde comme d'un simple titre d'honneur, [1] & que les maistres mesmes en usoient quelquefois à l'égard de leurs esclaves, [les bons Princes souffroient quelquefois qu'on le leur donnast, comme on le voit par les lettres de Pline à Trajan.] Alexandre Severe ne laissa pas de le rejetter. ' Les Chrétiens ne refusoient point de le leur donner, à moins qu'il ne parust qu'on le leur vouloit attribuer comme à des divinitez. ' On remarque que ce titre ne se trouve dans aucune medaille des Empereurs jusqu'à celles d'Aurelien, où mesme il est rare ; qu'il est plus commun dans celles de Carus, mais qu'il est par tout

Dominus.
Aur. V. v. Dom. & Dioc.
Eus. chr. n. P. p. 588.
Aur. V. v. Dioc.
Stat. sil. l. 1. v. 7.. 4. p. 9.
e Eus. chr. n. P. p. 589. Mart.
Tert. apol. c. 34. p. 31. c.
Spanh. d. 8. p. 729 732.

1. Comme de nostre Monsieur.

dans

dans celles de Diocletien & de ses successeurs, hormis dans quelques-unes de Julien, qui eust voulu l'abolir.

[Il faut maintenant reprendre la suite de l'histoire de son regne, suivant le peu de lumiere que nous en trouvons dans les auteurs.]

ARTICLE XI.

Jeux Capitolins : Des guerres contre les Daces. Duras en cede la couronne à Decebale : Domitien marche contre luy.

L'AN DE JESUS-CHRIST 86, DE DOMITIEN 5. ET 6.

' *Domitianus Augustus XII. & Serv. Cornelius Dolabella Consuls.* Censor.c.15.p. 132|Cusp p 236. b|Cap v.T.A..t.

Agon. πενταετηρικός. a Censf p 131.132. 140|Onuph. in fast.p.211.d.

[a] CE fut en cette année que commencerent " les jeux Capitolins instituez par Domitien, pour estre celebrez " tous les cinq ans, comme parlent les auteurs, [ou tous les quatre ans selon nostre maniere de conter.] Car on les faisoit comme les Olympiades au bout de quatre ans complets, & au commencement du cinquiéme. ' On les faisoit vers le 12. janvier selons quelques-uns ; ' d'autres disent vers le 15. d'octobre : le P. Petau soutient que c'estoit vers le solstice d'esté, comme les Olympiades. ' Suetone décrit quelques particularitez de ces jeux. Ils subsisterent aprés Domitien, [b] quoique les plus gens de bien souhaitassent de les voir abolis, comme on en abolit de semblables à Vienne, où un particulier les avoit établis. ' On les
1. celebra encore [1] en l'an 238. [c] & on croit qu'ils ne furent abolis que par Constantin.

Calvis. Petav.par.p.355| Pagi, 80.p.56. Suet.c.4.p.785. 786. b Plin.l.4.ep.22. p.259.260. Censor.c.18.p. 32. c Suet.n.4 p.78?| Onu. in fas. p. 211.e.

2. [d] Domitien ne prit cette année le titre d'Imperator [2] qu'une fois qui fut la quatorziéme aprés le 13. de septembre. [On peut le rapporter, selon Eusebe, à la guerre des Nasamons, dont nous avons parlé l'année precedente.]

d Goltz.p.60.a.

Note 6. Eusebe marque encore " en cette année la guerre des Daces; ' la plus grande de toutes celles que les Romains eurent sous ce regne. [e] Car les Daces ont passé pour les plus belliqueux de

Dio,l.67.p.761. c. e Juli.cæs.p.39. 40.

1. Pour la trente-neuviéme fois.

2. Nous suivons Goltzius qui cite d'une inscription de Domitien *Imp. XIII. Cos. XI.* d'une autre *Imp. XIII. Cos. XII.* & d'une troisiéme *Imp. XIIII. Cos. XII.* Ainsi il peut bien y avoir faute dans celle qui porte selon Onuphre (*in fast.p* 211.*e.*) *Imp. XII. Cos. XII.* Birague (*p* 135.) joint le 12. Consulat avec *Imp XI. XII. XIII.* & mesme (*p.*135.) *Cos. XIII.* avec *Imp. XIII.* Un I ajouté ou retranché, ce qui n'est pas rare, fait toutes ces differences, qui diminuent beaucoup le secours que l'histoire pourroit tirer des medailles.

tous [les barbares,] non seulement parce qu'ils avoient [beaucoup de cœur, &] le corps extremement robuste; mais encore parce que suivant ce qu'ils avoient appris " d'un ancien, pour qui ils avoient beaucoup de respect, ils ne regardoient pas la mort comme la fin de leur vie mais comme " un passage à une nouvelle; ce qui les rendoit aussi prests à s'exposer à tous les plus grands dangers, qu'à entreprendre un voyage. *de Zamolxis.* ἐπ' ἐξόδῳ.

Dio, l. 67. p. 761. b. c. 'Dion remarque que quelques Grecs donnoient à ces peuples le nom de Getes; mais que les Romains les appelloient Daces, & que c'est le nom qu'ils prenoient eux-mesmes, outre qu'il y avoit d'autres Getes qui demeuroient au delà du mont Hæmus sur le Danube, [& ce semble au midi: au lieu que ceux-ci estoient au nord du mesme fleuve plus à l'occident.] Baudrand, p. 237. 'On croit qu'ils tenoient ce qui fait aujourd'huy la Moldavie, la Valachie, & la Transilvanie. Mais il faut remarquer qu'Aurelien les ayant depuis transportez [1] en deçà du Danube, ils donnerent leur nom à la partie de l'Illyrie qu'ils habiterent: & c'est la province de Dace connue dans le IV. & le V. siecle. Jorn. r. Got. c. 12. p. 628. 'Car pour l'ancienne Dace, c'estoit alors le pays des Gots. [Et c'est peut-estre à cause de cela, aussi bien que par la confusion que les Grecs faisoient des noms de Daces, de Getes, & de Gots,] c. 13. p. 629. 'que Jornande attribue à ses Gots ce qui fut fait en ce temps-ci par les Daces.

Dio, val. p. 709. 'Duras possedoit en ce temps-ci l'Etat des Daces, ou avoit droit d'y pretendre. Mais [par un exemple rare entre ceux mesmes qui font le plus profession de mepriser les grandeurs du monde,] il le ceda volontairement à Decebale, parce qu'il l. 67. p. 761. c. estoit plus capable que luy de le gouverner. 'Car Decebale savoit fort bien voir ce qu'il falloit faire dans la guerre, & l'executer; attaquer ou se retirer selon qu'il luy estoit avantageux; dresser des embuscades, & combattre à force ouverte; pousser Vo:b. p. 354. 2. la victoire, & se soutenir quand il avoit esté vaincu. 'Il paroist qu'outre le nom de Decebale, il avoit encore celuy de " Dor- NOTE 7. Jorn. r. Got. c. 13. p. 629. panée ou Diurpanée, 'sous lequel il est marqué non seulement a Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. c. dans Jornande, [a] mais encore dans Orose, qui semble l'avoir tiré de Tacite.

[Il faut ce semble rapporter particulierement à la guerre des Tac. v. Agr. c. 41. p. 151. Daces ce que dit Tacite,] 'que peu aprés le retour d'Agricola à Rome, beaucoup d'armées perirent dans la Mesie & dans la Dace par la lascheté ou la temerité des chefs, beaucoup " de *numeri.*

1. Quand nous parlons de deçà ou delà le Danube, c'est toujours à l'egard de Rome.

troupes des legions & des alliez furent forcées & prises dans les places, ensorte qu'on estoit en danger de perdre non les bords [du Danube,] & les frontieres de l'Empire, mais [des provinces entieres,] & les quartiers des legions. Ces malheurs se suivoient les uns les autres, & chaque année estoit signalée par quelque défaite. ' Tacite n'a pas osé marquer combien les Romains avoient perdu de monde en tant de combats, imitant la reserve de Saluste & de quelques autres historiens en de pareilles rencontres. ' Tout le monde souhaitoit alors de voir Agricola à la teste des armées : beaucoup d'affranchis en parlerent à Domitien, les uns par envie pour perdre plutost ce grand homme, les autres par une affection sincere pour l'Etat & pour leur maistre : [mais ce prince défiant craignoit tout moins que de confier des armées à un homme de cœur.] Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. c. Tac. v. Agr. c. 41. p. 151.

[Voilà pour ce qui regarde en general la guerre des Daces.] ' Ce que nous en savons de particulier, c'est que ces peuples craignans, à ce que pretend Jornande, l'avarice de Domitien, rompirent l'alliance qu'ils avoient eue avec les autres Empereurs, se jetterent sur les bords du Danube que les Romains possedoient, en chasserent les soldats & les officiers, donnerent Suet. c. 6. p. 788 | Jorn r. Got. c. 13. p. 629.
V. § 5. bataille à Appius [ou Oppius] Sabinus gouverneur de la province, le défirent, & luy couperent la teste, ravagerent tout le pays, & prirent beaucoup de villages & de chasteaux. Sur ces nouvelles Domitien se hasta de venir avec toutes ses troupes en Illyrie, [ou cette année, ou la suivante,] ' dont quelques medailles representent un Dace couché par terre. Occo, p. 179.

ARTICLE XII.

Second voyage de Domitien contre les Daces : Il leur refuse la paix, est contraint de la leur demander, & en triomphe.

' DECEBALE envoya des deputez à Domitien luy offrir de terminer cette guerre. [a] Mais Domitien [au lieu de l'ecouter] fit marcher contre luy de grandes troupes, dont il Petr. de leg. p. 23. b. a p. 24. a | Suet. c. 6. p. 788.
&c. donna la conduite à Cornelius Fuscus, ' qui estant Intendant dans l'Illyrie, s'estoit des premiers declaré contre Vitellius pour Vespasien, & avoit ensuite beaucoup agi pour son service. ' Il estoit alors Prefet du Pretoire ; ' mais on assure qu'il n'avoit appris la guerre que dans un palais de marbre, & parmi les divertissemens de la Cour. ' Aussi Decebale se mocquant [d'un tel Tac hi. l. 2. c. 86. p. 56. Suet. c. 6. p. 788. Juv. sat. 4. v. 112. n. Petr. de leg. p. 24. a.

General,] renvoya de nouveau à Domitien luy offrir la paix, mais à condition que tous les Romains luy payeroient par an un tribut de deux oboles par teste : & que s'ils ne vouloient pas accepter cette condition, il luy feroit la guerre, & tous les maux qu'il pourroit.

Jorn. r. Got. c. 13. p. 629. [Les Romains ne furent pas en peine de ce qu'ils luy répondroient.] ' Ainsi Fuscus passa le Danube sur un pont de batteaux avec son armée qui estoit tres-nombreuse, & où il y avoit beaucoup de gens d'elite. p. 629|Oros. l. 7. c. 10. p. 212. c. ' Cependant aprés divers combats, dans quelques-uns desquels il peut avoir eu de l'avantage, il fut entierement défait, Juv. sat. 4. v. 111. n. ' & luy-mesme y fut tué. [a] Les Daces y gagnerent une aigle des legions, des armes, des machines, & des captifs, que Trajan trouva depuis dans leurs chasteaux. a Dio, l. 68. p. 773. c.

Suet. c. 6. p. 788. ' Domitien estoit retourné à Rome, [b] où il faisoit le mesme carnage du peuple & du Senat, que les ennemis faisoient de ses troupes. b Oros. l. 7. c 11. p. 212. 1. c|Eus. chr. [c] La mort de Fuscus l'en fit sortir pour retourner contre les Daces. c Suet. c. 6. p. 788. [d] Mais sans se hazarder d'aller jusques à eux, il s'arresta dans une ville de la Mesie où il vécut à son ordinaire, & envoya ses Generaux à la guerre. d Dio, l. 67. p. 761. c. d|val. p. 709. Ils y eurent presque toujours de mauvais succés : Tac. hi. l. 1. c. 2. p. 2. ' mais ils y en eurent aussi " quelquefois de favorables. " cladibus mutuis. e Dio, l. 67. p. p. 764. a. ' Julien l'un d'eux remporta une grande victoire, en faisant écrire aux soldats leurs noms sur leurs boucliers, afin qu'on remarquast mieux ce que chacun d'eux auroit fait. 2. b. ' Vezinas le premier des Daces aprés Decebale, ne voyant point d'autre moyen d'échapper, se jetta parmi les morts, & se sauva durant la nuit. b. ' Decebale craignit mesme pour sa capitale. Mais ayant fait mettre des armes sur les troncs de divers arbres qu'il avoit fait couper dans un bois voisin, on pretend que les Romains en eurent peur, s'imaginant que c'estoient des soldats, & se retirerent.

p. 762. a. ' Enfin Decebale se sentant extremement pressé, demanda plusieurs fois la paix. Domitien la luy refusa toujours : [mais au lieu de continuer à le presser pour l'obliger à se rendre,] p. 761. c. ' il tourna du costé de la Pannonie pour aller faire la guerre aux Couades & aux Marcomans, parce qu'ils ne luy avoient point envoyé de secours contre les Daces. Ces peuples luy deputerent par deux fois pour luy demander la paix. [Il refusa leurs soumissions,] & il tua mesme leurs seconds ambassadeurs. [Mais quand il en fallut venir à la guerre,] p. 762. a. ' il fut défait par les Marcomans & reduit à fuir : [& alors aussi lasche dans l'adversité qu'insolent dans la victoire,] il envoya offrir à Decebale la

paix qu'il luy avoit souvent refusée, [& avec des conditions plus avantageuses.] Decebale crut que l'état de ses affaires l'obligeoit de l'accepter. ' Et neanmoins il ne voulut point venir en personne trouver Domitien. Il y envoya son frere nommé Diegis, qui luy rendit ce qu'il luy plut d'armes & de prisonniers, ' & receut ensuite de luy le diademe au nom de Decebale. Ainsi Domitien faisoit le victorieux, & distribuoit de l'argent & des honneurs à ses soldats, ' en mesme temps qu'il perdoit tout, [& qu'il estoit reduit à demander la paix, ou plutost à l'acheter.] Car il fut obligé d'envoyer à Decebale de grandes sommes d'argent, avec des ouvriers de toutes sortes d'arts pour la paix & pour la guerre : & il s'engagea encore à luy fournir tous les ans une certaine somme, ' laquelle il fallut payer jusqu'à ce que Trajan qui n'avoit pas esté vaincu par Decebale comme Domitien, se lassa de ce tribut. a/Marti.l.5.epi.3. p.392. Dio,l.67.p.761. b. b.c. l.68.p.771.d.e.

' Domitien qui lors que ses armées estoient défaites, ne mandoit à Rome que des victoires, ' ne manqua point d'y écrire en triomphant aprés cette paix, en y envoyant les ambassadeurs de Decebale, avec une lettre [de soumission] que ce prince luy écrivit, ou que Domitien mesme avoit supposée, comme bien des gens le croyoient. ' Le Senat luy decerna aussitost [le triomphe &] tout [ce qu'on se put imaginer.] ' Ainsi il triompha des Daces, & en mesme temps des Allemans, selon Eusebe, c'est à dire apparemment des Marcomans qui l'avoient battu; | ' car ses triomphes estoient les preuves les plus assurées des victoires de ses ennemis. ' Il n'y eut point de dépouilles dans celuy-ci ; & il n'en avoit point remporté ; si l'on ne veut dire que les riches meubles qui y paroissoient avec éclat, estoient les depouilles des Romains pillez & domtez. [Les poetes du temps n'ont pas laissé de faire valoir cette victoire, autant que celles des Alexandres & des Cesars. Et ils estoient payez pour cela, ou esperoient l'estre.] l.67.p.761.d. p.762.b. c. Suet.c.6.p.38. 789; Eus.chr. Plin.pan.p.21. Dio,l.67.p.762. b.c.

V. la note 6. Il est aisé de juger que cette guerre n'a pas esté terminée dans l'an 86. auquel nous la mettons avec Eusebe ;] ' & on cite des vers de Stace qui marquent qu'elle continua long-temps. S'il faut s'arrester à Eusebe, elle dura au moins jusqu'à la fin de l'an 90. & Domitien triompha en sa maniere l'année suivante. [Nous parlerons donc encore de ce triomphe & de ses suites sur l'année 91.] ' Il faut neanmoins remarquer que Domitien a pris jusqu'à sept fois le titre d'Imperator dans la huittiéme année de son regne : ce qui donne grand lieu de croire qu'il faut Tac.hi.l.1.n.15. Noris,ep.cons.p. 174.175|Pagi, an. 89.90.

mettre cette année là, c'est à dire en 89. ses pretendues victoires sur les Daces, & son faux triomphe ou la mesme année ou la suivante. ' Apres la conclusion de la paix il fit faire un monument sur le corps de Fuscus, dans le pays des Daces.

Mart. l. 6. epi. 76. p. 83.

' Pline se plaint que les voyages de Domitien estoient moins d'un Prince que d'un ennemi ; qu'il exigeoit des sommes immenses des lieux où il passoit, sous le nom d'étappes ; qu'on chassoit les maistres de leurs maisons ; que tout estoit ravagé & brulé à droit & à gauche, comme si les barbares qui poursuivoient Domitien, y fussent venus. ' Ces violences parurent encore plus odieuses lors qu'on les compara peu aprés à l'ordre & à la moderation de Trajan.

Plin. pan p. 37. p. 36. 37.

ARTICLE XIII.

Jeux seculiers : Revolte & défaite de L. Antonius : Faux Neron.

L'AN DE JESUS-CHRIST 87, DE DOMITIEN 6. ET 7.

Domitianus Augustus XIII. & Saturninus Consuls.

Idat Chr. Alex. Cusp. p. 33. b.

CETTE année fut employée, comme nous croyons, à la guerre des Daces : mais nous ne trouvons rien de particulier à y raporter.

L'AN DE JESUS-CHRIST 88, DE DOMITIEN 7. ET 8.

' *Domitianus Augustus XIV. &* [1] *L. Minutius Rufus Consuls.* 1.

Ib. Censor. c. 17. p. 115.

a Cens. p. 116. Suet. c. 4 p. 784. 785.

[a] Cette année est celebre [2] par les jeux seculiers que Domitien y fit celebrer, quoiqu'il n'y eust encore que 41. an que Claude en avoit donné de semblables, & qu'on ne les dust donner au plutost qu'au bout de cent ans. ' On en cherche la raison, ce qui ne nous regarde pas. On ne le fit [ou au moins ils ne furent achevez selon les medailles, qu'aprés le 13. de septembre,] dans la huittiéme année du regne de Domitien. ' Tacite l'historien estoit alors Preteur. 2.

Onu. lud. p. 11. b. c. Tac. an. 11. c. 11. p. 157.

' Domitien signala encore cette année, selon Eusebe, par la mort de beaucoup de personnes de qualité : & ' c'est à quoy nous avons dit qu'il s'occupoit à Rome durant que les Daces tailloient ses armées en pieces. [Ces carnages peuvent avoir esté l'effet de la revolte de L. Antonius," qu'il faut apparem- Note

Eus. chr. Oros. l. 7. c. 10. 212. 1. c.

1. La chronique d'Alexandrie (*p.* 588.) met Titus Rufus.

2. Guillaume Loyo Anglois allegue diverses raisons pour montrer que ce ne fut qu'en 89. Le P. Pagi y repond.

Pagi, an. 88.

ment mettre en cette année ;] ' & Dion dit qu'elle arriva vers le mesme temps qu'on estoit occupé contre Decebale. Dio, l. 67. p. 754. b.

La province de Mayence. ' L. Antonius estoit gouverneur " de la haute Germanie, [a] où ne pouvant plus souffrir les cruautez de Domitien, & les railleries sanglantes qu'il faisoit de luy, il se fit declarer Empereur, ' & se saisit de l'argent qu'on avoit mis en dépost auprés des enseignes des legions [comme en un asyle.] ' Sa revolte causa un grand trouble dans Rome, & on s'attendoit à une grande guerre, [à cause] ' qu'Antoine appelloit les Allemans à son secours. Suet. c. 6. p. 789. a Vict. epit. Suet. c. 7. p. 791. Plut. v. Æmil. p. 489. Suet. c. 6. p. 789.

' Domitien partit de Rome avec des troupes pour aller contre luy ; ' & les Senateurs mesmes que leur grand age dispensoit de se mesler des affaires, & qui vivoient d'ordinaire retirez à la campagne, furent contraints de le suivre, de peur qu'on ne les accusast de l'abandonner dans le peril, & qu'il ne leur en coutast la vie. ' Mais dés devant qu'il fust parti de Rome, Antoine avoit esté défait, sans qu'il fust rien resté de son armée, ' & luy-mesme avoit esté tué par un L. Maximus, selon Dion, quoique le jeune Victor en donne l'honneur à Appius Norbanus. [C'estoit peut-estre le mesme qui avoit ces quatre noms.] ' Au moins on a une lettre de Domitien à L. Appius Maximus ; qui apparemment estoit alors Proconsul de la Bithynie : [b] & une inscription attribue à Appius Maximus la gloire d'avoir achevé la guerre de Germanie, avec un second Consulat : ce qui convient tout à fait à ce temps-ci, puisque les fastes marquent un Maxime Consul pour la seconde fois en l'an 103. ' Durant qu'Antoine & [Maxime] estoient aux mains [sur les bords du Rhein,] les Allemans qui venoient au secours d'Antoine [parurent de l'autre costé.] Mais le fleuve s'estoit tellement enflé tout d'un coup, qu'ils ne le purent passer. ' La teste d'Antoine fut apportée à Rome, & exposée publiquement. Plut. p. 489. Dio, l. 67. p. 764. d. e. Plut. p. 489. Dio, l. 67. p. 764. b | val. p. 709. Plin. l. 10. ep. 65. p. 50. b Onu. in fast. p. 216. a. b. Suet. c. 6. p. 789. Dio, val. p. 709.

' On assure que le jour mesme de la bataille un aigle vint se poser à Rome sur une statue de Domitien, & jetta de grands cris comme de joie : ' & peu aprés le mesme jour il se répandit tout d'un coup un bruit parmi le peuple qu'Antoine avoit esté vaincu & tué. Beaucoup disent qu'on avoit apporté sa teste à Rome, & qu'ils l'avoient veue eux-mesmes : de sorte que plusieurs des magistrats offroient déja des sacrifices. Cependant lors qu'on voulut savoir de qui venoit cette nouvelle, on n'en put trouver l'auteur. Ainsi le bruit se dissipa, & Domitien partit. Mais en chemin il receut les nouvelles assurées de la victoire. Plutarque qui rapporte ceci, dit que c'estoit une chose connue de tout le monde. Suet. p. 789 | n. 2. p. 789 | Plut. v. Æmil. p. 489.

Dio l. 67. p. 764. c. ' L. Maximus fit moins paroistre son courage par la défaite d'Antoine, que par l'action qui la suivit. Car sans considerer le danger où il s'exposoit, il brula toutes les lettres qu'il trouva dans les cassettes d'Antoine, afin qu'on ne s'en put servir contre personne. c Suet. c. 10. p. 100 | V. ch. pit. ' Cela n'empescha pas neanmoins que Domitien ne fist une exacte & cruelle recherche de tous ceux qui avoient pris part à ce soulevement : & il y employa une nouvelle sorte de question, en faisant appliquer le feu aux parties les plus sensibles, & que la pudeur oblige le plus de cacher. Il fit mourir sur cela un fort grand nombre de personnes, fit couper les mains à d'autres ; & de tous ceux qui avoient quelque nom, il ne pardonna qu'à deux. &c. Suetone dit que ces cruautez ne se firent que quelque temps aprés.

Suet. c. 7. p. 761. ' La revolte d'Antoine donna occasion à Domitien de faire quelques changemens dans la milice. Il ne voulut point que deux legions eussent un mesme quartier d'hyver. &c.

Dio, l. 67. p. 764. c. ' Dion aprés avoir parlé de la revolte d'Antoine, dit que dans le mesme temps il y avoit à Rome & dans toute la terre des gens qui perçoient ceux qu'ils vouloient avec des " poinçons βελόναις. empoisonnez : desorte que beaucoup mouroient sans savoir [qui les avoit blessez.] Neanmoins quelques-uns des assassins furent découverts & punis.

Suet. l. 6. c. 57. p. 655. ' Il y avoit déja vingt ans que Neron estoit mort, " lors qu'un V. Neron § 32. inconnu pretendit passer pour estre ce Prince. Il se retira parmi les Parthes, qui le receurent fort bien, & luy donnerent de grands secours, dit Suetone : Tac. hi. l. 1. c. 2. p. . ' jusqu'à estre prests d'entreprendre pour luy la guerre contre les Romains. a Suet. p. 655. [a] Ils le rendirent neanmoins enfin à Domitien, quoy qu'avec peine : [& c'est sans doute le sujet] Sil. l. 3. p. 51. ' des triomphes que Silius luy attribue sur le Gange, sur les Bactres, & en un mot sur tout l'Orient.

ARTICLE XIV.

Guerre vers le Rhein : Du Consul Glabrion : Réjouissances à Rome aprés la guerre des Daces.

L'AN DE JESUS-CHRIST 89, DE DOMITIEN 8. ET 9.

Chr. Alex. Idat. Cusp. [" *T. Aurelius*] *Fulvius II. & Atratinus Consuls.*

b Goltz. p. 60 | Onu. in fast. p. 211. g. c Noris, ep. cons. p. 1.. | Pagi, ann. 88. § 2. b DOMITIEN prit " cinq fois le titre d'Imperator en la huitiéme année de son regne : XVII. XVIII. XIX. XX. XXI. c ce qui fait que diverses personnes

sonnes habiles croyent qu'il y faut mettre son second voyage contre Decebale.

' Occo rapporte aussi à l'an 89. diverses medailles, qui marquent des trophées remportez sur les Allemans : ' & Stace veut que le Rhein ait esté subjugué deux fois par Domitien. [Mais tous ces triomphes se peuvent fort bien entendre] ' des malheurs que Tacite dit estre arrivez vers ce temps-ci aux Romains dans la Germanie. — Occo, p. 212. Stat theb. l. 1. v. v. 19. p. 40. Tac. v. Agr. c. 41. p. 151.

NOTE 9. Eusebe dit que Domitien chassa cette année de Rome tous les astrologues & les philosophes, comme ils en avoient déja esté chassez [sous Vespasien. Mais pour les philosophes, nous V. § 18. verrons " qu'ils ne furent chassez qu'en 94. ou 95.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 98, DE DOMITIEN 9. ET 10.

' *Domitianus Augustus XV. & [M. Cocceius] Consuls.* — Chr. Alex. Idat.

' Ce Nerva est assurément M. Cocceius Nerva, qui succeda à Domitien en 96. & qui fut Consul pour la troisiéme fois en 97. Il l'avoit esté pour la premiere en 71. ' On cite de Dion que Domitien l'avoit banni l'année precedente, l'avoit aussitost rappellé, & l'avoit designé Consul. [Je ne le trouve ni dans Dion, ni dans aucun autre.] ' Philostrate dit seulement que Nerva qui regna aprés Domitien, fut banni à Tarente : mais il paroist que ce ne fut qu'aprés ce temps-ci.] — Onu. in fast. p. 212. a. Pet. chr | Calvis. Apoll. v. l. 7. c. 3. p. 325. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 91, DE DOMITIEN 10. ET 11.

1. ' [*M.*] *Ulpius*[1] *Trajanus, & Acilius Glabrio Consuls.* — Dio, l. 67. p. 765; a | Idat | Chr. Alex.

[a] Ce Trajan est celuy qui succeda à Nerva dans l'Empire [aussi bien que dans le Consulat.] On pretend que les mesmes signes predirent cette année à luy l'Empire, & la mort à Glabrion son collegue : ce que l'histoire n'explique pas. ' Mais pour la mort de Glabrion, elle vint particulierement de ce que Domitien l'ayant obligé quoiqu'il fust Consul, de combattre contre un grand lion, non seulement il n'en fut pas blessé, mais mesme il le tua. Cette addresse si peu digne d'envie, ne laissa pas de picquer sensiblement Domitien. On luy trouva ensuite d'autres crimes : car on n'en manquoit jamais alors : ' Domitien le bannit, & puis le fit mourir, comme coupable d'avoir voulu troubler l'Etat : ' mais ce ne fut ce semble qu'aprés Flavius Clemens, [c'est à dire sur la fin de l'an 95.] ' Baronius pretend que Domitien le fit mourir " parce qu'il faisoit profession de la religion Chrétienne, & le met sur cela entre les Martyrs les plus illustres. [Nous souhaiterions qu'il en eust de bonnes — a Dio, l. 67. p. 765. a. p. 766. b | Juv. sat. 4. p. 114. 115. Suet. c. 10. p. 798. Dio, p. 766 a. b. Bar. 94 § 1 Cyp. diss. 11. c. 16. p. 237. &c.

1. Idace & la chronique d'Alexandrie mettent Glabrion le premier.

preuves. Mais nous sommes contraints d'avouer que l'endroit de Dion qu'il cite pour cela, n'en dit rien du tout. Aussi l'Eglise ne l'honore point entre les Martyrs.]

[Eusebe, comme nous avons dit, met en cette année le triomphe de Domitien sur les Daces, qui peut bien neanmoins avoir precedé d'un an ou deux.] 'Ce triomphe fut suivi de quantité de spectacles, de combats, & d'autres divertissemens durant le jour & durant la nuit, où l'on voyoit mesme combattre des femmes. Durant qu'on representoit un combat naval, il arriva un grand orage avec une pluie furieuse. Domitien demeura neanmoins, en changeant souvent de casaque. Mais il voulut aussi que tous les autres demeurassent, quoiqu'ils n'eussent pas tant de casaques que luy à changer: de sorte que presque tous ceux qui estoient du combat, & beaucoup de spectateurs en tomberent malades, & mesme en moururent.

Dio,l.67.p.762.763.Suet.c.4.p.734.

'Dion décrit amplement le festin que Domitien fit alors aux principaux des Senateurs & des Chevaliers durant la nuit dans une chambre toute noire, & où tout ne representoit que la mort: &c. de sorte que chacun s'attendoit à n'en pas sortir. Ils furent neanmoins renvoyez chez eux conduits par les gens de l'Empereur, ce qui augmenta leur crainte. Lors qu'ils commençoient à se rassurer un peu, on les vint demander de la part de l'Empereur. Chacun crut qu'on venoit luy annoncer l'arrest de sa mort : mais c'estoient des presens que Domitien leur envoyoit pour les consoler des frayeurs qu'il leur avoit faites. 'On rapporte aux réjouissances du triomphe de Domitien quelques epigrammes de Martial, & les Saturnales de Stace.

p.769.

Pagi,an.88.§ 8. 9.

'Voilà comment Domitien celebroit ses victoires pretendues, ou plutost, disoient les Romains, comment il faisoit la pompe funebre de ceux que sa mauvaise conduite avoit fait perir dans la Dace, & de ceux qu'il avoit luy-mesme fait mourir à Rome, dont il augmenta alors le nombre par de nouveaux meurtres. Un homme ayant enterré un de ces malheureux, parce qu'il estoit mort sur ses terres, il fut puni de cette action d'humanité par la perte de tout son bien.

Dio,p.763.e.

'Ce fut apres ses deux triomphes que Domitien eut la vanité de faire donner au mois de septembre son nom de Germanicus, parce qu'il y avoit commencé son regne, & au mois d'octobre celuy de Domitien parce qu'il y estoit né. Mais aprés sa mort ces deux mois reprirent leurs noms ordinaires.. 'Il paroist qu'il ferma aussi alors le temple de Janus.

Suet.c.13.p.804.805.Eus.chr.|Macrob.l.1.c.12.p.213.

Stat.sil.l.4.1.v.13.44.p.25.

ARTICLE XV.

Domitien fait enterrer vive Cornelia premiere Vestale; veut faire arracher une partie des vignes.

1. EUSEBE met encore sur l'an 91. [1] la mort de Cornelia la premiere des Vestales. ' Elle avoit esté accusée autrefois d'avoir manqué à son honneur, & renvoyée comme innocente. Elle fut accusée de nouveau sous Domitien, ' qui fut ravi d'avoir occasion de faire mourir une Vestale selon la forme des anciens Romains, qui estoit de la faire enfermer sous terre toute vive. Car il s'imaginoit rendre son regne illustre par cet exemple. ' Il avoit déja fait mourir " trois Vestales; mais il leur avoit laissé choisir leur mort. ' Il assembla donc les Pontifes, & condanna Cornelia, qui avoit esté convaincue selon Suetone. Mais Pline soutient qu'elle n'avoit esté ni presente au jugement, ni entendue: ' Il semble la vouloir justifier & par l'injustice de la procedure faite contr'elle, & par la pudeur qu'elle témoigna dans le supplice: ' & il dit que cette execution passoit parmi le peuple pour une injustice & une cruauté tres-odieuse. ' Avec tout cela neanmoins il n'ose pas dire assurément que Cornelia ne fust pas coupable. ' Dion parlant en general de ce qui se fit sous Domitien contre les Vestales, dit qu'on y agit avec une extreme dureté, & qu'Helvius Agrippa l'un des Pontifes en fut tellement saisi d'horreur, qu'il tomba mort dans le Conseil.

(Margin: Suet. c. 8. p. 794. — Plin. l. 4. ep. 11. p. 238. — V. § 4. — Suet. c. 8. p. 794. — p. 794. Plin. l. 4. ep. 11. p. 239. — Plin. p. 239-241. — p. 238. 241. — &c. — p. 240. — Dio, l. 67. p. 766. a. b.)

' Diverses personnes furent dechirées publiquement à coups de fouet jusqu'à rendre l'ame, comme complices des crimes de Cornelia. [On ne dit point s'ils les avouerent, & la suite fait juger que non.] ' Il est certain que Celer traité d'une maniere si cruelle & si indigne, quoique Chevalier Romain, protesta jusqu'à la mort qu'il estoit innocent. ' Valerius Licinianus qui avoit esté Preteur, & l'un des plus eloquents hommes de ce temps-là, ' fut accusé sur le mesme sujet, parce qu'il avoit caché chez luy une femme de la maison de Cornelia: on luy fit entendre sous main que l'unique moyen d'éviter le traitement qu'on faisoit aux autres, estoit d'avouer son crime, & celuy de Cornelia. Il s'y resolut, & Herennius Senecio en vint dire la nouvelle à Domitien, ' qui témoigna ouvertement s'en réjouir, jusqu'à dire que Licinien le justifioit. Il fallut neanmoins le

(Margin: a | Suet. p. 794 | Eus. chr. & Alex. — Plin. l. 4. ep. 11. p. 241. — p. 237. — p. 241. — p. 242.)

1. La chronique d'Alexandrie (*p.* 588.) la met en 89.

bannir & confiſquer ſes biens : mais Domitien addoucit beaucoup ſa peine. Nerva luy permit depuis de demeurer en Sicile ; où ſous Trajan ' il devint de Senateur Romain profeſſeur en eloquence.

p. 237.

L'AN DE JESUS-CHRIST 92, DE DOMITIEN 11. ET 12.

' *Domitianus Auguſtus XVI. & Q. Voluſius Saturninus Conſuls.*

Noris, ep. conſ p. 37. Cuſp. p. 337. &c.

Euſebe met en cette année [1] l'edit de Domitien contre les vignes. [a] Car y ayant eu beaucoup de vin & tres-peu de blé, il s'imagina qu'on avoit plus de ſoin de l'un que de l'autre : & ſur cela il ordonna qu'on ne planteroit plus aucune nouvelle vigne dans l'Italie ; & que dans les provinces on arracheroit au moins la moitié de celles qui y eſtoient. ' Philoſtrate en parle meſme comme s'il euſt ordonné de les faire toutes arracher, au moins dans l'Aſie ; parce, dit-il, que l'on attribuoit au vin les ſeditions qui y arrivoient dans les villes. Toute l'Aſie luy deputa pour cela Scopelien qui profeſſoit l'eloquence à Smyrne. Il y réuſſit ſi bien, dit Philoſtrate, qu'il obtint non ſeulement que l'on continueroit à cultiver les vignes, mais que meſme ceux qui ne le feroient pas ſeroient mis à l'amende. Ainſi il revint comblé d'honneur & des preſens que Domitien luy avoit faits, comme c'eſtoit alors la coutume. ' On crut que ce qui porta particulierement Domitien à abolir ſon edit, fut qu'on avoit ſemé des billets, qui portoient que quoiqu'il fiſt, il reſteroit encore aſſez de vin [2] pour le ſacrifice où l'on immoleroit Ceſar. ' Il ſemble neanmoins que ſon edit ait ſubſiſté dans la plus grande partie de l'occident juſques à Probe, [c'eſt à dire durant prés de deux cens ans.]

a Suet. c. 7. p. 791.
Philoſt. v. Ap. l. 6. c. 17. p. 316. d | v. Soph. 21. p. 520. 521.
Suet. c. 14 p. 805.
Eutr. & V. ... v. Pr. p. 240 c | n. C. p. 241. ...

ARTICLE XVI.

Mort d'Agricola : Action genereuſe de Pline.

L'AN DE JESUS-CHRIST 93, DE DOMITIEN 12. ET 13.

' *Pompeius Collega, & Priſcus Conſuls.*

Tac v. Agr. c. 44. p. 152 | Idat | Chr. Alex. Cuſp. p. 338. a.
b Plin. l. 2 ep. 11. p. 107.
c Onu. in faſ. p. 212. d.

[b] PLINE met Pompeius Collega entre les Conſulaires qui vivoient ſous Trajan. [c] On trouve par une inſcription que M. Lollius Paulinus Valerius Aſiaticus Saturninus, & C. An-

1. La chronique d'Alexandrie le met encore deux ans plutoſt, en l'an 90 (p. 588.)
2. Ὄφρα τι ἐπισπεῖσαι Καίσαρι θυομένῳ.

tius Julius Quadratus [1] estoient subrogez Consuls le 13. de juillet.

' Cn. Julius Agricola qui avoit gouverné sept ou huit ans l'Angleterre, mourut le 23. aoust de cette année " dans la 54. ou 56. année de son age. ' Tout le peuple témoigna sentir sa mort, & en avoit d'autant plus de douleur qu'on estoit persuadé que Domitien l'avoit fait empoisonner. Il est certain au moins qu'il eut plus de soin que n'en ont d'ordinaire les Princes, de l'envoyer visiter dans sa maladie par les principaux de ses affranchis & de ses medecins, & de se faire promtement donner avis de sa mort. Neanmoins Tacite son gendre n'en veut rien assurer. ' Il ne fut pas present à sa mort, parce qu'il estoit alors hors de Rome depuis quatre ans. ' Il composa sa vie du temps de Trajan, & en donne une grande idée. [Sans cette vie, & un passage de Dion, nous n'aurions aucune connoissance d'un homme que l'entiere conqueste de l'Angleterre doit avoir rendu fort celebre en ce temps-là.]

Note 10. — Tac. v. Agr. c. 44. p. 152. — c. 43. — c. 45. p. 153. — c. 44.

' Lors qu'il mourut, Bebius Massa l'un des principaux auteurs des maux que l'on souffroit alors, estoit luy-mesme accusé ' d'avoir pillé la Betique. Le Senat donna pour avocats contre luy à ceux de cette province Herennius Senecio qui en estoit originaire, & y avoit esté Questeur avec Pline le jeune. Bebius fut condanné par le Senat à leur poursuite, & on ordonna que ses biens seroient mis sous la garde des Consuls. Comme on voyoit les Consuls prests à s'occuper à d'autres affaires avant que de songer à saisir les biens de Bebius, Senecion eut peur qu'il n'en détournast cependant une partie; de sorte qu'il se resolut de presser les Consuls de saisir, & il vint prier Pline d'agir encore en cela conjointement avec luy. Pline luy representa que cela ne regardoit plus les Avocats: mais comme il vit que Senecion se jugeoit engagé d'honneur à faire encore ce pas pour des peuples qui luy estoient si unis, il luy dit qu'il se croyoit aussi engagé à ne le luy pas laisser faire seul.

c. 45 | hi. l. 4. c. 50. p. 101. — Plin. l. 7. ep. 33. p. 452. 453.

' Ils furent tous deux parler aux Consuls. Bebius qui estoit present s'emporta contre Senecion, " & demanda ajournement contre luy pour un crime de leze-majesté. A ce mot tout le monde trembla: mais Pline sans s'effrayer, dit tout haut, Que Bebius en ne se rendant point denonciateur contre luy aussi bien que contre Senecion, sembloit l'accuser d'agir avec moins

p. 453. — *impietatis reum postulat.*

1. De ces deux Consuls qui ont tant de noms, Goltzius en fait quatre dans ses fastes. Mais Onuphre & l'inscription qu'il rapporte n'en font que deux.

de zele que son ami dans une affaire qui leur estoit commune: qu'il seroit neanmoins fort fasché qu'on eust de luy une si mauvaise opinion. ʼ Cette action exposoit extremement Pline, [quoiqu'on ne voye pas qu'il luy en soit rien arrivé.] [a] Aussi elle fut extremement estimée, & Nerva qui pouvoit estre alors dans son exil de Tarente, luy écrivit pour luy en témoigner sa joie. ʼ Pline mesme pria depuis Tacite de ne la pas oublier dans son histoire, qu'il s'imaginoit ne devoir perir jamais. [Mais la lettre par laquelle il l'en prioit a plus duré que l'histoire de Tacite.]

p.452. l.3. ep.4. p. 157.
a l.7. ep.33. p. 413. 414.
p. 412. 414|Pagi, an. 93. § 4.

ʼ Il faut mettre apparemment ″ en cette année le voyage que fit Domitien contre les Sarmates [a] aprés la guerre des Daces. [b] Car les Sarmates ayant taillé en pieces une legion avec son Colonel, ou plusieurs legions selon Eutrope, il fut obligé de marcher contr'eux en personne. [c] Il eut à combattre les Marcomans dans cette expedition aussi bien que les Sarmates. [On ne sçait point ce qui s'y passa,] ʼ mais seulement que Domitien se pretendit victorieux; ʼ à quoy on rapporte le titre d'Imperator, qu'il prit en sa treiziéme année pour la XXII[e] & derniere fois. ʼ Il revint à Rome [en l'an 94.] au mois de janvier, [d] & se contenta de presenter une couronne de laurier au Capitole [e] sans triompher. Stace parle de cette guerre, [f] & Martial la marque en plusieurs de ses epigrammes avec ses flateries ordinaires pour Domitien, qu'il y traite par tout de Dieu.

NOTE 11.

Noris ep. cons. p. 1 ... .
a Stat. sil. l. 3. v. 3. 8. p. 22.
b Suet. Dom. c. 6. p. 789.
c Stat. sil. l. 3. v. 3 .. p. 22.
Suet. c. 6. p. 789.
Noris. p. 176.
Mart l. 7. epi 7. p. 405. l. 8. epi. 8. p. 413.
d Suet. p. 789.
e Stat. v. 399. p. 22.
f Mart l. 7. epi. 1. 4-7. l. 8. epi. 15.

✤✤

ARTICLE XVII.

La cruauté de Domitien augmente; il fait mourir Helvide & Senecion.

L'AN DE JESUS-CHRIST 94, DE DOMITIEN 13. ET 14.

Asprenas, & Lateranus Consuls.

NOTE 12.

[MArricinus ou Aretinus Clemens peut avoir aussi esté Consul cette année, mais subrogé à quelque autre.] ʼ Le fils du poete Silius Italicus a esté Consul de la mesme maniere, & peut-estre vers le mesme temps.

Mart l. 8. epi. 54. p. 217.

[L'histoire ne nous fournit rien de particulier pour l'an 94. Nous y pouvons mettre ce que dit Tacite,] ʼ qu'avant la mort d'Agricola Domitien n'avoit ″ affligé la republique que par intervalles; mais que depuis il luy fit une guerre continuelle &

Tac. v. Agr. c. 44. p. 1, 2.
exhausit.

una strage. sans relasche; qu'on vit le Senat assiegé, & environné de soldats, plusieurs Consulaires abbatus " d'un seul coup, & les Dames les plus illustres fugitives & exilées: [on y peut rapporter encore l'idée generale que le mesme historien donne de ce regne,] ' où les mers estoient pleines d'exilez, & les isles de sang, hi.l.1.c.2.p.5. quoique le plus grand carnage fust dans Rome mesme. La noblesse, les biens, [tout ce que les hommes estiment de grand,] estoit devenu funeste. C'estoit un crime d'avoir esté dans les dignitez; c'en estoit un de n'y avoir pas voulu estre, & le plus grand de tous estoit d'estre homme d'honneur. On detestoit les crimes des delateurs, & on n'estoit pas moins indigné de les voir recompensez, les uns par les Sacerdoces & les Consulats qu'ils avoient arrachez aux innocens, les autres par des intendances & par la faveur du cabinet, tous par un plus grand pouvoir de se faire haïr par leurs violences, & de faire trembler sous eux tout le monde. ' On achetoit les esclaves pour perdre p.5|Apoll.v.l.7.c. leurs maistres, les affranchis pour trahir leurs patrons; les maris 3 p 325.c. estoient livrez par leurs femmes; & qui n'avoit point d'ennemis en trouvoit dans ses amis mesmes. ' Ainsi au milieu de la Plin.pan.p.75. paix on voyoit renaistre les maux des anciennes guerres des esclaves [& des alliez;] [& on en éprouvoit de plus grands encore,] ' puisqu'on ne pouvoit trouver ni secret, [ni repos, ni Apoll.v.p 325.c. assurance] dans sa maison mesme.

' Un siecle si fecond en mauvais exemples ne laissa pas d'en Tac.hi l.1.c.2. produire aussi de bons. Des meres accompagnerent leurs en- p.5. fans en exil, & des femmes leurs maris. Il y eut des parens genereux, des gendres constans, des esclaves fideles jusqu'à se mocquer des tourmens; il y eut des morts glorieuses par la generosité avec laquelle on les souffrit, & comparables à celles que vante l'antiquité.

' Entre les personnes illustres que Domitien fit mourir alors, v.Agr.c.45.p.1[illegible]. Tacite marque Helvide, Rustique & Senecion. ' Helvide estoit n.81|Suet.c 10.p. fils d'Helvidius Priscus, dont nous avons veu la mort sous Ves- 799. pasien. ' Le fils fut élevé au Consulat. Il avoit un grand nom, Plin.l.9.ep.13 p. dit Pline, qu'il soutenoit par ses grandes qualitez. Mais il se ca- 522.523. choit, & se retiroit autant qu'il pouvoit par la crainte d'un temps si fascheux. ' On ne laissa pas de l'accuser d'avoir voulu Suet.c.10.p.799. se moquer sous des noms empruntez du divorce de Domitien dans un poeme qu'il avoit fait. ' Il fut accusé devant le Senat: Plin.l 9. ep.13 p. & lors qu'on y traitoit son affaire, Publicius Certus l'un des ju- 522.526. ges qui avoit esté Preteur, mit la main sur luy, ' & assisté appa- Tac.v.Agr.c.3[illegible]. p 1[illegible].

remment de plusieurs autres Senateurs, le mena en prison; ' voulant faire sa cour [à Domitien] par une barbarie tout à fait indigne d'une personne de sa qualité, & qui fut regardée comme le plus ' honteux de tous les crimes de ce regne. ' Helvide ne put échapper à la cruauté de Domitien: ' & Certus fut recompensé du Consulat, qu'il devoit ce semble exercer en 98. [a] Mais aprés la mort de Domitien, Pline demanda à estre receu accusateur contre luy, pour justifier Helvide, & venger l'honneur du Senat. ' On empescha la suite de cette demande: mais neanmoins Certus fut privé du Consulat, & mourut peu de jours aprés, s'imaginant voir Pline qui le poursuivoit l'épée à la main. ' Pline publia les discours qu'il avoit faits contre luy dans le Senat; & il les appelle des livres. [Mais ils sont perdus.]

' Nous avons déja veu qu'Herennius Senecio s'estoit rendu criminel en poursuivant genereusement Bebius Massa. [Outre cela] ' depuis plusieurs années qu'il avoit esté Questeur, il n'avoit demandé aucune charge; & enfin il avoit écrit la vie d'Helvidius Priscus, ' à la priere de Fannia sa veuve, & sur les memoires qu'elle luy en avoit donnez. [b] Metius Carus le poursuivit [sur cela] comme criminel, [c] & Domitien le jugea digne du dernier supplice. [d] Fannia avoua sans peine la part qu'elle avoit à l'histoire de la vie de son mari: & pour cela elle fut dépouillée de ses biens par un arrest du Senat, & envoyée en exil, où elle ne laissa pas de porter l'histoire de son mari, qui estoit la cause de son exil, quoiqu'on luy eust défendu de la garder. ' Arria sa mere [veuve de Pætus Thrasea] fut aussi bannie: & elles furent toutes deux rappellées au commencement de Nerva. ' Pline fait un grand eloge de Fannia.

[e] Mais Tacite se plaint beaucoup de ce qu'on avoit fait un crime à Senecion des louanges de Priscus, & à Rusticus, comme nous allons voir, de celles de Thrasea, jusqu'à faire mourir les auteurs, & faire bruler publiquement les ouvrages de ces grands esprits par la main des magistrats, pour faire ignorer si on l'eust pu, ce qui estoit sceu de toute la terre; pour opprimer la liberté du Senat, ' reduit par la crainte à donner des arrests si injustes, [f] & pour étouffer la voix du peuple Romain.

Plin. l. 9. ep. 13. p. 522. 526.
Suet. c. 10. p. 799. *atrox.*
Plin. l. 9. ep. 13. p. 526. 528. 529.
a p. 525-526.
p. 528. 529.
p. 522. 529.
l. 7. ep. 33. p. 453.
Dio, l. 67. p. 765. c. d.
Plin. l. 7. ep. 19. p. 431.
b l. 1. ep. 5. p. 10.
c Dio, l. 67. p. 765. c.
d Plin. l. 7. ep. 19. p. 431. 432.
l. 9. ep. 13. p. 523.
l. 7. ep. 19. p. 431. 432.
e Tac. v. Agr. c. 2. p. 139.
Plin. l. 7. ep. 19. p. 432.
f Tac. v. Agr. c. 2. p. 139.

ARTICLE

ARTICLE XVIII.

Mort de Rustique : Tous les philosophes sont chassez de Rome.

LJunius Arulenus Rusticus faisoit profession de la philosophie Stoïcienne. Il estoit Tribun du peuple en 66. lors que Thrasea fut condanné sous Neron par un arrest du Senat : & il estoit prest à s'opposer à cet arrest en qualité de Tribun, si Thrasea mesme ne l'eust retenu. Il estoit Preteur en 69. & Vitellius l'ayant deputé pour obtenir quelque accord des trouppes de Vespasien, il fut fort mal receu, & mesme blessé, sans qu'on respectast ni le droit des gens, ni la qualité de sa personne. Il se rendit criminel comme nous venons de dire, en faisant l'eloge de Thrasea, & mesme de Priscus selon Suetone, & les appellant tous deux des hommes tres saints. [a] M. Regulus fut un de ses accusateurs, tesmoigna ouvertement se réjouir de sa mort, & publia mesme un livre où il le chargeoit d'injures. Pline le jeune qui avoit esté formé par Rusticus, en fait paroistre une grande estime.

n. 82. p. 453. an.16.c.26.p. 274. hi.l.3 c.80. p.83. v Agr.c.2. p.139| D.o,l.67. p.765. c| Suet. c. 10. p. 799. a Plin.l.1 ep 5 p. 10. ep.14 p 37.

Plutarque dit que Domitien ne le fit mourir, que parce qu'il estoit jaloux de l'estime qu'on en faisoit. Il rapporte que comme luy-mesme parloit un jour publiquement à Rome, Rustique qui l'écoutoit receut une lettre de l'Empereur qu'un soldat luy vint apporter. Il interrompit son discours, & tout le monde fit silence afin que Rustique lust la lettre. Mais Rustique ne voulut point l'ouvrir que Plutarque n'eust achevé : & tout le monde estima beaucoup cette gravité si opposée à la curiosité & à l'empressement qu'ont les autres dans ces rencontres. On marque que Domitien peu avant que d'estre tué, songea que Rustique venoit à luy l'épée à la main. Junius Rusticus " philosophe Stoïcien que M. Aurelle honoroit comme le principal de tous ses maistres, & qu'il éleva à de grands honneurs, [pouvoit estre " le petit-fils de celuy-ci.]

Plut.curio.p. 927. Dio,l.67.p. 767. b. c. V. M.Aure. 52. M.Aur.v.p 23 b. Note 13.

Junius Mauricus son frere, [dont Pline parle toujours avec grande estime, eut part à sa disgrace,] [b] & fut banni en ce temps-ci, mais rappellé sous Nerva. [c] Pomponia Gratilla qu'on dit avoir esté femme de Rustique, fut traitée de mesme.

Plin. l.1.ep.14.p. 37.38. b ep.5.p. 13| Tac. v.Ag.c.45.p.152. c Plin.l.3.ep.11. p.186.|n.

[d] Domitien fit aussi tuer un Hermogene de Tarse, qui avoit écrit une histoire, " s'imaginant qu'elle parloit contre luy sous le nom des autres : & il fit crucifier les libraires qui la debitoient.

d Suet.c.10 p. 797. propter quasdam figuras.

Dio.l.67.p.765.d. ' L'amour de la philosophie qui avoit beaucoup contribué à faire mourir Senecion & Rustique, en fit encore perir beaucoup d'autres ; & tout le reste des philosophes fut contraint de sortir de Rome ' & de l'Italie par un arrest du Senat, rendu particulierement à l'occasion de Rustique. [a] Il sembloit que Domitien voulust bannir tout ce qui pouvoit servir à regler les mœurs des hommes, [Mais Dieu les vouloit regler par une sagesse plus solide & plus humble que n'estoit celle des philosophes.] ' Epictete [ce celebre Stoïcien] fut un de ceux que cet arrest obligea de quitter Rome. ' On pretend que Telesin, qui avoit esté Consul sous Neron, aima mieux quitter Rome comme philosophe, que s'y conserver dans sa dignité, [en renonçant à cette profession.]

Suet.c.10.p.799| Gell.l.15.c.11.p.571. a Tac.v.Ag.c.2.p.139. Gell.l.15.c.11.p.571. Apoll.v.l.7.c.5.p.329 c.d.

' Pline fait un grand eloge du philosophe Artemidore, qui fut aussi obligé alors de sortir de Rome. Il estoit gendre de " C. Musonius [Rufus; je ne sçay si c'est celuy dont] ' Suidas dit qu'il avoit écrit sur l'interpretation des songes, sur le vol des oiseaux, & sur les marques de la main. [Cela n'en donneroit pas une grande idée.] ' Il avoit fait de grandes dettes, mais pour de bonnes raisons, dit Pline qui emprunta tout l'argent qu'il falloit pour l'acquiter, & luy en fit don, lors que d'autres de ses amis plus riches & plus puissans que Pline, ne témoignoient pas se mettre beaucoup en peine de son besoin.

Plin.l.3.ep.11.p.185-188. V. Neron § 22. Suid.a.p.442.c. Plin.l.3.ep.11.p.186.

p.186. ' Pline l'alla mesme voir en un lieu où il s'estoit retiré hors de la ville : ce qui n'estoit pas peu dangereux pour luy ; & d'autant plus que toutes ses demarches se remarquoient davantage parce qu'il estoit alors Preteur. Il savoit mesme qu'il estoit suspect : & il estoit impossible qu'il ne le fust pas, [faisant profession d'estre homme d'honneur,] & estant ami de Senecion, d'Helvide & de Rustique qu'on venoit d'executer. ' On trouva en effet parmi les papiers de Domitien un memoire que Metius Carus avoit donné contre luy : de sorte que si ce prince n'eust pas esté tué, il se fust bien-tost veu mis en justice & traité en criminel. ' Il dit que Domitien l'avoit élevé aux dignitez avant que de faire profession de haïr les bons : & que voyant ensuite le chemin que ce prince vouloit qu'on prist pour arriver au Consulat, il avoit mieux aimé estre du nombre de ceux qui gemissoient dans la veue des maux des autres, & dans l'attente du mesme sort.

l.7.ep.27.p.445. pan.p.168.

l.7.ep.27.p.445. ' Nous dirons par occasion, qu'il rapporte comme une chose tres-assurée, que vers ce temps-ci deux de ses domestiques en dormant avec d'autres virent des gens qui entroient par les fe-

neſtres, & leur venoient coupper les cheveux; & qu'aprés s'eſtre éveillez ils trouverent leurs cheveux à terre.

' Les philoſophes effrayez par la perſecution de Domitien, quitterent [la pluſpart] l'habit de leur profeſſion, & s'enfuirent les uns dans les extremitez les plus occidentales des Gaules, les autres dans les deſerts de la Libye & de la Scythie. ' Dion Chryſoſtome Sophiſte s'enfuit dans les pays des Getes, où il demeura inconnu, allant de coſté & d'autre, gagnant ſa vie à beſcher, à porter de l'eau, & à d'autres ouvrages ſemblables, tant que Domitien vécut, ſans autre conſolation que d'un traité de Platon & d'une harangue de Demoſthene qu'il avoit portez avec luy. ' Il y eut d'autres Philoſophes qui ſe tirerent de la perſecution en ſe joignant aux plus forts, & en prenant part eux-meſmes aux crimes des delateurs.

Philſt. v. l. 7. c. 2. p. 323. b.

v. Soph. 7. p. 492. b. c | Bar. 85.

v. Ap. l. 7. c. 2. p. 323. b. c.

ARTICLE XIX.

Nerva eſt banni : Conjuration de Celſus : Mort de Clement Conſul Chreſtien, & d'Epaphrodite.

' PHiloſtrate pretend qu'au milieu de cette tempeſte ſon Apollone de Tyanes vint à Rome, ' & y trouva de la faveur auprés de Caſperius Ælianus, qui eſtoit alors Prefet du Pretoire. Nous pourrons parler plus amplement autre-part " de cét Apollone, & de ce qui luy arriva en cette occaſion.] ' Nous dirons ſeulement ici qu'eſtant conſideré par Nerva, par un Rufus, & par [Salvidienus] Orfitus, il taſchoit de les porter à former une conſpiration contre Domitien : [car ſa philoſophie s'accordoit aiſément avec bien des crimes :] ' & il faiſoit de meſme tout ce qu'il pouvoit pour ſoulever les peuples contre luy. ' Son hiſtorien pretend que Nerva & les deux autres ſongerent en effet à une conjuration, mais qu'ils manquerent de courage : ' & Domitien [ſoit qu'il en euſt eu quelque connoiſſance, ſoit ſeulement] parce qu'on les jugeoit dignes de l'Empire, les accuſa d'y aſpirer, & relega Rufus & Orfitus dans des iſles, & ordonna à Nerva de ſe retirer à Tarente.

' Ce fut auſſitoſt aprés cela qu'Apollone vint à Rome, [en l'an 94. au pluſtard ſelon ſa vie, vers le mois d'aouſt ou de ſeptembre.] ' Domitien vouloit faire mourir Nerva & les deux autres : ' & il l'executa à l'égard de Salvidienus Orfitus, accuſé d'avoir voulu brouiller l'Eſtat. Je ne trouve rien de Rufus. Pour Nerva,

c. 4. 5. p. 326-328. c. 8 p. 341. a | Dio, l. 68 p. 770. d. V. ſon titre. Ap. v. c. 3 p. 325. a. b. c. c. 2. 3. p. 323. 324. c. 3. p. 325. d. a. b. c. 4. p. 327. p. 325. Suet. c. 10. p. 798.

Dieu le reservoit à d'autres choses.]

Mart. l. 10. ep. 35. p. 4[illegible] / Sulpicia Dame Romaine dont Martial loue les mœurs & la poesie, / a [illegible] ap. p. 491. 492. fit un poeme sur cette expulsion des philosophes, où elle maltraite fort Domitien, & le menace de la mort. [C'est la seule piece qui nous reste] p. 490. Voss. [illegible] p. 47. l. 2. p. 22. / d'un grand nombre de poesies qu'elle avoit faites. Ce n'est pas neanmoins la premiere Romaine qui ait fait des vers, comme elle semble s'en venter.

L'AN DE JESUS-CHRIST 95, DE DOMITIEN 14. ET 15.

Dio l. 67. p. 766. a Cusp. | Idat. | [illegible] &c. / *Domitianus Augustus XVII. & Flavius Clemens Consuls.*

b [illegible] v. 4. p. 25. | Pagi, an. 95. [illegible] [b] Nous avons un poeme de Stace sur ce dix-septiéme Consulat de Domitien, qui fut aussi le dernier, parce que Dieu termina sa vie l'année suivante.

[Ce que nous avons dit de ses cruautez sur l'année precedente, se peut bien aussi rapporter au moins en partie à celle-ci : & S. Jerome y met positivement l'expulsion des philosophes, quoique le voyage d'Apollone à Rome montre qu'elle s'est faite en 94. si nous voulons nous arrester à Philostrate.] Dio l. 67. p. 765. d. e. / Dion semble aussi nous obliger de mettre en 95. la conspiration que [1] Juvenius Celsus forma contre Domitien avec quelques autres. Il fut découvert & denoncé, mais avant que d'estre convaincu, il demanda à parler en particulier à Domitien. L'ayant obtenu, " il se prosterna devant luy comme pour l'adorer, le traita cent fois de Seigneur & de Dieu ; & luy protesta que pour luy il estoit innocent du crime dont il estoit accusé ; mais que s'il vouloit luy donner un peu de temps, il s'informeroit de tout, découvriroit plusieurs coupables, & en fourniroit les preuves. Domitien le laissa aller sur cette esperance : & luy en differant toujours sous divers pretextes, sans luy rien découvrir, gagna enfin le temps que ce prince fut tué [l'année suivante.] προσκυνήσας αὐτὸν.

p. 766. a. / Dion marque qu'en ce temps-là [Domitien] fit paver le chemin depuis Sinuesse jusqu'à Pouzoles. Stat. Sil. l. 4. c. 3. p. 26. 27. / Stace parle aussi d'un chemin que Domitien avoit fait accommoder. Mais il semble que ce fust pour aller de Rome à Bayes.

Dio l. 67. p. 766. a. / La mesme année, dit Dion, il fit mourir Flavius Clemens alors Consul son cousin, & bannit Flavie Domitille sa parente, & apparemment sa niece,] femme de ce Clemens. Euseb. chr. / Il bannit [encore] sainte Flavie Domitille fille d'une sœur du mesme Consul. [Mais nous nous reservons à parler de ces personnes illustres en un lieu plus dignes d'elles, " où nous montrerons qu'elles V. sainte Domitille.

Plin. l. 6. ep. 5. p. 54. n. 1. / On croit que c'est P. Jubentius Celsus Preteur sous Trajan, Consul sous Adrien, & celebre Jurisconsulte &c.

ont toutes souffert pour le nom de JESUS-CHRIST. Nous parlerons aussi autre-part de la persecution que Domitien fit en ce temps-ci à toute l'Eglise, & de la joye qu'eurent les fideles de Rome de voir l'Apostre S. Jean sortir de l'huile bouillante.]

' Aprés la mort de Flavius Clemens, Dion met celle d'Acilius Glabrio, [dont nous avons parlé par avance,] ' & celle d'Epaphrodite, affranchi de Neron. ' Domitien qui s'en estoit ce semble servi comme Neron " pour recevoir les requestes qu'on luy presentoit, ' le bannit d'abord, & puis le fit punir du dernier supplice, parce, disoit-il, qu'il avoit aidé Neron à se tuer au lieu de le defendre. Mais c'estoit en effet pour donner de la crainte à ses propres affranchis, afin qu'ils n'entreprissent rien contre lui. Et cela ne les en empescha pas neanmoins. [On croit que c'est cét Epaphrodite " à qui Joseph avoit addressé ses Antiquitez des Juifs en l'an 93. lors sans doute qu'il n'estoit pas encore banni.]

V. § 14. — " a libellis. — V. les Juifs.

Dio, l. 67. p. 76. b. c. — Suet. v. Dom. c. 14. p. 806. | l. 5. c. 47. p. 647. — v. Dom. c. 14. p. 806. 807. | Dio, l. 67. p. 76. c. | Phil. pan. p. 100.

ARTICLE XX.

Domitien averti de sa mort prochaine : Parthene & Estienne conjurent contre luy.

L'AN DE JESUS-CHRIST 96, DE DOMITIEN 15.

C. Fulvius Valens, & C. Antistius Vetus Consuls.

Dio, l. 67. p. 766. c. Idat | Pro s. | Onu. p. 213. a. — a Dio, p. 766. c. | Onu. in fast. p. 213. a. — b Euf. chr. — c Suet. c. 15. p. 807. — p. 807. 808. Dio, l. 67. p. 767. — d Dio, l. 67. p. 766. c. | Eutr. v. Nerv. — &c. — Dio, p. 767. c. d. | Suet. c. 16. p. 809.

[a] CE Valens avoit 90. ans quand il fut Consul : il semble qu'il soit mort dans son Consulat.

[b] Il arriva cette année beaucoup de prodiges à Rome & dans toute la terre : [c] il y eut des tonnerres continuels durant huit mois ; & la foudre tomba sur la chambre mesme de Domitien, & sur une de ses statues. ' On rapporte plusieurs autres presages qu'on dit qu'eut ce prince [d] du jugement que Dieu exerça cette année sur luy. [Nous marquerons seulement quelques evenemens extraordinaires que les historiens rapportent comme certains, & dont nous laissons l'examen à d'autres.] ' On asseure donc que dans la Germanie un Larginus Proculus dit publiquement que Domitien mourroit le 18. de septembre. Le Gouverneur l'envoya sur cela à Rome, & on le presenta à l'Empereur, à qui il soutint la mesme chose. On le condanna à mourir aprés que ce 18. seroit passé : & on le condanna le jour mesme selon Suetone,

Mais Domitien ayant effectivement esté tué ce jour-là, il fut sauvé, & Nerva luy donna une grande somme d'argent.

Suet.c.15.p.808| Dio, l. 67.p.767. d.Chr.Alex.p. 590.

' Un Astrologue nommé Ascletarion ayant esté amené à Domitien parce qu'il avoit aussi parlé de la mort de ce prince, & l'ayant avoué, Domitien luy demanda s'il savoit bien ce qui luy devoit arriver à luy-mesme. Il répondit qu'il seroit bien-tost mangé des chiens : & sur cela Domitien aprés l'avoir fait [1] tuer aussitost, ordonna qu'on eust grand soin de ses funerailles, [& de bruler son corps, comme c'estoit alors la coutume.] Mais lorsqu'on le bruloit, il survint un grand orage qui fit retirer tout le monde & éteignit le feu ; & les chiens se jettant sur le corps à demi brulé, le mirent en pieces. Un farceur nommé Latinus en fit le conte à Domitien durant son souper pour l'en divertir : mais il en fut fort effrayé dans la crainte que ce qu'Ascletarion avoit predit de luy n'arrivast de mesme : [& c'estoit peut-estre pour cela que Dieu avoit permis cét accident. Il ne faut pas s'étonner aprés cela de ce qu'on dit que] ' Domitien avoit un grand présentiment du jour & de l'heure mesme de sa mort.

Suet.c.16.p.808. 809.

c.14. p. 805. 806.

' Mais ce présentiment ne servoit qu'à le tourmenter par des craintes, des inquietudes & des défiances cruelles. Il faisoit trembler tout le monde, ' & tout le monde aussi le faisoit trembler. Il ne se fioit à personne, non pas mesme à ses affranchis, & à ses Prefets du Pretoire qu'il traitoit comme les autres, les irritant par des reproches fascheux, & les faisant mettre en justice lors mesme qu'ils estoient encore dans l'exercice de leur charge. ' Sa propre femme Domitia n'estoit pas plus en asseurance que les autres. &c.

Dio, l. 67.p.766. b.c.

d.

e|766.a.

' On rapporte qu'un enfant qu'il avoit avec luy pour se divertir à le faire causer, estant un jour dans sa chambre lorsqu'il dormoit, trouva un papier sous son chevet, & l'emporta pour s'en jouer. Domitia l'ayant rencontré, prit ce papier pour voir ce que c'estoit, & fut bien étonnée d'y trouver son nom avec ceux de Norbanus & de Petronius Secundus alors Prefet du Pretoire, de Parthene [2] " Chambellan, & de quelques autres, dont Domitien avoit fait une liste pour les faire mourir. Elle leur montra à tous le papier ; & ce fut ce qui les obligea, à prendre la resolution de le prevenir, ou à se haster d'executer ce dessein s'ils l'avoient déja resolu. [Suetone qui ne remarque pas cela,] 2. πρόκοιτος.

1. Dion dit que Domitien le condanna à estre brulé vif.

Oros.l.7.c.11.p.212. 1. c.

2. ' Orose l'appelle Eunuque, [parce que les Chambellans l'estoient d'ordinaire de son temps : mais les auteurs plus anciens ne le disent point,] a & disent plutost le contraire.

a V. chepit|Plin. Pan.p 11.n.

' dit neanmoins que ses affranchis, ses amis les plus intimes, & sa femme mesme entrerent dans la conspiration. Suet.c.14 p 807.

' La mort de Clement son cousin fut ce qui avança le plus la sienne, [soit par l'horreur & la crainte qu'elle donna à tout le monde;] ' soit parce qu'elle anima contre luy Estienne affranchi, & Intendant des biens de Domitille sa femme, [1] dont on l'obligeoit de rendre conte; & on l'accusoit de n'en avoir pas bien usé. ' Cét Estienne se joignit donc aux conjurez [a] & comme il estoit fort de corps, [b] il s'offrit de faire l'execution. Pour couvrir mieux son dessein, il parut durant quelques jours le bras en écharpe, comme s'il eust eu la main demise. c.15.p 807|Apol. v.l.8.c.10.p.424.a. Suet. c.17.p.809| Apoll.v.p.424.a.b. Dio, l.67 p 766.d. a D.767.e. b Suet.c.17.p.809|Apoll.v.p.424.b.

ARTICLE XXI.

Domitien est tué dans son palais.

' LE 18. jour de septembre, [c] aprés que Domitien eut passé quelque temps à vider des procés, il rentra dans son appartement ' sur les onze heures du matin. C'estoit l'heure qu'il craignoit. C'est pourquoy ayant demandé quelle heure il estoit, quelqu'un [des conjurez] luy dit exprés qu'il estoit midi. Il croyoit déja estre échapé de tout danger, & ne songeoit qu'à se réjouir. Comme il vouloit aller " au bain pour disner, Parthene l'arresta, en luy disant qu'on avoit quelque chose d'important & de pressé à luy dire. Sur cela il fit retirer tout le monde, & estant entré dans sa chambre, ' Parthene y fit aussi entrer Estienne, ' avec son bras gauche en écharpe où il avoit caché un poignard. Estienne luy presenta [2] un memoire d'une conjuration qu'il disoit avoir découverte, formée par Clement son cousin, qu'il assuroit n'avoir pas esté tué; & comme Domitien lisoit ce memoire avec grande attention, il luy donna un coup de poignard dans le ventre. ' Aussitost Domitien demande son épée, & qu'on aille querir du secours. ' Un " page qui estoit dans la chambre, court au chevet du lit, où devoit estre l'épée, & ne trouve que le fourreau; & toutes les portes fermées [par Parthene,] ' qui avoit aussi osté l'épée. Suet.p.811. c Dio,p.767.e. Suet.c.16.p.809. *ad corporis curam.* Dio,p.767.e. Suet.c.17.p.810. n.2 Apoll.v.p.424.b. Suet.p.810. *puer.* p.811. Dio,p.767.e.

' Domitien dont la playe n'estoit pas mortelle, fut quelque temps à se battre avec Estienne, qu'il terrassa mesme, [d] & quoi- p.768.a|Apoll.v.p.48.a. d Suet.p.811| Apoll v p.455.a.

1. L'epitome de Victor rapporte cela à un Clodien, dont je ne voy point que d'autres parlent.

2. Philostrate ne parle point de ce memoire, & veut qu'Estienne luy ait expliqué la conjuration de vive voix: [ce qui est moins probable.]

qu'il se fust bien blessé les doits au poignard en taschant de se le tirer du corps, il s'efforçoit encore de luy arracher les yeux; invoquant [fort inutilement] sa Minerve.

Dio, p. 768. a.

' Enfin, comme on eut peur qu'il n'échapast, [si les soldats avoient le temps de venir,]

a Suet. p. 810.

' Parthene ou y entra luy mesme, ou y fit entrer d'autres personnes, qui acheverent de le tuer.

D.o, p. 768. a.

' Mais d'autres qui n'estoient point de la conjuration, estant accourus au bruit, Estienne fut aussi tué.

Plin. pan p. 89.

' C'est ainsi que mourut Domitien malgré toutes ses suretez, malgré sa divinité pretendue;

Dio. p. 768. b.

' aprés avoir vécu 44. ans, 10. mois, & 26. jours, & avoir regné 15. ans & cinq jours [depuis le 13. septembre 81.]

Suet. c. 23. p. 815; Aur. V. c.

' Le peuple n'eut ni joie ni douleur de sa mort. Les soldats [dont il avoit augmenté la paie,] & à qui il faisoit souvent part de ses rapines, la regretterent extremement, & l'eussent vengée dés lors, comme ils le firent quelque temps aprés, s'ils eussent trouvé leurs chefs dans le mesme sentiment. Ils voulurent aussi faire son apotheose.

Philst. soph. 7. p. 492. 493.

' Les troupes qui estoient vers le pays des Getes furent prestes aussi d'en venir à une revolte sur la nouvelle de sa mort. Mais Dion Chrysostome, qui comme nous avons dit se cachoit en ces quartiers-là, s'estant alors fait connoistre, les retint dans le devoir par un discours qu'il leur fit sur les crimes de Domitien.

v Apoll. l. 7. c. 2. p. 323. b.

a Suet. c. 23 p. 816.

' Au contraire le Senat qui avoit perdu par sa cruauté les plus illustres de ses membres, [a] ne dissimula point la joie qu'il avoit de sa mort. Il s'assembla en diligence pour le charger de toutes sortes d'injures, fit aussitost apporter des échelles pour arracher ses images & les jetter par terre.

Plin. pan. 98. 99.

' On brisa & on fondit le nombre infini de statues d'or & d'argent que la crainte ou la flaterie luy avoient dressées:

Dio, l. 68. p. 769. a.

b Suet c. 23. p. 816 | Macr. Sat. l. 1. c. 12. p. 21 | Lact. pers. c. 3. p. 4.

c Suet. p. 815. n. 3.

d Lact. pers. c. 3. p. 4.

' on abbattit ses arcs de triomphe: [b] & par un celebre arrest du Senat on fit effacer son nom dans les inscriptions de tant d'ouvrages magnifiques qu'il avoit fait faire, & dans tout ce qui en pouvoit conserver la memoire. [c] On voit encore plusieurs marbres où on a effacé son nom. [d] On fit des edits sanglans pour noircir sa memoire dans toute la suite des siecles; & on cassa generalement tout ce qu'il avoit ordonné.

Proc. arc. c. 8. p. 25. 26.

' Procope remarque que de son temps on ne trouvoit qu'une seule statue de Domitien, à laquelle il dit que Justinien ressembloit assez. Mais pour la maniere dont il dit que cette statue fut faite, [ceux qui connoissent Domitia femme de Domitien ne peuvent pas ne s'en point moquer: outre que l'histoire en elle-mesme sent parfaitement sa fable, aussi-bien que plusieurs autres du mesme auteur.]

Phyllis

'Phyllis nourrice de Domitien fit enlever secrettement son corps "par ceux qui avoient soin d'enterrer les pauvres, dans une biere commune dont on se servoit pour les derniers du peuple; & le fit porter à une maison qu'elle avoit à la campagne, où elle luy rendit comme elle put les derniers devoirs. Elle mit ses cendres sans qu'on s'en apperceust dans le temple qu'il avoit fait bastir pour la maison des Flaviens, & les mesla avec celles de Julie fille de Tite. 'Le Senat avoit ordonné qu'il seroit enterré comme un gladiateur.

per vespillones populari sandapila.

Suet. c. 17. p. 311 | Dio, l. 67. p. 768. b.

Aur. Vict.

[Nous ne pouvons pas omettre ce que Philostrate rapporte de son Apollone de Tyanes,] 'qu'estant à Ephese, & faisant un discours au peuple dans le temps qu'on tuoit Domitien, il commença à baisser sa voix comme un homme, qui a peur, & continua son discours foiblement comme s'il eust fait attention à quelque autre chose; puis s'estant teu tout à fait, & regardant fixement à terre, il fit trois ou quatre pas en avant, & se mit à crier, *Frappe le tyran, frappe.* Comme tout le monde estoit étrangement surpris, il ajousta qu'on n'avoit qu'à se rejouir, parce que le tyran venoit d'estre tué à cet instant mesme. 'Dion le rapporte aussi comme une chose dont il n'y avoit pas moyen de douter: & il ajoute mesme qu'Apollone nomma expressément Estienne; [ce que Philostrate ne dit point.] 'Baronius ne trouve point de difficulté à croire que ce fait est veritable, estant aisé aux demons de connoistre ce qui se fait par tout le monde, & de le faire connoistre aux hommes quand il plaist à Dieu de le leur permettre. 'C'est ce que S. Antoine enseignoit à ses disciples, comme nous l'apprenons de S. Athanase.

Apoll. v. l. 8. c. 10. p. 425. 426.

Dio, l. 67. p. 768.

Bar. 98. § 21.

Ath. v. Ant.

ARTICLE XXII.

De Quintilien.

[a] M Fabius Quintilianus enseignoit la rhetorique à Rome [c] avec beaucoup de reputation sous Domitien. [b] Il estoit "de Calahorra en Espagne. [c] Il cite un plaidoyer ou une declamation de son pere. [d] On marque qu'il se forma particulierement dans l'eloquence sur l'exemple de Domitius Afer, [e] déja vieux lors que Quintilien encore fort jeune, s'appliquoit à l'écouter: [f] & il mourut en l'an 59. [g] Quintilien mesme plaida quelque temps devant la Reine Berenice, [h] & en d'autres occasions. Quand il plaidoit avec d'autres avocats, on le chargeoit

NOTE 14.

a Hier. chr.
b chr | Aus. prof. 1. p. 137.
c Quint. l. 9. c. 3. p. 251.
d Prol.
e l. 5. c. 7. p. 91 | l. 10. c. 1. p. 521 | Plin. l. 2. ep. 14 p. 120. b.
f Tac. an. 14. c. 19. p. 225.
g Quint. l. 4. c. 1. p. 108. 2.
h c. 2. p. 123. 1.

d'ordinaire de faire le recit & l'exposition de la cause.

Suet.l.8.c.18.p. 751. ' Vespasien ayant le premier assigné des gages pour les professeurs en eloquence, a Hier.chr. [a]Quintilien fut le premier qui les receut & qui eut une école publique à Rome. b Martial.l.2 ep. 90 Aus. de Mos. p.263|Sidon.car. 9.v.3.8. [b] Il s'acquita de cet employ avec beaucoup d'honneur c Quintil.præ. [c] durant vingt ans. [Outre ce qu'il recevoit du public,] d Juven.sat.7. v.186. [d] les peres dont il instruisoit les enfans luy donnoient encore quelque chose; mais peu à comparaison de leurs autres dépenses, parce qu'ils plaignoient l'argent à tout moins qu'à l'éducation de leurs enfans. Il ne laissa pas de devenir fort riche par un bonheur particulier, dit un poete du temps. sat.6.v.75.279. ' Juvenal en parle comme d'un orateur habile, qui estoit moins au goust des fous [que des sages.] Plin l.2 ep 14.p. 120 l 6.ep.6.p. 355. ' Pline le jeune fut de ses disciples, & il l'appelle son precepteur.

e Quint præf. [e] Au bout de vingt ans, il obtint d'estre déchargé de l'instruction de la jeunesse; l.6.pr.p 177.2. ' & écrivit [vers ce temps-là] un livre des causes de la corruption de l'éloquence. Tac. de orat.p. 154. ' On ne sçait pas bien neanmoins si c'est le dialogue que nous avons encore aujourd'huy sur cette matiere, & que l'on attribue communément à Tacite. V. Vespasien § 16. Ce qui en fait douter, c.1.p.155|c.17.p. 161. ' c'est que l'auteur dit qu'il estoit encore fort jeune en 76. f Quint.præf. [f] Mais Quintilien fut engagé par ses amis à entreprendre un plus grand ouvrage, qui sont ses douze livres de la rhetorique [extremement estimez par les personnes les plus habiles, pour le style, pour les preceptes, & pour la solidité du jugement.] Il fut plus de deux ans à y travailler, & vouloit les garder encore du temps avant que de les publier, pour les revoir avec plus de maturité comme un ouvrage étranger. Mais on les luy demanda avec tant d'instance, qu'il fut obligé de les donner. Il les addresse à un Marcellus Victorius. l.4.pr.p.105.2. ' Il y flatte Domitien par des loüanges basses & indignes d'un homme d'honneur. [On trouve aussi de l'excés dans la maniere] l.6.4.pr.p.178. ' dont il pleure la mort de son fils en une de ses prefaces. On peut voir au mesme endroit quelques particularitez de son domestique.

l.4.pr.p.105.2. ' Lors qu'il composoit cet ouvrage, Domitien le chargea du soin de ses petits neveux, [qui estoient apparemment les deux fils de Flavius Clemens. Ainsi c'est sans doute ce mesme Clement] Aus.cons.p.387. ' qui luy fit donner les ornemens Consulaires selon Ausone. Je ne sçay si le mesme Ausone ne veut point dire [1] qu'aprés avoir acquis tant de gloire à Rome, il fut reduit à aller enseigner à Bezançon & à Lion: [ce qu'on pourroit croire avoir

1. Au lieu de *gloriosius* un manuscrit lit *gloriosus*.

esté une suite de la mort de Clement. Mais il ne faut pas apparemment prendre ce sens, si c'est, comme on le croit, & comme il y a toute apparence, le mesme Quintilien à qui Pline écrit sur le mariage de sa fille.] ' Ce Quintilien ayant un tres-grand merite avec des biens mediocres [en comparaison des plus riches,] Pline le prie fort civilement d'agréer qu'il donne une somme d'argent à sa fille, afin qu'elle pust soutenir la dignité de Nonius Celer qui la devoit épouser. Plin l.6.ep.32. p.400.

' Outre les autres auteurs qui ont parlé de Quintilien, [a] S. Sidoine releve beaucoup ses écrits, & luy attribue " un style vif, & comparable à un foudre. Quint. prol. a Sid.l.5.ep.10. p.141|car.2. v. 190|9.v.318.

acrimonia.

' Pour les declamations qui portent le nom de Quintilien [données par M. Pithou en 1580.] & qui sont fort celebres dans l'antiquité, on croit qu'elles ne sont pas de celuy dont nous parlons, mais d'un autre plus ancien, qui pouvoit estre son pere, Auf. n.p.268.b| Quint.prol.

1. [ou plutost son grand-pere, comme le croit M. Pithou, [1] puisque] ' Seneque le pere en parle comme d'un homme plus agé que luy, & déja mort. Senec.decl.l.10. pr.p.105.a|c.4.p. 115.a.

' Il y a encore dix-neuf autres declamations [imprimées avant celles-ci, sous le nom de Quintilien, que Vossius ne croit estre ni de luy, ni de son grand-pere, mais plutost du jeune Postume, qui prit le nom de Cesar & d'Auguste dans les Gaules [avec Postume son pere " en 260. b Voss.rhet.c.15. p.192.

V.Gallien § 3.

' Suidas nous a conservé la memoire d'Epaphrodite auteur de plusieurs livres sur la grammaire [que nous n'avons plus.] Il estoit de Queronée [dans la Beocie] & avoit esté esclave d'un Modeste Prefet d'Egypte. Il fut celebre à Rome dés le temps de Neron, & vécut jusque sous Nerva. Il mourut agé de 75. ans. Suid.ε.p.966.b.c.

ARTICLE XXIII.

Des poetes Valerius Flaccus, Martial, & Stace.

COMME le regne d'Auguste a porté les plus excellens des poetes latins, aussi celuy de Domitien nous a donné les plus considerables d'entre les poetes du second ordre. Je ne sçay si c'est à cause que ' Domitien " s'estoit meslé de faire quelques vers dans sa jeunesse : car depuis il n'y songea plus. [Nous pouvons commencer par] ' C. Valerius Flaccus Setinus Balbus, Suet. v.Dom.c. 2.p.781. Val.Fl.l.1.p.267.

V. § 1.

1. Dans son epistre dedicatoire à M. de Thou.

dont nous avons encore le poeme heroïque du voyage des Argonautes, divisé en huit livres. Ce poeme fut commencé sous Vespasien, à qui il est addressé. [Mais il fut continué sous Domitien, s'il est vray] ' qu'il soit demeuré imparfait par la mort de l'auteur, comme l'écrit Vossius, ' puisque Flaccus " n'estoit mort que depuis peu lors que Quintilien écrivoit sa rhetorique [dans les dernieres années de Domitien.] ' On a esté partagé sur le jugement de cet ouvrage. Mais il semble que les plus habiles en ayent une opinion assez mediocre : parce qu'ils y trouvent diverses fautes contre les regles de l'art, point de grace & de beauté, & un style qui pour avoir affecté une grandeur mal soutenue, devient froid & languissant. On veut mesme qu'il n'y ait ni genie, ni rien de grand. ' Et neanmoins Quintilien dit que la poesie latine avoit beaucoup perdu par sa mort. ' Martial luy écrit comme à son ami, & l'exhorte à quitter la poesie pour plaider & faire quelque chose qui luy pust apporter plus d'argent que toutes ses muses. ' Il luy donne plusieurs fois le pays de Padoue pour patrie, comme à T. Live : [a] de sorte que ceux qui le font natif de Sezze dans la Campanie, [peuvent bien n'en avoir point d'autre fondement que son nom de Setinus. [1]]

Voss. po. lat. p. 46. — Quint. l. 10. c. 1. p. 49. 50. — " nuper amissimus. — Baill. poet. c. 1163. p. 396. — Quint. p. 49. 50. — Mart. l. 1. epi. 77. p. 370. — epi. 62. 87. p. 369. 370. — a Voss. po. lat. p. 46.

' Le poete M. Valerius Martialis si celebre par ses epigrammes, estoit Espagnol de la ville de Bilbilis, [b] qu'on dit avoir esté peu éloignée de celle de Calataïud en Arragon. ' On marque qu'il naquit sous Claude, vint à Rome sous Neron à l'age de vingt ans, [d] & y en demeura trente, [e] aimé des Empereurs, sur tout de Domitien, qui luy accorda diverses graces. On croit que n'estant pas si bien traité aprés la mort de Domitien, ' il se retira en son pays, où aprés avoir passé trois ans à ne rien faire, & en silence à cause qu'il y trouvoit des curieux, il fit son douziéme livre ' à la priere de Terentius Priscus. [f] Il y parle de l'Empereur Nerva, & de Trajan qui estoit au moins Cesar. Dés le ' dixiéme livre il parle de Trajan comme Empereur, & luy donne le titre de Prince. ' Pline en l'honneur duquel il avoit fait une epigramme, ' luy donna une somme d'argent lors qu'il se retira [de Rome,] & pleura sa mort lors qu'il en sceut la nouvelle. Il l'aimoit, & estimoit son genie. [Mais il seroit à souhaiter qu'il y eust autant de pudeur & de modestie dans ses vers, qu'il y a quelquefois d'esprit.] ' L'estime qu'en faisoit L. Verus adopté par Adrien, qui l'appelloit son Virgile, ne luy est pas fort honorable. ' Scaliger juge qu'il n'a jamais si bien ren-

p. 46 | Mart. l. 12. epi. 18. p. 445. — b Baudr | Baill. poet. c. 1165. p. 412. — c Voss. p. 45. — d Mart. l. 12. ep. 18. — e Voss. p. 45. — Mart. l. 12. praef | ep. 18. — epi. 4. — f epi. 6. 8. — l. 10. epi. 34. — l. 10. epi. 19. — Plin. l. 3. ep. 21. p. 212. — n. p. 212 | Lampr. v. Ver p. 15. c. — Bail. poet. c. 1165. p. 412. 413.

1. Qui en ce sens devroit estre aprés tous ses noms : & on le met devant celuy de Balbus.

contré, que lors qu'il a dit de ses propres vers, qu'il y en avoit de bons, quelques-uns de mediocres, & plus de méchans que d'autres. On trouve que la premiere partie est la plus petite. ' Car outre ce qu'il y a contre les mœurs, on remarque mesme beaucoup de defauts dans son genie, dans son style, & dans ses pointes. ' Outre les quatorze livres d'epigrammes, on en attribue un à Martial sur les spectacles. Vossius croit que c'est un recueil des vers de Martial & de quelques autres poetes du temps. [Il est fait apparemment sur les spectacles que Tite fit representer en l'an 80. L'ordre des lettres de Pline peut porter à mettre la mort de Martial à la fin de l'an 100.] ' On luy donne quelquefois le surnom de Cocus ou Cuisinier, soit que son pere [ou luy-mesme en sa jeunesse] n'eust pas eu de plus haut employ, soit pour quelque raison inconnue.

p.414. | Voss. p.9. lat. c.3. | p.46. | p.45 | Spart. v. Alex.126.e.n.C. p.168.1.a.

' Martial ne parle jamais de Stace, quoiqu'ils vécussent à Rome en mesme temps : & on croit que cela vient de jalousie, parce que Stace plaisoit fort à Domitien par son extreme facilité à faire des vers sur le champ. ' Nous avons de luy deux poëmes heroïques, la Thebaïde en douze livres, ' & l'Achilleïde, qui n'a que deux livres, parce que la mort l'a empesché de l'achever. [Il les a addressez l'un & l'autre à Domitien] ' aprés la guerre des Daces. [Nous avons encore cinq livres de Silves ou de plusieurs petits poemes sur divers sujets, dont beaucoup sont pour flater Domitien.] ' Les poesies furent fort estimées de son temps à Rome par le peuple : & elles ont fait aussi les delices & l'admiration du moyen age : & mesme Jule Scaliger trouve qu'aucun poete n'approche si fort de Virgile. Mais il s'est fait tort par ce jugement aussibien que par quelques autres, ' puisque les plus habiles d'aujourd'huy regardent Stace moins comme un bon poete, que comme un méchant historien, ou tout au plus comme un poete irregulier & monstrueux. ' Ses Silves qu'il faisoit souvent sur le champ & sans étude, sont plus estimées que le reste, à cause des choses excellentes qui s'y rencontrent parmi plusieurs assez communes.

Voss. p.46. | p.45. | Baill poet. c. 1166. p.425. | Stat. theb. l.12. v. 19.20. | Juv. sat.7. v.82. | Baill. c.1166. p. 421-423. | p.424. | p.426.

' Il s'appelloit P. Statius Papinius ; & il ne le faut pas confondre avec Statius Surculus, ou plutost Ursulus qui enseignoit la rhetorique dans les Gaules sous Neron. Celuy-ci estoit de Toulouse : & on marque que le poete estoit de Naple. ' Juvenal nous apprend qu'il n'estoit pas riche, & qu'aprés avoir acquis bien de la reputation par sa Thebaïde, il estoit obligé de faire des pieces de theatre, & de les vendre à des comediens pour pou-

Voss. po. lat. p.45. | Juv. sat.7. v.83.

Voss. p. 45. 46. voir vivre. ' On marque que ce poete a esté commenté par un Placidus Lactantius qui a écrit aussi quelque chose sur Ovide, & qui paroissoit au plutost dans le VI. siecle, puisqu'il parle de Boece.

ARTICLE XXIV.

De Juvenal, Silius, & quelques autres poetes.

JUVENAL qui connoissoit si bien Stace, vivoit donc aussi à Rome sur la fin du regne de Domitien, & mesme sous Nerva ou sous Trajan, si Martial ne s'est retiré de Rome qu'en ce temps-là,] ' puisque Martial luy écrit de sa retraite de Bilbilis, le supposant à Rome, [a] & on voit par Juvenal mesme qu'il écrivoit aprés la mort de Domitien. [b] Il parle de l'exil de Marius Priscus [" banni au commencement de l'an 100.] [c] Luy & Martial estoient fort unis ensemble. V. Trajan.

Mart. l. 12. epi. 18. p. 246. *a* Juv. sat. 4. v. 38 153. *b* 1. p. 277. *c* Mart. l. 7. ep. 23. 90 l. 12. epi. 18. *d* Voss. po. lat. c. 3. p. 47.

[d] On donne à Juvenal les noms de Decimus Junius Juvenalis, & on marque qu'il estoit d'Aquin. Il s'est rendu tres-celebre par ses satyres : ' & elles se lisoient par beaucoup de Romains qui ne lisoient point d'autres livres. Il seroit neanmoins à souhaiter qu'en reprenant avec tant de severité les mœurs des autres, il ne nous eust pas fait voir qu'il estoit luy-mesme sans pudeur;] ' & qu'il n'eust pas combatu les vices d'une maniere qui enseigne plus à les commettre qu'elle n'en inspire l'aversion. [Son ancienne vie] ' autorisée par S. Sidoine dit qu'un comedien trop puissant à la Cour, offensé de quelques vers de sa settiéme satyre, le fit bannir en Egypte, en l'envoyant commander à l'age de quatre-vingt ans un regiment campé à l'extremité de ce pays, où il mourut peu aprés accablé d'ennuy & de chagrin. ' Trajan aimoit beaucoup un danseur nommé Pylade. [On croit que Quintilien marque Juvenal] ' lors qu'il dit qu'il y avoit de son temps des poetes satyriques dignes d'estime, & qui seroient un jour fort celebres. ' Saumaise croit que l'ancien scoliaste de Juvenal peut avoir écrit vers le mesme temps que Spartien, [c'est à dire sous Diocletien & Constantin, au commencement du IV. siecle.]

Amm. l. 28. p. 372. 2. Baill. poet. c. 1164. p. 408. Sid. ca. 9. v. 274. Dio, val. p. 707. Quint. l. 10. c. 1. p. 50. 2. Spart. n. S. p. 162. 2. d.

' Jule Scaliger & quelques autres critiques ont preferé la force de Juvenal à la simplicité d'Horace : mais leur autorité n'a pu empescher que toutes les personnes habiles ne soient aujourd'huy dans un sentiment contraire, & ne jugent que le genie

Baill. poet. c. 1164. p. 405.

declamateur & mordant de Juvenal, eſt beaucoup au deſſous de cette naïveté fine, delicate, & naturelle d'Horace : de ſorte qu'on croit faire grace au premier de le mettre pour le premier ſatyrique aprés l'autre, parce qu'entre les poetes latins il ne s'en eſt point trouvé qui ayent pris la place du milieu.

V. Neron § 28. Note 15. ' C. Silius Italicus [dont nous avons parlé en d'autres endroits,] s'eſt rendu celebre par ſon poeme de la ſeconde guerre Punique loué par Martial, [Marti. l.4.epi. 14.p.387.] ' quoiqu'il ne ſe ſoit appliqué à la poeſie qu'aprés avoir long-temps plaidé, & avoir eſté Conſul en l'an 68. [l.7.epi.62.p.409.] ' & quoiqu'il y réuſſiſt plus par étude que par genie. [Plin l.3.ep.7.p. 169.] [a] Les modernes l'eſtiment tres-peu en qualité de poete : [b] mais on trouve qu'il ſurpaſſe tous ceux de ſon temps pour la pureté de la langue. [a Baill. poet. c. 1162.p.388.] [c] Il ſuit avec aſſez d'exactitude la verité de l'hiſtoire, & on peut tirer des lumieres pour les temps meſmes qui ne ſont pas de ſon principal deſſein, [b Voſſ.h.lat.l.1. c.29.p.157.] [c p.155 156.] ' y ayant des faits qui ne ſe liſent point ailleurs. [Baill. poet. c. 1162.p.392.]

' Pline le jeune nous apprend preſque tout ce que nous ſavons de l'hiſtoire de Silius. C'eſt dans la lettre où il parle de ſa mort [Plin.l.3.ep.7.p. 168.] ' qui arriva ſous Trajan [en l'an 100. s'il y a quelque ordre dans les lettres de Pline.] [p.170.171.] Il mourut le dernier de tous ceux qui avoient eſté Conſuls ſous Neron, comme il avoit auſſi eſté le dernier Conſul de ſon regne. Il ſe laiſſa mourir de faim, ne pouvant plus ſouffrir un " clou que les medecins ne pouvoient guerir, [" *clavum.*] [ſans ſonger qu'il alloit tomber dans d'autres douleurs bien plus intolerables & plus violentes.] ' Ce qu'il dit de Domitien dans ſon poeme fait aſſez voir qu'il le compoſoit ſous ce Prince, aprés la guerre des Sarmates, [S.lius,l.3.p.51.] [ſous laquelle il peut comprendre celle des Daces.] Il ſemble marquer ſon edit pour arracher les vignes.

' Voſſius croit que Terentien qui commandoit à Syene en Egypte du temps de Martial, peut eſtre le Terentianus Maurus, dont nous avons un poeme ſur les meſures des pieds & des vers [Mart.l.1.epi.87. p.371.Voſſ.p.lat. p.47.] [qui eſt quelquefois cité par S. Auguſtin.] ' D'autres croyent que ce grammairien eſt Poſtumius Terentianus à qui Longin addreſſe ſon ouvrage du genre ſublime [Longi.c.1.p.1|13 p.238.] [vers l'an 270.] & que ce qu'on tient communément qu'il eſtoit de Carthage, n'eſt pas veritable.

' Le meſme Voſſius ramaſſe ce qu'on trouve particulierement dans Martial de pluſieurs autres poetes de ce temps-ci, dont il ne nous reſte point d'ouvrages, comme de Curtius Montanus, de [Voſſ.p.lat.p.48.]

Turnus & Scæva Memor qui estoient freres, d'Aruntius Stella, ' de Codrus ou Cordus, de Paccius, de Faustus, de Rubrenus Lappa, de M. Unicus, de Ligurinus, de Theodore, de Canius, de Licinien, de Voconius Victor, ' de Passienus Paulus. Il [a] marque que Scaliger a creu que la tragedie d'Octavia qu'on joint à celles de Seneque, pouvoit estre de Scæva Memor: [mais il ne dit point surquoy cette opinion se peut appuyer.]

p. 49.

p. 50.
a. 48.



PERSECUTION

PERSECUTION DE L'EGLISE PAR L'EMPEREUR DOMITIEN.

DOMITIEN imitateur des vices de Neron, & sur tout de sa cruauté l'imita, aussi dans sa haine contre l'Eglise, ayant esté excité à persecuter le peuple des Justes par les demons, & par quelques personnes envieuses [de la gloire de JESUS-CHRIST.] [a] Il obligeoit, dit Suetone, ceux qui avoient embrassé à Rome la vie des Juifs, de payer les imposts que l'on exigeoit avec grande rigueur de ceux de cette nation, comme s'ils se fussent declarez Juifs; [ce qui se doit entendre des Chrétiens selon le style des auteurs de ce temps-là.] Mais il en vint enfin à publier par tout l'Empire des edits cruels, pour renverser s'il eust pu l'Eglise de Dieu déja tres-fermement établie dans toute la terre. Ce fut là le dernier degré de ses crimes, auquel il arriva par tous les autres. Car il paroist que cela ne se fit qu'en l'an 95. de JESUS-CHRIST, qui estoit la 14. [& la penultiéme] année de son regne.

Tert ap.c.5 p.6.c|Lac.pers c.3 p.4|Eus.l.3.c.17.p.80.c. — Eus.l 4.c.26.p.148 b ex Melit. — a Suet.v Dom.c.12.p.802. — Oros.l.7.c.10.p.212.b. — Note I. — Eus.chr Hier v.ill.c.9.

On voit par le livre du Pasteur [écrit vers ce temps-là mesme,] que Dieu avoit averti l'Eglise de cette grande tribulation avant qu'elle arrivast, afin que les Chrétiens s'y préparassent par la pureté du cœur, par la sainteté de la vie, & par une pleine confiance en sa toute-puissance & en sa misericorde. [Ce mesme livre nous apprend qu'il y avoit beaucoup de choses dont Dieu vouloit purger son Eglise par ce moyen.] Car quoique la pluspart de ceux qui la composoient fussent des Saints, il y en avoit neanmoins quelques-uns qui ne l'estoient pas; & on trouvoit déja des ministres qui s'acquitoient mal de leur employ, qui pilloient ce qui appartenoit aux veuves & aux orfelins, & qui par un crime digne de la mort eternelle, employoient pour eux-mesmes les oblations [des fideles,] au lieu de les distribuer aux autres. [Les Saints mesmes n'estoient pas sans divers defauts, dont ce livre leur recommande de faire penitence; & il marque sur tout les petites divisions qui ne sont que trop communes entre ceux mesmes qui ont de la charité, mais qui ne l'ont pas aussi grande qu'elle devroit estre.]

V. S. Hermas. — Herm.l.1.c.2.§ 2.3.p.37|c.4.§ 2.p.44. — l.3.c.8.§ 1.p.66. — c.9.§ 26.p.78.

Euf.l.3.c 18.p. 89 a. ' La religion Chrétienne paroiſſoit deſlors avec tant d'éclat, que meſme les hiſtoriens payens ont remarqué la perſecution que Domitien excita contre elle, & les Martyrs qui s'y ſignalerent. Dio,l.67.p.766. a. ' Dion marque ſur l'an 95. la mort du " Conſul Clement, l'exil de Domitille ſa femme, & l'execution de beaucoup d'autres, tous condannez, dit-il, comme athées pour avoir ſuivi les mœurs des Juifs. Euſ.p.89.a. ' Un autre payen nommé Brutius marque l'exil de ſainte Domitille [Vierge] niéce du meſme Conſul, & le martyre ou au moins le banniſſement de pluſieurs autres Chrétiens. V. ſainte Domitille.

Bar.98.§ 7. ' Il eſt en effet aiſé de juger de quelle maniere Domitien traitoit les autres, puiſqu'il épargnoit ſi peu des perſonnes ſi illuſtres qui eſtoient ſes plus proches parens. Thdrt.gr.aff.l.9. t.4 p.611,612. ' Auſſi on écrit qu'il employa toutes ſortes d'efforts, & tous les ſupplices imaginables pour renverſer le Chriſtianiſme, ſans autre effet [que de glorifier beaucoup de Chrétiens à qui il faiſoit oſter la vie. [Quelques-uns croyent qu'il faut mettre en ce temps-là le martyre de " S. André, de S. Denys l'Areopagite, & de * S. Oneſime converti par S. Paul. On y peut rapporter encore] Apoc.c.2.v.13| c.3.v.8.10. ' ce qui eſt dit dans l'Apocalypſe à la louange des Anges des Egliſes de Pergame & de Philadelphie, qu'ils n'avoient point renoncé la foy, qu'ils avoient gardé ſa parole, & la patience qu'elle nous commande. V leurs titres. * V. S. Paul § 45.

Clem ap.ad Cor. c.6.p 94. ' S. Clement Pape nous dit auſſitoſt aprés cette perſecution, qu'on avoit déja veu un grand nombre d'elus, à qui l'envie [des méchans] avoit fait ſouffrir beaucoup d'indignitez & de tourmens, & qui eſtoient devenus l'exemple des autres, comme ils avoient eux-meſmes ſuivi l'exemple de S. Pierre & de S. Paul. Il ajoute que l'envie avoit perſecuté meſme des femmes qui avoient enduré " les tourmens les plus rudes & les plus cruels, pour arriver juſques au bout de la carriere où l'on éprouvoit leur foy, & recevoir une recompenſe d'autant plus glorieuſe que leur corps eſtoit plus foible. Il ſemble mettre en ce rang une Danaë (ou Danie) & une Dircé. ἀ κίσμαπα. V. S. Clement.

Apoc c.2.v.13| Cyp.diſſ.11.c.16. p.237. ' On rapporte à ce temps-ci le martyre de S. Antipas, tué à Pergame, que JESUS-CHRIST meſme appelle ſon témoin ou ſon Martyr fidele. a Boll.11.apr.p. 5 c. [a] Nous avons ſes actes écrits par une perſonne de Pergame: b p.3.4. [b] & rien n'empeſche de croire que ce ſont ceux dont parlent André & Aretas Eveſques de Ceſarée en Cappadoce dans leurs commentaires ſur l'Apocalypſe. P.3.f. ' Ce n'eſt qu'un eloge general du Saint, fait long-temps aprés luy, du-

rant la paix de l'Eglise, avec des discours tels que l'auteur les a voulu faire, & le peu de circonstances qui s'estoient pu conserver par tradition dans la memoire du peuple. Voilà le jugement qu'en fait Bollandus, [conforme à celuy d'une personne tres-habile, qui dit que ce ne sont que des paroles.] ' Ces actes disent qu'il souffrit sous Domitien, ' enfermé dans un bœuf d'airain tout rouge de feu, [S. Jean porte assez à croire le premier; mais je ne sçay si le terme de " tuer dont il se sert, revient à ce qu'ils disent du genre de son martyre.] ' Ce que pretendent les nouveaux Grecs, que ce bœuf a depuis esté transporté à Constantinople sous Theodose le grand [ne rendra pas la chose plus certaine à bien des personnes.] p.4.d. p.5.d. ἀπεκτάνθη. Cedren.p.325.b.

' Ses actes disent qu'il se faisoit beaucoup de miracles au lieu où il avoit esté martyrisé. ' Les Grecs ajoutent dans leur office que son tombeau qui estoit dans l'Eglise de Pergame, jettoit sans cesse une huile miraculeuse, & le font Evesque de cette ville, [fondez peut-estre sur ce que] ' les actes disent qu'il estoit le premier des Chrétiens. ' Quoiqu'ils en disent, Bollandus ne veut point assurer sur cela qu'il ait esté Evesque, & on ne l'a point mis dans le martyrologe Romain. Les Grecs en font fort solennellement l'office l'onziéme d'avril; ' & les latins ont enfin appris d'eux depuis un siecle à l'honorer le mesme jour. Boll.11.apr.p.5.e. p.4.a.b. e. maii,t.1.p.22.2. 11.apr.p.4.b. c.

[Tous les Saints qui sont morts dans cette persecution ne l'ont point rendu si celebre, que " le miracle que Dieu fit à Rome pour conserver la vie à l'Apostre S. Jean que l'on avoit plongé dans de l'huile bouillante.] V. S. Jean l'Ev. § 5.

' Dieu avoit long-temps souffert les crimes de Domitien tant qu'il n'avoit exercé ses cruautez que sur ses sujets [payens.] Mais lors qu'il les eut étendues jusque sur JESUS-CHRIST mesme en la personne de son peuple, il fut abandonné à la juste punition qu'il meritoit, & tué dans sa chambre [le 18. septembre de l'an 96.] ' & c'est ce que Juvenal semble avoir reconnu [avant Lactance,] ' lors qu'il se plaint que Domitien avoit vécu en sureté tant qu'il avoit répandu le sang des Lamies & des autres personnes de la premiere qualité; & qu'il estoit peri lors qu'il avoit commencé à attaquer " les personnes les plus viles. ' Suetone reconnoist aussi que la mort du Consul Clement avança la sienne. Lact. pers. c.3. p.4. Bar 98. § 9. Juven. sat.4.v. 153. cerdones. Suet.v Dom.c. 15.p.107.

' Neanmoins Domitien mesme avoit arresté avant que de mourir la persecution qu'il avoit excitée contre l'Eglise, & ordonné le rappel de ceux qu'il avoit bannis, si nous en croyons Tert apol c 5.p. 6.d.|Euf l.3.c.20. p.90.a.b.

deux des plus anciens auteurs Ecclesiastiques, Hegesippe cité
Euf l.3.c.19.20. p.90. par Eusebe, & Tertullien. ' Car comme il persecutoit non seulement les Chrétiens, mais aussi tous ceux qui estoient de la race de David, d'autant qu'il craignoit aussi bien qu'Herode, la puissance & le regne du Messie; depuis qu'il eut reconnu par l'interrogatoire des petits-fils de l'Apostre S. Jude, qui estoient de cette famille, l'indigence & la pauvreté à laquelle ils estoient reduits, il vit bien qu'il n'y avoit rien à craindre d'eux; & ainsi il rendit la paix non seulement à ceux de la race de David, mais encore à tous les Chrétiens. V.S Jude.

Lact. perf.c.3. p.4. [Il ne le fit assurément qu'à l'extremité de sa vie.] ' Car Lactance attribue la fin de la persecution à la mort de ce tyran, Euf.l.3.c.20.p.90.c. & à l'arrest par lequel on cassa tous ses édits. ' On rapporte aussi le rappel de S. Jean à l'édit par lequel Nerva successeur de c.23.p.92.a. Domitien rappella tous les bannis, ' & S. Clement d'Alexandrie dit que cet Apostre ne revint de son exil de Patmos qu'aprés Dio,l.68.p.769.b. la mort de Domitien. ' Ce fut aussi Nerva qui défendit d'accuser personne de vivre en Juifs, [a] c'est à dire d'embrasser la religion Chrétienne. a Lact.perf.n.p.358.

Lact. perf.c.3. p.4. ' L'Eglise fut donc ainsi entierement rétablie dans sa paix, dont elle jouit [en quelque sorte] jusques au regne [de Severe;] aucun Prince ne l'ayant persecutée pendant ce temps-là [par des édits publics.] Durant ce calme [ou plutost cette guerre moins declarée,] elle prit une nouvelle beauté & une nouvelle vigueur, elle s'étendit à l'Orient & à l'Occident; ensorte qu'au temps de Dece, il n'y avoit, dit Lactance, aucun endroit de la terre, ni aucun coin si reculé, où la religion de Dieu n'eust penetré; point de nation si barbare qui ne fust adoucie par le culte du vrai Dieu, & qui ne changeast ses mœurs cruelles en des actions de bonté & de justice. [On sçait neanmoins que ces expressions generales recoivent beaucoup d'exceptions, & S. Augustin assure que de son temps mesme plusieurs nations n'avoient eu encore aucune connoissance du Christianisme.]



APOLLONE DE TYANES

CELEBRE PHILOSOPHE ET MAGICIEN.

[LE desir que nous avons d'éclaircir tout ce qui peut regarder l'histoire de l'Eglise, nous oblige de dire quelque chose du celebre Apollone de Tyanes,] 'l'un des plus dangereux ennemis qu'elle ait eus dans sa naissance, par l'innocence apparente de sa vie, & par ses miracles pretendus. 'Le demon semble l'avoir mis au monde selon ses propres panegyristes, [vers le mesme temps que JESUS-CHRIST y voulut paroistre, ou pour balancer son autorité dans l'esprit de ceux qui prendroient les illusions de ce magicien pour de vrais miracles;] ou afin que ceux qui le reconnoistroient pour un vray fourbe & pour un magicien, fussent portez à douter aussi des merveilles de JESUS-CHRIST & de ses disciples. Godeau, p. 246. Apoll. v. l. 1. c. 3. p. 5. d.

V. la persecution de Diocletien § 15. 'Hierocle [celebre ennemi des Chrétiens du temps de Diocletien] a osé faire cette comparaison d'Apollone avec JESUS-CHRIST, 'en quoy il a eu quelques imitateurs. [Il a aussitost esté refuté par Eusebe de Cesarée, dont nous avons encore l'ouvrage : & l'on y peut voir une partie de ce qui se peut dire sur ce sujet, dans lequel nostre dessein qui ne regarde que ce qu'il y a d'historique, ne nous permet pas d'entrer.] Euf. in Hier. p. 434 b. c|483. Aug. ep. B. 136. p. 401 a|138. § 18. p. 417. f. g.

'La vie d'Apollone a esté d'abord écrite par Damis originaire de Ninos [ou Ninive,] le plus attaché à luy de tous ses disciples. 'Et cette vie qui n'estoit proprement que des memoires assez mal écrits, estant tombée entre les mains de l'Imperatrice Julie 'femme de Severe, [a] elle les donna à Philostrate, qui sur cela, & sur ce qu'il put tirer des ouvrages d'Apollone mesme, & de quelques autres memoires, composa l'histoire que nous en avons. [b] Il parle d'un Maxime d'Eges qui avoit composé un livre sur Apollone, [c] & d'un Mœragene, qui en avoit écrit quatre livres. Mais il ne veut point qu'on s'arreste à ce dernier, [dont le recit n'estoit peut-estre pas fort favorable à son heros. Nous ferons donc un petit abbregé de Philostrate, pour en marquer la chronologie, & afin qu'on n'ignore pas tout à fait quel a esté cet instrument celebre de la malice du demon,] '& ce singe de JESUS-CHRIST, comme l'appelle un auteur celebre de nostre temps. Apoll. v. l. 1. c. 3. p. 4. d. p. 5. Voss. h. gr. l. 2. c. 15. p. 235. a Apoll. v. l. 1. c. 2. 3. p. 4. 5. b c. 3. p. 5 b|Euf. in Hier. p. 435. a. c Apoll. v. l. 1. c. 3. p. 5. b. Godeau, p. 247.

c 11.p.18.;pl. 8. c.12.p 428.d Suida p.377.d. 'S'il a vécu cent ans & plus, comme quelques-uns le disoient, [il doit estre né vers le mesme temps que nostre Sauveur, trois ou quatre ans avant l'ere commune, puisque nous verrons qu'il est mort à la fin de l'an 96. de cette ere, ou fort peu aprés.] 'Il naquit à Tyanes en Cappadoce, [d'où il a pris le

Apoll.v.l.1.c.3. p.5.c.

surnom par lequel tous ceux qui en parlent le distinguent des

l.7.c 16.p.366.c. autres Apollones :] '& il estoit luy-mesme bien aise qu'on le luy

l.1 c.3 4 p 5.6. donnast. 'On nous dépeint sa naissance comme accompagnée

Euf.in Hier.p. 445.c.d. de divers prodiges, 'dont Eusebe se moque d'autant plus, qu'il eust esté difficile de trouver des témoins qui en répondissent. [Et neanmoins quand le demon aura dit à sa mere qu'elle de-

c.5.p 7.d. voit avoir un demon pour fils, l'effet le confirme assez.] 'A quatorze ans il alla étudier à Tarse [capitale de la Cilicie,]

p.8.b c. '& peu aprés à Eges [qui est aussi en Cilicie.] Ce fut là qu'il apprit la philosophie de Pythagore d'un maistre tres-dereglé

p. 9. nommé Euxene : '& à seize ans il commença à mener dans une maison de campagne la vie des Pythagoriciens, s'abstenant de

c.6.p.10.a. vin, & de toute sorte d'animaux, 'ne portant point de souliers, laissant croistre ses cheveux, & ne s'habillant que de toile, afin

c.10.p.17.a. de ne rien tirer des animaux. 'Il renonça mesme au mariage, & vécut dans une entiere chasteté si nous en voulons croire

c.6.p.10.a. Philostrate. [De sa maison des champs,] 'il alla demeurer dans un temple d'Esculape à Eges, où bien des malades venoient

p.10-14. demander leur guerison : '& il commençoit déja à faire le cen-

c.9 p.14.c. seur & le reformateur des autres, 'fort persuadé de "sa vertu. Καλοκαγαθία.

c.9.10.p.15.b.d. 'Il perdit son pere à l'age de vingt ans, vers le temps qu'Archelaüs roy de Cappadoce fut accusé d'avoir trahi les Romains", c'est à dire vers l'an 17. de l'ere de JESUS-CHRIST,] V. Tibere § 10.

c.10.p.15.16. '& quelque temps aprés lors qu'il fut majeur, il ceda une partie de son bien à un frere aisné qu'il avoit ; & l'ayant gagné par cette liberalité, il le retira de la vie dereglée qu'il menoit. Il distribua encore le reste de son bien à ceux de ses parens qui estoient pauvres, & ne s'en reserva qu'une tres-petite partie. [Voilà ce que faisoit un homme qui ne pouvoit attendre de cette vertu apparente qu'une vaine complaisance en luy-mesme, ou une estime encore plus vaine des autres.]

c.11.p.18. 'Il passa ensuite cinq ans sans parler, [selon la pratique ordinaire des Pythagoriciens,] ce qu'il avouoit luy avoir esté fort

p.19.20. difficile. 'Philostrate dit que dans ce silence mesme il arresta diverses seditions dans la Cilicie & la Pamphylie, sur tout dans la ville d'Aspende la troisiéme de la Pamphylie, ou "le Magis- λχων.

trat estoit prest d'estre brulé à cause que quelques riches en cachant le blé y avoient mis la famine.

'Il alla ensuite à Antioche, à Ephese, & en d'autres villes, où c.12 p.21-23. il travailloit fort à maintenir & à rétablir l'honneur & le soin des idoles. 'Il pratiquoit deslors des mysteres secrets, où il n'ad- p.22 a. mettoit que ceux qui avoient passé quatre ans sans parler. 'Il c.13.p.23.c.d. agissoit en legislateur & en maistre, pretendant avoir pratiqué tout ce qu'il demandoit aux autres: & il estoit assez vain pour dire qu'il ne cherchoit plus parce qu'il avoit trouvé la verité. 'Il se vantoit mesme de savoir toutes les langues sans les avoir p 25.b. apprises, & de penetrer jusque dans les pensées des hommes: [c'est à dire qu'il estoit ou magicien ou menteur, ou qu'il estoit plutost l'un & l'autre.]

'Il n'avoit cependant encore alors que sept disciples, qui mes- p.24.a.b. me le quitterent dés qu'il leur parla d'aller dans les Indes chercher les philosophes [ou plutost les magiciens,] qui dés ce temps-là portoient le nom de Bramains ou Bracmanes. 'Ce c. fut le demon, comme il le disoit luy-mesme, qui le porta à ce voyage.

'Il partit donc d'Antioche suivi seulement de deux valets. c.d. Mais à Ninive Damis dont nous avons déja parlé, se joignit à luy, '& tint depuis de grands registres de ses actions, & mesme p.25.c.d. de ses paroles. 'Philostrate pretend qu'en passant par la Meso- c.14.p.27.c.d. potamie pour aller [de Ninive] au pays de Babylone, il y apprit à entendre les oracles que les oiseaux rendoient par leur chant. [Ainsi il se donnoit bien de la peine à courir le monde, pour se charger de toutes les folies particulieres à chaque pays.] 'Il arriva dans le pays de Babylone, & y confera seul avec les c.18.p.37.38. Mages, de qui il apprit encore de nouveaux [secrets de la magie,] comme il pretendoit aussi leur en avoir appris qu'ils ne savoient pas.

'Philostrate le fait venir à Babylone, qu'il nous dépeint com- p.36. 480.stades. me une ville qui avoit "24. lieues de circuit, environnée d'une τεῖχ. ἡμι- muraille haute "d'un arpent & demi, (car c'est ainsi qu'il con- πλεθρα. te,) & large de prés d'un arpent: & il ajoute d'autres merveilles à proportion. [Nous laissons à d'autres à examiner, s'il est vray que Babylone fust encore une ville, & si Philostrate ne nous la décrit point en ce temps-ci au delà de ce qu'elle estoit du temps de Nabucodonozor.] ' Selon Strabon elle subsistoit Str.l.16.p.738.a. 385.stades. encore, ayant "19. lieues de tour, & des murailles épaisses de 32. pieds. 'Mais elle estoit presque toute deserte, & se ruinoit l.c.

Amm.n.p.257. de jour en jour. ' Pauſanias écrit du temps de M. Aurele, qu'il
D.o,l.68.p.785.a. n'en reſtoit plus que les murailles avec le temple de Belus : ' & Trajan, qui voulut venir voir un lieu ſi celebre, n'y avoit preſque trouvé non plus que des ruines.
Plin.l.6.c.26.p.127.e.f. ' Pline [contemporain d'Apollone] reduit auſſi Babylone au temple de Belus, le reſte n'eſtant plus qu'une ſolitude.
Hier.in Iſ.c.13.p.54.b. ' Dans le IV. ſiecle ſes murailles ſubſiſtoient encore, mais ne ſervoient plus qu'à arreſter toute ſorte de beſtes, que les rois des Parthes y tenoient enfermées comme dans un parc, pour y venir quelquefois chaſſer :
Pearſ.poſt.p.49. ' & c'eſt l'état où les prophetes ont declaré qu'elle ſe trouveroit un jour.
Plin.p.127.e.f. ' Nicator roy de Syrie avoit baſti exprés Seleucie ſur le Tigre pour la dépeupler, & y en attirer les habitans.

Apol.v.l.1.c.19.38-40|l.3.c.16.p.153.b. Philoſtrate dit que le roy des Parthes y eſtoit lors qu'Apollone y vint, & ſemble ſuppoſer que c'étoit ſa demeure & ſon ſejour ordinaire,
a Str.l.16.p.743.c.d.|Pearſ.poſt.p.50. [a] quoique les rois des Parthes euſſent alors accoutumé de paſſer l'hiver à Cteſiphon prés de Seleucie, & l'eſté à Ecbatanes.
b Apol.v.l.1.c.15.19.p.29.b|39.c. [b] Celuy-ci eſtoit Vardane, qui ayant depuis peu recouvré ſes Etats [ſur ſon frere Gotarze,] regnoit depuis deux ans & deux mois, dit Philoſtrate.
c c.16.24.p.31.b|43.d. [c] Apollone paſſa vingt mois à ſa Cour ;
d l.3.c.15.16.p.153.b.c|157.b. [d] & le trouva encore ſur le throne environ ſix mois aprés, ſelon le meſme auteur, [quoique ſelon Tacite, Vardane ne puiſſe pas avoir regné plus de deux ans, en 47. 48. & 49.] V. Claude note 16.
l.8.c.3.p.398.c. ' & meſme ſelon un autre conte de Philoſtrate, Apollone ne doit avoir fait ces voyages qu'à la fin du regne de Claude [vers l'an 54. lors que Vologeſe eſtoit roy des Parthes.]

l.2.c.115.p.57.c|104.d. ' Apollone partit de Babylone & de la Cour de Vardane vers l'eſté pour aller par terre aux Indes, [où il fut fort bien receu par un Roy nommé Phraote, dont Philoſtrate dit des merveilles.]
c.15.p.105. ' Phraothe le fit conduire à Hiarchas chef des Bracmanes,
l.3.c.9.p.135.c.d. ' qui n'eſtoient pas alors plus de dix-huit. [Nous ne rapportons rien de ce que Philoſtrate dit s'eſtre paſſé entr'eux. Il ſuffit de dire que ſi le recit de cet auteur a quelque choſe de veritable, ces Bracmanes n'eſtoient pas des Dieux,]
l.3.c.6.p.124.b.c. ' comme ils avoient l'inſolence de le dire, [mais d'infames magiciens : & il ne faut pas douter, veu l'eſtime qu'Apollone en témoigna toujours depuis, que dans les entretiens qu'il eut avec eux, où Damis meſme n'aſſiſta pas, il n'en ait appris de nouvelles manieres de ſe familiariſer avec les demons, & de trouver l'enfer ſur la terre.]
c.15.p.153.b.c. ' Il les quitta au bout de quatre mois,
e p.154.d. [e] & s'eſtant embarqué, il revint par mer
f c.16.p.157.b. [f] juſqu'à l'emboucheure de l'Euphrate [ou plutoſt du Tigre ;] delà à Babylone, puis à Ninive,

&

& enfin à Antioche. ' Il paroist qu'on ne fit pas grand estat de *c.d.* luy à Antioche. C'est pourquoy il passa dans l'Ionie, [où il fit depuis son principal sejour, tantost à Ephese, & tantost à Smyrne.]

' Il fut admiré à Ephese, les demons mesmes y contribuant *l.4.c.1.p.158.* par les oracles qu'ils rendoient en sa faveur. ' On pretend qu'il *p.159.b.c.* retira cette ville de la paresse, de l'amour des danses, & des autres badineries ausquelles elle estoit fort attachée ; ' & qu'il tascha *d|160.* d'en porter les habitans à s'assister les uns les autres. ' Il *p.161.a.* travailloit de mesme dans les autres villes de l'Ionie à y corriger les mœurs des peuples, ' & à y établir l'union. [Car le de- *c.2.p.162.163.* mon, que quelques Peres ont appellé le singe de Dieu, & qui veut bien que les hommes soient un peu plus reglez à l'exterieur, pourveu qu'ils soient impies en n'adorant point leur Createur ; taschoit de faire par son Apollone ce que JESUS-CHRIST faisoit par ses Apostres, pour ruiner s'il eust pu l'éclat que la reformation des mœurs donnoit à la predication de l'Evangile.]

' De l'Ionie Apollone passa à Ilium, [a] & s'embarqua dans *c.38.p.165.166.* l'autonne [b] pour venir à Lesbos, & delà à Athenes, [c] où voyant *a c.4.p.168.a.* *b p.169.a|c.6.p.* le peuple fort attaché aux sacrifices, il s'appliqua à leur en *174.a.* donner des regles, [d] à en oster les danses, & à y abolir les cruels *c c.6.p.175.c.d.* spectacles des gladiateurs. [e] Il fit divers voyages dans la Grece, *d c.7.p.178.179.* travaillant par tout à rétablir les anciennes superstitions de l'idolatrie. *e p.179.d.|c.8.p.180.*

' Les Eliens l'inviterent aux jeux qu'ils devoient celebrer pour *c.8.p.181.a.b.* la [210.] Olympiade [en l'an 61. de JESUS-CHRIST,] sept ans avant que Neron perçast l'Isthme de Corinthe. ' En passant à *d.* Corinthe, il y acquit pour admirateurs Demetrius le plus illustre des Cyniques de ce temps-là, ' avec Menippus son disciple. *p.182.a|c.10.p.* On dit que d'un mot il fit reprendre aux Lacedemoniens leur *189.a.* ancienne maniere de vivre. [Mais qui le croira ?] ' Il fit de *c.10.p.188.c.* grandes exhortations sur toutes les vertus aux jeux Olympiques. ' Il vint delà à Lacedemone, [f] & y demeura jusqu'à la fin de *p.189.a.* l'hiver. Au printemps il vint en Crete, ayant déja le dessein de *f c.11.p.192.a.* venir à Rome : & il y vint en effet au sortir de Crete, [où l'on ne dit point qu'il soit demeuré long-temps. Ainsi il doit estre venu à Rome dés l'an 62.] ' Cependant Philostrate dit qu'il y vint *c.13.p.199.d.* sous le Consulat de Telesin, [qui est l'an 66. à quoy toute la suite se rapporte mieux qu'à l'an 62.] Son historien raconte au long ce qu'il y fit, [& mesme ce qu'il n'y fit pas,] ' & nous ap- *c.16.p.202.*

prend que Neron ayant ordonné lors qu'il fut en Grece [en l'an 66.] que tous les philosophes sortissent de Rome ; Apollone s'en alla à Cadis à l'extremité de l'Espagne, pour y apprendre encore de nouveaux secrets [de magie.]

l.5.c.3.12.p.217| 245.b.c. ' Philostrate luy fait un merite d'avoir soulevé contre Neron à Cadis l'Intendant du pays : & les autres philosophes n'en faisoient pas plus de scrupule que luy ; [n'y ayant que la religion Chrétienne qui apprenne à considerer les hommes selon ce qu'ils sont non en eux-mesmes, mais dans l'ordre de Dieu, & à ne c.3.p.218 a. violer jamais la foy qu'on leur a promise.] ' Durant le soulevement [de Vindex & de Galba] contre Neron, Apollone s'en en l'an 68. alla en Afrique, en Toscane & en Sicile, où il apprit la mort de c.6.p.224.d. Neron, [arrivée au mois de juin 68.] ' Aprés y avoir fait quelque sejour, il s'en alla en Acaïe [1] vers le commencement d'oc- 1. c.7.p.225.d. tobre. ' Le printemps suivant il passa en Egypte, [a] où il estoit at- en l'an 69. a c.8.p.230.b,c. tendu de quantité de gens qui luy ressembloient, à Alexandrie, c.9.p.233.234. & dans la haute Egypte. ' Vespasien y vint aussi [sur la fin de p.234.c.d. l'an 69.] ' & Philostrate voudroit faire croire qu'il y venoit pour voir Apollone, qui ne l'avoit pas voulu aller trouver en Judée. b. ' Apollone l'attendit dans un temple sans aller au devant de luy. c 10.p.235-237. ' Vespasien luy fit beaucoup d'honneur, & le consulta en particulier sur l'état de ses affaires. [Car ce Prince grand d'ailleurs, c. 11.12.p.238-246. avoit la foiblesse de croire aux devins.] ' Dion & Euphrate philosophes celebres vouloient luy persuader de renoncer à l'Empire quand il auroit chassé Vitellius, & de rétablir la Republic.14.p.249-252. que. Apollone combattit leur sentiment ; ' ce qui forma entr'c.13.p.247.248. eux une grande querelle. ' Apollone donna alors diverses regles à Vespasien pour bien gouverner : & il y en a de fort belles : c.14.p.250.251. ' mais il ne voulut rien recevoir de luy.

p.250.c. ' Vespasien le laissa à Alexandrie lors qu'il s'en alla [à Rome vers le milieu de l'an 70. s'il faut s'arrester à quelques termes de Philostrate, qui est assez confus à son ordinaire, pour ne pas c.15.p 255.a. dire qu'il se contredit.] ' Ce qui est clair, c'est qu'Apollone partit d'Alexandrie pour aller voir le reste de l'Egypte, & les philosophes de l'Ethiopie, à qui Philostrate donne le nom de Gymp.255.256. nosophistes, [que d'autres donnent à ceux des Indes.] ' De trente disciples qu'il avoit alors, dix seulement le suivirent dans ce voyage : les autres aimerent mieux demeurer à Alexandrie. l.6.c.4.p.265. 266. ' Il fut assez mal receu des Gymnosophistes, prevenus contre luy par Euphrate. [Mais ils se raccommoderent ensuite, & eu-

l.ibid p.151 1. Vers le lever de l'Arcturus, ' qui se leve 50. jours aprés la canicule.

rent ensemble de grands entretiens,] ' qu'Apollone interrompit pour aller voir les sources du Nil. ' Il fut jusqu'à la troisiéme cataracte. ' Il estoit revenu en Egypte vers le mesme temps que Tite prit Jerusalem, [le 8. septembre de l'an 70.] ' Tite s'en retourna à Rome [l'année suivante, &] Apollone le fut trouver à Argos.

c.12.p.299. p.301. c.14.p.304.d. p.305.d.

' Il fit ensuite divers voyages en Phenicie, en Cilicie, en Ionie, en Grece, en Italie, ' & à Rome. [a] Il fut aussi dans l'Hellespont, où il pretendit arrester des tremblemens de terre; [& il peut estre venu en mesme temps à Byzance,] [b] où l'on écrit qu'il avoit mis trois cigognes de pierre, pour empescher ces oiseaux d'y venir; ' des cousins de cuivre, des puces, des mouches, & d'autres petits animaux pour le mesme effet, que l'Empereur Basile fit oster; ' & plusieurs autres figures qui marquoient, disoit-on, ce qui devoit arriver à cette ville jusques à la fin du monde. La chronique d'Alexandrie dit qu'il y vint pour cela en 93. & que par tout où il alloit dans les villes & à la campagne, il y mettoit de ces sortes de figures & de " talismans.

c.15.p.310 a.b. l.8.c.3.p.402. 403. a l.6.c.17.p.315. b Codin.orig.C. p.4.b. p.61.62. p.36.d|Ch.Alex. p.590. τελέσματα.

' Il s'efforça de soulever tout le monde contre l'Empereur Domitien, particulierement Nerva qui regna depuis. [c] On rapporta à Domitien quelque chose qu'il faisoit pour cela : [d] & on ajoutoit qu'il avoit mesme sacrifié un enfant auprés de Rome, pour trouver dans ses entrailles la connoissance de l'avenir en faveur de Nerva. ' Sur cela Domitien manda au gouverneur de l'Asie d'arrester Apollone qui estoit alors en cette province, & de le luy envoyer. Mais Apollone prevint cet ordre, & s'en vint ' de luy-mesme en Italie, dans le temps que Domitien en chassoit tous les philosophes, [c'est à dire " en 94. ou 95.] [e] quoique Philostrate le mette un peu plutost. [f] Il trouva à Pouzoles Demetrius le Cynique, qui l'exhorta à se retirer promtement, de peur de perdre la vie. [g] Mais il répondit qu'il ne le pouvoit sans trahir Nerva, que Domitien avoit alors banni, & qu'il estoit bien assuré que pour luy le tyran ne le pouvoit faire mourir. ' Ainsi il se remit en mer pour arriver à Rome, avec son habit de philosophe, qu'il avoit neanmoins fait quitter à Damis l'unique compagnon de son voyage, afin qu'il ne fust pas pris avec luy.

Apoll.v.l.7.c.3. 4.p.323-325. c c.4.p.325.b. d c.5.10.p.329 b| 344.345|l.8.c.3. p.400-405. c.4.5.p.326.d| 330.d. p.327.b|328.c. d|329.a. V. Domitien n.9. e l.8.c.3.p.398. c. f l.7.c.4.p.327. b. g c.6.p.334.c.d. c.8.p.340.c.d.

' Dés qu'Apollone fut arrivé à Rome, [Casperius] Ælianus Prefet du Pretoire qui estoit son ami, ' fut neanmoins obligé de le faire arrester. ' Il luy parla en particulier sous pretexte de l'interroger, pour luy donner moyen de se défendre : ' & puis

p.341.a. c.9.p.342.a. c.9.10.p.342-345. p.345.346.

c.11.p.347.a|c. 12.p.35..c. ayant eſté parler de luy à l'Empereur, ' il le mit [par ſon ordre] dans une priſon, où il eſtoit libre [& ſans chaiſnes] avec cinquante autres priſonniers, ' p.350. dont l'un luy avoua que lors qu'il avoit peu de bien, il vivoit content & ſans crainte; mais qu'eſtant devenu fort riche par beaucoup de ſucceſſions qui luy eſtoient écheues, il eſtoit devenu miſerable, obligé pour ſe conſerver, de flater & d'enrichir les uns & les autres, reduit à craindre ſes propres valets, & enfin traité comme criminel. ' c.12 p.350.354. Apollone le conſola luy & les autres du mieux qu'il put, ' p.354. ſe gardant bien de rien dire contre Domitien, qui avoit là ſes eſpions.

' c.12-14.p.354-359. Six jours aprés il fut amené à Domitien, [a] a c.14. p.360. 361. qui l'interrogea auſſitoſt ſur le ſujet de Nerva: & Apollone nia hardiment que Nerva euſt jamais ſongé à aucune conſpiration, ni à l'Empire, ' c.3.p.325.d. quoique ſon hiſtorien diſe le contraire. [b] b c.14. p.362.a. Sur cela Domitien en colere luy fit couper ſa grande barbe & ſes cheveux & le renvoya en priſon chargé de chaiſnes. ' c.15.p.363.b. Il demeura deux jours en cet eſtat, ' c.17 p.368.d. dont Domitien meſme le retira à la priere d'Elien, pour le laiſſer comme auparavant dans une priſon libre. ' c.15.p.366.367. Durant qu'il eſtoit enchaiſné il aſſura Damis, qui le ſuivoit juſque dans la priſon, que Domitien ne luy feroit point de mal, & pour luy montrer ce qu'il pouvoit, il tira ſa jambe de la chaiſne qui la tenoit, & puis l'y remit.

' c.17. p.368. d|369.b. Au bout de cinq jours, il fut amené devant Domitien, [c] c l.8.c.2.p.375.d. en preſence de toutes les perſonnes de qualité; [d] d p.376.377. & aprés qu'on luy eut fait quelques queſtions ſans le preſſer beaucoup, [e] e p.37?.c. Domitien le déchargea de tout ce qu'on diſoit contre luy, & luy ordonna neanmoins de demeurer là, juſqu'à ce qu'il l'euſt entretenu en particulier. Philoſtrate ne dit point d'où luy venoit cette douceur extraordinaire. ' d. Il ajoute ſeulement qu'Apollone aprés avoir remercié Domitien en un mot, le pria de conſiderer de combien de maux les calomniateurs rempliſſoient l'Empire, & de luy donner lieu [de l'entretenir ſur cela.] ' p.378.a. Sinon, ajouta-t-il, envoyez quelqu'un pour me prendre. Car pour mon ame perſonne n'en ſera le maiſtre. Mais je puis meſme dire que vous ne le ſerez pas non plus de mon corps, & que vous ne m'oſterez pas la vie: parce que ce n'eſt pas là mon deſtin. Aprés ces paroles, dit Philoſtrate, il ne parut plus dans l'aſſemblée, ' c.4 p.410 b. & ſe trouva le ſoir meſme à Pouzoles, ' l.7.c 17.p.369 c. qui eſtoit à trois journées de là. ' l.8. c.4. p.409. 410. Domitien ne dit rien ſur cela: mais on remarqua qu'en voulant examiner une autre affaire il paroiſſoit avoir l'eſprit fort troublé. [Nous avons voulu rapporter cet evenement le plus

celebre de la vie d'Apollone, dans les propres termes de son historien, qui n'a pas trop songé à le faire paroistre croyable, ou y a mal réüssi.]

' Apollone s'en alla ensuite en Sicile au commencement de l'autonne, & delà à Olympe dans le Peloppонnese, ' où Philostrate dit que l'on accouroit de tous les costez de la Grece pour le voir, [sans que Domitien se mist en peine de le faire prendre.] Il passa [prés de] deux ans ' en divers endroits de la Grece, ' suivi par tout d'un grand nombre de jeunes gens, [a] qu'il menoit dans les endroits éloignez du bruit & des avocats : car il les regardoit comme les causes des maux qu'on souffroit alors, par les faux crimes que leur eloquence faisoit trouver dans les personnes les plus innocentes. ' De Grece il passa en Ionie [vers le commencement de l'an 96.] où il couroit diverses villes, estant plus ordinairement à Smyrne & à Ephese. ' Ce fut dans cette derniere qu'on pretend qu'il vit la mort de Domitien " au moment qu'on le tuoit. *

c.6.p.415. p.416. c.9.p.423.c. c.8.p.421.d. a p.422.b.c. c.9.p.423.c. c.10.p.425.426.

le 18. septébre 96. * V. Domitien § 21.

' Nerva qui succeda à Domitien, luy écrivit bien-tost pour le prier de le venir assister de son conseil : mais il témoigna par la réponse qu'il luy fit, qu'ils ne seroient ensemble que par la mort. ' Il luy écrivit quelque temps aprés une lettre, où il luy donnoit divers avis pour bien gouverner, & il la luy envoya par Damis, qui luy devoit dire encore certaines choses de bouche. ' L'evenement fit croire à Damis qu'il l'avoit envoyé en Italie, afin qu'il ne fust pas témoin de sa mort, [qu'on juge par là
1. estre arrivée sur la fin de 96. ou au commencement de [1] 97.] ' Damis n'en avoit rien marqué du tout dans ses memoires : & on n'en savoit rien d'assuré dés le temps de Philostrate. ' Les uns disoient qu'il estoit mort à Ephese entre les mains de deux servantes, [sans qu'on sçache ce qu'estoient devenus ce grand nombre de disciples qu'il avoit eus :] ' D'autres contoient qu'estant entré dans un temple, soit à Lindo [dans l'isle de Rhode,] soit à Dictyne dans celle de Crete, il estoit disparu ; à quoy on ajoutoit divers prodiges. ' Philostrate assure que quoiqu'il eust veu beaucoup de pays, il n'avoit jamais pu trouver son tombeau nulle-part : & Apollone avoit dit souvent qu'il vouloit mourir sans qu'on le sceust, [afin de passer pour immortel comme Empedocle.] [Ainsi] ' nous avons grand lieu de croire que sa mort a esté tragique, selon ce que dit Lucien, ' qui appelle toute l'histoire d'Apollone une tragedie.

c.11.p.426.427. p.427.a b. c. c.12.p.428.a. c.d. p.429. c.13 p.431.d. Bar.99.§ 12. Luci.v.Alex p. 476.c.

1. Et non pas en la setiéme année d'Adrien, comme veut la chronique d'Alexandrie (p.59?)

[Cet abregé que nous avons fait de ſa vie, eſt amplifié par
Philoſtrate d'un grand nombre de propheties & de miracles
Apoll. v. l. 4. c. 1. p. 295. qu'il luy attribue.] ' Il y marque entr'autres la reſurrection d'u-
ne fille ſortie d'une maiſon conſulaire, & déja preſte a marier.
Euſ. in Hier. p. 491. Mais il n'oſe aſſurer que cette fille fuſt tout à fait morte. ' Et
veritablement ſi ce miracle eſtoit veritable, il auroit du eſtre
beaucoup plus celebre qu'il n'a eſté, comme le remarque Eu-
ſebe. [Tous ces prodiges ſont fondez ſur l'autorité de Philoſ-
p. 436. c. trate,] ' qu'Euſebe nous aſſure avoir eu plus d'erudition que
Tac. hi. l. 3. n. 85. p. 80. d'exactitude & d'amour pour la verité. ' On pourroit aſſurément
faire voir par beaucoup d'exemples qu'il ne ſavoit pas aſſez
l'hiſtoire Romaine, dans laquelle il fait beaucoup de fautes,
comme le remarque Lipſe, [& qu'il ſe contredit meſme en
bien des rencontres. Il n'y a rien de moins probable que ce qu'il
Euſ. in Hier. p. 407. d. dit s'eſtre paſſé entre Apollone & Domitien :] ' & Euſebe ſou-
tient qu'il ſeroit facile de montrer qu'une grande partie de ſes
narrations "ſe détruiſent d'elles-meſmes, ou ſont aiſées à refu- ἀσύστατον.
ter, & qu'elles ne ſentent que la fable & le roman. Auſſi il ne
craint point d'aſſurer que tout ſon ouvrage eſt plein de fictions
Phot. c. 44. p. 29. & de fauſſetez. ' Photius qui rapporte en abbregé une partie des
faits de cette hiſtoire, en traite pluſieurs de fables impertinen-
p. 32. tes; ' & qualifie tout l'ouvrage un travail inutile. [C'eſt donc
Aug. L. ep. 49. p. 78. 1. d. avec raiſon que] ' S. Auguſtin ſoutient que tout ce qui ſe dit des
miracles d'Apollone "n'a point d'auteur aſſuré. [a] S. Chryſoſto- *nullo fideli autore.*
a Chry. in Jud. h. 3. t. 1. p. 418. c. me ſoutient auſſi que ce ne ſont que des menſonges & des illu-
Suid. a. p. 376. c. ſions. ' Suidas en parle de meſme. [Que ſi l'on y veut joindre
Euſ. chr. n. p. 191. 1. les ſentimens des plus habiles de ces derniers temps,] ' Scali-
ger dit que tous les vains prodiges que Philoſtrate rapporte de
Voſſ. h. gr. l. 2. c. 15. p. 235. ſon impoſteur, n'ont pas meſme l'apparence de la verité. ' Vi-
vés, & Voſſius qui le ſuit, ne le traitent pas plus favorablement,
Spart. n. C. p. 229. 2. f. ' non plus que Caſaubon.

[Mais quand on voudroit ne pas douter de la verité des faits
qu'il rapporte, on ne ſauroit les lire ſans voir que ce ſont des
effets du demon & de la magie, & non d'une puiſſance divine,
comme Philoſtrate taſche en divers endroits de nous le perſua-
der. C'eſt ce que les payens ont reconnu du vivant d'Apollo-
ne & aprés ſa mort; car ceux meſmes qui n'eſtoient pas ſes en-
Apoll. v. l. 4. c. 6. p. 175. a|l. 8. c. 8. 12. p. 350. c. 425. c. nemis, ' ont refuſé pluſieurs fois de l'admettre à leurs myſteres
le regardant comme un magicien & un demoniaque : [b] c'eſt le
b l. 1. c. 3. p. 3. a. jugement que beaucoup de perſonnes en faiſoient encore du
Luci. in Alex. p. 476. temps de Philoſtrate meſme. ' Lucien parlant d'un de ſes plus

fideles disciples, luy donne pour principale qualité d'estre un celebre magicien & d'en faire profession. / L'abregé de Dion par Xiphilin dit que Caracalla l'aimoit, parce qu'il avoit esté un fourbe & un magicien achevé. Dio,l.77.p.878. c.

[Outre cette qualité il avoit une vanité qui n'est digne que d'un demon.] / Dés devant son voyage des Indes, comme on luy montroit l'image du Roy des Parthes pour l'obliger de luy rendre les respects ordinaires, il dit ces paroles : Celuy que vous adorez sera trop heureux s'il merite que je l'estime & que je le loue. / Il s'imaginoit posseder toutes sortes de vertus ; & vouloit que les autres l'en crussent. / Il se regardoit comme le maistre, le docteur & le censeur de toute la terre ; [& c'est le caractere qu'on peut dire regner dans toute sa vie.] / Il se vantoit de tout savoir, [a] & de connoistre jusqu'à l'avenir. [b] Il ne trouvoit pas mesme mauvais qu'on le traitast de Dieu : [c] & il souffroit qu'on l'adorast comme une divinité. [d] Que s'il empescha en une rencontre qu'on luy rendist publiquement des honneurs divins, ce fut, dit son historien, par la crainte de l'envie. Apol.v.l.1.c.19. p.35.c. c.14.p.26.c. c.15 p.28.c. l.7.c.6.p.334.b. c. a l.1.c.20.p.43. d. b l.8.c.2.p.376. c. c l.7.c.10.p.346. b.c.l.1.c.13.p.25.c.

[e] Quoiqu'il se vantast de posseder toutes sortes de vertus, & que Philostrate releve sur tout la pureté de sa vie, & son desinteressement, [f] on ne laissoit pas de l'accuser d'aimer l'argent : [& luy qui ne vouloit rien recevoir des Rois & des Empereus,] [g] se trouvant un jour en avoir peu de reste, demanda tout d'un coup " prés de cinq cens livres à un Pontife des idoles. [h] S. Augustin paroist accorder aux payens qu'au moins il valoit mieux que leur Jupiter : / & neanmoins le bruit commun l'accusoit aussi de n'estre nullement chaste ; [i] & on en marquoit quelques histoires particulieres. [l] Lucien nous apprend au moins que ses plus fideles disciples estoient des hommes abominables. d l.4.c.10.p.189. a. e l.1.c.10.p.17. &c. f l.7.c.14.p.361. c. g l.8.c.6.p.417. c. h Aug.ep.B.138. §18.p.418.a. Apol.v.l.1.c.10. p.17.b. i Phil.st soph.31. p.568.c. l Luci.v.Alex. p.476.

mille dragmes,

[Sa creance de la metempsycose, que Philostrate luy attribue en divers endroits, n'est digne que d'un esprit capable des plus grandes resveries, aussi bien que la folie qu'il eut] / de faire adorer un lion, en qui il vouloit que fust l'ame d'Amasis autrefois roy d'Egypte. [On voit encore une grande bassesse d'esprit] / dans la reprimende severe qu'il fit à ceux de Smyrne sur ce que dans un acte signé de diverses personnes, il y avoit un Lucullus & d'autres noms qui n'estoient pas Grecs. [Dans les occasions les plus importantes, il s'amusoit à parler du cours du Nil, & d'autres choses qui ne meritent pas d'occuper l'esprit d'un philosophe. Apoll.v.l.5.c.35. p.254.255. l.4.c.2.p.161.b.c.

Philostrate excuse comme il peut ses disputes avec le philo-

ſophe Euphrate, ſur lequel il en veut rejetter toute la faute. Mais ou le meſme auteur dans un autre ouvrage, ou un autre Philoſtrate,] 'qui avoit veu la vie d'Apollone, & qui y renvoye, [a] avoue que l'un & l'autre n'agiſſoient point en cette rencontre en philoſophes. [b] Auſſi quoique Philoſtrate & Apollone diſent pour décrier Euphrate, [c] il ne laiſſoit pas d'eſtre regardé generalement deux cens ans aprés ſa mort, comme le plus illuſtre & le plus eſtimé des philoſophes de ſon temps. 'Apollone meſme en parla en ces termes à Veſpaſien, ſans prevoir tout prophete qu'on veut qu'il fuſt, qu'il alloit bien-toſt le décrier comme un avare, un calomniateur, & un des plus méchans hommes du monde. [Pline le jeune qui n'aimoit nullement ces ſortes de perſonnes,] 'releve Euphrate par de grands eloges: & il le connoiſſoit à fond. [d] Epictete dans Arrien non ſeulement eſtime extremement ſon eloquence, [e] mais le loue encore beaucoup de ce qu'il avoit taſché long-temps de vivre en philoſophe avant que d'en prendre les marques exterieures. [f] Il mourut en Stoïcien " dans le commencement du regne d'Adrien, avec la permiſſion duquel il prit de la ciguë pour finir les incommoditez de ſa maladie & de ſa vieilleſſe. 'Il avoit fait quelques écrits contre Apollone, que Philoſtrate promet de refuter. [g] Eunape ſemble luy en attribuer d'autres plus importans, & qui luy donnoient beaucoup de reputation. Il nous apprend qu'il eſtoit d'Egypte.

Marges : Philoſt.ſoph.31. p.366.1. — [a] c.7.p.492 a.b. — [b] Eus. in Hier.p. 464.465. — [c] p.465.b.c. — p.453.454. — Plin.l.1.ep.10.p. 2.-30. — [d] Arri.ex Epic.l. 3.c.15.p 320. — [e] l.4.c.8.p.489. 490. — [f] Dio,l 69. p. 791.d. — Apoll.v.l.1.c.10. p.17 c. — [g] Eun.præf.p.11. 12. — &c. — vers l'an 118.

[L'eſtime que les demons avoient acquiſe à Apollone ne finit pas auſſitoſt aprés ſa mort. Dieu leur permit d'executer ce qu'ils luy avoient fait dire] 'par les Bracmanes s'il en faut croire Philoſtrate, que vivant & mort il paſſeroit pour Dieu dans l'eſprit de pluſieurs. 'Le peu de connoiſſance qu'on eut de ſa mort fit croire à ceux de Tyanes ſes concitoyens qu'il eſtoit devenu immortel, '& ils luy dreſſerent un temple auprés de leur ville: 'Son image eſtoit encore autre-part dans beaucoup de temples: '& les Empereurs [au lieu d'arreſter cette nouvelle ſuperſtition,] la favoriſoient par les honneurs qu'ils rendoient eux-meſmes à cet impoſteur. 'Adrien ramaſſa dans le palais d'Antium ce qu'il put trouver de ſes lettres. 'Antonin Caracalla l'aima, l'honora, & luy baſtit meſme un " temple comme à un heros. 'L'Empereur Alexandre avoit ſon image " dans un lieu particulier du palais, meſlée avec celles de JESUS-CHRIST, d'Abraham, & des meilleurs princes: [& ce mélange plaiſoit au demon.] 'Vopiſque dit avoir lu dans des memoires, & appris de

Marges : Apoll.v.l.3.c.15. p.153.c.d. — l.8.c.13.p.430 b. — l.1.c.4.p.6.b. — Aurel.v. p.217.c. — Apoll.v.l.8.c 13. p.431.d. — c.8.p.421 c. — Dio,l.77.p.878. c. — ἡρῷον. — Lampr.p.123.c. — in larario. — Aurel.v.p.217.b. c.d'...C.p.219.2.f

de perſonnes graves, qu'Aurelien eſtant reſolu de ſaccager la ville de Tyanes, il vit devant luy Apollone qui luy défendit de le faire: à quoy il obeït, & promit à Apollone une image, un temple, & des ſtatues. Vopiſque ne dit point s'il accomplit ſon vœu, & il ne donne pas meſme cette apparition pour aſſurée; quoiqu'il la rapporte exprés pour faire honneur à Apollone, pour qui il témoigne autant d'eſtime, qu'en pouvoit avoir un payen, qui dans la ruine de ſa fauſſe religion ne trouvoit que les impoſtures de ce magicien à oppoſer aux vrais miracles de JESUS-CHRIST. Il avoit meſme deſſein d'écrire ſa vie en latin, comme [Philoſtrate] l'avoit fait en grec; afin, dit-il, que ſes actions admirables fuſſent connues de tout le monde. ' Euſebe témoigne que de ſon temps il y avoit des perſonnes qui pretendoient faire des enchantemens en y meſlant le nom d'Apollone. Euſ.in Hier.p. 476.477.

[Cependant cette pretendue divinité appuyée par la terre & par l'enfer, a eu ſi peu de cours,] ' que dés le commencement du IV. ſiecle qui que ce fuſt ne l'honoroit comme un Dieu, Lact.l.5. c.3.p. 465. ' quoiqu'on pretende que les Epheſiens reveroient encore ſa ſtatue, mais ſous le nom d'Hercule, & non ſous le ſien; parce qu'il eſtoit conſtant que ce n'eſtoit qu'un homme, & qu'un impoſteur. p.458. ' Euſebe aſſure auſſi que [preſque] perſonne ne connoiſſoit plus alors Apollone, non comme un Dieu, ou comme un homme extraordinaire & admirable, mais meſme comme un ſimple philoſophe: Euſ. in Hier. p. 468.a. ' pendant que JESUS-CHRIST faiſoit reconoiſtre ſa gloire par toute la terre, malgré les efforts que tous les hommes avoient faits durant trois cens ans pour s'y oppoſer. p. 435.436. &c. [Eunape qui écrivoit au commencement du V. ſiecle, euſt bien voulu rétablir] ' la reputation éteinte & paſſée de ſon heros. Chry. in Jud.or. 3.t 1.p.418.e. [a] Car il dit que ce n'eſtoit pas tant un philoſophe que quelque choſe qui tenoit le milieu entre Dieu & l'homme; & que Philoſtrate devoit avoir intitulé l'hiſtoire qu'il en a faite, *La deſcente d'un Dieu ſur la terre*. a Eun.præf p.11. [Mais le temps du regne des demons eſtoit paſſé: & le veritable mediateur devoit ſeul eſtre reconnu pour Dieu par les hommes.]

[Philoſtrate nous a conſervé quelques lettres d'Apollone, toutes fort courtes,] ' avec une apologie aſſez longue, [b] qu'il avoit dreſſée pour prononcer devant Domitien, [c] ſans que ſon pretendu eſprit prophetique l'avertiſt que Domitien ne luy donneroit pas le temps de s'en ſervir, & que la peine qu'il prenoit Apoll.v.l.8.c.3. p.379. b c.2 p.378.c. c Euſ. in Hier.p. 471 d.

Apoll.v.l.1.c.2. p.4.c|Suid. a.p. 375.e. à la compoſer ſeroit inutile. [Outre cette apologie,] '& un grand nombre de lettres addreſſées à toutes ſortes de perſonnes, a Apoll.v.l.3.c. 13.p.147.d. [a] il avoit écrit quatre livres " ſur l'aſtrologie judiciaire [b] & un b d.l.4. c.6. p. 175.a. ouvrage ſur les ſacrifices, pour marquer ce qu'il falloit offrir à chaque Dieu [c'eſt à dire à chaque demon] pour luy plaire. Le premier n'eut pas de cours ; mais le ſecond devint extremement celebre. Euſ.præp.l.4.c. 13.p.150. ' Euſebe en cite un paſſage. c Suid.a.p.375. e. [c] Suidas le marque auſſi ; & y ajouſte un Teſtament, des Oracles, d ... Jonſ.l.3.c.5. p.220. [d] la vie de Pythagore, e Apoll. v.l.1.c. 1. p.18.a.b. [e] & une hymne ſur la memoire. f Eu. dem.l.3.c. 3.p.105. [f] Sa Theologie, dont Euſebe cite un endroit, [eſt apparemment la meſme choſe que ſon ouvrage ſur les ſacrifices.]

" περὶ Μαντείας ἀστέρων.



L'EMPEREUR NERVA.

1. L'EMPEREUR [[1] M. Cocceius] Nerva eſtoit originaire de Crete [par ſes anceſtres,] ' mais né à Narni [dans l'Ombrie.] On marque que c'eſt le premier Empereur qui ne fuſt pas Romain ou Italien d'origine. ' Il eſtoit d'une famille qui ne paſſoit que pour mediocrement noble, [parce qu'elle n'eſtoit pas de ces anciennes familles Romaines;] ' mais qui du reſte eſtoit fort illuſtre. [a] On marque que ſon pere, ſon ayeul, & ſon biſayeul avoient eſté Conſuls. [b] M. Cocceius Nerva ſon ayeul Conſul en l'an 23. de JESUS-CHRIST avoit eſté celebre par la ſcience du droit, & par le credit qu'il s'eſtoit conſervé auprés de Tibere. [c] On croit [mais ſans grande preuve,] que ſon pere de meſme nom fut auſſi Conſul en l'an 40. ' Sa mere eſtoit Sergia Plautilla [2] fille de Lænas.

Aur.Vict. | Vict.epit. | &c. | Eutrop. | Dio,l.67.p.767.a. | a Onu. in faſ.p.213.b. | V. Tibere § 12.28. &c. | b p.189.f|Front.aq.p.119. | c Onuph.p.198.e. | Gruter,p.246.2.

' Pour luy il doit eſtre né en l'an 32. le 17. de mars, ſi Dion ne ſe trompe point dans ce qu'il dit de ſon age. [3] [C'eſt ſans doute ce] ' Cocceius Nerva à qui Neron fit donner les ornemens du triomphe, & une ſtatue dans le palais en l'an 65. Il eſtoit alors deſigné Preteur: ' & la poeſie en laquelle on pretend qu'il excelloit, quoiqu'il ne s'y appliquaſt que comme un homme ſage & modeſte le peut faire, le faiſoit aimer de ce Prince, qui luy addreſſa ce ſemble quelque poeme. ' Pline parle de ſes epigrammes. [d] Il fut Conſul avec Veſpaſien en 71. & avec Domitien en l'an 90.

Dio,l.68.p.771.b. | Tac.an.15.c.72.p.265. | Marti.l.8 epi.70|l 9.epi.27.p.418.421. | Plin.l.5.ep.3.p.288. | d Front aq p.115|idem.

' C'eſtoit un homme tres-ſage & tres-moderé, [e] honneſte & genereux, [f] " actif & vigilant: [g] On luy attribue particulierement une humeur douce & paiſible. [h] Il prenoit part eſtant en-

" ſtrenuus. | Dio,l.[illegible].p.[illegible].a|Aur.V. | e Dio,l.68.p.770.a.b. | f Eutr. | g Marti.l.8.epi.70|ſid.car.7.v.113.p.334. | h Plin.l 7.ep.33.p.453.

1. Dion (*l.68 p.769.a*) [& d'autres] marquent ſon nom de Cocceius. Pour le prenom de Marcus on le tire d'une inſcription de M. Cocceius Encolpus affranchi d'Auguſte. *i* Son ayeul s'appelloit auſſi M. Cocceius Nerva.

2. LAENATIS. F. Spon (*p.268.*) a mis LAENATISAE.

3. [Il dit que Nerva mourut le 27. janvier 98. agé de 65. ans, dix mois, & dix jours.] *l* Cependant le calendrier donné par Bucherius (*p.270.*) & par Lambecius marque ſa naiſſance le 8. de novembre.

i Onu.in faſ.p.211|Front.aq.p.119. | l Labr.c.9.p.270.

core particulier à tout ce qui se faisoit de bien, & s'en réjouissoit, comme on le voit par la lettre qu'il écrivit à Pline [en l'an 93.] sur une action genereuse qu'il avoit faite. [Mais il paroist qu'il estoit un peu timide,] ' & on ne loue rien davantage en luy que la prudence avec laquelle il jugea luy-mesme qu'il falloit un corps plus robuste & une ame plus grande & plus vigoureuse qu'il n'avoit, pour gouverner un empire. ' Quelques-uns l'accusent d'avoir esté sujet au vin comme Trajan. ' On ne trouve point qu'il ait eu ni femme ni enfans.

Aur. V. | id. v. Traj. | Spanh. l. 7. p. 621. 622.

' Si l'on en croit Philostrate, il songea par le conseil d'Apollone à s'emparer de l'Empire, ou au moins à le delivrer de la tyrannie de Domitien : mais il n'eut pas assez de cœur pour poursuivre son entreprise. ' Cependant Apollone le nia positivement devant Domitien, [a] & nia sur tout le sacrifice d'un enfant qu'on pretendoit qu'il avoit immolé auprés de Rome en faveur de Nerva. [b] Il representa sur cela à Domitien que Nerva estoit un homme " tres-prudent, tres-doux, tres-digne & tres-capable de gouverner, mais qui n'aimoit nullement le poids des soins & des affaires, ' parce qu'il estoit fort infirme, [c] ayant l'estomac tres-foible, & sujet à rejetter tout ce qu'il prenoit ; [d] qu'il n'estoit d'ailleurs que trop reservé, " trop humble, & trop modeste : [e] de sorte qu'il craignoit mesme les honneurs, bien loin de les rechercher par ambition.

Apoll. v. l. 7. c. 3. p. 325. d. | c. 14. p. 361. a | l. 8. c. 3. p. 396. | a l. 7. c. 5. 10. p. 329. b | 344-345 | l. 8. c. 3. p. 400-406. | b l. 7. c. 14. p. 361. a. | l. 8. c. 3. p. 397. b. | c Dio, l. 68. p. 769. c. | d Apoll. v. l. 8. c. 3. p. 397. c. | e l. 7. c. 14. p. 361. a. | σωφρονέστατον. | ταπεινότερος.

[Soit donc que Domitien eust sceu le dessein que Nerva avoit eu, soit qu'il le crust sur de faux rapports,] ' soit qu'il prist ce pretexte pour perdre un homme que lon jugeoit digne de l'Empire, ' & dont les astrologues luy faisoient apprehender l'horoscope, [f] il le relegua à Tarante [en l'an 94.] selon Philostrate, [& peut-estre ensuite en la Franche-Comté, où Victor dit qu'il estoit retiré par la crainte du tyran lors qu'il fut élevé à l'Empire. ' Dion dit que Domitien l'eust fait mourir, sans un astrologue qui luy persuada qu'il mourroit de luymesme dans peu de jours. [Il ne parle point de son bannissement, & semble mesme supposer qu'il estoit à Rome à la mort de Domitien. ' Car il dit que Parthene & les autres qui avoient conspiré contre ce Prince, voulurent avant que de le tuer s'assurer de son successeur ; qu'ils en parlerent à diverses personnes qui le rejetterent, croyant qu'on ne leur offroit l'Empire que pour les perdre ; mais qu'enfin Nerva l'accepta, dans la crainte qu'il avoit que Domitien ne luy ostast bien-tost la vie.

l. 7. c. 3. p. 325. a. b. | Dio, l. 67. p. 767. a. b. | f Apoll. v. l. 7. c. 3. p. 325. b. | Dio, l. 67. p. 767. b. | a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 96, DE NERVA I.

C. Fulvius Valens, & C. Antistius Vetus Consuls.

V. Domitien § 20. 'Domitien ayant donc esté tué [le 18. septembre de l'an 96.] dés le mesme jour 'Nerva fut declaré Empereur par les Romains,[a] & par les legions, [ou plutost par les Pretoriens;] [b] à quoy Petronius Secundus l'un de leurs Prefets, & Parthene [chambellan de Domitien] eurent le plus de part. 'Les Pretoriens regrettoient beaucoup la mort de Domitien, & ils demanderent avec des cris seditieux le supplice des conjurez. Il furent neanmoins arrestez enfin avec assez de peine par quelques personnes prudentes, & suivirent les sentimens des principaux du Senat [en faveur de Nerva.] 'Dés qu'il eut accepté l'Empire, il courut un bruit que Domitien vivoit, & alloit paroistre. Nerva blesmit sur cela, & perdit mesme la parole : mais Parthene l'ayant rassuré, [1] il fut parler aux soldats, & leur promit la liberalité que les nouveaux Empereurs avoient accoutumé de leur faire. Il alla [ensuite] au Senat, où il fut receu de tout le monde avec une extreme joie. 'Il n'y eut qu'Arrius Antoninus, ayeul maternel de l'Empereur T. Antonin, & son intime ami, qui en l'embrassant luy dit qu'il estoit ravi pour tout le monde de le voir regner, mais qu'il estoit fasché pour luy de le voir chargé d'un si grand poids, exposé à tant d'inquietudes & de perils, obligé de répondre & aux ennemis, & aux amis, qui croyant tout meriter, deviennent si on leur refuse quelque chose, plus implacables que les ennemis.

Plin.pan.p.164. | Dio,l.68.p.769.a. | a Aur.Vict. | b Eutrop. | Aur.Vict. | Vict.epit. | 1. | epit|T.Ant.v.p.17.a. | &c.

[Outre les dangers ordinaires, Nerva avoit beaucoup à craindre des soldats, qui avoient aimé Domitien,] '& qui ne profitoient que des malheurs & des desordres publics. [c] Ceux qui estoient vers le Danube penserent faire une sedition, s'ils n'eussent esté arrestez par un discours " de Dion Chrysostome, 'qui s'en retourna ensuite à Rome. 'On craignit aussi beaucoup du gouverneur de Syrie, qui commandoit une armée tres-grande & tres-puissante. [On ne voit pas neanmoins qu'il y ait eu aucun trouble,] 'que celuy que les Pretoriens exciterent [l'année suivante.]

Aur. V. v. Domit. | c Philst.soph.c.7.p.492.c.d. | V. Domitien. | Bar.an.85. | Plin.l.9.ep.13.p.525. | Aur. V. v. Domit.

'Nerva estant établi Empereur, fit voir contre ce qui avoit paru jusqu'alors, que la puissance souveraine d'un monarque, & la liberté des peuples ne sont point incompatibles l'une avec l'autre : [d] car les Romains crurent sous luy avoir recouvré leur liberté, [e] & jouir d'un " siecle d'or. [f] Il mit hors de peine tous

Tac.v.Agr.c.3.p.139.140. | d Plin.l.5.ep.13.p.525. | *beatissimi saeculi.* | e Tac.v.Agr.c.3.p.139. | f Dio,l.68.p.769.a,b.

1. *Ad solenne delenimentum conversus est.*

ceux qui estoient accusez de leze-majeste, & rappella ceux que Domitien avoit bannis : [mais non pas tous generalement.] 'Car Licinien banni comme coupable d'adultere avec une Vestale, eut seulement permission de venir demeurer en Sicile. [Pline marque plusieurs exilez qui revinrent sous Nerva.[1]] 'Il leur fit rendre à tous les biens dont on les avoit dépouillez, [car la confiscation estoit une suite de l'exil,] 'comme on le voit encore par S. Cyprien.

Plin.l.4.ep.11.p.242. Euf.l.3. c.20.p.90.c. Cypr.ep.19.p.43.1.

'Il fit des loix contre les delateurs encore plus severes que celles de Tite ; '& fit mourir tous les esclaves & les affranchis qui avoient accusé leurs maistres. On punit encore du dernier supplice plusieurs autres delateurs entre lesquels se trouva un philosophe nommé Seras. Il défendit aussi d'accuser personne à l'avenir ni " de leze-majesté, ni de vivre en Juifs, dit Dion, 'qui sans doute a voulu marquer par là le Christianisme : [a] & il ordonna mesme [conformément aux anciennes loix Romaines,] que les esclaves & les affranchis ne seroient jamais écoutez en justice contre leurs maistres sur quelque crime que ce fust. 'Il jura publiquement de ne faire mourir aucun Senateur, & tint sa parole.

Plin.pan.p.63. Dio,l.68.p.769.b. ἀσεβείας. Bar.98.§ 12. a Dio,l.68.p.769.b. p.770.b.

'Il rendit tout ce qui se trouva dans l'épargne des biens que Domitien avoit pris injustement. [b] Il osta tout ce qu'on avoit ajousté aux anciens tributs " sous pretexte de punir ceux qui ne payoient pas assez tost. Il soulagea beaucoup de villes opprimées, '& osta mesme les vexations que l'on faisoit aux Juifs sous Domitien dans la levée des imposts, comme on le voit par des inscriptions de cette année & de la suivante. 'Auguste avoit attribué au fisc le vintiéme des successions & des legs, hors les personnes les plus proches & les pauvres. 'Cette loy comprenoit tous les citoyens Romains : & l'exception des plus proches fut restreinte dans la suite aux anciens citoyens, à moins que ceux qui obtenoient ce droit de nouveau, n'obtinssent en mesme temps d'estre compris dans l'exception. Mais Nerva ordonna que tous les enfans heriteroient de leurs meres, les meres de leurs enfans, & les enfans non emancipez de leurs peres sans estre sujets à cette loy du vintiéme.

Dio,l.68.p.769.c. b Vict.epit. pœna nomine. Bar 98 § 12|Bir. p.143.144. Dio,l.55.p.565.c. Plin.pan.p.67.68.

'Il ne souffrit point qu'on luy dressast aucune statue ni d'or, ni d'argent. [c] Il diminua autant qu'il put les depenses, osta pour cela divers sacrifices, & plusieurs spectacles : [mais nous ne croyons point qu'il ait entierement osté les gladiateurs,] 'quoi-

Dio,l.68.p.769.c. c p.770.b. Zon.p.199.c| Chr.Alex.p.592. Bir.p.3.144.

1. Une medaille de l'année suivante porte *Exules Romæ redditi.*

que Zonare le dise aprés la chronique d'Alexandrie. ' Et comme nonobstant tous ces retranchemens il manquoit encore d'argent ; & qu'il n'en vouloit pas avoir par les mesmes voies que Domitien ; il vendit beaucoup de meubles, & de vaisselle d'or & d'argent, tant de sa maison que du palais, beaucoup de maisons & de terres, & generalement tout ce dont il se pouvoit passer. Mais il les vendoit en homme d'honneur, "sans chicanner sur le prix, & y trouvant mesme occasion de faire du bien à beaucoup de monde. Il fit mesme acheter des terres [1] pour une grande somme d'argent, & les fit partager gratuitement aux plus pauvres des Romains par divers Senateurs qu'il chargea de l'achat & de la distribution. ' Corelle si estimé de Pline fut un de ceux qu'il employa à cette liberalité. [a] On apprend encore de ses medailles, que dés cette année il avoit fait deux fois "des distributions d'argent au peuple Romain, ' & luy avoit assigné quantité de blé. ' Il faisoit nourrir aux dépens du public dans les villes de l'Italie beaucoup d'enfans & de filles dont les peres estoient pauvres, ' Il fit encore quelque remise à l'Italie pour les voitures publiques.

Dio, p. 770. a. — οὐκ ἐμικρολογήσατο. — 1. — &c. — Plin. l. 7. ep. 31. p. 450. — a Birag. p. 143. — p. 143. 145. — Vict. ep. t. — Bir. p. 144. 145.

' Attique bourgeois d'Athenes pere du sophiste Herode Atticus, dont nous parlerons sur T. Antonin, ayant trouvé dans sa maison un grand thresor, il le manda à Nerva pour savoir ce qu'il vouloit qu'il en fist : & Nerva luy écrivit qu'il en usast comme il voudroit. Attique qui craignoit [les recherches des officiers du fisc,] luy manda encore qu'il n'osoit user de sa grace, parceque ce thresor estoit trop grand pour un homme de sa sorte : & Nerva luy répondit : Usez, & abusez si vous voulez, de ce que vostre bonheur vous donne : car il est à vous. ' On marque que Plutarque parle de cet Attique : [Mais " il le faut sans doute distinguer d'un philosophe de mesme nom, qui semble avoir vécu vers l'an 175.]

Philst. soph. c. 27. p. 54. c. d. — Jons. l. 3. c. 6. p. 240. — Note 1.

' Nerva renouvella la loy que Domitien avoit faite contre les eunuques, [b] & confirma mesme tous ses dons par un edit addressé au peuple [digne de la bonté que l'histoire luy attribue.] Il y dit que tous ses concitoyens pouvoient s'assurer qu'il n'avoit preferé la sureté publique à son repos particulier en acceptant l'Empire, que pour conserver les anciennes graces, & en faire de nouvelles ; Qu'il n'estoit pas besoin qu'un bon Prince se declarast sur cela, puisqu'on estoit assuré de sa volonté ; Qu'il

V. Domitien. — Dio, l. 68. p. 770. b. — b Plin. l. 10. ep. 66. p. 606.

1. εἰς χιλιάδας καὶ πεντακοσίας μυριάδας, *ad mille quingentas myriades drachmarum*, selon un des traducteurs ; ce qui peut revenir environ à sept millions cinq-cent mille livres.

le faisoit neanmoins pour oster promtement la crainte que pouvoit donner la memoire de ceux de qui on avoit receu quelque don; (il parle de Domitien) Qu'il ne falloit point qu'on luy en demandast de confirmation particuliere, ni qu'on luy en fist des remerciemens, parce qu'il ne vouloit employer son temps qu'à donner ce que l'on n'avoit pas encore. ' Il semble mesme vouloir confirmer generalement dans une lettre tout ce que Domitien avoit reglé par ses rescrits.

ep.63.p.607.

' Il défendit le premier de contester l'état & la condition d'une personne plus de cinq ans aprés sa mort. [a] Il cassa la permission [que le Senat avoit donnée sous Claude] d'épouser ses niéces. Il ne faisoit rien qu'avec l'avis des premieres personnes du Senat.' Il donnoit beaucoup de temps à vider les procés, & le faisoit avec une grande lumiere. ' En un mot il se gouverna si bien, qu'il croyoit pouvoir quitter l'Empire, & rentrer avec sureté dans l'état d'un particulier.

Digest.40.t.15.l.4.p.1446. a Dio,p.770.b. Vict.epi. Dio p 770.e.

[On le blasme seulement d'avoir esté trop bon envers les méchans:] ' surquoy on remarque qu'il avoit un jour à sa table entr'autres personnes Junius Mauricus [banni sous Domitien, & frere d'Arulenus Rusticus,] & Fabricius Veiento homme Consulaire, mais qui avoit " ruiné bien des personnes sous Domitien par ses accusations secretes: & celuy-ci estoit tout auprés de l'Empereur. Dans l'entretien on vint à parler de Catullus Messalinus l'un des plus celebres d'entre les delateurs; & Nerva ayant dit sur cela: « Que feroit maintenant ce Catulle s'il vivoit encore? Mauricus répondit fort librement, « il mangeroit avec nous. «

Plin.l.4.ep.22.p.260.262 | Vict.epit. " persecutus.

[Ce fut sa trop grande facilité] ' qui luy fit accorder aux instances de tout le peuple le rétablissement des spectacles " des farceurs que Domitien avoit ostez. Pline qui ne veut pas le blasmer, ne l'excuse qu'en disant qu'une chose aussi utile qu'estoit l'abolissement des farceurs estoit odieuse, parce que c'estoit Domitien qui l'avoit faite, & en forçant les inclinations du peuple. Aussi ceux mesmes qui avoient pressé Nerva avec chaleur de rétablir les farceurs, reconnurent aussitost combien ces divertissemens qui effeminent les hommes, estoient & dangereux & honteux: & ils presserent Trajan avec la mesme ardeur de les abolir de nouveau.

Plin.panc.p.82. " pantomimos.

' Philostrate dit que Nerva écrivoit à Apollone de Tyanes pour le prier de le venir assister de ses conseils; mais qu'Apollone se sentant prés de sa mort s'en excusa, & luy donna seulement quelques avis par une lettre.

Apoll.v.l.8.c.11.p.426.427.

Dés

'Dés les premiers jours que la mort de Domitien [& l'election de Nerva] eut rendu la liberté, (car c'est ainsi que Pline en parle) chacun se pressa de demander justice contre ceux qui avoient opprimé les autres. On l'obtint ' du Senat ; [a] & plusieurs des delateurs furent, comme nous avons dit, punis du dernier supplice. [b] Mais ce n'estoient que des personnes du commun : [c] ce qui faisoit dire que le Senat estoit indulgent envers ceux de son corps, & severe envers les autres. [d] Pline ayant laissé passer ce premier feu, entreprit non seulement un Senateur, mais Publicius Certus designé par Domitien pour estre Consul peu de temps aprés avec Vectius Proculus, & appuyé par diverses personnes puissantes, & il demanda justice au Senat de la cruauté " dont ce Certus avoit usé [deux ans auparavant] contre Helvide. Chacun se récria d'abord contre une demande si hardie ; mais enfin tout le monde l'admira, comme Pline le décrit amplement, hors Fabricius Veiento qui tascha inutilement de s'y opposer. [Il semble que la conclusion du Senat ait esté de savoir le sentiment de l'Empereur :] '& Nerva ne renvoya pas l'affaire au Senat [pour la juger :] mais neanmoins il confirma le Consulat à Vectius Proculus, & nomma une autre personne pour estre Consul avec luy au lieu de Certus : & Certus mourut peu de temps aprés.

Plin. l. 9. ep. 13. p. 523. — p. 528. — a Dio, l. 68. p. 769. b. — b Plin. l. 9. ep. 13. p. 523. — c p. 528. — d p. 522-523. — V. Domitien § 17. &c. — p. 528-529.

[Ce qui peut avoir empesché Nerva de le laisser condanner, fut] 'qu'il estoit ami du gouverneur de Syrie qu'on craignoit alors. [Et de plus,] 'les premieres poursuites contre les delateurs s'estant faites avec peu d'ordre, 'on y avoit ce semble envelopé quelques innocens comme le philosophe Seras ; ce qui causoit de grands troubles : & Fronto alors Consul pour la seconde fois, n'avoit pas craint de dire qu'il estoit bien dangereux d'avoir un prince sous qui tout estoit défendu & criminel, & plus dangereux d'en avoir un sous qui tout estoit permis. Cela vint jusques à Nerva, qui arresta ce desordre : [on ne dit pas en quelle maniere.]

p. 525. — p. 523. — Dio, l. 68. p. 769. b c.

'Ce que Pline rapporte des soumissions que luy fit M. [Aquilius] Regulus qui l'avoit offensé du temps de Domitien, arriva [cette année] avant que Junius Mauricus fust revenu de son exil.

Plin. l. 1. ep. 5. p. 9-15.

L'AN DE JESUS-CHRIST 97, DE NERVA 1. ET 2.

' Nerva Augustus III. & L. Verginius Rufus III. Consuls.

Idat. | Chr. Alex. | Cassiod. | Fronton. p. 119 | Noris. ep. consul. p. 5...

[e] Ce Verginius Rufus est celuy " que les soldats avoient proclamé plusieurs fois Empereur [en 68.] & Nerva bien loin

V. Neron § 29. — e Dio, l. 68. p. 770. ...

[d'en prendre aucun ombrage,] le voulut avoir pour collegue dans ce Consulat. Note 2.

Plin l. 2. ep. 1. p. 73. / Il jouit [prés de] trente ans de la gloire qu'il s'estoit acquise en refusant l'Empire. a p. 75. [a] Mais lors qu'il se preparoit à faire comme Consul le panegyrique du Prince, un grand livre qu'il avoit pris, & qu'il tenoit estant debout, luy tomba des mains, & en se baissant pour le relever, le pied luy glissa, & il se cassa la jambe, qu'on ne put jamais luy bien remettre à cause de son age qui passoit 83. ans: & il mourut ainsi aprés avoir longtemps souffert. On luy fit des funerailles " tres-solennelles: *publicum.* & Corneille Tacite, qui estoit alors Consul, y fit son eloge.

p. 76. / Pline, dont il avoit esté tuteur, luy en fit un autre en mandant sa mort à un de ses amis. p. 77. / Il n'avoit point de fils.

p. 77. pan. p. 119. / Durant sa maladie le Senat choisit cinq personnes pour travailler à regler les dépenses publiques, & à les diminuer.

Dio, l. 68. p. 770. c. / Calpurnius Crassus de l'illustre maison des anciens Crassus conspira cette année avec d'autres contre Nerva, b Vict. epi. [b] sollicitant les soldats à la revolte par des promesses sans bornes. Il fut découvert: Dio, p. 770. c. d. / & avant qu'il le sceust, Nerva le fit asseoir luy & les autres conjurez auprés de luy dans un spectacle, [comme Tite avoit fait dans une semblable occasion:] & leur presenta les épées [des gladiateurs] qu'on luy avoit apportées selon la coutume; leur témoignant par là qu'il ne craignoit guere la mort. [On ne dit point s'ils furent touchez de cette generosité,] Vict. epi. / mais seulement que Crassus ayant confessé sa faute, fut relegué à Tarente avec sa femme, quoique le Senat blasmast une si grande douceur. Dio, p. 770. b. / Mais Nerva voulut observer à l'égard mesme des conjurez le serment qu'il avoit fait de ne faire mourir aucun Senateur.

Aur. Vict. / Cependant les soldats Pretoriens toujours prests à se soulever pour vanger Domitien, Suet. v. Dom. c. 23. p. 81. / & qui ne manquoient que d'un chef, b Vict. epit. [b] en trouverent un dans Ælianus Casperius; c Dio. l. 68. p. 770. d | Apoll. v. l. 7. c. 8. p. 341. a. [c] qui ayant eu la charge de Prefet du Pretoire sous Domitien [en l'an 94.] l'exerçoit encore sous Nerva. Les Pretoriens le gagnerent par de grandes sommes d'argent selon l'epitome de Victor, ou il les anima luy-mesme à la sedition selon Dion. Plin. pan. p. 11. / Ils allerent assieger, prendre, & enfermer Nerva dans le palais, Suet. v. Dom. c. 23. p. 81. | Vict. epit. / & luy demanderent avec de grands cris la mort de ceux qui avoient tué Domitien.

Vict. epit. / On pretend qu'on vit alors dans Nerva tout ce que la frayeur peut faire d'impression sur les corps des hommes: son cœur neanmoins ne s'abbatit pas: il protesta qu'il aimoit mieux mou-

rir que d'abandonner ceux dont il tenoit l'Empire; & il tendit le coû comme prest à recevoir la mort. Cependant toute sa resistance fut inutile; il fut contraint selon Pline de faire mourir ceux qu'il vouloit conserver, ou comme Victor le semble dire, les soldats sans se mettre en peine de luy, tuerent d'un seul coup Petronius [Secundus,] [1] & égorgerent Parthene aprés beaucoup d'indignitez qu'ils luy firent. Elien plus insolent par son crime, contraignit mesme Nerva de louer cette action devant le peuple, & de témoigner qu'il estoit obligé aux soldats de ce qu'ils avoient osté la vie aux plus méchans d'entre les hommes. Dio, l. 68. p. 770. d. Plin. pan. p. 12. Vict. epit. 1. &c.

Cette insolence des soldats fut utile à la Republique, parce qu'elle porta Nerva à adopter Trajan pour fils & pour successeur. Car voyant que l'on méprisoit sa vieillesse, [a] & que l'Empire avoit besoin d'une personne qui eust autant de force d'esprit que de corps; comme il estoit exemt de cet aveuglement qui fait qu'on ne connoist & qu'on ne mesure point ses forces, & de cette ambition de dominer qui regne souvent sur ceux mesmes qui sont le plus prés de la mort; il se resolut à associer quelqu'un à la puissance souveraine, & fit voir quelle estoit sa sagesse par le choix qu'il fit de Trajan. Il avoit assez de parens; mais il songeoit au bien de l'Empire, non à la grandeur de sa famille. Et il croyoit que pour gouverner tant de peuples, il faloit chercher par tout celuy qui estoit le meilleur de tous. [Nous verrons autre-part quel estoit Trajan.] Il suffit de dire ici qu'il commandoit alors une tres-puissante armée dans la Germanie; [& apparemment dans la basse,] puisque ce fut à Cologne qu'il prit l'Empire, & qu'on marque qu'il avoit rendu la ville de Cologne formidable aux peuples voisins. [b] Il paroist que [L. Licinius] Sura dont nous parlerons sur Trajan, contribua beaucoup à le faire choisir par Nerva. Plin. pan. p. 10-12. Dio, l. 68 p. 770. e. a Aur. Vict. Dio, l. 68. p. 771. a. Plin. pan. p. 14. &c. p. 17 | Dio, p. 770. e. Vict. epit. v. Traj. Sid. car. 7. v. 114. p. 334. b Vict. epit. v. Traj.

Il se rencontra alors que Nerva receut la nouvelle d'une victoire remportée dans la Pannonie sur les Allemans, marquée dans une medaille, [& à cause de laquelle apparemment] il prit à la fin de cette année [& peut-estre le 28. d'octobre] le titre d'Imperator pour la seconde fois, avec le nom de Germanicus. Estant allé au Capitole pour y porter le laurier qu'on luy avoit envoyé; & y ayant fait assembler le peuple, il declara le mesme jour & au mesme lieu, qu'il adoptoit M. Ulpius Nerva Trajanus. Il luy donna aussitost dans le Senat la qualité de Cesar & le nom de Germanicus; & aussitost aprés, avant mes- Plin. pan. p. 15. Birag. p. 145. p. 144 | Goltz. p. 63. b. c. Note 3. Plin. pan. p. 15. 16 | 30 | Dio, l. 68. p. 770. e 771. a. Plin pan. p. 16. 18.

1. Il y en a qui ajoustent ici le nom d'Estienne. Mais il avoit esté tué aussitost aprés Domitien.

me que la nouvelle de son adoption eust pu estre portée jusqu'en Allemagne, il y joignit le titre d'Empereur, & la puissance du Tribunat, le faisant ainsi "son collegue aussibien que son successeur. *participes sociusque.* [Il peut mesme y avoir ajouté l'année suivante "le titre d'Auguste, ce qui n'est pas neanmoins aisé à croire.] *NOTE 4.* ['] Il luy donna aussi un second Consulat [pour l'an 48.] ['] Pline remarque que l'adoption de Trajan fut receue avec un consentement du Senat & de tout le peuple, & qu'elle fit aussitost cesser tous les tumultes. ['] Nerva luy envoya un diamant, [a] & luy écrivit de sa main qu'il luy abandonnoit la vengeance des injures qu'il avoit souffertes. [b] Et en effet Trajan ayant mandé quelque temps aprés Elien & les Pretoriens de sa faction, comme pour les employer en quelque occasion, "il les cassa & les dissipa, ou mesme les fit mourir. *ἐκποδὼν ἐποιήσατο.*

Pl. n.pan.p 108. | p.10 19. | Spart. v Adr.p. 2.. | a Dio, l. 68. p. 770.771. | b 771.c.

[Puisque la basse Germanie avoit Trajan pour gouverneur, il faut rapporter à la haute ce que dit Philostrate] ['] qu'un Rufus commandoit en ce temps-ci les armées des Gaules. [Je ne sçay si c'est] ['] celuy que Domitien avoit banni comme complice des desseins de Nerva contre luy. [c] Il avoit autrefois esté "Magistrat de Smyrne; *ὕπατος.* & comme il n'estoit pas alors fort considerable, il avoit souffert sans beaucoup de peine une parole un peu haute que luy avoit dite un Sophiste celebre en ce temps-là nommé Nicete. ['] Quand il se vit grand & puissant, il crut s'en devoir ressentir comme d'une injure; & par une lettre qu'il écrivit à Nerva, il fit de grandes plaintes contre ce Sophiste. Nerva luy remit à luy-mesme le jugement & la punition de celuy dont il se plaignoit; & ordonna à Nicete de l'aller trouver. Il le fit dans la creance que Rufus ne seroit pas assez hardi pour abuser de ce pouvoir, & que mesme il auroit honte de condanner un homme en sa propre cause. En effet Nicete l'estant venu trouver sur le Rhein, desarma sa colere par le discours qu'il luy fit. Rufus répandit mesme quantité de larmes, & traita en ami celuy qu'il avoit fait venir de si loin pour le punir.

Philost soph.19. p.512.b. | v.Apoll l.7.c.3. p.325. | c v. soph.19. p. 512.

['] Nerva semble avoir fait "quelque voyage hors de Rome sur la fin de cette année, comme on le peut tirer de quelques medailles, dont l'une luy donne le titre de Proconsul. *Fortuna redux.*

Birag. p. 144. 145.

L'AN DE JESUS-CHRIST 98, DE NERVA 2.

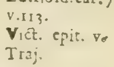
['] *Nerva Augustus IV. & Trajanus Cæsar II. Consuls.*

[d] L'adoption & l'association de Trajan à l'Empire fut la derniere action [celebre] de Nerva. Il mourut aussitost aprés. ['] Car s'estant un jour fort échauffé à crier de toute sa force

Cusp. p.340.b| Idat. | a Plin.par.p.19. | Vict epit.

contre Regulus [digne objet de sa colere,] la sueur luy causa un frisson & une fiévre qui l'emporta [peut-estre le 21. de janvier, ou le 27. au plustard] 'aprés qu'il eut regné seize mois & huit ou neuf jours au plus. Dion dit qu'il a vescu soixante-cinq ans, dix mois, & dix jours. ' D'autres ne luy donnent que soixante-trois ans : Eutrope au contraire va jusqu'à 71. & S. Jerome à 72. ' On marque qu'il mourut dans [le palais] des jardins de Salluste. ' Le Senat porta son corps dans le tombeau d'Auguste. ' On fit son apotheose : & Trajan luy bastit des temples. [a] Il mourut glorieux devant les hommes pour avoir gouverné avec beaucoup de douceur, d'équité, & de sagesse. [b] Mais rien ne l'a rendu si illustre que d'avoir donné aux Romains Trajan pour Prince.

Note 5. | Dio, p. 771. b| Eutr. | Vict. epi. | Euf. chr. | Vict. epi. | Plin. pan. p. 20. 21. | a Euseb. chr | Eutrop. | b Plin pan p. 20| Eutr| Sid. car. 7. v. 113.



'Il y eut sous son regne une grande inondation du Tibre.

Vict. epit. v. Traj.



L'EMPEREUR TRAJAN.

ARTICLE PREMIER.

Origine de Trajan : Il commande dans la Germanie.

D.o,l.68 p.771. a.
a Aur.Vict|Eutrop.
b Baudrand. p. 394.
c Eutrop.
d Vict epit.
e Eutr|Plin.pan. p.17.
Bar.100. § 1|
Plin.pan.n.p.17.
Bar.100.§ 1.
Ezech.29.v.18-20.
Spanh.l.7.p.651.
Spart.v.Adr p.1.
Vict.epit.
Spart.p.1.a|n C. p.3.1.d.
f Plin.pan p 151-152.
g Bruag.p.1 ?6.
h Vell.mo.1.3; p. 389|Goltz p.66. f.
Plin.|pan p.161.
Them.or.16 p.2?. a.

L'EMPEREUR Trajan estoit Espagnol,[a] originai- NOTE I.
re & natif de la ville d'Italica[b] prés de Seville, appel-
lée aujourd'huy la vieille Seville selon les uns, & Alca-
la de Rio selon d'autres.[c] Il estoit d'une famille plus
ancienne qu'illustre.[d] Son pere nommé aussi Trajan,[e] avoit
neanmoins esté Consul, avoit eu les ornemens du triomphe, &
avoit esté mis au nombre des Patriciens [par Vespasien sans
doute.] Ainsi l'on a tout sujet de croire que c'est ce Trajan
Colonel d'une legion, qui se signala beaucoup dans la guerre
contre les Juifs, comme on le voit dans Joseph, qui ne songeoit
point à flater son fils. Baronius croit que Dieu peut l'avoir re-
compensé de ce qu'il avoit executé sa volonté contre les Juifs,
en élevant son fils à l'Empire, comme il dit dans l'Ecriture
qu'il veut donner l'Egypte à Nabucodonosor & à son armée, à
cause qu'il l'avoit servi contre Tyr. [Cependant on peut dire
qu'il trouva une nouvelle malediction dans le regne de son fils,]
qui en pensant l'honorer luy fit l'injure d'en faire une idole. Il
paroist que ce ne fut qu'aprés la troisieme année de son regne [1]. 1.

[Pour ce qu'on trouve des parens de Trajan,] Adrien qui
fut Empereur aprés luy, estoit son cousin, fils de [2] son cousin 2.
germain nommé Ælius Adrianus Afer, & petit-fils de sa tante
paternelle, dit Casaubon.[f] Trajan avoit une sœur dont Pline le
jeune fait l'éloge,[g] & qui est appellée Marcienne dans plu-
sieurs inscriptions.[h] Elle eut une fille nommée Matidie,[3] qui 3.

1. Aprés que Pline eut fait son panegyrique [en l'an 100. au mois de septembre.]
2. Eutrope dit *fils de sa cousine germaine* consobrinæ.
3. [C'est apparemment à cette Matidie qu'il faut reduire ce que dit Themistius,] ἴσου αὐτῷ [Τραιανῷ] παῖδες ἀδελφῶν.

fut mere d'une ſeconde Matidie, & de Julia Sabina femme
d'Adrien. Elles eurent toutes les titres d'Auguſtes & de deeſ-
ſes, hors peut-eſtre la ſeconde Matidie, qui vécut juſque ſous
1. Tite Antonin. Une inſcription [1] de l'an 116. donne à Marcien-
ne le titre de Deeſſe. [Ainſi elle eſtoit morte alors.] 'Elle vi- Dio, l.68. n. p. 1040.1.
Note 2. voit encore " aprés l'an 105. [a] La ville de Marcianople [metro- *a* Amm. l.27.p. 340.a.
pole de la Meſie [inferieure] a pris ſon nom de cette princeſ-
ſe. 'Adrien fit de grands honneurs à [Matidie] ſa belle-mere Spart.p.5.c.
quand il fut devenu Empereur.

Note 3. 'Trajan naquit donc à Italica [" le 18. ſeptembre de l'an 52. Eutrop.
ſelon ceux qui étendent le plus ſa vie : car ſelon d'autres il peut
n'eſtre né que deux ou trois ans aprés.] ' On luy donne les Goltz.p.52.f | Dio, l.68.p.770. c|Fabr. p.287.
noms de M. Ulpius Trajanus [b] Crinitus. [c] Il fut nourri & s'ap-
pliqua de bonne heure aux exercices de la guerre, [d] qu'il apprit *b* Eutrop.
en ſervant durant dix ans en qualité de Tribun. [e] Il eſtoit en- *c* Plin.pan p.26.
pene puer. core " fort jeune lors qu'il s'acquit beaucoup de reputation du *d* p.29.
coſté de l'Euphrate, en arreſtant l'orgueil des Parthes, dit ſon *e* p.26.
panegyriſte, par la ſeule nouvelle de ſon arrivée, & par la ter-
V. Tite § 8. reur de ſon nom. [Cela peut s'eſtre fait ſous Tite vers l'an 80.]
gloriam patris augens. Mais je ne ſçay s'il ne commandoit point alors " ſous ſon pere
qui y eſtoit ce ſemble preſent ; ' & à qui en effet il donna le ti- Spanh.l 7.p.651.
tre de Parthique, comme on le voit encore par quelques me-
dailles. 'Il peut auſſi avoir commandé dés ce temps-là [une p.26.27.
legion] dans la Germanie, & y avoir acquis de la reputation.

'Il fut Preteur avant l'an 86. [f] & Conſul ordinaire [en l'an Spart.p.1 b.
91.] avec Acilius Glabrio : & on pretend qu'un meſme accident *f* Dio, l.67.p. 765.a.
que l'hiſtoire ne marque pas, luy fut un préſage de l'Empire,
V. Domitien. & à Glabrion d'une mort funeſte. [Il ſe retira enſuite en Eſpa-
gne,] ' d'où Domitien le rappella pour l'envoyer commander Plin.pan.p.29.
les armées de la Germanie. Ce Prince qui n'avoit aucune bonne
qualité, les haïſſoit dans les autres. Mais il crut que celles qu'il
voyoit dans Trajan luy eſtoient neceſſaires pour conſerver la
Germanie troublée alors par beaucoup de guerres. [Ainſi par
un ordre particulier de la providence non ſeulement Trajan
échappa à ce tyran, qui renverſoit tout ce qu'il y avoit d'émi-
nent dans l'Empire, [mais il fut meſme élevé par luy à un rang
qui luy ſervit de degré pour monter à la puiſſance ſouveraine. Il
ne fut apparemment envoyé dans la Germanie qu'aprés la re-
volte & la ruine d'Antoine en 88. puiſqu'on ne luy donne au-

1. *Trib. pot.* XVIII. dans Velſer, qui eſt l'an 115. Mais dans Gruter (*p. 247. 6.*) & dans Onuphre (*in faſtos, p.219.a.*) il y a XVIIII.

Eutrop. Plin.pan.p.17.

cune part dans la défaite de ce rebelle.] ' Il eut le gouvernement de la [basse] Germanie où est Cologne, ' & le commandement d'une armée tres-puissante & tres-nombreuse.

Buch.de Belg.l. 6.c.1.§5.p.189. a Baudrand,C.p. 172.2|T.p.277. 1|333. 1. b Amm. l.17.p. 88.b. c Baudr.t.p.277. 1.

' On voit encore quelques monumens de son sejour dans la Germanie, a où divers lieux ont long-temps porté son nom vers les pays de Cleves & de Cologne. b Il fit mesme bastir un fort de son nom au delà du Rhein, que Julien l'Apostat fit rétablir. &c. c On n'en sçait pas bien la situation. [Eutrope dit qu'il repara les villes d'audelà du Rhein : mais il ne s'explique pas davantage. Il peut n'avoir fait une partie de ces bastimens, ou au moins ne leur avoir donné son nom, que depuis qu'il fut Empereur, aussi bien que ce que dit S. Sidoine,] ' qu'il rendit la ville de Cologne redoutable aux peuples voisins.

S. Sidon. car.7.v. 115 p.334.

ARTICLE II.

Trajan est fait Cesar par Nerva. Son exterieur ; ses vertus militaires ; sa bonté ; sa generosité.

[IL y a assurément toute apparence que Trajan ne fit rien de bien considerable dans la Germanie pendant qu'il en fut gouverneur, puisque Pline n'en dit autre chose,] ' sinon qu'il y gagna entierement l'affection de ses troupes, sans songer neanmoins à se prévaloir de cette affection [pour violer la foy qu'il devoit à Domitien mesme,] & pour s'élever à l'Empire. Il merita [par cette modestie] d'y estre élevé d'une maniere plus legitime. [Car sur la fin de l'an 97. & peut-estre le 28. d'octobre, V.Nerva. Nerva qui avoit succedé à Domitien, l'adopta publiquement, luy donna la qualité de Cesar avec les noms de Nerva & de Germanicus, & peu aprés il y adjousta le titre d'Empereur, 1 avec la puissance du Tribunat, sans considerer autre chose en luy que son merite.]

Plin.pan.p.17.

' Aussi, s'il en faut croire les historiens, jamais homme n'eut plus que luy tout ce qui peut contribuer à faire un grand Prince. | Et comme nous sommes obligez de rapporter ce qu'ils en disent, cela nous sera une occasion de donner par avance une idée generale de la maniere dont il se conduisit estant Empereur.] ' Lors qu'il fut élevé à cette dignité, il estoit dans la vigueur de son age, " ayant quelques 42. [ou 45.] ans, exempt de V. la note 3. la precipitation de la jeunesse, & de la foiblesse des vieillards.

Plin.pan.p.7| Vict.ep.

Plin.p 8.|Dio,l. 68.p.772.a.

1. Une inscription de l'an 100. montre qu'il l'avoit avant le 29. decembre 97.

Son

' Son corps estoit grand & robuste, son visage bien-fait & majestueux ; & ses cheveux mesmes qui blanchissoient avant le temps, contribuoient à luy attirer du respect.

Plin.pan p.8 39| Dio,p.785.d.

' Il n'avoit pas d'étude, & peu ou point d'éloquence ; mais il avoit, disent les auteurs, tout ce que l'étude & les lettres peuvent donner : [a] & il favorisoit beaucoup les hommes de lettres, & les professeurs des sciences, ' aimant ceux qui excelloient dans la connoissance de quelque chose. ' Il avoit mesme du respect pour les philosophes.

Dio,p.772.c| Vict.ep.t Juli. cæs.p.38. a Plin.pan p.84. Vict.epit. Juli.cæs.p.40.

[Chacun sçait qu'il a esté un tres-grand homme de guerre.] ' Il dormoit peu, [b] estoit vigilant, infatigable, marchoit à pied à la teste de ses troupes, mesme estant Empereur : [c] & traversoit en cet état de grands pays avec ses armées, sans se servir de chariot ni de cheval. [d] Il passoit de mesme les rivieres à pied toutes les fois que les soldats ne les pouvoient passer autrement. [e] Il les accoutumoit à supporter la faim & la soif, en la souffrant comme eux. [f] Il se contentoit de lard, de fromage, & des autres choses qu'on a accoutumé de leur donner. [g] Il faisoit avec eux tous les exercices militaires, se messoit dans les combats qu'ils faisoient pour cela, sans souffrir qu'ils l'épargnassent plus qu'un autre. ' Il les consoloit & les secouroit quand ils estoient malades, ne rentroit dans sa tente qu'aprés avoir visité celles des autres, & ne se reposoit jamais que le dernier.

Plin.pan p.92. b p.92| Sidon.car. 7.v.111| Dio,l.68. p.781.d. c Plin.pan.p.27. 28. d Dio, l.68 p. 781.d. e Plin.pan.p.24. f Spart.v.Adr.p. 5.c. g Plin pan.p.24. 25. p.25.

' Il connoissoit tous les vieux soldats, les appelloit par leur nom, savoit toutes leurs belles actions, & ne manquoit point de les en louer [& de les en récompenser.] ' Mais il savoit en mesme temps si bien les maintenir dans la discipline, qu'on ne les vit jamais devenir insolens, & s'élever au dessus de leur estat, comme cela est ordinaire sous les Princes qui aiment la guerre.

p.30. Dio,l.68.p.772. d.

' Il se rendit encore plus admirable par sa bonté & sa moderation dans la paix, que par son courage & sa valeur dans la guerre. ' Il estoit porté naturellement à la douceur, & nullement sujet à la colere. [h] Il estoit tres-patient, & en mesme temps franc, simple, & ouvert, trouvant bon qu'on sceust ce qu'il vouloit ou ne vouloit pas ; sans déguisement, sans défiance, sans envie, [i] grand, genereux, & magnifique, qui aimoit mieux estre aimé, que craint & respecté des peuples.

Eutrop. Dio,l.68 p.771. 772| val.p.710| Aur.Vict. h Dio, p.771.d| val.p.710| Plin. pan.p.104. i Dio, l.68. p. 772.b.

' Il aimoit, honoroit & élevoit tous ceux qui avoient de grandes qualitez, soit pour la paix, soit pour la guerre, sans en haïr & en craindre aucun. ' Il favorisoit comme nous avons dit, les hommes de lettres, & les philosophes. ' Il récompensoit toutes

a| val.p.710| Vict. epit. Plin.pan. p.84. p.132.

les personnes de merite, & donnoit de nouvelles charges à ceux qui s'estoient bien acquittez des premieres.
p.78.79. ' Au lieu d'abbattre & d'étouffer les esprits ardents & élevez, comme avoit fait Domitien, il leur donnoit un nouveau feu par le plaisir qu'il témoignoit prendre à les produire, & par les emplois honorables qu'il leur donnoit.
p.78.80. ' Ceux qui avoient le plus de constance & de generosité, & le plus de haine pour la servitude, estoient ceux qu'il aimoit & qu'il avançoit le plus. [Quoique sa maison ne fust devenue illustre que depuis son pere,]
p.130. ' il aimoit dans les autres la noblesse qu'il n'avoit pas: il recherchoit ceux qui restoient des anciennes familles de la Republique, il les produisoit, les élevoit, leur donnoit des charges mesme avant l'age porté par les loix.

p.83. ' Pour les méchans, il se contentoit de les mettre hors d'état de se faire craindre.
p.83|Dio, val. p. 710. ' Il les " laissoit, & ne les avançoit pas: ἠμέλει.
a Plin pan. p.83. a mais il ne vouloit pas employer la terreur & la severité contr'eux, aimant mieux attendre qu'ils se corrigeassent d'eux-mesmes, & ne voulant point remedier aux maux que quand tout le monde le souhaitoit. [C'estoit estre trop bon que de l'estre mesme aux méchans, comme on le reprochoit à un roy de Lacedemone.] Mais on luy persuadoit que c'estoit le moyen d'établir le calme & la paix:
l. 3. ep. 14. p. 478. [& il estoit bien aise que] ' son regne passast pour un temps de liberté,
Tac. v. Agr. c. 3. p. 140. ' où tout le monde " pouvoit faire ce qu'il vouloit. facilitate.

ARTICLE III.

Trajan sans faste; ennemi des flateurs; appliqué aux affaires, & à faire du bien à tout le monde.

[LA bonté de ce prince paroissoit aussibien dans les petites choses que dans les grandes.]
Plin. pan. p. 133. ' Il recevoit toutes sortes de personnes avec beaucoup de civilité, alloit au devant de ceux qui le venoient saluer, les baisoit & les embrassoit, au lieu que les autres princes leur donnoient à peine leur main à baiser sans se lever de leur siege. Mais il savoit mieux qu'eux qu'un Souverain n'a point à craindre de s'avilir, & qu'il ne peut s'élever qu'en se rabaissant par bonté. Aussi plus Trajan rendoit d'honneur aux autres, plus il leur paroissoit grand & auguste.

p.140. [Il estoit de mesme dans tout le reste.] ' Sa suite estoit modeste & mediocre. Il n'envoyoit point devant luy faire retirer

le monde pour luy faire place : & il vouloit bien estre quelquefois obligé de s'arrester dans les rues pour laisser passer les trains des autres. ' Sa table estoit frugale pour un Empereur : [a] mais il se faisoit une joie d'y avoir compagnie ; son humeur gaie, & son entretien civil en estoient le plus grand agréement. ' Il passoit quelquefois le reste de la nuit à s'entretenir avec ceux qui avoient soupé avec luy, à qui ensuite il envoyoit des presens.

l.6.ep.31.p.398. a pan.p.90 92. &c. l.6.ep.31 p.398.

' Il n'aimoit point ce grand nombre de statues que la flaterie élevoit alors aux Empereurs, ' & il n'accordoit que rarement la permission de luy en dresser. ' Pline dans son panegyrique [1] semble dire qu'il n'y en avoit alors qu'une ou deux à Rome : & elles n'estoient que de bronze. ' Il se moquoit des vains respects qu'on leur vouloit rendre, sur lesquels on faisoit souvent des crimes de leze-majesté sous les autres regnes. ' Il sçavoit, dit Pline, quel est le veritable honneur d'un prince ; que des statues & des arcs de triomphes sont sujets à perir par les flammes, par le temps, par la fantaisie d'un successeur : mais que celuy qui méprise l'ambition, qui modere ses passions, qui donne des bornes à une puissance qui n'en a point, est loué de tout le monde durant sa vie, & encore plus aprés sa mort lors que personne n'est contraint de le louer. Il ne faut pas, ajoute le mesme auteur, qu'un Empereur songe à estre connu de la posterité : il le sera toujours assez, quand mesme il ne le voudroit pas : ' mais à s'en faire estimer. Et c'est ce qu'il peut acquerir par la vertu & par le merite, & non par des statues & des bastimens.

pan p.93. l.10.ep.10.p 572. pan.p.98. l.10 ep.88.p.624. pan.p.106. p.107.

' Il n'aimoit point non plus qu'on luy decernast de nouveaux honneurs qui sentissent la flaterie : [b] & ne vouloit pas mesme que ceux à qui il avoit donné des charges, l'en vinssent remercier ; ne souffrant qu'ils le fissent dans le Senat, que parce qu'il eust eu peine à l'empescher. ' S'il en faut croire son panegyriste, il ne voulut point qu'on luy fist de grands éloges.

l.6.ep.27.p.389. pan.p.104. b pan.p.7. p.6.

' L'insolence des autres Empereurs fait qu'on a loué Trajan d'avoir témoigné quelque respect pour la divinité, [quoiqu'il la connust si peu] & de n'avoir pas voulu qu'on rendist des actions de graces à son genie, mais à cette nature superieure, de qui il vouloit qu'on tinst tout le bien qu'il faisoit aux autres.

pan.p.98.99.

' Quand il estoit obligé d'interrompre les affaires de l'Etat pour se delasser un peu, il ne s'amusoit pas comme les autres princes à jouer, ou à chercher une funeste joie dans des crimes ; mais changeant seulement de travail, il s'en alloit à la chasse

p.145.146.149.

1. Fait l'an 100. au commencement de septembre.

dans les bois & dans les montagnes, sans se faire aider de personne; ou se mettant sur un vaisseau, il le conduisoit luy-mesme comme un pilote, ou se mettoit à ramer: & ces exercices par lesquels il se fortifioit le corps, le rendoient propre pour les fatigues de la guerre.

p 144. ' Son occupation serieuse & ordinaire estoit de satisfaire les desirs des peuples, [soit de Rome & de l'Italie,] soit des provinces; & de pourvoir aux besoins de toutes les villes particulieres. Il donnoit sans peine audiance à tous ceux qui avoient des affaires, & les expedioit promtement: Il reconcilioit les villes qui avoient des querelles, il appaisoit les soulevemens des peuples autant par raison que par autorité; Il s'opposoit aux injustices des magistrats, & cassoit ce qu'ils avoit fait contre l'ordre, toujours prest à écouter & à secourir ceux qui avoient besoin de luy, & à aller par tout où il pouvoit faire du bien, ' sans " faire jamais tort à personne. [a] Car sa severité * mesme estoit un effet de clemence, comme sa douceur n'estoit ni molle ni lasche.

Dio, l. 68. p. 772. a. / a Plin. pan. p. 144. / ὀυ καθήρει πινά. / * quam mitis!

Eutr. ' Il traitoit les moindres personnes & à Rome & dans les provinces, comme s'il n'eust point esté au dessus des autres, ' se souvenant non seulement qu'il commandoit à des hommes, &c. mais encore qu'il estoit homme. ' Il estoit liberal à tout le monde; combloit de richesses & d'honneurs ceux mesmes qu'il ne connoissoit que mediocrement, ' ou les consoloit en leur promettant pour l'avenir ce qu'il ne leur pouvoit pas donner encore. ' Il accordoit beaucoup d'immunitez aux villes: [b] & quand elles avoient besoin d'estre soulagées, il le faisoit avec beaucoup de liberalité.

Plin. pan. p. 4. / Eutr. / Plin. pan. p. 129. 130. / Eutr. / b Vict. epi.

Dio, l. 68. p. 772. b. ' Il traitoit tout le peuple avec beaucoup de bonté, le Senat " avec gravité & avec respect, [c] en un mot il travailloit à estre aimé de tout le monde, & à n'estre craint que des ennemis de l'Etat. ' Il réussit en cela: car tout le monde l'aimoit; [& personne ne le haïssoit parce que personne ne le craignoit.] ' Il ne se défioit point de ceux qui estoient les plus illustres [& les plus puissans,] parce qu'il ne leur donnoit point sujet de le craindre.

c c. / σεμνῶς. / b. / Plin. pan. p. 130.

Eutr. ' Ses amis le blasmant un jour de ce qu'il estoit " trop civil & trop bon à tout le monde; il leur répondit: Je veux estre tel que " je voudrois que fust l'Empereur, si c'en estoit un autre que moy. " Aussi cette conduite maintint toutes choses dans une si grande paix & une si grande tranquillité, qu'il n'y eut qu'un seul Sena-

comis.

teur condanné [à mort] durant tout son regne, & encore sans qu'il le sceust. Car jamais il ne fit tort à aucune personne de ce corps. 'Julien l'apostat avoue qu'il a excellé sur tous les princes pour sa douceur & la bonté. 'Cependant cette bonté ne diminuoit rien de sa majesté, & du respect qu'on luy devoit : '& il ne se relevoit jamais mieux au dessus des grands, que lors qu'il s'égaloit aux plus petits. Juli.cæs.p.40. Plin.pan p.8. p.4.

'Il remplit l'Empire de nouveaux bastimens publics, fit faire en divers endroits des grands chemins [& des ports, [a] fit secher des marais, [& fit beaucoup d'autres ouvrages semblables pour la commodité ou pour l'ornement des provinces.] Dio,l.68.p.772. a.b. a Eutr.

ARTICLE IV.

Trajan aime la justice ; ne foule point le peuple ; n'éleve point ses affranchis.

'TRAJAN ne se relevoit pas moins par son amour pour la justice, que par son courage & par sa bonté. [b] Il ne vouloit point qu'on prononçast contre un absent en matiere criminelle, ni que l'on condannast qui que ce fust sur des soupçons : & on cite cette parole d'un de ses rescrits, Qu'il vaut mieux qu'un criminel demeure impuni, que non pas qu'un innocent soit condanné. Dio,l.68.p.771. d. b Digest.48.t.19. l.5 p.1828.

'Il estoit aussi éloigné de prendre le bien des autres, que de les faire mourir injustement. 'On assure qu'il ne fit jamais la
1. moindre injustice en faveur du [1] fisc, 'qui est le nom qu'on donnoit alors au thresor & au domaine particulier de l'Empereur. « Ce fisc, dit Pline, n'a jamais tort que sous un bon prince. Mais ni le fisc ni le thresor public n'avoient point de privilege sous Trajan. Ses Intendans estoient souvent tels que l'on estoit bien aise de les avoir pour juges : mais ceux qui ne le vouloient pas
2. pouvoient aller devant les magistrats ordinaires, [2] recuser ceux qu'ils croyoient ou trop timides ou trop favorables à l'Empereur, & obliger l'Intendant à venir plaider devant ceux qu'il avoit choisis. Dio,p.771 e a.b. Plin.pan. p 64. 65.

'Il condannoit & detestoit mesme les vexations [qui vont à opprimer le peuple,] disant que le fisc estoit comme la rate, Vict. epit. v. Constantii.

1. 'Ce mot par luy mesme ne signifie autre chose qu'un sac & une bourse. Aug.p.[illegible].v.8.p.14 d.

2. *Ou devant une chambre particuliere établie pour cela.* Car l'endroit de Pline n'est pas bien clair.

qui ne s'augmente qu'à mesure que les autres membres se dessechent. Il cassa la loy que l'avarice de ses predecesseurs avoit introduite, par laquelle les biens de ceux que l'on releguoit, estoient confisquez. [Mais l'avarice de ses successeurs la rétablit depuis,] Cypr. ep.19.p. 41. 'comme on le voit par S. Cyprien. a Aus. cons. p. 405. Span. l. 9. p. 812. a On asûre [1] qu'il remit une partie de ce qui estoit dû des anciens impos: ce qui a depuis esté imité [par Adrien,] par Antonin, & par plusieurs autres de ses successeurs.

Plin. pan. p. 73. 'Sa generosité estoit tellement connue, que ces flateurs interessez, qui savent si bien, dit Pline, plaider la cause du fisc avec un front grave & une mine triste & severe, n'osoient pas seulement ouvrir la bouche devant luy, ni luy representer qu'il ruineroit bien-tost son épargne en l'épuisant d'une part par tant de liberalitez, & en fermant de l'autre tant de voyes que ses predecesseurs avoient prises pour la remplir. Ils ne parloient p. 105. point, parce qu'il n'y avoit personne qui les écoutast. 'Et Trajan p. 73. qui ne dépensoit rien inutilement, 'trouvoit un plus grand fond dans sa frugalité, que les princes les plus avares dans leurs ra- Dio, l. 68 p. 772. a. b. pines. 'Quelques grandes dépenses qu'il fist pour ses bastimens & pour ses guerres, jamais, dit un historien, il n'y depensa le sang de personne.

Plin. pan p 144. 'Il ne songeoit dans le jugement des affaires qu'à trouver la verité pour la soutenir, & non à tirer de l'argent: & ceux qui plaidoient devant luy n'estoient pas en peine de cacher leurs richesses, [comme sous les autres princes,] mais de luy faire voir leur droit; & de paroistre dignes de son approbation & de son l. 6. ep. 31. p. 395. estime. 'Claudius Aristo le premier de la ville d'Ephese, ayant esté accusé par quelques personnes envieuses de ce qu'il s'attiroit l'affection du peuple par son humeur magnifique & populaire, Trajan le renvoya aussitost absous & déchargé de tout ce Gell. l. 11. c. 18. p. 279. dont on l'accusoit. 'Aulu-Gelle cite le livre d'un Ariston jurisconsulte & habile dans les lettres. [Je ne sçay si c'est celuy-ci.]

Plin. l. 10. ep. 55. p. 601. 'Pline le jeune ayant mandé à Trajan que personne ne vouloit prendre l'argent du public pour le faire profiter au denier qu'on prenoit celuy des particuliers, & qu'ainsi il croyoit qu'il faudroit le donner à un interest plus bas, & mesme obliger les ep. 56. p. 601. 602. magistrats des villes à s'en charger; 'il consentit qu'on diminuast l'interest, mais pour obliger personne à prendre de l'argent qui luy pourroit estre à charge, il répondit à Pline que la justice [& l'honneur] de son regne ne le souffroit pas.

Span. l. 9. p. 812. 1. 'Spanheim soutient qu'il ne l'a point fait, & que c'est une faute dans Ausone.

Il avoit défendu les presens que les villes faisoient quelquefois en argent à des particuliers. Mais il ne voulut point qu'on retirast ce qui avoit esté donné au delà de vingt ans, de peur que cela ne ruinast plusieurs personnes: & il finit son rescrit par « ces termes: Car je ne veux pas prendre moins de soin du bien « des particuliers que de celuy du public. ep. 117. p. 640. 641.

En faisant un nommé Saburan Prefet du Pretoire, & luy donnant l'épée nue qui estoit la marque de cette dignité, il luy « dit; Servez-vous de cette épée pour moy, si je fais mon devoir, « & contre moy si je ne le fais pas; puisque celuy qui gouverne « les autres doit faire moins de fautes que personne. pan. p. 27. 123; Dio, l. 68. p. 778. a. b; Aur. Vict.

Il n'aimoit point à s'attirer le jugement des affaires:[a] & il vouloit que les magistrats eussent l'exercice libre de toute leur jurisdiction, augmentant leur authorité plutost que de la diminuer. Plin. l. 6. ep. 31. p. 396. a pan. p. 141.

Sous [presque tous] les princes precedens, leurs affranchis avoient esté les maistres des affaires, & des princes mesmes. Mais cela ne se vit pas sous Trajan. Il ne se servoit que de ceux que luy-mesme, ou Nerva, ou d'autres bons Empereurs avoient choisis [comme les meilleurs;] & il les traitoit fort bien, mais neanmoins comme des affranchis, voulant qu'ils se souvinssent toujours de ce qu'ils estoient, & qu'ils missent leur principale gloire à estre gens-de-bien & gens-d'honneur. Ainsi ils estoient honorez parce qu'ils estoient dignes de l'estre: & on les honoroit d'autant plus que ce n'estoit point leur credit qui obligeoit de les honorer. pan. p. 157. *summû honore habes*

Dans une affaire où Eurythme son affranchi & son Intendant avoit interest, il dit à ceux qui craignoient cet Eurythme: Il n'est[1] pas Polyclete, ni moy Neron: & comme Eurythme mesme témoignoit craindre qu'on ne le soupçonnast d'abuser du pouvoir qu'il avoit auprés de luy; Je ne crains pas ce soupçon là pour vous, dit Trajan; je le crains pour moy. l. 6. ep. 31. p. 397.

ARTICLE V.

Trajan vrai ami: Les vices de Domitien le font estimer.

[ON a beaucoup estimé dans Trajan la maniere dont il agissoit envers ses amis.] L'amitié estoit un bien qui sembloit estre alors banni du monde, à la reserve des Chrétiens, Plin. pan. p. 151.

1. C'estoit un celebre affranchi de Neron.

que l'on reconnoissoit selon la promesse de Jesus-Christ, par l'amour qu'ils avoient les uns pour les autres.] ' Pour les payens, la complaisance, la flaterie, & une apparence d'amour pire qu'une haine [ouverte,] avoient pris entre les particuliers la place de l'amitié. Pour les Empereurs, ils se consideroient comme des maistres, & les autres comme des esclaves: [& l'amitié veut des égaux, ou elle en fait.]

p.153. | assentationes, blanditia.

' Mais pour Trajan il avoit des amis, parce qu'il aimoit, & qu'il aimoit comme un égal, comme mettant sa joie dans la douceur de l'amitié, comme ne trouvant pas moins de satisfaction à aimer qu'à estre aimé. ' Il vivoit avec ses amis dans une familiarité & une liberté toute entiere, [a] se rabaissant à tous les devoirs communs de l'amitié, si l'on peut dire que ce soit se rabaisser; & ne jugeant rien de bas pour un prince que de haïr. ' Il alloit souvent visiter ses amis dans leurs maladies ou dans leurs réjouissances, les faisoit monter dans son carrosse, ou montoit dans les leurs; railloit avec eux, alloit manger chez eux, souvent sans gardes, se mesloit dans leurs chasses, dans leurs festins, & leurs autres divertissemens, & venoit mesme aux assemblées qu'ils faisoient pour consulter leurs amis sur leurs affaires domestiques. ' Il leur estoit tres-fidele, [b] ne croyant pas aisément ce qu'on luy disoit contr'eux: [& nous en verrons un bel exemple touchant Sura.]

p.153. 154|Vict. ep.t. | &c. | Dio l.68 p.772. c. | a Plin.pan.p.154. | Dio,p.772.c| Eutrop. | Aur.Vict. | b Dio, l.68.p. 772.a.

' Pline donne de grands éloges à ce qu'il fit " à l'égard d'un homme excellent qu'il aimoit beaucoup, & qu'il avoit obligé de prendre la charge de Prefet du Pretoire. Cet homme aimant mieux le repos d'une vie privée que l'éclat de cette charge, demanda la permission de se retirer. Trajan qui souhaitoit beaucoup de l'avoir auprés de luy, en fut attristé. Cependant voyant qu'il persistoit, il ne put le refuser, aimant mieux ceder à un ami, que le vaincre, & le laissa ainsi aller malgré luy. Il luy fit de grandes liberalitez; & quand il partit, il voulut l'accompagner jusqu'au vaisseau où il devoit s'embarquer, l'embrassa, & ne se separa de luy qu'en pleurant, & en souhaitant qu'il voulust bien-tost revenir. [On ne dit point qui estoit cette personne.] ' Car pour Licinius Sura dont Catanée l'entend, [il paroist estre demeuré toujours auprés de Trajan; & il estoit d'un rang superieur à celuy des Prefets, puisque nous le verrons Consul dés l'an 102. Saburan dont nous avons parlé pouvoit estre ce Prefet mesme, ou son successeur.

Plin pan. p.155. 156. | avant l'an 101. | a p.154. | V. § 14.

L'affection & la confiance que Trajan avoit pour ses amis, eust

euſt pu nuire beaucoup à l'Etat, s'ils euſſent eu la volonté de le faire.] ' Mais il avoit ſoin de les choiſir parmi les meilleurs citoyens, parmi ceux que Domitien avoit haïs, & qui avoient haï ſa tyrannie. C'eſtoient des perſonnes dans les mœurs & dans la vie deſquels on voyoit avec joie ce qu'il falloit faire, pour eſtre aimé d'un bon prince. ' Il aimoit ſur tout ceux qui avoient [comme luy] beaucoup de franchiſe & de candeur. p.80. Vict.epit.

' On marque entre ſes principaux amis Licinius Sura, dont nous venons de parler, [a] Soſius [Senecio, Cornelius] Palma, & Celſus. Il leur fit à tous dreſſer des ſtatues. Dio,l.68.p.777.d. a p.776.b.

' Trajan tira un grand avantage des vices de Domitien. Car il avoit ſceu par ſa propre experience, quelle miſere c'eſt que de trembler ſous un tyran, en danger d'éprouver ſa cruauté : Il avoit veu combien les méchans princes ſont deteſtez de tout le monde, & de ceux meſmes qui les rendent méchans [par leurs mauvais conſeils & leurs flateries.] Ainſi il voyoit dans ce qu'il avoit ſouhaité ou blaſmé eſtant particulier, ce qu'il avoit à faire ou à éviter eſtant Empereur. [Ses bonnes qualitez eſtoient d'autant plus agreables, qu'elles eſtoient oppoſées aux vices de Domitien.] ' Auſſi il n'avoit garde de trouver mauvais qu'on blaſmaſt & Domitien & les autres méchans princes. Comme il en eſtoit ſi different, il ne s'intereſſoit nullement à leur défenſe, ſachant bien que tout ce qu'on diſoit contr'eux ne pouvoit retomber ſur luy ; & que meſme on n'aime pas aſſez les bons quand on ne hait pas les [dereglemens des] méchans. ' Quand on ne blaſme point, dit Pline, un méchant prince aprés ſa mort, c'eſt que ſon ſucceſſeur luy reſſemble. Plin.pan.p.77.78. Pan.p.100. p.101.

[Outre que la comparaiſon de Domitien avec Trajan rendoit celuy-ci plus eſtimable,] ' on l'aimoit encore parce qu'on avoit l'imagination, à cauſe de quelques preſages, qu'il eſtoit deſtiné pour reparer les maux que ce tyran & tant d'autres avoient faits à l'Empire, & qui l'avoient preſque entierement ruiné. ' Il fut meſme le premier depuis Auguſte qui releva par les armes la gloire du nom Romain. Vict.epit. Eutr.

[Ainſi comme ſes vertus eſtoient toutes humaines, elles ont eſté récompenſées en ce monde par l'eſtime qu'elles luy ont acquiſe parmi les hommes.] ' Car il a paſſé pour un prince accompli dans la paix & dans la guerre ' & tel qu'à peine les plus grands genies ſont capables de repreſenter ſon merite, ' & qui peut eſtre comparé ou preferé meſme à tout ce que l'hiſtoire nous fournit de plus illuſtre. ' On a eu une veneration toute ex- Aur.Vict. epit. Aur.Vict;Eutr. Eutr.

traordinaire pour luy, aussibien aprés sa mort que durant sa vie: & jusques au temps des Valentiniens, le Senat dans ses acclamations ne souhaitoit rien de plus grand aux Empereurs, que d'estre plus heureux qu'Auguste, & encore meilleurs que Trajan.

ARTICLE VI.

Défauts de Trajan.

[LA regle eternelle de la veritable vertu voyoit bien des vices dans ses vertus apparentes. Mais les hommes, & les payens mesmes en ont aussi remarqué quelques-uns.] ' Les historiens le blasment d'avoir esté sujet à des excés [1] de vin [a] & de viande. [b] Dion dit qu'il n'en perdoit jamais la raison, & que ce defaut ne luy fit jamais rien faire contre son devoir. Neanmoins Aurele Victor assure qu'il fut obligé d'ordonner, qu'on n'auroit point d'egard à ce qu'il commanderoit aprés ses festins. ' Spartien remarque qu'Adrien obtint beaucoup de choses de Trajan, parce qu'il luy tenoit teste à boire: ' & Julien l'Apostat luy reproche qu'il auroit eu assez de genie pour l'eloquence, si le vin ne luy eust souvent abbatu l'esprit.

Dion l. 68. p. 772. c Aur. Vict. Alex. v. p. 127. b. Adri. v. p. 2. b. *a* Vict. epit. *b* Dio, l. 68. p. 772. c. Adr. v. p. 2. b. c. Juli. cæs. p. 39.

' Pline loue extremement sa chasteté. [c] Mais Dion avoue encore qu'il s'abandonnoit à des infamies qu'on n'oseroit exprimer. Il pretend l'excuser, parce qu'en cela, dit-il, il ne faisoit tort à personne, [' comme si ce n'estoit pas estre assez coupable que se deshonorer soy-mesme.] ' Et on remarque qu'Adrien sceut fort bien tirer avantage de ces crimes pour devenir Empereur en se faisant adopter par luy. ' Julien l'Apostat ne l'a pas épargné sur cela.

Plin. pan. p. 36 | V[illegible] *c* Dio, l. 68. p. 772. c. B[illegible] 100. § 13 15 Spart. p. 2. c. Juli. cæs. p. 12.

' Le mesme Julien l'accuse de paresse, & d'avoir laissé Sura écrire ordinairement pour luy. ' On marque qu'il aimoit les gladiateurs & les danseurs, ' & il faisoit quelquefois jouer les comediens à ses festins. *acromata.*

p. 38. Dio, [illegible] p. 773. [illegible] p. 776.

' Quoique Pline le loue d'avoir aimé la paix sans craindre la guerre, ' Dion semble dire qu'il avoit trop d'inclination pour la guerre: [d] & il avoue que le desir de la gloire fut la veritable raison de celle qu'il fit aux Parthes. ' Il sembloit ne pouvoir pas souffrir que son Empire eut des bornes. ' On marque que quand il vouloit assurer quelque chose, il disoit par une espece de ser-

Plin. p. 30. 34. Dio l. 68. p. 772. *d* p. 778. c. *e* Proc. ed. l. 4. c. [illegible] *f* Amm. l. 24. p. [illegible]

1. ' Sa regle estoit de vider encore cinq verres (*pocula*) aprés le repas, avec ses plus familiers.

A[illegible] p. [illegible] b.

ment: Ainsi puissé-je voir la Dace reduite en province, ou passer l'Euphrate & le Danube sur les ponts que j'y auray faits. ' Theodose [qui avoit un cœur vraiement genereux & vraiement Chrétien,] detestoit non seulement la foiblesse de Trajan à l'égard du vin & des plaisirs, mais encore sa passion ardente pour se signaler par des triomphes. V.&.epi.v.Th.

' Un auteur payen se moque de l'ambition qu'il avoit de voir son nom écrit sur tous les bastimens, comme s'il en avoit esté Amm.l.27.p.53.a.
1. le fondateur : ce qui le faisoit appeller [1] Parietaire. [Je ne sçay si le mesme desir de s'acquerir l'estime & l'affection des payens n'auroit point esté la cause de la persecution que Trajan fit à l'Eglise, comme nous le verrons en un autre endroit; qui paroist si opposée à cet esprit de bonté dont on le loue.]

[Il trouvoit bon qu'on le traitast de Seigneur, comme on le voit par les lettres de Pline, ce que les autres bons princes avoient toujours refusé :] ' & il semble qu'il l'eust luy-mesme refusé d'abord. [Mais il estoit encore plus inexcusable] [a] de souffrir qu'on offrist des sacrifices à ses statues, [b] & ' que l'on jurast par sa vie & par son eternité, comme par les choses les plus sacrées. Plin. pan p.4. 106. a l.10.ep.102.p. 631. b ep.89.p.629. *rogatus per æternitatē.*

' On pretend qu'il laissa quelque temps piller les provinces par ses Intendans : & Lampride rapporte qu'Homule luy reprocha à luy-mesme qu'il faisoit plus de tort à l'Etat par les mauvais magistrats qu'il établissoit, que n'avoit jamais fait Domitien; parce que celuy-ci quelque méchant qu'il fust, avoit de bons amis [& mettoit de bons officiers :] car il vaut mieux, dit Lampride, n'avoir qu'un tyran à souffrir que d'en avoir plusieurs. [Mais Trajan corrigea sans doute bien-tost les fautes que sa bonté & sa facilité luy peuvent avoir fait faire d'abord sur cela, l'idée qu'il a laissée de son gouvernement estant si differente de celle que toute la posterité a eue de celuy de Domitien.] L'on attribue à sa femme l'honneur de l'avoir fait entierement changer sur ce point, comme nous le dirons dans la suite. Vict.epi.v.Constanti.Alex.v.p. 137.a.

' Decebale roy des Daces ayant enlevé aux Jazyges une partie de leur pays, parce qu'ils ne se vouloient pas joindre à luy pour faire la guerre aux Romains; lors qu'il eut esté vaincu, les Jazyges redemanderent à Trajan les pays qu'ils avoient perdus [pour luy.] Mais il ne voulut point les leur rendre : [& Dion qui rapporte ceci, ne dit point qu'il eust aucune raison de leur refuser une chose qui paroist si juste. Dio,l.68.p.774. c.

1 C'est une herbe ainsi nommée parce qu'elle vient dans les murailles, *in parietibus*.

Il faut voir maintenant l'hiſtoire de ſon regne par l'ordre du temps.]

ARTICLE VII.

Trajan ſuccede à Nerva ; rétablit la diſcipline militaire : Les Bructeres ſont chaſſez de leur pays.

L'AN DE JESUS-CHRIST 98, DE TRAJAN I.

Idat.&c. *Nerva Auguſtus IV. & Trajanus Cæſar II. Conſuls.*

[TRAJAN fut adopté, comme nous avons dit, par Nerva, & declaré Ceſar ſur la fin de l'an 97.] Plin.pan.p.78. ' Il témoigna d'abord vouloir s'excuſer d'accepter un rang ſi élevé : [mais il il ne reſiſta pas long-temps.] [Les armées luy deputerent de tous coſtez pour luy témoigner la joie qu'elles avoient de ſon adoption.] Spart.v.Adr.p.1.c. ' Celle de la baſſe Meſie luy envoya pour cela Adrien ſon couſin, à qui il donna auſſitoſt de l'employ dans la haute Germanie. Plin. pan. p.19. 24.25. ' Pour luy il ne changea point de conduite à l'égard des ſoldats, aimant toujours mieux paroiſtre leur general que leur Empereur.

Spart.v.Adr.p.1.c. [Nerva mourut " vers le 21. ou 27. janvier de l'an 98.] V. Nerva n.5. ' Trajan en apprit la premiere nouvelle par Adrien ; a Eutr' Vict.epi Hier.chr. [a] & prit l'Empire à Cologne. b Pl.n.l.10.ep.53. 54 p.600.601. [b] On en renouvelloit tous les ans la memoire au meſme jour par des réjouiſſances publiques ; & les Gouverneurs y faiſoient de nouveau faire ſerment à l'Empereur par les ſoldats & par les peuples. ep.105-107.p.636.637. ' Il [1] paroiſt que c'eſtoit peu aprés les vœux ſolennels qu'on avoit faits pour ce Prince [au premier jour de l'année : & c'eſtoit ſans doute le 27. de janvier, " Ibid. auquel on voit que l'on commençoit ſon regne.]

Dio,l.68.p.771.c. ' Quand il eut eſté fait Empereur, il écrivit au Senat de ſa propre main, & luy promit avec ſerment de ne faire jamais perdre ni la vie ni l'honneur à aucun homme de bien. [Nous ne voyons pas ſi ce fut en ce temps-ci, ou dés le temps de ſon adoption,] non plus que ce que Dion ajoute, qu'il manda les Pretoriens qui avoient fait une ſedition contre Nerva, & les punit.

Buch.de Belg c. 5 p.189. ' On croit qu'il ne quitta pas la Germanie auſſitoſt aprés la mort de Nerva, c Plin.pan.p.108. 109.114.115. [c] & il paroiſt qu'il paſſa le temps de ſon ſecond Conſulat, & meſme une partie de l'année ſuivante hors de Rome auprés des barbares, qui luy envoyerent un grand nombre

1 Cela paroiſt parce que les quatre lettres citées ſe ſuivent immediatement.

de deputez. ' Car Pline assure que tous les peuples étrangers sachant que Trajan estoit Empereur, témoignerent l'estime & la crainte qu'ils en avoient, par les soumissions extraordinaires qu'ils firent pour demander la continuation de la paix. [Il faut apparemment rapporter à ce temps-là ce que dit le mesme auteur,] ' que les Allemans qui avoient accoutumé de passer le Danube durant qu'il estoit glacé, demeurerent alors cachez tout l'hiver sans oser paroistre. Les troupes Romaines estoient sur le bord du fleuve, qui ne demandoient qu'à passer en Allemagne comme assurées de la victoire : mais Trajan ne le voulut pas. p.22. p.23.24.31.109.

' Il s'employa durant ce temps-là à rétablir la discipline militaire, & à inspirer aux soldats l'amour du travail, & l'obeïssance envers leurs chefs, dont sa presence ne diminuoit point l'autorité, parce qu'il leur laissoit faire leurs fonctions : & il apprenoit mesme aux autres à les respecter, " en les traitant avec civilité & avec respect. Eux de leur part s'acquitoient avec joie & avec soin de leur devoir, parce qu'ils n'avoient pas affaire à un prince timide & défiant, qui redoutast & qui haït tous ceux qui avoient du merite. p.34.35. *illos reverebare.*

' Tacite dans son livre Des mœurs des Allemans, y conte les années jusqu'au second Consulat : [a] ce qui fait juger qu'il écrivoit ce livre cette année mesme. [b] Il y marque " comme une chose toute recente, que les Camaves & les Angrivariens peuples d'Allemagne avoient chassé les Bructeres du pays qu'ils tenoient sur les bords du Rhein, & avoient mesme entierement exterminé cette nation, haïe de tous ses voisins à cause de son orgueil. Il y eut soixante mille hommes de tuez dans un combat donné [sur les bords du Rhein] en presence des Romains, qui virent avec joie un spectacle [si funeste, sans considerer qu'ils estoient hommes comme les Bructeres.] ' On croit que ces peuples demeuroient vers Rées & Emerik au pays de Cléves. ' Mais la suite de l'histoire nous apprend qu'ils ne furent point entierement exterminez, & que s'estant placez un peu plus haut sur le Rhein vers le pays de Nassavv, ils donnerent encore souvent des affaires aux Romains. ' Nous trouvons dans Pline que Trajan fit élever une statue à Vestricius Spurinna, parce qu'il avoit obligé les Bructeres " malgré leur extreme fierté, de recevoir leur Roy. [C'estoit apparemment avant la défaite dont parle Tacite.

Tac. de Germ. c. 37. p. 135. a Buch. Belg. l. 5. c. 1. § 6. p. 189. b Tac. de Germ. c. 33. p. 135. *nunc narratur.* Buch. Belg. l. 5 c. 1. § 6. p. 189. § 7. Plin. l. 2 ep. 7. p. 90 91. *ferocissimā gentem.*

ARTICLE VIII.

Trajan vient à Rome ; est appellé Optimus ; *prend soin des enfans à Rome & dans l'Italie.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 99, DE TRAJAN 2.

Onuphr. in fast. p. 2 . . ; Idat. Chr. Alex.

' *A. Cornelius Palma, & C. Sosius Senecio Consuls.* NOTE 4.

a Plin. pan. p. 110.

a C'ESTOIT l'ordinaire que les Empereurs fussent Consuls l'année qui suivoit leur promotion, quoiqu'il y eust d'autres personnes designées pour l'estre. [Cela s'estoit toujours fait depuis Claude, & cela se verra peut-estre sans exception dans toute la suite de l'histoire. ' Le Senat n'avoit pas aussi manqué de prier Trajan de prendre le Consulat [pour cette année] ' & il n'y en avoit aucun autre de designé. ' Cependant il ne voulut pas l'accepter, principalement parce qu'il ne pouvoit pas venir l'exercer a Rome. ' Ainsi ce Consulat fut donné à des particuliers, [qui furent Palma & Senecion,] ' tous deux de ceux que Trajan consideroit le plus : [& nous les verrons encore tous deux Consuls dans la suite.] ' Senecion à qui Plutarque addresse plusieurs de ses vies & de ses morales, ' le fut jusqu'à quatre fois.

p. 111. 112. — p. 110. — p. 115. — p. 112. — Dio, l. 68. p. 775. b. — Ruald v. Plut. c. 12. p. 21. — b Onuph. in fast. p. 217. b.

Plin. pan. p. 36. 37. — p. 37.

' Trajan quitta enfin [cette année] ses troupes [& les frontieres de l'Empire] pour venir à Rome. Sa marche fut entierement paisible & reglée, sans desordre, & sans fouler les pays par où il passa. ' Il fit afficher ce que ce voyage & un autre de Domitien avoient cousté, afin que [l'extreme difference de l'un & de l'autre] servist d'exemple & de regle à ses successeurs.

p. 38-42. — p. 38. 39.

' Pline décrit avec quelle joie il fut receu dans Rome, & avec quelle bonté il saluoit & [1] baisoit comme un particulier 1 ceux qui luy venoient rendre leurs respects comme à leur prince. ' Il fit son entrée à pied, comme pour triompher de l'orgueil de ceux qui s'estoient fait porter ou dans des chars ou mesme par des hommes. Il alla au Capitole & ensuite au palais.

Vict. epit. v. Cõstantii. — c Dio. l. 68. p. 771. a. — Vict. epit. v. Cõstantin. A. . x. v. p. . . 2.

' Sa femme Pompeia Plotina [estoit avec luy.] c Lors qu'elle montoit les degrez pour entrer au palais elle se retourna vers le peuple, à qui elle dit : J'entre ici telle que j'en veux sortir. Elle se conduisit en effet durant tout le regne de Trajan d'une maniere irreprehensible, ' & elle contribua mesme beaucoup à fai-

1. C'estoit la coustume des Romains de se baiser en se saluant.

re aimer & estimer davantage son mari. Car plusieurs de ses Intendans faisant de tres-grandes vexations dans les provinces, & y pillant toutes les personnes riches; elle l'en avertit, & luy fit voir combien cela faisoit de tort à sa reputation; de sorte qu'il corrigea entierement ce desordre.

'Pline fait de grands eloges de Plotine, particulierement sur sa modestie, & sur son union avec [Marcienne] sœur de Trajan. Il dit que le Senat avoit offert à l'une & à l'autre le titre d'Augustes, & qu'elles avoient refusé de l'accepter tant que Trajan refuseroit celuy de Pere de la patrie. ["Ainsi il semble qu'elles l'aient accepté peu aprés que Trajan fut arrivé à Rome, selon ce que nous allons dire: & cela n'est pas neanmoins sans difficulté.] 'Plotine fut toujours fort favorable à Adrien auprés de Trajan: ce fut par son moyen qu'il épousa la [petite] niece de ce prince, qu'il fut adopté par luy, & qu'il parvint ainsi à l'Empire.

(Plin. pan. p. 1:9-152. — Note 5. — Adri. v. p. 2. 3.)

'Pline remarque que Silius Italicus qui s'estoit retiré dans la Campanie à cause de sa vieillesse, ne quitta point sa retraitte pour l'arrivée de Trajan: L'on estima & Trajan de luy avoir donné cette liberté, & luy d'avoir osé s'en servir.

(Plin. l. 3. ep. 7. p. 170.)

'Il semble que Trajan n'ait receu qu'à son arrivée à Rome le titre de Pere de la patrie, qu'il avoit long-temps refusé. [Il prit aussi apparemment alors celuy de grand-Pontife.] 'Car il n'est qualifié que Pontife dans quelques inscriptions, [a] qui peuvent neanmoins avoir esté faites avant la mort de Nerva. [b] A ces titres ordinaires, le Senat & le peuple en ajouterent un nouveau, qui fut celuy d'*Optimus*, c'est à dire *excellent*, ou *tres-bon*. [c] Et il l'estima plus que ceux qu'on luy donna [depuis] pour ses victoires, parce que c'estoit l'eloge non "de son bonheur ou du courage de ses soldats, mais de ses mœurs. 'On ne le trouve [guere] neanmoins dans ses inscriptions "que depuis l'an 110. ou environ, [soit qu'il n'ait pas voulu souffrir plutost qu'on l'y mist, soit pour quelque autre raison qui ne nous est pas connue.]

(Pan. p. 38. — Goltz p. 4:[B]. 6 . p. 1-7. — a Fabr. p. 290. 287. — b Plin. pan. p. 157-160. — c Dio, l. 68. p. 781 e. — τῶ. ὅπλω. — Fabr. c. 9. p. 396. — Note 6.)

[Trajan tascha de verifier ce titre] 'par sa conduite toute paternelle, & pleine d'une extreme bonté. [d] Il avoit déja donné aux soldats la moitié de l'argent qu'il leur avoit promis à son avenement à l'Empire: & il fit "la mesme liberalité, mais toute entiere au peuple de Rome, 'sans en excepter ni ceux qui estoient absens, 'ni les enfans, [e] & sans enrichir les uns de ce qu'il avoit ravi aux autres, comme les tigres qui nourrissent

(&c. — Plin. pan. p. 42. 43. 85. 86. — d p. 44. — congiariũ. — p. 44. 45. — p. 45. 47. — e p. 47.)

Brag.p.149. leurs petits des autres animaux qu'ils ont égorgez.' On voit dans plusieurs medailles [1] que cela se fit cette année. 1.

Spart.n.C p.16. 1.d. ' Les enfans au dessous d'onze ans n'avoient jamais guere esté compris dans les distributions que les autres Princes avoient faites : [& la grace que Trajan leur fit de les y admettre estoit d'autant plus considerable, qu'elle leur donnoit droit apparem- NOTE 7. Roma ill.p.254-256. ment d'estre aussi compris] ' dans les distributions du blé & des autres vivres que l'on faisoit tous les mois à ceux du peuple qui estoient moins accommodez. On pretend que ces distributions Plin.pan.p.48. estoient pour nourrir deux millions de personnes. ' Le nombre des enfans à qui Trajan donna ce droit, se montoit l'année suivante à prés de cinq mille. C'estoient toutes personnes libres, que l'on nourrissoit aux dépens du public, pour servir un jour la Republique, soit dans les armées, soit en d'autres emplois, & qui devoient avoir d'autant plus de zele pour la patrie, qu'ils auroient esté accoutumez dés l'enfance à l'aimer comme [leur mere &] leur nourrice.

Dio,l.68.p.772.c. [Trajan étendit depuis sa liberalité] ' aux autres villes de l'Italie, à qui il donna " de l'argent ou des revenus pour y entre- πολ. tenir les enfans des pauvres. [Je pense que c'est à ceux-ci qu'il Adri.v.p.4.c. faut rapporter ce qu'on trouve] ' qu'Adrien augmenta depuis ce que Trajan avoit accoutumé de donner pour la nourriture Occo. p.202.205. des enfans de l'un & de l'autre sexe. ' On voit encore des medailles " de l'année 103. ou des suivantes, où Trajan est repre- *Conf.v.* senté comme distribuant du blé à des enfans, avec cette inscri- p.205. ption [si honorable à un Prince ;] " *Il a nourri l'Italie :* ' & dans *Alim.Ital.* une autre qui paroist aussi se rapporter au soin qu'il prenoit des enfans, il est appellé le restaurateur de l'Italie.

ARTICLE IX.

Diverses actions de Trajan à Rome.

Plin pan.p.49-51. ' TRAJAN se fit encore beaucoup aimer par le soin qu'il prit des vivres. Il mit par tout l'abondance, en empeschant les vexations qui appauvrissoient les provinces, & leur ostoient le moyen de fournir les vivres dont l'Italie avoit be- p.51-58. soin. Ainsi cette province s'en trouva tellement pourveue, ' qu'elle en fournit une grande quantité à l'Egypte, où le Nil ne

1. Il y en a trois, dont l'une marque que c'estoit une seconde distribution : *CONG. II.* C'est apparemment une faute. Car Pline ne parle que d'une seule largesse.

s'estoit que peu débordé. ' On le loue d'avoir mesme donné ordre, que Rome n'en manquast point pour l'avenir en formant & établissant " un corps & une societé de boulangers. [Ce ne fut apparemment que dans la suite de son regne.] — *Aur. Vict.* — *collegium.*

' Aprés avoir pourvu aux vivres, il donna un combat de gladiateurs, ' & d'autres spectacles. Mais on vit avec bien plus de joie la juste punition des delateurs, qui avoient tant fait de maux sous Domitien, en renversant toutes les loix par les loix mesmes. Ils parurent alors publiquement comme des criminels, & ensuite ils furent menez dans les isles desertes, où leurs calomnies avoient fait releguer tant d'innocens. ' Trajan fit des loix tres-severes contre ceux qui à l'avenir tomberoient dans la mesme faute, ne se contentant pas de celles que Tite & Nerva avoient déja faites. — Plin. pan. p. 58. 59. — p. 60-62. — &c. — p. 62-64.

' Il exemta de l'impost du vintiéme qui se prenoit sur les successions, beaucoup de personnes qui y avoient esté comprises jusques alors, & voulut mesme que cette loy n'eust lieu que pour les successions qui se montoient à une somme considerable qu'il avoit fixée. — V. Nerva. — p. 69-72. — &c.

' Il ne voulut point souffrir l'action de leze-majesté [déja abolie par Nerva,] qui estoit l'horreur des Romains & l'unique crime des innocens. ' Il savoit bien que la crainte & l'effroy des sujets, n'est point ce qui leur fait reverer les princes, ' dont jamais la majesté n'est moins respectée que lors qu'ils forcent les hommes à la respecter. — p. 74. 75. — l. 10 ep. 88 p. 524. — pan. p. 74.

' Nerva avoit esté obligé par les instances du peuple à rappeller " les farceurs, que Domitien avoit chassez. Trajan les osta de nouveau : & Pline dit que ce fut le peuple qui l'en pressa, porté par son exemple à mépriser ces divertissemens effeminez & indignes de la gravité Romaine. ' Nous avons veu neanmoins qu'il aimoit les danseurs selon Dion. — p. 82. — *pantomimos.* — &c. — Dio, val p. 709.

' Il vendit aussi alors, ou donna mesme beaucoup de terres, de palais & de meubles precieux, que les autres Empereurs avoient ou achetez ou enlevez pour enrichir leurs esclaves, ou pour avoir seuls tout ce qu'il y avoit de beau. ' Il faisoit faire en mesme temps ou reparoit plusieurs bastimens publics, & faisoit une augmentation au Cirque pour cinq mille personnes. — Plin. pan p. 93. 94. — p. 96. 97.

' Il défendit de parler de luy sur les theatres, qui retentissoient auparavant des louanges des mauvais princes. — p. 101. 102.

[Voilà ce que nous trouvons de] ' ce grand nombre de reglemens que Trajan fit à Rome selon Dion avant la premiere — Dio, l. 68. p. 771. c.

guerre des Daces, & par lesquels il travailloit en rétablissant l'ordre dans l'Etat, à meriter l'affection des bons, de la sureté desquels il prenoit un fort grand soin.

ARTICLE X.

Trajan, Pline, Cornutus, & d'autres sont designez Consuls pour l'an 100.

Plin.pan.p.103. p.115. p.120.121. p.113-115. p.120.121.

'PLINE rapporte tout ce que nous venons de dire comme arrivé en cette année, ' avant le temps auquel il falloit élire les Consuls, [pour l'année suivante.] ' Il semble que cette élection se fist alors par le peuple. ' Trajan que le Senat avoit obligé d'accepter un troisiéme Consulat, ' se trouva à l'assemblée " en l'habit ordinaire de ceux qui demandoient les charges, & fit toutes les autres choses comme un simple particulier. *Candidatus.*

Prosp | Cassd | Victor. a Noris, ep.con p.61.62. Pagi, an.100.§ 1. Dio, l. 68. p.769. b.c. b Gruter, p 573.2. c Pagi, 100.§ 1.

' Il prit pour collegue " Fronton selon les uns, ou [1] Frontin selon d'autres : [a] & l'on trouve en ce temps-ci M. Julius Fronto, & Sex. Julius Frontinus, dont le dernier est celebre par les écrits qu'il nous a laissez. ' Il y a quelques raisons qui font pancher plutost pour le premier, ' dont nous avons rapporté autre-part une fort belle parole qu'il dit à Nerva. [b] Julius Fronto qui commandoit la flote de Misene sous Adrien [c] pouvoit estre son fils. Nerva 6. 1.

Noris, ep.con.p. 62. d Plin. pan. p. 118.

' Il paroist que Trajan devoit estre Consul durant quatre mois, & son collegue durant deux seulement. [d] Il fit donc encore élire [pour les mois de mars & d'avril] une autre personne [dont on ignore le nom, & dont on sçait seulement,] qu'il avoit déja esté Consul pour la seconde fois sous Nerva, aussibien que celuy à qui il devoit estre subrogé. ' Ils avoient aussi tous deux esté mis par le Senat à la teste de ceux qu'on avoit choisis sous Nerva pour diminuer les dépenses publiques. De sorte que cet honneur que leur fit Trajan donna beaucoup de joie à tout le Senat.

p.119 | l.2.ep.1 p. 77.

Plin.pan.p.123.

' Lors qu'aprés l'election tout le monde se retiroit, on fut bien surpris de voir Trajan s'aller presenter devant le Consul [qui avoit tenu l'assemblée] pour faire le serment ordinaire. Le Consul sans s'étonner, s'assit, & prononça les paroles du serment ; & Trajan estant debout les repeta, soumettant sa tes-

1. L'Anonyme de Cuspinien (p 341 a.) dit Frontin, Idace Pontin, & la Chronique d'Alexandrie Pontien.

te & sa maison à la colere du ciel, " s'il manquoit volontairement à son devoir. *si sciens fefellisset.*

[Dans la mesme assemblée, ou dans quelque autre tenue peu aprés,] ' on nomma encore d'autres Consuls pour estre subrogez l'année suivante aux ordinaires. Entre ceux-là furent Tertullus Cornutus, ' & le celebre Pline le jeune, nommez tous deux pour l'estre au mois de septembre. ' Trajan parla dans le Senat pour leur faire donner cet honneur, presida à l'assemblée du peuple où se fit leur nomination, & luy-mesme les proclama Consuls. ' Il en fit un grand eloge, les representant comme des hommes qui égaloient ces anciens Consuls par l'amour de la justice & du bien public. [Nous pourrons parler de Pline en un autre endroit.] l. 2. ep. 11 p. 101. 102. 105. pan. p. 162. 164. p. 164. p. 163.

' Pour Cornutus, Pline le loue beaucoup en disant qu'ils avoient tous les mesmes mœurs, les mesmes veues, la mesme conduite, ' les mesmes joies, les mesmes tristesses, [a] qu'ils avoient tous deux pour amis tous ceux qui meritoient le plus d'estime, ' & qu'ils avoient eu les mesmes sujets de craindre la cruauté des tyrans. ' Outre cela il dit de Cornutus en particulier que c'estoit un homme excellent, tres-ferme pour la verité, ' exemt de toute ambition; qu'on ne pouvoit rien trouver de meilleur, rien de plus saint, rien qui representast mieux tout ce qu'il y avoit eu de louable dans les anciens; qu'il avoit une tres-grande reputation, & telle qu'il la meritoit. p. 163. p. 162. a l. 5. ep. 15. p. 331. pan. p. 162. l. 2. ep. 11. p. 106. l. 5. ep. 15. p. 330.

' Il ne le louoit pas neanmoins sur l'estime qu'en faisoient les autres, mais parce qu'il le connoissoit parfaitement, ayant toujours esté uni avec luy. ' Ils avoient esté faits tous deux ensemble " Thresoriers de l'Epargne par Trajan [b] il n'y avoit pas encore deux ans. Et Pline remarque comme une chose extraordinaire, qu'avant qu'ils fussent sortis de cet employ, [qui comme je croy, duroit trois ans,] il leur avoit donné le Consulat, ' sans mesme les décharger du soin du thresor. [c] Ils eurent encore depuis tous deux ensemble le soin des grands chemins. ' Cornutus estoit le plus agé des deux, [& ainsi tenoit apparemment le premier rang.] ' Neanmoins Pline fit le remerciement à Trajan pour l'un & pour l'autre. p. 330. p. 335. | l. 10. ep. 3. p. 555. *Praefecti aerarii.* b pan. p. 164. p. 164. c l. 5 ep. 15. p. 330. p. 331. pan. p. 161. 162.

' Cornutus [& Pline] estoient designez Consuls dés le mois de janvier de l'année suivante. [d] Il y en avoit encore d'autres designez [pour les derniers mois,] puisqu'ils opinoient aprés Cornutus. ' Acutius Nerva semble en avoir esté: [e] Neanmoins L. Roscius Ælianus, & Tib. Claudius Sacerdos estoient Con- l. 2. ep. 11. p. 101. 102. 106. d p. 107. ep. 12. p. 111. e Noris, ep. consul. p. 134.

Plin.ep.11.p.99. ſuls en l'an 100. le 29. de decembre. ' Tib. Julius Ferox eſtoit auſſi alors deſigné pour eſtre Conſul [ſoit avec Nerva, comme l'a cru Onuphre, ſoit avant Cornutus & Pline.] C'eſtoit un homme qui avoit beaucoup de droiture d'eſprit " & d'integrité. (*Sanctus.*) ' Il écrivoit auſſi avec beaucoup de politeſſe. ' Il ſemble par la ſuite de Pline, que les Conſuls [ſubrogez] n'ayent eſté élus que le premier jour de l'année ſuivante.

(l. 7. ep. 13 p. 423. pan. p. 129-134. 140.)

ARTICLE XI.

Trajan exerce le Conſulat comme un particulier. Priſcus Proconſul d'Afrique eſt banni.

L'AN DE JESUS-CHRIST 100, DE TRAJAN 3.

Trajanus Auguſtus III. & M. Julius Fronto III. Conſuls. V. § 10.

[NOUS venons de parler de Pline & des autres qui furent ſubrogez à ces Conſuls.

Ce fut apparemment le premier jour de cette année, & en prenant le Conſulat,] ' que Trajan " monté ſur la tribune, (*in roſtris.*) fit ſerment d'obſerver les loix & de s'y ſoumettre. Ce ſerment eſtoit ordinaire aux Conſuls ; mais les princes s'en diſpenſoient : ce que Trajan ne voulut pas imiter, croyant que ce qui eſt défendu pour les particuliers, l'eſt auſſi pour les bons princes, & voulant apprendre aux autres à obſerver les loix & les ſermens, parce que perſonne n'eſt plus intereſſé à leur obſervation que les ſouverains. (Plin. pan. p. 124.)

' Dés ce premier jour il vint au Senat, où il exhorta tout le monde à parler & à agir avec liberté, & à veiller avec luy pour l'intereſt du public. Les autres Empereurs en avoient dit autant : mais pour Trajan on croyoit qu'il le diſoit avec ſincerité. (p. 125.) ' Il voulut que les vœux qu'on faiſoit tous les ans à Rome & par tout l'Empire pour l'Empereur [le 3. de janvier,] portaſſent cette condition, *S'il gouverne comme il doit la Republique, & s'il procure le bien de tous :* ' & dans ce qu'il demandoit luy-meſme, il ajouſtoit que c'eſtoit s'il continuoit à meriter l'eſtime & l'affection du Senat. (p. 127-129. p. 134.)

' Pline continuant ce ſemble l'hiſtoire de ces premiers jours de l'année, parle amplement de ce qui ſe paſſa dans l'election des Conſuls & des autres magiſtrats, à quelques-uns deſquels Trajan donna des charges avant le temps preſcrit par les loix, (p. 129-134.)

à cause de leur naissance, ou des services qu'ils avoient déja rendus, afin que les autres fussent portez à les imiter. ' Tout cela fut suivi par des acclamations & d'autres marques de la joie extraordinaire du Senat, ' que Trajan ne put voir qu'en versant des larmes, les yeux baissez, & le visage couvert d'une rougeur qui marquoit sa modestie. ' Le Senat voulut que ses acclamations fussent écrites, & gravées sur du cuivre; ce qui estoit nouveau: ' & Trajan eut peine à y consentir. p.135-138. p.136. p.137. p.138.

' On traita dans le mesme mois de janvier l'affaire de Marius Priscus, qui ayant pillé l'Afrique [a] dont il avoit esté Proconsul, estoit poursuivi comme coupable de peculat par une ville de cette province, & par plusieurs particuliers. [b] Les accusateurs avoient demandé d'avoir Pline pour Avocat: [car les personnes de la premiere qualité faisoient alors cette fonction.] Pline s'en estoit neanmoins excusé, parce que sa charge de Thresorier de l'Epargne luy laissoit peu de loisir: & le Senat avoit receu ses excuses. Mais sur la fin de l'an 99. Trajan mesme porta le Senat à le prier de passer pardessus cette difficulté. Il y consentit: ' & ainsi le Senat le commit luy & Corneille Tacite pour entreprendre cette affaire. l.2.ep.11.p.101. Juven. sat.8.v. 120. a Plin.l.3. ep.9. p.175. b l.10.ep.3.p.165. l.2.ep.11.p 97.

' Priscus se laissa condanner sans se défendre, & consentit à subir la peine portée par la loy, qui estoit assez douce, ' & qui alloit neanmoins non seulement à restituer ce qui avoit esté mal pris, ' mais encore à perdre son rang & sa dignité, [& apparemment à estre chassé du Senat.] Ayant donc esté condanné, ' il demanda des juges [pour estimer ce qu'il devoit rendre.] Mais Tacite & Pline le trouvant coupable de diverses violences qui alloient plus loin que le peculat, en avertirent le Senat, ' qui ordonna sur l'avis de Julius Ferox qu'on luy donneroit des juges comme il le demandoit, mais qu'on ne laisseroit pas de le poursuivre criminellement, ce qui fut fait. ' L'affaire dura trois jours, où les seances ne finissoient qu'à la nuit. ' Pline seul y parla prés de cinq heures.[1] ' La conclusion fut que Marius Priscus seroit relegué, [c'est à dire] ' banni de Rome & de l'Italie, ' & un Flavius Marcianus qui avoit acheté de luy la mort d'un Chevalier Romain, ' banni aussi tant de l'Italie, que de l'Afrique [dont il estoit.] l.6.ep.29 p.392. u.p.393. l.2.ep.11.p.103. p.97 98. p.98-100. p.105. p.103. 1. l.6.ep.29.p.392. l.2.ep.11.p.107. p. 100. p.107.

' Trajan fut present durant tous les trois jours à cette longue discussion, y presidant, & y agissant non comme Empereur, p.101 pan p.138. 139.

1. *Decem clepsydris, quasi spatiosissimis acceperam, sunt additæ quatuor.* [Ainsi *clepsydra* n'estoit que le tiers d'une heure.

mais comme Conſul. Chacun eut la liberté entiere d'opiner, de demander, de repliquer, de dire tout ce qu'il vouloit. On prit & on conta toutes les voix, [ſans qu'il paroiſſe meſme que
l.2.ep.11.p.104. Trajan ait appuyé aucune opinion.] ' On voit ſa bonté dans le ſoin qu'il eut de faire ſouvent avertir Pline, quand il s'échauffoit en parlant, de ſe moderer, de peur qu'il ne s'incommodaſt.

p.109.110. ' On examina peu aprés Hoſtilius Firminus Lieutenant de
ep.12.p.111.112. Priſcus, & meſlé dans ſes crimes. ' Cornutus vouloit qu'on le chaſſaſt du Senat ; mais on ſe contenta de le priver du droit d'aſpirer aux charges.

Juv.ſaty.1.v.49|l. 10.v.120 n. ' On croit que ce Marius eſt celuy dont parle Juvenal, ſe plaignant de ce qu'on luy avoit laiſſé ſes grands biens, dont il abuſoit encore dans ſon exil, pendant que l'Afrique pleuroit les maux qu'il luy avoit faits, ſans ſe pouvoir relever de ſes pertes. C'eſt pourquoy il dit que ſa condannation " n'eſtoit qu'une ombre de juſtice. *inane judicium.*

ARTICLE XII.

Claſſicus Proconſul de la Betique condanné pour avoir pillé: Panegyrique de Pline : Trajan va en Allemagne : Un Senateur tué par ſes gens.

Plin.l.3 ep.9 p. 175|4.p.157. ' LE jugement rendu contre Cæcilius Claſſicus, ou plutoſt contre ſes complices, ſemble avoir ſuivi la condannation
ep.4.p.155. de Priſcus. ' Ce fut au moins durant que Pline eſtoit Threſorier
ep.9.p.175. de l'Epargne. ' Ce Claſſicus Africain eſtoit Proconſul de la Betique en Eſpagne en meſme temps que Priſcus originaire de la Betique l'eſtoit de l'Afrique, l'un & l'autre avare & violent.
p.177. Claſſicus ne s'en cachoit pas ; ' & l'on avoit un memoire écrit de ſa main de tout l'argent qu'il avoit receu, & pour quelle af-
p.175. faire. ' Il fut accuſé par toute la province en corps : mais il mourut ou ſe tua luy-meſme avant que d'eſtre jugé. La province ne laiſſa pas de pourſuivre ſon action, comme les loix le permettoient en cas de peculat, quoique cela ne ſe fuſt point pratiqué depuis long-temps : & elle comprit dans la meſme accuſation divers complices des rapines de Claſſicus.

ep.4.p.155. ' Comme Pline avoit déja fait condanner ſous Domitien Bebius Maſſa gouverneur de la Betique, les deputez de la province demanderent au Senat de l'avoir encore pour Avocat. Il

estoit alors en Toscane, & ses amis representerent que sa charge de Thresorier le devoit exemter de plaider. Le Senat ne voulut pas aussi l'y obliger : mais il ordonna qu'il le pourroit, si les deputez pouvoient obtenir de luy qu'il le voulust. Lors qu'il fut revenu les deputez persistant dans leurs instances, ' il ne put refuser de servir ceux qu'il avoit déja obligez, ni s'opposer au desir qu'il vit qu'en avoit le Senat. p.156.157.

' Il fit donc ordonner que les biens que Classicus avoit eus avant son gouvernement demeureroient à sa fille, & que le reste seroit distribué à ceux qu'il avoit pillez [1]; ' que Bæbius Probus & Fabius Hispanus ses ministres seroient releguez pour cinq ans, quoiqu'ils s'excusassent sur la necessité d'obeïr à leur gouverneur ; ' que Stillonius Priscus qui avoit commandé une cohorte sous Classicus, seroit banni d'Italie pour deux ans ; ' & que plusieurs autres seroient encore bannis les uns pour un temps, d'autres pour toujours. La fille de Classicus estoit aussi accusée par la province : mais Pline la jugeant innocente, declara au Senat qu'il ne pouvoit point agir contre elle. p.178.179. | p.178.179|l.6.ep.29.p.392. | l.3.ep.9.p.179. | p.180.

' Norbanus Licinianus Lieutenant de Classicus, homme fort decrié, & qui avoit abusé du credit qu'il avoit eu sous Domitien, fut aussi relegué alors dans une isle pour des fautes qui ne sont pas bien marquées, mais differentes de celles de Classicus, dont il estoit ennemi. p.182.183.

' Trajan continua tant que dura son Consulat, à s'acquiter de toutes les fonctions de cette charge, grandes & petites, comme auroit fait un particulier. Il donnoit beaucoup de temps à vider les procés, suivant avec exactitude les regles de l'equité, & l'ordre des loix. ' Il gardoit avec grand soin les loix anciennes, & en faisoit de nouvelles [dans ce qui n'avoit pas encore esté reglé.] pan.p.140-142. | Vict.epi.

[Nous avons tiré une grande partie de ce que nous avons dit jusqu'ici,] ' du discours que Pline prononça estant Consul pour remercier Trajan de luy avoir donné cette dignité, & pour faire son panegyrique selon l'ordre qu'il en avoit receu du Senat, & au nom de tout l'Empire. [C'estoit sans doute à l'entrée de son Consulat :] ' & il est certain au moins que c'estoit avant le 18. de septembre. ' Pour l'année, c'estoit aprés le troisiéme Consulat de Trajan, ' & lors que le Senat pressoit ce prince d'en accepter un quatriéme ; ce que ce prince n'avoit pas encore fait ; Plin.pan.p.2.161. | p.164. | p.116.&c. | p.143.144|Noris,ep.cons.p.63.

1. *Additum est ut pecuniæ quas creditoribus solverat, revocarentur.*

Tab.t.c.9.p.272. 205. ' & il l'accepta pour l'an 101. [Pline s'y addresse par tout à Trajan comme present.]

Plin.l.3.ep.18.p. 200. ' Il ne le prononça pas tel que nous l'avons : car il y ajouta depuis beaucoup de choses, afin que ce fust une instruction & un p.201. modele pour les princes suivans. ' Avant que de le publier, il le recita devant quelques-uns de ses amis : & quoique cela durast trois jours, il fut toujours écouté avec beaucoup d'attention : ce qu'il attribue non à la beauté de sa piece, mais à ce qu'on estoit persuadé que les louanges qu'il y donne à Trajan estoient un eloge sincere & non une flaterie, [ce qui est d'autant plus glo- Dio,val.p.710. rieux à Trajan,] ' que Dion assure que l'age le meurit encore, [& le rendit meilleur qu'il n'estoit au commencement.

Plin.l.ep.18.p. 201.202. ' Pour le style de ce panegyrique, Pline assure que les endroits les plus graves & les moins fleuris furent ceux qui plurent davantage à ses auditeurs : ce qui luy donna de la joie, & luy fit esperer qu'on reprendroit peu à peu le goust de l'eloquence ep.13.p.190.191. plus masle & plus solide des anciens. ' Il envoya aussi cette piece, qu'il appelle un livre, à un de ses amis, en le priant de luy marquer ce qu'il y trouveroit à changer, afin qu'il fust assuré qu'il en approuvoit le reste.

Occo,p.197.Bir. p.49.150. ' Il semble que Trajan ait fait [à la fin de] cette année un voyage vers l'Allemagne, dont on ne trouve rien que dans quel- Noris,ep.conf. p.63.64. ques medailles : ' & mesme il y a lieu de douter que ces medailles soient vraies. [Si neanmoins Trajan fit effectivement alors Orof.l.7.c.12.p. 212.2.a. ce voyage, on y pourroit rapporter ce que dit Orose,] ' que Trajan déja Empereur avoit rétabli la Germanie d'au-delà du Rhein en l'estat où elle avoit esté autrefois, [mais l'autorité d'Orose est bien foible pour appuyer une chose de cette importance. Il l'a peut-estre pris d'Eutrope, qui dit que Trajan repara les villes d'au-delà du Rhein : & ce témoignage est encore bien foible & bien obscur.]

Plin.l.3.ep.14. p.192.193. ' Il faut apparemment mettre vers ce temps-ci la mort funeste de Largius Macedo, qui de fils d'un esclave [affranchi] estoit Note 9. parvenu jusqu'à estre Preteur. Le souvenir de son origine n'empeschant point qu'il ne fust tres-fier, & qu'il ne traitast fort mal ses esclaves, ils l'attaquerent un jour lors qu'il estoit au bain chez luy à la campagne, & le battirent tellement, qu'il demeura comme mort. Il en revint neanmoins assisté par d'autres de ses esclaves, & vécut assez pour voir punir ceux qui l'avoient assassiné : mais il mourut peu de jours aprés.

Adri.v.p.1.a|2. b. ' Sabine [petite] niéce de Trajan fut mariée à Adrien cette

année mesme ou peu auparavant, par la faveur de Plotine, Trajan "l'ayant plutost agreé que voulu : ' & ce mariage ne fut heureux ni pour Sabine ni pour Adrien. *leviter volente.* p.6 a|11.d.

[On peut rapporter à la nomination des magistrats qui se fit pour l'année suivante,] ' ce que dit Pline, que l'on convint unanimement dans le Senat, que chacun donneroit son suffrage par écrit sur un billet, [qu'on mettroit ensuite confusément dans une boëte,] au lieu qu'on le donnoit auparavant publiquement de vive voix. On evita par ce moyen quelques inconveniens : mais il estoit à craindre qu'on ne tombast dans d'autres : ' & cela arriva bien-tost aprés. [a] Mais pour cette premiere fois, les billets réussirent fort bien, & on nomma de tres-bons officiers. Plin.l.3.ep.20 p. 207.211. l.4.ep.25.p.265. 266. a l.3.ep.20.p.210.

ARTICLE XIII.

Premiere guerre de Trajan contre les Daces : Diverses affaires.

L'AN DE JESUS-CHRIST 101, DE TRAJAN 4.

' *Trajanus Augustus IV. & Sex. Articuleius Pætus Consuls.* Idet.&c|Onuph. in fasf.p.215.e.

[b] CASSIODORE donne Orfitus pour collegue à Trajan : ce qui fait juger à Onuphre qu'il a esté Consul cette année, mais subrogé. On croit que ' Bebius Macer, Cæpio Hispo, & peut-estre encore Valerius Paulinus, [c] & C. Cæcilius Starbo peuvent aussi l'avoir esté. [d] Onuphre marque encore un Rubrius Gallus, qu'il tire du livre 40. du Digeste, titre 26. [quoique le livre 40. n'ait que seize titres.] [e] Adrien fut Questeur cette année, & fut ensuite chargé du soin des registres du Senat, [qu'il quitta bien-tost, & apparemment "dés cette année] pour suivre Trajan dans la guerre contre les Daces. b Onuph.p.215. e. Plin.l.4.ep.9.p. 233.234. c ep.12.17.p.243. 253. d Onu.in fasf.p. 215.e. e Adri.v.p.2.b. Note 10.

[Nous avons veu autre-part comment Decebale roy des Daces, aprés avoir long-temps fait la guerre à Domitien, l'avoit enfin obligé d'acheter la paix par une somme d'argent que cet Empereur s'estoit obligé de luy envoyer tous les ans.] ' Trajan se lassa de payer cet argent, outre qu'il voyoit que le courage & la puissance des Daces s'augmentoit de plus en plus. [Il paroist aussi que Decebale avoit intelligence avec Pacorus roy des Parthes,] ' à qui il envoya par present un nommé Callidrome pris dans le Mesie par Suzague, qui pouvoit estre quelqu'un de ses Lieutenans [durant la guerre contre Domitien. Outre cela] ' Dion dit que les Daces avoient fait des choses qui porte- V. Domitien § Dio,l.68.p.771. d. Plin.l.10.ep.56. p.617|n. Dio,l.68.p.771. d.

rent Trajan à leur faire la guerre. [C'eftoient peut-eftre quelques actes d'hoftilite, qui luy fervirent de pretexte. Car fans cela cette guerre eftoit une infraction toute pure de la paix, & une injuftice vifible.]

p.771-774.

'On peut voir dans Dion le peu que l'on fçait de ce qui fe paffa alors. Nous nous contentons de dire ' qu'il fe donna un fort grand combat, ou les Romains tuerent beaucoup d'ennemis, mais qui leur couta auffi beaucoup de fang: & comme on manquoit de linge pour bander les playes des bleffez, on dit que Trajan mit fa " cafaque en pieces, & en fit des bandes. Il fit enterrer " avec grand honneur ceux qui avoient efté tuez.

ἐσθῆτα, &c.

Dio,p.772|Petr. de leg.p.24.a.b. c|n.p.205.

'Il pouffa enfuite fi vivement les Daces, & par luy-mefme & par fes Lieutenans que Decebale fut obligé de luy deputer plufieurs fois fes Comtes, & les premiers " des Grands de fa Cour, pour luy demander la paix. Trajan luy envoya auffi [Licinius] Sura, & Claudius Libianus Prefet du Pretoire. Mais tout cela n'ayant rien produit, Trajan continua toujours à s'avancer de montagne en montagne, malgré les dangers où il falloit s'expofer, & arriva enfin jufqu'auprés de [Zermizegethufe] capitale du pays. La fœur de Decebale fut prife auffi par Maxime l'un des generaux Romains, avec une place tres-forte. Ainfi Decebale fut reduit à fe venir jetter aux pieds de Trajan, pour obtenir la paix " aux conditions les plus onereufes, & en luy abandonnant une grande partie de fon pays. Trajan voulut qu'il envoyaft demander au Senat la ratification du traité. [Ce fut fans doute à caufe de fa victoire fur les Daces] ' qu'il prit cette année pour la feconde fois le titre d'*Imperator*.

τῶν πιλοφόρων.

&c.

Goltz.p.64.c.d.

Dio,val p.710| l.68.p.773.a| Spart.in C.p.12. 1|Euf.n.p.59.1.b| Themi.16.p.205. a.

'Il fut fort bien fervi dans cette guerre par Lufius Quietus, [dont nous aurons à parler plus d'une fois.] C'eftoit un Seigneur Maure de nation, des pays qui n'eftoient point fujets aux Romains. S'eftant neanmoins mis dans la cavalerie Romaine, il avoit efté caffé avec ignominie pour quelque méchante action. Cependant Trajan ayant befoin des Maures contre les Daces, il fe vint offrir de luy-mefme, [avec les Maures de fa dépendance] fut receu, fit des merveilles dans cette guerre, & encore plus dans la feconde expedition de Trajan contre les Daces. ' On remarque que s'eftant une fois approché des ennemis, il les amufa quelque temps par des propofitions de paix, & puis vint fondre fur eux pendant la nuit lors qu'ils s'y attendoient le moins. ' Il femble qu'il euft toujours auprés de luy un nombre confiderable de Maures: ce qui le rendoit fort puiffant.

Mauric.l.9.c.2. p.206.

Adria.v.p.3.d.

' Trajan aprés avoir laissé des garnisons à Zermizegethuse, & en divers autres endroits de la Dace, revint en Italie, & entra à Rome en triomphe [soit dés cette année, soit seulement en l'an 102.] ' Ce fut le premier triomphe remporté par les Romains sur cette nation. [a] Aussi Trajan en prit le surnom de Dacique, [b] marqué dans une inscription de cette année, sur laquelle il y a neanmoins de la difficulté, [c] & dans plusieurs de l'année suivante. [d] Il semble, selon Dion, qu'il ne l'ait pris qu'à son retour à Rome lors qu'il triompha. [e] Philostrate dit qu'il fit mettre sur son char de triomphe tout couvert d'or, le sophiste Dion Chrysostome ; & qu'il se retournoit souvent vers luy pour luy parler, & luy donner des marques d'une estime & d'une amitié extraordinaire. ' Son triomphe fut suivi d'un combat de gladiateurs, & il fit alors paroistre de nouveau sur le theatre [les farceurs &] les danseurs, ' qu'il en avoit bannis luy-mesme il n'y avoit que deux ans. ' Il ne s'attachoit pas neanmoins tellement à ces divertissemens, qu'il ne s'acquittast avec soin des devoirs d'un prince. On marque sur tout qu'il s'appliquoit beaucoup à l'administration de la justice.

Dio, l.68.p.774. a b| Eus. chr| & ad.p.341.1. Plin.l.8.ep.4.p. 460. a Dio,p.774.b. b Noris, ep.cons. p.64. c Birag.p.151.152. d Dio,p.774.b. e Philst. soph. 7. p.495.a.b. Dio, l.68.p.774. b. Plin.pan.p.82. Dio,l.68.p.774. b.c.

' Nous rapportons à cette année la promotion de Pline à la dignité d'Augure, vacante par la mort de Julius Frontinus : car ce titre ne se perdoit que par la mort. ' Pline l'avoit demandée à Trajan.

Plin.l.4 ep.8.p. 227-229. l.10.ep.14.p.579. 575.

' Nous trouvons ensuite dans les lettres de Pline l'affaire de Julius Bassus qui avoit esté mis en justice sous Vespasien, & absous aprés un long examen ; " qui avoit toujours tremblé sous Tite parce qu'il estoit ami de Domitien ; qui avoit ensuite esté banni par Domitien mesme ; & qui ayant esté rappellé sous Nerva, & fait depuis Proconsul de la Bithynie, se trouva à son retour accusé de peculat par cette province, Pline qui fut son avocat, avoue qu'il avoit manqué " quoique moins par avarice que par imprudence, ayant accepté quelques presens, ce qui estoit contre l'ordre des loix : de sorte que plusieurs allerent à le condanner de peculat. Neanmoins on se contenta de luy donner des juges [pour estimer ce qu'il devoit rendre,] sans l'exclure du Senat. L'affaire n'alla pas plus loin pour lors. [Mais il faut qu'il y ait eu depuis de nouvelles charges contre luy.] ' Car le Senat cassa tous les jugemens qu'il avoit rendus dans la province, donnant deux ans à ceux qui s'en voudroient relever, pour faire revoir leur affaire.

l.4.ep.9 p.229-235|6.ep.29.p. 392. *Titum timuit.* *minime malus.* l.10.ep.57.p.603.

' Trajan renvoya au Senat la question d'Egnatius Marcellinus

l.4.ep.11.p.243. 244.

Questeur, qui avoit receu de l'argent pour payer son Greffier : & le Greffier estant mort avant le temps auquel il devoit estre payé, Egnatius ne voulut point du tout garder l'argent pour luy, mais demanda à l'Empereur, s'il le devoit remettre à l'Epargne, ou le donner aux heritiers du Greffier. Le Senat jugea qu'il devoit estre remis à l'Epargne. Pline n'examine point ce decret du Senat : mais il releve beaucoup l'action du Questeur, qui fut aussi fort estimée de l'Empereur & de tout le monde.

ep.22.p.259-262. ' On avoit établi à Vienne en consequence d'un testament " des combats d'exercice & de lutte, comme on en faisoit à Rome. Trebonius Rufinus estant " Magistrat, le fit oster, parce qu'ils corrompoient les mœurs. On en fit des plaintes à Trajan, qui assembla diverses personnes pour en avoir leur avis : & on conclud à oster les jeux. Mais on estima beaucoup la liberté de Junius Mauricus dont Pline parle toujours avec éloge. Car comme Trajan luy demandoit s'il falloit abolir ces jeux à Vienne : Je voudrois, répondit-il, qu'on les pust mesme abolir à Rome ; « où Pline assure qu'ils faisoient en effet de tres-grands maux.

agon gymnicus. *Duumvir.*

ARTICLE XIV.

Trajan défend aux Avocats de recevoir aucun argent ; fait des reglemens pour ceux qui aspirent aux charges.

L'AN DE JESUS-CHRIST 102, DE TRAJAN 5.

" Suranus & L. Licinius Sura Consuls.

Spart. v. Adr. p. 2. b. d. ' SURA estoit comme le favori de Trajan, [a] qui avoit mesme esté élevé à l'Empire par son moyen. [On croit qu'il avoit déja esté Consul avant cette année ; (car cela n'est pas tout à fait certain :)] ' Et il le fut jusques à trois fois. Diverses inscriptions dressées en son honneur par ceux de Tarragone & de Barcelone, [peuvent faire juger qu'il estoit de ces quartiers là, & cadet de] L. Licinius Accensus Secundus, qui y est nommé le premier. ' C'estoit de luy que Trajan se servoit pour dresser tout ce qu'il avoit à écrire ; & il souffroit qu'il y mist ce qu'il vouloit. ' Il estoit extremement riche : aussi il ne manqua pas d'envieux, & de ceux mesme que le Prince aimoit, qui s'efforcerent souvent de le ruiner dans son esprit, & de faire croire qu'il avoit de mauvais desseins. Cependant Trajan au lieu de s'arrester à ce qu'ils luy disoient, s'en alla un jour souper ch-.

a Vict. epi. | Grut. p. 429. | Jul. cæs. p. 38. | Dio, l. 68 p. 777-778.

Sura sans en avoir mesme esté prié, renvoya tous ses gardes, fit venir le chirurgien de Sura pour faire quelque remede à ses yeux, se fit raser par son barbier, se baigna, & se mit à table, sans avoir la moindre defiance. Et le lendemain il dit à ceux qui avoient accoutumé de luy parler contre Sura, s'il avoit dessein
1. de me tuer, il l'eust fait hier. [1].

' Sura vivoit encore en l'an [109.] auquel Adrien qu'il Adr.v.p.2.d. avoit toujours porté, fut Consul ; & il l'assura en ce temps-là mesme, que Trajan le vouloit adopter. Il mourut peu de temps
publico funere. aprés : ' & Trajan honora sa memoire " par des funerailles solennelles, & en luy faisant dresser une statue. [a] Il donna mesme son nom à des bains qu'il avoit fait faire. ' Pline écrit à un Sura, mais comme à une homme de lettres qui vivoit dans le repos [Ainsi c'est plutost un Actius Sura] ' pour qui il demanda la Preture à Trajan. ' On croit neanmoins que Licinius Sura estoit aussi fort habile dans les sciences.
Dio,l.68.p.777.d. *a* Vict.epist. Plin.l.7.ep.27.p.441. l.10.ep.13.p.574. l.4 ep.30. p.272.n.

' Onuphre rapporte à cette année le Consulat auquel Pline nous apprend qu'Æilius Rufus estoit destiné. [b] Il y devoit rap-
Note 12. porter par la mesme raison " celuy d'Afranius Dexter, [c] qui se tua luy-mesme, ou fut tué dans son Consulat. [d] Pline s'attendoit aussi que Fundanus y auroit la mesme dignité. [e] C'estoit un homme sage & savant. [C'est apparemment ce [f] Minucius Fundanus que Pline exhorte à quitter les occupations inutiles de Rome ; & celuy encore à qui Adrien écrivit pour les Chrétiens.
Onu.in fas p.216. a Plin.l.5.ep.20.p.343. *b* Plin.l.5.ep.14.p.326. *c* l.8.ep.14.p.482. *d* l.4.ep.15.p.250. *e* l.5.ep.16.p.333. *f* l.1.ep.9.p.23.ui

[La suite des lettres de Pline nous porte à mettre en cette an-
mulctam dixit. née] ' la Preture de Licinius Nepos, qui se fit estimer " en condannant un Senateur à l'amende. ' Car les Senateurs estoient alors si redoutez, que Solers qui avoit esté Preteur, ayant de-
nundinas. mandé permission au Senat d'établir " une foire dans ses terres, & les habitans de Vicence s'y opposant, Thuscillus Nominatus qui avoit commencé à parler pour eux, aprés en avoir receu une grande somme d'argent, comme ils le protesterent au Preteur Nepos, les abandonna par l'avis de ses amis, de peur de se faire une affaire avec Solers : ' & ce qui est plus étrange, tout le Senat hors Flavius Aper, trouva son excuse raisonnable, & l'obligea seulement de rendre aux Vicentins l'argent qu'il en avoit receu.
l.4.ep.29 p.271. l.5.ep.4.14.p.292.293.326. ep.14.p.326.32..

' Cependant les loix Romaines & les arrests du Senat [renou- p.327.328.

1. Il est bon pour connoistre les Grecs, de voir la fable que Cedrene a bastie sur cette histoire (p. 249. a.)

veilez au commencement de Neron] défendoient aux Avocats de recevoir aucun argent de leurs parties. ' Nepos à l'entrée de sa Preture avoit fait afficher un arrest du Senat, qui ordonnoit que les parties avant que de faire plaider leur cause, jureroient qu'elles n'avoient ni donné ni promis quoy-que ce fust à leur Avocat; mais qu'aprés le jugement elles luy pourroient donner jusqu'à une " certaine somme. ' Les Vicentins ayant donc avoué à Nepos qu'ils avoient donné de l'argent à Nominat, Nigrinus Tribun du peuple, se plaignit de ce qu'on se moquoit des loix, & demanda que l'Empereur fust prié d'apporter un remede plus puissant à ce desordre. Et peu de jours aprés, l'Empereur envoya une " Declaration severe, & neanmoins moderée, dit Pline, qui ne s'explique pas davantage, ' sinon qu'il dit que [1] n'ayant jamais voulu recevoir les moindres presens de ceux pour qui il avoit parlé, il fut ravi de voir qu'on défendoit aux autres ce qu'il n'avoit jamais voulu faire.

ep.21.p.344.345. ep.14.p.327.328. *decem millium.* *liber.* p.328 329. 1.

' Nigrinus plaidoit luy-mesme avec beaucoup d'eloquence: ' & Pline l'appelle un tres-homme de bien. [a] On croit que c'est celuy [b] qu'Adrien " fit tuer au commencement de son regne, pretendant qu'il avoit fait une conspiration contre luy. Spartien dit qu'Adrien le destinoit pour estre son successeur, ' & qu'Ælius Verus que ce prince adopta depuis, estoit son gendre.

l.5.ep 20.p.343. l.7.ep.6.p.412. a l 5 ep.14.p.327.n. b Adri.v.p.4.a. p.11.d. V. Adrien §. 7.

' On trouve ensuite dans Pline l'affaire de Rufus Varenus, accusé aussi-bien que Bassus par ceux de la Bithynie dont il avoit esté Proconsul. [Elle dura ce semble assez long-temps,] ' & fut renvoyée du Senat à l'Empereur. [On ne voit pas quel en fut l'evenement.] 'Il y est parlé d'Acilius Rufus designé Consul, ' de Licinius Nepos, & de P. Jubentius Celsus Preteur, [c] qui avoit esté accusé d'avoir conspiré contre Domitien. [d] On ajoute qu'il fut Consul sous Adrien avec Q. Julius Balbus, & qu'il a esté un celebre jurisconsulte,

Plin.l.5.ep.20.p.340. l.7.ep.6 10.p.412.414.420. l.5.ep.20.p.343. l.6.ep.5 p.453-355. c Dio,l.67.p.765 d.e. d Pl.n.p.354.n. &c.

' Trajan fut quelque temps hors de Rome durant l'affaire de Varenus: [mais l'histoire ne nous fait point connoistre le sujet de cette absence. On voit seulement que dans ' cette année & lors qu'il contoit déja la sixiéme année depuis qu'il avoit reçeu la puissance du Tribunat, il prit deux nouvelles fois le titre d'Imperator, [pour des victoires qui ne nous sont pas connues, & qui pouvoient avoir esté remportées par ses Lieutenans.

l.6.ep.13.p.365. d.Goltz.p.64.d. V. la Note 16.

Nous finissons cette année par] ' l'assemblée tenue sur l'election des Magistrats, où l'on fit de grandes plaintes de ce que

Plin.l.6.ep.19.p.376.377.

1. *Non modo pactione, dono, munere, verum etiam xeniis semper abstinui.*

ceux qui aspiroient aux charges, faisoient des festins somptueux [à ceux dont ils briguoient les voix,] leur envoyoient des presens, & leur donnoient mesme des sommes d'argent sous pretexte de les mettre en depost chez eux. On pria les Consuls de faire connoistre à l'Empereur combien le Senat souhaitoit qu'on apportast quelque remede à ce mal : & il le fit en soumettant toutes ces depenses aux peines de la loy faite contre les brigues ; à quoy il ajouta qu'on n'admettroit aux charges que ceux qui auroient le tiers de leur bien en fond dans l'Italie.

ARTICLE XV.

Atticin calomniateur puni : Trajan fait un port à Civita-Vecchia : Envoye Pline gouverner le Pont & la Bythynie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 103, DE TRAJAN 6.

NOTE 13. ' *Trajanus* " *Aug. V. &* [*L. Appius*] *Maximus II. Consuls.* Cuspin. p. 343. a.

' ON croit avec beaucoup d'apparence que Maxime est cet Appius Maximus qu'une inscription dit avoir esté deux fois Consul, & avoir achevé la guerre de Germanie; ' c'est à dire ce L. Maximus qui vers " l'an 88. avoit défait L. Antonius revolté contre Domitien. [a] Ce peut bien estre aussi le mesme Maxime, qui comme on a veu, avoit eu beaucoup de part à la premiere victoire de Trajan sur Decebale, & quelques-uns croyent mesme, que c'est cette guerre que l'inscription appelle la guerre de Germanie. [Nous croyons devoir mettre en cette année] ' le Consulat de Severe, qui suivit " quelques evenemens avantageux & glorieux à Trajan, [c'est à dire, ceux dont nous avons parlé à la fin de l'année precedente.]

(Marges : Onuph. in fas. p. 116. b. — V. Domitien §. 13. — Noris, ep. cons. p. 67. — a Pagi an. 103. § 1. Dio, l. 69 p. 773. c. — recentia opera. — Plin. l. 6. ep. 27. p. 389.)

' Lustricus Brutianus Gouverneur d'une province avoit " pour Lieutenant ou Assesseur, Montanus Atticinus, en qui il avoit une entiere confiance. Cependant Atticin le trahissoit, & ayant gagné celuy qui avoit la garde de ses papiers, il s'en servoit pour faire beaucoup d'injustices, qu'il faisoit retomber sur Brutien. Celuy-ci averti enfin de ce qui se passoit, en écrivit à Trajan : & Atticin de son costé se porta en mesme temps pour denonciateur contre luy. Ils plaiderent tous deux eux-mesmes leur cause devant Trajan : & Brutien ne se contentant pas de se justifier, verifia si bien les crimes d'Atticin, qu'il fut aussi-tost renvoyé absous avec la reputation d'un homme de cœur, & Atti-

(Marges : comitem. — ep. 22. p. 383. 384.)

cin fut condanné & relegué dans une Isle. Pline qui assista à ce jugement, ' le manda à Calestrius Tiro son ami particulier, afin qu'il ne tombast pas dans le mesme embarras. Car il devoit aussi aller bien-tost gouverner la Betique en qualité de Proconsul.

p 384. l. 7. ep. 16. p 424. 425.

' C'est seulement aprés ce jugement que Pline en met plusieurs autres rendus par Trajan, ' entre lesquels est l'affaire d'Eurythme dont nous avons déja parlé. Trajan s'en estoit chargé à la priere des parties lorsqu'il estoit encore dans la Dace. [De sorte qu'il faudroit peut-estre la mettre l'année precedente. Elle peut neanmoins avoir traisné plus d'un an par differentes raisons.] ' Et il est certain au moins que Trajan avoit accordé un delay. ' Pline & d'autres estoient avec luy, pour luy servir de conseil lors qu'il la jugea. ' Car il n'estoit pas à Rome, mais à Centumcelles ' en Toscane, où est aujourd'huy Civita-Vecchia, ou tout auprés.

l. 6. ep. 31. p. 345. p. 396. p. 397. p 394. 397. p. 394. Ferrar. c. p. 182. At. p. 277. 1.

' Ce lieu n'estoit alors qu'une " maison de plaisance: mais Trajan y faisoit faire un fort grand port qui devoit porter son nom, & qui devoit estre fort utile, parce qu'il n'y en avoit point que bien loin de-là. ' On en voit la description dans une medaille, dont ' on pretend tirer qu'il fut commencé cette année, comme on tire d'une autre qu'il fut achevé deux ans aprés. [Ptolomée parle du port de Trajan. Mais le nom de Centumcelles a esté plus celebre dans l'histoire, & il l'est particulierement dans l'Eglise à cause des maux qu'elle a souffert d'Epictete Evesque Arien de ce lieu, du temps de Constance.]

Plin. l. 6. ep. 31. p. 398. 399. — villa pulcherrima. Occo, p. 212. Inf. p. 660.

' Trajan peut avoir fait cette année ou la suivante quelque voyage vers l'Allemagne, selon quelques inscriptions dattées de de son cinquiéme Consulat.

Occo, p. 201.

[Ce que nous venons de dire, & d'autres raisons encore, font voir qu'on ne peut mettre plutost que sur la fin de l'an 103. la commission qu'eut Pline pour aller gouverner le Pont, & la Bithynie;] & il seroit difficile aussi de la mettre plutard que l'année suivante, ' estant certain qu'aprés y estre arrivé le 17. de septembre, [a] il y est demeuré environ 18. mois au moins; [b] que Trajan a esté à Rome une partie de ce temps-là; [c] & que Pline mesme estoit à Rome dix ans aprés la mort de Verginius Rufus, [c'est à dire en l'an 107. lorsque Trajan estoit en Orient.] On voit par l'inscription qui est au commencement de ses œuvres, qu'il fut envoyé gouverner le Pont en qualité [non de Proconsul, comme Julius Bassus & d'autres,] mais de Lieutenant

Note 14. Plin. l. 10. ep. 18. p. 577. a ep. 36. 53. 106. 108. b ep. 19. 41. p. 578. 592. c l. 6. ep. 10. p. 360 361.

tenant & de Propreteur, avec la puissance Consulaire: [c'est
à dire qu'il n'eut pas ce gouvernement par le sort, comme en-
voyé par le Senat,] ' mais qu'il fut choisi & commis par l'Em- l 10.ep.19 33.
pereur, [comme cela paroist en effet par plusieurs de ses let- 123.
tres.]

La mesme inscription ne le qualifie Gouverneur que du
Pont. ' Et l'on voit par plusieurs de ses lettres qu'il commandoit ep.81 p 613 95.
dans cette province: [mais la plus part parlent de la Bithynie;] 95 104.124.
' où dés qu'il fut entré, il manda à Trajan qu'il estoit arrivé dans ep.13.p.577.
son gouvernement. [Ainsi il gouvernoit l'une & l'autre,] ' & Spanh.l.6.p. 55.
l'on remarque en effet que ces deux pays n'avoient commune-
ment que le mesme Gouverneur. ' La ville mesme de Byzance Plin ep.44.p.
estoit comprise dans sa commission, quoiqu'il paroisse qu'elle re- 595.
connoissoit ordinairement le Gouverneur de Mesie. ' Gabius ep.22.92.p 580.
Bassus estoit Prefet de la coste du Pont; mais sous Pline, à qui 625.
les troupes de ces quartiers là avoient ordre d'obeïr.

' Il y avoit esté envoyé exprés, parce qu'il y avoit beaucoup ep.33.123.p.585.
de choses à reformer; [a] & Trajan crut avoir fait une grande 644.
grace à ces peuples, de le choisir pour les gouverner. [b] Aussi a ep.19 p.578.
on croit qu'il y fut moins comme simple Gouverneur, que com- b Spanh.l.6.p.
me un Commissaire extraordinaire avec un pouvoir particulier; 566.567.
& qu'en effet sa qualité de Lieutenant de l'Empereur n'empescha
pas que la Bithynie ne continuast aprés luy à avoir des Procon-
suls, jusqu'à ce qu'Adrien se l'attribua tout à fait, ' donnant en Dio val.p.714.
échange la Pamphylie au Senat.

' Pline avoit particulierement ordre d'examiner les revenus Plin l.10.ep.19.
& les dépenses des villes, [c] & d'y retrancher les frais inutiles. p.578.
[d] Trajan ne voulut point qu'il rétablist ceux que d'autres Gou- c ep.44.p 595.
verneurs auroient bannis, ni ceux qu'il auroit bannis luy-mesme. d ep.57.p.602.
' Il luy permit de luy écrire sur toutes les difficultez qu'il rencon- ep.32.p 584.
treroit, [& de luy mander mesme des nouvelles de son voyage,]
' parce qu'il y prenoit interest. [e] Il fut par mer jusqu'à Ephese, ep.17.19.p.577.
& delà tantost par mer, tantost par terre. [f] Il arresta à Pergame 578.
pour une petite fievre; & enfin il entra dans la Bithynie le 17. de e p.575.576.
septembre. ' Servilius Pudens son Lieutenant arriva le 24. de f ep.18.p.577.
novembre. ' Il y eut peu aprés un grand embrasement à Nico- ep 25.p.581.
medie. ep.34 p.586.



ARTICLE XVI.

Ambassade de Sauromate roy du Bosphore : Trajan declare la guerre à Decebale ; fait un pont sur le Danube.

L'AN DE JESUS-CHRIST 104, DE TRAJAN 7.

" *L. Licinius Sura II. & Marcellus Consuls.* NOTE 15.

Plin.l.10.ep.52. p.600. 'CÆLIUS Clemens fut apparemment designé pour estre Consul dans les derniers mois de cette annee : & Trajan accorda à Pline & à sa belle-mere [qui pouvoit le luy avoir demandé au nom de son gendre,] qu'au sortir de son Consulat il succederoit à Pline dans le gouvernement [du Pont & de la Bithynie.] D'autres l'appellent Cæcilius : [& ainsi il auroit pu estre de la mesme famille que Pline, qui portoit aussi ce nom.]

Plin.l.10.ep.68. 69.p.510. ' Nous apprenons des lettres que Pline écrivit [cette année mesme comme nous croyons] qu'on attendoit alors quelque ambassade du Bosphore pour aller à Rome. Il vint d'abord un messager du roy Sauromate, qui estoit ce semble le roy du Bosphore, avec des lettres pour Trajan ; & d'autres pour Pline, à qui il mandoit que ce courrier portoit des nouvelles pressées. de sorte que Pline luy donna un billet pour prendre les voitures ep.73.p.612.613. publiques. ' Peu de jours aprés, l'Ambassadeur du mesme Prince arriva à Nicée, d'où Pline qui y estoit alors l'envoya à Tra- Fabr.c 1.p.23.d. jan. ' On trouve encore des medailles de ce roy Sauromate al- Spanh.l.5.p.463. lié de Trajan, ' & d'un autre de mesme nom qui vivoit du temps de Severe, & qui pouvoit estre roy du Bosphore, aussi bien que celuy-ci.

Plin.l.10.ep.74. p.613. ' On voit par une autre lettre de Pline qu'on n'osoit pas transporter les cendres d'un mort d'un lieu en un autre, sans en avoir la permission des Gouverneurs. Pline doutoit mesme s'il ne falloit point la demander au college des Pontifes, comme l'on ep.75.p.614. faisoit à Rome. ' Trajan luy répondit que c'estoit assez dans les provinces qu'on eust la permission du Gouverneur.

ep.80.p.616.617. ' Pline envoya alors à Trajan un nommé Callidrome pris autrefois dans la Mesie, & dont Decebale avoit fait un present à Pacorus roy des Parthes. Il avoit servi ce prince plusieurs années, & puis s'estant enfuy, il estoit venu à Nicomedie. Il luy parle dans une autre lettre de Dion Coccien habitant de Pruse : [ce que nous remarquons à cause de l'historien de mesme

nom, qui pouvoit estre parent de celuy-ci.]

Le palais d'or fut brulé cette année à Rome selon la chronique d'Eusebe. 'C'estoit un reste du palais que Neron avoit fait bastir de ces sommes immenses d'argent qu'il avoit volées sur le thresor public & sur les particuliers. Orose dit que le feu qui la consuma, fut une punition de la persecution que Trajan commençoit à exciter contre l'Eglise, la justice divine ayant voulu venger le crime de Trajan sur l'ouvrage de celuy qui luy en avoit donné le premier l'exemple. Oros. l.7.c.12.p. 212.2.1.b.

Trib. P. VII. 'Les inscriptions" de cette année marquent une action de graces du peuple Romain à Trajan qui leur avoit donné de nouvelles places. [S'il y faut rapporter aussi] 'celles de son cinquiéme Consulat qui parlent d'une seconde" distribution d'argent qu'il avoit faite au peuple; [on peut juger qu'il travailloit par ces moyens si dignes d'un prince à s'assurer de l'obeïssance des peuples en gagnant leurs cœurs, afin qu'il n'eust rien à craindre durant qu'il seroit occupé contre les Daces, qu'il acheva de vaincre" l'année suivante par une seconde guerre.] 'Cette guerre dura assez long-temps: [Ainsi il y a bien de l'apparence qu'elle commença dés cette année. Et peut-estre que les nouvelles que Pline envoya du Bosphore y contribuerent, ou la regardoient si elle estoit déja commencée.] Onu. in fast. p. 216.c. Occo, p. 201. *congiariū.* Note 16. Dio, l.68.p.776. c.

'On marque encore comme l'origine de cette guerre, le mécontentement qu'avoit Decebale de voir que beaucoup de ses sujets le quittoient pour se donner à Trajan. Il faisoit de son costé diverses choses [contre le traité:] de sorte qu'il fut obligé de demander un nouvel accord. Trajan vouloit qu'il rendist les armes, & qu'il se mist luy-mesme entre ses mains. 'Il aima mieux se resoudre à une guerre ouverte, fit faire des armes, assembla des troupes, receut les Romains transfuges, fortifia ses places, & sollicita les peuples voisins de se joindre à luy, de peur que les Romains, disoit-il, ne les opprimassent tous l'un aprés l'autre. 'Les Scythes & beaucoup d'autres nations écouterent ces sollicitations. 'D'autres l'ayant refusé, il leur fit tous les maux qu'il put, & enleva mesme aux Jazyges une partie de leur pays. Dio, l.68.p.774. c. c.d. Ignat. act. V. p. 24. Dio, p. 774.d.

'Sur ces nouvelles le Senat le declara ennemi; & Trajan marcha en personne contre luy sans s'en fier à des Generaux. 'Decebale n'estoit pas pour luy resister par la force, mais il réussit presque à le faire tuer dans la Mesie par de faux transfuges, parce que la guerre l'obligeoit à recevoir encore plus librement d. p. 775.a.

que jamais tous ceux qui luy vouloient parler. Neanmoins un des assassins ayant donné quelque soupçon, fut arresté, & découvrit ses complices à la question. a p.1040.1. 'On pretend qu'il se trouve encore aujourd'huy des inscriptions faites par les soldats sur ce dessein barbare de Decebale.

p 775 b c.d.e. 'Decebale réussit mieux à surprendre Longin grand Capitaine, & l'un des Lieutenans de Trajan, en l'attirant à une conference. Il tascha inutilement de savoir de luy les desseins de son maistre : & puis deputa à Trajan pour luy offrir la liberté de Longin s'il luy vouloit accorder la paix, luy rendre ses pays jusqu'au Danube, & les frais de la guerre. Trajan répondit en des termes generaux, sans témoigner ni negliger Longin, de peur qu'on ne le fist mourir, ni s'en trop soucier, de peur qu'on ne luy vendist trop cher sa liberté. Mais durant que Decebale deliberoit sur sa réponse, Longin qui n'estoit pas gardé de trop prés, se fit apporter du poison par un affranchi, qu'il fit sauver en mesme temps en l'envoyant à Trajan comme pour ménager un traité, & ensuite prit le poison qui l'étouffa. p.776.a. 'Decebale envoya aussitost un Centenier pris avec Longin, offrir à Trajan le corps de ce General avec dix prisonniers, s'il luy vouloit renvoyer l'affranchi : mais Trajan crut que cela seroit contre l'honneur de l'Empire : & il retint mesme le Centenier, [de peur que Decebale ne le maltraitast.]

p.776. 'Cependant Trajan pour avoir plus de commodité de faire passer ses troupes, fit faire un pont de pierre sur le Danube mesme ; & ce pont a passé pour le plus magnifique de tous ses somptueux ouvrages. Il y avoit vingt piles [pour porter les arches,] épaisses chacune de 60. pieds, hautes de 150. sans conter les fondemens, & à 170. pieds l'une de l'autre ; [ce qui fait en tout 4770. pieds de large.[1]] C'estoit neanmoins l'endroit de tout le pays où le Danube estoit le plus étroit : mais il y estoit aussi le plus rapide & le plus profond : & c'est ce qui sembloit rendre l'ouvrage impossible à tout autre qu'à Trajan, par la difficulté Proc.ædi.l.4.c.6.p.81.a. d'en poser les fondemens. 'Un Apollode de Damas en fut l'architecte, & en a fait aussi ce semble la description par écrit. b.c. 'Trajan bastit deux chasteaux pour garder le pont, l'un du costé des Romains [au midi du fleuve, qui portoit le nom mesme des

Fab. p.97. 1. 'Ou au moins 3570. en comprenant l'épaisseur des piles dans les 170. pieds mis entre les arches : & on pretend que les figures qui nous en restent veulent qu'on les conte ainsi. Les vingt piles font vingt & une arche, parce que celles des deux bouts doivent estre percées d'un costé sur la terre, p.96-98. ' Fabretti fondé sur les medailles soutient que les arches n'estoient que de bois.

Ponts, & l'autre du costé des barbares appellé la Theodore.

Pline n'a pas oublié ce pont dans la petite description qu'il fait de la guerre des Daces; [a] & on en a la figure dans quelques medailles. [b] Il estoit dans la Mesie [superieure] [c] qui prit sous Aurelien le nom de Dace. [d] On assure qu'on en voit encore quelques restes prés de Zeverin [dans la basse Hongrie, un peu au dessous de l'ancienne ville de Viminac.] [e] Au lieu que Trajan l'avoit fait pour s'en servir contre les barbares, Adrien eut peur que les barbares ne s'en servissent contre les Romains, & en fit pour cela abbattre les arches. De sorte que les piles qui subsistoient encore du temps de Dion, [plus de 120. ans aprés ceci,] ne servoient plus qu'à faire voir dequoy l'esprit humain est capable. Les eaux & le temps les ruinerent enfin, & le cours du fleuve en fut tellement bouché, qu'afin que les vaisseaux pussent passer, il fallut luy faire un autre lit.

Plin l.8.ep.4.p.410. a Bir.105. §1| Occo, p.204| Dio,p 1040.2| Faur.p.301. b Dio,p.776.e. c Proc ædi. l.4. c 6.p 81.b| Baud. d.p.237.a. d Occo,p.204| Ferrar.P.p.77.1. e Dio,l.68. p. 776.d e. Proc.æd.l.4.c.6. p.81.b.

ARTICLE XVII.

Tremblement en Asie: Decebale vaincu, se tue: La Dace reduite en province: L'Arabie conquise: Ambassade des Indes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 105, DE TRAJAN 8.

Ti. Julius Candidus II. & A. Julius Quadratus II. Consuls. Cusp. p.344 a. &c| Adr.v.p.2.c|

[JE ne sçay si Quadratus ne devroit point estre nommé Caius plutost qu'Aulus.] [f] Car nous avons veu C. Antius Julius Quadratus déja Consul en 93. [g] & nous trouvons un C. Antius Julius Quadratus fils d'Aulus, qui a esté deux fois Consul, Proconsul d'Asie, & gouverneur de Syrie du temps de Trajan. Il est bien difficile de croire que c'en soit un autre que le Consul de cette année. Pline parle d'un Julius Candidus.

f Onu.in fas.p. 212.d. g Pagi,an.105.§1| Noris,ep.cons. p.77. Plin.l.5.ep.20.p. 342.

Eusebe marque en cette huittiéme année de Trajan un tremblement de terre, qui renversa quatre villes dans l'Asie, Elée, Myrine, Pitame, & Cume, & deux dans la Grece, Opunte & Orite.

Adrien fut Tribun du peuple cette année [durant quelques mois,] & suivit Trajan dans la seconde guerre des Daces, [ou l'y alla trouver en cas qu'il fust parti de Rome auparavant.] Adr.v.p.2.c.

Le pont que Trajan faisoit faire sur le Danube pour aller attaquer les Daces estant achevé, il y fit passer son armée, & entra dans le pays des Daces, qu'il domta enfin entierement, mais Dio,l.68.p.778. c.

avec bien du temps, ayant mieux aimé differer la victoire que de la hazarder en se pressant; & avec bien de la peine: 'car il fallut, dit Pline, aller camper sur des montagnes escarpées, faire couler sur la terre de nouveaux fleuves, & faire bien d'autres choses si incroyables qu'elles pouvoient passer pour des fables. 'Trajan y donna beaucoup de marques de valeur & " de sagesse: & les soldats le suivirent avec beaucoup de courage au milieu des plus grands dangers. 'On remarque que dans un combat, un cavalier ayant esté blessé, fut porté à sa tente pour s'y faire penser. Mais ayant sceu qu'il estoit blessé à mort, & qu'il ne pouvoit guerir, il retourna au combat, & fit encore des merveilles avant que de mourir. 'On trouve jusques aujourd'huy des inscriptions de diverses personnes recompensées par Trajan pour s'estre signalées dans la guerre des Daces.

Plin. l. 8. ep. 9. p. 452. — Dio, p. 776. c. — " στρατηγίας. — p. 777. a. — Fabr. c. 8. 238-241.

'Adrien que Trajan eut toujours auprés de luy dans cette campagne, & à qui il avoit donné le commandement d'une legion, s'y signala par beaucoup de grandes actions; de sorte que Trajan luy fit present d'un diamant que Nerva luy avoit envoyé [en l'adoptant:] & Adrien le receut comme un gage de son adoption future. 'On a mis dans une de ses inscriptions, que la Dace a esté acquise à l'Empire par sa valeur & par son courage.

Adr. v. p. 2. c | Dio, l. 69. p. 787. — Fabr. c. 8. p. 242 | Grut. p. 249.

'Decebale toujours plein jusqu'alors de courage & d'esperance, ceda enfin quand il se vit chassé de son palais mesme, & tous ses Etats soumis au vainqueur. Se voyant prés d'estre pris, [& n'esperant point de pardon, ou estant trop superbe pour le demander,] il se tua luy-mesme, & sa teste fut portée à Rome. 'Il avoit caché en divers endroits beaucoup de meubles pretieux: & ayant détourné le cours de la riviere de Sargece qui passoit auprés de son palais, & que ceux du pays appellent aujourd'huy Istriga, il avoit fait faire une grande fosse dans son lit, où il avoit mis quantité d'or & de pierreries; avoit fait recouvrir la fosse avec des pierres & de la terre, & avoit ensuite laissé la riviere reprendre son ancien cours. Il n'avoit employé à cela que des captifs, qu'il avoit fait tuer aussitost, afin que personne ne sceust le lieu. Mais Bicilis l'un de ses confidens, ayant esté pris, le découvrit à Trajan. 'On pretend qu'il ne l'épuisa pas tellement, qu'il ne s'y soit encore trouvé de grandes richesses au siecle dernier.

Dio, l. 68. p. 777. a | Plin. l. 8. ep. 4. p. 460. — Dio, p. 777. b. c | Fabr. c. 8. p. 235. — Fabr. c. 8. p. 235.

On croit que la colonne Trajane dont nous parlerons dans la suite fut dressée pour estre un monument des victoires de Trajan sur les Daces; & ceux qui l'ont veue croyent trouver dans les bas reliefs dont elle est enrichie, divers evenemens conside-

rables des deux guerres de Trajan contre Decebale. On peut voir ce que Ciaconius, & Fabretti qui l'a corrigé, ont écrit sur ce sujet. Car pour nous, nous avons creu nous devoir contenter de ce qu'on en trouve dans les auteurs.

' La Dace estant donc entierement soumise aux Romains, Dio,p.777.a|Aur.Vict.
1000. milia. [a] Trajan en fit une province, à laquelle Eutrope donne " 400. lieues de tour. [b] Et les Romains la posséderent, selon Rufus Festus jusques au temps de Gallien. a Eus|Eutrop. b Fest.d.550.c.
' On cite une inscription qui porte que L. Annius Fabianus [1] en fut le premier Prefet, ' sous le titre de Propreteur. Bonfin.l.1.p.6.a.b. Gruter.154.5.
κατῴκισεν. ' Trajan " y fit bastir des chasteaux dans les lieux les plus commodes, & dans les quartiers où on pouvoit craindre [quelque soulevement.] Il mit aussi " des colonies Romaines dans beaucoup de villes. Dio,l.68.p.777.b|Aur.Vict.|Fabr.c.8.p.243.
&c. ' Car la guerre qui avoit duré long-temps, ayant extremement depeuplé le pays, Trajan ramassa de tout l'Empire Romain un nombre infini de personnes, pour aller habiter les villes de cette nouvelle province, & pour en cultiver les terres. Eutr.v.Adri.
' Les auteurs de l'histoire de Hongrie marquent plusieurs villes de ce pays qu'on tient avoir esté peuplées par des Romains. Il y en avoit une appellée Ulpianum du nom de la famille de Trajan. [La plus celebre de toutes est] Vorburg.p.394.2.
' celle de Sarmiz, ou Zermizegethusa, dont on trouve encore diverses inscriptions. Elle y est quelquefois nommée Colonia Ulpia Trajana Augusta Dacica Sarmiz. Dio,l.68.p.1040.1|Gruter.
2. ' Elle fut établie [2] par M. Scaurianus Propreteur. Gruter,p.6.3.
τὸ βασίλειον. ' Ptolemée la nomme " la ville royale: [& Sanson la place sur la riviere de Sargece.] Ptol.l.3.c.8.p.[illegible]
[c] Elle subsistoit encore soumise aux Romains & comme colonie aprés la mort de Severe. c Dio,l.68.p.1040.1.
' Ce n'est plus aujourd'huy qu'un bourg de la Transilvanie appellé Gradisch. [Sanson y ajoute son ancien nom de Zarmiz.] On luy en donne encore d'autres. Baudr.7.p.348.2.

[On trouve aussi beaucoup d'autres monumens dans la Mesie & dans la Thrace, qui semblent conserver la memoire du sejour que Trajan y fit à l'occasion de la guerre des Daces.]
' Car nous avons une ville de Trajanople dans la Thrace, [d] une seconde Ulpiane dans la haute Mesie, & aujourd'huy dans la Servie. p.277.[illegible] d p.333.1.
' Plotinople dans la Thrace entre Trajanople & Andrinople, [paroist avoir tiré son nom de Plotine sa femme.] p.71.2.
' Nous avons déja veu que Marcianople metropole de la basse Mesie, Amm.l.27.p.340.2.

1. Elle porte *primo Præfecto provinciæ Darcolamarum Ulpianarum Trajanarum Sarmaticarum &c.* [Il y a bien des fautes dans cette inscription.] Dans Gruter (*p.*354.5.) au lieu de PRIMO PRÆFECTO, il y a PRO. PR. [c'est à dire sans doute *pro Prætore*] PROVINC. DAC. COL. USP. TRAJANA. ZARAT.

2. Fabretti (*c.*8.*p.*241.) conteste l'inscription où cela se lit, mais foiblement.

Jorn.r.Got.c.16. p.634. a c.18.p.637. avoit eu le sien de la sœur du mesme prince : & Jornande dit que ce fut Trajan qui la bastit. [a] Le mesme auteur dit qu'il fonda encore en cette province la ville de Nicopie sur la riviere d'Iatre, afin que ce nom qui signifie ville de victoire, fust un monument de la victoire qu'il avoit remportée sur les Sarmates. [Il

Amm.l. 31. p. 445.446. b Fabr.c. 8. p. 244.245. veut apparemment dire les Daces,] ' à l'occasion desquels Ammien assure qu'elle fut fondée par Trajan. [b] On luy donne aussi quelquefois le nom d'Ulpia. Mais au lieu que [Jornande la place sur la riviere [1] d'Iatre,] & d'autres sur celle de Nesse ou Neste, on tire des inscriptions qu'elle estoit sur le confiant de la

Holst.ad Ste.p. 225.2. riviere de Meste & du Danube. ' Il la faut distinguer d'une autre qui estoit sur le mont Hæmus [dans la Thrace.]

Dio,l.72.p.818. a.b|l.78.p.887.c. ' On voit par la suite de l'histoire qu'en l'an 180. & en 217. il y avoit des Daces qui n'estoient pas soumis aux Romains.

Dio,l.68.p.777. c. c Plin.l.8.ep.4. p.460. d Occo,p 201. e Dio,p.777.d. ' Trajan revint ensuite à Rome, [c] & y triompha des Daces une seconde fois. [d] On voit encore dans les medailles plusieurs marques de ce triomphe. [e] Il donna au peuple durant 123. jours divers spectacles, où des hommes se divertirent à voir dix mille gladiateurs combattre seulement pour s'entretuer, sans parler

Plin.l.8.ep.4.p. 459-461. des bestes dont on en conta onze mille d'égorgées. ' Caninius entreprit d'écrire en vers grecs l'histoire de cette guerre, & Pli-

Voss.h.lat.c.30. p.162. ne son ami l'y exhorta fort. ' On pretend que Trajan mesme l'écrivit, & on cite un endroit de son premier livre. [Cette guerre commença comme nous croyons dés l'année precedente ;]

Noris.ep.cons p. 67.68. mais elle ne fut achevée [au plutost que dans les derniers mois de celle-ci,] comme on le voit par le titre d'*Imperator* que Trajan prit pour la cinquiéme fois dans la neuviéme année de sa puissance du Tribunat.

Dio,l.68.p.777. e. ' La joie de la conqueste des Daces fut augmentée par celle de l'Arabie Petrée, qui [ayant eu long-temps ses Rois particuliers,] fut soumise à l'Empire par [A. Cornelius] Palma qui

Eus.|Chr.Alex. gouvernoit alors la Syrie. ' Ceux de Petra & de Bostres [aussi en Arabie,] commencerent leur ere en cette année, [comme ceux de Samozates commençoient la leur à l'an 71. parce qu'ils V. Vespasien § 12.

Eus.n p.206.2. avoient esté alors unis à l'Empire.] ' Cette conqueste de l'Arabie est marquée dans quelques medailles, dont l'une est au nom de la ville de Besampse au mesme pays. &c.

Ignat. act. p 2| Aur.Vict. ' Trajan en surmontant les Daces avoit encore vaincu plusieurs autres nations [unies avec eux. Ainsi le bruit de cette

1. Au lieu de *Iatrum*, faudroit-il point lire *Istrum* ?

victoire

victoire fit que] 'beaucoup de peuples, & les Indiens mesmes luy envoyerent des deputez. Dio,l. 8 p.777. c.

ARTICLE XVIII.

Diverses affaires : Conjuration contre Trajan : Il va en Orient faire la guerre aux Armeniens & aux Parthes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 106, DE TRAJAN 9.

' *Commodus, & Cerealis Consuls.* Idat.&c.

'ON croit que le premier de ces Consuls est L. Ceionius Commodus Verus pere de L. Ælius Verus fait Cesar par Adrien. [L'autre nommé Ceretanus par la chronique d'Alexandrie, est different de] ' Tutius Cerealis, qui avoit esté Consul avant l'affaire de Marius Priscus, [c'est à dire avant l'an 100.] Onuph.p.216| Æli.v.p.14 b. Plin.l 2 ep.11.p. 101.

' On fit cette année à Rome pour la sixiéme fois les jeux Capitolins [établis par Domitien :] un enfant de treize ans y remporta le prix de la poesie latine au jugement de tout le monde. Il s'appelloit L. Valerius Pudens. Onuph.in fast p. 216.e.f.

' Ce fut aprés la conqueste des Daces, que Trajan fit un grand chemin dans les marais Pontins, [a] qui sont dans la campagne de Rome, & l'on y voit jusques aujourd'huy des restes de ce grand chemin, ' qui couta beaucoup à Trajan. [b] C'est sans doute ce *chemin de Trajan* marqué dans quelques inscriptions posterieures à l'an 111. rapportées par Occo. ' Il y en a une dans Gruter [1] qui est au plustard de l'an 111. Dio,l.68.p.777. d. a Baudrand, p. 78.1. Dio,p.777.d. b Occo, p.209. &c. Gruter,p 199.3.

' Dion ajoute qu'il fit fondre toute la monnoie " legere : [c] & il marque ensuite plusieurs grands ouvrages dont il embellit Rome. [Nous en pourrons parler en un autre endroit. Car Trajan ne peut que les avoir ou commencez ou achevez en ce temps-ci,] ' puisqu'il quitta bien-tost Rome pour aller en Orient : & ' il estoit à Antioche dés les premiers jours de l'année suivante. ἐξίτηλον. Dio,p.777.d. c p.778.b.c. NOTE 17. Ignat.act p.2.5. n.Usser.p.55.

' Dion semble mettre vers ce temps-ci une conjuration que Crassus & plusieurs autres firent contre luy. Il fit juger les coupables par le Senat, à qui il en laissa la punition. Nous trouvons qu'à la mort de Trajan Laberius Maximus accusé d'avoir voulu Dio,l.68.p 778. b.

1. Il y a dans Gruter *Trib. Pot. V.* qui est l'an 101. ou 102. & *Cons. V.* qui est l'an 103. ou apres. Il y a faute.

usurper l'Empire, & Crassus Frugi estoient releguez dans des isles. Crassus en estant depuis sorti, un Intendant d'Adrien le fit tuer sans en avoir d'ordre, comme un homme qui vouloit brouiller.

p.778.c. 'Le veritable sujet du voyage de Trajan en Orient, fut le desir d'acquerir de la gloire[en vainquant les Parthes.] Le pretexte fut qu'Exedare roy d'Armenie avoit receu le diademe du roy des Parthes, au lieu que les Romains pretendoient qu'il le devoit recevoir de leur Empereur, [comme Tiridate l'estoit venu recevoir à Rome de Neron en 66. Nous ne trouvons point ce qui s'estoit passé depuis ce temps-là dans l'Armenie. Pour les Parthes, aprés Vologese frere de Tiridate " qui regnoit en- V. Vespasien § 13. core en 72.] ' ils avoient eu un Artabane pour roy " vers l'an V. Tite § 3. Zon. v. Tit. p. 195.c. 80. selon Zonare, [a] & [ensuite] Pacorus ami de Decebale, qui a Plin.l.10.ep.80. p.617. regnoit encore lors que Pline gouvernoit la Bithynie. [b] Pacorus fut pere de Parthamasiris dont nous allons parler, [& " ap- Note 18. b Dio, l.68. p. 778.d|p.779.c. paremment aussi de] Cosroés qui regnoit en ce temps-ci. Aurele Victor appelle celuy-ci Cosdroés, & Dion Hosroés. ' Mais ce Spart.n.C p.26.27. n'est que le mesme nom prononcé un peu differemment.

Jul.cæs.p.40. ' Trajan qui ne vouloit pas faire la guerre aux Parthes sans qu'ils luy en donnassent quelque sujet, embrassa l'occasion que luy en presentoit l'injure qu'il pretendoit en avoir receue [au sujet d'Exedare.] ' Il commença neanmoins par demander jus- Dio.p.778.d.e. tice à Cosroés, en le menaçant [de se la faire luy-mesme.] Cosroés se moqua de ses menaces : & sur cela Trajan partit. Quand Cosroés sceut qu'il estoit tout de bon resolu à la guerre, il rabbattit de sa fierté, & luy envoya des deputez avec des presens pour le prier de ne se pas engager[legerement] à la guerre ; qu'il avoit deposé Exedare, & qu'il le prioit de donner l'Armenie à Parthamasiris, en luy envoyant le diademe.

d.e. ' Ces deputez trouverent Trajan déja à Athenes. Il refusa leurs presens, & tout ce qu'il leur dit fut, Qu'on témoignoit par des actions qu'on estoit ami, non par des paroles ; Qu'il alloit en Syrie, & que là il feroit tout ce qui seroit à faire. Ainsi il passa en Asie, d'où il vint en Cilicie, delà en Syrie & à Seleucie, & Ign.act.n.p.51. enfin à Antioche. ' On cite d'un " auteur que nous n'avons point, Jean Malela. qu'il partit de Rome au mois d'octobre, & arriva en decembre p.35.ex Malela. à Seleucie. ' Il fit son entrée à Antioche par la porte de Daphné, ayant une couronne d'olivier sur la teste, le jeudi settiéme de janvier ; [ce qui ne se rencontre plus durant le regne de Trajan que l'année suivante.]

La chronique d'Alexandrie dit sur cette année que les Goths & d'autres barbares estant unis avec les Perses pour faire la guerre aux Romains, Trajan en partant pour les aller combattre accorda une surseance de ce qui [luy] estoit dû jusqu'à ce qu'il fust revenu. [Nous voudrions que cela fust mieux fondé.]

ARTICLE XIX.

Consulat d'Adrien & de Servien son beau-frere : Trajan se rend maistre de l'Armenie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 107, DE TRAJAN 10.

NOTE 19. ' [*L. Licinius*] *Sura III. &* [*C. Sosius*] *Senecio* " *Consuls.* Idat. Chr. Alex.

NOTE 20. ' ONuphre met pour Consuls subrogez " Suranus Consul pour la seconde fois, & Servien [allié de Trajan,] ' sous le Consulat desquels Adrien fut Preteur, & donna des jeux : [car il n'avoit pas suivi Trajan en Orient.] Il commanda ensuite les armées de la basse Pannonie, où il maintint la discipline militaire, & reprima les Intendans qui prenoient trop de liberté, aussi bien que les Sarmates ' qu'Eutrope & S. Jerome mettent entre les peuples qui se soumirent à Trajan. ' Ce fut aprés tout cela qu'il fut Consul, ' mais non ordinaire. [Onuphre met son Consulat en l'an 109. ce que les autres ont suivi.]

Onu. in fast. p. 217. b. Adri. v. p. 2. d. Hier. chr. Adri. v. p. 2. d. Dio, l. 69. p. 78 a.

' Servien qui fut Consul avec Suranus, est nommé dans les inscriptions C. Julius Servilius Ursus Servianus. [C'est sans doute le mesme] ' Servien qui avoit épousé Pauline sœur d'Adrien, & cousine de Trajan. ' Pline luy écrit quelques lettres comme à son ami particulier, [a] & il obtint des graces de Trajan par " son moyen. [b] En parlant de luy à d'autres il l'appelle une personne * tres-accomplie. C'estoit un homme d'épée. [c] Il commandoit dans la haute Germanie en 98. & passa delà dans la Pannonie. ' Il eut une fille, qu'il destina à Fuscus Salinator.

Onu. p. 217. b. Adri. v. p. 1. a. Plin. l. 3. ep. 17. p. 119 | 6. ep. 26. p. 388. a l. 10. ep. 2. p. 554. b l. 8. ep. 23. p. 502. c p. 502. Adri. v. p. 1. c. Plin. l. 6. ep. 26. p. 388.

Julii Serviani. * exactissimum.

[d] Il ne fut point du tout favorable à Adrien auprés de Trajan. [e] Aussi Adrien se voyant prés de mourir [l'an 138.] le fit tuer à l'age de 90. ans, afin qu'il ne le survécust pas. ' Il luy avoit neanmoins fait jusqu'alors toute sorte d'honneur, & luy avoit donné un troisiéme Consulat [en l'an 134.] Trajan luy en avoit donné deux, ' & avoit mesme témoigné à ce qu'on pretend, qu'il le jugeoit digne de l'Empire plus qu'aucun autre. ' Les Grecs le nomment assez souvent Severien au lieu de Servien.

d Adri. v. p. 1. c. e p. 7. c. 11. e | 12. d. p. 4. 5. Dio, l. 69. p. 793. d. Spart. n. C. p. 35. f. g.

&c.

Ign. act n.p.35. ' Trajan comme nous avons déja dit, fit son entrée à Antioche le jeudy septiéme de janvier. [Ce qu'il y fit de plus remarquable fut la condamnation de S. Ignace, dont nous parlerons en un autre endroit.] ' Augare ou Abgare prince d'Edesse dans l'Osthoene [qui faisoit partie de la Mesopotamie,] luy envoya des presens lorsqu'il fut arrivé à Antioche & luy fit des protestations d'amitié; mais il n'y vint pas luy-mesme. Car craignant & les Romains & les Parthes, il se menageoit avec les uns & les autres. ' Il continua ainsi long-temps à luy envoyer diverses fois des deputez & des presens, mais differant toujours sous divers pretextes de le venir trouver en personne. [Il semble y avoir envoyé quelquefois] son fils Arbande, qui s'insinua tout à fait dans l'amitié de Trajan.

D.. l. 68. p. 779. a, Val p. 710. l. 68. p. 780. d.

Spart. n. S. p. 37. 1. ' On marque que Trajan alla sur le mont Casius, qui est prés d'Antioche, & où il y avoit un temple celebre de Jupiter. Il y offrit quelques depouilles prises sur les Getes, (c'est à dire sur les Daces,) afin que ce maistre des dieux, dit l'epigramme attribuée à Adrien, accordast au maistre des hommes d'en remporter de plus grandes sur les Perses.

[Tous les preparatifs de guerre estant faits, Trajan marcha contre l'Armenie;] ' quand il fut entré dans le pays ennemi, les rois & les princes de ces quartiers-là le vinrent trouver avec des presens, entre lesquels on remarqua un cheval dressé à se prosterner devant le monde. ' Parthamasiris mesme qui luy avoit écrit d'abord en prenant le titre de Roy, voyant qu'on ne luy faisoit aucune réponse, écrivit une seconde lettre où il ne mit point ce titre : & il demanda qu'on luy envoyast M. Junius Gouverneur de la Cappadoce pour traiter avec luy. Trajan n'y envoya que le fils de Junius : & continua cependant à marcher, & à se rendre maistre de tout ce qu'il rencontroit, [1] sans trouver nulle-part aucune resistance. Il s'avança ainsi jusqu'en un lieu appellé [2] Sata, où Anquiale roy des Henioques ' peuples de la Circassie sur le Pont-Euxin, ' & des Maquélons [que nous connoissons peu d'ailleurs, l'estant venu trouver,] il le receut avec grand honneur, & luy fit beaucoup de presens. ' Cet Anquiale regnoit encore sur les mesmes peuples sous Adrien.

Dio, p. 779. b. — Note 21. — c. d. — &c. — 1. — Baudr. p. 345. 1. — 2. — Dio, p. 779 b. d. — Arr. de Pon. p. 7.

Dio, p. 779. d. ' Lors que Trajan fut en un lieu de l'Armenie nommé Elegie, Parthamasiris l'y vint trouver ' avec beaucoup de Parthes &
p. 780. c.

1. On le dit entr'autres de Samosates : ce que je ne comprens pas ; puisqu'elle appartenoit aux Romains depuis Vespasien.

2. D'autres lisent Satales [ville connue, mais dans la petite Arménie qui avoit ordinairement ses Rois particuliers.

d'Armeniens, ſans avoir apparemment tiré d'autre parole que
pour la ſeureté de ſa perſonne; ' mais s'imaginant que Trajan luy c.
donneroit auſſitoſt le diademe, pourveu qu'il le demandaſt. Tra-
jan le receut dans ſon camp aſſis ſur ſon throne: ' & Parthamaſiris p.779.d.e.
s'en eſtant approché, oſta ſon diademe, & le mit à ſes pieds ſans
rien dire. Les ſoldats voyant une perſonne de cette qualité aux
pieds de leur prince, comme un captif, jetterent de grands cris
de joye, qui effrayerent Parthamaſiris. ' Il ſe retourna pour p.780.a.
s'enfuir: mais ſe voyant environné de toutes parts, il demanda
à parler en particulier à Trajan. On le mena dans ſa tente, où
il ne put rien obtenir. Il ſortit en colere juſques hors du camp;
d'où Trajan qui eſtoit remonté ſur ſon throne, l'ayant fait rap-
peller, afin qu'il diſt devant tout le monde ce qui s'eſtoit paſſé
entr'eux; ' Parthamaſiris ſe plaignit de ce qu'on le traittoit b.
comme un captif, luy qui eſtoit venu volontairement, dans la
creance qu'on luy rendroit la couronne, comme Neron avoit
fait à Tiridate. Trajan luy répondit que l'Armenie apparte-
noit aux Romains; qu'il ne la donneroit à perſonne, mais qu'il
y mettroit un Gouverneur; & que pour luy il pouvoit ſe retirer
où il voudroit. ' Il le fit conduire luy & ſes Parthes par quelque c.
cavalerie, de peur qu'ils ne liaſſent quelques intrigues avec ceux
du pays, ou ne cauſaſſent du trouble. Mais pour tous les Armé-
niens, on les fit demeurer, comme ſujets de l'Empire.

' Lorſque Parthamaſiris parut d'abord devant le tribunal de p.779.e.
l'Empereur, les ſoldats proclamerent Trajan Imperator, comme
victorieux. ' Il eſtoit encore Imperator pour la cinquiéme fois Goltz.p.65.a.b; Occo.in faſt.p.217.e.
en l'an 106. & nous ne trouvons point qu'il l'ait eſté pour la
ſixiéme avant l'an 109. [Mais auſſi ni Occo, ni Goltzius, ni Bi-
rague ne marquent aucune medaille des années 107. & 108.]

[Parthamaſiris taſcha en vain de ſe maintenir par les armes
dans la poſſeſſion de l'Armenie.] ' Il fut puni de ſa temerité par Dio, l.68.p.779.b.
Trajan, [a] & [1] perdit la vie dans cette guerre. Ainſi Trajan de- a Eutr.
meura entierement maiſtre de l'Armenie, & en fit une nou-
velle province de l'Empire. ' Beaucoup de Rois ſe ſoumirent Dio, l.68.p.779.b c.
volontairement à luy pour avoir ſon amitié: les autres parce
qu'ils ne purent reſiſter à ſa puiſſance. ' Entre ces Rois on mar- Eutr.
que ceux de l'Ibérie, des Sarmates, du Boſphore, & de la Col-
chide. Il donna un Roy aux Albaniens, ' & un nommé Julien Am.de Pon.p.7.m.

1. *Pharnace Syrio occiſo*, dit Eutrope ſelon l'edition de Leiden en 1632 p. 813. ' D'autres Eutr.V.n.p.764.d.
editions portent autrement: [mais il faut ſans doute ſuivre] celles qui ont *Pharmatoſyre*, qui
revient au Parthamaſiris de Dion. [le Grec eſt tout autre.]

pour prince aux Apsiles, peuples qui sont autour du Pont-Euxin au dessus des Lazes. ' On pretend qu'il avoit des garnisons dans la Colchide, dans le pays des Lazes, & jusqu'à celuy des Sagides: [Je ne sçay si ce sont] ' ceux qu'Arrien appelle les Saniges, où estoit la ville de Sebastople [a] nommée autrefois Dioscuriade. Et Arrien qui écrivoit sous Adrien, borne aussi la puissance Romaine au camp qui estoit en cette ville, un peu plus orientale que celle de Pityunte. ' Adrien donnoit aussi des Rois à la plusspart des peuples barbares qui bordoient le Pont-Euxin.

Procop.b.G.l.4. c.2.p.568.c. Arri.de Pon.p. 7.11. a p.10.11. p.7.11.

' Les Romains avoient dés auparavant une garnison à Melitene [ou Melitine] sur l'Euphrate dans la petite Armenie. Ce n'estoit qu'un chasteau. Procope dit que Trajan en fit une ville, & voulut qu'elle fut la metropole de tout le pays. Elle devint avec le temps fort peuplée & fort celebre.

Procop æd.l.3. c.4.p.58.b.c.

ARTICLE XX.

Conquestes de Trajan dans la Mesopotamie: Il revient à Rome.

Dio,l.69.p.780. c.d.e.

' TRAJAN aprés avoir laissé des garnisons [dans l'Armenie, soit aprés le depart [1] de Parthamasiris, soit aprés sa mort, s'en vint à Edesse, où il fut fort bien receu par Abgare, qui persuadé par son fils Arbande, vint mesme au devant de luy: & Trajan en consideration du mesme Arbande receut les excuses qu'il luy fit de ne l'estre pas venu trouver jusqu'alors, & le traita en ami. 1.

d. Baudr.p.45.1. a Dio,p.780. 781.

' Mane chef d'une nation d'Arabes, Sporace prince de l'Anthemusie, ' qui est une partie de la Mesopotamie [a], " Mebarsape roy de l'Adiabene, & Manisare [qui estoit quelque Seigneur de ces quartiers-là,] témoignoient aussi vouloir embrasser le parti de Trajan: [mais ils trouvoient divers pretextes pour differer de se declarer, & de se venir joindre à luy.] ' Aussi Trajan se défioit toujours d'eux, & sur tout depuis la trahison que luy fit Mebarsape, qui luy ayant demandé du secours comme pour se défendre contre Cosroés, [1] avoit ou tué ou fait prisonniers tous ceux qu'on luy avoit envoyez, entre lesquels estoit un Centenier nommé Sentius. Trajan extremement irrité de cette perfidie, marcha contre luy en diligence: & comme les Romains approchoient d'un chasteau extremement fort nommé Ademys- 1.

ou Bebarsape.

p.781.a.b.

1. Nous mettons le sens que nous croyons devoir estre dans le grec: car nous n'y trouvons ni celuy du latin ni aucun autre.

tres, Sentius & quelques autres qui y estoient prisonniers avec luy, trouverent moyen de rompre leurs chaisnes, tuerent le capitaine du chasteau, & ouvrirent les portes à leurs compagnons.

d. ' Dans cette guerre Trajan alloit luy-mesme à pied avec les soldats, passoit les rivieres comme eux, veilloit beaucoup pour leur faire garder leurs rangs; & tant pour les y mieux obliger, que pour les accoutumer à ne s'effrayer pas, il faisoit courir de temps en temps des nouvelles qu'il inventoit luy-mesme, allant [pour cela] de costé & d'autre, comme pour découvrir le pays.

b.d. ' Ce fut ce semble dans cette marche qu'il prit plusieurs places de la Mesopotamie, entre lesquelles on nomme celle de Singares, & on écrit qu'elles se rendirent sans combat à Lusius [Quietus. Comme la principale partie de l'Adiabene estoit au delà du Tigre,] ' Trajan fit un pont sur cette riviere, comme on le voit par quelques medailles faites " avant l'an 112. (Occo, p. 205 | Bir. p. 157.) (Traj. Cos. V.)

[Ces avantages peuvent luy avoir fait donner dés ce temps-ci] ' le titre de Parthique, qui se lit dans une inscription de l'an 112: [a] & peut-estre encore dans une autre de l'année de devant. Mais il se lit communément dans celles de l'an 116. [à cause des grandes victoires qu'il remporta sur les Parthes en l'an 115. qui le luy firent peut-estre donner alors de nouveau par le Senat.] On le luy donna [d'abord] pour la prise de Nisibe & de Batnes; [ce qui nous fait juger que ces deux villes, qui en effet estoient en deça du Tigre, furent prises dés ce temps-ci; & que si Nisibe appartenoit au roy de l'Adiabene, comme le dit Joseph, elle avoit neanmoins esté défendue par les Parthes.] (Onu. in fast. p. 218. b. | a Fabr. c. 9. p. 294.)

[On ne trouve point ce que Cosroés faisoit durant tout ce temps-là, sinon] ' qu'on dit qu'il vouloit attaquer Manisare. Le texte de Dion porte que ce Manisare offroit de ceder l'Armenie, & ce qui estoit conquis dans la Mesopotamie. [Cela se suit tres-mal; & il n'y avoit que Cosroés qui pust faire une telle offre. Il semble en effet qu'il y ait eu quelque traité entre luy & Trajan;] puisqu'Aurele Victor dit que Trajan l'obligea à luy donner des ostages. [On ne trouve point quel traité ils firent, ni ce qui le rompit, estant seulement certain que la guerre recommença. On peut ce semble rapporter à ce traité,] ' l'inscription qu'on dit se trouver dans une medaille faite avant l'an 112. *La Paix : Le roy des Parthes rétabli.* ' Les Parthes estoient alors fort foibles, parce qu'ils se ruinoient eux-mesmes par leurs (Dio, l. 68. p. 781. a. | Occo p. 207. | Dio, l. 68. p. 783. d.)

divisions & par leurs guerres intestines. [Et Cosrhoés pourroit bien avoir esté reduit à implorer le secours de Trajan contre ses sujets.]

[C'est tout ce que nous savons de ces mouvemens de l'Orient jusqu'à l'an 115. où nous verrons les plus grandes & les plus illustres conquestes de Trajan. Nous aurions bien plus de lumiere sur toutes ces choses, si on nous avoit conservé] ' les 17. livres de l'histoire des Parthes, qu'Arrien celebre auteur de ce temps-là avoit composez. Car il semble qu'il les ait faits exprés pour décrire ces guerres des Romains contre les Parthes sous Trajan, ' comment ce prince les humilia par la force de ses armes, comment il les obligea de se soumettre à son pouvoir, & de recevoir un Roy de sa main, [ainsi que nous le verrons dans la suite.]

Phot.c.58.p.52. p.53.

La perte de cette histoire, & le peu de lumiere que nous avons d'ailleurs pour le temps de Trajan, fait que nous ne sçaurions marquer les années de tout ce que nous venons de rapporter. Car il est surprenant que ce regne ayant esté si illustre & ayant porté tant de grands hommes, comme nous le verrons à la fin, & tant de personnes ayant écrit ses actions, cependant il n'y a peut-estre aucun Empereur dont nous ayons moins l'histoire.] ' Marius Maximus, Fabius Marcellinus, Aurelius Verus, & Statius Valens ont fait l'histoire de toute sa vie, comme Lampride nous en assure, soit en particulier, soit dans la suite de quelque histoire plus ample. Dion & Ammien Marcellin l'ont écrite aussi de cette derniere maniere. Mais il ne nous reste rien de tout ce que ces auteurs nous en ont écrit. [Ainsi nous sommes reduits à l'abbregé de Dion par Xiphilin, & aux écrits encore plus abbregez d'Aurele Victor & d'Eutrope.]

Alex.v p.131.b| a.C.p.6.2.f.

[Aucun auteur ne dit mesme s'il retourna à Rome depuis qu'il en fut parti pour conquerir l'Armenie, ou s'il demeura toujours en Orient. Cependant il nous paroist assez peu probable qu'il ait abandonné Rome durant onze ou douze ans.] ' L'on croit mesme trouver dans les medailles de ce temps-là des marques de son retour à Rome avant l'an 112. ' & des preuves qu'il en est parti pour la guerre ou la mesme année 112. ou dans quelqu'une des suivantes. [Et cela peut servir tant pour justifier les actes de S. Ignace, que pour debrouiller davantage l'histoire.] V. la note 17.

Buc.g.p.169. p.170.

' Lusius Quietus fut, comme nous l'avons marqué, l'un des generaux que Trajan employa dans la guerre contre les Parthes; & ce Maure y servit avec tant de courage & tant de bonheur,

D.l.68.p.770.

heur, qu'il merita d'estre elevé jusqu'au Consulat, & d'avoir le gouvernement de la Palestine, ' que Trajan luy donna [à la fin de sa vie] à cause d'une grande victoire qu'il avoit remportée sur les Juifs de la Mesopotamie. ' On marque la " conqueste des Mardes [peuples d'Asie, qu'on place vers l'Armenie du costé de la mer Caspienne] comme l'action qui contribua le plus à sa gloire & à son élevation. ' Ammien le met entre les plus grands Capitaines qui aient jamais porté les armes pour les Romains. ' On pretend que Trajan l'aimoit si fort, que quoiqu'il ne fust pas né sujet de l'Empire, il eut neanmoins la pensée de le faire son successeur. [a] Mais cette grande élevation l'ayant exposé à l'envie & à la haine, le fit enfin perir [sous Adrien.]

Eus.l.4. c.2.p. 116.b|chr. — κατεστρατήγησεν. — Eus.n.p 59.1.b. — Amm.l.29.p. 399.c. — Eus.n.p.59.1 b. c|Themi.or.16. p.205.a. — a Dio,val.p.710.

ARTICLE XXI.

Trajan retourne en Orient: Divers Consulats: L'Arabie Petrée reduite en province.

L'AN DE JESUS-CHRIST 108, DE TRAJAN 11.

1. ' *Appius Annius* [1] *Trebonianus Gallus, & M. Atilius Metellus Bradua Consuls.* Idat|Goltz.fasc.d. 287|Onuph. p. 217.c,

' CASSIODORE marque pour l'année suivante Africain & Crispin, qu'on croit sur cela avoir esté subrogez en celle-ci. Onuph p.217. c.d.

L'AN DE JESUS-CHRIST 109, DE TRAJAN 12.

[*A. Cornelius*] ' *Palma II. & Tullus Consuls.* Cusp.p.346|Idat Chr.Alex.

Le dernier de ces Consuls est apparemment [b] Calvisius Tullus ayeul maternel de l'Empereur M. Aurele, qui a esté deux fois Consul. [c] On met en cette année le Consulat subrogé d'Adrien: & Onuphre luy donne pour collegue L. Publilius Celsus. ' M. Calpurnius Piso Frugi estoit Preteur en la douziéme année de Trajan. b Onu.in fast.p. 217.d|M.Aur.v. p.22.d. — c Onuph p.217. d. — d. e.

' Trois villes de la Galatie furent abismées par un tremblement de terre. Eus.chr.

L'AN DE JESUS-CHRIST 110, DE TRAJAN 13.

V Antonin n.6. ' *Priscinus ou " Priscianus & Orphitus Consuls.* Chr. Alex|Idat|

S. Prosper & Cassiodore mettent Crispinus II. & Bolenus. Cusp.p.346.a.

1. Nous suivons Goltzius qui dit avoir lu de ses yeux l'une des deux inscriptions sur lesquelles Onuphre appelle l'un Trebonius, & l'autre Metilius. Le P. Pagi l'a suivi aussi dans le premier, & Biragne dans tous les deux.

[Priſcinus & Criſpinus ſont les meſmes lettres tranſpoſées.]

Onuph. in faſt. p. 217. c. 'Onuphre croit que Bolenus ou Solenus comme il lit, & Orphitus ſont deux noms d'une meſme perſonne. [Peut-eſtre auſſi que ce Bolenus eſt pris de Bolanus Conſul de l'année ſuivante.]

Onuph. p. 217. c. 'Trajan fit faire cette année de ſon argent un chemin de Benevent à Brinde.

Euſ. chr. 'Le Pantheon "fut brulé à Rome par le tonnerre. διεφθάρη.

L'AN DE JESUS-CHRIST 111, DE TRAJAN 14.

Cuſp. p. 346. a| Grut. p. 163. 7| 123. 5. '*C. Calpurnius Piſo, & M. Vettius Bolanus Conſuls.*

La chronique d'Alexandrie & Idace changent Bolanus en Julianus. [Je ne ſçay d'où S. Proſper a pris Ruſtique qu'il donne pour collegue à Piſon.]

Onu. in faſ. p. 217. f g. 'On a une inſcription dattée du premier d'avril ſous les Conſuls Piſon & Bolanus, [parce que les Conſuls ordinaires ſe marquoient ſouvent dans les inſcriptions, lors meſme qu'ils n'eſtoient plus en charge.] 'Car nous trouvons que C. [Julius Servilius] Urſus Servianus II. & L. Fabius Juſtus furent Conſuls ſubrogez en la 14. année de Trajan, dés le premier de mars au moins: & ils le furent juſqu'au 13. d'octobre. [Il eſt extraordinaire que des Conſuls ſubrogez le ſoient ſi long-temps, & il ſemble peu raiſonnable qu'un homme Conſul pour la ſeconde fois & allié de l'Empereur, ſoit ſubrogé à un Conſul ordinaire qui ne l'eſtoit que pour la premiere. Mais il faut dire que cela ſe vit alors, ou que deux inſcriptions au moins ſont fauſſes.]

Plin. l. 1. ep. 5. p. 12|11. 'Pline le jeune parle d'un Fabius Juſtus ſon ami particulier: & le dialogue des Orateurs attribué [à Quintilien &] à Tacite, eſt addreſſé à une perſonne de meſme nom.

Fabr. c. 9. p. 291. 'Une inſcription de cette année parle du chemin que Trajan avoit fait paver à ſes dépens dans les marais-Pontins.

L'AN DE JESUS-CHRIST 112, DE TRAJAN 15.

Cuſp. p. 346. b. & c| Phleg. mir. c. 25. p. 93| Noris, ep. conſ. p. 71. '*Trajanus Auguſtus VI. & T. Sextius Africanus Conſuls.*

a Pl. n. l. 7. ep. 6. p. 414. n. [a] Pline parle d'un Jule Africain, jeune homme qui avoit bien de l'eſprit, mais moins d'adreſſe. Il eſtoit petit-fils d'un Orateur de meſme nom celebre du temps de Neron. [b] Onuphre croit que c'eſt le Conſul de cette année. [c] Mais Phlegon en parlant d'un enfant né à Rome avec deux teſtes ſous ce Conſulat, nous apprend que celuy qui y fut collegue de Trajan s'appelloit Sextius, [& non Jule.] [d] On croit qu'il eſtoit petit-fils d'un autre T. Sextius Africanus, que Tacite dit avoir eſté d'une famille fort illuſtre.

b Onu. in faſ. p. 218. b. c Phl. mir. c. 25. p. 90. 93. d Noris ep. con. p. 71. 72.

Noris, ep. con. p. 72. 'On trouve quelques medailles datées de ce ſixiéme & der-

nier Consulat de Trajan, qui marquent son depart de Rome pour s'en retourner sans doute en Orient, soit cette année mesme, [soit dans quelqu'une des suivantes.] ' Il y a quelque lieu de croire que ce fut dés cette année, parce qu'Adrien y fut fait Arcomte ou premier magistrat d'Athenes. Car cela fait presumer qu'il y passa alors, & apparemment à la suite de Trajan, sous lequel il a commandé dans la guerre des Parthes. [D'autre-part neanmoins on ne trouve aucune marque de guerre dans les monumens de l'antiquité, jusqu'en l'an 115.] ' De sorte que Trajan pourroit bien n'estre retourné en Orient qu'en 113. [ou en 114.]

p.73. Birag. p.160. Note 22.

L'AN DE JESUS-CHRIST 113, DE TRAJAN 16.

' *L. Publilius Celsus II. & C. Clodius Crispinus Consuls.* Prosp | Onu | Grut p.214.

Idace & la Chronique d'Alexandrie mettent encore cette année Priscien au lieu de Crispin.

L'AN DE JESUS-CHRIST 114, DE TRAJAN 17.

' *Q. Ninnius Hasta, & P. Manilius Vopiscus Consuls.* Cusp p.347.b| Grut p.214.215. a Pagi, an. 105. §3.

' Il y a quelques preuves que Trajan fit la dedicace de sa magnifique place à Rome, ou cette année, ou dans les deux derniers mois de la precedente. " Il partit ensuite pour aller en Orient faire [de nouveau] la guerre aux Parthes, [sans que l'histoire nous en apprenne le sujet.] Il ne paroist point qu'il y ait encore rien fait de considerable pendant cette année.

V. la note 22.

ARTICLE XXII.

Trajan se rend maistre de l'Adiabene, de l'Assyrie, de Ctesiphon capitale des Parthes, & de Babylone : Antioche ruinée par un tremblement.

L'AN DE JESUS-CHRIST 115, DE TRAJAN 18.

Note 23. ' *L. Vipstanus Messalla, & M. Pedo Vergilianus Consuls.* Noris.ep.con.p.75|Idat.

[Cette année fut illustre par les grandes victoires que Trajan y remporta sur les Parthes,] ' à cause desquelles il prit le titre d'*Imperator* pour la settiéme, la huittiéme & la neuviéme fois. Avant qu'il quittast la Syrie pour entrer dans le pays des Parthes, ses amis l'obligerent par leurs importunitez d'envoyer consulter l'oracle d'Heliople en Phenicie, pour savoir s'il retourneroit de cette guerre à Rome. L'oracle ne luy répondit [selon l'ordinaire du demon] que d'une maniere ob-

Onuph p.218.f. g|Goltz. p.65.66.

ſcure & enigmatique, à laquelle on donna un ſens quand on vit l'evenement des choſes : [car je ne penſe pas que Trajan y ait rien compris.]

Dio.l.68.p.783. b.c. ' Dés que le printemps fut venu, il marcha contre les Parthes campez de l'autre coſté du Tigre. Pour paſſer ce fleuve, il fit amener ſur des chariots un grand nombre de batteaux faits dans les foreſts de Niſibe, parce qu'il n'y en avoit point plus prés du Tigre : & de ces batteaux il en fit un pont, malgré les efforts que firent les ennemis pour l'en empeſcher. val p.776. ' Dion décrit comment les Romains avoient accoutumé de faire ces ponts. l.68.p.783.c.d. ' Il paſſa ainſi du coſté des ennemis, qui avoient déja pris la fuite : de ſorte qu'il ſe rendit ſans combat maiſtre de l'Adiabene, [qu'il avoit ce ſemble conquiſe dés la premiere guerre, & rendue par le traité de paix.] Il ſe ſoumit auſſi le pays qui portoit encore le nom d'Aſſyrie, où eſtoit la ville de Ninos [ou Ninive,] & les lieux d'Arbeles & de Gaugamela celebres par les victoires d'Alexandre.

d. ' Comme les Parthes affoiblis par leurs diviſions paſſées, qui n'eſtoient pas encore finies, n'avoient point d'armée à luy oppoſer, il s'avança ſans trouver aucune reſiſtance juſqu'à Babylone meſme, [c'eſt à dire apparemment juſqu'au pays qui gardoit encore le nom de cette ville ſi fameuſe :] e. ' & il vit la ſource dont on avoit tiré le bitume pour la baſtir. la Rue. ' On met cette ſource dans la Meſopotamie, [où il eſtoit repaſſé.] &c.

Amm.l.24 p.278.b.n. p.289| Dio,p.784.b. ' Il fit enſuite commencer un canal pour décharger l'Euphrate dans le Tigre, & y tranſporter par là ſes vaiſſeaux, afin de faire un pont ſur ce fleuve, & le paſſer [encore une fois.] On nomma ce canal Naarmalca, ou le fleuve des Rois. Mais Trajan ne l'acheva pas ſelon Dion, parce que l'Euphrate eſtant beaucoup plus haut, on craignoit que le courant n'en fuſt trop rapide pour la navigation. Ammien dit neanmoins que Julien ayant ſeulement oſté les pierres dont on avoit bouché le canal, s'en ſervit fort bien pour tranſporter ſes vaiſſeaux dans le Tigre au deſſus de Cteſiphon.

Dio,p.784.b.c. [Quoiqu'il en ſoit,] ' Trajan ayant fait [1] tranſporter ſes vaiſſeaux " par terre ſur des traiſneaux en un endroit où les deux fleuves ſont peu éloignez l'un de l'autre, il en fit un pont ſur le Tigre, Eutr. ' prit Seleucie, a Dio,p.784.c. [a] & entra meſme dans Cteſiphon [capitale de l'Empire des Parthes, & depuis des Perſes.] C'eſt pourquoy ſa priſe luy confirma le titre de Parthique, [que celle de

1. ὑπερενέγκων ὁλκοῖς.

1. *ou bien*, tirer (traiſner) ſes vaiſſeaux par les marais qui ſe rencontrent en un endroit, &c.

Nisibe luy avoit donné.] Il y fut aussi proclamé Imperator
par ses soldats. [Ce fut là sans doute] ' qu'il prit la fille de Cos- Adri.v d.7.p.a[n]. C.p.27.1.c.d.
roés & le throsne royal des Parthes qui estoit d'or. [Cosroés se
sauva,] & il vivoit encore du temps d'Adrien. Ces succés
&c. donnerent une extreme joie aux Romains, ' & le Senat permit Dio,p.784.c.e.
à Trajan d'entrer à Rome en triomphe autant de fois qu'il vou-
droit : mais Dieu ne luy permit pas d'y entrer une seule fois.

La prise de Ctesiphon le rendit maistre de tous les environs.
1. ' Eutrope dit qu'il reduisit sous sa puissance les [1] Marcomades, Eutr|Fest.p.553.b| Aur.V.
2. & les Carduenes, l'Anthemise [2] qui est, dit-il, un grand pays
dans la Perse, Babylone, & tout ce qui est jusqu'aux Indes. ' Il Dio,l.68 p.785.a.
Note 24. fut " [à Babylone] à cause d'Alexandre, * dont il celebra la
* ἐνήγισεν. memoire par quelques ceremonies qu'il fit dans la maison où il
estoit mort ; & à cause de la celebrité de ce lieu, où il ne trouva
dit Dion, que des monceaux de terre & de pierres, des masu-
μῦθους. res, " & des riens dont on faisoit des merveilles. ' Ammien dit Amm.l.24.p. 265.d.
que de son temps on montroit encore le tribunal de Trajan en
une ville de ces quartiers-là nommée Ozogardane.

[On ne peut pas mettre plutost qu'en ce temps-ci ce que mar-
quent les historiens,] ' que Trajan fit une province Romaine Eutr|Fest p.553. b|551.c.
de l'Assyrie, comme nous avons dit qu'il en avoit fait une de
l'Armenie. Il en fit une [troisiéme] de la Mesopotamie en y
joignant quelques pays voisins, [ce qu'il peut avoir fait dés son
premier voyage d'Orient.] Il en fit encore ensuite une [qua-
triéme] de l'Arabie, [de quoy nous parlerons sur l'année sui-
vante.] ' Ainsi l'Empire Romain se trouva étendu jusques au Ti- Fest.p.551.c.
gre, & au delà. [Pour le pays des Parthes, nous verrons dans
la suite comment il en disposa.] ' Il imposa des tributs à ceux Adri.v.p.10.e.
de la Mesopotamie, [& sans doute aussi aux autres.]

' Baronius rapporte [3] à ce temps-ci le dialogue de Triephon Bar 114.§.2.3|
3. & de Critias attribué à Lucien : car on marque qu'il n'est pas de Luci.philop.p. 1128.d.
luy. Il finit par la nouvelle de la prise de Suses [autrefois la ca-
pitale de la Perse.] ' Il parle aussi des incursions des Scythes, Luci. p.1129.2.
4. comme si on en eust esté alors fort incommodé. [4] ' Baronius Bar.114.§.2.
en tire qu'au milieu de tant de prosperitez, les Chrétiens predi-
soient qu'il devoit arriver de grands malheurs. ' Ce qui est cer- §.3.

1. Je ne trouve point ce que c'est.
2. Il faut donc la distinguer de l'Antemuse, qui estoit une petite partie de la Mesopotamie.
3. D'autres le rapportent à la guerre de L. Verus contre ' Vologese en 165.
4. Il promet (p. 1125 a) que l'Egypte sera bien tost assujettie. [Quel rapport cela a-t-il à ce temps-ci ? Est-ce à cause des revoltes des Juifs ? Mais cela paroist encore bien éloigné. Cyp.d.[illegible] Bud.l.2.c.4.§ 11. p.124.125.

tain, c'est que s'ils ont fait ces predictions, l'effet les verifia bien-tost.

Dio,l.68.p.781.e. ' Dés " cette année mesme, Trajan estant [retourné] à Antioche pour y passer l'hiver, il arriva de grands tremblemens de terre qui firent tort à bien des villes, ' mais qui ruinerent presque entierement celle d'Antioche, où il dura plusieurs jours. ' On le marque neanmoins particulierement le dimanche 23. de decembre. ' On en peut voir la description particuliere dans Dion. ' Le Consul Pedon y perit. Trajan mesme y fut blessé, & se sauva neanmoins en sortant de son logis par une fenestre. Dion dit qu'il fut conduit par quelqu'un plus grand qu'un homme. ' On ne trouva de vivant sous les ruines qu'une mere qui s'estoit nourrie elle-mesme & son enfant de son lait, & un autre enfant qui suçoit encore sa mere toute morte. [Eusebe, Aurele Victor,] ' & Evagre parlent de ce tremblement. [a] On pretend que c'est l'evenement le plus funeste que nous lisons dans l'histoire. NOTE 25.

p.781-783. Ign act.n.p.53.54. Dio,p.781-783. p.782.d|783.a. p.782.783. Evag.l.2.c.12.p.305. a Eus.chr.n.p.208.1.

ARTICLE XXIII.

Trajan descend sur le Tigre jusqu'à l'Ocean; soumet l'Arabie-heureuse : Les pays qu'il avoit conquis se revoltent : Il donne un Roy aux Parthes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 116, DE TRAJAN 19.

Mur.c.9.p.62. ' *Ælius Lamia, & Ælianus Vetus Consuls.* NOTE 26.

Onup.in fast.p.219.a. ' UNE inscription de cette année porte une action de graces du Senat & du peule Romain à Trajan, pour avoir facilité l'entrée de l'Italie du costé de la mer Adriatique, en faisant faire à ses dépens un port à Ancone, comme [il avoit fait faire de l'autre costé celuy de Civita-Vecchia.]

Dio,l.68.p.784.c. [La suite de l'histoire nous porte à mettre en cette année] ' le voyage que Trajan fit vers l'Ocean, aprés avoir pris Ctesiphon, dit un auteur. [Il faut donc dire que quittant Antioche aprés que l'hiver fut passé, il alla visiter ses nouvelles conquestes; & tout y estant encore en paix,] ' il se mit sur le Tigre pour aller voir le golfe [de Perse,] que Dion appelle la mer Erythre [ou Rouge] du nom d'un homme autrefois puissant en ces quartiers-là. " La tempeste, la rapidité du fleuve, & le flux de la mer le mirent en danger de perir. ' En passant il se rendit maistre de

c.d. c|Val.p.713. ou l'hiver. χειμῶν.

la Mesene, isle formée par le Tigre, & imposa tribut à son Roy
nommé Athambile ou Sambele. Il fut fort bien receu à Carax-
Spasin, ville celebre de cet Estat ' sur l'embouchure du Tigre. Plin.
' Dion dit qu'il fut jusqu'à l'Ocean, [soit qu'il entende par là le Dio, l. 68. p. 784.
golfe de Perse, soit que Trajan ait poussé sa course au delà d'Or- d.
mus où finit le golfe.

Il semble qu'on peut rapporter à ce voyage la guerre que Tra-
jan fit dans l'Arabie. Nous avons veu que] ' dés l'an 105. Palma p. 777. c.
avoit conquis l'Arabie-Petrée, ' à laquelle il faut aussi rappor- Amm. l. 14. p. 21.
tumore confuso. ter ce que dit Ammien, que Trajan fut obligé " de reprimer a.
plusieurs fois l'opiniastreté des peuples de ce pays dans le mes-
me temps qu'il faisoit la guerre aux Medes & aux Parthes afin
de les pouvoir reduire à se soumettre aux loix des Romains, à
recevoir un Gouverneur, & à former une province. [Cela se
peut mettre dés le temps de la premiere guerre des Parthes.

Mais il faut qu'il ait penetré bien plus avant, & jusqu'aux
extremitez de l'Arabie-heureuse.] ' Car Arrien dans sa naviga- Arri. de Ery. p. 6.
tion de la mer Rouge, remarque qu'il y avoit au bourg de Leu-
cé sur cette mer un Centenier [Romain] avec quelques trou-
pes, & un receveur qui prenoit le quart des marchandises qui y
abordoient. ' Le mesme auteur met sur la coste meridionale de p. 8 m. f.
l'Arabie au delà du détroit de Bebel-Mander, une ville nom-
mée Arabie, & surnommée Eudæmon ou l'Heureuse, parce
que le commerce l'avoit autrefois rendue tres-riche : mais peu
avant nostre temps, dit-il, Cesar l'a ruïnée, & ce n'est plus
qu'un bourg. ' On met cette place dans le pays des Homeri- n. p. 46.
tes, & on croit que c'est aujourd'huy la celebre ville d'Aden.

' La conqueste de l'Arabie par Trajan se trouve marquée Bir. p. 161.
Traj. Cons. VI. dans plusieurs medailles " posterieures à l'an 111. ' & on y voit que Occo, p. 215.
Trajan la voulut faire en personne. ' Feste ne l'a pas oubliée. Fest. p. 551. e| 553. a.
Eutrope semble marquer la reduction de l'Arabie en province,
comme une des dernieres actions de ce regne, & posterieure à la
conqueste mesme de l'Assyrie : ' & un auteur qu'on rapporte à Luci. philop. p. 1123. d.
ce temps-ci, aprés avoir dit que toute la puissance des Perses
[& des Parthes] avoit cedé, & que Suses mesme estoit prise,
ajoute que toute l'Arabie tomberoit aussi bien-tost sous la puis-
sance d'un prince victorieux & invincible. [Il faut sans doute
entendre tout cela de l'Arabie-heureuse, & dire que Trajan n'y
vint pas avant cette année, comme aussi il n'y auroit point d'appa-
rence de dire que ce fut plustard. Il faut dire neanmoins en mes-
me temps que la conqueste de ce pays ne luy parut pas assez confi-

derable pour luy faire accepter de nouveau le titre d'Imperator: car on voit qu'il ne le prit point cette année. Et les Arabes peuvent bien s'estre soumis à luy sans resistance & sans grand combat.]

Fest p 553 a. ' Quelques-uns lisent dans Feste que Trajan conquit le pays [1] des Sarrazins aussi-bien que celuy des Arabes. [Il ne paroist pas neanmoins par les auteurs du temps que le nom des Sarrazins ait esté connu si-tost.] 1.

Dio, l.68 p.784. d.e. ' Trajan se voyant sur l'Ocean, témoigna ouvertement qu'il eust voulu estre plus jeune pour pouvoir étendre ses conquestes jusques aux Indes comme Alexandre. Eutrope dit qu'il avoit dans la mer Rouge une flotte déja preparée pour aller ravager les Indes : d. ' & il s'informoit beaucoup de tout ce qui regardoit ce pays. Eus chr.n.p. 206.2. ' Les Romains ont eu mesme la vanité de s'en attribuer la conqueste dans leurs inscriptions, [donnant peut-estre ce nom à l'Arabie heureuse.] Dio, l.68.p.784. d. ' Mais quoique Trajan fust encore bien éloigné des Indes, il ne laissoit pas de se vanter d'avoir plus soumis de peuples qu'Alexandre mesme, & dans les lettres qu'il écrivoit au Senat, il parloit sans cesse de nouvelles nations, dont les noms mesme n'estoient pas connus, qui flechissoient sous sa puissance.

p.785.a. Dieu confondit bien-tost sa vanité. ' Car depuis cela il ne fit rien qui fust digne de sa reputation: & dans le temps mesme qu'il alloit voir l'Ocean & qu'il en revenoit, il y eut de grands troubles dans tous les pays qu'il avoit conquis: divers peuples se revolterent entierement, & les garnisons qu'il y avoit mises, furent ou massacrées ou chassées. Eus.l.4.c.2.p.115. b.c. ' Les Juifs qui avoient commencé à se soulever dés l'an 115. selon Eusebe, [continuoient à exercer des cruautez effroyables. Nous parlerons " autre-part en particulier de ce qui regarde cette nation.] V. les revoltes des Juifs. § 1. 2.

Dio, p.785.b. ' Pour les autres rebelles, Trajan envoya contr'eux Maxime & Lusius [Quietus,] qui réussirent fort differemment. Maxime [qui peut estre L. Appius Maximus dont nous avons parlé autre-part,] fut défait & tué dans un combat. Mais Lusius remporta de grands avantages: il reprit Nisibe, assiegea, força, & brula Edesse. Erucius Clarus & Jule Alexandre qui commandoient aussi quelques trouppes, prirent Seleucie sur le Tigre. Val p.710; Eus. chr. a Goltz.p.86.c. ' Lucius eut pour sa recompense le gouvernement de la Palestine. [a] Ce fut sans doute à cause de ces avantages que Trajan prit le titre d'Imperator pour la dixiéme & derniere fois " ou l'année *Trib. pot. XX.*

Fest. p.752.b. 1. ' [L'edition de Leiden en 1632. &] quelques manuscrits ont *Osroënorum* au lieu de *Saracenorum*.

suivante,

suivante, ou au plutost dans les deux derniers mois de celle-ci.

' Parmi ces troubles Sembele Roy de Mesene demeura fidele à Trajan. [Les Parthes ne se revolterent pas non plus.] ' Mais Trajan craignant qu'ils ne le fissent bien-tost comme les autres, se resolut à leur donner un Roy de leur nation, & " à faire un traité d'alliance avec eux. Ainsi estant allé à Ctesiphon, & y ayant assemblé les Romains & les Parthes dans une grande campagne, il monta sur un throne, où il declara Roy un nommé Parthamaspate, & luy mit le diademe sur la teste. ' Spartien appelle ce Prince [1] Psamatossiris. ' Il paroist qu'il demeura fidele aux Romains : mais il n'eut pas d'autorité sur les Parthes, qui commencerent aussitost à le mépriser. ' On voit encore dans des medailles un Roy prosterné aux pieds de Trajan avec cette inscription, *Il donne un Roy aux Parthes.* ' On en trouve d'autres qui ont pour devise, *Il distribue des Royaumes.*

Dio, val. p. 713. | l. 68. p. 785. b. c| Phot. c. 58. p. 53. | " σπονδὰς ... ἀφῆκαν. | 1. | Adri. v. p. 3. c. | c|Dio, l. 68. p. 786. c. | Occo, p. 213|Bir. p. 163. | Occo, p. 212|Bir. p. 163.

ARTICLE XXIV.

Trajan leve le siege d'Atra ; & meurt, aprés avoir adopté Adrien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 117, DE TRAJAN 20.

2. ' *Niger, &* [2] *Apronianus Consuls.* Idat|Cassd|&c.

' ONUPHRE croit qu'Erucius Clarus, & Jule Alexandre qui avoient pris Seleucie, leur furent subrogez. [Mais cela est peu fondé.] Onu. in fas. p. 219. a. b.

Nous mettons en cette année le siege d'Atra, ou Hatra, ' parce qu'il préceda de peu la maladie dont Trajan mourut. [a] Trajan, dit Dion, vint en Arabie, & fit la guerre [3] aux Agareniens qui s'estoient aussi revoltez. [On sçait que les Sarrazins ont souvent esté appellez de ce nom.] Leur ville ' nommée Atra par Xiphilin [& par Herodien dans l'histoire de Severe,] estoit dans la Mesopotamie, comme on le peut juger par la route de Severe & de Jovien, qui la rencontrerent sur leur marche : ' & Arrien la plaçoit entre le Tigre & l'Euphrate. On marque qu'elle n'estoit pas loin du Tigre. [Ainsi il ne faut pas la confondre avec] les Atramites peuples de l'Arabie-heureuse, ' qui fai-

Dio, l. 68. p. 786. a. | 3. | a p. 785. c. | l. 75. p. 854. d| Amm. l. 25. p. 301. c. d. | Steph. p. 135. e| Amm. n. p. 307. | Steph. p. 135. 2|

1. ' On veut que Spartien confonde ce roy des Parthes avec Parthamasiris roy d'Armenie. [Je ne voy rien qui nous oblige de le dire.] Spar. n. C. p. 11. 2. d. e|S. p. 13. 1. c.

2. ' Le dernier est nommé Vipsanius par Onuphre : ce setoit plutost Vipstanus. Noris, ep. con. p. 77.

3. ἀγαρηνοῖς. M. Valois croit qu'il faut lire ἀτρηνοῖς. Am. n. p. 307.

Dio,l.68.p.785. ſoient partie des Sabeens. ' Cette ville n'eſtoit ni grande, ni " bel-
a l.75.p.854.d. le. [a] On la tenoit neanmoins fort riche, particulierement à cau-
ſe qu'on y adoroit le ſoleil, à qui [les peuples d'alentour] ve-
Herod.l.3.p.528. b. noient faire de grandes offrandes. ' Elle eſtoit fort peuplée, ceinte d'une bonne muraille, & aſſiſe ſur la pointe d'une montagne
Dio,l.68.p.785.c. c Amm.l.25.p. 301.302. tres-haute. ' Mais ſa principale force conſiſtoit en ce que tout le pays d'alentour eſt deſert, ſans bois, ſans herbe, & preſque
b Herod.l.3 p. 525 c. ſans eau; [b] & l'air extremement chaud. Auſſi Trajan l'ayant aſſiegée, & Severe aprés luy, ni l'un ni l'autre ne la put prendre,
Dio,p.785.d. mais ils furent obligez d'en lever le ſiege avec grande perte: ' & tous deux y avoient fait breche. Trajan penſa meſme y eſtre bleſſé dans un aſſaut, où il combattoit en perſonne, ayant quitté les marques de ſa dignité pour n'eſtre pas reconnu des ennemis. Mais ſon air & ſes cheveux blancs le firent connoiſtre. Ils tirerent tous ſur luy, & tuerent un cavalier qui en eſtoit proche. [Dieu meſme ſembloit combattre contre luy.] ' Car quand les ſoldats alloient à l'attaque, il venoit des tempeſtes de vents, de greſles & de tonnerres, qui les repouſſoient; & dans le camp ils eſtoient extremement incommodez par les mouches qui ſe mettoient dans tout ce qu'ils vouloient boire ou manger.

p.786 a. c. ' Peu aprés que Trajan eut levé ce ſiege, il tomba dans une maladie ' qu'il crut venir de poiſon: d'autres la jugeoient naturelle. C'eſtoit une hydropiſie avec une paralyſie ſur une partie
b.c. du corps. ' Il ne laiſſa pas de vouloir retourner encore en Meſopotamie: mais ſon mal le preſſant trop, il laiſſa ſon armée à
Adri.v.p.2 c. Adrien ' qu'il avoit fait gouverneur de Syrie, [c] & s'embarqua
c Dio.p.786.c. d Aur.Vict. pour retourner à Rome, [d] où [1] le Senat le prioit de revenir. [e] Il 1.
e Dio.p.786. rendit ainſi inutiles tant de travaux, de dangers, [de depenſes]
Adri.v.p.3.b. que les Romains avoient faites dans l'Orient, ' où tout ce qu'il
Eutr. avoit conquis ſe revolta, ' malgré les troupes qu'il y avoit laiſ-
Dio,p.786.c. ſées. ' Il finit luy-meſme bien-toſt ſon regne & ſa vie. Car eſtant arrivé à " Selinunte en Cilicie, qu'on a depuis appellée Traja- Note 27.
Eutr. nople, il y fut tout d'un coup emporté par un flux de ventre,
Aur.V.epi.Juli. caf.p.29. [dans " les premiers jours du mois d'aouſt,] ' ayant regné prés Note 28.
f Dio.p.786.d. de vingt ans, [f] c'eſt à dire dix-neuf ans, ſix mois & quinze jours,
Lucian.Coll. app.p.5. [g] à conter juſqu'au 11. d'aouſt ' auquel Adrien receut à Antio-
g Adr.v.p.3.a.d. che les nouvelles publiques de ſa mort, [qu'on avoit tenu quelque temps cachée,] & ſe fit declarer Empereur.

Vict.epit. h Eutr. ' Son corps fut brulé [à Selinunte;] [h] & ſes cendres miſes dans
i Adri.v.p.3 d. une urne d'or pour eſtre transferées à Rome. [i] Adrien ſon ſuc-

1. *Militiam repetens*, porte le texte d'Aurele Victor. Il faut aſſurément *Italiam*.

cesseur les vint mettre dans le vaisseau où elles devoient estre
portées par Plotine sa veuve, & par Matidie [sa niece.] ' Elles e|Vict.epi.
furent receues à Rome en triomphe, dans un char sur lequel
on avoit mis son image : ' & l'on a encore des marques de ce Occo,p.213.
triomphe [si lugubre pour tout le monde, & sur tout pour ce-
luy qu'on vouloit relever par ces honneurs imaginaires, & que
le vray Dieu punissoit dans les enfers, pendant que le crime &
la folie des hommes en faisoit sur la terre une fausse divinité.
Ce ne luy fut pas un grand soulagement au milieu des feux]
1. ' de ce qu'on mit ses cendres & ses os [1] sous sa superbe colonne, Vict.epit Eutr.|
[a] quoiqu'elle fust dans l'enceinte de la ville, où nul autre que Dio,l.69.p.788.c.
luy n'estoit enterré. [b] On celebra durant plusieurs années en son a Ciac.col.Tr.§14.
honneur des jeux appellez Parthiques. b Dio.l.69.p.788.c.

[c] On trouve dans une inscription, que Phedimon son affran-
chi, son chambellan, son échançon, & son secretaire, mourut c Eus.chr. n p.208.2.
le 12. d'aoust à Selinunte mesme, n'ayant pu survivre à son
maistre.

' Trajan ne laissa point d'enfans : [& on ne dit point mesme Them.or.16.p.5.a.
qu'il en ait jamais eu aucun.] [d] Plusieurs ont creu que son des- d Adri.v.p.3.a.
sein avoit esté de mourir sans adopter personne ; & sans laisser
de successeur, pour ressembler mieux à Alexandre : d'autres ont
dit qu'il avoit voulu nommer dix personnes au Senat, afin qu'a-
prés sa mort le Senat choisist de ces dix celuy qu'on jugeroit le
meilleur. ' Et Dion rapporte que dans un festin il demanda à Dio,l.69.p.795.d.
ses amis qu'ils luy nommassent dix hommes capables de regner.
' Beaucoup ont creu que sa pensée, & le sentiment de la plus- Adri.v.p.3.a|n.
part de ses amis alloit à faire son successeur Neratius Priscus,
dont le nom est encore celebre entre les jurisconsultes ; & que
» mesme il luy dit un jour ; Je vous recommande les provinces
» en cas que je meure. ' On écrit aussi qu'il pensa à Servien beau- Dio,l.69.p.795.d.
frere d'Adrien, [e] & mesme comme nous avons dit, à Lusius e Themi.or.16.p.105.a.
Quietus.

' Enfin neanmoins Adrien l'emporta par la faveur de Plotine Adri.v.p.2.c|
plutost que par l'inclination de Trajan, qui ne l'avoit jamais Dio,l.69.p.788.a|792.d.
beaucoup elevé, quoiqu'il fust son parent, qu'il eust esté son tu-
teur, & qu'il luy eust fait épouser sa niéce. ' Et Adrien ne té- Adri.v p.2.a.
moigna jamais beaucoup d'affection pour Trajan. ' Aussi il y en a p.3.b|Aur.Vict|Eutr.

1. Ciaconius dans sa description de la colonne de Trajan (§ 14.) dit qu'il y avoit tout au haut une grande statue de ce prince qui tenoit une pomme d'or dans sa main droite ; & que c'est dans cette pomme qu'estoient ses cendres. Nous suivons les termes d'Eutrope & du jeune Victor, *sub columna*.

eu qui ont creu que Trajan ne l'avoit point du tout adopté, mais que " lors qu'il estoit déja mort, Plotine avoit fait parler une personne supposée, qui contrefaisant la voix mourante de Trajan, avoit declaré qu'il l'adoptoit. ' Dion dit positivement qu'il ne l'avoit point adopté, mais que Plotine & Attien [ou Tatien] qui avoit esté son tuteur avec Trajan, firent toute l'affaire, & qu'on tinst pour cela la mort de Trajan cachée durant quelques jours. Il dit avoir sceu tout ce détail d'Apronien son pere, qui ayant esté gouverneur de la Cilicie, l'avoit appris par des voyes sures : [ayant pu voir plusieurs de ceux qui vivoient en ce temps-ci.] Il le confirme parce que les lettres écrites au Senat sur cette adoption estoient signées non par Trajan, mais par Plotine, qui n'avoit jamais signé pour son mari. Adrien receut à Antioche ' les lettres de son adoption le 9. d'aoust, & le 11. celles par lesquelles on luy mandoit la mort de Trajan [pour la dire aux autres.]

NOTE 29.

Dio, l. 69. p. 787. 788.

Adri. v. p. 2. 3.

ARTICLE XXV.

Grands ouvrages faits par Trajan : Malheurs sous son regne : Trois Vestales punies.

' NOUS ne nous amusons pas à rapporter & à refuter ce qu'on dit du salut de Trajan obtenu par S. Gregoire le Grand, & d'autres fables semblables. [a] Mais il n'est pas inutile de remarquer qu'on luy attribue l'établissement " des chariots de poste ; ' ce qu'Auguste avoit neanmoins déja commencé : mais Trajan peut y avoir ajousté quelque chose pour le rendre plus commode, comme d'autres Empereurs firent encore aprés luy. ' Godefroy traite amplement cette matiere sur le titre qu'on en voit dans le Code de Theodose. [Pour faciliter encore le commerce & les nouvelles.] ' Trajan fit faire un grand chemin par lequel on alloit commodément au milieu de diverses nations barbares depuis les extremitez du Pont-Euxin jusques dans les Gaules.

Bar 100. § 17 | 119. § 2 | Glyc p. 240. a.
a Aur. Vict.
publici cursus.
Cod. Th. t. 2. p. 510. 511.
p. 536. & c | Spanh. l. 9 p. 800.
Aur. Vict.

' Il fit ou acheva plusieurs autres grands ouvrages avec une magnificence qui surpassoit tout ce qu'on en pouvoit dire. [Nous en avons déja marqué plusieurs choses,] ' ausquelles on peut ajouster des bibliotheques à Rome, [b] qu'on croit estre marquées dans une medaille, [c] & un theatre dans le champ de Mars. [d] Il paroist qu'il fit venir quelques nouvelles eaux à Rome. [e] Dés

id Plin. pan. p. 95.
Dio, l. 68. p. 778. b.
b Occo, p. 200.
c Adri. v. p. 4. a.
d Occo, p. 211.
e Plin. pan. p. 96. 97.

l'an 100. au plustard, il faisoit faire une grande augmentation au Cirque, pour cinq mille personnes : ' & aprés l'avoir ainsi rendu plus grand & plus beau, il y fit mettre dans l'inscription, Qu'il estoit enfin proportionné à [la majesté] du peuple Romain. ' On peut rapporter à cela une inscription marquée sur l'an 104. Dio, l. 68. p. 772. b. Onu. in fas. p. 216. c.

' Trajan peut avoir contribué au commencement de la ville d'Alcantara dans la Lusitanie sur le Tage,] ' puisque cette ville s'appelloit autrefois le pont de Trajan : [a] Une inscription parlant d'un autre pont fait en Espagne, dit qu'il le disputoit au pont de Trajan. ' Neanmoins l'inscription du pont mesme d'Alcantara, qui est de l'an 106. quoiqu'elle soit faite en l'honneur de Trajan, porte que le pont avoit esté fait aux frais communs de plusieurs villes qui y sont nommées. Il estoit accompagné d'un temple, que la flaterie impie de ces peuples avoit dedié à Trajan, aussi-bien qu'aux autres pretendus dieux des Romains. ' Un nommé Julius Lacer fut l'architecte du temple & du pont. ' On trouve encore un autre pont à " Chiaves [au haut du Portugal,] dont l'inscription est en l'honneur de Trajan. Baudrand. p. 77. 1. [a] Gruter, p. 162. 5. l. 2. 3. 1, Fabr. p. 100. Gruter, p. 162. 4. *Aquiflavia.*

' Le plus celebre de ses ouvrages est la grande place qu'il fit à Rome, à laquelle on donna son nom : elle est marquée dans quelques medailles faites aprés l'an 111. quoique selon Dion elle ait esté au moins commencée dés l'an 106. L'endroit où il la fit estoit une montagne, qu'il fallut abbattre de la hauteur de 144. pieds pour en faire une plaine unie : & au milieu il fit mettre cette fameuse colonne de Trajan, tant pour luy servir de tombeau, que pour marquer par sa hauteur, celle des terres qu'on avoit ostées, ' comme on le voit par l'inscription qui y est mise, datée " de l'an 114. [b] On la voit representée dans quelques medailles. [c] Cette place de Trajan fut ce que l'Empereur Constance admira le plus dans la ville de Rome, quand il y vint en 357. & il n'y trouva presque rien qui ne luy parust inimitable. ' Trajan employa Apollone grand architecte pour bastir cette place, & pour " quelques autres ouvrages qu'il fit faire à Rome. Dio, l. 68. p. 778. b. c | Eutrop. | Occo, p. 211. Onu. in fast. p. 218. e. [b] Bar. 106. § 1. [c] Amm. l. 16. p. 71. c. Dio, l. 69. p. 789. c. *Trib. pot. XVII. &c.* *odeum & gymnasiū.*

[Les pechez des hommes furent punis] ' durant ce regne par de grands tremblemens de terre en beaucoup de provinces, par une furieuse peste, par la famine, & par divers embrasemens. ' Rome fut affligée par un tres-grand debordement du Tibre, qui y ruina beaucoup de maisons, & qui fit un grand tort à la campagne, quoique Trajan eust fait creuser un grand canal pour en décharger les eaux : & les endroits les plus élevez n'es- Vict. epit. Plin. l. 8. ep. 17. p. 486-490. *&c.*

Vict.epit. toient gueres moins gastez par les pluies continuelles. ' Trajan employa tous les moyens qu'on put trouver pour remedier à ces maux. On marque qu'il ordonna que les maisons ne passeroient point soixante pieds de haut, afin qu'elles fussent moins en danger de tomber & qu'elles coutassent moins à réparer.
Fleg mir.c.29. p 9+ ' Phlegon a remarqué que du temps de Trajan une femme d'Alexandrie accoucha en une seule fois de trois garçons & deux filles; & un an aprés elle eut encore trois enfans. Trajan voulut qu'on nourrist les cinq premiers de son épargne.

Plut.qu.Rom p. 506 507. [Nous croyons devoir rapporter " au temps de Trajan] ' ce que Plutarque dit estre arrivé peu de temps " avant qu'il l'écrivist. Une Vestale nommée Helvia, allant à cheval, fut frappée du tonnerre, & jettée nue d'un costé, & son cheval de l'autre. Sur cela les devins dirent qu'il arriveroit quelque grande honte aux Vestales & aux Chevaliers Romains. Et un peu aprés le valet d'un Chevalier nommé Butece, vint declarer que son maistre & plusieurs autres abusoient depuis long-temps de trois Vestales, Emilie, Licinie & Martia. Les Vestales furent punies, [& sans doute aussi leurs adulteres.] V. Domitien n.3. NOTE 30. &c.

Mais les Pontifes ayant consulté les livres de la Sibylle, dirent qu'il falloit encore punir ces crimes des particuliers, [par un crime public & horrible] & enfouir tous vifs dans la place aux bœufs deux hommes & deux femmes, les uns Gaulois & les autres Grecs. Cet oracle fut suivi, quoique les Romains eussent condanné peu auparavant le mesme crime dans d'autres. Car les " Anglois ayant immolé un homme à leurs dieux, on avoit mandé leurs magistrats pour les punir. On leur avoit neanmoins pardonné, parce qu'ils l'avoient fait pour suivre une ancienne coutume; mais on leur avoit défendu de faire la mesme chose à l'avenir. Βλεττονησιους.

ARTICLE XXVI.

De Frontin qui a écrit sous Trajan.

Tac v. Agr.c 2. 3.p.159.140. ' LA douceur du gouvernement de Trajan laissant aux esprits la liberté de se produire, ils sortirent peu à peu de cet engourdissement où la tyrannie de Domitien les avoit jettez.
Plin pan.p 84. ' Trajan les y animoit luy-mesme par l'affection qu'il témoignoit pour tous ceux qui avoient un merite particulier.
p.84|l.1.ep.10.13. p.25.35. ' Ainsi les lettres fleurirent sous luy, [& son regne est celebre

par un grand nombre d'historiens, de poetes, d'orateurs, de philosophes & d'autres personnes habiles.

Nous commençons par Frontin, parce qu'il mourut dans les premieres années de ce regne. Il est nommé à la teste de ses ouvrages Sextus Julius Frontinus.] ' Il fut le premier Preteur au commencement de l'an 70. & ceda aussitost sa place à Domitien. ' Peu d'années aprés " il commanda avec beaucoup d'honneur & de succés les armées d'Angleterre jusqu'en l'an 78. [Cette charge ne se donnoit guere qu'à ceux qui avoient esté Consuls;] ' & aussi Elien nous assure qu'il l'avoit esté. [a] On croit mesme qu'il peut l'avoir esté " une seconde fois sous Nerva, & une troisieme en l'an 100. avec Trajan. [b] Il eut aussi la qualité d'Auguste, en laquelle Pline luy succeda [l'an 101. comme nous croyons :] d'où l'on juge que Frontin n'a pas passé la mesme année. ' On pretend qu'il estoit grand Jurisconsulte, & qu'il estoit uni d'amitié tant avec Martial, qui parle quelquefois de luy dans ses epigrammes, qu'avec d'autres hommes de lettres. ' Il ordonna par son testament qu'on ne luy feroit point de tombeau, disant qu'on se souviendroit assez de luy, si sa vie l'avoit merité.

Tac.hist.l.4.c.39.p.97.
V. Vespasien § 13.
v.Agr.c.17.p.144.
Æli.de aci.pr.p.3.c.1.p.7.
V. la Note 8. &c.
a Noris.ep.con.p.51.62.
b Plin.l.4.ep.8.p.227.228.
Front.p.2.
Plin.l.9.ep.19.p.533.534.

' Cette vanité réelle couverte sous une apparence de modestie, comme des payens l'ont reconnu, [n'a pas empesché qu'estant aussi vains que luy, ils ne l'aient beaucoup estimé.] ' Tacite l'appelle un grand homme. [c] Pline le met entre les premieres personnes de Rome, & qui avoient le plus d'honneur & de probité : [d] il estoit tres habile dans la guerre, comme il le fit paroistre en domptant les Silures, [e] & il s'appliquoit beaucoup à étudier ce qu'on peut apprendre des Grecs & des Romains pour le métier de la guerre.

p.534.
Tac.v.Agr.c.17.p.144.
c Plin.l.4.ep.8.p.228|l.7.ep.1.p.276.
V. Vespasien § 13.
d Tac.v.Agr.c.17.p.144.
e Æli.de aci.pr.p.3.

' Nous avons encore de luy 4. livres des stratagemes, qu'on pretend qu'il a adressez à Trajan. [On n'en donne point de preuves] ' & la maniere trop flateuse dont il y parle de Domitien, [fait assez voir qu'il les écrivit sous son regne.] [f] Dans la preface de cet ouvrage il témoigne qu'il s'estoit beaucoup appliqué à la science militaire, & qu'il avoit fait des écrits sur cela, dont ceux des stratagemes estoient la suite. [C'est à quoy l'on peut raporter ce que dit Vegece,] ' que Trajan estima beaucoup ce que Frontin avoit écrit en abbregé sur la discipline militaire, & qu'il avoit tiré de Caton le Censeur. ' Elien cite encore de luy un autre ouvrage touchant ce qu'on trouve dans Homere sur ce sujet.

Front.Strat.p.2.
l.1.c.1.§ 8.p.4|l.4.c.3.§ 14.p.83.
f pr.p.3.
Veg.l.1.c.8.p.18|l.2.c.3.p.32.
Æli.de aci.c.1.p.7.

Front. de aq. p. 112. *a* p. 139-153.

' Nerva luy donna en l'an 98. l'intendance des eaux & des aqueducs de Rome : sur quoy il fit l'écrit que nous en avons. [a] On a encore quelques autres petits ouvrages de luy sur divers sujets, ramassez par Scriverius dans le recueil qu'il a fait " des anciens qui ont traité de l'art militaire. L'auteur de ce traité témoigne avoir commencé à écrire durant la guerre des Daces, où l'Empereur l'avoit employé. [Je pense que le temps de sa mort nous oblige de l'entendre de la guerre de Domitien,] ' quoique d'autres l'entendent de celles de Trajan.

à Anvers en 1607.

Voss. h. lat. l. 3. c. 4. p. 737.

Front. de col. p. 173. 197. — p. 176. 201. — Spon. p. 140.

' Pour le traité des Colonies, que Scriverius joint à ceux-ci, & qu'il donne en deux façons, [ou il n'est point du mesme Frontin, ou il est alteré : car il parle plusieurs fois d'Adrien ;] ' & en un endroit il y joint Severe, Antonin & Commode. [Nous ne savons pas non plus quel est] ' le Frontin Proconsul d'Asie dont on a une medaille.

ARTICLE XXVII.

De Corneille Tacite.

Tac. an. 1. n. 1. p. 1 | Plin. l. 1. ep. 6. p. 15. — *b* l. 7. ep. 20. p. 432. — *c* Tac. hist. l. 1. n. 3. p. 4. — *d* Plin. l. 7. c. 16. p. 150. c. — *e* Tac. hist. l. 1. c. 1. p. 4. — an. 11. c. 11. p. 157. — *f* Plin. l. 2. ep. 1. p. 75. 76. — *g* Tac. v. Agr. c. 9. p. 142. — *h* c. 46. p. 153. — *i* Vop. v. Tac. p. 229. d. — Sid. l. 4. ep. 4. p. 107. — *l* Tac. v. Agr. c. 44. 45. p. 152. 153.

[LE plus celebre de tous ceux qui ont écrit du temps de Trajan est l'historien Tacite,] ' nommé selon Lipse *C. Cornelius Tacitus*. [b] Il estoit plus agé que Pline le jeune, [qui est né en l'an 61.] [c] Il peut avoir eu pour pere [d] ce Corneille Tacite, Chevalier Romain, Intendant de la Belgique, qui eut un fils dont, Pline [1] le naturaliste rapporte quelque chose d'extraordinaire en marquant qu'il estoit mort alors : [ainsi ce n'est pas l'historien.] [e] Vespasien commença à élever celui-ci aux dignitez : Tite continua, & Domitien y en ajouta de plus grandes. ' Il fut Preteur sous luy en l'an 88. [f] & Consul sous Nerva [en 97.] subrogé à Verginius Rufus, dont il fit le panegyrique. [g] Il épousa en 77. ou 78. la fille de Cn. Julius Agricola celebre par la conqueste de l'Angleterre. [h] Sa femme vivoit encore sous Trajan. [Lipse croit qu'il eut des enfans,] [i] parceque l'Empereur Tacite se disoit " descendu de luy, ou de la mesme famille, ' & S. Sidoine dit qu'il estoit des ancestres d'un Poleme Prefet des Gaules. [l] Il estoit hors de Rome depuis quatre ans avec sa femme, lors qu'Agricola mourut en l'an 93. " [ce qui peut avoir donné occasion à ce que quelques-uns ont dit sans

eum parentem suum.

le 23. d'aoust.

1. Pline écrivoit en 77. Ainsi Tacite dont il parle n'est pas l'historien, comme le croit Vossius *de hist. lat. l. 1. c. 30. p. 158.*

preuve,

preuve, qu'il avoit esté banni par Domitien.

Les lettres l'ont rendu plus illustre que les dignitez.] ' Il plaida mesme aprés avoir esté Consul avec une grande reputation d'eloquence, dont " le caractere particulier estoit la gravité & la majesté. ' Il fut fort estimé dés ses premieres années: Pline le jeune fut un de ses premiers admirateurs, & ils s'unirent ensemble par une amitié tres étroite. ' Ils se corrigeoient mutuellement leurs ouvrages. [a] Les autres personnes de lettres le frequentoient aussi-bien que Tacite, parce qu'ils admiroient son genie : ' & c'estoit se faire estimer, que d'estre ami " de ce grand homme. ' Il paroist qu'il a donné au public quelques harangues. Il a fait aussi quelques vers : & il nous est resté une lettre de luy parmi celles de Pline.

σεμνῶς. | Plin.l.2.ep.1.11. p.76 105. | l.7.ep.20.p.433. 434. | p.433|l.8.ep.7.p.47?. | a l.4.ep.13.p.256. | ...cis quem virum. | ep.15.p.250. | l.9.ep.10.p.520.

[Mais on ne le connoist aujourd'huy que par ce qu'il a écrit sur l'histoire,] ' à laquelle S. Sidoine dit qu'il ne s'appliqua qu'aprés avoir tasché inutilement de porter Pline à l'entreprendre. [1]

Sid.l.4.ep.22.p.119. | 1.

' Il paroist avoir composé sa description de l'Allemagne durant le second Consulat de Trajan, [c'est à dire en 98.] [b] La vie d'Agricola son beau-pere paroist aussi [par la preface] estre un de ses premiers ouvrages, & faite au commencement de Trajan. Lipse juge que c'est une des pieces les plus belles & les plus " sages qu'on puisse voir. [Elle est pleine de belles regles pour la conduite.]

Tac.de Ger.c.37.p.156. | b v. Agr.n.1.p.139. | prudens.

' L'ouvrage dans lequel il avoit écrit l'histoire des Empereurs en commençant à la mort de Galba, & finissant à celle de Domitien, [doit estre mis ensuite. C'est ce que nous appellons son histoire,] ' qui est le nom que Tertullien & d'autres anciens luy donnent. [Mais des 28. ans que cette histoire contenoit depuis l'an 69. jusqu'en 96. il ne nous reste que 69. & une partie de 70. Pour composer cet ouvrage il demandoit des memoires aux particuliers,] ' comme il en demanda à Pline le jeune sur la mort de son oncle : [c] & ceux qui estoient bien aises que la posterité les connust, luy en envoyoient d'eux-mesmes; ce que nous voyons par le mesme Pline, qui s'imagina s'immortaliser par ce moyen. [Les lettres qu'il luy en écrivit semblent estre de l'an 102. ou 103. & l'on peut juger par là du temps auquel Tacite travailloit à cét ouvrage.]

Hist.l.1.c.1.p.3.4. | n p.1|Tert.apol. c.16.p.16.17. | Plin.l.6.ep.16.20.p.368.377. | c l.7.ep.33.p.452.

' Il avoit dessein aprés l'avoir achevé, de faire aussi l'histoire de Nerva & de Trajan; [d] mais S. Jerome n'a point sçeu qu'il l'eust

Tac.hist.l.3 c.?? p.4. | d Hier.in Zach. p.282 b. | e Plin.l.? ep.8.p.314 n.

1. Il semble donc que l'epistre où Pline s'excuse d'écrire l'histoire intitulée aujourd'huy *à Capiton*, passoit dans le V. siecle pour une lettre écrite à Tacite.

faite. [Au lieu de cela, il reprit l'histoire Romaine depuis la
Tac.an.1.n.2.p.1. mort d'Auguste jusques à Galba,] ' & c'est ce qu'il appelle luy-mesme ses Annales, parce qu'il taschoit d'y marquer tous les évenemens sur leur année : [ce qu'il n'observe pas neanmoins toujours quand il rapporte quelque guerre.] ' Dans un endroit de ces Annales il renvoye à l'histoire de Domitien qu'il avoit écrite auparavant. ' Aussi l'on remarque que le style de son histoire est plus fleuri & plus étendu, & celuy de ses Annales plus grave & plus resserré, [comme estant d'une personne plus mûre & plus agée. Nous avons cet ouvrage plus entier que son histoire, mais il y manque encore beaucoup de choses.] Il avoit le dessein d'écrire aussi l'histoire d'Auguste ; ' mais S. Jerome paroist n'avoir connu de luy que ce qu'il avoit fait depuis la mort de ce Prince jusqu'à celle de Domitien ; ce qui, dit-il, faisoit 30. livres.

an.11.c.11.p.157. — hist.n.p.2. — Hier.in Zach.p. 282.b.

' Orose loue le soin avec lequel Tacite a écrit l'histoire. [a] Ce n'est pas qu'il n'y ait des fautes, [particulierement lorsqu'il parle de ce que les Romains connoissoient moins, comme des Juifs : & c'est sans doute sur cela] ' que Tertullien l'accuse de nous debiter beaucoup de mensonges. [Non seulement il estoit ennemi de la veritable religion, mais on voit en divers endroits qu'il n'en avoit point du tout.

Oros.l.7.c.10.p. 212.1.c. — a Vopisc.v.Aur. p.209 e. — Tert apol.c.16. p.17.a.

Son style est assurément assez obscur ; il est mesme quelquefois dur, & n'a pas toute la pureté des bons auteurs de la langue latine. Cependant son art à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à depeindre les evenemens, la lumiere avec laquelle il penetre les tenebres du cœur corrompu des hommes, une force & une eminence d'esprit qui paroist par tout, le font regarder aujourd'huy presque generalement comme le premier des historens.] ' S. Sidoine luy attribue [comme Pline] la pompe & la majesté, & dit qu'il n'en faut jamais parler qu'avec eloge. ' On remarque que Cosme Duc de Toscane grand politique, & le Pape Paul III. l'avoient toujours entre les mains. [b] L'Empereur Tacite ordonna qu'on mist ses ouvrages dans toutes les bibliotheques, & qu'on en fist tous les ans dix copies aux dépens du public, afin qu'elles fussent plus correctes.

Sid car.2.v.192. p.295. — Voss.h.lat.l.1.c. 30.p.120;Tac.ep. dedic. — b Vopisc.p.229. c.

[Nous avons parlé autre-part du Dialogue des Orateurs que quelques-uns luy attribuent.] ' Un grammairien nommé Fulgence Planciade cite de luy un livre sur les " Railleries : de quoy Vossius se mocque.

v. Vespasien § 16. — Voss.h.lat.l.1.c. 30.p 159. — " facetiae.

ARTICLE XXVIII.

De Pline le jeune.

[A TACITE il faut joindre Pline le jeune son intime ami, dont nous dirons moins de choses parce que nous en avons souvent parlé, & qu'il faudroit estre trop long pour dire ce qu'on en sçait.] ' On marque qu'il estoit de Come dans le Milanes, fils de L. Cæcilius, ' & d'une sœur de Pline l'ancien, qui l'adopta : ' de sorte qu'il fut depuis appellé C. Plinius Cæcilius Secundus. ' Il naquit en l'an 61. [a] Il etudia l'eloquence sous le celebre Quintilien, & y profita tellement [b] que luy & Tacite passoient alors pour les premiers entre les hommes de lettres. ' Il porta les armes dans sa jeunesse, [fut Preteur sous Domitien, Consul en l'an 100. sous Trajan, Augure, & gouverneur du Pont & de la Bithynie. Mais son principal employ fut de plaider, & son caractere d'estre un homme d'honneur, desinteressé, bon maistre, bon ami,] ' mais grand adorateur de la reputation & de la gloire, [c'est à dire de l'imagination des hommes & d'un vain fantosme :] ' quoiqu'il écrive luy-mesme qu'on peut recevoir la gloire, non la chercher, qu'une bonne action est mieux dans la conscience de celuy qui l'a faite, que dans la bouche des autres ; & qu'elle n'en est pas moins belle pour en estre moins estimée.

Plin prol. | l.5.ep.8.p.316. | prol. | l.6.ep.20.p.378. | a l.2.ep.14.p.120 | 5.ep.6.p.355. | b l.9.ep.23.p.538. | l.1.ep.10.p.25.26 | l.3.ep.11.p.188. | &c. | l.9.ep.23.p.537.538.&c. | l.1.ep.8.p.22.

[Il publia plusieurs harangues ou plaidoyers, dont il ne nous reste que le panegyrique de Trajan.] ' Une inscription de l'an 1488. luy attribue d'avoir écrit de l'histoire. Nous savons seulement qu'on l'exhorta de le faire, & qu'il n'en avoit pas d'éloignement. [Il parle de ses vers en plusieurs endroits.] ' Il fit aussi un recueil de ses lettres les mieux écrites ; [dont nous avons encore aujourd'huy dix livres. Nous en avons tiré diverses choses pour l'histoire ; & nous parlerons autre-part " de celle qu'il écrivit à Trajan pour les Chretiens. Mais on ne sera pas fasché sans doute que nous en tirions quelques actions de Pline, qui peuvent estre utiles aux Chretiens mesmes quand ils considereront ce qu'a fait un homme qui n'esperoit point de gagner le ciel.]

Voss.h lat.l.1.c.30.p.161. | l.1.ep.1.p.1. | V. la persecution de Trajan.

' Il donna une bibliotheque à la ville de Come, avec un revenu tant pour entretenir la bibliotheque, que pour nourrir les enfans pauvres de l'un & de l'autre sexe : ' & afin que le revenu

ep.8.p.19.21 | prol. | l.7.ep.18.p.430.

qu'il avoit promis pour cela, fust mieux assuré, il y engagea un
l. [illegible] p. [illegible] fond qui valoit beaucoup davantage. ' On dit qu'il reste encore à Come quelque chose de cet établissement.

l. 4. [illegible] p. [illegible]45. 24[illegible]. ' Voyant que les bourgeois de cette ville envoyoient leurs enfans etudier à Milan, parce qu'ils n'avoient point de professeurs, il les porta à contribuer pour en avoir, afin que leurs enfans ne s'eloignant point de leur veue, fussent élevez dans une plus grande chasteté. Quoiqu'il n'eust point d'enfans, il promit neanmoins de contribuer seul pour un tiers: & il eust volontiers donné le tout, s'il n'eust veu que quand un établissement est fondé, on en dispose d'ordinaire plus par faveur que selon le merite, & au lieu qu'il supposoit que les deux autres tiers n'estant point fondez seroient fournis par les peres qui feroient étudier leurs enfans, & qu'ainsi ces peres prendroient un grand soin qu'on eust de bons professeurs, quand ce ne seroit que pour ne pas perdre leur argent en le donnant à des personnes indi-
l. 5. ep. 7. p. 313. gnes & incapables. ' Ainsi il donna à sa patrie sur son patrimoine onze-cent-mille sesterces.

l. 1. ep. 19. p. 52. ' Il donna de mesme des sommes considerables à ses amis, comme à un Romanus Firmus pour estre Chevalier Romain;
l. 3. ep. 21. p. 212. ' au poete Martial quand il quitta Rome pour s'en retourner
l. 6. ep. 32. p. 400. en Espagne; ' à Quintilien pour marier sa fille. [a] Ce n'est pas
a l. 2. ep. 4. p. 65. qu'il fust extremement riche: il nous assure que ses revenus n'estoient au plus que mediocres. [1] Mais en se donnant peu à luy- 1.
mesme, il trouvoit moyen de donner beaucoup aux autres.

l. 7. ep. 11 p. 420. 42[illegible]. ' Corellia qu'il consideroit pour elle-mesme, & pour les personnes à qui elle appartenoit, voulant avoir une terre sur le lac de Come, il luy en offrit une qui luy estoit venue par succession. Elle en voulut savoir le prix, & un affranchi de Pline la luy ayant laissée à prés d'un quart moins qu'elle n'estoit estimée, Pline n'eut garde de le desavouer, quoique son beau-pere l'en
ep. 14 p. 423. sollicitast. ' Corellia sceut ensuite ce que valoit la terre: elle en voulut payer le prix entier: mais il ne voulut point l'accepter.

l. 2. ep. 4. p. 34. 35. Pour obliger un de ses alliez chargé de dettes, il en avoit payé tous les creanciers, & s'estoit substitué en leur place. Cet homme estant mort, Calvina sa fille deliberoit si elle ne renonceroit point à sa succession: Pline la pria de ne point faire ce tort à la memoire de son pere; & pour le luy persuader efficacement, il luy remit tout ce que son pere luy devoit. Il luy avoit déja donné une grande somme pour la marier.

1. *Quod cessat ex reditu, frugalitate suppletur.*

'Une dame nommée Sabine qui l'avoit fait ſon heritier avec un autre, avoit donné la liberté & quelque argent à un certain Modeſte. Mais il y manquoit une formalité, enſorte que ſelon la rigueur Modeſte ne pouvoit pretendre ni la liberté, ni l'argent, qui revenoit aux heritiers. Cependant Pline écrit à ſon coheritier que pour luy il croyoit que la veritable regle pour les teſtamens entre gens d'honneur, eſtoit la volonté du teſtateur, & que Sabine en choiſiſſant bien ſes heritiers avoit ſuppléé par là à toutes les formalitez. l.4. ep 10 p.235. 236.

'Il fit la meſme choſe ſur le teſtament de Saturnin qui avoit laiſſé " une grande ſomme à la ville de Come. Car quoique ſelon les loix, les villes ne puſſent point alors eſtre heritieres, neanmoins Pline établi heritier par le meſme teſtament, voulut donner la ſomme marquée, ayant plus d'égard à la volonté de ſon ami qu'à tout ce que les loix luy pouvoient fournir pour ſe diſpenſer de la ſuivre. l.5.ep.7. p.312. 313.

quadringẽtorum millium.

'Pomponia Gratilla l'avoit encore laiſſé ſon heritier avec d'autres, en desheritant ſon fils Aſſudius Curianus. Celuy-ci voulut faire caſſer le teſtament, & pria Pline de luy faire une donation de ſa part, en prenant de luy une contre-lettre. Car il vouloit ſeulement tirer un prejugé de cette donation ſimulée contre les autres heritiers. Pline luy répondit qu'il ne ſavoit ce que c'eſtoit que de faire une choſe en apparence, & le contraire en ſecret: mais que s'il ſe trouvoit qu'il euſt eſté desherité injuſtement par ſa mere, il luy cederoit abſolument ſa part. Curien offrit de l'en faire juge. Il l'accepta avec peine, & en proteſtant que s'il reconnoiſſoit que ſa mere euſt eu raiſon, il prononceroit contre luy. Il fit venir Corellius & Frontin [dont nous avons parlé,] tous deux d'une probité reconnue, pour examiner l'affaire avec eux. 'Curien dit ſes raiſons: il y répondit: & aprés avoir conferé avec ſes deux amis, il declara à Curien qu'il croyoit que ſa mere avoit eſté mécontente de luy avec ſujet. [Curien ne ſe plaignit point de ce jugement. Au contraire] ayant intenté procés contre les autres heritiers, il ne voulut point y comprendre Pline. 'L'affaire traina deux ans, ce qui mettoit Pline hors d'eſtat de pouvoir eſtre attaqué. 'Cependant ſes coheritiers ayant jugé à propos de s'accommoder avec Curien, parce que c'eſtoit du temps de Domitien, & ayant prié Pline de luy offrir le quart de leur part; il luy offrit auſſi le quart de la ſienne, afin qu'il n'en demandaſt pas plus aux autres. Curien ſe picqua d'imiter ſa generoſité, & luy laiſſa ſa part toute entiere. l.5.ep.1. p.275. 276. p.277. p.279. p.278-280.

Sid l.1.ep.1.p.1| l.4.ep.22.p.119. *a* l.2.ep.10 p.54. ' S. Sidoine se glorifie d'estre dans les lettres qu'il publioit le disciple & l'imitateur de Pline. [a] On pretend que Calpurnia sa femme luy tenoit la chandelle durant qu'il lisoit & qu'il travailloit. Voss.h lat.l.1.c. 30.p.100. ' Quelques-uns luy ont attribué le livre des hommes illustres, que d'autres disent estre de Cornelius Nepos. Vossius soutient qu'il est d'Aurele Victor.

ARTICLE XXIX.

De divers auteurs du temps de Trajan dont les écrits sont perdus.

Pl n.l 1 ep.16.p. 44-47. ' PLINE releve par des eloges extraordinaires le merite & la capacité de Pompeius Saturninus son ami, soit pour le barreau & les harangues, soit pour les vers, mais sur tout pour l'histoire: car il paroist qu'il avoit publié de toutes ces sortes d'ouvrages. ep.8.p.18. ' Pline se servoit de luy pour juger de ses pieces, & les corriger avant que de les donner au public. On croit que c'est le mesme l.5 ep.7.d.312. ' Saturnin, qui en mourant laissa une partie de son bien à Pline. [C'estoit apparemment en l'an 102.]

l.8.ep.12.p.475. 476. ' Pline fait aussi beaucoup d'estime de Titinius Capito, " qui faisoit l'histoire de la mort des hommes illustres, entre lesquels estoient des personnes de son temps, [& ceux apparemment que Domitien avoit fait mourir.] *scribit exitus.* l.1.ep.17.p.48. 49. ' Pline dit autre-part qu'il relevoit par de fort beaux vers la vie de toutes les personnes celebres. Il le loue encore d'avoir obtenu de l'Empereur [Nerva ou Trajan,] de faire dresser une statue dans la grande place à L. Silanus. [Je pense que c'est celuy] Tac.an.16.c.7.8. p.268. ' que Neron avoit fait tuer en l'an 65. [b] On marque que Lactance cite des livres des spectacles écrits par Titinius Capito. [c] Suidas parle d'un Capiton historien [1] de Lycie, qui avoit écrit de la Lycie & de la Pamphylie, huit livres de l'histoire d'Isaurie, & traduit [en grec] l'abbregé de Tite-Live fait en latin par Eutrope. [Si cet Eutrope est celuy dont nous avons un abbregé de toute l'histoire Romaine jusqu'à Jovien, comme il y a assez d'apparence,] *b* Plin l.1.ep.17. p 49.n. *c* Suid.κ.p.1370. b. Voss.h gr.l.3.p. 339. ' Capiton le Lycien n'a pas vécu avant la fin du IV. siecle. On croit qu'il a esté avant Justinien.

Pl n.l 7.ep 31. p.449-451. ' Claudius Pollio qui a aussi receu de grands eloges de Pline, a écrit la vie d'un Musonius Bassus son bien-facteur. [d] Suidas parle d'un Asinius Pollio natif de Tralles en Asie, sophiste & *d* Suid.π.p.579. c.t.

1. Catanée dans ses notes sur Pline le jeune (*p.48.*) l'appelle L. Capito. [Il faut qu'il ait lu Λύκιος dans Suidas, au lieu que nous y lisons Λύκιος.]

philoſophe, à qui il attribue pluſieurs écrits, & un entr'autres de ce que le philoſophe Muſone avoit dit ou fait de remarquable: mais il dit qu'il enſeignoit à Rome du temps du grand Pompée. ' On croit qu'il ſe trompe en ce point, ou qu'il confond deux Pollions, n'y ayant point de Muſone qu'on connoiſſe, qu'aprés Pompée. Il peut bien auſſi avoir confondu Muſonius Rufus celebre philoſophe ſtoïcien, avec Muſonius Baſſus, dont Pline ne dit autre choſe ſinon que c'eſtoit un tres-grave citoyen. [Il n'y a rien en cela d'important, ni de certain,] ' ſinon que Claudius Pollio eſtoit, ſelon ce qu'en dit Pline, un Chevalier Romain, qui ne faiſoit point de profeſſion particuliere des lettres. Jonſ.l.3. c.7.p. 246-249. Plin.l.7.ep.31.p. 450.451.

' Le meſme Pline loue encore & les mœurs & le genie de Verginius Romanus, qui avoit fait des comedies, & d'autres pieces en vers. l.6.ep.21.p.382. 383.

' Voſſius met ſous Trajan deux poetes grecs, Serapion Athenien ami de Plutarque, & Rufe Epheſien auteur de ſix livres ſur les ſimples, connus par Gallien & d'autres medecins. Voſſ.po.gr.p.73.

' Pline fait un grand eloge de l'eloquence d'Iſée ſophiſte grec, qui vint à Rome [a] agé de plus de 60. ans [vers l'an 97. autant qu'on en peut juger par l'ordre des lettres de Pline.] ' On croit que c'eſt celuy que Juvenal appelle un torrent de paroles. [b] Il eſtoit d'Aſſyrie, [où les noms Juifs eſtoient fort communs; & Iſée ſemble eſtre le meſme qu'Iſaïe.] Il avoit eſté fort dereglé dans ſa jeuneſſe: mais il changea tellement, qu'il ſembloit eſtre devenu un autre homme. Il ne paroiſt point qu'il ait laiſſé d'autres écrits que des declamations. Plin.l.1. ep.3.p. 79.84. a p.82. Juv.ſat.3.v.74| n. b Philſt.ſoph.20. p.513.514| Suid.1. p.1274.a.b.

Nous ne parlons point ici de Plutarque, de Suetone, d'Epictete, & de pluſieurs autres qui ont vécu ſous Trajan, mais qui ne ſont morts qu'aprés luy.



PERSECUTION DE L'EGLISE SOUS L'EMPEREUR TRAJAN.

ARTICLE PREMIER.

Des causes qui ont fait persecuter les Chrétiens durant les trois premiers siecles.

Tert.apol.c.7.p.8.b.

' DES que nostre religion a commencé à paroistre sur la terre elle a commencé à éprouver la haine qui est la compagne ordinaire de la verité : & elle a trouvé autant d'adversaires qu'il y a eu de personnes qui n'ont pas voulu l'embrasser.

Cl[e]m.adm.p.57.b.c.

[La pureté de sa morale directement opposée à la corruption des payens, fut sans doute un des plus puissans motifs de cette aversion publique : & pour rendre cette aversion plus violente, les demons se servirent de l'amour que les hommes ont ordinairement pour toutes leurs anciennes coutumes.] ' Car sans cette attache, ou plutost sans cette veritable manie, on n'eust pas haï & rejetté comme on faisoit, le plus grand bien que Dieu ait jamais fait au genre humain ; & on ne se fust pas bouché les oreilles de peur de recevoir les saintes instructions que les Chrétiens répandoient de toutes parts.

Just.apol.1.p.51.b.

Dial p.345.a.b.

apol.2.p.58.d.

Epiph. 27. c.3. p.104.c.d.

' Mais pour rendre l'Evangile encore plus odieux à tout le monde, le diable sema de tous costez un grand nombre de calomnies contre les Chrétiens, [comme on le pourra dire en un autre lieu.] ' Ce qu'il faisoit selon la prophetie de Zacharie, afin que le corps de Jesus estant couvert de ces vestemens si difformes & si sales, personne n'osast en approcher. L'inclination que les hommes ont naturellement à croire toute sorte de mal les uns des autres, ne luy donna pas en cela peu d'avantage : ' & il réussit si bien dans son dessein, que beaucoup de payens ne vouloient pas parler seulement avec un Chrétien ; tant ils avoient ce nom en horreur.

Tert.apol.c.2.p.2.c. Just.apol.1. p.43.a.b.

' C'est sur cette preoccupation qu'on les condannoit dés qu'ils

qu'ils s'avouoient pour Chrétiens, ' ſans qu'on vouluſt s'informer à fonds de leur doctrine, [a] ni leur permettre de ſe défendre. [b] Car les demons empeſchoient meſme les payens de lire & de comprendre ce que les Chrétiens leur repreſentoient pour la défenſe de la verité. ' Ils eſtoient contraints d'admirer & de louer la pureté de leur vie : & cependant par un étrange dereglement, ils aimoient mieux condanner le bien qu'ils voyoient en eux par le mal qu'ils s'imaginoient y eſtre caché, que de ſe ſervir de cette vertu éclatante qu'ils voyoient de leurs propres yeux pour juger favorablement de ce qu'ils ne pouvoient connoiſtre.

Tert.apol.c.1.p.1. | a c.2.p.2. | b Juſt.apol.2.p.61.a. | Tert.apol.c.3.p.4.c.

' Que s'il ſe trouvoit un Chrétien convaincu de quelque crime, comme cela arrivoit quelquefois, particulierement à cauſe de tant d'heretiques infames qui s'attribuoient le nom de Chrétiens ; ils ne doutoient plus que tous les autres ne fuſſent coupables des meſmes crimes : ' en quoy ils eſtoient confirmez par les declarations qu'ils tiroient ou des payens eſclaves des Chrétiens, ou des femmes & des enfans, lors qu'ajoutant la rigueur des tourmens à la foibleſſe des uns, & à l'averſion que les autres ont naturellement pour leurs maiſtres, ils leur faiſoient dépoſer contre eux les crimes les plus noirs & les plus abominables.

Juſt.apol.2.p.56.c d. | p.50.c|Euſ.l.5.c.1.p.156.d.

[Il ne faut donc pas s'étonner de tant de perſecutions que l'Egliſe a ſouffertes durant trois cens ans : & on le trouvera encore moins étrange quand on ſçaura que cette averſion generale que l'on avoit pour la verité, eſtoit ſoutenue par l'autorité des loix.] ' Car l'une des plus anciennes loix de l'Empire Romain défendoit abſolument de reconnoiſtre aucun Dieu qui n'euſt pas eſté approuvé par le Senat. ' Et comme JESUS-CHRIST n'avoit point eſté receu par cette autorité, il n'eſtoit point beſoin de nouvelle loy pour expoſer ſes adorateurs à toutes les inſultes & à toutes les violences de leurs ennemis. ' Nous voyons en effet par Tertullien, & encore plus clairement par Euſebe, que ſous les princes les plus favorables aux Chrétiens, lors meſme qu'il eſtoit défendu ſur peine de la vie de les accuſer, il eſtoit auſſi défendu de les abſoudre quand ils eſtoient une fois mis en juſtice, s'ils ne renonçoient à la foy : les Senateurs Romains n'eſtant pas exemts de cette rigueur.

Tert.apol.c.5.p.6.b. | c.4.5.p.5.c.d|6.b.c. | c.5.p.6.d|Euſ.l.5.c.21.p.189.c. | Hier.v.ill.c.42.p.282.d.

' Tibere perſuadé [en quelque ſorte] de la divinité du Sauveur par ce que Pilate en avoit mandé, " avoit voulu porter le Senat à la reconnoiſtre, [ce qui euſt mis les Chrétiens à cou-

V. S. Pierre. | Tert.apol.c.5.p.6.c.

vert de la rigueur des loix Romaines, comme un grand nombre de peuples qui dans l'Empire suivoient chacun avec liberté leur religion particuliere. Mais ce Senat esclave des moindres mouvemens de Tibere,] rejetta neanmoins en cette occasion ce qu'il avoit demandé, [parce que le Christianisme né sur la Croix & de la Croix de son auteur, devoit s'etablir par la Croix, & qu'il falloit que l'Eglise en corps, aussibien que les particuliers, entrast dans la gloire par les souffrances.]

Eus. l. 4. c. 15. p. 129. d. ' Il arrivoit encore assez souvent que sans qu'il y eust aucune nouvelle loy contre les Chrétiens, les peuples demandoient publiquement dans les amphiteatres qu'ils fussent tous exterminez, Tert. apol. c. 37. p. 33. c. ' & que sans attendre aucun ordre des magistrats, ils employoient contr'eux les pierres & le feu; & portoient leurs violences jusques dans les asyles de la mort, pour en arracher les corps des Chrétiens, les déterrer à demi pourris, & les déchirer en pieces. Cyp. diss. 11. c. 19. p. 240. 241. ' Les Juifs se signaloient sur tout quand il falloit agir contre les Chrétiens; & on le voit dans l'histoire par divers exemples.

ARTICLE II.

Troisiéme persecution de l'Eglise sous Trajan.

Eus. l. 3. c. 32. p. 103. ' ON attribue la persecution que l'Eglise souffrit sous Trajan, à ces soulevemens que les peuples faisoient contre les Chrétiens, tantost en un endroit, tantost en un autre. [Mais ce n'en fut pas la seule cause. Trajan dont l'histoire releve si fort la douceur, contribua neanmoins beaucoup aux cruautez que l'on exerça alors contre les Chrétiens.] Ill. panegyr. p. 98. 99 ' Il se faisoit une gloire d'estre plus religieux que les autres princes, [& de maintenir les loix Romaines dans leur vigueur.] Ignat. act. p. 2. ' Et estant encore enflé des victoires qu'il avoit remportées sur les Daces [en 101. & en 105.] il croyoit ne pouvoir mieux affermir son empire, qu'en contraignant tous les Chrétiens d'embrasser le culte des demons, [à qui il rapportoit les avantages & les triomphes qu'il ne devoit qu'au vray Dieu.] Bar. 100. § 8. ' Il est vray qu'il ne fit aucun nouvel edit contre nostre religion, Tert. apol. c. 5. p. 6. 7 | Eus. l. 4. c. 26. p. 14[illegible] ' comme il paroist par Tertullien & par S. Meliton, qui ne le mettent point au nombre des persecuteurs. a Plin. l. 10. ep. 103. p. 631. b ep. 102. p. 631. [a] Mais la réponse qu'il fit à Pline sur les Chrétiens, comme nous le rapporterons cy-dessous, [b] & la maniere dont Pline luy en avoit ecrit, témoignent qu'il avoit beaucoup

d'aversion pour eux : ce qui suffisoit assez pour exciter contr'eux les peuples & les Magistrats.

[Il ne se contentoit pas mesme d'autoriser leur passion par les loix communes qui défendoient toute religion nouvelle.] ' Comme il craignoit toutes sortes d'associations & d'unions particulieres, il ordonnoit aux gouverneurs de les defendre par des edits solennels ; [a] en consequence desquels, les Chrétiens n'osoient pas tenir leurs assemblées ordinaires. ' La recherche qu'il fit des descendans de David, fut encore un sujet particulier pour persecuter cette famille ; & ce fut ce qui couronna S. Simeon de Jerusalem. p.632. p. 3; p. 637. p. 625| 2. p. 6 | 4. a ep. 10... Eus. l. 3. c. 3. p. 104. a.

Eusebe dans sa chronique marque cette persecution en l'année 107. de JESUS-CHRIST, [qui estoit la dixieme de Trajan ;] peut-estre parce que ce prince estant alors en Orient, elle y fut plus violente ; ou parce que " S. Simeon de Jerusalem, & S. Ignace d'Antioche qui en furent les plus illustres victimes, souffrirent cette année-là. Mais la celebre lettre de Pline sur cette persecution " doit avoir esté écrite dés l'an 104.] ' & elle nous donne lieu de croire qu'il y avoit déja eu quelque persecution trois ans auparavant. [Si c'est sous Trajan que " S. Clement Pape a souffert les maux temporels qui luy ont acquis pour l'eternité le titre & l'honneur du martyre, ç'a esté au plustard en l'an 100. & c'est vers le mesme temps qu'on met aux environs de Rome le martyre de sainte Domitille & de quelques autres.

NOTE 1. V. Trajan n. 14. V. leurs titres. Pl. l. ... p. 62. p. 631. 632. Bar. 103. § 6.

Cette persecution parut particulierement en Syrie lors que Trajan y estoit,] ' & en Bithynie, où Pline le jeune qui en estoit gouverneur fit divers Martyrs, comme luy-mesme le dit dans ses lettres. ' On voit par le martyre de S. Simeon, que la Palestine n'en fut pas exemte : [& nous y trouverions mesme des peuples entiers de Martyrs, si nous osions recevoir le témoignage " d'une lettre écrite à Trajan par Tiberien, qui a esté produite par des personnes tres-habiles, mais que diverses raisons font juger estre fausse ou tres-suspecte. Nous croyons aussi " devoir reserver pour le regne de M. Aurele ou de Commode] ' les cruautez que le Proconsul Arrius Antoninus exerça en Asie contre les Chrétiens, quoique quelques-uns les rapportent au temps de Trajan.

Plin. l. 10. ep. 102. p. 631. Cyp. diss. 11. c. 20. p. 241. NOTE 2. NOTE 3. Tert. ad Scap. c. 4. p. 88. a. Cyp. diss. 11. c. 23. p. 247.

[Ce que nous savons de la Syrie, de la Bithynie & de la Palestine peut nous faire juger de ce qui arriva dans le reste de l'Empire.] ' Eusebe semble dire que la persecution qui fut vio- Eus. l. 3. c. 33. p. 106. b.

c.32.p.105.c. lente en beaucoup d'endroits, ' ne fut pas neanmoins universelle. Et autant que l'on en peut juger par les actes de S. Ignace, les Chrétiens jouissoient d'une assez grande liberté dans l'Asie Mineure en l'an 107. [En effet n'y ayant point d'edit general contr'eux, il est aisé que les peuples & les gouverneurs les ayent laissez en repos en quelques provinces.]

Chry.t 1.or.42. p.504 b. ' S. Chrysostome parlant principalement de ce qui se passa à Antioche, dit qu'il s'excita alors une horrible guerre contre l'Eglise: & comme si tout l'univers eust esté, dit-il, opprimé d'une tres-cruelle tyrannie, les Chrétiens estoient pris au milieu des places & des assemblées; ils estoient livrez à des tourmens innombrables, & condannez à des supplices tres-rigoureux. c. ' On attaquoit particulierement les Evesques, que l'on recherchoit plus que les autres; le demon s'estant figuré que s'il pouvoit ravir les pasteurs à leurs brebis, il ravageroit aisément tous les troupeaux.

ARTICLE III.

Peregrin est mis en prison: De S. Cesaire, S. Hyacinthe, & S. Zosime.

[NOUS verrons sur l'histoire de S. Ignace avec quel zele & quelle affection les fideles assistoient alors ceux qui souffroient pour JESUS-CHRIST; mais Dieu a voulu que les ennemis mesmes de l'Eglise luy rendissent en ce point un témoignage tres-glorieux. Car il faut apparemment rapporter au temps de Trajan ou d'Adrien ce que nous lisons dans Lucien touchant la prison de Peregrin. Nous ferons " en un autre endroit l'histoire de ce miserable apostat.] V.S. Anicet. Luci. v. Per. p. 995.d. ' Il suffit de dire ici qu'estant alors illustre parmi les Chrétiens de la Palestine, où il estoit Prestre ou Evesque, selon ce qu'en dit Lucien, p.995.a. ' il fut pris pour ce sujet, & mis en prison, b. ' d'où les Chrétiens ayant tasché de le faire sortir, & voyant qu'ils ne le pouvoient, ils prirent tout le soin qui leur fut possible pour faire qu'il n'en ressentist point l'incommodité.

b. ' Cet auteur ajoute que dés le matin on trouvoit de vieilles femmes, des veuves & des enfans orphelins, qui assiegeoient la porte de la prison [pour le venir visiter.] [1] Les magistrats des 1.

1 οἱ ἐν τέλει. Ne pourroit-il point mesme signifier les ministres sacrez, puisque τελετή est un sacrifice?

Chrétiens (ce sont apparemment les Prestres & les Diacres) passoient mesme la nuit auprés de luy, " donnant de l'argent aux gardes pour en avoir la liberté. On luy apportoit des festins de toutes sortes, dit Lucien, qui veut par là décrier la charité des Chrétiens : [mais ces festins devoient estre fort sobres ;] puisqu'ils estoient meslez " de [1] discours saints [& édifians.] ' Les Eglises en commun envoyoient de l'Asie mesme des deputez & de l'argent pour le consoler, pour l'encourager, & pour faire qu'il ne manquast de rien. Car ce que les Chrétiens font ainsi en commun, dit Lucien, se fait avec une promptitude incroyable, parce qu'ils n'épargnent rien, ' méprisant les richesses & la mort mesme dans l'esperance de devenir immortels, s'ils suivent les loix de leur premier legislateur ; & une de ces loix est de se croire tous freres : de sorte qu'ils regardent leurs biens comme leur estant communs à tous.

' Le gouverneur de Syrie qui estoit un " homme de lettres, voyant Peregrin resolu de mourir, plutost que de renoncer sa religion, soit par vanité, comme le dit Lucien, [soit que sa foy fust alors sincere,] le mit hors de prison, ne voulant pas qu'il eust l'honneur de mourir [pour JESUS-CHRIST.] ' Il s'en retourna en son pays, ' & fit ensuite divers voyages, sans jamais manquer de rien ; parce que les Chrétiens qui l'accompagnoient par tout, luy fournissoient toutes choses en abondance.

[Entre les Martyrs que la persecution de Trajan a faits en Italie, outre ce que nous avons dit autre-part de S. Clement, de sainte Domitille, & de ceux qui ont souffert à son occasion,] ' Baronius croit que nous y devons mettre S. Cesaire Diacre & Martyr à Tarracine, que l'Eglise honore le premier jour de novembre. Il est celebre : ' car son nom se trouve ce jour-là dans quelques exemplaires du martyrologe de S. Jerome, sans parler de [Bede,] Raban, [Usuard, & des autres posterieurs.] ' Sa feste est encore marquée dans l'ancien calendrier du P. Fronto, & dans le Sacramentaire de S. Gregoire. [a] Il y a à Rome une Eglise fort celebre de S. Cesaire, [b] dont il est parlé dés l'an 603. [c] Elle a esté autrefois une Abbaye. Le corps du Saint y a esté long-temps, & a depuis esté transporté dans celle de sainte Croix. S. Annon Evesque de Cologne en emporta un bras pour son Eglise. ' S. Bernard s'en revenant à Clervaux aprés le schisme de Pierre de Leon, en tira une dent avec un miracle visible. ' L'Eglise de Tarracine l'honore encore aujourd'huy comme

Marginal notes (left): διατρίβοντες. — λόγοι ἱεροί. 1. — φιλοσοφία χαίρων. — &c.

Marginal notes (right): c. — d. — p.997.a. — b. — p.998.a. — Bar.1.nov.b. — Florent.p.493.495.1. — Front. p.132| Sacr.M.p.139|n. p.183. — a Bar.603.§1.3| 687.§2.3. — b Greg.l.11.ep.1. p.1041.c. — c Bar.1.nov.b. — Bern.v.l.4.c.1. §1 p.381.a. — Boll.12.ma.p. 5.b.

1. Ou bien de la lecture des livres qu'ils regardent comme sacrez.

Menæa p.80. son patron. ' Les grecs en font aussi le 7. jour d'octobre.

[Mais il faut nous contenter de savoir que Dieu a glorifié ce
Sur.1.nov.p.3| Saint, & veut que nous l'honorions comme un Martyr.] ' Ce
Canis.t.2.p.8.4| n'est pas que nous n'ayons des actes de luy assez anciens, suivis
Men.7.oct.80. par les Grecs dans leurs Menées; [a] & il en est encore parlé dans
a Boll.12.mai.p.13.2. les actes de S. Neree & de S. Achillée. [Mais toutes ces pieces sont telles que nous n'osons y rien appuyer. Pour le temps mesme où il a vecu, quoique nous le mettions sous Trajan pour suivre Baronius; " on ne sçait neanmoins s'il n'a point souffert dés la persecution de Neron.] NOTE 4.
Bar.1.nov.b. ' Baronius dit qu'Alberic Diacre du Mont-Cassin & Gelase moine du mesme monastere & depuis Pape, ont écrit l'histoire de S. Cesaire, le dernier en vers & l'autre en prose; mais il ne paroist pas les avoir lûs.

Sur.26.jul.p.311. ' Leonce Consulaire & Luxurius dont il est fort parlé dans les actes de S. Cesaire, sont encore nommez dans ceux de S. Hyacinthe, & avec des circonstances toutes semblables : ' ce
Bar.100.§12. qui fait que Baronius met aussi ce saint sous Trajan : [mais ces deux histoires en disent aussi des choses qui se contredisent visiblement. On peut remarquer dans celle de S. Hyacinthe,]
Sur.26.jul.p.311.§1. ' que Leonce le menaçant de divers supplices : ce ne sont pas les divers supplices que je crains, luy dit le Saint, mais les eternels. C'est pourquoy je n'ay point d'égard ni à vostre commandement, ni aux menaces de vostre prince : vostre colere s'enflamme & s'evanouit en un mesme jour : vous ne sauriez échaper à la mort : & aprés cela que serez-vous? [Le reste de cette piece est peu considerable; " & on ne peut pas mesme dire qu'elle ait beaucoup d'autorité.] Les martyrologes d'Usuard & d'Adon mettent ce Saint le 26. de juillet, & disent qu'il souffrit à Porto auprés de Rome. NOTE 5.

[Nous ne trouvons point que la persecution de Trajan ait fait d'autres Martyrs dans l'Occident qui soient celebres. Pour l'Orient,] ' les grecs & les latins honorent le 19. de juin S. Zosime,
Bar.19.jun.d. que le martyrologe Romain met à Sozople [en Pisidie.] Les
Menæa.p.144| grecs par lesquels nous le connoissons, ' disent qu'il estoit d'A-
Sur.19.jun.p.255.§1-6. polloniade dans le territoire de Sozople, & qu'il acheva son martyre à Conone ou Cane, ville [que nous ne trouvons point; mais qui doit estre selon eux dans la Pisidie.] Ils rapportent amplement son histoire dans leurs Menées & dans ses actes, ' qu'on
Bar.19.jun.d. attribue à Metaphraste : [& ils en sont dignes.] ' Neanmoins
Allat.de Sim.p.122.a. Leo Allatius veut qu'ils soient de quelque autre auteur qui n'est pas connu.

On verra dans la ſuite quelques autres Martyrs, dont le temps eſt plus marqué ; & on en trouve encore pluſieurs autres qu'on dit avoir ſouffert ſous Trajan. Mais nous n'entreprenons pas de parler de tous les Martyrs, ſoit de cette perſecution, ſoit des autres, ſur tout de ceux dont on ne peut dire autre choſe, ſinon que leurs noms ſont dans les martyrologes des latins, ou dans
1. les [1] Menées des grecs. Nous nous bornons proprement à ceux dont on a des memoires plus authentiques, ou des actes qu'il faut examiner ; quoique nous y en ajoutions auſſi quelques-uns des autres, lors qu'ils ſont celebres, comme nous reſervons au contraire pour la table chronologique des Saints ceux dont nous n'avons autre choſe à dire ſinon que leurs actes ne valent rien.

ARTICLE IV.

Lettre de Pline à Trajan ſur les Chrétiens.

V. S. Phocas. [S'Il faut rapporter à ce temps-ci le martyre de S. Phocas de Sinope, on y voit qu'on executoit les Chrétiens dans le Pont ſans aucune forme de juſtice. Mais nous trouvons plus de lumiere pour ce qui regarde cette province dans la lettre celebre de Pline le jeune, V. Trajan n. 14. "qui la gouverna avec celle de la Bithynie depuis la fin de l'an 103. juſqu'au commencement de l'an 105.] 'Comme Trajan luy avoit permis de le conſulter ſur toutes les difficultez qu'il rencontroit dans l'adminiſtration de ſa charge, voici ce qu'il luy écrivit ſur les Chrétiens. Plin l. 10. ep. 32. p. 534.

'Dans tous les doutes qui me ſurviennent, je prens, Seigneur, la liberté de vous en faire le rapport. ep 102 p. 630. Car qui pourroit ou me determiner avec plus d'autorité dans les choſes dont je doute, ou m'inſtruire avec plus de lumiere dans ce que j'ignore ? Je ne me ſuis jamais trouvé quand on a examiné des Chrétiens : c'eſt pourquoy je ne ſçay ni ſurquoy on les interroge, ni de quelle maniere on les punit. Et je ne me trouve pas peu embarraſſé pour ſavoir ſi on ne doit point mettre quelque diſtinction entre les ages, ou ſi on doit traiter avec la meſme rigueur les enfans les plus jeunes, & les perſonnes qui ſont plus agées ; ſi le repentir peut meriter le pardon, ou s'il eſt inutile de ceſſer d'eſtre Chrétien quand on l'a eſté une fois ; ſi c'eſt le nom meſme de

1. Les Menées ſont comme les breviaires & les livres de l'Office des Grecs, où ils ſont les eloges des Saints, & en rapportent l'hiſtoire en peu de mots. On les appelle Menees parce qu'ils ſont diviſez par mois. Les Menologes en ſont comme un abregé, tantoſt plus long, & tantoſt plus court.

p.631. Chrétien que l'on punit dans eux ſans autre crime, ' ou ſi on ne les punit qu'à cauſe des crimes que ce nom porte avec ſoy.

p.631. ' Voici cependant la conduite que j'ay tenue à l'égard de ceux qui m'ont eſté déferez comme Chrétiens. Je les ay interrogez pour ſavoir s'ils l'eſtoient effectivement. Quand ils l'ont avoué, je leur ay fait deux ou trois fois la meſme demande en les menaçant meſme de la mort, [s'ils ne renonçoient à cette religion.] Ceux qui ont perſiſté dans leur aveu, je les ay fait mener au ſupplice; ne doutant pas que quand le Chriſtianiſme ne les euſt pas rendus criminels, leur obſtination & leur opiniaſtreté inflexible ne meritaſt d'eſtre punie. J'ay trouvé meſme des citoyens Romains coupables de cette manie; & à cauſe de leur qualité, je les ay fait mettre à part pour les envoyer à Rome.

p 631. ' Mais le nombre des accuſez augmentant toûjours, comme il arrive d'ordinaire par le temps, & par l'exacte recherche que j'en faiſois, il s'en eſt trouvé de diverſes ſortes. On m'a mis entre les mains un libelle ſans nom d'auteur, par lequel pluſieurs perſonnes eſtoient accuſées nommément d'eſtre Chrétiennes. Cependant comme pluſieurs proteſtoient de ne l'eſtre point, & de ne l'avoir jamais eſté; qu'ils adoroient les Dieux quand je le leur commandois, & dans les termes que je leur preſcrivois; qu'ils offroient de l'encens & du vin à voſtre ſtatue, laquelle j'avois fait apporter exprés avec les images des Dieux; que meſme ils maudiſſoient le Chriſt, à quoy l'on dit qu'il eſt impoſſible de faire jamais reſoudre les veritables Chrétiens; j'ay cru eſtre obligé de les renvoyer abſous. D'autres nommez dans le meſme libelle, ont reconnu leur faute, & y ont renoncé auſſitoſt, avouant qu'ils avoient eſté de cette religion, & aſſurant
p 632. qu'ils l'avoient abandonnée, ' les uns trois ans auparavant, les autres encore plutoſt, & quelques autres il y a plus de vingt ans. Ils ont tous rendu leurs devoirs aux images tant de voſtre Majeſté que des Dieux, & ont donné des maledictions à leur Chriſt.

p.632. ' Ceux-ci aſſuroient que toute leur faute, s'ils eſtoient coupables, ou leur erreur s'ils eſtoient dans l'égarement, avoit eſté qu'en certains jours reglez ils avoient accoutumé de s'aſſembler avant le lever du ſoleil pour chanter " alternativement les *ſecum invicem.* louanges de Chriſt comme d'un Dieu, & s'obliger par les ceremonies de leurs myſteres non à commettre des crimes, mais à ne faire ni vol, ni larcin, ni adultere, à obſerver inviolablement leur parole, à reconnoiſtre en juſtice les depoſts qu'on leur auroit confiez;

confiez ; Qu'aprés cela ils se retiroient, & se rassembloient encore pour prendre leur repas, dans lequel il n'y avoit rien d'extraordinaire ni de criminel : Que mesme ils ne s'estoient plus assemblez de la sorte, depuis que j'avois défendu selon vos ordres toutes les associations & les assemblées particulieres.

'Cette deposition m'obligea de tascher de tirer un plus grand éclaircissement en appliquant à la question deux servantes, que l'on disoit estre de leurs Ministres [ou Diaconisses.] Mais je n'ay rien appris d'elles, ' sinon que c'est une superstition aussi ridicule, que l'attache qu'ils y ont est prodigieuse. C'est pourquoy j'ay sursis la conclusion de cette affaire pour vous en faire le rapport. J'ay cru qu'elle estoit assez importante pour vous en importuner, quand on ne considereroit que le grand nombre de ceux qu'elle envelope, puisqu'il n'y a point d'age, de condition ni de sexe, qui ne s'y trouve interessé & pour le present & pour l'avenir. Car le venin de cette superstition ne s'est pas seulement répandu dans les villes, mais jusque dans les bourgades & dans toute la campagne. Cependant le mal n'est pas encore en tel estat, qu'on n'en puisse arrester le cours, & mesme le guerir entierement. Il est certain au moins que l'on commence à frequenter les temples, lesquels estoient déja presque abandonnez ; que l'on renouvelle les anciennes ceremonies de la religion qu'une longue intermission sembloit avoir abolies, & que l'on voit de tous costez vendre les viandes des sacrifices que fort peu de monde achetoit auparavant. C'est ce qui fait juger qu'une infinité de personnes quitteront leur égarement si l'on fait grace à ceux qui rentreront dans leur devoir.

p. 632. *ministra.* p. 633.

ARTICLE V.

Injustice des princes contre les Chrétiens : Réponse de Trajan à Pline.

NOUS découvrons par cette lettre un étrange aveuglement dans ces plus grandes lumieres du paganisme, puisque ces sages Romains forçoient les Chrétiens, non à avouer leur crime pretendu pour les punir, mais à le desavouer pour les declarer innocens.] ' Tertullien décrit cette conduite extravagante avec les plus vives couleurs que son esprit ardent & elevé luy ait pu fournir, comme il seroit aisé de le faire voir si

Tert. apol. c. 2. p. 3. 4.

nostre dessein nous permettoit de rapporter ici ses paroles.

Le privilege qu'avoient les citoyens Romains au rapport de Pline, d'estre renvoyez à Rome, fut bien-tost violé pour les Eus.l 5.c.1.p.162. 163. Chrétiens.] ' Car M. Aurele ordonna au gouverneur des Gaules, de les faire executer dans la province. Toute la faveur qu'on leur fit, ce fut de leur trancher la teste sans autre supplice. Ce qui mesme ne fut pas observé à l'égard de S. Attale, qui fut exposé aux bestes à l'instance du peuple, & souffrit d'autres tour- p.161.b. mens tres-cruels, dont sa qualité l'avoit fait ' exemter aupara- Bar. 165.§ 6. vant. ' Nous voyons aussi dans les actes de S. Justin, que cet illustre philosophe [qui estoit citoyen Romain,] souffrit le fouet avant que d'estre decapité.

[On voit encore par la lettre de Pline combien la religion Chrétienne estoit alors répandue, lors que S. Jean n'estoit peut- 104.§ 9. estre pas encore mort.] ' Et il ne faut pas s'imaginer que la persecution qu'on luy faisoit ait arresté son progrés, puisque le sang des Martyrs est ce qui l'a rendu feconde. Nous omettons plusieurs autres remarques qu'on pourroit faire sur ce témoignage aussi avantageux qu'authentique, que la verité a tiré de la bouche de ses ennemis.

Cyp.diss.11.c.25. p.246. Il est difficile de comprendre par quelle raison] ' un " Protestant a pretendu que l'edit de Pline contre les associations ne regardoit que les Agapes & les festins de charité que les Chrétiens faisoient entr'eux, & non les assemblées ecclesiastiques où ils recevoient l'Eucharistie, comme si ces deux choses n'eussent pas esté alors ordinairement jointes ensemble. Quand elles eussent esté separées, les payens savoient-ils ces distinctions, ou s'en mettoient-ils en peine? Et songeoient-ils à autre chose qu'à empescher tout ce qu'ils s'imaginoient pouvoir estre la source de quelque cabale? Dodovel.

Plin.l.10.ep.102. p.632. ' Pour ce que dit Pline que ces Chrétiens apostats declarerent que depuis son edit ils ne s'estoient plus assemblez, [ce n'est pas à dire que ceux qui avoient plus de courage & plus de foy qu'eux ne l'eussent pas fait, puisque les plus cruelles persecutions ne les ont pu empescher de se trouver quand ils le pouvoient aux assemblées de l'Eglise, quoiqu'ils le fissent avec plus de precaution & plus de secret. Nous avons plusieurs Martyrs " qui ont souffert avec joie pour ce sujet.] S. Dalive &c.

Bar.104.§ 9. ' Il ne s'est conservé aucune memoire de ces veritables Chrétiens que Pline dit avoir mieux aimé souffrir la mort que de renoncer à JESUS-CHRIST, ce qui fait juger que Dieu se reser-

ve un tres-grand nombre de Martyrs, [dont il ne découvrira la gloire aux hommes qu'au dernier jour, lorsqu'il punira leurs persecuteurs.] ' Eusebe & S. Jerome ont cru que le nombre de ceux-ci mesmes avoit esté considerable; [& nous ne voyons pas qu'on ait aucun fondement] ' de dire qu'ils se soient trompez. Eus l.3.c.32.p. 105.b|chr. Cyp.diss.11.c 26. p.247.

» ª Voici la réponse que Trajan fit à la lettre de Pline : Vous » avez agi comme vous deviez dans la discussion & l'examen de » ceux qui ont esté accusez d'estre Chrétiens. Car on ne peut pas » établir un ordre fixe en cette matiere, ni juger par la mesme » regle des especes si differentes. Il ne faut faire aucune recherche » contre les Chrétiens : mais si on les défere & qu'on les accuse en » justice, il les faut punir; en sorte neanmoins que ceux qui sou» tiendront n'estre point Chrétiens, & qui le justifieront par les » effets, c'est à dire en sacrifiant à nos Dieux, soient traitez com» me innocents. Et quand mesme ils auroient esté suspects par le » passé, il faut accorder le pardon à leur repentance. Pour ce qui » est des libelles qui ne sont autorisez de personne, on n'y doit avoir » aucun égard en quelque crime que ce soit. Ce seroit une cho» se de trop mauvais exemple, & trop indigne de nostre siecle. ª Plin.l.10.ep. 103.p.633.634.

[Voilà l'ordonnance que la haine contre les Chrétiens, & l'horreur de punir tant de personnes en qui on ne pouvoit prouver aucun crime, ont tirée d'un des plus moderez & des plus sages Princes qu'aient jamais eu les Romains.] ' La necessité [de satisfaire à des passions opposées,] a fait qu'il n'a pû eviter de se contredire. Il défend de rechercher les Chrétiens comme innocens, & il ordonne de les punir comme coupables. Il use en mesme temps d'indulgence & de rigueur : il dissimule une » faute & la chastie. Ordonnance Imperiale, s'écrie Tertullien, » pourquoy vous combattez-vous vous-mesme? Si vous ordon» nez la condamnation d'un crime, pourquoy n'en ordonnez» vous pas la recherche? & si vous en défendez la recherche, pour» quoy n'en ordonnez-vous pas l'absolution? Tert.apol.c.2.p. 3.a b.

» Il y a, continue Tertullien, des compagnies d'archers & de » soldats établies par toutes les provinces de l'Empire, pour re» chercher les voleurs : & de plus tout homme est archer & soldat, » pour découvrir & poursuivre les criminels de leze-Majesté, & » les ennemis publics; & on étend cette recherche jusqu'à leurs » complices, à leurs receleurs, à leurs confidens : & il n'y a que » les Chrétiens qu'il est défendu de rechercher, & qu'il est permis » de denoncer en justice, comme si cette recherche devoit d'elle» mesme produire autre chose qu'une denonciation : & ainsi lors

que vous condannez celuy qu'on denonce sans que vous vouliez « qu'on le recherche, vous donnez lieu de croire qu'il n'a pas me- « rité le supplice, parce qu'il a esté trouvé coupable, mais seule- « ment parce qu'il a esté trouvé, quoiqu'il ne dust pas estre re- « cherché. «

[Cependant cette ordonnance si déraisonnable subsista durant prés d'un siecle, & fut la regle des Romains jusques à la perse-cution de Severe, comme on le verra par divers endroits de l'histoire, sinon que M. Aurele par une extravagance encore c.5.p.6.d. plus grande] ' défendit sur peine de mort d'accuser les Chré- v.M.Aurele tiens sans les exemter de souffrir eux-mesmes la mort. §

ARTICLE VI.

La persecution continue: De S. Romule & de quelques autres qu'on dit y avoir esté couronnez.

Eus.l.3.c.33.p. 105.c. ' LA réponse de Trajan à Pline ne laissa pas d'arrester un peu la persecution, qui estoit alors tres-violente: mais ceux qui vouloient du mal aux Chrestiens, trouvoient bien facilement le moyen de leur en faire, puisque tantost le peuple, & tantost les magistrats & les officiers leur tendoient des pieges & des embusches: de sorte qu'encore qu'il n'y eust point de persecution publique & ouverte, neanmoins dans chaque province les payens renouvelloient leur inhumanité contr'eux, & faisoient souffrir à un grand nombre de fideles diverses sortes de martyres.

Ign.act.p.2. ' Trajan mesme, selon le témoignage des actes originaux de S. Ignace, reduisoit encore les Chrétiens lorsqu'il vint à Antioche [le 7. janvier de l'an 107.] à la necessité volontaire ou de sacrifier aux demons ou de mourir. Ce fut dans ce temps-là qu'il condanna " S.Ignace à estre mené à Rome pour y estre exposé aux v.leurs titres. bestes, & Eusebe met aussi la mesme année le martyre de S. a: Phil.p.[illegible] ad Simeon de Jerusalem. ' Neanmoins [vers le mois d'aoust] Smyr.p.[illegible] ad Poly C p.518 c. Dieu touché par les prieres de ses serviteurs, accorda la paix à l'Eglise d'Antioche, qui recouvra sa gloire & " l'integrité de σωματεῖον. ses membres, [que la crainte de Trajan avoit peut-estre obligez de se disperser & de se cacher.] S. Ignace apprit cette nouvelle à Troade, lors qu'on le menoit à Rome; ' & il pria les Ibid. Eglises d'envoyer quelqu'un témoigner à ceux d'Antioche la part qu'elles prenoient à leur joie. Les plus proches y avoient

déja envoyé des Diacres, des Prestres, & quelques-unes mesmes leurs Evesques.

' S. Ignace parle de cette paix comme d'une faveur particuliere que Dieu avoit faite à l'Eglise d'Antioche ; ' & estant sur le point de mourir le 20. decembre de la mesme année, il pria encore Dieu d'appaiser la persecution. Ibid. Act. p. 7.

V. S. Ignace § 6. " Il eut peut-estre pour compagnons de son martyre S. Zosime & S. Rufe, que l'Eglise honore le 18. de decembre : Au moins il est certain qu'ils furent compagnons de ses liens.

[La persecution continuoit donc encore à la fin de l'an 107. & il faut mesme dire qu'on l'exerçoit avec beaucoup de violence lors que Trajan faisoit la guerre en Orient, (ce qui n'arriva peut-estre pas avant l'an 115.) si nous recevons ce qui est] ' dans les actes des SS. Eudoxe, Zenon & Macaire, qu'une armée d'onze mille Chrétiens ayant remporté une victoire dans l'Orient, Trajan au lieu de recompenser ces soldats, les relegua tous à Melitene en Armenie, pour les punir de ce qu'ils avoient refusé de sacrifier, selon l'ordre general qu'il en avoit donné ; Que ces soldats souffrirent avec paix leur exil ; ' mais que Romule, [1] Grand-maistre du palais s'estant plaint hautement de cette injustice, & s'estant avoué Chrétien, Trajan aprés l'avoir fort maltraité de paroles, le fit battre à coups de verges, & enfin décapiter. ' Un menologe dit que Romule avoit luy-mesme porté Trajan à aller dans les Gaules, [ou plutost dans la Galatie,] pour obliger ces onze-mille soldats à sacrifier, & qu'il se convertit ensuite : [ce que nous laissons à accorder à d'autres.] ' Les grecs font de S. Romule le 6. de septembre. [a] Baronius dit le 5. & l'a mis ce jour-là dans le martyrologe Romain. Sur. 5. sept. p. 67. § 1. § 2. Ughell. t. 6. p. 1062. d. c Menæa, p. 53. a Bar. 5. sept. d.

' Pour les onze-mille soldats, les grecs dans leurs Menées disent que Trajan ou son successeur les fit tous mourir. [b] C'est pourquoy Baronius croit que ce peuvent estre les dix mille Chrétiens, qu'on dit avoir esté crucifiez sur la montagne d'Ararat dans la grande Armenie sous Adrien, & dont on fait la feste le 22. de juin. [Ce que nous pouvons dire de toutes ces choses, c'est qu'il faut des preuves indubitables pour croire que Trajan ou mesme Adrien, ayent fait mourir dix ou onze mille personnes à la fois : " & celles qu'on allegue ne sont nullement de ce genre.] ' Nous trouvons bien que Trajan a fait une ville de Melitene, qui n'estoit auparavant qu'un chasteau ; [& nous voudrions pouvoir dire que cette ville qui a donné beaucoup de Menæa, 6. sept p. 93 | Ugh. p. 1062. 1063. b Bar. 108. § 2. Note 6. Procop. æd. l. 3. c. 4 p. 58. b. c.

1. *Aulæ imperatoriæ præpositus*, titre inconnu du temps de Trajan.

Saints à l'Eglise, a eu onze mille Confesseurs ou Martyrs pour
Ps.98.v.3. ses premiers habitans:] ' mais nostre Roy, selon l'expression de
l'Ecriture, veut estre honoré avec jugement.

[Nous aurons une preuve plus formelle que la persecution de Trajan a continué jusqu'à la fin du regne de ce prince, si nous recevons] ' ce que l'on dit de la confession ou du martyre de S. Barsimée Evesque d'Edesse, honoré le 30. de janvier, & de S. Sarbele honoré avec sainte Barbée ou Bebée sa sœur le 29. du mesme mois. Car on met tout cela sous Trajan, & sous Lysias son Lieutenant. [Ainsi ce ne peut estre qu'en l'an 116. auquel Lusius Quietus prit & brula la ville d'Edesse, un an avant la mort de Trajan.] ' Mais tout ce qu'on dit de ces Saints, n'est fondé que sur les menologes des Grecs, que Baronius a suivis. Ceux qui en voudront voir le détail qui est assez embarrassé, le trouveront dans Bollandus.

Ughel. t. 6. p. 1203.1204.|Menæa,29.jan p. 507.508.538.&c.

V. Trajan § 23.

Boll.29. jan. p. 923.924. 1153| 30 jan. p.1026.



L'EMPEREUR ADRIEN.

ARTICLE PREMIER.

Genie d'Adrien grand, dissimulé, curieux, envieux : Il fait du bien & du mal aux hommes de lettres.

V. Trajan § 1. ' ADRIEN qui succeda à Trajan, estoit son parent, originaire comme luy, de la ville d'Italica dans la Betique. Il pretendoit que ses ancestres avant que de s'établir en Espagne avoient esté habitans de la ville d'Adria, [qui est aujourd'huy le Duché d'Atri] " dans l'Abruzze. On peut voir dans Spartien plusieurs autres choses touchant sa famille. ' Marullin son ayeul, ou plutost son " trisayeul en avoit esté le premier Senateur Romain. Spartien ne donne à ce prince ni freres ni sœurs que Pauline mariée à Servien. ' On cite neanmoins une de ses lettres à sa mere, où il se donne plusieurs sœurs, lors qu'il estoit déja marié à Sabine.

in Picentibus. *atavus.*

Adri. v. p. 1. a. | a. b| n. C. p. 3. 1. g. | n. C. p. 42 2. a.

' Pour luy il naquit à Rome le 24. janvier de l'an 76. [a] Eutrope le fait naistre à Italica ; en quoy Casaubon croit qu'il se trompe. [b] Il eut le nom de P. Ælius Adrianus ou Hadrianus : [c] car on pretend qu'il vaut mieux l'écrire ainsi : [mais cela importe fort peu. Depuis qu'il fut Empereur il prit aussi le nom de Trajan.] [d] Son pere nommé Ælius Adrianus Afer qui avoit esté Preteur, le laissa orphelin à l'age de dix ans " , [e] sous la tutele de Trajan, & de Cælius Tatianus Chevalier Romain, ou Attianus, [f] comme Saumaise soutient qu'il faut toujours lire. [g] On peut voir dans Spartien tout ce qu'on sçait de luy jusqu'à son élevation à l'Empire [h] qui se fit " le 11. aoust [de l'an 117. Nous remarquerons seulement] [i] que Trajan qui estoit son parent, son tuteur, & en quelque sorte son beau-pere, luy ayant fait épouser vers l'an 100. Julia Sabina sa [petite] niéce, se contentoit de l'avoir [ordinairement] auprés de luy, mais ne se pressoit point du tout de l'avancer. Il ne l'adopta qu'à l'extremité de sa vie sur

en 86. | V. Trajan § 29.

v. p. 1. b| Pagi, p. 30. | *a* Adri. v. n. p. 3. 2. b. | *b* Dio, l. 68. p. 786. c| Goltz. p. 67. d. | *c* Spart. n. C. p. 1. 2. | *d* Adri. v. p. 1. a. b| Dio, val. p. 713. | *e* Adri. v. p. 1. b| Dio. l. 69. p. 787. 788. | *f* Adri. v. n p. 3. 1. | *g* Adri. v. p. 1. 2. | *h* p. 3. | *i* p. 1 2. 3.

les pressantes sollicitations de Plotine sa femme : & on ne sçait mesme si cette adoption ne fut point une pure supposition de Plotine faite aprés la mort de Trajan.

Adri.v.p.1.c.

'Adrien dés sa jeunesse s'estoit ruiné de dettes par ses dépenses ; & Servien qui avoit épousé sa sœur, en avoit averti Trajan, à qui cela avoit fort déplu. [Il pouvoit d'ailleurs remarquer en luy nonobstant sa dissimulation beaucoup de mauvaises qualitez : car l'histoire luy en attribue plusieurs, sur tout la cruauté & l'envie.] 'Mais parce qu'il avoit un tres-grand esprit, une extreme ambition, & beaucoup de desir d'estre aimé & estimé, il avoit l'addresse d'arrester l'impetuosité de ses passions, & de faire paroistre au dehors des inclinations toutes opposées à celles qu'il avoit effectivement. [Cependant comme le cœur ne se peut pas dementir entierement luy-mesme, ce combat entre son mauvais naturel & sa vanité] 'rendit sa vie messée d'actions fort contraires, & fit paroistre sa conduite fort inégale & fort déreglée, ensorte qu'on a dit qu'il sembloit également né pour les vertus & pour les vices.

Vict.epit. | epit.|Adri.v.p.7.d.

p.10.b.c. | p.1.c|2.b. | p.7.c|Dio,p.788.e. | Dio,p.789.a. | a Adr.v.p.7.c|Vict.epi. | b Dio,p.789.a.

'Il avoit une tres-grande memoire, un esprit fort étendu, & en mesme temps fort appliqué & fort exact : 'de sorte qu'il apprit en perfection les lettres grecques & latines, 'jusqu'à composer des ouvrages en l'une & l'autre langue en prose & en vers. 'Il apprit de mesme non seulement la medecine, [a] l'arithmetique & la geometrie, mais encore à chanter, à " jouer des instrumens, à peindre, à graver, & d'autres choses semblables. On pretend qu'il n'ignoroit rien de tout ce qui regarde la paix ou la guerre, les fonctions d'un prince & les devoirs d'un particulier. Car il vouloit savoir jusqu'aux plus petites choses : 'rien n'échapoit à sa curiosité : [c] & on assure qu'il la porta jusqu'à la vanité de l'astrologie judiciaire, [d] & aux illusions sacrileges de la magie.

&c. | psallendi.

Tert.apol.c.5.p.7.a. | c Adri.v.p.8.b.c. | d Dio,l.69.p.793.a.

Anal.t.4.p.503.

'Un " de ses maistres dans les sciences fut un L. Julius Vestinius, qui luy servit de secretaire quand il fut Empereur, qui avoit avec cela l'intendance des bibliotheques de Rome & du Musée [ou Academie d'Alexandrie,] & qui estoit encore grand-Pontife d'Alexandrie & de toute l'Egypte.

ἐπὶ τῆς παιδείας.

Adri.v.p.8.c. | n.C.p.31.2.a.b| Philost.soph.24.p.530.b.

'Comme il aimoit les sciences, il honoroit & enrichissoit tous ceux qui en faisoient profession.' Philostrate le marque de plusieurs sophistes ; & dit à cause de cela qu'il savoit mieux qu'aucun de ses predecesseurs augmenter les vertus, [c'est à dire faire étudier ces ames basses & interessées.] 'Il avoit tou-

Adri.v.p.8.c.

jours autour de luy des philosophes & d'autres personnes habiles, qu'il tourmentoit sans cesse par les questions qu'il leur faisoit : ' & il disputoit souvent contr'eux par des poemes & par des livres. ' Car il avoit une tres-grande vivacité d'esprit, soit pour attaquer, soit pour repondre, serieusement ou en raillant, [avec civilité] " ou avec aigreur. Il opposoit sans peine poesie à poesie, " pensée à pensée : en sorte qu'il sembloit preparé sur tout, & avoir preveu tout ce qu'on avoit à luy dire. p.7.e. Vict.epi. *maledictis.* *dictum.*

[La peine qu'il faisoit aux gens de lettres par ses questions curieuses, n'estoit pour eux qu'un divertissement : mais il n'en demeuroit pas là.] ' Parce qu'il savoit de tout, il vouloit aussi paroistre le plus habile en toutes choses, & pour cela il rabbaissoit par un jugement faux & bizarre, ou par une envie maligne, tous ceux qui y excelloient veritablement, vivans ou morts. ' C'est pourquoy il preferoit à Homere Antimaque poete inconnu, Ennius à Virgile, & les autres à proportion. [a] Il faisoit la mesme chose à l'egard des vivans, & trouvoit toujours à redire à leurs ouvrages : mais de plus il les maltraitoit, & quelquefois mesme leur ostoit la vie quand il en trouvoit quelque pretexte, ' comme nous le verrons d'Apollodore grand architecte. ' On ecrit que sa jalousie s'étendit jusque sur Trajan, dont il estoit bien-aise de décrier la conduite. Amm.l.30.p. 341.d|Dio,val.p. 713|Aur.v.p.7. e. Dio,l.69.p.790. a|Adri.v.p.8.b. a Dio,l.69 p. 789.a,Adri.v.p. 8.c. Dio,p.789.c. Adri.v.p.5.a.

ARTICLE II.

Adrien fait paroistre de la bonté & de la liberalité : Il est inconstant dans son amitié.

' DION pretend qu'il n'estoit nullement porté à la cruauté. ' Cependant il avoue qu'il se rendit odieux au commencement & à la fin de son regne par la mort injuste de quelques personnes. [Aussi Marius Maximus qui a fait l'histoire d'Adrien & de quelques autres Empereurs,] ' a mieux aimé dire qu'il estoit naturellement cruel ; mais que de peur d'estre assassiné comme Domitien, il faisoit beaucoup d'actions de bonté & de douceur. ' Son regne fut en effet [presque toujours] tres-doux & tres-favorable. [b] Spartien dit qu'il ne se vengea point de tous ceux qu'il avoit eus pour ennemis estant particulier, & qu'en ayant rencontré un, peu aprés avoir esté fait Empereur, il luy dit, *Vous voilà échapé*. ' Neanmoins Dion dit qu'il ne par- Dio,p.798.a. p.797.e|798.d. Adri.v.p.10.a. Dio,l.69.p.788. d|val.p.714. b Adri.v.p.8.d. Dio,l.69.p.789. c.d.

donna jamais à Apollodore une parole de mépris qu'il luy avoit &c.
p. 7. 8. a. dite devant Trajan. ' On marque que quand une personne l'avoit offensée, il se contentoit [quelquefois] d'ecrire au lieu d'où il estoit, qu'il n'en estoit pas satisfait ; & que quand il estoit obligé de le punir, il diminuoit la peine à proportion qu'il avoit plus d'enfans. [Mais quoiqu'il ait pu faire pour paroistre bon
Eutr. & humain,] 'on n'a jamais esté bien persuadé qu'il le fust ef-
V. Ct. epi. fectivement, ' & on a esté plus porté à croire que sa douceur estoit feinte, & non naturelle.

Dio, l. 69. p. 790. d. ' Il trouvoit tres-bon qu'on luy parlast avec liberté, & qu'on l'empeschast de faire des fautes. Une femme luy demandant justice, il luy dit qu'il n'avoit pas le loisir : surquoy cette femme ayant dit tout haut, "Et pourquoy estes-vous donc Empe- καὶ μὴ βασίλευε.
Adri v. p. 9. b. n. reur ? il s'arresta, l'écouta, & la satisfit. ' Il ne souffroit point non
C p. 33. 1. e. plus que tous le bons princes, qu'on accusast personne de leze-majesté, [c'est à dire de quelque parole ou quelque action indiscrete contre le respect du aux princes.]

v. p. 7. d. ' Mais s'il estoit bon & facile dans des rencontres, il estoit
p. 8. c. triste & severe dans d'autres : ' Il témoignoit estre fasché quand quelques-uns se retiroient mécontens d'auprés de luy : & il leur donnoit luy-mesme souvent des sujets de mécontentement & de chagrin.

p. 6. b. c. 8. d. Dio, l. 69. p. 791. b. ' Il imitoit assez la bonté & la familiarité de Trajan envers
a Adri. v. p. 7. d. ses amis ; [a] ne leur refusoit rien de ce qu'ils luy demandoient ; &c.
b Dio, l. 69. p. 790. b. [b] & souvent les prevenoit leur donnant mesme ce qu'ils ne luy
c Dio, p. 791. b. demandoient pas. [c] Il ne souffroit pas neanmoins qu'ils vendissent à qui que ce fust leurs sollicitations & leur credit ; en quoy
Adri. v. p. 7. d. e. il estoit tres-louable : mais il écoutoit tout ce qu'on luy disoit contr'eux, [& le croyoit] aisément : ce qui fut cause qu'il regarda & traita comme ennemis presque tous ceux qu'il avoit le plus aimez, & qu'il avoit élevez aux plus grandes charges. On en nomme plusieurs, dont quelques-uns se trouverent reduits à se donner volontairement la mort.

d. ' Il faisoit quelquefois paroistre une humeur portée au mé-
p. 6. a. nage & à l'épargne : ' & Spartien dit qu'il prenoit fort garde à ne rien acheter que de necessaire, & à ne nourrir aucune personne inutile.

p. 4. c. d | Dio, l. 69. p. 790. a. b. [Mais l'histoire parle bien davantage de sa liberalité.] ' Car il donnoit beaucoup à de simples particuliers, à des Chevaliers, à des Senateurs, & à des peuples entiers, selon qu'il voyoit leurs besoins, & sans attendre qu'ils le demandassent. [Il employa

presque tout son regne à voyager dans les provinces ;] ' & il lais- Dio p. 790 b| Adr. v.
soit par tout des marques de sa magnificence, faisant faire des
fontaines, des ports, ou d'autres ouvrages, accordant des dis-
tributions de bled ou d'autres graces semblables. ' Il donna à Adri.v.p.10.d.
beaucoup de villes le droit de bourgeoisie latine : il diminua ou
osta les tributs en beaucoup de lieux. ' Il y en eut peu où il ne p.9.d.
fist faire des bastimens, & representer des spectacles. ' Il accor- Phil.l.1.soph.27. p.547.b.
doit souvent des sommes considerables à de simples bourgs.

' Quand il donnoit de luy-mesme à quelqu'un de l'employ Adri.v p.8.d.
dans les armées, il luy donnoit toujours aussi des chevaux, des
mulets, & tout ce qu'il falloit pour sa dépense & son équipage.
S'il voyoit un professeur incapable de son employ, il le luy fai-
soit quitter honnestement en luy donnant dequoy vivre. ' Il fai- e|p.9.a.
soit aussi de grands presens aux Rois voisins ; mais c'estoit quel-
quefois pour en acheter la paix : & il y en eut qui ne les voulu-
rent pas recevoir. ' Il donnoit aussi quelquefois beaucoup à des p.4.c.d.
personnes qui le meritoient tres-peu.

' Dion assure qu'il ne fut jamais assez injuste pour s'emparer Dio,l.69.p.790. a.
d'aucun bien qui ne luy appartinst pas. [a] Il ne vouloit rien re- a Adr.v.p.9.b.
cevoir par testament de ceux qu'il ne connoissoit pas, ni de ses
amis mesme quand ils avoient des enfans.

ARTICLE III.

Adrien maintient l'ordre, & rend la justice ; est populaire & modeste ; prend grand soin des troupes, & les tient dans la discipline.

' QUOIQUE ce Prince fist beaucoup de choses pour pa- p.8.e.
roistre aimer le peuple, ' neanmoins il gouvernoit celuy Dio,l.69.p.790. b.c.
de Rome " avec autorité, sans le flater, ni luy accorder tout ce [illegible]
qu'il vouloit. ' Il témoignoit au contraire beaucoup de respect Adri.v.p.4.e|p.5.b|Dio,p.790.791.
pour le Senat, & " pour les Magistrats. Il ne terminoit les affai- &c.
res importantes qu'avec la participation & l'autorité du Senat,
'aux assemblées duquel il ne manquoit point de se trouver, quand Adri.v.p.4.d.e.
il estoit à Rome ou aux environs. ' Il ne vouloit point que les e.
Chevaliers fussent jamais juges d'un Senateur, comme cela
estoit ordinaire quand l'Empereur jugeoit luy-mesme ; ' ni qu'on n.C.p.17.1.f.
appellast du Senat à luy.

' Quand il jugeoit les affaires, & mesme en tout temps, il Dio,l.69.p.790. e|791.a|Adri.v.p.4.d|11.d.
avoit avec luy les principaux & les meilleurs Senateurs, [b] & di-
vers Jurisconsultes " qu'il avoit choisis avec l'approbation de tout b Adri.v.p.9.a.b| n.C p.32.2.e. quos probasset.

le Senat, pour luy servir de Conseil. Les principaux de ces Jurisconsultes estoient P. Julius (ou plutost Juventius) Celsus, Salvius Julianus, & Neratius Priscus.

Dio.l.69.p.790.c ' Il rendoit la justice en public, afin que tout le monde en fust témoin.

a Adri.v.p.11.a. [a] On marque qu'il vouloit que les Senateurs & les Chevaliers ne parussent jamais qu'en robe hors de chez eux; & il l'observoit luy-mesme quand il estoit en Italie.

b. ' Il s'appliquoit beaucoup à rendre la justice luy-mesme, [& veilloit beaucoup sur ceux qui estoient envoyez pour la rendre dans les provinces.]

p.10.c. ' Il s'informoit avec tant de soin de leur conduite, qu'il ne manquoit point d'en connoistre la verité :

p.7.b. '& lorsqu'ils estoient coupables, il les punissoit severement, jusqu'à donner lieu de croire qu'il suscitoit leurs ennemis pour les accuser. Il traitoit de mesme les Intendans, [qui d'ordinaire estoient de ses affranchis.]

p.10.c. ' Mais il ne vouloit pas se laisser dominer par eux, comme la pluspart de ses predecesseurs avoient fait. Il ne leur donnoit aucun pouvoir, & tous ceux qui se vantoient d'en avoir [pour s'attirer du credit & de l'argent,] en estoient bientost punis.

d. ' Voyant un jour d'une fenestre un de ses esclaves qui se promenoit entre deux Senateurs, il envoya luy donner un soufflet, & luy dire ces paroles: Ne soyez pas si hardi que de « vous mesler avec ceux dont vous pouvez encore estre esclave. «

[Il paroissoit en beaucoup de choses ennemi du faste.]

Dio.l.69.p.791.a. ' Hors les jours solennels, il ne vouloit point que les Senateurs le vinssent saluer au palais, à moins qu'ils n'eussent des affaires. Il revenoit du Senat en chaire, afin qu'ils fussent dispensez de l'accompagner. [Ses medailles sont d'ordinaire fort simples, sans aucun titre extraordinaire, ne marquant souvent ni le titre d'Imperator, ni ceux de Pere de la patrie & de grand-Pontife, ni les années de sa puissance du Tribunat. Il ne prit le Consulat que dans les deux premieres années de son regne.

Adri.v.p.8.c. ' Il alloit aux bains publics avec tout le monde : & l'on conte qu'y voyant un jour un vieux soldat qui s'accommodoit tout seul avec assez de peine, faute d'avoir un valet, il luy en donna plusieurs, & de quoy les entretenir. Le lendemain il en vit d'autres au mesme état; mais il leur dit de se servir les uns les autres.

p.9.e|n.C.p 34.c. ' Il voulut bien qu'on le fist Magistrat à Athenes, à Naple, à Italica, à Adria, & en bien d'autres endroits, sans s'obliger neanmoins d'y aller exercer ces charges.

p.9 d.e|10 a. ' Il ne vouloit point qu'on mist son nom sur un nombre infini de bastimens qu'il fit faire, hormis dans le temple de Trajan:

' Et neanmoins il donna son nom à un grand nombre d'aqueducs, & à beaucoup de villes qui en avoient déja d'autres. p.10.a.

' Il entretenoit les moindres personnes avec beaucoup de civilité, & se mocquoit de ceux qui sous pretexte de tenir leur rang se privoient de cette douceur. ' Hors de Rome jamais il ne paroissoit avec la magnificence d'un Empereur: [a] avec les soldats il vivoit tout à fait en soldat, [b] & dans une entiere simplicité. ' Et cependant on écrit que c'estoit le premier qui avoit porté " des boutons d'or. a. | Dio,l.69.p.792.c. | a a|791.c. | b Adri.v.p.5.c.d. | n.C.p.20.2.a.

auro clavatis mantilibus.

' Il savoit tres-bien la guerre: [c] mais il aimoit mieux la paix. On le loue d'avoir terminé les guerres commencées [sous Trajan,] & de n'en avoir point commencé de nouvelles. [d] Il ne laissa pas de prendre un fort grand soin des armées, ' non seulement des armes, des machines, des camps & des autres choses qui les regardoient en general, mais de chaque officier en particulier, & mesme des simples soldats. Il vouloit les connoistre tous en particulier, examinoit leur vie, leur conduite; voyoit leurs provisions, prenoit garde que tout fust dans l'ordre; bannissoit des camps tout ce qui sentoit les delices & la mollesse; & ne leur faisoit neanmoins rien faire dont il ne leur donnast le premier l'exemple: ' à quoy il ajoutoit des recompenses, de l'argent dont il leur estoit tres-liberal, des honneurs, & des témoignages d'affection, les allant mesme voir dans leurs maladies. Il ne donnoit les charges qu'à ceux qui en estoient dignes, & capables de les exercer. v.p.7.c.d. | c c|Dio,l.69.p.790.a|Aur.V. | d Dio,p.790.b. | n.791.e|Adri.v.p.5.c.d e. | &c. | &c. | Adri.v.p.5.c.d|10.d.e.

' Par ce moyen il rétablit la discipline en un estat où elle n'avoit jamais esté depuis Auguste: ' rendit les armées aussi obeïssantes & aussi modestes, que puissantes & redoutables, [e] & avec tout cela se fit extremement aimer des soldats. [f] En se preparant si bien à la guerre, il maintint l'Empire dans une paix qui ne fut presque jamais interrompuë. Car comme il avoit toujours de bonnes armées, les barbares à qui il ne faisoit point d'injustices, & qu'il gagnoit mesme par ses presens, ne se portoient pas non plus à l'attaquer. p.5.d. | Dio l.69.p.790.b. | e Adri.v.p.10.c. | f d Dio,l.69 p.792 b|Eutr.

ARTICLE IV.

Adrien exact avec excés ; impudique ; superstitieux ; laborieux ; mauvais mari.

Adri.v.p.10.e. ' ADRIEN conduisoit toutes les affaires de l'Etat de mesme que celles de la milice, s'instruisant de tout, & voulant que tout fust dans l'ordre & dans la regle. ' Il prenoit un fort grand soin des deniers publics. ' Il savoit mieux " ce qui regardoit tout l'Empire, qu'un maistre bien soigneux ne sçait l'etat de son ménage. ' Comme il y avoit beaucoup de tables chez luy, il s'en faisoit apporter des plats, mesme des dernieres, pour voir si elles estoient servies comme il l'avoit ordonné, & si ses officiers faisoient leur devoir. ' On n'eust pû que louer ce soin & cette exactitude dans Adrien, si elle n'eust point esté dans l'excés. Mais tout le monde blasmoit sa curiosité, ' & le soin qu'il avoit de s'informer de tout ce qui se passoit de plus secret, non seulement dans sa maison, mais encore chez ses amis.

(Margin: Eutr. — Adri.v.p.10.c. — *omnes publicas rationes.* — p.8.d.e. — Dio,l.69.p.790.a. — Adri.v.p.6.b. — &c.)

' Les payens mesme n'ont aussi pû souffrir ses adulteres qui envelopoient jusqu'à des femmes mariées, & d'autres crimes de cette nature, qu'il ne nous est pas seulement permis de marquer.

(Margin: b|7.c|Hier.chr.)

' Ils ont encore condanné la superstition avec laquelle il s'amusoit à observer les presages. [a] S'imaginant avoir trouvé quelque prediction de son elevation à l'Empire dans la fontaine de Castalie prés d'Antioche, il la fit boucher avec de grandes pierres, de peur, disoit-on, que d'autres n'y cherchassent ce qu'il estoit bien-aise d'y avoir trouvé. ' Son extreme curiosité le porta à employer toute sorte de divinations & les secrets mesmes de la magie, ' sans parler de l'astrologie judiciaire qu'il pretendoit savoir en perfection : [& c'est apparemment ce qui a fait dire à Tertullien] ' qu'il " s'efforçoit de penetrer dans toutes sortes de curiositez.

(Margin: Amm.l.25.p.294.b. — a l.22.p.225.c. — Dio.l.69.p.793.c. — Adri.v.p.8.b.c. — Tert.apol.c.5.p.7.a. — *curiositatū omnium explorator.*)

' Il eut un grand soin, dit Spartien, de la religion & des ceremonies Romaines, ne dédaignant point de faire les fonctions de grand-Pontife : mais il méprisoit les religions étrangeres. ' Cependant S. Jerome dit " qu'il se fit admettre à presque tous les mysteres de la Grece : [& cela paroist bien conforme à ce que nous dirons sur l'an 125. Nous verrons autre-part comment il traita les Chrétiens. Il fut assez impie] ' pour se dresser & se

(Margin: Adri.v.p.11.a.b. — Hier.v.ill.c.19.p.275.a. — *initiatus.* — Adri.v.p.7.a.)

consacrer à luy-mesme des temples & des autels. ' On trouve encore plusieurs medailles où il est appellé l'Olympien, comme son Jupiter, l'Hercule Romain, le Sauveur. Il semble qu'il s'attribuoit principalement le titre d'Olympien. [Ainsi JESUS-CHRIST n'avoit garde de vouloir recevoir des temples de luy,] ' quoy qu'on écrive qu'il luy en voulut dresser plusieurs. Spanh.l.8.p.743-745. V.S.Quadrat. Alex.v.p.129.c.

' Pour son corps, il estoit bien fait, grand & robuste, infatigable dans le travail. Il s'exerçoit sans cesse à faire des armes, ' & apprit parfaitement à les manier. [a] Il aimoit fort à monter à cheval, & à marcher à pied. [b] Il faisoit quelquefois à pied & armé " sept ou huit lieues de chemin, [c] ce qui estoit alors la journée ordinaire des gens de pied, sur tout des soldats: ' & on pretend que c'est en cette sorte qu'il faisoit ses voyages, toujours à la teste de ceux qui l'accompagnoient. Adri.v.p.12.e. p.7.c.d. a p.12.e. b p.5.2. 20.millia. c n.C.p.19.20. Vict.epit.

' Il aimoit la chasse avec excés dés sa premiere jeunesse, ' & y donnoit tout le temps qu'il pouvoit sans faire tort aux affaires. [d] Il fonda mesme une ville dans la Mysie qu'il fit appeller " Adrianotheres, ou *la Chasse d'Adrien*, parce qu'il avoit tué un ours en ces quartiers-là. [e] Il a souvent tué des lions de sa main. ' Mais il se rompit une fois en chassant la cheville du pied & la cuisse, ce qui le pensa faire demeurer boiteux. [f] Aussi il aimoit les chiens & les chevaux, jusqu'à leur dresser des tombeaux, & à leur faire des epitaphes: [g] & on a encore celle de son cheval de chasse. Adr.v.p.1.b. Dio,l.69.p.791.a|792.c. &c. d 792.c|Adri.v.p.10.c. V.§16. e Adr.v.p.12.c. p.13.a|n.C.5| Dio,l.69.p.792.c. f Dio,p.792.d| Adr.v.p.10.c. g Spart.n.C.p.37.2.b.c.

'Dion marque que sa maniere de vivre estoit toujours militaire & dure. [h] Il n'alloit jamais qu'à pied ou à cheval quand il estoit avec les soldats: il avoit toujours la teste nue au milieu des pluies & des neiges, & aux plus grandes ardeurs du soleil: à quoy Spartien attribue la maladie dont il mourut. ' Adisner il ne prenoit pas mesme un doit de vin: & il soupoit avec les personnes les plus illustres, qu'il entretenoit de toutes sortes de choses. [Je ne voy pas que tout cela se rapporte bien à cette humeur portée à la mollesse, aux delices & au luxe, que luy attribue Aurele Victor.] ' On marque qu'il fut le premier des Empereurs qui porta une longue barbe, les autres l'ayant toujours fait raser, comme c'estoit la coutume generale de ce temps-là. Il laissa croistre la sienne pour cacher quelques " défauts naturels qu'il avoit sur le visage. Dio,l.69.p.792.a. h a'Adri.v.p.11.b|9 a. Dio,l.69.p.791.b. l.68.p.777.c| Adri.v.p.12.e. vulnera.

[Il avoit épousé, comme nous avons dit, Julia Sabina petite-niéce de Trajan.] ' Il se plaignoit qu'elle estoit d'une humeur " chagrine & querelleuse, & disoit mesme qu'il l'eust répudiée Adri.v.p.6.a| asperam & morosam.

Birag p 185. Fu .chi.& Alex| Orof l. 7.c.13.p. 212.2.d. a Vict.epit.

s'il n'euſt eſté qu'un particulier. ' Il ne laiſſa pas de luy faire donner, ou de ſouffrir qu'on luy donnaſt le titre d'Auguſte, ' en meſme temps qu'il prit celuy de Pere de la patrie, [c'eſt à dire apparemment " ſur la fin de l'an 118.] [a] Mais du reſte il la traitoit avec de grandes indignitez, & preſque en ſervante plutoſt qu'en Imperatrice. ' On croit qu'il la fit enfin empoiſonner [un peu avant que de mourir,] ' ou qu'il la reduiſit à ſe faire mourir elle-meſme. Elle de ſon coſté ne ſe plaignoit pas moins. Elle diſoit tout haut qu'elle avoit affaire à un eſprit " inſupportable. [Et elle ne rougiſſoit pas meſme] de ſe vanter de ſon crime " en diſant qu'elle n'avoit point voulu luy donner de fils, de peur que ce ne fuſt la ruine du genre humain. [La folie des payens ne laiſſa pas] ' d'en faire une deeſſe aprés ſa mort. [b] De ſon vivant meſme, les peuples luy dreſſerent des monumens, où ils la qualifioient la nouvelle Cerés.

V. la note 1.

Adri.v.p.11.d. Vict.epi. Bir p 185. b Fabret.c.8.p. 2;0.

immane; *elaboraſſe ne gravidaretur.*

[Aprés avoir fait ce portrait general d'Adrien, il faut venir à l'hiſtoire de ſon regne.]

ARTICLE V.

Adrien eſt declaré Empereur : De Similis & Tatien ſes premiers Prefets du Pretoire : Il abandonne trois provinces conquiſes par Trajan.

L'AN DE JESUS-CHRIST 117, D'ADRIEN I.

" *Niger, & Apronianus Conſuls.*

V. Trajan § 24.

Adr v.p.3. a e| Dio,l.69.p.788.c.

' ADRIEN s'eſtant fait declarer Empereur à Antioche le 11. aouſt [de l'an 117.] écrivit au Senat pour luy faire excuſe d'avoir pris ce titre ſans ſon autorité, parce, diſoit-il, que les ſoldats s'eſtoient haſtez de le luy donner, afin que l'Etat ne demeuraſt pas ſans prince. Il prioit donc le Senat de le confirmer dans cette autorité, & de ne luy decerner jamais aucun honneur particulier à moins qu'il ne l'euſt demandé. ' Il ne laiſſa pas de récompenſer les ſoldats qui l'avoient élevé à l'Empire " en leur donnant une fois autant que les autres Empereurs. [C'eſt ſans doute cettre lettre] ' où Dion dit qu'il promettoit des merveilles, comme de ne rien faire que ce qu'il verroit eſtre utile au public, & de n'oſter la vie à aucun Senateur : à quoy il ajoutoit des ſermens & des imprecations horribles s'il manquoit à ces promeſſes. On ne laiſſa pas de l'accuſer de les avoir

Adri.v.p.3.d. Dio,val.p.713.

duplici largitione.

avoir violées, [comme nous verrons bien-toſt.]

'Il prit pour Prefets du Pretoire Tatien (ou Attien) ſon ancien tuteur, & Similis, à qui il devoit l'Empire, dit un auteur, auſſi bien qu'à Tatien. ' Similis eſtoit un homme d'un grand merite pour ſes mœurs, pour ſa prudence, & pour ſa moderation. Trajan l'ayant un jour fait appeller avant les Prefets, quoiqu'il ne fuſt alors que Centenier, il le pria de l'excuſer, parce qu'il eſtoit " contre l'ordre qu'un officier euſt l'honneur de l'entretenir, pendant que ſes Commandans attendoient dehors. Il n'accepta qu'avec peine la dignité de Prefet, & ayant enfin obtenu peu de temps aprés d'en eſtre déchargé, ' vers l'an 120. lors qu'Adrien commença à s'en laſſer, comme il ſemble qu'on le peut tirer de Spartien, ' il ſe retira à la campagne, où il paſſa en repos les ſept années qu'il vécut depuis : & en mourant il ordonna qu'on miſt ſur ſon tombeau " qu'il avoit eſté [1] 76. ans ſur la terre, & qu'il en avoit vécu ſept.

Adri.v.p.5.b. | n.S. p.19 2.d| | Dio, l.69.p.795.b. | ἀξιον. | Adri.v.p.5.b. | n.S.p.19. 2.c.d| | Dio, p.795.c. | βιοὺς ζήσας 1.

[Tatien ne luy reſſembloit pas.] ' Car peu de jours aprés qu'Adrien eut eſté fait Empereur, il luy écrivit qu'il luy conſeilloit de faire tuer Bebius Macer Prefet de Rome [qui avoit eſté Conſul en 101.] avec Laberius Maximus & Craſſus Frugi alors releguez dans des iſles. Mais Adrien ne voulut point commencer ſon regne par ces cruautez. ' Il rejetta ſur les conſeils du meſme Tatien celles qu'il commit [environ deux ans aprés.] ' Il deſarma neanmoins dés ce temps-ci Luſius Quietus, [qui avoit ſi bien ſervi ſous Trajan, en luy oſtant les Maures qu'il commandoit. On le regardoit comme un homme ſuſpect, ' ſa grande fortune luy ayant attiré la haine & l'envie.

Adri v.p.3.c. | p.5.a.b. | d. | Dio, val p.716.

[L'Empire Romain eſtoit alors dans la plus grande élevation où il ait jamais eſté ; mais agité par des troubles qui pouvoient le ruiner entierement. Trajan l'avoit augmenté de la Dace dans le ſeptentrion, de l'Arabie, de l'Armenie, de la Meſopotamie, de l'Aſſyrie du coſté de l'orient : & les Parthes meſmes, à qui il avoit donné un Roy, eſtoient comme devenus ſes ſujets.] ' Mais toutes ces conqueſtes eſtoient pleines de revoltes & dans l'Empire Romain meſme les Anglois ne vouloient pas demeurer ſoumis. L'Egypte eſtoit agitée de ſeditions ; la Lycie & la Paleſtine ſe revoltoient, & outre cela les Maures & les Sarmates troubloient les provinces les plus proches d'eux. [Nous verrons autre-part ce qui regarde la Paleſtine & les Juifs.]

Adri.v.p.5.b.

1. D'autres liſent τόσα au lieu de ος', d'autres ὀ. Dion (*p 796.b.*) en parle comme d'un homme fort agé. Adria.n.S.p.19.a.

d.

' Adrien envoya Martius Turbo appaiser les conquestes de la Mauritanie : [nous ne savons point ce qui se fit dans les autres provinces.]

b.c. — p.5.a'n.S.p.19.1. — e| Eutr. Sex. Ruf.| Hier.chr. — a Adri.v.p.3.b| Eutr. — b Aug.civ.D.l.4. c.29.p.50.2.b.

' Mais pour les conquestes de Trajan, Adrien se resolut à les abandonner presque toutes, soit parce qu'en effet il estoit impossible de les conserver, ' soit qu'il fust jaloux de la gloire de Trajan. [a] Ainsi il retira toutes les troupes qui estoient dans l'Armenie, la Mesopotamie & l'Assyrie, bornant l'Empire à l'Euphrate comme il l'estoit auparavant. [b] Il dementoit donc l'imagination qu'avoient les Romains, que jamais leur dieu Terme ne reculoit : & si ce pretendu dieu avoit resisté à la puissance de Jupiter, il fut contraint de ceder à la volonté d'Adrien.

Adri.v.p.3.c. — p.10.c. — p.7.a. — p.3.c. — p.10.c.

' Ce prince osta aux Parthes [Partamaspate] que Trajan leur avoit donné pour Roy, ' & s'acquit par là l'affection de ces peuples, ' qui se remirent sous la domination de Cosroés [chassé autrefois par Trajan.] ' Il fit Partamaspate Roy de quelques nations voisines, [que l'histoire ne nomme pas.] Il permit aux Armeniens d'avoir un Roy, [dont le nom n'est pas non plus connu.]

Eutr. — Dio,l.68.p.776. e.

' Il vouloit aussi abandonner la Dace ; mais on l'en détourna à cause de ce grand nombre de citoyens Romains que Trajan y avoit mis [dans diverses colonies.] ' Il ne laissa pas d'abbattre les arches du pont que Trajan avoit fait sur le Danube, de peur que les barbares [qui estoient à l'occident de la Dace] ne s'en rendissent maistres, & ne s'en servissent pour passer dans la Mesie : [mais tout le Danube estoit un pont pour les barbares durant l'hiver.]

Adri.v.p.3.b. — d. — n.C.p.12.2.e.f.

' Aprés avoir donné ses premiers ordres pour la paix de l'orient, ' il s'en alla d'Antioche [à Selinunte] voir les cendres de Trajan, qu'on alloit transporter à Rome. Il revint delà à Antioche, où ayant laissé Catilius Severus pour gouverner la Syrie, il partit pour s'en aller à Rome par l'Illyrie. ' Il n'arriva à Rome que l'année suivante.

Epiph. mens.c. 14.p.170.a.b.

[Si l'on osoit se fonder sur S. Epiphane, qui est peu exact dans l'histoire,] ' il faudroit dire qu'Adrien avant que de prendre le chemin de Rome fit un voyage en Egypte, en passant par Jerusalem 47. ans depuis sa prise par Tite ", & que la trouvant toute ruinée, il prit dessors la resolution de la rebastir, [ce qu'il n'executa neanmoins que dans les dernieres années de son regne.] en 70.

S. Jerome marque sur cette année dans sa chronique, qu'A-

drien rétablit à ses dépens la ville d'Alexandrie. Mais au lieu qu'il dit qu'elle avoit esté ruinée par les Romains, ' ce qui ne paroist pas avoir aucun fondement dans l'histoire, [il a peut-estre voulu dire que ç'avoit esté par les Juifs qui avoient fait d'horribles ravages dans l'Egypte. Et ils pouvoient bien en avoir fait aussi dans Alexandrie, quoiqu'on ne trouve point qu'ils en ayent jamais esté maistres.] ' Nous verrons neanmoins qu'Adrien mesme luy rendit ses anciens privileges, [comme si elle les eust perdus par quelque rebellion.]

Hier. chr. n. p. 209. 1.

Vopisc. v. Sat. p. 245. c.

ARTICLE VI.

Adrien vient à Rome, fait une grande remise sur les imposts; arreste les Sarmates & les Roxolans.

L'AN DE JESUS-CHRIST 118, D'ADRIEN I. ET 2.

' *Adrianus Augustus II. & Salinator Consuls.* — Idat. Cassd. &c.

' ADRIEN avoit obtenu ce second Consulat dés le vivant de Trajan par le moyen de Plotine. [a] Onuphre croit que son collegue est ce Fuscus Salinator [b] qui avoit épousé la fille de Servien [niéce d'Adrien,] & dont Pline parle tres-avantageusement. Son pere [est apparemment] [c] ce Fuscus Salinator dont Pline cite le jugement à Trajan. [Nous verrons à la fin de ce regne la mort funeste de Fuscus jointe à celle de Servien son grand-pere.]

Adri. v. p. 2. e|n. C.
a Onu. in fast. p. 219. f.
b Plin. l. 6. ep. 11. 26. p. 362-364. 368.
c l. 10. ep. 93. p. 626.

' Adrien, comme nous avons dit, revint cette année d'orient à Rome. ' Le Senat luy decerna le triomphe preparé pour Trajan, & luy donna le titre de Pere de la patrie; Adrien refusa le triomphe, voulant qu'on le donnast à l'image de Trajan, qu'il semble y avoir portée luy-mesme; & differa aussi de recevoir le titre de Pere de la patrie, qu'il avoit déja refusé [l'année precedente] voulant, disoit-il, imiter Auguste qui ne l'avoit receu que bien tard. [" Il paroist neanmoins qu'il fut obligé de le prendre dés cette année mesme.] ' Quelques medailles luy donnent comme à Trajan les titres d'*Optimus* [ou Excellent,] de Dacique, de Germanique, & de Parthique. [Mais cela est rare.] ' Il prenoit celuy de grand-Pontife dés l'an 117. [avant que de l'estre venu recevoir à Rome.]

Occo, p. 225. Adri. v. p. 3. c. Note I. Birag. p. 167. p. 168.

' On marque dés cette année la troisiéme largesse qu'il avoit faite [au peuple:] ' & on pretend que les deux premieres sont

p. 169. p. 168.

Adri.v.p.3.c|n. C.p.13.2.c.d. de l'année precedente. ' Il remit tout à fait à l'Italie" le present que les villes avoient accoutumé de faire aux Empereurs aprés leurs victoires, & en diminua la somme dans les provinces, *aurum coronarium.*
v.p.4.a. ' quoique l'Etat à ce qu'il pretendoit, eust alors un tres-grand besoin d'argent.

c|Dio, l.69 p. 791. ' Mais il fit une remise [bien plus importante] " dans les derniers mois de cette année sur ce qui pouvoit estre du au fisc & au thresor imperial. Il semble qu'il ait remis generalement tout ce qui estoit du par les particuliers de Rome & de l'Italie; & dans les provinces" tout ce qui estoit du depuis seize ans, au moins dans les provinces imperiales: car Spartien '& une inscription de cette année semblent se restreindre à celles-ci. [Et peut-estre estoit-il bien-aise de laisser absolument à la disposition du Senat celles qui estoient du departement du peuple selon la distribution " qu'Auguste en avoit faite autrefois.] ' Il brula dans la place de Trajan les obligations & les memoires de toutes les choses dont il accordoit la remise, afin qu'on ne craignist point d'en estre recherché à l'avenir, ' donnant ainsi le repos & aux vivans, & à ceux mesmes qui n'estoient pas encore nez. ' Cette remise se montoit à des sommes immenses: & des personnes habiles qui ont reduit à la valeur des monnoyes de nostre temps, ce qui en est marqué dans les historiens, le font aller " à vingt-deux millions cinq cent mille écus d'or. Cette liberalité n'avoit point eu d'exemple [1] jusques à luy. [La memoire ne s'en est pas seulement conservée dans les historiens,] ' mais encore dans des inscriptions celebres de cette année & de la suivante, [où elle peut avoir esté achevée,] [a] & dans des medailles qui nous representent Adrien le flambeau à la main pour mettre le feu aux obligations qu'il avoit remises. ' C'est ce qui a fait dire de luy qu'il avoit enrichi toute la terre.

Marginal notes: Note 2. — Anal.t.4 p.486. — Note 3. — Adr.v.p.4.c. — V. Auguste § 2. — Anal.t.4.p.484. — p.484|Adri.v.p.4.c|n.S.p.17.1.b.d. — *aureorum solatorum.* 1. — Onu. in fast. p. 220 a.b. — a Spanh.l.9.p.811. — p.815.

La chronique d'Eusebe ajoute, qu'il déchargea " les Romains de beaucoup d'imposts. ' Les auteurs plus anciens ne disent rien de cela. S. Jerome met seulement qu'il en déchargea beaucoup de personnes. Note 4.

Adr.v.n.S.p.16.

L'AN DE JESUS-CHRIST 119, D'ADRIEN 2. ET 3.

Idat|Cassd. &c. ' *Adrianus Augustus III. & Rusticus Consuls.*

Adri.v.p.4.d. ' Adrien ne tint que quatre mois ce troisiéme Consulat, durant lequel il rendit souvent la justice. [Il ne fut plus Consul depuis.]

[Il faut assez vrai-semblablement rapporter au 24. janvier de V. la note 5.

Spanh.l.9.p.812.

1. Quelques-uns le disent de Trajan: mais on le conteste.

cette année,] 'ce que Dion dit" des jeux qu'il fit celebrer à Rome le jour de sa naissance, & des liberalitez qu'il y fit au peuple. 'Cet historien ajoute que la mesme année il permit au philosophe Euphrate de finir sa vieillesse & ses maladies par la ciguë. [Nous avons parlé" autre-part de ce philosophe celebre dés le commencement de Vespasien.] Dio, l.69.p.791. c. d. V. Apollone de Tyanes.

'Adrien vainquit cette année les Sarmates,[a] qui troubloient l'Illyrie avec les Roxolans. [b]Une inscription de la troisiéme année de son regne le fait Imperator pour la seconde fois: '& il ne l'a jamais esté davantage. [Ainsi l'on peut rapporter à la guerre des Sarmates] ce que dit Eutrope, qu'il ne combattit qu'une seule fois durant son regne [contre les ennemis étrangers;] & que ce fut par un gouverneur de province. 'Il marcha neanmoins contre les Sarmates, & s'en alla pour cela en Mesie, aprés y avoir envoyé ses troupes. Eus. chr. a Adri. v.p.4.a. b Goltz. p.67.68. p.69.c. Adri. v.p.4.a.

[On peut encore rapporter à cette guerre ce que dit Dion,] 'que le Danube estant entre Adrien & les barbares, sa cavalerie toute armée passa le fleuve à la nage: ce qui étonna tellement les ennemis, [qu'ils se soumirent, comme on le tire de la chronique d'Eusebe:] & s'étant ensuite querellez les uns les autres, ils firent Adrien mesme l'arbitre de leurs differens. 'Cette cavalerie Romaine estoit celle des Hollandois auxiliaires. 'Et on voit encore cette action marquée dans l'epitaphe de l'un d'eux nommé Soranus. [c] On lit dans Suidas qu'Adrien mesme passa le Danube à la nage. [Mais il a apparemment mal pris le sens de Dion.] Dio, l.69.p.79[?]. b. b|n.p.1043.1044. p.1044.1|Ger. Nov. p.12. c Suid. a.p.87.c.

'Pour les Roxolans, comme leur Roy se plaignoit qu'on luy avoit diminué sa pension, Adrien aprés s'estre informé de la verité, fit la paix avec luy, [en le satisfaisant sans doute.] 'Et il obtint [ou acheta ainsi] la paix de plusieurs Rois par les presens qu'il leur faisoit secrettement: surquoy il se vantoit d'avoir plus conquis " sans rien faire que les autres par les armes. [Mais ces sortes de conquestes ruinerent enfin entierement l'Empire Romain.] Adri. v.p.4.a. Vict. epi. p.537. d.e. otio adeptū.

'Au commencement de cette expedition Adrien donna le soin de la Pannonie & de la Dace à Martius Turbo, qu'il avoit rappellé de la Mauritanie, en attendant qu'il y eust autrement pourveu:] '& en s'en retournant il le fit gouverneur de la Dace. [Mais comme il ne pouvoit pas avoir le titre de Propreteur, parce qu'il n'estoit que Chevalier,] Adrien luy Adri. v.p.4.a. b.

donna [1] les mesmes titres & les mesmes droits qu'au Prefet d'Egypte, afin qu'il eust plus d'autorité.

ARTICLE VII.

Adrien fait mourir quatre Consulaires, change ses Prefets.

Adri.v.p. 4.a|5.a|n.C. p.142.a| Dio,l.69.p.788.d. ' LE voyage d'Adrien dans l'Illyrie fut funeste à l'Empire par la mort de quatre Consulaires de la premiere qualité, & les plus estimez de Trajan, Cornelius] Palma, Celsus, Domitius Nigrinus, & Lusius [Quietus.] Nigrinus qu'Adrien destinoit pour estre son successeur, s'il en faut croire Spartien, fut accusé de l'avoir voulu tuer ou durant un sacrifice, ou à la chasse, & les trois autres d'estre entrez dans cette conspiration: [& Adrien en ayant écrit au Senat,] ils furent executez en divers endroits par ordre de cette compagnie, sans qu'Adrien le voulust à ce qu'il pretendoit: & il protestoit avec serment qu'il n'avoit point donné ordre qu'on les fist mourir. Cependant quoiqu'il pust dire, ' ces executions passerent pour injustes, parce qu'on ne se persuada nullement que " ces personnes excellentes, comme les appelle Dion, fussent coupables de la trahison dont on les accusoit: ' & la haine en tomba toute entiere sur Adrien. [Il ne desavouoit pas mesme toujours qu'il ne fust auteur de leur mort,] puisqu'il en rejettoit la faute sur les conseils de Tatien Prefet du Pretoire. ' Palma & Celsus avoient toujours esté ses ennemis.

V. Trajan § 14. — Dio,l.69.p.788.d|797.c. — ἀρίστοι ἀνδρῶν. — ib|Adri.v.p.4.b|5.a.b. — Adri.v.p.2.c.

Dio,l. 69.p.788.d. ' On fit mourir encore plusieurs autres personnes riches & puissantes, ou sur d'autres crimes, [ou comme coupables de la mesme conspiration:] ' car on pretendoit qu'un grand nombre de personnes y avoient eu part.

Adri.v.p.4.a.

b. ' Les mauvais bruits qui coururent sur cela obligerent Adrien à revenir promtement à Rome. ' On croit pouvoir tirer de quelques medailles qu'il revint par mer. ' Il s'y justifia comme il put dans le Senat, [a] & jura [de nouveau] que jamais il ne feroit mourir un Senateur, que [2] de l'avis du Senat. Pour regagner l'affection du peuple, il luy fit de grandes largesses, & fit beaucoup d'autres choses qu'on peut voir dans Spartien: ' sans pou-

tristissima opinio. — n.C.p.142.d. — v.p.4.b|Dio,p.688.d. — a Adr.v.p.4.b. — Dio, p.788.d|797.e.

1. Je pense que c'est le sens le plus naturel de ces paroles, *titulo Ægyptiacæ præfecturæ ornato.*
2. Il semble donc que Nigrinus & les autres n'eussent pas esté tuez par l'avis du Senat. Cependant Spartien dit l'un & l'autre.

voir neanmoins effacer la mauvaise impression qu'il avoit donnée de son esprit. ' Il promit souvent & devant le Senat & devant le peuple qu'il gouverneroit l'estat [1] non comme son bien particulier, mais comme le bien du public. Adri. v. p. 4. d.

' La puissance de Tatien estoit si grande, qu'elle devint insupportable à Adrien mesme : & l'on pretend qu'il se fust porté jusqu'à luy faire oster la vie, s'il n'eust déja esté trop odieux par la mort des autres. [Ainsi il dissimula sa haine :] & il n'osa mesme luy oster sa charge de Prefet, mais il l'engagea à demander un successeur ; & aussitost il mit Martius Turbo en sa place. ' Il luy donna neanmoins une place dans le Senat, avec les ornemens Consulaires, disant qu'il n'avoit rien de plus grand à donner. Et il accordoit en effet fort rarement la dignité de Senateur. ' Mais enfin " il le traita ouvertement en ennemi, & le fit proscrire. p. 5. a. p. 4. e. &c. p. 7. d. e.

' Turbo mis à la place de Tatien estoit un homme excellent, & tres-grand Capitaine. Estant Prefet du Pretoire il vivoit comme un simple particulier, éloigné de toutes sortes de delices. On loue sur tout sa vigilance infatigable. Il estoit toujours auprés d'Adrien, mesme estant malade, quelquefois dés devant minuit, & Adrien l'exhortant un jour à se reposer, il luy répondit, *Il faut qu'un Capitaine meure debout.* ' Cependant Adrien " le persecuta enfin comme tous les autres qu'il avoit le plus aimez. Dio, l. 69. p. 795. 796. &c. Adri. v. p. 7. e. *graviter insecutus est.*

' Similis collegue de Tatien obtint son congé vers le mesme temps que luy. Adrien donna sa place à Septitius Clarus ' à qui Pline écrit comme à son ami. ª On croit aussi que c'est ce Septitius à la priere duquel le mesme Pline donna au public le recueil de ses epitres, ' & ce C. Septitius qu'il appelle l'homme le plus sincere, & le plus fidele qu'il connust. [Nous verrons comment Adrien le traita enfin.] p. 5. b. Plin. l. 1. ep. 15. p. 41. l. 2. ep. 9. p. 95.

' Adrien ayant ainsi éloigné de luy ceux à qui il devoit l'Empire, s'en alla dans la Campanie, où il soulagea toutes les villes par ses liberalitez, & prit auprés de luy ceux du pays qui avoient
2. les qualitez les plus eminentes. [2] Adr. v. p. 5. b.

1. *Vt qui sciret populi rem esse, non propriam.*

2. ' Le P. Pagi veut qu'Adrien ait esté cette année à Alexandrie, à cause d'une medaille datée COS. III. [ce qui est commun à cette année & à toutes les suivantes.] Pagi, 119. § 4.

ARTICLE VIII.

Des voyages d'Adrien : Il va dans les Gaules, en Angleterre où il fait un mur, & en Espagne.

L'AN DE JESUS-CHRIST 120, D'ADRIEN 3. & 4.

Onu. in fast. p. 220. d. ell Idat. ' *L. Catilius Severus II. & T. Aurelius Fulvus Consuls.*

Adri. v. p. 3. a. [CE Catilius Severus est apparemment celuy-mesme] '(qu'Adrien avoit laissé en 117. pour gouverner la Syrie, [où l'on ne mettoit guere que des personnes qui eussent déja esté Consuls. Aussi Idace le marque en cette année Consul [1] pour la seconde fois. Onu. in fast. p. 220. c M. Aurel. v. p. 22. d. Cela pourroit confirmer] ' ce que croit Onuphre que c'est ce Catilius Severus bisayeul maternel de l'Empereur Marc Aurele qui avoit esté deux fois Consul, & Prefet de Rome. Adri. v. p. 7. c. ' Catilius Severus fut aussi de ceux qu'Adrien traita en ennemis aprés les avoir beaucoup aimez. Onu. in fast. p. 220. c. ' Pour l'autre Consul, on croit que c'est l'Empereur Antonin qui succeda à Adrien.

[Nous croyons pouvoir commencer en cette année les voyages d'Adrien, qui occuperent presque tout le reste de son regne.] NOTE 6. Adri. v. p. 7. a| Dio, l. 69. p. 790. b. ' Car il n'y a peut-estre point d'Empereur qui ait couru tant de pays que luy en si peu de temps, & il n'a laissé presque aucune province de l'Empire sans y aller. a Adri. v. p. 9. a. [a] La curiosité avoit beaucoup de part à ses voyages; car il vouloit voir luy-mesme la verité de tout ce qu'il avoit appris par les livres : [mais ils ne laissoient pas d'estre utiles : car comme nous avons dit, il faisoit de grandes liberalitez par tout où il alloit,] p. 7. b. ' examinoit la conduite des Intendants & des Gouverneurs, & les punissoit s'ils estoient coupables. Dio, l. 69. p. 791. d. ' Il s'instruisoit exactement de l'état des villes & des provinces [pour voir ce qui leur manquoit :] il visitoit toutes les places de guerre & les chasteaux, les faisoit changer ou abbattre, quand il y trouvoit quelque chose qui ne luy plaisoit pas & en faisoit bastir de nouveaux. Adri. v. n C. p. 261. b. c. ' On croit que c'est ce qui l'a fait appeller dans plusieurs medailles l'Hercule Romain.

Birag. p. 175. 176. ' On voit par ses medailles, qu'il a esté dans les Gaules, dans l'Espagne, dans la Mauritanie, dans l'Afrique, dans la Libye, dans la Sicile, dans l'Acaie, dans l'Eubée, dans la Macedoine, dans l'Egypte, à Alexandrie, dans la Palestine, dans l'Arabie,

1. Cuspinien (*p.* 349 *a.*) cite de Pline le jeune, que Catilius Severus avoit esté fait **Consul** par Trajan. Plin. l. 1. ep. 22. p. 65. ' Je ne le trouve que dans le commentaire de Pline par Catanée qui ne cite rien.

dans

dans la Syrie, dans la Cilicie, dans la Pamphilie, dans la Lycie, dans la Cappadoce, dans la Phrygie, dans l'Asie, dans la Bithynie, dans la Thrace, dans la Mesie, dans la Dalmatie. [Je ne sçay pourquoy l'on n'y trouve pas aussi l'Angleterre où nous le verrons bien-tost.] ' Mais on luy donne la gloire de l'avoir retablie, aussi-bien que toutes ses autres provinces, & encore l'Armenie, la Dace, Nicomedie, en un mot toute la terre. p 176. 177.

' Il commença ses voyages par les Gaules, où il soulagea tous ceux qu'il jugea en avoir besoin. Il ne manqua pas d'aller jusques dans la Germanie [où estoient les principales forces de l'Empire. [' C'est pourquoy il s'appliqua extremement à y établir la discipline parmy les soldats. Adri. v. p 5. c. c. d. e.

Eusebe marque sur cette année qu'il rétablit par ses largesses la ville de Nicée en Bithynie, & celle de Nicomedie qu'un tremblement de terre avoit renversée. S. Jerome met ce tremblement cette année mesme, & ajoute qu'il avoit renversé plusieurs autres villes des environs ausquelles Adrien fit aussi part de ses thresors. ' Il merita par des liberalitez si dignes d'un prince le titre de restaurateur de Nicomedie en particulier, & de la Bithynie en general, qui luy est donné dans quelques medailles; [mais il le merita encore mieux en donnant à cette province Severe pour gouverneur, comme nous le dirons dans la suite.] Eus. chr. n p. 212. 1 | Bir.

L'AN DE JESUS-CHRIST 121, D'ADRIEN 4. ET 5.

' *Annius Verus II. & Augur Consuls.* Idat'M. Aurel. v. p. 22. d: a Dio, l. 69. p. 797. b M. Aur. v. p. 22. c. d.

a Ce Verus qui fut encore depuis Consul pour la troisiéme fois [en 126.] est l'ayeul paternel de l'Empereur M. Aurele, qui naquit cette année mesme. Verus avoit esté fait Patricien par Vespasien & Tite [vers l'an 75.] Augur est appellé Augurin dans la chronique d'Alexandrie.

' Adrien ayant reduit les troupes de la Germanie sous la discipline, passa en Angleterre, où il corrigea aussi beaucoup d'abus qui s'estoient établis parmi les soldats. [On ne voit point qu'il y ait fait de guerre contre les Anglois. Ces peuples avoient esté entierement domptez sous Domitien par Agricola; mais ce General ayant esté rappellé, ils s'estoient aussi-tost revoltez. On ne trouve point ce qui s'estoit passé depuis, sinon qu'il y avoit du trouble au commencement de ce regne. Il paroit que lors qu'Adrien y vint, la plus grande partie de l'isle obeïssoit aux Romains, mais que les peuples septentrionaux s'estoient rétablis dans leur ancienne liberté.] ' Pour les separer donc des pays dont les Romains estoient maistres, Adrien fit une mu- Adri. v. p. 6. a. V. Domitien § 5. a.

Usser. r. Brit. p. 1024 Alford. p. 123 § 4. 5. 6. raille d'environ " 30. lieues de long. ' On croit que c'est celle dont on voit encore des restes dans le pays de Nordhumberland entre Neucasthe sur le Tyn & Carlile sur l'Eden. Car cette muraille qui va un peu en tournant, pouvoit bien avoir prés de trente lieues. (Adri v. p. 6. d.) ' En beaucoup d'autres pays où les Romains n'étoient point non plus separez des barbares par des rivieres, il faisoit une espece de muraille, avec de grands pieux enfoncez en terre & entrelassez les uns dans les autres.

(30. mille.)

Adri v. p. 6. a|n. S. p. 27. 2. ' Adrien disgracia en Angleterre beaucoup de personnes, pour s'estre conduits avec un peu trop de liberté sans son ordre à l'égard de l'Imperatrice Sabine, [ce que l'histoire n'explique pas davantage.] Suetonius Tranquillus [qui est sans doute l'historien,] perdit sa charge de secretaire, (Dio, l. 69. p. 789. a.) ' qui peut avoir esté donnée à Heliodore. [a] Septitius Clarus Prefet du Pretoire perdit aussi la sienne [b] & fut traité par Adrien en ennemi.

a Adri v. p. 6. a. b p. 7. d.

p. 6. c. ' Les affaires de l'Angleterre estant reglées, Adrien repassa dans les Gaules, & fit bastir à Nisme " un palais superbe en l'honneur de Plotine [veuve de Trajan.] (basilicam.) (n. C. p. 23. 2.) ' On ne trouve point aujourd'huy de reste de ce palais; mais ceux du pays croyent que l'amphitheatre qu'on voit encore à Nisme [appellé les Arenes,] le pont du Gard qui en est proche, & beaucoup d'autres antiquitez qu'on voit en ces quartiers-là, sont des ouvrages d'Adrien ou d'Antonin son successeur. (v. p. 6. c.) ' Adrien s'en alla des Gaules dans l'Espagne, & il y passa l'hyver à Tarragone.

c|n. C. p. 23. 1. ' Les Egyptiens trouverent en ce temps-ci un de ces bœufs qu'ils adoroient sous le nom d'Apis, ce qui n'estoit point arrivé depuis long-temps: & le fruit de cette nouvelle divinité fut qu'ils se querellerent fort entr'eux à qui l'auroit. Cela causa une sedition dans Alexandrie.

ARTICLE IX.

Adrien passe d'Espagne en Mauritanie & en Orient, d'où il revient à Rome aprés s'estre arresté quelque temps à Athenes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 122, D'ADRIEN 5. ET 6.

Idat & c. Onuph. p. 220. c. ' *Acilius Aviola, & Corellius Pansa Consuls.*

Adri v. p. 6. c|n. S. p. 31. 1. d, C. p. 23. 2. d. ' ADRIEN qui estoit venu passer l'hiver à Tarragone, y fit rétablir le temple d'Auguste basti sous Tibere. Il y tint une assemblée generale de toute l'Espagne. Il voulut faire quel-

que nouvelle levée de ſoldats; mais il y trouva une grande oppoſition dans les peuples, 'qui pouvoient eſtre épuiſez, parce n.C p.23.2.e.f. qu'il ſemble qu'on avoit accoutumé de faire les recrues dans l'Eſpagne. 'Il penſa eſtre tué à Tarragone par un eſclave qui v.p.6.d. eſtoit "fou. *furioſus.* Il le fit mettre entre les mains des medecins pour le guerir, & n'en parut pas plus émû: ce qui le fit eſtimer. 'Il Dio, l.69 p.792. c. n'alla point voir [la ville d'Italica] ſa patrie, mais il l'éleva par divers honneurs, & luy fit de grands avantages. 'On cite un diſ- A.Gell.l.16.c.13. p.403. cours qu'il fit dans le Senat ſur ce qu'Italica, Utique, & d'autres villes qui eſtoient "libres, *municipia.* demandoient les droits de colonies Romaines, quoique pour luy il trouvaſt la condition des villes libres meilleure que celle des colonies.

[Il peut avoir repaſſé d'Eſpagne à Rome au mois d'avril,] 's'il eſt vray qu'il s'y ſoit trouvé au commencement de l'an 874. Scal in Euſ. p. 211 1|Pagi, p.146. 147. de la fondation de la ville, c'eſt à dire le 21. avril de l'an 121. de JESUS-CHRIST ſelon les uns, ou de 122. ſelon les autres. C'eſt ce que quelques-uns tirent d'une inſcription, [où "nous ne V. la note 5. voyons pas neanmoins de preuve qu'Adrien fuſt alors à Rome.]

'Il y eut vers ce temps-là des troubles dans la Mauritanie, Adri.v.p.6.d. qu'Adrien arreſta heureuſement. 'On voit par des medailles Occo, p.230.231. qu'il a eſté en Mauritanie, [où il peut eſtre paſſé d'Eſpagne;] & il en eſt appellé le reſtaurateur.

'Il paroiſt qu'il alla enſuite juſqu'aux extremitez de l'Empire Adri.v.p.6.e. du coſté de l'Orient. NOTE 6. 'Il peut avoir paſſé par Athenes, "ſi S. Je- Euſ.chr.n.p.211. 1. rome ne ſe trompe point de mettre en cette année, qu'à la priere des Atheniens il leur donna des loix tirées de celles de Dracon & de Solon [leurs anciens legiſlateurs.] 'Dion parlant d'un Dio, l.69.p.7?6. b. autre voyage qu'il y fit, dit qu'il leur laiſſa bien des reglemens, dont l'un eſtoit qu'un Senateur ne pourroit prendre à ferme aucun impoſt, ni en ſon nom, ni ſous le nom d'un autre. [Nous ne voyons rien qui nous empeſche de croire qu'il paſſa à Athenes la fin de cette année & le commencement de la ſuivante, (comme on le peut tirer de la chronique de S. Jerome,) pour aller enſuite en Orient.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 123, D'ADRIEN 6. ET 7.

'*Q. Arrius Pætinus, & C. Ventidius Apronianus Conſuls.* Cuſp.p.350.2| Onuph p 220.f.

[a] On craignoit vers ce temps-ci d'avoir la guerre avec les a Adri.v.p.6.e. Parthes: mais Adrien arreſta ce mouvement par une conference qu'il eut, [peut-eſtre avec Coſroés leur Roy: car les auteurs ne diſent pas avec qui. On ne marque rien davantage de ce

qu'il fit dans ce voyage d'Orient. Je ne sçay s'il n'y faudroit point rapporter une partie des choses qu'on met dans celuy qu'il y fit quelque temps aprés. Mais nous suivons les auteurs quand nous n'avons pas de preuve qu'ils se trompent.]

Hier. chr. 'Durant qu'il estoit à Athenes, la riviere de Cephise ayant inondé la ville d'Eleusine, il y fit bastir un pont [avec des digues pour empescher à l'avenir de semblables débordemens.]

n. p. 231. 2. 'On croit que cela pourroit estre marqué dans une medaille.

L'AN DE JESUS-CHRIST 124, D'ADRIEN 7. ET 8.

Cusp. p. 370. a| Onuph. p. 220 f. &c. 'Manius Acilius Glabrio, & C. Bellicius Torquatus Consuls.

a [illegible] p. 2[illegible] [a] On marque cette année une eclipse de lune.

b Adr. v. p. 5. c|a. C. [illegible] a. c [illegible] p. 176. 177. d Arr. de Pon. p. [illegible] e p. 7. [b] Adrien revint de l'Orient par l'Asie: [Ainsi ce fut apparemment dans ce voyage] [c] qu'il visita la Cilicie, la Lycie, la Pamphilie, la Cappadoce, la Phrygie, la Bithynie & la [petite] Asie. [d] On voit qu'il a esté jusqu'à Trebizonde, [mais on n'en sçait pas le temps.] [e] Il a veu aussi les environs de Byzance. [Il a pu aisément employer cette année entiere avec une partie de la precedente & de la suivante, à visiter toutes ces provinces & les autres de la Syrie & de l'Asie mineure. C'est pourquoy nous reserverons son retour de l'Asie en Grece pour l'an 125.

Chr. Al. p. 59[illegible]. [Il faut peut-estre rapporter à cette année] 'ce que la chronique d'Alexandrie met sur la precedente, Qu'il fit bastir des temples, des places publiques & d'autres grands édifices, à Nicomedie, à Nicée, & à Cyzic. Il fit la mesme chose dans presque toutes les villes considerables.

L'AN DE JESUS-CHRIST 125, D'ADRIEN 8. ET 9.

Idat. & Onuph. p. 22[illegible]. 'P. Cornelius [Scipio] Asiaticus II. & Vettius Aquilinus Consuls.

f Adr. v. p. 6. e. g d. B. r. p. 1[illegible]. 176. [Ce fut donc cette année comme nous croyons,] [f] qu'Adrien quittant l'Asie, visita les isles [de l'Archipelage,] [g] vint aussi dans celle d'Eubée, & enfin en Acaïe, où il passa [encore l'hiver à Athenes.]

Adr. v. p. 6. d| Hier. chr. 'Il "s'y fit admettre aux mysteres de Cerés & de Proserpine, appellez les mysteres d'Eleusine, soit parce qu'on les celebroit encore à Eleusine proche d'Athenes, soit seulement parce qu'ils y avoient pris leur origine.] *initiatus est.*

Hier. [illegible] l. 1. c. 19. 'S. Jerome dit qu'il voulut participer non seulement à ces mysteres, mais encore à presque tous les autres de la Grece.

Adr. v. p. 6 e. 'C'estoit l'ordinaire des Grecs dans leurs mysteres d'avoir des "coutelas. Mais par tout où se trouva Adrien, personne n'en apporta, *cultros.*

a C. p. 25 2. c. 'la defiance du prince au milieu de ce qui estoit de plus sacré dans le paganisme, l'ayant emporté au dessus des regles de sa religion.

'On marque qu'il fit alors de grands dons aux Atheniens, & qu'il presida à leurs jeux. a.b|v.p.6.c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 126, D'ADRIEN 9. ET 10.

NOTE 7. *Verus III. & Ambibulus Consuls.*

'Le premier est apparemment Annius Verus ayeul de Marc Aurele, [a] que nous savons avoir esté trois fois Consul, [b] & le second, L. Varius Ambibulus, dont on trouve des inscriptions, ou quelqu'autre de la mesme famille. Noris, ep.consf. p 80. a Dio, l. 69. p. 797.b. b Noris, p. 78-80.

[Adrien aprés avoir passé l'hiver à Athenes] [c] quitta la Grece pour s'en aller en Sicile, où il monta jusqu'au haut du mont-Etna, pour y voir, dit-on, lever le soleil en forme d'arc : & delà retourna à Rome. [On ne dit point combien il y demeura: mais nous ne croyons point pouvoir mettre son dernier voyage en Orient " plutost qu'en l'an 129.] c Adr. v.p.6.c. V. la note 9.

ARTICLE X.

Adrien va en Afrique, fait bastir un temple de Rome & tuer Apollodore; retourne en Orient.

L'AN DE JESUS-CHRIST 127, D'ADRIEN 10. ET 11.

'*Titianus & Gallicanus Consuls.* Idat.& alii.

'ONUPHRE croit que celuy que tous les fastes appellent Titien est Cælius Tatianus ou Attianus tuteur d'Adrien dont nous avons parlé plusieurs fois. [Cela n'est pas impossible: car nous avons vu que Tatien avoit esté fait Senateur : & il pouvoit n'estre pas encore tombé en ce temps-ci dans l'entiere disgrace d'Adrien.] ' Neanmoins Saumaise allegue des raisons considerables contre cette conjecture d'Onuphre. Il rapporte au Consul ce que dit Spartien, Qu'Adrien souffrit que Tatien, ou Titien comme il lit, fust proscrit comme complice d'une conspiration contre luy. Onu. in fast.p. 221.b. Adr.v. p 7.c|n. S.p.3.1.f|42.1. c.f.

L'AN DE JESUS-CHRIST 128, D'ADRIEN 11. ET 12.

'*Torquatus Asprenas, & Annius Libo Consuls.* Idat.&c|Onu.p. 221.b.

[d] Le dernier de ces consuls est apparemment l'oncle paternel de M. Aurele qui portoit les mesmes noms, & qu'on sçait avoir esté élevé au Consulat. d Onu.p. 121.b.c| M.Aur.v p.22.c.

On lit dans le texte grec de la chronique d'Eusebe, qu'Adrien receut alors le titre de Pere de la patrie, & [Sabine] sa femme celuy d'Auguste. [Mais " il y a bien de l'apparence qu'il V. la note 1.

avoit accepté le titre de Pere de la patrie dés l'an 118. & que s'il eust attendu si long-temps à donner à sa femme le titre d'Auguste, il ne le luy auroit jamais donné.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 129, D'ADRIEN 12. ET 13.

Onuphr. in fast. ' *P. Juventius Celsus II. & Q. Julius Balbus Consuls.* NOTE 8.

On croit que T. Aufidius & Arrius Severianus leur furent subrogez dés le mois de mars, & que Marcellus & Gallus furent aussi Consuls dans les derniers mois de cette année.

Eusebe marque que les villes de [1] Nicomedie & de Cesarée en Bithynie, furent presque ruinées en ce temps-ci par un tremblement de terre. 13

[Adrien estoit encore à Rome au commencement de cette année;] '& le 3. de mars il proposa par écrit au Senat quelques difficultez sur des successions, qui furent resolues par un arrest du 14. du mesme mois. [Il peut avoir recommencé "cette année mesme ses grands voyages, qu'il semble n'avoir achevez qu'en l'an 135.] NOTE 9.

Digest.5. t.3.l. 20.p.174.

Adr.v.p.6.e. ' Il passa d'abord de Rome en Afrique, & il fit de grands biens à toutes les provinces de ces quartiers-là: ' ce qui le fit encore beaucoup aimer par les Africains, fut que n'ayant point eu de pluies depuis cinq ans, il en tomba à son arrivée. ' De l'Afrique il revint à Rome d'où il repartit aussitost pour aller en Orient. [Ce ne fut neanmoins apparemment que l'année suivante.]

p.11.b.

p.7.2.

Dio,l.69.p.792. d. ' Dion semble mettre avant ce dernier voyage d'Orient la mort de Plotine veuve de Trajan. Adrien qui tenoit l'Empire d'elle, luy fit toutes sortes d'honneurs, [legitimes & illegitimes.] On marque qu'il fut neuf jours habillé de noir. Il fit des vers à sa louange.

L'AN DE JESUS-CHRIST 130, D'ADRIEN 13. ET 14.

Cusp p.351.b| Prosp.O..u. p. 221 222. ' *Q. Fabius Catullinus, & M. Flavius [2] Aper Consuls.* 13

S. Jerome met sur cette année qu'on fit à Rome un temple en l'honneur de cette ville mesme & de Venus. [a] On pretend, ["mais sans aucun fondement] qu'Adrien l'avoit commencé dés l'an 121. ou 122. 'Il semble qu'il en eust luy-mesme donné les mesures. [Et il peut l'avoir dedié cette année avant que de partir pour retourner en Orient.] ' On l'appelloit le temple de Rome [b] ou de la fortune de Rome. Athenée dit qu'à cause de NOTE 10.

a Amm.l.16.n. p.121.

Dio.l.69.p.789. e.

Amm.l.16.p.71. c.

b Athen. l.8. p. 361.f.

1. S. Jerome met Nicople au lieu de Nicomedie, & la chronique d'Alexandrie, Aorie au lieu de Cesarée.

2. Cassiodore passe ce Consulat: au lieu d'Aper Idace & la chronique d'Alexandrie (p.598.) y mettent Libo que la chronique fait Consul pour la seconde fois.

ce temple Adrien changea l'ancien nom de la feste qui se faisoit tous les ans [le 21. d'avril] pour la fondation de Rome, & qu'au lieu de *Palilia*, il l'a fit appeller "la Romaine. ' On tire d'Aurele Victor que ce temple fut brulé & rétabli sous Maxence. ' Ce fut une des merveilles que Constance admira à Rome.

τὰ ῥωμαῖα. | Amm. r. p. 121. | Aur. V. p. 526. d. | l. 16. p. 71. c.

' Aprés qu'il fut basti, Adrien en envoya le dessein à Apollodore [de Damas,] qui avoit fait [le pont du Danube,] & d'autres grands ouvrages sous Trajan : ' & il s'en estoit servi luy-mesme. ' Cependant il se souvenoit toujours que s'estant une fois voulu mesler de parler sur quelque édifice dont Trajan entretenoit cet architecte, "il l'avoit renvoyé avec mépris, comme incapable de donner son avis sur des bastimens : Aussi ce fut pour luy insulter, & luy montrer qu'on pouvoit faire quelque chose de grand sans luy, qu'il luy envoya le dessein de ce temple ; & il voulut qu'il luy en mandast son avis. Apollodore [qui n'estoit pas né flateur,] luy manda tout net que le temple n'estoit pas assez élevé & assez dégagé pour le lieu où il estoit placé ; & qu'au contraire les statues de Rome & de Venus estoient » trop hautes pour le bastiment. Car quand il plaira, disoit-il, » aux deesses de se lever & de sortir, elles ne le pourront pas. Adrien fasché de voir qu'il avoit fait une faute irreparable, fut si picqué de cette liberté d'Apollodore, qu'il le bannit, & le fit enfin tuer cette année mesme sous quelque faux pretexte qu'il trouva. [Je ne sçay s'il ne l'auroit point banni dés auparavant.]

Dio, l. 69. p. 789. c. d. | Adri. v. p. 9. e. | Dio, l. 69. p. 789. 790. | Allez peindre vos citrouilles. | &c.

[Adrien peut estre parti de Rome aprés avoir dedié ce temple, pour aller passer quelques années à visiter les provinces de l'Orient.] ' Il passa par Athenes selon Spartien. [Mais pour ce que cet auteur dit qu'il y fit, nous croyons le devoir rapporter à son retour pour suivre Dion.] ' D'Athenes il s'en alla en Asie, où il consacra divers temples qui portoient son nom. Il fut dans la Cappadoce, d'où il amena beaucoup d'esclaves pour le service des troupes.

Adr. v. p. 7. a. | a.

' Il renvoya alors à Cosroés Roy des Parthes sa fille que Trajan avoit prise, & promit de luy renvoyer aussi son throne d'or (ce qu'il ne fit pas neanmoins,) pour l'engager à vivre en paix avec les Romains, & ce semble aussi à le venir voir, comme il en pria les autres Rois & les Princes de ces quartiers-là. Plusieurs Rois y vinrent ; ' mais Pharasmane qui pouvoit estre le Roy d'Iberie, refusa insolemment d'y venir. Le Roy d'Albanie n'y vint pas non plus. ' Adrien traita d'autant mieux ceux qui le vinrent

a'n. C. p. 27. 1. d. | v. p. 7. a'10. c'11. S. p. 36. c. | v. p. 7. a. b.

voir, qu'il vouloit que Pharasmane & les autres qui n'y estoient pas venus, eussent sujet de s'en repentir. [Il paroist qu'ils s'en repentirent effectivement, & qu'ils rechercherent son amitié:]

p.10.c. ' & en ayant éprouvé les effets par les presens qu'il leur fit, ils l'aimerent encore plus que les autres. Les Rois des Bactriens luy envoyerent aussi des deputez pour luy demander son amitié.

Arr. de Pont. p. 7. ' Nous apprenons de l'ecrit d'Arrien sur la navigation du Pont-Euxin, que Malasse Roy des Lazes, Resmague Roy des Abasques [ou Abasges,] Spadague Roy des Saniges,' Staquimfax Roy des Zuques, tous peuples à l'Orient ou au Nord de cette mer, avoient esté faits Rois par Adrien. p. 12.

Adri. v. p. 7. b. [Aprés avoir visité l'Asie, il passa en Syrie,] ' où il ne fut pas favorable à ceux d'Antioche. Spartien remarque qu'estant monté sur le mont-Cassius [auprés de cette ville] pour y sacrifier, & pour y voir lever le soleil, il y fut surpris d'un orage ; & le tonnerre tomba sur la victime & sur le prestre qui l'immoloit.

b | Dio, l. 69. p. 792. | Occo, p. 2.0. Pagi, 131. § 3. ' Il visita la Palestine & l'Arabie, & delà passa en Egypte, [a] estant déja dans sa 15[e] année, [c'est à dire à la fin de 131. ou mesme en 132. [Ainsi ou il ne partit de Rome qu'en 131. ou il employa deux ou trois ans à venir de Rome en Egypte.] ' Le P. Petau y met encore bien plus de temps. Pet. doc. t. l. 13. p. 685.

Chr. Alex. p. 59?. ' La chronique d'Alexandrie marque sur cette année que le colosse de Rhode " branla pour la premiere fois sous Adrien. ἐκινήθη.

ARTICLE XI.

Edit perpetuel : Adrien va en Egypte : Musée à Alexandrie : Histoire d'Antinoüs.

L'AN DE JESUS-CHRIST 131, D'ADRIEN 14. ET 15.

Cuсp. p. 351. | Prosp. | Onuph p. 222. b. c. ' *Serv. Octavius Lenas Pontianus, & M. Antonius* [1] *Rufinus Consuls.*

S. JEROME marque sur cette année que Salvius Julianus [l'un des Jurisconsultes qu'Adrien consultoit toujours] fit l'edit appellé perpetuel.' On dit que c'estoit un recueil des regles que tous les gouverneurs des provinces devoient observer, afin que la justice se rendist d'une maniere uniforme dans tout l'Empire. Vorb. p. 401.

Adrien selon ce que nous avons dit sur l'année precedente, travailloit en mesme temps à regler par luy-mesme diverses

1. Cassiodore, Idace, & la chronique d'Alexandrie l'appellent Rufus.

choses

choses dans les provinces de l'Orient: mais l'histoire ne nous apprend rien en particulier de ce qu'il y fit.

L'AN DE JESUS-CHRIST 132, D'ADRIEN 15. ET 16.

V. la note 9. ' *Augurinus*, *&* " *Sergianus Consuls.* Chr. Alex. | Idat. | Prosp.

ᵃ On voit par quelques medailles qu'Adrien arriva à Alexandrie dans la 15ᵉ année de son regne, [c'est à dire vrai-semblablement vers le milieu de celle-ci, puisqu'il semble " n'avoir quitté l'Egypte que sur la fin de la suivante.] ' Il entra en cette province par la Judée, & estant arrivé à Peluse, il y voulut voir le tombeau du grand Pompée, qu'il trouva tout ruiné; & il admira que celuy à qui on avoit autrefois dressé des temples, n'eust pas mesme alors un tombeau. Il le fit rebastir, & y fit les ceremonies ordinaires des payens pour les morts. (a Pagi, 131. § 3. — V. la note 9. — Dio, l. 69. p. 792. e | Adr. v. p. 7. b.)

' Il trouva l'Egypte & Alexandrie telles que tous les auteurs les dépeignent, pleines de peuples railleurs, legers, turbulens, toujours prests à la sedition. Dans une lettre qu'il en écrit à Servien son beau-frere, il pretend que les Chrétiens, les payens, les Samaritains & les Juifs estoient toujours prests à changer de religion, n'adorant tous qu'un mesme Dieu, c'est à dire apparemment leur fortune & leur interest.] Il ajoute que l'observation superstitieuse des astres & des augures leur estoit commune à tous. [Mais il eust trouvé bien des bons parmi ces méchans, s'il eust esté bon luy-mesme.] ' Il parle d'un Patriarche qui venoit quelquefois en Egypte. [C'estoit apparemment celuy des Juifs.] ' Il remarque une chose considerable, que dans Alexandrie tout le monde, jusqu'aux aveugles mesmes, avoit un mestier, & que personne n'estoit oisif. (Vopisc. v. Sat. p. 245 a. b. — b. — b.)

' Il paroist qu'on avoit osté à cette ville plusieurs de ses anciens privileges, [peut-estre à cause de quelque sedition.] ' S. Jerome dit mesme " que les Romains l'avoient ruinée, & qu'Adrien la repara dés le commencement de son regne. ' Lors qu'il y vint il accorda aux habitans tout [ce qu'ils luy demanderent,] leur rendit leurs anciens privileges, & y en ajouta de nouveaux; de sorte qu'ils luy firent de grandes actions de graces. Mais dés qu'il fut parti, ils le déchirerent luy & tous ceux qu'il aimoit le plus, par mille railleries sanglantes. Il le souffrit, en leur souhaitant neanmoins qu'ils eussent ce qu'ils meritoient. (c. — Hier. chr. — v. § 5. — Vopisc. v. Sat. p. 245. c.)

' Dans le Palais d'Alexandrie, qui tenoit le quart ou mesme le tiers de la ville, il y avoit un quartier appellé le Musée, parce qu'il estoit destiné pour les Muses & les Sciences. ' C'estoit là qu'estoient logez & entretenus les hommes de lettres ' qui (Strab. l. 17. p. 793. 794. — p. 794. a | Amm. l. 22. p. 235. a. — Dio. l. 77. p. 873. c | 880. b.)

estoient partagez en plusieurs * compagnies ou colleges, selon L'an de J.
Strabo,p.794.a. les sciences ou les sectes dont ils faisoient profession. ' Ils y C.132.d'A-
estoient entretenus des revenus assignez à cette maison : & ils drien 15.16.
y avoient mesme un Pontife, que les Empereurs avoient soin d'y * συσσιτια.
Amm.n.p.244. mettre. ' On attribue " cet établissement à Ptolemée Phila- &c.
Suet.l.5.c.42.p. delphe, qui avoit mis en ce lieu sa bibliotheque ; ' l'Empe-
566|n|Athen.l.6. reur Claude ajouta un second Musée à l'ancien. [a] Il y a toujours
p.240 b. eu plusieurs personnes habiles en celieu. [b] C'estoit un honneur
a Amm.l.22.p. 235.a. fort estimé par les savans d'estre associé à cette academie, ou
b Spart.n.S p 52. 1.d.c comme on parle quelquefois, à cette table, [c] où tous les plus
c Philst.Soph.22. habiles de la terre se rassembloient. [d] Adrien accorda cet hon-
p.524.d. d c. neur au Sophiste Denys de Milet qu'il estimoit beaucoup, [e] &
e Athen.l.15.p. à un poëte Egyptien nommé Pancrate. [f] Il fut voir ce lieu
677.e. estant à Alexandrie : il proposa diverses questions aux person-
Adri.v.p.10.a. nes de lettres qui y estoient, & il répondit à celles qu'ils luy fi-
rent.

Dio,l.77.873.e| ' Caracalla abolit ce semble le Musée en l'an 216. avec les
880.b. compagnies des hommes de lettres qui y demeuroient. [Mais
Amm.l.22.p. il fut rétabli depuis,] ' & subsista jusqu'aux guerres civiles " du vers l'an
234.235. temps d'Aurelien, qui ruinerent le quartier où il estoit, nom- 270 V.S. Eusebe de
Spart.n.C.p.36.1. mé Bruchium : ' de sorte que sur la fin du quatriéme siecle ce Laodicée.
d. lieu estoit tout desert, & assez éloigné d'Alexandrie.

Bir.p.176. [Durant qu'Adrien estoit en Egypte,] ' il voulut aussi visiter
Athen.l.15.p. la Lybie [Cyrenaïque] ' qui est prés d'Alexandrie. On re-
677.c. marque qu'en chassant dans ces pays, il y tua un lion extre-
mement grand, qui depuis long-temps ravageoit toute la pro-
vince, & en avoit depeuplé divers endroits.

[Ce qui a particulierement rendu celebre le voyage d'Adrien
Dio,l.69.p.793. en Egypte est] ' la mort d'Antinoüs, originaire de la ville de
a|Adri.v.p.7.c| Bithyne. Il n'est point necessaire d'en dire autre chose, sinon
n.C.p.28|Eus. qu'il meritoit d'estre l'horreur du genre humain ; ce qui n'em-
chr n.p.214. peschoit pas qu'Adrien ne l'aimast beaucoup. Il tomba dans le
Nil, sur lequel il navigeoit avec Adrien, & se noya, s'il en faut
croire Adrien mesme. Mais Dion asseure que la verité est qu'A-
drien, dont la curiosité tentoit tout ce qu'il y a de plus detestable
dans l'art magique, voulut immoler un homme [à l'enfer] pour
se prolonger la vie. Mais il faloit un homme qui se consacrast
volontairement à la mort : [ce qui n'estant pas aisé à trouver,]
& tout le monde s'en excusant, il fut contraint d'accepter l'of-
fre qu'Antinoüs luy fit de sa vie.

Adri.v.p.7.c. ' Il le pleura comme une femme, dit Spartien. [Mais pour

se consoler,] il voulut que les Grecs en fissent une divinité ; & ils le firent : ' de sorte qu'en peu de temps toute la terre se vit pleine de statues de ce nouveau Dieu. ' On luy éleva des temples en divers endroits : particulierement à Mantinée dans l'Arcadie, où Adrien luy en fit bastir un magnifique ; [a] & il y établit une feste & des jeux solennels en son honneur. [b] On luy donna des Prestres & des Prophetes : [c] On luy entendit rendre des oracles, qu'on tenoit neanmoins qu'Adrien avoit composez : [d] & les astrologues ayant reconnu quelque nouvel astre dans le ciel, ou feignant de se l'imaginer, on ne manqua pas de dire que c'estoit Antinoüs ; & Adrien fut bien aise de s'en flater.

Dio, p. 793. b. | Spart. n. S. p. 41 | Thphl. l. 3. p. 122. c | Spanh. l. 7. p. 652-657. | a Spart. n. S. p. 41. a | Scal. in Eus. p. 214. | b Spart n. C. p. 29 | Eus. n. p. 63. 64. | c Adri. v. p. 7. c. | d Dio, l. 69. p. 793. b.

' Les payens mesmes se mocquoient de sa folie : [e] & cette augmentation de l'idolatrie, qui en estoit en mesme temps la honte, fut favorable au Christianisme pour la détruire. Car tous ceux qui ont écrit contre les payens n'ont guere manqué de leur reprocher ce nouveau Dieu que tout le monde connoissoit, pour leur faire voir ce qu'estoient ceux dont la divinité pour estre un peu plus ancienne n'en estoit pas mieux fondée. ' C'est ce que nous lisons encore dans S. Justin, [que Dieu attiroit à
1. luy vers ce temps-ci mesme,] [1] dans les fragmens d'Hegesippe, dans Athenagore, dans Tatien, dans S. Theophile d'Antioche, dans Tertullien, dans S. Clement d'Alexandrie, dans Origene, [& ensuite dans plusieurs autres.]

b. | e Bar. 132. § 10. 12 | Chry. 1. Cor. h. 26. p. 740. c. | Just. apol. p. 40. c.

' Adrien bastit une ville au lieu où Antinoüs estoit mort,
2. [f] & où il estoit enterré : elle fut nommée [2] Antinople, [g] & quelquefois aussi Adrianople. [h] On pretend qu'il ne fit que rebastir une ancienne ville nommée Bœsa, ce qui fit que quelques-uns l'appellerent Besantinoüs. [i] Une chronique en marque la fondation le 30. d'octobre, [3] [auquel il peut l'avoir ou
3. commencée, ou achevée.] ' Du tombeau de son Antinoüs il en fit un temple, [l] & ce fut là qu'on établit le grand culte de cette nouvelle divinité. On pretendoit qu'il s'y faisoit des miracles : mais les payens mesmes ont reconnu que ce n'estoient que des faussetez & des illusions, ou de veritables crimes des magiciens. ' On trouve encore aujourd'huy beaucoup de monumens de cette folle impieté d'Adrien gravées sur diverses medailles. Mais

Dio, l. 69 p. 793. a. | f Adri. v. n. S. p. 41. 1. d. | g p. 52. 2. d. | h n. C. p. 29. 1. a. f. | i Chr. Alex. p. 598. | Cl. Al. adm. p. 32. c. | Orig. in Cels. l. 3. p. 132 | l. 5. p. 27 | Bir. p. 187.

1. *ap. Eus. l. 4. c. 8. p. 121. 122 | Athan. ap. Bar. 132. § 11 | Tati. p. 149. d | Thphl. l. 3. p. 122. c | Tertul. Apol. c. 13. p. 15. b | n. p. 6 | Orig. in Cels. l. 3. p. 132 | l. 8. p. 384 | Clem. Alex. ad gent. p. 32. b. c.*

2. ' Quelquefois Antinô, Antinoé, (ἀντινόεια) & Antinoüs. — Spart. n. S. p. 41. 1. d | c | 52. 2. d. c.

3. Sous les Consuls Aviola & Pansa, [c'est à dire en 122. Mais nous ne voyons pas que cela se puisse soutenir.]

on remarque que toutes ces medailles sont greques, & qu'il ne s'en rencontre point de latines.

L'AN DE JESUS-CHRIST 133, D'ADRIEN 16. ET 17.

Onuph p.222.d| Cu.p|Idat.&c. ' *Hiberus & Sisenna Consuls.*

Sisenna est appellé Silanus par Cassiodore.

Nous n'avons rien à dire sur cette année, sinon qu'Adrien y peut avoir quitté l'Egypte, pour venir commencer la suivante dans la Syrie.

ARTICLE XII.

Courses des Alains: Le Roy d'Iberie vient à Rome: Arrien visite & décrit la coste du Pont-Euxin.

L'AN DE JESUS-CHRIST 134, D'ADRIEN 17. ET 18.

Adr.v.n.S.p.19.1. d|Noris,ep.cons. p.82. ' *C. Julius Servilius Ursus Servianus III. & C. Vibius Juventius Varus Consuls.*

Adri.v.p.5.a. ' ADRIEN voulut honorer Servien son beau-frere de ce troisiéme Consulat, aprés les deux autres qu'il avoit eus sous Trajan [" en 107. & en 111.] Et il aima mieux qu'il fust Consul sans luy, afin qu'il eust l'honneur d'estre le premier. V.Trajan n.20.

Vopis.v.Sat.p. 245.a. ' Durant qu'il estoit Consul, Adrien luy écrivit sur l'état d'Alexandrie & de l'Egypte: [ce qui nous donne tout lieu de croire qu'il n'avoit quitté l'Egypte que depuis peu.] c. ' Il envoya en mesme tems quelques petits presens à sa sœur [Pauline] & à Servien [son mari.] Dio,val.p.714. ' Il semble que Pauline soit morte [vers ce temps-ci] bien-tost aprés Antinoüs. Adrien ne luy fit rendre aucun honneur particulier, au moins d'abord; ce qui fit qu'on se mocqua encore davantage de ceux qu'il avoit faits à Antinoüs. Spanh.l 7.p.633. 634. ' On trouve une Pauline qualifiée " deesse. Mais ceux qui veulent que ce soit celle-ci avouent au moins que c'est une chose tres-incertaine.

Dio,l.69 p.793. c. ' Adrien revint [comme nous avons dit] d'Egypte en Syrie, qu'il quitta aussi pour s'en retourner enfin en Occident. [Il prit peut-estre son chemin par la Thrace & la Macedoine:] Bir.p.176. ' car il a visité ces provinces Arria.de Pon.p. 7.f. ' avec les environs de Byzance. a Dio,p.795. [a] Il fut encore alors à Athenes, où S. Jerome dit dans sa chronique qu'il b p.794.c. passa [1] l'hiver: [b] & en effet avant qu'il fust retourné à Rome, la 1.

1. Il le dit de l'hiver qui commença en 131. & finit en 132. Mais nous ne voyons pas moyen de le suivre en ce point.

guerre des Juifs estoit déja tres-allumée. ' Car aprés qu'il eut p.793.c.d. quitté la Syrie, les Juifs prirent les armes, & formerent une guerre [d'environ trois ans,] où les Romains souffrirent beaucoup, & eux encore plus. [Mais nous n'en parlons pas ici, parce qu'elle aura son titre particulier.]

' Dion aprés avoir fait l'histoire de cette guerre, parle d'une p.794.d. autre qui peut [s'estre faite en mesme temps,] savoir de celle des Alains ou Massagetes, & de Pharasmane leur Roy. Ils firent de grands ravages dans le pays des Medes, & entrerent aussi dans l'Armenie, & jusques dans la Cappadoce, dont Flavius Arrianus estoit alors Gouverneur. Ils se retirerent enfin, arrestez par la crainte d'Arrien, & addoucis par les presens de Vologese [qui pouvoit estre Roy de l'Armenie.] ' On a encore un ordre & une instruction donnée par Arrien pour la marche de l'armée Romaine envoyée contre les Alains, & pour le combat auquel on se preparoit. On y voit les differentes troupes de plusieurs pays dont cette armée estoit composée, avec les officiers qui les conduisoient. ' Le General estoit un nommé Xenophon [qui pouvoit commander les troupes de la province sous le Gouverneur.] Car Arrien luy prescrit à luy-mesme ce qu'il a à faire. Arri.in Al.p.69-79. p.72.

' On met vers ce temps-ci que Vologese & les Jazyges envoyerent à Rome des ambassadeurs. Adrien les conduisit au Senat : & le Senat l'ayant prié de leur faire réponse, il dressa pour cela un memoire, & le leur lut. Les Jazyges envoyoient pour confirmer la paix avec les Romains ; & Vologese pour faire quelques plaintes de Pharasmane, [apparemment de celuy qui estoit Roy d'Iberie,] lequel vint luy-mesme à Rome avec sa femme & son fils. ' Il fit de fort grands presens à Adrien ; & Adrien magnifique envers tous les Rois luy en fit de plus grands qu'à aucun autre. On marque entr'autres qu'il luy donna un elephant, & une compagnie de 500. hommes. ' Il luy augmenta mesme ses Etats, luy permit de sacrifier dans le Capitole, luy fit dresser une statue à cheval ; & voulut voir un exercice militaire qu'il fit avec son fils & les principaux de sa Cour. Dio,p.794.d.e. Adri.v.p.9.a. Dio,l.69.p.794.e.

' Cependant [par une bizarrerie assez étrange] aprés tant d'honneurs & de presens, il fit paroistre dans l'amphitheatre trois cents criminels revestus de casaques enrichies d'or, pour se mocquer de ce que Pharasmane luy en avoit donné de semblables. [Ce ne fut sans doute qu'aprés que ce Prince s'en fut retourné.] Adri.v.p.9.a.

Arri. de Pont. p. 1. 'Nous avons aujourd'huy en grec une navigation du Pont-Euxin, qui n'eſt que comme une lettre & une relation addreſſée à l'Empereur Adrien par Arrien. [C'eſt apparemment cet Arrien gouverneur de la Cappadoce dont nous venons de parler.] Il commandoit alors à Trebizonde & aux environs, [ſoit que ces pays fuſſent du gouvernement de la Cappadoce, comme cela peut eſtre, ſoit qu'il ait eu une commiſſion particuliere pour les viſiter, ſoit qu'il ait auſſi eſté gouverneur de cette partie du Pont.] Il commence ſa relation par ſon arrivée à Trebizonde, où Adrien faiſoit alors baſtir un temple de Mercure.
p. 2. 'Il s'embarqua à Trebizonde pour aller faire le tour du Pont-Euxin du coſté de l'Orient. Il faiſoit faire l'exercice aux ſoldats Romains qui eſtoient en garniſon ſur les coſtes,
p. 3. 6. ' & leur payoit leur montre. Il y viſitoit toutes choſes, & n'oublioit pas les malades. Il mandoit à Adrien l'eſtat où il trouvoit les choſes, & luy donnoit ſur cela quelques avis par des lettres écrites en latin.

p. 4. 'Il paſſa la riviere du Phaſe, dont il remarque que l'eau nage long-temps ſur celle de la mer, parce qu'elle eſt extremement legere. Elle ſe garde plus de dix ans ſans ſe corrompre.
p. 6. 'Il y avoit là un chaſteau gardé par quatre cents ſoldats Romains, & un bourg habité par des Veterans, & par quelques gens de mer. Arrien ordonna d'y faire un nouveau foſſé pour
p. 11. la ſureté du bourg. Il termina ſa navigation à Sebaſtople, 'où
p. 2. 3. eſtoit la derniere garniſon Romaine. 'Il fut attaqué dans ce voyage d'une grande tempeſte, dont un de ſes vaiſſeaux fut briſé.

p. 7. 'Entre les peuples barbares dont il coſtoya le pays, les plus voiſins de Trebizonde, & auſſi les plus belliqueux, eſtoient les Sannes nommez Drilles par Xenophon. Ils n'avoient point de Rois. Ils avoient autrefois payé tribut aux Romains; & Arrien promet à Adrien de les y reduire de nouveau, ou de les exterminer. [Il ne fit pas le dernier: car pluſieurs ſiecles aprés on parloit encore des Tzanes, qui ſont ſans doute les meſmes que les Sannes.] Il paroiſt que ces Sannes tenoient une partie de la Colchide, que l'on diſtinguoit fort alors du pays des Lazes: [car depuis, cela a paſſé pour la meſme choſe.]

p. 7-10. 'A la relation de ſon voyage il joint une deſcription de la
p. 11-15. coſte [de l'Aſie] depuis Byzance juſqu'à Trebizonde, '& une autre du pays qui eſt depuis Sebaſtople juſqu'au Boſphore Cim-
p. 11. merien, & depuis ce Boſphore juſqu'à Byzance, 'afin qu'Adrien

pust prendre sur cela ses mesures, s'il vouloit entrer dans les affaires du Bosphore, dont il luy mande que le Roy nommé Cotys estoit mort depuis peu de temps.

[Nous parlerons plus amplement dans la suite, de ce qui regarde Arrien auteur de cette relation,] ' qui nous apprend encore que l'Empereur faisoit faire alors un port à Trebizonde. p.10.
' On croit y trouver quelque marque qu'elle n'a esté faite qu'aprés la mort d'Antinoüs. Adri.v.n.C.p. 28.2.b.

' On marque cette année une éclipse de lune la nuit du 20. au 21. d'octobre. Pagi, 135. § 2.

ARTICLE XIII.

Adrien bastit à Athenes, revient à Rome, tombe malade, adopte L. Verus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 135, D'ADRIEN 18. ET 19.

' *Lupercus* " *Pontianus, & Rufus Atilianus Consuls.* Noris, ep. cons. p. 83 | Idat | Cusp. p. 352. b.

a ADRIEN passa, comme nous avons dit, [cette année] l'hiver à Athenes, où " il fut admis aux plus grands mysteres d'Eleusine, differens de ceux ausquels il avoit esté receu [neuf ou dix ans auparavant.] On pretend que ces grands mysteres ne se celebroient que tous les quatre ans, dans la seconde année de chaque Olympiade : ' & le commencement de l'an 135. estoit la seconde année de l'Olympiade 228. (ἐπόπτευσε.) a Eus. chr | n. p. 214. 215. chr.

' Comme ce prince aimoit extremement les mœurs & les sciences des Atheniens, ' dont il avoit esté " le Magistrat en l'an 112. avant que d'estre Empereur, b il prit en ce temps-ci l'habit de cette dignité pour celebrer avec eux leur grande feste de Bacchus, ' & il voulut bien peut-estre se faire [une seconde fois] leur Magistrat pour la celebrer : car selon Spartien il le fut estant Empereur. ' Il leur donna beaucoup de choses, beaucoup d'argent, de grands revenus en bleds, & toute l'isle de Cefalonie. ' Il y fit aussi divers bastimens magnifiques, entre lesquels on remarque une bibliotheque dont l'ouvrage estoit merveilleux. ' Il les avoit commencez [en quelqu'un de ses autres voyages,] & les dédia en celuy-ci. (ἄρχων.) Vict. epit. Adri. v. n. S. p. 34. 2. c. b Dio, l. 69. p. 795. a. Adri. v. p. 9. d | n. C. p. 25. 2. a. b | S. p. 34. 2. f. Dio, p. 795. a. Hier. chr | Vheler, p. 437. Adri. v. p. 7. a.

' Il acheva aussi alors un temple de Jupiter Olympien, c commencé selon Philostrate, il y avoit 560. ans. d Mais il s'y consa- (&c.) a | Dio, l. 69. p. 795. a | Vheler, p. 472.

c Philstr. soph. 25. p. 532. c. d. d Dio, p. 795. a | Adr. v. p. 7. a | Spanh. l. 8. p. 743-745.

cra un autel à luy-mesme. Il y mit un dragon qu'on luy avoit envoyé des Indes. Il permit encore à tous les Grecs en corps de luy bastir un temple appellé Panellenion, ' qui faisoit ce semble une partie de celuy de Jupiter, [a] & établit pour cela " des jeux. [b] Enfin il sembla avoir fait d'Athenes une ville toute nouvelle: [c] & il y en avoit en effet un quartier qui portoit son nom. [d] On y voit encore aujourd'huy diverses marques des dépenses que fit Adrien pour l'embellir. [e] Vheler rapporte une ordonnance de ce prince sur le debit des huiles, où l'on apprend que les affaires se jugeoient à Athenes par le Senat & par le peuple assemblé par " le Magistrat, avec appel au Proconsul ou à l'Empereur.

Adri.v.n.C.p.26.1.f. a n.S.p.p.50.1.f. b Eus.chr.n.p.215.1. c Adri.v p 10.a d Vheler,p.421.436.440.472. e p.470.

ἀγῶνας [illegible] &c. ὁ στρατηγός [illegible]

' Les Atheniens employerent une partie de l'argent qu'il leur donna à bastir une ville dans l'isle de Delos, qu'ils appellerent la nouvelle Athenes d'Adrien, ou l'Olympique. ' On a encore à Venise une inscription de ces Atheniens de Delos. ' Mais il ne reste plus que quelques masures tant de cette ville, que de tous les autres bastimens magnifiques que la superstition des payens avoit élevez dans la mesme isle.

Eus.chr.n.p.215.1. Gruter,p.405. Vheler,p.93.&c.

' Adrien retourna enfin à Rome, [f] où l'on trouve qu'il estoit le 3. may de cette année. [g] Dion remarque que dans les spectacles qui furent representez ensuite, le peuple luy demandant la liberté d'un des cochers du Cirque qui appartenoit à un particulier, il répondit; Il n'est pas digne des Romains de me de- «
mander que je donne la liberté à celuy qui ne m'appartient pas, «
ni de vouloir forcer celuy à qui il appartient de la luy donner. «

Dio.l.69.p.795.b. f Gruter,p.315.9. g Dio,p 795.b.

[Il faut apparemment rapporter à ce temps-ci ce que dit Aurele Victor,] qu'aprés qu'Adrien fut revenu à Rome, il s'appliqua tout à fait à l'imitation des Grecs & de Numa à établir des ceremonies, des loix, des professeurs des sciences, & des " lieux pour les exercer. Il institua un college pour apprendre les belles lettres, à qui l'on donna le nom d'Athenée: & on commença de celebrer à Rome les mysteres d'Eleusine tout de mesme qu'à Athenes.

gymnasia.

' Mais aprés que ce prince eut fait, pour ainsi dire, le tour du monde, il tomba dans les dernieres années de sa vie en une incommodité tres-fascheuse, [qui ne finit que par sa mort;] causée, à ce qu'on pretendoit, de l'habitude qu'il avoit prise d'aller toujours la teste nue quelque temps qu'il fist. ' C'estoit une " langueur qui le desseichoit peu à peu, [g] accompagnée d'un grand saignement de nez, qui luy avoit toujours esté ordinaire,

Adri.v.p.11.b|13.c. a S.p.57.1.2| Dio,p.796.c. b Dio,l.69.p.795.c|796,c.

φθόη

mais

mais qui s'estant beaucoup augmenté, [& ayant épuisé son sang,] le fit devenir hydropique.

'Desesperant de pouvoir guerir, [a] & se voyant déja avancé en age, il songea à adopter diverses personnes pour luy succeder. Il pensa à Servien son beau-frere, quoiqu'agé de 90. ans, à Fuscus [son petit-neveu] petit-fils de Servien, à Pletorius Nepos son ancien & intime ami, & à un Terentius Gentianus, fort aimé du Senat. Mais la pensée mesme qu'il avoit eue d'élever ces personnes à l'Empire, les luy rendit tous odieux. Nous verrons qu'il fit mourir les deux premiers. 'Il regarda Nepos comme son ennemi, 'quoiqu'ils se fussent aimez dés le vivant de Trajan, '& qu'ils vécussent si familiairement ensemble, qu'il trouvoit bon que Nepos s'excusast de le laisser entrer quand il le venoit voir dans ses maladies.

p.7.. c.
a Adri. & Veri. v. p.11 b.c|13.d|14.c.
Adri.v p 7.d.
p.2.c.
p.11.c.

'Enfin malgré le sentiment de tout le monde, il se determina à L. Aurelius Annius Ceionius Commodus" Verus: car on luy donne tous ces noms, ausquels par son adoption il ajouta encore ceux d'Ælius & de Cesar. 'On voit par l'histoire que Spartien a faite de ce prince, qu'il avoit beaucoup de noblesse, de l'esprit, & quelque erudition, mais rien d'ailleurs qui fust digne d'une si grande fortune, ne songeant qu'au divertissement & au plaisir. 'Aussi on tenoit que cela s'estoit fait par quelques raisons secrettes que l'histoire n'exprime pas. 'Dans la lettre à Servien [écrite comme nous croyons en 134.] Adrien marque que les Alexandrins avoient bien dit des choses contre son fils Verus.

Note 12.
d|p.14.b.
p.15.16.
Ver.v.p.14.c.
Saturn. v. p. 245.c.

'Il estoit mesme d'une complexion & d'une santé extremement foible, 'jusqu'à vomir le sang. [b] Et on pretend qu'à cause de cela Adrien se repentit bien-tost de l'avoir adopté; [c] & qu'il dit au Prefet, qu'il avoit perdu inutilement bien de l'argent à donner aux soldats & au peuple pour cette adoption: le Prefet redit cette parole; de sorte qu'estant venue jusqu'à L. Verus, elle luy causa un chagrin qui peut avoir contribué à avancer sa mort: & le Prefet en perdit sa charge.

Ver.v.p.14.d.
Dio l.69.p.795.c.
b Ver.v p.14.d.
c p.16.b.

[Il est aisé de croire qu'Adrien vit bien que Verus ne vivroit pas long-temps,] 'sans croire qu'il l'ait appris des astres, comme Spartien nous le voudroit persuader. [Mais cet historien a apparemment raison] 'de rejetter ce que quelques-uns disoient, qu'Adrien avoit mesme eu le dessein de casser l'adoption qu'il en avoit faite, & de prendre une autre personne en sa place. 'Il remarque que cette adoption fut differente de toutes celles que

p.14.15.
p.14 d|15 b|16.d.
p.13|14.

les Empereurs avoient faites jusques alors. [Mais il n'explique pas assez en quoy consistoit cette difference.

p.14.c|Adr.v.p. 11.e|Onuphr. in fast. p.223.b. Verus doit avoir esté adopté cette année au plustard,] ' s'il est vray, comme Spartien le dit plusieurs fois, qu'aprés son adoption il fut Preteur, & deux fois Consul. [L'autorité de Spartien n'empesche pas neanmoins que plusieurs personnes habiles ne croyent " qu'il faut differer son adoption jusques à l'année suivante, estant bien difficile de croire qu'il ait eu dés celle-ci le nom d'Ælius & le titre de Cesar.] Mais il peut n'avoir Bir.p.189. eu l'un & l'autre que quelque temps aprés son adoption.] ' Diverses inscriptions nous assurent qu'il a eu la puissance du Tribunat: Pagi,136.§ 6. ' & on croit que ce n'a esté [1] qu'en 137. [d'où vient qu'elle est toujours jointe avec le second Consulat qu'il eut en la Albini.v.p.80.a. mesme année.] ' On marque qu'il portoit la pourpre, mais sans or. (Note 13; 1.)

Adri.v.p.11.d| Ver.v.p.14 c. ' On fit de grandes réjouissances à son adoption; ensuite de laquelle ayant aussitost esté fait Preteur selon Spartien, il fut Veri.v.p.14.d. " envoyé gouverner la Pannonie. ' Il réussit assez dans cet employ, & parut, dit Spartien, avoir quelque capacité pour la conduite des armées. [Il paroist donc qu'il y fit quelque guerre;] Gruter,p.23.12. ' Et une inscription de l'an 137. luy donne le titre d'Imperator. Pagi,137.§ 1. ' Mais on pretend que c'est une faute. (Note 14.)

ARTICLE XIV.

Cruautez d'Adrien : De Jule Severe : L. Verus meurt; Antonin est adopté en sa place par Adrien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 136, D'ADRIEN 19. ET 20.

Onu.p.223.b| Idat|Kirc.l 3.c. 14.p.443. ' *L. Ceionius Commodus* [*Verus*] *& Sex. Vetulenus Civica Pompeianus Consuls.*

[LE premier de ces Consuls est celuy que nous venons de Noris.ep.cons. p.98. voir avoir esté adopté par Adrien.] ' On croit que son collegue estoit son beau-frere, [2] frere de sa femme. [Il y auroit 2. L.Ver.v.p.26.b. encore plus de fondement de le faire] ' son propre frere, [mais de mere seulement.

Comme les fastes & diverses inscriptions de cette année par-

1. Parce qu'on ne trouve jamais *Trib. pot. II.*

Spart.n.C.p.14.1.i. 2. ' Si la femme de Verus fille de Nigrinus estoit Domitia Lucilla comme on le pretend, [tous ces noms n'ont aucun rapport avec ceux de Civica.]

lent de Verus jusqu'aprés le 10. d'aoust, sans luy donner les noms d'Ælius & de Cesar, c'est une marque qu'il ne les a pas eus dés l'année precedente. Et c'est sur cela que beaucoup de personnes croyent qu'il ne fut adopté qu'en celle-ci.

V. la note 13.

'Aprés son adoption, Adrien se retira à Tivoli, [d'où on voit qu'il revenoit quelquefois à Rome.] 'Il fit faire à Tivoli des bastimens magnifiques, comme on le voit mesme par ce qui en reste encore aujourd'huy. Aurele Victor dit qu'il s'y abandonna tout à fait à la mollesse & aux delices, ne songeant qu'à des festins, à des tableaux, à des statues, & à d'autres choses semblables: [mais ces roses furent bien meslées d'épines pour luy, & pour beaucoup d'autres. Car outre ses incommoditez ordinaires,] 'il eut une perte de sang qui luy pensa oster la vie; ensuite dequoy il s'abandonna à sa cruauté naturelle qu'il avoit retenue jusques alors, '& fit mourir diverses personnes, les uns par des moyens secrets, les autres par une violence ouverte.

Aur. Vict. &c. Adri. v. p. 13. a. n. p. 11. c. d.

'Entre ceux-ci furent Servien son beau-frere & Fuscus petit-fils de Servien accusez d'avoir formé des desseins contre l'Empire, & d'avoir esté faschez de l'adoption de L. Verus. Servien estoit agé de 90. ans, & Fuscus n'en avoit que 18. 'On rapporte que Servien en mourant prit le ciel à témoin de son innocence, & demanda qu'Adrien pour punition de son injustice souhaitast de mourir, & ne le pust. [Nous ne voyons pas precisément en quelle année cela se fist.] 'Il semble mesme par un endroit de Spartien, que ce ne fut que tres-peu avant la mort d'Adrien.

c|Dio, l. 69. p. 795. c. &c. Dio, p. 795. c. d. Adr. v. p. 12. d.

[C'estoit apparemment pour excuser tant de cruautez,] 'qu'Adrien plaignoit le malheur des Princes, à la vie desquels on ne croit jamais, disoit-il, qu'on ait attenté, que quand ils ont esté tuez. Il devoit à Domitien l'invention de cette pensée, [qu'on ne trouve point avoir esté celebre parmi les bons Princes.]

Avid. Cass. v. p. 40. d.

L'AN DE JESUS-CHRIST 137, D'ADRIEN 20. ET 21.

'*L. Ælius Cesar II. & P. Cælius Balbinus Vibullius Pius Consuls.*

Onu. p. 223. c| Idat. &c.| Pagi, 137. § 1.

[a] Une inscription dressée en l'honneur de ce Balbin designé Consul, fait voir que c'estoit une personne de grande consideration. Il avoit esté fait Patricien par Adrien. [Cœlius Balbinus que le Senat fit Empereur en l'an 237. estoit sans doute descendu de luy.]

a Gruter, p. 393. 6.

V. la note 9.

[Nous croyons pouvoir mettre " au commencement de cette

Dio,l.69.p.793.794. année la fin de la guerre des Juifs, ' dont l'opiniaſtreté fut enfin domtée par la conduite & le courage de Julius Severus, p.794.c. ' qu'Adrien envoya enſuite gouverner la Bithynie, parce que cette province avoit beſoin d'un homme d'autorité, & en meſme temps ſage & juſte comme il eſtoit. Auſſi il y regla ſi bien les affaires & des particuliers & du public, que ſon nom eſtoit encore celebre dans cette province plus d'un ſiecle aprés. Adrien écrivit [de Tivoli] au Senat ſur la guerre des Juifs; [& aſſez vrai-ſemblablement lors qu'elle fut finie.

[La Bithynie avoit eſté gouvernée par des Proconſuls avant que Trajan y envoyaſt Pline, comme on le peut prouver par divers endroits de Pline meſme. Ainſi l'on voit que c'eſtoit une province du departement du Senat. Mais les Empereurs l'ayant Dio,val.p.714. voulu avoir pour eux,] ' donnerent au Senat la Pamphilie en échange. Dion ne le dit qu'à l'occaſion de Julius Severus: [ce qui n'empeſche pas abſolument que Trajan ne l'ait pu faire lors Spanh.l.6.p.566. qu'il y envoya Pline.] Il y a ' neanmoins bien de l'apparence que la commiſſion de Pline fut extraordinaire, & qu'aprés luy, Plin.l.10.ep.52.p.600. [ou aprés] ' Clement qui luy ſucceda, [a] Spanh.p.566. [a] elle fut encore gouvernée par des Proconſuls juſqu'à ce Severe. [b] Fabret. c.8.p.250. [b] On trouve que Julius Canditus [ou Candidus] a eſté Proconſul de Pamphylie ſous Adrien avant la mort de l'Imperatrice Sabine.

L'AN DE JESUS-CHRIST 138, D'ADRIEN 21.

' *Camerinus & Niger Conſuls.*

[L. Verus avoit ce ſemble paſſé une partie de l'année prece- (V. la note 14.) Adri. v. p.11.e| 15.b.c. dente dans la Pannonie.] ' En eſtant revenu, & ayant preparé un fort beau diſcours, qu'il devoit faire à Adrien le premier jour de janvier [de cette année,] " il mourut ce jour-là meſ- (Note 15.) me en dormant, d'un medicament qu'il avoit pris, & qui ſe Dio,l.69 p.795.c. trouva trop fort pour luy. ' Dion dit qu'il fut emporté par une grande perte de ſang. [c] Bar.140 § 2. [c] Son corps fut mis dans le tombeau qu'Adrien avoit commencé pour luy-meſme & qui ne fut achevé Veri v p.16 b. que ſous Antonin. ' On luy fit des funerailles imperiales, afin Occo.p.246. qu'au moins il paruſt Empereur aprés ſa mort: ' On luy fit auſſi Veri.v.p 16.c.d. [1] une apotheoſe; ' & Adrien luy fit baſtir des temples en diverſes villes.

Adri.v.p.1..d. ' Il avoit épouſé la fille de Nigrinus qu'Adrien avoit fait mou- n.C p.14.2.a| Occo,p.247. rir [en 119.] ' Quelques-uns la nomment Domitia Lucilla, " [mais on ne voit pas qu'ils en aient de fondement.] (Note 16.) [d] Veri.v.p.16.d. [d] Verus en eut un fils, dont Adrien prit ſoin comme de ſon petit-fils:

1. *Divus Verus.* Mais n'eſt-ce point ſon fils?

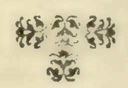
[& c'est ce L. Verus que nous verrons regner dans la suite avec M. Aurele.] ' Il laissa aussi plusieurs filles, [a] dont l'une fut fiancée par Adrien à M. Aurele en l'an 135. [mais il ne l'épousa pas. On croit que c'est celle qui est nommée Fabia, & dont l'histoire ne parle que trop.] M Aur.v.p.18.c. a p.23.c. V. M. Aurele n.1.

1. ' Aprés la mort de L. Verus, Adrien fut [1] quelque temps à deliberer sur ce qu'il feroit [pour donner un successeur à l'Empire.] Enfin se voyant méprisé par le Senat, dit Aurele Victor, à cause de la foiblesse de son esprit, ' & fort pressé par sa maladie, ' il se declara en faveur de Tite Antonin, & il ne pouvoit faire un meilleur choix pour l'Empire : ce fut à condition qu'Antonin adopteroit M. Annius Verus appellé depuis M. Aurele, & L. Verus le fils, dont nous venons de parler. Il luy donna du temps pour deliberer s'il vouloit accepter cette adoption : [& Antonin l'ayant acceptée,] elle se fit le 25. fevrier [" de cette année.] ' Antonin receut en mesme temps la puissance Proconsulaire, & celle du Tribunat, ' & mesme le titre d'Empereur, " de la mesme maniere que l'avoient les Augustes, [2] [ce qui n'a peut-estre esté donné avant luy à aucun de ceux qui n'estoient encore que Cesars.] Ver.v.p.16.c. Adr.v.p.11.c. T.Ant.v.p.18.c. Note 17. Pagi,138.§ 2. Note 18. 2.

' Beaucoup de personnes furent mécontentes de cette adoption, particulierement Catilius Severus Prefet de Rome, qui songeoit à s'élever luy-mesme à l'Empire. Il en fut puni par la perte de sa charge, [quoy qu'on ne la quittast d'ordinaire qu'avec la vie.] Adri.v.p.12.a.

[Sabine femme d'Adrien ne mourut apparemment qu'aprés l'adoption d'Antonin,] ' puisque dans une inscription il l'appelle sa mere. ' On croit, comme nous avons déja dit, qu'Adrien la fit empoisonner, ' ou la reduisit à se faire mourir elle-mesme. ' Il ne laissa pas d'en faire une deesse, [luy importan peu qu'elle fust dans le ciel ou dans l'enfer, pourveu qu'elle ne fust pas sur la terre.] Onu.p.223.f.g. Adri.v.p.11.d. Vict.epit. Bir p.186.

1. *Diu anceps quid faceret*, dit Spartien. Cela ne peut aller au plus qu'à six semaines.
2. Avant leur nom : *Imp. Ælio Cæsari Antonino &c.*



ARTICLE XV.

Mort malheureuse d'Adrien : le Senat veut condamner sa memoire.

Vict. epit. [LA maladie d'Adrien augmentoit toujours :] ' il la souffrit long-temps avec assez de force & de tranquillité. Mais elle luy devint enfin insupportable, parce qu'il sentoit presque dans tous ses membres de violentes douleurs. ' Dion écrit qu'il eut recours à la magie, & que par ce moyen il vida une fois les eaux dont son corps estoit rempli. Elles revinrent neanmoins aussitost ; & son mal croissant de plus en plus, il mouroit en quelque sorte tous les jours. ' On pretend qu'emporté de chagrin & d'impatience, il fit mourir plusieurs Senateurs, ' & ordonna à Antonin d'en faire tuer beaucoup d'autres, qu'Antonin fut obligé de tenir cachez pour leur pouvoir conserver la vie. [a] Cela alla si loin qu'on écrit qu'il estoit devenu fou & furieux : & l'on consulta des oracles pour chercher quelques remedes à cette demence, qui diminua un peu dans la suite. &c.

Dio, l. 69. p. 797. c.

Vict. epit.

Aur. V | Adr. v. p. 12. a d | Ant. v. p. 17. c | Heliog. p. 103 e.

a Heliog. v. p. 103. d. e.

Dio, l. 69. p. 797. c. [Ce qui est plus certain,] ' c'est que ne pouvant plus souffrir ses douleurs, il demanda plusieurs fois une épée & du poison pour finir sa vie, promettant pour cela & l'impunité & de l'argent. Mais personne ne luy en voulut donner. ' Il falut un jour luy arracher le poignard des mains : & un medecin à qui il avoit demandé du poison, aima mieux se tuer luy-mesme. ' Il conjura plusieurs fois ses plus fideles domestiques de le tuer : ' & il contraignit un Jazyge nommé Mastor de le luy promettre : mais il s'enfuit. ' Un autre qu'il avoit aussi engagé à le luy promettre, fut découvert, & Antonin estant accouru à sa chambre avec les Prefets [du Pretoire,] pour le prier de supporter son mal avec patience, il se mit en colere, & voulut faire tuer celuy qui avoit découvert la chose : mais Antonin le sauva. ' On le gardoit avec grand soin de peur qu'il ne se fist quelque violence, ' à quoi Antonin veilloit extremement,[b] croyant meriter le nom de parricide s'il eust negligé de luy conserver la vie autant qu'il pouvoit. ' Ainsi il estoit reduit à pleurer les maux qu'il souffroit, & de ce qu'estant le maistre de la vie des autres, il ne l'estoit pas de la sienne propre. ' Il ne laissoit pas parmi tout cela de veiller à la conduite de l'Etat.

Adri. v. p. 12. b.

Vict. epit.

Dio, p. 797. c. d.

Adr. v. p. 12. b.

Vict. epit.

Ant. v. p. 17. d.

b Adr. v. p. 12. b.

Dio, p. 797. d.

Adri. v. p. 12. b.

' Spartien rapporte l'histoire de deux aveugles gueris alors par Adrien: mais il avoue en mesme temps qu'un * historien plus ancien que luy, dit que c'estoient des miracles feints, ' & une addresse d'Antonin qui vouloit encourager Adrien à esperer de guerir, afin qu'il supportast son mal avec plus de patience. c. n.S.p.58.1.d.

* *Marius Maximus.*

[Adrien estoit alors à Rome,] ' où ayant laissé Antonin, il s'en alla à Bayes [dans la Campanie. Ce fut là que] ' las des regles des medecins, dont il disoit souvent que le grand nombre ne servoit qu'à le tuer, il abandonna toute sorte de regime, buvant & mangeant ce qui luy estoit le plus contraire: & par ce moyen il finit enfin ses maux temporels avec sa vie, [pour estre precipité dans les supplices éternels. Il entrevit ce malheur en mourant,] ' & le marqua par des vers celebres qu'il fit alors. v.p.12.d. Dio,l.69.p.797. c. Adri.v.p.12.d.e.

NOTE 19. ' Il mourut à Bayes " le 10. de juillet, agé de 62. ans 5. mois & 17. jours, aprés avoir regné 20. ans & 11. mois [a] moins un jour. [b] Antonin qu'il avoit mandé lors qu'il se vit à l'extremité, arriva assez tost pour le voir mourir selon Spartien ; ' d'autres semblent dire qu'il ne vint qu'aprés. [c] Il fut enterré à Pouzoles dans la maison de Ciceron, [ou plutost il y fut seulement brulé.] ' Car Antonin apporta ses cendres à Rome, les exposa dans les jardins de Domitia, [d] & les mit enfin dans le mausolée qu'Adrien s'estoit fait bastir auprés du Tibre ; celuy d'Auguste estant tout rempli. d.e|Dio,l.69.p.797.c. a Eutrop. b Adri.v.p.12.d. M.Ant.v.p.24. c ...C.p.41.1.d. c Adr.v.p.12.d| 13.b. Ant.v.p.18.c|o. C.p.5c.1.b. d Dio,l.69.p.797.c.

' Les cruautez qu'il avoit exercées au commencement & à la fin de son regne, l'avoient tellement fait hayr de tout le monde, que le Senat voulut mesme casser tout ce qu'il avoit fait, bien loin d'en vouloir faire un Dieu. ' Il demandoit aussi la punition de quelques personnes, qui s'estoient élevées en abusant du trop grand credit qu'il leur avoit donné. ' Ainsi tous les Senateurs s'opposerent d'abord à la demande que fit Antonin pour luy decerner les mesmes honneurs qu'aux autres Empereurs. c|788.d|Adr.v.p.13.b. Dio.vai.p.717. Eutr|Ant.v.p.18.c.

' Mais Antonin ayant enfin representé que si on condannoit la memoire d'Adrien, & tout ce qu'il avoit fait, il faloit donc casser aussi son adoption, & par consequent le degrader de l'Empire ; le respect qu'on eut pour ce Prince, qui joignoit les larmes à ses prieres fit que le Senat " luy accorda tout ce qu'il voulut, ' sur tout lors qu'on vit paroistre, disent les historiens, un grand nombre de personnes qu'on croyoit qu'Adrien avoit fait tuer, & qu'Antonin avoit conservées en les cachant. ' On Dio,l.70.p.799.a. NOTE 20. Aur.V.|Heliog.v.p.10.c. Dio.p.799.a.b.

craignoit aussi les soldats [affectionnez à Adrien. Ainsi un mort hay de tout le monde comme un homme cruel & sanguinaire, fut placé dans le ciel comme une divinité ; ou bien tous les Se-
Adri.v.p.13.b. nateurs Romains estoient des fous & des impies. ' Antonin luy
b|Ant.v.p.17.c. fit bastir un temple à Pouzoles, ' & luy fit decerner malgré tout
d|18.e. le monde une infinité d'honneurs.

[Ce qu'Antonin fit de plus digne de la pieté dont on le loue]
Ant.v.p.19.a.b. ' fut de demander au Senat la grace [& le rappel] de ceux qu'Adrien avoit condannez, ajoutant qu'Adrien l'eust fait luy-mesme [s'il eust vécu davantage.]

ARTICLE XVI.

Malheurs arrivez du temps d'Adrien : Son tombeau & ses edifices : Il fait plusieurs nouveaux reglemens.

Adri.v.p.10.d. ' ON marque du temps d'Adrien une inondation du Tibre, des famines, des tremblemens de terre, & une peste. Il remedia autant qu'il put aux maux que ces fleaux avoient causez, & soulagea par ses liberalitez beaucoup de villes qui en avoient esté affligées.

p.11.b. ' Il tira l'eau du lac Fucin [pour le secher comme Claude avoit tasché de faire avant luy.

p.9.d.Chr.Alex. p.598. Nous avons déja parlé] ' de plusieurs edifices qu'il a faits, ayant basti presque dans toutes les villes, [particulierement à
Adr.v.n.C.p.34.2.f. Athenes.] ' La Grece estoit pleine de ses edifices, comme on
a v.p.10.a. le voit par Pausanias. [a] Il fit faire sur tout beaucoup d'aque-
b Eus.chr.n.p.215.1. ducs. [b] On en marque un commencé par luy, & achevé l'an
c Adri.v.n.S.p.53.1.d. 140. par Antonin dans la nouvelle Athenes, [c] qui estoit à ce qu'on croit une ville de la Ligurie. On pourroit l'entendre aussi " de la nouvelle Athenes bastie à Delos de l'argent d'Adrien. NOTE 21.
v.p.9.e. ' Il fit ou rétablit " plusieurs bastimens à Rome ; & laissa à &c. ceux qu'il rétablit le nom de leurs premiers fondateurs.

e|Dio,p.797.e. ' Il fit un nouveau pont sur le Tibre, appellé de son nom, [& aujourd'huy le Pont S. Ange.] Et ce fut auprés de ce pont qu'il
Ant.v.p.20.a. fit bastir son mausolée, ' achevé par Antonin. [d] On voit par la
d Proc.b.Got.l.1.c.22.p.366.b.c. description qu'en fait Procope que c'estoit plutost une citadelle &c. qu'un tombeau [Aussi on s'en servit beaucoup en cette maniere du temps de Justinien ; & c'est encore aujourd'huy la principale forteresse de Rome, où on l'appelle le chasteau S. Ange.]
Spart.n.S.p.51.2.e. ' Un auteur remarque que le char posé sur le haut de ce mausolée,

solée, qui d'enbas paroissoit fort petit, estoit neanmoins si
grand, que le plus gros homme pouvoit passer par les ouvertu-
res qui servoient d'yeux aux chevaux qui le tiroient.

[Les divers bastimens qu'il a fait faire en un tres-grand nom-
bre de villes, ou les colonies qu'il y a mises,] ' ou le desir de le Adri.v.p.10 a.a.
flater & de gagner ses bonnes graces ont fait donner son nom C.i.3.
à plusieurs. Spartien le marque particulierement de celle de Car-
thage, à qui neanmoins aucun monument ne le donne. On trou-
ve six ou sept autres villes qui l'ont porté, ' & entr'autres cel- Spanh.l.9.p 772.
V. les revoltes des Juifs. le de Jerusalem, nommée long-temps Ælia, " parce qu'il l'avoit
fait rebastir [sur la fin de sa vie.] On donne ce nom, qui estoit
celuy de sa famille, à deux villes d'Espagne. ' Murse dans la Pan- Spart.n.S.p.52.2.
nonie, Stratonicée dans la Macedoine, & Palmyre dans la Sy-
rie, passent pour avoir esté basties [ou rétablies] par ce Prin-
ce, & ont porté quelque temps le nom d'Adrianople. On le
donne aussi à Neocesarée dans le Pont. Andrinople dans la
Thrace le conserve jusqu'aujourd'huy avec un peu d'alteration.
On trouve encore une Adriane ou Adrianople dans la Lybie Cy-
renaïque. Nous avons veu qu'on donnoit quelquefois le mesme
nom à celle d'Antinople en Egypte, qu'Adrien avoit fait bastir.
[Nous avons aussi parlé] ' de celle d'Adrianothere, qu'il avoit Dio,l.69.p.792.
V. § 4. bastie sous ce nom dans la Mysie, parce qu'il avoit tué un ours c.Adri.v.p.10.c.
en chassant en ces quartiers-là. ' Elle estoit comprise dans l'Hel- Spanh.l.7.p.656.
lespont au cinquiéme siecle de l'Eglise, où elle conservoit en-
core le mesme nom. ' On croit neanmoins que c'est la mesme Spart.n.S.p.53.1.
1. chose que l'Adrianes de Philostrate, petite ville [1] de Mysie, a|Philst.Soph.35.p.578.d.
dit-il, dont le Sophiste Aristide estoit natif. [a] Aristide mesme a Ar.for.23.p.
parle d'Adrianothere. [b] On tire de Cedrene que c'estoit un camp 500.
de quelques milices avant qu'Adrien en fist une ville. b Spar.n.C.p.37.1.c.d.

' Philostrate dit qu'Adrien se plaisoit particulierement à An- Apoll.v.l 8.c.8.
tium [prés de Rome] sur la coste de la mer, & qu'il y ramassa p.421.b.c.
ce qu'il put trouver des écrits d'Apollone de Tyanes.

[Comme il vouloit passer en toutes choses pour plus habile
que les autres, il fit beaucoup de nouvelles ordonnances.] ' Les Dio,l.67.p.792.
regles qu'il avoit établies pour la discipline des armées, furent a.
gardées dans la suite comme les loix de la milice. ' Vegece cite Veget.l.1.c.8.p.
les constitutions de Trajan & d'Adrien pour les exercices mi- 18|Spart.n.C.p.
litaires, & il en a tiré beaucoup de choses pour son ouvrage. 19.2.c.d.
' Vossius dit que les livres de Maurice " sur l'arrangement des trou- Pearf.ep.Vof.p.
pes dont nous parlerons dans la suite, contiennent les regle- 14.

1. Suidas dit dans la Mysie qui est aujourd'huy la Bithynie,

Probi.v.p.234.c. mens que ces deux Princes avoient faits ſur ce ſujet. 'On remarque qu'Adrien avoit ordonné qu'on ne donneroit point la
Vict.epit. charge de Tribun, qu'à ceux qui auroient déja quelque age. 'Il voulut que dans chaque "compagnie de ſoldats il y euſt des *cohortes.*
maçons, des architectes, & de tous les autres ouvriers neceſſaires pour faire des baſtimens, & meſme pour les orner.

epit. 'Il mit les charges de la milice, du palais, & de la juſtice en l'état où elles eſtoient encore ſur la fin du IV. ſiecle, ſelon l'epitome de Victor, hors quelques changemens qu'y fit Conſtantin.
Adr.v.p.11.b. [Mais tout ce que nous en trouvons,] 'c'eſt qu'il établit quatre
p.7.b. Conſulaires pour rendre la juſtice dans l'Italie. 'Il eut la penſée de ſeparer la Phenicie de la Syrie, pour diminuer un peu la grandeur d'Antioche qu'il n'aimoit pas : [mais "n'executa point *Note 23.*
Herod.l.2.p.500.c. ce deſſein,] & 'la Phenicie eſtoit encore du gouvernement de
a Adri.v.p.11.a. Syrie plus de 50. ans aprés ſa mort. a Il fut le premier qui prit des Chevaliers Romains pour ſecretaires, & pour "Intendans de ſa *à libellis.*
maiſon, [les autres ne s'eſtant ſervis que de leurs affranchis pour tout ce qui regardoit leur perſonne & leur domeſtique.]

Cod.Th.prol.p.283.2. 'Godefroy croit qu'Adrien a eſté auteur d'une nouvelle juriſprudence, particulierement par l'edit perpetuel dont nous avons parlé cy-deſſus, & qui a eſté ſelon cet auteur la ſource de tout le droit Romain qui s'eſt obſervé depuis, au moins juſqu'à la publication du Code de Theodoſe le jeune. Car on croit que le Code Gregorien & l'Hermogenien en ont ſuivi l'ordre & la matiere 'dans le recueil qu'ils contenoient des conſtitutions des Empereurs, depuis celle d'Adrien juſqu'au temps de Diocletien.

Adri.v.p.9.b.c. 'Spartien marque diverſes ordonnances faites par Adrien, & entr'autres que les enfans des perſonnes proſcrites auroient le douziéme du bien de leurs peres; que celuy qui auroit trouvé un threſor chez ſoy, en ſeroit le maiſtre, & que s'il le trouvoit ſur le bien d'autruy, il en auroit la moitié & le proprietaire du lieu l'autre; que ceux qui auroient mangé leur bien "ſe- *catomidiari.*
chn.C.p.34.1.d. roient fouettez publiquement dans l'amphitheatre. 'Il voulut que les bains des hommes fuſſent diſtinguez de ceux des femmes, & qu'on ne puſt point vendre un eſclave à "ceux qui en *lenoni vel lanistæ.*
faiſoient un trafic honteux, ſans en rendre raiſon [aux Magiſtrats.]

n C.p.97.1.d & Euſ.tric.c.16.p.659.b. 'Le philoſophe Porphyre rapporte d'un "autre payen encore *Pallas.*
plus ancien que luy, que ce fut Adrien qui défendit generalement d'immoler des hommes dans quelques ſacrifices que ce

fust, comme cela s'estoit pratiqué jusqu'alors dans ceux de Mithra, ' & l'histoire n'en fournit que trop d'exemples. Euf.tric c.13.p. 646. 47|præp. l.4.c 17.p.154.

a Le demon se faisoit rendre le mesme culte à Salamine en Cypre, jusqu'à ce qu'il fut obligé d'obeïr à Adrien. [Ainsi Dieu abolissoit par les adorateurs mesmes des demons ce que ces esprits homicides avoient établi pour se faire craindre. [Adrien ne fit sans doute cette défense que dans les dernieres années de son regne, aprés avoir immolé luy-mesme son Antinoüs.] a Lact.inst.l.1.c. 21.p.112. &c.

' Quelques-uns rapportent au temps d'Adrien ce que dit Tertullien, ' qu'on immola publiquement des enfans à Saturne dans l'Afrique jusqu'au [1] Proconsul Tibere, qui fit crucifier les prestres de cette malheureuse divinité aux arbres mesmes qui ornoient son temple. [Mais cela doit estre plus nouveau,] ' puisque Tertullien suppose que ceux qui avoient executé cet ordre du Proconsul, vivoient encore [aprés l'an 200.] Et les edits [d'Adrien] ne purent pas en effet abolir absolument ces sacrifices. Tertullien dit qu'on continuoit encore en secret d'immoler des enfans à Saturne. ' Commode ne laissa pas d'immoler encore des hommes à ses dieux aussi bien qu'à sa cruauté. ' Et l'on continua à faire la mesme chose au milieu de Rome " dans des mysteres solennels jusques au temps de Constantin, ' & peut-estre jusqu'à Gratien. b On doute seulement si on immoloit un homme à l'autel de Jupiter, comme Eusebe le dit assez clairement aprés Porphyre, ' ou si on se contentoit de luy venir offrir le sang encore tout bouillant de ceux que les gladiateurs luy avoient immolez dans l'amphitheatre : car c'est à quoy S. Justin, Tertullien & S. Cyprien [2] semblent se reduire ; ' si neanmoins S. Justin parle des sacrifices de Jupiter, & non de ceux de Saturne. C'estoit une personne de la premiere qualité, ' & un pontife, qui faisoit cette fonction, & recevoit le sang de cette abominable victime pour l'aller presenter à son idole. n.p.287.1.c. Tert.apol.c.9.p. 9.10. p.10.a. Comm.v.p.49.d. Lact.inst.l.1.c. 21.p.113|n|Euf. tric p.646.d. *Latiali in munere.* Prud.in Sym.l.1. p.217.218. b Euf.tric.p.646. d|n.p.234.2.c.d. Just.apol.1.p.50. d|Tert.apol.c.9. p.10.b|Cyp. spect.p.414.2. Just.p.50.c.d. Cyp.spect.p.414. 2.

ARTICLE XVII.

Suite de diverses ordonnances d'Adrien.

' Les Romains qui avoient un fort grand nombre d'esclaves, n'avoient point trouvé d'autre moyen de s'assurer Tac.an.14.c.42-45.p.234.

1. ' On pretend que c'est un Ti. Claudius Censor ou Censorinus dont on a quelques medailles. [Il n'y en a aucune preuve.] Pagi,an.11.§ 13.14.
2. Si le traité des spectacles est de luy.

contre leurs mauvais desseins, que d'ordonner que quand un maistre seroit assassiné chez luy, tous ses esclaves qui se trouveroient alors dans le mesme logis, seroient punis indifferemment du dernier supplice. Le Senat avoit encore maintenu cet ordre du temps de Neron, malgré l'opposition que beaucoup de

Adri.v.p.9.c. personnes y faisoient. 'Mais Adrien ordonna qu'on n'appliqueroit [mesme] à la question que ceux qui auroient esté assez pro-

b.c. ches du lieu de l'assassinat pour l'entendre. 'Il fit encore une autre ordonnance fort importante pour les esclaves. Car il osta aux maistres le droit absolu de vie & de mort que les loix Romaines leur donnoient sur eux, & voulut que quand ils auroient merité la mort, les Magistrats seuls pussent les y condanner.

b.cln.S.p.49.50. 'Les Romains avoient dans leurs terres ce qu'ils appelloient des "manufactures ou des ouvroirs, c'est à dire des lieux où ils *ergastula.* faisoient travailler beaucoup de personnes ensemble, particulierement de leurs esclaves. C'estoit des especes de prisons, & il paroist que la pluspart de ceux qui y travailloient estoient des esclaves que leurs maistres y envoyoient pour les punir, & qu'ils y estoient mesme enchaisnez. Ceux qui vouloient se cacher pour éviter d'estre enrolez ou pour quelqu'autre sujet, s'y retiroient quelquefois : mais quelquefois aussi les maistres des lieux les y retenoient par force. On accusoit ces maistres de faire la mesme chose à l'égard des passans esclaves & libres, & de les enlever pour les enfermer dans leurs ouvroirs, & les y faire travailler, sans qu'on en entendist jamais plus parler. Adrien abolit tous ces ouvroirs, c'est à dire ceux qu'avoient les particuliers, [& on ne trouve point que depuis on en ait parlé d'autres que de ceux qui appartenoient aux Empereurs & au public :] car pour ceux-ci on ne croit pas qu'Adrien les ait ostez.

Adri.v p.11.a. 'Spartien remarque qu'Adrien "donna des appointemens aux *sumtus cōstituit.*

n S.p.7.1.d.c. Magistrats, 'ou selon d'autres qu'il rétablit la loy Julienne faite

v.p.11.a. pour moderer les dépenses de la table. 'Il défendit de faire entrer dans Rome des chariots trop chargez, d'aller à cheval dans les villes, & d'aller aux bains publics avant deux heures aprés

p.10.a. midi, à moins qu'on ne fust malade. 'Il fut le premier qui éta-

p.4.b. blit un Avocat du fisc. 'Spartien luy attribue d'avoir établi les "postes imperiales, [ce qui fait de grandes difficultez parmi *cursum fiscalem instituit.*

Spanh.l.9 p.806. 807. les Commentateurs.] 'Quelques-uns croyent que les magistrats des villes estoient chargez d'entretenir les chevaux, les chariots, & toutes les autres choses qui regardoient la poste ; & qu'Adrien les déchargea de ce soin pour en charger le fisc & le

thresor imperial, en commettant des officiers pour y veiller, & pour l'entretenir des revenus que les villes avoient accoutumé d'y employer. Nerva avoit déja accordé cette decharge à l'Italie : & on pretend qu'Adrien ne l'accorda aussi qu'à quelques provinces particulieres, & non à toutes.

' Comme on trouve que ce Prince a fait divers changemens dans les offices du palais, de la milice, & " de la justice, ' Onuphre a cru sur cela qu'il fit aussi une nouvelle division des provinces de l'Empire. [Mais " tout ce que nous en trouvons,] ' c'est qu'il partagea l'Italie en quatre jurisdictions tenues " chacune par un Senateur qui auroit esté Consul, [b] comme cela estoit du temps de la Republique. Mais Appien nous apprend que cette ordonnance d'Adrien ne subsista guere aprés luy. ' On pretend qu'elle diminuoit beaucoup le pouvoir des villes, qui auparavant se gouvernoient elles-mesmes par leurs Magistrats, sinon que les grands crimes estoient jugez à Rome par le Senat.

publica. | Note 22. | *quatuor Consularibus.*

Vict.epit p.537. c. | a Onu r.Rom.l. 3.p.413. | p.11.b Noris, de Pis.p.32. | b Adr.v.n.S.p.56. 2.b.ex Appiano. | Noris, de Pis.p. 32.

' Il eut la pensée de separer la Phenicie de la Syrie, [& d'en faire un gouvernement particulier. [" Mais il ne le fit pas,] ' puisque la Phenicie estoit encore soumise au gouverneur de Syrie [en 193.] lors que Niger se fit declarer Empereur. [c] Le dessein d'Adrien estoit de rabaisser la ville d'Antioche en diminuant le nombre des pays dont elle estoit Metropole. Car il haïssoit le peuple d'Antioche, ' qui apparemment se railloit de son humeur grave & severe, comme il fit depuis de Julien l'Apostat.

Note 23.

Adr.v.p 7.b. | Herod.l.2.p.500. d. | c Adri.v.p.7.b. | n.C.p.27.2 a b.

Aulu-Gelle rapporte que du temps d'Adrien une femme d'honneur & d'une chasteté reconnue de tout le monde, accoucha onze mois aprés la mort de son mari. La chose estoit si extraordinaire, qu'on ne put s'empescher de la porter devant les juges. Cependant Adrien aprés avoir fait de grandes informations, & avoir examiné ce qu'en avoient dit les anciens philosophes & les medecins, declara qu'un enfant pouvoit naistre à onze mois ; & Aulu-Gelle assure qu'il avoit lu luy-mesme ce decret.

A.Gell.l.3.c.16. p.103.

' S. Chrysostome & d'autres attribuent à Adrien d'avoir rendu le droit de citoyen Romain commun à tous les sujets de l'Empire. [d] S. Augustin a estimé beaucoup cette ordonnance dont il ne marque point l'auteur, [e] mais il est certain qu'elle n'est pas d'Adrien ; puisqu'on distinguoit mesme encore de son temps le droit des latins de celuy de la bourgeoisie Romaine. [f] Aussi nous

Adri.v. n.C.p. 38.1.c.|Chry in Act.h.48.p.416. d. | d Aug.civ.D.l.5. c.17.p.60.2.a. | e Spart. n C.p. 38.1.c. | f Dio,val. p.-451 n.p.108.109.

verrons ſur l'hiſtoire de Caracalla, que ce fut luy qui oſta cette diſtinction, & toutes les autres de cette nature.

ARTICLE XVIII.

Des écrits d'Adrien & de Phlegon.

[IL faut mettre Adrien meſme à la teſte de ceux qui ont
Dio,l.69.p.788.e. écrit en ce temps-ci,] ' puiſqu'il a laiſſé divers ouvrages ſur toutes ſortes de ſujets en vers & en proſe, [a] entr'autres un poe-
a Voſſ.h.gr.l.2.c.11.p.214. me grec intitulé l'Alexandreïde, dont on cite juſqu'au ſettiéme
Adri.v.p.8.a. livre. ' On parle de certains livres intitulez Catacriani, fort obſcurs [dés le titre,] dans leſquels il avoit pretendu imiter An-
Geſner. epit.p.2.c.3.b. timaque [ſon grand poete.] ' On marque que Froben a imprimé en 1551. un dialogue de luy & du philoſophe Epictete, à qui il propoſe diverſes queſtions, & Epictete les reſout l'une aprés l'autre.

Voſſ.h.gr.l.2.c.11.p.214|po.gr.p.74|l.p.51. ' On a encore aujourd'huy quelques-uns de ſes vers grecs & latins, [b] outre ceux que Spartien a mis dans ſa vie. Spartien en
b Adr.v.p.8.b|12.2. parle avec aſſez de mépris : [c] ce qui ne ſert qu'à faire voir qu'il n'eſtoit pas meilleur poete qu'hiſtorien. Car les plus habiles de
c n.C.p.41.1.2|Voſſ.po.la.p.51|gr.p.74. ce temps font eſtime des vers d'Adrien. [d] Photius en avoit lu " des declamations, qui n'eſtoient pas deſagreables, & dont le μελέται.
d Phot.c.100.p.276. ſtile eſtoit aſſez bon. [e] On cite de luy un premier livre de " Diſ- *ſermonum.*
e Spart.n.S.p.73.1.a. cours; & ce qu'on en cite regarde quelques remarques ſur la grammaire latine. [f] On a parlé cy-deſſus de la harangue qu'il
f A.Gell.l.16.c.13.p.403. fit dans le Senat pour ceux d'Italica, [g] & des ordonnances qu'il
g Veget.l.1.c.8.p.18. dreſſa pour les ſoldats. [h] Quelques-uns luy attribuent encore un
h Spart.n.S.p.21.1|Pearſ.ep.Voſſ.p.14. ouvrage " ſur la maniere de ranger les armées en bataille, qui τακτικά.
eſtant demeuré long-temps inconnu, fut trouvé ſous l'Empereur Anaſtaſe, & publié par Maurice ou Urbice ancien Conſul, qui y ajouſta quelque choſe. M. Rigault en a donné un fragment. [On a imprimé depuis en Suede un ouvrage grec ſur les
Maur.p.383.384. regles de l'art militaire, & la conduite des armées,] ' qu'on pretend eſtre d'un Maurice, & qu'on attribue neanmoins auſſi
p.364. à Urbice, parce qu'il l'a ſuivi, dit-on, ' & qu'il en inſere meſme
p.253. un long paſſage. ' Cet ouvrage parle des François, des Abares, des Antes, des Eſclavons, des Turcs : [& ainſi il ne peut pas eſtre bien ancien. Le grec en paroiſt auſſi bien moderne & bien corrompu.]

'Dans un Glossaire donné par Henri Estienne en 1573. il y a diverses demandes faites à Adrien avec ses réponses. Autant que je les puis entendre, (car elles sont assez obscures) il n'y a rien de considerable. Gloss.p.293-305.

'Spartien & Dion citent l'histoire qu'Adrien avoit écrite de sa vie [a] en plusieurs livres, afin de satisfaire sa vanité. Mais [ayant honte de faire luy-mesme son eloge,] il ordonna à quelques-uns de ses affranchis habiles dans les lettres, de publier ces livres sous leur nom.' Et on croyoit que les livres de son histoire qui portoient le nom de Phlegon, estoient de luy-mesme. Dio,l.69.p 793. a. / a Adri.v.p.8.a. / a|Satur.v.p.245. a.

'Phlegon estoit donc un de ces affranchis d'Adrien, élevez dans les lettres & les sciences: [& il a laissé à la posterité beaucoup de marques de son erudition.] 'Il estoit de Tralles [en Asie.] [b] Il a fait un ouvrage sur ceux qui ont vécu longtemps, & un autre sur les choses extraordinaires. [c] On a encore quelques parties de ces ouvrages: & on tire d'un endroit du premier qu'il ne l'avoit pas encore achevé en l'an 156. [Mais c'est un endroit fort corrompu; & je ne voy pas bien surquoy Meursius se fonde] 'pour le corriger comme il fait. ibid. / Suid|Phot.c.97. p.265. / b Suid. Φ.p.1071. d. / c Voss.h.gr.l.2. c.11.p.218. / Pleg n.p 160.

'Suidas attribue encore à Phlegon une description de la Sicile, trois livres des festes des Romains, un écrit des lieux [celebres] de Rome, & de leurs noms, ' seize livres des Olympiades jusqu'à [1] la 229. [commencée en l'an 137. de JESUS-CHRIST] où il rapportoit sur chaque Olympiade, & sur chacune de leurs années, ce qui s'estoit fait de plus remarquable dans toute la terre.' On voit par la 177. Olympiade que Photius nous en a conservée, de quelle maniere cet ouvrage estoit composé, [& qu'il éclairciroit extremement l'histoire, s'il estoit venu jusques à nous.] ' Photius en blasme neanmoins justement l'auteur, de ce qu'il s'amusoit à marquer tous ceux qui avoient remporté quelque prix aux jeux Olympiques, & à ramasser toutes sortes d'oracles. Il remarque encore que le style n'en estoit pas entierement pur & Attique, mais que neanmoins il avoit quelque élevation. Il n'en avoit veu que les cinq premiers livres, qui finissoient avec la 177. Olympiade: ' mais il dit que l'ouvrage devoit aller jusqu'à Adrien. Il estoit addressé à un Alcibiade garde du corps d'Adrien.' C'est dans le 13. livre de cet ouvrage" qu'on croit qu'il a marqué les tenebres arrivées à la mort de JESUS-CHRIST.' On en a encore un as- Suid.Φ.p.1071. d e. / d. / Suid.Φ.p.1071.d| Phot.c.97.p. 265.268. / Phot.p.268. / p.265. / Hier.chr.p.158. / V.n.s. 1.c. / Note 33. / Phot.p.26[illegible] | Phleg.n.[illegible].p.137.

1. 'Le P. Pagi soutient aprés Meursius contre le P. Petau, qu'il alloit jusqu'à la fin de cette Olympiade. [Je ne voy point de preuve de part ni d'autre.] Pag.[illegible].§4.

Spart.n.S.p.43. ſez long fragment tiré du 14. livre. ' Eſtienne le geographe en cite divers endroits.

Suid.φ.p.1071.d. ' Suidas dit que Phlegon avoit mis en huit livres les meſmes choſes qui eſtoient dans ſes ſeize livres des Olympiades : & il ne s'explique pas davantage. ' Il avoit fait en deux autres livres un abbregé [de l'hiſtoire] " de ceux qui avoient vaincu aux jeux Olympiques. Suidas ajoute que cet auteur avoit encore fait d'autres ouvrages qu'il ne marque pas. ὀλυμπιονίκων.

Phleg.mir.c.34.p.97.98. ' Dans ſon livre des evenemens extraordinaires il fait la deſcription d'un hippocentaure pris ſur une montagne de l'Arabie. Le Roy de ce pays l'envoya en Egypte pour eſtre mené à l'Empereur : & il ſemble que ce fuſt à Adrien lors qu'il eſtoit en Egypte. Cet animal mourut bien-toſt : & neanmoins le gouverneur d'Egypte l'ayant fait embaumer le fit porter à Rome, c.35.p.101. ' où on le mit dans le palais de l'Empereur : & Phlegon dit que tous ceux qui douteroient de ſon recit, pouvoient y aller s'en aſſurer par eux-meſmes.

c.1.p.13. ' Il rapporte une autre hiſtoire bien plus ſurprenante d'une p.2. fille qui environ ſix mois aprés ſa mort, ' avoit paru, marché, p.10. mangé, & fait toutes choſes comme une perſonne vivante. ' Son pere & ſa mere en ayant eu la nouvelle, accoururent pour la voir, & la virent effectivement. Mais elle leur dit que leur curioſité luy eſtoit funeſte, parce qu'elle terminoit le temps qui luy p.13. avoit eſté donné pour vivre ; ' & elle tomba morte à leurs pieds. Le bruit qui s'éleva ſur cela y fit venir un grand nombre de perſonnes, qui virent le corps étendu mort ſur un lit, & Phlegon p.13.14. meſme fut de ce nombre. ' Ne ſe contentant pas de cela, il fit ouvrir la cave où ceux de cette famille eſtoient enterrez. On les trouva, dit-il, chacun ſur leur lit ; mais celuy où la fille avoit eſté miſe ſix mois auparavant eſtoit vide. Il circonſtancie toutes ces choſes autant qu'il eſt poſſible, & marque tous les noms des perſonnes : [& nous en ſçaurions aſſurément le lieu & l'année, ſi le commencement de la narration n'eſtoit perdu.]

Il n'a pas eſté difficile au demon de tranſporter un corps hors de ſon tombeau, & aprés cela de faire paroiſtre ce qu'il luy plaiſoit aux ſens de ceux qui meritoient d'eſtre abandonnez à ſes illuſions. On voit en effet que toute cette pretendue reſurp.17. rection n'avoit pour fin que des crimes :] ' & tout ce qui en arriva fut que le demon ſe fit offrir bien des ſacrifices, & qu'un nommé Macate au ſujet duquel cela eſtoit arrivé, s'oſta luy-meſme la vie de confuſion & de douleur.

ARTICLE

ARTICLE XIX.

De Favorin & de quelques autres Sophistes.

'NOUS avons marqué qu'Adrien avoit toujours avec luy plusieurs hommes de lettres, peut-estre autant par ostentation que par une veritable affection. ' Les principaux estoient les philosophes Epictete & Heliodore, & les Sophistes Favorin & Denys de Milet: mais Favorin passoit pour l'emporter sur tous les autres dans la faveur de ce prince. ' Il a écrit un grand nombre d'ouvrages citez par les anciens; [& il est encore fort connu tant par Aulu-Gelle qui en parle fort souvent, & qui se glorifie d'avoir esté son disciple,] ' que par l'histoire que Philostrate en a écrite. Ainsi nous nous contenterons de dire qu'il estoit d'Arles en Provence, " eunuque de naissance, (' ce qui n'a pas empesché qu'on ne l'ait accusé de crimes dont les Eunuques semblent incapables) ' philosophe & sophiste, [tres-habile dans le grec aussi bien que dans le latin.] ' Quelques-uns pretendoient neanmoins que son style aussi bien que son nombre & sa cadence n'estoient pas assez grave pour un philosophe. ' On tient qu'il avoit esté disciple de Dion [Chrysostome,] & qu'il fut maistre d'Herode [Atticus,] qu'il fit son heritier. ' Adrien l'ayant un jour repris de quelque expression, comme n'estant pas assez latine, il luy ceda sans disputer quoiqu'il eust dequoy se defendre. Et ses amis s'étonnant qu'il se fust rendu „ si aisément, il leur répondit en riant: Est-ce que vous ne vou„ lez pas que je croye qu'un homme qui a trente legions est le plus „ habile homme du monde?

[Sa complaisance ne put neanmoins l'emporter sur la legereté d'Adrien, & sur la jalousie qu'il avoit contre ceux qui le surpassoient en quelque chose.] ' Il se dégousta enfin de Favorin, & tascha de le rabaisser par divers moyens, mesme en luy preferant des gens qui avoient peu ou point de merite. ' Cela n'alla pas neanmoins plus loin, soit qu'Adrien ne voulust pas luy faire de mal, soit qu'il ne trouvast pas de pretexte pour luy en faire. ' Cependant sur le bruit qu'il n'estoit plus dans les bonnes graces de l'Empereur, le peuple, & sur tout les Magistrats d'Athenes coururent abattre une statue [qu'ils luy avoient „ dressée:] surquoy il dit sans s'émouvoir, Socrate eust bien vou„ lu en estre quitte à si bon marché.

Veri.v.p.15.a. | Adri.v.p.5.c.d| Dio,l.69.p.789.a. | Voss.h.gr.l.2.c.10.p.213|Suid.p.p.1022.a b. | Philost.soph.8.p.495 b.c. | ἑρμαφρόδιτος. [marg.] | c|Voss.h.gr.l.2.c.10.p.212. | Philstr p.493.b. | Luci.v.Dem.p.549 c.d. | Philst.p.494.b.c.d|495.b. | Adri.v.p.7.8. | Dio,val.p.713. | l.60.p.789.b.c| Philstr.p.493.494. | Philostr.Soph.8.p.494.c.d.

p.495. 'Mais il se fit un grand tort par une dispute qu'il eut en Ionie & à Rome contre un autre Sophiste nommé Polemon. Car sur ce que l'on estoit partagé dans le jugement & dans l'estime qu'on en faisoit, ils s'échaufferent l'un contre l'autre d'une maniere Suid.t.p.1022.a. qui les fit extremement blasmer tous deux. 'On marque qu'il Jons l.3.c.7.p. 245. disputoit avec Plutarque à qui feroit plus de livres. 'Ils s'écrivoient, & Plutarque luy a addressé un de ses ouvrages.

Gell.l.2.c.26.p. 74. 'Favorin semble avoir vécu jusqu'aprés le Consulat de Cornelius Fronto, [c'est à dire jusque bien avant sous le regne d'Antonin.]

Gal.prog.t.3 p. 455.d. 'Galien parle d'un Demetre d'Alexandrie "disciple de Favo- ἑταῖρος. rin, qui s'estant formé sur l'air & le style de son maistre, parloit tous les jours publiquement sur les sujets qu'on luy proposoit. Il estoit à Rome vers l'an 163.

Dio.l.69.p.789. a.b.c. 'Le Sophiste Denys de Milet fut enfin traité par Adrien de a Ph.l.ir.soph. 22.p.524.c.d. mesme que Favorin, [a] aprés en avoir receu diverses faveurs, avoir esté fait Chevalier Romain, & "gouverneur de quelques σατράπης. p.522.523. peuples. 'Il estoit disciple d'Isée, [dont nous avons parlé sous p.522-526. Trajan.] 'Philostrate de qui on peut apprendre tout ce qu'on p.523.d. en sçait, 'le justifie de ce qu'on l'accusoit de se servir de magie.

Adri.v.p.7.d. 'Heliodore éprouva aussi la legereté d'Adrien, qui le déchira par des lettres tres-injurieuses. [On ne sçait pas bien si c'est le Dio.l.69.p.789. a.b. mesme Heliodore] 'que Dion dit avoir esté quelque temps secretaire de ce Prince, & à qui Denys dit un jour, qu'Adrien pouvoit luy donner des richesses & des charges, mais non pas le faire orateur : car il semble qu'Adrien le vouloit élever au des-Philst.soph.57. sus de Denys & de Favorin. 'Pour le Sophiste Heliodore dont p.620.d.Adri.v. n.S.p.42.1.c.d. parle Philostrate, il vivoit du temps de Philostrate mesme, [c'est à dire au troisiéme siecle.]

ARTICLE XX.

Du philosophe Epictete, & d'Arrien son disciple.

[EPICTETE estoit le plus celebre philosophe de ce temps-Gell.l.1.c.2.p.3. là :] '& Aulu-Gelle l'appelle le plus grand homme qu'ait Suid.ε p.996.b. eu la secte des Stoïciens. 'On le fait natif d'Hieraple en Phry-Gell.l.2.c.18.p. 61. gie. 'Il est certain qu'il a esté esclave ; [b] Suidas dit qu'il le fut b Suid.ε.p.996.b. d'Epaphrodite qu'il appelle garde du corps de Neron. [C'est apparemment le celebre affranchi de ce Prince, à qui Joseph

a addressé presque tous ses ouvrages, & que Domitien fit mourir depuis.]

' Non seulement Epictete estoit esclave, mais il estoit encore devenu boiteux par une fluxion. [a] Celse qui a écrit contre les Chrétiens, dit que son maistre luy serrant la jambe pour le tour-» menter, il luy dit sans s'émouvoir & comme en riant, Mais vous » m'allez casser la jambe: & comme cela fut arrivé, il luy dit [du » mesme ton,] Vous l'avois-je pas bien dit que vous me la casse-» riez? ' On trouve quelque chose de cela dans les dialogues de Cæsarius, ' & dans S. Gregoire de Nazianze, [mais non pas] [b] dans un endroit d'Aulu-Gelle dont on le cite, [& dont le témoignage rendroit cette histoire plus assurée.]

Gell.l.2.c.18.p.61|Suid p 996.b.
a Orig. in Cels. l.7.p.368.
n.p.89.2.
Gr.Naz.or.3.p.77.b|ep. 64.p.822 c.d.
b Orig.in Cels. n.p.118.2.

[Epictete fut apparemment mis en liberté,] [c] mais il demeura toujours pauvre. [d] Il fut obligé de sortir de Rome lors que tous les philosophes en furent chassez par Domitien [vers l'an 94.] & se retira à Nicople ' dans l'Epire: [e] il revint depuis, & parut comme nous avons dit à la cour d'Adrien. Suidas dit qu'il a vécu jusqu'au temps de M. Aurele, ' & Themistius dit qu'il a esté fort estimé de ce Prince & de son predecesseur; [f] ce qui paroist difficile à croire, [g] quoiqu'assurément il ait vécu assez long-temps. [h] M. Aurele marque entre ses bonheurs, [non d'avoir rien appris d'Epictete, mais] d'avoir leu ses écrits.

c Gell.l.2.c.18.p.61.
d l.15.c.11.p.371.
Suid.ε p 996.c.
e Adri.v.p.8.c.
Them.or.5.p.63.d.
f Jons.l.3.c.7.p.243.
g Luci.in doc.p.889.d.
h M.Aurel. l.1.p.7.

[i] On marque qu'il avoit une grande force à persuader tout ce qu'il vouloit à ses auditeurs. [l] Il reduisoit toute sa philosophie à souffrir les maux & à se moderer dans les plaisirs, ce qu'il exprimoit par ces deux mots "*souffrir & se retenir*. ' Il vouloit que les philosophes fussent mariez, & il paroist qu'il ne l'estoit pas luy-mesme. ' On le blasme d'avoir attribué des fautes à Epicure sur des pieces supposées. [m] Il a écrit plusieurs ouvrages, [dont il ne nous reste que son Enchiridion ou Manuel.] [n] Mais Arrien a fait un grand ouvrage, qu'il pretend n'estre composé que des choses qu'il luy avoit oui dire, & qu'il avoit recueillies autant qu'il avoit pu dans les mesmes termes. ' Lucien se moque d'un homme qui avoit acheté tres-cher la lampe d'Epictete quoiqu'elle ne fust que de terre, comme s'il se fust imaginé en s'en servant qu'il deviendroit aussi habile que cet admirable ' & venerable vieillard.

" ἀνέχου καὶ ἀπέχου.
i Arri.pr.p.2.
l Gell.l.17.c.19.p.434.
Luci.v.Dem.p.555.b.
Jons.l.1.c.20.p.108.
m Suid.ε.p.996.c.
n Arri.ep.pr.p.1.
Luci.in doc. p.889.d.
Gell.l.1.c.2.p.3.

' Pour joindre le disciple au maistre, Arrien estoit de Nicomedie. Sa science & son eloquence, [o] qui luy firent donner le titre de nouveau Xenophon, l'éleverent dans Rome à toutes les

Suid.α. p.423.e|Eus.chr|Luci.v.Alex. p.476.b|Phot.
o c.58. p.53|93.p.233.

dignitez, jusques au Consulat mesme. ' Ainsi rien n'empesche de croire que c'est ce Flavius Arrianus, que nous avons veu gouverner la Cappadoce dans les dernieres années d'Adrien, & repousser les Alains. 'Il vécut à Rome sous Adrien, Antonin, & Marc Aurele. Eusebe en parle sur l'an 146.[a] Themistius écrit que Trajan ou Adrien l'avoit tiré de ses livres pour en faire son ministre dans la conduite de l'Etat.

[Nous n'avons aujourd'huy que quatre livres] ' de son ouvrage " Des entretiens d'Epictete : mais il en avoit fait jusqu'à huit. ' Aulu-Gelle cite des endroits du second & du cinquiéme. [Ceux que nous avons sont addressez à un L. Gellius.] [b] Il fit douze autres livres des " harangues du mesme Epictete. [c] Il a encore écrit sa vie & sa mort.[d] Arnobe cite Arrien pour la doctrine de ce philosophe.

' Mais il a bien fait d'autres ouvrages. Car Photius cite de luy une histoire de la Bithynie sa patrie, une des Alains, & une des Parthes en 17. livres qui alloit jusqu'à la guerre que Trajan leur avoit faite. ' On a encore sept livres qu'il a écrits des expeditions d'Alexandre : [e] & Photius luy donne la gloire d'avoir écrit mieux que personne la vie de ce conquerant. [f] Il nous a donné un abbregé de celles des successeurs d'Alexandre, qu'Arrien avoit aussi écrite en dix autres livres. ' Il ajoute que le mesme auteur avoit fait un livre sur les Indes : ' & on l'a encore, mais on en fait un huittiéme livre de l'histoire d'Alexandre.

' D'abord qu'il commença à écrire, il voulut faire l'histoire de la Bithynie : mais manquant de memoires, il ne la fit qu'aprés quelques autres. Il en fit huit livres, qui alloient jusqu'au temps que le Roy Nicomede donna la Bithynie aux Romains. ' On n'en a aujourd'huy que ce qui en est cité dans Photius, & dans Estienne de Byzance. [g] Il y parloit d'une histoire qu'il avoit faite de Timoleon, & de Dion de Syracuse.

[Outre tous ces ouvrages d'Arrien marquez par Photius,] ' Lucien dit qu'il a écrit la vie d'un voleur nommé Tillibore. [Nous avons parlé ci-dessus de la description que nous avons de luy des costes du Pont-Euxin. Nous en avons encore une autre de celles de la mer Rouge, c'est à dire des costes Orientales de l'Afrique, & de celles de l'Asie jusques aux Indes. Mais il semble qu'elle soit d'un auteur plus ancien, contemporain de Pline le naturaliste.] Ainsi ce pourroit estre de celuy [' à qui

Voss.h gr.l.2.c. 11.p.216.
Suid.α.p.423.c
a Them.or.17.p. 215.a.
Phot.c.58.p.53.
Gell l.1.c.2.p.3| l.19 c.1.p.462.
b Phot.c.58 p 53.
c Jonf.l 3.c.7.p.
d Arnob.l.2.p. 59.
Phot.c.53 p.52.
c.91.p.212|Voss. h.gr.l.2.c.11.p. 216.
e Phot.c.58.p.52.
f c.92.p.216-228.
c.91.p.213 f.
Voss.h.gr.l.2.c. 11.p.216.
Phot.c.93.p.233. 236.
Voss.h.gr.l.2.c. 11.p.216.
g Phot.c.93.p. 233.236.
Luci v.Alex.p. 474.b.c.
Plin.l.1.ep.2.p 2.

διατριβῶν.
ὁμιλιῶν.
Note 24.

Pline le jeune écrit plusieurs lettres comme à une personne habile & eloquente, & qui passoit pour un imitateur de Demosthene. Car dés ce temps-là, c'est à dire dés le temps de Nerva, ou dans les premieres années de Trajan,] c'estoit un maistre, & un homme consommé : ' & il s'estoit retiré pour vivre dans le repos : [ce qui n'estoit permis aux Senateurs que dans un age fort avancé. Ainsi cela ne convient point au disciple d'Epictete.] ' On croit au contraire que celuy-ci est plus ancien qu'un Arrien Jurisconsulte dont il est quelquefois parlé dans le Droit, quoique quelques-uns les aient confondus. l.2.ep.11.p.97. Voss.h.gr.l.2.c.11.p.214.215.

[Outre tous les écrits d'Arrien que nous avons marquez,] ' nous avons encore sous son nom un ouvrage assez long sur l'ordre & l'arrangement des troupes, dont le commencement est perdu. ' Cet écrit est fait " en la 20e année d'Adrien. [a] Il n'y traite point des exercices militaires de la cavalerie Romaine, parce qu'il en avoit parlé auparavant dans un ouvrage composé pour l'Empereur mesme. ' On joint à cet ouvrage un ordre, dont nous avons déja parlé, donné pour la marche de l'armée Romaine contre les Alains, & pour leur donner bataille : & cela convient fort bien à Arrien, qui a eu à faire la guerre contre ces peuples. ' Et nous venons de voir qu'il a écrit une histoire des Alains, ou peut-estre mesme de la guerre contre les Alains, dont cet endroit peut avoir fait une partie. Arri.tact.p.1. " en 136. ou 137. p.68.69. a p.49. p.69. p.120.

' Photius dit qu'Arrien imite tout à fait le style simple & sans superfluité de Xenophon ; mais ensorte qu'il a aussi de la " beauté, de la force & de l'éloquence. ' Suidas dit que Dion qui a écrit l'histoire Romaine, a fait aussi la vie de ce philosophe, [comme estant son compatriote.] Phot.c.58.p.53. " ὥραν. Suid.δ.p.753.f.

ARTICLE XXI.

De Plutarque.

[PUISQUE nous nous trouvons engagez dans les auteurs Grecs, nous parlerons ici de Plutarque, qui est aujourd'huy plus connu que tous les autres. Nous en dirons peu de choses, parce qu'il faudroit trop s'étendre pour mettre tout ce qui s'en pourroit dire : & ceux qui le souhaitteront, n'auront qu'à voir] ' les vies que " Ruaud & d'autres en ont écrites. [b] Il estoit de Queronée dans la Bœotie, & fit voir qu'il n'y a point de pays si décrié qui ne porte de grands hommes ; car ceux de " Joannes Rualdus. Jons.l.3.c.6.p.240. b Ruald.c.3.p.7.

c.4.p.9.1. la Bœotie passoient pour avoir fort peu de genie. ' On croit qu'il
naquit sous Claude vers l'an 50.

c.7.p.13.14.ex Eunap. 'Il eut pour maistre Ammone philosophe Egyptien, sous le-
quel il étudioit lorsque Neron vint en Grece en 66. [On voit
par ses ouvrages qu'il a extremement étudié la philosophie,
l'histoire, les belles lettres, & toute l'antiquité : mais il s'est par-
c.13.p.22. ticulierement appliqué à la philosophie.] ' Il enseignoit à Rome
dés le temps de Domitien au plustard, & y avoit pour auditeur
le celebre Arulenus Rusticus, que Domitien fit mourir en l'an
c.12.p.21. 94. ' Il semble y avoir fait une union particuliere avec Sosius
Senecio, l'un des favoris de Trajan.

c.15.p.29. ' On pretend qu'il a esté precepteur de ce prince : [a] mais on
a Voss.h.gr.l.2. c.10 p.209. ne trouve pas que cela soit assez fondé. [Trajan n'estoit guere
moins agé que luy, & avoit plus étudié la guerre que les lettres.]
Suid ϖ p.546.b. ' Suidas dit que Trajan luy donna les honneurs des Consuls,
[c'est à dire apparemment les ornemens Consulaires,] & qu'il
ordonna à tous les magistrats de l'Illyrie de ne rien faire sans
son avis. Eusebe marque sur l'an 119. que Plutarque estoit alors
Ruald.c.15.p.29.2. celebre entre les philosophes ; ' & on croit que ce fut seulement
aprés la mort de Trajan qu'il se retira en son pays, & y exerça
c.6 p.12.13. diverses charges. ' Il a eu plusieurs enfans, dont le plus connu est
Suid.λ.p.9.d. Lamprias, ' qui a fait une table de ce que son pere avoit écrit
Ruald.c.6.p.13.1 c.20.p.38.2| sur l'histoire Greque & Romaine. ' Cette table est imprimée ;
Jonf.l.3. c.6.p.232. mais elle n'est pas entiere. [b] Le philosophe Sextus l'un des maist-
tres de l'Empereur M. Aurele estoit ou " petit-fils, ou neveu de nepos, ἀδελφιδοῦς.
b Ruald.l.5.p.11. Plutarque.

[Plutarque s'est rendu celebre par un grand nombre d'ou-
vrages. Car il a fait beaucoup de dissertations sur divers points
de la morale, & a écrit les vies des plus illustres Grecs & Ro-
Eun præp.p.12. mains en les comparant les uns aux autres :] ' ce qu'Eunape ju-
ge estre la plus belle partie de ses écrits. [Tous ses ouvrages
sont pleins d'une grande erudition, & de beaucoup de regles
pour la conduite de la vie, & fort agreables à lire. Aussi il n'y en
Voss.h.gr.l.2.c.10 p 210. a guere que l'on ait plus lus depuis plus d'un siecle.] ' Il faut
seulement reconnoistre que son grec est un peu dur, [c] ce qui n'a
c Phot.c.243.p.1114.a. pas neanmoins empesché qu'il n'ait passé parmi les grecs mes-
Ruald.c.20.p.40.41. mes pour fort " eloquent. ' Entre les ouvrages qui luy sont attri- εὐγλώττος
d c.19.p.36-39. buez, il y en a quelques-uns qu'on croit n'estre pas de luy ; [d] mais
aussi on a perdu un fort grand nombre de ceux qu'il a faits,
comme on le voit par les citations d'Aulu-Gelle, d'Origene,
d'Eusebe, d'Eunape, de Theodoret, & de quelques autres.

[Il ne parle jamais de la religion Chrétienne, n'osant peut-estre en dire du bien, & ne voulant pas en dire du mal, comme S. Augustin le dit de Seneque.] ' Mais Theodoret croit qu'il a eu quelque connoissance de l'Evangile ; & on marque qu'il en mesle divers principes parmi ceux qu'il avoit tirez de ses philosophes. ' Il a aussi avoué des choses de la religion payenne, dont les défenseurs du Christianisme ont tiré de grands avantages. C'est de luy que nous apprenons que de tous les oracles des demons (car il avouoit luy-mesme que c'estoient des demons qui y presidoient, & non aucune divinité) ' il n'y en avoit plus de son temps qu'un ou deux qui rendissent des réponses. Thdrt. gr. aff. l. 2. t. 4. p. 500. a. c. l. 10. p. 624. 625. p. 625. d.

ARTICLE XXII.

De Polemon & de quelques autres Sophistes ou Historiens.

' ADRIEN a beaucoup estimé Marc Sophiste de Byzance, [a] quoique son exterieur n'eust rien d'attirant : [b] & Philostrate se plaint que les Grecs n'en connoissoient pas assez le merite. Il estoit disciple d'Isée. [c] On remarque que la ville de Byzance le deputa à Adrien pour quelque affaire, & qu'il appaisa une querelle entre les Atheniens & ceux de Megare. ' Il a laissé quelques declamations. ' Saumaise veut que ce soit Annius Marcus ou Macer l'un des maistres de M. Aurele pour l'eloquence greque : ' Casaubon ne le peut croire : [& le plus seur au moins est d'en douter.] Philstr. soph. c. 24. p. 530. b. a p. 529. b. b p. 520. a. b. c p. 530. a. b. p. 528. Spart. n. S. p. 77. 1. b. c. n. C. p. 57. 2. c. d.

' Caninius Celer qui fut encore maistre de M. Aurele & de L. Verus pour l'eloquence greque, estoit à ce qu'on croit secretaire de l'Empereur. On luy rapporte ' ce que dit M. Aurele, Que Celer a enterré Adrien, mais qu'il a pourtant fallu que Celer soit mort aussi. n. S. p. 77. 1. d. M. Aur. l. 8. c. 22. p. 211.

[Polemon, qui comme nous avons dit, partageoit avec Favorin la reputation de l'eloquence,] ' estoit de la ville de Laodicée sur le Lys, mise par quelques-uns dans la Carie, [d] & par d'autres dans la Phrygie : [e] mais il semble qu'il ait presque toujours demeuré à Smyrne, qu'il rendit plus peuplée qu'elle n'estoit, ' à cause d'un grand nombre de jeunes gens qui y venoient de toutes parts pour l'entendre. On marque qu'il y appaisa la division qui y estoit auparavant entre la haute ville & la basse, ' qu'il y assoupit beaucoup de procés, qu'il travailla beaucoup pour en bannir " l'insolence, la fierté, & les autres vices, ' & Philstr. soph. c. 25. p. 530. b. d p. 538. b. e p. 530. c. d. p. 531. a. b. c. a.

&c. ὕβριν καὶ ἀγερωχίαν.

qu'il en défendit extremement les droits, ayant esté deputé plusieurs fois vers les Empereurs.
b. 'Il obtint d'Adrien de grandes sommes d'argent pour cette ville, quoique ce prince fust attaché, dit Philostrate, à celle d'Ephese.

d|p.532. 'Mais Polemon ne savoit pas moins profiter pour luy-mesme &c. de la faveur de Trajan & d'Adrien qui l'aimoit beaucoup : de sorte qu'on le voyoit avec un train qui luy attiroit l'envie & le blasme de bien des personnes. p.533. 'Antonin mesme le traita fort bien, quoiqu'il eust sujet de se plaindre de sa rusticité, comme nous le pourrons dire autre-part, p.534.535. 'ou plûtost de son insolence: car il n'avoit aucun respect pour personne, non pas mesme pour ses dieux. p.537. 'Herode Atticus qui l'avoit entendu declamer seulement trois fois, luy ayant envoyé "une somme d'argent fort ἐς μυριάδας. considerable ; il ne voulut pas la recevoir, & il falut luy en envoyer "une plus grande pour le contenter. p.534. c.d. 'Le Roy du Bosphore, ἐς μ. αἱ-δας. qui possedoit parfaitement les belles lettres, vint à Smyrne pour voir [le pays,] & connoistre [ceux qui estoient les plus celebres dans les sciences. Il demanda souvent à voir Polemon: mais pour l'obtenir, il fut obligé de l'aller trouver chez luy, & de luy apporter dix talens.

p.538.b. 'Philostrate semble marquer qu'il a vécu jusqu'au temps de M. Aurele ; [mais il ne faut pas l'entendre de cette sorte,] p.542.c. 'puisqu'il n'avoit qu'environ 56. ans quand il est mort. On assure que comme il estoit fort incommodé de la goute, p.543|Suid.π.p. 554.d. 's'en estant allé à Laodicée, il se mit encore vivant dans le tombeau de sa famille, & voulut qu'on le fermast sur luy, afin, disoit-il, que le soleil ne le vist jamais sans parole. [On ne le croiroit pas, s'il y avoit des folies dont les hommes fussent incapables.] S. Jerome parle de ce Sophiste avec Favorin son rival sur l'an Philst.soph.c.25. p.541. 133. 'On ne dit point qu'il ait laissé d'autres écrits que des declamations.

Suid.π.p 646.d. e. 'Suidas met sous Trajan & Adrien un grammairien d'Alexandrie nommée Ptolemée Chennus fils d'Hephestion. Il le fait auteur de divers ouvrages, dont l'un estoit appellé *L'histoire* "*surprenante*. Voss.h.gr.l.2.c. 11.p.211; Phot.c. 190.p.472-495. 'On croit que c'est celle dont Photius fait un παραδόξου &c. abbregé, & qu'il dit pouvoir estre utile pour apprendre l'antiquité, quoiqu'elle fust meslée de fables & d'impertinences. &c.

Suid.ζ.p.1126.d| Voss.c.11.p.219. 'Zenobe Sophiste qui enseignoit à Rome sous Adrien, a traduit l'histoire de Saluste en grec, & a fait un recueil de proverbes que l'on a encore, & quelques autres ouvrages. On l'appelle quelquefois Zenodote.

Un

'Un nommé Cephaléon banni de son pays s'estant retiré en Sicile, y écrivit du temps d'Adrien une histoire," qui commençoit à Ninus & finissoit à Alexandre. [a] On marque qu'Eusebe en a mis un endroit dans sa chronique.

Suid.κ.p.1447. | d Phot. c.68. p. 101. | a Voss. c.12. p. 220.

'Il y eut sous Adrien un Denys d'Halicarnasse, descendu de celuy qui avoit écrit l'histoire Romaine du temps d'Auguste. Celuy-ci qui estoit Sophiste, & surnommé l'Atticiste & le Musicien, parce qu'il s'estoit extremement appliqué à la Musique, en a fait beaucoup d'écrits, comme on le voit par Suidas, & un entr'autres divisé en 36. livres, où il parloit de toutes sortes de poetes, & de joueurs d'instrumens; 'ce qui l'a fait citer par quelques anciens.

Suid.δ.p.743.d| 746.c. | Voss.c.12.p.220| Jons.l.3.c.8.p. 249.

ARTICLE XXIII.

De Philon de Byblos, d'Hermippus son disciple, & de quelques autres écrivains Grecs.

'HERENNIUS Philo originaire de Byblos [dans la Phenicie] 'estoit agé de 78. ans en la 220. Olympiade, [c'est à dire vers l'an 105. ou plutost] 'selon Scaliger en la 229. sous le Consulat d'Herennius Severus, [c'est à dire apparemment en l'an 141.] 'auquel Onuphre met un T. Hoenius Severus Consul. [b] Il a luy-mesme esté Consul. Il a fait un livre du regne d'Adrien; douze sur le choix des livres, trente sur les villes & toutes les personnes considerables qu'elles ont produites. 'Un Atheneus Severus a fait l'abbregé de ce dernier, [c] & on croit que c'est celuy dans lequel Tatien dit que Philon a fait fort exactement les vies des philosophes. 'Origene cite un écrit d'Herennius Philo touchant les Juifs, ausquels on voit qu'il n'estoit pas favorable. Eusebe en rapporte un endroit. [d] Il a traduit en grec l'histoire Phenicienne que Sanconiathon avoit écrite en la langue de ce pays dés le temps de la guerre de Troie, ce qui a beaucoup servi aux défenseurs de l'Eglise. 'Eusebe nous a conservé la preface & quelques endroits de cette traduction: [e] il nous donne encore un endroit de l'histoire de la Phenicie écrite par Philon mesme en plusieurs livres. 'Estienne de Byzance en parle aussi: [f] on luy attribue encore d'autres écrits.

Suid.ε.p.1034.f. | φ.p.1064.f. | Eus.χρ.ad.p.342.1. | Onu. in fast. p. 225.d. | b Suid.φ.p.1065.a. | Voss l 2.c.10 p. 211.212. | c Jons.l.3. c.7. p.242. | Orig.in Cels.l. 1.p.13|Eus.præp. ev.l.1.c.10.p.40. | d Voss.h.gr.l 1. c.1.p.3.4. | Eus.præp.l 1.c. 9.10 p.31-42. | e l.4.c.16.p.156. c.d. | Voss h.gr.l.2 c. 10 p.212. | f p 211.212.

[g] Hermippus de Beryte ou des environs fut disciple de ce Philon, & parut aussi beaucoup sous Adrien, quoiqu'il fust fils d'un esclave: mais il avoit beaucoup d'eloquence. Il écrivit

g Suid ε p.1043. c|.p.229.c.

Tert. de ani. c. 45. p. 347. c. aussi divers ouvrages. Tertullien en cite une histoire des songes en cinq volumes;[a] d'autres auteurs le citent encore.[b] Mais pour le livre des legislateurs cité par Origene, on soutient qu'il est d'un Hermippus de Smyrne bien plus ancien.

a Voss. l. 2. c. 12. p. 220.
b Orig. in Cels. l. 1. p. 13. f. n. p. 13. 14.

c Suid. π. p. 465. e. [c] Paul de Tyr contemporain de Philon de Byblos, a laissé quelques écrits sur la rhetorique qu'il enseignoit. Il obtint d'Adrien le titre de Metropole pour la ville de Tyr, qui l'avoit deputé à ce prince.

Suid. ν. p. 229. c| Voss. h. g. l. 2. c. 12. p. 221. On met encore sous Adrien un Leander Nicanor d'Alexandrie fils d'Hermias, qui a fait divers écrits de grammaire & &c. d'histoire. On marque qu'il a écrit à Adrien.

Suid. δ. p. 737. c| Voss. p. 221. Diogenien d'Heraclée, & comme on croit de celle du Pont, fit sous Adrien divers écrits de grammaire & de geographie. &c. On luy donne le titre de grammairien. Hesyquius s'en est beaucoup servi dans son Lexicon. On en a encore aujourd'huy un recueil d'anciens proverbes.

Voss. p. 222| Suid. 1. p. 1215. b. c. Vossius croit qu'il faut rapporter à ce temps-ci un Jason d'Argos historien & grammairien, que Suidas dit avoir esté posterieur à Plutarque, & avoir écrit en quatre livres l'histoire de la Grece jusqu'à la mort d'Alexandre, & un peu aprés. C'est apparemment la mesme chose

Voss. h. gr. l. 1. c. 10. p. 62| Suid. 1. p. 1215. b. que *la vie de la Grece* écrite en quatre livres, que d'autres attribuoient à un Jason de Nyse successeur du philosophe Posidoine, [& ainsi bien plus ancien que celuy d'Argos.]

Ælian tact. pr. p. 3. Nous avons un écrit en grec & en latin sur l'ordre observé par les Grecs dans l'arrangement des armées, addressé à Adrien, & fait par un Elien qui avoit veu Frontin & l'Empereur Nerva,

Voss. h. gr. l. 2. c. 13. p. 217. & qu'on croit estre celuy dont Martial loue l'eloquence dans une epigramme. [Ainsi on ne peut pas rapporter à cet auteur NOTE 25. ce que Philostrate & Suidas disent d'un Elien qui vivoit cent ans aprés. Nous ne voyons pas auquel de ces deux il faut attribuer l'histoire des animaux, & les Melanges que nous avons *varia historia.* aujourd'huy sous le nom d'Elien,] ni quelques autres écrits que les anciens en ont citez, & qui sont perdus.

Athen. l. 15. p. 677. d. f. Nous avons parlé cy-dessus d'un Pancrate poete Egyptien qu'Adrien avoit fait recevoir dans le Musée d'Alexandrie. Athe-

l. 7. p. 283. a. b. c. née qui l'a connu, & qui nous l'a fait connoistre, parle autrepart d'un poeme fait sur la marine par un Pancrate d'Arcadie,

Voss. po. gr. p. 74. qu'on dit avoir aussi vécu sous Adrien.[d] Il cite encore[1] un au- 1.
d Athen. l. 11. p. 478. a. tre ouvrage du poete Pancrate.

1. Le premier livre de la Concoreide.

'On met vers ce temps-ci un Dorothée d'Ascalon grammairien, dont les anciens ont cité quelques ouvrages.

Jons l.3. c.7.p. 242.243.

Eusebe met sur l'an 119. que Plutarque, Sextus, & Agathobule estoient alors celebres entre les philosophes. [Nous nous reservons à parler autre-part de Sextus] 'qui comme nous avons dit, estoit petit-fils de Plutarque. [Je ne trouve rien d'Agathobule;] 'sinon qu'on voit par Lucien que c'estoit un philosophe celebre contemporain d'Epictete. [L'honneur qu'Eusebe luy fait de le nommer, fait que nous avons peine à croire que ce soit] 'cet impudent Cynique de mesme nom, qui fut maistre en Egypte du celebre Peregrin.

M.Aur.v p.25. b.

Luci.v.Dem.p. 545.c.

v.Per.p.998.b.

A ces trois philosophes S. Jerome ajoute Oenomaüs, 'qui estoit un Cynique, natif de Gadare [dans la Palestine,] un peu
1. plus ancien que Porphyre, [1] dit Suidas, [qui semble par là le mettre un siecle plustard que S. Jerome. Il a écrit sur la maniere de vivre des Cyniques, & semble avoir fait l'histoire des plus illustres d'entr'eux. Il a encore écrit sur la philosophie d'Homere: 'car on marque que tous les philosophes ont voulu trouver leur doctrine dans ce poete.

Suid.οι.p.281.b.

Jons l.3. c.7.p. 245.

'Eusebe cite du philosophe Oenomaüs qui n'estoit pas fort ancien, [a] & qui avoit beaucoup de l'aigreur des Cyniques, un livre qu'il avoit fait pour montrer que les oracles des Grecs ne venoient ni de Dieu ni des demons, mais n'estoient que des mensonges de quelques hommes fourbes & imposteurs. 'Son li-
2. vre estoit intitulé, [2] *Les fourbes découverts*. 'Il le fit sur ce qu'il avoit esté trompé luy-mesme par un de ces oracles prétendus. 'Eusebe rapporte assez de choses de ce livre, pour croire que nous l'avons presque tout entier. [b] Theodoret en cite aussi quelques endroits, & dit positivement que l'auteur estoit un philosophe Cynique.

Eus.præp. l.5.c. 18.p.209.

a c.21.p.213.c.

l.6.c.6.p.254. d.

l.5.c.21.22.p.213. c.d|214.d.

c.1e-36. p.209-234||l.6. c 7. p. 255-261.

b Thdrt gr. aff. l.6.p.561 562||l. 10.p.631.c.

ARTICLE XXIV.

De Suetone & de Florus.

[NOus passons des Grecs aux Latins, & nous commençons par Suetone à qui l'on donne les noms de C. Suetonius Tranquillus.] 'Son pere nommé Suetonius Lenis ou Lætus, comme on dit que portent les manuscrits, estoit Chevalier

Suet.v.Oth.c.10| p.698|prol.

1. Porphyre vivoit sur la fin du troisiéme siecle.

2. τὴν τῶν γοήτων φορὰν. Il faut φωρὰν, comme on le lit dans Theodoret.

Romain & combattit à la bataille de Bedriac [en 69.] en qualité de Tribun dans une legion. p.698.2. ' Ainsi il ne le faut pas confondre, comme quelques-uns ont fait, avec Suetonius Paulinus qui commandoit dans la mesme bataille comme General. [Suetone naquit vers ce temps-là.] l.6.c.57.p.555|v. Dom.c.12.p.802. ' Car il estoit encore fort jeune [en 88.] vingt ans aprés la mort de Neron. a Plin. l.10. ep. 100.p.528. [a] Pline le jeune l'aimoit beaucoup & " voulut l'avoir toujours auprés de luy. (in cōtuberniū assumsit.) Il dit que plus il le connoissoit plus il l'aimoit à cause de sa probité, de son honnesteté, de sa " bonne conduite, (mores) de son application aux lettres, & de son erudition. [Ainsi c'est apparemment le mesme Tranquillus] l.1.ep.18.p.49. ' qu'il exhorte à plaider une cause nonobstant un songe qui luy en faisoit craindre un mauvais succés; ep.24.p.71. ' à qui il se met en peine de faire acheter une petite terre auprés de Rome, propre à un homme d'étude comme il estoit; l.5.ep.11.p.323. ' qu'il exhorte à mettre au jour les écrits qu'il avoit déja tous prests; l.9.ep.34.p.554. ' à qui mesme il demande conseil sur une chose qui regardoit la bienseance.

l.3.ep.8.p.173.174. ' Il luy obtint de Neratius Marcellus une charge de Tribun; & Tranquillus l'ayant ensuite prié de la faire donner à Cæsennius Silvanus son parent, il estima beaucoup cette action. l.10. ep.100.p.629. ' Suetone se maria, mais n'eut pas le bonheur qu'on souhaite dans le mariage, [qui est de devenir pere.] C'est pourquoy Pline qui estoit " alors (vers l'an 104.) gouverneur de la Bithynie, demanda pour luy à Trajan les droits que les loix Romaines attribuoient à ceux qui avoient trois enfans. ep.101.p.629. ' Trajan qui n'accordoit gueres cette grace, ne put neanmoins la luy refuser. Adr.v.p.6.a|n. S.p.27.2. ' Il fut secretaire sous Adrien: mais comme nous l'avons remarqué, il perdit cette charge [vers l'an 121.] pour avoir témoigné peu de respect pour l'Imperatrice.

Suid. τ. p.934.935. ' Suidas le qualifie un grammairien latin, & luy attribue divers ouvrages qui regardent cette profession. Il remarque outre cela qu'il avoit fait un livre sur les jeux des Grecs, deux sur les spectacles des Romains, deux sur les loix & les coutumes de Rome, un sur " la vie de Ciceron ou sur ses livres de la Republique, (πολιτείας.) " un catalogue des hommes illustres de Rome, (stemma.) & les huit livres [que nous avons] de l'histoire des Empereurs. Auson.ep.19.p.466. ' Il avoit encore fait trois livres des Rois, dont S. Paulin a depuis fait un abbregé en vers. Suet.prol. ' Le livre de l'institution des Offices cité par Priscien [peut estre l'ouvrage des loix & des coutumes de Rome.] Le mesme Priscien cite jusqu'à huit livres de luy sur les Preteurs. On luy attribue un livre intitulé, *De rebus variis*: où

il traitoit des choses qui regardent la grammaire.

'On voit par un assez grand nombre d'auteurs qui ont allegué ses ouvrages, qu'ils ont esté fort celebres parmi les Grecs mesmes. 'Tertullien cite celuy des Spectacles, [a] & S. Jerome celuy des Hommes illustres, à l'exemple duquel il a fait le sien. [C'est apparemment de cet ouvrage que vient ce qui nous reste aujourd'huy de Suetone sur les illustres grammairiens, poetes, & orateurs. Il y mesle quelques Grecs, mais qui ont enseigné à Rome.] 'On croit que la vie de Pline le naturaliste n'est point de luy, mais de quelque auteur beaucoup plus nouveau.

prol.
Tert. spec. c. 5. p. 92. c.
a Hier. v. ill. præf. p. 261. a.
Voss. h. lat. l. 1. c. 31. p. 166.

[Son histoire des douze Cesars est ce qui l'a rendu plus celebre.] 'Vopisque l'appelle un historien "tres-sincere, & où il n'y a rien à corriger: [b] mais neanmoins il le distingue fort, [& avec beaucoup de raison,] de Salluste, de T. Live, de Tacite, de Trogus, & des autres de ce genre, le mettant au rang de ceux qui ont plutost cherché la verité que l'eloquence. [Il ne fait que l'histoire des Empereurs, & avec assez de confusion, mais non celle de leur regne.] 'On cite de S. Jerome qu'il est aussi libre [& aussi infame] dans sa narration, que les princes dont il fait l'histoire l'estoient dans leur vie: [en quoy il dement les eloges que Pline luy avoit donnez:] '& il a merité qu'on dise de luy & de Lampride, qu'ils apprennent les plus grands crimes en les rapportant.

candidissimus & emendatissimus.

Vop. in Fir. p. 242. d.
b in Probo, p. 234. b.
Voss. h. lat. l. 1. c. 31. p. 165.
Ruald. v. Plut. c. 25. p. 51. 2.

'Spartien cite quelques vers qu'Adrien & le poete Florus firent l'un contre l'autre. 'On croit que ce Florus est celuy dont nous avons un abbregé de l'histoire Romaine jusqu'à Auguste, qui paroist écrit sous Trajan, & venir d'un naturel porté à la poesie. Cet abbregé est fort estimé des plus habiles, 'qui le blasment neanmoins de renverser en divers endroits l'ordre des temps. Ce n'est point un abbregé de Tite-live, puisque souvent il ne s'accorde pas avec luy. Mais on ne sçait si les abbregez qui sont à la teste des livres de Tite-Live ne sont point aussi de Florus. 'Saumaise croit qu'un ouvrage en vers, dont M. Pithou a fait imprimer quelques fragmens sous le nom de Floride, peut estre du mesme auteur.

Adri. v. p. 8. a. b.
n. S. p. 44. 2. c|
Voss. h. lat. l. 1. c. 30. p. 162.
Voss. p. 163.
Adri. v. n. S. p. 44. 2. c. d.

'Pour sa personne, Adrien luy reproche d'estre souvent dans les cabarets, 'ce qui estoit tres-infame mesme parmi les payens. 'On croit qu'il pouvoit estre Espagnol, de la famille des Seneques, & avoir les noms de L. Annæus Seneca par la naissance, & de L. Julius Florus par adoption. 'On trouve qu'il y avoit

Adri. v. p. 8. b.
n. C. p. 31. c.
Voss. hi. lat. l. 1. c. 30. p. 164.
p. 165.

Gell.l.11.c.15.p.e 74. | L.Ver.v.p.32.d|a.C.p.81.1.t|n.S.p.101.1.c.f. | A.Gell.l.12.c.13.p.2 1|l.13.c.21.p.320. | a l.1.c.6.p.22|l.2.c.27.p.77.

ſous Tibere un Julius Florus celebre pour ſon eloquence, qu'il exerçoit dans les Gaules, & qu'il y apprenoit aux autres. ' Aulu-Gelle marque un écrit de Terentius Scaurus tres-illuſtre grammairien de ce regne. ' On croit que c'eſt ce meſme Scaurus, ſous qui Adrien avoit étudié, qui fut pere d'un autre Scaurus ou Scaurinus, qui apprit auſſi la langue latine à L. Verus Auguſte, & ayeul [ou biſayeul] de Scaurinus qui la montra encore à Alexandre Severe.

' Le meſme Aulu-Gelle parle tres-avantageuſement de T. Caſtricius ſon maiſtre, le premier rhetoricien de Rome, eſtimé d'Adrien pour ſa ſcience & pour ſes mœurs. [a] Il en cite diverſes choſes, [mais ne dit point qu'il ait rien écrit.] 26.



REVOLTES ET MALHEURS DES JUIFS SOUS TRAJAN ET SOUS ADRIEN.

ARTICLE PREMIER.

Les Juifs revoltez dans la Libye & l'Egypte y font des maux effroyables.

Euf. l. 4. c. 2. p. 115. b.

'PENDANT que la doctrine de JESUS-CHRIST & l'Eglise qu'il avoit établie, se répandoient & s'affermissoient tous les jours de plus en plus, la justice divine punissoit les crimes des Juifs par divers malheurs qui se succedoient les uns aux autres. [Ils s'attirerent eux-mesmes ces malheurs, en s'efforçant de secouer le joug des Romains auquel Dieu les avoit soumis; ils irriterent leur cruauté par les cruautez effroyables qu'ils commirent les premiers contr'eux; & la fin des efforts qu'ils firent pour se rendre libres, fut de tomber dans une plus dure servitude. On ne voit pas ce qui leur put donner la hardiesse de se revolter sous Trajan, le plus grand Empereur que les Romains aient jamais eu pour la guerre, & qui estoit alors en Orient avec de tres-grandes forces, si ce n'est peut-estre qu'ils le crussent trop embarrassé dans la guerre qu'il faisoit aux Parthes pour pouvoir songer à eux. De quelque cause que soit venue leur revolte, voici ce que nous en trouvons.]

NOTE 1. — b. c | chr.

'Trajan entrant" dans la 18. année de son regne, [qui est l'an 115. de JESUS-CHRIST] les Juifs comme poussez par un mesme esprit de sedition, se souleverent dans Alexandrie, dans toute l'Egypte, dans la Thebaïde, & dans la Libye Cyrenaïque, contre les autres habitans de ces provinces, que l'histoire appelle les Grecs. [C'est peut-estre pour ce sujet, que] ' dans un dialogue attribué à Lucien, qu'on croit se rapporter à l'an 115. ou 116. ' il est parlé de l'Egypte" comme d'un pays qu'il faloit conquerir & assujettir.

Bar. 114. § 2. — Luci. phil p. 1129. a. — ἴδωσιν Αἴγυπτον δουλουμένην.

Euf. l. 4. c. 2. p. 115. b.

' L'année suivante en laquelle Lupus estoit Prefet d'Egypte, leur sedition devenant beaucoup plus forte, degenera en une

guerre tres-dangereuse dans laquelle ils défirent les Grecs à la premiere rencontre. ' Mais cet avantage leur couta bien cher : car les Grecs s'estant sauvez à Alexandrie, prirent & massacrerent tous les Juifs qui y estoient ; ' ce qui ne se fit pas neanmoins sans combat.

Orof.l.7. c.12. bib.P.t 15.p.212.2.c.

[a] Les Juifs de Cyrene, qui paroissent avoir esté les chefs de la revolte, [b] voyant qu'ils ne pouvoient tirer des Juifs d'Alexandrie le secours qu'ils en avoient attendu [peut-estre pour s'emparer de cette grande ville,] se mirent à ravager le plat-pays de l'Egypte, aidez par les Juifs qui y estoient, ayant pour chef un Lucua, qu'Eusebe appelle leur Roy. ' Dion dit qu'ils estoient conduits par un André, & rapporte "les cruautez inouyes qu'ils exercerent tant en Libye qu'en Egypte. ' Il dit qu'ils firent mourir "plus de deux cent mille hommes dans la Libye. ' Aussi cette province en fut tellement depeuplée que sans les colonies qu'Adrien y envoya depuis, elle seroit demeurée toute deserte. ' Car Eusebe remarque que l'an 121. ce prince envoya une colonie, ou comme S. Jerome a traduit, des colonies dans la Libye, laquelle estoit toute depeuplée.

a Dio, l. 68. p. 786.a. b Euf.l.4.c.2.p. 115.116. Dio,l.68.p.785. a.b. a. Orof.l.7.c.12.p. 212.2.b.c. Euf.chr.

&c. 220000.

ARTICLE II.

Trajan punit severement la revolte des Juifs : Ils sont tous chassez de l'isle de Cypre.

' POUR remedier à ces desordres, l'Empereur [Trajan] envoya [en Libye] Marcius Turbo ["qui fut Prefet du Pretoire sous Adrien en 119.] avec de la cavalerie, de l'infanterie, & mesme une armée navale. Il défit en effet les Juifs, & en tua un grand nombre : mais ce ne fut qu'avec beaucoup de temps & bien des combats, ayant affaire non seulement à ceux de Libye, mais encore à ceux d'Egypte qui estoient venus secourir leur Roy. [Il paroist en effet que la guerre continua jusque sous Adrien qui succeda à Trajan le 11. aoust de l'an 117. ' puisqu'on lit dans la chronique de S. Jerome sur la mesme année 117. selon quelques manuscrits, ou sur la suivante selon d'autres, Qu'Adrien vainquit alors les Juifs revoltez contre les Romains.[1] ' S'il en faut croire Spartien, ce fut dés les premiers jours de ce regne, que Turbo aprés avoir achevé de reprimer les Juifs, fut

Euf.l.4.c.2. p. 116.2. Euf.n.Pont. p. 606.d. Adr.v p 3.d.

V. Adrien § 7.

1. S. Jerome dit *revoltez pour la seconde fois* ; ce qui est obscur. ' Scaliger l'entend par rapport à leur premiere revolte sous Vespasien [ou plutost sous Neron.]

Euf.n.Scal.p.209.1.

envoyé

envoyé arrester les courses des Maures, ' qui estoient entrez sur les terres de l'Empire dés devant la mort de Trajan. b.

'En la 19. année de, Trajan [de JESUS-CHRIST 116.] les Juifs firent en Cypre sous la conduite d'un Artemion ce qu'ils avoient fait en Libye. Ils y massacrerent jusqu'à 240000. hommes, & ruinerent la ville de Salamine, aprés en avoir égorgé les habitans: & puis perirent eux-mesmes. Les massacres qu'ils firent en cette isle, les y rendirent si odieux, qu'on ne souffre point, dit Dion, qu'il y entre un seul Juif: & on fait mourir ceux mesmes qui y sont jettez par la tempeste. Euf.chr|Dio,l. 68.p.786.b.

V. Trajan § 23. ' La Mesopotamie que Trajan avoit conquise, & qui s'estant soulevée [en l'an 106.] avoit esté aussitost domptée de nouveau par Lusius Quietus, [estoit depuis longtemps habitée par un grand nombre de Juifs.] ' Ils se souleverent aussi en ce temps-ci, [a] & donnerent lieu de craindre qu'ils ne fissent les mesmes maux aux autres habitans du pays, que leurs confreres avoient fait dans la Libye [& l'isle de Cypre.] ' Pour les prevenir, l'Empereur Trajan donna ordre au mesme Quietus, [b] qui estoit l'un des plus grands Capitaines qu'aient jamais eu les Romains, [c] de les chasser du pays. Il les vainquit dans une bataille, & en tua un tres-grand nombre. [d] Il eut en recompense le gouvernement de la Palestine, [& sans doute pour la maintenir en paix.] Dio,l.68.p.785. a. Euf.chr|Orof.l. 7.c.12.p.212 2.c. a Euf.l.4.p.116. a.b. b|Dio,l.68.p. 786.b. b Amm.l.29.p. 399. c Euf.l.4.c.2.p. 116.b|chr. d Ib|Dio,val.p. 710.

'Car Spartien dit qu'en l'an [117.] lors que Trajan mourut, & qu'Adrien commençoit à regner, cette province [dont les Juifs estoient encore les principaux habitans,] " menaçoit de sedition & de revolte. [Mais l'histoire * ne nous apprend point que ce mouvement ait eu aucun effet pour lors; la crainte de Lusius en ayant sans doute arresté les suites.] Adr.v.p.3.b. *rebelles animos efferebat.* * NOTE 2.

ARTICLE III.

Adrien veut mettre une colonie à Jerusalem : Les Juifs s'en offensent, & prennent les armes dans la Palestine conduits par Barcoquebas.

[LES grandes pertes que les Juifs avoient faites en voulant se revolter sous Trajan, les arresterent un peu; & il paroist qu'ils demeurerent quelque temps en paix,] ' jusqu'à ce que la revolte recommença " sur la fin du regne d'Adrien avec une extreme violence dans la Judée mesme. Euf.l.4.c.6.p. 118.b|chr. NOTE 3.

' L'origine de cette nouvelle revolte fut selon Dion, qu'Adrien avoit mis une colonie de Romains à Jerusalem, [c] luy avoit Dio,l 69.p.793. b. c b|Euf.l 4.c.6.p. 118.119.

donné le nom d'Ælia Capitolina, à cauſe du nom d'Ælius qui
Dio,p.793.b. eſtoit celuy de ſa famille, ' & y avoit baſti un temple de Jupiter
c. à la place du Temple de Dieu. ' Les Juifs s'offenſerent extremement de voir dans leur capitale, non ſeulement des habitans
Adri.v.p.7.b. étrangers, mais auſſi une religion contraire à la leur. ' Spartien pretend (ce qui paroiſt peu croyable) qu'on leur défendoit la circonciſion, & que ce fut ce qui les porta à prendre les armes.
Chry.in Jud.hi. 3.t.1.p.434.435. ' S. Chryſoſtome paroiſt avoir creu que rien ne les avoit portez à la guerre, que l'inclination naturelle qu'ils avoient à s'oppoſer à l'eſprit de Dieu, & à ſe ſoulever contre leurs princes; ce qui leur faiſoit ſouhaiter de rétablir leur " monarchie: & ce Pere dit fort clairement qu'ils entreprirent meſme en ce temps-ci de rebaſtir le Temple de Jeruſalem. πολιτείαν.

[Adrien eſtoit alors en Orient, où nous croyons qu'il vint vers l'an 130. & qu'il ne le quitta que vers le printemps de l'an 134. V. Adrien § 10.11.
Dio,l.59.p.793. c. Les Juifs n'oſerent donc ſe declarer durant tout ce temps-là,] ' & ils ſe retinrent, dit Dion, tant qu'ils le virent dans l'Egypte, où il eſtoit en l'an 132. & enſuite dans la Syrie. Ils ne laiſſoient pas neanmoins de ſe preparer deſlors ſecrettement à la guerre, en faiſant exprés de mauvaiſes armes au lieu des bonnes qu'on leur commandoit, [afin qu'au moins ces mauvaiſes leur demeuraſſent.]

d. ' Quand Adrien fut un peu plus éloigné, ils ſe revolterent ouvertement, [" ce qu'on peut mettre aſſez probablement dés le printemps de l'an 134.] V. Adrien n.9.
Euſ.l.4. c.6.p. 118.c. ' Ils avoient pour chef & pour conducteur un nommé Barcoquebas [a] que S. Jerome appelle auſſi
a Hier.in Dan. c.9.p.595.d. Cochebas [b] & Cochibus.
b v.ill. c. 21. p. 270.b. c Euſ. chr. n.p. 216.1. [c] Scaliger remarque ſur l'autorité des Rabbins [1] qu'il s'appelloit en ſon nom Cozeb, c'eſt à dire *menteur*, ou Barcozebas *fils de menſonge*. [Mais ayant honte de ce nom] il prit celuy de Coquebas qui ſignifie *étoile* ou Barcoquebas *fils de l'étoile*, 1.
1,Euſ.l.4.c.6.p. 118.c. ' pour tromper les Juifs, & ſe faire conſiderer comme un aſtre favorable deſcendu du ciel pour les ſecourir.
Euſ.chr.n.p.216. 1. ' Car il s'appliquoit ce qui eſt dit dans les Nombres, de l'étoile qui devoit ſortir de Jacob, & vouloit qu'on le reconnuſt pour
Hier in Ruf.l.2. c.8.p 243 b. le Meſſie. ' Pour abuſer davantage de la credulité des Juifs, il mettoit une étoupe allumée dans ſa bouche: ce qui faiſoit
Euſ.chr.n.p.216. 1. qu'en ſoufflant on croyoit qu'il vomiſt des flammes. ' Auſſi les Juifs l'oignirent & l'établirent leur Roy: & il y eut de leurs principaux Rabbins qui publierent que c'eſtoit le Chriſt.

Euſ.chr.n.p.216.1. 1. ' Scaliger dit qu'on trouve le nom de Cozeb ou Cozba ſur ſes monoies. [Mais s'il l'avoit quitté comme odieux, comment le prenoit-il dans ſes monoies?]

' C'estoit cependant un vray voleur, qui ne respiroit que le carnage. [a] Il ravagea toute la Judée, [b] & la Syrie mesme. [c] Mais il s'attaquoit particulierement aux Chrétiens, & il n'y avoit qu'eux, dit S. Justin, contre qui il employast les supplices les plus rigoureux pour les contraindre à renoncer & à blasphemer JESUS-CHRIST. [d] Il les tourmentoit aussi parce qu'ils ne vouloient pas se joindre à luy contre les Romains. Euſ.l.4.c.5.p. 118.c. a chr. b Sup.S.l.2.p. 149. c Just.apol.2.p. 72.c. d Euſ.chr.

ARTICLE IV.

Adrien envoye des armées contre les Juifs : Jerusalem prise & rasée de nouveau par les Romains.

' TINNIUS Rufus estoit alors gouverneur de la Judée; & Adrien luy ayant envoyé quelques troupes, il vengea bien severement cette revolte, tuant & massacrant autant de Juifs qu'il en pouvoit attraper, sans épargner ni les femmes, ni les enfans, dont il fit perir un nombre infini. Euſ.l.4.c.6.p. 118.b.chr.

' Les Juifs dans le commencement de la guerre n'osoient pas se hazarder à une bataille rangée. Mais ils se saisissoient des lieux les plus avantageux, & se fortifioient les uns dans des chasteaux, les autres dans des chemins qu'ils creusoient sous terre, pour avoir quelque retraite s'ils estoient pressez, & pouvoir sans qu'on s'en apperceust avoir communication & se secourir les uns les autres. Ils avoient fait dans ces chemins des soupiraux en divers endroits, pour y avoir de l'air & de la lumiere. Dio,l.69.p.793. d.

' Les Romains les mépriserent d'abord: mais quand ils virent que toute la Judée se soulevoit, [e] que dans toutes les autres provinces les Juifs branloient, comme prests à faire une revolte generale; que plusieurs s'unissoient déja [aux revoltez;] qu'ils faisoient des maux étranges, tantost par des embuscades, & tantost à découvert; que mesme beaucoup de ceux qui n'estoient pas Juifs se joignoient à eux dans l'esperance du gain & du pillage; & que pour le dire ainsi, cette guerre sembloit émouvoir tout l'univers; [ils crurent alors ne devoir rien negliger, &] ils employerent à cette guerre les plus grands Capitaines qu'ils eussent. Jule Severe, qu'Adrien retira exprés d'Angleterre dont il estoit gouverneur, passoit pour estre le premier. Dio,l.69.p.793. d. e c.

' Ce General dont Dion parle comme d'un des plus grands p.794.c.

p.793.c. hommes de guerre qui fussent alors dans l'Empire, ' n'osa pas neanmoins combattre les Juifs en pleine campagne, tant à cause de leur grand nombre, ' que parce qu'il les voyoit faire la guerre en desesperez: mais les attaquant separément, comme il luy estoit aise de faire, parce qu'il avoit sous luy beaucoup d'officiers & de soldats, leur coupant les vivres, les renfermant & les resserrant autant qu'il pouvoit, il en vint à bout avec beaucoup de temps, & peu de danger. [Tinnius Rufus demeura sans doute avec luy dans le pays.] Car la chronique d'Eusebe ' & S. Jerome semblent luy attribuer particulierement l'entiere défaite des Juifs.

p.794.a. | Hier.in Dan.c.9. p.595.d.

[Nous ne pouvons raisonnablement douter " que les Juifs n'eussent repeuplé la ville de Jerusalem.] ' Que si la guerre estoit venue, comme le dit Dion, de ce qu'ils n'avoient pû souffrir d'y voir mettre une colonie Romaine, [il est aisé de juger qu'un de leurs premiers soins fut d'en exterminer cette colonie, & de se rendre entierement maistres de la ville. Ainsi " nous ne voyons rien qui nous empesche de croire] ' ce que nous lisons dans Eusebe & dans S. Jerôme, que Jerusalem fut assiegée par les Romains sous Adrien, [1] & de nouveau entierement ruinée, brulée, & rasée ' dans le temps de la tyrannie de Coquebas. [a] On trouve la mesme chose dans Appien qui vivoit en ce temps-ci mesme, [2] dans S. Chrysostome, [b] & dans un auteur cité par Suidas, [qui peut bien estre ce mesme Saint. Il est aisé par ce moyen d'accorder Dion avec Eusebe,] ' qui dit assez nettement que la colonie Romaine ne fut établie à Jerusalem qu'aprés la fin de la revolte des Juifs. [Car cette colonie ou ordonnée & commencée seulement avant la guerre, ou entierement établie, ayant esté tout à fait ruinée par les Juifs, rien n'empesche de croire qu'Adrien la retablit de nouveau aprés la guerre,] ' en rebastissant sa nouvelle ville sur les cendres de l'ancienne, selon l'expression de S. Jerome.

V. les Juifs §.75. | Dio,l.69.p.793. b.c. | Note 4. | Eus.dam.l.2.c. 38.p.71.a.l.3.c.5. p.124.d|6.c.18. 286.a. | 1. | Hier in Dan.c.9. p.595.d | a Appi.Syr.p.83. c. | 2. | b Suid.3.p.544.f. | Eus l.4.c.6.p. 118.119. | Hier.ep.129.p. 70.c.

' La tradition des Juifs est qu'un " Turanus Rufus fit passer la charrue sur le lieu où avoit esté le Temple, ce qui estoit un comble d'ignominie, & la marque de la derniere desolation, ' les loix Romaines défendant mesme de bastir jamais dans les lieux où l'on avoit fait cette solennité sans un arrest exprés du Senat. [On ne dit point que les Juifs marquent quand cela est

Scal isag.l.3.p. 311. | Note 5. | p.311|in Eus.p. 212.2.

1. *Eus. dem. l. 6. p. 18. p. 286. a | Hier. chr. an. 124 | in Joel. c. 1. p. 55. d | in Jer. c. 31. p. 342. b | in Dan. c. 9. p. 595. d | in Ez. c. 5. p. 390. d.*
2. *Chry. in Jud. h. 3. t. 1. p. 435. a. b.*

arrivé.] ' S. Jerome qui dit que ce fut au mois d'aoust, le met aprés la prise de Bethel, [a] c'est à dire de Bether, dont nous allons parler. [Ainsi on le peut mettre en l'an 136. & ce Turanus Rufus que S. Jerome appelle T. Annius Rufus, pourroit bien estre Tinnius Rufus, qui comme nous avons dit estoit alors gouverneur de la Judée.

Hier. in Zac. c. 8. p. 262. b. c. — a Scal. isag. l. 3. p. 311.

ARTICLE V.

Prise de Bether : Grand nombre de Juifs massacrez, les autres vendus.

' LA principale action de cette guerre fut le siege de Bitther ou Bether, ville tres-forte, & peu éloignée de Jerusalem, ' qui est peut-estre l'une des deux Bethoron, dont il est parlé dans l'Ecriture, [& dans Joseph. Adricome met une ville de Bether ou Bither prés de Jerusalem.] ' L'Itineraire de Bordeaux met Bethar " reduit en village à cinq lieues de Jerusalem du costé de Naplouse & de Cesarée. ' Il est parlé dans les Cantiques des montagnes de Bether.

Eus. l. 4. c. 6. p. 118. c. — n. 60. 1. c. d. — ap. Ptol. p. 43. 1. — *villa.* — Cant. c. 2. v. 17.

' Beaucoup de Juifs s'estoient retirez [1] dans cette ville. [b] Aussi le siege en fut fort long : ce qui reduisit les seditieux à perir de faim & de soif. Elle fut prise en [l'an 135. à la fin de] la 18. année d'Adrien, ' au mois d'aoust, auquel dit S. Jerome, Jerusalem avoit esté prise par Nabucodonosor, & le Temple brulé par Tite [65. ans auparavant.

Hier. in Zac. c. 8. p. 262. b. — b Eus. l. 4. c. 6. p. 118. c. d. — Hier in Zac. c. 8. p. 262. b.

La guerre continua encore quelque temps,] ' puisqu'elle fut & difficile, " & longue selon Dion. [c] La tradition des Juifs, [mais mal fondée,] luy donne trois ans & demi : S. Jerome dans sa chronique se contente de l'étendre " à deux ou trois ans. [Ainsi nous en pouvons mettre la fin en l'an 136.] ' Elle finit par l'entiere défaite des Juifs, & [Barcoquebas] ' le chef de la revolte [qui apparemment tomba entre les mains des Romains,] paya la peine que meritoit sa temerité.

Dio, l. 69. p. 793. c. — οὐτ' ὀλιγοχρόνιος. — c Hier. in Dan. c. 9. p. 595. d. — depuis 132. jusqu'en 134. — chr. — Eus. l. 4. c. 6. p. 118. d.

' On ruina 50. chasteaux tres-considerables avec 985. grands bourgs de la Judée : & on conta 580000. hommes tuez dans les diverses rencontres & dans les escarmouches : car pour ceux qui perirent par la faim, par les maladies, & par le feu, le nombre en fut infini. ' Mais comme la guerre avoit esté longue & diffi-

Dio, l. 69. p. 794. a. b. — p. 793. c.

1. ' Il y a Bethel en cet endroit de S. Jerome ; mais on ne doute pas qu'il ne faille lire Bether. — Scal. isag. l. 3. p. 311.

p.794.b.c. cile, ' les Romains y perdirent aussi beaucoup de monde de leur costé; de sorte qu'Adrien [qui pouvoit estre alors dans sa retraite de Tivoli,] écrivant au Senat sur cette victoire, n'osa se servir de la formule ordinaire, dit Dion, aux Generaux & aux Empereurs, [1] qui marquoit que les armées estoient en bon estat. αὐτοκράτορσι. 1.

[Pour les Juifs qui survécurent à cette seconde ruine de leur nation,] ' on en vendit un nombre incroyable de toute sorte d'age & de sexe [a] en une foire tres-celebre appellée *du Terebinthe*, au mesme prix que les chevaux. C'est pourquoy les Juifs avoient cette foire en horreur. ' S. Jerome dit en un endroit que cela se fit au pavillon d'Abraham, où il se tient, dit-il, tous les ans une foire tres-frequentée: ' ce qui n'est pas difficile à accorder. Car au lieu où Abraham avoit demeuré dans la vallée de Mambré [prés d'Hebron,] & où il avoit receu trois anges, il y avoit encore dans le quatriéme siecle un arbre de terebinthe, que ceux du pays disoient estre là depuis le commencement du monde. Ce lieu estoit extremement respecté [ou à cause d'Abraham,] ou selon Eusebe, à cause des trois anges qui y estoient apparus. Eusebe assure qu'on y voyoit de son temps ces trois anges peints [sur quelque muraille,] un plus grand au milieu, & les deux autres à ses costez.

Hier. in Jer. c. 31. p. 342. b. | a b | Chr. Alex. p. 596. | Hier. in Zac. c. 11. p. 272. d. | Euf. chr. n. p. 209. 2 | dem. Ev. l. 5. c. 9. p. 234. c.

Chr. Alex. p. 596. ' Les Juifs qui ne purent estre vendus à la foire de Terebinthe, furent menez à Gaza, & là exposez en vente en une autre foire qu'Adrien y avoit établie, & qui s'appelle encore à present la foire d'Adrien, dit la chronique d'Alexandrie. ' Ceux que l'on ne put vendre dans la Palestine furent transportez en Egypte, où ils perirent par les naufrages, & par la famine, ou furent tuez par les payens; ' & la Judée demeura ainsi presque entierement deserte.

Hier. in Zac. c. 11. p. 272. d. | Dio, l. 69. p. 794. b.

b. ' Les Juifs avoient eu plusieurs présages de cette calamité épouvantable, dont le plus considerable fut la ruine du sepulchre de Salomon qu'ils honoroient avec beaucoup de respect: il tomba de luy-mesme un peu avant leur revolte. [On applique à cette guerre divers passages de l'Ecriture; ce que nous laissons à examiner aux Interpretes.] ' Eusebe autorise ce qu'il en dit du témoignage d'un Ariston de Pella [au delà du Jourdain,] dont Vossius ne nous donne point de connoissance.

Euf. l. 4. c. 6. p. 118. d.

[Je ne sçay si c'est de cet endroit que la chronique d'Alexandrie a pris] ' un Apelle & un Ariston dont elle dit qu'Eusebe parle dans son histoire Ecclesiastique. Elle ajouste qu'ils presen-

Chr. Alex. p. 600.

1. *Si vos & liberi vestri bene valetis, bene est: Ego quoque & exercitus bene valemus.*

terent à Adrien des apologies pour la religion Chrétienne dans la 18. année de son regne en l'an 134. [Eusebe ne dit rien de cela.] ' Il parle bien d'un Apelle, mais c'estoit un heretique Marcionite qui vivoit encore sur la fin de ce siecle. Eus.l.5. c.13. p. 177.

ARTICLE VI.

L'entrée de Jerusalem défendue aux Juifs. S. Marc en est fait Evesque pour les Gentils.

' QUAND la guerre fut finie, Adrien défendit à tous les Juifs par un edit [a] affiché publiquement, [b] de mettre jamais le pied dans Jerusalem sur peine de la vie : [c] & on mit des gardes exprés pour les empescher d'y entrer. [d] Cette loy leur défendoit mesme d'en approcher, & de se trouver dans aucun des lieux dont elle pouvoit estre veue. [e] Tertullien & S. Jerome vont encore plus loin, & étendent cette défense à la Judée toute entiere : [f] & les Juifs semblent en demeurer d'accord lors qu'ils parlent du jeune qu'ils ont institué à cause du decret par lequel il avoit esté défendu à leurs peres d'entrer " dans le pays de la Judée. Ce jeûne est marqué dans leur calendrier le 9. de leur cinquiéme mois qu'ils appellent Ab, & qui répond en partie à celuy d'aoust.

Eus.l.4. c.6.p. 118.d. *a* Hier.in Is.c.6. p.31.d. *b* Eus p. 118.d| dem.l.2.c.38.p. 71.a| Just. apol.2. p.84.b.c|dial.p. 234.a. *c* Just.p. 84. b| Sulp.S l.2.p.149. *d* Eus p 118.d. *e* Tert apol. c.21. p.20.d|in Jud.c. 13.p.224. 225| Hier.in Is.c. 6.p. 31.d|in Dan.c.9. p.595.d. *f* Scal Isag.l.1.c. 6.p.45|l.3.p.227.

In terram Judæam.

[g] Il faut remarquer neanmoins que S. Clement d'Alexandrie témoigne qu'il avoit étudié dans la Palestine sous un maistre qui estoit Juif " d'origine. [h] Il est encore visible par Origene que dans le troisiéme siecle il y avoit des Juifs dans la Palestine. [i] Il est certain de mesme par l'histoire du Comte Joseph, que sous Constantin leur Patriarche mesme faisoit sa residence à Tiberiade. ' Aussi S. Hilaire dit qu'ils avoient permission d'aller autour de Jerusalem mais non d'y entrer, [l] & S. Augustin dit de mesme qu'ils n'estoient exclus que de Jerusalem, & non des
1. autres villes de la Palestine. [m] Ce Pere [1] semble dire que c'estoit un Empereur Chrétien qui leur avoit fait cette défense d'aller à Jerusalem : ' ce que le P. Sirmond rapporte à Constantin [qui pouvoit l'avoir renouvellée.] ' Car nous apprenons de S. Chrysostome qu'ils avoient entrepris sous son regne de rebastir leur Temple, [& par consequent de venir à Jerusalem ;] dequoy ce Prince les punit severement. ' Ils entreprirent la mesme chose sous Julien l'Apostat, qui les y favorisoit entierement, [& ain-

g Cle. Str.1.p. 274.d. *h* Orig.ad Afri. p.244. *i* Epiph.30.c.4. p.128. Hilar. ps.58. p. 119.2.d|220 2 c. *l* Aug.civ.D.l. 16.c.21. p.195.2. c.d. *m* ser. B.5.§ 5.p. 32.a. n.p.31.c. Chry. in Jud.h. 3 t.1.p.435.b.c. c.d.

ἀνέκαθεν.

1. Les Benedictins dans leur note (*p.32.g.*) font voir que cet endroit peut avoir un autre sens.

si n'avoit garde de les empescher de venir à Jerusalem. Il faut donc dire qu'ils en ont esté exclus depuis par quelqu'un de ses successeurs.]

Gr.Naz.or.12. p.202.c|Hier.in soph.c.1.p.214. a.b|Conc.L.t.4. p.659.c. a Hier.in Jer.c. 18.p.309.b. b in Soph.c.1.p. 214.a.b. c ap.Ptolem.p. 43.2|Scal.in Eus. p.216.217.

'Ils y entroient, ou plutost ils en approchoient seulement une fois l'année le jour que la ville avoit esté détruite par les Romains, auquel ils achetoient bien cher la permission d'y venir pleurer leur misere,[a] & d'y admirer l'accomplissement des propheties;[b] ce que S. Jerome décrit admirablement.[c] Dans l'Itineraire de Bordeaux, que l'on croit avoir esté fait avant Julien l'Apostat, [& dés l'an 333.] on lit quelques ceremonies qu'ils observoient en cette occasion, lesquelles sont veritablement idolatres. Il paroist par cet écrit qu'ils venoient pleurer au lieu où avoit esté leur Temple.

Tert.apol.c.21. p.20.d.

[Les revoltes des Juifs ne servirent donc qu'à les reduire plus que jamais] 'dans l'état miserable dont les prophetes les avoient tant de fois menacez, sans avoir ni Dieu ni aucun homme pour Roy, dispersez dans toute la terre, vagabons & errans de tous costez, chassez de leurs pays & de leurs terres, sans oser mettre le pied dans leur patrie, non pas mesme comme passans & étrangers. [Ils accomplissent la verité dont Caïn avoit esté la figure, estant fugitifs par toute la terre devant la face de Dieu, pour avoir répandu le sang de celuy qui a bien voulu estre nostre frere; tremblant à la veue de celuy qu'ils ont pendu à une croix, & qui auroit du estre leur vie, leur gloire, & leur confiance; mais portant par tout le signe de la Circoncision, que Dieu leur laisse pour les distinguer des autres nations de la terre, afin qu'on ne les tue & qu'on ne les extermine pas, comme les Iduméens, les Moabites, & tant d'autres peuples que nous ne connoissons plus que par l'histoire. Il a besoin d'eux non seulement pour répandre un jour sur eux les effets de sa grande misericorde, mais en l'estat mesme où ils sont, afin que cet aisné serve au peuple des Gentils son puisné dans l'ordre de la grace; afin que nous n'oublions point les grands mysteres que Dieu a operez & figurez dans eux; afin que les payens & les athées ne nous puissent pas accuser d'avoir inventé les Ecritures.]

Salp.S.l.2.p.149. 150.

'Les Juifs convertis à la foy de JESUS-CHRIST n'avoient garde d'estre exceptez par les payens de la défence faite à ceux de cette nation de demeurer à Jerusalem. Ils furent obligez d'en sortir avec les autres: & Dieu le permit par une conduite merveilleuse de sa providence pour l'avancement de la religion Chrétienne, afin que la liberté de la foy & de l'Eglise fust entierement

tierement affranchie de la servitude de la loy. Car jusques alors non seulement tous les Evesques de Jerusalem estoient pris d'entre les Chrétiens circoncis, mais mesme presque tous ceux [de ce peuple] qui adoroient JESUS-CHRIST, joignoient l'observation de la loy à celle de l'Evangile.

'Mais les Juifs estant contraints alors d'abandonner Jerusalem, cette Eglise commença à estre composée de Gentils, & dés devant la mort d'Adrien [qui arriva au milieu de l'an 138.] on y établit S. Marc pour Evesque, lequel l'estoit aussi des Gentils. [Les martyrologes d'Usuard & d'Adon suivis par le Romain marquent sa feste le 22. d'octobre, luy donnent le titre d'homme tres-docte & tres-celebre : & disent qu'il fut martyrisé.] 'Mais comme Eusebe ne dit rien de ce martyre, Bollandus a peine à croire qu'il soit veritable. Eusebe dans sa chronique ne met l'entrée de Cassien son successeur que sous l'an 19. d'Antonin, [de JESUS-CHRIST 156." ce qui fait juger que S. Marc a gouverné dix-huit ou vingt ans, quoique cela ne puisse pas passer pour estre tout à fait certain.]

p 150|Euf.l.4.c.6.p.119.a|l.5.c.12.p.176.a|chr.

Boll.maii t.3 p.11.c.

Note 5.

ARTICLE VII.

Adrien fait rebastir Jerusalem sous le nom d'Ælia : Les saints lieux en sont profanez : D'Aquila interprete de l'Ecriture.

[L'ORDINATION de S. Marc en l'an 138. au plustard nous apprend que] 'les Juifs estoient deslors entierement bannis de Jerusalem, & que cette ville commençoit à estre habitée par les Gentils, & par la colonie Romaine qu'Adrien y avoit établie dés devant la guerre selon Dion, & qu'il y établit [de nouveau] aprés la mesme guerre selon Eusebe, 'sur les cendres & les ruines de l'ancienne ville. Adrien donna, comme nous avons dit, à cette nouvelle ville le nom d'Ælia Capitolina : [& ce nom effaça tellement durant quelques siecles celuy de Jerusalem,] 'que du temps de Diocletien un Martyr ayant dit dans Cesarée qu'il estoit de Jerusalem, ni le gouverneur de la Palestine, ni aucun des assistans ne put jamais s'imaginer ce que c'estoit que cette ville. 'Et mesme [1] Eusebe, S. Athanase, S. Hilaire, & quelques autres Peres disent que Jerusalem n'estoit plus du tout.

Euf l 4.c.6.p.118.116|Dio, l.69.p.793.b.

Hier ep 27.p.172.c.

Euf.de Pal.c.11.p.337.338.

n.p.61.2 b.c.

[Celle d'Adrien estoit en effet une ville toute nouvelle, soit

[1] Athan de Inc.t.1.p.93.b|Hilar in ps.131.146.p 319.2.d|358.1.e|2.b.

[illegible]

Chr. Alex. p. 598. pour les édifices,] ' dont " quelques-uns sont marquez par la &c. chronique d'Alexandrie, [soit pour les habitans, soit mesme en Eus. n. p. 61. 2. c. partie pour la situation.] ' Car elle estoit plus étendue du costé du septentrion, Adrien y ayant fait enfermer le Calvaire & le sepulcre de JESUS-CHRIST qui estoient hors de l'ancienne Jerusalem : [& elle l'estoit beaucoup moins du costé du midi,] Cyril. cat. 16. p. 184. d Eus. dem. l. 6. c. 13. p. 273. d| l. 8. c. 3. p. 406. b. c. ' puisqu'au milieu du IV. siecle la montagne de Sion estoit entierement inhabitée, se labouroit comme une pleine campagne, & ne servoit plus qu'à faire venir des citrouilles, comme Isaïe l'avoit prédit expressément, [& d'autres herbages de la campagne.] It. Burd. p. 432. ' Il semble qu'elle estoit neanmoins environnée d'une muraille. Eus. dem. l. 8. c. 3. p. 406. b. c. ' Voilà l'état où estoit reduite la celebre montagne de Sion, qui avoit esté autrefois la demeure des Prestres & des Docteurs de la loy, l'école où toute la nation venoit apprendre l. 5. c. 13. p. 273. c. la parole de Dieu, & écouter les oracles des Prophetes. ' Celle Hil. ps. 131. p. 318. 2. d| Eus. dem. l. 8. c. 3. p. 406. d. où avoit esté le Temple estoit couverte de bois : ' le Temple n'estoit plus que des ruines : & toute la place de Jerusalem [qu'Adrien n'avoit point comprise dans sa nouvelle ville,] estoit encore alors pleine de demolitions & de ruines, où l'on venoit chercher des pierres quand on en avoit besoin pour les edifices p. 407. a. publics & particuliers. ' Cependant cette idée triste & affreuse faisoit embrasser la foy a une infinité de personnes, parce qu'elle faisoit voir aux yeux la verité des paroles de JESUS-CHRIST.

Eus. n. p. 61. 2. d. ' Le nom d'Ælia subsistoit encore du temps de S. Chrysostome [& depuis, dans les actes publics & juridiques. Car parmi les Chrétiens on la nommoit d'ordinaire Jerusalem, sur tout depuis Constantin.]

Chr. Alex. p. 598. a Eus. dem. l. 8. c. 3. p. 406. d. ' Adrien fit faire un theatre dans cette nouvelle ville, [a] employant pour cet edifice, & pour les temples qui furent erigez aux demons les pierres qui avoient servi au Temple & au Sanc- It. Burd. p. 432. tuaire mesme des Juifs. ' On mit deux de ses statues à la place Sulp. S. l. 2. p. 149. b Hier. chr. où avoit esté ce Temple, ' avec quelques idoles des demons ; [b] & on plaça un pourceau de marbre sur la porte de la ville qui menoit à Bethléem, pour marque de l'entier assujettissement des Paulin. ep. 11. p. 134. Juifs, [à qui cet animal estoit en horreur.] ' Adrien, dit S. Paulin, fit mettre une statue de Jupiter au lieu de la Passion de nostre Hier. ep. 13. p. 102. d. Seigneur, ' ou plutost selon S. Jerome on mit une statue de Venus au lieu où JESUS CHRIST est mort, & une de Jupiter où il est c| Paulin. ep. 11. p. 134. 135. ressuscité. ' On profana de mesme la caverne où il est né à Bethléem par le temple & le culte infame d'Adonis. Le dessein des

payens estoit d'obscurcir la gloire de ces lieux sacrez; en quoy neanmoins ils ne purent pas reussir. ' Car comme nous l'apprenons d'Origene, on montroit dans le troisiéme siecle la caverne de Bethléem où JESUS-CHRIST est né, & dans cette caverne la creche où il fut emmaillotté. Et c'estoit une chose fort celebre dans le pays parmi les payens mesmes, que c'estoit là le lieu de la naissance de ce JESUS qui estoit adoré & admiré des Chrétiens. ' On voit par l'histoire de S. Alexandre Evesque de Jerusalem & Martyr, que mesme de saints Evesques quittoient alors durant quelque temps leurs Eglises, pour venir d'un pays fort éloigné adorer Dieu à Jerusalem, & y visiter les saints lieux.

Orig. in Cels. l. 1. p. 39. | Eus. l. 6. c. 11. p. 212. a. b.

' S. Epiphane dit qu'Adrien commit le soin du rétablissement de Jerusalem à Aquila, lequel estoit originaire de Sinope dans le Pont, " & son beau-pere. Cet Aquila qui estoit alors payen, ' fut touché en voyant la vertu & les miracles des Chrétiens, [qui estoient venus demeurer à Jerusalem avec S. Marc,] & qui avoient eu pour maistres les disciples des Apostres. Il demanda le battesme & le receut. Mais en changeant de religion il ne changea pas d'esprit. Il avoit une grande creance aux vanitez de l'astrologie, qu'il savoit en perfection, & faisoit tous les jours son horoscope. Les Docteurs de cette Eglise le reprenoient & luy faisoient voir le peché qu'il commettoit en cela. Mais comme au lieu de se corriger il resistoit avec opiniastreté, & qu'il soutenoit comme vraies des choses aussi insoutenables que le destin & tout ce qui en dépend, on le chassa de l'Eglise comme une personne dont le salut paroissoit desesperé. Il prit cette juste severité pour un outrage, il s'aigrit sans sujet contre l'Eglise, & de depit, il renonça à la foy, se fit circoncire, devint proselyte des Juifs, apprit parfaitement l'hebreu, & se servit de cette connoissance pour traduire la Bible, en taschant d'obscurcir & de corrompre les propheties qui regardent JESUS-CHRIST.

Epiph. de mens. c. 14. p. 170. d. | c. 15. p. 171.

' La chronique d'Alexandrie copie cet endroit de S. Epiphane. [Cela n'empesche pas que] ' Scaliger & le P. Petau ne s'accordent à croire que ce que dit ce Pere, que l'interprete Aquila eut soin de rétablir Jerusalem, & qu'il estoit beaupere d'Adrien, sont de pures fables prises des Juifs, qui dans leur Thalmud le font allié du mesme Prince; [ce dernier point n'a assurément aucune apparence de verité. Mais je ne voy rien qui

Chr. Alex. p. 598. | Eus. chr n. p. 213. 1 | Pet in Epiph. p. 395.

empeſche de croire qu'Adrien luy ait donné quelque employ dans les baſtimens qu'il fit faire à Jeruſalem : & tout le reſte de ce qu'en dit S. Epiphane n'a rien auſſi qu'on ne puiſſe recevoir. Nous parlerons plus amplement ſur Origene de cet interprete, & de ſa traduction de l'Ecriture, qui eſt la plus ancienne aprés celle des Septante.]



PERSECUTION DE L'EGLISE SOUS L'EMPEREUR ADRIEN.

ARTICLE PREMIER.

Des causes de cette persecution.

' IL s'éleva durant le regne d'Adrien une persecution contre l'Eglise, que Sulpice Severe conte pour la quatriéme, ' & que S. Jerome dit avoir esté " fort violente. [a] Neanmoins Eusebe, ni la pluspart des autres ne la content pas. [b] Et elle ne vient pas en effet d'aucun edit de ce Prince, [c] comme il est aisé de le justifier par S. Meliton & par Tertullien. [d] Mais ses superstitions donnerent occasion à ceux qui haïssoient les Chrétiens, de les persecuter sans son ordre. [e] Car il vouloit " entrer dans presque toutes les ceremonies des Grecs, & sur tout dans les mysteres d'Eleusine ; ce que S. Jerome marque comme la principale cause de la persecution. ' Il avoit aussi un soin tout particulier des solennitez Romaines, & n'avoit pas moins de mépris pour toutes les religions étrangeres [aux Grecs & aux Romains.] ' Il s'addonnoit encore à l'astrologie judiciaire, ' à toutes sortes de divinations, & jusqu'à la magie la plus sacrilege. [f] Les payens mesmes se sont mocquez de la superstition avec laquelle il observoit les presages.

' Apres cela, il n'y a pas lieu de s'étonner ni que les Chrétiens aient esté persecutez sous ce Prince, ni qu'il les ait persecutez luy-mesme, [puisque sans parler des autres superstitions, que les Chrétiens ruinoient de tout leur pouvoir,] ' nous voyons que l'amour de la magie a suffi pour exciter la cruelle persecution de Valerien, ' & pour augmenter le feu de celle de Maximin II. [Que si nous recevons les actes de sainte Symphorose,] [g] nous y verrons qu'Adrien ne la fit mourir que parce que le demon declara qu'il ne rendroit aucun oracle tant que cette Sainte & ses enfans vivroient dans la religion qu'ils professoient. [Et cela ne doit pas paroistre incroyable,] ' puisque Constantin rapporte

Marginal notes: gravissimâ. — initiari. — Sulp. S. l. 2. c 45. p. 150. — Hier. ep. 84 p. 327. b. — a Cyp. diss. 11. c. 28. p. 248. — b Hier. v. ill. c. 19. p. 275. a. — c Eus. l. 4. c. 26. p. 148. b | Tert. ap. c. 5 p. 7. a. — d Hier. v. ill. c. 19. p. 275. a. — e a. — Adri. v. p. 11. a. b. — p. 8. b. c. — D. o. l. 69. p. 793. a. — f Amm. l. 25. p. 294. b. — Cyp. diss. 11. c. 30. p. 252. — Eus. l. 7. c. 10. p. 256. a. b. — l. 8. c. 14. p. 311. c. d. — g Sur. 18. jul p. 210. § 1. — Eus. v. Const. l. 2. c. 50. p. 467. a. b.

l'origine de la persecution de Diocletien à une chose toute semblable.

Cyp.diss.11 c.29. 3. p.250 251.253. ' On marque aussi que ce fut particulierement du temps d'Adrien que l'on commença à decouvrir les abominations des Carpocratiens & de quelques autres heretiques du mesme genre, dont les infamies retomboient sur les plus saints des Catholiques, parce que les payens confondoient ensemble tous ceux qui portoient le nom de Chrétiens, & que sans s'informer de la verité des choses, ils les haïssoient tous comme coupables des mesmes crimes qu'on avoit decouverts dans quelques-uns de ceux qui s'attribuoient ce nom sacré. [C'est peut-estre de-là

Eus.l.4 c.8.p. 122.123.c. que venoient] ' ces cris tumultuaires des peuples, qui demandoient le sang des Chrétiens, [comme nous le verrons dans la suite.]

Bar.120.§ 4. ' Baronius croit que cette persecution peut encore estre venue de ce que les Juifs s'estant revoltez sous Adrien aussi-bien que sous Trajan, & ayant commis des cruautez toutes extraordinaires contre les Romains, il est impossible que la haine que l'on avoit contre cette nation, ne retombast en partie sur les Chrétiens, tant parce qu'ils estoient presque considerez comme Juifs,

Tert.apol.c.40. p.26.c|Orig.in Cels.l.3.p.120.a. & alii. ' que parce qu'on avoit accoutumé de rejetter sur eux toutes les calamitez qui arrivoient à l'Empire. [Il est vray que les revoltes que les Juifs avoient faites sous Trajan, estoient appaisées dés le commencement d'Adrien: mais la memoire & la haine de leurs cruautez dura encore long-temps aprés. Pour la guerre qu'ils firent sous Adrien, ce ne fut qu'aprés que ce Prince eut appaisé la persecution.] V. les revoltes des Juifs.

ARTICLE II.

De S. Eustache & des autres qu'on croit avoir souffert à Rome sous Adrien.

[Les actes de sainte Sabine qui ont leurs difficultez, mais qui ont neanmoins quelque air de verité & d'antiquité,]

Baluz.misc.t.2. p.106. ' portent que beaucoup de Chrétiens souffrirent le martyre pour le nom de JESUS-CHRIST dans la persecution [d'Adrien] " en divers endroits de la terre. [On pretend mesme qu'elle couronna deux Papes, S. Alexandre en l'an 119. & Sixte I. en 128. Mais nous remettons à examiner " en un autre endroit ce qui regarde l'un & l'autre, avec plusieurs Saints aussi celebres, qu'on joint à S. Alexandre.] *per orbem terrarum.* V. S. Alexandre Pape.

' Entre les autres qu'on croit avoir honoré alors par leur sang l'Eglise Romaine, on met S. Eustache, ou plutost Eustathe, sainte Theopiste sa femme, & leurs enfans Agape & Theopiste: [& selon leur histoire, ils doivent avoir souffert au commencement d'Adrien.] ' La feste de S. Eustache est marquée dans le calendrier du P. Fronto le 11. de septembre. [Mais il y a certainement faute, puisqu'elle suit des Saints qui sont le 16. Il faut apparemment lire [1] le 20. auquel le martyrologe Romain la met:] ' & les Grecs la font le mesme jour. [Vandelbert la met le 19.] [a] Florus la marque le premier jour de novembre, qu'Usuard dit estre aussi son veritable jour, quoi-qu'on la fist principalement le 2. [à cause de la feste de la Toussaints, comme aujourd'huy à cause des Morts, plusieurs Eglises de France en font le troisiéme du mesme mois.] ' Il y a à Rome une celebre Eglise de ce Saint, qui est ancienne. ' L'histoire en parle à la fin du VIII. siecle, & au commencement du suivant. ' Baronius dit qu'on avoit autrefois accoutumé d'y faire de grandes aumosnes aux pauvres en memoire & à l'exemple de celles que ce Saint avoit faites; & cela est marqué dans une ancienne Oraison.

Boll.mart.t.2 p.37.1. — Front.cal.p.137.138. — 1. — Boll.maii,t.1 p.42.1. — a mart.t.2.p.37.1. — Bar.20.sept.b. — Front.cal.p.138. — Bar.20.sept.b.

NOTE 1. [Pour " l'histoire qu'on rapporte de S. Eustache, quoi-qu'elle soit au moins du VIII. siecle,] ' & qu'elle soit fort celebre parmy les Latins & parmy les Grecs; ' neanmoins le jugement desavantageux qu'en font aujourd'huy ' aprés Baronius [toutes les personnes judicieuses, nous dispense d'en rien mettre ici.

b[ar.] an 120 §.6. — a.1 120 §.6. — §.6.

Nous n'avons pas plus de lumiere sur l'histoire de sainte Sophie veuve, & de ses trois filles Vierges & Martyres, Pistis, Elpis, & Agapé, ou comme d'autres les appellent selon la signification Greque de leurs noms, Foy, Esperance, & Charité. Car NOTE 2. quoi-que nous en ayons assez de choses, " elles sont sans autorité. Ainsi il faut se contenter de ce que dit] ' Usuard, qu'elles ont souffert à Rome sous Adrien. Il le dit également de la mere & des filles; ' & cela se trouve encore en d'autres martyrologes. [b] Cependant leurs actes disent que sainte Sophie mourut trois jours aprés ses filles, sans rien souffrir. Le martyrologe Romain les suit, & separe leurs festes, mettant sainte Sophie le 30. de septembre, & ses filles le premier d'aoust. ' D'autres les mettent toutes quatre le premier d'aoust [c] ou le 30. de septembre. [d] Les Grecs les honorent aussi toutes ensemble le 17. de

Usuard,1.aug. — Boll.mart.t.1 p.33.f. — b Sur.1.aug.p.13. §.1-|Mombr. — Usuard.|Boll. mar.t.1.p.2[?].c. — c Boll.mart.t.1. p.[?]. — d Ughell.t.6.p.1073.b.c|Menæa, p.24.

1. mettre XX. au lieu d'XI.

Typic.p.14.1. septembre, auquel ils en font leur grand office: ' & ils suivent leurs actes pour la mort de sainte Sophie, quoi-qu'ils luy donnent aussi la qualité de Martyre.

[Il faut que sainte Sophie ait esté fort celebre dans tout l'Orient,] ' puisque la chronique des Evesques d'Alexandrie parlant d'Eumene qui gouverna depuis 133. jusqu'en 143. ajoute que de son temps sainte Sophie fut couronnée du martyre avec ses trois filles. ' Baronius dit qu'il y a auprés de Rome une ancienne Eglise de la mesme Sainte. [Pour celle de sainte Sophie qui estoit autrefois la Cathedrale de Constantinople, on sçait qu'elle a pris ce nom de la sagesse éternelle.]

Chr.orient.p. 111.

Bar.30.sept.9.

' Les noms de S. Eleuthere Evesque, & sainte Antie sa mere, tous deux Martyrs, sont celebres le 18. d'Avril dans les martyrologes qui portent le nom de S. Jerome, qui les mettent à Rome: tous les actes que nous en avons, Florus, Usuard, & les autres martyrologes disent qu'ils ont souffert sous Adrien. Nous en avons bien des actes, ' de Grecs écrits par Metaphraste, ' & de Latins de diverses sortes. Bollandus en traite amplement, ' & sa conclusion est que tout ce que nous avons de ces Saints, hors ce qui est dans les martyrologes de S. Jerome, vient des actes qu'il appelle de Rieti, parce qu'il les a eus des manuscrits de cette Eglise; & que ces actes écrits, dit-on, par Euloge & Theodule témoins oculaires, sont une fiction qui n'a au plus pour fondement que quelques faits principaux restez dans la memoire du peuple. ' De sorte que parlant de S. Corebe mis aprés S. Eleuthere dans le martyrologe Romain, il dit que tant qu'on n'aura point d'autre preuve pour ce Martyr, que ce qui en est dit dans les actes de S. Eleuthere, " il n'y a pas lieu d'assurer que ç'ait esté un martyr, ni mesme un homme. [Nous n'avons rien à opposer aux raisons par lesquelles il rejette toutes ces pieces.]

Boll.18.apr.p. 528.b.

p.936.

p.525-535.

p.529.532.534.

p.512.

vix credi potest.

' Les Grecs font de S. Eleuthere le 15. de decembre avec une solennité extraordinaire: & ils semblent croire en avoir le corps à Constantinople. Ainsi c'est apparemment " ce S. Eleuthere ' dont Codin dit qu'un nommé Basile y fit bastir une Eglise du temps d'Arcade, [vers l'an 400.] [a] Cela n'empesche pas que ceux de Rieti ne pretendent avoir les Reliques du mesme Saint, & de sainte Antie sa mere. ' Les Grecs font toujours S. Eleuthere Evesque d'Illyrie: ce qui peut s'accorder avec ce que Raban & Notker disent, qu'il estoit Evesque d'Aquilée; [cette ville estant si prés de l'Illyrie, qu'il est aisé que les Grecs ne l'en aient

p.528.e.f.

V. la persecution de Diocletien, n. 7.

Codin.orig.p.61. b.

a Boll.18.apr.p. 535-537.

p.537.c|Florent. p.445.

aient pas distinguée. Mais on ne peut rien assurer sur cela, & l'Eglise d'Aquilée ne le met point entre ses Evesques.]

'On a trouvé à Rome dans le Cimetiere de Calliste, l'epitaphe de Marius qui commandoit quelques troupes, & qui finit sa vie par le martyre du temps de l'Empereur Adrien, estant encore jeune, mais ayant beaucoup vécu, puisqu'il donna sa vie pour JESUS-CHRIST. Ses amis l'enterrerent avec [une joie meslée de] larmes, & ne purent mesme luy rendre ce dernier devoir qu'avec crainte, ce qui marque assez que la persecution n'estoit pas petite.] Son epitaphe porte qu'il se reposa en paix, [ce qui est remarquable, pour ne pas prétendre que cette expression soit toujours la preuve d'une mort paisible & opposée au martyre, quoiqu'elle en soit ordinairement la marque.] Ce Martyr fut enterré "le huit ou le 10. d'un mois qui n'est pas marqué. [On trouve plusieurs Marius dans les martyrologes de S. Jerome,] '& un le huittiéme de novembre, mais c'est à Nicomedie, [& non pas à Rome.]

Mabil. it. It. p. 138.

ID. VI.

Florent. p. 957.

ARTICLE III.

Divers Martyrs en Italie & en Sardaigne sous Adrien.

[ON croit que l'Ombrie fut honorée du temps d'Adrien par le martyre de sainte Serapie & de sainte Sabine; & la ville de Tivoli par celuy de sainte Symphorose & de ses sept enfans. Mais nous parlerons de ces Saintes en particulier.

V. sainte Sabine & sainte Symphorose.

On met aussi sous ce Prince plusieurs Martyrs dans la Lombardie, dont les plus celebres sont S. Faustin & S. Jovite,] 'que l'Eglise de Bresse honore comme ses patrons le 15. de fevrier: & ils sont marquez ce jour-là par Usuard, & par divers autres martyrologes. 'Bollandus croit qu'ils souffrirent en l'an 120. peu aprés qu'Adrien fut revenu ["en l'an 119.] du voyage qu'il fit en Illyrie. Il le tire de quelques circonstances de leurs actes; [ce qui n'est pas une grande autorité. Car de plusieurs pieces qu'il donne pour l'histoire de ces Saints, il n'y en a aucune qu'on puisse dire estre bonne, pour ne pas dire qu'elles ont toutes les marques de fausseté. C'est pourquoy, ceux qui voudront savoir tout ce qu'on peut dire de ces Saints, peuvent consulter le recueil qu'il en a fait.]

Boll. 15. feb. p. 806. a.

p. 807. § 3. 9.

V. Adrien § 6. 7.

'Les actes des SS. Prime Prestre, & Marc Diacre portent "qu'ils souffrirent le martyre à Trieste dans l'Istrie, du temps

10. maii, p. 497. 498.

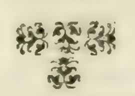
&c.

p.497.b. d'Adrien, le dixiéme jour de may. ' Quelques nouveaux martyrologes en font le lendemain. [Ces actes sont peu de chose, & on voit bien qu'ils n'ont pas esté écrits dans les premiers temps
12. apr. p.58.d. e.1. de l'Eglise.] ' On pretend que vers l'an 755. S. Annon Evesque de Verone acheta les corps de ces Saints, & les mit à Verone dans une Eglise de S. Firme, qui est aujourd'huy entre les mains des Cordeliers. On croit qu'ils y sont encore : mais du reste on n'en a conservé aucune lumiere.

Ferrar. de Ital. p. 773. ' On pretend que la Sardaigne donna alors à l'Eglise son premier Martyr S. Antioque, dont le nom y est encore fort celebre. On en fait la feste le 13. de decembre. ' Baronius cite pour
Bar. 13. dec. c.
Ferr. de Ital. p. 772. 773. ses actes, ce qu'on en lit en cette isle dans le breviaire. ' Ferrarius rapporte un abbregé de son histoire, [qui n'en donne pas une grande idée. On dit que ce Saint mourut dans l'isle de Sulci, où Adrien l'avoit banni : ' & elle s'appelle aujourd'huy l'isle
Baudrand. de S. Antioque. On y passe quelquefois de la Sardaigne à piésec.

Ferr. de Ital. p. 326. ' On met encore sous Adrien, S. Gabin & S. Crispule Martyrs en Sardaigne, [a] dont les noms se trouvent le 30. de may dans
a Florent. p. 559. 560. 2. Boll. mart, t. 2. p. 21. a. les martyrologes de S. Jerome, d'Usuard, d'Adon, & generalement dans tous les anciens martyrologes. On met toujours leur
Florent. p. 561. 1. martyre à " Torre en Sardaigne, ' qui est aujourd'huy presque toute ruinée, sur la coste Occidentale de cette isle. ' On dit que *Turribus.*
Bar. 30. maii, b. la Cathedrale de cette ville a esté dediée sous le nom de S. Gabin le quatriéme may 517. & Baronius rapporte au mesme Saint ce que dit ' S. Gregoire de l'Abbesse du monastere de S.
Greg. l. 7. ep. 7. p. 705. b. [1] Gabin & S. Luxore au Diocese de Cagliari. Sanson place un bourg de Gavino au lieu où a esté autrefois la ville de Torre. 1.
Bar. 30. maii, b. ' Baronius cite les actes de S. Gabin & de S. Crispule, qui se lisent, dit-il, dans leur Eglise. " [Bollandus mesme ne les a pas Note 3.
Ferr. de Ital. p. 326. eus.] ' Ferrarius en dit peu de choses. ' On croit que le corps de S. Gabin est à Rome sous un autel de l'Eglise de S. Pier-
b Boll. 30. maii, p. 325 § 2. re, auquel les isles de Sardaigne & de Corse payoient autrefois quelques redevances.

1. Les editions de Paris en 1605. & 1675. lisent en cet endroit *Gravini.*



ARTICLE IV.

Sainte Zoé eſt martyriſée avec quelques autres en Orient.

[ON a moins de monumens des Martyrs qui ſouffrirent en Orient du temps d'Adrien. Les nouveaux Grecs y mettent à Epheſe une " ſainte Hermione, qu'ils font fille de S. Philippe l'un des ſept premiers Diacres.] ' Ils honorent le ſettiéme de ſeptembre S. Eupſyque Martyr à Ceſarée en Cappadoce, dont ils diſent qu'aprés avoir eſté pris & relaſché, il vendit tout ſon bien, en donna une partie à ſes accuſateurs, & le reſte aux pauvres. Enſuite dequoy il fut repris, & conſomma ſon martyre par divers ſupplices du temps d'Adrien. Baronius a jugé cette hiſtoire digne d'eſtre miſe dans le martyrologe Romain. [Mais comme " il y a eu certainement un S. Eupſyque martyriſé à Ceſarée en Cappadoce ſous Julien l'apoſtat, il y a quelque ſujet de craindre que celuy qu'on met ſous Adrien, ne ſoit le meſme.]

V. S Philippe Apoſtre.

Caniſ.t.2 p.857| Ughel. t. 6. p. 1063.1064.

V. la perſecution de Julien.

' Les Grecs font le deuxiéme de may de ſainte Zoé, avec S. Heſpere ſon mari, & leurs enfans Cyriaque & Theodule. Ils diſent que ces Saints eſtant eſclaves d'un payen nommé Catale à Attalie dans la Pamphylie, les deux enfans encore jeunes, qui ne pouvoient plus ſouffrir le culte qu'on rendoit au demon dans la maiſon de leur maiſtre, ſe declarerent Chrétiens: de ſorte que Catale aprés leur avoir fait ſouffrir divers ſupplices, les fit enfermer avec leur pere & leur mere dans un four où ils moururent. ' Nous en avons des actes [écrits d'un ſtyle fort ſimple, & meſme un peu barbare. L'hiſtoire en eſt agréable : mais il s'y rencontre auſſi pluſieurs difficultez. Ce n'eſt apparemment qu'un abbregé de quelque hiſtoire plus ample, dont les Grecs ont tiré diverſes particularitez que nous n'y trouvons pas.] ' Ils mettent ces Saints ſous Adrien: & il faut meſme que ç'ait eſte avant la loy par laquelle] ' ce Prince oſta aux maiſtres le droit de vie & de mort qu'ils avoient ſur leurs eſclaves. ' C'eſt en l'honneur de cette ſainte Zoé que Juſtinien fit baſtir une Egliſe à Conſtantinople, [a] quoique d'autres ſemblent dire qu'elle a eſté baſtie " par S. Marcien, [qui vivoit cent ans auparavant.]

Boll.2.maii, p. 177. | p.739. | p.177.e|Caniſ.t. 2.p.764. | Adri.v.p.9.b.c. | Procop.ædi.l.1. c.3.p.12.c|Boll. 2. maii, p.177. 178. | a Codin. orig C. p.60.61.

V. S. Marcien Oeconome.

Le martyrologe Romain attribue au regne d'Adrien, une fille eſclave nommée Marie, qu'on dit avoir ſouffert le martyre [avec un courage qui fait voir qu'il n'y a en JESUS-CHRIST

Florent.p.947.1. ni ſexe ni qualité.] 'Le nom de cette Sainte ſe trouve dans Uſuard, Adon, Raban, & pluſieurs autres martyrologes, le premier jour de novembre. Miſcell.t.2.p.115. 'Nous en avons une longue hiſtoire: [mais nous ne voyons pas " qu'elle ſoit aſſez aſſurée pour oſer en rien rapporter.] Note 4.

ARTICLE V.

S. Quadrat & S. Ariſtide preſentent à Adrien des Apologies pour les Chrétiens.

Hier.ep.84.p.327.b|chr. 'Dieu arreſta enfin la perſecution que l'on faiſoit à ſes ſerviteurs, par les apologies que S. Quadrat & S. Ariſtide addreſſerent pour eux à l'Empereur Adrien, [tous deux dignes d'eſtre les inſtrumens de la miſericorde de Dieu envers ſon Egliſe, ſur tout S. Quadrat.] Euſ.l.3.c.37.p.109.a. 'Car c'eſtoit l'un de ceux qui paroiſſoient avec le plus d'éclat au commencement du ſecond ſiecle, & qui compoſoient le premier ordre de la tradition apoſtolique. chr.an.Chr.127| Hier.v.ill.c.19.p.2[illegible].a. 'Il eſtoit en effet diſciple des Apoſtres. [a] Il avoit auſſi vû quelques-uns de ceux qui avoient eſté gueris & reſſuſcitez par Jesus-Christ, [b] & il eſtoit luy-meſme Prophete. [c] Bien des interpretes modernes veulent qu'il ſoit l'Ange de Philadelphie à qui Jesus-Christ parle dans l'Apocalypſe: [mais on ne peut trouver aucun fondement de cette opinion : & il ſeroit meſme difficile de l'accorder avec l'hiſtoire de ce Saint.]

a Hier. c.19|Euſ.l.2.c.3.p.116.d. b Euſ.l.3.c.37.p.10[illegible].a|l.5.c.17.p.18[illegible].d. Hail.v.Quad.p.69.

Euſ.l.3.c.37.p.109.a|n.p.81.1.a. 'Car Euſebe le met viſiblement entre les ſucceſſeurs des Apoſtres, leſquels abandonnant tout leur bien, alloient preſcher la foy dans les provinces barbares. Menées, &c. 'Auſſi les Grecs dans leur Office luy attribuent par tout le titre & les fonctions d'Apoſtre. Euſ.l.5.c.10.p.17[illegible].b. 'Euſebe appelle ces ſortes de perſonnes, des Evangeliſtes. [Et ce qu'il en dit, eſt trop remarquable, pour ne le pas rapporter ici en ſes propres termes.] l.3.c.37.p.109. 'Quadrat, dit-il, & pluſieurs autres qui eſtoient celebres dans l'Egliſe du temps de Trajan, y faiſoient le premier degré " de la tradition eccleſiaſtique venue des Apoſtres, dont ils avoient eſté les diſciples. Ces hommes divins imitant le zele de leurs maiſtres, élevoient l'édifice des Egliſes, dont les Apoſtres avoient jetté les fondemens. Ils travailloient avec une application infatigable à la predication de l'Evangile; & ils répandoient par toute la terre la ſemence divine de la parole. Car la pluſpart de ceux " qui embraſſoient alors la foy, eſtant remplis de l'amour d'une ſain-

τῆς τῶν ἀποστόλων διαδοχῆς.

τῶν τότε μαθητῶν.

te philosophie, commençoient par distribuer leurs biens aux pauvres: & aprés cela, ils alloient en divers pays faire la fonction d'Evangelistes, annoncer JESUS-CHSIST à ceux qui n'en avoient point encore oui parler, & leur donner les livres sacrez de l'Evangile. Quand ils avoient ainsi posé les fondemens de la religion dans un pays d'infideles, ils y établissoient des pasteurs, à qui ils confioient le soin des ames qu'ils avoient acquises à JESUS-CHRIST & ils passoient ensuite en d'autres pays. Dieu travailloit par tout avec eux par la force de sa grace. Car le S. Esprit operoit encore alors par ses serviteurs un grand nombre de prodiges extraordinaires : de sorte que dés qu'ils commençoient à prescher dans un pays, on voyoit [quelquefois] des peuples entiers embrasser tout d'un coup la creance du vray Dieu, & recevoir dans leurs cœurs les regles de la pieté.

'Ce zele d'annoncer l'Evangile comme les Apostres, estoit encore assez commun à la fin du deuxiéme siecle; où nous en voyons un exemple dans S. Pantene, l'un de ces saints Evangelistes: [& c'est apparemment ce que Photius a voulu marquer,] 'lors qu'il dit que Caius qui s'estoit rendu celebre à Rome sous Zephyrin "en qualité de Prestre de cette Eglise, fut consacré Evesque des Nations. [Car on ne peut pas douter que ceux qui, comme dit Eusebe, établissoient des pasteurs dans les Eglises qu'ils avoient fondées, n'eussent eux-mesmes reçu l'ordination episcopale pour une fonction qui estoit toute apostolique.

Euf.l.5. c.10.p. 175.b.

Phot.c.48.p.36. 37.

vers l'an 210.

[Voilà donc quel estoit S. Quadrat, & les merites qu'il s'estoit acquis, lors qu'aux titres de disciple des Apostres, d'Evangeliste, d'Evesque des Nations, & de Prophete, il ajouta encore celuy de premier Apologiste,] 'par l'apologie qu'il composa pour la religion Chrétienne; [car c'est la premiere qui soit marquée dans l'histoire. Il l'adressa à Adrien, '& "la luy presenta luy-mesme en l'an 126. selon la chronique d'Eusebe. [a] Elle faisoit voir l'excellent esprit de son auteur, & la pureté de sa doctrine.' S. Jerome l'appelle un ouvrage tres-utile, rempli de puissans raisonnemens, plein des lumieres de la foy, & digne d'un disciple des Apostres. 'Eusebe Evesque de Thessalonique du temps de S. Gregoire le Grand employa quelques passages de S. Quadrat, pour refuter un moine Eutychien, nommé André.

Euf. l.4. c.3.p. 116 c.

ἐπιδίδωσι.

NOTE 5.

c|chr|Hier.v.ill. c.19.

a Euf.l.4.c.3.p. 116.c.

Hier.v.ill.c.19. p.2.5.a.

Phot. c.162. p. 348 | Hall. v. Quad p.701.1.

'L'admirable genie de S. Quadrat se fit si fort admirer dans cette piece, qu'elle eut la force d'éteindre la persecution dont

Hier ep.84.p. p.327.L.

Euſ.chr. l'Egliſe eſtoit alors agitée. ' Il n'eut pas néanmoins tout ſeul la gloire de cette paix. Il la partagea, comme nous avons dit, avec

Hier.v.ill.c.20. p.275.a.|Euſ.l. 4.c.3.p.116.d| chr. S. Ariſtide, ' lequel preſenta auſſi en meſme temps à Adrien une apologie, [a] remplie de paſſages des philoſophes, [b] & qui a ſervi à la poſterité d'un monument illuſtre de ſon bel eſprit & de ſa grande éloquence. [c] Uſuard & Adon diſent qu'il ſoutint la divinité de JESUS-CHRIST devant Adrien, non ſeulement par ſes livres, [c'eſt à dire par ſon apologie,] " mais encore par un fort beau diſcours qu'il prononça en ſa preſence. [Nous n'en trouvons rien dans les anciens.]

a Hier.ep.84.t. 2.p.327 b.
b v.ill. c.20. p. 275 b.
c Ado,31. aug.

luculentiſſimè peroravit.

Euſ.chr.Hier.v. ill.c.20.p.275.a.
d Hier.p.275.a.
e Juſt.dialog.

' Ce Saint eſtoit d'Athenes, philoſophe de profeſſion, [d] & il en garda l'habit, lors qu'il embraſſa la foy, [e] auſſibien que S. Juſtin.

ARTICLE VI.

Adrien défend de perſecuter les Chrétiens, veut conſacrer des Temples à JESUS-CHRIST.

Euſ. l.4. c.8.p. 122.d|chr.

' L'ELOQUENCE & les raiſons de ces deux ſaints Apologiſtes furent ſoutenues par la lettre que Serenius Granianus Proconſul d'Aſie écrivit à l'Empereur pour luy repreſenter combien il y avoit d'injuſtice à condanner les Chrétiens ſur les cris des peuples, ſans les juger [par les formes,] & ſans les convaincre d'aucun crime. ' Pluſieurs autres Gouverneurs firent auſſi la meſme choſe. ' Adrien ne put reſiſter à tant de ſollicitations ſi preſſantes, & écrivit à Minucius Fundanus ſucceſſeur de Granien, qu'il ne falloit faire mourir perſonne qu'aprés une accuſation juridique, & une conviction de ſon crime.

l.4.c.13.p.127.a.
c.8.p.122.d|chr.

Euſ.l.4.c.26.p. 148.c.

' Ce reſcrit a eſté tres-celebre parmi les anciens. Il a eſté cité comme fort avantageux pour les Chrétiens, non ſeulement par S. Meliton, par Euſebe dans ſa chronique, ' par S. Sulpice Severe, [f] par Oroſe, mais meſme [1] par l'Empereur Antonin. [g] S. Juſtin l'avoit inſeré tout entier en latin dans une de ſes apologies, comme contenant tout ce que les Chrétiens pouvoient demander aux Empereurs, [h] & Euſebe l'a traduit en grec dans ſon hiſtoire Eccleſiaſtique. Nous le traduirons ici en François ſur le grec d'Euſebe, puiſque l'on a perdu le texte original que S. Juſtin avoit conſervé.

Sulp.S.l.2.c.45. p.150.
f Oroſ.l.7.c.12. t.13.p.212.2.b.
g Juſt.ap.2.p.99. 100|Euſ.l.4.c.8. p.122.123.
h Euſ.l.4.c.8.9. p.123 b.c.

1. ap. Euſ. l. 4. c. 13. p. 127. a.

Rescrit d'Adrien à Minucius Fundanus Proconsul d'Asie.

vir clarissimus. ' J'Ay reçû la lettre que " le tres-illustre Serenius Granianus, vostre predecesseur m'avoit écrite. [1] Cette affaire ne me semble nullement à negliger, quand ce ne seroit que pour empescher les troubles qui en peuvent naistre, & oster aux calomniateurs l'occasion qu'ils en peuvent prendre pour exercer leur malice. ' Si donc les peuples de vostre gouvernement ont quelque chose à dire contre les Chrétiens, & qu'ils le puissent prouver clairement, & le soutenir à la face de la justice; qu'ils se servent de cette voye, & qu'ils ne se contentent pas de les poursuivre par des demandes & des cris tumultuaires. C'est à vous à connoistre de ces accusations, [& non point à une assemblée de peuple.] Si donc quelqu'un se rend accusateur des Chrétiens, & qu'il fasse voir qu'ils agissent en quelque chose contre les loix, punissez-les selon la qualité de la faute. Mais aussi, si quelqu'un se joue à les accuser par calomnie, entreprenez-le vigoureusement, & ne manquez point de le chastier, comme sa malice le merite. b. c.

' Adrien écrivit la mesme chose à divers autres Gouverneurs. [Que si cet edit semble avoir quelque ambiguité, puisqu'il n'estoit pas difficile de prouver " que la religion Chrétienne en elle-mesme estoit contraire aux loix de l'Empire; il y a apparence qu'Adrien l'expliqua en faveur des Chrétiens, ou en termes exprés, ou au moins en les traitant avec douceur.] ' Et Antonin son successeur declare nettement qu'Adrien n'avoit point compris la qualité de Chrétien entre les crimes qui meritoient punition. Euf.l.4.c.26.p. 148.c. *V. la persecution de Trajan.* c.13.p.127.a.

[Il faut bien en effet qu'il ait traité fort favorablement les Chrétiens dans les dernieres années de sa vie,] ' puisque l'on a crû au rapport de Lampride, qu'il avoit eu dessein d'élever un temple à JESUS-CHRIST & de le mettre au nombre des Dieux. » Il fit bastir des temples dans toutes les villes, ajoute cet auteur, » sans y mettre aucune statue; & comme ils ne sont point consa» crez à aucune divinité, ils portent le nom de leur fondateur. [2] On Alex.v.p.129.c.

1. On a apparemment omis ici le sujet de la lettre de Granien, pour se contenter de l'ordonnance de l'Empereur.

2. ' Casaubon ne veut point croire ce que dit ici Lampride, parce que d'autres ne l'ont point dit. [Mais est-ce-là une raison à ceux qui adorent JESUS-CHRIST de ne pas croire ce que ses ennemis ont cru à sa gloire ?] ' Saumaise suppose que la chose est vraye. Lamp.n.C.p.170.a. n.S.p.229.2 b.

tient qu'il les avoit fait faire pour le sujet que j'ay dit : mais que ce dessein fut rompu par quelques personnes qui consultant les oracles apprirent que si jamais cette entreprise réussissoit, tout le monde se feroit Chrétien, & les autres temples demeureroient abandonnez. ' C'est apparemment de ces temples qu'il faut entendre ce que dit Spartien, que quand Adrien fut en Asie [en l'an 127.] il y consacra divers temples qui portoient son nom. ' Nous trouvons dans l'histoire quelques-uns de ces *Adrianées :* car c'est ainsi qu'on les appelloit. ' Il y en avoit un fort grand à Tiberiade, lequel estoit demeuré imparfait, & servoit de bain public. Le compte Joseph en prit une partie du temps de Constantin, & la reduisit en Eglise. ' Celuy d'Alexandrie servit aussi à en faire la grande Eglise appellée la Cesarée, dont S. Athanase, sous qui elle fut achevée, [parle amplement.

Adri.v.p.7.a.n. C p.26.2.a.b. — n.C.p.26.2.a.b.c. — Epiph.30.c.12.p.136.b. — 69.c.2.p.728.b.

Les Chrétiens se servirent avantageusement de la tranquillité que Dieu leur avoit donnée par les écrits de S. Quadrat & de S. Aristide.] ' Car Eusebe dit que c'estoit particulierement du temps d'Adrien, que la doctrine de la verité " brilloit aux yeux de tous les hommes. [La nouvelle divinité " d'Antinoüs y contribua beaucoup, & Dieu détruisant le regne des demons par ceux-mesmes qui les adoroient,] ' Adrien acheva enfin d'abolir la coustume qui avoit autrefois esté tres-commune de leur immoler des hommes : ' ce qu'on autorise par le témoignage de Porphyre. [Il ne fit apparemment cette ordonnance qu'aprés la mort d'Antinoüs.

Eus.præp.Ev.l.4.c.17.p.164.d. — d. — Spart.n.C.p.97.2.d.c. — ἤ[illegible] — V. Adrien § 11. — Ibid. § 14.

Le peu de lumiere que nous avons de ces premiers temps, fait que nous ne voyons pas bien à quoy il faut rapporter ce que nous trouvons dans les actes de sainte Symphorose, qui paroissent fort bons,] ' qu'aprés qu'Adrien eut fait mourir cette Sainte & ses sept enfans à Tivoli, la persecution cessa durant un an & demi. [Il semble donc qu'elle ait recommencé ensuite.]

Sur.18.jul.p.211. § 6.

ARTICLE VII.

Quelques remarques sur S. Aristide & sur S. Quadrat.

[PUISQUE nous avons rapporté ci-dessus la plus grande partie de l'histoire de S. Quadrat & de S. Aristide, il faut ajouter ici le peu qui reste encore à dire sur ces deux Saints.] ' Usuard & Adon citent de l'Apologie du dernier le martyre de S. Denys l'Areopagite

Usuard,3.oct.

l'Areopagite Evefque d'Athenes. [Il eft neanmoins difficile de croire qu'Eufebe qui remarque fi exactement dans les anciens auteurs les moindres chofes qui regardent les grands Saints, en euft oublié une auffi remarquable qu'eft celle-là. Adon ajoute que cette apologie fe confervoit encore de fon temps à Athenes entre les plus illuftres monumens de l'antiquité.] Ufuard, Adon, & plufieurs autres martyrologes marquent la fefte de S. Ariftide le 31. d'aouft.

Les mefmes martyrologes marquent celle de S. Quadrat le 26. de may. ' Le Typique de S. Sabas en met la fefte le 21. de feptembre, & l'Office le 22. ' On voit la mefme chofe dans les Menées, qui difent bien des chofes à fa louange fur le 22.[a] D'autres Grecs en font auffi le 20. ou le 21. Ils marquent qu'il fouffrit le martyre [b] fous Adrien. Ils conviennent tous, mefme le Typique de S. Sabas à mettre fa fefte à Magnefie, où leurs Menées difent que fon corps faifoit un grand nombre de miracles. ' On met une Magnefie dans la Carie, qui eft fort celebre, & une autre dans la Lydie.

' S. Denys qui gouvernoit l'Eglife de Corinthe, du temps du Pape Soter, & par confequent [c] fous M. Aurele vers 170.[d] parle d'un Quadrat, lequel aprés la mort de Publie martyrifé dans les perfecutions de ce temps-là, [e] c'eft à dire fous M. Aurele, [ou au plutoft fous Antonin,] [f] avoit efté fait Evefque d'Athenes, [g] & y avoit rétabli la foy, & raffemblé l'Eglife, [h] que la mort de Publie avoit prefque entierement ruinée. [i] S. Jerome a cru que ce Quadrat eftoit le mefme que l'Apologifte, [l] & les martyrologes latins ont fuivi fon fentiment. [m] Neanmoins il eft difficile qu'un difciple des Apoftres fuft en eftat d'eftre fait
NOTE 6. Evefque fous M. Aurele. " Et il y a encore d'autres raifons qui rendent plus probable le fentiment de ceux qui croyent que ce font deux Saints differens. [n] Les anciens martyrologes qui portent le nom de S. Jerome, & le Romain, mettent un S. Quadrat Evefque le 21. d'aouft. ' Baronius dit qu'il ne fçait d'où il eftoit Evefque. ' Pierre des Noëls & d'autres nouveaux l'entendent de celuy d'Athenes, qu'ils confondent avec l'Apologifte,
1. mais qu'ils difent eftre mort [1] en paix.

' Le martyrologe attribué fauffement à Bede, qui fait auffi le

Typic p 14.2. — Menæa, p. 277. &c. — a Ughell t 6. p. 1079. a. Canif. t. 2. p 869. — b Menæa, p. 279. — Baudrand. — Euf. l. 4. c 23. p. 144. d. — c chr. — d l. 4. c. 23. p. 143. d. — e Val. n. p. 81. 1. b. — f Euf. l. 4. c. 23. p. 143. d. — g p. 144. a. — h p 143. d. — i Hier. v. ill c. 19 p. 271. a|ep. 84. t 2 p. 327. a. — l Boll. 26. maii, p. 358 § 5. — m Euf. n. p. 81 b. b — n Florent. p. 765. — Bar. 21. aug. x. — Pet. de N. l. 7. c. 9 p 114. Florent. p. 765. 2. — Boll. 26. maii, p. 358. d.

1. Les martyrologes de S. Jerome femblent plutoft en faire un Martyr, puifqu'ils ne fe fervent point du mot de *Depofitio*, comme ils ont accoutumé de faire pour ceux qui ne le font pas.

disciple des Apostres Evesque d'Athenes, dit qu'il " établit cette verité, que rien de ce qui peut servir à la nourriture de l'homme, ne doit estre rejetté par des Chrétiens. [On pourroit croire qu'il en auroit parlé dans son apologie, si l'auteur inconnu de ce martyrologe l'avoit vue. Mais pour le dogme dont il parle, il n'en faut point chercher d'autre auteur que S. Paul, ou plutost que JESUS-CHRIST mesme.] *firmavit.*



L'EMPEREUR TITE ANTONIN SURNOMME' LE BON.

ARTICLE PREMIER.

Famille & premiers emplois d'Antonin.



'EMPEREUR Tite Antonin tiroit son origine paternelle de la ville de Nisme en Languedoc. [T. Anton. v. p. 17. a.] 'On dit aussi qu'il estoit de Lanuvium [a] ou Lavinium [dans la campagne de Rome,] où ses ancestres avoient pu s'établir aprés avoir quitté Nisme. [Aur. V. | a T. Ant. v. n. C. p. 48. 1. b.] 'Sa famille [nommée Aurelia] estoit tres-ancienne, mais n'estoit que depuis peu illustre [par les grandes charges.] [Aur. Vic. epit. | M. Aur. v. p. 24. c.] 'Son pere Aurelius Fulvus, & ses deux ayeuls avoient esté élevez dans Rome " aux premieres dignitez. [T. Ant. v. p. 17. a | n. C. p. 47. 1. d | S. p. 67. 1. a.] [&c.]

'Arrius Antoninus son ayeul maternel " avoit eu beaucoup de reputation pour ses mœurs, [& estoit si fort au dessus des imaginations populaires,] [a.] [*homo sanctus.*] 'qu'il témoigna ouvertement de la compassion pour Nerva son ami, parce qu'on l'élevoit à l'Empire ". [a | Vict. epit.] [en l'an 96.] 'C'est apparemment cet Arrius Antoninus qui exerça le Consulat en 69. durant les mois de juillet & d'aoust, y ayant esté destiné par Neron, & confirmé par Othon & par Vitellius. [Tacit. hi. l. 1 c. 77. p. 27 | Plin. ep. p. 220.] 'On ne doute point aussi que ce ne soit cet Antonin dont Pline le jeune fait un grand eloge, relevant sur tout la maniere dont il avoit gouverné l'Asie en qualité de Proconsul: [T. Ant. v. n. C. p. 48. 2. a | Plin. l. 3. ep. 3. p. 219. 220.] 'ce qui est confirmé par Capitolin. [T. Ant. v. p. 18. a.] [b] Pline fait encore une grande estime des epigrammes & des autres vers que cet Antonin faisoit en grec pour se divertir. [b Plin. l. 3. ep. 3. p. 220 | 4. ep. 18. p. 255 | 5. ep. 10. p. 322.]

[c] Il eut de Boionia Procilla sa femme, Arria Fadilla qui fut mere de l'Empereur dont nous parlons, [c T. Ant. v. p. 17. a.] [Note 1.] [" & peut-estre aussi un fils qui n'est pas connu dans l'histoire, mais qui semble avoir esté mari de] 'Matidie petite niece de Trajan, & sœur de Sa- [Rein p. 305. 306.]

bine femme d'Adrien [puisque] cette Matidie estoit tante maternelle de l'Empereur Antonin. ' Arria Fadilla aprés la mort d'Aurelius Fulvus epousa Julius Lupus,& donna ainsi une sœur à Antonin nommée Julia Fadilla ' qui mourut avant son frere, & laissa un fils nommé Mummius Quadratus. ' Lampride remarque qu'en l'an 217. il y avoit beaucoup d'Antonins, " parens ou alliez du prince qui avoit le premier porté ce nom.

T. Ant. v. p. 17. a | Giut. p. 607. — M. Aur. v. p. 25. b. — D. ... p. 97. b. c. — *ex affinibus.*

' T. Antonin naquit le 19. septembre de l'an 86. [a] On luy donne les noms de T. Aurelius Fulvius Boionius Antoninus. [b] On croit qu'au lieu de Fulvius il faut toujours lire Fulvus. [c] Il se conduisit si bien avec ses proches, que tous l'aimerent, & beaucoup le voulurent avoir pour heritier : ' de sorte qu'il devint extremement riche. [d] Il aimoit beaucoup la campagne ; ce qui ne l'empescha pas d'entrer dans les emplois, & d'y reussir avec l'estime & l'approbation de tout le monde. Il fut Consul en l'an 120. gouverna en qualité de Consulaire une quatriéme partie de l'Italie, ' & fut ensuite Proconsul d'Asie, où il acquit encore plus de reputation que son ayeul. Quand il fut revenu à Rome, Adrien luy donna une place dans son Conseil pour avoir ses avis dans les affaires.

T. Ant. v. p. 17. b | S... pp. 54. § 8. — *a* a. — *b* ... C. p. 47. 1. d | S. p. ... 67. — *c* v. p. 17. b. — D o, l. 70. p. 800 c. — *d* T. Ant. v. p. 17. d. — v. p. 18. a, b.

' Il epousa Annia Galeria Faustina tante paternelle de M. Aurele son successeur ; il en eut deux fils, dit Capitolin, & deux filles, dont l'aisnée mariée à Lamia Syllanus, ' mourut lors qu'il alloit gouverner l'Asie, ' & l'autre nommée Annia Faustina fut femme de M. Aurele son cousin germain. [L'aisnée peut estre] ' Aurelia Fadilla qualifiée dans une inscription fille de l'Empereur T. Antonin. Les deux garçons estoient nommez M. Aurelius Fulvus Antoninus, ' & M. Galerius Aurelius Antoninus. [Ils moururent jeunes : car on n'en parle jamais dans l'histoire :] ' & Antonin n'en avoit aucun lorsqu'il fut élevé [1] à l'Empire. [e] Le Senat pour l'honorer decerna des statues à ses freres qui estoient morts. [Et on fit sans doute le mesme honneur à ses enfans.] ' Aussi les inscriptions que nous en avons sont faites sous le regne de leur pere.

p. 17 b | M. Aur. v. p. 22. c. — T. Ant. v. p. 18. b. — p. 17. b | 22. c. — Anal. c. 4. p. 500. — p. 500 | ... l. 7. p. ... Bir. p. 207. — Dio, l. 69. p. 797. | Aur. V. — *e* T. Ant. v. p. 18. c. — Anal. t. 4. p. 500. — 1.

Pagi 151. § 3.

1. [Il faudra donc dire que Galere est né lors qu'Antonin estoit déja Cesar,] ' s'il n'est mort qu'en [141.] aprés Faustine sa mere, comme le pretend le P. Pagi, fondé sur le revers de ses medailles où on lit *Diva Faustina*. [Mais sa naissance & sa mort auroient du estre celebres, & on luy auroit sans doute donné le titre de Cesar. Il vaut mieux dire que ces medailles ont esté faites aprés la mort de Galere, aussibien qu'aprés celle de Faustine.]

ARTICLE II.

Idée de l'esprit d'Antonin.

[LE portrait que l'histoire nous fait de ce Prince, luy est tres-avantageux. Pour commencer par ce qui est le moins considerable,] 'il avoit le corps grand & bien-fait, la voix agreable, le visage majestueux, [a] & en mesme temps "attirant & plein de bonté. [b] Il estoit gay, facile & agreable dans l'entretien, " mais sans excés. [c] Il estoit exact, soigneux, ménager, [d] prenoit grand soin de ses terres: mais bien loin d'usurper le bien des autres, il estoit liberal du sien, [e] & magnifique quand les occasions le demandoient. On marque qu'il assista beaucoup de personnes de son bien en le prestant "à un tres-petit interest: [car il n'avoit pas esté assez heureux pour apprendre de l'Evangile à le prester gratuitement.] 'Il se divertissoit à pescher & à chasser.

T. Ant.v.p.17.b.c|22.a. — a M.Aur.l.6.c.23.p.149. — b l.1.c.13.p.15.f. — c M. Aur.v.p.24.c. — d T.Ant.v.p.37.c. — e d. — p.21.b.c.

εὐόλιον. — οὐ καταχόρως. — trientario fœnore.

'Il estoit tres-sobre; [f] ce qui faisoit mesme que la nature n'ayant point besoin de se décharger que dans ses temps reglez, il passoit les journées entieres sans sortir de sa place: [g] & afin d'avoir assez de force pour travailler aux affaires, il prenoit le matin un peu de pain sec avant que de recevoir ceux qui le venoient saluer.

T.Ant.v.p.17.c. — f n.C.p.55.2.b| M. Aur. l.6.p.149.f. — g T.Ant.v.p.22.a|Vict. epit.

'Il ne recherchoit rien de particulier ni dans son manger [ni dans tout le reste,] [h] & se contentoit des moindres choses dans sa nourriture, dans son logement, dans ses habits, dans son lit, dans ses domestiques, 'ne voulant que les étoffes communes, & qui se rencontroient les premieres. 'Il usoit sans façon des commoditez qui se presentoient, sans les rejetter par faste & par vanité, & se passoit sans peine de celles dont il manquoit, 'prest à user de tout avec moderation, & à se priver de tout sans chagrin. 'Ainsi il estoit magnifique sans luxe, & ménager sans avarice.

M.Aur.l.1.c.13.p.17. — h l.6.c.23.p.149. — l.1.c.13.p.17. — p.15. — p.19. — T.Ant.v.p.19.d.

'Il prenoit un soin raisonnable de son corps, sans songer à l'orner, & sans le negliger aussi. Il conservoit sa santé, non comme un homme attaché à la vie, mais autant qu'il falloit pour n'avoir guere besoin de medecins & de remedes.

M.Aur.l.1.c.13.p.15.17.

καλλωπιστὴν.

'Il avoit un fort bel esprit, " beaucoup d'erudition & de politesse, & une tres-grande eloquence: [& en mesme temps] [i] il estoit fort laborieux & fort " appliqué. [l] Il estoit sujet à des mi-

T.Ant.v.p.17.c. — i M. Aur.l.1.c.13.p.15. — l p.17.

nitida literatura. — ἐνδελεχὴς.

graines & des maux de teste: & dés qu'ils estoient passez, il se remettoit aux affaires avec une vigueur admirable.

p.15. ' Il prevoyoit de loin, & regloit par avance jusqu'aux moindres choses, T.Ant.v.p.19 c. ' toujours avec un esprit calme & tranquille, & ' il ne ἀστεμφές. faisoit rien qu'aprés en avoir pris conseil de ses amis. M.Aur.l.1.c.13. p.13.15. ' Il examinoit avec grand soin tout ce qu'on luy proposoit, & approfondissoit les choses, sans s'arrester aux apparences, l.6.c.23.p.149. ' voulant s'instruire, & comprendre parfaitement avant que de se resoudre. p.149.|l.1.c.13.p.13. ' Mais ce qu'il avoit une fois arresté avec cette maturité & cette précaution, il y demeuroit fixe & inébranlable; a p.17. [a] ce qui le rendoit ferme & constant dans sa conduite, jusqu'à ne changer pas mesme de lieu [sans quelque raison.] l.6.c.23.p.149. ' Il n'examinoit pas avec moins de soin les mœurs des hommes que les affaires.

l.1.c.13.p.13. ' Il n'avoit point d'ambition pour les honneurs & les dignitez: Dio,l.69.p.797.2. & ' Adrien en le faisant Cesar dit qu'il savoit bien que c'estoit l'homme du monde " qui avoit le moins d'empressement pour ἀπραγμονέστατον. se mesler des affaires, & que bien loin de souhaiter la puissance souveraine, il ne la recevroit qu'avec regret. M.Aur.l.1.c.13.p.17. ' Dans les spectacles mesme qu'il donnoit au peuple, dans ses liberalitez, dans les bastimens & dans les autres choses de cette nature, il ne songeoit qu'à s'acquiter de ce qu'il estoit obligé de faire, sans regarder au jugement qu'en feroient les hommes. p.15|l.6.c.23.p.149. ' Car il estoit tres-éloigné de cette sotte vanité qui fait qu'on aime les applaudissemens du peuple, & qu'on les recherche par des bassesses & des flateries. l.1.c.13.p.15. ' Il ne vouloit ni flater les autres, ni souffrir qu'on le flatast.

p.17. ' Bien loin d'avoir de la jalousie, comme Adrien,] de ceux qui excelloient dans l'eloquence, dans la science des loix, ou dans quelque autre chose: il leur cedoit avec joie, & contribuoit autant qu'il pouvoit à les faire paroistre chacun dans leur profession.

p.17|T.Ant.v.p.22.b. ' Il observoit avec exactitude toutes les " loix & les ceremonies Romaines, τὰ πάτρια. mais sans qu'il parust qu'il affectast de s'y attacher. M.Aur.l.6.c.23.p.150. ' Ainsi on pouvoit dire qu'il estoit religieux [comme un payen le pouvoit estre, &] sans superstition. Les historiens l'ont loué d'avoir toujours fait par luy-mesme les sacrifices [& les autres actes de religion] à moins qu'il ne fust malade, Pausl.l.8.p.273.d. ' témoignant en tout un fort grand respect pour la divinité. b Rein.p.308. [b] On a une inscription de l'an 143. pour un monument que le Senat & le peuple avoient fait dresser à ce prince à cause de son soin & de son " respect tout particulier pour les ceremonies publiques. religionem. Cette in-

ſcription le loue encore d'avoir joint une extreme bonté avec un grand amour pour la juſtice.

'Comme il taſchoit de connoiſtre les hommes à fond [& qu'ainſi il ne prenoit pour amis que des perſonnes d'un grand merite ;] 'auſſi il eſtoit ferme & conſtant dans ſon amitie, ſans ſe laſſer jamais de ſes amis. 'Il n'écoutoit point les calomnies [qu'on faiſoit contr'eux,] & n'eſtoit ni ſoupçonneux, ni timide, ni prompt à reprocher [les petites fautes qu'ils pouvoient commettre.] 'Il y avoit tres-peu de choſes dont il [leur] fiſt ſecret, & ce n'eſtoit jamais que dans les affaires d'Etat.

M.Aur.l.6.c.23. p.149. l.1 c.13.p.15. l.6.c.23.p.149. l.1.c.13.p.15.

ARTICLE III.

Egalité d'Antonin ; ſa douceur ; ſes défauts.

[CE qui relevoit toutes ces grandes qualitez, c'eſt que] 'tout eſtoit dans luy ſans excés & ſans oſtentation.[a] On n'y voyoit rien de bas, rien d'affecté, rien de meſſéant, rien de ſingulier, rien, s'il faut ainſi dire, qui ſentiſt le declamateur & le Sophiſte. Tout y eſtoit d'un homme meur & conſommé, grave & ſerieux, toujours égal, toujours " grand, maiſtre de ſoy-meſme, & digne de commander aux autres : 'point d'emportement, point de paſſion violente, rien d'exceſſif, rien qui ſe dementiſt, mais tout reglé & compaſſé par une ſage moderation, ſans trouble, ſans precipitation, ſans foibleſſe.

T.Ant.v.p.17.c. a M.Aur.l.1.c.13. p 15|l.6.c.23 p. 149. ὑψηλός. l.1.c.13 p.19.

'On remarque ſur tout qu'il ſavoit fort bien " quand il falloit eſtre ferme, & quand il falloit uſer de condeſcendance & de douceur. 'Car ſon genie eſtoit tranquille & doux.[b] Il eſtoit grave & conſtant, ſans eſtre neanmoins de ces naturels rudes & durs, qui ne ſe laiſſent point fléchir par les prieres.[c] Au contraire il avoit beaucoup de douceur & de bonté pour tout le monde,[d] juſqu'aux méchans meſmes, à qui il ſe contentoit d'oſter le pouvoir de nuire, ſans les punir auſſi ſeverement qu'ils meritoient. 'Lors qu'Adrien le conſultoit ſur quelque choſe, il eſtoit toujours de l'avis le plus favorable : '& depuis qu'il fut Empereur, jamais on ne luy vit rien faire " qui ſentiſt l'inhumanité & la dureté.

ἐντόνως καὶ ἀνέσως. p.13. T.Ant. v p.17. b.c. b M.Aur.l.1.c. 13.p.19. c p.13|T.Ant v. p.17.b.d|Dio,l. 70.p.800.b. d Dio.p.800.c. T.Ant.v.p 18.b. Dio,p.800.b. τραχύ.

'Lors qu'il eſtoit Proconſul d'Aſie, s'eſtant logé à Smyrne dans la maiſon du Sophiſte " Polemon, parce que c'eſtoit la plus belle de la ville, ce Sophiſte qui eſtoit alors abſent, & dont l'eſprit eſtoit fier & malfait, ne fut pas plutoſt revenu, que trou-

Philoſt.ſoph.25.p. 533 a.b. V.Adrien.

vant du monde dans ſa maiſon, il commença à en faire de grandes plaintes, comme ſi on l'euſt chaſſé de chez luy : de ſorte qu'Antonin aima mieux ſortir de ſon logis, quoique ce fuſt en
c.d. pleine nuit, & en aller chercher un autre. ' Depuis ce temps-là Polemon vint à Rome, & ne laiſſa pas de venir ſaluer Antonin qui eſtoit alors Empereur. Antonin le receut tres-bien, & ſe contenta de le faire reſſouvenir de ce qui s'eſtoit paſſé à Smyrne d'une maniere gaye & agreable. Car en ordonnant qu'on luy donnaſt une chambre, il ajouta, & que perſonne ne l'en de-
d|534.a. loge. ' Un comedien ſe plaignant que ce Polemon l'avoit chaſſé du theatre en plein midi, & qu'il en appelloit à ſa juſtice : Il m'a bien chaſſé, luy répondit-il, en plein minuit ; & je n'en ay point appellé.

T.Ant.v.p.21.a. ' M. Aurele pleurant la mort de celuy qui l'avoit élevé, & les courtiſans blaſmant cette tendreſſe qu'il témoignoit, Antonin les arreſta en leur diſant, Laiſſez-le pleurer, & ſouffrez qu'il ſoit homme : car ni la philoſophie, ni la dignité royale n'oſtent point les ſentimens de la nature.

c.d. ' Eſtant allé chez un nommé [Valerius] Omulus, & y admirant entr'autres choſes des colonnes de porphyre, il luy demanda d'où il les avoit eues. Omule [au lieu de ſe trouver honoré que l'Empereur eſtimaſt les ornemens de ſa maiſon, luy répondit [bruſquement,] Chez autruy il faut eſtre ſourd & muet. Antonin ne s'en offenſa point, & ſouffrit en d'autres rencontres avec la meſme patience divers traits ſemblables de cet
M.Aur.v.p.24.e. Omule, ' qui eſtoit [non ſeulement un railleur, mais meſme] un eſprit malin & dangereux.

p.25.b|T.Ant.v.p.21.2. ' Il avoit fait venir d'Orient Apollone philoſophe Stoïcien pour eſtre precepteur de M. Aurele ; [a] Apollone amena avec luy
a Luci.v.Dem.p.552.c.d. pluſieurs de ſes diſciples, tous Argonautes, diſoit " un Cynique *Demonax.* de ce temps-là [& bien diſpoſez à chercher la toiſon d'or :]
T.Ant.v.p.21.a. ' & quand il fut arrivé à Rome, Antonin luy fit dire de le venir trouver, pour luy mettre le jeune prince entre les mains : à quoy Apollone répondit que c'eſtoit au diſciple à venir trouver ſon maiſtre. Antonin ne fit que rire de la ſotte fierté de ce Stoïcien, qui avoit bien voulu venir d'Orient à Rome, & qui eſtant à Ro-
M.Aur.v.p.23.b. me, ne vouloit pas aller de ſa maiſon juſqu'au palais : ' & il laiſſa aller M. Aurele l'écouter chez luy.

[Le peu que nous ſavons de l'hiſtoire d'Antonin ne laiſſera
M.Aur.v.p.25.d. pas de nous fournir encore diverſes preuves de ſa bonté :] ' car c'eſt ce qui a le plus paru dans ſon regne.

[Quelques

[Quelques belles qualitez que ce prince ait eues, il n'a pas neanmoins esté entierement sans défauts, mesme selon les hommes.] ' M. Aurele qui nous en fait une tres-belle peinture, ne desavoue pas neanmoins qu'il ne soit tombé dans de tres-grands crimes contre la pudeur: mais il dit seulement qu'il s'en estoit bien-tost retiré. ' Julien l'apostat l'attaque aussi de ce costé-là en mesme temps qu'il loue son gouvernement. ' Le bruit public l'accusa aussi d'avoir élevé Fabius Repentinus à la charge du Prefet du Pretoire "à la recommandation d'une femme qu'il entretenoit. ' Julien trouve encore de l'excés * dans le soin qu'il prenoit des moindres choses. [La verité nous oblige aussi de condanner] ' l'amour qu'il avoit pour " les comediens & les farceurs.

M.Aur.l.1.c.13. p.13. | Juli.cæs.p.13. | T.Ant.v.p.20.b. | per concubinam. | * τῆς μικρολογίας. | Juli.cæs.p.13. | histrionum artes. | T.Ant.v.p.20.b.

ARTICLE IV.

Antonin est fait Cesar & Auguste: Le Senat luy donne le titre de Bon.

L'AN DE JESUS-CHRIST 138, D'ANTONIN 1.

[AVANT que de donner l'idée de la maniere dont Antonin gouverna l'Empire, il faut marquer ce que nous savons du commencement de son regne.] ' Quelques auteurs ont écrit qu'Adrien l'adopta pour son successeur, touché de ce qu'ayant un jour fait assembler le Senat, il le vit qui y venoit avec son pere ou son beau-pere, qu'il soutenoit de ses mains à cause de son grand age: ' & il paroist que cela luy estoit ordinaire. ' Ce respect qu'il rendoit à une personne à qui il devoit tout, n'estoit pas une action bien considerable pour luy: ' Mais Adrien avoit bien d'autres preuves de son merite: ' & il l'adopta parce qu'il le crut tres-propre pour bien gouverner l'Empire, & pour prendre soin de luy dans la foiblesse où son corps & son esprit se trouverent reduits pendant les dernieres années de sa vie. [Nous avons veu sur Adrien comment il s'acquita de ce qu'il devoit à ce prince; & la suite fera voir avec quelle sagesse il gouverna.]

T.Ant.v.p.17.c| 18.b.c|Aur.Vict. | Adri.v.p.12.a. | T.Ant.v.p.17.c. | p.17.c. | Dio,l.69.p.796| 797.

[Il fut adopté le 25. fevrier de l'an 138. & eut dés lors le titre de Cesar, la puissance Proconsulaire avec celle du Tribunat, & peut-estre mesme la qualité d'Empereur, " d'une maniere qui semble n'avoir esté jusqu'à luy que pour ceux qui avoient celle

V. Adrien §14.n.17. | V. Adrien n.18.

Coltz, p. 76. e. d'Auguste.] 'Il prit aussi depuis cela le nom d'Ælius Adrianus.

Dio, p. 797. a. b| Spart. p. 12. a|16. c|1.. c. 'Comme il n'avoit point alors de fils, Adrien ne l'adopta qu'à condition qu'il adopteroit luy-mesme M. Annius Verus neveu de sa femme, appellé ensuite M. Aurele, & "L. Commodus fils de "L. Verus Cesar mort peu aprés avoir esté adopté par Adrien. Antonin les adopta avant la mort d'Adrien, [apparemment le mesme jour qu'il fut luy-mesme adopté. Ils n'eurent l'un & l'autre le titre de Cesar que quelque temps aprés, quoiqu'il semble que jusqu'alors on l'eust donné à tous ceux qui estoient de la maison imperiale ou par naissance ou par adoption. Ainsi d'un nom de famille on en fit de plus en plus un titre & une dignité, qui se donnoit à ceux que l'on destinoit pour succeder à l'Empire.] Note 2. V. Adrien

T. Ant. v. p. 18. d. 'Antonin aprés son adoption fit de grandes largesses aux soldats & au peuple [non du thresor public mais] de son bien, & paya tout ce qu'Adrien avoit promis pour cette solennité. Les villes dans ces rencontres avoient accoutumé d'offrir aux princes "des sommes d'argent au lieu de couronnes. Il remit ces sommes toutes entieres à celles de l'Italie, & la moitié à toutes les autres. Il contribua mesme beaucoup aux ouvrages que faisoit faire Adrien, & il luy obeit tres-exactement tant qu'il vécut, ["hormis quand il se vouloit tuer luy-mesme, ou tuer les autres.] *aurum coronarium.* V. Adrien §. 15.

c|Adri. v. p. 13. b. 'Adrien estant mort [le 10. de juillet,] il n'eut que trop de soin de faire honorer sa memoire, ["comme nous l'avons marqué autre-part,] '& conserva dans les charges tous ceux qu'il y avoit mis. 'Cet amour & ce respect pour une personne qui le meritoit assez peu, luy fit donner par le Senat le surnom de *Pius*, [que nous croyons devoir traduire par celuy de *Bon*, parce que ce mot marque proprement la tendresse & l'affection meslée de respect qu'on voit dans les personnes de bon naturel pour ceux qui leur sont unis, comme les peres, les parens, les enfans, & aussi pour leur patrie.] 'Antonin s'estoit toujours tres-bien acquité de ce devoir envers tous ses proches: '& aussi on écrit que le soin qu'il avoit eu de soulager son beau-pere dans sa vieillesse, & Adrien dans sa maladie contribua à luy faire donner ce surnom. Ibid. § 15. T. Ant. v. p. 18. e. p. 17. c. b. c, d|v. Adri. p. 12.

p. 17. d. [On en rapporte plusieurs autres raisons,] 'comme de ce qu'il avoit soustrait beaucoup de personnes à la colere ou à la phrenesie d'Adrien; 'sa douceur & sa bonté naturelle; [a] son res- c|Cass. v. p. 44. c. a Paus. l. 8. p. 275. d.

pect pour la religion : ' & selon Dion ce fut parce que comme on faisoit beaucoup de plaintes contre ceux qui avoient manié les affaires sous Adrien, & qu'on accusoit nommément quelques personnes, il ne voulut point écouter toutes ces plaintes, & dit qu'il ne devoit pas commencer son gouvernement par des actions odieuses. [Il est surnommé le Bon dans les medailles mesmes de cette année, & ensuite dans toutes les autres,] ' & c'est particulierement par ce titre si glorieux qu'il est connu dans l'histoire. Pausanias dit qu'il ne meritoit pas seulement ce titre, mais encore celuy qu'on avoit donné autrefois à Cyrus, de *Pere des hommes*. ' Des jeux qu'il institua à Pouzoles en l'honneur d'Adrien furent appellez " *Pia*.

Dio l. 70. p. 799. b | Val. p. 717. — Spanh. l. 8. p. 724. — Spanh. l. 8. p. 724. — ἱυσεβεια.

' Commode & les autres Empereurs suivans ont voulu avoir le surnom de *Pius*, qui ne servoit souvent qu'à faire mieux remarquer combien ils en estoient indignes.

p. 720. 725.

' Antonin receut aussi dés cette année le titre d'Auguste que le Senat luy donna pour luy & pour Faustine sa femme,[a] & celuy de grand-Pontife : [b] il refusa absolument divers honneurs que le Senat luy offrit,[c] & differa d'accepter le titre de Pere de la patrie, qu'il prit neanmoins [d] l'année suivante.

Dio, l. 70. p. 799. b T. Ant. v. p. 18. c. a Goltz, p. 71 a. b T. Ant. v. 18 c. c p. 19. b. d Goltz. p. 71. b.

[e] On pretend qu'il fit consulter par le Proconsul d'Afrique le prestre de Celeste la pretendue deesse de Carthage, sur luy-mesme & sur l'état de l'Empire. La réponse de ce Prestre fut obscure & ambigue, [comme de tous les oracles des demons.] On en infera neanmoins qu'Antonin ne regneroit que huit ans ; ce qui ne l'empescha pas d'en regner prés de vingt-trois. C'est pourquoy on y chercha depuis d'autres explications, [qu'on a bien de la peine à ajuster à l'histoire.]

c. Eus. chr. e Macrin. v. p. 93. 94.

ARTICLE V.

Conduite d'Antonin dans le gouvernement de l'Empire.

[NOUS savons peu l'ordre & le particulier de ce qui se passa sous le regne d'Antonin ; Capitolin qui a écrit sa vie ne s'estant pas mis en peine de nous l'apprendre ;] ' & ce que Dion en avoit écrit s'estant trouvé perdu dés le temps que Xiphilin travailloit à faire l'abbregé de cet auteur. ' On remarque qu'il y a bien 800. ans que cette partie de son histoire ne se trouve plus. [Ainsi il ne nous reste presque que l'idée generale de sa conduite & de son gouvernement : mais il est vray

Dio, l. 70. p. 798. — T. Ant. v. n. C. p. 50. 1. c.

que cette idée est grande & magnifique.]

T Ant.v p.19.d. ' Il vécut estant Empereur comme il avoit vécu estant parti-
D.o.l.70.p.800. culier, ' ou plutost il fut excellent estant particulier, & plus ex-
a Eutr. cellent estant prince, plus sage & plus moderé que jamais. [a] Il
a T.Ant.v.p.19. b. releva la majesté imperiale en la rabaissant " pour se rendre *ad summā civilitatē.*
c. égal aux autres. ' Il se laissoit voir familierement à ses amis dans
d. son domestique. ' Il ne se faisoit servir que par ses esclaves. [b] Il
b b. traitoit le Senat avec le mesme respect qu'il avoit souhaité dans
p.21.d. les Empereurs estant Senateur. ' Il rendoit conte de tout ce qu'il
faisoit & dans le Senat, & [au peuple mesme] par des " affi- *edicta.*
c. ches. ' Quand il demandoit le Consulat & d'autres charges pour
luy & pour ses enfans, il le faisoit comme un simple particu-
lier.

M.Aur.l.1.c.14. p.19.21. ' M. Aurele dit que c'est luy qui aprés l'avoir adopté luy
avoit fait perdre toute sa vanité, & luy avoit fait concevoir que
dans la Cour mesme on peut vivre presque comme un particu-
lier, & se passer de gardes, d'habits imperiaux, des feux [qu'on
portoit alors devant les princes, de statues, & de toutes les au-
tres choses semblables qui flatent la vanité, sans en avoir moins
de cœur, & moins d'application pour les affaires publiques qui
demandent un courage & une vigilance de Roy.

T.Ant.v.p.21.b. ' Il vivoit avec ses amis comme s'il n'eust point esté Empe-
c. reur, s'entretenoit, se promenoit, se réjouissoit avec eux, les in-
vitoit à ses festins & publics, & particuliers, & alloit luy-mes-
M.Aur.l.1.c.13. me manger chez eux : ' & quand quelque affaire les empeschoit
p.13. de luy venir tenir compagnie à table, ou dans ses voyages, il ne
le trouvoit point mauvais, & ne leur en témoignoit pas moins
d'amitié, voulant qu'ils eussent la liberté d'y venir & de s'en
dispenser.

T.Ant.v.p.21.b. ' Il ne souffroit point que ni ses amis, ni ses affranchis, qu'il
traitoit avec beaucoup de severité, " abusassent de leur credit. *per fumum aliquid vēdere.*
p.19.b. ' Et il ne leur en donnoit guere d'occasion, faisant tout imme-
diatement par luy-mesme, & à la veue de tout le monde.

M.Aur.l.1.c.13. ' Il écoutoit tous ceux qui luy venoient proposer quelque
p.13. chose d'utile au public : [c] il se réjouissoit quand on luy donnoit
c L.6.c.23.p.149.151. quelque bon avis, trouvoit bon que l'on s'opposast à son senti-
ment avec liberté, & souffroit sans se plaindre, les plaintes in-
justes que l'on faisoit de sa conduite.

l.1.c.13.p.15. ' Il honoroit beaucoup les veritables philosophes, & souffroit
ceux qui ne l'estoient qu'en apparence, sans leur reprocher leur
hypocrisie.

' Il prit un si grand soin de tous les peuples de l'Empire, qu'on voyoit bien qu'il les regardoit tous " comme estant veritablement à luy, ' c'est à dire comme composans une seule famille dont il estoit pere. ' Nous apprenons d'une inscription qu'il avoit rendu justice & accordé quelque grace à des paysans de Provence. ' Il savoit exactement l'estat des provinces, & de tout ce que l'on en tiroit. ' Il recommandoit aux Intendans de se conduire " avec beaucoup de douceur dans la levée des imposts; & s'ils y manquoient, il leur faisoit rendre un conte [rigoureur] de leur administration. Il écoutoit favorablement ceux qui luy en venoient faire des plaintes; ne pouvant trouver de plaisir à s'enrichir [des larmes &] de l'oppression des peuples. ' Aussi toutes les provinces furent riches & florissantes sous son regne.

quasi sua essent. — *modestè.*

T.Ant.v.p.19.e. — Vict.epit. — Spon.p.165. — T.Ant.v.p.19.c. — a. — c.

' Il aimoit extremement la justice, & rien ne le pouvoit empescher de rendre à chacun ce qui luy appartenoit. [a] Il fit beaucoup de reglemens pour la police, avec le conseil de plusieurs Jurisconsultes, Vinidius ou Vindius Verus, Salvius Valens, Volusius Metianus ou Mæcianus, Ulpius Marcellus, & Jabolenus, presque tous celebres par les fragmens que l'on a encore de leurs écrits. ' On luy attribue d'avoir défendu aux juges de souffrir qu'un homme absous d'un crime en fust accusé de nouveau.

M.Aur.l.1.c.13.p.15. — a T.Ant.v.p.20. d|n.C.p.54.2.a.b. — n.C.p.54.2.b.

' Il choisissoit pour gouverner les provinces ceux qu'il croyoit avoir comme luy le plus d'amour pour la justice : & quand ils s'aquitoient de leur devoir, il les récompensoit par divers honneurs, ' & par ses liberalitez, [b] & les laissoit plusieurs années sans les rappeller, [ou plutost] [c] il ne les revoquoit jamais, à moins qu'ils ne le demandassent, comme on le dit d'Orfitus Prefet de Rome. Gavius Maximus qui estoit un homme " tres-exact, fut vingt ans son Prefet du Pretoire. ' Onuphre croit que c'est luy qui est nommé dans une inscription C. Gavius Strabo Maximus. Mais ce Strabo ayant esté Consul, [" ne peut avoir esté que le parent du Prefet.] ' Pour ceux dont il n'estoit pas satisfait, il se contentoit de les oster des emplois, sans leur faire aucun mauvais traitement.

severissimus. — V. la note 4.

Dio,l.70.p.800. b|Eutr. — T.Ant.v.p.25.a. b p.18.e. c p.20.b. — Onuph.in fast.p.226.c. — Dio,l.70.p.800. c.

ARTICLE VI.

Antonin ménager des biens du peuple, liberal des siens : Ses bastimens : Malheurs arrivez sous son regne.

Eutr.|Dio,l.70. p.800.c. 'IL employoit les grands revenus de son patrimoine pour faire des liberalitez à ses amis & aux soldats : [mais il ménageoit beaucoup l'argent du public :] Ainsi il diminua son bien, M.Aur.l.1.c.13. p.15.Dio,l.70.p. 799.d. & laissa l'Epargne extremement riche. ' Il conservoit avec grand soin les vivres & les provisions pour empescher qu'on ne les dissipast, & étendoit cette exactitude jusqu'aux moindres choses. T.Ant.v.p.19.e. On en faisoit des railleries ; & il les souffroit. ' Il osta les pensions [qu'Adrien avoit données] à beaucoup de personnes inutiles, disant que c'estoit une chose indigne, ou plutost une cruauté, de laisser manger la republique par ceux qui ne luy rendoient point de service. Il retrancha entr'autres ce qu'on a.C. p.51. 2.b| Suid.a. p.136.d| Eus.chr.an.145. donnoit à un Mesomede poete lyrique, ' aimé d'Adrien parce qu'il avoit fait des vers à la loüange de son Antinoüs. Antonin [Caracalla] qui estimoit les folies de ce poete, luy fit dresser Eus.chr.an.145. un monument. Nous apprenons ' d'Eusebe & de Suidas qu'il Spart.u.S. p.69. 70. estoit de Candie. ' On a encore quelques vers de luy.

a T.Ant.v.p.19. e. ᵃ Antonin vendit les meubles inutiles de la couronne, & mesme les terres du domaine, se contentant des siennes quand il vouloit aller à la campagne. Il ne voulut mesme faire aucun voyage, jugeant que la presence de la Cour est toujours à charge à une province, quelque soin qu'un prince puisse avoir de p.20.a. retrancher les dépenses. ' Cela luy donnoit encore la facilité de recevoir des nouvelles de toutes les provinces, [dont le commerce le plus ordinaire estoit à Rome.] p.19.e. ' Il alloit seulement dans la Campanie, & voir les terres qu'il avoit [autour de Rome.]

[Son ménage ne donnoit pas sujet de l'accuser d'avarice, parce qu'il faisoit assez voir en toutes rencontres combien il p.20.b. estoit peu attaché à l'argent.] ' Il ne vouloit point accepter les p.21.b. successions que luy laissoient ceux qui avoient des enfans. ' Il rendoit aux enfans les biens confisquez sur leurs peres pour crime de peculat, à l'exception de ce qu'il falloit restituer aux p.19.c.d. provinces qu'ils avoient pillées. ' Les confiscations furent plus rares sous luy que sous aucun autre prince. Il osta entierement p.21.b. ᵇ les delateurs. ' Il estoit toujours disposé à faire des remises

b quadruplatores.

d'impoſts [quand il y en avoit quelque beſoin.] 'Ceux qui obtenoient pour eux le droit de citoyens Romains, ne l'obtenoient pas toujours pour leurs enfans, qui demeuroient Grecs ſelon l'expreſſion d'un hiſtorien : & en ce cas le pere ne pouvoit laiſſer ſon bien à ſes enfans, mais à des étrangers, [s'il n'avoit point de parens qui fuſſent citoyens,] ou le fiſc s'en ſaiſiſſoit. Mais Antonin voulut qu'en ce cas meſme les enfans puſſent heriter, ayant plus d'égard aux loix de l'humanité, qu'à celles qui eſtoient ſi favorables à l'avarice des princes. Pauſ.l.8.p.273.d.

[Le ſoin qu'il avoit de retrancher les dépenſes inutiles n'eſtoit donc que pour avoir plus de moyen de faire celles qui eſtoient utiles ou neceſſaires.] 'Il donna des privileges & des penſions dans toutes les provinces aux philoſophes & à ceux qui enſeignoient la rhetorique. 'Il fit diverſes liberalitez au peuple Romain, & aux ſoldats. Il nourriſſoit une compagnie de jeunes filles, comme pour honorer ſa femme. Il donnoit aux Senateurs & aux Magiſtrats dequoy s'acquiter de leurs emplois. 'Il fit meſme pluſieurs dépenſes pour des jeux & pour d'autres choſes, [que la ſeule neceſſité de ne pas mécontenter le peuple pouvoit excuſer.] 'On pretend qu'il donna le droit de colonie à la ville d'Antioche. T.Ant.v.p.21.c| n.C.p.54.1.c. v.p.20.a|21.d. p.21.b. Spanh.l.8.p.755.

'Il n'avoit nullement la paſſion de baſtir : [a] & neanmoins on marque beaucoup de baſtimens qu'il fit à Rome & aux environs, entr'autres le port de "Gaiete, celuy de Terracine rétabli, & le tombeau d'Adrien [achevé ;] 'le palais de Lorie lieu de la Toſcane "à quatre ou cinq lieues de Rome, où il avoit eſté élevé, & où il mourut. 'Il fit auſſi de nouveaux édifices au port de Pouzoles. 'Il donna encore de l'argent à diverſes villes pour y rétablir les anciens édifices, ou y en faire de nouveaux. 'On le marque de la Grece, de l'Ionie, de la Syrie, & de Carthage. C'eſt pourquoy on luy attribue les batimens qui y furent faits de cet argent. 'Il fit une ville du bourg de Pallantium en Arcadie, voulant meſme qu'elle fuſt libre & exemte de tribut, parce qu'on tenoit qu'Evandre avec une partie des habitans de ce lieu avoit autrefois fait une ville au lieu où l'on avoit depuis baſti Rome. M.Aur.l.1.c.13. p.17. a T.Ant. v.p.20.a. Cajeta. p.17.b|21.c|n.S. p.67.1.e.f. 32.mille. n.C.p.52.1.e. v.p.20.a. Pauſ.l.8.p.273.c. b.

'Les malheurs qui arriverent ſous ſon regne firent paroiſtre ſa liberalité & ſa bonté, par le ſoin qu'il eut de reparer les pertes qu'ils avoient cauſées. Car il y eut à Rome une famine, un débordement du Tibre, & un furieux embraſement. Les villes de Narbonne dans les Gaules & d'Antioche en Syrie, & la T.Ant.v.p.20.c.

d. grande place de Carthage furent aussi brulées : ' & il y eut de la peste dans l'Arabie. Durant la famine il acheta une grande quantité de bled, de vin, & d'huile, & les distribua au peuple gratuitement. ' La seule crainte de la famine fit une fois soulever le peuple contre luy, & on luy jetta mesme des pierres : cependant au lieu de punir cette sedition, il se contenta de rendre raison de sa conduite au peuple pour l'appaiser. ' Un grand tremblement de terre ayant renversé les villes de Cos & de Rhode, avec plusieurs autres dans la Lycie & dans la Carie, Antonin les fit toutes rétablir, non seulement en encourageant les habitans à y travailler, mais en y contribuant aussi par de tres-grandes dépenses. ' Il y eut encore de son temps un grand tremblement dans l'Hellespont, qui ouvrit un passage à la mer au milieu des terres, & renversa entierement la ville de Cyzic &c. avec son temple, le plus grand, dit-on, & le plus beau qui fust alors. [Aristide Sophiste celebre qui fit un eloge de la ville de Cyzic dans les premieres années de M. Aurele, n'y parle point de ce tremblement :] ' mais il dit que le temple n'avoit esté achevé que du temps du mesme prince.

Vict. epit. — T. Ant. v. p. 20. c | Paus. l. 2. p. 273. c. — Dio, l. 70. p. 799. 800. — Arist. or. 16. p. 421. c.

T. Ant. v. p. 20. c. d. ' On dit que sous Antonin une femme accoucha de cinq enfans à la fois, & qu'on vit en Arabie un dragon d'une grandeur extraordinaire, qui se mangea la queue & jusqu'à la moitié du corps. *jubatus angui.*

ARTICLE VII.

Revoltes & guerres arrivées sous Antonin.

T. Ant. v. p. 20. b. c. ' ANTONIN ne fit jamais executer à mort aucun Senateur; & s'en estant trouvé un coupable de parricide, qui avouoit luy-mesme son crime, de sorte que les loix de la nature ne souffroient pas qu'on le laissast vivre, " on aima mieux le transferer *poneretur.* dans une isle deserte [afin qu'il y perist de faim.]

p. 19. d. ' Attilius Tatianus & Priscien furent accusez de former des conspirations contre l'Empire. Le second se tua luy-mesme, l'autre fut proscrit par un arrest du Senat, & fut seul puni de cette peine sous Antonin. Il avoit un fils dont Antonin prit toujours un fort grand soin. Il ne voulut point non plus qu'on informast de ceux qui avoient eu part à l'une ou à l'autre conspiration : ' Et sur les instances que le Senat luy en faisoit il répondit [fort agreablement, Je ne suis pas bien aise qu'on voie

Vict. epit.

qu'il y a bien des personnes qui ne m'aiment pas.

'Il y eut aussi sous luy quelques seditions, comme dans l'Acaïe & dans l'Egypte, qu'il arresta par son autorité & sa "moderation, sans y employer la severité. *modestia.* T. Ant. v. p. 19. a | 21. d.

'Quelques-uns ont écrit qu'Antonin n'avoit eu aucune guerre durant vingt-trois ans qu'il regna, & se sont servis de cet exemple pour montrer que ce n'est pas la paix & le repos qui corromp les hommes; [mais leur mauvaise disposition. Il est vray qu'il ne fit jamais la guerre en personne, mais non pas qu'il n'y ait point eu de guerre durant son regne.] 'Les Maures prirent les premiers les armes en Afrique: mais il les chassa de toutes leurs terres, les contraignit de s'enfuir aux extremitez de la Libye parmi les peuples du mont Atlas, '& les reduisit à luy demander la paix. Aur. Vict. | epit. Pauf. l. 8. p. 273. c. T. Ant. v. p. 19. a.

'Les Brigantes peuples d'Angleterre [qui occupoient le royaume de Northumberland,] s'estant jettez aussi [1] sur les pays sujets aux Romains, 'Lollius Urbicus gouverneur du pays les vainquit: '& [la flaterie ou] la raison attribua à Antonin le principal honneur de leur défaite, quoiqu'il ne fust pas sorti pour cela de son palais. 'Il leur osta la plus grande partie de leur pays, '& fit un nouveau mur "de gazon pour empescher les barbares d'entrer sur ses terres. 'Adrien "en avoit déja fait un avant luy. 'Mais on pretend que celuy d'Antonin estoit bien plus avancé, & jusque dans le milieu de l'Ecosse entre les golfes de Forth & de Cluyd, que d'autres appellent d'Edembourg & de Dumbriton. On assure que Cambden l'a justifié par diverses inscriptions. 'On trouve des medailles d'Antonin qui luy donnent le nom de Britannique. [a] On en trouve d'autres qui parlent de l'Angleterre dans son troisiéme Consulat, [c'est à dire aprés 139. & avant 145.] '& dans la dixiéme année de son Tribunat, [c'est à dire en 147.] 'Le P. Pagi sur des preuves [assez legeres] place la guerre d'Angleterre sur l'an 140. Pauf. l. 8. p. 273. c. | 1. | T. Ant. v. p. 19. a. | n. C. p. 50. 1. e. f. ex Eum. | Pauf. l. 8. p. 273. c. | *cespititium.* T. Ant. v. p. 19. a. | V. Adrien § 8. Adr. v. p. 6. a. | Alford, 142. § 2 | Usser. v. Brit. p 1024. | Spart. n. C p. 50. 1. f. | a Alford. 142. § 4. | 147. § 2. | Pagi, 140 § 1.

'On marque qu'Antonin fit encore quelques guerres par ses Generaux contre les Allemans, contre les Daces, & contre plusieurs autres nations; qu'il arresta souvent les courses que les Alains vouloient faire; & qu'il reprima une nouvelle rebellion des Juifs, qui est sans doute] 'cette guerre qui se faisoit en Judée dans le temps que S. Justin conferoit [à Ephese] avec Tryphon ["aprés l'an 150. C'est toute la lumiere que nous en trouvons.] T. Ant. v. p. 19. a. | Just. dial. p. 217. d. 227. a. | V. S. Justin.

1. Pausanias (p. 273. c.) dit τὴν Γενουνίαν [On ne sçait ce que c'est.] 'Cambden croit que c'est un endroit du Nort-Vvalles qu'il appelle *Genounthiam*. Alford, 147. § 2.

Spart.n.p.27.2. t|Pagi,139 § 4. ' Un Jurisconsulte dit qu'Antonin permit aux Juifs de circoncire leurs enfans: mais non ceux des autres nations, sous peine d'estre soumis aux loix faites [par Adrien] contre les eunuques.

Arria le Pon p. 12. f, Baudrand, p.8. a T.Ant.v.p.20. e. Baudrand,p.243. 1. b T.Ant.v.p.20. e. ' Il y avoit alors à l'embouchure du Borysthene ou un peu au dessus, une ville greque nommée Olbia, assez celebre dans les anciens. [a] Cette ville [qui apparemment estoit alors une republique libre & souveraine,] ayant guerre contre les Tauroscythes, ' qu'on croit estre les Scythes qui habitoient la Quersonese Taurique, & les pays des environs; [b] Antonin envoya à son secours des troupes Romaines, qui vainquirent les Tauroscythes, & les obligerent de donner des ostages aux habitans d'Olbia.

Onuph.in fast.p. 224.d. c Goltz.p.74.f. [Il faut rapporter une partie de ces guerres à la premiere ou à la seconde année de son regne,] ' puisque dés l'an 139. il estoit Imperator pour la seconde fois: [c] & il ne le fut point davantage dans tout le reste de sa vie.

ARTICLE VIII.

Antonin en aimant la paix & la justice, est reveré par tous les étrangers, & par la posterité.

Pausf.l.8.p.273.c. T.Ant.v.p.22. a.b. p.20.c. Dio,l.70.p.800. b|Eutr. T.Ant.v.p.20.c. ' CE Prince n'entreprenoit aucune guerre que par des occasions necessaires, & jamais volontairement, ' évitant autant qu'il luy estoit possible de répandre le sang des hommes, mesme de ses ennemis. ' Il aimoit & desiroit toujours la paix, ' & preferant dans la guerre mesme la gloire, [& la beauté] de la justice aux avantages [que l'on peut esperer de la victoire,] il songeoit plus à conserver les bornes de l'Empire qu'à les étendre. ' Il disoit souvent comme Scipion, qu'il aimoit mieux conserver un citoyen que tuer mille ennemis.

Vict.epit. Eutr|Dio,l.70. p.800.c. d Aur.Vict. ' Par ce moyen il estoit aimé non seulement de ses sujets, qui le regardoient comme leur pere & leur protecteur plutost que comme leur maistre, mais mesme de tous les princes & de tous les peuples étrangers, parce qu'ils estoient persuadez de son amour pour la justice. Ils redoutoient sa puissance, ' & respectoient sa vertu avec admiration. [d] De sorte que comme il ne faisoit point la guerre par ambition à ceux qui demeuroient dans le repos, les autres aussi n'osoient [& ne vouloient pas mesme] troubler ce repos: ce qui ne luy estoit pas moins glorieux que les triomphes des conquerans.

' On assure qu'aucun Empereur n'eut jamais tant d'autorité parmi les nations étrangeres. Un historien dit sans s'expliquer davantage, que par sa seule autorité " il fit sortir de l'Orient le Roy Abgare [ou Agbare. C'estoit le nom ordinaire des princes d'Edesse :] ' & S. Epiphane en met un vers ce temps-ci, qu'il dit avoir esté un homme tres-saint. [a] Il arresta par de simples lettres le Roy des Parthes prest à se rendre maistre de l'Armenie. Et ce Prince demandant qu'il luy renvoyast le throne royal que Trajan avoit pris [à Ctesiphon,] il le luy refusa absolument.

T. Ant. v. p. 19. c| 20. d. e.

deduxit.

Epiph. 56. c. 1. p. 477. a.

a T. Ant. v. p. 20. d.

' Mais l'estime que l'on faisoit de son equité le rendit mesme le juge des Rois, ' & on vit plusieurs peuples barbares poser les armes pour soumettre leurs differents à son jugement, & executer* ses arrests. ' Il fut juge de la dispute qui estoit entre " Rœmetalce & * son tuteur, & rétablit le premier dans le royaume du Bosphore [dont l'autre apparemment l'avoit depouillé.] ' On rapporte encore à l'amour qu'on avoit pour un prince si équitable, les ambassades qu'il receut de l'Hircanie, de la Bactriane, & des Indes mesmes. ' Pharasmane Roy d'Iberie le vint luy-mesme trouver à Rome, comme il y estoit venu sous Adrien: & il luy " fit encore plus de soumissions ou de presens qu'il n'en avoit fait à l'autre. Les * Lazes [peuples de la Colchide] receurent un Roy de sa main nommé Pacorus. ' Il donna aussi des princes aux Armeniens & aux Quades, comme nous l'apprenons de ses medailles qu'on rapporte à l'an 139.

d| Eutr.

Dio, l. 70 p. 800. c| Eutr| Vict epit.

T. Ant. v. p. 20. d.

ou *Rimetalce.*

* *curatore.*

Vict. epit.

T. Ant. v. p. 20. d| Adri. v. p. 9. a.

plus detulit.

* Note 3.

Bireg. p. 1041 Spanh. l. 9. p. 835. 832.

' Les grandes qualitez de ce prince, & la maniere dont il gouverna l'Empire l'ont fait comparer par la pluspart des historiens à Numa, à qui il se trouva ressembler encore par la tranquillité & la paix dont il jouit presque toujours, & par son soin pour les choses de la religion. ' D'autres ont cru qu'on ne le devoit comparer ni à Numa, ni à quelque autre prince que ce fust, parce qu'il avoit surpassé tous les hommes en bonté. ' Il n'a rien eu que de louable, dit Capitolin. [Nous avons déja remarqué] ' ce que dit Pausanias, qu'il meritoit d'estre appellé le pere des hommes.

Dio, l. 70. p. 800. a T. Ant. v. p. 17. c| 22. b. &c.

Vict. epit.

T. Ant. v. p. 17. c.

Pausf. l. 8. p. 273. d.

' Ce prince fut en une telle veneration à la posterité, que l'on pretend que le peuple & les soldats ne pouvoient regarder un homme comme Empereur, s'il n'avoit le nom d'Antonin : de sorte que ses successeurs le voulurent tous porter durant prés d'un siecle : & les Romains estimoient plus ce nom que ceux mesmes de leurs Dieux. ' Severe vouloit que tous les Empereurs le prissent comme celuy d'Auguste, soit parce qu'il regardoit

Macrin. v. p. 94. a. b| D. ad. v. p. 93.

Getæ v. p. 90. d. e.

T. Antonin comme le prince le plus heureux qu'il connust, soit parce que c'estoit luy, [ou plutost M. Aurele Antonin son successeur,] qui l'avoit le premier mis dans l'employ. ' Ce nom aprés mesme avoir esté [deshonoré] par Antonin Caracalla, estoit neanmoins encore si aimé & si honoré, que l'Empereur Macrin le fit prendre à son fils Diadumene, de peur que ceux qui le portoient ne s'en prevalussent pour se revolter contre luy. 'Alexandre Severe ne le voulut pas prendre par modestie, quoique le Senat l'en pressast extremement, le regardant comme un titre de la puissance souveraine de mesme que celuy d'Auguste. Alexandre disoit qu'il craignoit de ne pas répondre à un si grand nom. ' On pretend que les Egyptiens avoient une ere ou une epoque qu'ils commençoient avec le regne d'Antonin, ' où commencent aussi des fastes grecs donnez depuis peu par Dodouel, ' qui selon luy peuvent estre de Theon ce philosophe si celebre à Alexandrie [sur la fin du IV. siecle.]

Diad. v. p. 97. b. c.

Alex. v. p. 116. 117.

Cypr. diss. app. c. 17. p. 26.

p. 98.

§ 3. p. 9.

[Tant d'excellentes qualitez que l'histoire attribue à ce prince, donnent un grand sujet aux personnes spirituelles d'examiner par la lumiere de la pieté, pourquoy un homme si disposé à recevoir la foy de JESUS-CHRIST, si les plus grandes vertus humaines estoient capables de nous y disposer, n'a pas neanmoins eu le bonheur de connoistre la verité de la religion Chrétienne, ou de l'embrasser s'il l'a connue.]

Entre les divers Princes qui ont porté le nom d'Antonin, celuy-ci se distingue dans l'histoire & dans les inscriptions par son *prénom* de Tite, ou par le surnom de *Pius* : Nous nous contentons ordinairement de l'appeller Antonin, parce qu'il n'y en a point d'autre à qui nous donnions ce nom absolument & sans addition.

ARTICLE IX.

Antonin donne sa fille à M. Aurele, & le fait Cesar : Faustine sa femme meurt : D'Herode Atticus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 139, D'ANTONIN 1. ET 2.

' *T. Antoninus Augustus II. & C. Bruttius Præsens II. Consuls.*

Idat. &c. | Censor. c. 21. p. 156. | Spon. p. 352. | Spon. p. 352. 353.

' CE Consulat est marqué dans un acte du 8. d'avril, signé le 3. de may, dont on peut apprendre quelques formalitez usitées en ce temps-là pour les graces que l'on obtenoit des Empereurs.

Adrien en adoptant Antonin, avoit ordonné qu'il marieroit sa fille [Annia Faustina] à L. Verus [quand il seroit en age de l'épouser.] [a] Mais comme il estoit encore trop jeune, dés qu'Adrien fut mort, Antonin fit proposer par sa femme à M. Aurele de la luy donner. Il semble que M. Aurele ait pris du temps pour deliberer sur une offre qui paroissoit luy estre si avantageuse : [& par l'evenement rien n'a fait plus de tort à sa reputation que ce mariage.] Ce qui est certain c'est que le mariage fut conclu : mais il ne s'executa que cette année, ou mesme depuis. Antonin donna à sa fille tout son bien de patrimoine, en [s'en] reservant l'usufruit [durant sa vie] pour l'employer au bien de l'Etat. Ver. v. p. 15. c | L. Ver. v. p. 35. d 22. e. a M. Aur. v. p. 24. d | L. Ver. p. 35. d | n. C. p. 6. 2 | S. p. 81. M. Aur. v. p. 24. e. T. Ant. v. p. 19. e.

M. Aurele n'estoit cette année que Questeur : & neanmoins Antonin sans attendre qu'il eust passé par les autres charges, le designa à la priere du Senat pour estre Consul avec luy [l'année suivante,] & luy donna alors le titre de Cesar. c | M. Aur. v. p. 24. d. Ib. Birag p. 193.

On trouve, comme nous avons dit, dans des medailles de cette année & de la suivante, qu'Antonin donna un Roy aux Quades, & un autre aux Armeniens. Birag p. 193-195.

L'AN DE JESUS-CHRIST 140, D'ANTONIN 2. ET 3.

T. Antoninus Augustus III. & M. Aurelius Cæsar Consuls. Chr. Alex. | Onu. p. 224 d. e & c | Noris, ep. cons. p. 87.

[b] Nous avons une inscription faite en l'honneur de M. Aurele Cesar & Consul, par les deux Prefets du Pretoire Petronius Mamertinus & Gavius Maximus, & par les autres officiers des dix cohortes Pretoriennes & des trois des gardes de la ville de Rome. b Gruter, p. 258 8.

La ville de Mopsueste nommée aussi Adriane, & comprise alors dans la Lycie, rend graces à Antonin dans une inscription de cette année, de ce qu'il luy avoit fait justice, & l'avoit conservée dans ses anciens droits. C'est pourquoy elle l'appelle son conservateur & son bien-facteur. Elle se qualifie elle-mesme une ville sacrée, libre, inviolable, gouvernée par ses propres loix, unie d'amitié & de societé au peuple Romain. Onuph. p. 225 a.

Une autre inscription marque qu'il avoit achevé & dedié un aquéduc commencé par Adrien en la nouvelle Athenes, [bastie "dans l'isle de Delos du temps d'Adrien.] p. 224 a. V. Adrien § 16.

Quelques-uns mettent en cette année l'inondation du Tibre dont nous avons parlé cy-dessus. Mais [1] la preuve qu'ils en allegnent [nous paroist bien foible. 1.

1. Une medaille de la troisieme année d'Antonin, avec ce mot *Tiberis*.

L'AN DE JESUS-CHRIST 141, D'ANTONIN 3. ET 4.

Cusp.p.353.b| Onu.in fast.p.225.c. ' *M. Peducæus Syloga Priscinus, & T. Hoenius Severus Consuls.*

a Chr. Alex| Cassiod.| Idat. b Cyp.diss.ap.p. 98. c Euf.χρ.ad.p. 342.1. d Suid.φ.p.1064.t.

[a] Le nom de Syloga qui est extraordinaire, a esté changé dans la plusspart des fastes en Silanus ou Silvanus. [b] Il s'est conservé [dans l'anonyme de Cuspinien, &] dans les fastes de Theon. [c] Scaliger semble avoir creu qu'Hoenius Severus est le mesme [d] qu'Herennius Severus ami " d'Herennius Philo de Byblos, qui avoit 78. ans sous son Consulat. [Cassiodore fait Severe Consul pour la seconde fois; mais cela n'est point confirmé par les autres fastes, ni par l'inscription d'Onuphre. V.Adrien § 23.

T.Ant v.p.19.b. ' Faustine femme d'Antonin mourut en la troisiéme année

Pag.,140.§ 2. de son regne, ' mais lors qu'il contoit déja la quatriéme année de son Tribunat, c'est à dire entre le 25. fevrier de cette année,

T.Ant.v.p.18.b. & le 10. de juillet. ' On disoit beaucoup de choses sur la maniere libre & aisée dont elle vivoit. Antonin le voyoit avec douleur, & empeschoit autant qu'il pouvoit que cela n'éclatast.

p.19 b.c|Bir.p. 208-221. ' Mais ce qui est indigne d'un prince aussi grave qu'il estoit,] c'est que d'une méchante femme il pretendit en faire une deesse, luy dressa des temples, & luy fit rendre toutes sortes d'honneurs superstitieux & criminels. [Voilà ce que c'est que la sagesse des plus grands hommes, quand elle n'est pas conduite par la lumiere de la foy.] &c.

Cass.v.p.43.e. ' Faustine vivoit encore lors qu'un Celsus se revolta. Tout ce que nous en savons, c'est que Faustine à cette occasion pria Antonin de songer à témoigner plutost sa bonté aux siens qu'à ses

p.44.c. ennemis, & a punir severement les rebelles. ' Mais Antonin mettoit sa gloire à estre bon envers les méchans.

L'AN DE JESUS-CHRIST 142, D'ANTONIN 4. ET 5.

Idat.&c.|Onuph. p.226.c Pears. post p.286.287. ' *L. Cuspius Rufinus, & L. Statius Quadratus Consuls.*

e Pag.p.211| Adri.v.p.13.b|n. C.p.42.43.

[e] On marque qu'Antonin établit cette année des jeux solennels à Pouzoles en l'honneur d'Adrien, qui se devoient celebrer tous les cinq ans, c'est à dire de quatre ans en quatre ans en la deuxiéme année de chaque Olympiade. Ce sont ceux qu'on appella " Pia ou Pialia. L'inscription par laquelle on pretend montrer qu'ils furent établis cette année, [prouve au moins qu'ils ne le furent pas plustard. ἱεροί,3ης;

L'AN DE JESUS-CHRIST 143, D'ANTONIN 5. ET 6.

Cusp.Idat.&c| Onuph.p.226.b. ' *C. Bellicius Torquatus & Tib. Claudius Atticus Herodes Consuls.*

Cet Herode celebre par les eloges d'Aulu-Gelle " & de Philostrate ' qui en a fait une longue histoire, [f] estoit Athenien, NOTE 4.

Philost. soph.c.27. p.545.§ 4. f Gell.l.9.c.2.p. 210.

' & peut-estre le plus eloquent homme qui fust alors parmy les Grecs : [a] & il estimoit moins d'estre Consul, & descendu de Consuls, que la gloire de faire sur le champ un beau discours. [b] Aussi ayant mal réussi dans une harangue devant l'Empereur [Adrien] lorsqu'il estoit encore jeune, il pensa s'aller jetter dans le Danube. ' Il fut un des precepteurs de M. Aurele & de L. Verus pour l'éloquence greque. [c] Il estoit fils de cet Atticus à qui Nerva ordonna de garder un thresor qu'il avoit trouvé chez luy ; ce qui le rendit fort riche. Herode le fut encore plus, ' & on assure qu'il usa tres-bien de ses richesses, les employant à soulager un grand nombre de personnes. ' Il ne laissa pas neanmoins d'avoir bien des ennemis.

l.19.c.12.p.477. 478. a Philst.soph.c. 25.p.535.a. b c.27.p.563.564. M.Aur.v.p.23.a| L.Ver.p.35.e. c Philst.soph.c. 27.p.546.547. p.545.b|546.550. p.558.&c.

' On remarque qu'il " gouverna les villes libres de l'Asie : [ce qui peut apparemment s'expliquer par une lettre] [d] que Pline le jeune écrit à un Maxime envoyé [sous Trajan] " pour regler l'état d'Athenes, de Lacedemone, & des autres villes libres de la Grece. Ce Maxime y alloit en qualité de " Lieutenant [de l'Empereur,] * & avec les marques ordinaires aux Magistrats Romains. ' Il semble neanmoins qu'en d'autres rencontres le gouverneur ordinaire de la province en gouvernoit aussi les villes libres.

ἐπιτροπεύειν. *ad ordinandum statum.* *hac ipsa legatio.* * *qui fasces habet.*

p.547.a|c 25.p. 536.b. d Plin.l.8.ep 24. p.504.510. Philst.soph.c 27. p.550.a.

' Herode vivoit encore aprés la mort de Faustine femme de M. Aurele, [c'est à dire aprés l'an 175.] ' Il mourut agé d'environ 76. ans. ' On a eu de luy beaucoup de lettres, des harangues, & plusieurs autres sortes d'ouvrages, [dont je ne croy pas qu'il nous reste rien aujourd'huy.] ' Suidas qui luy donne le nom de Jule, mais qui paroist brouiiler son histoire avec celle de son pere, parle aussi de ses écrits, & dit que ses Ephemerides estoient pleins d'erudition. ' On pretend avoir trouvé auprés de Rome deux inscriptions greques de luy & de Regille sa femme, & quelques autres. [e] On rapporte encore son epitaphe, qui est greque aussi.

p.551.b. p.564.a. p.563.d. Suid.π.p 1202.b. c. Spart n.S.p 77 & c. f |S| on.p 321-327 e Plin.l.4.ep.3.n. p.221.222.

' Pline le jeune parle d'un Herode excellent poete Grec. Mais on voit qu'il estoit au moins aussi ancien que Pline mesme. ' Ainsi ce n'est pas celuy dont nous parlons, [f] comme un homme habile l'a creu.

ep.3.p.221. Jo f l.3.c.6.p. 240.

[g] Quelques-uns ont voulu mettre le Consulat de Torquate & d'Herode en l'an 139. ou 140. sur une inscription mal copiée dans Gruter : car on y a mis la troisiéme année d'Antonin, au lieu de la sixiéme marquée dans l'original.

f Plin.co.n p 231. g Noris.ep. cons. 84.85. Cyr. an.p. § , Falc. p.6-12.

ARTICLE X.

Conduite d'Antonin à l'égard de M. Aurele & de L. Verus : Des deux Quintiles Consuls.

L'AN DE JESUS-CHRIST 144, D'ANTONIN 6. ET 7.

Idat|Cuspin. — *Avitus & Maximus Consuls.* — NOTE 4.

Pagi, 144. § 1. — Digest. 50. t. 2. l. 3. p. 1893. — Apul. apol. p. 333. 334. — Pert. v. p. 54. a.

CEs deux Consuls sont apparemment Lollianus Avitus & Claudius Maximus qu'on voit avoir esté Proconsuls d'Afrique l'un aprés l'autre. On trouve aussi que Lollianus Avitus a esté gouverneur de Bithynie sous M. Aurele avant l'an 170. Le Proconsul d'Afrique est loué comme un homme d'une grande probité, & qui excelloit en tous les genres d'eloquence. Ce fut Lollianus Avitus qui commença sous Antonin à avancer dans les charges de la milice Helvius Pertinax, qui regna aprés Commode.

L'AN DE JESUS-CHRIST 145, D'ANTONIN 7. ET 8.

Idat & alii|M. Aur. v. p. 24. d. — *F. Antoninus Aug. IV. & M. Aurelius Cesar II. Consuls.*

a Pagi, 145. § 2. — Suet. l. 2. c. 26. p. 189. — T. Ant. v. p. 36. a.

[a] Antonin peut avoir pris ce Consulat pour donner la robe virile à L. Commodus son fils adoptif, qui avoit achevé sa 14. année le 15. decembre de l'année de devant, comme Auguste avoit pris par la mesme raison son XII. & son XIII. Consulat. A cette ceremonie Antonin joignit la dedicace du temple qu'il avoit fait bastir à Adrien, & il prit cette occasion pour faire une largesse au peuple.

L'AN DE JESUS-CHRIST 146, D'ANTONIN 8. ET 9.

Idat|Cusp|Onu|p. 226. e|Pagi. — *Sext. Erucius Clarus II. & Cn. Claudius Severus Consuls.*

b Gell. l. 13. c. 17. p. 319. — c p. 319|l. 6. c. 5. p.
c. 4.

[b] Le premier estoit un homme savant, qui aimoit les livres & les mœurs des anciens. [c] Il fut Prefet de Rome. S. Prosper & Cassiodore mettent Gratus & Seleucus pour Consuls de cette année, & la chronique d'Alexandrie met Verin au lieu de Clarus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 147, D'ANTONIN 9. ET 10.

Idat|Cassd. &c|Noris, ep. consl. p. 88. 89. — *Largus & Messalinus Consuls.*

d Onu. in fast. p. 226. f|Pagi, 147. § 2. — e Goltz. p. 76. b. d. — f Onu. p. 226. f. — g M. Aur. v. p. 24.

[d] M. Aurele eut au commencement de cette année la puissance du Tribunat, [e] puisqu'il en contoit la 15. année en 161. devant & aprés le 7. de mars. [f] D'où l'on peut juger qu'Antonin la luy donna le 25. de fevrier, auquel il l'avoit receue luy-mesme d'Adrien [neuf ans auparavant.] [g] Mais Aurele receut en

mesme

mesme temps la puissance Proconsulaire. Il avoit déja eu une fille de Faustine fille d'Antonin. [' C'est apparemment Lucille mariée à L. Verus.] ' On rapporte à la joie de son élevation ce que dit la chronique d'Alexandrie, qu'Antonin fit cette année une remise des dettes, & en brula les obligations conservées dans le tresor. ' Il faisoit une tres-grande estime de M. Aurele : Il ne manquoit gueres de prendre son avis quand il falloit donner des charges : ' & luy laissoit gouverner avec luy toutes les affaires. [a] On luy voulut donner quelque jalousie de ce Prince, comme s'il eust souhaité sa mort ; mais il s'en mocqua.

Pagi, 147. § 2. Pagi, p. 212. M. Aur v. p. 24. c. Eus l. 4. c. 26 p. 148. c. a M. Aur. v. p. 24. 25.

' Comme L. Verus estoit fort different de M. Aurele, aussi Antonin le traitoit fort differemment. Il le laissa longtemps, " & apparemment tant qu'il vécut, dans l'état d'un simple particulier, sans luy donner ni le titre de Cesar, ni aucun autre qui marquast qu'il songeast à l'élever à l'Empire. On le qualifioit seulement *fils d'Auguste*. Il le souffroit parce qu'Adrien le luy avoit donné pour fils ; mais on croit qu'il ne l'aimoit pas, ne voyant rien de bon en luy, sinon qu'il n'estoit pas déguisé.

L. Ver. v. p. 36. a, b. Note 6. &c.

' On commença à conter sous les Consuls Largus & Messalinus l'an 900. de Rome, qu'Antonin fit celebrer magnifiquement par les jeux appellez seculiers, comme on le voit par quelque vestiges de l'antiquité. ' Le P. Pagi qui le nie, a bien de la peine à se défaire des preuves que l'on allegue contre luy.

Noris, ep. cons. p. 88. 168. 169; Aur. Vict. Pagi, p. 147. § 4, 5.

L'AN DE JESUS-CHRIST 148, D'ANTONIN 10. ET 11.

' *Torquatus & Julianus Consuls.*

Cyp. diss p. 98 | Idat. &c.

1\. [b] La chronique d'Alexandie [1] fait Torquatus Consul pour la seconde fois : ce qui fait dire à Onuphre que c'est le mesme C. Bellicius Torquatus qui avoit déja esté Consul cinq ans auparavant en 143. Pour Julien, il croit que c'est M. Salvius Julianus celebre Jurisconsulte de ce temps-là.

b Onu. in fas p. 217. a.

' On trouve qu'Antonin fit une solennité en 148. pour la [fin de] la dixiéme année de son regne.

b | Pagi, p. 212.

L'AN DE JESUS-CHRIST 149, D'ANTONIN 11. ET 12.

' *Serv. Scipio Orfitus, & Q.* " *Nonius Priscus Consuls.*

Note 7. Idat. &c | Onuph. p. 227. b. d.

[Le premier est apparemment cet] [c] Orfitus qui demanda à estre déchargé de la dignité de Prefet de Rome. [d] On croit qu'il s'appelloit aussi Vettius. [e] Apulée recita un discours devant Scipio Orfitus Proconsul d'Afrique, dont il loue la moderation, &

c T. Ant. v p. 20. b. d Noris, ep. cons. p. 90. e Apul. flor. p. 358.

1\. Onuphre le cite aussi de l'anonyme de Cuspinien. Neanmoins Cuspinien ne cite point son anonyme sur cette année, & se contente de mettre Torquatus Consul pour la troisiéme fois (p. 356. a.) comme font S. Prosper & Cassiodore.

Spon.p.269. la modestie. ' On a une inscription d'un arc de triomphe fait à Tripoli en Afrique dedié par Ser. Cornelius Scipio Orfitus Proconsul & par Uttedius Marcellus son lieutenant en l'honneur de M. Aurele & de L. Verus qui avoit déja le titre d'Armeniaque. [Ainsi c'estoit vers l'an 164.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 150, D'ANTONIN 12. ET 13.

Cusp.p.356 a. ' *Glabrio* " *Gallicanus*, *&* *Vetus Consuls*. Note 8.

L'AN DE JESUS-CHRIST 151, D'ANTONIN 13. ET 14.

Quintilius " *Condianus*, *&* *Quintilius Maximus Consuls*. Note 9.

Spart.n.C.p.94. 1.b.c. a Dio,l.71.72. p.814. c|819. b.c. ' On croit que ces deux Consuls sont les deux Quintiles freres, [a] celebres par leur erudition, par leur experience dans la guerre, par leurs richesses, & encore plus par leur union & leur amitié qui paroissoit en toutes choses. Car ils estoient unis en tout, mesme dans le gouvernement des provinces, l'un en estant lieutenant lorsque l'autre en estoit gouverneur: ' de sorte qu'on ne les connoist presque dans l'histoire que sous le nom des Quintiles. ' Ils furent Consuls ensemble, [b] gouvernerent ensemble la Grece [vers 173.] [c] & la Pannonie [en 178.] [d] Ils écrivoient en commun à l'Empereur, & en recevoient des réponses communes; ils faisoient des livres ensemble; [e] enfin, ils furent tuez & étranglez tous deux ensemble sous Commode, parce qu'on crut qu'ils ne pouvoient voir sans douleur le miserable état où ce Prince reduisoit l'Empire: ce qui les rendit suspects d'une rebellion à laquelle ils ne pensoient pas.

Spart.n.C.p.94. 1. Onuph.in fas.p. 227.c. b Philst.soph.c. 7.p.557.558. c Spart.n.C p. 94.1.d. d f. e Dio,l.72.p.819. b|820.b.

Philst.soph.c.27. p.558.a. ' Ils estoient de Troade. M. Aurele les aima & les estima beaucoup: ce qui ayant ce semble excité de la jalousie dans l'esprit d'Herode Atticus, fort puissant par son argent & par son eloquence dans la Grece, dont les Quintiles estoient alors gouverneurs, il se forma entr'eux une assez grande dispute qui alla jusqu'à M. Aurele: p.559.560. ' mais il paroist qu'Herode n'y eut pas l'avantage. Spart.n.C.p.94. 1.f. ' On a encore des fragmens de quelques livres qu'ils avoient faits sur l'agriculture. f Dio,l 72.p.819. c. [f] Sex. Condianus dont nous pourrons parler sous Commode, estoit fils de Quintilius Maximus selon Dion, Comm.v.p.47.c. ' ou de Quintilius Condianus selon Lampride.

ARTICLE XI.

Antonin écrit pour les Chrétiens : Dernieres années de sa vie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 152, D'ANTONIN 14. ET 15.

NOTE 10. ' *Sex.* " *Junius Glabrio, & C. Omollus Verianus Consuls.* Noris,ep.cons.p. 92.

'Manius Acilius Glabrio, & M. Valerius Homullus furent aussi Consuls vers ce mesme temps, mais subrogez, & non ordinaires. [Nous avons parlé ci-dessus de ce] ' Valerius Homullus ou Omulus, dont Antonin souffroit les railleries picquantes, & quelquefois mesme malignes. Noris,ep.cons. p.91.117. T.Ant.v.p.21.d| 24.c.

' C'est de cette 15. année d'Antonin qu'est datée la lettre qu'il écrivit à toute la province d'Asie en faveur des Chrétiens, [comme nous le pourrons dire plus amplement " en un autre endroit, où nous examinerons aussi les difficultez que quelques-uns font sur cette piece, & de quelle maniere les Chrétiens furent traitez durant ce regne.] ' Antonin écrivit aussi en leur faveur aux Atheniens, aux Thessaloniciens, à ceux de Larisse [dans la Thessalie,] & à tous les Grecs. ap.Just.p.102. V.S. Justin. Eus.l.4.c.26.p. 148.c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 153, D'ANTONIN 15. ET 16.

' *C. Bruttius Præsens & A. Junius Rufinus Consuls.* Idat|Prosp.&c| Cusp|Gruter.p. 300.1|Spon.p.55. § 15.

[a] Onuphre croit que le premier est celuy qui avoit déja esté Consul en 139. [b] & l'anonyme de Cuspinien le marque Consul pour la seconde fois. [c] Neanmoins cela ne se trouve pas dans les autres fastes, ni dans deux diverses inscriptions de ce Consulat : ce qui fait que le P. Noris & d'autres aiment mieux le distinguer du Consul de l'an 139. Cassiodore seul luy donne Rufus pour collegue au lieu de Rufin. a Onuph.p.227. 223. b Cusp.p.356. c Noris,ep.con. p.93|Spon.p.55. § 16.

' L. Verus fut Questeur en cette année, [d] quoiqu'il n'eust pas encore l'age reglé par les loix, [e] qu'on croit estre celuy de 25. ans commencez. ' Et en effet il n'avoit guere que sept ans lors qu'il fut adopté par Antonin [le 25. fevrier 138.] ' De sorte qu'estant né le 15. decembre, ' on a raison de mettre sa naissance en l'an 130. [& de croire qu'il entroit dans sa 23. année à la fin de 152.] ' Estant Questeur il donna des spectacles au peuple, [où il presida assis entre Antonin & M. Aurele. Antonin le designa aussitost Consul pour l'année suivante. ' Mais du reste, comme nous avons dit, il ne luy donnoit point de rang ni d'autorité. L.Ver.p.36.a. d T.Ant.p.19.c. e Roma illust.p.6. L.Ver p.36.a. p.35.c. Pagi, p.212. L.Ver.p.36.a. a.b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 154, D'ANTONIN 16. ET 17.

a| Idat. & alii| Noris, ep. conf. p. 94.

' L. Aurelius Commodus, & T. Sextius ou Sextilius Lateranus Consuls.

L. Ver. p. 36. a.

[Ce L. Commodus est celuy que nous appellons Verus,] ' à cause que M. Aurele luy donna ce nom en l'élevant à l'Empire. ' On trouve Sextilius Lateranus Consul avec Aquillius Orfitus, soit que L. Verus eust quitté le Consulat avant son collegue, & qu'Aquillius luy eust esté subrogé, [ce qui a neanmoins peu d'apparence ; soit que ce Consulat appartienne à quelque autre année.] ' Dans une autre inscription le collegue de Commode n'est pas appellé Sextilius, comme on le lit dans Capitolin, mais Sextius, qui estoit le nom d'une ancienne famille de Rome, où l'on trouve le nom de Lateran, [aussi bien que dans celle des Sextiles, si Onuphre est exact dans son inscription.]

Onuph. p. 228. a. b. — Noris, ep. conf. p. 94. 95.

L'AN DE JESUS-CHRIST 155, D'ANTONIN 17. & 18.

p. 96| Idat| Chr| Alex.

' C. Julius Severus, & M. Rufinus Sabinianus Consuls.

a Cusp| Cassd| Cyp. diss. ap. p. 98. — b Onu. in fas. p. 128. b.

[a] Sabinien est quelquefois nommé Sabin, [b] mesme selon Onuphre, dans [1] une inscription, où l'on trouve qu'Antius Pollio, 1.
& Opimien estoient Consuls subrogez au mois de novembre.

L'AN DE JESUS-CHRIST 156, D'ANTONIN 18. ET 19.

Noris, ep. conf. p. 97.

' M. Ceionius Silvanus, & C. Serius Augurinus Consuls.

L'AN DE JESUS-CHRIST 157, D'ANTONIN 19. ET 20.

Chr. Alex| Cyp. dif| Prof.| Rein. p. 8.

' Barbarus, & Regulus Consuls.

c Noris, ep. con. p. 98. ex Galeno.

[c] Le premier de ces Consuls mal nommé Barbatus [dans Idace,] estoit à ce qu'on croit oncle maternel [2] de L. Verus adopté par Antonin. 2.

L'AN DE JESUS-CHRIST 158, D'ANTONIN 20. ET 21.

Chr. Alex| Prosp. &c.

' Tertullus, & Sacerdos Consuls.

d Cyp. dis. ap. p. 98. — Noris, ep. con. p. 100.

[d] Au lieu de Sacerdos les fastes de Theon mettent Clemine: [& ce nom inconnu à l'histoire peut favoriser la pensée du P. Noris,] ' qui croit par conjecture que Sacerdos avoit aussi le nom de Claude.

L'AN DE JESUS-CHRIST 159, D'ANTONIN 21. ET 22.

p. 100. 101| Idat. &c.| Onuph. p. 228. f.

' Plautius Quintillus, & M. Statius Priscus Consuls.

L'AN DE JESUS-CHRIST 160, D'ANTONIN 22. ET 23.

Onuph. p. 228. g| Sigon. p. 107.

' Appius Annius Bradua, & T. Vibius Barus Consuls.

Au lieu de Barus l'anonyme de Cuspinien met Varus, les au-

Noris, ep. con. p. 96.

1. Falconeri (*p. 8.*) '& le P. Noris citant la mesme inscription, y lisent Sabinien. On lit de mesme dans Grute. (*p. 607. 1.*) où l'inscription est rapportée toute entiere.

Gal. progn. c. 3. p. 433. a.

2. Je ne sçay si Galien dont on le tire, ne voudroit point dire que Barbarus estoit oncle de celuy qui estoit Prefet de L. Verus, ou son Lieutenant dans la Mesopotamie : ὁ θεῖος τοῦ βασιλεύοντος Λουκίου κατὰ τὴν Μεσοποταμίαν ὄντος ὑπάρχου.

tres Verus : S. Prosper & Cassiodore le font Consul pour la seconde fois.

ARTICLE XII.

Mort d'Antonin : Loy considerable sur les mariages : Miracles attribuez à Esculape.

L'AN DE JESUS-CHRIST 161, D'ANTONIN 23. ET 24.

'*M. Aurelius Cæsar III. & L. Aurelius Commodus II. Consuls.* Idat.& alii| Gruter, p.300.

'CE fut sous ces Consuls que mourut l'Empereur Antonin Ver.v.p.16.a. 'dans son palais de Lorie en la 23. année de son regne. Eutr. 'Chryseros affranchi de M. Aurele luy donne vingt-deux ans, Thphl.l.3.p.137. d. sept mois & six jours. ª S. Clement d'Alexandrie dit trois mois, ª Clem.str.1.p. 339.d. (ce qui est sans doute une faute dans luy aussi bien que dans Eusebe) & sept jours. 'Il est certain qu'il doit avoir passé le 25. Onuph.in fast.p. 229|Bar.163.§ 1. 2|Noris,dec.c.3. p.87. fevrier de cette année, puisque les inscriptions marquent la 24. année de son Tribunat; & on tire du regne de M. Aurele son successeur qu'il doit estre mort le 7. de mars. Ainsi il aura regné 22. ans, 7. mois & 26. jours depuis la mort d'Adrien. Estant né le 19. septembre 86. il a vécu 73. ans, 5. mois & 16. [ou 17.] jours, 'quoiqu'on lise fort differemment le temps de sa vie Eus.chr.n.P.p. 618.c.d. dans les auteurs.

'Il tomba malade d'avoir mangé un peu trop de fromage : T.Ant.v.p.21.c. ce qui luy causa un vomissement suivi de la fievre, 'qui l'emporta en peu de jours. Vict.epit. 'Il fit des legs à tous les siens par son testament T.Ant.v.p.21.c| M.Aur.v.p.25. a.b. "à proportion de leur merite. *idoneis.* Dés le troisiéme jour de sa maladie il donna tous les ordres necessaires pour faire que M. Aurele luy succedast sans difficulté. Dans ses resveries il ne parloit que des affaires publiques, & des Rois contre qui il estoit en colere, dit l'historien. 'Car Vologese Roy des Parthes se M.Aur.v.p.25.c. preparoit déja à la guerre qu'il declara bien-tost aprés aux Romains. 'Peu avant que de mourir, il donna pour mot du guet T.Ant.v.p.21.d| Dio,l.70.p.799. a. "*la tranquillité*, *æquanimitas.* & rendit l'esprit comme s'il se fust endormi d'un sommeil tres-doux, 'dans un grand repos de conscience, M.Aur.l.6.c.13. p.151. [que ce moment changea tout d'un coup en un effroyable trouble, lors qu'il vit disparoistre toutes ses vertus apparentes à la lumiere de la veritable justice, d'autant plus terrible pour luy, qu'il n'avoit pas voulu la voir, quoiqu'elle brillast dans toute la terre, quoiqu'elle se fust presentée à luy d'une maniere

tres-claire & tres-vive par l'apologie que S. Justin luy addressa, quoiqu'elle éclairast les personnes les plus simples & les plus grossieres, & souvent les plus criminelles.] 'Car de quelque maniere que l'on vive, c'est vivre mal que de ne croire pas ce qu'on doit croire de Dieu; 'c'est estre injuste que ne pas obeïr à son createur; c'est estre impie, que de ne pas adorer son Dieu, & adorer au lieu de luy des demons qui veulent usurper sa gloire.

Aug. civ. D. l. 5. c. 10. p. p. 57. 2. b. — l. 19. c. 21. p. 252. 2. c.

[Cependant ceux qui estoient aveugles comme luy,] 'louoient tous ce qui leur paroissoit en luy de louable, '& le regrettoient comme s'il fust mort dans sa premiere jeunesse. 'On porta son corps avec une pompe magnifique dans le tombeau d'Adrien: M. Aurele & L. Verus déja declarez Augustes prononcerent son panegyrique; '& enfin chacun se pressa de luy rendre des honneurs divins, [comme si on eust voulu irriter davantage Dieu contre luy par cet outrage qu'on faisoit à sa verité & à son unité inviolable. Il a eu l'honneur d'avoir un Empereur pour historien de sa vie.] 'Car Gordien qui prit le nom d'Auguste à Carthage l'an 237. avoit écrit estant encore jeune un fort beau poeme intitulé l'Antoniniade, où il avoit representé en trente livres la vie & les guerres d'Antonin & de M. Aurele, tout ce qu'ils avoient fait & en public & dans le particulier. [Mais cet ouvrage n'est pas parvenu jusques à nous.]

T. Ant. v. p. 22. a. — p. 21. e. — M. Aur. v. p. 25. c. — d|T. Ant. v. p. 22. a. — &c. — Gord. v. p. 151. c.

'On a publié quelques harangues sous le nom d'Antonin qu'un historien a dit estre veritablement de luy, quoiqu'on crust ordinairement qu'elles n'en estoient pas.

T. Ant. v. p. 21. c.

'Baronius rapporte une inscription greque tirée à ce qu'on croit du temple d'Esculape à Rome, qui contient diverses guerisons pretendues miraculeuses & attribuées à des remedes revelez par cette divinité imaginaire. Le premier est marqué comme arrivé du temps de l'Empereur Antonin : [On ne dit pas lequel.] 'S. Justin qui paroissoit beaucoup alors dans l'Eglise remarque qu'il n'est pas difficile au demon quand Dieu le luy permet, de trouver des remedes aux maux qu'il a faits luy-mesme, pour s'attirer l'admiration des ignorans, '& opposer de faux miracles à l'éclat des veritables que les Chrétiens faisoient alors: '& on sçait d'ailleurs par l'histoire, qu'il se mesloit souvent en cela beaucoup de mensonges & de fourberies.

Bar. 139. § 4. — Tatia p. 157. c. — &c. — Bar. 139 § 4. — § 4. 6.

'S. Augustin cite un rescrit de l'Empereur Antonin inseré dans le [Code] Gregorien, par lequel il ordonne qu'un mari ne pourra poursuivre sa femme comme adultere, s'il ne luy a

Aug. adult. conj. l. 2. c. 3. t. 6. p. 358. 2. b.

donné l'exemple de garder la chasteté conjugale; & que si l'on trouve par les informations que l'un & l'autre est coupable, ils seront aussi tous deux punis, estant tout à fait injuste, dit ce Prince, qu'un mari veuille obliger sa femme à luy garder la fidelité lorsqu'il ne la luy garde pas. S. Augustin ne dit pas duquel Antonin est ce rescrit: [mais il n'y a que T. Antonin & M. Aurele qui meritent qu'on leur attribue un decret si juste & si conforme à la verité de l'Evangile. ' Baronius le donne au premier, & dit qu'on trouve la mesme chose dans Ulpien. Bar.151.§ 2.

ARTICLE XIII.

Des écrits des Sibylles.

' BARONIUS attribue à T. Antonin la défense que les payens avoient faite sur peine de la vie selon S. Justin, de lire les ouvrages des Prophetes, & mesme ceux d'Hystaspe & des Sibylles, à cause des avantages que les Chrétiens en tiroient. ' Nous n'avons rien aujourd'huy d'Hystaspe. [Pour les Sibylles on sçait que c'estoient des femmes qui ont passé dans l'antiquité pour prophetesses. Nous avons aujourd'huy huit livres qui portent leur nom, dans lesquels on trouve beaucoup de choses conformes à la religion Chrétienne, citées pour la plus-part par les anciens Peres depuis S. Justin. Bar.143.§ 1 Just. apol.2.p.82.b.c. Crasset,p.126.

C'est ce qui forme aujourd'huy une grande difficulté parmi les savans. Tous conviennent, comme je croy, que ces huit livres sont supposez, ou en tout ou en partie. Blondel & beaucoup d'autres aprés luy, soutiennent qu'ils sont entierement faux, & composez par quelque Chrétien heretique vers l'an 138. & que c'est de cet écrit supposé que les Peres ont tiré tout ce qu'ils ont cité des Sibylles.] ' Le P. Crasset aprés Possevin veut qu'ils ayent seulement esté alterez, & que les passages qui s'y trouvent citez par les Peres soient des veritables écrits des Sibylles connus des Romains. ' Isaac Vossius est du mesme sentiment; sinon qu'il veut que ce que Ciceron, Virgile & d'autres avant JESUS-CHRIST ont cité des Sibylles, ne soit aussi que des fictions des Juifs, inventées vers le temps que Pompée prit Jerusalem, pour autoriser les Prophetes parmi les payens, & preparer le monde à recevoir le Messie, qu'ils jugeoient devoir bien-tost paroistre suivant la prediction de Daniel. [Cette opinion luy est particuliere, & nous ne voyons pas cependant qu'il Crasset,p.41. Voss.de Siby.c. 4.p.19.

se mette beaucoup en peine de l'appuyer.

Pour la difficulté d'entre Blondel & le P. Crasset, nous ne voulons point nous en rendre juges, & nous avouons que nous ne l'avons pas assez examinée pour cela. Nous souhaitons que le sentiment du P. Crasset soit le mieux fondé ; mais quand Blondel auroit raison, il ne faudroit pas en estre surpris. Dés le commencement de l'Eglise le demon s'est efforcé d'établir le mensonge dans le siege mesme de la verité. Le jugement que l'Apostre S. Jean prononça contre un prestre, qui sous pretexte de pieté avoit fait une fausse histoire de S. Paul & de sainte Thecle, n'a pas empesché que ce faussaire n'ait eu bien des sectateurs. Ainsi il ne se faudra point étonner, quand on aura supposé de faux écrits aux Sibylles, sur tout y ayant bien de l'apparence, que ce fourbe a plutost esté un heretique qu'un Catholique.

Il n'est point étonnant non plus que les Saints ayent pris de bonne foy des écrits supposez pour de veritables, n'attribuant point aux autres, quand ils n'en voyoient point de raison, un mensonge & une imposture dont ils se sentoient incapables. JESUS-CHRIST n'a point promis sa lumiere à son Eglise pour connoistre les auteurs des livres, hors ce qui regarde le canon des Ecritures. Et il est certain qu'on s'appliquoit moins autrefois à faire ce discernement que l'on ne fait aujourd'huy, peut-estre parce que les Saints employoient leur grand esprit à des choses plus élevées & plus importantes. Ils recevoient avec simplicité ce qu'ils trouvoient favorable à la verité, & s'en servoient pour combattre le paganisme, à cause du respect qu'avoient les payens pour les Sibylles.]

Orig. in Cel. l. 7. p. 368. 369.

'Il est vray que Celse & d'autres ont accusé les Chrétiens d'avoir ajouté beaucoup de choses aux propheties des Sibylles ; mais les en ayant accusez sans preuves, Origene & Constantin n'ont point esté obligez de les croire sur leur parole : & on peut juger que les payens ont mesme assez rarement contesté l'autorité des écrits attribuez aux Sibylles ; puisque les Chrétiens l'ont toujours alleguée comme une chose reconnue, sans se mettre en peine de la prouver. Aprés tout ils ne l'alleguoient pas comme une verité sur laquelle la religion fust fondée, mais comme une addition aux preuves solides qu'ils tiroient des veritables propheties des Juifs verifiées par JESUS-CHRIST & par l'Eglise, comme on le voit particulierement dans S. Augustin.

ARTICLE

ARTICLE XIV.

Des historiens Justin, Appien & Callinique: De Taurus Platonicien.

'ON croit que c'est à T. Antonin que Justin a addressé son abbregé de l'histoire de Trogus Pompeius: [mais on n'en peut rien assurer, y ayant plusieurs Empereurs du nom d'Antonin;] & n'estant pas mesme bien certain si le nom d'Antonin se doit lire en cet endroit.' Un ancien manuscrit nomme cet auteur M. Junianus Justinus.' Son ouvrage a esté connu par S. Jerome, par S. Augustin, & par Orose, qui le transcrit en divers endroits. Pour ceux qui l'ont confondu avec S. Justin Martyr qui vivoit en ce temps-ci, ils ont pris un latin payen de profession, pour un illustre défenseur de la religion Chrétienne, qu'on ne trouve point avoir jamais avoir écrit en latin, [non pas mesme les ouvrages qu'il faisoit à Rome pour estre presentez à l'Empereur.] 'Trogus Pompeius dont Justin a fait l'abbregé, est mis entre les illustres écrivains du temps d'Auguste,' & entre les historiens du premier genre avec Tite-Live, Saluste, & Tacite.

Voss.hi. lat.l.1. c.32.p.169. | p.168. | p.169. | c.19.p.98.99. | &c. | Probi v.p.234 a.

'Apien ou Appien qui a écrit l'histoire Romaine,[a] vivoit du temps de Trajan, d'Adrien, [& d'Antonin:] [b] & il écrivoit vers l'an 900. de Rome": [c] prés de 200. ans depuis le commencement de la monarchie des Cesars.[d] Il parle de la ruine de Jerusalem sous Adrien, comme d'une chose arrivée de son temps. 'Il estoit d'Alexandrie, plaida quelque temps à Rome, & puis fut employé par les Empereurs" à avoir soin de leur bien.

Suid.α.p.353.d f. | a Phot.c.57.p.52.m. | de J.C.147. | b Appi.pr.p.7. | c p.5. | d in Syr.p.83.f. | pr.p.10. | τῶν ἐπιτρο-πεύειν.

'Il écrivit l'histoire Romaine non tout de suite [comme T. Live;] mais faisant un ouvrage à part de toutes les nations subjuguées par les Romains, où il mettoit selon l'ordre du temps tout ce qui regardoit la mesme nation.' Ainsi son dessein estoit de faire une histoire exacte des Romains & de toutes les provinces de leur Empire 'jusqu'à Auguste: & il alloit aussi quelquefois jusqu'à Trajan.[e] Photius en conte vingt-quatre livres: [& il n'avoit pas neanmoins encore veu tous ceux dont Appien parle dans sa preface.] 'Suidas marque assez en particulier ce qui estoit contenu dans celuy qui regardoit les Gaules. [Nous en avons aujourd'huy l'histoire des guerres d'Afrique, de Syrie, des Parthes, de Mithridate, d'Iberie ou d'Espagne, d'Annibal, d'Illyrie, cinq livres des guerres civiles] ' au lieu des

p 8.9|Evag.l.6. c.24 p.442.a.b. | ἰυκενᾶς Evag. | Appi. p 4.f. | Phot c 57.p.52.m. | e p 48.49. | Su.d.α.p.353.c.f. | Phot.c.57.p.49.a.

Dio,val. p.546. neuf que marque Photius, ' & quelques fragmens de plusieurs autres, que M. Valois a tirez des recueils de Constantin Porphyrogenete, avec des extraits semblables de Polybe & de divers autres historiens ". ' On cite encore d'Appien les guerres de Judée, du Pont, de Trajan contre les Daces, & quelques autres.

Appi. pr.p.10.m. — imprimez en 1634.

Phot.c.57.p.52.m. ' Photius remarque que cet auteur aime extremement la verité de l'histoire, & qu'il apprend autant qu'aucun autre l'art de la guerre; que son style est simple & sans superfluité, mais vif & animé, propre à donner du cœur à des soldats abbatus, & à les adoucir quand ils s'emportent avec trop de violence. ' Il prend beaucoup de Polybe, & copie souvent Plutarque. Scaliger craint qu'on n'ait ajouté plusieurs choses indignes de luy à son histoire de Syrie.

Voss.hi.gr.l.2.c.13.p.223.

Appi.pr.4. ' Il fait dans sa preface une description generale de l'Empire Romain, qu'il borne du costé de l'Orient par l'Euphrate, le mont Caucase, la grande Armenie, & la Colchide; & du costé du Septentrion par le Danube, ' au delà duquel neanmoins il reconnoist que les Romains possedoient encore la Dace, comme ils tenoient aussi quelques peuples au delà du Rhein. Ils avoient plus de la moitié de l'Angleterre, negligeant le reste, dit-il, comme inutile, & ce qu'ils en tenoient mesme ne leur apportoit aucun profit. ' Il y avoit encore d'autres pays où ils depensoient plus qu'ils n'en retiroient; mais ils avoient honte de les abandonner. Cela faisoit qu'ils negligeoient de se rendre maistres " de beaucoup d'autres peuples, à qui ils se contentoient de donner des Rois, comme ils en donnoient à la grande Armenie. Et Appien assure avoir vu à Rome des deputez de plusieurs nations barbares qui demandoient à se soumettre à l'Empire, & que l'Empereur ne voulut pas recevoir parce qu'elles estoient pauvres, & qu'on n'esperoit pas d'en tirer aucun profit.

p. 5. — p. 6. — ἀπείρους τὸ πλῆθος.

Voss.h.gr.l.2.c.1.p.2..|Jons.l.3.c.9.p.256. ' On met du temps d'Antonin Callinicus Sutorius fils d'un Caius, parce qu'il a addressé un discours au medecin Galien [qui neanmoins n'a guere commencé à paroistre que sous M. Aurele.] ' Ce Callinicus estoit de Petra en Arabie, & fut Sophiste à Athenes. Il a fait en dix livres une histoire d'Alexandrie ' citée par S. Jerome: [a] & il a encore écrit contre les sectes des philosophes, sur le renouvellement des Romains (ce que l'on n'explique point,) & sur plusieurs autres sujets. [b] On a quelques fragmens d'un Callinicus sur les antiquitez Romaines,

Suid.κ.p.1360.c.d. — Hier.in Dan pr.p.5.. — a Suid.κ.p.13.o.d. — b Voss.h.gr.l.2.c.13.p.531.

en 1643. donnez ″par Leo Allatius. Vossius croit que c'est le mesme au-
teur. [Mais il faut remarquer que] ' Jonsius qui d'abord avoit Jons.l.3.c.9.p.
mis Sutorius du temps du medecin Galien comme Vossius, 256.
' soutient depuis qu'il a vecu du temps de l'Empereur Gallien. c.14.p.284.
' C'est sur cela qu'on croit qu'il faut rapporter à l'Empereur Eus.n.p.250.2.
Philippe un panegyrique qu'on trouve avoir esté prononcé par
un celebre Sophiste nommé Callinicus.

' Le poete Julius Paulus qui estoit tres-docte dans l'antiqui- Gell.l.1.c.22.p.
té, & homme de probité, vivoit du temps d'Aulu-Gelle, mais 36.l.5.c.4.p.135.l.16.
estoit mort avant que ce grammairien écrivist.[a] C'est pourquoy c.10.p.399.l.19.c.
on le peut mettre sous Adrien & Antonin. 7.p.478.
a Voss.lat.po.p.
52.

[b] Le philosophe Calvisius Taurus a aussi esté fort connu d'Au- b Gell.l.18.c.10.
lu-Gelle, qui prenoit ses leçons à Athenes, & il en rapporte di- p.455.
verses choses qu'on peut voir dans ses Nuits Attiques. Il pa-
roissoit en 145. selon la chronique d'Eusebe, [& il devoit ce
semble alors estre agé,] ' puisqu'Herode Atticus le regardoit Philst.soph.27.
comme son maistre. Il estoit de Tyr selon Philostrate,[c] ou de p.552.d.
Beryte selon Eusebe & Suidas; mais tous conviennent qu'il sui- c Eus.chr Suid.
voit & enseignoit la philosophie de Platon. Il a laissé divers τ.p.871.a.
écrits, un entr'autres sur la difference qui est entre la doctrine
de Platon & celle d'Aristote. ' Il ne s'accordoit pas non plus Gell.l.12.c.5.p.
avec les Stoïciens, & il avoit fait un livre sur les sentimens con- 289.
traires des Platoniciens & des Stoïciens, & des Stoïciens mes-
mes entr'eux. ' Aulu-Gelle cite de luy des traitez où il parloit l.1.c.26.p.41.
de la colere, & ' le premier de ses commentaires sur le Gorgias l.6.c.14.p.171.
de Platon. ' Le gouverneur de Crete estant venu avec son pe- l.2.c.1.p.43.
re à Athenes pour le voir, il voulut que le pere s'assit le pre-
mier: [Aulu-Gelle loue souvent sa moderation,] ' & nous ap- l.17.c.8.p.420.
prend que ses festins consistoient en un plat de lentilles & de
citrouille.

ARTICLE XV.

D'Apollone Stoïcien, de Ptolemée l'astrologue, de Fronton, & de quelques autres hommes de lettres.

' TELEPHE qui a enseigné à L. Verus la grammaire gre- L.Ver.p.35.d.
que, ' est apparemment ce grammairien de Pergame à n.S p.10'.1.2|
qui Suidas attribue beaucoup d'écrits,[d] & entr'autres sur la Jons.l.3.c.9.p.
rhetorique d'Homere, sur la conformité de ce poete avec Pla- 256.
ton, les vies des poetes tragiques & comiques, l'art des biblio- d Suid.τη.p.897.
d.e.

theques pour savoir quels sont les bons livres, la description de Pergame & l'histoire de ses Rois, des loix & des coutumes d'Athenes, & un recueil d'epithetes.

M.Aur.v.p 23.b. 'Claudius Maximus philosophe Stoïcien [ou plutost " Platonicien,] fut un des maistres de M. Aurele, 'qui dit en avoir receu de fort belles instructions. [a] Il loue la constance qu'Antonin avoit fait paroistre dans la maladie de Maxime, '& parle autre-part de la mort de Maxime suivie de celle de Seconde ' sa femme : car tout cela se rapporte aisément au mesme Maxime: ' ce philosophe estoit de Tyr : Eusebe en parle sur l'an 146. [b] Il a écrit sur la doctrine d'Homere, & sur d'autres matieres de philosophie. [On en a aujourd'huy plusieurs discours qui regardent presque tous la philosophie de Platon ;] ' & on en estime beaucoup l'eloquence douce & agreable. ' On les range differemment. Le titre porte dans les manuscrits qu'il en fit quelques-uns dans son premier voyage de Rome ; [ce qui nous apprend qu'il y est venu plusieurs fois.] ' Quelques-uns croyent qu'il fut Consul en l'an 144. & ensuite Proconsul d'Afrique : [mais " cela n'est pas sans difficulté.] NOTE II. V. la note 4.

M.Aur.l.1.c.12. | 11 13. a c.13 p 19. l.1.c.22 p.24. Spart.n.S.p.78.2.b. Eus chr. b Suid.μ p.92.d.e. Max.Ty.prol. n.p.7-14. Pagi,144.§ 1.

' Nous avons déja veu qu'Antonin avoit fait venir d'Orient Apollone philosophe Stoïcien, pour instruire M. Aurele. [c] On dispute s'il estoit de Calcedoine ou de Calcide. [La chose n'est pas de grande importance : mais j'aimerois mieux le faire de Calcide, ' comme Casaubon, & apparemment de l'une des deux villes de ce nom qui sont en Syrie.] ' M. Aurele alloit chez luy écouter ses leçons mesme depuis qu'il fut elevé à la dignité imperiale, [quoique ce philosophe fust assez indigne de cet honneur,] ' & par sa sotte fierté que nous avons remarquée, & par son avarice basse, qu'Antonin ne put pas tout à fait dissimuler. 'C'est ce qui fait que quelques-uns doutent si c'est cet Apollone ' à qui M. Aurele attribue de fort belles regles de morale, qu'il dit en avoir apprises. [Je ne croy pas neanmoins qu'il y ait lieu d'en douter : & les philosophes savoient fort enseigner aux autres ce qu'ils ne pratiquoient pas.]

T.Ant v p.21.a| M.Aur.v.p.23 b. c Jons l.3.c.9.p.256.257. Spart.n.p.53.1.d. M.Aur.v.p.23.b. T.Ant.v.p.21.a. n.C.p.53.2.b.c. M Aur.l.1. c.5. p.7.

' On croit que ce peut estre cet Apollone Stoïcien que Photius fait auteur d'un ouvrage sur les femmes qui s'estoient appliquées à la philosophie, ou qui se sont rendues illustres par quelque autre voie. ' Baronius croit que ce peut estre le mesme Apollone ami de M. Aurele, qui tascha de porter le celebre Bardesane à renoncer au Christianisme, comme nous l'apprenons de S. Epiphane. ' Casaubon ne s'en eloigne pas ; [d] & le P.

Jons.l.3. c.9.p.256.257|Phot.c.161.p.341.m. Bar.175.§ 18| Epiph.56 c.1.p.477.a. Spart.n.C.p 53.1.1. d Epiph.n.p 224.

Petau le dit positivement. [Mais il n'y a aucun fondement de croire que ce soit cet illustre Senateur, qui souffrit le martyre pour JESUS-CHRIST sous Commode.] ' Spartien parle d'un Apollone de Syrie qui a écrit sous Adrien ou depuis : mais c'estoit un Platonicien. Adri.v.p.2.b.

' Ptolemée le prince des Astrologues fleurissoit sous Adrien & sous Antonin. [a] On marque sa que derniere observation astronomique fut le mecredi 2. fevrier en l'an 141. [b] Suidas le fait vivre neanmoins sous M. Aurele, & luy donne la qualité de philosophe. Il le fait Alexandrin, & nous apprend qu'il avoit aussi le nom de Claude. Il fait une liste de plusieurs de ses ouvrages, & ajoute qu'il en avoit encore fait d'autres. [Il nous en reste aujourd'huy de fort considerables sur l'astrologie, & sur la geographie.] ' Ces derniers ont esté fort estimez des anciens. [c] Mais on pretend qu'il y a des manuscrits des autres fort differens des imprimez. [d] Vossius soutient qu'on a creu qu'il estoit d'Alexandrie, parce qu'il y a fait ses observations astronomiques, mais qu'en effet il estoit de Peluse, ville celebre de l'Egypte ; ce qu'il fonde sur l'autorité de quelques manuscrits, & des Arabes. Pet.rat.l.5.c.9.p.225. a Labb.chr. b Suid.π.p.646.b. Voss.hi.gr.l.4.c.17.p.482. c Cyp.diss.ap.c.16.p.25. d Voss.p.482.

[Nous ne pouvons pas mettre plustard que sous Antonin] ' Sulpice Apollinaire professeur en grammaire à Rome, puisque Pertinax depuis Empereur prit sa place avant que d'obtenir d'Antonin aucun employ dans les troupes. ' Aulu-Gelle parle souvent de cet Apollinaire, comme d'un homme tres-habile pour les lettres ; [e] & il le frequentoit estant jeune plus qu'aucun autre grammairien. [f] Il reprenoit les fautes des autres avec douceur, & en témoignant avoir de l'estime pour eux. [g] Il a laissé quelques lettres, [h] & un écrit où il reprenoit un autre grammairien, nommé Cæsellius Vindex. [i] On marque qu'on a encore quelque travail qu'il avoit fait sur Terence. Pertin.v.p.54.a. Gell.l.4.c.17.p.128.13.c.67.p.319. e l.6.c.6.p.164|20.c.6.p.493. f l.13.c.19.p.321|18.c.4.p.445. g l.16.c.5.p.356. h l.2.c.16.p.58. i C.lvis.an.163.p.352.1.

' Fronto qui est loué par un panegyriste comme " le second maistre de l'eloquence Romaine [aprés Ciceron,] ou plutost comme égal à luy quoique dans un autre genre, [est sans doute ce] ' M. Cornelius Fronto homme Consulaire, dont Aulu-Gelle releve beaucoup l'erudition & la politesse, [l] & qu'il dit n'avoir jamais esté voir, ce qu'il faisoit souvent estant jeune, sans y apprendre beaucoup. ' Il estoit le plus celebre avocat de Rome du temps d'Adrien : [m] & il enseigna l'eloquence latine à M. Aurele, [n] & à L. Verus. [o] Il apprit aussi à M. Aurele à detester cet esprit malin, envieux, " trompeur, & dissimulé qu'on voit dans les tyrans, & ce qu'on remarque dans les personnes *non secundum sed alterum decus.* Spart.n.C.p.50.1.e.f.ex Eum. Gell.l.2.c.26.p.74|l.19.c.10.p.475. l l.19.c.8.p.469. Dio.l.69.p.796.1. m l.71.p.811.d| M.Aur.v.p.20.a. n L.Ver.…c. o M.Aur.l.1.c.8.p.9. *ποικιλία.*

de qualité, qu'ils ont peu de naturel & d'affection pour leurs enfans. M.Aur.v.p.23.a. / M. Aurele le considera plus que tous les autres qui l'avoient instruit, luy fit decerner une statue par le Senat, a Auson conf.p. 388. [a] & le fit Consul pour deux mois subrogé à quelque autre. Gell.l.2.c.26.p. 74. [Ce fut apparemment dés le temps d'Antonin,] / puisque Favorin semble avoir vécu jusqu'aprés ce Consulat.

S. Jerome parle de ce Fronton sur l'an 163. & l'appelle un tres-illustre Orateur. Sidon.l.1.ep.1. p.2|4.ep.3.p.85| n.p.71 Macrob. sat.l.5.c.1.p.364. / On le fait chef d'une espece particuliere d'eloquence, c'est à dire de celle qui estoit plus grave & moins fleurie. [On avoit sans doute plusieurs discours de luy.] b Sidon.l.8.ep.10. p.231. [b] Celuy contre Pelops estoit le plus estimé. c M.Aur.n.C.p. 57 2.f. [c] Il y a une lettre de luy dans Sosipater Charisius, [& quelques extraits sur la proprieté des mots " dans le recueil des auteurs de la langue latine.] imprimé en 1595.p.1327. d Sidon. l.8.ep.3. p.215. [d] S. Sidoine loue Leon homme fort illustre au v. siecle d'imiter l'eloquence de Fronton, dont il avoit tiré sa naissance. e Onu.in fas.p. 213.c. [e] On trouve dans une inscription un Aufidius Victorinus Prefet de Rome & deux fois Consul, &c. [qui apparemment estoit son gendre,] un Fronton Consul son petit-fils, & un M. Aufidius Fronto, fils de celuy-ci. Dio,l.72.p.822. a.b.c. / Dion fait un grand eloge de ce Victorin, qui mourut sous Commode. f M.Aur.v.p.23. c.d. [f] M. Aurele avec qui il avoit étudié l'eloquence l'aima beaucoup.

g Min.Fel. p.8. c|26.a. [g] On trouve dans Minuce Felix qu'un Fronton de Cirte [en Numidie] avoit fait quelque discours contre les Chrétiens qui estoit celebre dans le commencement du troisiéme siecle : p.8.n.f. / & des personnes habiles croyent que ce peut estre Cornelius Fronto l'orateur.



L'EMPEREUR M. AURELE ANTONIN SURNOMMÉ LE PHILOSOPHE, AVEC L. AURELIUS VERUS.

ARTICLE PREMIER.

De la famille de M. Aurele.

M. AURELE a passé pour le meilleur Prince & le plus reglé que les Romains ayent jamais eu, [a] & son regne pour un siecle d'or. [Il a verifié] [b] ce qu'il avoit souvent dans la bouche, l'ayant tiré de Platon, que les Etats seroient heureux si les Rois estoient philosophes. ' Cette felicité que sa vertu & sa douceur procuroient aux peuples, [luy estoit d'autant plus glorieuse, que rien n'y contribuoit d'ailleurs.] ' Au contraire durant qu'il regna, les guerres, les inondations, les tremblemens, les pestes, & toutes sortes de malheurs accablerent tellement l'Empire, qu'on croit qu'il eust esté entierement ruiné, s'il n'eust esté gouverné par un prince aussi vigoureux, aussi sage, aussi liberal, & aussi bon que celuy-ci. Ainsi l'on a eu raison de dire que Dieu l'avoit donné aux hommes pour temperer la rigueur des peines que sa justice leur faisoit souffrir.

Dio,l.71.p.815. a M.Aur.v.p.22.c. a Dio,p.816. b M.Aur.v.p.35.c. Eutr. Vict.epit| Dio, val.p.722.

' On convient que la famille des Anices dont il estoit sorti, estoit tres-illustre. On la fait remonter jusqu'à Numa, & encore plus haut.] Il semble neanmoins qu'elle n'ait point esté dans les charges] ' jusqu'à Annius Verus bisayeul de M. Aurele, qui de Succube [ville de la Betique] en Espagne estant venu à Rome, y fut fait Senateur & Preteur. Son fils de mesme nom fut fait Patricien par Vespasien, Prefet de Rome, ' & trois fois Consul. [c] Il eut pour fils Annius Verus pere de M. Aurele,

Eutr.|M.Aur.v.p.22.d. M.Aur.v.p.22.c.d. Dio,l.69.p.797. c M.Aur.v.p.22.c.d.

Annius Libo qui fut Consul, & [Annia] Galeria Faustina femme de l'Empereur Antonin. Ce dernier Annius Verus mourut
p.24.e|n.C.p.57.1.a. estant Preteur aprés avoir épousé Domitia Calvilla, ' nommée
a v.p.22.e. aussi Lucilla, dont il eut M. Aurele,[a] & une fille qui est appel-
b Gall.progn.t.3.p.461.a. lée dans l'histoire Annia Cornificia.[b] On trouve [en l'an 170. ou peu aprés] une Annia Faustina parente de M. Aurele.

M Aur.v p.22.d. ' Ce Prince naquit le 26. d'avril de l'an [121.] auquel son
e|n.S.p.76.2|Dio,l.69.p.797.b. ayeul estoit Consul pour la seconde fois. ' On luy donna d'abord le nom de son bisayeul maternel, Catilius Severus, qui
M.Aur.v.p.22.e. avoit esté Prefet de Rome, & deux fois Consul. ' Aprés la mort de son pere, ayant esté adopté par son ayeul paternel, il fut ap-
e|23.d. pellé comme luy [M.] Annius Verus: ' & Adrien au lieu de
Dio,l.69 p.797.b. Verus l'appelloit Verissimus, c'est à dire *tres-veritable*, ' à cause [1] qu'il voyoit en luy un esprit ferme & constant, [qui alloit toujours droit à la verité & à son devoir:] ' & il est marqué sous
Just.apol.2.p.53.b. ce nom dans le titre de la grande apologie de S. Justin,[c] &
c M.Aur.n.C.p.57.1.f. dans quelques autres endroits de l'histoire. [Lors qu'il fut ado-
Gruter,p.300.1. pté par Antonin] ' il prit les noms de M. Ælius Aurelius Ve-
M.Aur.v.p.24.c. rus, ' parce qu'Aurele estoit le nom de la famille d'Antonin, [& Ælius de celle d'Adrien dans laquelle Antonin estoit en-
L.Ver.p.36 c. tré:] ' estant devenu Auguste, il laissa son nom de Verus à L. Commodus son frere d'adoption, & prit pour luy celuy d'Antonin, sous lequel il est tres-souvent marqué dans l'histoire. Mais on le distingue de T. Antonin ou par le prénom de Marc,
n.C.p.56. ou par le surnom de Philosophe] ' que le consentement general des écrivains luy a attribué: car on ne trouve point qu'il luy ait esté donné par aucun acte public, ni par l'autorité du Senat.

Dio,l.69.p.797.b. ' Dion dit qu'il estoit " parent d'Adrien: & Eutrope le fait NOTE 1. aussi parent de L. Verus qui regna avec luy.] L'histoire n'ex-
M.Aur.v.p.23.d. plique pas ces alliances:] ' mais on voit qu'il fut elevé tout enfant dans le sein d'Adrien selon l'expression des historiens, & que dés l'age de six ans, ce prince le relevoit déja par toutes les prerogatives & " tous les honneurs dont son age estoit capable. &c.
p.24.a|29.c|Eutr. ' On marque qu'il eust mesme voulu l'adopter & le faire son successeur: mais parce qu'il le trouvoit encore trop jeune, il prit au lieu de luy T. Antonin son oncle, afin qu'au moins il pust regner aprés luy.

1. ὅτι φύσιν ψυχῆς ἐῤῥωμενεστάτην ἤδη ὑπέφαινεν.



ARTICLE

ARTICLE II.

Excellent naturel de M. Aurele : Il étudie le paganiſme, les lettres & le droit.

[Dio, l. 69. p. 797. b; Eutr.] 'LA parenté n'eſtoit pas la ſeule raiſon qui faiſoit qu'Adrien aimoit M. Aurele. Il l'admiroit encore parce qu'il voyoit déja dans luy une grandeur d'ame extraordinaire. [Dio, l. 71. p. 815. d.e.] ' Car il eſtoit naturellement porté à la vertu [telle que la raiſon humaine la peut connoiſtre & la peut former.] Dans ſa plus tendre jeuneſſe, il ſe conduiſoit ſi bien avec ſes parens, qu'ils l'aimoient tous. [M. Ant. l. 1. c. 14. p. 19.] ' Il nous aſſure luy-meſme " qu'il n'a jamais manqué à ce qu'il devoit à ſon pere & à ſa mere, à ſa ſœur, à ſes parens, à ſes amis : mais il le fait avec beaucoup de modeſtie, diſant que c'eſt qu'ils eſtoient tous ſi bons, qu'ils ne luy avoient jamais donné occaſion de leur faire paroiſtre la mauvaiſe humeur qui luy eſtoit naturelle. [Eutr; M. Aur. v. p. 22. e.] ' Son eſprit eſtoit ſi grave & ſi tranquille, qu'on pretend que dans ſon enfance meſme ni la joie ni la triſteſſe ne luy faiſoient jamais changer de viſage.

[" μὴ πλημμελῆσαι π.]

[M. Aur. v. p. 22. d.] ' Il fut elevé chez Annius Verus ſon grand-pere, qui l'avoit adopté, [M. Ant. l. 1. c. 14. p. 19.] ' par une femme que ce grand Magiſtrat entretenoit : & il remercie ſes Dieux de ce qu'une ſi mauvaiſe education avoit peu duré. [M. Aur. v. p. 23. d.] ' Il ſemble qu'Adrien ait voulu l'avoir chez luy. [a M. Ant. l. 1. c. 14. p. 19. 21.] [a] Il reconnoiſt encore devoir au ciel la conſervation de ſa chaſteté, [ce qui eſtoit un bonheur extremement rare parmi les Romains.] [Ariſt. or. 9. p. 114.] ' Et un auteur dit que beaucoup louoient la chaſteté, mais qu'il n'y avoit que luy qu'on cruſt la poſſeder, parce qu'il avoit toujours eſté au deſſus des plaiſirs dont les autres ſont les eſclaves. [M. Aur. v. p. 25. a.] ' Eſtant encore enfant il recommandoit ſans ceſſe à ceux qui avoient ſoin de ſon bien " d'agir avec douceur & avec humanité.

[" *ne quid arrogantiùs facerent.*]

[Mais Dieu dont les jugemens ſont impenetrables, permit au demon de l'attacher fortement dés l'enfance à l'idolatrie :] [M. Aur. v. p. 23. d.] ' car il n'avoit encore que huit ans lors qu'Adrien le mit dans une compagnie " de preſtres payens. [Dio, l. 71. p. 804. b.] ' Et comme il vouloit faire parfaitement tout ce qu'il faiſoit, [b M. Aur. v. p. 23. d.] [b] il s'appliqua à apprendre fort bien tout ce qui regardoit les fonctions de ce ſacerdoce ; & il les pratiquoit avec ſoin. [Ariſt. or. 9. p. 108. c.] ' Auſſi on a dit de luy que ſa premiere vertu avoit eſté la religion : [heureux ſi cette religion euſt eſté la veritable !] [M. Aur. v. p. 31. c.] ' Avant que de commencer la guerre des

[" des Saliens preſtres de Mars.]

Marcomans il rétablit avec grand soin le culte de ses faux Dieux, '& differa son depart pour faire ' toutes sortes de ceremonies &c. payennes: ' dequoy les payens mesmes se sont moquez; & on a encore un distique où les bœufs blancs souhaitent qu'il ne revienne pas victorieux, de peur qu'il n'extermine leur race à faire des sacrifices.

' Les payens l'ont loué comme d'une action de pieté, de ce que " dans les jours mesmes où les Romains n'avoient point de sacrifices publics, il en offroit dans sa maison. ' Ne se contentant pas des superstitions Romaines, il employoit aussi quelquefois celles des autres nations: & se trouvant à Athenes, il voulut [1] y estre receu à la participation des mysteres de Cerés. ' Il avoit mesme de la creance pour les songes, & s'imaginoit y avoir appris des remedes pour ne point cracher le sang, " pour n'avoir point de vertiges, & pour d'autres choses [semblables. Nous marquons tout ceci pour montrer qu'il ne se faut pas étonner qu'un Prince estimé si doux & si équitable, ait persecuté la veritable religion, comme nous verrons " autre-part qu'il fit.]

' Cependant il condannoit luy-mesme la superstition dans les autres, & vouloit qu'on releguast dans des isles, ceux qui se servoient du nom de Dieu pour epouvanter les esprits foibles. Il bannit ainsi un homme accusé d'avoir predit une revolte. ' Il défendit à ceux de Peluse le culte de Serapis, ' à cause des crimes qu'ils commettoient dans ces mysteres. ' Il faisoit profession de n'estre pas facile à croire ce qu'on disoit de la magie, des enchantemens, de ceux qui pretendent faire venir les demons, & des autres choses de cette nature.

' Il fut elevé de tres-bonne heure dans l'étude des lettres & de la philosophie, " sous des maistres fort estimez, ' qu'il considera tous comme des personnes à qui il avoit obligation, " & &c. qu'il recompensa fort bien. Les plus celebres pour l'eloquence sont Herode Atticus, & M. Cornelius Fronto " qu'il éleva jusqu'au Consulat. ' Il aimoit extremement " la connoissance de l'antiquité: & il avoit des recueils des ecrits [des anciens,] pour s'en servir dans sa vieillesse. Aurele Victor le prefere beaucoup à Antonin pour l'eloquence. ' Et neanmoins il nous dit luy-mesme qu'il avoit bien-tost quitté l'etude de la rhetorique, de la poësie, & des autres choses semblables. ' Il avoit mesme peu profité, dit-il, du temps qu'il y avoit mis: & il remercie le

Marginal notes (left): p.28.a.b. | Dio.l.71.p.721. | M.Aur.v.p.28.a. | M.Ant.l.1.c.17.p.23. | M.Aur.n.C.p. | p.22.c. | n.C.p.75.76. | M.Ant.l.1.c.3.p. | Herod.l.1.p.464. | M.Ant.l.1.c.4.p.4. | c.14.p.21. | M.Aur.v.p.22.e. | p.23.a. | l.1.c.14.p.21.

Marginal notes (right): &c. | 1. | V. la persec. de M. Aurele. | &c. | &c. | V. Antonin § 15.

1. C'est ce qu'on appelloit par un terme propre *estre initié* ou *voir les mysteres*.

ciel " de ce qu'il n'y avoit pas de naturel, parce qu'il s'y fust peut-estre attaché.

' Il étudia aussi le droit de fort bonne heure sous L. Volusius " Metianus, ' dont nous avons encore quelques fragmens: [a] & cette étude luy fut tres-utile lors qu'il eut à rendre la justice estant Empereur. Car sachant fort bien toutes les loix, il n'avoit pas besoin de recourir aux Jurisconsultes.

ou Mæcianus.

M. Aur. v. p. 23 c. a p. 24. 2. b. a Ant. t. er. 9. p. 109. 110.

ARTICLE III.

M. Aurele s'applique à la philosophie: Sa complexion.

' ATHENAGORE dans son apologie pour la religion Chrétienne luy attribue d'avoir esté parfait en toute sorte " de science, sur tout dans la connoissance des sentimens des philosophes. ' Et en effet sa plus grande étude fut celle de la philosophie. Dés l'age de douze ans il prit l'habit de philosophe, c'est à dire le manteau des Grecs; & bien-tost aprés il en voulut mener la vie [sobre & austere] jusqu'à coucher à terre. ' Neanmoins les instances de sa mere l'obligerent à prendre ensuite un petit lit qu'on couvroit de quelques peaux. [b] Il remercie le ciel de ce qu'aimant la philosophie, il n'estoit pas tombé entre les mains de ceux qui s'attachoient [moins à regler les mœurs,] qu'à l'eloquence, comme les Sophistes, ou à faire des syllogismes, ou à speculer les astres.

Athen. apol. 6. 1. d.

M. Aur. v. p. 23. a | n. C. p. 5. 1. 2.

v. p. 23. a. M. Ant. l. 1. c. 3. p. 5.

b M. Ant. l. 1. c. 14. p. 25.

' Julien l'apostat en le faisant appeller à l'assemblée de ses dieux, le dépeint comme un homme extremement venerable, qui avoit le visage & les yeux un peu abbatus de travail, mais qui faisoit éclater en luy une beauté incomparable en ce qu'on ne luy voyoit rien d'orné ni d'ajusté. Sa barbe estoit toute épaisse [& mal peignée, ses habits simples & modestes. Son corps attenué par son peu de nourriture, estoit, dit-il, comme transparant, & jettoit mesme de l'éclat comme la lumiere la plus pure & la plus vive.

Juli. cæs. p. 22.

' M. Aurele étudia la philosophie Peripateticienne sous un Claude Severe, ' qu'il fit Consul vers l'an 163. [c] mais " il s'attacha bien plus à celle des Stoïciens, dans laquelle il eut pour maistre Apollone de Calcide, [d] qu'Antonin déja Empereur avoit fait venir exprés pour le luy mettre entre les mains; [e] Sextus de Queronée petit-fils de Plutarque, Junius Rusticus, Clau-

&c.

V. Antonin § 3. 15.

M. Aur. v. p. 23 b. Gal. prog. p. 453. | 459. | Noris, ep. cons. p. 109. 110.

c M. Aur. v. p. 23. b. 20 c.

d T. Ant. v p. 21. d.

e M. Aur. p. 23. b.

Euseb.chr.an. dius Maximus, & Cinna Catullus. ' Eusebe y joint un Basilide
de Scythople, & ce semble aussi Arrien [le celebre disciple d'E-
M Ant.l.1.p.5.7. pictete.] ' M. Aurele remarque luy-mesme diverses maximes
11.19. importantes pour la conduite de la vie, qu'il avoit apprises de
p.5. Rustique, d'Apollone, de Sextus, de Catule, & de Maxime. ' Il
met entre ses precepteurs Diognete, qui l'avoit porté à aimer
p.9. la philosophie, Bacchius, Tandaside, & Marcien, ' Alexandre
Platonicien, un autre Alexandre grammairien, & Fronton [qui
luy avoit appris l'eloquence.]

c.14.p.21. ' Il se réjouit particulierement d'avoir connu Apollone, Rus-
M. Aur. v p.23 b. tique, & Maxime. ' Depuis mesme qu'il fut Empereur, il alloit
Phil.st.soph.27. écouter Apollone ' & Sextus dans leurs écoles, estant bien-aise
p.556.a.b Dio,l.71 p.802.a. quelque agé qu'il fust, d'apprendre ce qu'il ne savoit pas.

a M. Aur. v.p.23. b. [a] Mais Rustique estoit celuy qu'il estimoit & qu'il consideroit
le plus. [Il pouvoit estre petit-fils de Junius Arulenus Rusticus
si celebre sous Domitien qui le fit mourir.] Il savoit tres-bien
non seulement la philosophie, mais aussi tout ce qui regarde la
Them.or 13.17. p.173.c|215.a. conduite " de l'Etat & de la guerre. ' C'est pourquoy M. Aure- domi.
le le tira de ses livres, pour partager avec luy le soin & le gou-
M Aur. v.p.23.c| n.C.p.58 2 b. vernement de l'Empire; ' & il prenoit son avis sur toutes les af-
faires particulieres & publiques. On marque qu'il luy donnoit
toujours le baiser mesme avant les Prefets du Pretoire. Il le fit
Prefet de Rome, & deux fois Consul; & aprés sa mort il pria le
Noris,ep.con.p.101. Senat de luy faire dresser des statues. ' L'on trouve encore un
rescrit qu'il addresse à Junius Rusticus Prefet de Rome [1]. 1.

Eutr. ' M. Aurele estoit si bien instruit de la philosophie, [b] qu'il
b M Ant.l.1.c.3.4.p.5 M. Aur. v. n.C.p.27.1.b. écrivoit des dialogues " estant encore tout jeune. Mais ayant ἐν παιδί.
appris de Diognete à en faire, il apprit de Rustique à n'en [fai-
re plus, parce qu'il y avoit en cela plus d'ostentation que d'uti-
Philst.soph.27. p.556.a. lité pour une personne de son rang.] ' Il écoutoit, comme nous
avons dit, ces philosophes, parce qu'il estoit bien-aise d'appren-
Gal.progn.t.3. p.460.e. dre toujours quelque chose d'eux. ' Mais du reste il estoit per-
suadé qu'il n'y en avoit que peu ou point qui fussent [vraie-
ment] philosophes, [& qui pratiquassent ce qu'ils enseignoient,]
& l'experience luy avoit fait connoistre que la pluspart non seu-
lement estoient avares & interessez, mais ne cherchoient qu'à
disputer, & n'avoient qu'un esprit de vanité, de malignité, &
de jalousie.

M.Aur.v.p.23.24. ' Il n'alloit guere aux spectacles que par complaisance :

M.Ant,l.1.c.14.p.21. 1. Il dit qu'il s'estoit souvent fasché contre Rustique, sans rien faire neanmoins dont il eust eu sujet de se repentir ; [mais il ne s'explique pas davantage.]

' & lors qu'il s'y trouvoit estant Empereur, il lisoit, ou s'entre- p.28.c.
tenoit d'affaires, & signoit mesme les expeditions, sans se met-
tre en peine des railleries qu'en faisoit le peuple. ' Au contrai- p.24.a.
re il aimoit naturellement les exercices du corps & y réussissoit.
Mais l'amour de la philosophie l'emportant sur tout, ' son ap- p.23.c|Dio,l.71.
ἀσκήσεις. plication à l'étude, " & la vie dure qu'il menoit, luy altererent p.816.
la santé : de sorte que quoiqu'il fust naturellement fort robuste,
il estoit toujours infirme, & avoit peine sur tout à souffrir le Dio,p.804.b.c.
froid. Cela l'obligeoit à prendre de la nourriture dés devant le
jour, mais en tres-petite quantité ; & il ne mangeoit plus rien
durant tout le reste de la journée [jusqu'à souper,] sinon qu'il
prenoit de la thériaque, moins comme un contrepoison, que
pour se fortifier l'estomac & la poitrine qu'il avoit fort foible.
' Il en prenoit tous les jours : & l'on attribuoit à ce remede la Gal.prog.p.460.
santé dont il jouissoit ordinairement [nonobstant sa foiblesse ;] c|ant.t.-.p.424.
ce qui en rendit l'usage assez commun de son temps. [a] C'estoit a.c|ther. t.3. p. 457.c.
Galien qui la luy composoit dans les dernieres années de sa vie, a ant.p.424.b.
aprés la mort d'un autre medecin nommé Benedrius.

' Il prenoit aussi dans le reste un assez grand soin de sa santé, M.Aur.v n.C.p.
estant extremement reglé dans toutes ses actions, ayant des heu- 60.1.d.e.
res marquées pour prendre le bain, pour faire exercice, & pour
les autres choses semblables. ' Il n'alloit au bain que sur les trois c|39.1.c.
heures aprés midi pour le plutost, quoique l'ordinaire fust d'y
aller dés deux heures. ' Il estoit, comme nous avons dit, fort Juli.cæs.p.33.
sobre dans le manger. ' Ainsi quoiqu'il eust peu de santé, il eut Dio,l.71.p.804.
neanmoins assez de force [pour vivre prés de soixante ans, fai- b.c.
re de fort grandes choses,] & examiner les affaires avec beau-
coup de soin & d'application. Car il aimoit le travail ; ' & on val.p.712.
marque que nonobstant sa foiblesse, il écrivoit toujours de sa
main à ceux qu'il aimoit particulierement.

ARTICLE IV.

M. Aurele est adopté par Antonin, elevé par luy à la dignité de Cesar, & à la puissance du Tribunat ; épouse sa fille Faustine, & en a plusieurs enfans.

' M. AURELE n'avoit qu'environ seize ans lors qu'il ce- M.Aur.v.p.23.c.
da à sa sœur toute la succession de son pere : & sa me-
re voulant qu'il en conservast une partie, il luy dit qu'il seroit
mesme bien aise qu'elle donnast à sa fille tout ce qu'elle avoit,

parce que c'estoit assez pour luy de la succession de son grand-pere Annius Verus.

p.22.c. p.24.a.b. 'Ce fut apres cela qu'Adrien en adoptant Antonin, voulut qu'il adoptast luy-mesme M. Aurele agé alors de [prés] de dix-huit ans, & L. Commodus qui n'en avoit que [sept ou] huit, [mais qui estoit déja petit-fils d'Adrien par adoption, & fils de L. Cesar: & ainsi il sembloit devoir tenir le premier rang :] 'neanmoins Adrien mesme voulut que M. Aurele fust le premier, soit comme son parent, soit pour son age, soit à cause des grandes qualitez qu'il voyoit en luy. [Et l'evenement fit encore mieux voir qu'il avoit eu raison en cela.

Toutes ces adoptions se firent apparemment le 25. fevrier de l'an 138.] 'M. Aurele bien loin de s'en élever, [a] n'apprit qu'avec une espece de tremblement & d'effroy qu'on le faisoit entrer dans la maison imperiale. Il ne put dissimuler sa tristesse; & ceux de sa maison luy en demandant la cause, il les entretint des maux qui accompagnent le droit de commander aux autres. 'Adrien le fit aussi designer Questeur pour l'année suivante, quoiqu'il n'eust pas encore l'age prescrit par les loix. — V. Antonin note 1.

'Ce mesme prince l'avoit accordé dés l'age de quinze ans avec la fille de L. Verus "Cesar, 'qu'on croit estre celle qui est appellée Fabia dans quelques endroits de l'histoire: '& d'autre-part il avoit ordonné qu'Antonin donneroit sa fille Annia Faustina au jeune Lucius. [b] Mais dés qu'il fut mort, "comme Lucius n'estoit qu'un enfant, Antonin fit proposer à M. Aurele d'épouser sa fille. "Il demanda du temps pour en deliberer; [& s'y estant enfin resolu,] 'il épousa Faustine quelque temps aprés, & en 146. au plustard. [Mais ce mariage ne luy fut pas heureux, à cause des mœurs de Faustine, & de Commode son fils.] 'Il paroist neanmoins que Fabia ne valoit pas mieux que Faustine. — Note 2. — le 10. juillet 138. — V. Antonin § 9.

'Il avoit une fille de Faustine dés le commencement de 147. [Et ce pouvoit estre Lucille mariée vers 164. à L. Verus, & depuis à Pompeien.] 'Il en eut plusieurs autres, dont trois vivoient encore en 193. [c] Caracalla en fit mourir une [en l'an 212.] "qui estoit déja vieille, & que le respect de son pere avoit fait honorer jusque-là de tous les Princes. 'Durant "la premiere guerre d'Allemagne, M. Aurele avoit avec luy une de ses filles, agée seulement de trois ans. 'L'aisnée de celles qui restoient en l'an 189. estoit une Fadilla. [b] On en trouve une autre dans une inscription nommée "Vibia Aurelia, qui survequit son pere, [f] & — πρεσβύτιδα. — vers 173. — Note 3.

encore une à qui on donne le nom de Domitia Faustina, morte
1. [1] apparemment dans l'enfance avant Antonin. ' Outre L. Verus & Pompeien, Antonius Brutus & Petronius Mamertinus qui furent Consuls, l'un en 181. & l'autre en 182. épouserent des filles de M. Aurele. Petrone en eut un fils nommé Antonin. Pagi,180.§4. Com.v.p.45.c.e.

' M. Aurele eut aussi plusieurs fils. Commode qui regna depuis, & Antonius Geminus estoient jumeaux. Ils naquirent le 31. aoust de l'an 161. ' dans le palais & dans la pourpre, leur pere estant déja Empereur, [comme ceux que les nouveaux Grecs ont appellé pour ce sujet Porphyrogenetes.] ' M. Aurele prenoit souvent Commode encore tout petit entre ses bras, & le presentoit aux soldats, pour le recommander à leur foy: [& il faisoit sans doute la mesme chose d'Antonin.] ' Les astrologues promettoient la mesme durée de vie à ces deux enfans: ce qui n'empescha pas qu'Antonin ne mourust quatre ans aprés. p.45.e. Hero.l.1.p.468.b. a. Com.v.p.45.e.

' M. Aurele eut [en 163.] un troisiéme fils nommé Severe, ' ou [plutost] Verus, qui mourut en l'an 170. agé de sept ans. ' Diverses medailles luy donnent le nom d'Annius Verus; [a] à quoy quelques modernes ajoutent encore celuy de Sextus sur l'autorité de Galien. [b] D'autres croient que ce Sextus est un quatriéme fils de M. Aurele: [" & tout cela reçoit beaucoup de difficulté.] ' Verissime qu'Herodien donne pour frere unique à Commode, [c] ayant peut-estre moins connu les autres, parce qu'ils estoient morts auparavant, & dans les premieres années de l'enfance, est assez probablement Annius Verus: estant aisé qu'on luy donnast aussi le nom de Verissime, [comme à M. Aurele son pere. Et cela s'accorde avec ce qu'Herodien ajoute,] ' que ce Verissime estoit mort extremement jeune. p.46.b. M.Aur.v.p.21.b. Pagi,166.§3.Bir.p.252. a Spal.n.C.p.92.1.c.d. b n.S.p.114.1.c.d. Hero.l.1.p.464.b. c Pagi.p.166.§5.app. Hero.l.1.p.464.b.

NOTE 4.

[d] Nous trouvons dans les inscriptions un T. Aurelius Antoninus, & un T. Ælius Aurelius fils de M. Aurele & petit-fils de T. Antonin. ' Ils doivent estre nez tous deux avant l'an 161. & avant Commode aussi-bien que Faustine leur sœur. Car M. Aurele n'est qualifié que Cesar dans ces inscriptions, quoiqu'on y donne à Faustine sa femme le titre d'Auguste. On n'y donne point non plus à Antonin le titre de Divus, ce qui marque encore qu'il n'estoit pas mort. Que si ces inscriptions sont les epitaphes de ces Princes, comme il y a bien de l'apparence, il faudra mettre leur mort aussi-bien que leur naissance avant le mois d'avril 161. [Cela s'accorde avec] ' une lettre que M. Aurele encore Cesar écrivit à ceux de Smyrne aprés l'an 144. & appa- d Aral.t.4.p.[illegible]. Pagi,180.§3. Spon.p.354.

1. *Imp. Antonini neptis*, & non pas *Divi Antonini*.

remment avant l'an 159. où il les remercie du compliment que T. Atilius Maximus Proconsul luy avoit envoyé de leur part sur ce qu'il luy estoit né un fils; *Quoique la chose ait eu*, dit-il, *un autre succés:* [car ces paroles paroissent bien marquer que cet enfant estoit déja mort.]

M.Aur.v.p.24.d. c|19.c. ' Dés l'an 139. Antonin combla M. Aurele de divers honneurs, le designa Consul à la priere du Senat pour l'année suivante, le declara Cesar, luy donna pour logement le palais de Tibere, le revestit malgré luy de tout l'éclat de la majesté imperiale, & voulut qu'il eust part à toutes les affaires, afin de le former de bonne heure au gouvernement de l'Etat. Il ne laissoit pas au milieu de tout cela, de s'appliquer beaucoup à l'étude. Mais son principal soin estoit de se rendre tres-soumis à Antonin, & de regler ses actions, ses paroles & ses pensées mesmes sur sa volonté & sur son exemple. [Aussi il ne pouvoit guere choisir de meilleur modele.] p.25.a. ' En 23. ans qu'Antonin regna, il ne fut jamais que deux nuits hors d'auprés de luy. En un mot, il se conduisit si bien, que ce Prince l'aima toujours de plus en plus. &c.

Dio,val.p.721. 722. ' Il recevoit tout le monde avec beaucoup de civilité, presque comme s'il n'eust esté qu'un particulier. Il alloit voir ses amis quand ils estoient malades; ne manquoit point d'aller aux écoles des professeurs, lisoit sans cesse les orateurs & les philosophes grecs & latins. A moins qu'il ne fust avec Antonin, il estoit toujours " en habit brun, & sans le flambeau qu'on avoit accoutumé de porter devant [les Cesars & les Augustes.] "ὀρφνίνῃ φορᾷ.

M.Aur.v.p.24.c. ' Lorsqu'il eut épousé Faustine, & qu'il en eut eu une fille, Antonin luy donna la puissance Proconsulaire avec celle du Tribunat, [qui faisoit la principale partie de la dignité imperiale.] Onu.in fas.p. 22..f. ' On voit qu'il l'eut au commencement de l'an 147. V. Antonin § 10. a M.Aur.v.p.24. a. [a] Il y eut des gens qui tascherent de le rendre suspect à Antonin: mais ce Prince sage & éclairé se mocqua de tout ce qu'on luy en put dire; la probité & la modestie de M. Aurele le mettant au dessus de tous les soupçons. Antonin avoit une telle confiance en luy, qu'il ne donnoit guere de charges sans l'en consulter. [Il le fit Consul pour la seconde fois en 145. & pour la troisiéme en l'an 161.]

Arist.or.9.p.107. a. ' Aristide dans l'eloge qu'il fait de M. Aurele, pretend qu'avant que de regner il arresta beaucoup de desordres qui se commettoient dans le gouvernement, où beaucoup de choses, dit-il,

se

se conduisoient " d'une maniere qui n'estoit pas sage ni juste, mais pleine * de hauteur, de violence & d'insolence. Et ce Sophiste semble encore dans la suite vouloir décrier le gouvernement d'Antonin, pour pouvoir relever M. Aurele. [Mais il semble avoir plus consulté en cela la coutume des orateurs que la verité : Car selon les historiens, M. Aurele n'a rien au dessus d'Antonin pour ce qui est de la moderation & du soin des peuples.]

' On peut encore rapporter à ce temps-ci ce que nous avons déja veu, que celuy qui avoit eu soin de l'education de M. Aurele estant mort, il en fut touché jusqu'à en pleurer. Ceux de la Cour voulurent se railler de ses larmes : mais Antonin prit son parti, ajoutant que ni la philosophie, ni la puissance imperiale n'empeschent pas qu'on ne soit homme. [Il paroist en effet par toute la vie de M. Aurele, qu'il a tiré des principes des Stoïciens cette égalité d'esprit qu'ils attribuoient à leur sage dans les divers evenemens, mais non cette dureté qui fait un crime de la tendresse & de la compassion.] T.Ant.v.p.21.a.

ARTICLE V.

M. Aurele est fait Auguste, & s'associe L. Verus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 161, DE M. AURELE ET L. VERUS I.

' *M. Aurelius Cæsar III. & L. Aurelius Commodus II. Consuls.* Idat.&c|Gruter, p.300.

[CE fut en cette année que mourut Antonin, le settiéme jour de mars.] ' Avant que de mourir il declara M. Aurele pour son successeur en presence de ses amis, & des Prefets [du Pretoire ;] luy recommanda l'Etat & sa fille : & aussitost donna ordre, dit l'historien, qu'on portast dans sa chambre une statue d'or de la Victoire, qui avoit accoutumé d'estre toujours dans la chambre de l'Empereur. Ainsi dés qu'il fut mort, le Senat contraignit M. Aurele d'accepter la conduite des affaires, ' & luy défera l'Empire à luy seul, [sans parler de L. Commodus, qui estoit fils adoptif d'Antonin aussi-bien que luy.] M.Aur.v.p.2.a.b|T.Ant.v.p.21.c. L.Ver.p.36.c.

' Ce L. Commodus estoit un esprit assez doux, fort simple & fort franc, [a] sincere & cordial dans son amitié : [b] & il estoit " bienfait de corps. Mais [c] on n'a pas laissé de dire qu'il n'avoit rien Ver.v.p.16.d|L.Ver.p.35.c|36.b. a p.35.e|M.Ant.l.1.c.11.p.11. b L.Ver.v.p.39.c. c Ver.v.p.16.d.

ἐν κακῶς ... ἐκηλάσιαν. — &c.

M. Ant. l. 1. c. 11. p. 11. qui fist honneur à sa dignité & à sa maison. ' Il aimoit la philosophie [a] & les lettres, & avoit toujours auprés de luy beaucoup de personnes habiles: mais il avoit cependant peu de genie pour l'étude. ' Il ne parloit aussi qu'avec peine. Ce qu'on remarque le plus en luy, c'est que quoiqu'il eust quelque chose de venerable dans le visage, qu'il portast une barbe fort longue ", ' & qu'il taschast [quelquefois] de faire le grave & le severe, ' il avoit neanmoins un penchant extreme pour les jeux & les divertissemens. Cette inclination fut retenue d'abord par le respect qu'il avoit pour M. Aurele. Mais ayant bien-tost rompu cette digue, il se deborda en des excés incroyables: ' de sorte qu'excepté qu'il n'estoit pas cruel, qu'il ne conduisoit pas des chariots & qu'il ne montoit pas sur le theatre, il n'estoit pas fort different de Neron. ' Et on pretend mesme que c'est l'autorité de M. Aurele qui l'a empesché de commettre des cruautez. ' Il se laissoit aussi gouverner par ses affranchis, dont quelques-uns estoient tres-méchans.

a L. Ver. p. 35. c. — p. 39. c. — prope barbaricè. — M. Aur. v. p. 29. b. — L. Ver. p. 36. 37. — p. 39. c. — Eutr. — L. Ver. p. 38. c.

' Antonin qui connoissoit ses défauts, ne l'avoit pas voulu élever, [" ni luy donner mesme le nom de Cesar.] ' Cependant M. Aurele le fit aussi-tost non seulement Cesar, mais encore Auguste, & son collegue dans la puissance souveraine; de sorte qu'on vit alors pour la premiere fois deux Augustes en mesme temps. [Et comme il se rencontra qu'ils estoient aussi Consuls,] ' on marqua cette année dans les fastes [& dans les inscriptions] par le Consulat *des deux Augustes*: ce qui parut si grand & si nouveau, que quelques-uns ont fait de ce Consulat le commencement d'une nouvelle ere.

p. 36. 2. b. — c|p. 25. b. — V. Antonin n. 5. — Ver. v. p. 16. a.

' Aristide s'étend fort sur cette action de M. Aurele, qu'il represente comme la plus grande qu'aucun prince ait jamais faite, & sur cette union de deux Empereurs, ' qui n'empeschoit point l'unité de la monarchie, parce qu'en deux corps & en deux ames il n'y avoit qu'une seule volonté. ' Il dit que c'est un exemple qu'ils ont donné à toute la terre, afin que les hommes eussent des Empereurs pour maistres ' de l'union qui doit estre entr'eux, qu'ils se regardassent tous comme freres, qu'ils bannissent les troubles, les divisions & les querelles, qu'ils apprissent à se ceder les uns aux autres, & à ne pas disputer avec bassesse pour des choses si fort au dessous de la monarchie, & de la monarchie des Romains. [Mais cet orateur ne savoit pas que ce qu'il regardoit comme un excellent modele, n'estoit qu'un foible crayon de ce que tous les Chrétiens voyent en Dieu.]

Arist. or. 16. p. 421. — p. 425. b. — p. 428. — p. 431.

'Dion dit que ce qui porta M. Aurele à prendre Lucius pour collegue fut le desir d'avoir du temps pour étudier, & la foiblesse de sa santé. Car Lucius estoit plus robuste, & plus propre pour [les fatigues] de la guerre. Dio,l.71.p.802. a.

'En élevant Lucius à l'Empire, il luy donna comme s'il eust esté son pere, le nom de Verus, [qu'il avoit porté auparavant:] de sorte que depuis cela son nom ordinaire fut Lucius Verus, au lieu que jusqu'alors il avoit pris celuy de Commode. Il luy donna encore le nom d'Antonin, qu'il prit aussi pour luy-mesme: '& les inscriptions le luy donnent souvent avec ceux de M. Aurele: mais pour l'autre on ne l'appelle guere que L. Verus, & quelquefois Aurelius.' Ils n'accepterent l'un & l'autre le titre de Pere de la patrie que [cinq ans aprés,] lors que L. Verus fus revenu d'Orient.' Celuy de Souverain Pontife demeura à M. Aurele seul, & Lucius ne prit que celuy de Pontife. M.Aur.v.p.25.b. c|L.Ver.p.36.c| Gal.libr. c.4.p. 362.f. Goltz. M.Aur.v.p.26. b|27.d.e. Goltz. p.76.d| 80.b|Pagi, 161. § 6.

[L'association de Verus se fit apparemment dans le Senat dés la premiere fois qu'il s'assembla aprés la mort d'Antonin.] ' Quand tout y eut esté reglé, les deux Empereurs furent ensemble au camp, où ils promirent [a] une certaine somme aux soldats des gardes, & aux autres [soldats à proportion.] ' M. Aurele y parla pour tous les deux. ' Ils firent ensuite les funerailles d'Antonin, & prononcerent l'un & l'autre son panegyrique. M Aur.v.p.25.c. L.Ver.p.35.c. M.Aur.v.p.25. c.d. &c.

'Ils gouvernerent ensemble les affaires avec beaucoup de douceur & beaucoup d'union, M. Aurele s'appliquant tout entier à se faire aimer' par la pratique de tout ce qu'il apprenoit de bon dans l'étude de la philosophie; [a] & Lucius mesme se conduisant avec assez de modestie pour imiter M. Aurele, 'à qui il deferoit en toutes choses, plutost comme son Lieutenant que comme son collegue & son égal: [c] M. Aurele se loue dans ses livres du respect & de l'amitié que son frere avoit eue pour luy. ' Ainsi l'on se trouvoit heureux, & on se consoloit de la mort d'Antonin, parce que la douceur de son regne n'estoit point changée. d. p.22.c|Herod.l. 1.p.464.d. a M.Aur.v.p.25. d. b L.Ver.v.p.36. c. c M.Ant.l.1.c. 14.p.21. M.Aur.v.p.25.d.

' Les deux princes pour rendre leur union plus agreable, firent ajouter plusieurs enfans au nombre de ceux à qui l'on distribuoit du blé; & pour la rendre plus forte, M. Aurele promit sa fille Lucille à L. Verus. [Ainsi estant consideré par plusieurs raisons comme son pere, c'est peut-estre ce qui a fait croire à c|Pagi,161 § 11.

a *Vicena millia nummûm singulis militibus.*

quelques-uns, que c'estoit luy & non Antonin qui l'avoit adopté, quoique cela ne se puisse pas soutenir.] V. Antonin n. 1.

ARTICLE VI.

Diverses guerres : L. Verus va en Orient contre les Parthes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 162, DE M. AURELE ET L. VERUS 1. ET 2.

Prosp | Cusp | Onu. in fas. p. 229. f. ' *Rusticus, & Aquilinus Consuls.*

IDACE met Rufin au lieu de Rustique ou Rustice, comme Cyp. diss. ap. p. 98. porte la chronique d'Alexandrie ' & les fastes de Theon qui a Onu p. 229. f | Cusp. le font Consul pour la seconde fois. [a] On croit que c'est Junius Rusticus, que M. Aurele, comme nous avons dit, fit deux fois Consul. Dans une inscription du premier jour de juillet, on trouve Q. Junius Rusticus Consul avec Q. Flavius Tertullus. Onuphre croit qu'elle est de cette année, & que Rustique estant M. Aur. v. p. 34. d. demeuré Consul, Tertulle avoit esté subrogé à Aquilin. ' Il est certain qu'il y a eu un Tertulle élevé aux charges par M. Aurele, Gruter, p. 221. quoiqu'il en fust bien indigne. ' On trouve aussi que Q. Ju- P. gi. 162. § 1. nius Rusticus a esté Preteur de Rome. ' D'autres soutiennent que le Consul ordinaire de cette année se nommoit L. Junius Noris, ep. cons. p. 101-102, Grut. p. 302. 2. Rusticus, & son collegue C. Vettius Aquilinus. ' On trouve en effet un C. Vettius Aquilinus entre ceux que l'on croit avoir esté comme les Conseillers ordinaires de M. Aurele.

M. Aur. v. p. 25. d. ' La douceur dont on commençoit à jouir sous les deux freres, fut troublée premierement par un furieux débordement du Tibre, qui causa la perte d'un grand nombre de bestiaux, & une tres-grande famine dans Rome.

c. ' Ce débordement fut suivi de la guerre des Parthes : en mesme temps les Cattes peuples d'Allemagne couroient la Germanie & la Rhetie : & on craignoit encore la guerre du costé des barbares d'Angleterre. On envoya contre ceux-ci Calphurnius Agricola, & contre les Cattes Aufidius Victorinus. Mais pour les Parthes, on jugea qu'il falloit que L. Verus y allast luy-mesme, durant que M. Aurele demeureroit à Rome, qui avoit aussi besoin de la presence d'un Empereur. Le Senat y consen- Birag p. 234. § tit ; ' & Verus partit cette année comme nous l'apprenons de L. Ver p. 37. b. quelques medailles. ' M. Aurele ne fut pas fasché qu'il eust cette occasion de se signaler, & il esperoit que la guerre le retire-

roit de la vie molle & voluptueuse qu'il menoit à Rome. Mais il se trompa extremement en cela, ' L. Verus estant revenu d'O- p.36.c. rient beaucoup plus dereglé qu'il n'estoit en y allant.

[On ne dit point ce que firent Agricola & Victorin.] ' On Juli.v.p.60.c. trouve seulement que Didius Julianus qui regna aprés Pertinax, estant gouverneur de la Belgique, repoussa les Cauques, peuples qui habitoient sur l'Elbe en Allemagne, & qui avoient fait une irruption [dans sa province,] ce qui luy fit meriter le Consulat par le jugement de l'Empereur ; à quoy l'histoire ajoute qu'il vainquit aussi les Cattes, dont depuis cela on parle assez Vorb.p.405.1. peu. [La guerre doit aussi avoir duré quelque temps en Angleterre,] ' puisqu'elle n'estoit pas encore finie [en l'an 170.] lors M.Aur.v.p.31.c. que celle des Marcomans commença à s'échauffer. ' Pertinax Pertin.v p.54.a. aprés avoir bien fait contre les Parthes, fut envoyé en Angleterre.

[La guerre des Parthes fut bien d'une autre importance.] ' Ils avoient alors pour Roy Vologese, [qui peut avoir esté fils M.Aur.v.p.25.e.f de ce Cosroés, qui regnoit du temps de Trajan & d'Adrien.] Gal.progr.p.458.e. [a] Antonin avoit arresté par ses seules lettres le Roy des Parthes a T.Ant.v.p.20. d. prest à conquerir l'Armenie, & avoit refusé absolument de luy renvoyer son throne royal [" pris par Trajan. On ne dit point V. Trajan § 22. si ce fut ce qui le porta à prendre les armes :] ' mais seulement p.21.e. qu'Antonin à la fin de sa vie estoit mécontent de quelques Rois, ' & que Vologese se preparoit deslors à la guerre. Il la declara M Aur.v.p.25.e. bien-tost aprés la mort d'Antonin, ' & souleva contre les Ro- Arist.or.9.p.119. a. mains tous les pays de l'Orient qui sont au delà du Tigre & de l'Euphrate. ' Les Parthes n'avoient point encore fait la guerre à Eutr. l'Empire depuis qu'ils avoient esté vaincus par Trajan.

' Vologese la commença ce semble en se meslant dans les Dio.l.71.p.802. b. divisions de l'Armenie [dont nous ignorons le detail :] [b] mais b Val.p.717. nous voyons qu'elle fut troublée vers ce temps-ci par un Seigneur nommé Tiridate, qui tua le Roy des Henioques : [1] & comme on luy reprochoit sa trahison, il osa mesme tirer l'épée contre Verus, ' c'est à dire selon M. Valois contre Martius Verus n.p.103. General Romain dont nous parlerons dans la suite. Tiridate ayant [depuis] esté pris, M. Aurele ne voulut point le faire mourir, mais l'envoya seulement en Angleterre. ' Nous verrons p.114. dans la suite que Soéme avoit esté dépouillé de la couronne d'Armenie.

' Severien Gaulois de nation, [qui pouvoit estre alors gou- Luci pseud.p. 485.436.

1. Peuples barbares entre la mer Caspienne & le Pont-Euxin dont ils sont proches.

verneur de la Cappadoce,] alla consulter dans la Paphlagonie l'imposteur Alexandre, dont nous parlerons " dans la suite, pour savoir s'il devoit aller dans l'Armenie. L'imposteur luy promit de grandes victoires sur les Armeniens & sur les Parthes. Enflé de cette esperance, ' il entra en Armenie avec une armée Romaine de plusieurs legions, & campa en un lieu nommé " Elegie. Mais les Parthes ayant paru, ils le tinrent enfermé en ce lieu durant trois jours, l'attaquerent à coups de traits, & tuerent tous les Romains, soldats & Officiers. Severien y perit aussi, s'estant apparemment tué luy-mesme de son épée. Dion attribue cette victoire à Vologese: [mais il la remporta] ' par " Osroés [qui pouvoit estre quelque Prince de sa maison à qui il vouloit donner l'Armenie. Il paroistra encore dans la suite.] ' Lucien l'appelle l'Othryade: [dequoy je ne sçay pas la raison.]

V. § 30. | p. 486. a. hist. p. 347. c | 357. c. d | 359. 360, Dio, l. 71. p. 802. | L. Ver. v p. 37. d. | V. Trajan § 19. | &c. | Luci. p. 357. d. | Note 5. | pseud. p. 486. a.

' Cette victoire ayant jetté par tout l'épouvante, Vologese avec une grande armée vint attaquer la Syrie, [a] mit en fuite Attidius Cornelianus qui y commandoit, [b] & y fit de grands ravages: [de sorte que] les peuples songeoient mesme à se declarer pour luy contre les Romains. [c] On marque qu'il fit aussi des ravages dans la Cappadoce [voisine de la Syrie & de l'Armenie.]

Dio, l. 71. p. 802. b. | a M. Aur. v. p. 25. c Hall. v. Aber. p. 114. | b L. Ver. p. 37. d. | c Oros. l. 7. c. 15. t. 15. p. 213. 1 a.

' L. Verus partit donc de Rome pour s'opposer à luy. M. Aurele l'accompagna jusqu'à Capoue, & le revint encore voir à Canosa, où il estoit demeuré malade des festins qu'il faisoit dans toutes les maisons de plaisance qu'il rencontroit, s'amusant à satisfaire son incontinence, & à se divertir à la chasse dans la Pouille, pendant que l'Orient se perdoit. ' Quand il fut gueri, il s'embarqua, ' passa à Corinthe & à Athenes, comme Eusebe le remarque sur cette année, [d] & logea ce semble à Athenes chez le celebre sophiste Herode Atticus, à qui M. Aurele pouvoit bien avoir recommandé d'avoir soin de luy. ' De là il alla voir les costes de l'Asie, de la Pamphylie, & de la Cilicie, s'arrestant dans toutes les grandes villes pour s'y divertir. ' Il arriva enfin à Antioche, où il fit son sejour ordinaire durant quatre ans, allant neanmoins l'esté à Daphné & l'hyver à Laodicée. Il fut seulement deux fois [1] jusqu'à l'Euphrate, pressé par les importunitez " des personnes de merite & de qualité ' que M. Aurele luy avoit donnez pour l'accompagner [& luy servir de conseil.]

L. Ver. p. 37. c. d. | M. Aur. v. p. 26. a. | L. Ver. p. 37. d | Eus. chr. | d Philst. soph. 27. p. 559. c. | &c. | L. Ver. p. 37. d. | d. e. | 1. | M. Aur. v. p. 25. e. | Comitum.

1. Galien semble dire qu'il alla dans la Mesopotamie: mais on luy peut donner un autre sens. V. Antonin sur l'an 157.

Gal. progn. t. 3. p. 453. b.

' Ce n'estoit que l'amour des plaisirs qui le retenoit à Antioche, ce qui l'exposoit à la moquerie des habitans, [naturellement libres & railleurs :] ' mais il se couvroit du besoin de pourvoir aux vivres & aux provisions de l'armée : & il laissoit le soin de la guerre aux Generaux, qui estoient excellens, & avoient de tres-belles troupes. ' Les principaux estoient Statius Priscus, Avidius Cassius [qui se revolta depuis,] & Martius Verus ' dont Dion fait un grand eloge. [a] M. Aurele mesme assuroit qu'il n'avoit pas remporté moins de victoires, ni conquis moins de pays que Cassius. [Nous verrons dans la suite les exploits de l'un & de l'autre.] ' Il semble que Saturnin, Fronton, & Titien avoient encore quelque commandement dans l'armée. ' On parle de Cassius comme de celuy qui avoit la principale autorité. [b] Les troupes qui combattirent depuis contre les Marcomans avec M. Aurele, avoient auparavant esté employées contre les Parthes.

25. a. L. Ver. p. 37. 38. | Dio, l. 71. p. 802. c. | L. Ver. p. 37. d. | &c. | Dio, val. p. 775. 776. | a. l. 71. p. 812. a. | Luci. hist. p. 357. c. | Dio, l. 71. p. 802. c. | b p. 812. a.

[Nous n'avons point le détail de cette guerre : on en sçait seulement diverses particularitez sans ordre & sans suite.] ' Dans les quatre ans qu'elle dura, ' il se fit beaucoup de grands exploits dans l'Armenie, la Syrie, la Mesopotamie, sur le Tigre, & dans la Medie. ' Les Romains remporterent un grand nombre de victoires. ' On écrit qu'Osroés passa le Tigre à la nage. [c] Il est certain que les Parthes furent défaits dans une fort grande bataille prés d'Europe, [d] ville de Syrie sur l'Euphrate un peu au dessous de Zeugma : [e] & un auteur de ce temps-là n'a pas eu honte d'écrire que les Romains n'y avoient eu que deux hommes tuez, & neuf de blessez & avoient tué plus de 370. mille des ennemis : mais il se trouvoit dementi & par les lettres des Generaux, [& par sa narration mesme. Ce fut peut-estre en cette occasion,] ' qu'Osroés fut reduit à s'aller cacher dans une caverne couverte par l'ombre de plusieurs arbres. ' Il y eut ce semble encore quelque combat vers Sura, [qui est aussi en Syrie sur l'Euphrate, mais beaucoup au dessous d'Europe.]

L. Ver. p. 37. e. | Luci hist. p. 362. b. c | autr. | Luci. p. 347. c. | p. 356. d. | c 357. b | 360. c | 362. a. | d Baudrand | la Rue. | e Luci. de hist. p. 357. b. | p. 356. d. | p. 362. a.



ARTICLE VII.

Conduite de M. Aurele à Rome : Soëme Roy d'Armenie rétabli par les Romains : L. Verus épouse Lucille fille de M. Aurele.

L'AN DE JESUS-CHRIST 163, DE M. AURELE, ET L. VERUS 2. ET 3.

Idat|Prosp.&c. ' *L. Ælianus* " *ou Lælianus , & Pastor Consuls.* Note 6.

M. Aur. v. p. 26. a| 27. c. ' DURANT que L. Verus ne songeoit dans Antioche qu'à se divertir, M. Aurele faisoit admirer à Rome sa bonté & sa sagesse, tout occupé à détourner les hommes du mal, & à les porter au bien ; à recompenser les bons avec liberalité, & à gagner les autres par le pardon de leurs fautes, afin que les méchans devinssent bons, & les bons encore meilleurs. p. 26. d. ' Il faisoit plus d'honneur au Senat qu'aucun Empereur n'eust encore fait, p. 27. c. ' & traitoit le peuple comme on avoit fait dans le temps de la liberté. p. 26. d. e. ' Il renvoyoit souvent au Senat les causes que les Empereurs avoient accoutumé de juger, comme les appellations des Consuls. Pour l'honorer dans ses membres, il commettoit ceux qui avoient esté dans les charges, pour decider diverses affaires. p. 27. a. ' Il donnoit des Senateurs pour " patrons aux villes. *curatores.* a p. 25 e. [a] Il les avançoit luy-mesme dans les charges quand ils estoient pauvres & gens d'honneur. Lorsqu'ils estoient accusez, il examinoit secretement la chose avant que de la laisser éclater, & il ne souffroit point que les Chevaliers assistassent au jugement [ni par consequent les Prefets du Pretoire.] Il venoit regulierement au Senat comme un simple Senateur.

c. ' Il s'appliquoit extremement à l'administration de la justice, p. 27. c. ' se servant beaucoup du conseil de ses Prefets, & de celuy des Dio, l. 71. p. 804. e. b. Jurisconsultes, particulierement de Scevola. ' Quand il jugeoit les procés, ce qu'il faisoit mesme au milieu des guerres lorsqu'elles luy laissoient quelque loisir, il donnoit beaucoup de temps aux avocats, en prenoit luy-mesme beaucoup pour interroger [les parties,] & examiner [leurs réponses ;] de sorte qu'il estoit souvent dix & douze jours sur une seule affaire, & à y travailler Aristid. or. 9. p. 110. a. b. jusques dans la nuit. ' Aussi on pretend que ceux mesmes qu'il avoit condannez, estoient contraints d'avouer que ses arrests M. Aur. v. p. 32. d. estoient justes. ' Voyant un Preteur qui alloit un peu viste dans quelques procés, il l'obligea de les voir tout de nouveau. Il vouloit

loit examiner luy-mesme les affaires capitales des personnes de qualité.

' Il diminuoit presque toujours quelque chose des peines portées par les loix. Mais dans les grands crimes il estoit inexorable. ' Il punissoit les fautes sans hair ceux qui avoient failli, par le seul desir de corriger ou les coupables mesmes, ou les autres par leur exemple. [Ainsi il n'usoit de severité que par contrainte, & de luy-mesme il se portoit toujours à la douceur.] ' On marque qu'un Preteur s'acquitant tres-mal de sa charge, il ne voulut pas la luy oster, mais il luy défendit de l'exercer.

c.d; Arist.or.9.p. 110 b. Arist.or.9.p.110. c. M.Aur.v.p.27. d.

[Nous verrons beaucoup d'autres exemples de sa douceur: mais il nous en reste tres-peu de sa severité, hormis contre les Chrétiens, qui meritoient le moins de la ressentir.] ' On trouve neanmoins qu'il obligea ceux de Nicée d'envoyer tous les ans [à Rome] une certaine quantité de blé, pour les punir [1] d'avoir assommé à coups de bastons un de leurs citoyens nommé Hipparque homme d'un genie rare & extraordinaire. Cette peine dura jusqu'à Constantin qui la leur remit.

Aur.V.v.Coini; Spart.n.C.p.121. 1 a. Aur.V.v.Coini.

' M. Aurele regloit ainsi à Rome avec un travail infatigable toutes les affaires de l'Etat, & mesme ce qui regardoit la guerre d'Orient, à laquelle L. Verus qui en estoit chargé, songeoit si peu. ' Statius Priscus réussit heureusement dans l'Armenie: il y prit la ville d'Artaxata, ' & laissa garnison dans un lieu appellé " la Ville-neuve. Martius Verus fut chargé aprés luy du soin de ce pays: Il trouva la garnison de la Ville-neuve preste à se mutiner: mais il la retint dans le devoir, & fit de ce lieu, dit Dion, la premiere ville de l'Armenie. ' Il reduisit aussi les Armeniens, " autant par l'adresse que par la force, à se soumettre volontairement aux Romains, & à recevoir pour Roy Soëme qu'il leur envoya avec un nommé Thucydide, chargé de le mettre en possession. ' Ce Soëme estoit [2] de la race des Aquemenides & des Arsacides, & avoit succedé à ses ancestres dans le royaume d'Armenie. [Mais en ayant apparemment esté chassé par Vologese, il avoit esté fait Senateur & Consul à Rome: & il fut ensuite rétabli dans ses Etats par [M. Aurele] Antonin, & par [L.] Verus.

M.Aur.v.p.26.a. b. Dio,val.p.775. n.p.103. καινὴ πόλις. p.775. &c. n.p.114.

' On trouve dans les medailles de cette année diverses mar-

Occo,p.301.303.

1. ' Le texte d'Aurele Victor porte qu'on les punissoit pour n'avoir pas connu un de leurs citoyens. Casaubon montre qu'il y a faute. Spart.n.C.p.121.1.4.

2. Ou bien *fils d'Aquemenide de la race des Arsacides*, qui estoit la famille royale des Parthes. Le nom d'Aquemenide estoit illustre aussi parmi les Perses.

ques de la conqueste de l'Armenie par L. Verus, ou au moins sous son nom : ' & on en trouve qui portent qu'il avoit donné un Roy à l'Armenie. [Ce fut sans doute pour cela] ' que luy & M. Aurele mesme prirent alors le titre d'Imperator pour la seconde fois. ' On leur decerna aussi à tous deux le titre d'Armeniaque, ' que l'on donne dés cette année à L. Verus. [a] M. Aurele differa quelque temps de l'accepter; [b] & on ne trouve point qu'il l'ait pris avant 164.

p. 303. p. 282. 302. 303. M. Aur. v. p. 26. b. Occo, p. 303. a M. Aur. v. p. 26. b. b Bir. p. 218.

L'AN DE JESUS-CHRIST 164, DE M. AURELE ET L. VERUS 3. ET 4.

' *Macrinius* " *& Celsus Consuls.* NOTE 7.

Chr. Alex. &c.

' Au milieu de la guerre des Parthes, & ainsi [ou cette année ou] les precedentes, M. Aurele envoya à L. Verus Lucille sa fille, qu'il luy avoit promise en mariage, & la luy fit conduire par [Annia Cornificia] sa sœur, & par Civica oncle paternel de L. Verus. Il la conduisit luy-mesme à Brinde; ' & il eust souhaité de la mener jusqu'en Syrie : ' mais comme quelques-uns disoient qu'il vouloit aller en Orient pour s'attribuer l'honneur d'avoir [1] achevé la guerre des Parthes, il aima mieux ne point sortir de l'Italie; & il revint promtement à Rome. ' L. Verus vint recevoir Lucille à Ephese. ' M. Aurele avoit écrit aux gouverneurs des provinces que personne ne vint au devant de sa fille. [Nous pourrons parler " autre-part de ce qu'on dit que S. Aberce Evesque d'Hieraple la délivra de la possession du demon.]

M. Aur. v. p. 260. b | Pagi, 163. § 5. L. Ver. p. 38. a. M. Aur. v. p. 26. b. c. L. Ver. p. 37. e. M. Aur. v. p. 26. c | n. C. p. 65. 1. c. — 1. — V. S. Papias n. 3.

' On marque cette année " quelque victoire sur les Parthes, neanmoins L. Verus ne prit le titre d'Imperator pour la troisiéme fois qu'en la suivante.

Occo, p. 304. — Vic. Par.

ARTICLE VIII.

Victoire des Romains sur les Parthes, qui cedent la Mesopotamie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 165, DE M. AURELE ET L. VERUS 4. ET 5.

' *M. Gavius Orfitus, & L. Arrius Pudens Consuls.*

Chr. Alex. &c | Noris, ep. cons. p. 206 | Spon. p. 332.

[c] LA guerre des Parthes dura quatre ans comme nous avons dit. [Ainsi elle doit avoir fini cette année.] [d] Vologese s'estoit avancé pour attaquer les Romains; mais Cassius le re-

c L. Ver. p. 37. e. d Dio, l. 71. p. 802. c.

1. Cela semble mieux convenir à 164. qu'à 163.

ceut avec tant de vigueur, qu'il fut contraint de se retirer abandonné par les siens : Cassius le poursuivit jusqu'à Ctesiphon, qu'il prit, & il y ruina le palais royal des Parthes. ' Edesse en Mesopotamie fut assiegée dans cette guerre, ' & les Romains allerent jusqu'à Babylone, & jusque dans le pays des Medes. ' La renommée publioit mesme que Cassius avoit déja passé le fleuve d'Inde avec quelques troupes. [a] Dion décrit " un pont qu'il fit apparemment sur l'Euphrate à la veue des ennemis, qui se retirerent aprés avoir tasché inutilement de l'en empescher.

Luci. hist. p. 358. a. L. Ver. p. 37. e. Luci. hist. p. 363. a. a Dio, val. p. 776. &c.

' La ville de Seleucie [sur le Tigre] receut volontairement les soldats Romains comme amis ; ' & ne laissa pas neanmoins d'estre ruinée & brulée, [b] avec un carnage ce semble de quatre ou cinq cent mille hommes. [c] On pretendoit que les habitans s'estoient attirez ce malheur en manquant les premiers de foy aux Romains : & neanmoins l'histoire en accuse plutost la perfidie de Cassius. ' On emporta de cette ville une statue d'Apollon que l'on mit à Rome dans un temple. [d] Cassius en ramenant ses troupes en Syrie, perdit un fort grand nombre de soldats par la maladie & par la disette des vivres.

L. Ver. p. 38. b. b|Dio, l. 71. p. 802. c|Amm. l. 23. p. 251. d. b Eutr|Fest. p. 553. b. c L. Ver. p. 38. b. Amm. l. 23. p. 251. d. d Dio, l. 71. p. 802. d.

Ces grands succés augmenterent la vanité de L. Verus, & luy enflerent beaucoup le cœur, quoiqu'il y eut eu si peu de part.] ' On luy donna à luy & à M. Aurele le titre " de vainqueur des Parthes & des Medes : ' & on le lit deja [1] dans les inscriptions de cette cinquiéme année de leur regne, ' quoique M. Aurele l'eust refusé d'abord. ' Les medailles de cette année leur donnent aussi celuy d'Imperator pour la troisiéme fois.

Parthici & Medici. 1. L. Ver. p. 37. e. Occo, p. 283. 314. M. Aur. v. p. 26. b. Bir. p. 218. 236.

[Les Historiens ne nous apprennent rien davantage de cette guerre, & ne nous disent point comment elle se termina. Il ne faut pas douter neanmoins que l'on n'ait fait un traité de paix, puisqu'il n'y eut plus de guerre entre les Romains & les Parthes jusque vers l'an 195. Il semble que par cet accord les Parthes ayent cedé la Mesopotamie aux Romains.] ' Car Rufus Festus met M. Aurele & L. Verus entre les Princes qui ont perdu ou recouvré cette province. [Or ils ne l'ont pas perdue,] puisque les Romains ne l'avoient pas possedée depuis Adrien. ' Il paroist en effet que l'Osrhoëne, [qui est une partie de la Mesopotamie,] & mesme l'Adiabene [sur le Tigre,] avec la ville de Nisibe,

V. Severe. Fest. p. 551. e. Dio, l. 75. p. 848.

1. Les inscriptions portent *Part. Max.* & dans la suite les Empereurs ajoutoient communement *Maximus* aux noms des peuples qu'ils pretendoient avoir vaincus. ' Spanheim fait commencer cet usage à M. Aurele, [quoiqu'il ne continue pas sous luy ni ordinairement sous Commode, ni dans les premieres années de Severe.] Spanh. l. 5. p. 414.

obeïssoient aux Romains à la fin du regne de Commode.

Luci. de hist. p. 347-353. c. d. ' Plusieurs Grecs se hasterent de faire divers écrits sur cette guerre des Romains contre les Parthes, & les fautes qu'ils y firent donnerent occasion à Lucien de composer son traité De la maniere d'écrire l'histoire. p. 354. b. ' Il nomme entre ceux-là un Creperius Calpurnianus de Pompeiople, p. 355. b. c. ' Callimorphe medecin d'une legion, qui en avoit fait de simples memoires; p. 362. c|363. b. ' Antioquien, & Demetrius de Sagalasse [en Pisidie.] p. 354. c|362. c. ' Il paroist qu'ils avoient tous écrit, & Lucien mesme avant que L. Verus fust retourné à Rome pour y triompher, [comme nous verrons qu'il fit l'année suivante. L. Ver. p. 38. b|a. C p. 84. 1 b c| Dio, l. 70. p. 799. d. ' Pour Asinius Quadratus qui a écrit aussi l'histoire de la guerre des Parthes, [a] on croit qu'il ne vivoit qu'au milieu du siecle suivant.

a n. S. p. 105. 2. e. f| Voss. h. gr. l. 2. c. 16. p. 239. 240. b L. Ver. v. p. 38. a. c Dio, l. 71. p. 811. a. d Av. Cass. v. p. 41. e. e L. Ver. p. 38. d e| M. Aur. v. p. 22. c.

[b] Aprés que la guerre fut finie, L. Verus donna des Rois aux nations étrangeres qui avoient accoutumé d'en avoir, & laissa le gouvernement des provinces de l'Empire aux Senateurs qui l'accompagnoient. [c] On voit dans la suite que [Martius] Verus estoit gouverneur de la Cappadoce. [d] Il semble que Cæsonius Vectilianus l'ait esté de la Syrie. [e] M. Aurele avoit envoyé en Syrie Annius Libo son cousin germain en qualité de Lieutenant. Il y fut tout d'un coup emporté d'une maladie, qui fit croire à quelques-uns que L. Verus l'avoit fait empoisonner, parce qu'il se conduisoit d'une maniere trop fiere & trop haute pour plaire à ce Prince. M. Aurele ne voulut pas se le persuader. Il souffrit mesme que Lucius mariast depuis la veuve de Libon à Agaclyte l'un de ses affranchis, & se trouva au festin quoique ce mariage se fist tout à fait contre son gré.

ARTICLE IX.

Les deux Empereurs triomphent des Parthes: Grande peste dans tout le monde.

L'AN DE JESUS-CHRIST 166, DE M. AURELE ET L. VERUS 5. ET 6.

Idat| Comm. v. p. 50. c| Noris, ep. cons. p. 106| Spon. p. 23. 3. ' *Q. Servilius Pudens & L. Fufidius Pollio Consuls.*

f Onu. in fast. p. 231. b. [f] ONUPHRE croit que ce Pudens est le mesme qui avoit déja esté Consul l'année de devant: & en effet Cassiodore & la chronique d'Alexandrie le marquent Consul pour la seconde fois. Noris, p. 106. ' Mais la difference de leurs familles fait voir que

ce sont deux personnes toutes differentes; outre qu'on ne voyoit guere en ce temps-là des particuliers estre Consuls deux fois de suite.

'L. Verus qui consideroit la Syrie comme son centre, ne la quitta qu'avec regret pour retourner à Rome 'au bout de cinq ans qu'il en estoit parti, 'aprés avoir passé quatre hivers à Laodicée [prés d'Antioche.] 'Il entra cette " année à Rome en triomphe avec M. Aurele, dont les enfans furent aussi mis sur le char. 'Les deux Empereurs receurent alors du Senat le titre [de Parthique] que les soldats leur avoient déja donné; Lucius ayant voulu que M. Aurele eust les mesmes titres que luy. 'Ils prirent aussi tous deux celuy de Pere de la patrie; car M. Aurele n'avoit pas voulu le recevoir avant le retour de son frere. 'On ne le trouve guere " dans les inscriptions jusqu'à l'an 174. [a] quoiqu'on le donne à L. Verus dés celle-ci.

'L. Verus demanda dans son triomphe que les enfans de M. Aurele, [Commode & Annius Verus,] fussent faits Cesars; [b] & on leur donna en effet ce titre à tous deux ensemble [c] le 12. octobre de cette année.

'L. Verus avoit amené de Syrie non des Rois captifs pour orner son triomphe, mais " une troupe de Comediens. [Avec cette peste des esprits,] 'il y amena celle des corps. On pretendoit que celle-ci estoit une punition de la trahison faite à ceux de Seleucie; '& que comme les soldats pilloient un temple d'Apollon ou à Seleucie mesme selon Ammien, ou " dans le pays de Babylone selon Capitolin, ils y trouverent un petit coffre d'or, consacré par des ceremonies magiques; & que l'un d'eux l'ayant ouvert dans l'esperance d'y trouver quelque chose de pretieux, il en estoit sorti un air de peste qui avoit infecté le pays des Parthes, & ensuite toute la terre. 'Neanmoins ceux qui écrivoient dans ce temps-ci mesme avant que cette peste eust passé du pays des Parthes dans l'Empire Romain, disoient qu'elle avoit commencé dans l'Ethiopie, d'où elle s'estoit répandue par l'Egypte dans la pluspart des terres des Parthes, particulierement à Nisibe. 'Cette peste sembloit suivre L. Verus de province en province, & à mesure qu'il s'avançoit vers Rome, elle s'y avançoit aussi. 'Elle gagna mesme les Gaules & jusques au Rhein: en un mot elle se répandit dans toute la terre, faisant par tout de grands ravages 'durant plusieurs années. Elle dépeupla les armées & les provinces, mais particulierement l'Italie [d] selon Orose, qui la décrit plus amplement que les

Note 8. — &c. — Note 9. — &c. — in Babylonia.

L. Ver. p. 38. a. | M. Aur. v. p. 28. a. | L. Ver. v. d. 37. c. | 27. c | Eus. chr. | L. Ver. p 38. a. | L. Aur. p. 38. a. b. | M. Aur. v. p. 26. b | 27. d. | Onu. in fast. p. 234. c | 235 d. | a p. 231. 1. &c. | M. Aur. v. p. 27. c. | b Comm. v. p. 46. b. | c p. 50. c. | L. Ver. p. 38. c. d. | a. | a. b | Amm. l. 23. p. 251. 252. | Luci. hist. p. 354. c. | L. Ver. p. 38. a. | b | Amm. l. 23. p. 252. a. | M. Aur. v. p. 28. b | 29. d. 31. c | Eutr. | Bar. p. 170 § 2. | d Oros. l. 7. c. 15. p. 213. 1. b.

M. Aur. n. C. p. 84. 1. a. autres. ' Galien qui commençoit alors à se rendre celebre pour la medecine, en parle aussi en divers endroits. ᵃ Elle fit perir
a v. p. 28. b. beaucoup de personnes illustres. Pour les pauvres, il falloit emporter leurs corps par charetées; & M. Aurele faisoit donner de l'argent du public pour les enterrer.

Luci. pseud. p. 488. 489. ' Alexandre qui contrefaisoit le prophete d'Esculape sur les costes de la Paphlagonie, avoit répandu par tout un vers qui portoit qu'Apollon chassoit la peste : & beaucoup de personnes écrivirent ce vers au haut de leur porte, croyant qu'Apollon empescheroit ce fleau d'entrer chez eux. Mais un payen assure que ces maisons furent celles où il mourut le plus de monde ; cette sotte confiance en leur Apollon faisant peut-estre qu'ils se precautionnoient moins que les autres, [& Dieu voulant punir l'injure qu'on luy faisoit par l'honneur que l'on rendoit à des idoles & aux demons.]

M Aur. v. p. 28. b. c. ' Il y eut alors un autre imposteur qui dit publiquement dans Rome que la fin du monde estoit proche, & que le feu descendroit du ciel aprés qu'on l'auroit veu changé en cigogne : & il fit par quelque addresse qu'on s'imagina avoir veu cette metamorphose. Il faisoit cela de concert avec d'autres qui vouloient mettre le feu dans la ville pour la piller : & il l'avoua lors qu'il se vit pris & amené à M. Aurele : neanmoins ce prince eut assez de bonté pour luy pardonner.

ARTICLE X.

Les Marcomans & beaucoup d'autres peuples d'Allemagne s'unissent contre les Romains : Les deux Empereurs marchent contr'eux : Fermeté de Cassius : Les Allemans demandent la paix.

M. Aur. v. p. 28. a. Pagi, 166. §. 6. ' ROME fut affligée cette année par la famine [aussi bien que par la peste :] ' & quoiqu'on trouve dans les medailles diverses marques de la paix dont on se flatoit de jouir, [cette
M. Aur. v. p. 28. a. fausse paix fut bien-tost dementie] ' par le bruit trop veritable de la guerre des Marcomans [peuples celebres de l'Allemagne.]

id. ' Cette guerre estoit née dans le temps que celle des Parthes duroit encore : mais on l'avoit suspendue [par des negotiations, & en souffrant peut-estre quelques insultes des barbares,] pour n'avoir pas l'une & l'autre guerre en mesme temps. Mais quand L. Verus fut revenu de Syrie, M. Aurele en parla au peuple &

au Senat, témoignant qu'il estoit necessaire que les deux Empereurs y allassent: ' ce qu'il souhaitoit parcequ'il n'osoit ni y envoyer Lucius tout seul, [le jugeant incapable d'y réussir, ni le laisser seul à Rome, où il ne faisoit que se deshonorer de plus en plus par ses excés. ' La nouvelle de cette guerre causa un tres-grand effroy dans Rome, déja assez tourmentée par la famine. M. Aurele fit toute sorte de sacrifices & de ceremonies Romaines & étrangeres, comme si [ces sacrileges] eussent pu luy rendre Dieu favorable : & cela l'obligea mesme à differer [un peu] son depart. ' Il partit neanmoins [1] dés cette année mesme ou au moins avant le 25. fevrier de la suivante, ' avec L. Verus, tous deux en habit de guerre, ' & s'en allerent à Aquilée pour y preparer toutes choses [durant l'hyver, & se mettre en campagne l'esté suivant.]

L.Ver.p.39 a. — M.Aur.v.p.28.a, b. — Occo,p.284. — M Aur v.p.28.c. — L.Ver.p.39.a.

' Cette guerre contre les Marcomans [qui occupa M. Aurele tout le reste de sa vie] est representée par les historiens comme la plus grande dont on ait jamais oui parler : & ils la comparent aux guerres Puniques. ' Tous les barbares voisins de l'Empire depuis les Gaules [2] jusqu'à l'extremité [orientale] de l'Illyrie, qui estoient tous des peuples fort belliqueux, s'estoient unis ensemble contre les Romains, aprés les avoir obligez " par diverses infractions des traitez à leur declarer la guerre. On nomme les Marcomans, les Narisques, les Hermundures, les Quades, les Sueves, les Sarmates, les Victovales, les Roxolans, les Bastarnes, les Costoboques, les Alains, ' les Vandales, [a] les Jazyges, [b] & plusieurs autres nations [dont les noms nous sont moins connus.] [c] Car il y en avoit qui estant chassez par d'autres barbares plus septentrionaux, vouloient qu'on les receust, [& qu'on leur donnast des terres,] ou se rendre maistres des pays voisins. ' Ainsi cette conspiration des barbares forma une guerre effroyable : ils prirent & pillerent diverses villes, [saccagerent des provinces, renverserent plusieurs armées.] ' Et ce qui estoit encore plus fascheux pour les Romains, c'est que toutes leurs armées se trouverent ruinées par la peste.

ἀδικίας ὑπ-ξάντας.

M.Aur.v.p.25.c| Eutr. — p.31. d. e|Aur. Vict|Paus.l.8.p. 273.d. — M.Aur.v.p 29.d. — a Dio, l. 71. p. 803.d. — b M.Aur.v.p.31. d.e. — c p.28.c. — Amm.l.31.p. 445.b.c. — Eutr.

' Il semble mesme que les Marcomans, les Vandales & d'autres soient demeurez quelque temps maistres de la Pannonie. ' Les Costoboques coururent la Grece, & vinrent jusqu'à Elatée ville celebre de la Phocide en Acaïe. [d] Furius Victorinus

M.Aur.v.p.29.d. — Paus.l.10 p.352. e — d M Aur.p.28. d|T.Ant p 20.b| n.C p.69.2.a.

1. Tr P.XX. Profectio Aug Biragne ne la met point, & n'en parle point.

2. L'epitome de Victor parle ici d'un Roy Marcomar. Mais je ne sçay ce qu'il veut dire. Je pense qu'il y a faute.

Prefet du Pretoire, nommé peut-estre aussi Cornelius, fut défait, & tué avec une partie de l'armée. [Nous ne marquons point le temps de tout ceci, parce que nous ne le trouvons point dans les auteurs, qui sont tous extremement embrouillez. Il semble mesme selon leur narration que L. Verus ne soit point revenu de ce voyage.] 'Et neanmoins les folies qu'il fit en Italie depuis son retour d'Orient, [demandent qu'il y ait passé un temps assez long.] ' Les inscriptions nous apprennent aussi que M. Aurele " quitta Rome en 166. & en 169. ' D'autres ont creu qu'il n'en estoit point parti qu'en 168. ou 169. [Mais nous ne voyons pas moyen de les suivre.]

L. Ver. p. 38. c. — Occo, p. 284. 286. — Vorb. p. 407. 1| Pagi 166. § 6| 169. § 3. — Profectio Aug.

' Les Generaux Romains firent cependant divers exploits, [& " remporterent apparemment dés cette année quelque avantage considerable,] ' puisque les deux Empereurs y prirent le titre d'Imperator pour la quatriéme fois. [On peut rapporter à ce temps-ci ce que nous lisons d'Avidius Cassius, qui ayant si bien réussi contre les Parthes, pouvoit avoir esté chargé de faire la guerre aux Sarmates.] ' Comme il estoit campé assez prés du Danube, quelques auxiliaires de son armée sachant que trois mille Sarmates estoient postez sur le bord du fleuve, & faisoient assez mauvaise garde, s'en allerent les attaquer conduits par leurs Centeniers, sans que Cassius ni leurs autres principaux officiers le sceussent, tuerent ces trois mille ennemis, & revinrent chargez de dépouilles. Les Centeniers qui les avoient portez à cet exploit, s'imaginoient qu'on les alloit recompenser de leur vigilance & de leur valeur : mais Cassius qui consideroit les dangers où peuvent tomber des troupes qui manquent à la discipline & à l'obeïssance, & qui de son naturel estoit extremement severe, ordonna qu'on prist ces Centeniers, & qu'on les allast crucifier comme des esclaves, quoique cela fust sans exemple parmi les Romains. Cet ordre excita une grande sedition dans l'armée : mais Cassius parut nud [en chemise, &] en caleçon, & commença à crier, Tirez sur moy si vous estes assez hardis, & ajoutez ce crime au peu de soin que vous avez de garder la discipline. Cette intrepidité fit peur à tout le monde : chacun demeura dans le silence : & la discipline fut depuis beaucoup mieux observée parmi les Romains. Les barbares commencerent deslors à les redouter, & persuadez [qu'ils aimoient la justice en tout, puis] quils ne vouloient pas mesme vaincre contre l'ordre, ils envoyerent demander " à l'Empereur la paix pour cent ans.

L. Ver. v. p. 39. a. — Note 16. — Occo, p. 284. 304. — Av. Cass. v. p. 41. c. d. — ab Antonino.

L'AN DE JESUS-CHRIST 167, DE M. AURELE ET L. VERUS 6. ET 7.

'*L. Aurelius Verus Aug. III. & Quadratus Consuls.* Chr Alex.&c.

2. 'Il y avoit en ce temps-ci un Mummius ou [1] Numidius Quadratus neveu d'Antonin. M Aur.v. p.2. b. Du C.p.5.2 e.1.

'L'approche des deux Empereurs fit peur aux Allemans qui estoient en armes. Car lors qu'ils estoient encore à Aquilée, la plupart des Rois barbares se retirerent [au delà du Danube] avec leurs troupes, & tuerent mesme ceux qui les avoient portez à la guerre. Les Quades qui avoient perdu leur Roy, promettoient de ne point couronner celuy qu'ils avoient eleu en sa place, qu'aprés en avoir eu l'agrément des Empereurs. 'On trouve dans la suite un Furtius Roy des Quades chassé par eux. 'Tout se disposoit donc ainsi à la paix, & la plupart des barbares deputoient ou aux Empereurs ou aux Generaux Romains pour demander pardon de leur revolte. v.p.2.c.d. | *confir naturos.* | Dio,l.71.p.808.c. | M.Aur.v p.28.d.

'L. Verus qui n'avoit quitté qu'à regret les plaisirs de Rome, vouloit s'en retourner sur cela. Mais M. Aurele persuadé que les barbares feignoient seulement vouloir la paix pour n'estre pas accablez par le grand armement des Romains, voulut s'approcher plus prés d'eux, & aprés avoir demeuré quelque temps à Aquilée, pour y donner ordre à tout, durant que Lucius ne songeoit qu'à se divertir, il passa avec luy les Alpes [qui sont au delà de cette ville,] pourveut à tout ce qui estoit necessaire pour la sureté de l'Illyrie & de l'Italie, & puis s'en revint avec luy à Rome, ou l'y laissa retourner quelque temps avant luy, comme Capitolin le semble dire. [C'est ce que nous croyons de plus probable parmi les obscuritez dont toute cette histoire est couverte.] d|L.Ver.p.39.a.

ARTICLE XI.

Les Allemans recommencent la guerre: Les deux Empereurs marchent de nouveau: L. Verus meurt à Altino.

L'AN DE JESUS-CHRIST 168, DE M. AURELE ET L. VERUS 7. ET 8.

NOTE 11. '*Apronianus II. & Paulus II. Consuls.* Cyp.diss.app.p.93.&c.

[LA paix que M. Aurele avoit faite comme nous croyons en 167. avec les barbares de l'Allemagne, ou ne s'estoit

1. *ou* Ummidius. V. Claude n. 18.

faite qu'avec une partie de ces peuples, ou se rompit bien-tost,] 'puisque nous trouvons que les deux Empereurs prirent [1] cette année le titre d'Imperator pour la cinquiéme fois; [ce qui marque une victoire remportée sur des ennemis :] & la chronique d'Eusebe semble mettre sur cette année mesme, que les Romains vainquirent les Allemans, les Marcomans, les Quades, les Sarmates, & les Daces.

Occo, p. 285. 306. — 1.

L'AN DE JESUS-CHRIST 169, DE M. AURELE ET L. VERUS 8. ET 9.

' Sosius Priscus & P. Cælius Apollinaris Consuls.

Hat. & c Noris, ep. co. l. p. 107.

[La victoire que les Romains avoient remportée en 168. n'arrestant point les barbares de l'Allemagne,] ' M. Aurele partit cette année de Rome, ' & s'en alla à Aquilée avec L. Verus, dans le dessein d'y passer l'hiver, & de marcher ensuite ensemble contre les Allemans [au printemps de l'an 170.] Ils écrivirent d'Aquilée à Galien de les y venir trouver, ' & dés qu'il y fut arrivé, la peste commença à faire dans la ville de plus grands ravages qu'elle n'y en avoit fait jusqu'alors : de sorte que les deux Empereurs se resolurent de s'en retourner promtement à Rome, quoique ce fust au milieu de l'hiver, laissant presque tous ceux de leur suite à Aquilée, où la pluspart moururent de la peste ou des incommoditez de la saison.

Bar p. 221. — M. Aur. n. 8. p. 86. 2. c. — p. 87. 1. b.

' Les Empereurs estoient déja arrivez prés d'Altino, tous deux dans le mesme char, lors que L. Verus fut tout d'un coup attaqué d'une apoplexie. On le descendit du char, on luy tira du sang, & on le mena à Altino, où il vécut encore trois jours sans parler, & il y mourut ["sur la fin de cette année.] ' Ainsi il n'a regné que neuf ans [non entiers] comme on le voit mesme par son epitaphe, [& n'en a vécu que 39.] ' M. Aurele conduisit son corps à Rome, [a] & le fit enterrer auprés de L. Cæsar son pere dans le mausolée d'Adrien. [Il luy rendit tous les honneurs legitimes, puisqu'il luy en fit mesme rendre de criminels,] ' luy ayant donné le nom de Dieu. Il prit grand soin de ses tantes & de ses sœurs à qui il assigna des pensions. [b] Il donna mesme des emplois à ses méchans affranchis, pour les éloigner honnestement, en retenant neanmoins un nommé Eclecte destiné de Dieu pour oster un jour la vie à son fils Commode.

v. p. 28. c | L. Ver. v. p. 39. b. — Onu. in fast. p. 231. 232. — NOTE 13. — M. Aur. n. C p. 72. 2. | 15. p. 87. 2. l. — a L. Ver. p. 39. d. — &c. — M. Aur. v. p. 28. 29. | 1. 1. — b L. Ver p. 38. 39.

' Il supporta toujours avec beaucoup de douceur les défauts de L. Verus, quoiqu'ils luy fussent tres-sensibles. Il les cachoit, &

p. 36 c. 3 - b M. Aur. ... 8 c. 29. b.

1. Goltzius (p. 50 a.) le met dés 167. Mais on voit par luy-mesme (p. 77. d.) aussi bien que par Occo & par Biragues (p. 220-237.) que c'est une pure faute.

les excusoit mesme autant qu'il luy estoit possible, ayant honte de reprendre un frere. 'Dans une réjouissance que L. Verus fit aprés son retour d'Orient, M. Aurele ne refusa pas de s'y trouver, pour luy donner l'exemple d'une vie grave & digne d'un prince. Il passa cinq jours avec luy, mais toujours occupé à juger des procés, durant que Lucius ne songeoit qu'à manger, ou à preparer à manger. L. Ver. p. 38. c.

'Une vie si differente faisoit neanmoins dire dans le monde "qu'ils ne s'accordoient pas fort entr'eux: Lucius donnoit d'ailleurs divers sujets de mécontentement à M. Aurele: '& depuis son retour d'Orient il faisoit bien des choses sans le consulter. 'C'est pourquoy on crut que M. Aurele dans un discours qu'il fit au Senat, voulut témoigner qu'il n'estoit pas fasché que la mort de L. Verus le mit en état' de faire le bien avec plus de liberté. 'Et comme la médisance n'épargne jamais les princes, on disoit mesme qu'il l'avoit fait mourir ou " par poison, ou par la derniere saignée qu'on luy fit dans son apoplexie. 'Dion semble en effet n'estre pas éloigné de croire qu'il s'estoit trouvé reduit à prevenir par un moyen [si detestable] les mauvais desseins que Lucius formoit contre luy. 'Car il paroist qu'on le soupçonnoit de vouloir former un parti pour brouillet l'Etat, '& on l'a accusé d'avoir attenté à la vie de M. Aurele. [Tout est croyable de luy;] '& il meritoit bien de mourir par le poison. Mais c'est un crime, disent les historiens, de croire qu'un prince tel que M. Aurele, à qui la flaterie mesme n'en oseroit égaler aucun autre, ait voulu contribuer à sa mort. 'Il n'y a que des fratricides comme Caracalla,[a] ou des gens portez à toutes sortes de crimes, qui soient capables de le croire.

simultates fecisse. | *&c.* | 1 c. | b. | M. Aur. v. p. 31 a. | a|29. b. c. | p. 29 a|L. Ver. p. 39. d|Aur. Vict. | Dio, l. 71. p. 802. d. | Philst. soph. 27. p. 558. c. | L. Ver p. 39. c. | d. | Herod l. 4. p. 545. d. | a Aur. Vict.

'D'autres ont pretendu que Lucille femme de L. Verus, & Faustine mere de Lucille l'avoient empoisonné, ne pouvant souffrir le pouvoir que Fabia sa sœur s'estoit acquis sur son esprit, ou pour d'autres raisons encore plus detestables. L. Ver. p. 39. b. c.

ARTICLE XII.

Grands preparatifs de M. Aurele contre les Allemans : Les Lombards vaincus : Vindex défait & tué : M. Aurele remarie Lucille à Pompeien, perd un fils.

L'AN DE JESUS-CHRIST 170, DE M. AURELE 9. ET 10.

Idat.&c|Noris, ep.cons.p.108. ' M. " *Cornelius Cethegus & C. Erucius Clarus Consuls.* NOTE 13.

M.Aur.v.p.29.b. 'M. AURELE delivré de l'embarras que luy donnoient les fausses vertus & les veritables vices de L. Verus, parut encore plus grand & plus eminent qu'il n'avoit fait jusques alors. c|Eutr. 'Il gouverna tous les peuples avec une moderation & une bonté "qui n'est pas croyable. *ingenti.*

M.Aur.v.p.29.c. d|in.S.p.87.2.b. a B.r.p.221. 'Il s'appliquoit tout entier en ce temps-ci aux preparatifs necessaires pour la guerre des Marcomans, a sur lesquels il paroist que ses Lieutenans avoient remporté quelque avantage [dés le commencement de cette année,] ce qui luy fit prendre le titre d'Imperator aprés la mort de L. Verus & avant le 25. de *Imp. VI.* fevrier qui la suivit : & les medailles faites en ce temps-là nous representent déja l'Allemagne vaincue & soumise [1]. 1.

Petr.de leg.p.24. c.d. [Il y faut peut-estre rapporter] ' ce que nous trouvons dans " un auteur du temps de Justinien, que six mille Allemans, Pierre Patrice. Lombards & Obies ayant passé le Danube, la cavalerie de Vindex & l'infanterie de Candide les pousserent si vivement qu'ils furent tous contraints de fuir. Les barbares étonnez d'avoir si mal réussi dans leur premier effort, deputerent à Ælius Bassus gouverneur de la Pannonie, Ballomare Roy des Marcomans, & dix autres ambassadeurs d'autant de nations qui s'estoient liguées ensemble, traiterent avec luy, & se retirerent chez eux.

[Les Romains ne jouirent pas long-temps de leur avantage,] Dio,l.71.p.803. b. ' & M. Vindex qui estoit Prefet [du Pretoire] fut depuis defait & tué dans un combat par les Marcomans, [soit par ceux-mesmes qui avoient demandé la paix, soit par quelqu'autre partie de la mesme nation.] Luci pseud.p. 493.c. ' Lucien assure que lorsque M. Aurele faisoit la guerre aux Marcomans & aux Quades, l'imposteur Alexandre dont nous avons déja parlé, predit par un de ses oracles la victoire, le triomphe & la paix, pourveu que les Romains jettassent deux lions dans le Danube avec certaines ceremo-

1. Si l'on ne dit qu'au lieu de *Tr. P. XXIII.* il faut lire XXIV. en une ou deux inscriptions.

nies qu'il marquoit. On fit tout ce qu'il disoit : & cependant aussi-tost aprés, les Romains perdirent en un seul combat prés de 20. mille hommes : ce qui donna un tel avantage aux barbares, ' qu'ils coururent jusqu'en Italie, firent d'étranges maux aux Romains, [a] & furent mesme sur le point de prendre Aquilée. D o, l. 71 p. 802. a Luci, pseu. 4 c.

' M. Aurele fit donc de grands preparatifs pour une guerre si importante. Comme la peste qui duroit encore [avoit beaucoup diminué les troupes,] il fit enroller les esclaves, comme on avoit fait du temps d'Annibal, les gladiateurs, les bandis mesmes de la Dalmatie & de la Dardanie, " & les archers destinez à les poursuivre. ' Il trouva aussi des Allemans qui pour de l'argent voulurent bien faire la guerre à leur nation. ' Cependant l'épargne estant epuisée par tant de dépenses, & luy ne pouvant se resoudre à mettre sur le peuple de nouveaux imposts, il fit exposer en vente durant deux mois tous les plus riches meubles de la Couronne, les statues & les tableaux de prix, mesme les habits de soye de sa femme, & un grand nombre de perles dont Adrien avoit fait un thresor particulier. Par ce moyen il eut assez d'argent ' pour faire cette année au peuple une largesse extraordinaire, ' pour soutenir [durant cinq années] la guerre des Marcomans, & pour racheter ensuite une partie de ce qu'il avoit vendu. M. Aur. v. p. 31 a. — Diocmites. — d. — d| 29. d. e' Vict, epit; Eutr. — Bir. 22 r. — M. Aur. v p. 29 a.

' Estant prés de partir, il remaria sa fille Lucille veuve de L. Verus, avant mesme que son dueil fust achevé, à Claudius Pompeianus originaire d'Antioche, & qui n'avoit pas une grande noblesse, estant fils d'un simple Chevalier Romain. ' Mais M. Aurele choisissoit pour gendres ceux du Senat qui avoient le plus de merite, de sagesse & de probité, & non les plus nobles & les plus riches. [Nous connoissons moins les qualitez] ' d'Antistius Burrus & de Petronius Mamertinus, qui furent aussi de ses gendres. [Mais l'histoire parle avantageusement de Pompeien : & c'est luy sans doute] ' à qui Julien l'apostat dit que M. Aurele auroit deu laisser l'Empire, comme estant tres-capable de le gouverner, plutost qu'à son fils. [Nous verrons qu'il servit fort bien dans la guerre des Marcomans.] ' Cependant ni Lucille ni Faustine sa mere ne furent point contentes de ce mariage. Lucille conserva le titre d'Auguste ' avec le feu & les autres marques de cette supreme dignité. p 31. b. — Herod. l. 1. p. 46 ... c. — Jul. Caes. p 13. — M. Aur. v. p 31. b. — Herod. l. 1. p. 472. c. d.

' Pompeien vivoit encore du temps de Commode & de Severe, mais toujours retiré à la campagne sous pretexte de son D o, l. 73 p. 831.

age & de ses incommoditez, & en effet pour ne pas voir les crimes de Commode, [& ne pas donner d'ombrage à Severe.] On ne le vit à Rome que sous Pertinax, qui le fit asseoir auprés de luy sur son throne dans le Senat.

M. Aur. v. p. 31. b. c. n. C. p. 73. 1. ' M. Aurele perdit cette année à Palestrine où il estoit allé passer quelque temps, [Annius] Verus Cesar son fils agé de 7. ans, les medecins luy ayant ouvert mal à propos une tumeur sous l'oreille. Il les consola luy-mesme, & ne voulut point qu'on fist un dueil public de cette mort, parce qu'on celebroit alors des jeux en l'honneur de Jupiter, ce qu'on croit devoir s'entendre des jeux Capitolins qui se celebrerent cette année.

ARTICLE XIII.

Divers evenemens de la guerre de M. Aurele en Allemagne.

Bir. p. 222. Dio, l. 71. p. 811. d. Gal. prog. p. 459. a. libr. p. 362. 363. ' M. AURELE partit ensuite avant le 7. mars de l'année a suivante [pour aller en Allemagne] ' où il passa bien du temps sans revenir en Italie. ' Il souhaitoit extremement d'y mener avec luy Galien qui passoit alors pour un veritable medecin; & il l'avoit fait venir exprés l'année precedente de [Pergame] sa patrie à Aquilée. Cependant Galien l'ayant prié de le laisser à Rome, [où il estoit venu d'Aquilée,] ce Prince plein de bonté, d'humanité & de douceur le luy accorda. Ibid. p. 459. b. c | 363. a. ' Il y laissa aussi son fils Commode sous la garde de Pitholaüs son Chambellan, à qui il recommanda de se servir de Galien si son fils tomboit malade: Prog. p. 461. b. ' & Pitholaüs veilloit sur la santé de cet enfant avec un soin qui alloit jusqu'au scrupule. Commode fut malade durant l'absence de son pere: a. ' & il paroist que c'estoit hors de Rome, mais assez prés.

[On sçait peu l'ordre & le détail de ce qui se passa en Allemagne:] Gal. prog. p. 459. a. b | libr. p. 363. a. a Arist. or. 9. p. 117. ' mais on sçait que M. Aurele y demeura plus longtemps que ni luy ni les autres ne l'avoient cru; [parce] [a] qu'il aimoit mieux surmonter les ennemis par la prudence que par la force. M. Aur. v. p. 31. c | Eutr. ' Il ne les vainquit qu'avec beaucoup de travail & de " conduite, avec [b] un grand courage, & un bonheur extraordinaire. *moderatione.* b M. Aur. v. p. 29. c. c p. 31. e. [c] Les soldats [à son imitation] s'animoient les uns les autres, & tant les Prefets du Pretoire que les autres Generaux [s'acquiterent fort bien de leur devoir.] p. 29. d | Eutr. ' Il délivra la Pannonie de l'esclavage où elle estoit, " en en chassant les Marcomans, *extinctis.* M. Aur. v. p. 31. d. les Sarmates, les Vandales, & les Quades, ' & rendit à ceux du

pays ce qu'il put retirer des mains des barbares. Capitolin dit qu'il poursuivit les Marcomans jusqu'au Danube, & qu'il les défit dans le passage de ce fleuve. ' Dion raporte la mesme chose des Jazyges, & décrit fort au long la " victoire que les Romains remporterent contr'eux sur les glaces, aprés en avoir gagné une autre sur la terre. ' On trouva quelquefois des femmes Allemandes armées entre les morts. ' Un soldat qui estoit en garde durant la nuit sur le bord du Danube, entendant crier de l'autre costé quelques soldats pris par les barbares, il traversa tout armé le fleuve à la nage, alla délier ses compagnons, & s'en revint à son poste.

&c. | Dio,l.71.p.804. 805. | p.803.a. | c.

' Les Astinges [peuples inconnus] vinrent dans la Dace offrir leur secours aux Romains, si on leur vouloit donner des terres & de l'argent. On leur refusa l'un & l'autre, & cela ne les empescha pas de promettre d'aller combattre les Costoboques, laissant leurs femmes & leurs enfans en la garde de Clement, [qui pouvoit estre le gouverneur de la Dace.] Ils vainquirent les Costoboques, & se rendirent maistres de leur pays. Mais [quand on leur eut rendu leurs femmes & leurs enfans,] ils commencerent eux-mesmes à courir la Dace. Bien-tost aprés ils furent surpris & vaincus par les Dancriges, qui craignoient, dit Dion, que Clement pour se délivrer des courses des Astinges, ne les envoyast contr'eux. Ainsi les Astinges furent contraints de recourir à M. Aurele, & de le supplier de leur donner des terres & de l'argent [comme à ses soldats.] Il le leur promit quand ils auroient fait quelque exploit contre ses ennemis : & ils n'y manquerent pas. ' Un auteur dit qu'ils vinrent au secours de M. Aurele, aussibien que les Lacringes, [qui sont apparemment les mesmes que les Dancriges de Dion.] ' Capitolin parle aussi des Lacringes. [Ils sont peu connus d'ailleurs.]

p.807.808. | Pet.de leg.p.24. c. | M.Aur.n 8.p.92. 2.d.e.

' Les Cotins promirent aussi de combattre les Marcomans sous la conduite de Tarruntius Paternus Secretaire de M. Aurele. Mais au lieu de s'acquiter de leur promesse, ils maltraiterent extremement Paternus. Ils en furent depuis bien punis. [Ce Paternus fut Prefet du Pretoire sous Commode.]

Dio,l.71.p.808.a.

' Au milieu d'une si grande guerre, ni la complaisance, ni la crainte ne firent jamais rien faire à M. Aurele contre son devoir. ' On remarque qu'aprés un combat fort rude & une illustre victoire, les soldats voulant qu'il leur fist quelque largesse, il le leur refusa en leur disant qu'il ne leur pouvoit rien donner d'extraordinaire, qu'il ne le tirast du sang de leurs peres & de

p.803.b. | a.

leurs proches ; & qu'il ne craignoit pas leurs moqueries,] parce que c'est Dieu seul qui est le maistre des Empires. p.504.a. ' Lorsque les occupations de la guerre luy donnoient quelque loisir, il l'employoit à vider les procés, donnant à chaque affaire autant de temps & autant d'application, que s'il n'en eust eu aucune autre.

p.502.e.|Pertin.v. p.54.b. ' Pompeien à qui M. Aurele avoit donné le commandement de quelques troupes, voulut y avoir pour associé Pertinax, quoique M. Aurele luy eust osté un employ qu'il avoit dans la Dace sur quelques mauvais raports. Pertinax reussit fort bien dans cette commission, ce qui porta M. Aurele à le faire Senateur : & comme il eut ensuite découvert le mensonge & la cabale de ceux qui l'avoient mal mis dans son esprit, " il luy donna les honneurs de la Preture, comme pour reparer le tort qu'il luy avoit fait, & l'envoya commander dans la Rhetie & la Norique dont il chassa les ennemis ; *Pretorium fuit.* Dio,l.71.p.810.c.|Pertin.v.p.54.c. ' de sorte que pour reconnoistre son merite M. Aurele l'eleva enfin au Consulat, malgré les murmures de ceux qui ne consideroient que la bassesse extreme de sa naissance.

Eutr.|Hier.chr. ' On marque que dans cette premiere expedition contre les Marcomans, M. Aurele fit durant trois ans sa residence [ordinaire] à Carnunte, Baudrand,p.166.1. ' ville celebre de la haute Pannonie sur le Danube. On croit que c'est aujourd'huy le bourg de sainte Perronel dans l'Autriche. Philst.soph.27.p.558.d. ' Nous verrons qu'il tint aussi quelquefois sa cour à Sirmich.

ARTICLE XIV.

Revolte des Bucoles appaisée par Cassius : Troubles en Espagne & dans les Gaules : Bonté de M. Aurele pour Herode.

Dio,l.71.p.803.c. ' DION semble mettre la revolte des Bucoles en Egypte dans le temps que M. Aurele estoit occupé à la guerre d'Allemagne. M.Aur.v.31.b. ' Capitolin en parle entre les evenemens de l'an 170. n.C.p.73.1.b. ' Les Bucoles estoient certains quartiers de l'Egypte, [nommez apparemment ainsi parce qu'on y nourrissoit beaucoup de boeufs.] Hier.v.Hil.p.241.b. ' Les habitans [à qui on donne le nom de Bucoles ou Bucoliques] en estoient tous barbares & sauvages ; & il n'y avoit encore aucun Chrétien parmi eux à la fin du quatriéme siecle. [On pouvoit y avoir mis quelque garnison.] M.Aur.v.p.31.b|42.a.|Dio,l.71.p.803.c.d. ' Car Capitolin attribue la revolte aux soldats de ce quartier ; mais on voit que tout

tout le peuple y prit part soulevé par un de leurs prestres, & par un Isidore homme de cœur & d'execution. Ils tuerent d'abord un Centenier Romain, s'estant déguisez en femmes pour le tromper: & beaucoup d'autres Egyptiens s'estant joints à eux, ils défirent les troupes Romaines qui estoient en Egypte, firent de grands desordres, & estoient prests mesme de prendre Alexandrie, si Cassius que M. Aurele avoit fait gouverneur de Syrie, n'eust receu ordre de marcher contr'eux. Il n'osa leur donner bataille, redoutant leur nombre & leur courage desesperé. Mais ayant trouvé moyen de mettre la division parmi eux, il les obligea de se soumettre. b.

' On marque que Cassius ayant rétabli la discipline militaire par sa severité, fit de grands exploits non seulement dans l'Egypte [comme nous venons de voir,] mais aussi dans l'Armenie & dans l'Arabie, [ce que l'histoire n'éclaircit point.] ' Il paroist neanmoins que cette guerre d'Arabie fut considerable: [mais il semble qu'il la faudroit mettre dans le mesme temps que celle des Parthes,] puisqu'elles se firent l'une & l'autre par les mesmes troupes qui furent depuis employées dans celle des Marcomans. Av. Caff. v. p. 42. c. Dio, l. 71. p. 812. a.

' Capitolin joint à la revolte des Bucoles de grands ravages que les Maures firent presque dans toute l'Espagne: mais ils en furent chassez par les gouverneurs. [Je pense que ce sont] ' ces troubles de la Lusitanie que Capitolin dit avoir esté bien-tost appaisez. ' Severe qui fut depuis Empereur, estoit Questeur dans la Betique lors qu'elle fut ravagée par les Maures. M. Aur. v. p. 31. b. p. 32. a. Sev. v. p. 64. d.

' On marque encore vers ce temps-ci quelque remuement dans la Franche-Comté, qui fut arresté "par l'autorité de M. Aurele. M. Aur. v. p. 32. a. *censura.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 171, DE M. AURELE 10. ET 11.

' *Severus & Herennianus Consuls.* Idat. &c.

' On croit que le premier est Septimius Severus deux fois Consul oncle paternel, ou au moins parent de l'Empereur Severe, à qui il obtint de M. Aurele la qualité de Senateur; [a] & que le second est L. Alfidus Herennianus [1] Consul dont on trouve une inscription. Onu. in fast. p. 232. b | Sev. v. p. 64. b. c. a Noris, ep. cons. p. 105. 109.

' M. Aurele fit sous ces Consuls une solennité pour [la fin de] la dixiéme année de son regne. Bar. p. 222.

' Durant qu'il estoit dans la Pannonie, où sa residence ordinaire estoit [alors] à Sirmich, [b] il arriva un grand different en- Philstr. soph. 1. 7. p. 558. d. b 2 b c.

1. *Consulis Fabrateni Novani.* Cela ne marque-t-il point un Consul de quelque colonie?

tre Herode Atticus, & la ville d'Athenes appuyée par les deux Quintiles dont nous avons parlé autre-part, fort aimez de l'Empereur, & qui gouvernoient alors la Grece. On croyoit d'ailleurs que M. Aurele avoit quelque raison de ne pas aimer Herode ; & il estoit porté naturellement à favoriser les peuples. ⸍Aussi il receut fort bien Demostrate que les Atheniens luy avoient deputé pour cela, & prit soin luy-mesme qu'il eust tout ce qu'il luy falloit. L'Imperatrice Faustine prenoit aussi leur parti, & une petite fille de trois ans qu'elle avoit alors avec elle, en caressant son pere, se jettoit à ses genoux, & le prioit en begayant de conserver la ville d'Athenes. ⸍Outre cela le tonnerre tomba sur le lieu où logeoit Herode, & tua deux petites filles d'Alcimedon son affranchi, qu'il avoit élevées, & qu'il aimoit extremement.

V. Antonin § 10.

&.

p. 559. a. b.

b. c.

⸍Toutes ces choses ayant mis Herode comme en fureur ; lorsque le jour où l'affaire se devoit traiter devant l'Empereur fut arrivé, il ne dit rien de ce qu'on pouvoit attendre du plus eloquent homme de la Grece, mais se mit à declamer avec emportement contre l'Empereur mesme sans rien déguiser, jusqu'à luy reprocher qu'il l'abandonnoit à une femme & à un enfant de trois ans : & comme Bassée Prefet du Pretoire luy dit que sa maniere d'agir pourroit bien le faire condanner à la mort, il luy répondit, Un homme agé comme je suis n'a guere à craindre ; & puis s'en alla brusquement.

d.

p. 560. a. b.

p. 561.

⸍M. Aurele écouta tout cela sans témoigner par le moindre geste qu'il en eust aucune peine. Et quand Herode s'en fut allé, il dit seulement aux Avocats des Atheniens, Vous pouvez dire vos raisons, sans vous mettre en peine si Herode ne le veut pas. ⸍Il les écouta [sans rien dire,] mais non pas sans verser des larmes lors qu'ils parlerent des moyens par lesquels ils pretendoient qu'Herode & ses affranchis opprimoient le peuple. Cependant on pretend qu'il ne prononça rien contre Herode, mais seulement contre ses affranchis, qu'il condanna à une peine tres-douce : & il en exemta mesme Alcimedon, le trouvant assez puni par la mort de ses deux enfans. ⸍Depuis cela Herode luy ayant écrit comme pour se plaindre de ce qu'il ne luy écrivoit plus, au lieu qu'il avoit accoutumé de le faire tres souvent, il luy fit une réponse fort ample, & pleine d'amitié, & luy fit mesme des excuses de ce qu'il s'estoit veu obligé de condanner des personnes qui estoient à luy. [Certes il y aura bien des Chrétiens que cette douceur d'un payen & d'un Empereur condannera au dernier jour.]

'Bassée Prefet du Pretoire dont nous venons de parler est nommé M. Rufus Basæus par Dion, qui remarque que c'estoit un simple paysan, qui avoit vécu longtemps dans la pauvreté, & qui ensuite s'estoit mis dans les armes par contrainte," pour eviter ce semble la punition de quelque faute qu'il avoit faite. Aussi il n'avoit aucune connoissance des lettres, & il parloit si mal qu'on pouvoit à peine l'entendre. Mais du reste c'estoit un homme de merite. Dio.l.71 p 803. c|val.p.717. &c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 172, DE M. AURELE 11. ET 12.

' *Maximus & Orfitus Consuls.* Idat.&c.

' On rapporte à cette année & à la suivante un grand nombre de medailles qui parlent des victoires de M. Aurele sur les Allemans, ou mesme de la conqueste de l'Allemagne, & plusieurs luy attribuent le titre de Germanique, ' qui fut en effet donné à Commode son fils le 15. octobre de cette année. ' Il semble neanmoins que M. Aurele n'ait pris luy-mesme ce titre qu'en l'an 175. ' Il est certain qu'il ne prit celuy d'Imperator pour la settiéme fois qu'en 174. Bir.p.223.224. Comm.v.p. 50.c Bir.p.225. p.124.

L'AN DE JESUS-CHRIST 173, DE M. AURELE 12. ET 13.

' *M. Aurelius Severus II. & T. Claudius Pompeianus Consuls.* Cassd.&c|Noris, ep.consf.p 109.

[a] Onuphre ne trouve point de difficulté à croire que le second est Claudius Pompeianus gendre de M. Aurele, [b] qui le fit deux fois Consul. [c] Mais il est clair par M. Aurele mesme qu'il ne fut point fait Consul qu'aprés la mort de Cassius arrivée en 175. a Onu.in fast.p. 232.d. b M.Aur.v.p.31. b. c Av.Cass.v.p. 44.c|Noris,ep. consf.p.110.

ARTICLE XV.

M. Aurele enfermé par les Quades, est sauvé par une pluie miraculeuse.

L'AN DE JESUS-CHRIST 174, DE M. AURELE 13. ET 14.

' *Gallus & Flaccus Consuls.* Idat.&c.

'IL y avoit déja bien des années que M. Aurele combattoit les Allemans, & par ses Lieutenans, & par luy-mesme, sans pouvoir les domter: ' & " il se vit mesme en danger d'estre vaincu par eux, dans une occasion où il estoit en personne, s'il n'eust esté sauvé par un evenement tout extraordinaire, ou plutost par une faveur toute particuliere de Dieu, comme les payens mesmes le reconnoissent. ' Cela arriva certainement cet- Euf.chr. NOTE 14. Dio,l.71.p.805. b. Onu.in fast.p. 232.c.f.

Tert.apol.c.5.p.6 d
a Euf.chr|Orof.l.7.c.15.p.213.1.c.
b Dio,l.71.p.805.b.
c M.Ant.l.1.c.14.p.23.
d Baudr.g.p.330.
e Gr. Nyf. de Quad.2.t.3.p.505.b.
f Dio,l.71.p.805.b.

te année, [durant les chaleurs de l'esté,] ' & apparemment " au delà du Danube, [a] dans le pays des Quades, [b] a qui M. Aurele faisoit alors la guerre, [c] & " prés la riviere de Gran, [d] qui tombant des montagnes de la Hongrie septentrionale dans le Danube, donne aujourd'huy son nom à l'ancienne ville de Strigonie placée vis à vis de son embouchure.

Germanicam sitim. V. la note 14.

[e] Dieu qui vouloit relever la gloire du nom Chrétien, permit [f] que ce Prince se laissast enfermer [en cet endroit] par les ennemis dans un lieu desavantageux, & où on ne trouvoit point d'eau. Les Romains se serrant les uns contre les autres, se défendoient fort bien contre les escarmouches des ennemis : de sorte que ceux-ci cesserent bientost de les attaquer. Mais comme ils avoient de beaucoup l'avantage du nombre, ils se saisirent de tous les passages, & osterent aux Romains tous les moyens d'avoir de l'eau ; esperant de surmonter par la chaleur & par la soif, ceux qu'ils ne pouvoient vaincre par les armes.

b.

' Les Romains se trouverent alors dans une étrange extremité, estant accablez de travaux & de blessures, abbatus par le chaud & par la soif, sans pouvoir ni avancer, ni combattre, contraints de demeurer sous les armes, exposez à toutes les ardeurs du soleil ; lorsque tout d'un coup on vit les nuées s'assembler de toutes parts, & la pluie tomber en abondance, par une

p.806.c.

protection particuliere de Dieu. ' Dés qu'il commença à pleuvoir, les soldats se mirent à lever la teste, & à recevoir l'eau dans leurs bouches ; & puis à tendre leurs boucliers & leurs casques, pour pouvoir boire plus aisément, & abbruver aussi leurs chevaux.

c.

' Les barbares vinrent sur cela les attaquer, de sorte que les Romains estoient obligez de boire & de combattre en mesme temps : car ils estoient tellement alterez qu'il y en eut qui estant blessez buvoient leur propre sang avec l'eau qu'ils avoient receue dans leurs casques. Et comme ils songeoient plutost à éteindre leur soif qu'à repousser les Allemans, ils eussent sans doute receu un grand échec, s'ils n'eussent esté secourus par

i.

une grosse gresle " & quantité de foudres qui tomboient sur leurs ennemis. Ainsi on voyoit en un mesme lieu l'eau & le feu descendre du ciel, pour rafraischir & desalterer les uns, & pour bruler & faire mourir les autres. Car le feu ne tomboit point sur les Romains, ou s'éteignoit aussitost ; & la pluie qui tomboit sur les barbares n'éteignoit point les flammes qui les devoroient : elle les augmentoit au contraire comme si c'eust esté de l'huile

& non de l'eau. Ainsi ils cherchoient de l'eau au milieu de cette pluie, & estoient contraints ou de se blesser eux-mesmes pour éteindre le feu par leur sang, ' ou de se jetter entre les bras des Romains, où ils trouvoient leur salut par la bonté de M. Aurele qui leur faisoit donner la vie. c.

Voilà de quelle maniere Dion décrit les particularitez de cette histoire si memorable, celebrée [1] par S. Apollinaire, par Tertullien, par Eusebe, par Jule Capitolin, par Themistius dans un discours à Theodose, par S. Jerome, par S. Gregoire de Nysse, par Claudien, par la chronique d'Alexandrie qui copie Eusebe, sans parler de ceux qui les ont suivis. ' Baronius en rapporte une image qui se trouve, dit-il, à Rome dans la celebre colonne d'Antonin, avec les autres exploits que fit M. Aurele dans la guerre des Marcomans : ' & Themistius en cite une autre qu'il avoit veue sur le mesme miracle. Bar. 176. § 24. Them. or. 15. p. 191. b.

ARTICLE XVI.

Que la pluie qui sauva M. Aurele a esté obtenue par les Chrétiens.

'Les payens & les Chrétiens ont donc également reconnu la verité de ce prodige, mais les payens n'en ont pas voulu decouvrir la cause. ' Dion la rapporte à un magicien d'Egypte nommé Arnuphis, qui estoit à la suite de l'Empereur ; [a] d'autres à un Julien originaire de Caldée, qui estoit aussi magicien, & qu'on fait auteur de divers livres de magie, de mesme que son pere qui se nommoit aussi Julien. ' Divers auteurs mettent un Julien entre les plus celebres magiciens. [Capitolin, Themistius, & Claudien dans les endroits que nous en avons citez l'attribuent à l'Empereur mesme,] ' que Themistius par une seconde faute appelle Antonin le *Bon.* ' Dans la colonne d'Antonin, les payens en donnent la gloire à leur Jupiter pluvieux & foudroyant, ' comme ils avoient accoutumé de faire toutes les fois que les serviteurs du vray Dieu avoient obtenu de luy de la pluie par leurs genuflexions & par leurs jeûnes. [Et neanmoins il faut apparemment rapporter à ce grand miracle] ' ce que dit Tertullien, que le peuple [Romain] s'estoit écrié, Graces au Dieu des dieux qui seul est puissant. Euf. l. 5. c. 5. p. 169. c. Dio. l. 71. p. 805. d | Suid. α. p. 439. c. a Suid. α. p. 439. c | S. p. 1247. a. b. Porphy. v. c. 91. p. 80. Euf. chr. p. 224. 1. Bar. 176. § 24. 25. Tert. ad Scap. c. 4. p. 87. d. d.

' Mais les Chrétiens, qui n'aiment que la verité, n'ont pas d | Euf. l. 5. c. 5. p. 169. b. c.

1. ap Euf. l. 5. c. 5. p. 169 | Tert. apol. c. 5. p. 6. d ad Scap. c. 4. p. 87. d | M. Aur. v. p. 32. d | Them. p. 191 b | Hier. chr | Gr. Ny. de Quad. h. 2. t. 3 p. 505 506 | Claud. cons. P. S. p. 183.

voulu la cacher en cette rencontre; & ils nous assurent que Dieu accorda cette faveur à la priere des soldats Chrétiens, qui estoient en l'armée Romaine, lesquels la luy demanderent à genoux, selon que nous avons accoutumé de prier, dit Eusebe;

Gr. Nyss. de Quad.h.2.p.505.d. ' & comme remarque S. Gregoire de Nysse, aprés s'estre separez pour cet effet du reste du corps de l'armée. [a] Le premier de

a Eus.l.5. c.5.p. 169 c.d. ceux qu'Eusebe allegue sur ce sujet est S. Apollinaire Evesque d'Hieraple dont le temoignage est d'autant plus authentique, qu'il vivoit au mesme temps que ce miracle arriva. [Mais il seroit à souhaiter qu'Eusebe nous eust rapporté ses propres paroles.]

b. ' Les Chrétiens dont les prieres sauverent l'armée Romaine

ap.Dio, l.71.p. 806.a. en cette rencontre, estoient de la legion appellée Melitine, ' ou comme dit Xiphilin, de la legion levée ou residente à Melitine [ville celebre de la petite Armenie sur le bord de l'Euphra-

Roma ill.p.57. te; ce qui s'accorde entierement:] ' car les legions prenoient souvent le nom des provinces où elles avoient leurs quartiers.

Gr. Nys. de Quad 2.p.505. a. ' Et S. Gregoire de Nysse nous assure que la legion qui obtint cette victoire, logeoit dans une ville voisine de la Cappadoce. Il ajoute qu'elle avoit receu la foy par une vision; [ce qui rend

ap.Dio, 71,p. 806.a. croyable ce que dit Xiphilin,] ' que cette legion n'estoit composée que de Chrétiens. [b] Eusebe & S. Gregoire de Nysse por-

b Eus.n.p.92.93. c Jos.bell.l.7. c.4.p.971.c. tent à le croire. C'estoit apparemment la douziéme legion [c] à qui Tite avoit donné la ville de Melitine pour quartier en l'an

Dio,l.55.p.564.b. 70. ' & qui estoit placée vers l'an 230. dans la Cappadoce [sous

Eus.n.p.92.2.d. laquelle la petite Armenie pouvoit alors estre comprise.] ' Et la Notice de l'Empire met encore longtemps aprés la douzié-

d|Dio.l.55.p.564. b. me legion à Melitine. ' Elle avoit le surnom de Foudroyante:

d d|Eus.l.5.c.5.p. 169.d. [d] & S. Apollinaire dit au rapport d'Eusebe, que la legion Melitine receut ce titre de l'Empereur en recompense du miracle

ap.Dion.l.71.p. 806.b. dont nous parlons. ' Xiphilin dit la mesme chose: [e] & Onuphre

e Onu.in fast.p. 2 3 c. le confirme, soutenant que jusqu'à M. Aurele on n'a point parlé de la legion Foudroyante. [f] Mais on trouve par une inscri-

f Bar.176.§19| Eus.chr.n.p.253. 2. ption, que la douziéme legion mesme avoit ce surnom dés le regne de Trajan: de sorte que les foudres qu'elle obtint du ciel peuvent le luy avoir confirmé, mais non le luy avoir fait don-

hi.l.5.c.5.p.169.b. ner.] ' Eusebe remarque comme une chose extraordinaire que

Gr. Nys. de Quad.2.p.506.a. cette legion duroit encore de son temps, ' & elle produisit alors les quarante Martyrs de Sebaste, si celebres dans l'Eglise.

[Nous avons differé jusques à present la preuve la plus considerable de ce grand miracle, pour la traiter plus exactement.

C'est la lettre que M. Aurele mesme en écrivit au rapport de Tertullien, & qui est sans doute la mesme] ' que celle qu'il écrivit au Senat selon Dion sur sa victoire. [a] Tertullien nous assure donc que par sa lettre il attribuoit ce prodige à la priere des Chrétiens, [1] quoiqu'il en parlast avec quelque sorte de doute, n'osant peut-estre le faire plus positivement, pour ne pas ruiner la superstition payenne : & c'est apparemment cette maniere de parler, qui donna lieu aux payens d'en attribuer la cause ou à la magie, ou à M. Aurele mesme, comme nous avons veu, ou à leur Jupiter pluvieux.

Dio,l.71.p.806. c. | a Ter.apol.c.5.p.6.d.

Marc Aurele fit assez voir neanmoins par sa lettre, qu'elle estoit sa creance propre.] Car quoiqu'il n'exemtast pas ouvertement les Chrétiens de la peine que les loix leur imposoient, il le fit neanmoins d'une autre maniere, en condannant tres rigoureusement leurs accusateurs; ' c'est à dire, comme l'explique Eusebe, en les condannant à la mort. [Que si quelqu'un a peine à croire que dans une mesme affaire, on ait pu ordonner de faire mourir & l'accusateur & l'accusé, il pourra bien montrer que cette loy est injuste & extravagante, mais il ne montrera pas qu'elle n'ait point esté faite lorsqu'il la verra pratiquée peu de temps aprés à l'égard de " S. Apollone : & l'on voit clairement par l'histoire des Martyrs de Lion, que jamais M. Aurele n'a exemté les Chrétiens de la mort, lorsqu'ils estoient mis en justice. Ainsi ce qu'il a ajouté à la loy de Trajan, c'est que celuy-ci ayant seulement ordonné qu'on n'accuseroit point les Chrétiens, M. Aurele le défendit sur peine de la vie.

Eus.l.5.c.5.p.170. a. | V. son titre.

De la maniere dont Tertullien parle de la lettre de M. Aurele, en la citant hautement contre les payens, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'ait veue, & que ce qu'il en raporte ne doive passer pour tres authentique.] ' Eusebe la cite de Tertullien, & n'en parle dans sa chronique que comme d'une chose qui se disoit. Mais S. Jerome en traduisant cet endroit, dit positivement " qu'on l'avoit encore alors. ' Orose & Xiphilin témoignent seulement qu'on croyoit l'avoir de leur temps, sans dire qu'ils l'eussent veue. [Nous en avons une aujourd'huy sur ce sujet : mais il est difficile de croire qu'elle soit legitime, " comme on le verra en son lieu.]

Eus.l.7.c.5.p.163. d. | extant. | Oros.l.7.c.15.p.213.1.c.d|Dio,l.71.p.806.b. | Note 15.

' Cette grande victoire fit proclamer M. Aurele Imperator pour la settiéme fois par ses soldats. Il n'avoit point accoutumé de prendre ce titre qu'aprés un arrest du Senat. Mais pour

Dio,l.71.p.806. c.

1. *Christianorum fortè militum precationibus impetrato imbri.*

cette fois il crut ne devoir pas refuser un honneur qu'il sembloit que Dieu mesme luy presentast. ' Il le prit en l'année 174. selon les inscriptions : ce qui nous assure encore plus que la chronique d'Eusebe que c'est celle où il faut mettre cet evenement si memorable. ' Il prit aussi fort peu aprés le surnom de Germanique, à cause des victoires qu'il avoit remportées sur les Germains ou Allemans, & en le prenant il quitta ceux de Parthique [& d'Armeniaque] qu'il avoit pris depuis la guerre de L. Verus contre les Parthes.

Occo.p.224| Goltz p.78.a| Onuph.p.232.f.

Goltz.p.78.b|M. Aur.v.p.27.e.

ARTICLE XVII.

M. Aurele " traite avec divers peuples d'Allemagne. ' NOTE 16.

L'AN DE JESUS-CHRIST 175, DE M. ARELE 14. ET 15.

' *Piso & Julianus Consuls.*

Idat &c|Com.v. p.50.c.

LA chronique d'Alexandrie seule met Orfitus III. & Rufus. ' Suidas parle d'un Julien Consul sous M. Aurele. ' ' M. Aurele avoit perdu beaucoup de monde & de personnes de qualité dans la guerre d'Allemagne, [& autant ce semble par la peste que par la guerre.] C'est pourquoy ses amis le pressoient souvent de revenir à Rome : mais il ne voulut point quitter l'Allemagne que toutes les guerres n'y eussent esté terminées. ' Il souhaitoit beaucoup de faire une province du pays des Marcomans, & une autre de celuy des Sarmates, [moins sans doute par vanité que] ' parce qu'il voyoit l'infidelité de ces peuples qui luy avoient souvent manqué de parole ; ce qui le faisoit resoudre à les exterminer entierement : ' & on croit qu'il fust venu à bout de ce dessein sans la revolte de Cassius [dont nous allons bientost voir l'histoire.]

Suid.S.p.640.d. M.Aur.v.p.32.a. d. Dio,l.71.p.808. b|809. M.Aur.v.p.32.d.

' Il avoit mis 20. mille hommes dans les pays des Quades & des Marcomans en des lieux commodes & bien fortifiez : & ces troupes [courant par tout,] empeschoient ces peuples de labourer, & de mener leurs troupeaux aux champs, faisoient des prisonniers, & leur ostoient toute sorte de liberté & de commerce. Les Quades s'en trouverent si fort incommodez, qu'ils resolurent d'abandonner leur pays, & de se retirer tous dans les terres des Semnons. Mais M. Aurele l'ayant sceu, leur coupa le chemin, parce qu'il ne desiroit pas d'avoir leur pays, mais de les punir, & ce fut particulierement ce qui reduisit ces deux nations

Dio,l.71.p.810. a.b.

tions à luy envoyer des deputez, [& à se soumettre à un accord.]

' Aprés la victoire miraculeuse qu'il avoit obtenue contre les Quades, nous trouvons dans Dion que quantité de peuples d'Allemagne luy envoyoient des deputez, les uns pour luy demander la paix, les autres pour faire mesme alliance avec luy. ' Les Quades furent du nombre des premiers, luy ramenerent tous les transfuges avec treize mille prisonniers, & promirent de rendre tous les autres qu'ils pouvoient avoir encore. Ainsi ils obtinrent la paix, mais non le pouvoir de trafiquer sur les terres de l'Empire, ' ni d'habiter à deux lieues prés du Danube. p.807.a. b|Pet.leg p.24.d. Dio,l.71.p.808.d|809.a.

[a] Ce traité ne dura gueres: car les Quades au lieu " d'executer ce qu'ils avoient promis, assisterent les Jazyges & les Marcomans qui estoient encore en armes. Ils chasserent aussi leur Roy Furtius, & mirent en sa place un Ariogese de leur autorité propre. C'est pourquoy M. Aurele ne voulut point confirmer leur nouveau Roy, ni continuer la paix avec eux, quoiqu'ils promissent de luy rendre encore cinquante mille prisonniers. ' Il fut mesme si indigné [de l'election] d'Ariogese, qu'il le proscrivit, & promit une somme considerable à ceux qui le luy ameneroient mort ou vif. Cependant Ariogese ayant esté pris depuis, ce Prince plein de bonté, mesme pour ses plus grands ennemis, oublia toute sa colere, & se contenta de l'envoyer à Alexandrie. [Ainsi sa prise qui semble ne se devoir mettre qu'aprés la mort de Cassius dont Alexandrie avoit pris le parti, doit estre differente] ' de ces " victoires que les Romains remporterent sur plusieurs barbares, lorsque M. Aurele se preparoit à marcher contre Cassius. [Nous ne trouvons point ce qui arriva depuis des Quades. Il semble neanmoins que la guerre ait continué contr'eux jusqu'aprés la mort de M. Aurele.] &c. a p.808.b.c. val.p.717. NOTE 17. l.71 p.812.d.

' Les Marcomans domtez par beaucoup de combats, & obligez de demander retraite aux Quades, [b] se soumirent aussi enfin, & obtinrent la paix à condition qu'ils n'habiteroient point " qu'à deux lieues prés du Danube. Dio,p.805.b|808.b|M.Aur.v.p.31.c. b Dio,l.71.p.808.d. 38. stades.

' Les Jazyges qui d'abord avoient mis en prison Banadaspe appellé leur second Roy, parce qu'il avoit deputé à l'Empereur pour traiter de paix, furent enfin reduits à la luy demander avec instance. Ils le firent une premiere fois sans rien obtenir, parce qu'on ne se fioit pas à leur parole. Enfin Zantique mesme [leur nouveau Prince] y vint, dit l'historien, avec tous les principaux de la nation. On les obligea de s'éloigner du Danube en- p.808.809.

core plus que les Marcomans. Ils rendirent cent mille prisonniers sans ceux qui s'estoient échapez, qui estoient morts, ou qu'ils avoient vendus à d'autres. Outre cela ils fournirent à M. Aurele huit mille hommes de cheval dont il en envoya cinq mille en Angleterre.

p.809.a.b.c. ' On vit par là combien cette nation estoit encore puissante, [combien elle avoit fait de maux aux Romains,] & combien elle estoit encore en estat de leur en faire. Aussi M. Aurele n'auroit point accordé la paix aux Jazyges sans la revolte de Cassius, qui l'obligea mesme de leur remettre plusieurs choses ausquelles il les avoit obligez d'abord. Il leur permit aussi de passer par la Dace pour aller trafiquer avec les Roxolans quand " leur Prince le leur permettroit. Mais il ne voulut point qu'ils eussent de batteaux à eux [sur le Danube,] [1] ni qu'ils possedassent rien dans les isles de ce fleuve. ὁ ἄρχων αὐτῶν. 1.

p.807.a.c|809.c.d|810.b. ' Les Bures, les Naristes, & beaucoup d'autres nations deputerent aussi à M. Aurele pour luy demander la paix, ou pour faire alliance avec les Romains, & leur fournir des soldats. p.809.d. ' Il accordoit aux uns le droit de bourgeoisie, aux autres une exemption d'imposts, ou pour un certain temps, ou pour toujours; aux autres une certaine quantité de vivres qu'on leur devoit fournir tous les ans. p.807.c|M.Aur. v.p.32.d. ' Il leur donna des terres dans la Dace, dans la Pannonie, dans la Mesie, dans la Germanie, & dans l'Italie mesme, M.Aur v.p.31.c. ' où il envoya aussi plusieurs des Marcomans qui s'estoient soumis à luy. Dio,l.71.p.807.c.d. ' Mais quelques-uns de ces barbares qu'il avoit mis à Ravenne, ayant voulu se rendre maistres de la ville, M.Aur.v.p.32.d. il retira de l'Italie tous ceux qu'il y avoit envoyez. ' On marque qu'il traitoit avec équité les ennemis mesmes qu'il avoit pris.

Dio,l.71.p.807.a. ' Entre les nations qui vinrent faire alliance avec luy, il y en eut une dont le nom est oublié, conduite par un enfant de douze ans nommé Battaire. Ayant receu de l'argent, elle fut fidele, & arresta un Prince voisin nommé Tarbe, qui estoit entré dans la Dace, & menaçoit de faire la guerre si on ne luy donnoit aussi quelqu'argent.

1. *ou bien*, ni qu'ils entrassent jamais: ἀπέχεσθαι.



ARTICLE XVIII.

Cassius gouverneur de Syrie se revolte.

[NOUS avons déja parlé plusieurs fois d'Avidius Cassius dans les guerres de l'Orient, de l'Illyrie, & de l'Egypte. On peut voir dans l'historien de sa vie, à qui on donne le nom de Vulcatius Gallicanus, ce qu'on sçait de luy.] 'Cet auteur le fait sortir de l'illustre famille des anciens Cassius, & fils ou petit-fils d'un Avidius Severus homme important à l'Etat, & elevé aux premieres dignitez. 'Cependant luy-mesme ne s'attribue rien de commun avec Cassius qui tua Cesar, que le seul nom, & ne dit point qu'il fust de la mesme famille, ce qui fait juger qu'il n'en estoit pas. 'Dion dit en effet qu'il estoit Syrien originaire [1] de Cyr [ville celebre par Theodoret son Evesque,] & ne luy attribue point de plus grande noblesse que d'avoir esté fils d'un Heliodore, qui par le moyen de sa rhetorique avoit eu assez de bonheur pour devenir Prefet d'Egypte, 'lorsque M. Aurele regnoit avec Antonin. [a] M. Valois juge que c'est cet Heliodore qui avoit esté secretaire d'Adrien. Quelques-uns croyent que Cassius avoit aussi le nom de Pudens.

Av.Cass.v.p.40.a.d|n.S.p.109.1.d|2.b.
v.p.45.b|n.C.p.85.1.f|Dio,val.n.p.103.
Dio,l.71.p.810.d.
Arist.or.26.p.602.b.c.
a Dio,val.n.p.103.

&c. 'Ce qu'on remarque particulierement de luy, c'est" qu'il savoit parfaitement maintenir la discipline dans les troupes: [b] mais sa severité estoit si grande qu'on pouvoit bien l'appeller une cruauté selon Vulcatius, ' qui nous le represente aussi dans le reste comme meslé de bonnes & de mauvaises qualitez, jusqu'à pouvoir passer pour un second Catilina. [Cependant il n'est pas aisé d'accorder sa cruauté avec] 'ce qu'il cite des lettres de L. Verus & de M. Aurele, qu'il estoit aimé des soldats, [ni les mœurs de Catilina avec] ' ce que Vulcatius dit luy-mesme que s'il eust regné, c'eust esté un prince clement, bon, utile, excellent. 'Dion en fait toujours un tres grand homme, & tres digne de la puissance souveraine, [s'il y eust esté élevé par une voye legitime.]

Av.Caf.v.p.41.42.
b p.41|45.a.
p.41.a.
p.40.c.d.
p.45.a.b.
Dio,l.71.p.810.d.

&c. 'On pretend qu'il avoit toujours "haï la monarchie. L. Verus en écrivit à M. Aurele comme d'un homme qui se preparoit déja à la revolte: 'mais ce sage Prince luy répondit que sa lettre sentoit plus l'inquietude d'un homme timide, que la

Av.Caf.v.p.40.b.c.
d.c.

1. 'Capitolin dit de Cypre. Mais on croit qu'au lieu de *Cyprum* il faut lire *Cyrrhum*, qu'on soutient estre le vray nom de Cyr en Syrie.

M.Aur.v.p.22.b|n.C.p.77.1.d|S.p.97.1,a.

magnanimité d'un Empereur, & qu'elle estoit peu digne d'un regne [plein d'équité] comme le leur; qu'il ne pouvoit pas traiter comme coupable un homme qui n'estoit point accusé [dans les formes de la justice,] & sur tout un homme de merite & un bon Capitaine comme estoit Cassius: & il finit sa lettre par ces belles paroles: Pour mes enfans dont vous voulez procurer la sureté par sa mort, je veux bien qu'ils perissent si Cassius merite mieux qu'eux d'estre aimé, & si sa vie est plus importante que la leur au bien de l'Etat.

[Si ces lettres furent écrites durant que L. Verus estoit en Orient, comme il y a assez d'apparence, il faut admirer com-
p.42.c. bien M. Aurele deferoit peu aux mauvais rapports.] ' Car il paroist qu'aprés le retour de Verus, Cassius commanda sur le
c|42.a. Danube; ' ensuite dequoy M. Aurele luy donna le commandement des legions de Syrie, accoutumées " à la mollesse & aux &c. delices de ce pays, afin qu'il y rétablist l'ancienne discipline des
Dio, l.71.p.802. d.e. Romains. ' Dion semble dire que ce fut vers le mesme temps que L. Verus mourut [en 169.] Mais pour ce qu'on lit dans l'abregé de cet historien, qu'il eut l'intendance de toute l'Asie, [je n'y voy aucune apparence. Dion avoit peut-estre mis de tout l'Orient, c'est à dire de la Syrie, & des provinces qui y estoient jointes.]

p.810.d e|Av. Cass.v.p.42.c|43. a.&c. ' Le mesme auteur pretend que Faustine voyant M. Aurele son mari toujours prest à mourir par la foiblesse de sa santé, & [1] 15.
Commode son fils peu en estat de se maintenir; jalouse de se conserver le rang qu'elle tenoit comme fille & femme d'Empereur, elle avoit sollicité Cassius de prendre l'Empire dés qu'il apprendroit la mort de M. Aurele, luy promettant de l'épouser; qu'en effet il ne se fit proclamer Empereur que sur un bruit qui courut que M. Aurele estoit mort; & que ce bruit s'estant
Av. Cass.v.p.42. a,M. Aur.v.p.32. e. trouvé faux, il s'estoit veu trop engagé pour reculer. ' D'autres veulent qu'il ait fait courir exprés ce bruit pour favoriser sa revolte, tout le monde aimant trop M. Aurele [pour souffrir un
Dio, l.71.p.810. e. autre Empereur,] ' comme il feignit aussi que les armées de la Pannonie l'avoient déja declaré Auguste.

p.811.a. 'Il se trouva bientost maistre de tout ce qui est au delà du mont
Av. Cass.p.42.d. a Dio, val.p.713. Taurus, ' & de l'Egypte mesme; [a] Flavius Calvisius qui en estoit Prefet, avant embrassé son parti. On marque particulierement
A l'—n.v.p.81.c| 43 b. que les Juifs se declarerent pour luy. ' Les troupes de la Bithynie estoient prestes à faire la mesme chose, si elles n'eussent

1. Vulcat. dit *infantes filios*,

esté retenues dans le devoir par Clodius Albinus qui les commandoit alors, [& qui justifia ainsi] ' le jugement avantageux que M. Aurele avoit fait de son merite en luy donnant de l'employ. C'est celuy que Severe fit Cesar pour le tromper. ' Cassius estoit encore favorisé de quelques Rois étrangers : ' de sorte qu'il ne songeoit plus qu'à se rendre maistre par les armes de tout le reste de l'Empire. ' Il envoya Metien son fils à Alexandrie pour en prendre soin [afin d'estre plus assuré de cette province importante.]

p.85.a. | Dio,val.p.718. | l.71.p.811.a. | Note 18. | M.Aur.v.p.33.a.

ARTICLE XIX.

M. Aurele se prepare à la guerre contre Cassius, qui est tué par un Centenier.

[MARTIUS] ' Verus gouverneur de la Cappadoce manda la revolte de Cassius à M. Aurele, [a] qui d'abord en fut fort troublé. [b] Il cacha quelque temps cette nouvelle : mais le bruit public l'ayant bientost rendu commune, il la declara luy-mesme aux soldats, ' par un discours tres moderé, s'estant contenté d'y reprocher à Cassius qu'il reconnoissoit bien mal l'amitié qu'il avoit eue pour luy, & qu'il auroit toujours, comme il esperoit de le montrer par la maniere dont il vouloit le traiter quand il l'auroit reduit à l'obeïssance. [Il y a encore plusieurs autres beaux endroits dans ce discours.] ' Il écrivit au Senat les mesmes choses qu'il avoit dites aux soldats. Cassius aussi de son costé ne disoit rien d'injurieux contre M. Aurele ; ' se contentant de se plaindre de ce que par une bonté excessive, & par trop d'application à l'étude & à sa philosophie, il manquoit de vigilance pour empescher les pilleries des méchans, & de vigueur pour les punir.

M.Aur.n.5.p.112.c.|Dio,l.71.p.811.a. | a p.809.b|810.c. | b p.811.a. | p.811.812. | &c. | p.812.d. | Av.Cas.v.p.45.b.c.

' Durant que Cassius travailloit à faire revolter l'Orient, M. Aurele taschoit de terminer la guerre du costé de l'Allemagne. Ses troupes y remportoient divers avantages sur les barbares ; ' & il accordoit aux autres des conditions plus favorables, pour en avoir du secours : ce qu'il oublia neanmoins de mander au Senat, comme il faisoit dans toutes les autres rencontres, tant il estoit occupé de l'affaire de Cassius.

Dio,l.71.p.812.d. | p.809.b.

' Commode son fils né le 31. aoust de l'an 161. [c] approchant alors du temps où il devoit prendre la robe virile, [qui estoit ordinairement la fin de la quatorziéme année,] il l'envoya que-

Comm.v.p.45.c. | c Dio,l.71.p.810.d.

Comm.v.p.50.c| n.S p.119.2.a. a v.p.46.b|50.c. b M Aur.v.p.32. b. rir à Rome pour la luy donner. ' Commode partit pour aller en Allemagne le 19. may de cette année, [a] & y receut la robe à l'extremité de l'Empire le 7. de juillet : [b] ce qui n'empeſcha pas que M. Aurele ne fiſt une largeſſe au peuple Romain à l'occaſion de Noris,ep.conſ. p.119. cette ceremonie : ' & quelques-uns croyent que c'eſt la ſettiéme liberalité de ce Prince marquée dans une medaille " de cette année. Tr.P.XXIX. Imp.VII. Dio,l.71.p.810. c. ' Il paroiſt qu'il manda Commode ſur la nouvelle de la revolte de Caſſius : c Noris,ep.conſ. p.120. ' de ſorte qu'il ſemble qu'on peut mettre cette revolte au [commencement du] mois d'avril.

M.Aur.v.p.32.e| Av.Caſſ.v.p.42. e. ' Elle cauſa du trouble à Rome, parce qu'on craignoit que Caſſius n'y vinſt durant que M. Aurele, qui y eſtoit aimé de tout le monde, en eſtoit abſent. Le Senat ne laiſſa pas de le declarer ennemi, & de confiſquer ſes biens au threſor public. Car M. Aurele ne voulut point les prendre pour luy. Il ne ſe vengea point non plus de luy " ſur ceux qui luy appartenoient, [& qui apparemment eſtoient à Rome.] ejus affectus.

[Ils ſe preparoient donc tous deux à une guerre civile que la puiſſance de M. Aurele, & la valeur de Caſſius auroient pu Dio,l.71.p.812. e. rendre tres ſanglante,] ' lorſque Caſſius " fut tué par un Centenier nommé Antoine, & par " un autre officier encore moins conſiderable. &c. δέκαρχοι &c. Dion qui rapporte ſeul quelques particularitez de cette mort, ne nous demeſle point aſſez comment tout cela Av.Caſſ.v.p.40. e. arriva. ' Vulcatius avoit promis de nous apprendre comment il avoit eſté tué, & où il avoit eſté vaincu : [ce qui marque qu'il y eut quelque combat entre luy & les troupes de M. Aurele, Dio,l.71.p.812. a. commandées apparemment par Martius Verus,] ' ſur qui M. Aurele faiſoit un grand fond pour cette guerre, d p.813.b. [d] & qu'il envoya avant luy en Syrie, luy en donnant le gouvernement [au lieu de celuy de la Cappadoce.] Et l'on rapporte que Martius ayant trouvé beaucoup de lettres addreſſées à Caſſius, il les brula toutes, en diſant qu'il croyoit que M. Aurele en ſeroit bien aiſe ; mais que s'il le trouvoit mauvais, il aimoit mieux perir ſeul, que d'en laiſſer perir beaucoup d'autres. a|val.p.718. ' Il y en avoit neanmoins qui diſoient que ces lettres, [ou d'autres trouvées en quelqu'autre endroit,] ayant eſté apportées à M. Aurele, il les brula luy-meſme ſans vouloir ſeulement ſavoir de qui elles eſtoient, de peur, diſoit-il, de haïr quelqu'un, meſme contre ſa Amm. l. 21. p. 202.b. volonté. ' Ammien dit que c'eſtoit un pacquet de lettres que Caſſius écrivoit à ceux de ſa faction, lequel ayant eſté intercepté, fut apporté à M. Aurele en Illyrie, & brulé par ſon ordre ſans eſtre décacheté.

'L'armée tua aussi le Prefet du Pretoire de Cassius, & Metien son fils qui estoit alors en Egypte. [Mais la punition n'alla pas plus loin à l'égard des Senateurs:] & ce peu mesme ne se fit qu'à l'insceu de M. Aurele, & contre son gré: ' car il eust voulu qu'on n'eust répandu le sang d'aucun Senateur durant son regne. ' Aussi lorsqu'il sceut que Cassius estoit tué, & qu'on luy en apportoit la teste, il ne fit paroistre aucune marque de joie: au contraire il en témoigna de la douleur, & se plaignit d'avoir perdu une occasion de misericorde; parce qu'il eust voulu luy conserver la vie, & ne le punir qu'en luy reprochant son ingratitude. Il ne voulut point voir sa teste, & ordonna qu'on la mist en terre. ' Le regne de Cassius, ou plutost son songe, selon l'expression d'un payen [conforme à celle de l'Ecriture,] ne fut que de trois mois & six jours. ' Ainsi il peut avoir esté tué au mois de juillet.

l.71.p.813.a|M. Aur.p.33.a|Av. Cas.v.p.42.d.

M.Aur.v.p.33.d.

a|Av.Cas.v.p.43. a|Dio,val.p.717, 721.

Dio,l.71.p.813. a.

Noris,ep.cons. p.120.

ARTICLE XX.

Bonté de M. Aurele pour les Senateurs de la famille & du parti de Cassius.

'M. Aurele ne voulut ni faire mourir, ni mettre en prison, ni juger par luy-mesme aucun des Senateurs qui s'estoient trouvé engagez dans la rebellion de Cassius: mais il les renvoyoit au Senat, leur assignant un jour pour comparoistre, comme si c'eust esté une affaire civile & ordinaire. [Tibere les auroit renvoyez au Senat, pour les faire condanner avec plus de rigueur qu'il ne les auroit osé condanner luy-mesme. Mais cette cruelle hypocrisie estoit bien éloignée de l'esprit de M. Aurele.] ' Car il écrivit au Senat pour le prier & le conjurer d'user en cette occasion plutost d'indulgence que de rigueur; de ne répandre le sang d'aucun Senateur & d'aucune personne de qualité, ou plutost de qui que ce fust; d'accorder cette gloire à son regne, que dans le malheur d'une rebellion personne n'y ait perdu la vie hors de " la premiere chaleur du tumulte: & je voudrois, ajouta-t'il, pouvoir mesme retirer du tombeau plusieurs de ceux qui sont morts: car on n'approuve jamais qu'un Prince venge ses propres injures: Quand il ne feroit rien que de juste, il passe au moins pour " trop severe. Il demande ensuite qu'on pardonne à la femme, au gendre, & aux enfans de Cassius, ou plutost qu'on les traite comme

Dio,val.p.717.

Av.Cas.v.p.44. d.

in tumultu.

atrior.

innocens, puiſqu'ils n'avoient rien fait qui puſt les rendre coupables; & qu'on leur laiſſe ce qu'il leur avoit donné, (d.e|43.c|M.Aur. v.p.33.d.) ' c'eſt à dire plus de la moitié du bien de leur pere & de leur mere, avec tous leurs biens meubles, & la liberté d'aller où ils voudroient, pour eſtre par tout des preuves vivantes de la douceur du Senat: [C'eſtoit apparemment à l'excluſion de Rome & de l'Italie.] (Av.Caſ.v.p.44. c.) ' Il demande meſme generalement que tous les Senateurs & les Chevaliers Romains " qui pouvoient eſtre coupables de la *conſcios.* revolte, fuſſent exemtez de la mort, de la proſcription, de l'infamie, en un mot de toute " peine pour le preſent & pour l'avenir, *injuria.* " & de la honte meſme de leur faute: (d.) ' & il étend cette *invidia.* indulgence juſqu'à ceux qui avoient déja eſté punis, voulant qu'on rapelle ceux qui avoient eſté releguez, & qu'on rende le bien aux proſcrits.

[C'eſtoit le ſtyle ordinaire des Empereurs de faire preſque tout par l'autorité du Senat: & ce corps ſoit par baſſeſſe, ſoit pour ſe conſerver cette ombre de ſon ancien pouvoir, ne manquoit jamais d'ordonner tout ce que les Empereurs vouloient faire. Ainſi il ne faut pas douter que ce que M. Aurele demanda, n'ait auſſitoſt eſté accordé.] (43 c|M.Aur.v.p. 33.d.) ' L'hiſtoire en marque poſitivement l'execution en la perſonne de Druncien ou Druentien gendre de Caſſius. Elle ajoute que M. Aurele donna meſme aux fils des ſommes d'argent, & à leurs ſœurs des perles & d'autres preſens ſemblables pour les parer: (Av.Caſ.v.p.43. c.d.) ' de ſorte qu'ils vivoient avec une entiere ſureté, non comme les enfans d'un tyran, mais comme des Senateurs Romains. Il y avoit défenſe de leur faire jamais aucun reproche ſur le malheur de leur famille; & ceux qui leur en firent ne manquerent pas d'en eſtre punis. (d|M.Aur.v.p.33. d.) ' M. Aurele les recommenda au mari de ſa tante paternelle [qui pouvoit eſtre cette Annia Fauſtina dont l'hiſtoire parle quelquefois.] (Av.Caſ.v.p.45.a.) ' Vulcatius dit meſme qu'ils furent admis aux dignitez. [Cette bonté de M. Aurele eſt d'autant plus conſiderable,] (p.44.b.) ' qu'on pretendoit que la femme, les enfans & le gendre de Caſſius avoient dit pluſieurs choſes contre luy. (p.43.c|M.Aur.v. p.33.d.) ' On marque qu'Heliodore fils de Caſſius fut relegué, & quelques autres bannis [de l'Italie] avec liberté d'aller où ils voudroient, & avec la jouiſſance d'une partie de leur bien: [& on ne dit pas d'eux en particulier ſi cette peine leur fut remiſe,] (p.33.a.) ' mais ſeulement en general, que les bannis furent rappellez.

(Cod.J.9.t.8.l.7. p.821.) ' Depuis cela neanmoins, Druncien eſtant mort, M. Aurele voulut, ſi nous en croyons Paul le juriſconſulte, que ſes biens

fuſſent

fussent confisquez: & il paroist que ce fut parce qu'on verifia alors qu'il avoit esté coupable de la rebellion de Cassius. ' Un autre jurisconsulte pretend mesme que c'est ensuite d'une constitution de ce Prince qu'on a commencé à faire le procés aux morts pour les crimes de leze-majesté. [Cependant cette constitution convient mieux à Commode,] ' qui fit bruler vifs sous pretexte d'une pretendue conjuration les enfans de Cassius, que son pere avoit conservez avec tant de soin & tant de gloire. [Tout ce que nous voyons de M. Aurele nous persuade qu'il estoit incapable de se faire auteur d'une nouvelle dureté, en ordonnant le premier qu'on pourroit condanner aprés leur mort ceux qui n'avoient pas mesme esté accusez durant leur vie.]

l.8.

Av.Cas.v.p.45.a.

ARTICLE XXI.

M. Aurele pardonne à presque tous les partisans de Cassius: Fidelité des Chrétiens pour leurs Princes.

' M. AURELE qui épargnoit si fort le sang des Senateurs, fit aussi sentir sa bonté aux autres, & ne punit qu'un tres petit nombre de personnes, qui avoient ajouté des fautes particulieres au crime d'avoir contribué à la revolte de Cassius. Et on voit avec quelle douceur il les punissoit par l'exemple de Flavius Calvisius Prefet d'Egypte, qu'il se contenta de releguer dans une isle, sans luy oster la vie, ni mesme les biens. Et pour luy conserver encore l'honneur autant qu'il luy estoit possible, il brula les pieces de son procés. Il pardonna aussi à tous ses complices. ' Il relegua en l'isle de Scyros [dans l'Archipelage] un homme qui se vantoit d'estre inspiré des dieux, & qu'on disoit avoir predit la revolte de Cassius. ' Entre les soldats, il n'y eut que tres-peu de Centeniers qui eurent la teste tranchée: & il pardonna aussi à toutes les villes qui s'estoient declarées pour Cassius, [comme nous le verrons sur l'année suivante.] ' Themistius propose pour modele aux Princes la douceur avec laquelle il agit en cette rencontre, avec celle de Pompée, de Jule Cesar, & d'Auguste.

Dio,val.p.717.718.

M.Aur.n.C.p.76.1.d.

M.Aur.v.p.33.a.

Them.or.7.p.95.b.

' Tertullien soutient qu'on n'avoit pu trouver aucun Chrétien qui eust eu part à la revolte de Cassius, non plus qu'aux autres entreprises faites contre l'autorité des Princes. Car un » Chrétien, dit-il, n'est ennemi de personne, & moins encore de » l'Empereur. Sachant que c'est son Dieu qui l'a établi, il se croit

Ter.ad Scap.c.2.p.8.& apol.c.35.p.32.c.d.

obligé de l'aimer, de le reverer, de l'honorer, de souhaiter sa conservation & celle de tout l'Etat. Ainsi il honore son Prince « en la maniere qui luy est permise, & qui est la plus utile au Prin- « ce mesme, comme un homme qui est au dessus de tous les au- « tres hommes parce qu'il est au dessous de Dieu, qui a receu de « Dieu tout ce qu'il est, & qui n'a au dessus de luy que Dieu seul. « Ces sentimens si grands & si respectueux que les Chrétiens avoient pour leurs Empereurs, n'empeschoient pas que les payens ne les accusassent d'en estre les ennemis, parce qu'ils ne leur rendoient pas des honneurs contraires à celuy de Dieu, pendant que ces payens qui faisoient des Dieux de leurs Princes estoient prests de les trahir dans le temps mesme qu'ils faisoient semblant de les adorer: & c'estoient souvent ceux qui traitoient les Chrétiens d'ennemis publics, & qui répandoient leur sang avec plus de cruauté.

Dio, val. p. 718. 721. ' La revolte de Cassius servit donc à relever extremement la douceur & la bonté de M. Aurele, & fit voir que rien n'estoit capable de la vaincre, ni la grandeur du crime de ceux qui avoient pris les armes pour luy oster la vie à luy & à son fils, ni la crainte que le pardon ne fist de nouveaux coupables. Il estoit bien éloigné de feindre de fausses conspirations pour avoir pretexte de punir des innocens, luy qui pardonnoit un crime inexcusable à tant de personnes de qualité, à tant de riches & à divers Princes étrangers, sans s'en venger ni par luy-mesme, ni par le Senat, ni sous le pretexte de quelque autre faute: ' & (l. 71. p. 813. d.) on ajoute mesme qu'il fit du bien à beaucoup de ceux qui avoient souhaité sa mort.

Arist. or. 9. p. 105. 106. ' Aristide [celebre sophiste de ce temps-là] n'a pas oublié de remarquer cette bonté de M. Aurele pour ses ennemis, & s'en sert pour montrer que non seulement il estoit exemt d'emportement & de colere, mais que par une grandeur d'ame & une generosité extraordinaire, il estoit au dessus de l'envie qui ne peut rien souffrir de grand dans les autres, & de cette timidité qui fait prendre des precautions excessives contre les maux qu'on apprehende.

[Ce qui fortifioit encore M. Aurele contre ces lasches frayeurs, qui font faire des veritables maux pour en prevenir d'imaginaires, c'est] ' qu'il estoit persuadé que tout estant gouverné par (Av. Cas. v. p. 43. a. b.) la justice & la sagesse divine, un Prince ne succombe point sous ses ennemis sans le meriter: ce qu'il montroit sans peine dans tous les autres Empereurs. Et pour Galba mesme, qui

semble le plus innocent de tous ceux qui ont esté tuez, il estoit avare ; & l'avarice, disoit-il, est un vice " capital dans un souverain. [Or il ne faut pas s'étonner que dans le peu de connoissance qu'il avoit de la veritable vertu] il crust ne rien faire qui meritast d'estre puni.

acerbissimum.

ARTICLE XXII.

M. Aurele donne le Consulat à Pompeien, & la puissance du Tribunat à Commode : Il va en Orient où il perd Faustine sa femme.

' DANS la joie universelle que tous les peuples de l'Empire hors ceux d'Antioche, eurent de la mort de Cassius, ' M. Aurele crut faire une chose agreable au Senat, de donner l'honneur du Consulat à Pompeien son gendre. Car quoiqu'il luy fust [si proche, &] dans un age déja avancé, il n'avoit pas neanmoins voulu le preferer à d'autres personnes de merite, à qui la Republique estoit obligée. Pompeien fut donc designé pour estre Consul l'année suivante, [non ordinaire, mais subrogé.] ' M. Aurele luy donna depuis un second Consulat, [qui ne fut encore que subrogé.]

p.44.c|42.c.
Av.Cas.p.44.c.
M.Aur.v.p.31.b.

' Voulant aussi recompenser Clodius Albinus, qui avoit seul empesché les soldats de la Bithynie de se joindre à Cassius, il le destina pour estre Consul en la place de Cassius Papirius, qu'on disoit estre prés de mourir.

Albin.v.p.83.b.

' Le Senat aprés avoir receu la lettre si pleine de bonté que M. Aurele luy avoit écrite sur la famille & les partisans de Cassius, demanda le retour de ce prince à Rome, & la puissance du Tribunat pour Commode son fils. [Il fut satisfait sur ce second point :] ' car Commode eut la puissance du Tribunat cette année mesme, comme on le tire de diverses inscriptions, [a] & le P. Noris juge que ce fut vers le mois d'aoust.

Av.Cas.p.45.a.
Onuph.in fast.p. 235.d|Pagi.p.218| Noris,dec.c.3.p. 89.
a Noris,ep. cons. p.120.

[Mais pour l'autre point, si M. Aurele vint alors à Rome, " à quoy il n'y a aucune apparence, il y arresta fort peu.] ' Car on marque aussitost aprés la mort de Cassius, qu'il fit le voyage d'Orient, [& il est difficile de croire qu'il ne l'ait pas commencé dés cette année.] ' Dés devant que d'apprendre la mort de Cassius, il estoit parti d'Illyrie pour luy aller faire la guerre : [ainsi il ne fit ce semble que continuer son voyage.

NOTE 19.
Dio,l.71.p.813. a.
M.Aur.v.p.32.c.

Il avoit apparemment envoyé Pertinax en Syrie contre Cassius :] ' & il l'en rappella pour luy donner la garde du Danube,

Pertin.v.p.54.c.

Herod.l.2.p.504.d. 'avec le gouvernement de l'Illyrie. Pertinax acquit beaucoup de reputation dans cette province, tant par le courage qu'il fit paroiſtre dans les combats, & par les victoires qu'il remporta ſur les Allemans, que par la bonté, la moderation, & la ſageſſe avec laquelle il y gouverna les peuples: de ſorte qu'il y laiſſa Dio,l.73.p.832.c. une grande idée de ſon nom, & parmi les ſoldats Romains, '& a l.81.p.814.e| Philſt. ſoph.35. p.579.d. parmi les ennemis.[a] Il paroiſt que les deux Quintiles qui eſtoient avec M. Aurele en Orient [en 175. & 176.] ſuccederent à Pertinax dans le gouvernement de l'Illyrie, b Pertin.v.p.54.c. [b] au lieu duquel il eut celuy des deux Meſies, & puis celuy de la Dace.

Comm.v.p.46.b. 'M. Aurele mena avec luy en Orient ſon fils Commode [& c M.Aur.v.p.33.c. Fauſtine ſa femme,] [c] qui fut emportée par une mort ſubite au pied du mont Taurus dans un bourg nommé Halale, dont M. n.C.p.77.2.b. Aurele fit depuis une colonie, '& une ville nommée Fauſtino-Ferrar. ple. 'Les uns la mettent dans la Cilicie, [ou plutoſt dans l'I-Geog.ſac.p.255. ſaurie;] '& les autres dans la Cappadoce prés de Tyanes. d L.Ver.p.39.b| M.Aur.v.p.33.c| 34.d. [d] Nous ne rapportons point ce que l'hiſtoire dit de cette princeſſe. Il ſuffit de ſavoir qu'elle eſtoit entierement indigne d'avoir An-M.Aur.v.p.30.c.d. tonin pour pere, & M. Aurele pour mari, 'juſqu'à faire douter e Dio,l.71.p.813.a. du pere de Commode ſon fils. [e] Dion dit qu'on ne ſavoit ſi elle eſtoit morte de la goutte, ou ſi elle ne s'eſtoit point fait mourir elle-meſme de peur d'eſtre convaincue d'avoir cauſé la revolte de Caſſius.

M.Aur.v.p.30.d. 'On avoit voulu porter M. Aurele à la repudier; mais il répondit, Si je la repudie il faut donc que je luy rende ſon ma-M.Ant.l.1.c.14.p.23. riage, c'eſt à dire l'Empire que j'ay receu de ſon pere.' Il loue dans un endroit ſa franchiſe, "ſon amitié, ſa ſoumiſſion: f Juli.cæſ.p.13| Dio,l.71.p.813.c. [f] & il τὸ φιλόστοργον. la pleura aprés ſa mort plus meſme qu'un Prince [grave & ſerieux comme il eſtoit] n'euſt deu pleurer une honneſte femme. M.Aur.v.p.33.c. 'Il prononça ſon panegyrique, ſoit qu'il ignoraſt ce qu'on diſoit d'elle, [ce qui n'eſt pas aiſé à croire, ſoit qu'il le diſſimulaſt; & il ne rougit pas meſme de prier le Senat d'en faire une Juli.cæſ.p.50.' divinité, 'ſurquoy Julien l'apoſtat ne manque pas de le railler. &c. Dio,l.71.p.813.c. [Ce qui fut plus digne de luy,] ' c'eſt qu'il écrivit au Senat pour demander qu'on ne fiſt mourir aucun de ceux qui avoient contribué à la revolte de Caſſius, parce que c'eſtoit, diſoit-il, l'unique conſolation qu'il puſt recevoir dans ſa douleur: à quoy il ajoutoit ces propres termes, Si vous ne m'accordez pas ce que je vous demande, vous me reduirez à ſouhaiter une promte mort. Philſt ſoph.27. p.561.b. 'Ce fut auſſi dans ce temps-là qu'il écrivit à Herode Atticus une lettre pleine de bonté, comme nous l'avons marqué

cy-dessus. Il y parloit de ses quartiers d'hyver; [d'où nous pouvons tirer que Faustine mourut dans l'hiver, ou un peu devant.]

[Le Senat ne fut pas plus religieux que M. Aurele;] '& on voit encore par plusieurs monumens, qu'il plaça entre ses deesses celle [à qui personne n'eust voulu donner rang entre les femmes d'honneur.] 'Il " fit mesme dresser des statues d'argent d'elle & de M. Aurele, avec un autel, où toutes les filles de Rome en se mariant viendroient avec leur époux faire un sacrifice. [Certes ils meritoient bien par là d'obtenir que toutes leurs femmes fussent des Faustines, & leurs enfans des Commodes.] Bir. p. 232. | &c. | Dio, l. 71. p. 813. d. e.

' Aprés la mort de Faustine, Fabia [sœur de L. Verus, à qui M. Aurele avoit esté accordé dans sa jeunesse,] fit ce qu'elle put pour le porter à l'épouser. M. Aurele ne voulut point donner de belle-mere à ses enfans; mais il prit une concubine fille d'un de ses Intendans, [faisant voir par cette action que la vertu des plus grands hommes du paganisme est au dessous de celle que la grace donne aux plus foibles des vrais Chrétiens.] M. Aur. v. p. 34. e.

'Comme Cassius [avoit trouvé plus de facilité] à se revolter dans la Syrie dont il estoit Gouverneur, parce que c'estoit son pays; on fit en ce temps-ci une loy qui ordonnoit que personne ne seroit envoyé Gouverneur dans les pays dont il estoit originaire. [S. Louis établit la mesme regle en France, & elle y a esté observée sous plusieurs de ses successeurs, non qu'ils craignissent que des Gouverneurs & des Baillifs se rendissent assez puissans pour se revolter, mais pour empescher les injustices que les engagemens & la consideration d'une famille font souvent faire aux magistrats.] Dio, l. 71. p. 813. d.

ARTICLE XXIII.

M. Aurele visite la Syrie & l'Egypte; établit divers professeurs à Athenes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 176, DE M. AURELE 15. ET 16.

' T. Vitrasius Pollio II. & M. Flavius Aper II. Consuls. Idat. & c| Onu. in fast. p. 235. c.

[CLAUDIUS Pompeianus & Clodius Albinus doivent avoir aussi esté Consuls cette année, comme nous l'avons marqué auparavant.]

'M. Aurele dans son voyage d'Orient traita avec beaucoup de bonté tous les peuples qui avoient suivi le parti de Cassius, Dio, l. 71. p. 815. a.

M Aur.v.p.33.b. & il n'en couta la vie à personne. ' Il pardonna à toutes les villes, sinon qu'il ne voulut pas aller à Cyr d'où estoit Cassius, ni à Antioche, où le peuple avoit dit beaucoup de choses contre luy, ' & avoit pleuré la mort de Cassius pendant que tout le reste de l'Empire s'en réjouissoit. [a] Car ceux d'Antioche aimoient plus que tous les autres " les spectacles & les autres divertissemens : ' & il n'y avoit que ces sortes de gens qui n'aimoient pas M. Aurele. [b] Outre cela ils estoient portez à la sedition. Ainsi il publia contr'eux un edit severe, leur deffendit de s'assembler, ni d'écouter aucun discours public, ce qui estoit les priver du droit de ville,] & leur osta les spectacles ' avec " leurs plus beaux privileges. [Cette punition leur estoit favorable : mais le temps de la misericorde de Dieu sur eux n'estant pas encore venu] ' la colere de M. Aurele s'appaisa bientost : il leur rendit tout ce qu'il leur avoit osté, ' & vint à Antioche quelque temps aprés.

Av.Cass.v.p.42. c. a Herod. l.2.p. 501 d. Av.Cass.v.p.42. c. b M.Aur.v.p.33. b. Av.Cass.v.p.43. c. c. M.Aur.v.p.33.b.

&c. ornamenta.

' Il alla de la Syrie en Egypte par la Palestine, où l'on pretend qu'il témoigna se trouver fort incommodé " de la mauvaise odeur des Juifs, & de leur humeur turbulante. ' Les habitans d'Alexandrie avoient donné de grands eloges à Cassius ; mais il leur pardonna tout, les traita avec beaucoup de bonté, & n'agit dans l'Egypte qu'en citoyen & en philosophe. Il laissa mesme sa fille à Alexandrie, [peut-estre durant qu'il alloit visiter le reste de l'Egypte.] Il donna dans tout l'Orient de grandes marques de sa " moderation & de sa sagesse ; de sorte qu'il s'y acquit par tout l'amour des peuples. Tous les Rois de l'Orient & les ambassadeurs de celuy des Parthes l'y vinrent trouver, & il renouvella la paix avec eux.

Amm l.22 p. 209.a.b. M.Aur.v.p.33.b. c.

fœtentium. philosophiæ.

' Il passa plusieurs jours à Smyrne, [soit en allant en Orient, soit à son retour.] Le sophiste Aristide dont nous avons encore plusieurs discours, & qui s'y rendoit alors celebre par son eloquence, fut neanmoins trois jours sans venir saluer l'Empereur, [quoique tous les autres y courussent.] ' Les deux Quintiles " l'y amenerent enfin, & il luy dit qu'il n'estoit pas venu plutost parce qu'il estoit occupé à " une piece. M. Aurele agréa sa simplicité ; & luy ayant dit qu'il le vouloit entendre, Aristide " demanda que ses disciples y fussent, & eussent la liberté de battre des mains & de luy applaudir ; ce qu'il luy accorda en riant, & ne laissa pas de l'aimer & de l'estimer toujours depuis ce temps-là.

Philst.soph.35.p. 579.d. p.580.

&c. theorema. &c.

' Nous avons de cet Aristide un panegyrique de M. Aurele,

Aris.or.9.p.105. c.

fait aprés la rebellion [de Cassius,] '& lorsque les Allemans estant vaincus, l'Empire agité jusqu'alors par tant de tempestes, jouissoit [presque par tout] d'une entiere tranquillité. [Cela ne convient presque qu'à cette année : mais nous ne voyons point que ce discours ait esté prononcé en presence de M. Aurele.] p.107.108|118; 119.

'Aprés que ce prince eut reglé les affaires de l'Orient, il vint à Athenes, où il se fit admettre aux mysteres de Cerés, comme il l'avoit souhaité depuis long-temps. On remarque qu'il entra seul dans le lieu le plus secret. M.Aur.v.p.33.1. c|n.S. p. 98.1| Philst.soph.36. p.585.b. &c.

'Il donna alors divers honneurs à la ville d'Athenes, & Dion dit qu'il y établit des professeurs publics pour toutes les sciences, avec des appointemens 'd'environ " quatre mille livres par an. [a] On voit par les auteurs qu'il y avoit de ces professeurs pour chaque secte de philosophie, comme pour les Stoïciens, les Peripateticiens, les Platoniciens, & les Epicuriens ; & quand un de ces professeurs mouroit, on en mettoit une autre à sa place choisi par les personnes les plus habiles 'avec l'agréement de l'Empereur. [b] Mais il semble que cet établissement ait commencé dés devant que les Atheniens fissent des plaintes contre Herode Atticus, [c'est à dire avant l'an 175.] puisque M. Aurele avoit d'abord laissé à cet Herode le choix des professeurs de philosophie. Il voulut neanmoins choisir luy-mesme le sophiste Theodote pour y enseigner le premier la rhetorique, avec les appointemens de quatre mille livres qu'il donnoit. Dio,l.71.p.814. a. 10. ou 12. mille dragmes. M.Aur. n S. p. 72. a p.72.1.c.d. Philst soph 37. p.558.a. b 28.p.564.565.

'Adrien qui estoit de Tyr, [c] avoit la mesme chaire lorsque M. Aurele vint à Athenes, & c'estoit aussi ce prince qui la luy avoit donnée sur la reputation de son eloquence. 'Il voulut l'entendre declamer, & en ayant esté fort satisfait, il luy fit de grands presens, & luy donna des immunitez & d'autres privileges pour luy & pour ceux de sa famille. 'Cet Adrien enseigna depuis à Rome, où il mourut agé d'environ 80. ans sous Commode dont il receut en mourant la qualité de secretaire. [d] Philostrate le releve extremement, & pretend qu'il réussissoit si bien [e] que beaucoup croyoient qu'il se servoit de magie. Cependant à la fin il dit qu'il ne suivoit point les regles de l'art, qu'il n'avoit point d'ordre, & que souvent il s'élevoit avec tant d'impetuosité qu'il ne se pouvoit soutenir. 'Suidas luy attribue un assez grand nombre d'ouvrages & entr'autres sept livres de metamorphoses, 'dont Vossius parle comme s'il les avoit veus : au moins il donne quelque lieu de le croire. 36.p.582.b. c p.585.b.c. d|p.586.a. p.586|37.p.588. a|Suid.α.p.88.a.b. d Philostr.c.36. p.582-587. e p.586.d. Suid.α.p 88.b. Voss.h.gr.l.4.c. 17.p.462.

[Son age de 80. ans ſous Commode, c'eſt à dire au pluſtard vers l'an 190. fait que nous avons peine à croire que ce ſoit cet
Gal' prog.t 3.p. 455.a. Adrien] ' dont Galien dit que vers l'an 163. il paſſoit bien déja pour Orateur, mais qu'il n'enſeignoit pas encore, ayant demeuré juſque-là en la compagnie de Boethe [qui eſtoit un homme de lettres & de qualité.]

[C'eſt peut-eſtre en partie à cauſe de cet établiſſement des
Ariſt.or.9.p.110. 111. profeſſeurs à Athenes,] ' qu'Ariſtide dit que M. Aurele avoit relevé par de nouveaux honneurs la Grece, & les ſciences des Grecs, qui eſtoient auparavant tres mépriſées & tres-negligées, & qui avoient perdu les prerogatives & les privileges qu'on y avoit joints.

ARTICLE XXIV.

M. Aurele triomphe des Allemans avec Commode, qu'il fait Auguſte: Il remet les dettes; rétablit Smyrne.

M.Aur.v.p.33 e. ' M. Aurele revint d'Athenes en Italie, & eſſuya en paſſant la mer une furieuſe tempeſte. Il aborda à Brinde où luy & tous ſes ſoldats prirent " la robe, [qui eſtoit l'habit or- *togam;*
dinaire des Romains:] car il ne vouloit point qu'ils paruſſent
Comm. v.p.46. b.c. jamais " en habit de guerre [dans l'Italie.] ' Il revint ainſi à Rome *ſagati.*
avec Commode ſon fils, à qui ayant enſuite obtenu diſpenſe des loix faites ſur l'age neceſſaire pour les charges, il le fit Conſul
Pagi,175. § 4. ' pour l'année ſuivante, quoiqu'il ne fuſt que dans ſa ſeiziéme année, & que perſonne n'eut encore eſté Conſul de ſi bonne
Comm.v.p 46. c|50.c d|M.Aur. v.p.29.c. d. heure. ' Le 27. novembre de cette année il luy donna le titre " d'Imperator en le prenant luy-meſme [pour la VIIIe fois, NOTE 10.
ſans doute à cauſe de quelque victoire que Pertinax avoit remportée ſur les Allemans: car nous ne voyons point qu'il y euſt
Ibid. alors d'autre guerre.] ' Enfin le 23. de decembre il entra à Rome en triomphe; & Commode quoiqu'il ne fuſt que Ceſar,
Aur.V.&c. triompha auſſi avec luy, le Senat l'ayant ainſi ordonné. ' Ils triompherent des nations de l'Allemagne qui avoient eſté vaincues.

[Les Empereurs avoient accoutumé dans ces ſortes d'occa-
Bir.p.225. ſions de faire des largeſſes au peuple & aux ſoldats. ' On trouve dans les medailles quelques marques de celle que M. Au-
Dio,l.71.p.814. a.b relc fit alors au peuple, ' laquelle fut plus grande que celle de tous ſes predeceſſeurs. Dion ſemble dire qu'il donna huit pie-

ces

ces d'or à chacun " comme pour autant d'années qu'il avoit esté absent. [Nous n'en trouvons neanmoins qu'un peu plus de six.] ' Il donna aussi des spectacles magnifiques. M.Aur.v.p.29.e| 33.e|Eus.chr.

L'AN DE JESUS-CHRIST 177, DE M. AURELE 16. ET 17.

[*Aurelius*] ' *Commodus* [*Cæsar*,] *&* *Quintillus Consuls.* Idat.&c.

Note 21. 'Il semble que M. Aurele ait fait rendre " des honneurs extraordinaires à Commode dans ce Consulat.[a] Et neanmoins " il n'estoit encore que Cesar & prince de la jeunesse. Mais dés cette année mesme, & apparemment avant le mois d'aoust il fut elevé à la dignité d'Auguste & de Pere de la patrie. [Ainsi les liberalitez que M. Aurele fit aprés son retour à Rome, appartiennent peut-estre encore plus à cette année qu'à la precedente. Il y faut joindre ce que] ' Dion dit ensuite, qu'il fit une remise de tout ce qui pouvoit estre deu au domaine du prince, & au thresor public durant les 46. ans qui avoient suivi une pareille remise faite par Adrien; [c'est à dire comme nous croyons jusqu'à la fin de l'an 163.] Il fit bruler dans la grande place tous les papiers qui pouvoient regarder ces dettes, ' & il en resta neanmoins encore assez pour rendre cette grace inutile, Commode ayant eu la dureté de faire payer ce que son pere avoit remis.

V. la note 20. M.Aur.v.p.26. b. a Bir.p.242. Dio,l.71.p.812.b| Eus.chr,Oros.l. 7.c.15.p.213.1. d.e. V. Adrien n.2.3. Aus.cons.p.406.

V. § 12. [Nous avons veu " que] ' pour faire la guerre aux Marcomans, il avoit vendu tout ce qu'il y avoit de riche dans le palais. Cette guerre estant achevée, il offrit à tous ceux qui en avoient acheté quelque chose de leur en rendre leur argent. Plusieurs accepterent cette offre; d'autres aimerent mieux garder ce qu'ils avoient acheté; & jamais il ne fit de peine aux uns ni aux aux autres. M.Aur.v.p.29.e| Vict.epit|Eutr.

' Il fit aussi diverses liberalitez à beaucoup de villes, particulierement à celle de Smyrne, qui avoit esté " renversée par un tremblement de terre ' depuis qu'il y avoit passé. Eusebe met ce tremblement en 179. [ce qui paroist difficile à accorder avec Dion.] [a] Nous avons un discours d'Aristide sur ce funeste accident. [b] Ce sophiste fut le premier qui en ayant receu la nouvelle la manda aux Empereurs M. Aurele & Commode par une grande lettre que nous avons encore parmi ses œuvres. Commode y est appellé Auguste. [c] Aristide y conjure ces princes de prendre soin de rétablir Smyrne comme ils avoient pris soin des villes d'Italie, qu'ils avoient tirées du mauvais estat où elles estoient depuis long-temps.

&c. Dio,l.71.p.814. b. Philst.soph.35.p. 579.d| 580.c| Arist.or.41.t.2. p.289.290. a Arist.or.20.p. 455. b or.22.p.473.a| or.21.p.461.a b| 41.p.289. c or.41.p.294.c.

'M. Aurele trouva cette lettre si touchante qu'il ne put rete- Philst.soph.35.p. 579.c.

p.580.c.d. nir ses gemissemens & ses larmes en la lisant. ' Il avoit assez de bonté pour remedier de luy-mesme à ce malheur. Mais les personnes les mieux disposées font encore beaucoup davantage quand quelqu'un a soin de les animer. ' Ainsi M. Aurele [Arist. or. 21. p. 464.] [touché de la lettre d'Aristide,] n'attendit pas que ceux de Smyrne luy deputassent pour luy demander secours. Il les prevint en leur écrivant pour les consoler, en leur envoyant dequoy reparer la perte qu'ils avoient soufferte, & en les encourageant par diverses promesses à rebastir leurs maisons. Il leur donna mesme des ouvertures pour trouver de l'argent [outre celuy qu'il leur envoyoit.

p.466.a. Il n'estoit pas alors à Rome :] ' mais il ne laissa pas d'envoyer demander au Senat pour ceux de Smyrne ce qu'eux-mesmes n'auroient osé demander. ' Car il ne vouloit rien prendre du [Dio, l.71.p.814. d.] thresor que par la permission du Senat. [a] Il commit à un des anciens Preteurs le soin de la faire rebastir. [a b.]

' Aristide dans un discours qu'il addresse à ceux de Smyrne [Arist. or. 21. p. 461.b.c.] pour se réjouir de leur rétablissement, [b] témoigne que leur malheur avoit esté pleuré de tous ceux de la Grece & de l'Asie, [b p.468.469.] comme leur estant commun à tous; que chacun s'estoit pressé d'apporter des vivres à ceux qui estoient restez dans la ville, & de fournir des chariots, des maisons, & toutes sortes de commoditez à ceux qui estoient obligez de l'abandonner, comme s'ils eussent tous esté leurs peres ou leurs enfans. On leur offroit par tout de l'argent, ceux mesmes qui n'en avoient pas leur en promettant pour l'avenir; chacun croyant en cela non pas faire une grace, mais la recevoir. [Voilà le changement que la religion Chrétienne a apporté dans le monde. Car on ne peut douter que les Chrétiens qui estoient en grand nombre dans ces provinces, n'ayent eu la meilleure part à ces actions de charité, qui sont les propres effets de la foy & de la grace de JESUS-CHRIST, & que leur ardeur n'ait enflammé les payens [p.470.d.] mesmes] ' pour faire mentir cet ancien proverbe, que tout le monde oublie & neglige les malheureux : ce qui n'avoit esté que trop vray jusques alors.

[La victoire qui avoit fait prendre à M. Aurele le titre d'Imperator pour la VIII[e]. fois le 27. novembre 176. avoit apparemment procuré quelque sorte de paix à l'Empire;] ' & diverses [Bir p.225.226.] medailles tant de ce temps-là que de cette année promettent une paix eternelle. [On ne marque pas en effet qu'il y ait eu aucune guerre en l'an 177. & neanmoins il y a bien de l'appa-

rence selon la suite de l'histoire, que celle d'Allemagne continuoit toujours, quoique peut-estre assez foiblement. Ainsi M. Aurele estant demeuré à Rome,] ' s'appliqua à corriger diverses choses dans la police. Il modera les depenses qu'on faisoit pour les gladiateurs : ' & il ne les laissoit combattre qu'avec des épées fort émoussées, comme des fleurets ; ensorte qu'on voyoit leur adresse sans qu'ils fussent en danger de se tuer. On remarqua encore combien il estoit éloigné de répandre le sang en ce qu'un esclave ayant appris à un lion à devorer les hommes [avec une fureur extraordinaire,] il ne voulut point voir ce spectacle dont la cruauté des autres se divertissoit ; & le peuple demandant avec instance la liberté pour le maistre de ce lion, il fit dire par le heraud qu'il ne l'avoit pas meritée. M.Aur.v.p.33.c. Dio,val.p.718.

' Ce fut apparemment dans le temps qu'il passa à Rome à son retour d'Orient qu'arriva la petite maladie dont Galien parle. Gal.progn.t.3.p.460.b.c.

ARTICLE XXV.

M. Aurele retourne contre les Marcomans, les défait, & meurt.

L'AN DE JESUS-CHRIST 178, DE M. AURELE 17. ET 18.

' *Orfitus & Julianus Rufus Consuls.* Idat|Chr.Alex. &c|Noris,ep.conf.p.112-114.

[a] ON trouve un Velius Rufus Consulaire tué sous Commode ; & on croit que ce peut estre le Consul de cette année. a Noris,p.113| Com.v.p.47.c.

' Il paroist que M. Aurele prit le titre d'Imperator pour la neuviéme fois, & Commode pour [1] la troisiéme" avant le mois d'aoust de cette année : [c'estoit sans doute pour la guerre d'Allemagne] ' que les deux Quintiles soutenoient avec beaucoup de valeur & d'experience. Cependant on jugea que la presence de M. Aurele y estoit necessaire. ' Ainsi il partit le 5. d'aoust pour y aller & y mena avec luy Commode, [b] aprés luy avoir fait épouser Crispine fille de Bruttius Præsens. La guerre d'Allemagne l'obligea de faire ce mariage plutost qu'il n'avoit resolu : il l'accompagna d'une liberalité envers le peuple. Bir.p.127.243. 1. Commode Tr.P.III. Dio,l.71.p.814.c.d. d|Comm.v.p.50.d. b Dio,l.71.p.814.c.|M.Aur.v.p.34.a.

' Avant que de partir il jura dans le Capitole, que depuis qu'il regnoit, aucun Senateur n'avoit esté tué par son ordre, ni mes- M.Aur.v.p.34.d.

1. Il l'avoit prise pour la seconde fois avant le mois d'aoust 177. *Trib. Pot. II.* [app. lors qu'il avoit esté fait Auguste. V. la note 20. Bira.p.242.

me de sa connoissance ; & qu'il auroit pardonné aux rebelles, s'ils n'eussent esté tuez avant qu'il l'eust sceu. ' Il ne voulut point prendre dans le thresor public l'argent necessaire pour la guerre, qu'aprés l'avoir demandé au Senat, disant qu'un Empereur Romain n'avoit rien à luy ; mais que tout appartenoit au Senat & au peuple. ' On remarque qu'allant avec son fils Commode à la guerre d'Allemagne dont on craignoit qu'il ne revinst pas, les philosophes qui estoient avec luy le prierent de leur expliquer ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus obscur dans les differentes sectes de philosophie, comme si on eust eu peur que la connoissance ne s'en perdist par sa mort. Il se rendit à leur desir, & les entretint sur cela durant trois jours.

Dio, l. 71 p. 814. d. e. | Av. Cass. v. p. 41. a. b | Aur. vict. | &c.

' On fit cette année l'ordonnance celebre, appellée l'Arrest d'Orfite, par laquelle les enfans de l'un & de l'autre sexe furent admis à la succession de leurs meres mortes sans tester, quand mesme ils auroient esté adoptez en d'autres familles ; au lieu qu'ils en avoient esté exclus jusques alors. [C'est apparemment cette ordonnance] ' dont la chronique d'Alexandrie parle sur l'année d'aprés, [1] quoiqu'elle mette les peres au lieu des meres. Elle y en joint une autre, Que les enfans ingrats auroient neanmoins le tiers du bien de leur pere.

Instit. l. 3. c. 4. p. 47 | M. Aur. n. C. p. 67. 1 d. | Chr. Alex. p. 614. | 1.

L'AN DE JESUS-CHRIST 179, DE M. AURELE 18. ET 19.

' *Commodus Augustus II. & T. Annius Aurelius Verus II. Consuls.*

[a] Onuphre fondé sur un endroit qui apparemment est corrompu, met cette année le Consulat subrogé de Pertinax. [b] Autant qu'on en peut juger par l'ordre de Dion & de Capitolin, Pertinax avoit eu le Consulat dés devant la revolte de Cassius.

p. 614. &c | Prosp | Noris, ep. cons. p. 111. | a Pertin. v. p. 55. a | n. C. p. 104. 1. c f | Onuph. p. 236. a. | b Dio, l. 71. p. 810. c | Pertin. v. p. 54. c.

' M. Aurele dans cette derniere guerre d'Allemagne eut encore à combattre contre les Marcomans, les Hermundures, les Sarmates & les Quades : ' & il gagna contre eux une grande bataille, où l'armee Romaine estoit commandée par Paternus, [qui pouvoit estre alors Prefet du Pretoire.] Cette victoire fit donner le titre d'Imperator à M. Aurele pour la dixiéme fois ' & à Commode pour la quatriéme : ce qui se fit en cette année avant le mois d'aoust. [2].

M. Aur. v. p. 34. a. | Dio, l. 71 p. 814. e. | Bir. p. 227. 243. 244 | Pag. 117. § 11. | 2.

1. Et neanmoins sous les Consuls Pollio & Aper, qui sont ceux de l'an 176.

2. ' S'il n'y a point de faute dans les medailles de Birague, qui portent *Commodus Trib. Pot. III. Imp. IIII.* ' Car il en donne une où il lit *Trib. Pot. V. Imp. III.* ce qui est absolument contraire aux autres.

Bir. p. 243. 244. c 2. 4.

' *Præsens II. & Sex. Quintilius Condianus Consuls.* Idat|Cusp| Onu.

[a] Le premier est apparemment Bruttius qu'on croit s'estre aussi appellé L. Fulvius, & qui estoit beau-pere de Commode. [b] Le second n'est nommé que Condien dans les fastes : mais on ne doute pas que ce ne soit ce Sextus Condianus fils de Quintilius Maximus dont parle Dion. Cassiodore & la chronique d'Alexandrie mettent Gordien : on croit que c'est une faute. p.236.b. *a* Noris,ep.cons. p.114.115. *b* p.114|Comm. n.C.p.94.2.b| Dio,l.72.p.819.c.

' M. Aurele avoit fait une guerre si rude aux Marcomans & aux autres peuples leurs alliez, qu'il ne leur restoit presque plus d'hommes ni de vivres ; de sorte qu'on esperoit de les voir cette année entierement subjuguez, & leur pays reduit en province. ' La chronique d'Alexandrie dit qu'il avoit soumis la nation des Allemans. [Mais il ne plut pas à Dieu de luy donner le peu de mois qui sembloient suffire pour achever ce grand ouvrage.] ' Ainsi ce Prince au lieu de triompher de l'Allemagne conquise, fut obligé de ceder à la violence d'une maladie, qui l'emporta [1] le 17. jour de mars, ' aprés avoir regné 19. ans & dix ou onze jours depuis la mort d'Antonin, & avoir vécu 58. ans, 10. mois, & 22. jours. [c] Dion pretend avoir sceu certainement que ce furent les medecins qui le firent mourir pour faire plaisir à Commode : ce que M. Aurele [n'ignora pas : & il le] dissimula neanmoins jusqu'à la fin, sinon que la derniere » fois que le Tribun luy vint demander le mot, il luy dit, Allez au » soleil levant ; pour moy je me couche. Dio,l.71.72.p. 814.e|817.c.M. Aur.v.p.34.a. Chr.Alex.p.614. Dio,p.814. 1. Dio,p.815.c| Thphl.l.3.p.137.d. *c* Dio,p.814.815.

' Il fut quelque temps malade, & il semble que ce fust d'une maladie contagieuse qui regnoit alors dans l'armée : de sorte que s'il en faut croire Capitolin, il eut peine à empescher son fils & ses amis de l'abandonner ; ce qui le fit resoudre selon cet auteur à ne point prendre de nourriture ; & il augmenta ainsi son mal. ' On ajoute que deux jours avant que de mourir, il témoigna à ses amis qu'il ne souhaitoit point de vivre, parce que les dereglemens de son fils luy rendoient la vie ennuyeuse. ' Il ne laissa pas de le recommander aux soldats : [d] & on peut voir le discours qu'Herodien luy fait faire, pour conjurer ses &c. amis de l'assister de leurs avis, & " pour luy marquer à luy-mesme comment il devoit regner. ' Il ne vécut qu'un jour & une nuit aprés ce discours. M.Aur.v.p.94.b. c|n.S.p.99.2.b. v.p.34.a.c. Dio,l.71.p.816.2. *d* Herod.l.1.p. 466.467. p.467.b.

' Le settiéme jour de sa maladie, il fit encore venir son fils seul, & le renvoya aussitost de peur qu'il ne gagnast son mal ; M.Aur.v.p.34.c.

1. La Chronique d'Alexandrie dit le 25. (*p.* 614)

puis s'estant couvert la teste comme pour dormir, il expira durant la nuit. Tert. apol. c. 25. p. 27. b. ' Tertullien dit qu'il mourut à Sirmich : Eutrope & les deux Victors disent " à Vienne en Autriche. Tertullien se mocque du grand Pontife de Cibele, qui prioit encore pour sa conservation le 24. de mars, son demon ne luy ayant pas revelé qu'il estoit mort dés le 17.

ARTICLE XXVI.

Funerailles de M. Aurele ; & ses défauts.

M. Aur. v. p. 34. c | Vict. epit | Herod. p. 4: 7. b. c. ' IL n'est point necessaire de parler de la douleur qu'eurent les soldats, & tous les autres de la mort d'un Prince si universellement aimé. a M. Aur. v. p. 30. a. [a] Il paroist qu'on porta son corps ou ses cendres à Rome, pour les inhumer avec les solennitez ordinaires Herod. l. 4. p. 539. e. ' en une espece de temple. [C'estoit apparemment dans le Mausolée d'Adrien.] V. Severe § 30. b Goltz. p. 78. e | 82. e. f | Pagi, 162. § 3. [b] Quelques inscriptions nous donnent lieu de croire qu'on luy donna aprés sa mort le surnom de Pius, [que nous ne voyons point qu'il ait eu durant sa vie.] c M. Aur. v. p. 30. a. [c] On n'eut garde de manquer à en faire un Dieu ; chacun voulut avoir sa statue chez luy : [& cette impieté estoit un peu moins insupportable à son égard qu'à l'égard de Tibere, de Claude, d'Adrien, des deux Faustines, & de plusieurs autres dont on pretendoit orner le ciel, aprés qu'ils avoient esté la honte de la terre. &c.

Cependant ce Prince quelque grand qu'il fust, bien loin d'estre un Dieu, n'estoit pas mesme un homme sans reproche & sans défaut, quand on n'en jugeroit que selon les lumieres de la raison, & selon les regles humaines de la morale. C'est une grande foiblesse à une homme comme luy,] M. Aur. v. p. 34. e. ' de n'avoir pu vivre dans la continence à l'age de 55. ans. p. 31. 32. ' On a dit que la philosophie l'avoit rendu trop grave & trop serieux ; p. 34. e, ' & on l'accusoit mesme de faste & d'arrogance, parce qu'il se rendoit moins familier à ses amis, & ne les faisoit pas manger avec luy ; [& il n'en usoit peut-estre ainsi qu'afin de menager plus de temps pour les affaires ou pour l'étude.] On vouloit qu'il ne fust pas aussi ouvert, aussi franc & aussi sincere qu'Antonin, quoiqu'il taschast de le paroistre ; Dio, l. 71. p. 815. c. d. ' & on disoit que ses vertus & sa bonté mesme estoient plutost feintes & forcées que naturelles. Dion le défend sur ce dernier point par la sagesse qu'on avoit remarquée en luy dés l'enfance, & par l'uniformité qui avoit paru dans toute sa vie, sans qu'il se fust dementi jamais, M Aur. v. p. 30. c. ' quelque

effort qu'on eust fait pour luy faire changer de conduite. [Mais quand il auroit corrigé par la raison les défauts d'un mauvais naturel, on n'auroit pu que l'en louer, pourveu qu'il l'eust fait par l'amour de celuy qui doit estre l'unique objet de la vertu; puisque surmonter tous les vices par l'orgueil, c'est surmonter les plus petits par le plus grand.

Son plus veritable défaut a peut-estre esté sa bonté mesme, laquelle soit par son naturel,] ' soit par le desir excessif qu'il avoit d'estre estimé doux & bon, comme on le luy a reproché, degeneroit en une veritable mollesse: de sorte qu'il souffroit plus qu'il ne devoit ceux dont il condannoit les malversations. ' Il croyoit qu'il luy suffisoit de ne faire point de fautes; & s'il se faut arrester à Dion, il n'en a point fait du tout: mais il croyoit devoir souffrir celles des autres sans s'en informer, & sans les punir. Il disoit qu'estant impossible de faire les hommes tels qu'on veut qu'ils soient, il faut les prendre tels qu'ils sont, & s'en servir le mieux qu'on peut. C'est pourquoy il estimoit, louoit, & employoit ceux qui faisoient bien: ' mais on pretend que pendant qu'il s'entretenoit en philosophe de la clemence, de la justice, & d'autres matieres speculatives, il laissoit piller les provinces par ceux à qui il en avoit donné le gouvernement, de peur de paroistre severe. Cassius parle particulierement d'un Prefet du Pretoire, qui ayant esté élevé pauvre à cette charge, devint tout d'un coup extremement riche.

Av.Cass.v.p.45. b.

Dio,l.71.p.815. b.

Av.Cass.v.p.45. b.c.

[Sa foiblesse a paru sur tout à l'égard de ses proches, qu'il aimoit assurément avec excés, sans songer qu'un Prince doit principalement son affection à l'Etat & à son peuple. Nous ne repetons point ce que nous avons dit de sa femme, & nous n'examinons point] ' si Dion a raison de louer l'extreme tolerance qu'il a eue pour elle. [a] D'autres historiens avouent qu'il avoit fort terni l'estime qu'il meritoit d'ailleurs, en [ne pouvant, ou] ne sachant pas arrester les dereglemens scandaleux de cette princesse. [Il est toujours certain que la verité & la justice ne luy permettoient pas de luy donner des eloges, sans parler de sa ridicule apotheose.] ' Mais on l'a raillé en plein theatre, & en sa presence mesme, de ce qu'il élevoit aux charges ceux qui avoient violé l'honneur de sa maison, aprés en avoir veu assez de preuves pour n'en pas douter.

Dio,l.71.p.815. b.

a Aur.Vic.

M.Aur.v.p.34. d.

[Il fit un grand tort à l'Etat en élevant à la puissance souveraine L. Verus tres-indigne de cet honneur. Cependant il avoit l'exemple d'Antonin qui n'avoit pas mesme voulu donner à ce

Prince le nom de Cesar : & comme il n'y avoit jamais eu jusqu'alors deux Augustes en mesme temps, Lucius qui d'ailleurs ne paroist pas avoir eu beaucoup d'ambition, se seroit sans doute tenu tres content, quand il ne luy eust communiqué que le second degré de sa puissance. Il auroit pu empescher par ce moyen une partie au moins des dereglemens où ce Prince se porta, & il n'auroit pas exposé l'Empire aux maux que l'on eust assurément bien-tost veu naistre, si l'ordre de Dieu ou le crime des hommes n'eust terminé promptement la vie de Lucius.

[Il a esté encore plus coupable à l'égard de son fils Commode,] 'dont les crimes & les cruautez ont fait dire que M. Aurele eust esté tout à fait heureux s'il n'eust point laissé de fils aprés luy. 'Il eut un grand soin de le bien élever & de le bien instruire ; [a] il luy apprenoit luy-mesme les regles qu'il devoit suivre ; & il mit auprés de luy des maistres tres habiles & tres sages, qu'il faisoit venir de divers endroits, & à qui il donnoit des appointemens tres honnestes. 'Mais Commode ne pouvant souffrir auprés de luy ceux qui s'opposoient à ses mauvaises inclinations & redemandant avec opiniastreté, jusqu'à en devenir malade, ceux que son pere luy avoit ostez parce qu'ils le portoient au dereglement, M. Aurele eut la mollesse comme l'histoire l'avoue, de les faire revenir : de sorte que Commode fit depuis du palais de son pere un lieu de toutes sortes de débauches.

p.30.a|Dio,l.71. p.816.a.

Dio,l.71.p.816. a.

a Comm.v.p.45. 46|Herod.l.1.p. 464.c.

M.Aur.v.p.46. c.

'Il semble que Commode fust alors Auguste, [ce qui peut donner lieu de dire que M. Aurele n'avoit pas sur luy toute l'autorité necessaire pour le corriger. Mais ç'a esté là sa plus grande faute, de s'estre trop hasté de l'élever & de luy avoir donné dés l'age de quinze ou seize ans la puissance du Tribunat, le Consulat, & mesme le titre d'Auguste. Antonin n'en avoit jamais tant fait pour luy-mesme, ni Vespasien pour Tite, quelque maturité d'age & quelques bonnes qualitez qu'eussent l'un & l'autre. S'il ne connoissoit pas l'esprit de Commode, qui est la seule excuse que Julien l'apostat ait pu apporter en sa faveur, ç'a esté une grande faute de charger de tant d'honneurs un jeune homme capable au moins par son age de se laisser aller à toutes sortes de vices : & s'il l'a connu pour ce qu'il estoit, sa faute est entierement sans excuse. C'estoit en cette occasion qu'il devoit se souvenir de ce qu'il avoit dit luy-mesme, 'Que mes enfans perissent, si d'autres meritent mieux d'estre aimez, & si leur vie n'est pas utile à la Republique. [Il ne devoit pas assurément

c.

Av.Cass.v.p.40. c.

assurément faire mourir son fils,] ' comme l'Empereur Severe le pretendoit, luy qui tomboit dans la mesme faute: [a] mais il avoit un gendre, dit Julien, tres capable de bien gouverner l'Etat, & qui eust eu plus de soin de son fils, que son fils n'en avoit luy-mesme. Dio,l 76.p.868. c. [a] Juli.cæs.p 13. 14.

ARTICLE XXVII.

Diverses choses louées dans M. Aurele.

'CEPENDANT les grandes qualitez qu'il avoit d'ailleurs ont tellement prevalu dans l'esprit de tout le monde, que [ni ses propres défauts, ni] les crimes de sa femme, [de son frere,] & de son fils, n'ont pu empescher qu'il n'ait eu une reputation extraordinaire, ' & qu'il n'ait esté regardé des payens comme le meilleur de tous les Princes. ' Diocletien luy rendoit des honneurs tout particuliers. ' Julien luy donne de grands eloges, le fait respecter par son [1] Silene, [b] & le fait placer par ses dieux au dessus de Trajan, d'Auguste, de Cesar, & d'Alexandre. ' Il luy donne pour maxime que le principal devoir d'un homme & d'un prince est d'imiter la divinité, en se mettant en état d'avoir besoin de tres-peu de choses pour luy, & en faisant aux autres tout le bien qu'il peut. [C'est ce qu'il paroist avoir toujours pratiqué,] ' menant d'une part une vie simple & frugale, ' & ne s'occupant de l'autre à rien tant qu'à faire plaisir. Il avoit mesme élevé un autel à la [2] Bonté comme à une nouvelle déesse: [en quoy il ne fust pas trompé s'il eust sceu que la bonté essentielle n'est autre chose que Dieu mesme.]

M.Aur.v.30 d.e. | Dio,l 71.p.815.a. | M.Aur.v p.30 e. | Juli.cæs.p.13 14. 22.23.41.49. | [b] p.52.53. | p.49. | p.23. | Dio,l.71.p.815. a.b.

'On s'est plaint qu'il n'estoit pas " magnifique: & veritablement il ménageoit extremement l'argent du public, * retranchant autant qu'il pouvoit toutes les dépenses non necessaires, parce qu'il ne vouloit point charger les peuples: [& on ne peut que le louer de ce qu'au moins] ' il modera ce qu'on donnoit pour les gladiateurs & la comedie. ' Mais il faisoit exactement toutes les dépenses ordinaires, & beaucoup d'extraordinaires lorsqu'il en voyoit quelque necessité. Il assistoit les gens d'honneur & de merite dans leurs besoins: & il secourut plusieurs villes tombées dans quelque malheur, ou qui estoient en dan-

" μεγαλόφρων. * οἰκονομικώτατος ἦ. | p.814.c|M Aur. v. p.32 b. | M.Aur.v.p.27 b. | Dio,l.71.p.814. c.

1. C'est le personnage qui censure tous les autres dans la satyre que Julien fait des Empereurs.

2. Dion dit *à la Liberalité*, τῇ εὐεργεσίᾳ, *sous un nom qui estoit tout à fait nouveau.*

Aur.Vict. ger de se ruiner. [Nous l'avons veu de Smyrne ;] ' & on le marque encore de Carthage, qui avoit beaucoup souffert d'un embrasement, de Nicomedie renversée [comme Smyrne] par un tremblement de terre, d'Ephese, & de plusieurs autres en general.
M.Aur.v.p.27. a.b. ' Il prit un grand soin des vivres, de bien entretenir les rues de Rome, & les grands chemins.
a p.32.b. [a] Il prenoit garde mesme que le peuple de Rome ne manquast pas de ces spectacles pour lesquels il estoit passionné, de peur qu'on ne dist qu'il les leur vouloit oster, & les reduire à la vie des philosophes.

M.Aur.v.p.32.b. ' Il fit aussi plusieurs remises d'imposts, lorsqu'il jugeoit qu'elles estoient necessaires.
p.23.c. ' Nous avons veu que dés l'age de seize ans il ceda tous ses biens paternels à sa sœur :
p.23.a. ' & estant encore Cesar il refusa plusieurs successions qu'on luy avoit laissées.
p.27.d. ' Dans l'administration de la justice il ne favorisa jamais les interests du fisc.
a. ' Il méprisa tous les avis qu'on luy donnoit pour enrichir son Epargne ;
c. ' & fit punir par le Prefet de Rome ou par d'autres les receveurs des imposts qui prenoient la moindre chose au delà de ce qui estoit ordonné. Eutrope dit qu'il estoit toujours prest à faire des liberalitez.

p.32.b. ' Il craignoit sur tout d'estre accusé d'avarice ; & il s'en defendit dans beaucoup de lettres.
p.32.a. ' Il se justifioit de mesme ou par écrit ou de vive voix toutes les fois qu'il savoit qu'on improuvoit quelqu'une de ses actions.
p.31 a. ' Car il estoit fort curieux de sa reputation, & il s'informoit avec grand soin de ce qu'on disoit de luy,
Ar.l.er.9.p.112. ' non pour en faire des crimes, comme [plusieurs de] ceux qui avoient regné avant luy (car au contraire il vouloit que chacun eust une grande liberté de penser & de dire ce qu'il vouloit)
M.Aur.v p.31.a. ' mais pour se corriger dans les choses où il voyoit qu'on avoit raison de le reprendre.

Dio,l.71.p 804. b. ' Comme les moindres choses peuvent faire beaucoup de tort à la reputation d'un prince, il n'en faisoit aucune qu'avec beaucoup de precaution & de maturité. Il ne faisoit rien avec negligence & comme en passant, mais pesoit tout ce qu'il disoit ou qu'il écrivoit, donnant quelquefois des journées entieres à des choses qui paroissoient peu dignes d'une si grande application.
Juli.cæs.p.22.23. ' Aussi Julien nous le represente comme un homme extremement grave, dont le visage & les yeux estoient fort composez,
p.41. ' & qui parloit peu, sachant également parler & se taire quand il falloit.
M.Aur.v.p.34.c. ' Il ne croyoit pas mesme legerement " le bien qu'on luy disoit des personnes, quand c'estoit pour les mettre dans les emplois ; & il ne pensoit avoir trouvé la verité, que

" suffragatoribus.

quand il l'avoit long-temps cherchée.

' La dignité imperiale n'avoit point produit en luy de faste ni d'arrogance: il traitoit avec toute sorte de personnes comme leur égal: ' & il permit aux personnes de qualité de se faire servir comme luy-mesme, & d'avoir les mesmes officiers. [a] Il recevoit fort bien tous ceux qui s'addressoient à luy, & ne souffroit point que ses gardes empeschassent personne de l'aborder. ' Car il mettoit sa grandeur non à se communiquer à peu de personnes sous pretexte de s'attirer le respect, mais à faire ressentir comme Dieu, à tout le monde les effets de sa bonté & de ses soins paternels. Ainsi il ne falloit point d'introducteur pour l'approcher: c'estoit assez d'avoir [besoin de luy, ou] de croire avoir quelque bonne qualité qui pust luy estre agreable. Eutr. M.Aur. v.p.29 c| Eutr|Vict.epit. a Herod.l.1 p. 454.d. Arist.or.9.p.112.

[Quoiqu'il eust une grande connoissance de toutes choses, & par l'étude, & par l'experience, ayant esté élevé de bonne heure par Antonin dans la conduite des affaires;] ' cependant il ne faisoit rien soit dans la guerre, soit dans le gouvernement de l'Etat, sans en communiquer aux personnes de qualité qui » estoient auprés de luy; & il disoit souvent: Il est plus juste que » je suive le conseil de tant de personnes de merite qui m'aiment, » que non pas qu'ils soient tous obligez de se soumettre à la vo- » lonté d'un seul homme. ' Dans ses écrits il avoue avoir appris de tout le monde, mesme de L. Verus, & jusqu'à son nourricier. M.Aur.v.p.31.c. M.Ant.l.1.c.1.2. 11.p.3.11.

ARTICLE XXVIII.

Quelques loix de M. Aurele: De ses écrits.

' ON remarque que ce Prince a admirablement éclairci les obscuritez des loix, ' & qu'il a addouci par ses nouvelles ordonnances ce qu'il y avoit de trop severe dans les anciennes. ' L'on trouve encore dans les Pandectes & dans les autres livres de droit des marques ou des restes de quantité d'ordonnances qu'il a faites, ' plutost neanmoins pour rétablir l'ancienne jurisprudence, que pour en introduire une nouvelle. [b] Il ordonna le premier, selon Capitolin, que l'on feroit enregistrer les noms de tous les enfans qui naistroient de citoyens Romains, un mois au plustard aprés leur naissance; & cela luy donna occasion d'établir des greffes publics dans les provinces. &c. Aur.Vict. Oros.l.7.c.15 p. 213.1.c. M.Aur.n.C.p. 68.69. M.Aur.v.p.27. c. b p.26.c.

' Il renouvella l'ordonnance faite premierement par Nerva, d|Digest.40 t.15. p.1445.1446.

qu'on ne pourroit faire aucune poursuite contre les morts que dans les cinq ans d'aprés leur mort: & il ne voulut pas mesme qu'on pust jamais contester la liberté d'un homme qui en avoit jouy en mourant. ' On remarque qu'il ordonna que tous les Senateurs auroient au moins le quart de leur bien en Italie.

M. Aur. v. p. 27. c.

Aurele Victor dit qu'il donna à tous " indifferemment le droit de citoyens Romains. ' Les jurisconsultes le suivent ; & de la maniere dont en parle Casaubon, il semble qu'on ait une constitution de luy pour accorder ce droit à tous les sujets de l'Empire. ' Mais cette constitution qui est seulement marquée par Ulpien dans le Digeste, [a] est d'Antonin Caracalla, comme on le tire tant du style ordinaire d'Ulpien, que de l'autorité formelle de Dion. ' Et nous apprenons de l'histoire des Martyrs de Lion, qu'en l'an 177. [deux ou trois ans seulement avant la mort de M. Aurele] on distinguoit encore les citoyens Romains des autres.

" promiscuè.

r. C. p. 38. 1. e | 89. 1. b.

V. Adrien.

Dig. 1. t. 5. l. 17. p. 24.

a Dio, val. p. 745. b, 108. 109.

Euf. l. 5. c. 1. p. 162. b.

' Ce Prince ne put souffrir que les mesmes bains fussent communs aux hommes & aux femmes : & il fit encore d'autres reglemens pour reformer le luxe des Dames, & arrester les desordres des jeunes gens de qualité. ' Son exemple mesme [plus fort que toutes les loix,] servit beaucoup à retirer diverses personnes de leur vie dereglée, de leur amour pour les plaisirs, & de leur passion pour les richesses.

M Aur. v. p. 32. c.

Arist. or. 9. p. 113. c. d.

' Ce qui est de plus admirable, c'est qu'il sceut regler les soldats mesmes, accoutumez à recevoir beaucoup, & à demander encore davantage, & assez insolens pour se rendre redoutables à quiconque ne satisfaisoit pas leur avarice. Il fixa neanmoins ce qu'ils devoient recevoir, au dessous ce semble de ce qu'on leur donnoit auparavant, & les accoutuma à n'en point esperer davantage [hors les occasions où c'estoit l'ordre de leur faire quelque largesse.] ' Nous avons veu qu'ils luy avoient demandé inutilement de l'argent aprés une victoire.

p. 116 117.

Dio, l. 71. p. 803. a.

' Il les reduisit mesme à la vie dure & laborieuse qui est propre aux soldats, & à s'occuper tellement aux exercices des armes, qu'ils n'avoient pas le loisir de songer à autre chose. Cette severité fut un grand soulagement pour l'epargne & pour les peuples, & tres avantageuse aux soldats mesmes. [' Aussi quelque fermeté que M. Aurele eust à leur égard,] ils ne laissoient pas de l'aimer uniquement. ' Ce fut particulierement pour corriger la mollesse des soldats de Syrie, qu'il en donna le commandement à Cassius, estant persuadé comme il l'écrivit alors,

Arist. or. 9 p. 116. b. c.

M. Aur. v. p. 34. e.

Av. Cass. v. p 41. 42.

qu'on ne pouvoit bien gouverner les soldats que par l'ancienne discipline, & qu'il falloit rétablir les premieres mœurs des Romains pour en faire subsister l'Empire.

[M.Aur.v.p.26.27.] ' On trouve encore dans Capitolin divers reglemens faits par M. Aurele, [dont nous n'avons pas creu qu'il fust necessaire de parler ici.] [Cod.Th.prol p.183.1.] ' Un Papirius Justus a fait autrefois un recueil des ordonnances faites par M. Aurele & par L. Verus. [Il est quelquefois cité dans le Digeste entre les anciens jurisconsultes.

Si cette histoire n'estoit déja trop longue, nous pourrions encore ajouter diverses choses sur le gouvernement, & sur l'esprit de M. Aurele, tirées particulierement de l'ouvrage que nous avons de luy.] [Herod.l 1.p.464 d.] ' Car ses paroles & ses écrits sont passez à la posterité. [a] [a Suid.l.μ.p.98.e| Voss.h.gr.l 2.c.14.p.226.] Et nous avons encore les douze livres que Suidas luy attribue, [où, s'entretenant avec luy-mesme, il raporte les regles & les maximes qu'il pretendoit observer. C'est un abregé de tout ce que la philosophie & la raison humaine ont pu trouver de plus beau pour la morale, & pour la conduite de la vie.] [M.Aur.n S.p.1.o.2.f.] ' On trouve quelques anciens vers grecs, qui disent que ce livre est admirable pour consoler les hommes dans leurs afflictions, parce qu'il fait voir combien est vaine la joye & la tristesse que nous peuvent donner toutes les choses de ce monde, & que l'une & l'autre s'évanouit & se dissipe aussi promtement que la fumée.

[Le style en est simple & negligé : & cependant les personnes les plus delicates & les plus judicieuses admirent cette beauté naturelle & sans fard, & comparent cet ouvrage à tout ce qu'il y a de plus excellent dans l'antiquité payenne. On en trouve beaucoup d'endroits citez dans Suidas.] [Nphr.] ' Nicephore en parle aussi avec eloge, & pretend qu'il le composa pour son fils M. [Aurele Commode, ce qui ne paroit pas par l'ouvrage.] [M Ant.prol| Vos. h.gr.l.2.c.14.p.226.] ' Quelques uns ont douté si ce que nous en avons est l'ouvrage entier, ou si ce n'en sont point de simples extraits, parce que les choses y sont presque toujours détachées les unes des autres, sans qu'il y paroisse aucun ordre : & la construction n'y est quelquefois pas entiere. Mais les plus habiles croyent que M. Aurele mesme l'a laissé en cet estat, parce que ce n'estoient que des memoires qu'il faisoit pour luy-mesme sans dessein de les publier.

[M Ant.l.1.c.14.p.23.|n p.34.] ' Il travailloit peut-estre au premier livre [au milieu de la guerre,] & dans le pays des Quades, campé sur la riviere de

Gran, si l'endroit où il semble dire n'est point une apostille ajoutée pour marquer " quelque autre chose. ' Il acheva le second à Carnunte, où Eutrope pretend qu'il tint trois ans sa Cour dans sa premiere guerre contre les Marcomans. ' Et il paroist en effet qu'il a fait cet ouvrage avant la mort de Faustine, qu'il y suppose vivante, ' & preste d'accoucher, [c'est à dire avant la fin de l'an 175.]

l.2 c.15.p.43. | l.1.c.14.p.23|n.p.34. | l.9.c.3.p.239. | V. la note 14.

' Il ne faut pas confondre ces douze livres de M. Aurele avec un écrit intitulé *l'Horloge* des Princes, publié sous son nom, & tres celebre dans le dernier siecle, qu'on dit estre d'Antonin Guevara Evesque Espagnol.

prol|Voss.h.gr p. 226.

ARTICLE XXIX.

Des Philosophes Crescent, Celse, Lucien, & Demonax: Des Rois du Bosphore.

' COMME M. Aurele faisoit une profession publique d'aimer & de favoriser les sciences, & que c'est l'ordinaire des sujets de suivre les inclinations de leurs Princes, on vit paroistre de son temps quantité d'hommes de lettres, ' & sur tout beaucoup de philosophes, ou qui feignoient de l'estre pour s'enrichir de ses liberalitez. [a] Tatien disciple de S. Justin dit que les philosophes payens estoient si éloignez de s'exercer, comme ils s'en vantoient, à l'amour " de la pauvreté, que quelques uns d'eux tiroient de l'Empereur des pensions de six cens " écus d'or, sans rendre aucun service à l'Etat, afin de se faire mesme payer de leur longue barbe. ' Ces pensions, & les diverses exemptions qu'on leur donnoit, alloient si loin qu'on se plaignoit qu'ils estoient à charge à la Republique ; & M. Aurele " fut obligé de se justifier sur ce point. On se plaignoit encore qu'ils * maltraitoient les particuliers: ce qu'on raporte principalement aux insolences ordinaires des Cyniques, qui n'avoient ni honte, ni respect, & qui estoient alors en grand nombre.

Herod.l.1.p.465.2. | M.Aur.n.S.p.95.1|Dio,l.71.p.815.d|Gal.prog.t.3.p.460.c. | a Tatia.p.157.d. | αὐταρκείας. | χρυσοῦς. | M.Aur.v.p.23 c|n.C.p.76.1|n.S.p.95.1. | quod purgavit. | * vexarent.

[L'Eglise souffrit beaucoup de l'un d'eux nommé Crescent, comme nous le pourrons voir en un autre endroit. Nous reservons aussi pour l'histoire d'Origene à parler de Celse philosophe Epicurien, qui entreprit de combattre l'Eglise par ses écrits.] ' Il vivoit encore du temps de Commode, aussi bien que Lucien, qui luy addressa aprés la mort de M. Aurele l'histoire de l'imposteur Alexandre, comme il l'avoit écrite à sa priere.

V.S.Justin § 37. | Luci.pseud.p.493.b|p.473.c.

[Ce Lucien eſt encore aujourd'huy fort celebre] ' par ſes écrits, que la pureté de la langue greque, & le ſtyle net, agreable, vif, & plein d'eſprit font lire avec beaucoup de plaiſir. Mais il fait une profeſſion ouverte d'impieté, ſe moquant également de la veritable religion dont il parle en divers endroits, & des ſuperſtitions payennes, qu'il montre eſtre vrayement ridicules. ' C'eſt ce qui luy a fait donner le ſurnom de blaſphemateur & d'athée. ' Auſſi il ſuivoit la philoſophie d'Epicure, [qui n'eſt gueres éloignée de l'atheïſme ;] [a] ou pluſtoſt il n'avoit ni religion, ni dogme fixe & conſtant, regardant tout comme incertain & problematique, & voulant ſe rire de tout. Cela paroiſt meſme par les quatre vers qu'on liſoit du temps de Photius à la teſte de ſes ouvrages. [Ce qui rend encore ſes écrits dangereux à lire, c'eſt que ſouvent on y voit auſſi peu de reſpect pour la pudeur, que pour la religion.]

Phot. c.128. p. 309.
Suid λ. p. ... c.
Luci. pſeud. p. 498 b. c. &c.
a Phot. c. 128. p. 309.

' Il eſtoit de Samoſates en Syrie, [d'une condition fort mediocre.] ' Il plaida ou declama quelque temps ; [b] & dans ſon extreme vieilleſſe il prit la charge de Greffier du Prefet d'Egypte, n'ayant pas apparemment d'autre moyen de s'exemter de la pauvreté. [Il nous apprend encore pluſieurs autres particularitez de ſa vie que nous n'avons pas creu neceſſaire de rapporter. Nous avons veu qu'il écrivoit ſes regles ſur l'hiſtoire en 166. au pluſtard, & la vie d'Alexandre aprés la mort de M. Aurele.] ' Ainſi nous ne pouvons pas ſuivre ceux qui au raport de Suidas l'ont mis du temps de Trajan. Suidas ajoute qu'on tenoit qu'il eſtoit mort déchiré par les chiens ; en punition de ce qu'il avoit eu la hardieſſe de ſe railler de JESUS-CHRIST, [ce que les demons n'ont peut-eſtre jamais oſé faire. Mais nous voudrions que ce fait fuſt mieux atteſté.] ' On croit auſſi que ce que quelques-uns diſent qu'il avoit eſté Chrétien, & avoit apoſtaſié, ne vient que [1] d'un mot de Suidas mal entendu, & de ce qu'il paroiſt avoir eu plus de connoiſſance du Chriſtianiſme que beaucoup d'autres payens.

Luci hiſt. p. 359 a.
Apol. p. 257. c. d.
b p. 262. d p. 264.
a 256 b. c.
Suid. λ. p. ... f |
Bar. 171. § 7.
Bar. 171. § 7.

[Nous n'avons point] ' l'hiſtoire qu'il avoit faite d'un Soſtrate de Beſtie philoſophe celebre de ce temps-là, dont la vie eſtoit extremement dure & auſtere : [au lieu de quoy] ' d'autres contre toutes ſortes de raiſons & d'autoritez luy ont attribué celle d'Apollone de Tyanes écrite par Philoſtrate.

Luci. v. Dem. p. 546. a. b.
Voſſ h gr. l. 2. c. 15. p. 233. 234.

' Eunape nous aſſure que c'eſt luy qui entre le peu d'ouvrages ſerieux qu'il a faits, eſt auteur de la vie du philoſophe Demo-

Eun. pr. p. 12. 13.

1. δημηγόρος traduit par *concionator*.

Luci.v.Dem.p. 546.a. nax, ' dont il avoit esté long-temps disciple. [a] Il en fait le plus
a a.c. grand philosophe qu'il eust connu. [b] Et cependant il paroist que
b p.547.b.c.&c. ce n'estoit qu'un Cynique un peu plus poli & plus civilisé que
p.549. les autres. ' Il avoit peu ou point de religion. [Ce qu'il a eu de
p.546.c. meilleur,] ' c'est qu'ayant de la naissance, du bien, [b] de l'élo-
b p.547.a. quence, & de la science, [c] il vivoit cependant d'une maniere
c b|556.b.c. dure & pauvre, sans vouloir avoir personne pour l'aider & pour
p.556.a. le servir. ' Mais la fin de toute cette belle vertu fut que se voyant
a.d|547.b. agé de prés de cent ans, ' & dans la necessité de se faire servir,
parce qu'il ne pouvoit plus s'aider luy-mesme, il aima mieux se
p.546.c. laisser mourir de faim. ' Il estoit de Cypre, [d] mais il vécut à
d p.548.d|557. Athenes, & y mourut, fort estimé des Atheniens durant sa
vie & aprés sa mort.

p.555.c. ' On dit de luy que comme les Atheniens vouloient établir
un combat de gladiateurs, pour ne pas ceder en cela à ceux de
Corinthe, il leur dit qu'avant que de le faire, il falloit qu'ils
a. abattissent l'autel qu'ils avoient dressé à la misericorde. ' L'Em-
pereur luy ayant fait demander qu'elle estoit la meilleure manie-
re de gouverner, il répondit, C'est de parler peu, écouter beau-
p.548.c. coup, & ne se mettre jamais en colere. ' Il n'estoit sensible qu'aux
maladies & à la mort de ses amis, ne trouvant point de plus
grand bien dans la vie que l'amitié.

[Nous voudrions pouvoir raporter ici plusieurs evenemens
agreables, & utiles pour la conduite de la vie, que Lucien mesle
dans ses ouvrages, & sur tout les dix histoires arrivées de son
temps qu'il raconte dans son dialogue de l'Amitié : mais ce se-
roit trop s'étendre sur des choses qui ne sont pas tout à fait de
tox.p.631.a. nostre sujet.] ' Dans l'une de ces histoires il parle de diverses
guerres des Scythes qui habitoient le long du Tanaïs, contre les
autres barbares du septentrion, particulierement contre ceux
p.632.d|637.a| 638.a. du Bosphore, ' dont Leucanor & ensuite Eubiote son frere bas-
tard estoient Rois en ce temps-là. [Leucanor pouvoit avoir suc-
Arri.de Pont.p. 11. cedé à Cotys] ' qui estoit Roy du Bosphore du temps d'Adrien.
e Luci.pseud.p. 497.a. [e] Les vaisseaux qui sauverent Lucien comme nous allons voir,
portoient les ambassadeurs d'Eupator Roy du mesme pays, qui
alloient en Bithynie payer l'argent qu'il devoit tous les ans, ou
recevoir celuy que les Romains luy donnoient : car les " termes ἐπὶ κομιδῇ
tox.p.638.a. du texte peuvent recevoir l'un & l'autre sens. ' Eubiote dans sa
guerre contre les Scythes menoit tous les Grecs selon les ter-
mes de Lucien, c'est à dire apparemment les habitans des vil-
les

les Greques de la Querſoneſe: & cela autoriſe ceux qui croyent que ce pays obeïſſoit aux Rois du Boſphore.]

ARTICLE XXX.

Hiſtoire d'Alexandre impoſteur, & faux prophete des demons.

[LUCIEN nous a encore appris deux hiſtoires remarquables du temps de M. Aurele, & qui ſont plus de noſtre ſujet, l'une de Peregrin apoſtat de la foy Chrétienne, & l'autre de l'impoſteur Alexandre. Nous parlerons de la premiere en un " autre endroit.] ' Alexandre eſtoit d'une ville maritime de la Paphlagonie, appellée Abonotique, ou * le chaſteau d'Abon. ' Il avoit de grands avantages de corps & d'eſprit, mais une tres méchante ame, & une grande envie d'avoir de l'argent à quelque prix que ce fuſt. ' Aprés avoir paſſé une partie de ſa vie à errer par le monde avec un digne diſciple d'Apollone de Tyanes, ' & à abuſer de la ſimplicité d'une vieille femme bien riche, & de beaucoup d'autres, en qualité de magicien; ' enfin il s'aviſa de faire le prophete en ſon pays, plein d'eſprits groſſiers, credules, & ſuperſtitieux.

V. S. Anicet.

* la muraille.

Luci. pſeud. p. 477. d.

p. 474. 475.

p. 475. 476.

p. 476.

p. 477.

' Il répandit donc par le monde des oracles des Sibylles & d'autres, faits par luy-meſme à ſon avantage, dont quelques-uns diſoient qu'Eſculape alloit bien-toſt paroiſtre à Abonotique pour guerir toutes ſortes de maladies. ' Il revint ſur cela en ſon pays avec un air de prophete & d'enthouſiaſte; & au bout de quelque temps il fit accroire aux habitans qu'il avoit trouvé à leur veue leur Eſculape; & cet Eſculape eſtoit un petit ſerpent qu'il avoit caché dans un œuf à l'endroit où il le vouloit trouver. Peu de jours aprés il fit paroiſtre un grand ſerpent qu'il avoit apporté d'un endroit de la Macedoine où il y en a qui ſe familiariſent avec les hommes, & ne leur font point de mal. Mais cachant adroitement ſa teſte, il luy en faiſoit paroiſtre une d'homme qu'il luy avoit faite avec du linge, & qu'il faiſoit remuer avec des reſſorts comme ſi elle euſt eſté vivante. ' Il trouva meſme enfin moyen de la faire parler.

p. 478.

p. 479. 480.

p. 485. d.

' Tous ceux des environs accoururent à ce ſpectacle; & perſuadez ſur la parole d'Alexandre que ce grand ſerpent eſtoit celuy meſme qu'ils avoient veu tout petit il n'y avoit que quelques jours, ils ne douterent point que ce ne fuſt veritablement un Dieu. Chacun ſe preſſa de luy venir demander des graces

p. 481.

& des oracles, par le moyen d'Alexandre, qui recevant toutes les offrandes, rendoit les réponses qu'on demandoit, avec les addresses que l'on peut voir dans Lucien. Car il décrit tout ceci fort amplement & fort agreablement : [mais il nous suffit d'en savoir le principal, pour admirer comment le demon se jouoit de la credulité & de l'aveuglement des hommes, ou par luy-mesme, ou par ses ministres.]

p.481.482. ' On dressa bien-tost des statues de cuivre & d'argent à ce nouveau Dieu, à qui Alexandre fit donner le nom de [1] Glycon: p.489-491. ' & ce malheureux fourbe inventa mesme des mysteres abominables, [mais qui estoient utiles à l'Eglise, parce qu'ils faisoient voir ce que c'estoit dans leur origine que les autres mysteres des payens. S. Augustin s'en seroit assurément bien servi, s'il avoit veu ce que Lucien en dit.]

p.486.487. ' La reputation d'Alexandre se répandit bien-tost jusqu'en Italie, & on le respectoit mesme dans la Cour de M. Aurele, où il estoit appuyé par Rutilien homme de la premiere qualité, p.488 c.d. mais tres superstitieux, ' & qui fut assez fou pour épouser dans un age fort avancé la fille de cet imposteur, dans l'imagination p.485.486. que la lune estoit sa mere. ' Les faux oracles qu'il avoit rendus, p.493. comme nous avons veu, à Severien ' & à Vindex generaux des armées Romaines, ne ruinerent point sa reputation [dans l'esprit de ceux que le demon tenoit captifs, & qui avoient merité d'estre abandonnez à l'esprit d'erreur pour croire au mensonge, parce qu'ils n'avoient pas receu & aimé la verité qui les eust sauvez.]

p.497.c. ' Il eut mesme l'insolence de demander à l'Empereur la permission de faire battre de la monnoye avec son image d'un costé, & " celle de son Glycon de l'autre. [On ne dit pas s'il &c. Dio, val n. p 103. Occo, p. 258. 259 | Spon h. l. p 176-180 | Spon, rech. p 525. l'obtint :] ' mais au moins on trouve des medailles d'Antonin, qui ont au revers le nom des Abonotiquites & de Glycon, avec la figure d'un serpent qui a une teste d'homme, ce qui nous apprend que ce jeu du demon avoit commencé du temps d'Antonin. Spon, rech. p. 525. ' On voit la mesme chose dans une de L. Verus, où la teste du serpent paroist encore plus une teste d'homme que dans Luci. pseud. p. 497 c. l'autre : & on y lit le nom de Ionopolites ; ' Alexandre ayant demandé que la ville d'Abonotique fut appellée Ionople.

d|488.b. ' L'imposture finit enfin par la mort de l'imposteur, qui s'es-

Spon, l. 3. p. 76. 1. Quelques-uns pretendent qu'au lieu de Γλύκω il faut lire Γλαύκων, comme on le trouve sur une medaille. Mais M. Spon dans ses Recherches (p. 526.) soutient qu'il y a Γλύκων dans celles du cabinet du Roy : & il le faut pour faire le vers.

tant promis 180. ans de vie, n'en vécut pas tout à fait 70. & mourut dans des douleurs effroyables, sa cuisse s'estant pourrie, & estant devenue pleine de vers. On marque de luy comme une chose honteuse, qu'il avoit une perruque. [Il mourut avant M. Aurele si c'est cet Alexandre,] ' dont Athenagore dit vers l'an 180. qu'on voyoit le tombeau dans la grande place de Parie [ville de l'Hellespont,] & dans la mesme place estoit aussi la statue de cet Alexandre à laquelle on offroit des sacrifices comme à une divinité, & on y faisoit des festes publiques, dans l'imagination d'en obtenir la guerison de diverses maladies. Athng.p.29.

' Lucien remarque que les Chrétiens ne se laisserent point surprendre par les illusions de cet imposteur; & il y ajoute les Epicuriens, [qui faisoient profession de ne croire ni miracle, ni aucune operation de Dieu ni des demons.] C'est pourquoy Alexandre se plaignoit au nom de son Glycon, que le Pont estoit rempli d'athées & de Chrétiens, qui blasphemoient contre luy; & que si on vouloit l'avoir favorable, il falloit les chasser à coups de pierres. ' Il recommandoit aussi dans ses mysteres qu'on prist garde qu'il n'y eust ni athée, ni Epicurien, ni Chrétien. p.484.c.d. p.489.c.

' Il estoit sur tout fort en colere contre Lucien, qui se moquoit de luy, & qui avoit voulu empescher Rutilien d'épouser sa fille. Il pensa un jour le faire maltraiter à Abonotique. Ils se reconcilierent neanmoins en apparence; & Alexandre offrit à Lucien un vaisseau pour le conduire à Amastris dans le Pont, où il avoit dessein d'aller. Quelque esprit qu'eust Lucien, il en manqua en cette rencontre, & accepta l'offre d'Alexandre. Mais il fut bien étonné lorsqu'estant au milieu de la mer, il vit le pilote pleurer & faire divers signes aux matelots; & plus encore lorsque ce pilote luy avoua qu'Alexandre luy avoit donné ordre de le jetter dans la mer; mais qu'aprés avoir vécu soixante ans sans reproche, il ne pouvoit se resoudre à devenir homicide. Il le laissa neanmoins dans une isle deserte, [où il seroit bientost mort de faim si des vaisseaux du Bosphore qui passerent heureusement par là ne l'eussent sauvé. p.495.497.

' Il voulut ensuite poursuivre Alexandre devant le gouverneur de la Bithynie & du Pont: mais ce gouverneur le pria de ne point faire d'affaire à un homme qu'il ne pouvoit condanner quand il le verroit manifestement coupable, de peur d'offenser Rutilien. Ainsi Lucien ne put se vanger d'Alexandre p.497.a.b.

qu'en écrivant sa vie aprés qu'il fut mort. Il s'y declare son ennemi, [& ainsi il peut bien y avoir ajouté quelques circonstances pour décrier davantage cet imposteur. Mais le fond de son histoire estoit une chose si publique, qu'on ne peut présumer qu'il y ait alteré la verité.]

ARTICLE XXXI.

De Sextus Stoïcien, & de l'Empirique; De Numene Platonicien, d'Hermogene, d'Aristide, & de quelques autres Sophistes.

EUSEBE met sur l'an 119. que les philosophes Plutarque, Sextus & Agathobule fleurissoient alors. [Si ce Sextus est] ' le neveu de Plutarque, [il faut qu'il ait vécu long-temps.] [a] Car celuy-ci eut pour disciples M. Aurele & L. Verus : [b] & M. Aurele l'alloit écouter chez luy estant déja Empereur, & dans un age avancé. [c] Suidas semble dire que ce Prince l'honoroit si fort, qu'il le prenoit pour conseiller & pour assesseur dans le jugement des affaires. [d] Il estoit de Queronée dans la Beocie, [comme Plutarque,] [e] & Stoïcien de secte. [f] M. Aurele dit qu'il avoit appris de luy l'art de trouver & de ranger d'une maniere claire & methodique les dogmes necessaires à la conduite de la vie : & il marque plusieurs maximes importantes de la morale qu'il luy avoit enseignées. [g] Apulée se glorifie d'estre descendu de luy par sa mere. [h] Themistius loue l'affection de M. Aurele pour Sextus : [i] M. Spon nous donne une medaille avec le nom & la teste d'un Sextus, avec le titre de Heros; & il croit que c'est celuy de Queronée.

nepos, ἀδελφιδοῦς.

Suid. σ. p. 729. c | M. Aur. v. p. 23. b.
a M. Aur. v. p. 23.
b 3. e Eutr.
b Dio, l. 71. p. 802. a | Philst. soph. 27 p. 556. a.
c Suid. σ. p. 729. d.
d c.
e M. Aur. v. p. 23. b.
f M. Ant. l. 1. c. 6. p. 7. 9.
g Apu. meta. l. 1. p. 103. a.
h Them. or. 11. p. 145. b.
i Spon, p. 140. 141.

' Il y avoit encore vers ce temps-ci un autre Sextus philosophe, mais [l] originaire de Libye, & Pyrrhonien de secte. [m] On croit que c'est celuy que Galien & Diogene de Laerte surnomment l'Empirique, [n] & dont nous avons encore aujourd'huy quelques ouvrages qui ressentent les dogmes des Pyrrhoniens. [o] On croit qu'il estoit un peu plus jeune que Galien, [& par consequent posterieur au neveu de Plutarque, qui estoit plutost avant Galien qu'aprés.] [p] Suidas confond les deux Sextus, en faisant le neveu de Plutarque Pyrrhonien, & en luy attribuant des écrits de morale, & dix livres Sceptiques, [qui est un des noms que l'on donnoit aux Pyrrhoniens : ces derniers livres appartiennent donc à celuy qui estoit de cette secte, & les autres au Stoïcien, puisqu'on sçait que les Stoïciens s'appli-

Heral. v. Plut. c. 5. p. 11. 2.
l Suid. σ. p. 729. d.
m Jons. l. 2. c. 1. p. 119.
n Rud. v. Pl. c. 5. p. 11. 12 | M. Aur. n. C. p. 58. 2. a. b.
o Jons. l. 3. c. 12. p. 274.
p Suid. σ. p. 729. d.

quoient beaucoup à écrire sur la morale.] ' Suidas confond encore le philosophe Sextus avec Sextus Condianus [que nous avons veu Consul en 180.] d.e|Dio,l.71.p. 819.e.

'Nous avons aujourd'huy 430. sentences d'un philosophe payen nommé Sexte ou Xyste, ' que Rufin d'Aquilée " a traduites en latin sous le nom de S. Sixte Pape & Martyr; [a] ce qui a trompé quelque temps S. Augustin. [Mais S. Jerome dit plusieurs fois qu'elles sont d'un Pythagoricien, dont je ne trouve point le temps.] Bibl.P.t.5.p.565. Hier.in Ctes l.2. p.252.c|in Ez.c. 18.p.439.b.c.&c. a Aug.retr.l.2.c. 42.p.25.1.d. V. S. Jerome. § 168.

'On croit qu'il faut mettre vers le temps de M. Aurele Numene celebre philosophe, dont Eusebe & Theodoret se sont beaucoup servis contre les payens. [b] Theodoret dit en effet qu'il a vécu aprés Jesus-Christ: [& ç'a esté avant la fin de ce siecle,] ' puisque S. Clement d'Alexandrie cite de luy cette parole celebre, Que Platon n'est autre chose que Moyse " parlant en grec. ' Suidas met un Numene sous Adrien; mais il le distingue du philosophe, en fait un orateur, & ne luy attribue que des écrits qui regardent cette profession. ' Il dit que le philosophe estoit d'Apamée en Syrie, [on luy donne presque toujours le titre de Pythagoricien;] ' & on le met neanmoins quelquefois au nombre des Platoniciens, parce qu'il joignoit ensemble les dogmes de Pythagore & de Platon. Jons.l.3.c.10 p. 263|Eus.præp.l. 11.c.9.p.525.b. b Thdrt.gr.aff.l. 2.p.500.a. Clem.str.1.p. 342.e. ἀττικίζων. Suid.v.p.242.c. d. Eus.n.p.121.2.b. c.

' On pretend qu'il a montré que Platon a tiré de Moyse ce qu'il a dit de Dieu, & de la formation de l'univers. ' Les payens l'ont blasmé d'avoir expliqué plus clairement qu'ils n'eussent voulu les mysteres de Cerés & de Proserpine: mais toute la vengeance que leurs deesses en purent tirer, fut de luy apparoistre, disent-ils, en songe en habit de femmes prostituées & sans honneur, pour luy reprocher l'état où il les avoit mises. [Cela estoit digne d'elles.] ' On trouve divers ouvrages de Numene citez par Origene, Eusebe, Eunape, Theodoret, & Hesychius. [Mais nous n'en avons que ce que ces auteurs en ont conservé,] ' particulierement Eusebe. [c] Il y en avoit d'addressez à un Maxime, [peut-estre à Quintilius Maximus.] Suid.v.p.242.c. Macr.som.l.1.c. 2.p.7. &c. Jons.l.3.c.10.p. 264|Eus.n.p.121. 2.a.b. Eus.præp.l.8.c. 6.7.p.411|9.c.10. 18.22.p.125 536. 543|14.c.5-9,15. c.17.

[d] Origene & " Plotin lisoient avec soin les écrits de Numene & de Crone philosophe Platonicien, [e] ami de Numene, comme on le tire de Porphyre. On cite de ce Crone un livre sur la generation, [f] ou la regeneration. &c. Plot.v.p.10.f. d p.3.c.9 d|Eus.l. 6.c.19.p.220.c. e Jons.l.3.c.10. p.263. f Eus.n.p.121.2. c.

[g] Aristocle natif de Pergame étudia quelque temps la philosophie Peripateticienne, & paroissoit alors avoir un grand éloignement de tous les plaisirs. Mais ayant quitté la philosophie g Philst.soph.25. p.565.566.

pour l'eloquence, qu'il apprit à Rome ſous Herode Atticus, il changea auſſi entierement de vie. Il alla declamer en ſon pays: mais on ne trouvoit pas que ſes pieces euſſent aſſez de force.

Plot. c.158. p. 324.f. 'Phrynique" ſophiſte ou grammairien de ce temps-ci a adreſſé quelques ouvrages à un Ariſtocle, mais qui fut fait Senateur Romain par l'Empereur: [ce qui ne paroiſt pas convenir à celuy dont nous parlons.] V. Commode. § 15.

[Il ne nous reſte rien aujourd'huy de ſes declamations, non plus que de] 'celles d'Antioque ſophiſte d'Eges en Cilicie, dont Philoſtrate fait beaucoup d'eſtime. 'Cet Antioque eſtoit diſciple de Denys de Milet [dont nous avons parlé ſur Adrien.] 'On marque qu'il employoit ſon bien pour ſa patrie, & particulierement à donner du blé à ceux qu'il voyoit en avoir beſoin. Il a fait une hiſtoire dont Philoſtrate parle avec éloge: [mais elle eſt perdue.]

30.p.566-568. p.567.a. 566.c.d.

'Le meſme auteur parle fort amplement du ſophiſte Alexandre natif de Seleucie, compriſe alors dans la Cilicie, [& depuis metropole de l'Iſaurie.] 'On pretendoit que ſa mere l'avoit eu par adultere d'Apollone de Tyanes, dont on vante tant la chaſteté. 'Il fut diſciple de Favorin. [a] M. Aurele qui eſtoit alors dans la Pannonie, l'appella auprés de luy pour luy ſervir de ſecretaire en la langue greque. 'On voit qu'il eſtoit fort habile à flater les riches.

31.p.568. p.568.c.d. p.574 a. a p.569.c. p.571.572.

'Hermogene qui eſtoit de Tarſe, ſe fit admirer entre les ſophiſtes à l'age de quinze ans; de ſorte que M. Aurele meſme voulut le venir entendre, & en fut ſurpris. Il luy fit de grands preſens. Mais ayant paru un homme parfait dans un age ſi peu avancé, il ne parut qu'un enfant loſqu'il fut venu "en la force de ſon age. Son eſprit s'abbaiſſa, & tout ſon grand genie ſe perdit, ſans qu'on en puſt voir de cauſe. Il vécut neanmoins juſqu'à une extreme vieilleſſe, pour ſe voir plus longtemps mépriſé de ceux qui l'avoient admiré d'abord. ἐς ἄνδρας.

33.p.575|Dio, l. 71.p.802.a.

[Nous avons déja parlé pluſieurs fois du ſophiſte Ariſtide à l'occaſion de la ville de Smyrne, où il a demeuré quelque temps.] 'Il avoit auſſi le nom d'Ælius. [b] Il eſtoit d'Adrianes ou Adrianothere dans la Myſie. [c] Il ne parloit pas ſur le champ, [comme la pluſpart des autres ſophiſtes, voulant, diſoit-il, "polir ſes diſcours, & non les vomir: [d] ce qui venoit de ce qu'il ne diſoit rien qu'auec reflexion & jugement. [e] Il eut neanmoins eſté bien aiſe d'avoir la meſme facilité que les autres. ἀκριβοῦν.

Ariſt or.41.t.2. p.259 b Philſt. ſoph.35. p.578.d.Ariſt.or. 23.p.500. c Philſt.p.579.a| 580 b.d. d p.582.a. e p.580 d.

'Phrynique qui vivoit du meſme temps que luy, en parloit

Phot. c.158. p. 325.m.

&c. " avec une grande estime dans ses ouvrages, & marquoit neanmoins que d'autres n'en faisoient pas le mesme jugement, soit par l'envie qui attaque d'ordinaire les grands hommes, [soit par de meilleures raisons.] ' Car on trouvoit des défauts dans quelques unes de ses pieces; ce qui n'empesche pas que generalement Philostrate ne les estime beaucoup. Il y remarque une grande force, & plus d'art que dans tous les autres sophistes de ce temps-là. ' Au contraire, Synese parlant de son 46. discours, qui l'avoit, dit-il, rendu celebre parmi tous les Grecs, pretend qu'il n'y a aucun art, & qu'on ne le peut reduire aux regles de la rhetorique; mais qu'il y a dans les termes & dans les expressions une beauté secrette, & un agréement admirable qui plaist & qui attire sans qu'on puisse dire pourquoy. ' Photius a fait de grands extraits de cette piece & de quelques autres du mesme auteur. ' On marque que Longin loue la fecondité, la subtilité, & la force qui paroist dans ses écrits. [Mais plus on a eu d'estime pour luy, plus les pieces que nous en avons encore en assez grand nombre, nous apprennent à regretter peu celles de luy & des autres sophistes que nous n'avons plus.]

Philst. soph. 35. p. 581. 582. &c. Syn. in Dio, p. 40. b. c. Phot. c. 246-248. p. 1212-1313. Arist prol.

' Il a toujours esté fort infirme; ce qui ne l'empeschoit pas de travailler. On peut voir si l'on veut dans ses journaux, [qu'il appelle *les discours sacrez*] quantité de choses sur ses maladies, ' & sur les remedes qu'il pretend que son Esculape luy ordonnoit dans ses songes. ' Il vécut jusque sous Commode, [a] & mourut agé de 60. ou 70. ans.

Philst. soph. 35. p. 578. 579. Synes. n. Nic. p. 374. b | 423. b. Suid. α. p. 426. f. a Philostr. p. 582. a b.

ARTICLE XXXII.

D'Apulée philosophe & magicien.

' SAUMAISE croit qu'Apulée a paru du temps d'Antonin & de M. Aurele. [b] Et on ne le peut mettre plutost, puisqu'on voit qu'il écrivoit aprés la mort d'Antonin, [c] & qu'il se glorifie d'estre descendu de Plutarque & de Sextus son neveu. [d] Il paroist qu'il y eut de son temps un Lollianus Avitus Proconsul d'Afrique: ' & il y avoit un Consulaire de ce nom sous Antonin. ' Severe reproche à Albin de s'amuser à lire " les Metamorphoses de son Apulée. [Ainsi ce livre estoit écrit & celebre avant l'an 197.] ' & il y a mesme tout lieu de croire que l'auteur estoit mort alors.

Spart. n. S. p. 49. 2. c. b Jons. l. 3. c. 11. p. 267. c Apul. meta. l. 1. p. 103. d Apol. p. 333. c. Pertin. v. p. 54. a. Albin. v. p. 84. b. *Milesias Punicas.* Jons. l. 3. c. 11. p. 267.

' Il avoit le prenom de Lucius; [e] & il semble qu'il ait aussi

p. 263 & c | Apul. meta l. 2. p. 116. b. c. e Apul. prol p. 29.

p 11 24. &c. [a] Apol. p. 289. Meta. l. 1. p. 112. d. [b] p. 103. a | l. 2. p. 115. c. [c] l. 1 p. 102. c. [d] c; Flor. p. 358. d | 354. d. e. Flor. p. 363. a. b | 359. e. Aug. civ. D. l. 8. c. 12. p. 91. 2. b.

porté le nom de Saturantius. ' Il eſtoit de Madaure, [a] colonie Romaine ſur les confins de la Numidie & de la Getulie, fils d'un des principaux bourgeois de cette ville, ' nommé Theſée, [b] & de Salvia originaire de la Theſſalie, & deſcendue de Plutarque. [c] Il paſſa les premieres années de ſon enfance dans la Grece, [d] & les ſuivantes à Carthage, où il apprit le latin ſans maiſtre, & avec beaucoup de peine. Il commença auſſi à y étudier la philoſophie. Il alla enſuite à Athenes, ' où il apprit la poeſie, la geometrie, la dialectique, la muſique, ' & s'inſtruiſit plus à fond de toutes les ſectes de philoſophie. ' Il fit une profeſſion particuliere de celle de Platon, & en devint l'un des plus illuſtres défenſeurs.

ve. tel. c. 4. B. p. 750. t. f | ep. 138. B. § 19. p. 418. d. & alibi. ep. 136. p. 401. a | Ap. Hier. pſ. 81. p. 119. d | Lact. l 5. c. 3. p. 465. [e] Aug. ep. B. 136. p. 401. a. [f] 102. q. 6. p. 285. b. [g] 137. c. 4. p. 407. c. d | 138. c. 4. p. 418. e. f | civ. l. 8. c. 19. p 94. 1. a. b | Apul apol. p. 274. &c.

' Mais au lieu que pluſieurs autres Platoniciens voyant les Chrétiens preſcher hautement, & défendre aux dépens meſme de leur vie les grandes veritez que Platon n'avoit oſé dire que d'une maniere fort obſcure, embraſſoient avec joye le Chriſtianiſme, ' il fut de ceux qui [n'ayant pas aſſez d'humilité pour ſe ſoumettre à JESUS-CHRIST,] s'engagerent par une malheureuſe curioſité dans l'étude de la magie : ' & les payens pretendoient qu'il avoit fait divers miracles par les ſecrets de cet art : [e] c'eſt pourquoy ils oſoient bien le comparer & meſme le preferer en cela à JESUS-CHRIST. [f] On ne trouvoit cependant aucune " preuve aſſurée de ces miracles : [g] & Apulée meſme au lieu de s'en glorifier, ayant eſté accuſé de magie devant Claude Maxime Proconſul d'Afrique, il s'en défendit comme d'un crime par un tres beau diſcours que nous avons encore aujourd'huy : ce qui prouve non qu'il n'eſtoit pas magicien, comme les payens meſme ont continué de le croire, mais qu'il eſtoit contraint d'avouer malgré ſes principes, que la magie eſtoit criminelle, & qu'il n'avoit rien fait de miraculeux.

" *fidelis autor.*

Apul. v. p. 15 | Meta. l. 1. p. Aug. civ. D. l. 18. c. 18. p. 225. 1. a. n. p. 413. 1. a. b. Voſſ. h. gr. l. 4. p. 517. 518. [h] Macr. ſomn. l. 1. c. 2. p. 5.

' On croit que ce fut pour s'inſtruire de cet art diabolique qu'il fut paſſer quelque temps en Theſſalie, où la magie eſtoit commune. ' S. Auguſtin ſemble douter ſi ce qu'il dit [dans ſes metamorphoſes,] qu'il avoit eſté luy-meſme changé en aſne par une potion magique, avoit quelque verité, ou ſi ce n'eſtoit qu'une pure fiction. ' Mais on demeure aujourd'huy d'accord que c'eſt une fable qu'il nous a voulu debiter, imitée ou de Lucien, ' ou d'un Lucius de Patres dont Lucien & luy peuvent l'avoir priſe. [h] Les payens meſmes qui ont ſoutenu qu'on pouvoit quelquefois employer la fiction, ont neanmoins condanné cet ouvrage d'Apulée, & l'on renvoyé aux nourrices qui veulent divertir les petits enfans.

Quoi-

' Quoiqu'il eut appris le latin sans maistre, [a] il ne laissa pas de se rendre illustre par les écrits qu'il fit en latin aussi bien qu'en grec; [b] & il a passé pour estre fort eloquent. [c] Mais on marque que son style est trop affecté; qu'il aime à se servir de mots trop vieux, ou à en faire de nouveaux, & quelquefois à employer les communs dans des sens extraordinaires, [d] ce qui n'empesche pas qu'il n'ait quelquefois des expressions qui sont belles, & tout à fait heureuses, mais qu'il est dangereux de vouloir imiter, parce qu'il est tres difficile de le bien faire. ' Ni son eloquence, ni divers autres avantages qu'il a eus, ni la magie mesme, dont les payens vantoient si fort la force en luy, ne l'ont pu élever à aucune dignité dans l'Empire. Et ce n'estoit pas qu'il méprisast les grandeurs humaines, comme on le voit par la maniere dont il parle d'une statue qu'on luy dressa à Oea [dans la Tripolitaine] où il avoit épousé [une femme nommée Pudentille,] & de la charge de " Pontife qu'il eut dans sa province, & qui luy donnoit droit de faire representer des combats de gladiateurs, & de bestes.

A[illegible] meta.l.1. p.[illegible] | a Aug. c[illegible].D.l. 8.c.12 p.[illegible] b. | b ep.B.138.§ 19. p.418.d. | c civ.D.n.p.347.2. c[illegible] | d p.413.1.b. | ep.B.138.§ 19. p.419.d.c. | Sacerdos.

[Nous avons aujourd'huy divers ouvrages d'Apulée, & des fragmens de quelques autres qui sont perdus.] ' Entre ceux qui nous restent, il y en a qui ne sont que des traductions d'Aristote ou d'autres anciens auteurs. ' Les anciens l'ont souvent cité, comme on le peut voir par le recueil qu'on en a mis à la teste de ses ouvrages; mais sur tout S. Augustin, ' qui dans sa Cité de Dieu s'étend beaucoup à refuter sa fausse theologie. [Nous n'avons nul sujet de regretter la perte de] ' ses epigrammes, & d'une lettre qu'Ausone en cite, pretendant excuser les libertez infames de ses écrits par celles de ce [pretendu] philosophe si severe [envers les autres] dans ses maximes, [comme si l'enfer n'avoit pas assez de feux pour l'un & pour l'autre.]

civ.D.n.p.347.2.c. | Apul.prol. | Aug.civ.D.l.8.c.14.p.92.&c. | Aus.edy.28 p.349.

' On met un Apulée entre les latins qui ont écrit sur la medecine.

Apul.prol.p.23.

✢✢✢

ARTICLE XXXIII.

De Pausanias, & de quelques autres historiens.

' POLYENE natif de Macedoine addressa à M. Aurele & à L. Verus, ses huit livres des Stratagemes des grands Capitaines donnez au public par Casaubon. Ils sont écrits avec élegance & avec esprit. ' Il a encore écrit quelque chose sur la

Voss.h.gr.l.2.c.14.p.226. | Suid.π.p.579.c.

ville de Thebes & sur divers autres sujets. On luy donne la qualité d'Orateur. b. ' Il y a eu un sophiste de mesme nom sous Jule Cesar qui a aussi laissé quelques écrits.

Phot.c.131.p.312. ' Un Amyntianus a addressé à M. Aurele une histoire d'Alexandre le Grand assez mal écrite. Il avoit encore fait la vie de Domitien & de quelques autres princes Grecs & Romains: [mais tout cela est perdu.

Suid.δ.p.640.c.d. Il ne nous reste rien non plus] ' de beaucoup d'ouvrages qu'avoit faits Damophile philosophe & sophiste, nourri, dit Suidas, par Julien qui a esté Consul sous M. Aurele [en 175.] Il avoit addressé quelques-uns de ses écrits à Lollius Maximus. Jonf.l.3.c.11 p.265. ' On marque qu'il est cité par Julien l'Apostat, qui le fait originaire de la Bithynie.

Voss.h gr l.2.c.14.p 227.228. ' Nous avons encore les dix livres que Pausanias a faits de l'histoire de la Grece, où il décrit avec beaucoup de soin & d'exactitude la situation, & les antiquitez de chaque ville, & presque tout ce qu'il y a de memorable dans ce pays dont tant d'historiens ont parlé. Mais on l'accuse d'y mesler beaucoup de choses fabuleuses, qui peuvent neanmoins servir pour l'intelligence des anciens auteurs. p.228|Pausf.n.p.501. ' On voit par les citations d'Estienne le geographe, qu'il avoit fait de mesme l'histoire de la Phenicie & de la Syrie.

Pauf.l.8.p.273.d. ' Il parle d'Antonin avec de grands eloges, & marque les guerres que M. Aurele avoit faites contre les Allemans, les Sarmates, & les autres barbares de l'Europe. [Ainsi il ne peut avoir achevé d'écrire qu'aprés l'an 175.] l.5.p.147.d. ' Dans son cinquiéme livre il conte 217. ans depuis le dernier rétablissement de Corinthe: n.p.499.d;Calvis.p.35.. ' d'où l'on tire qu'il l'écrivoit en 173. & on marque qu'il ne raporte rien de posterieur à M. Aurele.[a] a Pauf.l.7.p.226.a. Il parle dans la description de l'Acaïe d'un ouvrage fait à Athenes par Herode, dont il n'avoit rien dit dans la description d'Athenes, parce que lorsqu'il y travailloit, cet ouvrage d'Herode n'estoit pas encore commencé. [Ainsi il estoit contemporain de cet Herode, c'est à dire certainement d'Herode Atticus, qu'on ne voit point avoir passé l'an 176.]

Philst.soph.39.p.590.591. ' Il y avoit en ce temps-ci un Pausanias sophiste, né à Cesarée en Cappadoce, disciple du mesme Herode, & elevé ce semble par luy, & qui avoit passé la principale partie de sa vie à Rome. On marque de luy qu'il changeoit toutes les quantitez, & qu'il ne distinguoit pas les lettres dont le son est presque semblable, comme cela est, dit-on, ordinaire aux Cappado-

ciens. Philostrate ne luy attribue que des declamations, dont il fait une estime mediocre: [& c'est ce qui peut faire douter si c'est le mesme que l'historien, estant difficile de croire que Philostrate n'eust point parlé d'un ouvrage si long & si important. Je ne sçay aussi si le style de l'historien, qui est simple, sans ornement, & sans eloquence, convient assez à un sophiste.] ' On remarque de plus qu'il parle d'Herode fort simplement, Pauf.n p 499.c. sans eloge, & sans dire qu'il eust esté son disciple. Cela n'a pas empesché Sylburge ' & Vossius de croire que c'estoit le mesme: Voss.h.g l.2.c. [dequoy nous laissons le jugement aux lecteurs. Car si Philostrate 14.d.227. n'attribue point d'histoire au sophiste, il ne luy attribue point non plus] divers ouvrages, ' que Suidas marque qu'il a Suidas.π.p.466. faits: & Suidas ajoute qu'il en avoit encore fait quelques autres c. qu'il ne marque pas.

' Suidas parle d'un autre Pausanias historien, mais qui estoit c. de Lacedemone; & il a particulierement écrit l'histoire de son pays: ' ce qu'on croit ne pas convenir à celuy dont nous parlons, Pauf.n.p.498.c. qui reprend avec beaucoup de liberté les Lacedemoniens, & dont la dialecte approche plus de l'Ionienne que de la Dorique qui estoit celle des Lacedemoniens.

' Il y avoit au commencement du regne de M. Aurele un Phot. c. 94. p. Iamblique Babylonien, & magicien comme il l'avouoit luy- 241|Suid.ι.p. mesme, qui a écrit divers ouvrages en grec, & entr'autres ce- 1214.a| Voss.h. luy qu'on appelle les Babyloniques, qu'on dit se trouver encore gr.l.4.p.482| aujourd'huy dans la bibliotheque de l'Escurial. On marque Teunul. in Iamb. que Leo Allatius en a donné un fragment. Vossius prend ces p.62.63. Babyloniques, & un miserable roman dont il est bien étrange que Photius ait voulu se donner la peine de faire un long abregé, pour la mesme chose: & Suidas donne aussi lieu de le croire. On pretend que cet Iamblique avoit esté esclave, ' & on Phot.p.241.n. rapporte quelques autres particularitez de son histoire tirées d'un auteur inconnu.

' S. Theophile d'Antioche nous a conservé une liste des Em- Thphl.l.3.p.137. pereurs depuis Jule Cesar jusqu'à la mort de M. Aurele faite par 1. un [1] Chrysore affranchi de ce dernier Prince, qui y avoit marqué la durée de leur regne jusques aux mois & aux jours. [Mais il s'y est glissé quelques fautes de copie, dont on peut corriger une partie en conferant cette liste avec une toute semblable] ' qui est dans S. Clement d'Alexandrie. [Car ce Saint peut l'a- Clem.str.1 p.339. c.d.

1. Vossius le nomme Crator, [trompé par le texte de S. Theophile où on lit ὃν ὁ μὲν Κράτωρ, Voss.h.gr.l.2.c.14. au lieu de ὁ νομενκλάτωρ, comme a mis Scaliger (*in Eus.* χρ. *p.* 396. 1.) p.231.

Euf. ad.596.1. voir tirée du mesme auteur,] en y ajoutant Commode. ' Scaliger a aussi inseré cette liste de Chrysore ou Chryseros, comme Thphl.l.3.p.137.b. il lit, dans ses additions à la chronique d'Eusebe. ' Elle est extraite d'un ouvrage où ce Chysore avoit mis les noms & la chronologie de tous ceux qui avoient commandé à Rome depuis la fondation de la ville.

Avid.Caff.v.p.41.c. a Voff.h.lat.l.3.p.691. ' Æmilius Parthenianus, qui a fait l'histoire de tous ceux qui ont aspiré à la tyrannie, [a] n'écrivoit pas avant l'an 175. puisqu'il a fait la vie d'Avidius Cassius : & il estoit avant Diocletien, puisque Vulcatius le cite. Vossius le met entre les latins.

ARTICLE XXXIV.

D'Herodien, & de quelques autres grammairiens ou poetes.

Voff.h.lat.l.1.c.32.p.60|M.Aur.v.p.23.a. ' LE mesme Vossius croit qu'Eutychius Proculus natif de Sicque en Afrique, & elevé [1] au Consulat par M. Aurele parce qu'il luy avoit enseigné la grammaire latine, est le mesme que le grammairien Procule, Trig.tyr.c.21.p.1 5.c. ' qu'on trouve avoir fait quelque écrit " sur les pays ou sur les religions étrangeres. *de regionibus or religionibus.*

L.Ver.v.p.35.d|n.C.p.31. ' On croit aussi qu'Hephestion & Harpocration precepteurs de L. Verus ont fait des écrits que l'on a encore. Car on a un petit livre fort bien fait, & qui paroist fort ancien, d'un Hephestion grammairien d'Alexandrie " sur les mesures des vers. *de re metrica.* Sud.a.p.1209 a.b. ' Suidas parle de cet Hephestion, & luy attribue encore plusieurs autres ouvrages. a p.441.d|L.Ver.n.C.p.81.2 a. ' On a aussi un écrit tres docte d'un Valerius Harpocration orateur d'Alexandrie sur les dix orateurs d'Athenes. Suid.a.p.441.c.d. ' Suidas marque deux autres sophistes de ce nom, appellez l'un Ælius, l'autre Caius, à qui il attribue divers écrits sur la rhetorique. Ælius en avoit fait un sur les faussetez qu'il pretendoit estre dans l'histoire d'Herodote.

p.378.a.b. Voff.h.gr.l.2.c.14 p.228. ' On met en ce temps-ci un Apollone d'Alexandrie surnommé Dyscole, qui a fait quantité d'écrits sur la grammaire. Nous avons encore celuy que Suidas appelle *Des fausses histoires*. D'autres l'intitulent *Les histoires admirables* : & il n'y a point d'apparence que l'auteur ait voulu avertir luy-mesme qu'il nous debitoit des fables, quoique tout ce qu'il dit soit faux effectivement, ou paroisse l'estre. On a encore de luy quatre livres de la syntaxe, & sa vie à la teste, faite par un auteur anonyme.

Suid.a.p.378.a|b p.1202 d. ' Il fut pere d'un Herodien qui écrivit aussi beaucoup de

[1. *Ad Proconsulatum*. Vossius lit *ad Consulatum* : [& il paroist meilleur.]

choses sur la grammaire, & qui vivoit du temps de M. Aurele selon Suidas. [C'est cet Herodien] ' qu'Ammien dit avoir esté " exact dans la science des arts jusqu'au scrupule : [car cela convient fort bien à un grammairien,] & Ammien le met entre les grands hommes qu'a produits le Musée d'Alexandrie. ' Sylburge croit que cet Herodien est " celuy dont nous avons l'histoire des Empereurs depuis la mort de M. Aurele jusqu'au regne de Gordien, [c'est à dire jusqu'à l'an 238. Ainsi il pouvoit estre né sous M. Aurele : mais on ne dira jamais que c'est le temps où il a vécu :] ' & il dit luy-mesme qu'il commence aprés la mort de ce Prince à faire l'histoire de ce qu'il a veu & appris dans toute sa vie. [L'esprit noble & elevé que l'on voit dans son histoire, paroist aussi fort different de cette basse exactitude ordinaire aux grammairiens, & qu'on remarque sur tout dans Herodien d'Alexandrie.] ' Vossius parle separément de l'un & de l'autre, sans dire qu'ils aient eu rien de commun.

artium minutissimus scisçitator. — V. Gordien. — Amm. l. 22. p. 239. a. — Herod. prol. p. 453. — l. 1. p. 465. a. b. — Voss. h. gr. l. 2. c. 14. 15. p. 228. 233.

' Il faut mettre sous Antonin [ou au plustard sous M. Aurele] Artemidore auteur des livres sur l'explication des songes, ' puisqu'il avoit connu un de ceux qui avoient combattu dans les jeux qu'Antonin avoit fait celebrer [à Pouzoles] en Italie en l'honneur d'Adrien son predecesseur : ' & il est déja cité par Lucien sous M. Aurele [ou sous Commode. ' Il estoit d'Ephese, & il s'estoit surnommé l'Ephesien dans d'autres ouvrages : mais dans celuy-ci il prit le surnom de Daldien pour honorer sa mere, qui estoit de Daldis petite ville de Lidye, ' & peut-estre aussi pour se distinguer d'un autre Artemidore d'Ephese, qui avoit écrit de la geographie vers l'an 750. de Rome. ' Suidas qui luy donne le titre de philosophe, dit qu'il avoit écrit " sur la maniere de deviner par les oiseaux & par les traits de la main, outre ses quatre livres sur les songes, ' que nous avons encore, avec un cinquiéme, qui n'est pas pour apprendre à juger des songes comme les quatre autres, mais pour raporter l'evenement de quelques-uns. ' Il adresse ce dernier avec le quatriéme des autres à son fils, nommé aussi Artemidore, ' & les trois premiers à un Cassius Maximus de Phenicie, homme celebre pour son eloquence, ' & son ami particulier, qui les luy avoit fait entreprendre.

l. 22. p. 143. — Artem. l. 1. c. 28. 66. p. 26. 55. — n. p. 4. a. — l. 3. c. 67. p. 193. f. — n. p. 3. — Suid. t. p. 442. c. — *οἰωνοσκοπικά.* — Artem. n. p. 4. m. — l. 4. 5. p. 197. 262. — præf. p. 4. l. 2. c. 75. p. 161. f. — l. 4. c. 1. p. 197.

' Pour faire cet ouvrage, il avoit lu tous les auteurs qui avoient traité des songes avant luy, ' & qui n'estoient pas en petit nombre ; ' il avoit couru durant beaucoup d'années presque toutes les provinces & toutes les villes de l'Empire ; il avoit conferé

præf. p. 3. — n. p. 5. — pr. p. 3. l. 5. p. 252.

avec tout ce qu'il avoit trouvé de gens qui se mesloient de deviner. prol.Voss.h.gr. l.1.c.22.p.143. ' Et le fruit de tant de travaux & de recherches a esté de nous faire un ouvrage de songes, le plus inutile & le plus indigne d'occuper un homme, selon ceux mesmes qui se sont donné la peine d'y faire des notes, [& qui n'estoient pas d'ailleurs pour regarder si fort les choses dans la veue de Dieu.] Tout ce qu'ils ont dit pour le relever un peu, c'est que parmi tant de fadaises & de sottises il y a de l'erudition, de l'antiquité, & de l'esprit, [qui y paroist neanmoins mediocrement.] Artem.n.p.4.m. ' On y voit que cet auteur avoit aussi écrit de la medecine.

Voss.po.gr.p.74.75|Suid.μ.p.96.b. ' Marcel de Side en Pamphylie écrivit du temps de M. Aurele quarante-deux livres sur la medecine en vers heroïques. Il est cité par S. Jerome.

M.Aur.v.p 25.d|Voss.po.lat.p.52. ' Marulle poete " satyrique connu par Servius écrivoit en latin au commencement de ce regne; & n'épargnoit pas mesme les deux Empereurs, qui voulurent bien souffrir ses railleries picquantes sans le punir. *mimographus.*

Apul.flor.p.344.a. ' Apulée parle d'un poete de son temps tres-savant & " tres agreable nommé Clement, qui avoit commencé un tres beau poeme sur l'histoire du grand Alexandre. *suavissimus.* apol.p.339.b|Jons.l.3.c.11.p.267. ' On croit que c'est celuy qu'il appelle autre part Corvinus Clemens ou Celer, & qui estoit " Thresorier public. *Quæstor.*

ARTICLE XXXV.

D'Aulus Gellius.

[AULUS Gellius ou Agellius, que nous avons accoutumé de nommer Aulu-Gelle, doit avoir vécu du temps de M. Aurele, puisqu'il a esté disciple de Favorin,] Gell.l.13.c.22.p.326. ' & de T. Castritius tous deux connus par Adrien, [d'Herode Atticus,] l.19.c.8.p.469|l.2.c.26.p.74. ' & de Cornelius Fronto qui avoit ce semble déja esté Consul lors qu'Aulu-Gelle estoit encore assez jeune. a l.12.c.11.p.296. a Il parle fort avantageusement du philosophe Peregrin, [sans rien dire neanmoins " de sa mort qui a esté beaucoup plus celebre que sa vie. Ainsi il semble avoir écrit avant cette mort qui arriva en l'an 165.] *V. S. Anicet.*

[Il étudia la grammaire à Rome, & la philosophie à Athenes sous Calvisius Taurus, d'où il revint ensuite à Rome. Il s'est rendu celebre par ses Nuits Attiques:] præf. ' car c'est le nom qu'il a donné au recueil qu'il fit pour ses enfans, de ce qu'il avoit

appris de plus beau par la lecture des auteurs ou par la conversation des hommes habiles. [Macrobe en copie diverses choses sans le marquer.]

S. Augustin qui en cite un endroit trouve dans cet auteur une elocution tres elegante, " beaucoup de facilité à s'exprimer, & une grande erudition. ' Vivés dit que la plusspart des grammairiens, ou mesme tous, en font le mesme jugement que S. Augustin. [Et veritablement ce jugement paroist juste, si par l'elocution on entend la maniere dont il raporte les choses, qui dans sa simplicité, a de l'agréement & de l'elegance. Car pour les mots & les expressions, Aulu-Gelle a quelque chose non seulement de trop antique, ce qui le rend souvent obscur, mais aussi de dur & d'impropre, qui paroist fort éloigné de la pureté des bons auteurs. Et c'est peut-estre ce qui fait que] Vivés a peine à suivre le sentiment avantageux que S. Augustin & les autres en ont eu.

Aug. civ. D. l. 9. c. 4. p. 100. 1. c. — facundè. — n. p. 373. 1. a.

[S. Augustin ne loue point son genie & son jugement : & il ne paroist pas en effet un grand discernement dans les matieres qu'il a choisies comme les plus considerables & les plus utiles, & qui pour la plusspart ne sont que des remarques de grammaire de nulle importance : & cette bassesse de sa matiere est peut-estre ce qui fait qu'il paroist souvent avoir peu de feu & d'élevation d'esprit.]

' Entre les particularitez qu'il nous apprend de sa vie, il remarque qu'estant encore fort jeune, & ayant esté choisi par les Preteurs pour juger les " petites affaires, il s'en presenta une où un homme demandoit à un autre une somme d'argent qu'il disoit luy avoir prestée. Il ne le prouvoit que par des indices fort foibles, n'ayant ni actes ni témoins ; ' mais c'estoit constamment un homme d'honneur, d'une vie irreprochable, & d'une integrité reconnue. Sa partie au contraire qui nioit la dette, estoit un homme avare & sordide ; & l'on montroit qu'il avoit souvent esté convaincu de mensonge, de fraude & de perfidie. Aulu-Gelle avoit pris avec luy pour juger ce procés plusieurs de ses amis accoutumez au barreau, mais qui ne demandoient qu'à expedier parce qu'ils avoient bien d'autres affaires. Ainsi ils concluoient tous sans difficulté qu'on ne pouvoit point obliger un homme à payer, lorsqu'il n'y avoit point de preuves qu'il dust ce qu'on luy demandoit.

Gell. l. 14. c. 2. p. 348. 349. — privata. — p. 349.

' Mais Aulu-Gelle ne put se resoudre à mettre ainsi les parties hors de Cour, jugeant l'un tres capable de dénier ce qu'il de-

p. 349.

voit, & l'autre incapable de demander ce qu'on ne luy devoit pas. Ainsi il remit le jugement à un autre jour & s'en alla consulter Favorin qui vivoit encore à Rome. ' Favorin luy raporta sur cela un endroit de Caton, qui disoit que dans ces sortes d'occasions où il n'y avoit point de preuves, l'ancienne pratique des Romains estoit d'examiner lequel des deux estoit le plus homme de bien; & quand ils l'estoient également, de juger en faveur de celuy à qui on demandoit, d'où Favorin concluoit qu'entre deux personnes si differentes, il n'y avoit point de difficulté à croire un homme de bien contre un méchant. Aulu-Gelle entra fort dans sa pensée; mais croyant qu'il n'estoit pas de son age & de sa qualité d'agir en censeur, & ne pouvant aussi se resoudre à rien faire contre sa conscience, il s'excusa de juger l'affaire.

p 351.

Macr. sat. l. 1 c. 16. p. 228; Voss. h. lat. l. 1. c. 8. p. 34. 35.

' Macrobe & d'autres citent les annales de Gellius pour l'histoire Romaine. Mais c'est d'un Cn. Gellius qui vivoit vers l'an 620. de Rome, & qui a esté connu de Ciceron & de plusieurs autres anciens.



PERSECUTION

PERSECUTION DE L'EGLISE SOUS L'EMPEREUR M. AURELE.

ARTICLE PREMIER.

Les Philosophes confondus par les Chrétiens peuvent avoir causé la persecution de Marc Aurele.



[QUELQUE douceur que M. Aurele eust pour tout le monde, & pour ceux mesmes qui l'avoient le plus offensé,] ' neanmoins on demeure d'accord qu'il y eut sous son regne une persecution tres violente contre l'Eglise, qui fit remporter à beaucoup de Saints la couronne du martyre. Eusebe & Orose la content pour la quatriéme; ' & il est visible qu'il y faut joindre S. Augustin, qui met la quatriéme persecution sous Antonin; [parce que les anciens donnent souvent le nom d'Antonin à M. Aurele.] ' S. Sulpice Severe qui avoit mis la quatriéme sous Adrien, appelle celle-ci la cinquiéme.

Eus.chr|Oros.l. 7.c.15.p.213.1.b.

Aug.civ.D.l.18. c.52.p.239.2.a|11. p.421.2.c.

Sulp.S.hist.l.2.p. 150.

v.M. Aurele § 29.

[Il semble qu'elle ait pu venir en partie des philosophes, trop puissans sous un Prince qui s'appliquoit tout entier à étudier & à pratiquer les regles morales de la philosophie.] ' Il est certain au moins que Crescent philosophe Cynique déchiroit publiquement tous les Chrétiens par les faux crimes qu'il leur imputoit, [& qu'il fut la cause du martyre dont S. Justin fut couronné en ce temps-là, n'ayant pu souffrir que ce Saint l'eust convaincu d'estre un ignorant & un calomniateur.

Just.apol.11.p. 47.a.

v. S. Justin.

Le mesme Saint avoit élevé au milieu de Rome une école de la religion Chrétienne, plus opposée encore à la morale d'Aristippe & d'Epicure, qu'à la philosophie de Socrate & de Zenon: ce qui peut aisément avoir animé toutes ces sectes non seulement contre luy, mais contre tous les Chrétiens: car ce Saint n'estoit pas le seul à les combattre & de vive voix & par écrit: & on peut juger de quelle maniere les Chrétiens les traitoient quelquefois par l'exemple de Tatien, qui leur parle de

cette sorte dans un ouvrage connu & loué de l'antiquité.]
Tati.p.157.d. ' Puisque vous estes incapables de concevoir toutes ces choses « par vous-mesmes, dit-il, à ces pretendus philosophes, appre- « nez-les au moins en nous écoutant. Vous vous vantez de ne « point craindre la mort, & de mépriser les richesses. Et cepen- « dant vous estes si éloignez de vous contenter d'une vie pauvre & « simple, que plusieurs d'entre vous obtiennent de l'Empereur des « pensions de six cent écus. Et je trouve qu'ils ont raison, quand « ils ne le feroient que pour empescher le monde de croire qu'ils « nourrissent inutilement leur grande barbe. «

[Ce mesme auteur fait encore dans la suite une agreable « peinture de ces philosophes.] ' Qu'est-ce que vos philosophes, « dit-il, ont de si merveilleux & de si grand ? Je n'y voy rien d'ex- « traordinaire, sinon qu'ils [1] negligent une de leurs épaules, qu'ils « se laissent venir de longs cheveux, qu'ils entretiennent bien leur « barbe, qu'ils portent les ongles grands comme les griffes des « bestes, & qu'avec cela ils publient qu'ils n'ont besoin de person- « ne, quoiqu'il leur faille un corroyeur pour faire leur besace, « un tourneur pour leur baston, un tailleur pour leur habit, des « gens riches, & un bon cuisinier pour assouvir leur gourmandise. « Cependant ce grand philosophe se met à declamer devant tout « le monde, avec une autorité & une assurance incroyable : Si on « luy fait quelque tort, il s'en venge bien luy-mesme : & paye par « des injures ceux qui ne veulent pas luy donner ce qu'il de- « mande. «

[Le seul exemple de la vie du commun des Chretiens estoit un sanglant reproche de la vie dereglée de ceux qui pretendoient suivre toutes les regles de la plus exacte morale, & qui pour la plupart en suivoient de toutes contraires. Ainsi il y auroit eu lieu de s'étonner si ces philosophes, qu'un ancien appelle des animaux de gloire & d'orgueil, voyant toute leur morale effacée par la vertu solide de tant de Chrétiens, & toute leur suffisance dissipée par les sectateurs d'un crucifié, & par des gens qu'ils traitoient d'inconnus & d'ignorans, n'eussent pas fait l'impossible pour les ruiner, s'ils n'eussent pas publié contr'eux toutes les calomnies imaginables pour les noircir dans l'esprit des peuples, & s'ils ne se fussent pas efforcez de soutenir leur reputation chancellante par la ruine de celle de leurs adversaires.]

1. Peut estre parce que le manteau des philosophes ne leur couvroit qu'une epaule.

ARTICLE II.

Autres causes de la persecution : M. Aurele l'autorise sans faire de nouvelles loix contre les Chrétiens.

OUTRE le pouvoir que les philosophes avoient sur l'esprit de M. Aurele, [qui se faisoit luy-mesme honneur du titre de philosophe,] ' ce Prince " avoit esté élevé dés l'enfance dans l'estime & dans l'exercice des ceremonies Romaines. Il faisoit gloire de les aimer, & les pratiquoit avec tant de soin, que les payens mesmes y ont trouvé de l'excés, & s'en sont moquez. Il paroist aussi qu'il ajoutoit peu de foy aux évenemens que l'on pretendoit estre miraculeux, & il ne pouvoit souffrir ceux qui se servoient du nom de Dieu pour épouvanter les peuples. Il ne faut donc pas s'étonner que ce Prince d'ailleurs equitable & tres doux, ait conceu une haine injuste contre les Chrétiens,] ' & ait beaucoup contribué par les ordres qu'il donnoit, à la persecution qu'ils souffroient, [estant certain que lorsqu'il avoit le plus de sujet de les traiter avec toute sorte de bonté,] ' il ne laissoit pas d'ordonner aux Gouverneurs de faire mourir ceux qui auroient confessé JESUS-CHRIST quand ils ne voudroient pas renoncer la foy.

V. M. Aurele § 2. — Bar. 164. § 9. — Oros. l. 7. c. 15. p. 213. 1. b. — Eus. l. 5. c. 1. p. 162. d.

' Cependant Tertullien nous assure " qu'il n'a point fait de loix contre les Chrétiens ; [a] ce qui nous oblige de dire qu'il n'a fait aucun edit general pour les persecuter. [b] Mais les anciennes loix Romaines qui condannoient toute religion nouvelle, & non approuvée du Senat, subsistoient toujours. [" Trajan avoit interdit toutes * les associations & les assemblées particulieres.] ' On défendoit encore sur peine de la vie la lecture des Prophetes, & mesme des livres payens dont on croyoit que les Chrétiens pouvoient prendre quelque avantage : [& on pouvoit faire plusieurs autres loix semblables,] ausquelles ils declaroient hautement qu'ils n'obeïroient jamais. ' Enfin, on voit par des histoires raportées par S. Justin, & par le martyre de S. Justin mesme, qu'il suffisoit de s'avouer Chrétien pour estre aussitost condanné à la mort, ' & que ce procedé estoit appuyé par les ordres de l'Empereur.

quas nullus Verus impressit. — V. la persecution de Trajan. — * ἑταιρείας. — Tert. apol. c. 5. p. 6. d | 7. a. — a Bar. 164. § 4. — b § 5. — Just. apol. 2. p. 82. 2. b. c. — apol. 1. p. 43. a. b. — Bar. 164. § 6.

' Antonin avoit condanné une injustice si visible, & ordonné qu'un Chrétien ne seroit point puni pour sa seule religion. [Mais il faut dire que cette ordonnance fut abolie aussitost

V. S. Justin — Eus. l. 4. c. 13. p. 127. a.

aprés sa mort, par la haine que les peuples avoient pour la ve-
l. 5. pr. p. 153. a. rité.] ' Car les soulevemens qu'ils firent en diverses villes con-
tre les Chrétiens eurent beaucoup de part à la persecution de
l. 4. c. 15. p. 129. d| M. Aurele, [aussibien qu'à celle d'Adrien.] ' L'histoire de S.
132. d. Polycarpe [& encore plus celle des Martyrs de Lion,] nous
font voir avec quelle animosité le peuple demandoit le sang
des Chrétiens, & de ceux mesmes qui meritoient le plus d'es-
c. 26. p. 147. c. d| tre aimez & honorez de tout le monde. ' Les magistrats des
Cyp. d. ss. 11. c. 39. villes au lieu de punir ces cris seditieux, les appuyoient ouver-
p. 265. 266. tement de toute leur autorité, & faisoient des edits publics
contre les Chrétiens, quoiqu'apparemment sans en avoir d'or-
dre de l'Empereur, [autant qu'on en peut juger par ce que nous
avons cité de Tertullien.

Il ne faut pas douter que divers Gouverneurs ne suivissent cet-
Cyp. d. ss. 11. c. 38. te impression & cette haine des peuples contre l'Eglise,] ' soit
p. 263. que leur superstition propre leur fist prendre cette injustice im-
pie pour une action de pieté, [soit pour satisfaire la passion &
l'animosité des autres. Et tous les Martyrs qui souffrirent alors,
p. 263. en sont autant de preuves;] ' puisqu'il n'y avoit dans les pro-
vinces que les magistrats Romains & non ceux des villes, qui
Just. apol. 1. p. 41. pussent condanner à la mort. ' S. Justin dit que "tous les Gou- πανταχοῦ.
b. d. verneurs se rendoient les instrumens du demon pour répandre
le sang des Chrétiens.

Just. apol. 1. p. 50. [Pour justifier la haine qu'on avoit contr'eux,] ' on taschoit
b. c. Eus. l. 5. c. 1. de leur faire perdre l'honneur avec la vie, & de trouver quel-
p. 156. d. que fondement aux crimes dont le bruit public les accusoit.
On prenoit pour cela leurs esclaves, des femmes, & des en-
fans, à qui l'on faisoit souffrir des questions tres rudes, pour leur
faire avouer que les Chrétiens commettoient en secret des cri-
mes que les payens commettoient publiquement, & mesme
comme des actions de religion au milieu de leurs sacrifices.
Just. p. 51. c| 52. b. ' On défendoit en mesme temps aux Chrétiens d'écrire pour se V. S. Justin.
p. 50. c. justifier, & à tout le monde de lire leurs apologies: ' par où l'on
engageoit les peuples à croire d'eux les choses les plus opposées
à leurs sentimens & à leur conduite, & par cette ignorance
dont il leur estoit comme impossible de sortir, à tomber dans
les supplices preparez "à ceux qui condannent temerairement
c. 52. c. leurs freres. ' Les Chrétiens voyoient leur perte avec douleur:
p. 50. c. ' car pour ce qui les regardoit eux-mesmes, ils souffroient avec
paix tout ce qu'on pouvoit faire & dire contr'eux, parce qu'ils
avoient Dieu pour témoin de leur innocence.

ARTICLE III.

De sainte Glycerie & sainte Felicité.

COMME les Chrétiens ont esté beaucoup plus persecutez sous M. Aurele Antonin que sous T. Antonin son predecesseur, ni sous Antonin Caracalla qui regna au commencement du troisiéme siecle, Baronius a accoutumé de raporter à cette persecution les Martyrs qu'on trouve avoir souffert *sous Antonin*. Bollandus le suit ordinairement en cela : & ainsi nous croyons devoir faire la mesme chose, lorsque nous ne trouverons point de raison particuliere qui nous en empesche.

'Eusebe ne marque la persecution de M. Aurele qu'en l'an 167. qui estoit le 7. de ce regne, avec le martyre de S. Polycarpe. [Nous croyons devoir mettre la mort de ce Saint dés le commencement de 166.] '& la persecution estoit fort grande dés auparavant : [ce qui confirme ce que dit Orose,] 'qu'elle commença pendant la guerre des Parthes, [qui dura quatre ans depuis 161. ou 162. jusqu'en 165.] avant la grande peste qui s'étendit jusqu'à Rome [vers l'an 166.]

Eus.chr. | l.4.c.15 p.129. | Oros.l.7.c.15.p.213.1.b.

'Les actes de sainte Glycerie portent qu'elle souffrit dés la premiere année d'Antonin, [en 161. ou 162. estant assez ordinaire de ne conter pour la premiere année des princes que celle qui a commencé aprés leur élevation : ce que nous disons en suivant Baronius & Bollandus] 'qui mettent cette Sainte sous M. Aurele.[a] Car s'il falloit s'arrester à ses actes, on la devroit mettre sous T. Antonin, ou sous Caracalla. ["Mais il est vray que ces actes ne meritent guere qu'on s'y arreste. C'est pourquoy nous n'en raportons rien ici,] 'que ce qu'ils disent qu'elle consomma son martyre sous le gouverneur Sabin à Heraclée dans la Thrace le 13. jour de may, 'auquel les Grecs en font leur principal Office, & 'auquel sa feste est marquée dans le typique de S. Sabas, & dans un tres ancien martyrologe Egyptien.[c] Les latins en font aussi aujourd'huy le mesme jour, aussibien que les Moscovites.

Boll.13.maii,g.12.b. | p.188.a.|Bar.175.§7. | a Boll.13.maii,g.12.d. | Note 1. | Boll.13.maii.g.12.b|14.b|15.b. | Menæa, p.113.&c. | b p.188.a. | c c.f.

'Mais elle est sur tout fort celebre parmi les Grecs du patriarcat de Constantinople,' à cause d'une huile miraculeuse qui sortoit de son tombeau à Heraclée. 'Un auteur du VIIe. siecle en parle, & raporte un miracle qui s'estoit fait peu auparavant à cette occasion au commencement du regne de Maurice sous

a. | Bar.175.§7. | Simoc.l.1.c.11.p.70.7.a|Boll.13.maii,p.193.d.

Jean le Jeuneur Patriarche de Constantinople, & ainsi vers l'an
Simoc.l.6.c.1.p. 290.291. 583. ' Maurice visita depuis à Heraclée l'Eglise de sainte Glycerie avec beaucoup de respect, & y donna de l'argent pour refaire ce que les barbares en avoient brulé. ' Cette Eglise estoit
Boll.7.febr.p.42. a. celebre dés l'an 355. & il semble que ce fust la cathedrale. [a] Il
a 13.maii, p.192. d. paroist que le corps de la Sainte estoit dans l'isle de Lemne du
p.188.f. temps de Constantin Copronyme. ' Les Grecs l'honorent comme une Vierge, dequoy ses actes ne disent rien. [Le martyrologe Romain ne l'a pas mis.

Ce fut apparemment " en l'an 164. que sainte Felicité se rendit illustre à Rome par son martyre, & encore plus par celuy de ses sept enfans. Leurs actes qui peuvent faire quelque autorité,] ' portent que les Pontifes payens furent cause de leur mort, en persuadant à l'Empereur que pour appaiser leurs dieux, il ne falloit pas souffrir que cette Sainte & ses enfans leur insultassent plus long-temps, mais les contraindre de les adorer. V. son titre.
Sur.10.jul.p.156.

ARTICLE IV.

S. Ptolemée, S. Germanique, & quelques autres sont martyrisez en l'an 166.

Oros.l.7.c.15.p. 213.1.b. ' OROSE semble dire que Dieu vengea le sang des Martyrs qu'on répandoit en divers endroits, par la peste effroyable, qui ayant commencé en Orient [l'an 165.] se répandit jusqu'aux extremitez de l'Occident, & ravagea durant plusieurs années toutes les provinces de l'Empire. [Mais ce fleau n'arresta pas la persecution. Vers l'an 166.] ' S. " Ptolemée & deux autres Chrétiens furent condannez à Rome par le juge Urbice sans autre raison sinon qu'ils estoient Chrétiens : ' Dequoy S. Justin se crut obligé de se plaindre par sa seconde apologie, ' qu'il addressa à M. Aurele & au Senat. [a] Il la finit en demandant qu'elle fust rendue publique, [b] & qu'il luy fust permis de montrer à tout le monde la pureté de la doctrine des Chrétiens. [Mais il fut bien-tost recompensé de sa generosité par le martyre, & " traité luy-mesme comme il se plaignoit qu'on avoit traité les autres. Car Junius Rusticus si celebre entre les sages & les philosophes de ce temps-là,] ' estant Prefet de Rome luy fit couper la teste, & encore à quelques autres, qui n'estoient accusez que d'adorer JESUS-CHRIST.

V. M. Aurele. § 9.
Just.apol.1.p.43. a.b. V. son titre.
p.41.b.
a p.42.c.
a p.51.c.
b p.52.b.
V. S. Justin.
Bar.165. § 2.

Just.apol.2.p.41. b. ' Ce qui se faisoit à Rome se faisoit de mesme dans toutes les

provinces par les Gouverneurs pouſſez par le demon qui les animoit. [Nous avons plus de connoiſſance de ce qui ſe paſſa dans l'Aſie,] ' où la perſecution fut fort grande [au " commencement de 166.] [a] ſous Statius Quadratus qui en eſtoit alors Proconſul. [b] S. Polycarpe y ſouffrit dans la ville de Smyrne [le 23. de fevrier] avec onze ou douze autres Chrétiens amenez de Philadelphie à Smyrne, [qui apparemment ne le précederent que de peu de jours. Nous parlerons en particulier de S. Polycarpe. Les autres ſont apparemment ceux] ' dont l'Egliſe de Smyrne décrit les ſouffrances dans ſa lettre ſur S. Polycarpe, ſans en nommer aucun que S. Germanique.

V. S. Polycarpe.
Euſ. l. 4. c. 15. p. 129. d.
a n p. 73. 2. c|71. 1. c.
b l 4. c. 15. p. 135. b|Polyc. act. p. 28.
Polyc. act. p. 14-16.

» ' Qui n'admirera, dit cette Egliſe, le courage de ces Martyrs, leur patience, leur amour pour le Seigneur ? Ils ont bien voulu eſtre tellement déchirez à coups de fouet, qu'on leur voyoit les veines, les arteres, ' & juſqu'aux entrailles, [c] ſans qu'aucun jettaſt ſeulement un cri ou un ſoupir, pendant que la compaſſion de leurs douleurs faiſoit pleurer ceux qui les voyoient. C'eſt qu'ils n'eſtoient plus alors dans leurs corps, ' ou plutoſt c'eſt qu'ils eſtoient attentifs à JESUS-CHRIST qui eſtoit preſent avec eux, & qui leur faiſoit entendre ſa voix : & la joie de ſa preſence leur faiſoit mépriſer tous les tourmens. Ils ſe trouvoient heureux de racheter en une heure des ſupplices eternels ; & le feu que les cruels bourreaux leur faiſoient ſouffrir leur ſembloit " un rafraichiſſement, parce qu'ils avoient devant les yeux de leur cœur ces feux qui ne s'éteindront jamais, & les récompenſes ineffables promiſes à ceux qui perſevereront juſques à la fin. En un mot, ils paroiſſoient non des hommes, mais des Anges.

p. 14.
Euſ. l. 4. c. 15. p. 129. b.
c Poly. act. p. 14.
p. 15.
ψυχρόν.

' Ces Martyrs, aprés avoir eſté condannez à eſtre expoſez aux beſtes, [en attendant le jour deſtiné à leur couronne,] ſouffrirent long-temps de grandes douleurs. Car on les coucha ſur des écailles d'huiſtres ' & ſur des pierres aiguës, [d] & on les fit paſſer par pluſieurs autres tourmens. Le diable meſme fourniſſoit de nouvelles inventions pour les faire ſouffrir, & le tyran faiſoit tous ſes efforts pour les contraindre par la longueur des ſupplices à renoncer JESUS-CHRIST. Mais par la grace de Dieu il ne put venir à bout de ſon deſſein. ' Car le tres genereux Germanique fortifioit la foibleſſe des autres par l'exemple de ſon courage. Il ſe ſignala ſur tout lorſqu'il fut expoſé aux beſtes. ' Comme il eſtoit fort jeune & dans la vigueur de ſon age, le Proconſul qui ſouhaitoit beaucoup de le gagner, l'exhortoit

p. 15.
Euſ. l. 4. c. 15. p. 129. b.
d Poly. act. p. 15.
p. 16.
Euſ. l. 4. c. 15. p. 129. c.

d'avoir pitié de luy-mesme, & de ne pas perdre une si fleurissante jeunesse. Mais Germanique au lieu de l'écouter, irrita les bestes, & les força en quelque sorte de le devorer pour sortir promtement de ce siecle corrompu. Le peuple fut étonné de sa constance, & admira la fermeté avec laquelle les Chrétiens méprisoient la mort. [Cependant au lieu d'aimer ceux qu'ils estoient contraints d'admirer,] ils s'écrierent tous, Qu'on oste
Boil. 19. jan. p. 213. 214. ces impies du monde & qu'on cherche Polycarpe. ' Usuard, Adon, Notker, & plusieurs autres martyrologes anciens & nouveaux, marquent la feste de S. Germanique le 19. de janvier: & il est étonnant que les Grecs n'en honorent pas aussi la memoire.

ARTICLE V.

S. Meliton & S. Apollinaire addressent à M. Aurele des apologies pour les Chrétiens.

Eus. l. 4. c. 15. p. 129. a. 'LE martyre de S. Polycarpe qui suivit bien-tost celuy de S. Germanique, éteignit la persecution: [mais ce ne fut apparemment que pour l'Asie, puisque l'ordre d'Eusebe nous donne lieu de croire que S. Justin souffrit peu aprés à Rome. Il faut mesme dire que la persecution recommença bien-tost en Asie,] puisque la chronique d'Eusebe porte que S. Meliton Evesque de Sardes en Lydie presenta son apologie à M. Aurele en l'an 170.
c. 26. p. 147. c. ' Car S. Meliton s'y plaint que les Chrétiens estoient alors persecutez en Asie par des edits publics [des magistrats des villes, ce qui, dit-il, ne s'estoit jamais fait. Il témoigne ne pas savoir si ces edits venoient de l'ordre [& de la volonté] de l'Empereur, où s'ils avoient esté publiez à son insceu. Mais de quelque part qu'ils vinssent, ils donnerent une belle occasion tant aux calomniateurs, qu'à tous ceux qui estoient bien aises de s'emparer de ce qui ne leur appartenoit pas. Car sous pretexte d'obeïr aux magistrats, ils voloient ouvertement & pilloient jour & nuit des personnes qui ne leur faisoient aucun tort.

d. ' Ce fut ce qui obligea S. Meliton d'écrire son apologie, pour implorer la protection de l'Empereur contre ceux qui entreprenoient ces violences sans son ordre; ou témoigner que les
c. Chrétiens recevoient la mort avec joie, ' si c'estoit luy qui les y avoit condannez; pourveu seulement qu'il voulust écouter ce qu'ils

qu'ils avoient à luy dire pour leur justification. [Eusebe, comme nous avons dit, met cette apologie de S. Meliton sur l'an 170.] ' & on ne peut pas assurément la mettre plustost. [Mais p.148.a.
V.S.Meliton n.2. " il y a quelques raisons qui font douter si on ne la devroit point mettre un peu plus tard.]

' Eusebe dans son histoire joint à l'apologie de S. Meliton cel- c.26 p.146.
le que S. Apollinaire Evesque d'Hieraple en Asie addressa aussi à M. Aurele: ' ce qui donne quelque lieu de presumer qu'el- Cyp.diss.11.c.39. p.264.
les furent faites à peu prés en mesme temps. [Et neanmoins
V.son titre. " il semble que S. Apollinaire n'ait fait la sienne que lorsque la persecution se renouvella l'an 177. comme nous le dirons dans la suite.]

ARTICLE VI.

De divers Martyrs qui ont souffert sous M. Aurele.

' CE fut [apparemment] dans la persecution de M. Aure- Bar.6.oct.a.
le que ' fut couronné le saint Evesque Sagaris, mis peu de Eus.l.5.c.24.p.191.d.
temps aprés par Polycrate d'Ephese entre les plus grandes lumieres de l'Asie. ' Il souffrit sous le Proconsul Servilius Paulus, l.4.c.26.p.147.b.
dans la ville de Laodicée, dont Usuard & Adon disent positivement qu'il estoit Evesque. Ils ajoutent mesme qu'il estoit un des anciens disciples de S. Paul, en quoy le martyrologe Romain les suit, [quoiqu'il y ait prés de cent ans entre la mort de S. Paul, & le commencement de M. Aurele.] Les latins font la feste de ce Saint le 6. jour d'octobre.

' La suite de l'histoire oblige à mettre en ce mesme temps Bar.195.§ 2.
ἄρχων. ce que nous lisons dans S. Epiphane, ' que " le Gouverneur fit Epiph.54.c.1.p.463.b.
arrester à Byzance un assez grand nombre de Chrétiens. Ils
ἐξετάσθησαν. souffrirent constamment " la question, comme de veritables serviteurs de JESUS-CHRIST, & [ayant esté condannez à la mort, ils remporterent tous la couronne du martyre, meritant par une illustre victoire la gloire & la felicité du ciel. Il n'y eut que le malheureux Theodote qui renonça JESUS-CHRIST:
' & la honte de cette premiere faute le fit tomber quelque temps b.c.
aprés dans l'heresie. [Nous ignorons les noms de ceux qui ayant receu plus de graces du ciel, eurent plus de courage que luy. Mais leur persecuteur pourroit bien estre] ' ce Cæcilius Ca- Tert.ad Scap.c.3.p.87.a.
pella dont Tertullien dit que lorsque Byzance fut prise & ruinée par Severe [en l'an 196.] il s'écria: Que les Chrétiens

avoient grand sujet de se réjouir : [ce qui marque assez qu'ils avoient esté cruellement persecutez en cette ville, & sans doute par Capella mesme, puisque] 'Tertullien raporte en cet endroit la punition que Dieu avoit faite de quelques Gouverneurs qui les avoient les plus maltraitez. [C'estoit apparemment sous M. Aurele, puisque la persecution de Severe ne commença qu'aprés l'an 196.]

p.86.

Boll.14.maii, p. 268.c. a p.265.

'Bollandus met encore sous M. Aurele S. Victor soldat & sainte Couronne femme d'un autre soldat, [a] dont les noms sont celebres dans Bede, & dans les plus anciens martyrologes des latins, aussibien que dans les Grecs. Nous en avons des actes qu'on pretend estre fort anciens, & Bede semble en avoir voulu faire un abregé dans son martyrologe. [Mais avec tout cela, il s'y rencontre "tant de difficultez, que nous n'osons point nous en servir.] 'Ils mettent ces Saints à Alexandrie ou à Lycople en Thebaïde. 'Neanmoins tous les anciens semblent convenir de les mettre en Syrie ; & leurs actes grecs disent qu'ils souffrirent à Damas. Les latins les honorent en divers jours, mais principalement le 14. de may, & les grecs le 11. de novembre. Ceux-ci donnent à sainte Couronne le nom de Stephanie, qui en leur langue signifie une couronne. 'Diverses Eglises pretendent avoir leurs corps : [& on ne voit pas qu'aucune ait un fondement bien solide de le pretendre.

Note 2. p.266.c|268.d. p.265. p.268-271.

Nous n'osons pas non plus nous arrester "aux actes de S. Hermie, quoiqu'ils aient quelque chose d'assez beau ; mais il y a aussi bien des particularitez que nous ne pouvons pas entreprendre de soutenir.] 'On y lit que ce Saint avoit porté les armes sous Antonin, & servoit deslors secrettement JESUS-CHRIST. Mais ayant depuis quitté la milice 'il se declara soldat de JESUS-CHRIST, '& refusa mesme la paye qui luy estoit deue [comme à un veteran,] ne pouvant se resoudre, quelque pauvre qu'il fust, à se nourrir de ce dont on avoit [peutestre] dépouillé d'autres pauvres par l'injustice & la violence. 'Un juge nommé Sebastien estant passé de la Cilicie à Comanes dans la Cappadoce où estoit le Saint, se le fit amener, pour l'obliger à sacrifier, selon l'ordre qu'il disoit avoir receu de [M. Aurele] Antonin contre tous les Chrétiens. Mais le trouvant invincible dans sa foy & dans son humble confiance en JESUS-CHRIST, quelque effroyables tourmens qu'il luy eust fait endurer, s'il en faut croire ses actes, depuis le trentiéme de mars jusqu'à la fin du mois de may, 'il le condanna enfin "à estre

Note 3. 31.maii, p.424.f. c. p.425.a. p.424.c. p.427.a. τεμαχηδοκο-πηθῆναι.

égorgé. ' Les Grecs en font leur grand Office le 31. de may, & le menologe de Basile fait un abbregé de ses actes. A leur imitation les Moscovites & le martyrologe romain avec quelques autres Latins honorent aussi sa memoire le mesme jour. p.413.

[Il faut encore sans doute raporter au temps de M. Aurele le martyre de S. Publie Evesque d'Athenes, puisque S. Denys qui gouvernoit l'Eglise de Corinthe vers l'an 170.] ' dit qu'il avoit souffert la mort pour la foy dans les persecutions de ce temps-là. [Ainsi il n'a que le nom de commun avec Publie qui receut S. Paul à Malte : & il n'y a pas non plus d'apparence qu'il ait succedé immediatement à S. Denys l'Areopagite.] Usuard, Adon, Notker, & d'autres martyrologes Latins marquent sa feste le 21. de janvier. [On ne dit point que les Grecs en fassent. Eus.l.4.c.23.p.143.d.

La mort de ce saint pasteur qui fut heureuse pour luy, fut funeste à son troupeau.] ' Car les Chrétiens d'Athenes ne l'ayant plus pour les animer, negligerent tellement la vie que l'Evangile nous enseigne, qu'ils avoient comme abandonné le Christianisme. Mais Quadrat en ayant esté fait Evesque, y rétablit l'ardeur de la foy & la pureté des mœurs : à quoy S. Denys de Corinthe [metropolitain de la province] contribua aussi par une lettre qu'il leur écrivit. d|p.143.2.

V. S. Concorde & S. Pontien. Nous avons parlé " autre part de S. Constance Evesque de Perouse en Italie, de S. Concorde Prestre de Spolete, de S. Pontien couronné au mesme lieu, & de S. Anthime qu'on fait Evesque de Spolete & de Terni. C'est apparemment à ce temps-ci qu'il faut raporter leur martyre ou leur histoire : car on ne trouve pas que le dernier soit Martyr.]

ARTICLE VII.

La persecution continue, mesme aprés la victoire obtenue par les Chrétiens: Des Martyrs des Gaules.

V.M.Aurele § 15 16. [QUOIQUE M. Aurele fust ennemi des Chrétiens, il en avoit neanmoins un grand nombre dans ses armées, qui non seulement le servirent avec la fidelité qu'un Chrétien doit aux puissances établies de Dieu; mais qui luy rendant le bien pour le mal, le délivrerent en l'an 174. par un miracle celebre des mains des Quades qui le tenoient enfermé avec toute l'armée Romaine. M. Aurele ne put desavouer une faveur si insigne qu'il avoit

receue des Chrétiens. Elle ne le put cependant porter à faire pour eux autant qu'Antonin, en ordonnant que ceux qui n'auroient point d'autre crime que leur religion fussent renvoyez absous. Il se contenta de défendre de les accuser, comme Trajan avoit déja fait,] 'ajoutant seulement que ceux qui les accuseroient seroient punis rigoureusement, [a] & du dernier supplice, [ce qui s'executa sous Commode à l'égard de S. Apollone.

Tert.apol.c.5.p.6.d.
a Eus.l.5 c.5.p.170.a.

Comme donc la disposition du Prince n'estoit pas changée à l'égard des Chrétiens, ils jouirent peu de la paix qu'un si grand miracle leur avoit acquise.] 'Cette paix fut troublée dés l'an 177. par les soulevemens des peuples, qui rallumerent la persecution en divers lieux, & la rendirent plus violente qu'elle n'avoit encore esté. Rien n'est plus celebre que ce qui se passa alors à Lion, ' où les peuples & les magistrats témoignerent une fureur étrange contre les Chrétiens, comme s'ils eussent esté convaincus des crimes horribles dont ils avoient contraint quelques esclaves de les accuser. [Malgré les edits de Trajan & de M. Aurele,] ' le Gouverneur ordonna de faire une recherche generale de tous les Chrétiens, [& ce qui est encore plus étrange,] 'l'Empereur mesme à qui le Gouverneur en écrivit, ordonna que ceux qui persisteroient dans la religion Chrétienne, seroient punis du dernier supplice. [On croit qu'outre les illustres Martyrs de Lion, & S. Epipode qui les suivit bien-tost avec S. Alexandre, cette persecution emporta encore dans la province de Lion S. Benigne à Dijon, S. Speusippe & plusieurs autres à Langres, S. Andoche, S. Thyrse, & S. Felix à Saulieu prés d'Autun, S. Symphorien & S. Flocelle à Autun mesme, S. Marcel à Challon sur Sône, & S. Valerien à Tornus, " outre quelques autres qui sont moins celebres.]

c.1.p.153.
p.156.157.
p.156.d.
p.162.b.d.

V. les Martyrs de Lion.
V. leurs titres.
V. la chronologie des Saints.

' Ce qui se passa dans cette seule province fait juger, dit Eusebe, de ce qui arriva dans le reste de l'Empire; & donne lieu de croire que la persecution y couronna aussi un tres grand nombre de Chrétiens. [Il nous en reste peu de connoissance particuliere. Nous avons pour Rome ou pour la Sicile le martyre de l'illustre Vierge sainte Cecile, s'il est vrai qu'elle ait souffert sous M. Aurele & sous Commode, comme plusieurs l'ont dit. Nous en parlerons neanmoins plus amplement en un autre temps. Il semble aussi que " S. Thraseas qu'on croit avoir esté Evesque d'Eumenie dans la Phrygie, ait esté martyrizé dans les dernieres années de ce regne aprés 171.]

p.153|c.2.p.165.a.

V. S. Urbain Pape note 4.
V les Montanistes § 10.

ARTICLE VIII.

Des ouvrages d'Athenagore, particulierement de son apologie, & de celle de Miltiade.

' ON voit bien que la religion estoit alors persecutée dans l'Orient, puisqu'Athenagore fut obligé d'y composer une apologie, sous le titre de *Legation pour les Chrétiens*. ' Il l'addressa aux deux Augustes M. Aurele, & Luce Aurele Commode [" son fils. Et ainsi elle n'a pu estre ecrite avant l'an 17. de M. Aurele, de JESUS-CHRIST 177. " Commode n'ayant receu que cette année-là le titre d'Auguste.

Bar.179.§ 39. Athng.p.1. NOTE 4. V.M Aurele § 24.

Eusebe ne parle point d'Athenagore, ni de son apologie,] ' Non plus que S. Jerome, Suidas & Photius. [Mais elle a tellement tous les caracteres d'une piece originale, que je ne sçache personne, qui ait seulement témoigné en douter.] ' Le P. Petau, & d'autres encore croyent qu'elle est citée par S. Methode dans un endroit que S. Epiphane en raporte.

Hall.v.Just.p. 292. Epiph.64.c.21.p. 544.a|n.p.260. 26.|Boll.18.jan. p.1 9.f.

' Cet auteur loue d'abord la douceur de M. Aurele, & la felicité de son gouvernement, qui faisoit jouir tout le monde de l'abondance & de la paix, hors les seuls Chrétiens. Car pour eux quoiqu'ils ne fissent tort à personne, ils estoient neanmoins persecutez, injuriez, maltraitez dans leurs biens, dans leur honneur, & dans leur vie mesme, sans qu'on pust prouver qu'ils fussent coupables d'aucune faute. [Il n'attribue pas cette injustice à l'aversion de l'Empereur:] mais il se plaint de ce qu'il ne prenoit pas le mesme soin d'eux que de ses autres sujets, & de ce qu'il les abandonnoit à la haine deraisonnable que des calomnies sans fondement avoient fait concevoir contre leur religion.

Athng. leg.p.2.3.

[Il s'étend donc à montrer la sainteté du Christianisme, & à faire voir que ceux qui l'embrassoient n'estoient nullement coupables des crimes horribles qu'on leur imputoit,] ' mais dont on ne pouvoit produire aucun témoin ; ni leurs esclaves, ni qui que ce soit n'estant, dit-il, assez effronté pour dire qu'ils les leur avoient veu commettre. ' C'estoient les mesmes crimes que quelques esclaves payens avoient declaré contre leurs maistres à Lion : mais ils ne l'avoient fait que par la violence ou par la crainte de la question, [& on ne trouve pas mesme qu'ils eussent declaré en avoir rien veu.]

p.38.b. Eus.l.5.c.1.p.155. d.

' Il parle beaucoup des demons, & montre que tous les mi-

Athng.p.29.30.

p.25.2. racles vrais ou apparens qui se faisoient parmi les payens, ' (car
p.29.30. il ne veut pas nier qu'il ne s'en fist) ' se faisoient par ces esprits
de malice, & non point par Jupiter & par les autres dieux pretendus dont ils donnoient le nom à leurs statues. Il parle sur
cela des miracles ou des divinations attribuées par ceux de Parion [ville de l'Hellespont] aux statues de Protée qui s'etoit
brulé publiquement [en 165.] & d'un Alexandre, [qui est V.S.Anicet.
apparemment le celebre imposteur d'Abonotique.] Mais il V.M.Aurele
le prouve particulierement par un Nerullin qui vivoit encore 1.§28.
alors, & à qui on avoit dressé plusieurs statues à Troade, qui ne servoient que d'ornement à la ville, hormis une qu'on pretendoit rendre des oracles & guerir les maladies, durant que Nerullin mesme estoit malade. C'est pourquoy on offroit des sacrifices [non à Nerullin, mais] à cette seule statue, & on luy faisoit plusieurs autres honneurs. [Je ne voy point que Vossius
n.p.190.2. parle de ce Nerullin dans son ouvrage de l'Idolatrie;] ' & on doute qu'aucun autre en ait rien dit.

ref.p.40. ' Nous avons encore un autre discours d'Athenagore pour
p.66.c. prouver la resurrection des morts, ' qui est faite comme pour reciter devant des auditeurs. [Il semble le promettre à la
leg.p.39.c. fin de son apologie,] ' où estant tombé sur le sujet de la resurrection, [1] il remet à en parler en un autre endroit. [Je ne voy 1.
point que personne doute non plus de ce traité.]

Scult.l.2.c.1.p.46. ' Il semble que Gesner luy attribue 12. livres [2] de sa vie, qui ne 2.
sont pas imprimez.

Le titre des ouvrages d'Athenagore porte qu'il estoit Athe-
Athng.leg.p.9.d. nien & philosophe. Je ne sçay ' si l'expression dont il se sert
[3] touchant les Prophetes en un temps où les extases de Montan 3.
commençoient à troubler l'Eglise, ne peut point donner lieu de
Scult.p.51|du Pin craindre qu'il n'ait esté engagé dans ce parti. ' Neanmoins ni
t.1.p.175. Scultel, ni M. du Pin n'ont point remarqué cet endroit comme sujet à quelque mauvais sens. [Que si l'on peut s'assurer par le
Bar.18.jan.d. reste de sa doctrine qu'il soit Catholique,] ' il semble qu'on
peut douter avec Baronius si ce n'est point le mesme que " S. Note 1.
Athenogene Martyr dont parle S. Basile. Ces deux noms ne sont point si differens que les copistes n'aient pu mettre l'un pour
Bas.de Spi.c.29. l'autre: [& nous ne savons rien de S. Athenogene,] ' sinon qu'-
t.2.p.359.c. estant prest d'estre consommé par le feu, il composa une hym-

1. [illegible]
2. [illegible] Je ne le trouve point dans l'epitome de Gesner par Josias Simlerus.
3. [illegible]

τῆς συνέσεως αὐτῷ. ne, qu'il laissa " à ses disciples comme un gage de son amitié, & qui est citée par S. Basile. [Comme nous ne le connoissons que par ce Pere,] ' cela donne lieu de croire qu'il estoit du Pont Bar.18.jan.d. [ou de la Cappadoce.] Baronius l'a mis dans le martyrologe Romain le 18. de janvier.

Nous avons marqué autre part que S. Apollinaire d'Hieraple peut bien n'avoir fait son apologie qu'aprés l'an 174. & ainsi vers le mesme temps qu'Athenagore.

V.Miltiade. ' Miltiade qui fleurissoit en ce temps-ci dans l'Eglise, addressa aussi aux Princes du siecle une apologie pour la philosophie Chrétienne. Eus.l.5.c.17.p.184.a.



L'EMPEREUR COMMODE.

ARTICLE PREMIER.

Naturel de Commode : Il fait la paix avec les barbares d'Allemagne, & rentre à Rome en triomphe.

Comm.v.p.45.c|49.d. 'COMMODE " naquit en l'an 161. [dans les premiers mois du regne de M. Aurele son pere, & le mesme jour que Caius, c'est à dire le 31. d'aoust. &c. V. M Aurele. § 4.

Dio,l.72.p.824.d. 'On luy donne les noms de L. Ælius Aurelius Commodus. [a] Il est aussi nommé quelquefois

a Occo,Goltz. " Marcus au lieu de Lucius : & aprés la mort de son pere il porta durant quelque temps le nom d'Antonin. Note 1.

Herod. l.1.p.471.c|478.c.d. 'Il estoit tres bien fait de corps, [b] vigoureux, & fort adroit à tirer. [Mais du reste tous les historiens conviennent que c'estoit un abysme horrible de toutes sortes de crimes & de folies,]

b Comm.v.p.50.d.e.

M Aur.v.p.30.c.d. 'digne de passer plutost pour estre né d'un gladiateur, que pour estre fils de M. Aurele. [c] Dés l'age de douze ans " il montra ce qu'on devoit attendre de luy, en voulant que l'on jettast dans la fournaise des bains celuy qui en faisoit chauffer l'eau, parce qu'il l'avoit trouvée trop tiede : & il fallut en faire semblant. en 172. ou 173. &c.

c Comm.v.p.46.a.b.

[Son pere s'estant trop hasté de l'élever dans les dignitez, & luy ayant mesme donné le titre d'Auguste " dés l'an 177.] 'il n'employa son pouvoir que pour s'abandonner à toutes sortes de dereglemens : ' & on pretend mesme qu'il fit avancer la mort de son pere par le crime des medecins. [d] Dion pretend qu'il estoit simple, tout à fait " sans déguisement & sans malice, mais foible & timide : de sorte que sa simplicité & sa timidité le rendant facile à suivre les impressions de ceux qui l'approchoient, leurs mauvais conseils le porterent au mal avant qu'il le pust discerner du bien. Il s'y accoutuma [sans peine, malgré " les soins extremes que son pere prit de le bien elever ;] & l'habitude forma en luy ce naturel cruel & abominable [qui a rendu son

b.d. V.M.Aurele § 24.

Dio,l.71.p.814.815.

d p 810.c|72.p.817.a. ἄκακος. V.M.Aurele § 26.

son nom si odieux dans l'histoire.] 'Il avoit de la liberalité jusqu'à estre prodigue; ce qui contribua encore à le rendre cruel & avare. l.72.p.825.a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 180, DE COMMODE I.

'Præsens II. & S. Quintilius Condianus Consuls. Idat|Onu. in fa p.225.b.

[a] M. Aurele estant mort [le 17. mars de l'an 180.] Commode employa quelques jours au soin de ses funerailles: [b] & ensuite aprés les sacrifices ordinaires il vint parler aux soldats, '& leur distribua de grandes sommes d'argent, comme les nouveaux Princes avoient accoutumé de faire. 'Il suivit d'abord les sages avis des personnes de merite que son pere avoit employez, & qu'il luy avoit laissez pour luy servir de conseil. 'Mais il les abandonna bien-tost pour suivre des valets, qui [n'ayant pour but que de s'enrichir,] s'insinuoient dans son esprit en flatant ses passions; & luy persuadoient de s'en aller promtement jouir des plaisirs de Rome. Car il estoit alors sur les bords du Danube ["à Vienne en Autriche ou à Sirmich, où M. Aurele avoit amené l'armée pour achever de soumettre les barbares de l'Allemagne.] a Herod. l.1.p. 467.c. b c.d. p.468.469. p.469.a. a|Dio,l.72.p. 817.a b. V.M.Aurele §25.

' Commode proposa donc dans le Conseil qu'il estoit à propos de s'en retourner à Rome, de peur, disoit-il, que quelqu'un ne s'y fist declarer Empereur. Mais Pompeien son beau-frere luy representa, 'qu'il n'y avoit rien à craindre de ce costé-là, & qu'au contraire il seroit honteux & perilleux tout ensemble de s'en retourner sans avoir achevé la guerre que l'on avoit commencée. ' Commode se rendit à cet avis parce qu'il eut honte d'y resister, & demeura encore quelque temps [dans la Pannonie.] Herod.l.1.p.469. c.d. p 470.a.b. b.

'Quelques auteurs disent qu'il combatit contre les Quades avec autant de courage que de bonheur. 'Selon Herodien il ne fit rien par luy-mesme: mais ses Lieutenans remporterent divers avantages sur les barbares. 'Il y eut ce semble quelque victoire au mois de septembre. [Mais tout cela doit avoir esté peu considerable,] 'puisqu'il ne prit le titre d'Imperator pour la cinquiéme fois que " sur la fin de l'année suivante au plustost: 'car il l'avoit pris pour la quatriéme " dés devant le mois d'aoust 179. 'Douze mille Daces voisins [de ceux que Trajan avoit soumis,] ayant esté chassez de leur pays [par d'autres barbares,] & voulant aller secourir les Allemans, Sabinien les attira au parti des Romains, en leur donnant des terres dans la province de la Dace, [dont il estoit apparemment gouverneur.] Aur.Vic|Eutr. Herod. l.1.p. 470.c. Aur.Vic. Bir.p.246. p.243.244. Dio,l.72.p.818. a.b. *Tr.P.VII.* *Tr.P.IIII.*

Dio,l.72.p.817. c. 'Les Allemans ainsi pressez demanderent à faire la paix, & n'eurent pas de peine à l'obtenir de Commode, qui haïssant le travail & soupirant aprés les plaisirs de Rome, se mettoit peu en peine de les soumettre tout à fait, comme il luy eust esté aisé de faire à l'égard des Marcomans. p.818.a. 'Il leur accorda donc la paix à tous, à condition qu'ils n'habiteroient point "à deux lieues prés du Danube, p.817.e. 'sur les bords duquel les Romains avoient basti divers chasteaux. d. 'Il tira des Quades treize mille soldats, & un peu moins des Marcomans, à qui il osta aussi quelques armes: & il les obligea encore à luy fournir tous les ans une certaine quantité de blé; ce qu'il leur remit depuis. Il voulut encore qu'ils ne s'assemblassent qu'une fois par mois, en un seul endroit, & en presence d'un Centenier Romain: e. '& qu'ils ne pussent faire la guerre aux Jazyges, aux Bures, ni aux Vandales. [Ces conditions estoient honorables pour les Romains: mais] il abandonna tous les chasteaux qu'il tenoit dans leur pays, hors ceux qui estoient dans les deux lieues prés du Danube. [On ne dit point s'il imposa les mesmes loix aux autres peuples.] à 40. stades.

e|818.a. 'Les Bures luy envoyerent souvent demander la paix, sans la pouvoir obtenir, parce qu'on croyoit qu'ils souhaitoient moins la paix, que le temps de se preparer à une nouvelle guerre. Il la leur accorda enfin quand ils eurent esté entierement ruinez: Vorb.p.418.b. '& depuis cela on n'entend plus gueres parler de cette nation. Herod. l.1.p. 470 c.d. 'Il ne fut pas si difficile à d'autres [qu'on crut moins en estat de nuire,] & comme il ne manquoit point d'argent, il leur en donna tant qu'ils voulurent pour acheter d'eux la paix & le repos aprés lequel il aspiroit.

d|471|Comm.v. p.46.c. 'Aprés avoir ainsi "plutost abandonné que terminé la guerre, il s'en revint à Rome en diligence, a Comm.v.p.46. c|Eus.chr. [a] & y triompha des Allemans. b Herod l.1.p. 470.471. [b] Il y fut receu de tout le monde avec une extreme joie, parce qu'on croyoit ne devoir rien attendre que de favorable d'un fils de M. Aurele. [Le Senat luy donna apparemment alors le surnom de *Pius*,] Goltz.p.81.c| Bir.p.245. 'qu'on trouve dans ses medailles dés la sixiéme année de son Tribunat [commencée en 180. vers le mois d'aoust.] Bir. p.245. 'On marque en la mesme année deux Herod.p.471.d. liberalitez qu'il fit [au peuple de Rome ou aux soldats.] 'Aprés avoir visité le Capitole & les autres temples, & avoir remercié le Senat & les soldats demeurez à Rome, de la fidelité qu'ils Dio,l.72.p.818. c.d. luy avoient gardée [en son absence,] 'ce qu'il ne put faire sans dire plusieurs choses fort mal à propos, c Comm.v.p.50. d. 'il fut conduit par eux au palais le 22. d'octobre. remisit.

' Il fut quelques années à ne rien faire que par l'avis des sages ministres que son pere luy avoit laissez : [& ainsi il ne faudra pas commencer ses cruautez avant l'an 183.] Herod. p. 471. d.e.

ARTICLE II.

Guerres vers la Dace, & dans l'Angleterre : D'Ulpius Marcellus, & Aufidius Victorinus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 181, DE COMMODE 1. ET 2.

' *Commodus Augustus III. & Burrus Consuls.* Idat| Cyp. dis. app. p. 99.

BURRUS est nommé Birrus dans Cassiodore. La chronique d'Alexandrie & l'anonyme de Cuspinien ont Verus ou Berus II. ' On croit que tous ces noms marquent Byrrus ou plustost Antistius Burrus mari d'une sœur de Commode. Onuph. p. 236. b| Comm. v p. 48. c| 54. e| n. C. p. 95. 2. b| Pagi, 181. § 1.

Eusebe remarque sur cette année que le temple de Serapis fut brulé à Alexandrie : ' & la chronique d'Alexandrie y parle des liberalitez qu'un Artabane bourgeois d'Antioche fit au peuple de la mesme ville. Chr. Alex. p. 614.

[On peut ce semble raporter à ce temps-ci la seule action que nous sachions de Commode, digne d'un fils de M. Aurele.] ' Manilius en qui Avidius Cassius avoit eu beaucoup de creance, & qui luy avoit servi de secretaire pour les lettres latines, s'estoit sauvé aprés la mort de Cassius, & s'estoit toujours tenu caché depuis. On le trouva sous Commode, & [pour obtenir sa grace,] il promit de découvrir bien des choses. Mais Commode ne voulut point du tout l'écouter, & brula toutes les lettres qu'il avoit, sans en lire aucune. Dio, val. p. 725.

Tr. P. VI. ' Une medaille " de cette année, & plusieurs de l'année suivante donnent à Commode le titre " *d'Heureux*. [Ainsi Lampride se trompe] ' quand il dit que le Senat le luy donna aprés la mort de Perennis [en 186.] ' en quoy neanmoins les plus habiles le suivent. C'est donc à Commode, & " dés cette année mesme ou la suivante qu'on commence à trouver dans les medailles, tantost ensemble, tantost separément, ces titres de *Pius Felix*, qui sont si communs dans celles des Empereurs suivans. *Felix.* *Trib. Pot. VII.* Bir. p. 246. Comm. v. p. 49. 2. Spanh. l. 8. p. 720. 725| Bir. p. 246.

L'AN DE JESUS CHRIST 182, DE COMMODE 2. ET 3.

' *Mamertinus & Rufus Consuls.* Chr. Alex. &c.

' Entre ceux que Commode fit mourir il y eut un Velius Rufus Consulaire ' & un Petronius Mamertinus, qui avoit appa- Comm. v. p. 47. c. p. 48. c.

remment épousé une fille de M. Aurele. Lampride semble le mettre entre ceux qui n'avoient pas esté Consuls, [quoique cela soit difficile à croire d'un beau frere de l'Empereur,] & qui avoit un fils assez agé pour éprouver la cruauté de son oncle.

Goltz.p.51.d e| Bir p.246. ' Commode prit " cette année avant la fin d'aoust le titre d'Imperator pour la cinquiéme fois. [Ce fut apparemment pour] ' la guerre que Dion met vers ce temps-ci contre les barbares d'au delà de la Dace. Albinus & Niger qui disputerent l'Empire à Severe, y acquirent beaucoup de reputation. [Je pense que Lampride marque cette guerre lorsqu'il dit que] ' les Daces furent défaits par les lieutenans de Commode. ' On y peut raporter encore ce que dit le mesme auteur, que Perennis, dont nous parlerons dans la suite, attribuoit à son fils la gloire des avantages que d'autres avoient remportez sur les Sarmates.

Trib Pot. VII. — Dio,l.72.p.820.c. — Comm.v.p.51.a. — 48 a, Vorb.p. 450.1.

L'AN DE JESUS-CHRIST 183, DE COMMODE 3. ET 4.

' *Commodus Augustus IV. & Victorinus II. Consuls.*

[a] On croit que le dernier est Aufidius Victorinus gendre de l'orateur Fronton, [b] & tres eloquent luy-mesme. On marque outre cela qu'il ne cedoit à personne " pour le courage & les autres grandes qualitez de l'ame. [c] M. Aurele avec qui il avoit étudié, l'aima & l'avança beaucoup : [d] de sorte qu'il fut Prefet de Rome, [e] & deux fois Consul. [f] Il fut envoyé en 161. ou 162. faire la guerre contre les Cattes, [g] & eut [pour cela] le gouvernement de la Germanie. Voyant que son Lieutenant prenoit des presens, il l'en reprit en particulier : mais ne le pouvant corriger par cette voye, il assembla [les troupes,] & jura que jamais il n'avoit pris aucun present, & qu'il n'en prendroit jamais. Il ordonna ensuite au Lieutenant de faire le mesme serment, & celuy-ci n'osant s'engager à un parjure [dont il eust esté aisé de le convaincre,] il luy ordonna de quitter sa charge. ' Estant depuis Proconsul d'Afrique, & voyant un de ses Assesseurs qui tomboit dans la mesme faute, il le fit mettre sur un vaisseau, & le renvoya à Rome.

Chron.Alex.&c| Noris,ep.cons.p. 115. — a Onu.in fas.p. 235.f|213.e. — b Dio,l 72.p. 822 b. — c M.Aur.v p 23. c.d. — d Dio,l.72.p.822. a. — e Onu.in fas.p. 212.e. — f M.Aur.v.p.23. e. — g Dio l.72.p.822. — h Val.p.726. 729. — Val p.729. — V. Antonin § 15. — ἀρετῆ.

' Commode eut souvent le dessein de le faire tuer : & on ne sçait pourquoy il ne l'executa pas. Comme le bruit en estoit tout public, Victorin s'en vint un jour luy-mesme trouver Perennis, qui estoit alors le premier ministre de Commode, & il luy dit : Je sçay que l'on a bien envie de me faire mourir : « pourquoy donc tardez-vous ? pourquoy differez-vous, puisque « vous le pouvez faire dés aujourd'huy ? Cependant Commode «

p.726|l.72.p.818. c|822.b.

le laissa vivre : ' & quand il fut mort vers l'an 186. on luy dressa une statue. p.822.a.

' Commode prit [1] cette année avant la fin d'aoust le titre d'Imperator pour la sixiéme fois, avec celuy de Britannique [à cause de la guerre d'Angleterre,] ' la plus grande qui ait jamais esté sous son regne. Car les barbares de cette isle ayant passé le mur qui les separoit des Romains, firent de grands ravages, & taillerent en pieces un General Romain avec ses troupes : ce qui obligea Commode d'y envoyer Ulpius Marcellus, homme d'une naissance fort mediocre, ' & d'un naturel [2] assez rude & assez farouche, mais d'un grand cœur, incorruptible à l'argent, tres sobre, presque toujours éveillé, " qui savoit mesme faire veiller les autres, & qui se traitoit pour la nourriture & pour tout le reste, quand il estoit à l'armée, comme les simples soldats. Il se faisoit apporter du pain de Rome en Angleterre, afin qu'il fust si sec, qu'il n'en pust manger qu'autant que la necessité l'y obligeroit. ' Cet homme tout militaire " remporta divers avantages sur les barbares, & s'acquit une telle estime, que Commode pensa depuis le faire mourir : neanmoins il luy pardonna.

Goltz.p.81.e|Bir. p.247.248. Dio,l.72.p.820. c.d. d.e|821.a|val.p. 725.726. &c. μεγάλους ἐνίκησε. l.72.p.821.a.b.

* * *

ARTICLE III.

Lucille forme une conspiration contre Commode : Il la fait mourir avec Crispine sa femme.

' NOUS avons dit que Commode avoit durant quelques années deferé beaucoup aux avis des personnes sages que son pere luy avoit laissées pour le conseiller. Mais il se lassa enfin de cette sujetion : il ne voulut plus croire les autres, mais se suivre luy-mesme, comme capable de donner ordre à tout : ' & c'est de quoy il estoit entierement incapable, estant naturellement paresseux & negligent, [a] & ne songeant qu'à boire, & à se plonger dans les plaisirs. Il donnoit l'administation des provinces ou aux compagnons de ses crimes, ou à leurs amis. ' Niger eut de cette sorte le commandement des armées de Syrie à la recommandation de l'athlete Narcisse dont nous par-

Herod.l.1.p.471. 472. Comm.v.p.51.a| Dio,val.p.726. a Comm.v.p.46. c. Nig.v.74.a.

1. ' Dans une medaille *Tr. P. VIII. Imp. V. Cos. IIII.* Dans plusieurs autres *Tr. P. VIII. Imp. VI.* On cite d'une *Tr. P. VIII. Imp. VI. Cos. III.* Il y a faute. Bir.p.247.

2. ' Suidas dit tout le contraire, en ajoutant μέτριος que nous n'avons point dans le texte de Dion. Suid.μ.p.96 c.

lerons dans la ſuite, & beaucoup d'autres par des voies ſembla-
Dio,val.p.726. bles. ' Ses affranchis auſſi vendoient tout, & faiſoient toutes ſor-
Comm.v.p.46.e. tes de maux, de crimes & d'inſolences. ' Cette mauvaiſe con-
duite fit bien-toſt mépriſer & haïr Commode, ſur tout par le
Senat; & luy irrité de ce qu'on le haïſſoit, commença à faire
mourir les perſonnes les plus illuſtres.

e. ' Ce furent ſes cruautez qui ſelon Lampride, porterent ſa pro-
Dio,l.72.p.818. pre ſœur Lucille à former une conſpiration contre luy. ' Dion
d.e. dit neanmoins qu'elle le fit pour élever un homme qu'elle favo-
riſoit au prejudice de ſon honneur, & de Pompeien ſon mari
qu'elle n'aimoit pas. Car elle ne valoit pas mieux que ſon fre-
Herod.l.1.p.472. re. ' Elle avoit " tous les honneurs d'une Imperatrice : mais il &c.
c d. falloit qu'elle cedaſt le rang à Criſpine femme de Commode;
Dio,p.818.d.e. & elle ne le pouvoit ſouffrir. ' Elle ſe ligua donc avec " Claude NOTE 2.
Pompeien [different de ſon mari,] à qui elle avoit fiancé ſa
Comm.v.p.46. fille, ' & qui eſtoit luy-meſme parent de Commode; [il eſtoit
47|n.C.p.93.1.e| aſſez probablement fils de " T. Claudius Pompeianus Conſul en V. M.Au-
Herod.p.472.d. 173.] Lucille ſe ligua encore avec Quadrat, qui pouvoit eſtre rele § 14.
e. fils de Quadrat neveu d'Antonin. ' Pluſieurs autres Senateurs
Herod.p.473.a. entrerent auſſi dans la conſpiration. ' Mais elle ſe garda bien
p.472.d. d'en parler à ſon mari, parce qu'il aimoit Commode : & il n'euſt
pas ſans doute voulu prendre part à une ſi méchante action.]

p.473.a.b|Dio, ' Lors donc que Commode entroit un jour dans l'amphithea-
p.818 d|Comm. tre par un endroit étroit & obſcur, le jeune Pompeien qui l'y
v.p.47.a. attendoit, tirant ſon poignard, & le luy montrant, Voila, luy
dit-il, ce que le Senat t'envoye. En s'amuſant ainſi à menacer
au lieu de fraper, comme il le pouvoit, il donna loiſir aux gar-
Amm.l.29.p. des de l'arreſter. Herodien attribue ceci à un Quintien. ' Am-
386 a. mien qui le ſuit, dit que Quintien bleſſa Commode " juſqu'à *ad debili-*
le faire preſque tomber de foibleſſe du ſang qu'il perdit. [Mais *tatem pene.*
Comm.v p.47. ceux qui ſont plus anciens ne le diſent point.] ' Pompeien fut
a|Dio,p.818.e. bientoſt puni de ſa folie, avec Quadrat, & pluſieurs autres com- &c.
plices de la conſpiration. Lucille meſme fut bannie à Caprée,
Herod. l.1. p. & quelque temps aprés on luy oſta auſſi la vie. ' Mais ce qui fuſt
473 b.c. de plus faſcheux, c'eſt que Commode ayant toujours dans l'eſ-
prit ce que le meurtrier luy avoit dit, qu'il venoit de la part du
Senat, commença à haïr tous les Senateurs comme eſtant tous
Spanh l.7.p.60. ſes ennemis. ' On pretend que l'extravagance des payens alla
Bir.p.239.240. juſqu'à faire une deeſſe d'une femme telle que Lucille. ' Cela
ne paroiſt pas neanmoins dans les medailles que Birague en
donne.

'Dion joint à la mort de Lucille celle de l'Imperatrice Crispine, qui imitoit le peu de fidelité que Commode avoit pour elle. Elle fut aussi bannie à Caprée, & tuée ensuite. [Ce ne fut pas avant cette année.] 'Car on trouve une medaille d'elle, où Commode est appellé Britannicus. 'Et on ne voit point dans les medailles qu'on luy ait donné ce titre avant l'an 183. [C'est en partie ce qui nous fait juger qu'on ne doit pas mettre avant cette année la conjuration de Lucille.] Dio, l. 72. p. 818. c. Bira. p. 259. p. 247. 248.

ARTICLE IV.

Commode aime Marcia : Fait tuer Paterne & plusieurs autres.

'DION dit que Quadratus avoit une Marcia pour concubine, & un " Eclecte pour * Chambellan ; & Commode prit l'un & l'autre en la mesme qualité, [Dieu les destinant tous deux pour estre les ministres de sa justice contre luy.] 'Neanmoins Capitolin pretend qu'Eclecte avoit esté affranchi de L. Verus, & que M. Aurele l'avoit toujours retenu auprés de luy. 'Pour Marcia, on marque qu'elle estoit d'une tres basse naissance. 'Cependant Commode qui l'aimoit extremement, la traitoit comme si elle eust esté sa femme, & luy faisoit rendre tous les honneurs comme à une Imperatrice, hors qu'on ne portoit pas le feu devant elle. 'On en voit quelques medailles. [On pretend qu'elle avoit beaucoup d'affection pour les Chrétiens, & que comme elle pouvoit tout sur l'esprit de Commode, elle leur fit de grands biens. 'Aussi l'on remarque qu'au milieu des cruautez de Commode, l'Eglise jouit sous luy d'une grande paix.

NOTE 3. * πρόκοιτος. Dio, l. 72. p. 819. a. M Aur. v. p. 38. 39. Vict. epi. Herod. l. 1. p. 486. a. Spanh. l. 7. p. 626. Bar. an. 182.

'On attribuoit la mauvaise conduite de Commode au credit extraordinaire qu'un nommé Antere ou Saotere de Nicomedie son Chambellan avoit sur luy. Les Prefets du Pretoire le firent assassiner par Cleandre dont nous parlerons dans la suite: '& sa mort fut plus sensible à Commode que la conspiration
1. qu'on avoit faite contre luy-mesme. Il sceut que [1] Tarruntius ou Tarruntenus Paternus l'un des Prefets, [dont nous avons parlé sur M. Aurele,] en avoit esté auteur. Il luy osta d'abord sa charge, comme pour l'élever à un plus grand rang en le faisant
2. Senateur ; '& [2] luy donna les ornemens Consulaires, s'il ne Dio, val. p. 725.

Comm. v. p. 47. a. b | Dio, l. 72. p. 822. d. Comm. v. p. 47. b | n. C. p. 93. 1. f.

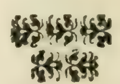
1. On lit encore Tarrutenius, Tarrutenus, Tarrunius, Tarrutinus. Dio, v. n. p. 1041
2. ἐς τοὺς ὑπατευκότας κατειλεγμένον. S | a. i. n. C. p. 93. 1. f.

725|l.72.p.819.a.b|Comm.v.p.47.b. l'avoit déja fait. ' Mais peu de jours aprés il le fit mourir avec [1] Salvius Julianus, qui commandoit alors une grande armée, & dont le fils avoit fiancé la fille de Paterne, les accusant d'avoir conspiré contre luy, pour faire Julien Empereur. On pretendoit encore qu'il avoit empesché qu'on ne punist plusieurs de ceux qui avoient conspiré avec Lucille, & qu'il avoit eu part Comm.v.p.47.a. luy-mesme à cette conspiration. ' Lampride assure le dernier. a Dio,p.819.a|val.p.725. [a] Mais Dion dit que luy & Julien eussent bien tué Commode s'ils l'eussent voulu. b Juli.v.p.60.a. [b] Ce Salvius Julianus estoit petit-fils du jurisconsulte &c. du mesme nom celebre [sous Adrien,] c Dio,p.819.b. [c] & il estoit luy-mesme " fort instruit dans les sciences. d Juli.v.p.60.a.d. [d] Il estoit oncle maternel de Didius Julianus qui regna depuis, & qui fut luy-mesme enveloppé dans son accusation. Mais Commode honteux d'avoir déja fait mourir beaucoup de personnes de qualité, condanna son accusateur. ἐλλογιμώτατος.

Comm.v.p.47.c. ' On met en ce temps-ci la mort de Velius Rufus, & d'Egnatius Capito qui avoient esté Consuls, l'exil d'Æmilius Junctus & d'Attilius Severus qui l'estoient actuellement, [mais subrogez,] c|Dio,l.72.p.819.b. ' & la fin funeste " des deux Quintiles Maxime & Condien. V. Antonin § 10. Sextus Condianus fils de Maxime [qui avoit esté Consul en 180.] & qui avoit un merite extraordinaire, fut condanné avec eux. Dio,p.819.c.d.e. ' Il se sauva en faisant courir le bruit qu'il estoit mort en Syrie où il estoit alors. Mais la chose ayant esté découverte, on le chercha extremement, [& on le tua sans doute,] puisqu'il n'a plus paru depuis. Beaucoup de personnes perdirent les biens ou la vie, accusez de l'avoir receu chez eux, sans l'avoir peut-estre jamais veu.

p.820.b|l.69.p.788.a. ' Dion estoit ce semble alors dans la Cilicie avec Apronien son pere qui en estoit gouverneur. e Chr.Al.p.616. [e] La chronique d'Alexandrie marque cette année un Severe gouverneur de la Bithynie.

Comm.v.p.46.d. 1. [Xiphilin met Σεργόιον. ' Mais Salvius Julianus commandoit en ce temps-ci des armées, Juli.v.p.60.d. ' & fut accusé d'avoir conspiré contre Commode. f Dio,v.p.725|n.p.194. [f] M. Valois a trouvé Σάλβιον dans ses MS.



ARTICLE

ARTICLE V.

Credit de Perennis & sa mort.

L'AN DE JESUS-CHRIST 184, DE COMMODE 4. ET 5.

[1] *M. Eggius Marullus, & Cn. Papirius Ælianus Consuls.* Idat|Cass.|Onu. p.237.2|Noris, p.116.

AU lieu de Marulle la chronique d'Alexandrie met Marcel.

' Dion attribue la ruine de Paterne Prefet du Pretoire à l'ambition de son collegue Perennius [a] ou Perennis, [b] qui ayant esté fait [second] Prefet par Commode, [vouloit estre le premier,] [c] & avoir toute autorité sur les Gardes, comme il l'eust effectivement aprés que Paterne eut esté dépouillé de sa charge, ' estant demeuré seul Prefet. [d] Il estoit Italien, & passoit pour homme de guerre. [e] Dion pretend que hors sa cabale contre Paterne, c'estoit un homme sans reproche, qui ne faisoit aucun tort à personne, & qui arrestoit beaucoup de maux que " les affranchis vouloient faire; ' mais que se trouvant contraint par la negligence de Commode, de se charger du soin de toutes les affaires, il s'attira la haine des soldats, qui rejettoient sur luy tous leurs mécontentemens.

Dio, l.72. p.821. c. | *a* Comm. v. p. 47. c. | *b* Herod. l.1. p. 472. a. | *c* Dio, p.821. b. c. | Herod. p. 475. c. | *d* p. 473. a. | *e* Dio, l.72. p.821. c. | " οἱ Καισάρειοι. | b. c.

' Au contraire Herodien & Lampride s'accordent à dire que c'estoit luy-mesme qui pour s'attirer toute l'autorité, ' poussoit Commode à se donner tout entier à ses divertissemens; & qu'il usoit de son pouvoir pour s'enrichir par toutes sortes d'injustices, de violences, & de cruautez. ' Herodien ajoute qu'il calomnioit tous les anciens ministres de M. Aurele, jusqu'à ce qu'il les perdit, ou les éloigna tous d'auprés de Commode: ' & qu'enfin il forma mesme des desseins pour se rendre maistre de l'Empire. [Le nombre, les apparences, & les circonstances marquées par Herodien, semblent bien balancer l'autorité de Dion. Quoiqu'il en soit, on convient que Perennis demeura maistre absolu des affaires.] ' Mais son regne dura peu, [f] & il ne fut pas trois ans entiers Prefet du Pretoire. [C'est pourquoy nous mettrons sa mort sur l'an 186.] l'histoire de Pertinax qu'il tint trois ans comme relegué dans la Ligurie, ' nous

Herod. l.1. p. 472. a. b|473. c. | Comm. v. p. 47. c. d|48. a. | &c. | Herod. l.1. p. 472. b|473. d. | p. 473. 474. | Comm. v. p. 51. b. c. | *f* c|Pertin. v. p. 54. d. | Pagi, 187. § 3.

1. Il y a des inscriptions où le premier est nommé L. & l'autre N. c'est à dire Numerius, [si l'on ne dit qu'il faut CN.] Les fastes de Theon l'appellent Helien. L'inscription de Reinesius (p. 89.) a Allianus: mais Reinesius dit (p. 91.) qu'il faut Ælianus.

Noris, ep. conf. p. 115. 116. | *g* Cyp. diss. ap. p. 99.

empeschant de la mettre avant ce temps-là.

Bir.p.248. ' Commode prit " cette année avant la fin d'aoust le titre d'Imperator pour la settiéme fois. Tr.P.VIII Imp.VI. & VII. Comm.v.p.48.a. ' Il semble que la guerre continuoit toujours en Angleterre. [On peut aussi ne mettre qu'en cette année] la victoire sur les Sarmates [dont nous avons parlé sur l'an 182.] & dont Perennis vouloit qu'on attribuast l'honneur à son fils. Herod.l.1.p.473.d. ' Car Herodien nous assure qu'il avoit fait donner à ses enfans le soin des armées de l'Illyrie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 185, DE COMMODE 5. ET 6.

Chr Alex.&c. ' *Maternus & Bradua Consuls.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 186, DE COMMODE 6. ET 7.

Chr. Alex.&c| Noris,p.116. ' *Commodus Augustus V. & Glabrio II. Consuls.*

a Noris,ep.conf. p.116. b Her.l.2.p.493. a.b. c Onu.in fast.p. 237 d. d Herod.l.1.p. 474.

[a] Le dernier est apparemment Man. Acilius Glabrio deux fois Consul, marqué dans une inscription, & celuy [b] qu'Herodien qualifie le plus noble de tous les Patriciens.

[c] On doit avoir celebré cette année à Rome pour la 26. fois les jeux Capitolins [instituez par Domitien en l'an 86.] [d] Lorsque Commode estoit au theatre avec tout le peuple pour les voir representer, un homme habillé en philosophe [Cynique] parut au milieu de la place des jeux, & dit tout haut à Commode que durant qu'il s'amusoit à des divertissemens inutiles il estoit prest de perdre l'Empire & la vie par la trahison de Perennis & de ses enfans. On ne sçait si cet homme fit cela dans &c. l'esperance d'estre bien recompensé par Commode, ou pour se signaler & faire paroistre son courage. Mais tout ce qu'il gagna fut que Perennis le fit prendre comme un fou, & ensuite le fit bruler. Tout le monde le traita d'impudent & de menteur [pour ne pas offenser le Ministre :] mais dans le particulier ceux qui n'aimoient pas Perennis se servirent de cette occasion pour donner des soupçons à Commode, qui avoit déja paru émeu & tout interdit lorsque ce Cynique luy avoit parlé.

p.475.a. ' Herodien qui nous raporte ceci, ajoute que peu de temps aprés, quelques soldats [d'Illyrie] à l'insceu de Perennis & de son fils, vinrent à Rome, parlerent à Commode, & luy montrerent des medailles gravées avec l'image du fils de Perennis, [comme s'il eust déja esté Empereur :] & ce fut sur cela selon le mesme historien, que Commode fit tuer Perennis lorsqu'il s'y attendoit le moins.

Dio,p.821.c. [Dion & Lampride ne disent rien de tout ceci ;] ' & ils attribuent sa ruine au soulevement de l'armée d'Angleterre, mécontente ou parce qu'on l'avoit punie de quelque sedition,

ou parce que Perennis avoit donné à des Chevaliers les charges que les Senateurs y tenoient auparavant. Cette armée deputa donc à Commode pour se plaindre de Perennis: & Dion pretend que ces deputez estoient une compagnie de 1500. hommes; [ce qui paroit difficile à croire.] Ils accuserent Perennis de vouloir donner l'Empire à son fils: & furent appuyez par Cleandre & les autres affranchis qui n'aimoient point Perennis. Ainsi Commode [timide de son naturel,] l'abandonna aux soldats, qui aprés mille outrages le mirent en pieces. Comm.v.p.48.a. Dio,l.72.p.821. c.d.

Sa femme, sa sœur, & ses deux enfans perirent avec luy. Commode envoya en diligence quelques soldats en Illyrie, avec une lettre d'amitié pour son fils [qui y commandoit les troupes,] luy mandant de venir promtement à Rome pour y recevoir de nouvelles marques de son affection. Celuy-ci qui ne savoit encore rien de ce qui se passoit, & qui n'estoit pas assez preparé pour une revolte, partit pour venir à Rome: mais dés qu'il fut entré en Italie, les soldats qui l'accompagnoient executerent l'ordre qu'ils avoient de le tuer. [Son frere peut avoir esté tué à Rome avec son pere.] c. Herod.l.1.p.475. b.c.

ARTICLE VI.

Elevation de Cleandre: Pertinax appaise les seditions en Angleterre.

&c. Au lieu de Perennis Commode fit deux Prefets du Pretoire, dont l'un nommé Niger ne le fut que six heures, un autre cinq jours, & plusieurs autres aussi le furent aussi tres peu; Commode en changeant, dit-on, tous les jours & à toute heure. Mais il semble que ces Prefets ne perdoient leur charge qu'avec la vie. Her.l.1.p.475.& Comm.v.p.48.b.

Tout cela se faisoit selon la volonté de Cleandre, [a] Phrygien d'origine, & esclave de sa premiere condition. Il fut amené à Rome en cette qualité, & vendu à l'encan comme les autres. Estant entré comme esclave dans le palais, & y ayant esté élevé auprés de Commode, ce Prince l'aima, luy laissa épouser une Demostracie sa concubine, fit élever " auprés de luy les enfans qu'il en eut, [b] & luy confia la garde de sa personne & de sa chambre [c] en le faisant son " Chambellan. [Il ne procura la ruine de Perennis] que pour succeder à sa puissance: mais il l'exerça par l'aveu de tout le monde avec bien plus de b. a Herod.p.479.a| Dio,l.72.p.822. c. Dio.p.822.c.d| 823.c|Comm.v. p.48.d. b Herod.p.479. b. c Dio,p.822.c| Com.v.p.48.a.b. ἐν τοῖς αὐτοῦ χρόνοις. πρόκοιτος.

Dio, p. 822. d. e| Comm. v. p. 48. b. c. violence que luy. ' Il vendoit toutes les charges, & toutes les faveurs du Prince, sans égard ni à l'honneur ni à la justice. Il fit en un an vingt-cinq Consuls, ce qui ne s'estoit jamais veu.

Comm. v. p. 48. c| 54. c. ' Antistius Burrus qui avoit épousé la sœur de Commode, ayant esté assez hardy pour avertir ce Prince de la maniere dont il agissoit, & luy en faire quelque plainte, Cleandre l'accusa luy-mesme d'aspirer à l'Empire, le fit croire à Commode, & sur cela fit mourir Burrus avec beaucoup d'autres qui taschoient de le défendre. Ebutien Prefet du Pretoire fut de ce nombre, & Cleandre se fit substituer en sa place avec deux autres qu'il nomma à Commode, se reservant à luy-mesme le droit de porter l'épée imperiale, [comme si cette marque d'autorité eust esté capable de faire oublier] " qu'il avoit esté esclave. *libertinum.*

p. 48. a. b. ' D'abord que Perennis eut esté tué, Commode cassa beaucoup de choses qu'il avoit faites sous son ministere, comme pour les desavouer. Mais ce regret qu'il témoignoit de ses crimes ne dura qu'un mois; & il recommença aussitost à en commettre de plus grands. Pertin. v. p. 54. d. ' Ce fut dans ce temps-là que pour reparer l'injure que Perennis avoit faite à Pertinax, en le tenant trois ans dans la Ligurie, il luy écrivit pour le prier d'aller commander en Angleterre, ' où comme nous avons dit les troupes estoient mutinées. Les soldats ni " les peuples n'y pouvoient souffrir le gouvernement de Commode, & ils estoient prés de se soumettre à tout autre. Ils eussent sur tout souhaité d'avoir Pertinax pour Empereur. ibid| Dio, l. 72. p. 821. c| l. 73. p. 831. d. ' Cependant il appaisa la sedition, & rendit le repos à la province; ce qui luy acquit beaucoup de reputation : a mais ce ne fut qu'avec bien de la peine, jusque-là qu'une legion s'estant soulevée contre luy, il y eut beaucoup de sang répandu, & luy-mesme demeura sur la place entre les morts : ce qu'il vengea ensuite fort severement. Il semble que cette legion & les autres ne pouvoient souffrir qu'il les obligeast de garder une si exacte discipline. L'aversion que les soldats avoient pour luy, fit qu'il demanda à estre déchargé de cet employ, ce qu'il obtint aprés la mort d'Arrius Antoninus, [dont nous parlerons sur l'an 189.]

provinciales. (margin: a Pertin. v. p. 54. c.)

Bir. p. 251. ' Commode prit cette année avant la fin d'aoust le titre d'Imperator pour la huittiéme & derniere fois. *Tr. P. XI. Cos. V.* [Il le faut peut-estre raporter à] Albin. v. p. 81. a. c| Dio, p. 820. 1. b. c. ' la victoire que Clodius Albinus à qui il avoit donné le commandement d'une armée dans les Gaules, remporta sur les Frisons ou d'autres barbares d'Allemagne, par où il rendit son nom fort illustre.

ARTICLE VII.

Revolte de Materne & des Deserteurs : Divers emplois de Severe : Grande peste à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 187, DE COMMODE 7. ET 8.

' *Crispinus & Ælianus Consuls.* Chr.Alex.&c.

'LA guerre des Deserteurs dont on peut voir le détail dans Herodien, suivit " d'assez prés selon luy la mort de Perennis.' On marque qu'avant qu'elle commençast, le ciel parut tout en feu. ' Un simple soldat nommé Materne, en fut l'auteur. Il se fit chef de quelques soldats qui avoient abandonné l'armée comme luy : & ceux qui aimoient à piller se joignant à luy, de capitaine de voleur il devint chef d'un assez grand parti pour former une guerre contre l'Empire, & attaquer les plus grandes villes. ' Il fit de tres grands ravages dans les Gaules & dans l'Espagne, & il fallut assembler des armées pour l'en chasser. ' Pescennius Niger fut envoyé pour cela dans les Gaules, où Severe estoit alors gouverneur de la Lionnoise : de sorte qu'ils firent une étroite amitié ensemble, & Severe écrivit à Commode une lettre tres avantageuse à Niger sur la maniere dont il s'estoit conduit dans la poursuite des Deserteurs.

[Margin: Herod.l.1.p.475. d. — V. la note *. — Comm.v.p.51.d. — Herod.p.475.d. — p.476.a.b. — Nigr.v.p.75.a.]

' Materne se voyant poussé si vivement, s'en vint secretement en Italie avec ses compagnons partagez en diverses bandes:& là il ne songeoit à rien moins qu'à tuer Commode mesme, dans une feste de Cibele qui se faisoit au commencement du printemps, & à se rendre ensuite maistre de l'Empire. Il vint à Rome pour cela : mais il fut découvert par la jalousie de quelques uns de ses compagnons, & eut la teste tranchée. ' Commode pour ne pas s'exposer à de semblables dangers, sortoit peu, & se tenoit mesme presque toujours dans les maisons de plaisance qui estoient autour de Rome, sans se mettre en peine de juger les procés, ni de regler les autres affaires " qui avoient besoin de l'autorité imperiale.

[Margin: Herod.l.1.p.476. 477. — p.478.b.c. — βασιλικῶν.]

[La guerre des Deserteurs finit apparemment cette année : car " nous ne voyons pas que Severe ait pu estre gouverneur des Gaules plustard qu'en 186. Ce Severe est celuy mesme qui succeda à Commode, aprés que Pertinax & Julien eurent tenu l'Empire durant peu de mois : c'est pourquoy nous marquerons ici

[Margin: Note 4.]

Sever.v.p.65.c. un peu plus particulierement ce qui le regarde. ' Aprés le gouvernement de la Lionnoise, il eut [en 187.] celuy de la Pannonie en qualité de Proconsul, [c'est à dire apparemment pour y rendre la justice comme un magistrat civil, & non pas pour y commander l'armée,] comme il fit aussi; mais aprés avoir encore passé par d'autres emplois selon Spartien. [Ainsi il paroist qu'on commençoit alors à mettre deux officiers dans les provinces où il y avoit des troupes, l'un pour l'administration de la justice, l'autre pour les armes. On le pratiquoit ainsi en Afrique depuis le temps de Caïus, & cela estoit ordinaire dans le Dio,l.55.p.506.a. quatriéme siecle,] ' ou mesme dés le temps d'Alexandre Severe, au moins pour les provinces où il y avoit plus d'une legion, comme Dion le dit assez clairement.

Herod.l.1.p.478. c. ' Herodien " joint à la guerre des Deserteurs la peste qui affligea l'Italie sous Commode, & il paroist la faire durer jusqu'à Dio,l.72.p.824. a. la mort de Cleandre [que nous mettrons en 189.] ' Dion n'en parle mesme qu'aprés cette mort: [& elle peut bien avoir duré deux ou trois ans.] Dion la fait la plus grande qu'il ait Herod.p.478. 479. connue. ' Elle attaqua particulierement la ville de Rome, où elle emporta un grand nombre d'hommes & d'animaux, nonobstant toutes les bonnes odeurs dont les medecins conseilloient Dio,l.72.p.824. a. d'user. ' Il y mouroit souvent deux mille personnes par jour. a Herod.p.478. c.d. [a] Commode pour éviter la contagion, se retira à [1] Laurente ville du Latium sur la coste de la mer, qui a tiré son nom du grand nombre de lauriers plantez en ces quartiers-là: & les medecins crurent que l'ombre & la bonne odeur de ces arbres le garantiroient du mauvais air.

" κατ' ἐκεῖνο καιρὸ.

ARTICLE VIII.

Severe absous: Embrasement & famine à Rome: Desseins de Cleandre.

L'AN DE JESUS-CHRIST 188, DE COMMODE 8. ET 9.

Idat.&c.|Comm. v.p.50.d|Noris. p.117. ' *Fuscianus II. & Silanus II. Consuls.*

b Onuph in fast. p.227.f.g. c Comm.v.p.48. d. d p.50.d|n.C.p. 59.1.c.d. [b] ONUPHRE croit que ces Consuls sont un C. Attius Fuscianus marqué dans une inscription, & un Dulius Silanus [c] que Commode fit mourir. [d] On voit en effet que Fuscien est marqué seul dans un acte fait sous ce Prince, & on

e Baudr.p.411.1. 1. e C'est peut-estre ce qu'on appelle aujourd'huy S. Laurent entre Ostie & Antium.

croit que c'est parce que Commode faisoit oster des fastes ceux à qui il estoit la vie, comme si c'eussent esté autant d'ennemis publics. On trouve de mesme Præsens nommé seul sans Condien qui estoit Consul avec luy en 180. ' Fuscien fut aussi Prefet de Rome avant Pertinax, & exerça cette charge avec une grande severité. Pertin.v.p.55.a.

' Commode eut dessein cette année de faire un voyage en Afrique, ou en fit semblant, [pour pouvoir dire que] le Senat & le peuple l'avoient retenu. Et il ne laissa pas d'exiger de grandes sommes d'argent pour les frais de son voyage. On fit des vœux pour luy le 5. d'avril. Comm.v.p.49. b|50.d.

V. la note 4. ' Severe passa ["vers ce temps-ci] du gouvernement de la Pannonie à celuy de la Sicile, dont il est qualifié Proconsul : & delà il revint à Rome pour se purger de ce qu'on disoit qu'il avoit consulté les devins " comme ayant des desseins sur l'Empire. Les Prefets du Pretoire [collegues de Cleandre] furent commis pour examiner l'affaire : & comme Commode estoit déja haï, dit Spartien, il fut absous, & son denonciateur crucifié. [Ainsi cette accusation n'empescha pas] qu'il ne fust designé pour estre Consul [l'année suivante.] Sev.v.p.64.c. *de imperio.*

' Le tonnerre tomba en celle-ci sur le Capitole, & causa un grand embrasement, qui consuma, dit Eusebe, des quartiers entiers de Rome, & les bibliotheques. Orose le dit seulement "d'une fameuse bibliotheque que l'on avoit amassée autrefois avec grand soin. ' La chronique d'Alexandrie qui met cet accident un an plustost, y joint la dedicace ' des Thermes ou bains de Commode. ' Ce fut Cleandre qui les fit bastir, mais sous le nom de Commode. [Ainsi c'est une faute à Eusebe d'avoir mis cette dedicace sur l'an 183. auquel Cleandre n'estoit pas encore en estat de faire de ces sortes de bastimens. Quoiqu'il fist celuy-ci sous le nom de Commode,] ' il vouloit bien neanmoins qu'on sceust que c'estoit luy qui le faisoit faire, aussibien que divers autres edifices, estant bien aise de s'acquerir l'affection du peuple, ' afin de l'avoir favorable dans les vastes desseins qu'il formoit. Car on pretend qu'enyvré par l'abondance des richesses & des plaisirs, il portoit son ambition jusqu'à se vouloir faire Empereur. Eus|Oros.l.7.c.16.p.213.2.a. *Bibliothecã illam.* Chr.Alex.p.616. Aur.Vic. Comm.v.p.52.b. Herod.l.1.p.479.c|Dio,l.72.p.823.a. Herod.p.479.b.

' On ajoute que dans le mesme dessein, il achetoit [sous main] quantité de blé pour le faire encherir, & en faire ensuite de grandes liberalitez aux soldats & au peuple. ' Et il se rencontra d'ailleurs que l'année fut assez sterile. [a] D'autres disent b. Dio,l.72.p.825.a. a. a.b|Com.v.p.51.d.

que Papirius Dionysius Intendant des vivres contribua à mettre la famine dans Rome, pour en faire tomber la haine sur les pilleries de Cleandre, & faire soulever le peuple contre luy. [Nous verrons sur l'année suivante comment Dieu punit ces personnes qui trafiquoient ainsi, s'il est permis de le dire, de la misere du peuple pour satisfaire à leurs passions.] ' Commode pretendit remedier à la famine en ordonnant que les vivres se vendroient à un bas prix: mais ces reglemens [faits mal à propos] ne firent qu'augmenter la cherté.

Com.v.p.51.b.

ARTICLE IX.

Severe Consul avec vingt-cinq autres: Cleandre est tué.

L'AN DE JESUS-CHRIST 189, DE COMMODE 9. ET 10.

' Les deux Silanus Consuls.

Idat|Cassd.

' ON croit que Servilius Silanus tué par Commode est l'un de ces deux Consuls. La chronique d'Alexandrie les omet tout à fait, avec leur année.

Onu. p.238. a| Com.v.p.48.d.

[Ce fut apparemment en cette année] ' qu'on vit pour la premiere & la derniere fois vingt-cinq Consuls. Car Severe qui regna depuis, fut de ce nombre; [& nous ne voyons pas qu'il puisse l'avoir esté avant ce temps-ci. ' Il fut Consul avec [1] Apuleius Rufus. ' Pescennius Niger l'avoit esté avant luy sur la recommandation " des Officiers des troupes: [& ce fut ce semble pour cela que] Commode ne luy donna cet honneur que malgré luy.

Dio,l.72.p.822.e. Sev.v.p.65.c. Nigr.v.p.75.d. " primipilarium.

' Les vingt-cinq Consuls [de cette année] ayant esté designez par Cleandre, [nous n'avons pas creu pouvoir mettre sa mort avant ce temps-ci; & la suite de l'histoire nous oblige aussi à ne la pas mettre plustard.] ' Sa ruine vint du soulevement du peuple, affligé tout ensemble par la famine, dont on luy attribuoit la cause, & par la peste; ' & indigné, dit Lampride, de la mort d'Arrius Antoninus, qu'on avoit fait perir en l'accusant faussement d'aspirer à l'Empire, parce qu'estant Proconsul d'Asie, il avoit condanné un Attale [qui pouvoit estre quelque creature de Cleandre.] ' Cet Antonin avoit persecuté les Chrétiens dans

Dio,l.72.p.822.e. p.823.a|Herod.l.1.p.479.a.c. Comm.v.p.48.d| 54.c. Tert.ad Sc.c.4. p.88.a.b.

1. Spartien luy donne en un autre endroit Didius Julianus pour collegue dans le Consulat: & en un autre Vitellius: [ce que je ne comprens pas. Est-ce que tous ces vingt-cinq Consuls d'une mesme année passoient pour collegues les uns des autres?]

Sever.v.p.64.d| Get.v.p.91.a.

cette

cette charge " avec beaucoup de violence. [Il descendoit apparemment d'Arrius Antoninus ayeul maternel de l'Empereur Antonin.]

' Cleandre s'estant ainsi attiré l'aversion du peuple, il arriva, dit Dion, que durant qu'on representoit des spectacles dans le cirque, une troupe d'enfans y entra, à la teste desquels on voyoit une grande " fille d'un regard terrible & fier, que l'evenement fit croire estre quelque demon [ministre de la colere de Dieu.] Toute cette troupe d'enfans se mit à faire de grands cris contre Cleandre. Le peuple répondit à ces cris par d'autres semblables ; & aprés que cela eut duré quelque temps, tout le monde se leva, & on courut en foule " au palais de Quintile prés de Rome où Cleandre estoit alors avec Commode, en le chargeant de maledictions, & en demandant que l'Empereur le leur donnast pour le massacrer.

Dio, l. 72. p. 823. b c Herod. l. 1. p. 479. c. d.

παρθένος.

ἐν τῷ Κυιν-τιλίῳ.

' Cleandre [ne voyant point d'autre remede,] fit sortir sur eux toute la cavalerie des Pretoriens, qui tuant tout ce qui se rencontroit devant eux, pousserent le peuple ' avec un fort grand carnage jusques à la ville. Mais dans la ville, le peuple s'estant enfermé dans les maisons, commença à accabler les cavaliers de pierres & de tuiles que l'on jettoit des fenestres & des toits : & l'infanterie [des Gardes] de la ville ravie d'avoir avantage sur la cavalerie [des Pretoriens,] se joignit au peuple. Ainsi la cavalerie obligée de fuir avec beaucoup de desordre & de perte, ' fut poursuivie par le peuple jusque bien prés du palais de Quintile, [a] sans que Commode qui estoit dans un endroit écarté, tout occupé de ses plaisirs, sceust rien de ce qui se passoit : & Cleandre avoit deffendu de l'en avertir.

ibid.

Herod. l. 1. p. 479. 480.

Dio, l. 72. p. 823. c.

a c|Herod. p. 479. d' 480. b.

' Enfin neanmoins Marcia luy en fut donner avis ; [b] & Fadilla qui estoit [alors l'aisnée de ses sœurs courut toute échevelée luy dire que tout estoit perdu, si on n'abandonnoit Cleandre au peuple pour l'appaiser. D'autres confirmerent la mesme chose : de sorte que Commode tout effrayé fit venir Cleandre, luy fit trencher la teste, & l'envoya au peuple ; ce qui finit le combat qui duroit encore. ' Le peuple fit toute sorte d'indignitez à sa teste & à son corps. ' Sa femme, ses enfans, dont l'un estoit toujours sur les genoux de Commode, furent aussitost mis à mort, avec divers affranchis de l'Empereur, & d'autres personnes de sa faction, ' dont les corps aprés avoir esté long-temps trainez par les rues, furent enfin jettez dans les cloaques. Voilà quel fut le sort de Cleandre, & l'on vit en un seul homme [que

Dio, p. 823. c.

b Herod. p. 480. 481.

&c.

Dio, p. 823. d.

c. d|Herod. p. 481. b|Comm. v. p. 48. d.

Herod. p. 481. b, c.

par les ordres secrets de la providence divine,] les derniers des hommes peuvent devenir les premiers, & que du comble de la grandeur on peut en un moment tomber dans l'abysme du plus profond de l'infamie & de la misere.

Comm.v.p.48. c. ' Commode fit alors Julien & Regille Prefets du Pretoire au lieu de Cleandre [& de ses collegues.] Mais il leur osta bientost cette charge avec la vie, Dio,l.72.p.823. d. ' quoiqu'il appellast Julien son pere, & qu'il luy témoignast une affection extraordinaire. a Herod.p.481.e. a Il revint ensuite à Rome, où le peuple le receut avec de grands témoignages de joie. [Il semble qu'il n'y fust point rentré depuis qu'il en estoit sorti à cause de la peste.]

Pertin.v.p.54.c. ' On accusa Pertinax d'avoir contribué de l'Angleterre où il estoit, à la mort d'Arrius Antoninus; [d'où nous tirons que Pertinax à demeuré en Angleterre jusqu'en cette année. Mais il ne peut pas y estre demeuré davantage, comme on le juge par les emplois qu'il eut ensuite avant la mort de Commode.] d|55.a. ' Ayant esté déchargé du gouvernement de l'Angleterre, comme il l'avoit demandé, il eut l'intendance des vivres [à la place de Papyrius,] Dio,l.72.p.824. a. ' que Commode fit mourir b avec les autres qui avoient contribué à faire encherir le blé. b Comm.v.p.51. a b.

[Eusebe remarque sur cette année] c qu'il fit oster la teste du grand Colosse du Soleil, & y fit mettre la sienne. c p.52.c|Herod. l.1.p.485.b|Dio, l.72.p.826.a.b. Cela s'entend &c. de celuy que [Neron] avoit fait faire à Rome, [& non de celuy de Rhode, comme l'a mis la chronique d'Alexandrie.]

ARTICLE X.

Mort de Jule Alexandre & de beaucoup d'autres.

L'AN DE JESUS-CHRIST 190, DE COMMODE 10. ET 11.

Idat &c|Onuph. p.238.b. ' *Commodus Augustus VI. & Petronius Septimianus Consuls.*

Cyp.dis.app.p. 99. ' Les fastes de Theon font Septimien Consul pour la seconde fois.

Dio,l.72.p.824. a.b. [La peste dont nous avons parlé sur l'an 187.] ' duroit ce semble encore aprés la mort de Cleandre. V.§ 7. Outre la peste, des miserables tuerent pour de l'argent un grand nombre de personnes à Rome & par tout l'Empire avec des aiguilles empoisonnées, comme cela estoit arrivé du temps de Domitien.

b. ' Mais ni la peste, ni les poisons n'estoient point si " redoutables que Commode. χαλεπώτερος. p.823.d. ' Il avoit un peu quitté les jeux & les di-

vertissemens, [ausquels il se donnoit auparavant tout entier :] mais ce n'estoit que pour répandre le sang des personnes les plus illustres, [comme Eusebe mesme le remarque sur cette année.] ' Tant d'entreprises sur sa personne & sur ses Ministres l'avoient rendu défiant, & la défiance luy faisoit recevoir aisément les raports les plus faux & les plus calomnieux : & avec cela il ne se laissoit approcher par aucun homme d'honneur ou d'erudition, les regardant tous comme ses ennemis. Herod.l.1.p.481. c.d.

' Entre ceux qu'il fit tuer en ce temps-ci, on marque Petronius Mamertinus, Antonin son fils, dont la mere estoit fille de M. Aurele, Annia Faustina, cousine germaine du mesme prince ' dont Galien parle en cet endroit, [a] Sulpicius Crassus Proconsul d'Asie, six Consulaires à la fois, dont l'un se nommoit Pactumeius Magnus, & plusieurs autres dont on peut lire les noms dans Spartien, outre une infinité qui ne sont point nommez dans l'histoire. ' Il fit bruler vifs ceux qui restoient de la famille d'Avidius Cassius, comme convaincus d'une faction [& d'une conspiration,] ' qu'on croyoit qu'il avoit feinte exprés pour faire mourir plus de personnes. Com.v.p.48.d.e. Gal.prog.c.3 p.461.a. a Com.v.p.48.e. Av.Cass.v.p.45.a. Com.v.p.49.a.

' Dion parle en particulier d'un Jule Alexandre natif d'Emese, homme extremement fort, qui ayant appris à Emese que Commode avoit envoyé des gens pour luy oster la vie, [& l'on envoyoit d'ordinaire un Centenier avec quelques soldats ;] il les tua tous durant la nuit, tua encore divers habitans d'Emese qui luy estoient ennemis : aprés cela il monta à cheval pour se retirer chez les barbares ; & se fust sauvé effectivement, s'il n'eust voulu emmener avec luy un homme qu'il aimoit. Car celuy-ci ne pouvant pas aller aussi viste que luy parce qu'il n'estoit pas si fort, comme il voulut l'attendre, il donna moyen à ceux qui le poursuivoient, de l'approcher. Se voyant donc prés d'estre pris, il tua son ami, & puis se tua luy-mesme. [C'est apparemment cet] ' Alexandre que Lampride dit s'estre revolté sous Commode, & s'estre enfin tué aprés avoir tué les siens : mais Dion ne luy attribue point de revolte. Dio,l 72.p.823; 824. Comm.v.p.99 a| n.C.p.93.1.a.b.

' Pactumeius Magnus avoit une fille de mesme nom que luy, qu'un autre Pactumeius surnommé Androsthene avoit fait son heritiere. Magnus ayant esté tué [avec plusieurs de sa famille,] le bruit courut que Magna avoit aussi esté tuée : sur cela Androsthene fit un second testament, où il declara que puisque ceux qu'il avoit voulu avoir pour heritiers, n'estoient plus en état de luy succeder, il laissoit son bien à Novius Rufus. Aprés Digest.28.t.5 l.92.p.931.

la mort d'Androsthene, Magna [qui apparemment avoit esté obligée de demeurer cachée,] presenta requeste aux Empereurs [Severe & Caracalla ou Albin] pour demander la succession d'Androsthene, puisqu'elle estoit en état de la recevoir ; & elle luy fut ajugée, à la charge d'acquiter les legs portez par le second testament.

Sev.v.p.65.c.

' Severe qui aprés son Consulat avoit passé environ un an à Rome sans employ, obtint enfin le commandement des troupes de [1] l'Illyrie. Cette charge fut le degré par lequel Severe monta à la puissance souveraine. 1.

c. ' Il l'obtint par le moyen de Lætus,

[illegible]2.a|n.S.p.121.2.e.|Dio,l.72.p.826.d.

' c'est à dire de Q. Æmilius Lætus dernier Prefet du Pretoire sous Commode. [Nous ne voyons pas s'il l'estoit dés ce temps-ci.]

Pertin.v.p.55.a.

' Pertinax aprés avoir eu quelque temps le soin des vivres, fut envoyé gouverner l'Afrique en qualité de Proconsul. Il y eut beaucoup à souffrir par les seditions des peuples.

ARTICLE XI.

Le temple de la Paix est brulé.

L'AN DE JESUS-CHRIST 191, DE COMMODE 11. ET 12.

Idat | Cass.d| Spon.p.1[illegible]

Apronianus & Bradua Consuls.

a Noris,ep.cons. p.118.

a LE dernier peut estre un Bradua Mauricus, qui fut Proconsul d'Afrique sous Severe & Antonin [Caracalla.]

Add|Grut.p.356.1.

' Dans une inscription qui paroist faite sous Severe on trouve un M. Valerius Bradua Mauricus. Mais il n'est qualifié que Pontife : & ainsi ce n'est pas le Consul de cette année.

Onuph.p.238.d.

' Onuphre donne à cet Apronien le nom de Cassius : [2] [& ainsi il paroist que c'est le pere de Dion Cassius l'historien.] La chronique d'Alexandrie oublie ces Consuls, & leur année. 2.

Herod.l.1.p.482.a|483.a|D.o,l.72.p.829.

Eusebe y place le grand embrasement ' que les historiens mettent entre les prodiges & beaucoup d'autres malheurs qui arriverent à Rome un peu avant la mort de Commode. [Ainsi il appartient à cette année ou à la suivante.]

Herod.l.1.p.482.b.

' Le feu prit tout d'un coup la nuit au temple de la Paix, precedé d'un petit trem-

1. Spartien dit *de la Germanie* ; ce qui est faux, ou fort impropre ; les armées de la Germanie dans l'usage des historiens marquant celles qui defendoient le Rhein. Or il est certain que celles dont Spartien parle ici, estoient dans l'Illyrie sur le Danube.

2. Il le cite de Dion & de Capitolin : je ne le trouve dans aucun des deux.

blement de terre qu'on crut l'avoir produit : [car on n'entendit point de tonnerre,] & le temps n'y paroissoit point disposé. ' Neanmoins Dion dit que le feu vint d'une des maisons voisines. [" Ce temple avoit esté basti par Vespasien aprés la ruine de Jerusalem pour y mettre les plus riches dépouilles du temple des Juifs.] ' On en parle comme du plus grand & du plus bel edifice qui fust dans Rome, enrichi de quantité d'ornemens. ' Les gens de lettres avoient accoutumé d'y tenir leurs assemblées ; & il semble qu'on y conservoit leurs ouvrages. ' Beaucoup de personnes y mettoient aussi ce qu'ils avoient de plus precieux, comme dans un lieu extremement seur. ' C'estoit encore le magasin des [épiceries] que l'on apportoit d'Egypte & d'Arabie : ' de sorte qu'en une nuit bien des riches se trouverent pauvres. Car le temple fut brulé tout entier ' avec tous les batimens qui l'environnoient. Galien se plaint qu'un grand nombre de ses ouvrages y estoient peris.

Dio p. 829. b. — V. Vespasié § 12. — Herod. p. 482. b. — Gal. libr. t. 4. p. 363. a. c. — Her. p. 482. d. — Dio, p. 829. b. — Herod. p. 482. b. c. d | Gal. libr. p. 363. a.

' Le feu se répandit ensuite en beaucoup d'endroits de la ville, & y consuma les plus beaux edifices, particulierement le temple de Vesta. Les Vestales s'enfuirent au palais avec la statue de Pallas, qu'on pretendoit avoir esté apportée de Troie, & n'avoir jamais esté veue depuis, comme elle le fut alors. ' Mais le feu gagna [1] le palais mesme, & en reduisit en cendres beaucoup d'endroits : & il s'en fallut peu que tous les papiers qui regardoient le gouvernement ne fussent brulez.

Her. p. 482. c. d | Euf. chr. — Dio, p. 829. b.

' On fit tout ce que l'on put pour éteindre l'embrasement : les soldats y jettoient quantité d'eau avec le peuple : Commode mesme revint pour cela de la campagne. Mais tous les efforts des hommes furent inutiles. Il brula tous les endroits où il s'estoit attaché, & puis s'éteignit de luy-mesme, ' ou par les pluies qui survinrent aprés qu'il eut duré plusieurs jours. Et les payens mesmes reconnurent que c'estoit un effet de la puissance de Dieu, qui l'avoit fait commencer & finir quand il luy avoit plu. On pretendit qu'il presageoit des guerres, sur tout lorsqu'on vit celles qui s'éleverent bientost aprés. ' Quelques uns croyent qu'on a voulu marquer cet embrasement dans les livres des Sibylles.

c. — Herod. p. 482. d. — Euf. chr. n. p. 226. 2.

' Pertinax aprés le gouvernement de l'Afrique eut celuy de Pertin. v. p. 55. a.

1. Nous suivons le texte qui porte παλάτιον. Mais ne faudroit il point παλλάδιον, le temple de Pallas & de Vesta ? Neanmoins Eusebe marque l'embrasement du palais de Rome, aussibien que de la maison des Vestales.

Juli.v.p.60.d. Rome. 'Julien luy succeda en Afrique; d'où il estoit déja revenu à Rome dans les premiers mois de l'an 193.

ARTICLE XII.

De Niger, Severe, & Albin.

L'AN DE JESUS-CHRIST 192, DE COMMODE 12. ET 13.

Idat|Chr|Alex| Gruter.p.56.4| 84.1. '*M. Commodus Augustus VII. & P. Helvius Pertinax II. Consuls.*

[LEs armées Romaines estoient commandées en ce temps-ci par trois Generaux, qui firent bien du bruit l'année suivante, Niger, Severe & Albin.] 'Niger, comme nous avons déja dit, avoit obtenu le gouvernement de la Syrie par le moyen de l'athlete Narcisse, 'à la place d'Emilien, qui fut fait gouverneur d'Asie. a On raporte que les peuples de la Palestine demandant quelque remise à Niger, parce que leurs terres estoient trop chargées d'imposts, il leur répondit fort durement: Je voudrois vous faire payer l'air mesme que vous respirez. [Si ceci s'entend des Juifs, ils meritoient bien cette réponse.] Il y eut vers ce temps-ci quelque guerre contre les Sarrasins, où les troupes Romaines furent défaites par ces barbares [depuis si celebres, mais dont le nom paroist ici pour la premiere fois dans l'histoire.] 'Il semble neanmoins qu'ils ayent déja fait parler d'eux sous M. Aurele. Jusque-là on ne les trouve que dans Pline & dans Ptolemée.

Nig.v.p.74.c. — Herod.l.3.p.515.e|516.b. — a Nigr.v.p.77.a,b. — Amm.l.14.p.8.b| n.p.12.

[On ne sçait rien de ce que Severe fit dans l'Illyrie,] 'mais seulement qu'il y acquit beaucoup de reputation: '& il songeoit déja à s'élever à l'Empire, en semant de mauvais discours contre Commode parmi les soldats; ou au moins on le persuadoit ainsi à Commode. On disoit la mesme chose de Nonius Murcus, [qui pouvoit commander les troupes de la haute ou de la basse Germanie.] 'Commode pour empescher que les Gouverneurs & les Generaux des armées ne se revoltassent, retenoit leurs enfans à Rome comme des ostages de leur foy; & on le marque nommement de ceux de Severe, d'Emilien, [& de Niger.]

Sever.v.p.65.d. — Albin.v.p.80.a. — Herod.l.3.p.516.b.c.d.

Albin.v.p.79.80. 'On trouve dans Capitolin, que sur ce qu'on disoit que Severe & Murcus songeoient à se revolter, Commode [pour estre

entierement assuré du secours d'Albin, qui avoit beaucoup de reputation dans la guerre, le fit passer de quelque province moins importante au gouvernement de l'Angleterre,] & en
B. mesme temps luy écrivit de sa main, que [1] s'il en voyoit quelque necessité, il pourroit prendre le titre de Cesar, & les marques ordinaires de cette dignité : & il luy envoya en mesme temps des ordres pour prendre sur les finances l'argent qu'il faudroit en ce cas donner aux soldats. 'Albin, dit-on, ne voulut pas prendre le titre de Cesar, de peur d'estre entrainé par la ruine de Commode, qu'il jugeoit ne pouvoir finir que d'une maniere tragique. Capitolin appuie cette particularité sur di- p.80.b.
Note 5. verses pieces qu'il donne pour originales : [& neanmoins " il s'y rencontre des difficultez qui nous empeschent de la regarder comme certaine.] 'Ce qui est constant, c'est qu'Albin receut de Commode le gouvernement de l'Angleterre, & qu'il l'avoit encore aprés la mort de ce prince. p.84.c.

'Capitolin ajoute qu'il courut un faux bruit en Angleterre que Commode avoit esté tué; surquoy Albin haranguant ses troupes témoigna un grand desir de voir abolir la monarchie, & revivre l'ancienne autorité du Senat, sous laquelle on n'auroit point veu les crimes des Domitiens & des Nerons; Que Commode mesme auroit beaucoup mieux valu, s'il eust eu le Senat à craindre; Que pour luy il ne vouloit point prendre le nom de Cesar que Commode luy avoit offert; qu'il souhaitoit que tous les autres en usassent de mesme; qu'ils se soumissent à l'autorité du Senat, & qu'ils n'attendissent que de luy les dignitez & les recompenses que peuvent meriter des citoyens. 'Le Senat ne put s'empescher de témoigner de la joie en apprenant cette nouvelle, & mesme par des acclamations publiques, si on le veut croire sur l'autorité de Capitolin. Commode au contraire en fut tres irrité, comme il le témoigna par une lettre qu'il en écrivit aux Prefets du Pretoire, & envoya Junius Severus pour succeder à Albin. [Si ces faits sont veritables, il faut dire que Junius ne put pas arriver en Angleterre avant qu'on y eust sceu la mort de Commode.] c.d.e. c|95.a.

1. *Si necessitas fuerit*; ce qui est difficile à entendre.

ARTICLE XIII.

Commode est empoisonné & étranglé.

Dio, l. 72. p. 824-827 Herod. l. 1. p. 483-485. a Dio, p. 827. a. 'DION & Herodien ne rempliſſent la fin de l'hiſtoire de Commode que de ſes folies, & des ſpectacles qu'il fit repreſenter [a] durant les quatorze derniers jours de ſa vie, dont il fut luy-meſme le plus extraordinaire & le plus ridicule perſonnage. Herod. p. 484. b| Dio, p. 826. a, 827. a. 'L'un & l'autre y eſtoit preſent, & le premier en qualité de Senateur. Commode y fit admirer ſon addreſſe à tirer de l'arc: b Herod. l. 1. p. 484. c. d. [b] & on remarque entr'autres qu'une " panthere ayant πάρδαλις. attrapé un homme, & eſtant preſte à le déchirer, il luy tira une fleche avec tant de promtitude, d'addreſſe, & de force, que la panthere tomba morte, avant que d'avoir fait aucun mal à l'homme. [Mais cela ne ſert qu'à nous faire voir qu'on peut exceller en bien des choſes, & eſtre neanmoins l'horreur & la riſée de Dieu & des hommes, lorſqu'on ne ſçait pas s'acquiter des devoir eſſentiels à ſon état.] Dio. l. 72. p. 827. a. 'Pompeien ſon beaufrere aima mieux s'expoſer à la mort, que d'entrer ſeulement au lieu où le fils de M. Aurele paroiſſoit en un eſtat ſi indigne de ſon rang. b. 'Beaucoup de perſonnes du ſimple peuple eurent la meſme honte: d. '& les Senateurs qui ne pouvoient s'exemter d'y eſtre, mettoient à l'exemple de Dion des feuilles de laurier dans leur bouche, afin que cette amertume les empeſchaſt de rire de tant de folies; ce qui euſt eſté pour eux un crime capital & irremiſſible.

[N'eſtant pas encore content de toutes les folies & de toutes les cruautez qu'il avoit faites,] p. 828. a. 'il vouloit paroiſtre publiquement le premier jour de l'an [193.] en Conſul & en gladiateur tout enſemble, & pour cela faire tuer [la nuit de devant] Erucius Clarus & Soſius Falco deſtinez pour commencer ce jour-là leur Conſulat. Herod. l. 1. p. 486. a. b. 'Il dit la veille ſon deſſein à Marcia, & qu'il vouloit ſortir ſolennellement le lendemain non du palais avec les marques de la dignité imperiale, comme la ſolennité de ce jour le demandoit, mais de la maiſon des gladiateurs, armé en gladiateur, & accompagné des autres gladiateurs. Marcia ſe jetta à ſes pieds, & le conjura avec larmes de penſer à ce qu'il faiſoit, & qu'il expoſoit ſa vie en la confiant à des gens "ſans foy & ſans honneur: il ne l'écouta point, mais ordonna à ἀπεγνωσμένοις. Lætus Prefet du Pretoire, & à Eclecte alors ſon grand Chambellan,

bellan, de luy aller preparer l'appartement qu'il s'estoit fait faire chez les gladiateurs, afin qu'il en partist le lendemain pour aller faire le sacrifice solennel. Ils tascherent aussi de le détourner d'une pensée si indigne : mais il se fascha contr'eux, ' & leur fit mesme quelques menaces. Dio, l. 72. p. 823. a.

' Il se retira ensuite dans sa chambre, comme pour dormir; car c'estoit vers l'heure de midi; & là il écrivit sur un " papier les noms d'un grand nombre des premieres personnes du Senat, dit Herodien (' car Capitolin n'en met que quatorze) [a] qu'il vouloit faire tuer pour " s'emparer de leurs biens afin d'avoir dequoy satisfaire ses prodigalitez : [b] & à la teste estoient Marcia, Lætus & Eclecte : il mit ensuite le billet sur son lit, [c] & puis s'en alla prendre le bain [pour disner,] & se remplir de vin à son ordinaire. Cependant un petit enfant qu'il faisoit élever auprés de luy, estant entré dans la chambre, & ayant trouvé le papier, le prit & l'emporta pour se jouer. Marcia le rencontra avec ce papier à la main; elle le luy osta de peur que ce ne fust quelque chose de consequence, & fut bien étonnée d'y voir ce que Commode luy preparoit pour le premier jour de l'an. Elle en avertit Lætus & Eclecte; [& des gens qui n'avoient rien à esperer hors de cette vie] n'eurent pas de peine à convenir qu'il falloit prevenir celuy qui la leur vouloit oster.

Margin: Herod. p. 485. c. d. — φιλύρας. — Com. v. p. 48. e | 49 c. — &c. — a p. 48. e Her p. 486. d. — b Herod. p. 485. c. d. — c p. 487.

[Voilà comment Herodien raconte la conspiration faite contre Commode :] ' & Capitolin le confirme. [d] Dion qui avoit déja raporté une histoire toute semblable de la mort de Domitien, [e] se contente de dire que Lætus & Eclecte, las de souffrir la conduite de Commode, & effrayez des menaces qu'il venoit de leur faire, conspirerent avec Marcia pour le tuer. ' On pretend que Pertinax sceut leur dessein, & ne le détourna pas : ce que les payens qui l'estimoient d'ailleurs, n'ont pu approuver. ' Cependant si l'on suit Dion & Herodien, il n'en a sceu quoyque ce soit. [f] Ceux qui voulurent tuer Domitien, s'assurerent auparavant que Nerva accepteroit l'Empire de leur main. [Mais à l'égard de Commode on n'eut guere que le loisir de resoudre & d'executer, sans songer à autre chose.]

Margin: Comm. v. p. 49. c. — d Dio, l. 67. p. 766. 767. — e l. 72. p. 827. 828. — Pertin. v. p. 55 a | Jul. cæs. p. 14. — Herod. l. 2. p. 490 | 497. c d. Com. v. n. C. p. 104. 1 f | Dio. l. 73. p. 830. a. b. — f Dio, l. 67. p. 767 a b.

' Les conjurez resolurent de tenter le poison. Marcia qui avoit accoutumé de luy presenter à boire, le luy donna lorsqu'il revenoit tout échauffé du bain, aprés avoir couru ou tué quelques bestes. Il se sentit bien-tost la teste chargée; & croyant qu'il avoit besoin de dormir, (car il dormoit à toute sorte d'heures) il ne s'en étonna point : & Eclecte fut bien aise d'a-

Margin: l. 72. p. 828. b. c | Herod. l. 1. p. 487. 488 Comm. v. p. 52 a.

voir cette occasion de faire retirer tout le monde; outre que la nuit commençoit déja. S'étant bien-tost réveillé, il commença à "sentir des étourdissemens, & à vomir, soit qu'il eust pris du contrepoison, soit parce que son estomac estoit chargé de vin & de viandes. ἰλιγγιᾶν.

Dio,l.72.p.828. c. | a Her. l.1.p.488. b.c. | b c|Dio,p.828.c| Comm.v.p.52.a.

'Il se douta bien qu'on l'avoit empoisonné, & menaça les coupables: [a] d'ailleurs comme il vomissoit beaucoup, il pouvoit jetter tout le poison & réchapper. [b] Ainsi les conjurez resolus de tout hazarder, firent venir l'athlete Narcisse, qu'ils avoient gagné par de grandes promesses: & celuy-ci qui estoit jeune & fort, se jetta sur luy, & l'étrangla lorsqu'il prenoit le bain selon Dion. Victor dit que son medecin qui estoit de la conspiration, luy ayant conseillé d'aller faire exercice, [Narcisse] qui vint lutter contre luy, le prit au cou comme par jeu, & l'étrangla effectivement.

ARTICLE XIV.

Suites de la mort de Commode: Quelques évenemens de son regne.

Dio,l.72.p.828. b. | c c.

'C'EST ainsi que mourut Commode dans la nuit qui finissoit l'année [192.] [c] Il a vécu trente-un an & quatre mois [depuis le 31. aoust 161.] & a regné douze ans, neuf mois, & quatorze jours [depuis le 17. mars 180. que mourut son pere.]

Euf.chr.n.p.226. | a Comm.v.p.51. | a,55.d|Chr.Al.

'Il fut tué dans le palais appellé de Vectile sur le mont Cælius, où il logeoit alors, parce qu'il ne pouvoit dormir, disoit-il, dans le palais imperial.

Herod. l.2.p. 489.a.b.

'Les conjurez envelopperent son corps dans une méchante couverture, & deux valets dont on estoit assuré l'emporterent jusques hors du palais au milieu des gardes, la pluspart yvres ou endormis, comme quelques hardes qu'on envoyoit autre part. On le mit ensuite sur un chariot, '& on l'alla enterrer par le soin de Fabius Chilo designé Consul [1] dans quelque tombeau 1. [que l'on rencontra,] [d] d'où Pertinax le fit depuis transporter dans le mausolée d'Adrien.

c|Dio,l.73.p. 830.c|Comm.v. p.52.c. | d Comm.v.p.52. b

Herod.l.2.p. 489.c|491.d.

'On répandit le bruit qu'il estoit mort subitement d'une apoplexie, ce qui estoit aisé à croire d'un homme qui mangeoit sans cesse comme luy: [& Eutrope le dit comme le croyant veritable.] 'Dés que le peuple sceut sa mort, chacun se hasta d'en témoigner sa joie, sans attendre que le jour fust venu. 'Le Se- &c.

p.491.b.c. | Dio,l.73.p.830. 831|Comm.v.p. 52.53.

1. εἰς τι (f. τὸ) ἠρίον, qui peut signifier un tombeau, comme ἡρῷον.

nat s'estant aussi assemblé dés la nuit, le declara ennemi, & le chargea de toute sorte de maledictions; ' fit abattre ses statues, [a] & effacer son nom de diverses inscriptions; [b] & fit de grandes instances pour avoir son corps, afin de le mettre en pieces aussibien que ses statues, & le trainer dans le Tibre: [c] & comme Pertinax qui avoit esté declaré Empereur, répondit qu'il estoit déja enterré; [d] on demanda qui avoit esté assez hardi pour luy rendre cet honneur, & on parla mesme de le déterrer.

etc. — Pertin.v.p.55.e| Herod.l.1.p.483.c. — a Comm.v.p.52.b. — b b.d|Dio.p.830.d. — c Dio.p.830.e. — d Comm.v.p.53.c.

' Nonobstant cette horreur & cette detestation publique, qui le faisoit regarder de tout le monde comme un ennemi du genre humain, ' Severe se fit un honneur de se dire son frere, [e] & s'avisa mesme d'en faire un Dieu, luy donna un Pontife, établit une feste en son honneur [& il ne trouva personne entre les payens qui osast luy resister. Et peut-estre que Commode meritoit bien autant de passer pour Dieu que Jupiter.] ' On luy donnoit cette qualité dés devant sa mort, & on luy immoloit des victimes.

Eutr. — Spon.p.176.&c. — e Com.v.p.52.c. — 49.c|Dio,l.72.p.824.e.

[Les lecteurs nous pardonneront sans doute, si nous n'avons pas cru devoir mettre toutes les folies, les impietez, & les autres crimes que l'histoire raporte de luy. Mais nous ne pouvons omettre ce qu'elle nous apprend que ce monstre de cruauté qui faisoit trembler tout le monde,] ' craignoit luy-mesme si fort les moindres personnes, que n'osant se fier à un barbier, il estoit reduit à se bruler la barbe, [comme on le dit aussi du celebre Denys le tyran.] ' On pretend qu'il avoit une fois voulu faire massacrer tout le peuple dans l'amphitheatre, parce qu'il s'imagina qu'on s'estoit raillé de luy, & faire bruler toute la ville; mais que Lætus le détourna de ce furieux dessein.

Comm.v.p.52.b. — p.51.d.

[L'Empire luy estoit neanmoins redevable] ' d'avoir établi une flotte & une compagnie de marchans, pour apporter du blé d'Afrique à Rome, quand celuy d'Egypte manquoit. ' Quelques-
1. uns croyent que cela se fit en 186. fondez [1] sur une medaille [qui peut estre de ce temps-là ou de l'an 190.]

p.52.b|n.C.p.101.2.d. — Bir.p.251| Pagi, 186.§ 3.

L'histoire ne marque point qu'il ait jamais eu d'enfans. Neanmoins nous apprenons d'une medaille " qu'il en a mesme eu plusieurs: [mais ils sont sans doute morts dans l'enfance.]

Spanh.l.7.p.659. — *Liberi Aug.*

2. ' Des personnes habiles [2] croyent que les chifres qu'on trouve dans quelques-unes de ses medailles greques, sont les années

Toinard.

1. *Tr.P.XI.Cos.VI.* La onziéme année de son Tribunat finit au mois d'aoust 186 mais son sixiéme Consulat n'est qu'en 190. Ainsi il faut *Tr.P.XV.* ou *XVI.* ou bien *Cos.V.*

2. M. Toinard en a fait une dissertation exprés imprimée en cette année 1690.

de sa vie, que les Egyptiens ont marquées au lieu des années de son regne, soit par une nouvelle flaterie, parce qu'il estoit né dans la pourpre durant le regne de son pere, ce qui n'estoit point encore arrivé [qu'à Britannicus fils de Claude, soit pour d'autres raisons qui ne nous sont pas connues.]

Com.v p.51 a. ' Outre les seditions que nous avons veu qui avoient esté sous luy en Angleterre, il y en eut aussi dans la Germanie & dans la Dace, " les peuples ou [plutost] les soldats de ces provinces ne voulant point luy obeïr. Il y eut aussi du trouble dans la Pannonie. Mais tout cela fut appaisé par la fidelité des Gouverneurs. On marque encore que les Maures furent vaincus par ses Lieutenans. *provincialibus.*

[Comme il n'est jamais permis aux sujets d'attenter à la personne de leurs princes, quelque méchant que fust Commode, Dio,l.73.p.838. b.c.Juli.v.p.62. c|59.b.c. Dieu prit soin] ' de venger sa mort, sur tous ceux qui y avoient eu part. Julien peu de mois aprés fit tuer Lætus & Marcia : Severe fit exposer Narcisse aux lions ; & [1] le heraud qui marquoit la cause de sa punition, eut ordre de crier ; *C'est celuy qui a étranglé Commode.* Pertin.v.p 58 a| Dio,l.73.p.834. d. ' Eclecte qui passoit pour avoir de l'honneur & du courage avoit esté tué le premier en défendant Pertinax.

ARTICLE XV.

De Julius Pollux, d'Athenée & de quelques autres Auteurs.

Poll.p.1. ' JULIUS Pollux a addressé à Commode lorsqu'il n'estoit que Cesar, & que M. Aurele vivoit encore, les dix livres que nous avons de luy sous le titre d'Onomasticon. C'est un recueil des mots synonymes par lesquels les bons auteurs Grecs ont accoutumé d'exprimer une mesme chose. Phil. soph.38. p.590.b. [Il estoit apparemment l'un des precepteurs de Commode.] ' Il luy plut par sa belle voix, & ce prince luy donna p.589.a.b. la chaire établie à Athenes pour les professeurs en eloquence. ' Philostrate qui le met entre les sophistes, luy attribue la connoissance de la langue greque, le discernement de ce qui estoit bien ou mal écrit, & assez de genie pour l'eloquence, mais peu d'art. On n'avoit pas laissé de conserver quelques pieces de luy, qui avoient de la douceur, sans feu & sans eleva-

1. Outre que les criminels estoient examinez & jugez devant tout le monde parmi les Romains, il paroist qu'on declaroit encore publiquement le sujet de leur condannation, soit par une inscri- Eus.l.5.c.1.p 162.b. ption, comme cela est marqué du Sauveur,] ' & de S. Attale l'un des Martyrs de Lion, [soit par la voix d'un heraud, selon ce que Dion dit ici, κηρύξας.

tion. 'Suidas en marque quelques-unes avec son Onomasticon. Suid. π.p.559.a.
'Il estoit de Naucrate [ville autrefois celebre dans l'Egypte, sur un bras du Nil à qui elle donnoit le nom.] 'Il mourut agé de 58. ans. a.Philst.p.488.d. Philst.p.490.c.

'Il y a dans la bibliotheque du Duc de Baviere une chronique manuscrite d'un Julius Pollux, qui comprend depuis la creation du monde jusqu'au regne de Valens : ce qui montre qu'elle est d'un Chrétien qui vivoit prés de deux cent ans aprés Commode. Voss.h.gr.l.4.c.17.p.453.

[Phrynique estoit du mesme temps & de la mesme profession que Pollux le grammairien.] 'Car il vivoit du temps de M. Aurele, & a aussi addressé quelques écrits à Commode encore Cesar. Photius en avoit lu jusqu'à 35. ou 36. livres qui n'estoient que des recueils des mots, des phrases, & quelquefois des periodes qui luy avoient paru les plus belles dans les bons auteurs [grecs,] mises dans l'ordre de l'alphabet. 'Mais tous ces 36. livres se fussent aisément reduits à six ou sept, si on eust voulu retrancher les choses inutiles, l'auteur qui avoit beaucoup d'erudition, estant aussi un fort grand causeur : & il pratiquoit mesme assez mal les regles qu'il donnoit aux autres pour bien parler. 'Il addressoit ses livres les uns à Commode, 'les autres au sophiste Basilide de Milet, ou "à d'autres de ses amis, leur promettant à la plufpart de leur addresser tous ses ouvrages. 'On a encore aujourd'huy un ouvrage de cet auteur, qui est un recueil des mots Attiques, à la teste desquels on met une lettre à Cornelien faite, dit-on, pour luy dédier ce recueil, '& qui regarde neanmoins un [autre] ouvrage où il avoit ramassé à la priere de Cornelien un grand nombre de mots grecs dont on se servoit alors communément, mais qu'il pretendoit n'estre pas purs & gaster la langue. Il y en comprenoit quelques-uns qu'on trouvoit dans les anciens auteurs : mais il soutenoit que c'estoit des fautes qu'il ne falloit pas imiter. [Photius ne nomme point ce Cornelien entre ceux à qui Phrynique addressoit les 36. livres qu'il avoit veus.] C'estoit un homme fort habile dans les lettres. 'On croit que c'est le mesme qu'Attidius Cornelianus 'gouverneur de Syrie au commencement de M. Aurele, & que [1] l'Attidius Cornelianus aggregé dans un college en l'an 190. est mort en 198. [Je ne ne trouve point Phrynique dans Suidas.] Phot.c.158.p.324.m. p.328.f. p.324-328. &c. p.325.f. Hall.v.Aber.p.114.1. p.115.1. p.114.2. M.Aur.v.p.2..c. Grut.p.300.2.

'Philostrate met un Aristenete de Byzance entre ceux qui ex- Philst.soph.37.p.587.d.

1. Onuphre lit Attilius (*in fast.p.* 238.)

Voff.rhet p.155| celloient en ce temps-ci pour l'eloquence. ' Mais pour celuy
Arifn.l.1.ep.26. p.100. dont on a aujourd'huy quelques lettres, il paroift qu'il n'a vécu qu'aprés la fondation de la nouvelle Rome, [c'eft à dire fous
Arifn.l.1.ep.26. p.93|n.p.218. 219. Conftantin ou depuis.] ' Ce qu'il dit d'un farceur nommé Caramalle, fait juger qu'il pouvoit vivre [vers le milieu du v. fiecle] auffibien que S. Sidoine qui parle auffi de ce Caramalle.
p.98. 'Il paroift neanmoins qu'il eftoit payen [en un temps ou le paganifme eftoit prefque éteint: & fa matiere qui eft toute de fottifes & de badineries, eft entierement indigne d'un homme qui auroit eu la moindre teinture du Chriftianifme. " Ceux qui (Jofias le Mercier.) n'ont pas laiffé de fe donner la peine de travailler fur un auteur
p 170|Steph p. 203 a. qui le meritoit fi peu,] ' avouent qu'on ne fçait point du tout qui il eftoit, mais qu'affurément ce n'eft ni l'Ariftenete dont Eftienne le geographe cite un paffage tiré de fon premier livre fur Phafelide, [& dont neanmoins Voffius ne parle point,] ni
Arifn.n.p.171. celuy qui fut Conful avec Honoré en l'an 404. ' Ils doutent mefme fi ce n'eft point une pure rapfodie, qu'on a publiée fous
p.170. ce nom parce qu'on le lit à la tefte de la premiere lettre. ' Ils ajoutent que ce n'eft prefque qu'un ramas de divers paffages pris de Platon, de Lucien, & de quelques autres, & coufus enfemble.

Athen.l.12. p. 357.t|Voff. h. gr.l.2.c.15.p.232. ' Athenée, dont nous avons aujourd'huy l'ouvrage intitulé Dipnofophifte, [c'eft à dire, Le fouper des favans, vivoit du temps de Commode; & la maniere dont il parle de ce prince fait juger qu'il n'écrivoit mefme qu'aprés fa mort. [" Mais il (Note 6.)
Athen.l 15.p. 677.d.e. a n.l.15.c.5.p.958. a. devoit alors eftre fort agé,] ' puifqu'il avoit connu le poete Pancrate celebre du temps d'Adrien. [a] Car Cafaubon foutient que c'eft Athenée mefme qui parle en cet endroit, & non un Callixene qu'il avoit cité auparavant. [Ainfi Suidas a quelque
Suid α.p.111. raifon ' de le mettre fous M. Aurele. Il le qualifie un grammairien, & nous apprend qu'il eftoit de Naucrate [comme Pollux.]
Voff.h.gr l.2.c. 15.p.232| Ath.n. l.1. c. .p.1|3.a. ' Nous n'avons qu'un abregé ou des extraits des premiers livres de fon Dipnofophifte, faits, comme le croit Cafaubon, à Conftantinople il y a cinq ou fix cent ans. [Cet auteur eft extremement eftimé par ceux qui aiment l'antiquité greque dont il
Voff.h.gr.l.2.c. 15.p.232. eft tout plein.] ' On marque qu'il a fait encore d'autres ouvrages [qui fe font perdus.]

Calv.p.317. ' Calvifius marque fur l'an 190. que quelques Rabins écrivirent alors un livre celebre parmi les Juifs nommé le Michna.

L'EMPEREUR PERTINAX.

ARTICLE PREMIER.

Premier état de Pertinax : Son elevation : Ses emplois sous M. Aurele & sous Commode.



'L'EMPEREUR Pertinax qui regna aprés Commode estoit d'Alba Pompeia [ville du Monferrat,] ' & naquit en un lieu appellé *Villa Martis* dans l'Apennin, qui apparemment estoit proche de la ville d'Albe. ' C'estoit un lieu desert & sauvage, appartenant à un [1] Lollius Gentianus, que Pertinax estant mesme Prefet de Rome, honora toujours comme son patron. ' Il naquit " en l'an 126. le premier jour d'aoust. ' Les auteurs [& les inscriptions] luy donnent le nom de P. Helvius Pertinax. Son pere nommé Helvius Successus estoit un simple marchand, ' qui vendoit du bois " seché d'une certaine maniere pour ne point fumer. [a] On ajoute que " Successus ou son pere avoit esté esclave. Mais toute cette bassesse n'empescha point son fils d'arriver par ses merites jusqu'à la dignité imperiale.

Dio l.73.p.831.b. | Pertin.v.p.52 e | Cap.103.1.c. | Vict.epit. | Pertin.v p 59.e. | p.53.e. | e|54 d.n.C.p.104 1 b c | a Vict.epit.

in agro squalido. | 1. V. la note 3. | &c. | *libertino patre.*

' Pertinax ayant appris de bonne heure le grec & le latin pour avoir quelque moyen de subsister, enseigna la grammaire latine [à Rome.] Mais ne faisant pas grand profit dans cette profession, ' il prit les armes, & " alla servir en Syrie du temps d'Antonin & de M. Aurele. ' Il parut beaucoup dans " la guerre de L. Verus contre les Parthes : [b] ce qui luy fit donner divers emplois dans [2] l'Angleterre, dans la Mesie, dans l'Italie mesme où il eut quelque intendance sur les vivres, dans la Germanie où il commanda la flotte, & dans la Dace. Il fut cassé sur

Pertin.v.p.54.a| Dio,l 73.p.831. b| Vict.epit. | Pertin v.p.54.a. | a Herod.l.2.p.480 d. | b Pertin.v.p.54.a.b.

&c. | depuis 161. jusqu'en 165. | 2.

1. ' Casaubon croit qu'il faut lire Lollianus Avitus, que Capitolin dit avoir avancé d'abord Pertinax, & avoir esté le patron de son pere. Pertin.v.p.54.a|a; Capitol.

2. *In Britannia.* Quelques uns croient qu'il faut *in Bithynia.*

un faux rapport: mais [peu aprés] Pompeien gendre de M. Aurele ayant demandé à l'avoir auprés de luy dans la guerre des Marcomans, il réussit si bien, que M. Aurele éclairci de son innocence, le fit Senateur, luy donna les honneurs de la Preture avec le commandement d'une legion, & l'envoya chasser les ennemys " du pays des Grisons, de la Souabe & de la Baviere. *Rhetias & Noricum.*

b. ' M. Aurele le louoit en toute rencontre, & témoigna estre fasché de l'avoir fait Senateur, parce que sans cela il l'eust fait Prefet du Pretoire. Au lieu de cette charge il luy donna le Consulat, ' malgré les murmures de ceux qui ne consideroient en luy que la bassesse de sa naissance, sans songer qu'ils se tiendroient un jour heureux de l'avoir pour Empereur. Il fut apparemment Consul " en 175. au plustard, avant la revolte de Cassius. ' Il exerça cette dignité sans venir à Rome: & il n'estoit pas mesme encore entré dans le Senat. ' Julien qui regna aprés luy, fut son collegue.

Dio, l.71.p.810.c. — Pertin.v.p.54.c. — V.M.Aurele § 25. — p.59.a|Juli.v.p.60.d.

[En 175. M. Aurele " l'envoya en Syrie contre Cassius, qui ayant bien tost esté tué,] ' ce Prince le rappella pour luy donner la garde du Danube, ' & le commandement des troupes de l'Illyrie, où il acquit une grande reputation parmi les Romains & parmi les ennemis. ' Il gouverna ensuite les deux Mesies, puis la Dace, & enfin la Syrie, d'où il ne revint que sous Commode, lorsque Perennis estoit déja maistre des affaires, [c'est à dire en 183.] & ce fut alors pour la premiere fois qu'on le vit dans le Senat.

V.M.Aurele § 22. — Pertin.v.p.54.c. — Herod.l.2.p.504.d. — Pertin.v.p.54.c.d.

d. ' Il ne demeura guere à Rome: car Perennis luy donna ordre de se tenir dans la Ligurie en la maison de son pere. Il y demeura [prés de] trois ans, durant lesquels il orna ce lieu par un grand nombre d'edifices, laissant au milieu " la petite maison, ou plutost la boutique de son pere sans y rien changer. ' Aprés la mort de Perennis, il fut envoyé en Angleterre, comme on le peut voir sur Commode, " avec la suite des autres emplois qu'il eut sous ce Prince, ' à la mort duquel il exerçoit la charge de Prefet de Rome, [mais non pas] ' depuis beaucoup d'années, comme le dit Herodien.

tabernam. — d.e. — V.Commode § 6.9.10.11. — p.55.a. — Herod.l.2.p.492.a.



ARTICLE

ARTICLE II.

Mœurs de Pertinax.

' PERTINAX avoit ainsi passé par un grand nombre d'emplois militaires & civils ; & toujours avec honneur, dit Herodien, qui l'appelle un homme sage & reglé dans ses mœurs, & d'une vertu tres éprouvée. [Dion n'en parle aussi qu'avec de fort grands éloges.] ' Il loue sa douceur & sa bonté, son excellente œconomie, son soin & son application extreme pour le bien public. ' Nous avons un passage de son histoire, qu'on croit estre tiré d'un discours qu'il fait faire à Severe en l'honneur de Pertinax, où il est dit qu'il n'avoit ni l'humeur rude & altiere des gens de guerre, ni la timidité ordinaire à ceux qui aiment la paix ; qu'il estoit hardi & terrible avec des ennemis & des seditieux, " sage, doux, & juste avec les amis & ceux qui demeuroient dans le devoir ; que la puissance souveraine ne découvrit en luy aucun défaut ; qu'on ne le vit ni " plus foible qu'il ne falloit en des rencontres, ni " plus roide & plus fier en d'autres ; mais que depuis le commencement jusqu'à la fin, il fut toujours grave sans estre triste, doux sans mollesse, prudent sans finesse, exact sans " scrupule, ménager sans avarice, grand & genereux sans arrogance & sans fierté.

Her p 489.d| 492.a.

Dio,l.73.p.832. b.

Val.p.734|a p. 105.

σοφός.

ταπεινότερος.

ὀγκωδέστερος.

ἀκριβολογία.

Aurele Victor l'appelle un homme instruit de toutes choses, qui aimoit & qui suivoit les mœurs anciennes. Un autre Victor dit qu'il aimoit la simplicité, qu'il parloit, mangeoit, se promenoit avec tout le monde comme un égal, & que jamais il ne songea à se venger d'aucune injure.

' Les riches qui aimoient la dépense le blasmoient comme trop ménager ; [d'où peut venir ce que dit Aurele Victor, qu'il épargnoit trop.] Mais Dion le loue de cela mesme, & dit que tous les gens sages l'en louoient aussi : ' & cet historien ne le blasme que de s'estre trop hasté de reformer les abus du gouvernement, sans prendre le temps & les addresses necessaires, comme devoit faire un homme aussi experimenté qu'il estoit. C'est à quoi il attribue sa mort.

Dio,l.73.p.831. d.

p.834 e.

[Il n'y a donc que Capitolin qui parle assez desavantageusement de Pertinax.] ' Car il dit que s'estant conduit avec beaucoup d'integrité durant la vie de M. Aurele, il commença estant gouverneur de Syrie à vouloir amasser de l'argent, jusqu'à

Pertin.v.p.54. c.d|57.b.

se faire railler par le peuple : de sorte qu'il en revint riche. &c.
[Mais un homme un peu ménager, qui avoit eu la faveur de M. Aurele tres liberal envers ses amis, & les premiers emplois de l'Empire, avoit-il pas pu amasser legitimement & honnestement quelque bien ?] ' Le trafic qu'il fit par ses gens selon Capitolin, dans les trois ans qu'il vécut dans ses terres sous Commode, [n'avoit rien de honteux selon les Romains.] Et avec tout cela ' Herodien fait un éloge de sa pauvreté, dit qu'il avoit moins de bien que toutes les personnes [de sa qualité,] & croit que ce fut en partie pour cela que Commode ne le fit pas mourir, comme tous les autres que M. Aurele avoit aimez.

p.54.d.|58.d.

Herod.l.2.p.489.490.

[Capitolin accuse particulierement son épargne & son avarice.] ' Car il pretend qu'il acquit beaucoup de terres à Vado [prés de Savone, sur la coste de Gennes,] aprés en avoir ruiné les possesseurs par des usures; qu'il vendoit les charges de ses gouvernemens, & des armées qu'il commandoit, ' qu'il avoit toujours continué à trafiquer, mesme estant Empereur ; qu'il aimoit les presens; ' qu'il recevoit mesme de l'argent pour restituer les biens que Commode avoit usurpez, ' & qu'il vivoit avec une epargne qui passe tout ce qu'on en peut dire. [Si tout cela est veritable, il estoit certainement tres avare :] ' Et neanmoins Capitolin dit seulement qu'on le soupçonnoit de l'estre. &c.

Pertin.v.p.57.b.
p.58.d.e.
p.57.b.
p.58.b.c.
p.57.b.

' Il ajoute qu'il avoit plus de civilité que de liberalité, plus de promesses que d'effets, & que tous ceux qui en parloient avec liberté, l'appelloient " un homme de belles paroles; ' en un mot, qu'on ne l'avoit jamais cru sincere, [a] & qu'on ne l'avoit pas beaucoup aimé : [ce qui n'a guere de raport avec ce que tous les autres en disent :] ' qu'il passoit pour n'estre pas fort chaste, & ne se mettre guere en peine que sa femme le fust ; ' & qu'il avoit mesme eu assez de malignité pour contribuer à la mort d'Antistius Burrus, & d'Arrius Antoninus par les [faux] avis qu'il avoit donnez contr'eux à Commode. [Cet auteur qui ramassoit avec aussi peu de discernement que d'ordre tout ce qu'il trouvoit, & qui raporte quelquefois des choses qui se contrarient, a suivi sans doute en cela des memoires ou des bruits de personnes qui n'aimoient pas Pertinax : car il ne le connoissoit pas par luymesme, comme Dion & Herodien, n'ayant vécu que cent ans aprés.] ' Julien l'apostat ne le reprend dans sa satyre que " d'avoir eu quelque part à la deliberation où on resolut de

p.58.b.c|Vict.epit.
Pertin.v.p.58.b.a d.
e.
p.54.e.
Jul.Caes.p.14.
χρηστολόγος.
V. Commode § 13.

tuer Commode : [ce qui est au moins tres incertain, comme on le verra par ce que nous allons raporter.

imperatoria. ' Pour son exterieur, il avoit une taille " avantageuse, & assez pleine, la barbe longue, l'air venerable & majestueux, & il ne manquoit pas d'éloquence. ' Il avoit l'esprit excellent, & le corps sain & robuste, sinon qu'il estoit un peu incommodé des jambes. Pertin.v.p.58.b. Dio,l.73.p.830.d.

ARTICLE III.

Pertinax refuse l'Empire, & l'accepte enfin.

L'AN DE JESUS-CHRIST 193.

NOTE I. ' *Q. Sosius Falco, & C. Julius " Erucius Clarus Consuls.* Idat.&c|Onu.in fas.p.239.c.

[APRES que Commode eut esté étranglé le soir du dernier jour de l'an 192. Q. Æmilius] ' Lætus Prefet du Pretoire, & Eclecte [ou Electe] Chambellan de Commode, qui avoient esté les auteurs de sa mort, ne trouvant personne dans le Senat qui fust plus digne de regner que Pertinax, ' ils vinrent " chez luy au milieu de la nuit avant que l'on sceust ce qui se passoit, accompagnez de peu de soldats qui estoient tout à fait à eux. ' Pertinax crut, dit Herodien, qu'ils venoient par ordre de Commode pour le tuer : il ne laissa pas de dire qu'on les fist entrer dans sa chambre : & sans changer de visage ni de posture, il leur dit couché sur son lit que se voyant resté seul [avec Pompeien] des amis de M. Aurele, il n'y avoit point de nuit qu'il ne crust devoir estre la derniere de sa vie ; qu'ainsi ils n'avoient qu'à executer leur commission. Herod.l.2.p.489.c.d. p.490.a|Dio,l.73.p.830.a. &c. Herod.p.490.b.c.

' Lætus luy dit que le tyran mesme estoit mort, & qu'ils venoient luy donner l'Empire. Il crut qu'on le vouloit tromper : ' & sur cela Eclecte luy montra par le memoire de Commode, que la crainte d'estre tuez eux mesmes les avoit obligez de le tuer. ' Avant que de se rendre il envoya un de ses amis où ils luy dirent qu'estoit le corps de Commode ; & ne pouvant plus alors douter de sa mort, ' il consentit à s'en aller d'abord au camp des Pretoriens avec Lætus qui en estoit Prefet, & tout ce qu'il put assembler de gens " sans faire de bruit, ' mais en faisant neanmoins dire dans la ville que Commode estoit mort d'apoplexie, & que Pertinax regnoit. c.d. e. Dio,l.73.p.830.a.b. b|Herod p.491.a. κρύφα. Herod.p.489.c|491.b.

' Les soldats furent surpris de le voir au camp [à l'heure qu'il Dio,p.830.b.

Herod.p.491.a. b|Pertin.v.p.55. a.b. estoit :] ' car c'estoit assez long-temps avant le jour. Lætus les fit assembler, leur dit que Commode estoit mort d'apoplexie, mais qu'il leur amenoit un nouveau Prince dont le merite ne &c. pouvoit estre inconnu à des soldats, & qui seroit receu avec une extreme joie de toutes les armées de l'Empire, puisque ses grandes actions l'avoient rendu celebre par tout.

Pertin.v.p.55.a.b. ' Pertinax parla aussi, dit qu'il acceptoit l'Empire parce qu'on Dio,p.830.b. l'y contraignoit, ' & promit à chaque soldat " prés de mille 3000.dragmes. francs par teste : ce qui les luy eust gagnez, s'il n'eust ajouté qu'il esperoit par leurs secours reformer bien des choses qui s'étoient faites mal à propos. Cela leur fit croire qu'il vouloit leur oster divers privileges que Commode leur avoit donnez, & les mécontenta extremement. Ils le dissimulerent neanmoins pour Pertin.v.p.55.b. lors : ' & un petit nombre ayant commencé à l'appeller Auguste, Herod.p.492.b.c. ' les autres suivirent, n'osant, dit Herodien, resister à la foule du peuple qui les environnoit. [a] Car la nouvelle de ce qui se a p.491.b.c. passoit s'étant bientost répandue, parce que chacun se hastoit &c. p.490.d. de la dire aux autres ; ' comme tout le peuple aimoit & honop.491.c. roit Pertinax, ' la pluspart coururent au camp, de peur que les soldats accoutumez sous Commode à la violence & au pillage, n'eussent peine à recevoir un homme qu'on savoit aimer l'ordre & la discipline.

p.492.c. ' Les soldats luy firent donc serment de fidelité, & aprés le sacrifice, ils sortirent tous avec luy couronnez de laurier, & le Dio,p.830.c| peuple avec eux ' pour le mener [1] au Senat. [b] Il ne voulut point 1. Pertin.v.p.55.b. b Herod.p.492.493. qu'on portast devant luy ni le feu ni les autres marques de la dignité imperiale. [c] La nuit duroit encore lorsqu'il arriva au Sec Dio,l.73.p.830 c|Pertin.v.p.55.b.c. nat. [d] Les Consuls Falco [& Clarus,] tous les Magistrats, [e] & les autres Senateurs se hasterent de l'y venir saluer, & de luy d Pertin.v.p.55.c. donner le nom d'Auguste & d'Empereur. [f] Il les receut tous e Herod.p.493.a. avec toute la civilité qui se pouvoit dans cette foule. [g] Pompeien f Dio,p.830.c. g Pertin.v.p.55.b. y vint avec les autres, & ne put s'empescher en le saluant de pleurer la malheureuse fin de Commode son beaufrere. Pertinax le pressa de vouloir qu'il luy cedast l'Empire ; mais il s'excusa de l'accepter.

b. ' Tout ceci se passa selon Capitolin, avant que d'entrer dans Herod.p.493.a| Dio,p.830.c.d. la salle où se tenoit le Senat. ' Quand on y fut entré, Pertinax témoigna le mesme desir de se décharger de l'Empire à cause de son age & de ses incommoditez, sur quelqu'un dont la no-

Herod.p.492.c.d.e. 1. Herodien dit qu'il fut au palais, & y attendit que le jour fust venu pour aller au Senat. [Cela a peu d'apparence, & est contraire aux autres historiens.

blesse eust plus de proportion avec cette eminente dignité. ' Il craignoit en effet que les personnes de qualité n'eussent peine à luy obeïr à cause de la bassesse de sa naissance : ' & Capitolin [qui luy est d'ailleurs si peu favorable,] dit qu'il souhaitoit sincerement de quitter l'Empire, & qu'il eut toujours de l'aversion pour la souveraineté & " pour tout ce qui la marquoit. ' Il allegue pour le prouver une lettre de Pertinax mesme, qu'il avoit leue dans Marius Maximus.

Herod. p. 492. c. d. | Pertin. v. p. 58. d. | *imperialia.* | p. 59. d.

[Pertinax ne se contenta pas de demander en general qu'on élust un autre Empereur.] ' Il proposa mesme expressément Acilius Glabrio deux fois Consul, & qui faisoit remonter sa genealogie jusqu'à Anchise pere d'Enée ; & il le prit par la main pour le faire asseoir sur le throne imperial. Mais Glabrion ' & tous les autres declarant qu'ils ne vouloient point avoir d'autre Prince que luy, il ceda, & s'assit enfin sur le throne comme Empereur.

Herod. p. 493. a. b. | b | Dio, p. 830. d.

ARTICLE IV.

Pertinax tient sa femme & son fils dans la modestie.

' HERODIEN fait faire un assez long discours à Pertinax pour remercier le Senat de luy avoir donné l'Empire : ' & ce discours fut suivi des acclamations que l'on fit en son honneur. ' Car le Senat ne se lassoit point de le louer, & de charger Commode de toutes sortes d'injures, l'un & l'autre de tout son cœur & sans feinte. ' Les Consuls firent l'eloge du nouveau Prince, [au lieu de celuy qu'ils avoient preparé pour Commode.] Pertinax mesme fit celuy de Lætus, comme reconnoissant que c'estoit à luy qu'il devoit l'Empire : surquoy Capitolin écrit que Falco l'un des Consuls fut assez hardi pour luy faire " quelque reproche d'avoir auprés de luy un homme qui avoit esté le ministre des crimes de Commode ; & que Pertinax luy répondit, Vous estes encore jeune, & vous ne savez pas ce que c'est que d'obeïr. Lætus a fait malgré luy ce que Commode luy a commandé : mais dés qu'il a esté en liberté, il a bien fait voir quels ont toujours esté ses sentimens.

Herod. p. 493. 494. | p. 494. d. | Dio, l. 72. p. 830. 831. | Pertin. v. p. 55. c. | Pertin. v. p. 55. c. d. | NOTE 2.

' Pertinax receut dés le mesme jour le titre de Pere de la patrie, & tous les autres que l'on avoit accoutumé de donner aux Empereurs : ce qu'on dit ne s'estre jamais fait auparavant pour le titre de Pere de la patrie. ' Il voulut qu'on y ajoutast celuy

d | Pagi, 194. § 4. | Dio, l. 73. p. 832. a. b.

de ″ chef du Senat, comme plus populaire, parce qu'on s'en *Princeps.*
Gruter, p. 209. 1. estoit servi dans le temps de la Republique. ′ On le trouve en-
core dans une sentence rendue ′ par L. Novius Rufus Propre- le 11. fevrier 193
teur d'Espagne.

Pert. v. p. 55. d | 52. e, Dio, l. 73. p. 833 b. ′ Le Senat decerna aussi le titre d'Auguste à sa femme ″ Flavia V. M. Aurele n. 3.
Titiana. Elle estoit fille de [1] Flavius Sulpicianus, que Pertinax 1.
fit Prefet de Rome au lieu de luy : & on écrit qu'il meritoit cet
Pertin. v. p. 58. e. | a p. 56. a | Dio, p. 833. b. honneur. ′ Pertinax avoit un fils & une fille : [a] & le Senat decer-
na le titre de Cesar à son fils nommé aussi Pertinax. Mais le
pere ne voulut point que sa femme eust le nom d'Auguste, &
dit que son fils auroit celuy de Cesar quand il l'auroit merité;
Euſ. chr. ′ ajoutant qu'on devoit se contenter de luy faire violence en l'o-
Dio, p. 833 b. bligeant d'accepter l'Empire. ′ Il n'estoit pas satisfait de la con-
b. c; Herod. p. 496. b. c. Pert. v. p. 58. d. duite de sa femme : ′ & pour son fils, comme il estoit encore
fort jeune, il craignoit que l'esperance de succeder à l'Empire
ne luy [2] elevast trop le cœur, & ne le gastast. C'est pourquoy il 2.
ne voulut pas non plus le faire demeurer dans le palais, mais le
mit avec sa sœur chez [Sulpicien] [3] leur grand pere, d'où il al- 3.
loit au college, & estoit traité en tout le reste comme les autres
enfans, sans avoir rien de l'éclat & du faste de la dignité im-
Dio, p. 833. c | Pert. v. p. 58. b. periale. ′ Il l'emancipa luy & sa sœur dés le premier jour de son
regne, & leur partagea tout ce qu'il avoit eu estant particulier.
Il les venoit voir de temps en temps, [& leur parloit] non
Occo, p. 336. comme Empereur, mais comme pere. ′ Le fils fut tué sous Ca-
Spanh. l. 6. p. 626. racalla ″ pour une raillerie ingenieuse qu'il fit de ce prince. ′ On V. Caracalla.
ne trouve que peu ou point de medailles de Titienne.

Herod. l. 2. p. 494 d; Pert. v. p. 55. d. | b Pertin. p. 55. e. ′ Au sortir du Senat, Pertinax alla sacrifier au Capitole &
aux autres temples, & puis fut conduit au palais, [b] où il traita
les magistrats & les principaux du Senat selon la coutume des
Empereurs, que Commode avoit interrompue.

Dio, val p. 729. ′ Dion vit ce jour-là pour la premiere fois Pompeien venir au
Senat. Car dans les [dernieres] années de Commode, il estoit
tres peu à Rome, & demeuroit presque toujours à la campagne,
sous pretexte de son age, & de la foiblesse de ses yeux. Mais
tous ces maux, dit agreablement Dion, se passerent sous Per-
tinax, & le reprirent dés que ce prince fut mort; desorte qu'on
ne le revit plus dans le Senat. On dit à peu prés la mesme cho-
se d'Acilius Glabrio. Pertinax honoroit particulierement ces

Seve. v. p. 67. a | n. C. p. 108 2. f.

1. ′ On lit *Flacus* dans Dion : Casaubon corrige *Flavius*. Spartien l'appelle Claude.
2. Au lieu de ὀρχω qui a embarrassé le traducteur, il faut lire ὀγκω.
3. Herodien dit dans la maison que Pertinax avoit avant que d'estre Empereur.

deux Senateurs, & les faisoit asseoir auprés de luy dans le Senat " sur son estrade. ' Il traitoit aussi les autres Senateurs d'une maniere fort civile, & tout le monde avec beaucoup de bonté, écoutant tout ce qu'on luy vouloit dire, & répondant avec douceur.

ἐπὶ τοῦ βάθρου.

l.73.p.831.c| Pert.v.p.57.b|58.d.

ARTICLE V.

Sage conduite de Pertinax.

'Le deuxiéme jour de janvier l'on abatit les statues de Commode, ' & Pertinax les fit fondre pour en faire de l'argent, & remplir l'épargne que Commode avoit laissé presque vide. ' Il fit vendre dans le mesme dessein les armes, les chevaux, & tous les autres meubles de Commode, entre lesquels on marque qu'il y avoit des chariots pour montrer l'heure, & pour mesurer les chemins. Par ce moyen il paya tout ce qu'il avoit promis aux Pretoriens, ' quoique Capitolin dise qu'il n'en donna que la moitié; & fit encore quelque largesse au peuple Romain. ' Il paya mesme ce que Commode avoit promis de donner, ' & diverses choses qui estoient dues depuis plusieurs années. ' Il pourveut aussi tres bien aux vivres. [a] En un mot, il remplit tellement le thresor, qu'il le mit en état de fournir à toutes les dépenses [ordinaires.] Mais ce fut en retranchant beaucoup de frais inutiles; en sorte qu'il reduisit à la moitié les depenses ordinaires du palais. ' Sa table sur tout estoit fort modeste: & chacun voulant imiter le Prince, il se trouva que les vivres devinrent à tres grand marché. ' Ceux de la ville [d'Albe] dont il estoit accoururent à Rome quand ils sceurent qu'il regnoit: mais ils n'eurent de luy rien [de considerable: & c'est ce semble l'origine des mauvais bruits que Capitolin a ramassez.]

&c.

Pertin.v.p.55.e. | Dio,l.73.p.832.c.d. | c.d|Pert.v.p.56.c.d. | Pertin.p.59.d. | p.56.c. | p.57.a. | p.56.c. | a p.57.a. | a Dio,l.73.p.831.c. | Pertin.v.p.58.e.

' Il travailla ainsi à reformer tous les abus, & à s'acquiter de tous les devoirs d'un bon Prince. [b] Il punit severement les delateurs, & imposa des peines à ceux qui feroient à l'avenir ce métier infame, mais plus douces que celles que les autres Princes avoient ordonnées. ' Il rappella tous ceux qui avoient esté bannis pour crime de leze-majesté, & rétablit la memoire de ceux à qui il ne pouvoit rendre la vie, promettant avec serment de n'écouter jamais aucune accusation sur ce sujet. ' Ainsi on

Dio,l.73.p.832.b. | b Pert.v.p.56.b. | a|Dio.p.832.b. | Dio.p.832.b.c.

eut enfin la liberté de pleurer ses parens & ses amis morts sous Commode, & de deterrer leurs os pour les mettre dans les tombeaux de leurs familles. ' Il rendit à leurs maistres les esclaves qui s'estoient glissez dans le palais, & les terres dont Commode s'estoit emparé.

Pert.v.p.56.c.

Dio,val.p.725.

' Il parut alors un homme qui pretendoit estre S. Quintilius Condianus dont nous avons parlé sous Commode, & qui demandoit les biens & les dignitez qu'il avoit eues. Il luy ressembloit de visage, & répondoit fort bien à toutes les questions que les autres luy faisoient. Mais Pertinax luy ayant demandé quelque chose en grec, que Condianus avoit tres bien sceu, il ne put répondre, n'ayant pas mesme entendu ce qu'on luy avoit dit. ' Dion qui le raporte y estoit present : [*mais il ne nous apprend point comment cet imposteur fut traité.]

V. Commode.

l.72.p.820 a.

Pert v.p.56.b.c| n.C.p.105.1.d.

' Pertinax protesta qu'il ne recevroit jamais les successions qui luy seroient deferées par flaterie ou par prejudice des proches & des heritiers legitimes, ou par un droit douteux & contesté ; aimant mieux, comme il le dit dans le Senat, que l'épargne manquast d'argent, que de la voir remplie de richesses par des voyes honteuses & dangereuses : & il fit faire sur cela des arrests & des loix qui sont encore celebres parmi les jurisconsultes. ' Il abolit tous les [nouveaux] imposts que le tyran avoit mis sur les rivieres, sur les ports, & sur les chemins. Il ne voulut point qu'on mist son nom à l'entrée des lieux qui appartenoient au domaine, comme c'estoit l'ordinaire, disant que ces lieux n'estoient pas à luy, mais au public.

Herod.l.2.p. 496.a.b.

p.495.496.

' Il permit à tout le monde de cultiver les terres desertes de l'Italie & des provinces, & mesme celles qui estoient du domaine, & voulut que chacun demeurast maistre absolu & à perpetuité de tout ce qu'il auroit ainsi cultivé, sans mesme en payer aucun impost durant dix ans.

p.495.a.

' Il travailloit ainsi à établir l'ordre par tout. Ceux qui avoient vû M. Aurele, l'aimoient parce qu'il taschoit d'imiter en tout ce prince ; & les autres ne l'aimoient pas moins, lorsqu'ils comparoient la cruauté & les violences de Commode avec la douceur de Pertinax, qui ne travailloit qu'à les faire jouir de leurs biens en paix & en assurance, ' & qui les traitoit plutost en pere qu'en Empereur,

p.494.d.

ARTICLE

ARTICLE VI.

Tout le monde aime Pertinax, hors les Pretoriens & les affranchis.

'LORSQUE le bruit se répandit dans les provinces que Commode estoit mort & que Pertinax regnoit, on n'osa d'abord témoigner le croire; & mesme plusieurs des Gouverneurs firent mettre en prison ceux qui en avoient apporté la nouvelle. Ce n'estoit pas qu'on ne souhaitast qu'elle fust vraye, mais on avoit une opinion si differente de Commode & de Pertinax, qu'on esperoit que celuy-ci pardonneroit à ceux qui auroient fait difficulté de le reconnoistre, & que Commode ne pardonneroit point à ceux qui auroient témoigné croire qu'il fust mort. ' Aussi lorsque cette nouvelle fut assurée, elle fut receue avec une extreme joie dans toutes les provinces, & par les armées, & par les peuples, & mesme par les nations étrangeres amies des Romains. Pour les autres barbares, la crainte & le souvenir des victoires de ce grand Capitaine, & la persuasion où l'on estoit qu'il vouloit rendre justice à tout le monde, & qu'il estoit aussi incapable de prendre ce qui ne luy appartenoit pas que de remettre de ses droits par lascheté & par foiblesse, firent qu'ils se hasterent de luy envoyer demander la paix. ' Quelques barbares avoient deputé à Commode avant sa mort, & leurs ambassadeurs s'en retournoient déja aprés avoir receu de luy de grandes sommes d'argent pour [faire ou pour continuer] la paix : Lætus les fit revenir, & leur redemanda cet argent, en leur disant de raporter en leur pays que ce n'estoit plus Commode qui regnoit, mais Pertinax.

Dio,val p. 730. | Herod.l.2.p.495 a.b. | Dio,l.73.p.832. d.e.

' Au milieu de cette joie generale, les Pretoriens & les affranchis du palais estoient tristes & mécontens.[a] Pertinax reprochoit publiquement à ceux-ci, qu'ils estoient cause de ce que le thresor estoit vide, ' & il les resserroit extremement. [b] C'est pourquoy on dit qu'ils avoient eu dessein de le tuer dans le bain ; ' car il n'avoit point d'autres officiers pour le servir. ' Neanmoins comme ils estoient sans armes, ils demeuroient dans le devoir.

p.833.c|Her.l.2. p.495.c. | a Dio,p.833.c. | c|Pert.v.p.58.c. | b Pert.p.58.d. | b.c. | Dio,l.73.p.833.c.

[Pour les Pretoriens ils n'avoient consenti qu'à regret à son elevation :] ' ils craignoient la discipline à laquelle ils voyoient bien qu'il les vouloit obliger : ils aimoient toujours Commode, & ils ne voyoient qu'avec douleur abattre les statues de ce Prince [qui les avoit laissé vivre dans toute sorte de licence.] Ainsi dés le troisiéme jour de janvier, ils voulurent élever à l'Empire Triarius Maternus Lascivius Senateur d'une naissance illustre : mais s'estant échappé d'eux il s'enfuit droit à Pertinax, & puis se retira de Rome. ' Cela obligea Pertinax de confirmer tout ce que Commode avoit accordé aux soldats & aux veterans ; ' mais il ne laissa pas de les obliger de vivre dans l'ordre, & ne souffrit pas qu'ils continuassent les vols, les insolences, les yvrogneries, & les autres crimes que Commode leur avoit permis. ' Les soldats ne pouvant donc voir qu'avec douleur ce qui faisoit la joie de tous les autres, n'obeïssoient qu'avec peine & avec lascheté aux ordres de Pertinax, ' & ils se resolurent enfin de luy oster la vie, pour avoir un autre Empereur qui les laissast faire tout ce qu'ils voudroient.

Pert. v. p. 5?. d. e. | &c. | p 56. a. | Herod. p 495. c | 495. c | Dio, p. 833. c. | Herod. p. 495. c. d. | p. 496. c. d.

' Ils y furent portez par Lætus mesme leur Prefet, [a] qui d'abord avoit témoigné beaucoup de zele pour relever Pertinax & pour décrier Commode : mais il manqua bientost de fidelité, parce que Pertinax ne luy accordoit pas tout ce qu'il pretendoit, ' & rejettoit quelques propositions qu'il luy avoit faites, comme n'estant pas raisonnables.

Pert. v. p. 57. d | Dio, l. 73. p. 833. a. d. | a Dio, p. 832. 833. | Pert. v. p 57. d.

' Il y avoit aussi quelques personnes de qualité mécontentes de ce que Pertinax avoit retranché quelque chose des honneurs que Commode leur avoit accordez sans discretion & sans jugement. ' On pretend que Julien qui luy succeda, eut une grande part à sa mort, [b] poussé à cela par Albin gouverneur d'Angleterre, qui se sentant aimé par le Senat, [vouloit brouiller afin de pouvoir profiter de la permission que Commode luy avoit donnée " de prendre le titre de Cesar.] L'on avoit conseillé à Pertinax de l'associer à l'Empire. [Tout cela n'est fondé neanmoins que sur Capitolin, & on n'en trouve rien dans Herodien ni dans Dion.]

p. 5?. a. b. | &c. | Albi. v. p. 8?. a. b | [illegible] | b Albi. v. p. 8? a. | [illegible] v. Sev. | V. Commode n. 5.

❧❧❧

ARTICLE VII.

Les Pretoriens veulent un nouvel Empereur.

' DURANT que Pertinax eſtoit allé ſur le bord de la mer pour donner quelque ordre aux vivres, les ſoldats furent prés d'enlever Falco qui eſtoit alors Conſul, & de le mener dans le camp pour le declarer Empereur, parce qu'il eſtoit fort riche, & d'une naiſſance illuſtre. [On ne dit point ce qui les empeſcha d'executer leur deſſein,] ' & on ne ſçait point ſi Falco conſentoit luy-meſme à cette entrepriſe. ' Pertinax le crut neanmoins, parce qu'un des eſclaves de Falco ſe pretendant eſtre fils de Fabia ſœur de L. Verus, avoit eu l'effronterie de venir demander le palais comme luy appartenant. Il avoit eſté reconnu pour ce qu'il eſtoit, & Pertinax aprés l'avoir fait fouetter, l'avoit renvoyé chez ſon maiſtre. ' Nous avons veu que le jour que Pertinax fut fait Empereur, Falco luy avoit parlé avec une liberté qu'on peut appeller une inſolence. Dio,l.73 p.833. d. | Pert.v.p.57.d. | c|n.S.p.131. 1.a. b. | v.p.55.c.

' Pertinax averti de ce qui ſe paſſoit, & peut-eſtre par des domeſtiques meſmes de Falco, ' revint promtement à Rome, & ſe plaignit au Senat des mauvais deſſeins du Conſul. Sur cela le Senat eſtoit prés de le condanner, & le traitoit déja d'ennemi. Mais Pertinax ſe leva, & commença à crier qu'il ne pouvoit ſouffrir qu'un Senateur, quelque coupable qu'il puſt eſtre, fuſt puni de mort tant qu'il regneroit. Ainſi il le ſauva, & obtint meſme du Senat qu'il demeuraſt [comme] impuni. On luy laiſſa ſon bien & ſes terres, dans leſquelles il ſe retira, & qui paſſerent à ſon fils aprés ſa mort. p.57.d. | c.d|Dio,l.73.p. 833 d|val.p.730.

' Le diſcours que Pertinax fit dans le Senat au ſujet de Falco, irrita beaucoup d'affranchis & de Pretoriens qui l'entendirent, [ſans qu'on en diſe le ſujet.] Ils en murmurerent tout ouvertement : ' & Lætus [pour les animer encore davantage ſous pretexte de zele pour Pertinax] de qui il diſoit en avoir receu l'ordre, fit executer pluſieurs ſoldats, comme coupables de la conſpiration. Cela ſouleva tous les autres ; & [le 28. de mars] deux ou trois cent des plus mutins partirent du camp l'épée à la main, & s'en allerent droit au palais ' en plein jour. Ils y entrerent par tout ſans reſiſtance, chacun fuyant devant eux, ou par crainte, ' ou parce que " les affranchis & les autres officiers Dio,l.73.p.833. 834. | p.834.a |,Pert. v.p.57.d. | Herod l.2.p. 456.d. | aulici. | Pert.v.p.57 c| Dio,p.834.c.

haïssoient tous Pertinax ; desorte qu'ils animoient encore les soldats, & leur ouvroient toutes les portes. On fut mesme long-temps sans l'en avertir, ' jusqu'à ce que sa femme qui le sceut, courut le luy dire. ' Il envoya Sulpicien son beaupere au camp des Pretoriens pour appaiser le tumulte, ' & Lætus au devant de ceux qui entroient au palais pour les arrester : mais Lætus s'en alla par un autre endroit en son logis la teste couverte [pour n'estre pas reconnu.]

D.o.p.834.b. | p.834.a. | Pert.v.p.58.a.

ARTICLE VIII.

Pertinax est tué dans le palais par les Pretoriens, regretté & honoré de tous les autres.

[COMME les soldats avançoient toujours,] ' on conseilla à Pertinax de se retirer & de se cacher, en attendant que le peuple vinst à son secours : Dion dit mesme qu'il estoit en état de faire tuer tous les seditieux, ayant avec luy les compagnies qui estoient de garde, de la cavalerie, & beaucoup de personnes qui se rencontroient au palais. Mais il crut qu'il luy seroit honteux de fuir devant des soldats, & que sa presence les étonneroit, & les remettroit dans le devoir. Il alla donc au devant d'eux, ' & avec un visage grave & assuré, il leur demanda ce qu'ils venoient faire, & si eux qui estoient chargez de la garde de leur prince, vouloient eux-mesmes le trahir & le tuer, pour estre en horreur à tout le monde, & estre infailliblement punis par quiconque luy succederoit ; Que s'ils regrettoient Commode, ils savoient qu'il n'avoit eu aucune part à sa mort ; mais qu'ils n'avoient pas sujet de le regretter, estant assurez d'obtenir de luy tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement souhaiter sans faire de desordre & de violence.

Herod.p.497.a.b, Dio, p.834.b.c. | Herod.p.497.

' Ils l'écouterent assez long-temps avec respect, [a] & les yeux baissez en terre ; desorte que tout sembloit appaisé. Ils remettoient déja leurs épées dans le fourreau ; ' & plusieurs se retiroient. Mais un seul " Liegeois nommé Tausius l'interrompant lorsqu'il parloit encore, & animant les autres par la crainte de la punition, se jettant sur luy, & le frappant [1] de son épée, Voilà, luy dit-il, ce que les soldats t'envoient. Les autres continuerent, & acheverent de le tuer, ' sans qu'il fist autre chose que

Pert v.p.58.a. | a, Dio p.834.c.d. | a ibid Herod.p.497.498. | è Tungris. | Pert.v.p.58.a.b.

1. Capitolin dit de sa lance.

se couvrir la teste, & prier le ciel de venger son sang. Tous les Chambellans qui l'accompagnoient s'enfuirent 'hors Eclecte, qui seul ne l'abandonna point, mais le défendit autant qu'il put. Il blessa ou tua deux soldats, & fut enfin tué luy-mesme, 'confirmant la bonne opinion qu'on avoit toujours eue de luy. a|Dio,l.73.p. 834.d. Dio,p.834.d.

'Les soldats couperent la teste à Pertinax, & la mettant au bout d'une lance, ils l'emporterent comme en triomphe en leur camp, 'où ils se hasterent de se retirer avant que le peuple accourust. Car ils savoient bien que l'on seroit extremement irrité de cette mort. 'En effet le peuple qui attendoit de luy une reformation generale, en eut une extreme douleur. 'Dés que la nouvelle s'en fut répandue, on ne vit par tout que larmes, que gemissemens, & que trouble : le peuple en fureur couroit par tout pour chercher les meurtriers. Les Senateurs estoient encore plus affligez que les autres, sur tout parce qu'ils voyoient que les soldats ne pouvoient souffrir que des tyrans. [Mais comme ils avoient plus à perdre,] 'ils se cachoient dans leurs maisons, ou dans celles des soldats [de leur connoissance] pour y estre plus en sureté. c,Pert.v.p.59.b. Herod.l.2.p. 498.a. Pert.v.p.59.b. Herod.l.2.p. 498.b. Dio,l.73.p.835. a.

V.Severe. [Nous verrons autre part comment Julien luy succeda en achetant l'Empire des soldats.] 'Ayant encore trouvé le corps de Pertinax dans le palais, il le fit enterrer avec toute sorte d'honneur dans le tombeau de la famille de sa femme, où l'on mit aussi sa teste. On marque qu'il ne parla jamais de luy en public. Pert.v.p.59.b.

'Severe en prenant le nom d'Empereur, prit aussi celuy de Pertinax, croyant par là se faire aimer des soldats d'Illyrie, & de tout le peuple Romain. [Il punit severement ceux qui luy avoient osté la vie,] '& cassa mesme pour venger sa mort, tous les soldats Pretoriens. 'Il luy fit ensuite une pompe funebre fort magnifique, que Dion décrit amplement: il y prononça son éloge, & enfin, dit l'histoire, il le fit Dieu & immortel, avec bien des ceremonies & des honneurs, [qui n'estoient pas pour consoler ce pauvre prince au milieu des feux de l'enfer où il bruloit. Herod.l.2.p.505. c. 509.e|510.d|511. Dio,p.480-842.d. Pert.v.p.59.c. 860.

1. Ce fut peut-estre en cette occasion que l'on] 's'écria [1] avec « des applaudissemens extraordinaires & redoublez: Nous avons « vécu en assurance lors que Pertinax a regné: nous n'avons eu « peur de personne: ô pere plein de bonté; ô pere du Senat; ô V.cã epit.

1. *Ingeminatis ad vocis usque defectum plausibus.*

Pertin. p. 59. c. pere de tous les bons. ' Capitolin dit aussi que le Senat luy rendit un témoignage tres-honorable.

c. d. Dio, l. 73. p. 834. e. ' Il mourut agé de soixante-six ans, sept mois, & vingt-six jours, ou [plutost] vingt-huit, ayant regné seulement quatre-vingt sept jours : de sorte qu'il fut tué le 28. de mars. ' Dans un regne si court, il ne laissa pas de faire des choses fort belles & fort utiles : mais on s'assuroit qu'il en eust encore bien fait de plus grandes, s'il eust vécu plus long-temps. Note 3. Herod l. 2. p. 495. d.



NOTES ET ECLAIRCISSEMENS
SUR LE SECOND VOLUME de l'histoire des Empereurs.

NOTES SUR L'EMPEREUR VESPASIEN.

Pour la page 4. § 1.

NOTE I.

Sur Basilide prestre de l'idole de Carmel.

Tac.hi.l.2.c. 78.p.53.



ʼENTRE les presages que Vespasien avoit eus de son elevation à l'Empire, Tacite remarque qu'il y avoit sur le Mont-Carmel un autel dedié à *un Dieu de mesme nom*, sans temple & sans simulacre; que Vespasien y alla *sacrifier*, & que le Prestre du lieu nommé Basilide *aprés avoir consideré plusieurs fois les entrailles* des victimes, luy promit de grandes choses. ʼSuetonne rapporte à peu peu prés la mesme chose de ce Dieu Carmel; ʼà qui un ancien auteur donne le nom de Jupiter. [a] C'est sur cela, & en rapportant les propres termes de Tacite, que divers auteurs nouveaux nous font un S. Basilide Prestre General de l'ordre des Carmes, & abbé du mont-Carmel, où ils pretendent qu'il y avoit dés l'an 38. une Eglise de la sainte Vierge: [c'est à dire sans parler du reste, que des Chrétiens souffroient qu'on donnast au vray Dieu le nom de Dieu-Carmel; que les Prestres Chrétiens recevoient les sacrifices & les offrandes des payens, & les offroient à Dieu; qu'ils immoloient des animaux hors du temple de Jerusalem, & cherchoient l'avenir comme les payens dans les entrailles des bestes; ce qui n'a jamais esté permis aux Juifs. Ceux qui sont capables de ne pas voir que ce Basilide estoit un prestre idolatre, sont dignes de se persuader les plus grandes resveries.] ʼOn peut voir ce point traitté amplement par Bollandus.

Suet.l.8.c.5. p.758.

Voss.idol.l.2. c.62.p.321.1.

a Pet.l.5.jan. p.257.D.C.

maii.t.3.p.2. 3.4.

p.3.d.e.

Quelques-uns ont cru que ce Basilide estoit celuy mesme que Tacite dit s'estre presenté comme par miracle à Vespasien dans le temple de Serapis, à Alexandrie. Mais celuy-ci estoit un des principaux de l'Egypte; ce qui ne convient gueres à un homme qui demeuroit sur le Mont-Carmel.

Pour la page 8. § 3.

NOTE II.

Distinction des ornemens Consulaires & des Consulats subrogez.

Bar.74.§ 1.2.

ʼBaronius veut que le Consulat que Vespasien eut en l'an 70. n'ait esté conté que pour le premier, quoiqu'il eust déja esté Consul les deux derniers mois de l'an [51.] Il fonde cela sur Dion ʼqui dit que quand un homme avoit eu les honneurs Consulaires, s'il venoit ensuite à estre Consul, cela ne se contoit que pour un premier Consulat, non pour un second. Baronius a suppose que ces honneurs

Dio,l.46.p. 321.a.

Consulaires & les Consulats subrogez Petav. doc. t. 2. p. 840. estoient la mesme chose : ' mais il le suppose sans preuve, & contre la verité. Car par cet endroit mesme de Dion, on voit que Plautien eut les honneurs Consulaires avant que d'estre receu dans le Senat, [au lieu que les Consuls subrogez presidoient au Senat comme on le voit par tout dans L.43 p.237.a. l'histoire,] ' & ne differoient en rien des ordinaires, comme dit Dion, sinon qu'on ne contoit les années que Tac.hi.l.4.c.4.p.67. par ceux-ci. ' Antonius Primus eut les ornemens Consulaires par arrest du Senat de l'an 69. [Le Roy Agrippa & d'autres les ont eus de mesme : mais personne ne dit qu'ils aient esté faits Consuls ;] comme il est certain qu'Arrius Varus qui eut les ornemens Pretoriens par le mesme arrest de l'an 69. [& plusieurs autres Prefets du Pretoire, ne furent neanmoins jamais Preteurs, estant toujours demeurez dans l'ordre des Chevaliers.]

Bar.74.§1| Plin.2.c.13.p.10.c. ' Baronius se fonde encore sur Pline qui joint le troisieme Consulat de Vespasien avec le second de Tite, quoique ce fust le quatriéme de Vespasien, si l'on conte celuy de l'an 51. [Mais il y a bien des choses à dire sur cet endroit, comme nous le verrons dans la note 9. & sans cela] Bar.73.§1| Front.aq.p.119. ' Frontin, comme Baronius l'avoue, joint le troisieme Consulat de Vespasien avec celuy de Nerva, au lieu que selon le conte de Baronius, c'estoit le second. [Il y a donc faute ou dans Frontin ou dans Pline. Mais si Frontin se trompe en ceci, il se trompe encore aussitost aprés, en joignant le cinquieme Consulat de Vespasien avec Dio,l.66.p.751.c. le troisieme de Tite ; ' & Dion se trompe aussi en mettant le sixieme Consulat de l'un avec le quatrieme de Bar.73.§1. l'autre. ' Il est vray que Baronius pour se sauver du dernier, veut que Vespasien ait esté Consul en l'an 73. Mais c'est malgré tous les fastes qui y mettent le Consulat de Domitien. ' 74.§2. Enfin en soutenant que dans les fastes on n'avoit point d'egard aux Consulats subrogez, il est neanmoins contraint d'avouer, qu'on les contoit dans les inscriptions, dans les medailles, & dans les autres monumens publics ; [comme s'il estoit probable qu'on eust conté d'une maniere dans les fastes, & d'une autre dans les autres monumens : ce qui n'eust pu servir qu'à causer de la confusion dans l'histoire.] Idace conte certainement les Consulats subrogez de Vespasien & de Domitien.

NOTE III.

Pour la page 8. § 3.

Des Consuls subrogez en l'an 70.

Onuphre marque dans ses fastes, qu'au premier juillet de l'an 70. Domitien & Mucien furent subrogez dans le Consulat à Vespasien & à Tite ; & à eux au mois de septembre P. Valerius Asiaticus, ' Tac.hist.l.4.c.5.p.87. qui estoit designé Consul à la fin de l'année precedente, [& apparemment le plus ancien de tous ceux qui l'estoient alors. Il y a tout sujet de croire que Mucien qui estoit alors tout puissant, eut bientost un second Consulat :] ' Plin.l.35.c.12.p.850.b. & Pline parle d'un discours qu'il fit dans son second Consulat contre le luxe & les depenses de Vitellius, [ce qui donne encore quelque sujet de croire que c'estoit fort peu aprés la mort de ce Prince.] ' Noris, ep. cons.p.5. Mais pour le Consulat de Domitien on a des preuves qu'il le faut differer à l'année suivante. [Ainsi Mucien peut bien avoir esté subrogé à Vespasien & à Tite avec Asiaticus, à qui Onuphre donne le prenom de Publius, sans que nous en voyions de fondement.

Onuph. in fas.p.207.c. ' Onuphre donne les deux derniers mois de l'année à L. Annius Bassus, & à C. Cæcina Pætus marquez dans une inscription du 17. novembre,

[ma-

[mais on ne voit point en quelle année de Vespasien.] Jos.b.Jud.l.7.c.11.p.675.e. 'Joseph nous apprend que Petilius Cerealis reçut le Consulat dés les premiers mois de cette année, [soit qu'il l'ait exercé dés ce temps-ci, soit qu'il ait seulement esté designé pour l'exercer quelque temps aprés, & ce dernier est apparemment le plus veritable.]

NOTE IV.

Pour la page 10.§ 4.

Pour accorder Suetone & Dion avec Idace sur le rétablissement du Capitole.

Tac.hi.l.4.n.83.p.102. 'Il est visible que selon Tacite Vespasien n'estoit point present lors qu'on posa la premiere pierre du Capitole le 21. juin de l'année 70. Suet.l.8.c.8.p.744.745. 'Cependant Suetone dit que quand il fallut en oster les vieilles demolitions, (ce qui se devoit commencer avant que de mettre la premiere pierre,) il y mit le premier la main, & en emporta quelque chose: Dio,l.66.p.749.c. '& Dion le dit aussi. a Tac.hi.l.4.n.83. a Lipse n'a point veu de moyen d'accorder cette contrarieté: [& je pense qu'on ne peut pas l'accorder entierement. Mais en supposant que Vespasien a fait dans la suite du rétablissement du Capitole ce que Suetone & Dion disent qu'il a fait d'abord, on admet le fond de ce qu'ils disent, & on voit pourquoy ils se sont trompez dans une circonstance.] Car on pouvoit avoir commencé à bastir avant que d'avoir emporté toutes les demolitions.

NOTE V.

Pour la page 11.§ 5.

Etendue de l'isle des Bataves.

Baudr.t.1.p.388.2. 'Si l'Isel doit passer pour une branche du Rhein, comme cela paroist assez probable, [le pays & l'isle des Bataves pouvoit comprendre toute la Hollande moderne, au moins tout ce qui est au delà de la Meuse, toute la Seigneurie d'Utrecht, & ce qu'il y a du pays de Gueldres enfermé entre le Vahal & l'Isel. Cela paroist d'autant plus probable ;] Tac.hi.l.4.c.15.p.9? 'que leur isle estoit partagée entr'eux, & un autre peuple appellé les Caninefates. [Je ne voy pas que sans cela il soit aisé de trouver ce que dit Pline,] Plin.l.5.c.13.p.87. 'que cette isle avoit prés de cent milles de longueur, [c'est à dire quarante lieues communes.] Tac.hi.l.5.c.26.p.122. 'L'entreveue de Cerealis avec Civilis pour la paix se fit sur le fleuve Nabalia [ou Navalia, qui est l'Isel selon Sanson.] Baudr.t.1.p.506. 'Car d'autres l'entendent autrement. [Neanmoins nous n'avons pas osé donner cette étendue à l'isle des Bataves, ne voyant point que ni Sanson, ni M. Valois, ni aucun autre la luy ait donnée.]

NOTE VI.

Pour la page 15.§ 7.

Sur quelques villes des Bataves.

Nous suivons Sanson (*in Labb.*) & M. Valois (*notit. Gall. p.* 40.2.) qui expliquent Arenacum *Arnhem*, Vada *Vvageningen*, Grinnes *Rhenen*, & Batavodurus *Duerstede*, ou *Vvickte Duerstede*. Cependant toutes ces places sont au delà du Rhein hors la derniere: au lieu que selon la narration de Tacite il y a tout lieu de croire que Arenacum & les autres estoient en deçà.

NOTE VII.

Pour la page 20.§ 8.

En quel temps Vespasien est revenu d'Egypte à Rome.

Jos.b.Jud.l.4.c.42.p.905.b. 'Joseph dit que Vespasien se hastoit de regler les affaires de l'Egypte au commencement de l'an 70. pour s'en aller à Rome lorsque l'hyver seroit fini: [& comme nous ne savons rien qui l'ait pu retenir en Orient, on est porté naturellement à croire qu'il partit le plustost qu'il put en 70. c'est à dire sur la fin d'avril, puisque] l.7.c.5.p.971.c. 'Joseph dit qu'il partit durant que Tite

estoit au siege de Jerusalem. [Tacite peut aisément marquer le mesme temps] ' lors qu'il dit qu'il attendoit à Alexandrie *statos æstivis flatibus dies, & certa maris.* ' Cependant Dion remarque que durant qu'il y estoit, le Nil se deborda d'une coudée plus haut qu'à son ordinaire. ' Ce fleuve ne commence à croistre qu'aprés le solstice d'esté, & augmente toujours jusqu'à ce que le soleil entre dans le signe de la Vierge, [vers le 22. d'aoust. Il semble donc que Vespasien soit demeuré jusqu'à ce temps-là en Egypte.] Et en effet ' la suite de Joseph nous porte à croire que Tite n'apprit en Syrie son arrivée à Rome, que tout à la fin de l'année, ' quelque temps aprés avoir celebré à Beryte la naissance de son pere, ' qui tomboit au 17. de novembre. [a] Zonare dit qu'il vouloit attendre que Tite eust pris Jerusalem, pour s'en aller avec luy: mais que comme ce siege duroit longtemps, il se lassa, & s'en alla seul. [Nous n'avons point aussi dans Tacite son depart d'Alexandrie,] ' quoiqu'il conduise l'histoire de Rome jusqu'au 21. juin au moins, [celle de Judée jusques vers le milieu du siege de Jerusalem, & celle des Gaules jusqu'à la fin de l'année. Ce qu'on peut donc dire de certain, c'est qu'il partit d'Alexandrie entre le 14. avril que le siege de Jerusalem commença, & le 8. septembre auquel il finit; qu'il n'estoit point encore à Rome le 21. de juin, comme nous avons dit dans la note 3. ni apparemment en Italie; mais qu'il estoit à Rome quelque temps avant la fin de l'année.]

Tac.hi.l.4.c. 81.p.111. | Dio,l.66.p. 748.c. | Plin.l.5.c.9. p.99.a|18.c. 18.p.464.d. | Jos.b.Jud.l. 7.c.9.p.974. b. | c.8.p.972.e.f. | Suet.l.8.c.2. p.731. | a Zon.p.194. d. | Tac.hi.l.4.c. 55.p.102.

Quelques-uns entendent des vents Etesiens ce que dit Tacite, *statos æstivis flatibus dies operiebatur.* ' Mais ces vents sont contraires à ceux qui veulent revenir d'Orient en Occident.

Suet.l.7.p. 741.n.4. | Tac.hi.l.2.c. 98.p.59.

NOTE VIII.

Pour la page 20.§ 8.

Quand Vespasien a eu la puissance du Tribunat, & le titre de grand-Pontife: De la nouvelle année sacrée.

' Suetone dit que Vespasien ne prit que tard la puissance du Tribunat, & le titre de Pere de la patrie: [c'est à dire qu'il ne les accepta, & ne s'en servit que tard: ce qui n'empesche pas que le Senat ne luy ait donné l'un & l'autre dés la fin de 69. en le declarant Empereur, & qu'on ne les ait mis dessors dans les inscriptions.] Car Goltzius (*p.*49.) en cite une où le titre de Pere de la patrie & la puissance du Tribunat est attribuée à Vespasien lors qu'il estoit designé Consul pour la deuxiéme fois, [c'est à dire dés l'an 69.] ' & plusieurs où la troisiéme année de son Tribunat est jointe avec son troisiéme Consulat [en 71.] & la cinquiéme avec son quatriéme Consulat [en 72. & 73.] Il est vray qu'il en marque plusieurs de son troisiéme Consulat [en 71.] où la puissance du Tribunat est marquée sans chiffre, [comme si c'en estoit la premiere année. Mais elle est assez souvent marquée de mesme dans les années suivantes; ce qui fait voir qu'on ne peut rien conclure de cette omission, non plus que de beaucoup d'autres qu'on peut remarquer dans les anciennes inscriptions.

Suet.l.8.c.12. p.748. | Goltz.p.50.

' Ce qui est dit de Vitellius qu'il ne prit le titre de grand-Pontife qu'aprés estre arrivé à Rome, [nous donne sujet de croire que les autres Empereurs en usoient de mesme.] ' Cependant on donne ce titre à Vespasien dans la medaille mesme qui le qualifie designé Consul pour la seconde fois. [Faudroit-il point dire qu'il y a faute, & qu'au lieu de *Consul II.* il doit y avoir *Consul III.* Des ' personnes habiles croyent neanmoins que

Tac.hi.l.2.c. 90.p.56.|Suet. v.Vit.c.11.p. 715.716. | Goltz.p.49. | M.Toinard.

Taci.hi.l.4. c.3.p.86. comme] ' le Senat luy avoit donné dés la fin de 69. *omnia principibus solita*, dit Tacite, [cela doit aussi comprendre le titre de grand-Pontife.]

Goltz.p.49. 'Dés la fin de l'an 70. Vespasien avoit déja pris cinq ou six fois le titre d'*Imperator*. [Il pouvoit l'avoir pris en 69. pour les Daces & Anicet, (*v. Vitellius* § 11.) & en 70. pour les Sarmates, les Hollandois & les Juifs.

Pagi,an.80. § 3. 'On est assez empesché à dire ce que c'est que *la nouvelle année sacrée* marquée dans quelques inscriptions greques de Vespasien, de ses enfans, & de Nerva, qui se renouvelloit tous les ans comme la puissance du Tribunat, & qui concourt toujours exactement avec les années de leur regne. Ce qu'on en dit de plus probable, c'est que les peuples de l'Orient [toujours prests à flater,] se regardant comme delivrez de la servitude & de beaucoup de maux par le regne de Vespasien, ont fait du commencement de ce regne comme une nouvelle epoque, qu'il leur a plu d'appeller sacrée, soit qu'ils regardassent l'elevation de ce prince comme une faveur particuliere du ciel, [soit parce qu'ils idolatroient leurs Princes, & vouloient que tout ce qui avoit rapport à eux fust sacré, comme si c'eussent esté des divinitez. Mais je pense qu'il faut ajouter, qu'aprés avoir flaté de cette sorte la vanité de Vespasien & de Tite, ils voulurent en faire encore davantage pour celle de Domitien qui estoit plus grande, & faire aussi une nouvelle epoque de son avenement à l'Empire. Car les nouvelles années sacrées de Domitien se commencent de l'entrée de son regne, & non de Goltz.p.56.f. celuy de Vespasien, ' comme font celles de Tite. ' Celles de Nerva com- p.62.c. mencent aussi avec son regne. [Et ayant une fois fait cet honneur à Domitien, c'eust esté une espece d'injure à son successeur, de ne le luy pas faire aussi. Mais peut estre que Nerva fut assez sage pour se moquer de cette folie, & que c'est ce qui a empesché les Orientaux de la continuer davantage.]

NOTE IX.

Pour la page 28 § 12.

Quand Tite a eu la puissarce du Tribunat, & a triomphé.

[Tite ne peut avoir eu la puissance ce du Tribunat avant l'an 71.] puisque ' dans son second Consolat [qui Goltz.p.51. est l'an 72.] il n'en contoit encore que la premiere année selon plusieurs inscriptions, ' la troisiéme [en 74.] p.54. lors qu'il estoit dans son troisiéme Consulat, la cinquiéme [en 76.] dans son cinquiéme Consulat &c. [Il ne peut pas aussi l'avoir eu plus tard,] ' puisqu'il l'avoit déja lors qu'il estoit p.53. designé Consul pour l'année suivante. Et il en contoit la seconde année dans son second Consulat [en 72.] ' la troisiéme [en 73] lors qu'il estoit p.54. designé Consul pour la troisiéme fois, la cinquiéme [en 75.] dans son quatriéme Consulat &c. Il en joint la troisiéme année avec son second Consulat. [Mais c'est parce que ce second Consulat s'étendoit jusqu'au troisiéme, qu'il eut en 74.] ' On en marque jus- p.57. qu'à la onziéme année ; [ce qui prouve qu'il l'avoit receue avant le 13. septembre 71. puis qu'il mourut le 13. septembre 81.]

' Onuphre veut qu'il ait receu ce Onuph.in fas.p.107.a. titre le jour qu'il entra en triomphe à Rome, ce qu'il met le premier de juillet. [Il ne donne aucune preuve de ces deux points, & nous n'en voyons non plus aucune. Le premier pourroit estre assez probable :] ' mais Apol.Ty.l.5. c.14.p.305. 306. on lit dans Philostrate que Tite estant à Argos avant que d'arriver à Rome, avoit déja receu nouvelle qu'il avoit esté declaré Empereur à Rome avec

de grandes prerogatives, & les mesmes honneurs que son pere pour gouverner également avec luy. [On ne sauroit donc douter, selon Philostrate, qu'il n'eust deslors la puissance du Tribunat. Je ne voudrois nullement repondre de tous les faits avancez par cet auteur : mais je ne croy pas aussi qu'il les faille rejetter sans des raisons considerables.] Pagi, an. 71. § 3. 'Casaubon a pretendu qu'il se trompoit de dire que Tite avoit esté declaré Empereur à Rome; puisqu'il avoit seulement esté proclamé Imperator à Jerusalem par son armée comme les autres generaux victorieux. § 4. 'Mais le P. Pagi prouve invinciblement, que dés le vivant de son pere il estoit Empereur comme regnant avec luy. § 5. 'Ce Pere veut qu'il ait receu la puissance du Tribunat le 28. de mars sur des raisons [dont je ne voy pas bien encore la force.] § 2. 'Il est certain neanmoins qu'il avoit déja le titre d'Empereur avant que Domitien fut Consul, & ainsi avant le 5. avril de l'an 71.

§ 5. 6. 'Le P. Pagi met son triomphe dés la fin d'avril, parce que d'une part il n'a pu arriver plustost à Rome (ce qui est assez visible) & que de l'autre Zonare (*p.* 124. *f.*) dit que Domitien estoit alors Consul. § 2. 'Or il l'estoit assurement le 5. avril de cette année, & Suetone nous assure (*v. Dom. c.* 13. *p.* 804.) qu'aucun de ses Consulats n'a passé le premier de may. [Je ne sçay s'il est aisé de croire que Tite soit arrivé sitost à Rome, & il ne seroit peut-estre pas bien difficile de repondre aux raisons du P. Pagi. Mais il vaut autant nous y tenir, puisque nous ne trouvons rien de meilleur.

NOTE X.

Pour la page 29. § 12.

Sur les eclipses de l'an 71.

Plin. l. 2. c. 13. p. 16. Pline dit que le soleil & la lune furent eclipsez tous deux en douze jours, les deux Empereurs Vespasiens estant Consuls, le pere pour la troisiéme fois, & le fils pour la seconde. Au lieu de *douze jours* d'autres lisent *quinze* : [& il est certain que jamais on n'a veu deux éclipses en douze jours.]

Calvis. p. 350. Pagi, p. 11. 12. 'Pour l'année, c'est une faute comme nous avons dit, de joindre le troisieme Consulat de Vespasien, qui est l'an 71. avec le second de Tite qui est l'an 72. On trouve deux éclipses en quinze jours & demi en la 71. une de lune le 4. de mars à huit heures du soir, & une de soleil le 20. suivant à neuf heures du matin : mais on ne trouve point d'éclipse de soleil en l'an 72. dit Calvisius. [De sorte qu'il semble que la faute de Pline, ou de ceux qui ont alteré son texte soit d'avoir parlé du Consulat de Tite dont il n'estoit point ici question : & Pline pourroit bien avoir mis simplement *patre III. Cons.*] Pagi, an. 72. p. 70. m. 'D'autres pretendent qu'en 72. il y eut aussi deux éclipses en quinze jours, l'une de soleil le 8. fevrier avant midi, & l'autre de lune le 22. un peu aprés le soleil couché; [quoy qu'assurément cela ne soit pas arrivé deux fois dans deux années consecutives : au moins Pline l'auroit remarqué. Grandami (*p.* 26.) met une éclipse de lune le 22. fevrier 72. mais à sept heures & demie du matin.

Mais je ne sçay s'il n'y auroit point quelque autre brouillerie encore plus grande en cet endroit. Car Pline y parle de trois éclipses extraordinaires, l'une horizontale, c'est à dire où l'on avoit veu tout ensemble le soleil & la lune, les deux autres qui s'estoient faites en quinze jours. Les deux dernieres appartiennent, comme nous avons dit, au troisiéme Consulat de Vespasien, selon Calvisius, ou au second de Tite selon Riccioli. 'Le P. Grandami, qui d'ailleurs se brouil-

le assez en cet endroit, soutient (*p.* 25-29.) que l'horizontale arriva le 22. fevrier à sept heures & demie du matin en l'an 72. auquel Tite estoit Consul pour la seconde fois. Il faudroit voir si par le moyen des manuscrits on ne pourroit point corriger le texte de Pline, ensorte que la datte des Consuls se rapportast à toutes les trois éclipses :] ' & en effet le P. Petau dit que les manuscrits ont seulement *Vespasianis patre & filio Consulibus.* ' Le P. Pagi l'a trouvé dans un de sept ou huit-cens, *Imperatoribus Vespasianis patre ac filio*, avec une addition d'une autre main au dessus de la ligne *tertium Consulibus.*

Pet. doc. ti par. p. 861. a.
Pagi, an. 72. p. 70. m.

NOTE XI.

Pour la page 35. § 14.

Si Vespasien a reduit la Thrace en province.

' Les uns lisent dans Suetone (*v. Vesp. c.* 8 *p.* 744.) & dans la chronique de S. Jerome, que Vespasien reduisit en province *Thraciam, Ciliciam* &c. D'autres lisent ou disent qu'il faut lire '' *Trachæam Ciliciam*, la Cilicie montueuse ou rude. On le lit ainsi dans l'Epitome d'Aurele Victor. Et cela convient mieux à l'histoire, puisque S. Jerome avoit dit que la Thrace avoit esté reduite en province dés le temps de Claude : (*v. Claude* § 14.) ' au lieu qu'il est certain qu'une partie de la Cilicie a obeï jusqu'en ce temps-ci à Antiochus Roy de Comagene, & à Polemon. [a] Vespasien en donna encore quelque quartier à Alexandre beau-frere d'Antiochus, & fils de Tigrane Roy d'Armenie. ' Ce qui y appartenoit à Antiochus estoit au moins en partie dans les montagnes, ' quoiqu'il s'étendist aussi sur la coste de la mer.

Euf. chr. n. Pont. p. 581.
M. Toinard.
Dio, l. 59. p. 645. d | 60. p. 670. a | Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 693. f.
a Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 628. f.
Tac. an. 12. c. 55. p. 189.
Dio, l. 59. p. 645. d.

' Mais cependant on assure que tous les manuscrits lisent *Thracia* separé de *Cilicia* par une virgule, ' & Scaliger le reconnoist, mesme en pretendant que c'est une impertinence. On lit dans Eutrope, *Thraciam, Ciliciam Trachæam.* Les uns pretendent que divers manuscrits n'ont point *Trachæam*, ' les autres que tous ont *Thraciam, Ciliciam Thrachæam.* Quoiqu'il en soit, Pæanius qui a traduit Eutrope en grec, a leu certainement *Thraciam*, & l'a pris pour la Thrace, & non pour une partie de la Cilicie, Θρᾷκας τε ἐπὶ τούτοις, καὶ Κίλικας. D'ailleurs Scaliger montre par un passage d'Eustathe qu'on tenoit que Vespasien avoit fait quelque reglement pour les provinces de la Thrace; & il cite fort nettement de Sex. Rufus qu'il l'a divisée en six provinces, quoique Rufus ne luy attribue point cette division (*p.* 550. *d. e.*) Ces raisons ont porté M. de Pontac à laisser *Thracia* dans la chronique de S. Jerome. [Et sans contester ce que dit ce Saint sur la sixiéme année de Claude, que la Thrace fut reduite deslors en province, cela peut s'estre fait d'une partie de la Thrace sous Claude, & d'une autre sous Vespasien, comme je pense que chacun tombe d'accord qu'il le faut entendre de la Cilicie.]

Euf. chr. n. Pont. p. 581. 582.
b. Scal. p. 200.
Noris, de Pis. p. 230.

NOTE XII.

Pour la page 38. § 16.

Sur le sixiéme Consulat de Tite.

' Baronius donne pour collegue à Vespasien dans son huittiéme Consulat, c'est à dire en l'an 77. son fils Domitien Consul pour la sixiéme fois, & cite pour cela une inscription dattée *T. Vespasiano Aug. VIII. Flav. Domit. VI. Coss.* Cuspinien (*p.* 335. *b.*) cite encore de son anonyme *Vespasianus VIII. & Domitianus V.* & deux ans aprés, *Vespasianus IX. & Titus VI.* comme supposant que Tite n'avoit point esté Consul depuis 76. ' Les fastes attribuez à Idace disent la mesme chose, sinon qu'ils content le

Bar. 79. § 1.
I. dbb. h. b. [illegible]

Consulat de Domitien pour le troisiéme, & mettent ensuite le quatriéme, le cinquiéme &c.

Cependant les inscriptions joignent le sixiéme Consulat de Tite avec la sixiéme & la settiéme année de son Tribunat, c'est à dire avec l'an 77.]

Bar.an.79. 'On voit la mesme chose par Pline Plin.l.1.pr. 'qui écrivant en 77.ou 78.marque que Tite avoit déja esté six fois Consul, Spon.p.5. '& par des vœux faits le 3. janvier 78. *pro salute Imp. Vespasiani.... Cos. VIII. & T. Cæsaris.,.. Cos. VI.* Suet.v.Tit.c.6 p.767. 'Il est encore certain par Suetone qu'il fut sept fois Consul avec son pere avant que d'estre Empereur; [& on convient qu'il ne le fut point en 78.] Birag.p.124.125. 'Ses inscriptions joignent en effet son settiéme Consulat avec sa huittiéme année finie en 79. & la huittiéme avec la neuviéme année. [Ainsi Idace & l'anonyme de Cuspinien se trompent certainement.]

Bar.an.79. 'Baronius croit se tirer de cette difficulté en disant que Tite fut Consul en 77. qu'il conte 79. mais seulement subrogé. [Je ne sçay pas s'il trouveroit un seul exemple qu'un Prince elevé à la puissance du Tribunat ait esté subrogé à un autre, à moins que devenant Empereur durant le cours de l'année, il n'ait pas voulu attendre à l'année d'aprés pour estre Consul. Car pour le cinquiéme Consulat de Neron, ce fut par une fantaisie qui luy estoit particuliere.] Suet.v.Tit.c.6.p.767. 'Suetone dit qu'il fut collegue de son pere dans sept Consulats, [qui furent tous ordinaires dans Vespasien. Mais ce qui ne paroist recevoir aucune réponse ni bonne ni mauvaise;] c'est que Baronius reçoit ce que dit Suetone, v Dom.c.2.p.781. 'que de six Consulats que Domitien eut sous Vespasien, il n'y en eut qu'un ordinaire: ou Idace avec la chronique d'Alexandrie (*p.*586.) l'anonyme de Cuspinien mettent Domitien Consul ordinaire en l'an 73. ce qui est confirmé par Frontin (*de aqua d. p.* 119.) qui marque la mesme année par le Consulat de Messalin seul, [parce que le nom de Domitien avoit esté osté des fastes. Ainsi ayant esté Consul ordinaire en 73. il ne peut pas l'avoir esté encore en 77. & Onuphre suivi par Goltzius, Calvisius, le P. Petau, le P. Noris dans son epistre Consulaire (*p.*50.) & plusieurs autres, a eu raison de mettre Tite Consul ordinaire en 77. Onuphre (*in fastos p.* 207.) cite mesme de l'anonyme de Cuspinien *Titus VI.* pour l'an 77. & *Titus VII.* pour l'an 79. [Mais ce sont des fautes de copistes, comme on le voit par la suite *p.* 209. *e.f.*]

[Pour l'inscription que cite Baronius, il est aisé que Vespasien ait esté Consul quelques mois avec Tite, & les autres mois avec Domitien subrogé à Tite. Mais je ne sçay 's'il n'y faudroit point lire *Domit. VII.* & la rapporter à l'an 80.estant assez rare de voir donner à Vespasien le nom de Tite que l'on donnoit toujours à son fils. C'est le sentiment du P. Noris. Pagi,an.77.§.7.2. J'ay peur mesme que cette inscription ne soit fausse. Car auroit-on manqué de donner à Domitien la qualité de Cesar? Quoiqu'il en soit, elle n'a point empesché ni du empescher Onuphre, dont Baronius l'a tirée, de mettre Tite Consul ordinaire en 77.]

'Les Pontificaux dattent aussi l'entrée du Pape S. Clet *Consulibus Vespasiano VIII. & Domitiano VI.* Boll.apr.t.1.p.13. [Mais on sçait combien les personnes habiles font peu de cas de ces livres pleins de fautes.]

Nous ne parlons point de Cassiodore, de la chronique d'Alexandrie, & 'de celle de S. Prosper, parce que tout cela est fort brouillé en cet endroit. Labb.bib.nov.t.1.p.18. La derniere y met neanmoins Tite pour Consul.

NOTES SUR TITE.

NOTE I.

Pour la page 47. § 1.

Sur la naissance de Tite.

Suet. v. Tit. c. 1. p. 763. ' Suetone dit que Tite naquit le 30. decembre, la mesme année que Caïus fut tué, ' & qu'il mourut le 13. de septembre en la 41. année de sa vie. (c. 11. p. 776.) Caius fut tué l'an 41. au mois de janvier : donc Tite doit estre mort en 82. Cependant il est mort certainement en 81. Ainsi ou Suetone se trompe, & il devoit dire comme Aurele Victor, qu'il est mort dans sa quarantiéme année, ou quand il dit que Tite naquit l'année que Caius fut tué, il ne songe point aux années fixées par les Consulats, qui commençoient au premier jour de janvier, mais marque seulement que ce fut dans l'espace d'un an devant ou aprés : ce qui nous laisse la liberté de mettre la naissance de Tite le 30. decembre de l'an 40. prés d'un mois avant la mort de Caius, quoique sous d'autres Consuls.] ' Le P. Petau resout cette difficulté en voulant que Suetone ait conté par les années de Rome qui commençoient au 21. d'avril, [ce qui revient à la mesme chose.] (Pét. doc. t. l. 11. c. 18. p. 328.)

p. 328. b. ' Ce Pere oppose Dion à Suetone pour l'année & pour le jour de la naissance de Tite, luy faisant dire (*l.* 66. *p.* 754. *a.*) que Tite n'a vécu que trente-neuf ans, cinq mois & vingt-cinq jours. [Mais je pense que Dion ne conte ces trente-neuf ans &c. que jusqu'au regne de Tite. Ainsi y ajoutant les deux ans, deux mois & vingt jours qu'il regna selon luy & selon Suetone, il sera toujours né le 30. decembre, mais de l'an 39.]

Pour Eusebe ou plutost S. Jerome qui dit dans sa chronique qu'il mourut en sa 42. année, il peut avoir conté par le nombre des Consulats. L'Epitome de Victor & Eutrope disent dans la 41. comme Suetone. La chronique d'Alexandrie luy donne 42. ans. Elle peut avoir suivi Dion. ' Philostrate luy fait dire qu'il avoit 30. ans lorsqu'il revint à Rome [en 71. ce qui ne decide rien.] (Apol. Ty. l. 6. c. 14. p. 305. d.)

NOTE II.

Pour la page 49. § 2.

Brouillerie de Philostrate sur Tite & Apollone.

' Philostrate dit que Tite en s'en retournant d'Orient à Rome, fit venir Apollone à Argos, regardant comme un grand avantage de l'avoir auprés de luy, mesme pour un moment : [& tout le reste de cet endroit suppose qu'il ne l'avoit point encore veu.] (Apoll. v. l. 6. c. 14. p. 305. d.) ' Cependant dans la suite il nous les represente tous deux à Tarse : [ou il se brouille, comme cela ne luy est pas extraordinaire, ou il y a faute dans son texte.] (c. 15. p. 309. a.)

NOTE III.

Pour la page 5[illegible]. § [illegible].

Quand Agricola a esté Consul & a gouverné l'Angleterre.

[Nous joignons la seconde campagne d'Agricola avec l'an 79. parce qu'il paroist qu'il fut en Angleterre vers l'an 78.] ' Tacite son gendre marque qu'il fut fait Consul par Vespasien, & envoyé peu aprés en Angleterre. (Tac. v. Ag. c. 9. p. 441.) [Il n'en marque point autrement le temps : & comme Agricola n'est point entre les Consuls ordinaires, il faut chercher sous quels Consuls il a esté Consul. Ce n'a pas

c.7.8.p.141. esté avant l'an 75.] ' Car Agricola servit dans l'Angleterre en l'an 70. sous Vectius Bolanus, & ensuite sous Cerealis, [qui ne peut y estre venu qu'en l'an 71. ayant esté occupé jusque vers la fin de l'année precedente contre Civilis.] ' Au sortir d'Angleterre Agricola retourna à Rome, où Vespasien le fit Patricien, & puis l'envoya gouverner l'Aquitaine. Il fut prés de trois ans dans cet employ : [& ne l'ayant pu avoir plustost qu'en 72. il ne peut pas l'avoir quitté avant la fin de 74. De sorte qu'on ne peut pas mettre son Consulat avant 75.]

c.9.p.141.

[Dion semble nous obliger de le mettre dés 75. afin qu'il ait pu aller en Angleterre la mesme année.] ' Car il dit que ce fut Tite [mort en 381.] qui luy donna les ornemens du triomphe, ' aprés que la flotte Romaine eut fait le tour de l'Angleterre, ' ce qui ne se fit au plustost qu'en la settiéme année de son gouvernement. [Mais Dion mesme est refuté par Tacite,] ' qui nous assure qu'Agricola manda à Domitien ce voyage de sa flotte, & le reste de ce qu'il avoit fait dans cette settiéme année de son gouvernement, ' & receut ensuite de luy les ornemens du triomphe. ' Le témoignage de Tacite est assurément preferable à celuy de Dion, [& on ne peut pas mesme dire qu'Agricola ait receu deux fois les mesmes honneurs, de Tite, & de Domitien. Cela n'estoit pas commun sur tout dans une mesme guerre : & il suffit que Tacite ne dise point que son beaupere ait rien receu de Tite.]

Dio,l.66.p.755.a. p.764.d.e. Tac.v.Agr.c.33.38.p.148.150|n.p.610.2. c.39.p.150. c.40.p.150. n,69.

' La victoire qu'Agricola remporta sur les Caledoniens dans sa settiéme année, [ne doit pas mesme se mettre tout à fait au commencement de Domitien,] ' puisque ce prince avoit déja remporté une victoire pretendue sur les Allemans, & en avoit triomphé. [Cette victoire doit se mettre comme nous le verrons en son lieu, vers le milieu de l'an 83.] Ainsi Agricola estoit alors tout au plus dans la settiéme année de son gouvernement. Mais il ne pouvoit pas mesme estre dans cette settiéme année en 83. Car on ne sçauroit douter que Domitien n'ait pris le titre d'Imperator pour sa victoire pretendue sur les Allemans, & pour la veritable qu'Agricola remporta sur les Caledoniens en cette settiéme année :] ' & on voit par les medailles qu'il ne le prit qu'une fois en 83. [si donc l'an 83. estoit au plus le sixiéme du gouvernement d'Agricola, il ne peut estre venu en Angleterre avant l'an 78.] ' & il faut dire qu'il n'a esté Consul qu'en l'an 77. comme veut Onuphre, mais sans nous en donner aucune raison.

c.33.p.148|n.p.610.2. c.39.p.150. Goltz.p.86. Onu.in fas.p.209.c.d.

[Au reste nous mettons sa victoire sur les Caledoniens dans sa settiéme année,] ' quoique le texte de Tacite la mette dans la huittiéme. [a] Mais il faut certainement lire *septimus* au lieu d'*octavus*, comme Acidalus l'un de ses Commentateurs l'a prouvé. [Et il est étrange que les autres, ni Lipse mesme, n'en disent rien.]

Tac.v.Agr.c.33.p.148. a n.p.610.2.

Calvisius (*p.* 332. 2.) ne fait venir Agricola en Angleterre qu'en l'an 79. [Si cela est, il ne devoit mettre son Consulat qu'en 78. & non pas en 77. comme il fait (*p.* 331. 2.) avec Onuphre.] Mais ce qui nous empesche de le suivre, c'est que par ce moyen l'an 83. sera le cinquiéme de son gouvernement,] ' où il domta plusieurs nations barbares, [& où il aura donné par consequent le titre d'Imperator à Domitien, qui aimoit extremement ces vains honneurs. De plus sa victoire sur les Caledoniens ne sera par ce moyen que deux ans aprés le triomphe de Domitien sur les Cattes : & cela s'accordera-t-il assez avec les termes de Tacite, ' *derisui fuisse nuper falsum triumphum ?*]

Tac.v.Agr.c.24.p.146. c.39.p.150.

Cette

Cette seconde raison nous empesche encore plus de ne faire venir Agricola en Angleterre qu'en l'an 80.] *Goltz.p.56.b.* ' outre que Tite prit le titre d'Imperator pour la quinziéme fois dés l'an 79. *Dio,l.66.p.754.c.* ' & il le prit selon Dion, à cause des victoires d'Agricola.

NOTE IV.

Pour la page 55 § 4.

Que l'embrasement du mont Vesuve est arrivé l'an 79. en autonne.

Eusebe met l'embrasement du mont-Vesuve sous le settiéme (ou plustost le huittiéme) Consulat de Tite, & le settiéme de Domitien, [c'est à dire en l'an 80. Mais Dion nous oblige de le mettre en l'an 79.] *Dio,l.66.p.755.a.* ' car il en parle aprés avoir marqué le commencement de Tite, sans faire aucune distinction d'année. *p.756.d.* ' Il ajoute que l'année suivante il y eut un grand embrasement à Rome, *p.757.e.* ' & que l'année d'aprés Tite mourut sous le Consulat de Pollion, [c'est à dire en l'an 81. auquel il est certain que Tite mourut. Aussi Zonare, Baronius, Calvisius, le P. Labbe &c. mettent cet evenement dés la premiere année de Tite. Mais je ne sçay pourquoy le P. Petau aprés l'avoir mis comme les autres en l'an 79. ne met la mort de Pline qu'en 80. quoiqu'il soit certain que Pline fut étouffé par l'embrasement du Vesuve:] *Plin.l.6.ep.16.p.367.* ' & il paroist assez que ce fut dés le premier effort du feu, qui parut ou le 24. d'aoust, ou le premier de novembre selon qu'on lit differemment dans Pline le jeune. *Dio,l.66.p.755.a.* ' Mais puisque Dion dit que ce fut en autonne, ou mesme à la fin de l'autonne (κατ' αὐτὸ τὸ φθινόπωρον) [ce ne peut pas avoir esté au mois d'aoust.]

NOTE V.

Pour la page 61. § 7.

Temps des jeux de Tite pour son amphitheatre.

Calvisius ne met la dedicace (s'il faut ainsi dire) de l'amphitheatre de Tite qu'en l'an 81. & en la derniere année de Tite comme S. Jerome. Cela paroist fondé sur ce que] *Dio,l.66.p.757.d.* ' Dion dit que Tite pleura à la fin des spectacles qu'il donna alors: [ce qui semble se devoir rapporter à ce que dit Suetone,] *Suet.v.Tit.c.10.p.775.* ' qu'aprés avoir pleuré à la fin des spectacles, il s'en alla au pays des Sabins, & mourut fort peu aprés. [Suetone ne dit pas neanmoins que ces spectacles fussent ceux qui se firent pour l'amphitheatre,] *c.7.p.766.* ' dont il avoit parlé assez longtemps auparavant, [& Dion qui semble l'avoir cru, pourroit bien s'estre trompé en cela. Il est certain que cela ne se peut accorder avec ce que Dion dit] *Dio.p.757.d.e.* ' que les jeux faits pour l'amphitheatre se firent l'année de devant la mort de Tite: & comme il le dit clairement, [nous avons creu le devoir suivre.]

NOTE VI.

Pour la page 62. § 8.

Sur les Consuls de l'an 81.

Les Consuls de l'an 81. sont Silvanus & Pollio selon l'anonyme de Cuspinien (*p.334.b.*) ou Silvanus & Verus selon S. Prosper & Cassiodore, *Noris, ep. consf.p.50.51 Gruter, p.1040.1.* ' c'est à dire Sex. Annius Silvanus, & T. Annius Verus Pollio marquez dans une epitaphe. La chronique d'Alexandrie (*p.588.*) *Labb. bib. nov.t.1.p.* ' & Idace ont aussi Pollion: mais au lieu de Silvanus ils mettent Galba ou Galva. [Silvanus avoit peut-estre encore ce surnom, d'où aura pu venir par corruption] *Dio,l.66.p.757.e.* ' le nom de Flavius que le texte de Dion donne au collegue de Pollion. *M.Aur v.p.22.c|Onu in fast.p.210.d.* ' Le second pourroit estre Annius Verus ayeul de l'Empereur M. Aurele,

que Capitolin dit avoir esté fait Patricien par Vespasien, deux fois Consul, & Prefet de Rome.

Pour la page 65. § 8.

NOTE VII.

Contes sur la mort de Tite.

Eus. 2. ad p. 80. 'Ceux qui ont dit que le Senat ayant mis Tite encore vivant au nombre des Dieux, le vray Dieu le frappa aussitost & luy osta la vie, [nous debitent des songes pour des histoires,] ' aussi bien que les Juifs qui disent qu'une mouche luy estant entré dans la teste, la luy pourrit, & y fit venir la gangrene. n.p. 201.2.

NOTES SUR DOMITIEN.

Pour la page 67. § 1.

NOTE I.

En quelle année Domitien a eu un fils, & a fait sa femme Auguste.

Suet. v. Dom. c. 3. p. 782. 'LE texte de Suetone porte que Domitien eut un fils dans son second Consulat, & fit sa femme Auguste l'année d'aprés (*altero anno.*) [Il est certain qu'il ne la fit pas Auguste l'année d'aprés son second Consulat, puisque c'estoit l'an 74. auquel il n'estoit pas luy-mesme Auguste, ni prés de le devenir, ni en grand credit auprés de son pere. Ainsi le sens le plus naturel paroit estre qu'il la fit Auguste l'année d'aprés qu'il l'eut esté fait luy mesme, comme s'il y avoit, *altero à se anno.* Ce sens est confirmé par la chronique d'Eusebe, qui sans avoir apparemment veu Suetone, met sur l'an 82. que Domitien fit sa femme Auguste. Et je ne sçay pas pourquoy Scaliger (*in Eus. p.* 202. 1.) pretend que cela ne se peut soutenir.] Pagi, an. 83. § 2. Quelques-uns croyent qu'on peut entendre Suetone du second Consulat ordinaire de Domitien qui tombe en l'an 80. & ainsi il aura fait sa femme Auguste en 81. aussitost qu'il le fut luy-mesme, [ou en 82. si *altero anno* se prend pour deux ans aprés, comme cela est assez ordinaire. Selon ce sens, il ne faudra mettre la naissance de son fils qu'en 80. Mais pourquoy vouloir que Suetone n'ait conté que les Consulats ordinaires de Domitien? Quoy qu'en dise le P. Pagi, cela n'est nullement aisé à croire: & je pense qu'il vaut mieux dire qu'il y a faute] 'dans les inscriptions qu'il allegue, comme il avoue que les plus habiles l'ont cru. § 2.3.4|diss. p. 64 66.

Pour la page 67. § 2.

NOTE II.

Sur le Consulat perpetuel & la Censure de Domitien.

'Dion dit que Domitien fut declaré Consul pour dix ans, & Censeur pour toute sa vie, ce qui n'avoit jamais, dit-il, esté accordé à aucun prince avant luy. Dio, l. 67. p. 760. c. 'Cependant Auguste avoit eu la puissance Consulaire pour toute sa vie: l. 54. p. 527. a. ' & Vitellius avoit aussi esté declaré Consul perpetuel. Suet. v. Vit. c. 11. p. 736. [Peut-estre que Dion n'a point eu d'égard au consulat perpetuel accordé à Vitellius, parce qu'il n'a eu aucun effet:] '& la puissance consulaire d'Auguste n'empeschoit pas qu'il n'y eust toujours deux autres Consuls. Dio, l. 54. p. 528. a. 'Pour le titre de Censeur, Vespasien & Tite l'ont eu jusqu'à leur mort, aussibien que Domitien. Goltz. [Il se peut faire neanmoins qu'il ait esté donné à celuy-ci pour toujours par un decret exprés.] Et en effet nous ne voyons que luy qui soit qualifié dans les inscriptions *Cens. per.* c'est à di-

re *Censeur perpetuel.*

[Cette distinction peut encore resoudre une autre difficulté.] Dio,l.67.p.760.b.c. ' Car Dion paroist dire qu'on ne donna ces deux qualitez à Domitien qu'aprés son voyage d'Allemagne, [que nous mettons en 84.] Birag.p.132.133. ' Et neanmoins les inscriptions le qualifient Censeur dés 82. [Mais il peut avoir esté fait Censeur en 82. & Censeur perpetuel aprés 84. & apparemment dés la mesme année.] p.133|Goltz.p.59.c. ' Car les inscriptions de 82. 83. & plusieurs de 84. le qualifient simplement Censeur : mais on en marque une de l'an 84. qui a *Cens. perp.* c'est à dire *Censor perpetuus*, Bir.p.134.135.&c. ' ce qui est commun en 85. & dans les années suivantes. Il y en a neanmoins encore plusieurs en 85. qui ont seulement *Censoria potestate :* [Je ne sçay si cela ne pourroit point faire juger qu'il y a faute dans celle qui joint *Cens. perp.* avec *Cons. X.* qui est la marque de l'année 84. & faire dire qu'il n'a esté Censeur perpetuel qu'en 85.

Pour la page 74. § 4.

NOTE III.

Sur la punition des Vestales.

Nous mettons en 83. l'edit contre les eunuques, & la punition que Domitien fit de trois Vestales, parce que nous le trouvons ainsi dans la chronique d'Eusebe : & nous suivons encore cette chronique en quelques autres points de l'histoire de Domitien, parce que nous n'avons point d'auteur qui distingue ce regne par l'ordre des temps. Mais du reste nous sommes persuadez qu'Eusebe place souvent les choses au hazard, sans y regarder de fort prés.]

Apoll.Ty.l.6.c.17.p.316.c. ' Philostrate joint à l'edit touchant les eunuques celuy qui regardoit les vignes, [qu'Eusebe ne met qu'en l'an 92.] l.7.c.3.p.324.c.d. ' & donne au contraire lieu de croire que la mort des trois Vestales n'arriva que lors que Domitien avoit déja fait mourir bien des personnes. [Mais Philostrate n'est pas non plus fort exact dans l'ordre des temps.] Dio,l.67.p.760.a. ' Xiphilin parle de ces Vestales avant le voyage d'Allemagne, [ce qui favorise Eusebe, mais n'est pas une grande raison. Nous n'avons pas rapporté ce qu'il en dit, le reservant pour la mort de Cornelie, parce qu'on doutoit selon Pline (*l.* 4. *ep.* 11.) si elle estoit coupable ; ce qu'on ne dit pas des trois autres. Neanmoins je ne sçay si la mort du Pontife ne devroit point le faire rapporter aux autres, puisque Pline n'en parle point dans l'histoire qu'il fait de la mort de Cornelie.

Bar.86.§21|Plut.qu.Rom.p.506.507. ' Calvisius qui met la mort des trois Vestales sur l'an 84. y ajouste comme Baronius des particularitez prises d'une histoire que Plutarque dit estre arrivée peu d'années avant qu'il l'écrivist : ce qui leur a fait croire que c'estoit la mesme que celle dont nous parlons. Suet.v.Dom.c.8.p.794. ' Mais les Vestales condannées par Domitien estoient deux Ocellates, & une Varronille : Plut.p.507. ' & celles de Plutarque se nommoient Emilie, Licinie, & Martia. Plutarque marque assez que leur crime fut puni dés qu'on en eut connoissance : & Suetone dit que le crime des autres avoit esté dissimulé par Vespasien & par Tite. [Ces circonstances sont assez opposées pour croire que ce sont deux histoires differentes, & qu'ainsi celle de Plutarque est plustost arrivée sous Trajan que sous Domitien. Car les auteurs qui ont marqué sous luy la mort de quatre Vestales, n'auroient pas oublié d'y ajouster encore ces trois, dont la punition n'auroit pu manquer d'estre aussi celebre que celle des autres,] Plin.l.4.ep.11.p.238. ' puisque Domitien aimoit à rendre son siecle illustre par ces sortes d'executions. [A voir la maniere dont Suetone qui vivoit alors, parle de la mort

des quatre Vestales, il est impossible de croire que Domitien en ait fait punir jusqu'à sept.]

Pour la page 75. §5.

NOTE IV.

Temps du voyage de Domitien contre les Cattes.

Pour trouver le temps de la guerre de Domitien contre les Cattes, ou plutost de son voyage d'Allemagne, il faut considerer que [a] Suetone le met comme sa premiere expedition : [& on ne peut gueres douter que ce ne soit à cause de ce voyage qu'il se soit donné ou confirmé le nom de Germanicus qu'on voit dans toutes ses medailles depuis l'an 84. Suetone (*c.* 13. *p.* 804.) semble dire qu'il ne le prit qu'aprés la guerre des Daces. Mais cela ne peut estre ; & le sens de Suetone est qu'aprés ses deux triomphes, il donna au mois de septembre le nom de Germanicus qu'il avoit pris. C'est pourquoy l'edition de Leiden met *Germanici cognomine assumto*, entre deux virgules, comme une paranthese. Nous disons que la guerre d'Allemagne luy donna ou luy confirma le nom de Germanicus, parce que Occo (*p.* 113.) rapporte deux medailles de l'an 81. avec le nom de Germanicus : & on en voit plusieurs autres de mesme genre dans Birague (*p.* 131. 132.) Nous laissons à ceux qui sont habiles en ces sortes de matieres, à juger s'il n'y a rien qui doive faire passer ces medailles pour fausses ou pour suspectes ; n'y ayant aucune apparence que Domitien qui fut fait Empereur le 13. septembre 81. au plustost, ait songé à aller dés la mesme année en Allemagne, & estant assez difficile de voir quelle autre raison il eut pu avoir de prendre le titre de Germanique. Les supposant mesme pour bonnes, & disant qu'il prit dés 81. le titre de Germanique à cause de son voyage de Lion en 70. ce que la seule necessité peut rendre probable, il faut dire apparemment que la honte d'une si sotte vanité le luy fit quitter aussitost jusqu'aprés la guerre d'Allemagne, puisqu'aucune medaille des années 82. & 83. ne le luy donne. Car pour celle que Birague rapporte sur l'an 82. (*p.* 133.) elle ne porte aucun caractere d'année. Il y en a seulement dans Goltzius (*p.* 59. *b.*) une greque de son neuviéme Consulat (c'est à dire de l'an 83.) où on lit le titre de Germanique, mais joint avec la quatriéme année de son tribunat [ou de son regne, qui ne commence que le 13. septembre 84.] Occo (*p.* 176.) la rapporte sans cette quatriéme année : mais ce n'est que par une faute d'impression : car il la cite de Goltzius, & la met toute la derniere de l'an 84.

Suet. v. Dom. c. 6. p. 788.

Mais generalement toutes celles de l'an 84. & des années suivantes ont le nom de Germanicus : [b] & deux de celles-là portent *Imperator V.* [c] qui se trouve joint dans une autre avec la seconde année de son Tribunat, [c'est à dire avec l'an 83. avant le 13. de septembre. Il y a donc lieu de juger qu'il fit son voyage d'Allemagne vers le milieu de l'an 83. qu'il y prit le titre d'Imperator pour la cinquiéme fois ; & que peu aprés il se fit donner par le Senat le nom de Germanicus ; qu'on a toujours marqué depuis dans les medailles.

Bir. p. 133.
Goltz. p. 58. b.

On peut objecter que selon les medailles Domitien ne prit le titre d'Imperator en 83. que cette cinquiéme fois ; & qu'ainsi il semble qu'il se doive raporter à la victoire remportée par Agricola sur les Caledoniens, que nous mettons en la mesme année. Nous ne répondrons point que Domitien n'ayant point eu d'ennemis à combattre dans son voyage d'Allemagne, n'y a pas dû prendre le titre

d'Imperator. Puisqu'il a voulu que ce voyage luy meritast un nouveau nom, & le triomphe, il l'a assurément jugé digne de luy donner le nom d'Imperator. Mais pour Agricola] ' la victoire que nous croyons qu'il remporta cette année sur les Caledoniens ne consista proprement qu'à les repousser de son camp où ils estoient entrez, [sans rien acquerir de nouveau aux Romains : ainsi ce n'estoit pas un avantage si considerable.

Tac.v.Agr. c.25-27.p. 146.

Quand on pourroit douter s'il faut mettre le voyage d'Allemagne dés 83.] ' il est certain au moins que Domitien avoit triomphé des Allemans, c'est à dire des Cattes, avant que d'apprendre la seconde victoire d'Agricola sur les Caledoniens, remportée sur la fin de l'esté [de l'an 84. comme nous croyons.]

§38.39. p.150.

Onuphre dans ses fastes sur les triomphes (*p*.103.1.) ne parle point du tout de ce triomphe de Domitien sur les Cattes. Dans son commentaire (*p*.361.*b*.) il semble avoir voulu comprendre les Cattes sous les Allemans dont Eusebe dit qu'il triompha en l'an 91. avec les Daces : & comme Suetone dit qu'il triompha deux fois, dans ses fastes imprimez à Venise en 1557. (*p*.210.2.) il met ces deux triomphes l'un en 91. l'autre en 92. comme remportez sur les mesmes ennemis, qu'il appelle les Couades, les Daces, les Getes & les Sarmates Allemans ; quoiqu'il n'ait point esté alors question des Getes, si on ne les confond avec les Daces, ce que les latins ne faisoient point, comme Dion nous en assure (*l* 67. *p*. 761.*c*.) Ces fautes sont surprenantes dans une personne si habile : & on ne peut pas les rejetter sur Eusebe, ce qui seroit une mauvaise excuse, puisqu'il a esté permis à Eusebe de ne point marquer le premier triomphe de Domitien sur les Cattes, & de ne parler que du dernier sur les Daces. Car pour les Allemans qu'Eusebe joint aux Getes, rien ne nous oblige de dire que ce sont les Cattes. Onuphre s'est depuis corrigé en quelque chose : car dans ses fastes imprimez à Heidelberg en 1588. il met (*p*.103.1.) le premier triomphe de Domitien en son 11. Consulat, c'est à dire en l'an 85. qu'il conte pour la sixiéme année de son Tribunat, quoique ce ne puisse estre au plus que la cinquiéme. Mais nous ne sçaurions encore mettre aprés cela la seconde victoire d'Agricola sur les Caledoniens.

NOTE V.

Pour la page 79. § 6.

Les Semnons mal changez en Nasamons.

' Au lieu que Masye est appellé Roy des Semnons selon le texte ordinaire de Dion, Fulvius Ursinus veut qu'on lise *des Nasamons*, & n'en rend aucune raison. [Cependant Dion joignant ce Masye avec Ganda Allemande, jusqu'à donner lieu de croire qu'il vint avec elle à Rome, il y a bien plus lieu de croire qu'il estoit d'Allemagne où sont les Semnons, que Nasamon & Africain.] ' Aussi Lipse soutient que Fulvius se trompe. [Si le nom des Nasamons estoit dans les manuscrits, on pourroit douter si les abbreviateurs de Dion n'auroient point meslé en cet endroit Masye Roy des Semnons avec la revolte des Nasamons dont parle Zonare sous Domitien (*p*.197.*a*.)

Dio,l.67.p. 791.a|p.1050. 1.

Tac.de Ger. n.92.p.136.

NOTE VI.

Pour la page 89. § 11.

Epoque de la guerre des Daces peu certaine.

Il est fort difficile de marquer le temps de la guerre des Daces, n'y ayant point d'auteur ancien qui en parle. Nous la commençons en 86.

parceque nous ne voyons rien qui nous empesche de suivre Eusebe qui la met cette année là. Calvisius & le P. Petau la font commencer en 88. Mais ils n'en rendent aucune raison, & je ne voy pas qu'ils en pussent rendre. Le P. Pagi croit aussi trouver dans les medailles des marques que la guerre des Daces commença en 86. ou qu'elle recommença selon luy. Car il met deux guerres des Daces, l'une en 85. & l'autre en 86. [Mais je ne voy pas que la distinction de ces deux guerres soit assez fondée.] Suetone (*c. 6. p.* 788.) marque deux expeditions [& deux voyages] de Domitien contre les Daces. [Et ne peut-il pas avoir marché deux fois contr'eux dans une seule guerre ?] an.85. § 2. / Les medailles qu'il allegue pour la guerre de 85. regardent toute l'Allemagne [qui n'est point la Dace.]

[Pour la fin de la guerre des Daces, Calvisius & le P. Petau la mettent dés l'an 89. de sorte que cette guerre qui doit avoir duré longtemps selon Stace, & selon les evenemens qu'on en rapporte, auroit neanmoins esté terminée selon eux en moins de deux ans. On trouve dans Occo (*p.* 181.) quelques marques de triomphe en 89. & 90. Mais il semble que cela regarde plutost les Allemans que les Daces : & il y eut quelques guerres du costé du Rhein (*in Germania*) aprés l'an 385. selon Tacite (*v. Agr. c.* 41. *p.* 151.) Eusebe ne met le triomphe de Domitien sur les Daces qu'en 91. & il n'est point impossible que la guerre ait duré prés de cinq ans depuis 86. jusque sur la fin de 90. Mais le mesme Eusebe met dés l'an 87. que Domitien donna son nom au mois d'octobre, ce qu'il ne fit, selon Suetone, qu'aprés ses deux triomphes sur les Cattes & sur les Daces (*c.* 6. 13. *p.* 788. 804.) Neanmoins comme il est plus aisé qu'Eusebe se soit trompé en ce point que dans l'epoque d'un triomphe, nous le suivrons en cela à l'exemple d'Onuphre, faute de trouver quelque chose de plus assuré.] / Entre les plus habiles de ce temps-cy un Anglois nommé Loyd, dont le P. Pagi rapporte la lettre, met en 88. le second voyage de Domitien contre les Daces, qui termina la guerre ; & son retour à Rome au mois de janvier 89. / Le P. Pagi differe tout cela d'un an : / & le P. Noris paroist estre à peu prés dans la mesme pensée. [Ils ont chacun leurs conjectures, mais qui ne nous paroissent que des conjectures.] / Il est vray que Dion ne marque le Consulat de Glabrion & de Trajan [qui est l'an 91.] qu'aprés avoir parle du triomphe de Domitien sur les Daces, & mesme de la revolte d'Antoine qu'il met ensuite : / & le P. Pagi ne manque point d'alleguer cette raison. [Je ne croy pas neanmoins qu'on s'y puisse fonder avec quelque assurance, parce que nous n'avons pas le texte de Dion, mais seulement l'abbregé assez informe que Xiphilin en a fait.] / Loyd & le P. Pagi s'appuient beaucoup sur Martial, dont ils pretendent que les epigrammes sont à peu prés dans l'ordre du temps, & que chaque livre fait son année. [J'ay trop peu examiné ce detestable poëte, pour pouvoir rien dire sur cela.] / Neanmoins au lieu qu'ils pretendent que l'epigramme sur le tombeau de Fuscus est faite avant le depart de Domitien, [il paroist bien aussi probable qu'elle n'est faite qu'aprés ce voyage, & lors que la paix estoit déja conclue.]

Pagi, an. 88. § 6-8. — § 10. — Noris, ep. con. p. 173-175. — Dio, l. 67. p. 764. 765. — Pagi, an. 89. § 3. — an. 88. § 6. 12. — § 8. 11.

Non timet hostiles jam lapis iste minas :
Grande jugum domitâ Dacus cervice recepit. Mart. l. 6. epi. 76. p. 404.

Ils conviennent aussi à rapporter à la guerre des Daces les premieres epigrammes du livre settiéme, où l'on

voit que Domitien revint au mois de decembre. [Mais il semble que le P. Noris ait plus de raison] ' de les entendre de la guerre des Sarmates, selon ce vers de la cinquiéme epigramme, que les autres ne rapportent point.

Noris, ep. con. p. 175. 176.

Sarmatica laurus nuntius ipse veni.

Pour les Allemans dont Eusebe dit que Domitien triompha en 91. comme des Getes, on le peut entendre ou de ceux qui avoient fait la guerre en 89. comme nous venons de dire, ou des Couades & des Marcomans que Domitien avoit attaquez selon Dion (*l. 67. p. 761. d. e.*) dans son second voyage contre les Daces. Car quoiqu'ils l'eussent fait fuir, on sçait bien que cela n'empeschoit pas Domitien d'en triompher. Onuphre dans ses fastes (*p. 210. 2.*) paroist l'avoir pris en ce sens.

NOTE VII.

Pour la page 90. § 11.

Que Diurpanée est Decebale.

[Je ne sçay si on ne pourroit point dire que] ' Diurpanée Roy des Daces, selon Orose & Jornande, est le mesme que le [a] Duras de Dion, & qu'il regna jusqu'à ce que voyant Domitien venir avec de grandes forces venger la mort de Fuscus, il ceda alors la couronne à Decebale. On ne peut pas dire que cela soit precisément contre les termes de Dion. Mais ce seroit donner a Duras tout l'honneur des victoires remportées par les Daces, & ne laisser à Decebale choisi par Duras comme plus capable que luy de soutenir la guerre, que la honte d'avoir esté reduit à demander la paix. Ainsi il y a plus d'apparence à dire que Diurpanée est le mesme que Decebale. ' Et d'ailleurs les fragmens de Pierre Patrice font Decebale Roy des Daces dés devant la mort de Fuscus.

Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. c| Jorn. r. Got. c. 13. p. 625. a Dio, val. p. 709.

Pet de leg. p. 23. 24.

NOTE VIII.

Pour la page 94. § 15.

Epoque de la revolte d'Antoine contre Domitien.

' Dion, ou au moins Xiphilin, dit qu'Antoine se revolta dans la Germanie vers le mesme temps que Domitien faisoit la guerre à Decebale : ' & un peu aprés il parle du Consulat de Trajan & de Glabrion [en l'an 91.] ' On trouve aussi quelques marques de victoire sur le Rhein dans les medailles du 14. Consulat de Domitien, [c'est à dire de 88. ou 89. On peut objecter contre cela] ' que la revolte & la défaite d'Antoine causa dans Rome un fort grand nombre d'executions, ' & que neanmoins Tacite dit que jusqu'à la mort d'Agricola arrivée au mois d'aoust 93. Domitien n'avoit encore fait ses carnages que par intervalles, & non pas avec la mesme fureur qu'il fit ensuite. [Car cela semble obliger à ne mettre pas la revolte d'Antoine beaucoup avant ce temps-là ; & Calvisius ne la met en effet qu'en 92. Nous n'aurions peut-estre pas de peine à le suivre, nonobstant les raisons que nous avons alleguées pour le mettre plustost, si nous pouvions croire que Domitien fort ambitieux de vains honneurs, n'ait pas pris le titre d'Imperator pour la défaite d'Antoine. Mais c'est ce que nous ne pouvons nous persuader.] ' Or il estoit Imperator pour la 21. fois avant le 13. septembre 89. [b] Il le fut pour la 22[e] & derniere fois en 93. mais ce fut pour la guerre des Sarmates qui suivit celle des Daces. [Il nous paroist donc impossible de ne pas mettre la défaite d'Antoine avant le 13. decembre 89. & par consequent il faut expliquer comme on peut l'endroit de Tacite, & dire que les carnages faits apres la mort d'Antoine luy ont paru moins grands que ceux

Dio, l. 67. p. 764. b.

p. 765. a.

Birag. p. 137.

Dio, l. 67. p. 764. c.

Tac. v. Agr. c. 44. p. 152.

Noris, ep. con. p. 175. b p. 176.

qui suivirent la mort d'Agricola ; & ils l'ont pu estre effectivement ou plus grands, ou au moins plus continuels, qui est proprement ce que veut Tacite.

Rien ne nous empesche donc de nous rendre aux raisons qui ont fait Pagi, an. 89. § 4. dire au P. Pagi] ' que la guerre d'Antoine estoit arrivée en 88. ou 89. [Mais nous aimons encore mieux la Plut. v. Æmi. p. 489. mettre en 88.] ' parce qu'elle arriva lorsque Domitien estoit à Rome, & en estat de marcher du costé de la Germanie : car il partit mesme pour cela : [au lieu qu'il y a assez d'apparence que l'an 89. fut occupé par son second voyage contre Decebale.]

NOTE IX.

Pour la page 97. § 14.

Sur l'expulsion des philosophes.

Eusebe met sur l'an 89. qu'il conte 90. que Domitien chassa de Rome les mathematiciens & les philosophes. S. Jerome le suit, sinon qu'il le met un an plustost. Mais il ajoute sur l'an 95. qu'il les en chassa alors de nouveau. [Nous ne voyons point qu'aucun auteur plus ancien marque qu'il ait chassé deux fois les philosophes : car pour ce que Dion (*l. 67. p. 765. d*) & Eusebe sur l'an 89. disent qu'ils furent alors chassez par Domitien pour la seconde fois, je pense que c'est parce qu'ils l'avoient déja esté par Vespasien.] ' Ce qui est certain c'est que Plin. l. 3. ep. 11. p. 86. Tac. v. Agr. c. 2. p. 139 | Suet. c. 10. p. 799 | Dio, l. 67. p. 765. d. leur expulsion celebre marquée par Pline, par Tacite, par Suetone, & par Dion, arriva selon ces auteurs à l'occasion de la mort d'Arulenus Rusticus, ' & ainsi aprés l'an 93. ce qui Tac. v. Agr. c. 44. 45. p. 152. revient fort bien à S. Jerome qui la met en 95. [Je ne voy point qu'aucun historien dise que l'on ait aussi chassé les mathematiciens, c'est à dire les astrologues. Mais il est aisé de le croire sur l'authorité d'Eusebe,] ' puisqu'on estoit fort accoutumé à leur or- Tac. hi. l. 1. c. 22. p. 12. donner de sortir, & à les laisser demeurer. [Nous le mettons sur l'an 89. pour suivre Eusebe, ne voyant rien qui nous en empesche.]

NOTE X.

Pour la page 101. § 16.

Sur le temps de la naissance d'Agricola.

' Tacite dit qu'Agricola mourut le Tac. v. Agr. c. 44. p. 152. 23. aoust sous les Consuls Collega & Prisque ; [c'est à dire en l'an 93.] dans la 56e. année de son age estant né le 13. de juin sous le troisiéme Consulat de Caius, ' qui est l'an 40. Cela Pagi, an. 97. § 5. ne s'accorde pas, n'y ayant que 53. ans & un peu plus depuis le 13. juin 40. jusqu'au 23. aoust 93. Ainsi il y a faute dans le texte de Tacite ; & il doit y avoir ou qu'Agricola est mort dans sa 54. année, [ou qu'il est né sous le second Consulat de Caius qui est l'an 38.]

NOTE XI.

Pour la page 102. § 16.

Sur la guerre des Sarmates.

' Au lieu que le P. Noris met la Noris, ep. con. 175. 176. guerre de Domitien contre les Sarmates en 93. & son retour à Rome au mois de janvier 94. ' on pourroit Pagi, an. 92. § 3. avancer tout cela d'un an, en supposant que Domitien a esté appellé *Imperator XXII.* en 92. [un peu avant ou] un peu aprés le 13. septembre. Car tout ce qu'on trouve de cela dans les medailles, c'est qu'il estoit encore Imperator XXI. en 92. & qu'il l'estoit XXII. dans sa 13. année, c'est à dire avant le 13. septembre 93. Je ne sçay mesme si cette opinion, qui est celle du P. Pagi, ne devroit point estre preferée à l'autre. Car si Domitien avoit remporté sa pretendue victoire en 93. dés devant le 13. septembre, il est difficile de voir pourquoy il n'est revenu à Rome qu'en 94.

NOTE

Pour la page 1025 17.

NOTE XII.

Des Consuls de l'an 94.

Les Consuls de l'an 94. sont selon Cassiodore, Asprenas & Clement. On lit la mesme chose dans la chronique d'Eusebe, & dans celle de S. Prosper, à quoy on peut joindre Dion dans l'index mis à la teste du 67. livre où on lit L. Nonius Asprenas, & M. Arricinius. 'Car on a encore dans Gruter une inscription qui nous apprend qu'un M. Arricinus s'appelloit aussi Clement. Idace, l'anonyme de Cuspinien, & la chronique d'Alexandrie qui transpose ce Consulat d'un an, marquent aussi Asprenas; mais au lieu de Clement, ils luy donnent Lateranus pour collegue. Onuphre suit Cassiodore: [& nous le suivrions de mesme si les Consuls que nous lisons dans la chronique d'Eusebe, & à la teste des livres de Dion abbregez par Xiphilin dans l'edition de Leünclavius, venoient veritablement d'Eusebe & de Dion.] 'Mais le P. Petau assure qu'Eusebe n'avoit point mis les Consuls dans sa chronique, & que c'est Scaliger qui les y a ajoutez. [Les Consuls ne sont point marquez non plus dans l'abbregé ordinaire de Xiphilin, & nous ne voyons pas comment les livres de Dion estant perdus, les Consuls qu'ils avoient mis à la teste, auroient pu se conserver. Ainsi il faut dire que Leunclavius qui a voulu rendre l'abbregé de Xiphilin conforme autant qu'il se pouvoit à l'original de Dion, comme il le marque en sa preface, & qui pour cela l'a divisé par livres, y a mis aussi de luy-mesme les Consuls que nous y lisons. Aussi il ne les met qu'en latin, & ne dit point qu'il les ait trouvez nulle part. Il les avoit sans doute tirez d'Onuphre, avec qui ils s'accordent presque toujours.] 'C'est ce que soutient le P. Noris, [& il est suivi des plus habiles.

Gruter, p. 104.16.

Petav. doc. t. l.11. c. 29. p. 346. c.

Noris, epi. cons.

Le Consulat de Clement ne se trouve donc appuyé que par S. Prosper & par Cassiodore, qu'on peut dire ne faire qu'une seule autorité. Car les Consuls marquez dans la premiere partie de la chronique de S. Prosper, que 'le P. Labbe nous a donnée, sont presque toujours conformes à Cassiodore, mesme dans les fautes, qui y sont en fort grand nombre. C'est ce qui nous a obligé d'abandonner pour cette fois l'autorité d'Onuphre; & au lieu] 'qu'il veut que Lateranus à qui il donne encore le nom de Sextilius, n'ait esté que subrogé [nous le mettons Consul ordinaire, & Clement subrogé. Car quoiqu'on puisse craindre que ce nom ne se soit glissé dans les fastes à cause de Flavius Clemens Consul l'année suivante, où quelques editions de Cassiodore le marquent contre la verité Consul pour la seconde fois,] 'il est certain neanmoins qu'il y a eu sous Domitien un Aretinus ou Arretinus Clemens Consul: '& Tacite nomme de mesme un parent de Domitien, Senateur, & Prefet du Pretoire en l'an 70. [Je ne sçay s'il faut dire que c'est le M. Arricinius Clemens de Gruter, & qu'il y a faute dans le nom d'Arretinus ou dans celuy d'Arricinus.]

Labb. bib. nov t.1. p. 25.

Onup. in fast. p. 212. c.

Suet. v. Dom. c. 11. p. 801.

Tac. hi. l. 4. c. 68. p. 107.

'Onuphre, qui comme nous avons dit, veut que Lateranus ait esté un Consul subrogé, luy donne pour collegue le poëte C. Silius Italicus, parce, dit-il, que Pline nous apprend qu'il fut Consul pour la troisiéme fois sur la fin du regne de Domitien. [Mais on ne trouve point] 'dans la lettre où Pline parle de sa mort, qu'il ait jamais esté Consul qu'en la derniere année de Neron. Martial ne luy attribue point d'autre Consulat dans l'epigramme 62. du livre 7. (*p.* 409.) 'Et dans une autre, il mar-

Onuph. in fast. p. 212. c.

Plin. l. 3. ep. 7. p. 171.

Marc. l. 8. ep. 66. p. 417.

que fort nettement qu'il n'esperoit un second & un troisiéme Consulat que dans ses enfans.

Pour la page 105. § 18.

NOTE XIII.

De Rustique maistre de M. Aurele.

Tac. v. Agr. n. 82. p. 153 | Ant. v. l. 1 c. 4. 14. p. 121 | M. Aur. v. p. 25. b.

'Lipse entend de Junius Arulenus Rusticus executé sous Domitien ce que M. Aurele dit d'un Junius Rusticus philosophe Stoïcien dont il avoit receu d'excellentes regles. [Mais M. Aurele qui a vécu jusqu'en l'an 180. n'a jamais rien appris d'un homme mort dés l'an 94. ou 95.] Il n'est né qu'en l'an 121. & ainsi Rustique qui l'a instruit, ne peut estre au plus que le fils de l'autre.

Jonff. l. 3. c. 5. p. 231.

Pour la page 113. § 22.

NOTE XIV.

Quelques difficultez sur Quintilien.

Quint. prol.

'Quelques-uns revoquent en doute ce que S. Jerome & Ausone disent que Quintilien estoit de Calahorra en Espagne, puisque Martial qui estoit, disent-ils, du mesme pays, ne dit point que Quintilien en fust aussi; que l'ayeul de Quintilien a fait à Rome les declamations que Seneque le pere en cite; que son pere a plaidé devant l'Empereur; & que luy-mesme estoit à Rome fort jeune, *adolescentulus*. [Ce dernier point est veritable, mais ne prouve point que Quintilien ne fust pas né en Espagne. Son pere pourroit aussi avoir plaidé à Rome aprés s'y estre venu établir avec sa famille. Mais l'endroit où il parle de son pere ne dit point s'il plaidoit à Rome ou à Calahorra, ni mesme si son discours estoit un plaidoyé, ou une simple declamation. Que si c'estoit un plaidoyé veritable, il ne fut pas apparemment fait à Rome,]

l. 9. c. 3. p. 231.

'puisque c'estoit contre un deputé qui estoit revenu sans rien faire. [Et ce sont plutost les deputez des villes qu'on met en justice, que les ambassadeurs des princes. Il paroist que l'ancien Quintilien declamoit à Rome. Mais c'est par une simple conjecture qu'on le fait ayeul de l'autre, sans aucune raison positive: outre qu'il pouvoit estre venu à Rome, & avoit laissé une partie de sa famille en Espagne. La raison qu'on tire de Martial est plus forte, quoiqu'il ne fust pas de Calahorra, mais de Bilbilis. Et neanmoins ce n'est qu'une simple omission, sur laquelle il est souvent dangereux de s'appuyer.]

Nous ne pouvons pas soutenir de mesme ce que dit S. Jerome sur l'an 69. que Galba amena alors Quintilien à Rome; ' puisqu'il y a entendu Domitius Afer, [a] mort dix ans auparavant, comme nous l'apprenons de Tacite.

Quint. l. 10 c. 1 p. 522. a Tac. an. 14. c. 19. p. 225.

' Quoique la maniere dont il parle de Domitien dans sa rhetorique ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne l'ait écrite sous ce Prince; cependant quelques-uns veulent qu'il ne l'ait achevée & publiée que sous Trajan, parce qu'entre les auteurs déja morts il met un Virginius (*l. 3. c. 1. p. 4. 1.*) ce qu'ils raportent à Verginius Rufus appellé quelquefois Virginius, & mort sous Trajan, [ou plutost sous Nerva en 97. Mais rien ne nous oblige à l'entendre de Rufus, qu'on ne dit point mesme s'estre jamais meslé d'écrire, estant aisé qu'il y eust plusieurs autres Virginius.]

Plin. l. 2. ep. 1 | p. 74. a.

Pour la page 119. § 24.

NOTE XV.

Sur la patrie de Silius Italicus.

Plin. n. p. 168 | Voss. po. lat. p. 42.

' On cherche de quelle ville d'Italica le poete Silius estoit, supposant qu'il estoit de quelque ville de ce pays-là, à cause de son nom d'Italicus. [Mais puis qu'Italicus estoit son nom comme on le voit par Pline & par les Fastes, & non une epithete; on n'en

peut tirer que par une conjecture tres-foible, qu'il fust d'une ville appellée Italica.] ' Et il en auroit plutost pris le nom [d'Italicanus ou] d'Italicensis, que celuy d'Italicus. [Ainsi on ne sçait point de quel pays il estoit, sinon] ' qu'apparemment il n'estoit pas d'Espagne; puisque Martial qui estimoit beaucoup Silius, & qui aime à marquer les poëtes Espagnols, ne dit nulle part qu'il en fust.

Baill.poet.c. 1162.p.388. | Pli.4.r.p.168| Voss.po.lat. p.42.

NOTE SUR LA PERSECUTION DE DOMITIEN.

Qu'elle a commencé tard, & qu'elle a fait des Martyrs.

Bar.93.§5. ' BAronius fait commencer la persecution de Domitien dés la dixiéme année de ce prince [qui est l'an 91. de JESUS-CHRIST] parce qu'il suppose que le Pape S. Clet [ou Anaclet] qui mourut cette année-là, a esté martyrisé : [Mais il n'est pas certain que ce saint Pape soit mort par le martyre (*v. S. Clement*) & cela pourroit mesme estre arrivé sans qu'il y eust encore de persecution ouverte & generale contre l'Eglise. Ainsi ce qu'on dit de ce Pape n'est pas une raison considerable pour nous empescher de suivre Eusebe & S. Jerome,] Eus.chr|Hier.v.ill.c.9. ' qui ne font commencer la persecution qu'en 95. ce qui est confirmé par Juvenal (*Satyr.* 4. *v.* 153.) Lact.pers.c.3.p.4. ' & par Lactance, qui témoignent que la persecution des Chrétiens fut bientost suivie de la mort de Domitien; sans parler d'Orose & des autres qui ont copié Eusebe. Dio,l.67.p.766.a|Eus.l.3.c.18.p.89.a. ' Il est certain encore par Dion & par ce qu'Eusebe cite de Brutius historien Romain, que la persecution fut grande en la quinziéme année de Domitien, [c'est à dire en 95. ou 96.] La chronique d'Alexandrie la marque sur la 13. Pagi,an.90.§5. ' qui selon sa suite doit estre l'an 93. & encore sur la 14.

Cyp.diss.11.c.36 p.237. ' Dodouel pretend que cette persecution n'alla qu'à l'exil, & non à la mort, ni mesme aux tourmens. Cependant il accorde que le Consul Clement peut avoir souffert comme Chrétien; & il est certain qu'il fut executé à mort. [Si Domitien traitoit ainsi son cousin germain, il pouvoit bien ne pas épargner les autres.] Dio,l.67.p.766.a. ' Et Dion dit positivement que beaucoup de personnes perdirent la vie pour le mesme sujet que ce Consul. Pagi,an.904.§7. ' Il est visible que Domitien vouloit faire mourir S. Jean lors qu'il le fit mettre dans l'huile bouillante. Cyp.diss.p.237. ' Le martyre de S. Antipas est constant, & ce que dit Dodouel, qu'il fut martyrisé par la fureur du peuple, [ne l'est point du tout.] Tert.apo.c.5.p.6.c. ' Que si Tertullien parle de cette persecution, comme moindre que celle de Neron, [elle peut avoir esté moindre pour le temps, ce qui peut estre le vray sens du *tentaverat* de Tertullien, & parce que Domitien mesme la fit cesser; & n'avoir pas l'aissé de faire plusieurs Martyrs.

Tertullien] Eus.l.4.c.26.p.148.b. ' & S. Meliton ne l'eussent pas mis seul de persecuteur avec Neron, [s'il leur eust fait moins de mal que Trajan & que M. Aurele, sous qui il y a eu plusieurs Martyrs.

Au reste Dodouel accorde trop d'un autre costé;] Cyp.diss.p.237. ' lors qu'il veut bien qu'on mette Glabrion au rang des Martyrs. *V. Domitien* § 14.

NOTES SUR NERVA.

Pour la page 543.

NOTE I.

Attique pere d'Herode le sophiste distingué d'Attique le Platonicien.

Jonf.l.3.c.6. 240. ' Jonsius pretend qu'Attique qui vivoit du temps de Nerva, & qui fut pere du sophiste Herode Atticus, est cet Attique philosophe Platonicien, ' dont Plotin faisoit lire les écrits dans son école [a] qui est cité par Theodoret, [b] & dont Eusebe nous a conservé de grands fragmens, tirez d'un livre fait contre Aristote & contre ceux qui vouloient se servir de sa doctrine pour expliquer celle de Platon. Neanmoins Eusebe parle d'Attique philosophe Platonicien sur l'an 177. Et je ne voy pas qu'on le puisse entendre ' comme Jonsius le veut d'Herode Atticus, [qui est toujours nommé Herode quand on ne luy donne qu'un nom ; & qui, ce me semble, ne passe nullement pour philosophe.] Jonsius veut mesme que le philosophe ait eu pour pere un Plutarque, quoiqu'il ne marque pas surquoy cela est fondé : ' au lieu qu'Atticus pere d'Herode estoit fils d'un Hipparque selon Philostrate.

Plotin.v.p.9.d. a Thdr.aff. cur.l.6.p.573. a|l.12.p.5-1.c. b Eus.p.æ... 11.c.1.2.p.509| l.15.c.4.p. 794-811. Jonf.p.240. Phil.str.fo; h. c.2.p.546.b.c.

Pour la page 546.

NOTE II.

Sur la mort de Verginius Rufus.

Plin.l.2.ep.1. p.75. ' Puisque Verginius Rufus mourut de s'estre cassé la jambe en voulant remercier l'Empereur [de luy avoir donné le Consulat, ce qui convient mieux au commencement qu'à la fin de sa magistrature ; & que d'ailleurs il estoit rare en ce temps-là que l'on fust Consul plus de six mois ; il y a bien de l'apparence qu'il mourut en l'an 97. auquel il fut Consul pour la troisiéme & derniere fois,] ' soit durant qu'il estoit encore Consul, comme l'a creu Onuphre, [soit quelques mois aprés.] ' Car pour ce que dit Pline qu'il survéquit trente ans à la gloire qu'il avoit acquise [en l'an 68. il estoit entré dans cette trentiéme année en 97. & cela suffit.

Onu.in fast. p.213.d. Plin.l.2.ep. 1.p.73.

' Cependant Catanée commentateur de Pline veut qu'il soit mort sous Trajan, aprés avoir esté designé par ce prince pour un quatriéme Consulat. [Il ne dit point surquoy il se fonde. Mais 1° si Rufus avoit esté designé pour un quatriéme Consulat, Pline qui le releve autant qu'il peut, n'auroit point manqué de le marquer ; & il n'auroit point dit] ' qu'en arrivant à un troisiéme, il estoit monté au comble de ce qu'un particulier peut esperer. [2° Il se cassa la jambe, ou estant Consul, ou fort peu devant,] ' puisqu'il preparoit un discours qu'il devoit faire estant Consul. Il fut assez long-temps malade : [& ensorte qu'on crut qu'il en gueriroit,] ' puisqu'on parloit de luy donner de l'employ. [Il auroit donc assez vécu pour entrer dans ce quatriéme Consulat, & pour l'exercer, comme on le pouvoit estant mesme absent : car on ne dit point que jamais personne ait perdu le Consulat pour estre malade. Et neanmoins Catanée n'auroit jamais dit qu'il ait esté quatre fois Consul. 3° Un homme de la consideration de Rufus, qui avoit déja esté trois fois Consul, n'auroit pas esté destiné à un quatriéme Consulat pour estre subrogé à d'autres : & Trajan que Catanée dit l'y avoir destiné ne le pouvoit pas faire encore en 97. Il aura donc esté

p.75.a. p.74. p.75. p.77.

destiné non pour l'an 98. auquel Trajan mesme fut Consul avec Nerva, mais pour l'an 99. ou quelqu'une des années suivantes, jusqu'à laquelle il aura vécu : & il aura ainsi survécu à sa gloire plus de trente ans ; ce que Pline ne nous permet pas de dire.] ' Le P. Noris se mocque de ceux qui veulent que Verginius ait esté designé pour ce quatriéme Consulat.

Noris, ep. cons. p. 59.

Pour la page 147.

NOTE III.

Sur le jour de la naissance & de l'adoption de Trajan.

Onuph. in fas. p. 213.

' Onuphre croit que Trajan fut adopté par Nerva, & fait Cesar le 18. de septembre, qui estoit le jour de la mort de Domitien, & auquel Nerva avoit esté declaré Empereur. ' Il est certain que le 18. de septembre estoit le jour que Trajan estoit né, ou le jour où il avoit esté fait Empereur (*natalis ejus.*) [Et Nerva ayant esté fait Empereur le 18. il paroist bien naturel que Nerva ait pris ce jour là pour élever Trajan à la mesme dignité. Mais plus cette convenance paroist naturelle, plus elle peut estre suspecte n'ayant point esté remarquée par Pline, qui devroit bien l'avoir relevée dans le panegyrique de Trajan.] ' Il y dit seulement en passant & sur un autre sujet, *diem illum triplici gaudio lætum, qui principem abstulit pessimum, dedit optimum, meliorem optimo genuit.* [C'est peu pour une chose sur laquelle il avoit lieu de s'étendre beaucoup. Il est mesme bien difficile de croire que le mot de *genuit* se puisse entendre de son adoption.] ' *Natalis divi Trajani,* est marqué le 18. septembre dans un ancien calendrier ' fait du temps de Constance : & on voit par ce qu'il dit des autres Empereurs, qu'il l'entend du jour de sa naissance, & non de celuy de son regne.

Plin. l. 10. ep. 18. p. 577 | Pan. p. 164.

Pan. p. 164.

Buch. cycl. p. 276.

Fabr. c. 9. p. 270. 271.

L'epitome de Victor dit que Trajan fut trois mois collegue de Nerva, [qu'on croit estre mort le 27. de janvier. Il fut donc fait son collegue vers le 27. d'octobre, & cela donne quelque sens à ce que dit le mesme auteur (s'il n'y a point de faute dans son texte) que Nerva a regné treize mois & dix jours, ce qui nous mene au 28. d'octobre. Cela s'accorderoit mieux aussi avec diverses medailles qui sont de l'an 97. aprés le 18. septembre, & qui neanmoins ne donnent point à Nerva le titre d'Imperator II. ni le nom de Germanicus, d'où l'on peut juger qu'elles ont esté faites avant les nouvelles de la victoire qui preceda l'adoption de Trajan.] ' Dodouel & Fabretti (*p.* 271.) croyent sur cela que Trajan fut adopté vers le 27. d'octobre. Le P. Pagi (*an.* 97. § 2.) dit precisément le 28. *V. cal. nov.* parce qu'il pretend que les creations des Cesars avoient accoutumé de se faire le 5. des calendes. [Mais nous ne voyons pas bien encore la certitude de cette remarque.

Cyp. diss. ap. § 42. p. 58.

Cependant si Trajan a vécu 62. ans neuf mois, & quatre jours, comme le dit Eutrope, & qu'il soit mort le 10. aoust 117. comme le tient le P. Petau, il faut qu'il soit né le 6. novembre : (*v. Trajan n.* 3.) Et en ce cas le *genuit* & le *natalis dies* de Pline ne se peuvent rapporter qu'à son adoption, quelque peu naturel que ce sens paroisse pour le mot de *genuit.* Nous ne voulons rien determiner dans cette obscurité, non plus que le P. Petau.]

S'il ne faut mettre l'adoption de Trajan que vers la fin d'octobre, il la faut peut-estre differer jusqu'au commencement de novembre.] ' Car Pline qui fut Consul [en l'an 100.] au mois de septembre, marque bien que la solennité de la naissance de Trajan au 18. de septembre, tomboit

Plin. pan. p. 164.

dans son Consulat, [mais ne le dit point du jour de son adoption. Cependant on suppose communément que les Consuls du mois de septembre alloient jusques à la fin d'octobre. Diroit-on qu'on ne celebroit point le jour que Trajan avoit esté adopté & fait Cesar, mais seulement celuy qu'il avoit peu de temps apres receu la puissance du Tribunat & le titre d'Empereur ? Il est difficile de le croire, & plus encore ce me semble de dire que Pline ait pu ne point remarquer que le jour de cette adoption tomboit dans son Consulat, quand mesme on n'en eust point fait de solennité.

Pour la page 148.

NOTE IV.

Si Trajan a eu le titre d'Auguste du vivant de Nerva.

Ce que nous disons que Trajan peut avoir eu le titre d'Auguste dés le vivant de Nerva, est fondé sur une medaille rapportée par Occo (*p.* 190.) où il est qualifié Auguste, & *Nervæ Imp. F.* & non pas *Divi Nervæ F.* Il se peut faire neanmoins que ce soit aprés la mort de Nerva, mais avant son apotheose, puisque Pline ne dit point expressément que Nerva luy ait donné le titre d'Auguste. S'il l'a eu de luy, ce n'a esté qu'aprés en avoir receu la puissance du Tribunat,] ' puisqu'il l'a joint dans plusieurs inscriptions avec le simple titre de Cesar. Il ne prend aussi que le titre de Cesar dans plusieurs medailles de son second Consulat, & qui sont par consequent de l'an 98. [auquel Nerva est mort dés le mois de janvier. De sorte qu'il est bien difficile de croire qu'il ait esté Auguste avant la mort de ce prince. Je ne trouve point dans Birague la medaille d'Occo. Je n'en voy point non plus de semblable dans Goltzius ni dans Onuphre

Birag p.147.

Pour la page 149.

NOTE V.

Sur la mort de Nerva & sur sa pretendue demission.

L'epitome de Victor ne donne que treize mois & dix jours au regne de Nerva. [Ainsi il le finit au 28. d'octobre, auquel nous venons de dire qu'il peut avoir adopté Trajan. Il est certain qu'il ne mourut pas alors, puisqu'il fut encore Consul en 98.] ' & qu'il vivoit encore lors que Trajan commença [la mesme année son second Consulat. ' Aussi Dion étend son regne à seize mois & neuf jours; S. Clement d'Alexandrie (*str.* 1. *p.* 339. *c.*) & S. Theophile d'Antioche (*l.* 3. *p.* 137. *d.*) disent un jour de plus ; & Eutrope un jour de moins ; ce qui revient à la chronique d'Alexandrie (*p.* 592.) qui met sa mort le 25. de janvier. [Toutes ces differences ne sont pas considerables, & mesme hors la derniere,] ' elles peuvent toutes marquer le 27. de janvier, en comprenant ou encluant le premier & le dernier jour, [ou en contant par les calendes. Eusebe & Aurele Victor ne content que les seize mois. ' C'est surquoy le P. Petau se fonde pour mettre la mort de Nerva le 27. janvier 98.

Plin.pan.p. 110.

Dio,l.69.p. 771ab.

Pagi,an.98. §2.

Pet.doc.t.I. 11.c.21.p.352. a.

[Mais je voudrois qu'il eust répondu à deux grandes difficultez qu'on luy peut faire. Car l'epitome de Victor dit qu'il y eut une éclipse de soleil le jour que mourut Nerva : ce qui ne se peut dire du 27. janvier 98. qui estoit le 7. ou 8. de la lune, puisque selon Bucherius (*cycl. p.* 21.) le premier janvier estoit le douziéme de la lune. L'autre difficulté est que Gruter, Goltzius & Occo citent plusieurs inscriptions greques & latines, qui marquent la troisiéme année du Tribunat ou du regne de Nerva. Et on ne peut pas dire que l'on contoit les années de son Tribunat par les Con-

sulats, ou par quelque autre epoque differente du jour qu'il avoit commencé sa puissance du Tribunat. Je pense que cela seroit dementi par les inscriptions de tous les autres Empereurs.]

Goltz.p.63. c|Noris,de Pis.c.6.p.66.

' Et nous en avons une de Nerva mesme, qui joint son quatriéme Consulat [qui est l'an 98.] avec la seconde année de son Tribunat.

[Ces difficultez semblent nous obliger de suivre ce que dit Aurele Victor,] que Nerva se démit de l'Empire au bout de seize mois, [& huit ou dix jours.]

Lact. de pers. c.18.p.16.

' Maximien Galere dit la mesme chose dans Lactance, longtemps avant Aurele Victor, sinon qu'il ne donne à Nerva qu'un an de regne ; ce qui n'est rien :] & il dit positivement que ce prince rentra dans la vie privée.

Cypr.diss.ap. §41.p.57.

' Dodouel pour montrer que Nerva s'est effectivement demis de l'Empire, cite ce que Pline dit de luy.

Plin.l.7.ep. 33.p.453.

' *Nam privatus quoque attendebat his quæ rectè in publico fierent.* [Il faudroit seulement ajouter que mesme aprés sa demission Trajan luy conserva toutes les marques & les titres de la dignité imperiale jusques à sa mort qu'il ne faudra mettre qu'aprés le 18. septembre 98. Occo (*p.* 187.) a cru qu'il avoit quitté l'Empire, & avoit vécu quelque temps particulier. Les autres ont pu confondre la fin de son regne avec la fin de sa vie.

[Voilà ce que nous dirions si nous pouvions répondre à Pline qui n'a pu ignorer la verité, & qui auroit eu, ce semble, bien des raisons de marquer cette cession absolue de Nerva en faveur de Trajan, & le respect que Trajan luy auroit fait rendre ensuite. Mais bien loin de rien dire de cela,]

Plin.pan.p. 15.

' il marque au contraire fort clairement, que Nerva n'a jamais quitté l'Empire, mais l'a seulement partagé avec Trajan : [Et afin qu'on ne recoure pas à cette solution forcée, que Pline raporte en cet endroit ce que Nerva avoit fait d'abord, sans nier ce qu'il peut avoir fait depuis ;]

p.19|Pagi,an. 97.§4.

' il dit dans la suite que l'association de Trajan fut sa derniere action, & qu'il mourut aussitost aprés.

Plin.l.10.ep. 1.p.503.

' La premiere lettre à Trajan montre visiblement, ce me semble, que ce prince n'est devenu Empereur que par la mort de Nerva : [& on le peut encore tirer]

Adr.v.p.1.c.

' de l'extreme empressement qu'eut Adrien de luy aller apprendre cette mort.

[Outre cela si Nerva s'est demis de l'Empire, on ne sauroit guere douter que ce n'ait esté pour vivre tout à fait en particulier, sans se mesler des affaires, & pour se retirer mesme hors de Rome : & c'est ce que Diocletien & Maximien firent depuis.]

Vict. epit.

' Cependant il prit la maladie dont il mourut en s'échauffant à parler contre Regulus ; [& il ne le fit apparemment que dans le Senat.] Eutrope finit l'histoire de Diocletien par cette remarque, que luy seul avoit quitté volontairement l'Empire pour rentrer dans la vie privée. [Nerva ne l'avoit donc pas fait avant luy.

Ces deux dernieres raisons ne sont peut-estre pas absolument sans replique : mais nous ne voyons point que la premiere tirée de Pline puisse recevoir de réponse. Il est bien dur d'autre part de dire, que]

Noris,de Lic. c.6.p.96.

' toutes les inscriptions qui marquent la troisiéme année de Nerva sont fausses, ou qu'au moins on y a du lire II. au lieu que les imprimez ont III. [Cela est encore plus dur dans les greques, B. & Γ. n'estant pas des caracteres qui se prennent l'un pour l'autre :]

Goltz.p.63. d.

' & on en cite une ou ἔτους τρίτου est tout au long. [On ne peut point dire non plus qu'elles se rapportent à Trajan. Car quoiqu'il prist le nom de Nerva, c'estoit toujours en y joignant celuy de Trajan. Et la troisiéme année de son Tribunat estoit finie avant son

quatriéme Consulat, qui tombe en l'an 101. puisqu'il eut la puissance du Tribunat dés le vivant de Nerva, selon Pline, avant que de prendre le titre d'Auguste, comme on le voit par plusieurs inscriptions. Birague ne raporte aucune de ces inscriptions qui font la difficulté, & je ne voy pas mesme qu'il en dise un mot. C'est se tirer bien aisément d'embaras, & y laisser les autres qui ont plus de bonne foy.

Il est indubitable aussi qu'il n'y eut point d'éclipse de soleil le 27. janvier 98.] Grandami (*p.* 33.) dit qu'il y en eut une petite de lune le 21. [auquel Nerva peut estre tombé malade. Si c'est celle que marque l'epitome de Victor, il faut dire qu'il a pris une éclipse de lune pour une éclipse de soleil, & le commencement de la maladie de Nerva pour sa mort. Cela n'est pas impossible. Pour l'éclipse de soleil arrivée le 21. de mars selon Calvisius (*p.* 337.) je ne voy pas qu'elle nous éclaircisse de rien.

Dans ces difficultez nous avons creu devoir suivre le sentiment commun, qui est extremement appuyé par Pline, pour ne dire rien de plus,] ' & que le P. Noris suit toujours nonobstant les difficultez qui s'y rencontrent. [Il est certain au moins par le temps de la mort de Trajan, qu'on commençoit son regne vers le 27. de janvier. Les paroles de Galere & d'Aurele Victor nous assurent qu'il y avoit quelque bruit dans le IV. siecle que Nerva s'estoit demis de l'Empire : mais il ne faut pas pretendre que Galere fust si scrupuleux qu'il n'osast rien avancer de ce qui estoit favorable à son ambition, à moins qu'il ne fust tout à fait certain, ni que Diocletien fust assez habile dans l'histoire, pour le démentir sur un fait qu'il avançoit comme constant. Le passage de Pline allegué par Dodouel est decisif, si l'affaire de Bæbius Massa, au sujet de laquelle Pline dit que Nerva estoit alors particulier, est arrivée aprés la mort de Domitien. Mais c'est dequoy nous ne voyons pas de preuves ; & Dodouel qui le suppose, n'en doute point.] ' Il y a mesme toute apparence que cela se doit rapporter [à l'an 93. auquel nous l'avons mis (*v. Domitien* § 16.) ou au plustard] à l'année d'aprés. [Les plus habiles ne croyent pas qu'il se faille tout à fait arrester aux éclipses marquées dans les auteurs, parce qu'ils s'y sont trompez plusieurs fois, prenant peut-estre des obscuritez extraordinaires pour des éclipses. Il n'y a que les medailles de la troisiéme année de Nerva ausquelles nous ne voyons point de bonne réponse. Mais si le P. Noris tres-habile en cette matiere ne s'y est pas arresté, nous croyons nous en pouvoir rapporter à luy.

Ceux qui voudront défendre en quelque sorte l'éclipse marquée par le jeune Victor, pourront observer] ' que Trajan ayant appris la mort de Nerva dans la basse Germanie, [& apparemment à Cologne] ' où l'on écrit qu'il prit l'Empire, [il ne peut l'avoir apprise que quelques jours aprés qu'elle fut arrivée. Ainsi s'il prit le titre d'Auguste le 27. de janvier sur la nouvelle de cette mort, Nerva peut estre mort le 21. auquel il y eut éclipse de lune : & en ce cas, il faut dire que Dion conte le regne de Nerva jusqu'au jour que Trajan prit l'Empire : comme au contraire si Nerva n'est mort que le 27. il faut dire que c'est à sa mort qu'on commence le regne de Trajan, & non au jour que Trajan se fit proclamer Auguste. Ce que nous disons ici suppose que Trajan ne prit le titre d'Auguste qu'aprés avoir sceu la mort de Nerva. Car s'il l'avoit dés auparavant, le jour où il le prit ne sert plus pour

trouver

Noris, de Lic. c. 6. p. 66 | ep. cons. p. 55.

Pagi, an. 97. § 4.

Adr. v. p. 1. c.

Vict. epi | Eutr | Hier. chr.

trouver celuy que mourut Nerva.] Et aprés tout il seroit bien difficile qu'on eust esté en sept jours de Rome à Cologne ; De sorte que le plus court est de ne se point arrester à la remarque de l'éclipse.

Pagi, an. 97. § 9. ' Le P. Pagi s'étend assez pour détruire la pretendue démission de Nerva contre Dodouel qui l'a voulu soutenir. Il le fait toujours en supposant qu'il est mort le 27. de janvier 98. mais il n'entre point dans les difficultez qui se rencontrent dans cette supposition.

NOTES SUR TRAJAN.

Pour la page 150. § 1.

NOTE I.

Trajan né à Italica non à Todi.

Bar. 100. § 1. ' BAronius croit qu'il y a faute dans l'epitome de Victor, où nous lisons que Trajan estoit *ex urbe Tudertina*, puisqu'il est certain qu'il estoit de la ville d'Italica en Espagne. Et comme cette ville est dans les peuples appellez *Turditani*, il croit qu'on a confondu le nom de ces peuples avec *urbs Tudertina* [dans l'Ombrie, qu'on appelle aujourd'huy Todi. Cette conjecture est ingenieuse, & il faut apparemment la suivre. Ce n'est pas qu'il ne se puisse faire que Trajan estant originaire d'Italica, soit neanmoins né à Todi,] Aur. V. epit. ' comme Nerva originaire de Crete, est né à Narni, Dio, l. 69. p. 787. ' comme Adrien originaire d'Italica aussibien que Trajan, a Spart. v. Adr. p. 1. b. [a] estoit neanmoins né à Rome. Mais Eutrope dit nettement que Trajan estoit né à Italica ; Dio, l. 68. p. 771. a. ' & Dion dit de luy, οὐκ Ἴταλος, οὐδ' Ἰταλιώτης ἦν. [ce qui ne paroist pas pouvoir signifier autre chose, sinon qu'il n'estoit ni natif, ni originaire d'Italie.]

Sanson appelle la ville d'Italica *Ilipa Italica*. Baudr. p. 374. 394. ' Ferrarius en fait deux villes differentes.

Pour la page 151. § 1.

NOTE II.

Temps de la mort de Marcienne.

Il semble necessaire de dire que Marcienne sœur de Trajan estoit morte dés l'an 100. auquel Trajan fut Consul pour la troisiéme fois, puisque Birague (*p.* 166.) cite des medailles qui portent ces mots *Diva Augusta Marciana*, avec ceux-ci *Cos. III.* Dio, l. 68. n. p. 1040. a. ' Cependant Leünclavius cite aussi une inscription qui contient un vœu de la colonie de Sarmiz pour le salut de Trajan & de Marcienne sa sœur. [Or Sarmiz ou Zarmizegetuse n'a pu estre colonie qu'aprés la conqueste de la Dace en l'an 105. Il y a donc apparence que les medailles produites par Birague ne se rapportent pas au troisiéme Consulat de Trajan, dont Birague ne dit point que ces medailles portent le nom, mais à Adrien,] Adri. v. p. 5. c. ' qui fit de grands honneurs à sa belle-mere, dit Spartien ; [& qui peut bien en avoir fait aussi quelques-uns à Marcienne mere de sa belle-mere.]

Pour la page 151. § 1.

NOTE III.

Sur le temps de la naissance de Trajan.

Dio, l. 68. p. 772. a. ' Dion dit que Trajan avoit 42. ans quand il commença à regner. b p. 786. e. [b] Il regna 19. ans, six mois, & quinze jours. [Il mourut donc à 61. ou 62. ans.] Eutrope dit qu'il mourut *ætatis anno*

62. *mense nono, & die quarto.* [On conte pour le jour de sa mort le 11. d'aoust 117. auquel Adrien fut declaré Empereur (*V. la note* 28.) Il est donc né le 8. decembre 55. s'il faut entendre qu'il mourut le 4. jour du neuviéme mois de sa 62. année. Ainsi lorsqu'il commença à regner le 28. janvier 98. il estoit dans le second mois de sa 43. année ; ce qu'on ne peut pas dire estre contraire à Dion.]

Mais Eutrope dit aussitost aprés par la mesme expression, que Trajan mourut *imperii anno* 19. *mense* 6. *die* 15. [Or il doit avoir entendu par là qu'il regna les six mois & demi outre les 19. ans, non seulement selon Dion, mais aussi selon Aurele Victor, & son epitome, où nous lisons que Trajan regna 20. ans. S'il faut donc aussi entendre qu'il a vécu 62. ans, neuf mois & quatre jours, il faudra dire qu'il est né le 8. novembre 54. & qu'il estoit dans sa 44. année en 98. ce qui ne s'accorde plus avec Dion. L'epitome de Victor où nous lisons que Trajan vécut 64. ans, & Eusebe qui luy en donne 65. s'en éloignent encore davantage. Scot n'a point mis dans son edition d'Eutrope combien Trajan a regné. Mais assurément Eutrope n'avoit point oublié de le mettre. Aussi cela se trouve dans sa traduction greque (*p.* 114. *b.*) & sans cela mesme Eutrope conte de la mesme maniere le regne de Caius : de sorte qu'on ne peut douter que, selon luy, Trajan n'ait vécu plus de 62. ans, ou mesme plus de 63. car dans l'edition de Vechel en 1590. (*p.* 114. *b.*) on lit 63. & dans le latin & dans le grec.

Le latin de cette edition met un mois au lieu de neuf. Ainsi il seroit né le 8. de juillet : mais cette leçon est moins autorisée, & elle ne suffiroit point encore pour accorder Dion avec Eutrope.

' Pline semble nous éloigner beaucoup de tout cela pour le jour, & nous obliger de dire que Trajan est né le 18. de septembre, ' comme on le trouve marqué dans le calendrier nonné par Bucherius, [par Lambecius, & par d'autres. On ne sçait s'il ne le faut point raporter au jour de son adoption : & neanmoins il y a bien des raisons pour ne mettre son adoption qu'à la fin d'octobre (*v. Nerva n.* 3.) le calendrier de Bucherius ne s'accorde point non plus avec Dion pour le jour de la naissance de Nerva.] ' On cite de Xiphilin, que Trajan avoit soixante ans, dix mois & vingt-quatre jours quand il mourut ; ce qui doit faire mettre sa naissance au 18. septembre 56. [mais je ne trouve point ce passage dans Xiphilin.

Plin.l.10.ep. 18.p.577|pan. p.164.

Buch.cycl. p.285.

Pagi,an.119. § 6.

Dans cette diversité, il semble qu'il vaut mieux suivre ceux qui luy donnent le plus d'age,] ' puisqu'il se plaint dans Julien que sa vieillesse l'avoit empesché d'achever la conqueste des Parthes : ' à quoy il ajouste que son age ne l'avoit pu empescher de marcher contr'eux [en l'an 115. au plustard,] quoiqu'il le dispensast selon les loix de porter les armes.

Juli.cæs.p. 39.

p.40.

[Nous parlons toujours du jour de la naissance de Trajan, en supposant qu'il est mort le 11. d'aoust,] ' selon ce que dit Dion, qu'il a regné dix-ans, six mois & quinze jours. [On verra dans la note 28. que cela n'est pas tout à fait exact, & qu'il est mort un peu plustost : mais cela ne va qu'à peu de jours, qui mesme ne changent rien à l'égard de ceux qui mettent sa naissance le 18. de septembre.]

Dio.l.68.p. 786.c.

NOTE IV.

Pour la page 366.§ 8.

Sur les Consuls de l'an 99.

Les Consuls de l'an 99. sont Palma & Senecion, selon Idace, la chroni-

Noris, fast. p. 16. que d'Alexandrie (*p. 592.*) ' & l'anonyme de Cuspinien donné depuis peu tout entier par le P. Noris, ou Senecion & Palma, selon S. Prosper, Victorius & Cassiodore, qui ont accoutumé de se suivre. ' Onuphp. in fast. p. 214. d. Onuphre croit que Palma est A. Cornelius Palma, marqué comme Consul dans une inscription, où le nom de son collegue est effacé, [& cela ne paroist pas recevoir de difficulté, puisque je pense qu'on ne trouve point de Palma Consul ordinaire que sous Trajan. Pour Senecion,] ' Plin. l. 1. ep. 5. p. 10. &c. Pline le jeune parle en divers endroits d'Herennius Senecio: mais c'est celuy que Domitien avoit fait mourir. ' Plin. l. 1. ep. 13. p. 5. Il écrit à un Sosius Senecio, qui est sans doute le Sossius Senecio, à qui Plutarque addresse la vie de [Thesée,] ' Rual. v. Plut. c. 12. p. 21. & plusieurs autres de ses ouvrages. Comme Senecion fut plusieurs fois Consul sous Trajan, [on ne peut douter que ce ne soit] ' Dio. l. 68. p. 776. c. ce Sossius que Dion dit avoir esté particulierement aimé de ce prince, ' Onuphr. in fast. p. 217. a. b. & ce C. Sosius qu'on trouve avoir esté Consul pour la quatriéme fois, ou au moins pour la seconde en 107. avec Sura, qu'on sçait aussi avoir esté celebre du temps de Trajan. Ce peut estre encore] ' Plin. l. 4. ep. 4. p. 221. ce Sossius à qui Pline écrit, pour le prier de donner ou faire donner quelque charge à un de ses amis, & de l'obliger en ce point, comme il avoit obligé bien d'autres personnes. ' Adri. v. p. 2. c. Il y avoit encore en ce temps-là un Sosius Pappus, [mais qu'on ne voit pas avoir eu de credit extraordinaire.]

' Onuph. in fast. p. 214. c. d. Onuphre a donc raison d'appeller le Consul de cette année C. Sosius Senecio. [Mais je ne sçay s'il l'a de mesme de dire qu'il estoit alors Consul pour la seconde fois, pretendant que Trajan l'avoit déja fait Consul subrogé l'année de devant avec Licinius Sura. [Cela ne se trouve dans aucun monument. Idace, la chronique d'Alexandrie,] ' & l'inscription [illegible] raportée par Onuphre mesme, font Palma premier Consul; & selon cette inscription on peut juger qu'il estoit Consul pour la premiere fois. [Cependant il est bien rare de voir un homme Consul pour la seconde fois mis aprés un autre qui ne l'estoit que pour la premiere. S. Prosper & Cassiodore donnent pour Consuls à l'an 102. *Senecionem II. & Suram.* Je ne sçay mesme si l'on trouveroit que des particuliers aient jamais esté Consuls en deux années consecutives. L'unique fondement d'Onuphre c'est] ' qu'en 107. Senecion fut Consul pour la quatriéme fois avec Sura pour la troisiéme. P. 217. a. b. [Ils pourroient avoir esté subrogez entre 102. & 107. & nous esperons montrer dans la note 19. que selon toutes les apparences Senecion ne fut Consul en 107. que pour la seconde fois.

Quoique Senecion soit ordinairement appellé Sossius par les anciens, nous l'appellons Sosius pour nous conformer à Onuphre & aux autres qui le suivent communément :] ' Et Onuphre le cite ainsi de l'inscription de l'an 107. b. [On trouve dans Gruter des Sosius & des Sossius.]

NOTE V. Pour la page 167. § 8.

Quand la femme & la sœur de Trajan ont esté Augustes.

' Pline dit fort nettement que [Plotine] femme, & [Marcienne] sœur de Trajan, ne prenoient point encore le titre d'Augustes lorsqu'il faisoit son panegyrique, c'est à dire en l'an 100. au mois de septembre :] Plin. pan. p. 152. *habeantur Augustæ, quia non vocantur.* Cependant il dit au mesme endroit qu'elles l'avoient refusé tant que Trajan refuseroit celuy de Pere de la patrie, ' que Trajan ne refusoit plus alors, [& qu'il avoit pris, selon les P. 58.

medailles, dés l'an 99. Il semble donc qu'il y ait peu ou point d'apparence que sa femme & sa sœur aient refusé plus long-temps celuy d'Augustes. Nous ne voyons pas bien à quoy il faut se determiner.] Birag p.164. ' Plotine estoit Auguste avant le sixiéme Consulat de Trajan, [c'est à dire avant l'an 112.]

Pour la page 157.§ 8.

NOTE VI.

*Sur le titre d'*Optimus *donné à Trajan.*

On voit par le panegyrique de Pline, (*p.* 157-160.) [fait en l'an 100. au mois de septembre,] Birag.p.148.149. ' que le Senat avoit déja donné à Trajan le titre d'*Optimus*; & il est en effet marqué dans une medaille de son second Consulat, c'est à dire de l'an 98. ou 99.] & dans une autre qui ne luy donne que le titre de Germanique. Fabr.c.9.p.296. ' Cependant on ne le trouve point, dit Fabretti, dans toutes les autres medailles & inscriptions jusqu'au sixiéme Consulat que Trajan prit en l'an 112. & jusqu'à ce qu'il eust pris le titre de Parthique. Dio.l.68.p.781.d. ' Et nous lisons aussi dans l'abregé de Dion par Xiphilin, que le Senat le luy donna aprés la conqueste de l'Armenie. Fabr.p.296. ' On ne peut douter que le Senat ne le luy ait donné dés l'an 100. au plustard, puisque Pline le dit. Mais Fabretti croit qu'il peut avoir attendu à souffrir qu'on le mist sur ses medailles jusqu'à ses dernieres années, & que c'est ce qui a trompé [Dion ou] Xiphilin. Pour les medailles des années precedentes où on le lit, il croit qu'il y a faute, & qu'elles doivent estre dattées du sixiéme Consulat.] Goltz.p.65.c. ' Goltzius en cite neanmoins du cinquiéme, & on en voit un si grand nombre dans Birague (*p.* 153-158.) [qu'assurément il n'y a pas d'apparence à vouloir qu'il y ait faute dans toutes.] Birag.p.151.152. ' Il en marque mesme quelques-unes du quatriéme Consulat, dont l'une porte *Trib. pot. IIII. Imp. II.* qui est la marque de l'an 101. [Ainsi il faut dire qu'on le luy donnoit dés ce temps-là, quoiqu'on l'ait fait plus communément depuis l'an 110. ou environ ;] Noris,epo.p.247. ' & encore plus depuis l'an 115. soit que le Senat le luy eust confirmé plus solennellement par un nouvel arrest, [soit pour quelque autre raison qui ne nous est pas connue.]

Pour la p.g 108.§ 8.

NOTE VII.

Sur les enfans entretenus par Trajan.

Il est bien naturel de raporter aux mesmes enfans nourris par Trajan, ce qu'on en trouve dans Dion & dans Pline. Plin.pan.p.46.48. ' Cependant Pline en parle ensuite de la distribution (*congiarium*) faite à Rome, où il loue beaucoup Trajan d'avoir fait comprendre les enfans : & il ne lie point ces choses par aucune transition ; de sorte qu'il semble que ce n'en soit qu'une. Il finit en effet tout cet endroit par ces paroles, *Dabis congiaria si voles : illi tamen propter te nascuntur.* Et il entre aussitost dans un nouveau sujet par ces autres : *Instar ego perpetui congiarii &c.* On ne trouve point que ces *congiaria* se donnassent hors de Rome : de sorte qu'il semble necessaire de distinguer ce que dit Pline des enfans de Rome, de ce que dit Dion Dio.l.68.p.771.c. ' des enfans que Trajan faisoit nourrir dans les villes de l'Italie, & de reconnoistre que Pline ne parle point de ceux-ci, parce que Trajan n'en a pris soin qu'aprés l'an 100.

Plin.p.48. ' D'autre part neanmoins Pline ne dit pas qu'on eust fait seulement une gratification à ces enfans pour une fois, mais qu'on continuoit à les entretenir ; *publicis sumtibus aluntur, patriam ut altricem colunt* : p.49. ' & il dit que leur catalogue s'augmentoit à mesure qu'il naissoit de nouveaux enfans. [Peut-on dire que tous ceux qui

avoient part aux distributions extraordinaires, appellées *congiaria*, qui, comme je croy, se faisoient en argent, avoient part aussi aux distributions ordinaires, qui se faisoient en blé, ou en autres especes, comme on le voit par l'histoire; & qu'ainsi ils estoient toujours nourris, ou tout à fait, ou en partie par le public? Cela peut suffire pour expliquer Pline, mais non pas pour l'unir avec Dion: & c'est ce qui nous oblige de croire qu'ils parlent de deux choses differentes.]

Pour la page 170. § 10.

NOTE VIII.

Sur les Consuls collegues de Trajan en l'an 100.

Plin. pan. p. 118. 'Celuy qui fut Consul avec Trajan en l'an 100. de JESUS-CHRIST [nommé Fronton par S. Prosper & ceux qui le suivent, & Frontin par l'anonyme de Cuspinien (*p.* 341. *a.*)] avoit esté Consul pour la deuxiéme fois sous Nerva. Dio, l.68 p. 769.b. 'Dion rapporte une parole fort belle & fort libre ditte dans les commencemens de Nerva par Fronton alors Consul. Noris, ep. cons. p. 61. 62. 'Le P. Noris croit qu'on peut tirer de Martial que Frontin avoit aussi esté Consul vers le mesme temps & pour la seconde fois: [de sorte qu'il n'est pas aisé de determiner lequel des deux fut Consul en l'an 100.] Le P. Noris dans son epistre Consulaire semble pencher pour Frontin. Pagi, an. 100. § 1. 'Neanmoins il a depuis écrit au P. Pagi, qu'il valloit mieux l'appeller Fronton, parce que, selon Pline (*pan. p.* 116.) ce n'estoit point un homme de guerre; & Frontin avoit commandé avec honneur les armées en Angleterre. Dig. 48. t. 19. l. 5. p. 1828. 'Ulpien cite un rescrit de Trajan à Julius Fronto: Gruter, p. 199. 1. '& nous trouvons un M. Julius Fronto Intendant des grands chemins en l'an 103.

Onuphr. in fast. p. 213. d| p. 214. f. 'Onuphre veut aussi que le Consul de l'an 100. soit Fronton: mais il ajoute que c'est M. Cornelius Fronto dont parle Capitolin sur M. Aurele, [c'est à dire celuy qui fut maistre de cet Empereur & de L. Verus. Cependant un homme Consul pour la troisiéme fois en l'an 100. estoit assurément trop agé pour enseigner l'eloquence à M. Aurele né en 121. & à L. Verus né apparemment en 130. Cette fonction mesme ne convient pas à un homme qui auroit esté trois fois Consul.] 'Aussi l'on voit par l'inscription qu'Onuphre mesme raporte en cet endroit, que Fronton l'Orateur maistre de M. Aurele, ne fut qu'une fois Consul, p. 213. e. '& par Ausone, qu'il ne le fut que subrogé pour deux mois: ce qu'on marque mesme comme une recompense extraordinaire. Aus. Cons. p. 338. 'Ainsi il est certain que l'Orateur n'est point le Consul de l'an 100. Noris, ep. cons. p. 60. [& il est mesme tres-probable qu'il n'estoit ni son fils, ni sorti d'aucune maison illustrée par trois Consulats. Aussi Fronton, si c'est luy qui fut Consul en l'an 100. n'est point nommé Cornelius ni par Dion, lorsqu'il en parle sous Nerva (*p.* 769 *b.*) ni par aucun autre;] '& il n'y a guere lieu de douter que ce ne soit M. Julius Fronto, dont nous venons de parler. p. 62.

'Il y avoit en ce temps-ci un Fronto Casius. Plin. l. 2. ep. 11. p. 58. 105| l. 6. ep. 13. p. 255. Mais Pline qui le nomme ainsi en trois endroits, en parle plutost comme d'un avocat celebre, [que comme d'un homme qui ayant esté trois fois Consul, devoit tenir l'un des premiers rangs entre les chefs du Senat, & n'y appuyer les affaires que par son autorité.

Il faut encore avouër qu'Onuphre se trompe,] 'lors qu'il croit que l'un des deux qui ayant esté Consuls pour la seconde fois sous Nerva, furent designez pour exercer un troisiéme Consulat en l'an 100. est Sex. Pompeius Collega, qui avoit esté Consul ordinaire sous Domitien en 93. & qu'on Onuphr. in fast. p. 214. f.

voit, dit-il, avoir encore esté Consul sous Nerva au lieu de Certus. On le voit, selon luy, par ces paroles de Pline, *Collega Certi Consulatum, successorem Certus accepit.* [Onuphre a donc cru que *Collega Certi Consulatum* signifioit que Collega avoit eu le Consulat destiné à Certus. Mais en ce cas *successorem Certus accepit* ne signifiera que la mesme chose, & un peu moins. Ainsi il vaut mieux donner ce sens à cet endroit, que Domitien ayant destiné Certus & Proculus pour estre Consuls ensemble, comme Pline l'avoit dit auparavant (*p.* 526.) Nerva donna à un autre le Consulat destiné à Certus, & laissa Proculus son collegue exercer le sien.

Plin.l.9.ep.13.p.528.

Quoiqu'il en soit de cet endroit,] 'on voit que dans l'affaire de Marius Priscus jugée en janvier, lorsque Trajan estoit Consul, ' & Cornutus designé Consul, [c'est à dire certainement en l'an 100. dont il s'agit,] ' Pompeius Collega est mis entre les Consulaires qui opinoient aprés les Consuls designez. [S'il faut donc deviner quel est celuy dont parle Pline, il vaudroit mieux dire que c'est un Pontin ou Pontien ' qu'Idace & la chronique d'Alexandrie marquent au lieu de Fronton pour collegue de Trajan. Mais il y a bien plus d'apparence que c'est une corruption du nom de Frontin, ou Fronton.] ' Pline écrit diverses lettres à un Pontien.

l.2.ep.11.p.101.102. — p.105. — p.107. — Labb. bib. nov.t.1.p.9.1. — Plin.l.5.ep.15|.6. p.28. l.7. p.4.

NOTE IX.

Pour le page 176. § 12.

Sur l'ordre des lettres de Pline.

Nous supposons que les lettres de Pline sont à peu prés mises dans l'ordre du temps : & Onuphre paroist aussi l'avoir cru, puisqu'il en tire les années de divers Consuls. ' Cependant Pline dit luy-mesme qu'il les avoit rangées comme elles luy estoient venues dans les mains, sans y observer l'ordre du temps : [& il y en a en effet qui ne le suivent pas. Par exemple la derniere du cinquiéme livre doit estre écrite au commencement que Nepos fut Preteur, *initurus magistratum jurare cognovit* (*p.*346.) Et cependant il est parlé de sa Préture dés la 29. du quatriéme livre (*p* 271.) & dans quelques autres ensuite. Et je ne croy pas qu'on puisse dire que ce ne soit pas le mesme Nepos, puisqu'il y paroist toujours avec le mesme caractere d'esprit. Quand mesme c'en seroit un autre, cette lettre 21. du cinquiéme livre doit toujours avoir precedé la 14. car la 21. porte (*p.* 345) que Nepos vouloit faire executer l'arrest du Senat contre les avocats qui prendroient de l'argent ; & ne parle point du reglement que Trajan avoit fait pour appuyer cet arrest, comme nous l'apprenons de la lettre 14. (*p,* 328.)

Plin.l.1.ep.1. p.1.

De mesme au milieu des lettres qui, selon nostre suite & selon Onuphre, doivent regarder l'an 102. ' nous en trouvons une écrite dix ans aprés la mort de Verginius Rufus, & ainsi en l'an 107. Il faut aussi, ce me semble, que la lettre 14. du livre huittiéme où il est parlé de la mort d'Afranius Dexter (*p.* 482.) & qui paroist écrite dés la fin de 102. soit mise trop tard, ou que la 4. du mesme livre écrite aprés la mort de Decebale, (*p.* 460.) & ainsi aprés l'an 105. soit mise trop tost. Et je croirois plutost le dernier. La 10. du neuviéme livre (*p* 510.) est une réponse de Tacite à la sixiéme du premier (*p* 16.) neanmoins ces anachronismes sont rares, & ainsi ils ne nous empeschent pas de croire que la pluspart sont dans l'ordre qu'elles ont esté écrites, puisque cela nous paroist dans presque toutes celles où l'on peut remarquer quelque ordre. Nous avons donc cru

Plin.l.6.ep.10.p.361.

aprés Onuphre en pouvoir tirer quelque lumiere pour l'histoire de ce temps-là, quoique nous ne pretendions pas qu'on s'y puisse fonder avec une entiere assurance.]

Pour la page 177. § 13.

NOTE X.

Pourquoy l'on met la premiere guerre des Daces en 101.

Calvisius (*p.* 338.) commence la premiere guerre de Trajan contre les Daces dés l'an 100. Birag.p.150. 'Occo cite en effet (*p.*197.198.) deux medailles de son troisiéme Consulat, qui est l'an 100. dont l'une porte cette inscription *Profectio Aug. Germaniæ*: & il se peut bien faire que l'on comprist alors les Daces & les autres barbares septentrionaux sous le nom de Germains ou Allemans: L'autre luy donne expressément le nom de *Dacicus* ou vainqueur des Daces; [ce qui suppose que cette guerre estoit déja terminée.] Birague (*p.*149.) en ajouste une troisiéme où il est appellé *Victor Germ.* & il entend tout cela des Daces.

Onuphr. in fast.p.215 f| Noris, ep. consf.p.63. 'Cependant le panegyrique de Pline, prononcé bien avant dans l'an 100. & comme on croit, le premier jour de septembre, ne donne pas lieu de dire qu'on songeast mesme encore alors à cette guerre. Adri.v.p.2.b. 'De plus Spartien dit qu'Adrien fut Questeur en l'an 101. qu'il eut ensuite le soin des registres, & qu'il suivit Trajan dans sa premiere guerre contre les Daces. [Cette guerre ne se fit donc qu'aprés 101. ou en 101. au plustost, si Adrien n'a esté que peu de mois dans ces deux emplois.] Il y faut joindre ce que Trajan dit dans les Cesars de Julien (*p.*40.) qu'il avoit vaincu les Daces en cinq ans. Car cette guerre n'ayant fini qu'en 105. ou 106. elle doit avoir commencé en 101. ou 102. Pour les inscriptions d'Occo, rien n'oblige de rapporter la premiere & la derniere aux Daces; & il est aisé que dans l'autre on ait mis *Cos. III.* au lieu de *Cos. IIII.* comme on lit dans d'autres, ce qui marque les années 101. & 102. Mais je ne comprens pas comment la premiere & quelques autres de la mesme année, citées par Occo & par Birague, (*p.*150.) portent *Divo Trajano.* Je ne croy pas qu'aucun Empereur ait esté appellé *Divus* de son vivant.] 'Aussi le P. Noris tient ces medailles pour suspectes. Noris, ep. consf.p.63.64.

La premiere guerre des Daces ne se pouvant donc pas mettre en l'an 100. 'Casaubon la met en 101. [Et c'est ce que nous sommes obligez de dire aprés luy,] Adri v.n.C. 17.d.e. 'si nous recevons l'inscription qu'Onuphre raporte, datée de la quatriéme année du Tribunat de Trajan, puisqu'elle luy donne le surnom de Dacique, & marque la défaite de Decebale. Onuphr in fast.p.2..f. 'Il estoit aussi Imperator pour la seconde fois dés la mesme année, Goltz.p.54. c.; Birag p. 150. &' n'estoit point encore Imperator III. à la fin de l'an 102. ce qui oblige à mettre sa victoire en 101. ou en 103. Noris, ep. cons.p.65. 'Il l'estoit pour la premiere fois dés l'an 98. Goltz.p.53.f. Eusebe' & l'auteur des Olympiades marquent aussi le triomphe de Trajan sur les Daces en l'an 101. Eus. chr. ad p. 541.1. 'Fabretti & le P. Pagi suivent l'opinion de Casaubon. MS.

'Le P. Noris soutient neanmoins qu'on ne peut point mettre la guerre des Daces en l'an 101. auquel Adrien fut Questeur, parce, dit-il, que la Questure duroit un an; & il cite pour cela un Junius Avitus, que Pline (*l.* 8.*ep.*23.) dit avoir esté Questeur sous plusieurs Consuls. Noris, ep. consf.p.65. [Je ne voy pas bien que cela prouve: car comme les Consulats estoient tantost d'un an, tantost de quelques mois, & mesme de quelques jours, la Questure pouvoit-elle pas estre de mesme?] Il seroit mesme plus aisé de tirer de cet endroit de Pline, que la Questure ne duroit pas ordinairement une année

entiere ; *Quæstor Consulibus suis (& plures habuit) non minùs jucundus &c.* Ce n'estoit donc pas une chose ordinaire aux Questeurs de servir sous plusieurs Consuls ; & il estoit aussi fort rare de voir les mesmes Consuls durer toute l'année, si mesme cela se voyoit jamais dans ce temps-là.

Noris, ep. consl. p. 64. ' Le P. Noris s'inscrit en faux contre l'inscription d'Onuphre, qui joint la défaite de Decebale avec la quatriéme année de Trajan. Il pretend que cette inscription a esté d'abord donnée par Lazius toute informe, avec la moitié des lettres mangée, & la quatriéme année de Trajan, si c'est de luy qu'elle est, jointe à son cinquiéme Consulat, ce qui est insoutenable. Onuphre & d'autres l'ont ensuite corrigée & remplie comme ils ont voulu. De sorte que c'est une piece sur laquelle on ne peut rien appuyer. [Le P. Noris ne répond pas à la chronique d'Eusebe, & à l'auteur des Olympiades. Mais on sçait assez le peu d'exactitude de la premiere: & pour l'autre, je pense qu'on demeure d'accord que c'est Scaliger qui a composé ce recueil d'histoires, comme il l'intitule, l'ayant tiré de divers auteurs. Le titre d'Imperator II. ne prouve pas non plus beaucoup. Car quand il seroit certain que Trajan l'auroit pris en 101. il n'est point necessaire que ce fust pour la guerre des Daces. Ainsi si l'opinion du P. Noris a des fondemens un peu solides, elle doit l'emporter sur les autres.

p. 65. ' Sa principale raison est, ce me semble, que nous avons plusieurs inscriptions de la VI. année de Trajan commencée à la fin de 102. où il est appellé Imperator II. & d'autres où il y a Imperator IIII. ce qui doit marquer qu'il remporta divers avantages sur les ennemis en 103. & nous ne savons point qu'il ait eu de guerres considerables que contre les Daces & les Parthes. Au moins il ne s'attribue que ces deux trophées dans les Cesars de Julien. [Cette preuve seroit moins forte, s'il avoit esté Imperator III. dés l'an 101.] comme Birague (*p.* 151.) dit l'avoir trouvé sur une medaille. ' Mais il y a faute apparemment, puisqu'on trouve le contraire dans plusieurs autres :] & cette medaille parle du Tigre, dont les armées Romaines n'approchoient point en ce temps-là. Fabr. c. 9. p. 278. [Je pense que] ' le P. Noris se fonde encore sur ce que dans des medailles de l'an 103. Trajan n'est qualifié que *Germanicus*, & non *Dacicus*, ce qui donne lieu de croire qu'il ne triompha des Daces qu'à la fin de 103. dans la VII. année de son regne: Noris, ep. consl. p. 65. 67. ' & il ne prit le nom de Dacique qu'à son triomphe, selon Xiphilin. Dio, l. 68. p. 774. b. Pour ce que nous avons dit que, selon Julien, la guerre des Daces doit avoir commencé en 101. ou 102. le P. Noris n'aura pas de peine à l'accommoder à son opinion, en la faisant commencer en 102. & finir en 103.

Il s'appuie beaucoup, comme nous avons dit, sur ce que la guerre des Daces a suivi la Questure d'Adrien, qu'il faut mettre en 101. mais nous croyons avoir suffisamment répondu à cette raison. Il ne seroit pas difficile aussi que Trajan eust vaincu les Daces en 101. & quelques autres ennemis moins considerables en 103. soit par ses Generaux, soit par luy-mesme. Je ne sçay s'il faut s'arrester davantage à l'omission du titre de Dacique : car il me semble avoir remarqué que ces sortes de titres s'omettoient assez souvent. Mais ce qui embarasse beaucoup, ' c'est qu'au lieu que Trajan est qualifié Imperator II. Noris, ep. consl. p. 65. dans deux inscriptions de sa VI. année commencée en 102. vers novembre, il s'en trouve plusieurs autres qui portent *Imperator IIII. Cos. IIII. des. V.* & une autre où il y a *Dacicus Cons. IIII.*

VIII. selon tous les fastes il fut Consul pour la quatriéme fois en 101. & pour la cinquiéme en 103. Il faut donc dire qu'il estoit *Imperator IIII.* & *Dacicus* dés la fin de 102. & qu'il avoit triomphé des Daces dés ce temps-là. p.66. ' Il n'y a point cependant d'apparence, dit le P. Noris, que Trajan ait fait la guerre dans la Dace, & y ait pris deux fois le titre d'Imperator en novembre & en decembre. [Il faut ajouter mesme qu'il estoit déja revenu à Rome avant la fin de decembre, puisqu'il n'eut le titre de Dacique qu'avec le triomphe.] Cela fait croire au P. Noris que Trajan n'eut son cinquiéme Consulat qu'en 104. & il l'appuie par de tres fortes raisons, [qui ne sont pas telles neanmoins, que nous osions renverser pour cela tous les fastes, comme nous le dirons en son lieu. Nous aimons donc mieux chercher quelque autre solution; & il me semble qu'on peut supposer raisonnablement ce que nous avons dit, que Trajan remporta en 102. quelques avantages sur les ennemis en deux differens endroits de l'Empire; & que la nouvelle en estant arrivée à Rome au mois de novembre, le Senat l'obligea de prendre deux fois le titre d'Imperator. Les victoires de sa sixiéme année se devant donc distinguer de celle des Daces, il ne nous reste plus que l'an 101. auquel nous puissions raisonnablement placer celle-ci. Voilà ce qui nous paroist de mieux fondé dans l'obscurité de l'histoire de ce temps-là.] Birag.p.682. ' Car ceux qui sont aujourd'huy les plus habiles dans l'histoire & dans les medailles, & qui semblent s'estre particulierement appliquez à démesler les guerres des Daces, ne peuvent s'accorder sur ce point.

Le P. Pagi qui dans la dissertation des Consuls (*p.* 207.) avoit mis le triomphe de Trajan sur les Daces en l'an 101. ' a depuis changé quelque chose dans ce sentiment. Car il fait commencer la guerre en 101. & durer jusqu'en 103. auquel il met le triomphe de Trajan à cause de quelques medailles, ' qui semblent marquer un triomphe, datées de sa settiéme année qui commence à la fin de 103. [Nous laissons à ceux qui sont habiles en ces sortes de choses, à voir ce que prouvent ces medailles. Mais puisque Trajan avoit le nom de Dacique avant la fin de 102. nous ne voyons pas moyen de differer son triomphe jusqu'à la fin de 103.] ' On trouve aussi des marques de triomphe dans des medailles de son quatriéme Consulat, [& ainsi avant 103.

Pagi, an. 101. § 7 | an. 103. § 6.

Noris, ep. cons. p. 67 | Birag. p. 1.

Birag. p. 152.

Nous ne determinons point si ce fut dés l'an 101. ou seulement en 102. qu'il revint à Rome & qu'il triompha, estant aisé qu'il n'ait vaincu Decebale que vers la fin de 101. & qu'il ait ensuite esté obligé de passer l'hiver dans la Dace mesme ou dans l'Illyrie. Nous ne voyons pas mesme qu'il y ait beaucoup de difficulté à dire qu'il soit parti de Rome à la fin de l'an 100. pour la guerre des Daces, c'est à dire pour aller en Illyrie y faire ses preparatifs durant l'hiver. Car ce qui est dit, qu'Adrien le suivit dans cette guerre, sera toujours vray, quand il ne l'aura pas suivi dés sa sortie de Rome, mais qu'il l'aura esté trouver par son ordre dans la Dace vers le milieu de l'an 101. Pour les cinq ans que Julien donne aux deux guerres des Daces, si on les prend depuis le commencement de l'une jusqu'à la fin de l'autre, on ne peut pas commencer la premiere plustost qu'en 101. Mais si dans ces cinq ans on ne conte que le temps de la guerre, les trois ans qu'on peut donner en un sens à la premiere, joints aux deux de la seconde, feront les cinq ans de Julien.

Pour la page 180. § 14.

NOTE XI.

Sur les Consuls de l'an 102.

Il y a bien de la difficulté pour les Consuls de l'an 102. S. Prosper, & Cassiodore qui le copie toujours, mettent Senecio II. & Sura. L'anonyme de Cuspinien (*p.*342.*b.*) a Servillus II. & Sura II. ' Les fastes attribuez à Idace ont Severianus & Sura : la chronique d'Alexandrie a Syrianus & Syrius. [C'est apparemment de quelque monument semblable, que Baronius a tiré] ' les Consuls qu'il donne à cette année, Sura II. & Servianus. ' Et Usserius le suit à peu prés, mettant C. Julius Servilius Servianus & L. Licinius Sura. Nous voudrions pouvoir faire la mesme chose : mais nous verrons sur la note 20. qu'il n'y a point d'apparence que Servien ait esté Consul cette année. Nous y verrons aussi qu'il y eut en 106. ou 107. un Suranus Consul pour la seconde fois, distingué de Servien & de Sura. C'est donc apparemment le Syrianus de la chronique d'Alexandrie, dont le nom aura esté encore plus corrompu dans l'anonyme & dans Idace. C'est ce qui nous a paru de plus probable dans l'obscurité de ces temps-là. Onuphre a mieux aimé prendre Senecion de Cassiodore, & le faire Consul pour la troisiéme fois ; en quoy il a presque esté suivi de tout le monde. Et nous nous joindrions volontiers à cette foule, si nous n'avions des raisons considerables pour croire que Senecion n'a esté Consul en 107. que pour la seconde fois, l'ayant esté pour la premiere en 99. (*v. la note* 19.) Il est mesme fascheux d'abandonner tous les autres fastes, pour se reduire à ceux de Cassiodore, qui ont beaucoup moins d'autorité, parce qu'ils sont pleins de fautes.

Labb. bib. nov. t. 1. p. 9. 1.

Bar. 104. § 1.

Usser. in Ign. p. 51.

Sura est appellé Licinius dans Dion (*p.*777.*d.*) & dans plusieurs inscriptions (*Gruter, p.*199.1 | *p.*429.) qui y ajoute le prénom de Lucius.

Pour la page 181. § 14.

NOTE XII.

Temps du Consulat & de la mort de Dexter.

' Onuphre & Goltzius mettent en l'an 98. la mort d'Afranius Dexter ' tué lorsqu'il estoit Consul. [a] Il estoit designé Consul dans l'affaire de Nominat, [b] sur laquelle le Senat demanda un reglement *ab optimo principe*, [c'est à dire sans doute à Trajan.] *Pauci dies*, dit Pline, *& liber severus à principe.* [Trajan estoit donc à Rome dés devant le Consulat de Dexter: & nous ne croyons point qu'il y soit venu qu'en 99.] ' Il semble aussi que lorsqu'on jugea l'affaire de la mort de Dexter, Pline estoit de ceux qui ouvroient les avis, [c'est à dire qu'il estoit ou designé Consul, ou Consulaire. Et il ne fut le premier qu'en l'an 100.] ' Autant qu'on en peut juger par l'ordre où sont dans Pline les lettres qui parlent de Dexter, [il doit avoir esté Consul en l'an 102. ou depuis.]

Onuphr. in fast. p. 214. c.

Plin. l. 8. ep. 14. p. 482.

a l. 5. ep. 14. p. 326.

b p. 328.

l. 8. ep. 14. p. 482. 483.

p. 482.

Pour la page 183. § 15.

NOTE XIII.

Epoque du cinquiéme Consulat de Trajan.

L'anonyme de Cuspinien (*p.*343. *a.*) Idace, la chronique d'Alexandrie (*p.* 594.) S. Prosper, Victorius & Cassiodore, c'est à dire tout ce que nous avons de fastes pour ce temps-ci, s'accordent à mettre Trajan Consul en l'an 103. avec Maxime. Il est certain par l'histoire, que c'estoit le cinquiéme Consulat de Trajan. Cependant Birague, (*p.*152.) ' le P. Noris & Fabretti qui a écrit sur la colonne de Trajan, transposent ce Consulat, pour le mettre en l'an 104. & donnent

Nor. ep. cons. p. 66 | epo. p. 241. 242.

pour Consuls à l'an 103. ceux que les fastes mettent pour l'année suivante. Leur raison est que l'on trouve plusieurs medailles, que les plus habiles en ce genre soutiennent estre tres-legitimes, lesquelles joignent encore le quatriéme Consulat de Trajan avec la settiéme année de sa puissance Tribunitiaire, qui n'a commencé qu'à la fin de l'an 103.

[Nous ne voyons point de réponse à cette preuve; de sorte que nous suivrions ce sentiment, comme nous avons fait durant quelque temps, & nous mettrions avec le P. Noris la premiere guerre des Daces en 102. & en 103.] p.685. 'si nous ne voyions que les personnes les plus habiles de France & d'Angleterre ne peuvent souffrir qu'on renverse ainsi tous les fastes. MS. p.681. 682. 'Le P. Noris a douté depuis luymesme, s'il falloit differer le cinquiéme Consulat de Trajan en l'an 104. epo.p.241. 244. '& quoiqu'il se determine de nouveau à ce sentiment dans son dernier ouvrage, [c'est sans l'appuyer par aucune nouvelle raison.] Pagi, an.103. § 3-5. 'Le P. Pagi qui a veu tout ce que le P. Noris & Fabretti ont écrit sur cela, [& qui est habile en ces sortes de difficultez,] ne sauroit entrer dans leur sentiment, quelque forte que luy en paroisse la preuve, & il aime mieux croire que le graveur s'est trompé dans les deux seules medailles que le P. Noris produit, estant aisé qu'on ait mis *Trib. pot. VII.* au lieu de VI. & il marque qu'il n'y a point d'Empereur dont on trouve tant de medailles & de pieces fausses que de Trajan. [La personne de France qui passe pour la plus habile dans la connoissance des medailles & de l'histoire des Empereurs, promet de nous donner une réponse aux raisons du P. Noris; mais il ne s'en ouvre pas encore.]

Pagi, an.103. § 5| ap.p.304. 'Quelques-uns croient qu'on se peut tirer de cet embarras, en faisant commencer les années de la puissance Tribunitiaire des Empereurs, non au jour auquel ils l'ont receue, mais au 10. de decembre, auquel on marque que les Tribuns du peuple entroient en charge. [Si l'on pretend que ce soit une regle generale, & qu'il faille toujours conter ainsi les années du Tribunat des Empereurs, [on aura à combattre un fort grand nombre de medailles, & des autres Princes & de Trajan mesme. [Que si l'on veut seulement que cela se contast quelquefois ainsi, c'est embrouiller tout à fait l'histoire, & rendre cette epoque inutile, si en mesme temps l'on ne donne moyen de discerner quand on la commençoit au 10. de decembre, & quand on la contoit d'une autre maniere.] Ainsi nous aimons mieux aussibien que le P. Pagi, avouer nostre ignorance, que de nous sauver par cette solution.

NOTE XIV. Pour la page 184.§ 15.

En quel temps Pline a gouverné la Bithynie.

Nous n'avons point de monument authentique qui nous apprenne en quel temps Pline a esté gouverneur de la Bithynie. Ainsi l'on n'en peut juger que par les circonstances de l'histoire. 'Le P. Pagi a cru durant quelque temps, que ce n'avoit esté qu'en 112. parce qu'on n'envoyoit les Proconsuls en Asie & en Afrique que dix ans aprés qu'ils avoient esté Consuls. MS.p.684. [Selon ce principe, il devoit plustost mettre le gouvernement de Pline en 110. ou 111. puisqu'il avoit esté Consul en l'an 100.] 'Mais il gouverna la Bithynie en qualité de Propreteur, non de Proconsul; & les Propreteurs s'envoyoient absolument à la discretion des Empereurs, comme Dion nous l'apprend. Pagi, an.114. § 4. Ainsi cette regle vraie ou fausse à l'égard des Proconsuls,

ne nous sert de rien pour Pline. Et c'est ce que le P. Pagi a reconnu depuis ce temps-là, dans sa Critique contre Baronius.

Pagi, an. 112. § 6. ' Il y persiste neanmoins à croire que Pline a esté gouverneur de Bithynie vers l'an 112. c'est à dire qu'il y vint à la fin de 110. & n'en sortit qu'assez avant dans l'an 112. § 5. ' Sa raison est qu'il y estoit, dit-il, à la solennité de la quinziéme année de Trajan, puisqu'on persecutoit alors les Chrétiens; [à quoy nonobstant tous ses principes, nous ne voyons aucune consequence.] Il remarque que Pline celebra deux diverses solennitez pour le regne de Trajan: & ces deux solennitez, qui doivent, dit-il, estre pour le commencement de sa puissance Proconsulaire au mois d'octobre [ou de novembre,] & de sa puissance souveraine aprés la mort de Nerva au mois de janvier, ne se faisoient que de cinq ans en cinq ans. Ainsi il faut qu'il fust gouverneur en 112. ou au plustost en 107. [Il est certain qu'on faisoit tous les cinq ans une grande solennité pour le jour que les princes avoient pris l'Empire. Mais je doute fort qu'on ait quelque preuve qu'on n'en fist pas aussi quelqu'une les autres années, quoique moindre.] Le P. Pagi reconnoist qu'on celebroit tous les ans le jour de la naissance des Empereurs. [Il est difficile qu'on en fist moins le premier jour de leur empire. Si les lettres du dixiéme livre de Pline sont dans l'ordre du temps, la 53. & la 108. sont trop éloignées pour mettre l'une le 28. octobre 111. & l'autre le 28. janvier 112. comme il le faut dire, selon le P. Pagi. Il y a plus d'apparence que la 53. est du 28. janvier aussibien que la 108. mais que la 53. est de la premiere année de son gouvernement, & l'autre de la seconde: & ainsi on faisoit tous les ans quelque solennité pour le premier jour du regne des princes.]

§ 4. ' Le P. Pagi allegue ce qui dit Pline, que quelques Chrétiens avoient renoncé à leur religion il y avoit vingt ans; pour en inferer que c'estoit donc vingt ans depuis la persecution de Domitien en 93. ' Pline dit que divers Chrétiens avoient renoncé, *quidam ante triennium, quidam ante plures annos, nonnemo etiam ante viginti quoque.* Plin. l. 10. ep. 102. p. 632. [Je ne sçay s'il ne faut point *viginti quinque.* Mais il est certain qu'on ne tirera jamais de ce passage combien c'estoit depuis la persecution de Domitien. On n'a pas mesme de preuve que cette persecution ait commencé avant l'an 95. & la lettre de Pline sur les Chrétiens, qui est la 102. doit se mettre en 111. selon les principes du P. Pagi, pour commencer l'an 112. par la lettre 106.

Le P. Noris sans s'amuser à la quinziéme année de Trajan, se rencontre à peu prés dans le mesme sentiment que le P. Pagi,] ' croyant que Pline ne peut estre venu en Bithynie que vers le mois de septembre 109. ou 110. Noris, ep. cons. p. 70. & il se fonde pour cela sur diverses remarques tirées des lettres mesmes de cet auteur. ' Il prouve fort bien qu'il n'y est pas venu à la sortie de son Consulat, ni avant l'an 103. p. 69. 70. ' Les années (*aliquot anni*) qu'il donne à l'affaire de Varenus, p. 69. [pourroient aller plus loin: mais je ne voy pas qu'elles soient assez prouvées, & il semble que tout ce que Pline dit s'estre passé en cette affaire, ne demande qu'un an de temps ou deux au plus. Ainsi elle peut avoir commencé en 101. aprés celle de Julius Bassus, & avoir fini en 103.] Il faudra la pousser jusqu'en 104. s'il est vray que Varenus n'ait esté Proconsul de Bithynie qu'en 102. MS. p. 678. comme le mesme Pere pretend le prouver, parce qu'il ne l'estoit pas en 101. auquel il défendoit Bassus à Rome. [Mais en ce cas,

il n'aura esté accusé qu'en 103. deux ans aprés Bassus, & non] ' peu aprés luy, *post breve tempus*, comme dit Pline. Pline s'étonne encore que ceux de Bithynie accusassent Varenus, aprés l'avoir demandé pour avocat contre Bassus. [Il n'y avoit nul sujet de s'en étonner, si aprés les avoir défendus contre Bassus, il les avoit pillez estant Proconsul. Ainsi il faut necessairement que Varenus ait esté Proconsul avant l'an 101. Et en effet rien n'empesche de croire qu'il le fut en 99. entre Julius Bassus & Anicius Maximus.] ' Le P. Noris pretend que durant qu'on traittoit l'affaire de Varenus, ' Trajan fut dans la Dace. Neanmoins l'endroit de Pline sur lequel il se peut fonder, porte seulement qu'il avoit esté absent. ' Le P. Noris montre encore fort bien que Pline estoit à Rome dix ans aprés la mort de Verginius Rufus, c'est à dire en 107. [Mais la question est de savoir si c'estoit devant ou aprés son voyage de Bithynie. Car ce voyage ayant esté d'environ dix-huit mois, il peut y avoir esté en 103. 104. ou 105. & en estre revenu en 107.]

Plin.l.5.ep. p.340. — Noris, ep. cons.p.69. — Plin.l.6.ep. 13.p.365. — Noris, p.70.

' Aussi la raison sur laquelle le P. Noris s'appuie davantage, c'est que les neuf premiers livres de Pline ne parlant jamais de son voyage de Bithynie, il croit que toutes les lettres qui les composent, ont esté ou publiées, ou au moins écrites avant ce voyage; & il est certain qu'il y en a d'écrites en 107. & d'autres aprés la derniere guerre des Daces. [Cette raison seroit indubitable, si Pline gardoit toujours l'ordre du temps dans ses lettres.] ' Mais il declare luy-mesme qu'il les a mises comme elles luy sont venues entre les mains, sans se mettre en peine du temps où elles estoient écrites. [Qui nous empesche donc de croire qu'aprés estre revenu de Bithynie, & dix ans aprés, si l'on veut, il songea à publier ses lettres, en fit neuf livres, où il mit principalement celles qui avoient precedé son gouvernement, avec d'autres qui l'avoient suivi, soit par hazard, soit par quelque raison particuliere, qu'il fit le dixiéme livre, de celles qu'il avoit écrites à Trajan, quelques-unes de Rome, & presque toutes de Bithynie, & qu'il reserva pour les livres suivans celles qu'il avoit écrites dans le mesme temps à ses amis durant son gouvernement ou depuis; mais que d'autres affaires, ou sa mort, l'empescherent de les publier? Il n'y a rien en cela que de possible; & si cela est possible, l'argument du P. Noris ne prouve rien.

Noris, ep. cons.p.70. — Plin.l.1.ep.1. p.1.

Il ne tasche à montrer que Pline a esté tard dans la Bithynie, que pour en inferer que Trajan n'a point esté en Orient dés l'an 106. Car il est certain qu'il a passé à Rome une partie du temps que Pline a esté dans la Bithynie;] ' & quelques-uns pretendent mesme prouver qu'il y a toujours esté durant ce temps-là. [Nous esperons montrer dans la suite, que Trajan a esté effectivement en Orient en l'an 106. mais cela ne nous oblige point d'avancer le voyage de Pline, parce qu'il nous paroist assez probable que Trajan est revenu d'Orient à Rome, & est retourné ensuite en Orient dans les dernieres années de sa vie.

Pagi, an.112. § 9.

Ce qui nous paroist donc certain pour la legation de Pline, c'est qu'on ne la peut mettre au plustost qu'à la fin de l'an 103. qu'il la faut commencer ou en ce temps-là ou un an aprés, s'il en estoit déja revenu] ' lorsqu'il fut voir le tombeau de Verginius Rufus en l'an 107. [& il en estoit certainement revenu; si Trajan n'a fait qu'un voyage en Orient: que s'il en a fait deux, on peut mettre la lega-

Plin.l.6.ep. 10.p.350.361.

tion de Pline en 107. & en telle autre année suivante que l'on voudra, pourveu que ce soit quelques mois avant que Trajan retournast en Orient. Mais comme ses lettres ne nous fournissent aucun fait qu'on voye estre posterieur à l'an 107. & qu'on n'y trouve mesme rien qu'on puisse juger appartenir aux années 104. 105. & 106. il est plus naturel de croire qu'il partit dés 103. ou au plustard en 104. S'il est parti dés 103. Trajan peut avoir esté à Rome durant tout le temps qu'il a esté en Bithynie.

MS.p.680. Loyd Evesque de S. Asaph, qui croit comme le P. Noris, que Trajan ne fut né en Orient qu'en 112. ou depuis, ' met neanmoins comme nous, le voyage de Pline à la fin de l'an 103. & son retour en 105. p.682.|Pagi, 112.§8.

NOTE XV.

Pour la page 186 § 16.

Sur les Consuls de l'an 104.

Ign.act.Uss. p.p.51. ' Le premier des Consuls de l'an 104. est, selon Usserius, L. Licinius Sura II. [& on a mis aussi Sura II. dans la chronique d'Eusebe. Le P. Pagi met de mesme *Sura II.* (*p.* 9.) quoiqu'il eust déja mis, (*p.*3.) *Licinius Sura II.* en l'an 102. [Les anciens semblent convenir dans le nom de Suranus, quoiqu'en le corrompant un peu.] Car la chronique d'Alexandrie l'appelle *Syrianus II.* S. Prosper & Cassiodore, *Urbanus*, Idace *Suburanus II.* ' l'anonyme de Cuspinien *Suranus II.* Onuphre (*p.*216.*b.*) a suivi ces autoritez, & a mis Suranus pour premier Consul de cette année. [Mais je ne sçay s'il l'a du mettre Consul pour la deuxiéme fois, puisque] ' Spartien dit qu'Adrien fut Preteur aprés l'an 105. *Sura II. & Serviano Conss.* ' Et on pretend (*v. la note* 20.) qu'au lieu de *Sura*, il faut lire *Surano*, qui est marqué aussi dans une inscription Consul pour la seconde fois avec Servien, [& non avec Marcel qu'on luy donne pour collegue en l'an 104. Cependant l'anonyme de Cuspinien le fait Consul II. Idace & la chronique d'Alexandrie marquent de mesme leur Suburanus ou Syrianus Consul pour la seconde fois, & il faut que Sura, dont on aura aisément fait Suranus, Suburanus &c. ait eu un second Consulat entre 102. & 107. Que si Suranus a esté Consul en 102. comme nous l'avons marqué dans la note 11. & Consul pour la seconde fois aprés l'an 105. il n'a pas pu estre Consul en 104. C'est ce qui nous a determiné à suivre Usserius, & à mettre cette année Licinius Sura Consul pour la seconde fois.

Noris,fas.p. 86. — Adri.v.p.2.d. — a.p.8.2.b.c.

L'autre Consul de l'an 104. nommé simplement Marcellus dans les fastes, peut estre] ' Neratius Marcellus dont parle Pline. [a] Catanée croit mesme que ce peut estre ce Neratius Priscus dont parle Spartien, (*v.Adri.p.*3.*a.*) Cuspinien le dit aussi (*p.*344.*a.*) mais comme une chose incertaine. [Et il est aisé en effet qu'il y eust en mesme temps deux Neratius.] ' On marque mesme que Priscus estoit un celebre Jurisconsulte : [& il semble que Marcellus fust plutost un homme de guerre, qu'un homme de lettres,] ' puisqu'il faisoit des Tribuns. [b] Onuphre suppose que Spartien nomme Neratius Marcellus, ce qui n'est pas. Je ne sçay pas non plus où il a trouvé] le prénom de Publius qu'il luy donne.

Plin.l.3.ep. 8.p.173. a n.p.174. — Spart.n.C.91 10.2.c.& alii. — Plin.l.3.ep.8. p.173. b Onuphr. in fast.p.216.b.

NOTE XVI.

Pour la page 187.§16.

Epoque de la seconde guerre des Daces.

Goltz.p.644 d. ' Ce que nous avons remarqué des avantages remportez par Trajan sur la fin de l'an 102. donne quelque lieu de croire qu'il faut mettre dés ce temps-là la seconde guerre contre les Daces, & leur entiere défaite. Cela se pourroit confirmer par la chroni-

Euf.chr.ad. p.541.1. que d'Eusebe, qui dit sur l'an 102. que Trajan fit une province de la Dace. ' L'auteur anonyme des Olympiades fait la mesme chose, ajoutant qu'il fit alors un pont sur le Danube; ce que Dion met durant la seconde guerre. Plin.l.6.ep. 31.p 376. ' Entre les lettres de Pline qui semblent écrites en l'an 103. il y en a une qui parle du voyage de Trajan dans la Dace comme fait peu de temps auparavant: l.8.ep.4.p. 459.460. ' & dans la suite on en trouve une autre écrite certainement aprés la mort de Decebale.

Spart.n.C.p. 8.c|Euf.chr. B.p.206.1. ' Casaubon, aprés Scaliger & Baronius, s'éloigne peu d'Eusebe, mettant la seconde guerre des Daces en l'an 103. Baronius cite pour cela la chronique d'Eusebe; Scaliger & Casaubon se fondent sur beaucoup d'inscriptions, qui joignent cette victoire avec le cinquiéme Consulat de Trajan. [Mais ces derniers n'ont pas consideré que le cinquiéme Consulat qu'eut Trajan en l'an 103. est toujours marqué dans les inscriptions jusqu'à son sixiéme, c'est à dire jusqu'en 112. ce qu'il est bien aisé de verifier par Goltzius. Ainsi toutes ces inscriptions ne prouvent rien, à moins qu'on n'y trouve quelque autre caractere de temps: & je n'en trouve aucun dans toutes celles que produit Occo, (*p.* 201.203.) Mais ce qui combat beaucoup cette opinion, c'est que] Goltz.p.64. d. ' Trajan estoit Imperator pour la quatriéme fois dés devant son cinquiéme Consulat, [c'est à dire dés l'an 102.] f. ' & il l'estoit encore en la huittiéme année de son Tribunat, [commencée à la fin de l'an 104.] Onuphr. in fast p.216.f| Grut.p.247. 5. ' & mesme en la neuviéme. [Ainsi il n'y a aucune apparence de mettre sa seconde victoire sur les Daces ni en 103. ni en 104. ni avant les derniers mois de l'an 105.

Toutes les inscriptions citées par Casaubon n'empescheroient pas qu'on ne la mist en 102. puisqu'on peut avoir fait des réjouissances en 103. & depuis, pour une victoire obtenue en 102.] ' Mais l'Empereur Julien nous Juli. Caf.p. 40. assurant que la guerre de Trajan contre les Daces a duré cinq ans, [& la premiere n'ayant commencé, comme nous avons veu, qu'en l'an 101. la seconde ne peut pas avoir fini avant l'an 105.] ' Et nous trouvons en effet Goltz.p.64. f. que Trajan avoit le titre d'Imperator pour la cinquiéme fois dans la neuviéme année de son regne, qui commence à la fin de 105.] ' Dion nous ap- Dio,l.68.p. 777.c. prend que dans le temps de cette derniere guerre des Daces, les Arabes de Petra furent soumis à l'Empire: [cela doit estre arrivé vers l'an 105.] puisque la chronique d'Alexandrie (*p.596.*) dit que ceux de Petra & de Bostres commençoient leur époque de cette année là. Spartien dit (*v. Adri. p.2.c.*) qu'Adrien fut Tribun du peuple sous les Consuls Candide & Quadrat, [qui sont ceux de l'an 105.] & marque ensuite qu'il commanda une legion dans la seconde guerre des Daces. ' Les actes du martyre de S. Ign.act.Uff. p.2. Ignace disent que lorsque Trajan persecutoit les Chrétiens d'Antioche en la neuviéme ou dixiéme année de son regne, [c'est à dire en 107.] il estoit encore tout enflé de la victoire qu'il avoit remportée sur les Daces. (*V. S. Ignace.*)

On ne peut donc point mettre la fin de cette guerre qu'en 105. ou en 106. Car toutes les choses conviennent presque également à l'une & à l'autre année. Et nous aurions mesme plus d'inclination à la continuer jusqu'en 106. si nous n'estions obligez de mettre dés cette année-là le voyage de Trajan contre les Armeniens & les Parthes, comme on le verra dans la note 17.

[Nous ne disons tout ceci que de la fin de la seconde guerre des Daces, qui peut avoir commencé dés devant l'an 105.] ' Car elle dura assez long- Dio,l.68.p. 776.c.

p.774.c. temps. ' Dion dit que Trajan la fit par luy-mesme, & non par ses Generaux. [Je ne sçay neanmoins si cela peut empescher absolument de dire, qu'il la fit d'abord par ses Generaux, & ensuite par luy-mesme. Je pense aussi que quand] ' Spartien écrit que Trajan mena Adrien avec luy en l'an 105. à cette guerre, [cela n'oblige point necessairement à dire que Trajan ne soit parti de Rome qu'en 105. mais qu'il suffit qu'Adrien ait esté auprés de luy dans les derniers temps de la guerre. Il est encore fort aisé que Trajan ait marché contre les Daces dés 104. qu'il ait fait alors son pont sur le Danube, & qu'il soit revenu à Rome passer l'hiver.] ' On pretend, comme nous avons dit, que Trajan n'a point quitté Rome durant que Pline estoit en Bithynie; [ce qui comprend, selon nous, tout l'an 104. Neanmoins nous ne voyons pas que les lettres de Pline qu'on cite pour cela, le prouvent que jusque vers le milieu de l'an 104.]

Adri.v.p.2.c.

Pagi,an.112. § 9.

NOTE XVII.

Pour la page 593.§ 18.

Sur le temps des voyages de Trajan en Orient.

[Au lieu que nous croyons que Trajan vint en Orient dés l'an 106. pour faire la guerre aux Parthes,] ' le P. Noris differe ce voyage jusqu'en l'an 112. parce que nous avons deux medailles qui marquent qu'il partit de Rome estant Consul pour la VI. fois: & il ne le fut qu'en 112. On ajoute qu'Adrien ayant estant esté fait Arconte d'Athenes en l'an 112. c'est sans doute parce qu'il y estoit alors en la compagnie de Trajan, qui y passa en allant en Orient. ' Dion semble en effet mettre assez clairement la mort de Sura avant que Trajan partist de Rome pour Antioche. [Et neanmoins il vivoit encore non seulement en l'an 107. auquel il fut Consul,] ' mais aussi lors qu'Adrien exerçoit le Consulat, [ce que nous ne voyons pas qu'on puisse mettre plustost qu'en l'an 109.] Selon l'ordre de Spartien, Adrien ne fut fait Preteur qu'aprés la seconde guerre des Daces, qui ne peut avoir fini plustost qu'en l'an 105. Il fit ensuite la guerre dans la Pannonie, & fut recompensé de la maniere dont il s'y estoit conduit par le Consulat en l'an 109. Ce fut aprés tout cela qu'il fut Lieutenant de Trajan dans le temps de la guerre des Parthes. [Ainsi cette guerre semble ne se pouvoir pas mettre dés l'an 107. mais seulement aprés 109.] ' Dion met assez de choses entre la seconde guerre des Daces & le voyage de Trajan en Orient, [pour croire qu'elles ne se sont pas faites en quelques mois; & au contraire ce que l'on sçait de la guerre que Trajan fit en Orient jusqu'en l'an 115. ne demande point les huit années qu'il y aura employées, s'il l'a commencée dés l'an 107.] ' Le P. Noris s'étend beaucoup pour montrer que Pline n'a esté gouverner la Bithynie qu'à la fin de 109. ou 110. & il est certain que Trajan demeura à Rome une partie du temps que Pline passa dans la Bithynie. ' Il ajoute que jusqu'en l'an 112. on ne trouve point de marques dans les inscriptions & dans les medailles que Trajan eust emporté aucun avantage dans l'Orient.

Noris, ep. consf.p.72.73.

Dio,l.68.p. 777.d.

Adri.v.p.2.d.

Dio,l.68.p. 777.778.

Noris, ep. consf.p.69.70.

p.73.74.

[Ces raisons sont fortes; mais d'autre part nous ne voyons pas ce qu'on peut répondre aux autoritez positives que l'on a, pour dire que Trajan est venu en Orient dés l'an 106.] ' Usserius cite ces paroles du dixiéme livre de Jean Malela : *L'Empereur Trajan partit de Daphné, & fit son entrée à Antioche de Syrie par la porte dorée, appellée la porte de Daphné, portant sur sa teste une couronne d'olivier. Ce fut au mois d'Audynée, qui est*

Ign.act.n.p. 35.

est celuy de janvier, le 7. [du mois,] le 5. jour [de la semaine,] à quatre heures de jour, [c'est à dire le jeudi 7. janvier de l'an 107. à dix ou onze heures du matin. Quoique Jean Malela mesle bien des fables dans son histoire; cependant il y a dans les plus méchans auteurs des endroits tirez de bons originaux, & qui portent un caractere de verité, auquel il est comme impossible de ne se pas rendre, comme dans Cedrene l'epoque de la fondation de Constantinople, nonobstant mesme les fautes que les copistes y ont meslées. Cet endroit de Malela paroist estre du mesme genre; & il est tellement particularisé, qu'on ne sauroit guere douter qu'il ne vienne de quelques memoires fort anciens. Cette rencontre du jeudi avec le settiéme jour de janvier, qui convient à l'an 107. & qui ne convient à aucun autre durant tout le reste du regne de Trajan, semble ne se devoir point mépriser.

Les actes de S. Ignace confirment
Ign.act.p.3. entierement cette date.] 'Car ils nous apprennent que ce Saint fut pris à Antioche lorsque Trajan y estoit, & se preparoit à aller combattre les Ar-
p.4. meniens & les Parthes; 'que Trajan l'ayant condanné à estre exposé aux
p.6. bestes dans Rome, 'il y fut mené par
p.8. l'Asie & par la Macedoine; '& y consomma son martyre le 20. de decembre, *præsidentibus apud Romanos Syria & Senecio secundò*; [c'est à dire sous les Consuls Sura III. & Senecion IIII. qui sont ceux de l'an 107.]
Act. M. p. 707. '& le texte grec que les Benedictins nous ont donné depuis peu, porte Ζήν. [Ainsi, selon ces actes, Trajan estoit à Antioche dans les premiers mois de l'an 107. Car pour la faute de chiffre *II.* au lieu de *IIII.* ce n'est pas une chose qui nous doive arrester, estant bien certain que Trajan n'estoit pas à Antioche en l'an 99. auquel on met le second Consulat de Senecion. Outre cela, on voit par ces actes (*p.2.*) que la prison du Saint arriva assez peu aprés la guerre des Daces.] 'Le meilleur manuscrit de ces p.2.
actes semble dire que Trajan vint à Antioche, & y condanna le Saint aprés la quatriéme année de son re-
gne. 'Mais il est aisé de juger, com- n.p.35.
me le remarque Usserius, qu'on a fait *IV.* de *IX.* qui se lit dans les autres manuscrits, aussibien que dans le grec (*p. 696.*) Et la neuviéme année de Trajan finissoit le *26.* janvier 107. Ainsi je ne voy pas qu'on puisse se dispenser de rejetter absolument les actes de S. Ignace, si ce Saint n'a souffert qu'en 113. comme le P. Noris reconnoist qu'il le faut dire, en cas que Trajan ne soit venu en Orient qu'en 112. Cependant ce seroit une extremité bien fascheuse que de rejetter ces actes, & nous savons que les personnes les plus habiles ne peuvent point y consentir.

Eusebe met aussi la mort de S. Ignace en l'an 107. S'il l'a pris des actes de ce Saint, comme il est aisé de le presumer, c'est une preuve qu'on y lisoit de son temps la date qu'on y lit encore: S'il l'a pris d'autre part, c'est une nouvelle autorité qui confirme les deux autres. La chronique d'Alexandrie qui est quelque chose en ce que ce n'est pas une copie d'Eusebe, fait aussi partir Trajan en l'an 106. pour aller contre les Perses.

S'il faut mesme s'arrester aux me-
dailles & aux inscriptions,' Onuphre Onuphr. in fast.p.218.b.
& Gruter aprés luy, (*p.247.3.*) en citent une qui donne à Trajan le titre de Parthique dans la quinziéme année de son Tribunat, [c'est à dire avant la fin de l'an 112. & lorsqu'il ne faisoit encore qu'arriver en Orient, s'il n'est parti de Rome que la mesme année aprés son sixiéme Consulat. Mais cette inscription prouve encore

[illegible] plus.] ' Car, selon Goltzius & d'autres, Trajan estoit Imperator pour la VI. fois dés la 12. année de son Tribunat, c'est à dire dés devant la fin de l'an 109. ' & il ne l'a esté pour la VII. fois que six ans aprés en 115. Birag.p.158. ' Birague le marque IMP. VI. dés l'an 108. quoiqu'il n'en raporte point de medaille qu'en sa 14. année, c'est à dire en l'an 111. [Puisqu'il ne prit donc point de nouveau le titre d'Imperator depuis l'an 109. jusqu'en 115. il faut dire qu'il ne remporta dans cet entre-temps aucune victoire considerable, & qu'ainsi il avoit merité le titre de Parthique dés l'an 109.] MS.p.579. ' Aussi le P. Noris à qui on a objecté cette preuve, ne s'en est défendu qu'en pretendant que l'inscription citée par Onuphre est fausse; dequoy il ne rend point de raison particuliere, sinon que les inscriptions posterieures à l'an 112. n'ont point le titre de Parthique. Je ne sçay si cette raison est assez solide. Il nous renvoie aussi à Fabretti, ' qui soutient en effet que Trajan n'a eu le titre de Parthique que dans sa 19. année, c'est à dire en 116. Mais son unique preuve est que ce titre ne se lit point dans plusieurs inscriptions des années de devant. [Cependant ne peut-on pas le luy avoir donné dés l'an 109. l'avoir marqué dans quelques inscriptions & negligé dans d'autres, & le luy avoir confirmé plus solennellement en 116. à cause de ses victoires éclatantes sur les Parthes, depuis lesquelles on n'a plus manqué de le mettre dans les inscriptions? Nous avons veu la mesme chose pour le titre de Dacique dans la note 10.] Reines.p.256. ' On trouve encore le titre de Parthique dans une inscription de la 14. année de Trajan, ' que Fabretti rejette à cause de quelques autres difficultez.[a] Mais il ne trouve que celle-là dans celle d'Onuphre.

Fabr.c.9.p.294. a p.292.

Birague (*p.*157.) cite deux medailles du cinquiéme Consulat de Trajan qui portent *Tigris*, & l'une de celles-là represente le pont qu'il avoit fait faire sur ce fleuve. [Il l'avoit donc fait faire avant son sixiéme Consulat, c'est à dire avant l'an 112. & par consequent il estoit avant ce temps-là en Orient.] Occo cite cette medaille, (*p.*205.) & une autre de mesme date (*p.* 207.) qui porte au revers, *Le Roy des Parthes rétabli.*

[Il semble que ces preuves peuvent bien paroistre aussi fortes que celles du P. Noris, & faire laisser la chose en suspens, s'il n'y a pas moyen de répondre ni aux unes ni aux autres. Il est certain que Birague,] ' qui a veu les medailles du VI. Consulat de Trajan où il est parlé de son depart, & qui les raporte à son voyage d'Orient contre les Parthes, ' ne laisse pas de supposer qu'il estoit en Orient dés l'an 107. [Que s'il y a faute dans toutes les inscriptions qui marquent quelque chose du voyage de Trajan en Orient avant l'an 112. & s'il faut dire qu'on y a mis *TR. POT. XV.* pour *XVIII.* ou *XX.* ou *V. Cos.* pour *VI;* pourquoy ne pourrons-nous pas dire de mesme, qu'il faut *V. Cos.* pour *VI.* dans les deux sur lesquelles le P. Noris se fonde?] ' Spartien dit qu'Adrien servit sous Trajan dans la guerre des Parthes: mais il ne dit pas qu'il soit allé avec luy en Orient, ni aussitost que luy. Il peut l'y avoir esté trouver depuis, soit en 112. si l'on veut s'arrester au temps qu'il fut fait Arconte d'Athenes, soit en quelque autre année.

Birag.p.160. P.157. Adri.v.p.2.

Il est plus difficile de répondre à la mort de Sura, qu'on ne peut mettre qu'aprés l'an 109.] ' & qui, selon Dion, paroist estre arrivée avant que Trajan partist pour l'Orient. [Il faut neanmoins considerer que nous n'avons cet endroit que dans l'abbregé

Dio,l.68.p.777.d|778.c.

de Xiphilin, & non dans les termes de Dion, qui peut avoir ramaſſé en cet endroit quantité de choſes qui regardent la bonté & la magnificence de Trajan, ſans en avoir voulu fixer le temps. C'eſt ce qu'on peut répondre auſſi] p.777 d. ' ſur les divers ouvrages dont Dion parle au meſme endroit, [quoiqu'on puiſſe dire encore que Trajan en prit alors le deſſein, & en donna les ordres, qui s'executerent pendant ſon abſence.

Rien ne nous empeſchera donc, ce me ſemble, de dire que la derniere guerre des Daces ayant eſté achevée dans les derniers mois de l'an 105. Trajan revint à Rome, & ſans s'y arreſter que quatre ou cinq mois, partit ſur la fin de l'année 106. pour ſe rendre à Antioche, où il arriva le jeudi 7. janvier de l'an 107. Cela eſt un peu ſerré ; mais les actes de S. Ignace & Malela nous permettent-ils de dire autre choſe ? Il eſt certain que nous voyons peu ce que Trajan a fait durant tant de temps en Orient. Mais nous n'avons aucune hiſtoire particuliere de ſon regne ; & on ne ſçait pas davantage ce qu'il aura fait en Occident, s'il y eſtoit. Pour ce qui regarde le temps que Pline a eſté dans la Bithynie, nous en avons parlé ci-deſſus (*n.* 14.) & nous croyons avoir montré qu'il eſt fort poſſible, & meſme fort probable que ç'a eſté dés l'an 103.

Pagi, an.105. §2. ' Le P. Pagi ſuit à peu prés le meſme ſentiment que le P. Noris, & ne veut point que Trajan ſoit allé en an.107.§3. Orient qu'en l'an 112. ' Il veut que l'on renvoie le martyre de S. Ignace à l'an 116. & auſſitoſt aprés il dit, qu'il paroiſt certain que ç'a eſté en 112. [Il veut dire ſans doute aprés l'an 112.] Il raporte le ſentiment de Guillaume Loyd Eveſque Proteſtant de S. Aſaph §4.5. en Angleterre, ' qui allegue diverſes raiſons pour montrer que S. Ignace a ſouffert en 116. Mais ce ne ſont que des convenances arbitraires, & des conjectures, ſans aucun témoignage poſitif, ſinon un paſſage de Malela, qui ſemble joindre la condannation de S. Ignace par Trajan avec le tremblement arrivé à Antioche le 23. decembre 115. ' ἐμαρτύρησεν ἐπὶ αὐτοῦ (Τραϊανοῦ) τότε, [ce qui peut fort bien marquer ſeulement qu'il ſouffrit du temps de Trajan. Mais quand Malela ſeroit formel, ce n'eſt pas un auteur à oppoſer aux actes de S. Ignace. Pearſ.d.ſſ.D. p.2.

Ni Loyd, ni le P. Pagi, ni Fabretti ne répondent non plus à la date des actes de S. Ignace, que s'ils n'en avoient jamais oui parler. Cependant c'eſt une autorité qui ne peut eſtre conteſtée que ſur des raiſons claires, preciſes, indubitables, & ſans replique : ce qui ne nous paroiſt nullement dans tout ce qu'on allegue de contraire.

' Loyd ſe debarraſſe de Malela en changeant ſon texte, comme il luy plaiſt, c'eſt à dire en mettant *IE* pour *IB.* & ς pour ι, afin de luy faire dire que Trajan partit de Rome, ou pluſtoſt d'Aſie, en la quinziéme année de ſon regne, de JESUS-CHRIST 112. au mois d'octobre, & qu'il fit ſon entrée à Antioche le vendredi 7. de janvier, en l'an de JESUS-CHRIST 113. [Si nous croyions pouvoir abandonner le texte de Malela, il nous ſeroit aiſé de dire que Trajan ne partit de Rome que vers le printemps de 107. pour eſtre à Antioche vers la fin de juillet, ce qui nous donneroit le moyen d'étendre la guerre des Daces juſqu'en 106. Car ce que nous avons de fixe par les actes de S. Ignace, c'eſt que ce Saint aprés avoir eſté jugé à Antioche par Trajan, eſtoit à Smyrne le 24. aouſt de l'an 107. (*v. ſon titre* § 5.) ce que ſes actes diſent de la neuviéme année de Trajan, pouvant ſe raporter à ſa victoire ſur les Daces, Pagi, 107. §4.

pourveu qu'on dise que la confession de S. Ignace en fut une suite immediate.

Jusqu'ici nous avons toujours supposé que Trajan n'a fait qu'un voyage en Orient, & que depuis qu'il y fut allé une fois, il ne revint plus à Rome. Cependant je ne sçay si nous sommes obligez de faire cette supposition. Il est vray qu'aucun auteur ne marque qu'il ait esté deux fois en Orient : mais nous n'avons aucune histoire de son regne. Tout ce que nous en trouvons, se reduit proprement à l'abregé de Dion par Xiphilin, qui a pu ne pas remarquer cette distinction dans son auteur, ou la negliger; ' Spartien parle des deux guerres des Daces, & n'en distingue point deux contre les Parthes; mais c'est parce qu'Adrien dont il parloit, avoit eu part à toutes les deux guerres des Daces, & n'en avoit eu qu'à la derniere contre les Parthes. Il parle mesme de la premiere contre les Daces absolument & sans distinction, comme si elle eust esté seule, *ad bellum Dacicum prosecutus est* : de mesme qu'il dit ensuite *expeditionis Parthicæ tempore*. La chronique d'Eusebe marque plutost, selon le latin, deux guerres contre les Parthes, que contre les Daces, & selon le grec de Scaliger, elle n'en marque aucune contre les Parthes.

Adri.v.p.2.c.d.

Nous ne voyons donc rien qui nous empesche de dire que Trajan a esté deux fois en Orient; & cela levera toutes les difficultez. Car il n'y en aura plus que peu ou point à faire venir Trajan à Antioche le 7. janvier 107. & y condanner S. Ignace. Nous aurons moins de peine à rendre raison de ce que nous ne voyons point qu'il ait rien fait de considerable contre les Parthes jusqu'en 115. Il pourra aisement estre parti de Rome aprés la mort de Sura, soit en l'an 112. lors qu'Adrien fut fait Arconte d'Athenes, soit plustard encore, si l'on veut : & ceux qui seront persuadez que les neuf premiers livres de Pline le jeune, qui n'ont pu estre publiez plustost qu'en l'an 107. l'ont esté avant qu'il gouvernast la Bithynie, auront toute la liberté de placer sa legation entre 107. & 111. Birague paroist admettre ces deux voyages de Trajan en Orient; car il suppose (*p.* 158.) qu'il pouvoit estre revenu d'Orient en 108. & avoir conquis l'Armenie. Nous savons que plusieurs personnes habiles croient aussi que c'est le meilleur d'admettre ces deux voyages; & c'est ce qui nous a fait prendre la liberté de suivre cette opinion, jusqu'à ce que nous trouvions quelque lumiere qui éclaircisse davantage ces difficultez.

NOTE XVIII.

Pour la page 194.§ 18.

Que Cosroés Roy des Parthes estoit fils de Pacorus.

' Parthamasiris Roy d'Armenie est relevé dans Dion comme fils de Pacorus, & neveu ou cousin; (ἀδελφιδοῦς) d'Hosroés, (ou Cosroés,) qui estoit alors Roy des Parthes. [Ce Pacorus est sans doute celuy mesme,] ' qui regnoit peu auparavant sur les Parthes, comme nous l'apprenons de Pline. [Pourquoy donc ce Cosroés, qui ne pouvoit estre que son frere ou son néveu, luy succedoit-il au préjudice de son fils? Est-ce que Cosroés avoit emporté la couronne par violence sur Parthamasiris? Mais s'il l'eust fait, l'auroit-il fait Roy d'Armenie? Il faut remarquer encore] ' qu'écrivant à Trajan, il luy recommande Parthamasiris *qui estoit aussi fils de Pacorus*, Πακόρου καὶ αὐτῷ υἱεῖ. [Cet *aussi* se raporte visiblement à Cosroés. Et si cela est, il faut dire qu'il estoit luy-mesme fils de Pacorus, & qu'on doit lire ἀδελφὸν dans Dion au lieu d'ἀδελφιδοῦν.]

Dio,l.68.p.777.c.

Plin.l.10.ep.80.p.617.

Dio,l.68.p.778.d.

Pour le page 595. § 19.

NOTE XIX.

Pourquoy on ne met Senecion Consul en 107. *que pour la seconde fois.*

Onuphre dans ses fastes, (*p.*38.) marque pour les Consuls de l'an 107. C. Sosius Senecio IIII. & C. Licinius Sura III. ce qu'il cite dans son commentaire (*p.*217.*a.b.*) d'une ancienne inscription, qui omet seulement le nom de Senecion [aisé à suppléer par les fastes,] & ne le nomme que le second. Il est appuyé par S. Prosper, où on lit *Senecione IV. & Sura III.* Les fastes d'Idace mettent *Sura III. & Senecione II.* La chronique d'Alexandrie (*p.*596.) a *Syriano III. & Senecione II.* & les actes de S. Ignace, (*p.*8.) sont datez, *Præsidentibus apud Romanos Syriâ & Senecio secundò.* [Cuspinien a oublié de marquer ce que portoit en cet endroit son anonyme:] ' dans l'edition que le P. Noris vient de nous en donner, il y a *Surâ & Senecione.* Noris, fast. p.16.

Le troisiéme Consulat de Sura est donc suffisamment attesté par tous les fastes, aussibien que par diverses inscriptions qui sont dans Gruter. Et il ne faut pas s'étonner qu'il ait esté oublié par le copiste dans les actes de S. Ignace. Mais il est fascheux que ces actes & tous les fastes, hors ceux de S. Prosper, qu'on sçait estre pleins de fautes, se trouvent contraires à l'inscription d'Onuphre. Est-ce que dans cette inscription il y auroit eu aussi *II.* mais que le second *I.* auroit esté malfait, & trop large par en haut, ce qui l'auroit fait prendre pour un *V.* d'où Onuphre auroit fait son *IIII.* Il est assurément surprenant que Sura qui paroist avoir esté le principal favori de Trajan, ne fust Consul que pour la troisiéme fois, lors qu'un autre l'estoit déja pour la quatriéme. Il est encore plus surprenant de voir Senecion Consul pour la quatriéme fois, mis par tout aprés Sura, Consul seulement pour la troisiéme: & cela dans l'inscription mesme d'Onuphre, n'y ayant que les fastes de S. Prosper qui changent cet ordre. Cela est si contraire à l'usage des Romains, qu'Onuphre mesme s'est cru obligé d'abandonner son inscription en ce point, & de mettre Senecion le premier. Mais je pense qu'on trouvera qu'il est plus à propos de suivre l'ordre uniforme de l'inscription, des fastes, & des actes de S. Ignace, & de croire par consequent que Senecion n'estoit point Consul pour la quatriéme fois.] ' Usserius ne le met Consul que pour la seconde: [mais je ne sçay pourquoy il luy donne Suranus pour collegue, [au lieu de Sura, ni d'où vient aussi que l'inscription d'Onuphre ne se lit point dans Gruter.] Ign. act. n. p. 51.

Pour la page 595. § 19.

NOTE XX.

Sur les Consulats de Servien.

' On lit dans Spartien, qu'Adrien fut Preteur aprés l'an 105. *Surâ bis, Serviano iterùm Conss.* ' Mais un manuscrit lit *Suriano, & Serviano I. C.* [c'est à dire *iterùm Consulibus*:] ' & un autre plus clairement *Subsurano bis, Serviano iterùm*, où l'on voit bien qu'il faut lire *sub Surano.* ' Onuphre cite en effet une inscription, qui porte *C. Julio Servilio Urso Serviano, & Surano II. Consulibus.* [Si Servien avoit esté Consul en 102. il est indubitable qu'il faut lire ici *Serviano II.* comme on lit toujours dans Spartien. Il paroist que c'est le sentiment de Saumaise & de Casaubon,] ' aussibien que celuy d'Usserius. Adri. v. p. 2. d. n. C. p. 8. 2. b. n. S. p. 8. 1. b. Onuphr. in fast. p. 217. b. Ign. act. n. p. 51.

[Cependant il faut apparemment l'abandonner, & dire que Servien n'a point esté Consul en 102. & l'a esté pour la premiere fois en 107.] ' puisqu'au dos d'une inscription faite en Onuphr. in fast. p. 38. a| Gruter p. [illegible] b.

la 14. année de Trajan, [c'est à dire en l'an 111.] on trouve ces mots *dedicatum Kal. mart. Urso Serviano II. & L. Fabio Justo Conss.* Gruter, p. 175-10. ' Le second Consulat de Servien est encore joint avec celuy de L. Fabius Justus dans deux autres inscriptions, l'une du premier de mars, Onuphr. p. 218.4. ' l'autre du 13. octobre, où il est appellé C. Ursus Servianus. [Et on ne peut pas dire que dans ces inscriptions il faille lire III. au lieu de II.] Adri. v. p. 5. 2. ' puisque Spartien nous apprend qu'il n'avoit esté que deux fois Consul avant le regne d'Adrien. [On ne peut pas non plus distinguer deux Serviens, puisque le Consul de l'an 107. & celuy de l'an 111. sont tous deux nommez C. Ursus. Ainsi il faut suivre Onuphre qui ne met point Servien Consul en 102. mais seulement en 107. & en 111.

C'est contre l'usage ordinaire que l'inscription d'Onuphre, qui ne se trouve point dans Gruter, met Servien Consul pour la premiere fois avant Suranus qui l'estoit pour la seconde. Celuy qui l'a faite, vouloit peut-estre flater Servien allié de Trajan : & il met en effet tous ses noms & ses surnoms, au lieu que pour son collegue il se contente du simple nom de Suranus. Mais Spartien les met dans leur ordre naturel, & qui estoit sans doute celuy des fastes.

n. C. p. 8 2. c | Onuph. p. 2 7. 5 | Ign. act. n. p. 51. ' Onuphre, Casaubon, & Usserius conviennent que les Consuls Suranus & Servien sont subrogez. [Mais je voudrois qu'ils nous eussent dit pour quelle raison Spartien date la Preture d'Adrien par des Consuls subrogez plutost que par les ordinaires : Est-ce qu'un cousin de Trajan n'estoit pas Preteur dés le commencement de l'année ?] Onuphre & Casaubon croyent qu'ils furent Consuls en l'an 107. auquel Sura estoit Consul ordinaire pour la troisiéme fois, & Senecion pour la seconde ; afin qu'Adrien ait esté Preteur deux ans aprés avoir esté Tribun du peuple. Usserius les met sous les Consuls Commode & Cereal en l'an 106. Il n'en rend point de raison particuliere : [& il semble peu probable que Suranus Consul pour la seconde fois ait esté subrogé à un autre qui ne l'estoit que pour la premiere.]

NOTE XXI.

Pour la page 196. § 19.

Sur les guerres de Trajan en Orient.

Tout ce que nous disons dans les § 19. & 20. des conquestes de Trajan dans l'Armenie, la Mesopotamie & l'Adiabene, comme arrivé en 107. ou peu aprés, ' est mis par le P. Noris aprés l'an 112. sur l'autorité des medailles du VI. Consulat de Trajan qui marquent ces conquestes, & sur ce qu'on n'en trouve rien, dit-il, dans les medailles du V. Consulat. Noris, ep. cons. p. 73. 74. [Il y eut de nouvelles guerres dans la Mesopotamie & l'Adiabene aprés l'an 112. ausquelles on peut raporter les medailles du P. Noris.] ' Nous trouvons des medailles de la conqueste de la Dace, *Dac. cap.* faites en 112. Birag. p. 159. [six ans aprés cette conqueste. Ainsi il ne faudra pas s'étonner qu'on en ait fait dans le mesme temps pour celle de l'Armenie. Il est plus fascheux qu'on n'en trouve point avant l'an 112. qui parlent de ces guerres d'Orient, ce qui n'est pas neanmoins tout à fait sans exception, comme nous l'avons veu dans la note 17.] ' Et le titre d'Imperator VI. pris par Trajan entre 105. & 109. Goltz. p. 65. 2. b. [marque qu'il se passa alors quelque guerre considerable. Si neanmoins on jugeoit ces preuves moins fortes que celles du P. Noris, il faudroit dire que] ' Trajan venu l'an 106. en Orient pour faire la guerre aux Parthes & aux Armeniens, comme nous le lisons dans les actes de S. Ignace, & dans la chro-

thique d'Alexandrie, (*p.596.*) se seroit satisfait de leurs soumissions, (pourveu neanmoins que cela soit croyable d'un prince belliqueux & ambitieux, comme il estoit,) & s'en seroit bientost retourné à Rome. En ce cas il faudroit raporter à son second voyage d'Orient tout ce qu'on lit dans Dion sur ce sujet.] Spon.p.185. ' On a en effet une inscription de la douziéme année de son Tribunat [c'est à dire de l'an 109.] sur la défaite des Daces, [sans qu'il y ait un mot de ses victoires sur les Parthes. Mais que dire aux preuves que nous avons alleguées ?]

NOTE XXII.

Pour la page 203. § 21.

Que Trajan n'est apparemment retourné en Orient qu'en l'an 114.

Pearf.diff.D. 0.1.p.24. ' On cite de Jean Malela, que le grand tremblement qui renversa Antioche [l'an 115.] au mois de decembre, arriva deux ans aprés la venue de Trajan. [Trajan vint donc à Antioche à la fin de 113. ou au commencement de 114. Malela n'est pas une grande autorité : mais nous ne voyons rien de meilleur pour fixer le second voyage de Trajan en Orient, ni rien qui y soit contraire.] Noris, ep. cons. p.72. 73. ' Car les medailles de son sixiéme Consulat, qui portent *profectio Augusti*, prouvent seulement que ce n'a pas esté avant l'an 112. p.73|Pagi, an. 107.§ 2. ' La remarque qu'on fait qu'Adrien estoit Arconte d'Athenes en 112. d'où l'on veut tirer que Trajan y avoit passé cette année-là pour aller en Orient, [ne peut tenir lieu que d'une conjecture tres-foible.] Pagi, an.107. § 4. ' S'il n'est parti de Rome qu'au mois d'octobre, comme veut Loyd, [Adrien n'aura donc esté fait Arconte que tout à la fin de l'année.] Ce qui est certain, c'est que Trajan dans la 17. année de son regne, c'est à dire en 114. estoit encore Imperator VI. [depuis l'an 109. au moins : & ainsi il n'avoit encore rien fait de considerable jusque vers le milieu de cette année-là, & peut estre encore plustard.] Onuph. in fast. p.218. d. ' Il est vray que l'inscription de la colonne de Trajan porte dans Onuphre *TRIB. POT. XVII. IMP. VII.* [Mais il faut que ce soit une faute.] Pagi, an.104. § 2|an. 107. § 7. ' Car d'autres citent *IMP. VI.* & soutiennent qu'on ne le trouve point *Imperator VII.* que dans sa dix-huittiéme année. [Ainsi il y a assez d'apparence que Trajan ne retourna en Orient qu'en l'an 114. & qu'il employa mesme tout le reste de l'année à negotier, ou à se preparer pour la guerre de l'année suivante.] an.107 § 5. ' Le P. Pagi pretend tirer de Dion, qu'il ne partit de Rome qu'aprés y avoir dedié la place Trajane qu'il y avoit fait faire : & on juge par l'inscription de la grande colonne qui y estoit posée, que cela ne se fit que dans la dix-septiéme année de son Tribunat, c'est à dire aprés le 28. octobre de l'an 113.

NOTE XXIII.

Pour la page 203. § 22.

Sur les Consuls de l'an 115.

Onuphr. in fast. p.218. e. f. ' Onuphre nomme les Consuls de l'an 115. M. Valerius Messala, & C. Popilius Carus Pedo. Baronius les nomme L. Vipsanius Messala, & M. Pedo Vergilianus. Idace & les autres mettent seulement Messala & Pedo ou Pedon. Je ne voy point qu'Onuphre ait rien pour luy, sinon qu'il trouve un C. Popillius C. F. Carus Pedo Consul sous Antonin ; & il dit que c'est le fils de celuy-ci. Bar.115. § 13. ' Baronius au contraire cite pour luy une inscription qui marque ses Consuls en l'an de Rome 867. Noris, ep. cons. p.75. ' qui est l'an de JESUS-CHRIST 114. depuis le 21. avril jusqu'au 20. avril 115. Cette autorité est trop considerable pour ne s'y pas rendre, [quoique Goltzius, le P. Petau, Vorburg, le P. Labbe,

& le P. Pagi n'y aient point eu d'égard ; & qu'ils suivent tous Onuphre, dont on a mis l'opinion dans Dion & dans la chronique d'Eusebe. 'Les Consuls de Baronius sont marquez trois fois dans Gruter, sans autre caractere de temps, que du 28. de janvier : ' ce qui montre que ce sont des Consuls ordinaires, & non subrogez.

Gruter. p. 74. 1, p. 106. p. 1066. 1070.

Noris, ep. cons. p. 75.

NOTE XXIV.

Pour la page 205. § 22.

Sur le voyage de Trajan à Babylone.

Dio, l. 68. p. 785. a.

' Le nom de Babylone n'est point dans l'endroit de Dion, d'où nous citons que Trajan y fut. Mais il est certain que la maison où Alexandre est mort, [n'est point autre part : & cet endroit de Dion est visiblement defectueux. Je ne sçay si au lieu que] le texte porte que Trajan receut dans son vaisseau ἐν πλοίῳ la nouvelle de la revolte des pays conquis, [ce qui est une expression assez particuliere, il ne faudroit point lire ἐν Βαβυλῶνι. En ce cas, il n'y auroit esté qu'en 116. D'autre part neanmoins il seroit étrange que Trajan n'eust appris qu'à Babylone cette revolte commencée dés devant qu'il remontast l'Ocean & le Tigre pour revenir.] ' Dion avoit dit auparavant qu'il s'estoit avancé jusqu'à Babylone. ' Mais c'estoit avant qu'il eust passé le Tigre pour prendre Ctesiphon : [& la situation des lieux ne permet guere qu'on croie qu'il ait esté alors jusqu'à Babylone. C'est pourquoy nous l'avons expliqué de la province de Babylone, qui pouvoit confiner avec la Mesopotamie, où il paroist que Trajan estoit alors. Quoiqu'il en soit, nous avons mieux aimé mettre le voyage de Trajan à Babylone entre les évenemens dont nous ne savons pas precisement le temps.]

p. 783. d.

p. 784. b. c.

NOTE XXV.

Pour la page 206. § 22.

Sur le tremblement d'Antioche.

' Le Consulat de Pedo fixé par tous les chronologistes en l'an 115. de Jesus-Christ, y fixe aussi le tremblement d'Antioche, ' puisque Dion nous assure que ce Consul y perit. [Eusebe le met neanmoins deux ans plustost dans sa chronique : & il faudroit mesme le mettre dés l'an 111. selon Evagre,] ' qui conte 347. ans entre ce tremblement, & celuy qui arriva en la deuxiéme année de l'Empereur Leon, [c'est à dire en 458.] ' Mais le Consulat de Pedo ne souffre point qu'on ait égard à ces auteurs. ' On explique aussi de l'an 115. ce que dit Jean Malela, que le tremblement arriva au mois de decembre de l'an 164. de l'ere d'Antioche. Cet auteur dit que ce fut le dimanche 13. de decembre. Et neanmoins le 13. estoit le jeudi en 115. Mais il est aisé qu'on ait mis le 13. au lieu du 23. qui estoit le dimanche, ιγ'. pour κγ'.

Evagr. n. p. 72. 2. b.

Dio, l. 68. p. 782. d.

Evag. l. 2. c. 12. p. 305. b. d.

Eus. chr. n. p. 208. 1.

Ign. act. p. 53. 54.

[Nous n'avons rien à opposer à cette époque,] ' sur tout Dion nous ayant appris que cela arriva durant l'hiver. [Mais cependant la mort de Pedo Consul semble n'avoir esté marquée particulierement, que parce qu'il mourut estant en charge. Or je pense qu'il estoit rare en ce temps-là qu'un homme fust Consul toute l'année. De plus mettant le tremblement en decembre 115.] il faudra raporter à l'an 116. ' comme fait Scaliger dans ses Olympiades, ce que dit Dion aprés avoir décrit le tremblement, ' Que le primtems estant venu, Trajan entra dans le pays des ennemis, prit Ctesiphon, & fit les grandes conquestes que cet auteur raporte ensuite : & c'est cependant ce qui ne paroist guere probable.] ' Car on voit que Trajan prit le titre d'Imperator

Dio, l. 68. p. 781. e.

Eus. ... a. 1. p. 541. 2.

Dio, l. 68. p. 783. b.

Onuphr. in fast. p. 218. f. g | Goltz. p. 65. e. f.

pour

pour la 8. & la 9. fois, & mesme apparemment pour la 7. de la 18. année de son Tribunat [avant la fin de l'an 115. Ainsi cette année fut pour luy une année de victoires.] ' Il estoit encore *Imperator IX.* dans sa 20. année, ' quoique le P. Pagi ait cru le contraire, en avouant neanmoins qu'il n'y en avoit point de preuve. [Il ne prit donc point ce titre dans la 19. & ainsi on n'y peut pas mettre la prise de Ctesiphon,] ' à laquelle les soldats le luy donnerent.

Goltz. p. 66. c.

Pagi, an. 116. § 6.

Dio, l. 68. p. 784. c.

[Je ne sçay si ces raisons ne peuvent point suffire pour faire croire malgré l'autorité de Malela, que le tremblement est arrivé en janvier plutost qu'en decembre :] ' & il paroist que c'est le sentiment du P. Noris, aussibien que de Baronius & de Calvisius. Mais je pense qu'il se peut faire que Dion se soit contenté de marquer le tremblement en l'année où il estoit arrivé, & sous le Consulat de Pedon, sans se mettre en peine si c'estoit au commencement ou à la fin de l'année : & qu'ainsi ce qu'il met aprés le tremblement, peut bien l'avoir precedé. C'est ce que nous suivons, estant bien aises de concilier les auteurs autant qu'il nous est possible, plutost que de les opposer l'un à l'autre, & de les accuser d'erreur. ' Le P. Pagi appuie Malela par les recueils grecs donnez par Scaliger avec la chronique d'Eusebe (*p.* 341. 2.) [Je puis avoir aussi cité quelquefois ces recueils comme estant de quelque ancien auteur anonyme ; mais je croy avoir trouvé depuis qu'ils n'ont point d'autre auteur que Scaliger mesme.

Noris, ep. cons. p. 74. | Pagi, an. 115. § 2.

Pagi, an. 116. § 6.

Si on jugeoit qu'il valust mieux preferer à Malela l'ordre de Dion ou de Xiphilin, & mettre le tremblement au commencement de l'année ; il ne sera plus necessaire de dire que Trajan soit revenu de Ctesiphon passer l'hiver à Antioche, & il pourra estre demeuré dans les pays conquis, ce qui est assez naturel en soy-mesme, & revient mieux à ce que Xiphilin met aprés la prise de Ctesiphon. Mais aussi s'il est vray que Trajan fust depuis deux ans en Orient, comme le dit Malela, il faudra qu'il y soit venu dés l'an 113. sans qu'on voye ce qu'il y aura fait, ni dans le reste de cette année là, ni dans toute l'année d'aprés.

Voilà ce que nous avions creu pouvoir dire sur ce sujet avant que d'avoir veu le nouvel ouvrage du P. Noris sur les epoques des villes greques de Syrie,] ' où il traite ce point fort exactement ; & il conclut sans hesiter qu'il faut mettre le tremblement au commencement de 115. suivant l'ordre de Dion, sans s'arrester ni au mois d'Apellée, ni à l'an 164. d'Antioche, qui ne commence qu'en l'autonne de l'an 115 : la remarque de Dion sur Pedo, & la difficulté de faire revenir Trajan de la conqueste des Parthes pour passer l'hiver à Antioche, luy paroissant preferables à toutes les epoques de Malela. [Nous aurions bien pu suivre une autorité aussi grande que celle-là, si l'endroit du texte où nous parlons de ce tremblement n'avoit déja esté imprimé. Ainsi il faudra attendre à une seconde edition, qui nous donnera le loisir de savoir le sentiment des autres personnes de lettres sur cette difficulté.]

Noris, epo. p. 182. 183.

NOTE XXVI.

Pour la page 206. § 23.

Sur les Consuls de l'an 116.

Au lieu d'Elien Consul avec Vetus en l'an 116. selon l'anonyme de Cuspinien (*p.* 347. *b.*) Idace & la chronique d'Alexandrie (*p.* 598.) S. Prosper & Cassiodore mettent Emilien. ' Onuphre pour les accorder, l'appelle Æmilius Ælianus, & dit que Pline le jeune en parle. [Je ne croy

Onuphr. in fast. p. 219. a.

pas neanmoins qu'on puisse trouver en aucun endroit de cet auteur qu'il parle ni d'Emile, ni d'Elien. Elien qui a addressé à Adrien un écrit sur l'arrangement des troupes, vivoit en ce temps-ci (*v. Adrien* § 20.) Mais je ne voy pas qu'on dise qu'il ait esté Consul.] 'Phlegon marque un évenement arrivé vers ce temps-ci, sous les Consuls L. Lamia, & Ælianus Vetus. 'Ces Consuls ne se trouvent point. C'est pourquoy on croit qu'il y a faute: & Meursius veut qu'on lise L. Æmilius Ælianus, & Vetus. [Il est plus aisé de croire qu'Ælius qui estoit le nom de famille des Lamies, a esté changé dans les fastes en celuy d'Elien & d'Emilien, sur tout le nom d'Elien se trouvant dans l'autre Consul.] 'C'est le sentiment du P. Noris, qui donne pour Consuls à cette année L. Ælius Lamia, & Ælianus Vetus, qu'il appelle Veter: [je ne sçay pourquoy.]

Phleg. mir. c. 2. p. 62.

n. p. 159.

Noris, ep. con. p. 76. 172.

NOTE XXVII.

Pour la page 210. § 24.

En quel lieu Trajan est mort.

Euf. chr.

'Quelques-uns ont écrit que Trajan n'estoit pas mort à Selinunte en Cilicie, comme on le lit dans Dion (*l. 68. p. 786. c.*) mais à Seleucie en Isaurie;] & on le lit ainsi dans Eutrope. Mais s'il alloit à Rome par mer, comme dit Dion, Seleucie est bien éloignée de la mer. Le nom de Trajanople donné depuis à Selinunte, porte encore à croire que ce fut le lieu de sa mort, plutost que Seleucie.] 'On voit que l'auteur des vers attribuez aux Sibylles a voulu dire la mesme chose: '& c'est ce que Scaliger a suivi dans ses Olympiades. 'Casaubon dit que personne n'en doute. ᵃ On le confirme par quelques inscriptions. La chronique d'Alexandrie (*p.* 598.) dit aussi qu'il est mort à Selinunte, dont elle fait une *ville de Seleucie.* [Il faut visiblement *de Cilicie.*]

n. p. 208. 2.

Æ. ad. p. 341. 2.

Spart. n. C. p. 1. 2.

ᵃ Pagi, an. 119. § 5.

NOTE XXVIII.

Pour la page 210. § 24.

Du jour de la mort de Trajan.

'Le temps qu'on donne au regne de Trajan, qui est de dix-neuf ans, six mois & quinze jours, nous mene jusqu'au 11. d'aoust. [Je ne sçay pourquoy] 'le P. Petau a mis le dix. [Mais cela n'est rien. Ce qui fait une difficulté un peu plus considerable, c'est qu'il mourut à Selinunte;] '& neanmoins Adrien receut à Antioche le 11. d'aoust les lettres par lesquelles on luy mandoit la mort de ce prince. 'Or il y a trop loin de Selinunte à Antioche, pour croire que ces lettres y soient venues en un jour, ou mesme du jour au lendemain. 'Adrien avoit mesme receu dés le 9. la nouvelle de son adoption par Trajan. 'Cependant on pretend que cette adoption avoit esté supposée par Plotine lorsque Trajan son mari estoit déja mort, & que mesme on cacha pour cela sa mort durant quelques jours. [Quand cette opinion ne seroit pas vraie, elle prouve au moins que Trajan n'adopta Adrien que dans les derniers momens de sa vie;] '& il n'en put signer l'acte. [Ainsi il faut qu'il soit mort quelques jours avant le 9. & que quand on étend son regne jusqu'au 11. c'est pour ne point laisser d'interruption entre luy & Adrien,] 'qui commença le sien ce jour là.

Cypr. diss. 11. c. 39. p. 55.

Petav. de doct. temp. l. 11. c. 21. p. 332. c.

Adri. v. p. 2. c|p. 3. d.

n. C. p. 10. 2. d.

v. 41. 3. a.

Dio, l. 69. p. 788. b.

b.

Adri. v. p. 3. a.

Ce que nous disons qu'Adrien receut les lettres qui luy mandoient la mort de Trajan deux jours aprés la nouvelle de son adoption, n'est point contraire à ceux qui disent que cette adoption ne se fit qu'aprés que Trajan fut mort. Car il est aisé que Plotine luy ait mandé son adoption dés qu'elle eut esté faite ou supposée, en

luy mandant en mesme temps en secret la mort de Trajan, & qu'elle ait ensuite attendu deux jours à declarer cette mort à Selinunte, & à la mander à Adrien par une lettre publique pour la dire à tout le monde.

Pour la page 212. § 24.

NOTE XXIX.

Qu'Adrien n'a point conté sa puissance Tribunitiaire du 9. aoust 116.

Cypr. diss. app. p. 67. ' Dodouel traite de fable ce que quelques auteurs ont dit que l'adoption d'Adrien par Trajan avoit esté supposée par Plotine. Dio, l. 69. p. 787. 788. ' Dion en parle en des termes, [qui ne donnent pas sujet de la rejetter si hautement.] Cypr. diss. p. 67. ' Mais quoiqu'il en soit, on n'auroit jamais dit ou cette histoire, ou cette fable, s'il estoit vray que Trajan eust adopté Adrien un an avant que de mourir, & l'eust associé dés ce temps-là à la puissance du Tribunat. p. 66. ' Car Dodouel suppose toujours que ces deux choses estoient jointes l'une à l'autre. Il montre encore par d'autres raisons, qu'Adrien ne savoit point au commencement de 117. que Trajan le dust adopter. p. 65. 66. ' Il ne laisse pas cependant de croire qu'Adrien conta son adoption & sa puissance Tribunitiaire du 9. aoust 116. un an entier avant la mort de Trajan. [C'estoit donc une pure fiction d'Adrien, & une fantaisie sans fondement, dequoy neanmoins Dodouel ne l'accuse pas en termes formels. ' Je ne sçay si c'est parce qu'il a jugé que ceux qui envisageroient son opinion en cette maniere, auroient peine à la recevoir. Il est indubitable qu'on n'entendit parler de cette adoption qu'à l'extremité de la vie de Trajan.] Les lettres que Trajan en addressa au Senat, estoient signées non par luy, mais par Plotine sa femme, comme Dion nous en assure (*p.* 788. *b.*) [& cela ne se pouvoit soutenir que par l'extremité de sa maladie. Ainsi il n'y a aucune apparence qu'Adrien ait pu pretendre] ' avoir esté adopté & associé à la puissance du Tribunat par un testament fait un an auparavant, & tenu secret, qui est l'unique ouverture par laquelle Dodouel ait cru pouvoir justifier sa pensée (*p.* 67.) Mais quand Adrien l'eust pu pretendre, je ne croy point qu'il fust assez vain & assez fou pour vouloir conter son Tribunat, de la date d'une piece qui n'avoit eu lieu qu'un an aprés.] p. 67.

Cypr. diss. app. p. 59. 58. 65. ' La raison qui a porté Dodouel à entrer dans ce sentiment, & à le donner mesme comme une chose certaine, c'est qu'il y a plusieurs auteurs & mesme plusieurs inscriptions, qui attribuent 22. ans de regne à Adrien: & comme il est constant d'ailleurs qu'il est mort le 10. juillet 138. il faut qu'on ait commencé à conter son regne dés devant le 10. juillet 117. & dés le 9. aoust 116. Adri. v. p. 2. 3. ' puisqu'il faisoit celebrer son adoption le 9. d'aoust. [Nous examinerons cette objection dans la note 10. sur Adrien; & nous esperons montrer qu'elle n'est pas sans réponse. Mais nous croyons pouvoir dire que quelque forte qu'elle puisse est, il est difficile qu'elle rende probable une opinion aussi peu probable que l'est celle de cet auteur.] Il se fonde encore sur un canon de Ptolemée, [que nous n'osons pas entreprendre d'examiner ici. Il nous suffit de dire qu'il a exercé l'esprit & la critique de ceux qui sont les plus habiles en cette matiere. Et quelques-uns ont cru sur cela devoir commencer le regne d'Adrien en 116. mais ç'a esté en supposant que Trajan estoit mort la mesme année. Les plus judicieux ont mieux aimé ne s'y point arrester, ou y chercher quelque explication bonne ou mauvaise, voyant qu'il n'y a pas moyen de mettre la mort de Trajan avant l'an 117.]

Cypr. diss. app. p. 54-58. ' comme Dodouel mesme le prouve fort bien : [& je ne sçache personne qui ait osé pretendre avant luy, qu'Adrien ait conté sa puissance du Tribunat un an entier avant qu'il l'eust. Quand mesme cette pretention n'auroit en elle-mesme rien d'improbable, avant que de la recevoir, il faudroit examiner avec soin si toutes les inscriptions que nous avons d'Adrien, s'y peuvent accommoder : & je pense que cela seroit bien difficile.

Nous avons bien voulu supposer avec luy, que l'adoption qu'un Empereur faisoit d'une personne, luy donnoit aussitost la puissance du Tribunat. Cependant il n'en allegue aucune preuve ; & je ne sache aucun auteur ni ancien, ni moderne qui l'ait dit. Au contraire nous savons que Drusus fils propre, & non adoptif de Tibere, n'a eu que bien tard la puissance du Tribunat : Domitien ne l'a eue qu'aprés la mort de son pere & de son frere, non plus que Neron aprés celle de Claude. Britannicus fils de Claude & le fils de Vitellius ne l'ont jamais eue. Ainsi on pouvoit estre fils d'un Empereur sans l'avoir.]

Cyp. diss. app. p. 56. ' Dodouel dit seulement en passant qu'on voit dans Trajan, que la puissance du Tribunat suivoit l'adoption : [& on voit par Trajan mesme que ce n'estoit point une suite necessaire, & qu'on pouvoit estre l'un sans l'autre.] ' *Simul filius, simul Cæsar*, dit Plin. pan. p. 15. Pline en parlant de luy, *mox Imperator & consors Tribunitiæ potestatis.*

NOTE XXX.

Pour la page 214. § 25.

Temps de la punition de trois Vestales.

Plut. qu. Rom. p. 506. ' Plutarque dit que ce qu'il raporte d'Helvia & des autres Vestales, estoit arrivé peu d'années auparavant. [Nous entendons cet *auparavant* par raport au temps qu'il écrivoit.] ' Et Baronius Bar. 86. § 2. paroist l'avoir entendu de mesme, puisqu'il le met sous Domitien. [Il semble neanmoins qu'on le pourroit aussi raporter à l'histoire des Anglois, dont Plutarque venoit de parler : & en ce cas nous ne voyons point en quel temps cela est arrivé. On peut seulement dire que ç'a esté depuis que Claude eut conquis l'Angleterre, pourveu que ces barbares Βλετονήσιοι, comme les appelle Plutarque, soient les Bretons. Neanmoins ὤρυξαν, dont se sert Plutarque, revient mieux au premier sens : car, selon le second, il auroit plutost du mettre ὀρωρύχεισαν.]

NOTES SUR LA PERSECUTION DE TRAJAN.

NOTE I.

Pour la page 227 § 2.

Sur le martyre de S. Simeon de Jerusalem ; où il est aussi parlé des provinces gouvernées par des Consulaires.

[La chronique de S. Jerome met le martyre de S. Simeon de Jerusalem sur l'an 10. de Trajan, qui est le 107. de Jesus-Christ, avec celuy de S. Ignace : & Scaliger a inseré cet endroit dans sa chronique greque, comme pris d'Eusebe.] ' Pearson Pears. post. p. 5. & Dodouel le supposent aussi, & abandonnent neanmoins cette epoque, parce qu'Eusebe a fait beaucoup

de fautes dans sa chronique, & qu'il y met souvent beaucoup de choses au hazard, à peu prés dans le temps où elles se sont faites, ou en joignant à des faits dont l'epoque luy estoit plus connue, ceux dont il ne savoit pas si bien le temps. [Nous avouons sans peine toutes ces choses, & nous abandonnons Eusebe sans scrupule lorsqu'il nous paroist y avoir quelques raisons considerables de le faire. Mais il faut quelque raison & non de simples conjectures sans fondement, telles qu'on peut juger estre celles de Pearson & de Dodouel, puisqu'ils ne s'accordent contre Eusebe, que pour se combattre l'un l'autre; Pearson meslant le martyre de S. Simeon au commencement de Trajan, & Dodouel à la fin en l'an 116.

p.59. 'L'index attribué à Nicephore donne dix-huit ans, dit Pearson, aux cinq Evesques qui ont succedé à S. Simeon, Epiph.66 c. 20.p.656.d. '& le dernier des cinq est mort en la 19. année de Trajan, selon S. Epiphane. [Mais Nicephore & S. Epiphane n'ont-ils pas encore bien moins d'autorité qu'Eusebe mesme? Pearson p.657 a. voudroit-il soutenir que] S. Marc le premier Evesque de Jerusalem d'entre les Gentils, n'a commencé qu'en la 11. année de Tite Antonin, & bien d'autres choses qu'on trouve en cet endroit de S. Epiphane? [D'où Nicephore a-t-il pris ces dix-huit ans inconnus à Eusebe, qui n'a pu trouver la durée des Evesques de Jerusalem, & qui avoit neanmoins tous les moyens de le faire, si cela eust esté possible? Il est certain qu'il y a bien peu de temps entre l'an 107. & l'an 138. auquel pour le plustard il faut commencer l'episcopat de S. Marc, pour mettre les treize Evesques qu'Eusebe conte entre S. Simeon & luy. Mais Eusebe n'a pas ignoré cette difficulté, & n'a pas cru neanmoins qu'elle luy deust faire avancer le martyre de S. Simeon.

Dodouel n'a pas cru seulement se devoir objecter ces raisons de son maistre pour y répondre.] 'Il fonde Cyp.diss.11. c.21.p.242. son sentiment sur ce que S. Simeon ayant esté martyrisé parce qu'il estoit de la race de David, il est probable qu'on ne luy fit un crime de sa naissance que sur ce que les Juifs se revoltoient par tout dans les dernieres années de Trajan. [Si nous n'avions aucune lumiere sur cela que ce que dit Hegesippe qu'il est mort sous Trajan, nous nous rendrions assez volontiers à cette conjecture, & nous serions bien aises mesme] 'aussi bien que Dodouel, de ne trouver pas S. Simeon si p.243. agé du temps de nostre Seigneur. [Mais ce ne sont point là du tout des raisons à alleguer contre l'autorité d'Eusebe: & on avoit déja persecuté la famille de David sous Domitien; lorsqu'on ne dit point qu'il y eust aucun sujet particulier de rien craindre du costé des Juifs. Ce qui nous arreste encore, c'est que plus on retarde le martyre de S. Simeon, moins on laisse de temps pour ses treize successeurs qui en ont déja bien peu; & il faut encore rejetter ce qui est dit dans la chronique d'Eusebe, que Juste successeur de S. Simeon mourut en 111.] 'Le silence de S. Polycarpe [ne sera p.245. jamais une preuve que S. Simeon n'est pas mort avant l'an 108.

Ainsi nous laissons son martyre en l'an 107. auquel Eusebe le met, parce que nous ne voyons point de raison pour le mettre en une autre année.] 'La chronique d'Alexandrie qui le Chr. Alex.p. 594. met tantost en la settiéme, tantost en la huittiéme année de Trajan, [a encore moins d'autorité qu'Eusebe, outre qu'elle s'affoiblit par sa variation.] 'Elle met aussi le martyre de S. Igna- p.596. ce en 105. [ce qu'on sçait estre faux:] & elle ne fait mesme commencer Juste successeur de S. Simeon qu'en l'an 109,

Pagi, 107. § 6.

'Loyd suivi par le P. Pagi embrasse le sentiment de Dodouel, & pretend le confirmer parce que S. Simeon souffrit, dit-il, *coram Trajano Cæsare*, selon Hegesippe cité par Eusebe, & parce que les actes grecs de S. Ignace parlent d'Attique sous qui il souffrit, d'Urbain & de Marcel. [Tout cela supposé fait autant pour 107. que pour 116. Mais je ne sçay pas si Loyd ou le P. Pagi qui a fait imprimer deux fois *coram Trajano* en italique, ont creu qu'Hegesippe & Eusebe avoient écrit en latin. Ce que je sçay] 'c'est qu'on lit dans le grec d'Eusebe ἐπὶ Τραϊανοῦ, [qui peut signifier *coram Trajano* & *sub Trajano*. Mais toute la suite donne lieu de juger qu'en cet endroit c'est plutost *sub Trajano*, ou comme a traduit M. Valois, *principatu Trajani*. Nous ne trouvons ni Attique, ni Urbain, ni Marcel soit dans les vrais actes grecs de S. Ignace que le P. Ruinart vient de nous donner, soit dans ceux que M. Cotelier a publiez en 1672.] 'Les vieux actes latins [insoutenables en ce point comme en tout le reste,] datent son martyre du premier fevrier sous le consulat d'Attique & Marcel.

Eus. l. 3. c. 32. p. 104. a.

Boll. 1. feb. p. 35. § 21.

[On pourroit objecter contre Eusebe] 'la lettre de Tiberien gouverneur de Palestine en 107. selon Malela, [puisque S. Simeon souffrit sous Attique. Mais on verra dans la note 2. qu'on ne peut rien fonder sur cette lettre. Quand mesme elle seroit vraie, on pourroit douter si Malela & Suidas ont du la mettre en 107. puisqu'il n'en paroist rien par la lettre.

Ign. ep. n. 82. p. 44.

'Quelques-uns ont cru mesme qu'Attique n'estoit pas gouverneur de la Palestine, mais de la Syrie, soit que S. Simeon ait esté martyrisé à Antioche, comme le pretend Loyd sans autre preuve que son *coram Trajano*, [soit qu'en qualité de gouverneur de toute la Syrie, il ait eu droit de presider au jugement de ce Saint, quoique Tiberien gouvernast sous luy la Palestine, comme nous voyons dans Joseph que les Lieutenans de Palestine estoient soumis aux gouverneurs de Syrie.

Eus. n. p. 55. 1. b. c; Pagi, 107. § 9.

Mais je ne sçay si l'on trouveroit que les gouverneurs de toute la Syrie ayent jamais esté appellez Consulaires.] 'M. Valois le croit, & dit aprés Saumaise que les Lieutenans de l'Empereur qui avoient esté Consuls, estoient alors appellez Consulaires, pour les distinguer des Pretoriens, c'est à dire de ceux qui n'avoient esté que Preteurs: par où Saumaise explique ce que dit Capitolin, 'que M. Aurele changeoit les provinces Proconsulaires [qui estoient celles du Senat,] en Consulaires, ou les Consulaires en Proconsulaires & en Pretoriennes, selon qu'il le jugeoit plus utile. [Je ne sçay neanmoins si l'on trouve quelque exemple des Consulaires pris en ce sens. Dion dans la description qu'il fait de l'estat de l'Empire, ne donne point d'autre titre aux Lieutenans de l'Empereur que celuy de Propreteur, lors mesme qu'ils avoient esté Consuls. Pline qui fut gouverneur du Pont & de la Bithynie sous Trajan, prend le mesme titre dans une inscription, y ajoutant seulement *potestate Consulari*. Et neanmoins il avoit esté Consul.]

Eus. n. p. 55. a. b. c; Spart. n. S. p. 56. 93.

T. Ant. v. p. 32. a.

'Strabon dit que l'Empereur envoyoit deux Lieutenans en Espagne, un Pretorien pour la Lusitanie & un Consulaire pour la Tarragonoise: mais il paroist leur donner ce titre par raport à ce qu'ils avoient esté, non à ce qu'ils estoient alors, sans qu'on en puisse conclure qu'on les appelloit simplement *Consulaires*, pour dire qu'ils gouvernoient une province Consulaire ou destinée à un Consul. C'est

Str. l. 3. p. 166. c. d.

ainſi ce me ſemble qu'il faut entendre ce Lieutenant Conſulaire, ὑπατικὸν ἡγεμόνα qu'on lit dans Strabon, non en l'endroit] ' d'où Saumaiſe le cite (*p.* 167.*b.*) & où il ſeroit aſſez fort pour luy (car ὑπατικὸς n'y eſt point) mais quelques lignes auparavant (*p.166.d.*) [où je croy qu'on verra aiſément qu'il ne prouve rien.

Spart.n.S.p. 56.1.c.

Je dis que je ne trouve point qu'on ait donné le titre de Conſulaire au gouverneur de la Syrie entiere, c'eſt à dire de tout ce qui eſt entre la Cilicie & la Paleſtine ou meſme l'Egypte. Car pour la province de Syrie telle qu'elle eſtoit dans le v. ſiecle, où elle ne faiſoit peut-eſtre pas le demi-quart de l'ancienne Syrie,] ' il eſt certain par la notice de l'Empire que ſon gouverneur eſtoit qualifié Conſulaire, auſſibien que celuy de la Paleſtine & de pluſieurs autres provinces. Mais ces Conſulaires paroiſſent avoir eſté inferieurs en dignité aux gouverneurs de toute la Syrie, qu'on appelloit alors Comtes d'Orient.]

Notit.l.1.c.1. p.50.

' Comme on peut tirer de Strabon qu'entre les provinces de l'Empereur il y en avoit de deſtinées pour ceux qui avoient eſté Conſuls, & d'autres pour ceux qui avoient eſté Preteurs, [Saumaiſe a cru que les premieres ſont celles dont les gouverneurs ſont appellez Conſulaires dans la Notice. [Mais le moyen de pretendre que la Paleſtine meſme, & pluſieurs autres de celles qui avoient des Conſulaires ayent jamais eſté deſtinées pour des Conſuls, c'eſt à dire pour les premieres perſonnes de l'Empire? Il eſt certain que juſqu'à Veſpaſien la Paleſtine eſtoit pour de ſimples Chevaliers, & meſme pour des affranchis. La Luſitanie deſtinée à un Pretorien ſelon Strabon, avoit un Conſulaire: & au contraire la Tarragonoiſe demembrée en pluſieurs, n'avoit que des Preſidens, s'il eſt permis de traduire ainſi *Præſides*, quoiqu'elle euſt eſté pour les Conſuls. La Betique, la Candie, & d'autres provinces du peuple avoient auſſi leurs Conſulaires. Ainſi il y a bien de l'apparence que Diocletien a fait de nouveaux reglemens pour les provinces ſans avoir beaucoup d'égard à la maniere dont elles avoient eſté gouvernées juſqu'à Alexandre Severe.

Str.l.3.p.165. c.d.

Nous attribuons ce changement à Diocletien, parce qu'il en a fait beaucoup d'autres, & que celuy dont nous parlons paroiſt de ſon temps ou auſſitoſt aprés; au lieu que je ne ſçay ſi avant luy on en trouve beaucoup de veſtiges.] ' M. Valois dit en effet que les Conſulaires qui eſtoient dans le IV. ſiecle, eſt une magiſtrature établie bien depuis Trajan. [Il faut neanmoins remarquer que] ' l'endroit où il eſt parlé du Conſulaire Attique, eſt un paſſage d'Hegeſippe, qu'Euſebe paroiſt vouloir rapporter dans les propres termes de ſon auteur: & on y lit non ſeulement que S. Simeon fut accuſé devant le Conſulaire Attique, où quelques-uns pretendroient peut-eſtre que *Conſulaire* ſignifie qu'Attique avoit eſté Conſul;] mais encore que le Conſulaire admira &c. [où il marque viſiblement le titre du gouverneur. Ainſi je ne ſçay pas ſi l'on peut ſe diſpenſer de reconnoiſtre que dés le temps d'Hegeſippe au moins, c'eſt à dire 30. ou 40. ans aprés Trajan, le gouverneur de la Paleſtine portoit le titre de Conſulaire. Car nous ne doutons pas que S. Simeon n'ait eſté condanné dans la Paleſtine par le gouverneur du pays qui eſtoit ſon juge naturel, puiſqu'il n'y a pas d'ombre de preuve du contraire. On trouve auſſi du temps de Probe des *Preſidens* bien inferieurs aux anciens gouverneurs des provinces,] ' puiſqu'on leur accordoit comme une grace *jus prætorium*.

Euſ.n.p.55.2.c.

l.3.c.32.p.104.c.

Probi v.p.1,S.b.

Euſ.n.p.50.1. b.c. ' Il faut encore remarquer ſur Attique, que M. Valois blaſme Rufin d'avoir dit que S. Simeon fut martyriſé *apud Atticum* ; & il veut que ἐπὶ Ἀττικοῦ dans Euſebe ſignifie ſeulement que ce fut du temps qu'Attique eſtoit gouverneur, ſoit de Syrie, [ſoit de Paleſtine.] Euſ.l.3.c.32. p.104.c. ' Mais Euſebe dit quelques lignes plus bas en citant Hegeſippe, qu'Attique admira la conſtance du Saint dans les tourmens : de ſorte que M. Valois meſme n'a pu ſe diſpenſer de traduire en cet endroit ἐπὶ Ἀττικοῦ par *coram Attico*.

NOTE II.

Pour la page 227. § 2.

Sur la lettre de Tiberien à Trajan.

Ign.act.p.9. Uſſerius nous a donné une lettre de Tiberien gouverneur de Paleſtine à Trajan ſur la perſecution des Chrétiens, qu'il a tirée de Jean Malela, & qui eſt citée par Suidas (*τ.p.936.*) Cypr.diſſ.11. c.23.p.244| Pagi,107.§ 3. ' On remarque que Malela n'eſt pas un auteur fort authentique, & meſme qu'il eſt plein de fables. [On pourroit neanmoins douter ſi cela va juſqu'à nous donner de fauſſes pieces : & les plus méchans auteurs en ont quelquefois de bonnes.] Ce qu'on dit que ſi cette lettre eſtoit veritable, elle auroit eſté plus ſouvent citée, qu'Euſebe l'auroit connue, & qu'il l'auroit miſe dans ſon hiſtoire, [tout cela n'eſt point une raiſon qui prouve rien,] Cotelr. apo. a.p.458.a. ' quoique M. Cotelier l'ait tenue ſur cela pour ſuſpecte, ſans en marquer d'autre raiſon, & ſans appuyer auſſi beaucoup ſur ſon doute. Ign.ep.n.p. 44. ' Ce qu'on lit dans Malela, & dans Suidas, que Tiberien eſtoit gouverneur de *la premiere* Paleſtine, Cypr.diſſ.11. §.23.p.244. ' eſt plus conſiderable, eſtant certain qu'il n'y avoit alors qu'une ſeule Paleſtine. [Mais ne pourroit-on point dire que Malela qui en voyoit trois de ſon temps, & qui pouvoit ſavoir d'ailleurs que Tiberien eſtoit gouverneur de Jeruſalem & de Ceſarée dans la premiere Paleſtine, l'a qualifié gouverneur de cette province, parce qu'il n'en ſavoit pas davantage ? Il eſt vray encore que le titre de *victorieux* νικητῇ que cette lettre donne à Trajan, n'a commencé que depuis Conſtantin à eſtre propre aux Empereurs. Et pouvoit-on pas neanmoins dés auparavant le leur donner quelquefois quand ils avoient remporté effectivement de grandes victoires ? Mais je ne trouve aucun moyen d'excuſer ni ce qu'on voit qu'il parle au ſeul Trajan comme à pluſieurs, ni le titre de *tres-divin* qu'il luy donne, & ſur tout la concluſion, τὰ παραστέμματα τῷ ὑμετέρῳ κράτει, τροπαιοῦχει. Car il eſt vray que cela ne ſent point du tout le ſtyle du deuxiéme ſiecle.

' C'eſt ſur ces raiſons que Dodouel p.244.245. a rejetté cette lettre comme abſolument ſuppoſée, quoique donnée & approuvée comme legitime par Uſſerius Anglois & Proteſtant comme luy. ' Le P. Pagi a ſuivi Dodouel ; Pagi,116.§.2. [& de pluſieurs perſonnes habiles que nous avons cru devoir conſulter, nous n'en avons trouvé aucun qui ait cru qu'elle ſe puſt ſoutenir.] ' M. Valois croit que c'eſt l'ouvrage de quelque impoſteur ignorant, qui a voulu MS. imiter la lettre de Pline ſur les Chrétiens. [Ainſi quoique nous fuſſions bien aiſes d'y trouver un grand nombre de Martyrs couronnez ſous Trajan dans la Paleſtine, nous n'avons pas cru qu'il nous fuſt permis de nous en ſervir, parce que c'eſt la verité que nous devons aimer & honorer dans le courage des Martyrs, qui ne ſont Martyrs que parce que leur mort a rendu témoignage à la verité.

N'oſant point nous ſervir de Tiberien, nous n'avons point cru pouvoir nous ſervir non plus] ' de ce que Ign.ep.n.82| dit Malela, & Suidas aprés luy, qu'en p.44| Suid. conſequence de cette lettre, Trajan τ.p.

manda & à Tiberien & à tous les autres gouverneurs de ne plus faire mourir les Chrétiens : ce qui donna un peu de relasche & de repos aux fideles.

Pour la page 227. § 2.

NOTE III.

Sur la persecution des Chrétiens d'Asie par le Proconsul Antonin.

Cyp. diss. 11. § 27. p. 247| Tert. ad Scap. c. 4. p. 88. a. b.

' Dodouel raporte au temps de Trajan ce que dit Tertullien de la cruelle persecution qu'Arrius Antoninus Proconsul d'Asie y avoit faite aux Chrétiens &c. ' Et il est vray qu'Arrius Antoninus ayeul maternel de l'Empereur Antonin a esté Proconsul d'Asie. ' Mais un autre de mesme nom l'a encore esté depuis [sous M. Aurele ou sous Commode : & il y a apparence que Tertullien marque une chose encore celebre de son temps. Il semble mesme que l'ayeul d'Antonin ait esté Proconsul dés le temps de Vespasien ou Domitien, plutost que sous Trajan.] ' Baronius a raporté l'endroit de Tertullien à l'Empereur Antonin mesme, ' qui avoit esté Proconsul d'Asie sous Adrien. [Mais quand il auroit eu le nom d'Arrius, ce qui ne se trouve pas.] ' Tertullien l'auroit marqué d'une autre maniere : ' & Baronius veut bien que l'endroit de Tertullien se rapporte à l'un des deux autres.

T. Ant. v. n. C. p. 48. 2. d| Plin. l. 3. ep. 3. p. 219. e. — Com. v. p. 48. d. — Bar. 125. § 3. 4. — T. Ant. v. p. 17. d| 18. a. c. — n. C. p. 41. a. b. — Bar. 123. § 4.

Pour la page 230. § 3.

NOTE IV.

Sur S. Cesaire Martyr.

[Il est difficile de savoir quand a souffert S. Cesaire Diacre, Martyr à Tarracine.] ' Baronius le met sous Trajan, parce qu'il est dit dans les actes des SS. Nerée & Achillée ' que S. Cesaire Diacre enterra sainte Domitille martyrisée par ordre d'un Luxurius. ' Les actes de S. Cesaire mesme, qui le font aussi souffrir sous un Luxurius, & luy donnent la mesme qualité de Diacre, ne parlent point du tout de sainte Domitille, mais disent que ce saint souffrit dans le temps que Claude tua sa mere d'un coup d'épée. ' Il faut apparemment l'entendre de Claude Neron qui tua sa mere Agrippine. Ces deux actes sont donc contraires, & il n'y a pas mesme d'apparence à les vouloir accorder en mettant deux SS. Cesaires, comme le P. Menard semble le vouloir. [Ils n'en valent pas la peine, l'une & l'autre piece estant ou fausse ou alterée. Les actes de S. Cesaire paroissent encore pires que les autres : mais [Bede,] Usuard, Adon, & d'autres les suivent, & mettent ce Saint sous Claude, ' ce que les Grecs font aussi, en disant que ce Claude tua sa mere parce qu'elle estoit Chrétienne. [Je pense que le plus seur est de le laisser au nombre de ceux dont nous connoissons la sainteté, & dont nous ignorons tout le reste.]

Bar. 1. nov. b. — Boll. 12. maii, p. 13. a. — Sur. 1. nov. p. 4. § 4. — p. 3. § 1. — Sacr. Men. n. p. 184. — Canis. t. 2. p. 884| Men. 22. 7. oct. p. 80.

Pour la page 230. § 3.

NOTE V.

Sur les actes de S. Hyacinthe.

Sur. 26. jul. p. 311.

La mort de Luxurius raportée dans les actes de S. Hyacinthe de mesme que dans ceux de S. Cesaire, n'a aucune apparence de verité. Tout ce qui y est dit du martyre du Saint sent aussi beaucoup sa fable. Ils n'en marquent ni le lieu, ni le temps. Cette expression du Gouverneur *Domini nostri Imperatores jusserunt*, ne convient qu'à un temps où il y avoit plusieurs Empereurs, ou auquel on estoit accoutumé à en voir plusieurs ensemble ; & je ne croy point qu'on la trouve avant M. Aurele. Ainsi ou ces actes sont faux, ou S. Hyacinthe n'a point souffert du temps de Trajan, comme veut Baronius. Trajan n'ayant point fait d'edit contre les Chrétiens, pouvoit-on dire qu'il avoit ordonné qu'on punist de divers supplices ceux

qui ne vouloient pas sacrifier aux dieux? Ce qu'Usuard & Adon disent de S. Hyacinthe (*26. jul.*) est conforme à ces actes. Mais cela ne les autorise gueres, ces auteurs du IX. siecle estant fort accoutumez à suivre des pieces fausses. ' Adon dit que Luxurius dont ces actes parlent, estoit le premier de la ville de Tarracine; ce qui n'est point marqué dans Surius. On le lit dans l'histoire de S. Cesaire.

Ado, 26. jul.

Pour la page 237. § 6.

NOTE VI.

Sur S. Romule, S. Eudoxe, & quelques autres Martyrs.

Le plus ancien monument que nous ayons pour l'histoire de S. Romule est] ' le menologe de Basile, où il est dit que le Comte Eudoxe General de onze-mille soldats bannis à Melitene sous Trajan, fut martyrisé avec ses soldats sous Maximien. [Cela suffit, sans quelques autres petites choses qu'on y pourroit ajouter. ' Les Menées semblent mettre le martyre des onze-mille soldats sous Trajan aussi-bien que celuy de S. Romule; & puis font l'histoire de S. Eudoxe, qu'ils mettent sous Diocletien, avec 1404. soldats qu'il commandoit, sans aucun raport aux onze-mille & à S. Romule: [& neanmoins on ne voit pas pourquoy ils joignent ensemble ces deux histoires: puisqu'ils n'ont point accoutumé de mesler ainsi des Saints qui n'ont point souffert ensemble.] ' Ils marquent au contraire sous un titre separé les 1404. compagnons de S. Eudoxe.

Ughel. t. 6. p. 1062.

Menæa 6. sep. p. 93. 94.

p. 94.

[On voit la mesme confusion dans leurs actes,] ' que Baronius appelle les actes de S. Romule, parce que les deux premiers articles sont de luy,] ' & d'autres les actes de S. Eudoxe, S. Romule, S. Zenon & S. Macaire. ' Ils sont reconnus pour estre certainement de Metaphraste, [& ils en sont dignes, quoiqu'il y ait peu de prodiges.] ' Il y avoit à Constantinople une Eglise de S. Eudoxe bastie sous Constantin selon Codin, ' ou peut-estre sous Theodose II. a Baronius cite du premier livre de Procope sur les bastimens de Justinien, que quatre corps de ces SS. Martyrs de Melitine, furent transportez à Constantinople, & qu'ils y furent trouvez sous Justinien, qui fut gueri d'une maladie mortelle par leur intercession. [Je pense qu'il veut marquer] ' ce que Procope dit des Reliques trouvées dans une chasse, qui estoient de 40. Martyrs soldats de la 12. legion dont le quartier estoit autrefois à Melitine. [Je ne sçay si ce ne seroient point les Reliques des quarante celebres Martyrs de Sebaste, ' trouvées à Constantinople sous Theodose le jeune.

Bar. 5. sep. d. e.

Sur. 6. sep. p. 67.

Ado 5. n. p. 229.

Codin. orig. C. p. 37. d.

Cang. de Const. l. 4. p. 122.

a Bar. 5. sep. e.

Proc. æd. l. 1. c. 7. p. 18. 19.

Soz. l. 9. c. 2. p. 477. 478.

' Baronius croit que les onze-mille soldats dont on a parlé dans l'histoire de S. Romule, sont les dix mille Martyrs crucifiez sous Adrien dans la grande Armenie selon leurs actes, & qui sont honorez le 22. de juin. ' Les actes de ces Saints tels que nous les avons dans Surius, sont certainement tres-nouveaux. ' Baronius y reconnoist quelques petites fautes: [& nous ne craignons point de dire qu'il y a peu d'histoire qui paroisse plus fabuleuse.] ' Il y a long-temps que Radulphe de Tongres appellé par Baronius un homme grave & savant, l'a traittée positivement de fable & de fiction; & il dit qu'il n'a pu trouver ces Saints dans aucun martyrologe authentique. On cite neanmoins Bede & d'anciens manuscrits. [Ce qui est certain c'est qu'on n'en trouve rien au 22. de juin dans le vray martyrologe de Bede, non plus que dans Usuard & dans Adon.

Bar. 108. § 2.

Sur. 22. jun. p. 294. pr.

Bar. 108. § 2| 22. jun. c.

22. jun. c.

' Baronius se met fort peu en peine c.

de prouver que la montagne d'Ararat où l'on dit que ces Saints ont souffert, n'est point en Egypte, mais dans la grande Armenie : [& Adrien a renoncé dés le commencement de son regne à la possession de ce pays, bien loin d'y avoir fait des Martyrs lorsqu'il regnoit avec Antonin, comme on le lit dans ces actes, c'est à dire dans les derniers mois de sa vie.] ' Il dit qu'Anastase le bibliothecaire a traduit cette histoire en latin ; mais qu'elle n'est pas fort differente de celle qui est imprimée : [& aprés tout Anastase ne vivoit qu'au IX. siecle.] ' Il dit encore que les Grecs font de ces Saints dans le menologe le 22. de juin. [Je ne sçay d'où il l'a pris : car je n'en trouve rien ni dans le menologe de Canisius qu'il a accoutumé de suivre, ni dans les Menées.

NOTES SUR ADRIEN.

Pour la page 251. § 6.

NOTE I.

Quand Adrien a accepté le titre de Pere de la patrie.

Adr. v. p. 5. e. ' SPartien dit qu'Adrien refusa par deux fois le titre de Pere de la patrie, ne le voulant pas prendre si-tost. Cela peut aussi autoriser Eusebe, qui marque dans sa chronique qu'il ne prit ce titre qu'en l'an 128. ou plutost en 126. ' n. p. 213. e. comme on le lit dans S. Jerome & dans la chronique d'Alexandrie (*p.* 598.) ' Goltz. p. 68. e. Et en effet dans les medailles de Goltzius qui sont en son nom, *Hadrianus*, & non *Hadriano*, ce titre ne luy est donné que dans la douziéme année de son Tribunat, [commencée en 128.] ' a | Adri. v. n. C. p. 131. a | Scal. in Eus. p. 213. 2. | Pagi, p. 135. 136. On trouve neanmoins diverses inscriptions où on le luy donne dés l'an 118. [a] à quoy quelques-uns répondent que c'estoient des particuliers, qui le faisoient sans autorité du Senat, & sans qu'il l'eust accepté. [Mais il est bien difficile d'appliquer cette solution] ' p. 146. à une inscription de l'an 121. ou 122. ' Onuphr. in fast. p. 220. a. qui est faite par ordre du Senat. [b] b Spart. n. C. p. 113. 2. a. Celle que raporte Casaubon de l'année 118. est au nom d'Adrien mesme. Une autre qui parle de son adoption, qui ne le qualifie que Consul, & qui ne marque point l'année de son Tribunat, [semble par ces trois caracteres devoir esté faite dés l'an 117. avant qu'Adrien fut venu à Rome. Neanmoins les omissions sont si ordinaires dans les medailles ; qu'il ne faut rien conclure de ce qu'elles ne disent pas :] ' Birag. p. 17. On trouve mesme assez rarement dans celles d'Adrien le nombre des années de sa puissance du Tribunat. [Il est aisé aussi qu'on ait fait à Rome des medailles sur son adoption aprés qu'il y fut arrivé en 118.

Il semble donc que tout ce qu'on peut accorder à Spartien, c'est que le Senat ayant decerné à Adrien le titre de Pere de la patrie en le declarant Empereur en 117. & Adrien l'ayant refusé, on le luy decerna encore lors qu'il fut arrivé à Rome en 118. & qu'il differa encore de le prendre, mais qu'il l'accepta enfin dés la mesme année. Et assurément on ne manqua pas de le luy offrir de nouveau aprés la grande remise qu'il fit sur les imposts. Pour cela il faut abandonner Eusebe & la chronique d'Alexandrie : & ce sont des autoritez que nous suivons quand nous ne trouvons rien de meilleur.

' Pagi, an. 118. § 2. Le P. Pagi veut qu'Adrien ait refusé, & accepté peu aprés ce titre

dés le commencement de son regne; qu'il l'ait depuis refusé lors mesme qu'on le pressoit de nouveau de le prendre, & qu'il l'ait enfin accepté une seconde fois dans la dixiéme année de son regne. Spanh.l.8.p. 715. ' Spanheim semble avoir eu la mesme pensée. [Il est certain que Spartien ne dit point qu'il l'ait quitté aprés l'avoir pris : le terme de *distulisse* marque mesme assez que ce n'est point son sens. Mais quand il diroit positivement & nettement qu'un Empereur auroit refusé & quitté un des titres ordinaires aprés l'avoir accepté ; j'avoue que je ne le croirois pas.]

Pour la page 252.§ 6.

NOTE II.

Temps de la remise des imposts faite par Adrien.

Eusébe met la grande remise des imposts faite par Adrien en l'an 118. Eus. Ad.ad p. 54.2. ' Scaliger dans son histoire des Olympiades la met en la seconde année d'Adrien, qu'il conte pour la premiere de la 224. Olympiade, au lieu de la conter pour la deuxiéme, parce qu'il a mis la mort de Trajan un an trop tost. Il la met comme faite aussitost aprés l'arrivée d'Adrien à Rome : ce qu'il peut avoir pris de Dion (*l.69 p.791.c.*) B.p.210.1. ' Elle est marquée dans une inscription faite dans la seconde année du Tribunat, & dans le second Consulat d'Adrien, [c'est à dire en 118. aprés le 11. aoust.] On cite sur le mesme sujet une autre inscription qui est de son troisiéme Consulat, [c'est à dire de 119. au plustost. Mais on peut avoir fait une inscription en l'an 119. pour une chose arrivée en 118.

La seule difficulté donc qui se rencontre pour le temps de cette remise,] Adri.v.p.4. a.6. ' c'est que Spartien la met entre les choses que fit Adrien pour appaiser le bruit de la mort de Palma &c. & cette mort aprés le voyage d'Adrien en Mesie contre les Sarmates. [Or ce voyage contre les Sarmates n'arriva selon Eusebe qu'en 119.] ' Casaubon y raporte une inscription n.C.p.15.2.f. du troisiéme Consulat d'Adrien, qui porte *Expeditio Augusti.* [Cela est tout à fait conforme à Spartien mesme,] ' qui aprés avoir dit qu'Adrien v.p.3.4. porta en triomphe l'image de Trajan, [ce qui ne peut avoir esté qu'en 118.] ajoute qu'il alla ensuite en la Mesie. [Ainsi si l'on veut suivre Spartien, on ne peut pas mettre la remise avant 119. Dion ne parle point assez precisément pour nous en empescher: Scaliger dans ses Olympiades n'a fait que le copier : la chronique d'Eusebe n'est pas fort exacte. Il n'y a que l'inscription de l'an 118. qui nous tienne. Car à moins que d'y lire *Cos. III.* au lieu qu'on y lit *Cos. II.* il n'y a pas moyen de dire que la remise soit posterieure à l'an 118.

Il est assez difficile de se determiner sur cela.] ' Neanmoins puisqu'on re- n.C.p.13.1.b. marque que Spartien est peu exact à suivre l'ordre des temps, [nous aimons mieux l'abandonner en ce point, & suivre l'inscription, comme je pense que l'on a fait generalement jusques ici.] Le P. Mabillon a donné de nouveau cette inscription d'une maniere un peu differente des autres : mais il lit comme eux *Trib. pot. II. Cons. II.*

Pour la page 252.§ 6.

NOTE III.

Quelques difficultez sur la remise d'Adrien.

Dio.l.69.p. 791.c. ' Dion dit qu'Adrien remit ce qui estoit du au thresor du prince, & au thresor public des Romains, [ce qui semble marquer & le fisc, qui comprend tout ce qui appartenoit à l'Empereur, & le thresor public de l'Etat. Ainsi cette remise aura esté generale

Euf. chr. n. p.210.2.

pour tout l'Empire.] ' Neanmoins Scaliger reduit cela aux provinces du departement de l'Empereur, se fondant sur les termes qu'il a mis dans le texte grec de la chronique d'Eusebe, comme les propres termes de cet auteur,

Sync.p.349.2.

' parce que ce sont ceux de George le Syncelle : & ces termes sont, Qu'Adrien remit ce que les villes *qui estoient sous luy* devoient de reste au thresor public &c. L'inscription faite sur cette remise porte en effet *debitum fisci* ou *fiscis :* ' & au lieu que dans Scaliger & les autres on y lit *non præsentes modo, sed & posteros suos præstitit hac liberalitate securos,*

Euf.chr.n.p. 210.1.

Anal.t.4.p. 486.

' le P. Mabillon met *non præsentes tantùm cives suos, sed & posteros eorum &c.*

Les termes de Spartien reviennent au mesme sens, mais l'expliquent davantage, & nous donnent quelque jour pour y faire revenir ceux de Dion.]

Adr.v.p.

Infinitam pecuniam, dit-il, *quæ* FISCO *debebatur privatis debitoribus in Urbe atque Italia, in provinciis vero etiam ex reliquiis ingentes summas remisit.* [Cela paroist signifier qu'il remit generalement tout ce qui pouvoit luy estre deu du passé dans Rome & dans l'Italie ; & une grande partie de ce que les provinces imperiales devoient au fisc. Ainsi le sens de Dion pourra estre qu'il remit ce que les particuliers devoient au thresor du prince pour les terres, les maisons &c. & ce que les provinces entieres devoient au thresor public, mais au thresor public du prince, distingué de celuy de l'Etat. Il est neanmoins difficile que *le thresor public des Romains* marque autre chose dans Dion que celuy de l'Etat. Mais il peut s'estre brouillé, & avoir étendu à toutes les provinces ce qui n'estoit vray que de celles de l'Empereur.]

Spanh.l.9.p. 812.

' Spanheim semble croire que cette grace estoit pour toutes ;

Spart.n,S.p. 16.1.4.

' & Saumaise le soutient positivement contre Scaliger. [Que si les remises faites par les Empereurs suivans ont esté faites sur le modele de celle d'Adrien, je ne croy pas qu'on trouve qu'on y ait jamais distingué les provinces imperiales de celles du Senat. Les loix des Empereurs que nous avons sur cela sont generales pour tout l'Empire.]

d. e.

' Mais pour ce que pretend Saumaise, que dés le temps d'Adrien il n'y avoit plus de distinction de provinces imperiales & de provinces du Senat, [c'est ce qu'il ne sauroit nullement prouver.]

Dio.val.p. 714.

' Dion dit qu'Adrien mesme ayant envoyé un gouverneur de sa part dans la Bithynie, donna en échange la Pamphylie au Senat.

Nous trouvons encore bien de la difficulté dans ce que Dion dit,]

Dio.l.69.p. 7[illegible]

' qu'Adrien fixa un espace de seize ans, depuis lequel & jusqu'auquel on observeroit cette remise. [Ces paroles, dis-je, paroissent obscures, & je ne voy pas que Scaliger, Saumaise, & Spanheim, qui ont assez parlé de cette action d'Adrien, les éclaircissent. S'il s'agissoit d'imposts à lever pour l'avenir, il seroit aisé d'entendre qu'Adrien auroit ordonné qu'on ne les leveroit point depuis l'an 118. jusqu'en 134. mais il s'agit d'imposts déja deus.

Il me semble que les Empereurs suivans quand ils ont fait de ces remises, exceptoient ce qui estoit deu depuis un certain nombre d'années. Ainsi Adrien pourroit avoir remis toutes les dettes anciennes de plus de seize ans. Mais les termes de Dion ne souffrent guere ce sens. Ils recevroient plutost le contraire, qui est qu'Adrien auroit remis les dettes faites depuis seize ans, c'est à dire depuis l'an 102. jusqu'en 118. mais en faisant payer les anciennes dettes, qui sont les plus difficiles à débrouiller, n'auroit-ce pas esté donner un sujet de chicanner & d'embarrasser bien des personnes ?]

Spart n.C. p.[illegible] 1.

' C'est neanmoins le sens

que Casaubon & Spanheim (*p.* 811.) ont pris : [& il est favorisé par un autre endroit de Dion,] ' où parlant d'une remise semblable faite par M. Aurele pour 46. ans, il semble dire que ces 46. ans estoient joints aux seize de celle d'Adrien. [Ainsi celle-ci aura commencé en 102. & fini en 118. & l'autre aura continué depuis 119. jusqu'à la fin de 164. de sorte que M. Aurele qui faisoit cette remise à la fin de 176. ou peu aprés, aura voulu qu'on ait payé les dettes plus nouvelles, comme les Empereurs ont fait depuis. Nous disons ce que nous pouvons sur ces endroits obscurs, prests à recevoir ce que les autres pourront trouver de mieux fondé, ou de plus probable.

Dio, l.71 p. 814.b.

Il n'y auroit pas de difficulté, s'il estoit vray que Trajan eust déja fait une semblable remise,] ' comme on le trouve dans une medaille & dans Ausone. [Car il pourroit l'avoir faite en l'an 102. seize ans avant celle d'Adrien, qui ainsi en remettant les seize années precedentes, remettroit tout.] Mais on pretend qu'il y a faute dans la medaille & dans Ausone, [sans doute parce que] ' l'inscription qui parle de celle d'Adrien porte *quòd unus omnium principium & solus remittendo sestertiûm novies millies &c.* Neanmoins ce *solus* pourroit-il point tomber non sur l'action en elle-mesme, mais sur la quantité de la somme ?

Spanh.l.9.p. 812.

Euf.chr.n.p. 210.1.

NOTE IV.

Pour la page 252. § 6.

Sur un endroit de la chronique d'Eusebe.

[Au lieu que nous disons qu'Adrien déchargea les Romains de beaucoup d'imposts, le texte de la chronique d'Eusebe dans l'edition d'Amsterdam en 1658. (*p.* 210.) porte qu'il les déchargea *des imposts*, [ce qui ne seroit pas aisé ou à comprendre, ou à justifier. Mais c'est que dans cette edition on a oublié πολλούς qui estoit dans les plus anciennes,] ' comme on le voit par ce que Saumaise dit sur cet endroit : & il se lit aussi dans le Syncelle (*p.* 349. *a.*) [dont Scaliger a composé presque toute sa chronique d'Eusebe.]

Spart.n.S.p. 16.1.f.

Le Syncelle ajoute qu'à cause de cela le Senat fit un dieu d'Adrien. [Cela donne l'idée qu'on le fit dés ce temps-là, de son vivant mesme ;] & Scaliger paroist le prendre de la sorte. Mais je m'étonne qu'il ait pu croire que cela vint d'Eusebe,] ' puisque Dion nous assure que le Senat n'a jamais decerné les honneurs divins à aucun Empereur vivant. [On sçait mesme qu'Antonin eut bien de la peine à les luy faire decerner aprés sa mort. Est-ce qu'on les luy avoit ostez durant la suite de son regne ? S. Jerome n'a point veu ces paroles dans Eusebe, puisqu'il ne les a point traduites. Et Scaliger n'a pas osé les mettre dans sa chronique d'Eusebe (*p.* 210.)

Euf.chr.n.p. 210.1.

Dio, l.51. p. 458.b.

NOTE V.

Pour la page 256. § 8.

En quel temps Adrien a commencé ses voyages.

' Le P. Pagi croit qu'il ne faut pas commencer les voyages d'Adrien dés l'an 120. comme a fait Baronius, mais seulement en 121. ' à cause d'une medaille du 21. avril en l'an 874. de Rome qui porte *cir. con.* ce qu'il explique *circus conditus*. [S'il l'expliquoit *circum condidit* ou *consecravit*, supple *Adrianus* qui est de l'autre costé de la medaille, cela prouveroit davantage. Car je ne voy pas pourquoy on n'aura pas pu fonder un cirque à Rome durant qu'Adrien estoit dans les Gaules.] D'autres l'expliquent *circenses concessi*, [ce qui ne prouve rien non plus pour le P. Pagi : & je ne com-

Bar.122. § 1. Pagi,121. § 4.

Pagi,121. § 2.

prens point la raison pour laquelle] il rejette cette explication, qui est de M. Valois, s'il ne veut dire que les jeux du Cirque estoient ordinaires le jour de la fondation de Rome : ce qu'il ne dit pas nettement. [D'ailleurs les années de Rome ne se contant pas toujours de mesme, la medaille peut estre de l'an 122. de JESUS-CHRIST auquel Adrien aprés avoir passé l'hiver à Tarragone pourroit estre revenu à Rome avant le 21. d'avril. Au moins nous n'avons rien dans l'histoire qui y soit contraire. Je ne voy pas neanmoins qu'il y ait de difficulté à ne mettre si l'on veut le depart d'Adrien qu'aprés la fin d'avril 121. puisqu'en huit mois de temps il peut bien avoir visité les Gaules, les armées de la Germanie, l'Angleterre, & estre ensuite revenu dans les Gaules pour aller passer l'hiver en Espagne. Nous l'avons mis aprés Baronius dés l'an 120. pour donner plus de temps à tous ces voyages, ne voyant rien qui nous empeschast de le faire.

53. ' Le P. Pagi veut que la mesme année 121. Adrien ait encore fait à Rome la solennité de sa cinquiéme année, ce qu'il fonde sur ce que Dion avant que de parler des voyages d'Adrien, décrit (*l. 69. p. 791. c. d.*) les spectacles qu'il fit representer ἐν τοῖς αὐτοῦ γενεθλίοις. Car, dit le P. Pagi, γενέθλια ou Natale marque souvent dans les anciens les cinquiémes années. [Il est vray que ce terme s'applique quelquefois à toutes sortes de festes : mais par cette raison mesme il ne marque pas plus celles de la cinquiéme année que les autres. Et il est assez naturel de croire que Dion a voulu marquer ici celle qu'Adrien fit le jour de sa naissance la premiere fois qu'il le celebra à Rome le 24. janvier 119. ou mesme l'anniversaire de son elevation à l'Empire, le 11. aoust 118. Car Dion semble mettre tout cela l'année mesme qu'il revint à Rome. Il faut remarquer encore que quand Dion dans la suite parle des voyages que fit Adrien, il en parle absolument sans aucune liaison avec ce qu'il venoit de dire. Car le *post hæc* qu'y met le P. Pagi, n'est point dans le grec.

' L'autre raison du P. Pagi est plus forte, qui est que Dion met la mort d'Euphrate la mesme année que les spectacles d'Adrien : & sa mort est mise dans la chronique de S. Jerome sur l'an 121. Le P. Pagi y ajoute les recueils grecs donnez par Scaliger. [Mais ces recueils sont de Scaliger mesme, & n'ont pas d'autre autorité que la sienne, ou celle des auteurs qu'il a suivis, c'est à dire de la chronique de S. Jerome en cet endroit. Quelque peu exacte que soit cette chronique, nous voulons bien la prendre pour regle quand nous n'y trouvons rien de contraire.] ' Mais si pour la suivre en ce point, nous faisons demeurer Adrien à Rome jusqu'au 9. d'aoust auquel il commençoit sa cinquiéme année, il n'y a plus de temps pour le faire aller passer l'hiver en Espagne. Le P. Pagi le reconnoist, & pour cela il est obligé de dire qu'Adrien fit la solennité de sa cinquiéme année dés les premiers mois de l'an 121. [lors qu'il n'estoit encore que dans la quatriéme. Il faudroit une plus grande autorité que celle de la chronique de S. Jerome pour nous le faire croire.] ' Scaliger met la mort d'Euphrate dés 118. l'année mesme qu'Adrien revint à Rome; & il croit que Dion nous y oblige.

Si nous avions quelque preuve un peu forte qu'Adrien eust fait à Rome la solennité de sa cinquiéme année, nous ne voyons rien qui nous empeschast de dire qu'il n'a commencé ses premiers voyages qu'à la fin de 121. ou mesme de 122. & de reculer ensuite

[Marginal notes, right column: 53. (beside "L'autre raison du P. Pagi"); 54. (beside "vons rien de contraire"); Hier. chr. n. p. 2. 1. 1. (beside "Scaliger met la mort d'Euphrate")]

d'un an ou deux tout ce que nous en en diſons. Car nous ne voyons rien en cela de conſtant ni de fixe, ſinon qu'il eſtoit à Rome au commencement de 129. *V. la note 9.*

Pour la page 299. § 9.

NOTE VI.

Sur les divers voyages d'Adrien à Athenes.

Nous ne trouvons preſque rien dans l'antiquité qui nous puiſſe ſervir à diſtinguer par années les divers voyages d'Adrien. Ainſi nous ſommes reduits à donner quelque choſe à la conjecture, & beaucoup à la chronique de S. Jerome.

Mais cette chronique meſme nous embaraſſe en faiſant venir bien des fois ce prince à Athenes. Elle dit ſur l'an 122. qu'il donna des loix aux Atheniens.] ' Il ſemble donc qu'il eſtoit alors à Athenes. [Elle dit poſitivement ſur l'année d'aprés qu'il y paſſa l'hiver : mais on le peut entendre de l'hiver commencé en 122. & ainſi ce ne ſera qu'un ſeul voyage. Elle dit ſur l'an 125. qu'il fut initié aux myſteres d'Eleuſine &c. ce qui ſe fit certainement à Athenes : & ſur l'an 126. que S. Quadrat luy preſenta ſon apologie :] ' & il la luy preſenta ſelon S. Jerome meſme, *cum Athenis exegiſſet hiemem, inviſens Eleuſina, & omnibus penè Græciæ ſacris initiatus* &c. ' *Eleuſinæ ſacra inviſenti.* [Il eſtoit donc encore à Athenes en 126. & il faut qu'il y ait paſſé l'hiver de 125. à 126. S. Jerome marque de nouveau ſur l'an 131. qu'il paſſa l'hiver à Athenes. Ainſi voilà trois hivers qu'il y paſſa ſelon ce Pere : à quoy il faut encore ajouter l'hiver qui finit l'an 135. comme on le verra dans le texte. Nous n'examinons pas ſi ce n'eſt point un peu trop. C'eſt un auteur ancien qui le dit, & nous ne voyons rien de poſitif qui y ſoit contraire, ſinon que nous croyons devoir avancer d'un an le voyage qu'il met en 131.

[Margin: Euſ. chr. n. p. 211. 1. — Hier. v. ill. c. 19. — ep. 84. p. 327. b.]

Je ne ſçay neanmoins s'il ne ſe ſeroit point un peu brouillé. Car il dit ſur l'an 131. qu'Adrien *Eleuſinam inviſit.* Cet *inviſere* qui vient du grec ἐποπτεύειν, ſignifie-t-il autre choſe qu'eſtre initié ? Et pouvoit-on eſtre initié pluſieurs fois aux meſmes myſteres ? Cependant Adrien eſtoit initié à ceux d'Eleuſine dés 125. *Jam inviſerat Eleuſina.* Neanmoins peut eſtre que S. Jerome a voulu dire en 131. qu'il avoit aſſiſté & participé à ces myſteres, ' & on pretend qu'à l'égard des myſteres d'Eleuſine on diſtinguoit entre μυεῖσθαι & ἐποπτεύειν, le premier eſtant plus que l'autre, & ne s'accordant que pluſieurs années aprés. [De ſorte que la faute de S. Jerome ſeroit d'avoir dit que S. Quadrat luy preſenta ſon apologie *Eleuſina inviſenti,* ſi elle a eſté preſentée en 126. comme on le lit dans ſa chronique. *Eleuſinam inviſit* pourroit ſignifier ſimplement qu'il alla voir la ville d'Eleuſine. Mais eſtoit-ce une choſe à marquer dans une chronique ? Il y avoit ſans doute eſté dés l'an 123. lors qu'il y avoit fait baſtir un pont.

[Margin: Euſ. chr. n. p. 214. 215.]

Un autre embaras ſur la chronique de S. Jerome, c'eſt que les choſes y ſont placées aſſez differemment ſelon les manuſcrits & les diverſes editions, comme on le peut voir dans les notes de M. de Pontac. Mais nous ſuivons l'edition reveue par Scaliger comme la plus eſtimée, tant que nous n'avons pas de raiſon conſiderable pour l'abandonner. Et il n'eſt ici queſtion que de donner à ce qu'on trouve dans les auteurs l'ordre le plus probable & le mieux fondé. 'Scaliger dans ſa chronique greque d'Euſebe met l'initiation d'Adrien dés 123. & ne met rien du tout ſur 125. [Il a peut eſtre voulu ſuivre le Syncelle (*p.* 349.) qui ne diſtingue pas les années.] ' Donc ſon hiſtoire

[Margin: Euſ. ... p. ... — add. p. 342.]

histoire des Olympiades il ne marque qu'un voyage d'Adrien, dans lequel, dit-il, il vit les mysteres. Il le met sur la premiere année de la 226. Olympiade, [qui est l'an 125. de JESUS-CHRIST.]

Pour la page 261. § 9.

NOTE VII.

Sur les Consuls de l'an 126.

Capit. v Pert. p. 59. c.

' Le premier Consul de l'an 126. est nommé simplement Verus Capitolin. S. Prosper & Cassiodore, l'anonyme de Cuspinien (*p.350.b.*) & Idace ajoutent qu'il estoit Consul pour la troisiéme fois : ' L'ancien catalogue des Papes dit la mesme chose : & il y faut joindre la chronique d'Alexandrie, quoiqu'elle l'appelle Severe : ce qu'elle fait encore en d'autres endroits. [Il y a donc toute apparence que c'est Annius Verus ayeul de M. Aurele,] ' que nous savons avoir esté trois fois Consul. [a] Cependant Onuphre l'entend d'un Vepronius Candidus, qu'il croit s'estre appellé Verus ' sur un seul endroit où d'autres lisent *vetus*; qu'on ne trouve point avoir esté Consul plus d'une fois ; & qui estoit encore vivant & en estat d'agir aprés la mort de Pertinax, [c'est à dire 67. ans aprés ceci.]

Boll. apr. t. 1. p. 21. 2.

Dio, l. 69. p. 797. b.

a Onuph. in fast. p. 221. 2.

Spart. v. Jul. p. 62. b, Tertul. ad Scap. c. 4. p. 87. b.

' Le second Consul est appellé Bibulus par Capitolin, Ambibulus par l'ancien catalogue des Papes, & par l'anonyme de Cuspinien. Idace met Ambigulus, la chronique d'Alexandrie Amphigulus, S. Prosper & Cassiodore Ambiguus. ' Tous ces noms peuvent aisément n'avoir esté formez que par corruption de celuy d'Ambibulus, qui se lit dans une inscription de cette année. Nous avons outre cela deux inscriptions d'un L. Varius Ambibulus : & comme ce nom n'est pas ordinaire, il y a lieu de croire que c'est le Consul de 126. ou quelqu'un de la mesme famille.

Pertin. v. p. 52. c.

Noris, ep. consf. p. 79-81.

Pour la page 262. § 10.

NOTE VIII.

Sur les Consuls de l'an 129.

La chronique d'Alexandrie, & Idace marquent pour les Consuls de l'an 129. Celsus & Marcellus. On y peut joindre S. Prosper & Cassiodore qui mettent Marcellin au lieu de Marcel. Il y a faute sans doute dans l'anonyme de Cuspinien qui met Marcellus II. & Marcellinus, ' ou une seconde fois Marcellus II. selon l'edition que le P. Noris vient de nous donner de cet anonyme. Mais tout cela s'éloigne bien de l'inscription raportée par Onuphre (*p.221.d.*) où l'on voit que le 18. fevrier de la 12. année d'Adrien, P. Juventius Celsus II. & Q. Julius Balbus estoient Consuls, & que le 25. decembre Marcellus & Gallus l'estoient en leur place : [de sorte qu'il semble que les auteurs des fastes se soient accordez à joindre l'un des Consuls ordinaires avec un autre subrogé tout à la fin de l'année : ce qui est assez étrange. Nous suivons neanmoins Onuphre, puisque Baronius, Goltzius, & plusieurs autres le suivent: & le P. Noris n'y corrige rien. Le P. Petau s'en éloigne un peu. Mais je pense que ce n'est qu'une brouillerie de copiste. Il faut neanmoins remarquer] ' que dans Gruter qui raporte la mesme inscription toute entiere, au lieu de *Galio* on lit *CN. LO.* Je n'y voy pas bien mesme que ces Consuls du mois de decembre doivent se rapporter à l'année du Consulat de Celsus & de Balbus. Mais je m'en raporte aisément à Onuphre, qui estoit habile en ces sortes de choses.

Noris, fast. p. 17.

Grut. p. 574. 4.

' Q. Julius Balbus & P. Juventius Celsus se trouvent joints aussi dans un arrest du Senat rendu le 14. mars sous Adrien, [où il y a neanmoins de l'embaras. En voici les termes.] *Pridie idus martias, Q. Julius Balbus, &*

Digest. 5. t. 3. l. 20. p. 174.

P. Juventius Celsus, Titius Aufidius, Oenus (ou comme lit Onuphre *Arrius*) *Severianus Consules verba fecerunt de his &c.* Qu'est-ce que c'est que ces quatre Consuls ? Si Aufidius & Severianus n'estoient que designez, comme on l'a mis à la marge, pourquoy les nomme-t-on absolument Consuls, sans les distinguer de ceux qui l'estoient actuellement ? On voit dans Pline que les Consuls designez opinoient les premiers. Mais voit-on nulle part qu'ils proposassent les affaires ; & sur tout quand les Consuls en charge estoient presens ? Pourquoy Marcellus & Gallus designez comme eux ne sont-ils pas nommez avec eux ? Estoient-ils tous deux absens, eux qui devoient estre à la teste du Senat, sur tout sous un Prince exact & regulier comme Adrien ? J'aimerois mieux Onuphr. in fast. p. 221. c. croire ' avec Onuphre que c'estoient les Consuls subrogez depuis le premier de mars. Mais je voudrois qu'Onuphre nous eust dit pourquoy Balbus & Celsus sont nommez avec eux, & avant eux. Est-ce que les Consuls ordinaires agissoient & parloient durant toute leur année comme Consuls, mesme avant les Consuls subrogez en charge ? C'auroit esté un privilege bien considerable ; mais je ne sçay point qu'il ait esté remarqué nulle part, ni par les anciens, ni par les modernes.

Pour la page 262. § 10.

NOTE IX.

Temps du dernier voyage d'Adrien en Orient.

La chronique de S. Jerome marque la mort d'Antinoüs sur l'an 129. [Il est certain qu'elle arriva lors qu'Adrien estoit en Egypte : ainsi il y estoit selon ce Pere en 129. C'est ce que Scaliger a suivi dans son histoire des Pag. 131. § 1. Olympiades (*p.* 342. 1.)] Cependant on trouve plusieurs medailles qui marquent l'entrée d'Adrien à Alexandrie avec sa quinziéme année L. IE. qui ne commence que le 11. aoust 131. [Il ne peut donc estre venu à Alexandrie que sur la fin de 131: & on ne peut pas presumer qu'il ait esté long-temps en Egypte sans venir à Alexandrie, qui y estoit le plus digne objet de sa curiosité & de ses soins. Il est mesme difficile d'ailleurs de croire qu'il fust en Egypte dés 129.] ' Car il n'y vint qu'aprés avoir traversé la Grece, l'Asie, & la Syrie, y Adr. v. p. 7. a. b. avoir conferé avec les Rois voisins, & y avoir fait bien des choses : [& il estoit encore à Rome au commencement de 129. C'est ce qu'on voit par] ' l'arrest du Senat rendu le 14. Digest. 5. t. 3. l. 20. p. 174. de mars sous les Consuls Q. Julius Balbus, & P. Juventius Celsus, [qui sont ceux de l'an 129.] cet arrest ayant esté donné sur ce que l'Empereur Adrien avoit proposé par écrit le 3. mars precedent. Nous savons bien qu'il y a de la difficulté dans cet arrest, comme nous venons de le dire: on pourroit peut estre croire aussi qu'Adrien a esté plusieurs fois à Alexandrie dans le temps qu'il a passé en Egypte, & que les medailles de sa quinziéme année sont de la derniere fois qu'il y est venu. Mais je ne croy pas que l'autorité de la chronique d'Eusebe ou de S. Jerome vaille la peine de faire violence aux auteurs. Il ne seroit pas mesme aisé de croire, qu'Adrien eust passé deux ans entiers en Egypte. ' Le P. Pagi pretend qu'Pagi, 128. § 2. Adrien estoit assurément en Egypte dés 128. à cause d'un grand nombre de medailles de diverses villes d'Egypte & de Syrie datées de sa onziéme année. [Cela prouveroit, si ces medailles avoient, *adventus Augusti*, comme celles de la quinziéme. Mais le P. Pagi ne dit point qu'elles ayent ni ces mots, ni aucune autre marque de la venue d'Adrien.

Il peut mesme sembler necessaire de dire qu'Adrien n'est venu en Egypte que vers le milieu de 132. à la fin de sa quinziéme année, & qu'il n'en est parti que sur la fin de 133.] Vopisc. v. Satur. p. 245. a. c. 'Car nous avons une lettre d'Adrien mesme raportée par Phlegon, addressée à Servien, & c'est indubitablement à Servien son beaufrere;] puisqu'il luy parle de sa sœur. Il luy mande des nouvelles de ce qu'il avoit veu à Alexandrie: [Ce n'estoit donc pas plusieurs années ni mesme apparemment plusieurs mois aprés en estre sorti.] Cependant il donne à Servien le titre de Consul: ***Serviano Cos.*** [& personne ne met le Consulat que Servien son beaufrere eut sous son regne qu'en l'an 134. V. la note. La lettre est donc de 134. & il faut qu'Adrien n'ait quitté Alexandrie qu'en l'an 134. ou au plustost à la fin de 133. Nous ne voyons aucune réponse à faire sur cela, à moins qu'on ne dise que l'on donnoit le titre de Consul à ceux qui l'avoient esté une fois lors mesme qu'ils ne l'estoient plus. Car Servien avoit esté déja deux fois Consul sous Trajan. Cela se pratiquoit certainement à l'égard des Empereurs; mais pour les particuliers, je ne sçay point si l'on en trouveroit des exemples.

Il semble neanmoins qu'il faut se contenter de cette solution, estant assez difficile de faire demeurer Adrien à Alexandrie jusqu'à la fin de 133. non parce que S. Jerome met sur l'an 131. qu'il passa l'hiver à Athenes, & qu'il y fit l'année suivante divers bastimens, ce qu'on trouve aussi en partie dans le grec de la chronique d'Eusebe: mais à cause de la guerre des Juifs.] Dio, l. 69. p. 795. c. 'Cette guerre ne commença que lors qu'Adrien eut quitté l'Egypte & la Syrie, & qu'il se fut éloigné de l'Orient. Hier. in Dan. c. 9. p. 595. b. 'Elle a duré trois ans & demi selon la tradition des Juifs. Si donc Adrien estoit encore en Egypte à la fin de 133. elle n'aura pu commencer que sur la fin de 134. & elle n'aura fini qu'avec l'an 137. Or je ne sçay si les six mois qu'Adrien a vécu en 138. toujours malade à Tivoli, est un temps bien propre & assez long pour mettre le bastiment de la nouvelle ville de Jerusalem, & les autres choses qu'on trouve qu'il a faites aprés cette guerre. Il faudroit alors renoncer bien absolument à la chronique de S. Jerome qui marque le commencement de la guerre en 132. sa fin en 134. & en 135. l'ordination de S. Marc qui en fut fait le premier Evesque d'entre les Gentils, parce qu'Adrien avoit défendu à tous les Juifs d'y mettre le pied. On lit les mesmes choses dans le texte grec de la chronique d'Eusebe.

Mais quoiqu'il soit difficile de ne faire commencer la revolte des Juifs qu'en 134. je ne sçay neanmoins s'il ne vaut point encore mieux le faire, que de dire que Servien ait esté qualifié Consul lorsqu'il ne l'estoit pas. Adrien peut avoir quitté l'Egypte dés 133. & la Syrie dés les premiers mois de 134. pour aller passer le reste de l'année dans l'Asie, peut-estre dans le Pont, dans la Thrace, dans la Macedoine, & enfin à Athenes. On peut donc commencer la revolte des Juifs dés le printemps de l'an 134. lors qu'Adrien quitta la Syrie. Cela s'accordera assez bien avec] 'ce qu'Eusebe cite d'Aristo de Pella [auteur Eus. l. 4. c. 6. p. 118. c. d. du mesme temps, que la guerre estoit dans son plus grand feu, ἤκμαζεν, en la dix-huitiéme année d'Adrien, [qui finit l'onziéme aoust 135.] Dio, l. 69. p. 794. b. c. 'Elle estoit déja fort violente lors qu'Adrien en écrivoit au Senat, [& ainsi avant qu'il fust retourné à Rome,] Pagi, 136. § 3. 'où il estoit le 3. may 135. [si nous ne disons qu'il écrivoit de sa retraite de Tivoli. La tradition des Juifs qui la faisoit durer trois ans & demi, n'est pas ce

semble une preuve bien considerable: S. Jerome mesme qui le raporte, ne donne que deux ou trois ans à la guerre dans sa chronique: & je pense que cela suffit pour ce que dit Dion,] ' que ce ne fut pas une guerre de peu de temps. [Elle peut donc avoir fini dés 136. ou dans les premiers mois de l'an 137. plus d'un an avant la mort d'Adrien, qui quoique malade ne laissoit pas d'agir. Et ce temps luy a-t-il pas pu suffire, non pour achever de bastir sa ville d'Ælia, mais pour en donner tous les ordres, & en faire commencer l'execution ?

p.793.c.

Il ne faut pas dissimuler un embarras que forme ici le siege de Bitther.] ' Selon ce qu'Eusebe cite d'Ariston de Pella, cette place fortifiée par les Juifs, fut ou assiegée, ou prise par les Romains en la 18. année d'Adrien, [finie le 10. aoust 135.] ' & puisque S. Jerome dit qu'elle fut prise au mois d'aoust, [il faut que ç'ait esté pour le plustard au commencement d'aoust 135. n'y ayant pas d'apparence,] ' quoique le siege ait duré longtemps, [de le faire commencer en ce temps-là pour le faire finir un an aprés au mois d'aoust 136.] ' Il semble selon Eusebe que sa prise ait fini la guerre, [comme la prise de Jerusalem avoit terminé l'autre sous Tite: & si cela est il sera bien difficile de ne la faire commencer qu'en 134. puisqu'elle n'auroit duré qu'environ quinze mois. Il faudra donc dire ou qu'Adrien écrivoit à Servien en 134. comme sortant d'Egypte, quoiqu'il en fust sorti un an au moins auparavant, ou qu'il luy a écrit avant 134. & qu'il le qualifie Consul parce qu'il l'avoit esté autrefois. Mais dans la verité Eusebe ne semble finir la guerre à la prise de Bitther, que parce qu'il n'en raporte aucun autre evenement particulier. Et ainsi je ne croy pas que rien nous empesche de croire que la guerre continua encore un an depuis, & davantage; les Juifs ayant bien pu se défendre encore lon-gtemps] ' dans les cinquante chasteaux tous considerables qu'ils possedoient selon Dion. [On pourroit peut-estre dire qu'Ariston ne commençoit les années d'Adrien qu'au premier janvier d'aprés la mort de Trajan; selon quoy le siege de Bitther aura pu commencer à la fin de 135. & durer jusqu'au mois d'aoust 136. Mais il n'est pas aisé de croire que l'armée Romaine ait passé huit mois & tout l'hiver devant une place.

Eus.l.4.c.6. p.118.c.d.

Hier. in Zach.c.8.p. 262.b.

Eus.p.118.c.

d.

Dio,l.69.p. 794.a.

Nous voudrions avoir le sentiment des personnes habiles sur toutes ces difficultez; mais en l'attendant, nous croyons nous devoir arrester à la lettre d'Adrien, & au Consulat de Servien en 134.

' Scaliger met cette lettre dés l'an 132. auquel, dit-il, Sentius Augurinus & Arrius Servianus estoient Consuls. [Je ne trouve nulle part que le collegue d'Augurin soit comme Servien. On lit Sergien dans S. Prosper & Cassiodore: & Cuspinien (*p.* 351. *b.*) ne dit point que son anonyme change rien,] ' quoy qu'Onuphre en cite Severien. [Idace & la chronique d'Alexandrie (*p.* 598.) ont aussi Sergien. Quand on voudroit dire qu'il faut Servien, on ne trouve point qu'il fust Consul pour la troisieme fois, comme il le faut dire du beau-frere d'Adrien, & comme on le trouve de Servien Consul en 134.

Eus.chr.n.p. 209.1.

Onuphr. in fast.p.222.c.

Au contraire le P. Pagi, qui n'a pas pris garde à ce qu'Adrien dit de sa sœur dans cette lettre, veut qu'il l'ait écrite en 136. à un Servien alors Consul subrogé, different de son beau-frere, à cause qu'il y parle de Verus son fils; [c'est à dire qu'il parloit comme sortant d'Alexandrie deux ou trois ans aprés qu'il en estoit parti. Je pense que cela suffiroit, quand nous

ne ſerions point fixez à l'an 134. par le Conſulat de Servien, pour dire qu'il appelle Verus ſon fils, parce qu'il l'aimoit deſlors comme ſon fils, ce qui paroiſt aſſez par Spartien, quoiqu'il ne l'ait adopté qu'en 135. ou 136.]

Pour la page 262. § 10.

NOTE X.

Qu'il n'y a pas de preuve qu'Adrien ait commencé en 121. le Temple de Rome.

Amm. n. p. 126. M. Valois dit qu'Adrien commença en l'an 874. de Rome le temple qu'il fit baſtir à la fortune de cette ville; *quando*, dit-il, *& Natalem urbis Romæ celebravit, vocarique ſanxit eum diem, qui antea Parilia erat dictus.* [Je ne voy point que cela puiſſe ſignifier autre choſe, ſinon qu'Adrien fit appeller *Natalem Urbis* le 21. d'avril qu'on appelloit auparavant Parilia.]

Pagi, an. 121. § 2. ' Le P. Pagi le prend en ce ſens, & le ſuit ſans y trouver aucune difficulté. [Cependant puiſque le 21. d'avril a toujours eſté regardé comme le jour de la fondation de Rome, j'aurois bien de la peine à croire qu'il n'ait eſté appellé *natalis urbis* que depuis Adrien, & qu'il ait fallu une ordonnance de ce prince pour luy faire donner ce nom. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'Athenée cité ſur cela par M. Valois, ne dit autre choſe, ſinon que]

Athen. l. 8. p. 361. f. ' *Parilia* eſtoient appellez *Romana* ſupp. *feſta* depuis qu'Adrien avoit baſti le temple de la Fortune de Rome. Auſſi dans la ſeconde edition des notes de M. Valois (*p.* 132.) on a mis *vocarique exinde Romana ſanxit eum diem &c.* [Mais en liſant ainſi, il n'y a plus de preuve que le temple de Rome ait eſté commencé l'an 874. car je ne voy pas que M. Valois ait eu d'autre fondement de le dire, que la medaille où il trouve *anno DCCCLXXIV. nat. urbis &c.*

Pour la page 271. § 13.

NOTE XI.

Sur les Conſuls de l'an 135.

Les Conſuls de l'an 135. ſont ſelon la chronique d'Alexandrie, Pontianus II. & Aquilinus; ſelon S. Proſper & Caſſiodore, Pompeianus & Atilianus ou Acilianus, comme lit Onuphre; ſelon Idace, Pontianus & Aquilinus Rufus; ſelon l'anonyme de Cuſpinien, Lupercus & Atticus. ' De Onuphr. in faſt. p. 22. e, f. toutes ces opinions differentes Onuphre a fait Pompeianus Lupercus, & L. Julius Atticus Acilianus. Il fonde le dernier ſur une inſcription, qui ſeroit plus aſſurée s'il y avoit trouvé le nom de Rufus au lieu de Julius. ' Mais on aſſure de plus qu'il y a ajouté le nom d'Atticus qui n'y eſt point, & qu'il paroiſt par l'inſcription meſme que ce Jule Acilien n'eſtoit point de qualité à eſtre Conſul. [Pour l'autre Conſul il paroiſt que c'eſt par une ſimple conjecture qu'Onuphre luy a donné le nom de Pompeien plutoſt que celuy de Pontien. Et il euſt mieux reuſſi à choiſir le dernier,] ' puiſqu'on trouve dans une inſcription f 83. *Pontiano & Attiliano Conſſ.* C'eſt donc à cela qu'il faut s'arreſter. [Et il eſt aſſez viſible que les autres noms ne ſont que des corruptions de ceux-ci, hors ceux de Lupercus & de Rufus, qui peuvent avoir eſté de ſeconds noms des meſmes perſonnes: & c'eſt ce que nous avons cru devoir ſuivre ſur l'autorité d'Idace & de l'anonyme. Mais la chronique d'Alexandrie ne nous a pas paru aſſez conſiderable pour attribuer un ſecond Conſulat à Pontien: ou ſi l'on veut dire que c'eſt le meſme Pontien qui avoit eſté Conſul en 131. il ne faudra plus l'appeller Lupercus, mais Servius Octavius Lænas.] ' Le P. Noris ſe contente des p. 193. noms de Pontianus & d'Atilianus.

Pour la page 273. § 13.

NOTE XII.

Sur le nom de Verus donné à Ælius Cæsar.

[Nous donnons d'ordinaire le nom de Verus comme fait Spartien, à L. Ceionius Commodus nommé Ælius depuis qu'il eut esté adopté par Adrien. Cela nous oblige de remarquer la difficulté que le P. Noris fait sur ce nom.] ' Car il pretend que ce Commode ne l'a point eu du tout, puisqu'il ne le prend jamais dans les fastes ni dans les inscriptions, soit avant son adoption, soit aprés; & puisque son fils ne l'eut que devenant Auguste, M. Aurele le luy ayant donné alors comme un nom qui venoit de luy-mesme, & non de la famille des Cesars. ' Le P. Pagi répond que les Romains avoient alors des noms propres qui ne passoient point du tout à leurs enfans, & qui quelquefois ne se mettoient point dans les actes & dans les inscriptions, quoique ce fussent ceux sous lesquels on les connoissoit le plus. [Il est plus difficile de trouver des exemples du dernier, & je ne sçay si celuy de Caligula y est bien propre. Mais aussi il est bien difficile de croire qu'un auteur ait esté assez ignorant & assez malheureux pour nommer toujours un prince, mesme en faisant exprés son histoire, d'un nom qu'il n'a jamais eu.] ' Le P. Pagi remarque plusieurs endroits où Adrien mesme luy donne le nom de Verus. [Et quand on voudroit dire que c'est Spartien qui le fait parler selon son idée, on ne le dira pas au moins] ' de sa lettre à Servien raportée par Vopisque. [Car j'ay peine à croire que le P. Noris voulust dire que ce Verus qu'il y appelle son fils n'est pas celuy qu'il adopta depuis. Et les railleries que les Alexandres faisoient de ce Verus s'accordent fort bien avec ce qu'on dit de sa vie & des causes de son adoption. ' Le P. Noris reconnoist (*p.* 48.) que Capitolin, dont il tire sa seconde raison, ne laisse pas de donner à Ælius Cæsar le nom de Verus.

Noris, ep. cons. p. 48.

Pagi, id. p. 306.

p. 306. 2.

Saturn. v. p. 245. c.

Veri. v. p. 14. b.

J'aurois moins de peine à croire des noms d'Annius & d'Aurele donnez à ce Cesar ce que le P. Noris dit de celuy de Verus. Car ils ne paroissent nulle part que dans un seul endroit de Spartien. Mais la chose ne vaut pas la peine de l'examiner.

Pour la page 274. § 15.

NOTE XIII.

Sur le temps de l'adoption de L. Verus.

' Casaubon laisse indecis si L. Verus fut adopté en 135. ou en 136. & il met mesme le dernier comme l'opinion des savans. [C'est en effet celle d'Onuphre,] ' qui a depuis esté soutenue par le P. Pagi. La raison qu'on allegue pour dire qu'il ne fut pas adopté avant 136. c'est qu'ayant esté Consul cette année-là mesme, les fastes & les inscriptions qui marquent ce Consulat, ne luy donnent point le nom de Cesar, comme ils font pour le second qu'il eut en 137. & luy mesme dans une lettre où il prend le titre de Cesar dans l'inscription selon que Kireman le raporte, ne le met point dans la datte, qu'il écrit ainsi *Ceionio Commodo, & Civica Pompeiano Coss.*

Spart. n. C. p. 81. 1. c. d.

Pagi. p. 27.

' Cependant Spartien dit fort nettement par deux fois qu'aprés avoir esté adopté il fut fait Preteur, & ensuite Consul pour la premiere fois. [Estant donc certain qu'il a esté Consul en 136. il faut dire necessairement selon Spartien qu'il a esté adopté dés 135. & qu'il ne faut pas s'arrester à l'omission du titre de Cesar; ou qu'ayant esté adopté en 135. il n'eut le titre de Cesar qu'en 136. comme M. Aurele adopté en 138. dans la famille imperiale, ne l'eut

Adri. v. p. 11. d. e | Veri v. p. 14. c.

qu'en l'an 139. & L. Verus le fils ne l'eut qu'avec le titre d'Auguste, vingt-trois ans aprés son adoption.] ' Il est vray que Spartien parle comme si Adrien l'eust fait Cesar en l'adoptant: [mais ce peut n'estre qu'un défaut d'expression pardonnable mesme à des historiens bien plus exacts.

Adri.v.p.11. d|Ver.p.14.b.

C'est ce que nous croirions pouvoir dire s'il ne s'agissoit que de l'omission du titre de Cesar. Mais peut-on dire de mesme, qu'ayant esté adopté en 135. il n'ait receu le nom d'Ælius qu'en 136. & cependant il n'a jamais ce nom qu'avec celuy de Cesar, ni dans les fastes en l'an 136. ni en aucun autre endroit que nous sachions. Ainsi pour accorder quelque chose à Spartien, il faut peut-estre se reduire à dire qu'Adrien se declara dés l'an 135. sur son adoption, & sur cela le fit Preteur & Consul, mais qu'il attendit à faire l'acte & la ceremonie de l'adoption l'année suivante, afin qu'il eut au moins esté Consul avant que d'estre Cesar. Ainsi la faute de Spartien sera d'avoir confondu la resolution qu'Adrien prit de l'adopter avec l'adoption. Neanmoins on voit par les exemples de Trajan & d'Adrien que ces adoptions n'emportoient pas toujours un changement de nom. Pourquoy donc ne pourrons-nous pas croire qu'Adrien l'adopta en 135. en luy laissant ses noms de Ceionius Commodus : & qu'en 136. il luy donna son nom d'Ælius avec celuy de Cesar ? Nous prenons ce parti, non comme certain, mais comme probable, estant bien aises de ne point dementir les anciens auteurs sans necessité. Que si l'on objecte que l'on ne trouve point d'inscription en l'honneur de ce prince qu'avec les noms d'Ælius & de Cesar, je croy qu'on n'en trouve point non plus de son fils durant tout le regne d'Antonin, dont il estoit fils adoptif.

' Onuphre met que Verus le pere fut adopté le 10. d'aoust. [Je n'en ay point encore trouvé la preuve. Mais je pense qu'il n'en a point eu d'autre] ' que ce qu'il a creu que les Empereurs adoptoient leurs successeurs au mesme jour qu'ils avoient esté adoptez eux-mesmes. D'autres l'ont creu aprés luy: mais on s'en est enfin détrompé.

Onuphr. in fast.p.222.f.

Pagi.

[Il faut dire que Verus avoit le titre de Cesar avant le 19. juin 136. s'il n'y a point de faute] ' dans la lettre que Kircman raporte de luy, datée de ce jour-là, puisqu'elle porte en teste *Ælius Cæs.* ' Mais d'autres raportent la mesme lettre avec un titre tout different, conceu en ces termes [ausquels neanmoins je ne comprens rien;] *C. Julius Cadus lib. Samiaris Quintianus* : Et comme la date de cet auteur porte simplement *Ceionio Commodo Consule*, ' le P. Pagi en infere qu'il n'estoit point encore alors Cesar, parce que quand quelqu'un, dit-il, avoit receu ce titre dans l'année de son Consulat, on l'ajoutoit dans les dates suivantes de la mesme année. Neanmoins il ne le prouve que par le seul exemple de Marc Aurele & L. Verus le fils, elevez non au simple titre de Cesar, mais à celuy d'Auguste, [ce qui peut faire quelque difference. Il y a aussi de la difference dans le temps, & on en peut faire encore entre une inscription publique & une lettre ou un acte particulier, tel qu'est celuy dont il s'agit. Cette derniere raison ne répondroit pas] ' à l'inscription raportée par Onuphre, [laquelle prouvera contre Onuphre mesme, si le raisonnement du P. Pagi est juste, que Verus n'a esté fait Cesar qu'aprés le 10. aoust 136.] puisqu'elle est de la 20. année d'Adrien, [commencée ce jour-là mesme ou plutost le lendemain.

Kirc.l.3.c.14. p.441.442.

Pagi,136.§5.

a.d.p.305.

Onu.p.[illegible] a.b.

' Casaubon & d'autres croyent qu'il y a faute dans Spartien, lorsqu'il dit

[illegible]

que Lucius Verus fut fait Preteur aprés son adoption ; parce qu'il est dit que son fils nasquit pendant qu'il estoit Preteur, & que l'on voit qu'il Cypr. diss. ap. p. 61. doit estre né dés l'an 128. 'ou au moins dés l'an 130. (*v. M. Aurele n. 5.*) [Mais il est plus aisé de croire que dans l'endroit qui porte qu'il est né *in Prætura patris sui*, il faut lire *in Quæ-* Cyp. diss. app. p. 62. *stura*, puisqu'il doit avoir esté Questeur avant que d'estre Preteur, [que de croire que les copistes ayent fait deux fois la mesme faute, en mettant *prætura* pour *proconsulatu*, & *prætor* pour *proconsul* comme le veut Casaubon ; outre que la Pannonie estant une province de l'Empereur, ne devoit point estre gouvernée par un Procon- Cypr. diss. ap. p. 61. sul.] Dodouel ne change point *Prætor* en *Proconsul*, mais il veut que Spartien ne dise pas que L. Cæsar a esté Preteur aprés avoir esté adopté : [& il auroit eu peine à le dire plus clairement.]

Je n'entens rien à ce que dit Spar- Veri v. p. 13. e|14. a. tien, 'que Verus est le premier qui n'ait eu que le nom de Cesar, & qu'il n'a point esté adopté de la mesme maniere que Trajan, mais à peu prés de mesme que Constance Chlore & Galere furent depuis adoptez par Diocletien. [Je ne voy pas non plus que ce que Casaubon & Saumaise disent sur cet endroit, y fasse trouver un sens raisonnable.]

NOTE XIV.

Pour la page 274. § 13.

Du temps que Verus Cesar a passé dans la Pannonie.

Adri. v. p. 11. d. e|Ver. v. p. 14. c. 'Spartien dit que Verus aussitost aprés son adoption, & avant mesme son premier Consulat, fut envoyé Ver. v. p. 15. b. c. dans la Pannonie, '& qu'en estant revenu, il mourut le premier janvier [138.] [Il semble donc qu'il ait toujours esté en Pannonie depuis la fin de 135. jusqu'à la fin de 137.] Cela paroist difficile à croire d'un homme destiné pour regner, & qu'Adrien n'avoit ce semble adopté que pour se décharger sur luy du poids des affaires à cause de ses maladies.] ' Aurele Aur. V. p. 515. b. Victor dit en effet qu'il luy laissa le soin de Rome durant qu'il demeuroit dans sa retraite de Tivoli. [Cependant ce long sejour de Verus dans la Pannonie s'accorde assez bien avec ce que dit aussi Spartien,] ' qu'il fut Veri v. p. 15. c. peu à la Cour, *In aula diu non fuit*, [à moins qu'il n'ait voulu dire qu'il ne fut pas long-temps Cesar.] Ce qui Pagi, 136. § 6. paroist de plus certain, c'est qu'il estoit en Pannonie dans les derniers mois de l'an 137.] ' puisqu'on y a Cyp. diss. ap. § 45. p. 60. trouvé une ou deux inscriptions, où il est qualifié Proconsul, datées de la 21. année d'Adrien. ' La lettre que Kirc. l. 3. c. 14. p. 442. Kircman cite de luy est datée du 19. juin 136. *in hortis Statiliæ Maximæ* : [c'est à dire à Rome : d'où l'on pourroit inferer qu'il n'a pas esté en Pannonie autant de temps que dit Spartien : ou bien qu'il vint faire quelque tour à Rome & s'en retourna. Mais nous venons de voir] ' qu'on soutient Noris, ep. consf. p. 49. que cette lettre n'est point de luy.

NOTE XV.

Pour la page 276. § 14.

Que Verus Cesar n'est mort qu'en 138.

'Nous aurions bien de l'inclination Onuphr. in fast. p. 223. c| à mettre avec Onuphre la mort de L. Cyp. diss ap. Verus en l'an 137. auquel il devoit p. 63. 64. estre Consul pour la seconde fois, suivant ce que dit Spartien, 'qu'aprés Veri v. p. 16. c. sa mort Adrien delibera longtemps avant que d'adopter Antonin, [ce qu'il fit le 25. fevrier 138.] ' Ce qui p. 15. b. c. est dit que Verus mourut en se preparant à faire une action de graces à Adrien le premier jour de janvier, [convient tout à fait bien à un nouveau Consul. Autrement ce n'estoit pas pour luy un jour bien propre à luy faire une harangue, puisque c'estoit

la fonction des Consuls. Et on ne voit pas bien mesme dequoy il auroit eu à le remercier.] ' Le P. Pagi dit que c'estoit de son adoption, n'ayant pu le faire plustost, selon Spartien, à cause de ses maladies. ' Spartien dit bien qu'il ne put point en remercier Adrien dans le Senat à cause de son peu de santé : [Mais il ne dit point que ne l'ayant pas pu faire dans le temps, il ait songé à le faire deux ans aprés :] ' & cela à peu d'apparence.

Pagi, 138. § 2. — Adri. v. p. 11. a. — Cyp. dis. ap.

En differant sa mort jusqu'en l'an 138. il faudra dire qu'il estoit demeuré plus de deux ans dans la Pannonie, ce qui peut paroistre assez peu probable. On pourroit objecter qu'il est donc mort avant que de prendre possession de son second Consulat, & d'en faire aucune fonction ; & qu'ainsi on ne devroit point avoir conté ce second Consulat, ' comme il est certain qu'on a fait : mais la flaterie suppléoit à ce défaut, & d'autant plus aisément, qu'il n'y avoit point eu d'autre Consul ordinaire à mettre en sa place.

Onuph| Occo, p. 146.

' On raporte une inscription trouvée en Hongrie, au nom de Verus mesme en l'honneur d'Adrien qui estoit alors en la XXI. année de son Tribunat, commencée le 11. aoust 137. Ainsi s'il n'y a point de faute dans ce nombre de XXI. il est indubitable que Verus estoit encore vivant [& en Pannonie] aprés le mois d'aoust 137. & qu'il ne peut estre mort que le premier jour de l'an 138. [Mais il y a lieu de douter s'il se faut beaucoup fier à cette inscription, peu correcte d'ailleurs. Car il y a LELIVS pour L. ÆLIVS, Cos. pour Cos. II. Je ne sçay ce que c'est que PR. ni le VII. qui est à la fin.]

Pagi, p. 28.

Il est plus difficile de répondre à une semblable qu'on lit dans Gruter (*p.* 252. 2.) car je n'y remarque aucune faute. Elle porte comme l'autre *Trib. pot. XXI.* & donne le titre de Proconsul à Verus, dont elle marque aussi le second Consulat. Ce titre de Proconsul ne se donnoit, ce me semble, aux Empereurs, que lorsqu'ils estoient dans les provinces, & en effet l'inscription ne le donne point à Adrien. On marque outre cela qu'elle a esté trouvée en Hongrie. Il n'y auroit donc point d'apparence de dire, que c'estoit une inscription que Verus avoit fait faire à la fin de 136. pour estre posée en 137. lorsqu'il seroit dans son second Consulat, & qu'il y faut seulement lire *Trib. pot. XX.* Cela, dis-je, ne se peut presumer, puisque Verus estoit à Rome quelque temps avant sa mort. Je ne voy pas ce qu'Onuphre auroit pu répondre à cela :] ' Et il raporte luy-mesme une autre inscription faite à l'honneur de Verus en la 21. année d'Adrien, [sans marquer comment elle se peut accorder avec son opinion. ' Dodouel pretend y répondre, mais d'une maniere qui ne nous paroist nullement soutenable. *V. la note 29. sur Trajan.* [Il faut donc que toutes les presomptions cedent à des monumens positifs, & differer la mort de Verus jusqu'au premier janvier 138.] ' Il seroit mesme difficile que tant de medailles qu'on trouve de son second Consulat eussent esté faites ou par avance, ou dans les provinces où l'on ignoroit encore sa mort. ' Le P. Pagi fait grand fort sur une medaille datée de l'an 169. de la ville d'Amise dans le Pont, qui répond, dit-il, à l'an 177. de Jesus-Christ. ' Mais aprés avoir mieux examiné cette année 169. il a jugé qu'elle se raportoit à 136. & ainsi la medaille ne prouve rien. ' Ce qu'on dit de la breveté de son regne [n'empesche pas qu'il n'ait pu durer deux ans & demi, s'il le faut commencer en 135.]

Onuphr. in fast. p. 223. d. — Cyp. dis. ap. — Bir. p. 189. — Pagi, 137. § 3. — ap. p. 305. — Cyp. dis. ap. § 46. p. 63.

Pour la page 276. § 14.

NOTE XVI.

Sur la femme de Verus Cesar.

Occo (*p.* 247.) donne le nom de Domitia Lucilla à la femme de Verus Cesar, sans en rendre aucune raison. ' Casaubon le suppose aussi comme une chose constante. [a] Birague met la chose douteuse, & la croit neanmoins, parce que Lucille à qui les medailles attribuent la fecondité ne peut pas estre la femme de L. Verus Auguste. [Mais si ce n'est pas sa femme, qu'elle preuve a-t-on que ce soit sa mere?] Cette Lucille est mesme qualifiée Auguste : & qu'elle apparence que la femme d'un simple Cesar ait esté Auguste ? Birague répond que des filles & des sœurs d'Empereurs, quoique mariées à de simples particuliers, ont esté Augustes: [ce qui sera bon, quand il aura prouvé que Nigrinus beaupere de Verus estoit Empereur. S'il y avoit preuve que cette Lucille fust la femme de Verus, j'aimerois mieux croire qu'ayant vécu jusqu'en 163. M. Aurele luy auroit donné le titre d'Auguste en le donnant à son fils. Pour le nom de Domitia, Birague ne nous apprend point, non plus que les autres, surquoy il peut estre fondé. Spanheim a mieux aimé ne rien dire du tout de cette pretendue Lucille.

Spart.n.p.14. 2.a.

a Li.. p.189.

Pour la page 277. § 14.

NOTE XVII.

Qu'Antonin n'a esté adopté qu'en 138.

' [Il semble necessaire de dire qu'Antonin adopté le 25. fevrier, le fut dés l'an 137.] ' puisque Spartien dit qu'Adrien le recommanda *natali suo ultimo*. Car soit que ce *dies natalis* soit le jour de la naissance d'Adrien qui estoit le 24. janvier, soit que ce fut le premier jour de son Empire qui estoit le 11. d'aoust, aucun de ces jours ne se rencontre entre le 25. fevrier 138. & le 10. juillet auquel Adrien mourut. ' Mais d'autre part Antonin designé pour son troisiéme Consulat, c'est à dire à la fin de 139.] n'estoit encore que dans la seconde année de son Tribunat : ' & on trouve la mesme chose dans une inscription de l'an 140. [Il ne peut donc point avoir eu le Tribunat avant l'an 138.] ' Il est dit que M. Aurele estoit alors dans sa 18. année : ' il estoit né le 26. avril 121. [Ainsi il n'estoit pas encore tout à fait dans sa 18. année le 25. fevrier 138. Mais en 137. il n'estoit que dans la 16. Il seroit d'ailleurs extraordinaire qu'Antonin ayant esté fait Cesar en l'an 137. n'eust pas esté Consul en 138. Enfin nous avons veu dans la note 15. que les inscriptions nous obligent de differer la mort de Verus Cesar jusqu'en 138. Et si cela est, Antonin ne peut avoir esté adopté en sa place dés 137. Il faut donc dire que Spartien se trompe lorsqu'il dit qu'Adrien recommandoit Antonin le jour de sa naissance ;] ' ou recourir à ce que dit le P. Pagi, qu'il le recommandoit alors, non qu'il l'eust encore adopté, mais parce qu'il le vouloit adopter, & n'attendoit plus que le consentement d'Antonin mesme, [quoiqu'il soit peut-estre assez difficile de croire qu'Antonin ait pris un mois & plus pour deliberer s'il donneroit ce consentement.]

A tri.v.p.3.. a.

Onuphr.in f.st.p.225.E

Goltz.p.71.d.

M.Aur.v.p. 24.a.c.

p.22.d|Pagi, p.26.

Pagi, p.36.

Pour la page 277. § 14.

NOTE XVIII.

Du titre d'Empereur donné à Antonin Cesar.

' Le P. Pagi remarque qu'Antonin eut dés le vivant d'Adrien la qualité d'Empereur [qui se mettoit avant le nom du Prince, & marquoit son autorité souveraine, & non celle d'Imperator qui se mettoit aprés, & se donnoit aux Cesars, comme à Tite & à Trajan, quand ils avoient rem-

Pagi p.36.

porté quelques victoires.] Il cite pour cela des medailles qui ont cette inscription *Imp. T. Cæsar Anton. &c.* sans le titre d'Auguste ; d'où il tire qu'elles ont esté faites avant la mort d'Adrien. [Je ne sçay neanmoins si la simple omission du titre d'Auguste suffiroit pour le prouver :]

Goltz.p.63.c.

'& on cite une medaille greque de Trajan qui luy donne de la mesme maniere le titre d'Empereur, quoique les latines ne le luy donnent qu'avec celuy d'Auguste.

p.70.c|Pagi, 138.§2.

'Mais celles où Antonin est appellé *Hadriani Aug. F.* non *D. Hadriani*, & *Pontifex*, non *Pontifex Maximus*, [appuient beaucoup le sentiment du P. Pagi,]

Pagi,p.30.

'aussi bien que celle qu'il raporte, qui a d'un costé la teste & l'inscription d'Adrien Auguste, & de l'autre la teste & l'inscription d'Antonin Empereur.

an.138.§3.

'Le P. Pagi dit que Tite & Trajan avoient déja eu le titre d'Empereur en la mesme maniere. [Je pense qu'on ne trouve pour Trajan que la medaille dont nous venons de parler. Pour Tite, on ne trouve jamais dans Birague & dans Goltzius *Imperator Titus &c.* qu'avec le titre d'Auguste ; mais on y lit souvent *Titus Cæsar Imperator Vespasianus.* Je ne sçay si c'est tout à fait la mesme chose. Car cela n'est plus de mesme lorsqu'il y a *Imp. II. III. &c.*

Pour la page 275.§15.

NOTE XIX.

Qu'Adrien est mort en l'an 138.

Nous ne pouvons douter, ce me semble, que le regne d'Adrien ne se doive commencer au 11. aoust 117. Car quoique des hommes habiles l'aient commencé un an plustost, & qu'ils aient pour eux des raisons considerables ; neanmoins les autoritez contraires sont trop fortes pour ne le pas emporter. On peut voir ce point traité amplement par le P. Petau.

Dio,l.69.p. 797.

'Dion dit qu'il regna vingt ans & onze mois :

Eus.chr.ad p. 396.1|Cyp. dif.a7.p.66.

'une liste des Empereurs attribuée à Chryseros affranchi de M. Aurele, en diminue seulement deux jours ; S. Clement d'Alexandrie (*Stro.1.p.339.d.*) fait la mesme chose,

Lab.bibl.t.1. p.308.

'avec un chronologiste anonyme qui écrivoit sous Alexande Severe. Eusebe dit 21. an ; & il est suivi par la chronique d'Alexandrie. Toutes ces opinions vont à mettre la mort d'Adrien en l'an 138.

Pagi,p.29. 30.

'Elles sont confirmées par des inscriptions qui marquent Adrien mort en la premiere année d'Antonin, & avant son second Consulat, c'est à dire avant l'an 139.

Dio,l.69.p. 797.c.

'& parce que nous apprenons de Dion qu'Adrien vécut 62. ans, 7. mois & 19. jours, ou plustost 17. comme nous lisons dans Spartien :

Adri.v.p.1.b.

'car estant né selon Spartien le 24. janvier 76. il doit estre mort au mois de juillet 138. C'est donc une faute aux chroniques d'Eusebe, de S. Jerome, & à celle d'Alexandrie d'avoir mis sa mort en l'an 137.

Il y a faute aussi sans doute de dix ans dans Spartien lorsqu'il le fait vivre 72. ans. Il luy donne encore un an de regne plus que Dion ; & il est suivi par le jeune Victor qui luy donne 22. ans. Eutrope & Aurele Victor s'expliquent d'une maniere qui peut revenir à l'une & à l'autre opinion : car le premier dit qu'il mourut *imperii anno* 21. *mense* 10. *die* 29. & l'autre dit *anno imperii absque mense* 22. Mais quand ils diroient clairement comme Spartien, qu'il a regné vingt-un an & onze mois ; ce sentiment seroit toujours moins autorisé que l'autre.

Petav.doct. l.11. c.23. p. 335.c.

'Car on pretend que les observations mathematiques de Ptolemée ne peuvent souffrir qu'on commence le regne d'Antonin plustard qu'en 138.

Occo,p.248.

'& on voit par les medailles d'Antonin qu'il estoit Auguste avant son second Consulat, [c'est à dire avant 139.] Ainsi s'il y a quelques inscriptions qui don-

nent à Adrien 22. ans de Tribunat, ' le P. Petau ne craint point d'assurer que c'est une faute des graveurs ou des copistes. ' Le P. Pagi rejette de mesme une de ces inscriptions, où il est en effet aussi aisé qu'on ait mis XXII. pour XXI. que d'oublier le mot de *Divo* essentiel en cet endroit, 'comme Dodouel qui soutient ces inscriptions est obligé de l'avouer. ' Le P. Pagi répond à une autre trouvée en en Transilvanie, qu'on pouvoit bien ignorer encore en ce pays la mort d'Adrien un mois aprés qu'elle fut arrivée; & avoir mesme fait l'inscription par avance, comme il y en a des exemples de ces siecles là [& du nostre.] On peut répondre la mesme chose à une autre raportée par Dodouel (*p.59.*) aprés Gruter (*p.252.1.*) qu'on dit venir aussi de Transilvanie. [Et neanmoins elle est par un officier de la police de Rome.] Dodouel (*p.60.*) en raporte encore deux de L. Cesar, mort à ce qu'il pretend le 1. janvier 137. & qui portent neanmoins la 21. année du Tribunat d'Adrien. [Mais s'il faut mettre la mort de ce prince en 138. comme il y a bien de l'apparence, ces inscriptions ne prouvent rien.

Petav. doc. t. l. 11. c. 23. p. 535. c.
Pagi, p. 35.
Cyp. diss. ap. p. 60.
Pagi, p. 36 | an. 138. § 3.

Nous n'alleguons point] ' qu'une inscription faite en 139. pour servir ce semble d'epitaphe à Adrien, ne luy donne que 21. an selon Onuphre, '. parce qu'on pretend que c'est une de celles qui portent XXII. & qu'Onuphre jugeant que c'estoit une faute a mis XXI. sans nous en avertir, par une liberté qui ne luy est que trop ordinaire, [& qui trompe souvent ceux qui se fient trop à luy.]

Onuphr. in fast. p. 225. f.
Pagi, p. 35.

' Le P. Noris fondé en partie sur quelques-unes de ces inscriptions, avoit soutenu qu'Adrien n'estoit mort qu'en 139. ' Mais il a enfin reconnu que les preuves qui mettent sa mort en 138. sont trop fortes pour en douter; & il a mieux aimé avouer avec les autres qu'il y a faute dans les inscriptions qui marquent sa 22. année. Il y en a une qui se refute par elle-mesme. ' Dodouel a mieux aimé soutenir qu'Adrien avoit fait conter les années de son Tribunat un an devant qu'il eust ce titre: [& c'est à quoy nous ne voyons point d'apparence. *V. Trajan n. 29.*

Noris decen. c. 3. f. 86. 87.
Ep. consf. p. 85.
Cyp. diss. ap. § 48. p. 66.

NOTE XX.

Pour la page 279. § 15.

Que l'apotheose d'Adrien a esté faite dés 138.

[Il peut sembler qu'Antonin n'obtint l'apotheose d'Adrien qu'aprés bien du temps.] ' Car dans une inscription qu'il fit faire [à la fin de l'an 139.] lorsqu'il estoit déja designé pour son troisiéme Consulat, il ne donne point le titre de *Divus* à Adrien, quoiqu'il l'y donne à Sabine sa femme. ' Mais on soutient que cette inscription est ou fausse, ou peu correcte en ce point: ' parce que d'autres qui sont de l'an 138. mettent le titre de *Divus*. ' Et cette inscription fait une seconde faute de donner à Adrien 22. ans de Tribunat. Car on assure que l'inscription le porte ainsi, comme nous venons de dire, quoy qu'Onuphre en la raportant ait mis XXI.

Onuphr. in fast. p. 225. f.
Pagi, p. 35.
p. 29.
p. 35.

NOTE XXI.

Pour la page 280. § 16.

Sur l'aqueduc de la nouvelle Athenes.

' Saumaise a bien veu qu'on pouvoit entendre de la nouvelle Athenes de Delos l'inscription qui parle d'un aquéduc commencé par Adrien, & achevé par Antonin en 140. Il rejette neanmoins ce sentiment, parce que l'inscription est à Milan, parce qu'elle est latine, parce que l'Athenes de Delos s'appelloit ***la nouvelle Athenes d'Adrien***. [Mais il n'est pas difficile que dans les divers voyages des

Spart. n. p. 55. 1. c. d.

latins en Orient, on en ait apporté Gruter.p.405. cette inſcription,] ' auſſibien qu'une autre de la meſme ville, qui eſt aujourd'huy à Veniſe, & où elle eſt ſimplement appellée l'Athenes de Delos, [parce qu'on n'eſt pas toujours obligé d'exprimer tout. Je croy auſſi que la langue latine eſtant celle de l'Empire & des Empereurs, on ne doit point s'étonner qu'on s'en ſerviſt dans les inſcriptions que les Empereurs & les Gouverneurs faiſoient mettre. Les exemples aſſurément n'en ſont pas rares : mais au moins celuy de la Croix de Jesus-Christ n'eſt inconnu à perſonne.] Vheler (*p.* 440.) parle de cette inſcription, mal placée à Milan, dit-il, par Gruter. [Je ne comprens pas bien le reſte de ce qu'il en dit.]

Pour la page 285.§17.

NOTE XXII.

Si Adrien a fait une nouvelle diviſion des Provinces.

Onu.r.Rom. l.3.p.415. ' Onuphre fait une deduction des provinces de l'Empire dans l'Europe & dans l'Afrique, telle qu'il croit qu'elles ont eſté eſtablies par Adrien. Il l'a tirée de Feſte, au moins en partie; p.413. ' & il pretend qu'elle vient d'Adrien ſur ce que dit le jeune Victor, Vict.epit.p. 537.c. ' que ce prince mit les offices publics, ceux de la Cour, & ceux de la milice au meſme eſtat qu'ils eſtoient encore de ſon temps, p.547.c. ' c'eſt à dire ſous Arcade & Honoré, hors quelques petits changemens que Conſtantin y avoit faits. [Ainſi Onuphre ayant trouvé dans Feſte, qui écrivoit ſous Valentinien I. une eſpece de notice, il a cru la pouvoir attribuer à Adrien.

Cependant Victor ne dit point qu'Adrien ait fait aucun changement dans les provinces: & je ne voy pas que les 17. dont Onuphre compoſe l'Italie, ou au moins les onze qu'il luy donne, en en retranchant les Alpes Cottiennes, (qu'il met auſſi dans les Gaules (avec les deux Rheties & les trois iſles; Je ne ſçay, dis-je, ſi ces onze provinces s'accordent bien avec ce que dit Spartien,] ' qu'Adrien Adr.v.p.11.b. établit quatre Conſulaires pour gouverner toute l'Italie. [Je n'entens point ce que c'eſt que la province de Marſeille, ni celle d'Amiens, & je ne voy point que ces deux villes ayent jamais paſſé pour metropoles, ni que la ſeconde Belgique dont il reconnoiſt que Reims eſtoit metropole, ait jamais eſté diviſée en deux juſqu'au dernier ſiecle. Je ne trouve point ces deux provinces dans Feſte, qui en met trois dans l'Angleterre, où Onuphre n'en met que deux.

Nous n'examinons pas ici en particulier le reſte de cette notice; mais nous ne pouvons pas oublier] ' ce que Lact. de perſ. p.6. Lactance dit de Diocletien & de ſes Collegues : *Ut omnia terrore complerentur, provinciæ quoque in fruſta conciſæ, multi præſides, & plura officia ſingulis regionibus, ac pené jam civitatibus incubare.* [Ainſi] ſi nous trouvons les provinces plus partagées au milieu du IV. ſiecle que ſous Auguſte, il ſemble que ce n'eſt ni à Adrien ni à Conſtantin qu'on doit raporter ce changement, mais à Diocletien, ſans l'avis duquel ſes Collegues ne faiſoient rien de conſiderable.

' Dodouel cite la preface d'Appien Cyp diſſ.11. §2. p.244. ſur les guerres civiles, pour montrer qu'Adrien a fait quelque changement dans les provinces avant celuy de Diocletien. [Je n'y en trouve rien : il veut ſans doute marquer] ' la preface App.pr.p.3-5. generale d'Appien ſur ſes hiſtoires, où il fait une grande deſcription de l'état où eſtoit alors l'Empire Romain, ' & Onuphre copie en effet Onu.r.Rom. l.3.p.413-415. cette deſcription toute entiere en parlant du changement qu'il attribue à Adrien. [Je ne voy pas neanmoins qu'on en puiſſe rien tirer pour montrer que du temps d'Appien, c'eſt à

dire sous Antonin, il y eust une seule province autrement partagée que du temps d'Auguste. Et je ne voy pas en effet qu'Onuphre en tire rien de semblable.

Marc. prim. § 63. p. 159. ' M. de Marca dit que la division des 14. provinces des Gaules, [ou la notice d'Adrien, selon Onuphre, en met 16.] est raportée par quelques-uns à Constantin, mais qu'elle est § 64. p. 161. beaucoup plus ancienne. ' Cependant cette antiquité selon les preuves qu'il en allegue, ne va qu'à Diocletien. § 65. p. 159. 161. ' Car pour la distinction de la Belgique & des deux Germanies qu'il trouve sous Neron, [elle vient sans doute d'Auguste.] Au moins cela est clair des deux Germanies par le passage qu'il cite du premier livre de Tacite. Il pretend trouver deux Belgiques dans une inscription du temps de M. Aurele ou Bassæus est appellé *Procurator à rationibus provinciarum Belgicæ & duarum Germaniarum.* [C'est une excellente preuve qu'il nous fournit, pour montrer contre Onuphre qu'il n'y en avoit encore qu'une aprés Adrien.

Pour la page 285. § 17.

NOTE XXIII.

Si Adrien a separé la Phenicie du gouvernement de la Syrie.

Suid. π. p. 465. d. e. ' Nous trouvons dans Suidas qu'Adrien a fait la ville de Tyr en Phenicie metropole, Cod. Th. t. 2. p. 384. ' ce qui a donné sujet à Godefroy de dire qu'il avoit separé la Phenicie de la Syrie pour en faire une province & un gouvernement à part. Adr. v. p. 7. b. ' Spartien dit en effet qu'il le voulut faire, afin que la ville d'Antioche qu'il n'aimoit pas, ne fust plus metropole de tant de pays. Il ne dit pas neanmoins qu'il l'ait fait: & je ne voy pas mesme qu'on le puisse croire,] Herod. l. 2. p. 500. c. ' puis qu'Herodien dit que Niger en qualité de gouverneur de Syrie, commandoit sous Commode à tout ce qui est entre la mer & l'Euphrate, & nommément dans la Phenicie. ' Nous voyons aussi que Ptolemée [qui écrivoit sous Antonin,] Ptol. l. 5. c. 15. p. 158. borne la Syrie à la Palestine du costé du midi, comprenant ainsi la Phenicie dans son étendue.] ' Et en effet il p. 159. 160. en parle dans le mesme chapitre, la joignant ' avec plusieurs autres pays [qui assurément n'avoient point de gouverneurs particuliers.] ' Il fait au c. 14. 16. contraire des chapitres exprés de la Cilicie, & mesme de la Palestine, ' & c. 15. p. 160. il met expressément la ville de Tyr sur la coste de la Syrie. [Ainsi si Adrien a fait Tyr metropole, ce n'a esté que pour luy en donner le titre avec quelques prerogatives particulieres, mais non pour la soustraire à Antioche ni au gouvernement de Syrie. Nous pourrons voir sur Severe qui aimoit Tyr, & haïssoit Antioche encore plus qu'Adrien, si ce n'est point luy qui a donné un gouverneur à la Phenicie.] ' On voit par Dion qu'elle en avoit un du temps d'Alexandre: Dio. l. 55. p. 504. a. ' & cela paroist aussi par Herodien. Her. l. 2. p. 500. c.

[a] Le P. Pagi soutient cette erection a Pagi, ad. p. 305. de la Phenicie en gouvernement par Adrien, & la fixe mesme à l'an 128. ou 129. à cause d'une medaille de la ville de Gaza, datée de l'an 192. qui revient à l'an 131. de Jesus-Christ avec un Γ qu'on pretend estre la troisiéme année d'une nouvelle ere de cette ville, & par consequent, dit-on, de l'erection de la Phenicie en gouvernement. [Cette conclusion est bien éloignée: car je douterois fort que l'erection d'un nouveau gouvernement fist une nouvelle ere pour toutes les villes qui en dépendoient. Mais ce qui est plus,] ' c'est que Gaza estoit Ptolem. l. 5. c. 16. p. 161. du gouvernement de la Palestine, comme nous l'apprenons de Ptolemée, & nom de la Phenicie, comme le suppose le P. Pagi.

' Le P. Noris fait une difficulté bien Noris, epo. p. 297.

plus importante sur ce que S. Justin dit dans son dialogue ' que la ville de Damas avoit esté & estoit encore de l'Arabie, quoique maintenant, dit-il, elle soit attribuée à ce qu'on appelle la Syrophenicie. [Cela est fort assurément pour prouver qu'il y avoit alors une province particuliere de la Phenicie, & d'autant plus que] ' Tertullien dit que Damas avoit esté attribuée à la Phenicie par la division qu'on avoit faite de la Syrie, *ex distinctione Syriarum.* [Il ne sera pas difficile d'accorder S. Justin avec Ptolemée, en supposant que le dialogue de S. Justin n'est fait qu'aprés l'an 150. & que la Phenicie qui du temps de Ptolemée, c'est à dire vers l'an 140. estoit encore comprise dans le gouvernement de la Syrie (car il me semble qu'il n'y a pas moyen d'en douter en voyant ce qu'en dit cet auteur) avoit esté erigée en province particuliere aussitost par Antonin. Mais que dire à Herodien? Pretendrons-nous que Niger commandoit dans la Syrie & la Phenicie pour les armes seulement, & qu'il y avoit d'autres gouverneurs, l'un pour la Syrie, l'autre pour la Phenicie, qui n'avoient que l'administration civile de la justice? Je ne voy personne qui l'ait dit encore: & il me semble que ce n'est point l'idée que l'histoire nous en donne. Vaudroit-il point mieux dire que les bornes de la Phenicie estant assez vagues & incertaines tant qu'elle n'a point eu de gouverneur particulier, comme nous le voyons aujourd'huy dans nos pays de Gatinois, de Sologne, & autres semblables, les uns y comprenoient Damas selon le passage de S. Justin, ' les autres la mettoient dans la Celé Syrie, comme on le voit par Ptolemée, estant toujours certain de part & d'autre qu'elle n'estoit plus comprise dans le gouvernement de l'Arabie. Pour Tertullien il a pu regarder l'attribution de Damas à la Phenicie comme une suite de la division de la Syrie, parce que cette division estoit déja faite lorsqu'il écrivoit. C'est ce que nous pouvons dire sur cette difficulté, dont nous laissons la decision à de plus habiles.

Just. dial. p. 305. a.

Tert. in Jud. c. 9. p. 217. c | in Mar. l. 3. c. 13. p. 488. b.

Ptol. l. 5. c. 15. p. 160. m.

NOTE XXIV.

Pour la page 292. § 20.

Que la navigation du Pont Euxin est d'Arrien, mais non celle de la mer Rouge.

La description ou la navigation de la mer rouge porte le nom d'Arrien, & est addressée à l'Empereur Adrien selon l'inscription latine. Neanmoins cet écrit ne parle jamais à ce Prince comme celuy de la navigation du Pont. ' Saumaise soutient qu'il a esté fait du temps de Pline le naturaliste, ou mesme un peu devant, & qu'ainsi il ne peut estre d'Arrien. Il tire cela de ce qu'il y est parlé de quelques princes qui vivoient du temps de Pline. [On y peut ajouter] ' ce qui y est dit en un endroit, que l'on alloit du bourg de Leucé à Petra vers Malican Roy des Nabatéens. [Car la ville de Petra & toute l'Arabie Petrée avoit esté soumise aux Romains dés l'an 105. & reduite ensuite en forme de province. *V. Trajan.* Personne ne dit qu'Adrien ne l'ait abandonnée:] ' Au contraire on trouve des medailles de la ville de Petra sous ce prince avec le titre de Metropole. [Il faut donc que cet écrit ait esté fait avant l'an 105. & ainsi il ne peut estre d'Arrien qui vivoit encore sous M. Aurele, c'est à dire aprés l'an 160.] ' En effet l'auteur de cet écrit parle de l'Egypte comme de son pays, ' & se sert quelquefois des mois Egyptiens.

Salm. in Solin. p. 1186. 1. c. d.

Arri. de Eryt. p. 6.

Occo, p. 241.

Arri. de Eryt. p. 9.

p. 3.

[Mais ce que nous disons de la description de la mer rouge ne doit pas s'étendre à celle du Pont Euxin,] ' comme Vossius paroist avoir fait. Car

Voss. h. gr. l. 2. c. 7. p. 191 | c. 11. p. 216.

celle-ci a tous les caracteres d'un écrit addressé à un prince savant & curieux comme Adrien, & ce qui y est dit du Roy Anquiale connu sous Trajan, le confirme tout à fait. Le style a] la simplicité & la netteté ' que Photius attribue à Arrien; & il cite sans cesse Xenophon,] dont Arrien a esté l'imitateur jusqu'à estre appellé luy-mesme Xenophon le jeune.

Phot.c.58.p.51.

Pour la page 298.§25.

NOTE XXV.

Deux Eliens confondus par Vossius.

Voss.h.gr.l.2.c.11.p.217.

Suid.αι.p.802.f.

' Vossius & d'autres raportent à Elien qui a addressé à l'Empereur Adrien un traité de l'arrangement des armées, & qui avoit veu Nerva, ce que dit ' Suidas d'un Claudius Ælianus natif de Palestrine, qui enseignoit l'eloquence à Rome aprés Adrien. [Mais cet Elien de Suidas est visiblement le mesme que celuy de Philostrate,] ' qui estoit disciple de Pausanias, [a] comme Pausanias l'estoit d'Herode Atticus. [b] Il estoit contemporain de Philostrate de Lemne [c] qui n'avoit au plus que 24. ans en 212: [d] & il écrivit un discours κατὰ τοῦ γύννιδος, [ce que les circonstances, & particulierement l'age de Philostrate de Lemne dont il est parlé en cet endroit font voir, ne se pouvoir entendre que d'Heliogabale.] Ce γύννις estoit mort depuis peu [en 222. Ainsi c'estoit sous Alexandre qu'Elien écrivoit contre luy: & il y eut un Elien Consul en 223. Suidas a donc quelque raison de dire que Claude Elien vivoit aprés Adrien. Mais ce n'a esté qu'un siecle aprés. Aussi Philostrate le met presque le dernier dans son histoire des Sophistes. On voit encore d'autres differences entre celuy de Philostrate & celuy du temps d'Adrien. Car celuy-ci paroist dans sa preface un esprit fort vain, & rempli d'une grande idée de luy-mesme;] ' au lieu que Philostrate loue le sien d'une grande modestie. ' Il n'estoit jamais sorti d'Italie, & aimoit les mœurs de Rome: ' & l'autre se vante de savoir fort bien la discipline militaire des Grecs, & avoue qu'il ignoroit celle des Romains.

Philst.soph.57.p.619.d.
a 35.p.590.c.
b c.57.p.619.b.
c c.56.p.618.b.
d c.57.p.619.b.c.
a.
c.d.
Ælia.tact.pref.p.3.

[Pour les autres ouvrages qui portent le nom d'Elien, nous ne voyons pas à qui on les doit plutost attribuer,] ' puisque celuy de Philostrate a écrit [aussibien que l'autre,] & s'est rendu celebre par ses ouvrages. ' On marque que l'auteur des Mélanges dit plusieurs fois qu'il estoit Romain. [Mais je ne sçay si l'on en peut rien conclure. Il faudroit examiner si le style en convient mieux à ce que nous avons du premier Elien, ou à ce que Philostrate dit du second.]

Philstr.sophi.57.p.619.b.

Voss.h.gr.l.2.c.11.p.217.

' Dans la preface du premier, Nerva y est appellé pere d'Adrien:] mais le mot de pere se peut prendre pour celuy dont il tiroit son origine, quoique ce ne fust pas immediatement, ni par la naissance, mais par le seul droit d'adoption, à cause duquel Adrien est appellé dans les inscriptions petit-fils de Nerva. Je ne voy pas qu'on puisse expliquer aussi aisément le *dive Hadriane* qu'on lit dans la mesme preface, selon la traduction de Gaza. Car je ne croy pas que les Empereurs fussent jamais appellez *divi* durant leur vie. Mais le texte grec met *Divo nate*, ce qui se rapporte à Trajan plutost qu'à Adrien, comme l'a mis le nouveau traducteur latin.

Æli.tact.p.3.

NOTES

NOTES SUR LES REVOLTES DES JUIFS.

Pour la page 303.§ 1.

NOTE I.

Temps de la revolte des Juifs sous Trajan.

Euſ.chr. n. Pont.p.603.c.

' EUſebe dans ſa chronique fait commencer la revolte des Juifs ſous Trajan en la 16. ou en la 17. année de ce Prince. ' Dans ſon hiſtoire il dit que ce fut ἤδη τοῦ αὐτοκράτορος εἰς ἐνιαυτὸν ὀκτωκαιδέκατον εἰσελαύνοντος. [Je ne ſçay ſi cet εἰσελαύνοντος ne pourroit point ſignifier ſeulement qu'il approchoit de ſa 18. année ; & en ce cas il marqueroit la fin de ſa 17. année, & s'accorderoit avec ſa chronique. Mais Rufin, Nicephore (*l.3.c.22.p.254.b.*) Muſculus, Chriſtophorſon, & M. Valois ont tous entendu cet endroit de la 18. année de Trajan, & non de la fin de la 17. M. de Pontac dans ſes notes ſur la chronique d'Euſebe (*p. 603.c.*) n'a point cru qu'on puſt l'accorder avec l'hiſtoire ſur ce point ; & il l'abandonne, comme nous nous croyons auſſi obligez de faire, puiſque l'hiſtoire eſt poſterieure, & que generalement parlant la chronique eſt peu exacte. Nous ne croyons pas non plus nous devoir arreſter à Dion,] ' qui ne met la revolte des Juifs qu'aprés le ſiege d'Atra, [c'eſt à dire en la 20. année de Trajan. Peut-eſtre que ſi nous avions l'hiſtoire originale de cet auteur, & non un ſimple abregé, nous verrions qu'il n'en parle en cet endroit que pour ramaſſer en un ſeul lieu ce qui s'eſtoit fait en pluſieurs années à l'égard des Juifs. Le regne de Trajan a commencé au mois de janvier 98. Ainſi ſa 18. année eſt l'an 115.]

Euſ.l.4.c.2. p.111.b.

Dio,l.68.p. 786.a.

Pour la page 305.§ 2.

NOTE II.

Sur ce qu'on dit de la revolte de la Paleſtine vers l'an 117.

' Ce que dit Spartien que la Paleſtine penchoit à la revolte au commencement d'Adrien, [ſemble ſe pouvoir raporter] à ce que dit S. Jerome ſur l'an 118. ſelon l'edition de Scaliger, Qu'Adrien vainquit les Juifs revoltez pour la ſeconde fois contre les Romains. Et la chronique d'Alexandrie parle ſur l'an 119. d'une revolte des Juifs, qui obligea, dit-elle, Adrien de venir à Jeruſalem, de vendre les captifs à la foire du Terebinthe &c. [Mais pour ce qui eſt de S. Jerome, il y a bien de l'apparence qu'il n'a voulu qu'ajouter à Euſebe la fin de la revolte dont il avoit marqué le commencement, c'eſt à dire de celle des Juifs de Libye ou de Cypre, ſur tout s'il faut mettre cet article ſur l'an 117.] ' comme il eſt dans quelques manuſcrits. [a] Car il paroiſt que les troubles de la Libye ne finirent pas pluſtoſt. [Pour la chronique d'Alexandrie, elle a ſans doute voulu marquer la grande revolte des Juifs qui arriva ſur la fin du regne d'Adrien ; ce qui ſe voit parce qu'elle ne met aucune autre revolte des Juifs dans le reſte de ce regne ; & que ce qu'elle dit de celle-ci] ' eſt raporté par S. Jerome à leur derniere ruine.

Adri.v.p.3.b.

Euſ.chr. n. Pont.p.606.d.

a Adri.v.p.3.d.

Hier.in Jer. c.31.p.341.b.

Pour la page 505. § 3.

NOTE III.

Refutation de quelques traditions des Juifs ſur le temps qu'ils ſe revolterent ſous Adrien.

Nous avons marqué dans la note 9. ſur Adrien les raiſons qui nous obligent à ne commencer la revolte des Juifs ſous Adrien qu'en l'an 134. vers le printemps, pour la faire finir deux ans aprés ſelon le temps que luy donne S. Jerome dans ſa chronique, quoique non pas tout à fait dans les meſmes années.

Hier. in Dan. c.9.p.595.d.

[Il faudroit la commencer dés l'an 125. & finir en 128. ſi l'on vouloit ſuivre l'opinion des Juifs marquée par S. Jerome,] ' puiſqu'ils la faiſoient durer trois ans & demi, & qu'ils ne contoient que 49. ans depuis la mort de Veſpaſien [arrivée en 79.] juſqu'à la fin de cette guerre. ' Ils contoient meſme quelquefois ces 49. ou 50. ans de la ruine de Jeruſalem ſous Tite [en l'an 70: ce qui obligeroit de commencer au moins leur revolte dés l'an 120.] Mais quoique S. Jerome ſemble ſuivre quelquefois cette opinion, qu'il avoit détruite dans ſa chronique, on voit par ce qu'il en dit, qu'on la fondoit ſur une explication des 70. ſemaines de Daniel, [auſquelles il eſt aiſé de trouver un autre ſens, & non ſur aucun monument hiſtorique. Ce qui eſt certain, c'eſt que cette opinion ne ſe peut accorder ni avec Dion,] ' qui dit que la revolte n'éclata que lors qu'Adrien ſe fut éloigné de la Syrie pour retourner en Occident aprés la mort d'Antinoüs, [& ainſi aprés ſon dernier voyage d'Orient, ni avec] ' Ariſton de Pella cité par Euſebe, ſelon lequel le fort de cette guerre (ἀκμάσαντος τοῦ πολέμου) fut dans la 18. année d'Adrien,] commencée le 11. aouſt 134. ' S. Jerome dit en un endroit que les reſtes de Jeruſalem ſubſiſterent 50. ans juſqu'à Adrien, aprés qu'elle eut eſté ruinée par Tite. ' Le P. Pagi a tiré de cet endroit, qu'Adrien avoit rebaſti Jeruſalem dés l'an 119. [L'endroit donne plutoſt ſujet de croire que S. Jerome parle de la ruine de ces reſtes de Jeruſalem qui fut une des ſuites de la guerre, comme il le dit en divers endroits :] ' & Scaliger l'a pris en ce ſens. [Ainſi il faut joindre cet endroit aux autres où S. Jerome veut que la guerre des Juifs ſous Adrien ſoit arrivée 50. ans aprés la priſe de Jeruſalem par Tite. Que s'il eſt vray] ' que les Juifs ayent pris les armes, comme le dit Dion, à cauſe de la colonie qu'Adrien avoit miſe dans leur ville ; [il eſt au moins tres difficile de croire que cette colonie y ait eſté miſe quinze ans avant leur revolte.

in Is.c.6.p. 31.d|in Ez.c. 49.p.590.d. — Dio,l.69.p. 793.c. — Euſ.l.4.c.6.p. 118.c.d. — Hier. ep.129. p.70 c. — Pagi,132.§3. — Euſ.chr.n.p. 212.2. — Dio,l.69.p. 793.b.c.

Pour la page 508 § 4.

NOTE IV.

Sur la ruine de Jeruſalem du temps d'Adrien.

' Scaliger rejette comme des fables tout ce qu'Euſebe & S. Jerome diſent de la priſe & de la nouvelle ruine de Jeruſalem ſous Adrien. [Il a oublié que S. Chryſoſtome le dit auſſi : mais il ne l'auroit pas plus reſpecté que les autres :] & ce reſveur cité par Suidas (3. p. 544. f.) *nugator neſcio quis*, dit Scaliger, [eſt apparemment ce Saint meſme (*t.* 1. *h.* 37. *p.* 435. *a. b.*) ' Pour Appien qui parle de la deſtruction de Jeruſalem ſous Adrien comme d'une choſe arrivée de ſon temps, ἐπ' ἐμοῦ, Scaliger (*p.* 212.2.) pretend que c'eſt un endroit ajouté au texte, [quoique cet ἐπ' ἐμοῦ ne ſoit guere du ſtyle d'un fauſſaire.

Euſ.chr.n.p. 212.1.2. — Euſ.chr.n.p. 212.1. — App.Syr.p. 85.b.

La confiance avec laquelle il parle ſur cela, pour ne rien dire de plus, ſeroit peut-eſtre excuſable, ſi elle eſtoit ſoutenue par des preuves invincibles: & je ne voy pas cependant qu'il en

Euſ.chr.l.p. 211.212. ait d'autres, ſinon] ' que Jeruſalem n'eſtoit plus du tout, dit-il, du temps d'Adrien, puiſqu'elle avoit eſté détruite par Tite, ſans qu'il en fuſt reſté quoique ce ſoit : & afin qu'on ne diſe pas qu'elle avoit eſté rétablie, il ajoute qu'on y avoit paſſé la charue; ce qui oſtoit toute permiſſion d'y baſtir à l'avenir. [On a veu ſur la ruine des Juifs § 75. qu'il y a quelques reſtrictions à faire ſur le premier point; & on va voir dans la note 5. que le ſecond eſt au moins tres incertain. Il eſt certain au contraire que Jeruſalem a eſté rebaſtie. Si ç'a eſté en la meſme place que l'ancienne, ou tout auprés, cela ne fait rien à la queſtion. Toutes les charues paſſées & repaſſées n'empeſchent donc point qu'il n'ait pu y avoir une Jeruſalem, petite ou grande du temps d'Adrien avant la revolte ; & Dion dont aſſurément l'autorité n'eſt pas mépriſable,] ' le Dio,l.69.p. 693.b.c. dit poſitivement. [Quelle raiſon avons-nous donc de rejetter ce qu'Euſebe, S. Jerome, S. Chryſoſtome & Appien, diſent en termes exprés ?

Je ne ſçay comment Scaliger ne s'eſt point ſouvenu de cet endroit de Dion: mais je comprens encore moins Euſ.n.p.61 1. comment] ' M. Valois en citant ce paſſage meſme, & en l'appuyant comme veritable par la chronique d'Alexandrie declare en meſme temps qu'il ſuit le ſentiment de Scaliger. Car comment, dit-il, Adrien auroit-il ruiné Jeruſalem, puiſque depuis longtemps elle n'eſtoit plus ? [On nous pardonnera bien, ſi nous tombons quelquefois dans des béveues, puiſque des hommes ſi habiles en font de ſi grandes. Nous n'oſerions pas excuſer celle-ci par la diſtinction d'Ælia & de Jeruſalem, puiſque ces deux noms d'une meſme ville ne changent rien à la choſe.

La deſtruction de Jeruſalem ſous Adrien nous aide à expliquer une grande difficulté] ' que M. Valois a r. remarquée, & à laquelle il ne trouve point de ſolution. ' Car Euſebe dit aſ- l.4.c.6.p.118. 119. ſez nettement qu'Adrien ne mit une colonie à Jeruſalem qu'aprés la fin de la revolte des Juifs, ' au lieu que ſe- Dio,l.69.p. 693.b.c. lon Dion la revolte vint de l'établiſſement meſme de cette colonie. [Cela paroiſt bien contraire : & neanmoins il eſt aiſé de preſumer que les Juifs animez contre cette colonie, ne manquerent point de ſe rendre maiſtres de la ville le pluſtoſt qu'ils purent, & d'y exercer toute leur cruauté contre les Romains ; que les Romains enſuite ayant aſſiegé & repris la ville ſur eux, la raſerent entierement, & puis en firent une ville toute nouvelle, où ils établirent de nouveau leur colonie, qui pouvoit n'avoir meſme eſté que commencée avant la guerre.] ' Le P. Pagi qui entre dans Pagi,132.§ 6. 5. les ſentimens de Scaliger & de M. Valois, cherche dans ſes principes pourquoy Euſebe s'eſt trompé. [Il eſt encore plus favorable de pouvoir ſoutenir qu'il ne s'eſt point trompé.]

L'ordonnance par laquelle Adrien défendit aux Juifs d'entrer dans Jeruſalem, & qui eſt reconnue de Scaliger auſſibien que de tous les autres, eſt ce me ſemble une grande preuve que cette ville avoit fait une grande partie de la guerre ; puiſque ſans cela, on ne voit pas quelle raiſon il euſt pu avoir de faire cette ordonnance. Ils n'eſtoient point exclus de Ceſarée, ni des autres colonies Romaines établies dans la Paleſtine.

NOTE V.

Pour la page 308.§ 4.

Si l'on a paſſé la charrue ſur Jeruſalem, ou ſeulement ſur le Temple, par qui cela s'eſt fait, & en quel temps.

Scaliger dans ſes notes ſur la chronique d'Euſebe (*p.* 211. 2.) dit que Muſonius Tyrrhenus intendant des

fortifications passa la charrue sur la ville de Jerusalem : & il ne cite rien pour tout cela. Il nous renvoie seulement à ses Canons Isagogiques, où il avoit dit (*p.311.*) sur l'autorité des Juifs, que Turanus Rufus avoit passé la charrue sur le Temple : [ce qui est fort different :] / & S. Jerome ne parle non plus que du Temple. [Je ne sçay s'il a cru que Turanus Rufus estoit le mesme que Musonius Rufus intendant des bastimens de Rome avant la prise de Jerusalem, & avant l'an 66. auquel il fut banni, & s'il luy a donné le nom de Tyrrhenus parce qu'il estoit de Toscane. Ce seroient des conjectures bien peu solides, pour ne rien dire de plus.

Hier. in Za. h.c.8.p. 262.b.c.

Il suppose aussi toujours que l'on passa la charrue sur le temple aprés qu'il eust esté ruiné par Tite : mais il ne cite personne qui le dise. Joseph dit le contraire en n'en disant rien :] / & S. Jerome dit assez positivement que ce fut aprés la prise de Bether. *In hoc (quinto) mense.... templum destructum, capta urbs Bethel...., aratum templum :* [& la prise de Bether appartient certainement au temps d'Adrien. Ainsi il y a assez d'apparence que ce Turanus Rufus,] / nommé dans S. Jerome Titus Annius Rufus [n'est autre que Tinnius Rufus] / qui commandoit en Judée sous Adrien dans le temps de la revolte, & qui y traita les Juifs avec une étrange rigueur. / On trouve un T. Turranius Rufus qui a fait faire un bastiment parce qu'on l'avoit fait Edile. [C'est sans doute à Zara dans la Dalmatie,] où l'on a trouvé l'inscription qui en parle.

b.

c.

Eu. l. 4. c. 6. p. [illegible]

Rein. [illegible] 4.

NOTE VI.

Pour la page 316. § 6.

Sur S. Marc Evesque de Jerusalem.

Eusebe dans sa chronique met sur l'an 1[illegible] le commencement de S. Marc premier Evesque de Jerusalem d'entre les Gentils : & sur l'an 156. il met ces paroles : Cassien dix-septiéme Evesque de Jerusalem reçoit l'episcopat aprés Marc. [C'est dire assez nettement que Cassien ne succeda pas à S. Marc avant ce temps-là. Cette preuve neanmoins seroit bien plus forte, s'il n'ajoustoit pas aussitost, *Aprés Cassien Publius fut le 18 Evesque, Maxime le 19 : &c.* Car cela donne quelque lieu de croire que ne sçachant point combien ces Evesques avoient gouverné, / comme il est certain qu'il ne l'a point sceu de ceux qui ont succedé à S. Simeon jusqu'à S. Marc, il les a placez au hazard dans sa chronique. Et cela paroist d'autant plus probable, / qu'il les met tous ensemble dans son histoire à l'occasion de S. Narcisse, sans aucune distinction de temps.

Euf. l. 4. c. 5. p. 117. b.

l. 5. c. 12. p. 175.

On pourroit confirmer la mesme chose par le livre des temps, comme l'appelle Scaliger (ἐξ[illegible] λόγος) qui n'est presque que la chronique d'Eusebe sans distinction d'années. / Car ce livre ne donne que huit ans d'episcopat à S. Marc : ce qu'on lit aussi dans Nicephore. Mais ce livre des temps ajoute quelquefois à Eusebe. / Il marque mesme les années des predecesseurs de S. Marc, qu'Eusebe, comme nous avons dit, n'avoit trouvées nulle part, / & qui apparemment n'ont pas esté trouvées depuis par d'autres. Ainsi il est à craindre que les années de luy & de ses successeurs ne soient pas mieux établies. / S. Epiphane dans l'enumeration qu'il en fait ne marque point non plus leurs années. Il tasche neanmoins de fixer leur temps un peu plus distinctement que ne fait Eusebe. / Mais son texte est si plein de fautes qu'on n'y peut rien appuyer. On ne peut pas non plus s'arrester à Usuard, à Adon, & aux autres martyrologes posterieurs,

Eu. [illegible] p. 81. 82.

p. 80. 81.

Petav. in Epip. p. 255.

Epiph 66. c. 20. p. 636. 637.

n. p. 264. Boll. maii, t. 3. p. 11. d.

qui disent que S. Marc mourut peu de temps aprés avoir esté fait Evesque de Jerusalem ; *non multò post*. C'est une expression vague qui marque seulement qu'on n'en sçait rien ; & ces martyrologes ne peuvent pas faire autorité dans une chose si ancienne.

[Ainsi ne voyant rien qui nous determine, nous suivons à la lettre ce que nous trouvons dans Eusebe,] ' puisque le P. Petau & Bollandus l'ont fait avant nous. [Mais au lieu qu'Eusebe commence l'episcopat de S. Marc dés l'an 135. les mesmes raisons qui nous ont obligé de ne faire finir la guerre des Juifs qu'en 136. nous obligent aussi de croire que S. Marc ne fut fait Evesque qu'en 137. ou 138.] ' puisque les Juifs ne furent absolument exclus de Jerusalem qu'aprés la fin de la guerre.

Epiph.n.p. 256.|Boll.18. mar.p 629.d| mai,t.3.p. II.d,

Eus.l.4.c.6| p.118.d.

NOTES SUR LA PERSECUTION D'ADRIEN.

NOTE I.

Pour la page 319.§2.

Sur les actes de S. Eustache.

[L'Histoire de S. Eustache est fort commune : mais je pense que c'est aussi un sentiment fort commun parmi ceux qui font quelque discernement entre les pieces fausses & les veritables, que ce qu'on en dit est un vray roman : de sorte que nous ne nous croyons point obligez à rendre raison de ce jugement qu'on en fait :] ' & nous nous contentons de dire que les actes qu'on en a eus jusqu'en 1660. & qui sont dans Surius au 20. de septembre (*p.*209.) sont de Metaphraste : [& Baronius mesme les a abandonnez,] ' en disant qu'il croyoit qu'on y avoit ajouté beaucoup de choses à la verité. [Hessels, dont la censure n'est pas des plus severes,] ' les rejette comme une piece fabuleuse, & où il y a diverses choses contre la foy.

Allat.de Sim. p.129.c.

Bar.120.§6.

Hessel.cens. l.1.p.625.

' En 1660. le P. Combefis nous a donné de nouveaux actes de S. Eustache, qu'il croit écrits par un auteur contemporain, & cite sur cela le jugement de Leo Allatius, ' qui pour le prouver allegue un endroit de la preface en ces termes, προτεθέμην προσθεῖναι ταῖς τῶν ἀρχαίων ἀνδρῶν ἐγγράφοις ἀνδραγαθίαις, καὶ τὰ νῦν ἐν τοῖς καιροῖς ἡμῶν κατορθωθέντα. *J'ay resolu d'ajouter à ce qui a déja esté écrit des grandes actions des anciens, celles qui se sont faites aussi de nostre temps.* ' Mais cet endroit se lit dans le P. Combefis d'une maniere assez differente : προεθέμην προσθεῖναι ἐγγράφως τῶν ἀρχαίων ἀνδρῶν ἀνδραγαθίας, καὶ τὰ νῦν ἐν τοῖς καιροῖς ἡμῶν κατορθωθέντα : c'est à dire comme le P. Combefis l'a traduit, *Mihi constitutum ut tùm veterum heroum præclara gesta scripto consignem, tùm eorum qui nuper nostrisque temporibus virtutis laude claruerunt.* [On ne sauroit tirer delà si S. Eustache est de ces anciens dont il veut faire l'histoire, ou des nouveaux, sinon que mettant les anciens les premiers, comme ceux par qui il veut commencer, & la vie de S. Eustache suivant immediatement cette preface, on a lieu de croire que c'est le plus ancien dont il avoit dessein de parler. Et le style de cette preface n'est nullement celuy des Saints qui ont écrit dans le second siecle.]

Combf.act. p.83.

All.de Sim. p.108.c.

Combf.act. p 2.

Combf.a&.p. 82.83. 'Le P. Combefis fait de cette piece toute l'estime que des actes vraiment originaux pourroient meriter ; & il croit que si Baronius l'avoit veue, il auroit retracté le jugement desavantageux qu'il avoit porté des actes communs. p.85. 'Cependant il avoue fort ingenuement qu'il a peine à trouver dans ceux-ci aucun fait qui ne soit dans les siens, Metaphraste n'ayant fait qu'amplifier & orner certains endroits en sa maniere plus propre à obscurcir les evenemens qu'à les embellir. [Il faut donc avouer que la censure de Baronius tombe tout à fait sur ces nouveaux actes, aussi bien que celle d'Hessels : & aussi Bollandus qui Boll.maii,t. 1.p.42.1. ne les a pu ignorer,] 'dit qu'il examinera en son lieu, si on n'y a point meslé quelque fiction poëtique.

[Il se trouve encore d'autres actes de S. Eustache dans les legendaires, comme dans celuy de S. Michel à Beauvais. Mais l'on y trouve toujours les mesmes choses que dans Metaphraste, quoiqu'en d'autres termes.] Combf.a&, p.83. 'On marque qu'il y a une histoire de ce Saint en Italien & en François, qui est plus ample, parce qu'on y a ajouté diverses fictions à la narration de Metaphraste.

p.45. 'Le P. Combefis nous a aussi donné une oraison de Nicetas sur S. Eustache, p.84. 'qui contient, comme il le reconnoist tous les mesmes faits que Metaphraste : [& un auteur du IX. ou X. siecle, qui reçoit bien d'autres histoires apocryphes, n'est pas pour autoriser beaucoup celle-ci, non plus p.85.|Joan.D. imag.l.3.p. 793. que S. Jean de Damas,] 'qui cite un grand endroit de l'histoire de S. Eustache dans les mesmes termes que les actes du P. Combefis. [Nous voulons bien accorder encore que c'est ce qu'Usuard appelle *miros Eustachii actus* (2. nov.) sans nous tenir obligez de les croire vrais. Nous n'avons pas Boll.maii,t. 1.p.42.1. veu] 'ce qu'Athanase Kirker a écrit de ce Saint en l'an 1665. où on pretend qu'il a fait bien de nouvelles decouvertes. Mais selon ce qu'en dit Bollandus, [nous craignons qu'il ne promette plus qu'il ne peut tenir.]

Combf.a&. p.85. 'Nous croyons aisément avec le P. Combefis que le nom d'Eustache qui n'est ni grec ni latin, est un nom corrompu, & qu'il faudroit dire Eustathe, comme les Grecs nomment toujours ce Saint. Il faut neanmoins remarquer que dans le calendrier du P. Fronto (*p.*138.) il est nommé Eustoche (*Eustochius*) [qui est le mesme nom que celuy de sainte Eustoquie ; & il a son origine dans la langue greque.]

NOTE II. Pour la page 319.§ 2.

Sur les actes de Ste Sophie.

'Les actes de Ste Sophie & de ses filles se trouvent en plusieurs façons. Boll.maii.t. 1.p.41.2. 'Ceux qui sont dans Surius sont de Metaphraste ; Allat.de Sim. p.127.f. [& pleins de miracles à son ordinaire. Ceux qui sont dans Mombritius, (*t.*2.*p.*204.) écrits par un Jean Prestre de Milan, se condannent eux-mesmes par leur style, par leurs longs discours, & par leurs miracles sans nombre. Je ne sçay si ce Jean a voulu se faire croire témoin oculaire de tout ce qu'il raporte, lorsqu'il dit à la fin de sa longue histoire, 'MS.p.616. *Sicut vidimus gesta Sanctorum, ita scripsimus.* Mais sans examiner le reste, on ne parloit pas au second siecle, comme il fait parler Ste Sophie, 'p.598. *Te precamur, inseparabilis Trinitas, qui es una Deitas.* [Nous en avons veu d'autres dans des manuscrits qui commencent par ces mots, *Cùm Verbi Dei prædicatio curreret per totum orbem.* Ils sont pires que ceux de Metaphraste.] 'Bar.30.sept. 9. Baronius en cite d'autres, qui commencent ainsi : *Sedenti in Senatu.* [Nous ne les avons point veus. Je ne sçay si c'est une

Menæi,17. sept.p.244. faute d'impression] ' dans les Menées de Venise en 1528. d'avoir mis ces Saintes sous Diocletien ; [au lieu que tous les autres que j'ay veus les mettent sous Adrien. Jean Prestre de Milan donne aux filles de Ste Sophie Boll.mart. t.1.p.33.f. leurs noms grecs ;] ' ce qu'on trouve aussi dans quelques martyrologes.

Pour la page 324.§ 3.

NOTE III.

Sur S. Gavin celebre en Sardaigne.

Bar.30.maii, b. ' Baronius dit que la feste de S. Gabin & de S. Crispule se fait particulierement le 25. d'octobre, & avec tant de solennité, que ceux du pays donnent à ce mois le nom de Gabin Ferrar. de Ital p.326. 671|Boll.30. maii,p.256. § 3. ' ou S. Gavin. Ferrarius & Bollandus pretendent qu'il se trompe, & que celuy qui est honoré le 25. d'octobre, n'est pas S. Gabin compagnon de S. Crispule, mais S. Gavin ou Sa- Ferrar.p.326. 671. vin, ' qui a souffert au mesme lieu sous Diocletien avec S. Prote & S. Janvier. [Gabin & Gavin ne sont assurément qu'un mesme nom. Pour le reste, nous le laissons à examiner à d'autres.]

Pour la page 625.§ 4.

NOTE IV.

Sur Ste Marie servante.

Miscel.t.2. p.115. ' M. Baluze nous a donné dans le second tome de ses Melanges, une histoire d'une Ste Marie servante d'un p.491. Tertulle, ' qui comme il le remarque, est assez bien écrite, & a assez l'air d'antiquité. [Cependant la mort de la Sainte dans un rocher qui s'ouvre pour la recevoir, sent tellement sa fable avec tous les prodiges qui la suivent, qu'il n'y a pas d'apparence de la recevoir, à moins qu'on n'en ait des preuves incontestables. Il n'y a pas non plus moyen de défendre l'e- p.116. dit contre les Chrétiens, ' dont le titre est *Maximianus, Adrianus, Antoninus, Pii, Felices, Augusti.* Antonin a regné avec Adrien, mais comme Cesar, & sans avoir le titre d'Auguste. Luy seul a eu le titre de *Pius* aprés la mort d'Adrien, & non celuy de *Felix*; & Adrien n'a eu ni l'un ni l'autre. Pour Maximien leur collegue, nous le laisserons chercher à d'autres dans les histoires qui n'ont pas encore esté écrites.] ' Cet edit porte que p.116. tous ceux qui ne voudront pas sacrifier, seront punis de mort : [& neanmoins il est aisé de montrer que ni Adrien, ni Antonin n'ont jamais fait aucun edit qui fust directement contre les Chrétiens. Mais de tous ceux qui en ont fait, je ne croy pas qu'on en trouve aucun qui ait ordonné ce qu'ajoute celuy-ci,] ' Que si quel- Miscel.t.2. p.117. qu'un cache un Chrétien, il sera puni luy-mesme du dernier supplice, & tous ses biens confisquez. Cependant en consequence de cet edit, Tertulle s'estant contenté de faire fouetter la Sainte, & de la tenir enfermée en ne luy donnant presque pas à manger, mais ne l'ayant pas deferée au gouverneur, il y fut deferé luy-mesme comme ayant contrevenu à l'edit ; & quoique ce fust une personne de la premiere qualité, ' on eut peine à le tirer p.119. de cette affaire, & il fallut mesme en écrire à l'Empereur. [Je croy qu'une si grande absurdité ne paroistra croyable à personne. C'est pourquoy nous ne nous arrestons pas à remarquer les harangues trop longues, & les autres difficultez qu'on peut faire contre ces actes, & qui sont en assez grand nombre.

Il semble mesme qu'Adon n'ait pas eu la mesme histoire que nous avons,] ' laquelle porte seulement qu'on vou- p.116. loit obliger la Sainte à manger, & à ne pas jeuner, ' au lieu que selon luy Ado,1.nov. on vouloit qu'elle mangeast des viandes immolées aux idoles. Luy & Usuard donnent à la Sainte le titre de Vierge ; ce que les actes ne disent

point expressément. Les additions du martyrologe de S. Jerome, ni le Romain, ne le luy donnent point non plus. Usuard & Adon disent qu'elle consomma son martyre ; ce qui paroist difficile à accorder avec ce que ses actes disent de sa mort.

Il est encore étrange que dans une piece assez longue, & qui circonstancie toutes choses, on n'y trouve ni le temps où elle est morte, sinon que c'estoit aprés les edits pretendus d'Adrien & d'Antonin contre les Chrétiens, ni le nom du Juge, ni le lieu où tout cela se passa, [Florent. p. 497.1.] ' qui n'est point marqué non plus dans tous les martyrologes. [Miscel. p. 121.] ' Il y est bien parlé d'un Philocome *principalis Neocorensium civitatis* : [au lieu de *Neocorensium*, on lit dans Vincent de Beauvais & dans Mombritius *Veronensium*, comme Pierre des Noels (*p.* 191.1.) y a lu apparemment *Nicomediensium* :] [Miscel. t. 2. p. 493.] ' Mais M. Baluze croit que ce *Neocorensium* est pour τῶν νεωκόρων, c'est à dire *des Prestres & des autres ministres du temple.* [Florent. p. 497.2.] ' Florentinius remarque que Ferrarius n'a point voulu attribuer cette Sainte à l'Italie & à la ville de Verone, [non plus que le martyrologe Romain.]

NOTE V.

Pour la page 527. § 5.

En quel temps S. Quadrat a fait son apologie.

[Hier. ep. 84. p. 327. b.] ' L'apologie de S. Quadrat fut presentée à Adrien, dit S. Jerome, lorsqu'il vint à Athenes voir les mysteres d'Eleusine : *invisenti.* [L'histoire d'Adrien, (§ 9. 13.) nous apprend qu'il vint à Athenes en 124. y passa l'hiver, & s'y fit alors initier aux mysteres d'Eleusine, qu'il y revint à la fin de 134. & y assista encore aux mesmes mysteres. Il faut donc dire selon S. Jerome que ce fut en 125. ou en 135. que S. Quadrat presenta son apologie: & nous ne voyons pas qu'il nous donne de jour pour nous determiner à l'une de ces deux années plutost qu'à l'autre. Outre cette incertitude, il nous embarasse encore, en voulant que S. Quadrat ait presenté son apologie dans le temps de l'initiation d'Adrien, & que cette initiation ait esté la cause de la persecution.] [v. ill. c. 19.] ' *Cùm Hadrianus*, dit-il, *Athenis exegisset hyemem, invisens Eleusinam, & omnibus pœnè Græciæ sacris initiatus, dedisset occasionem his qui Christianos oderant vexare credentes, porrexit ei librum &c.* [Il semble donc que S. Quadrat ait fait son apologie pour appaiser la persecution lorsque la persecution commençoit à peine : & que deviendra ce qu'il dit ailleurs,] [ep. 84. p. 327. b.] ' que par cette apologie il avoit appaisé une persecution tres-violente ; *gravissimam?*

Eusebe dans sa chronique parle de l'apologie de S. Quadrat, non en 125. ni en 135. mais en 126. & S. Jerome le suit en cela dans sa traduction. Eusebe ne dit mesme nulle part qu'elle ait esté presentée à Adrien dans Athenes : de sorte que S. Jerome semble ne l'avoir écrit, que parce qu'il a cru que S. Quadrat estoit Evesque d'Athenes, (ce qui est au moins fort douteux,) & qu'il savoit par l'histoire qu'Adrien y estoit venu. Comme donc S. Jerome est assez embarassé, nous avons mieux aimé nous tenir à Eusebe, n'ayant rien de meilleur, & nous contenter de ce qu'il dit. La persecution avoit pu commencer avant l'initiation d'Adrien, & estre devenue plus forte par cette initiation : de sorte qu'il n'y a plus d'absurdité à croire que S. Quadrat ait fait son apologie en 126. pour la faire cesser un an ou prés de deux depuis l'initiation d'Adrien, & qu'elle soit cessée ou dés 126. ou en 127.

Pour la page 331. § 7.

NOTE VI.

S. Quadrat l'Apologiste distingué de l'Evesque d'Athenes.

Hier. v. ill. c. 19. p. 271. a | ep. 84. p. 328. a. a Euf. l. 4. c. 23. p. 143. d. Menæa, 21. sept. p. 279. b Boll. 26. maii, p. 358. § 5. c Ado, fast. p. 39.

' S. Jerome a cru que S. Quadrat Apologiste estoit le mesme que Quadrat Evesque d'Athenes, [a] dont parle Eusebe aprés S. Denys de Corinthe: ' & les Grecs, au moins quelques-uns, le croient aujourd'huy. [b] Usuard copié par le martyrologe Romain (*26. may.*) Notker & [c] Adon le disent aussi. [Cependant Eusebe parle de l'Evesque d'Athenes, sans nous dire que c'est celuy dont il avoit déja parlé; il ne donne point non plus à l'Apologiste le titre d'Evesque d'Athenes:] ' & ni luy, ni S. Denys de Corinthe, parlant de l'Evesque d'Athenes, ne l'appellent jamais ni Prophete, ni Apologiste, ni disciple des Apostres. De plus, Eusebe met assez nettement l'Apologiste entre les Evangelistes qui alloient porter la foy en divers pays sans s'arrester en aucun lieu. Il n'estoit donc pas Evesque [d'une Eglise particuliere.] ' Ce qui est encore plus difficile, c'est qu'il est assez clair que l'Evesque d'Athenes vivoit au mesme temps que S. Denys de Corinthe, c'est à dire vers 160. ou 170. & mesme qu'il ne fut fait Evesque qu'en ce temps-là. Or cela est-il aisé à croire de l'Apologiste, ' qui estoit disciple des Apostres, [d] & qui avoit veu plusieurs personnes gueries & ressuscitées par JESUS-CHRIST?

Eus. n. p. 81. 1. a. b. — b. — Eus. l. 3. c. 37. 109. a. d l. 4. c. 3. p. 116. d. — p. p. 81. 1. c.

' Il semble mesme que l'ancienne tradition de l'Eglise greque distinguoit ces deux Quadrats. Car le Typique de S. Sabas (*p. 142.*) met le 21. de septembre S. Quadrat Apostre, [c'est à dire disciple des Apostres, non à Athenes, mais à Magnesie. ' Je ne voy point non plus que parmi les eloges que les Grecs luy donnent dans leurs Menées le 22. septembre, ils parlent jamais d'Athenes; ils y disent au contraire que son corps estoit à Magnesie. ' Neanmoins sur le 21. ils disent qu'il a presché à Athenes & à Magnesie, que les persecuteurs le chasserent à coups de pierres d'Athenes où estoit son troupeau, aprés l'avoir éprouvé par le feu & par d'autres tourmens, & qu'il receut enfin la couronne du martyre sous Adrien: [ce qui ne s'accorde pas avec les temps de l'Evesque d'Athenes.] ' Un autre martyrologe fait S. Quadrat Apostre Evesque de Magnesie (sans parler d'Athenes,) & dit qu'il fut martyrisé à Cesarée sous Dece & Valerien, [c'est à dire vers l'an 250.] en presence de l'Empereur Dece, [qui ne fut jamais tant qu'il regna ni en Cappadoce, ni en Palestine, ni en Mauritanie, où sont toutes les Cesarées celebres. On voit par là combien les nouveaux Grecs sont habiles dans l'histoire.]

Boll. 26. maii, p. 359. a. — Menæa, p. 272. — Ughel. t. 5. p. 1079. a. b.

' Bollandus croit qu'ils ont pu confondre l'Apologiste avec un Evesque de Magnesie martyrisé sous Dece; [& en ce cas, nous n'avons pas de preuve du martyre de l'Apologiste. Ce martyre seroit mesme toujours peu fondé, quand il le seroit sur toute l'autorité des Menées & des autres livres semblables.] ' Bollandus remarque encore que l'Office des Grecs ne parle jamais de l'apologie de S. Quadrat: [ce qui ne vient peut-estre que de l'ignorance de ces nouveaux Grecs, ou de leur aversion excessive pour Eusebe.]

Boll. 26. maii, p. 359. b. — Boll. 26. maii, p. 359. a.

NOTES SUR T. ANTONIN.

NOTE I.

Pour la page 533. § 1.

Sur Matidie tante d'Antonin.

[IL eſt aſſez étrange que Capitolin voulant faire une eſpece de genealogie de Tite Antonin n'y ait point parlé de] ' Matidie qualifiée dans pluſieurs inſcriptions ſa tante maternelle, *matertera*. Car cette Matidie eſtant ſœur de Sabine femme d'Adrien,' & petite-fille de Marcienne ſœur de Trajan, [pouvoit paſſer pour un des principaux ornemens de la famille d'Antonin. D'autre part auſſi il eſt aſſez difficile de voir comment cette Matidie eſtoit tante maternelle de ce prince,] 'dont la mere nommée Arria Fadilla eſtoit fille d'Arrius Antoninus & de Boionia Procilla : [au lieu que Matidie qui devoit eſtre ſa ſœur ſi elle eſtoit tante d'Antonin] ' eſtoit fille d'une autre Matidie. [a] Reineſius croit qu'on peut dire qu'elle eſtoit grande-tante d'Antonin, ſœur de Boionia Procilla, & fille de Boionius Proculus, qui aura ainſi eſté le mari de la premiere Matidie. [Je ne ſçay où il a trouvé le nom de Boionius Proculus, s'il ne l'a deviné ſur celuy de Boionia Procilla, ce qui eſt foible : & pour le fond, il ſemble qu'Arrius Antoninus eſtoit bien agé pour avoir épouſé une petite-niece de Trajan.] ' Antonin petit-fils de Boionia eſt né dés 86. [onze ans avant que Trajan regnaſt, & quatorze ans avant que Sabine ſon autre grande-tante, ſelon Reineſius, fut mariée à Adrien.

Rein. p. 306. — p. 305. — T. Ant. v. p. 17. a. — Rein. p. 305. a p. 306. — T. Ant. v. p. 17. b.

J'aimerois donc mieux dire qu'aprés la mort de Boionia Arrius s'eſtoit remarié à la premiere Matidie, & en avoit eu la ſeconde avec Sabine ſa ſœur, ou que cette ſeconde Matidie avoit épouſé un fils d'Arrius ; ce qui la rendoit tante de Tite Antonin par alliance.] Il vaut peut-eſtre mieux dire le dernier, puiſqu'il ſera moins étrange que Capitolin ait omis, ou oublié Matidie dans la genealogie d'Antonin: au lieu que ſi Sabine & Matidie eſtoient ſes tantes propres, Adrien en épouſant Sabine eſtoit devenu ſon couſin germain, ce qui pourroit l'avoir porté en partie à l'adopter : & neanmoins aucun hiſtorien ne dit qu'ils fuſſent parents.

NOTE II.

Pour la page 540. § 4.

Sur l'adoption de M. Aurele & de L. Verus par Antonin.

[Les auteurs de qui nous ſommes obligez de tirer les vies des Empereurs aprés Trajan, eſtant tres confus dans leur narration, & peu exacts dans leurs expreſſions, laiſſent de grands embarras dans cette hiſtoire. C'eſt ce qui fait qu'on a peine à ſavoir ſi M. Aurele & L. Verus furent adoptez par T. Antonin en 138. ou ſi ce ne fut qu'en 139.] ' Car Capitolin paroiſt dire que M. Aurele fut adopté dans le ſecond Conſulat d'Antonin, [qui eſt l'an 139.] ' & diverſes perſonnes habiles ont creu le devoir ſuivre en cela. Ils ſe fondent encore ſur ce que 'cet auteur dit que M. Aurele eſtoit alors dans la 18. année de ſon age, 'commencée le 26. avril 138. [a] parce qu'ils ſuppoſent que les Princes adoptoient le meſme jour qu'ils avoient eſté adoptez, & qu'ainſi Antonin adopté par Adrien le 25. fevrier, doit avoir adopté M. Aurele & L.

M. Aur. v. p. 24. c. — Pagi, p. 18. 25. — M. Aur. v. p. 24. c. — p. 22. d. — a Pagi.

Verus le mesme jour.

[Nous ne voyons pas jusqu'à present que ce que ces auteurs supposent soit assez fondé. Mais quand il le seroit, cela n'empesche pas que M. Aurele n'ait esté adopté dés 138. Car Capitolin soit par erreur, soit parce qu'il
M. Aur. v. p. 24. a. b. ne conte que les Consulats,] ' suppose M. Aurele agé de 18. ans lorsqu'Antonin fut adopté [le 25. fevrier 138. Pour le second Consulat d'Antonin, on pourroit dire que Capitolin ne le raporte pas à l'adoption d'Aurele, mais au temps où il fut designé Questeur. Ce seroit neanmoins le mesme embarras, estant certain par cet endroit mesme qu'il fut designé Questeur du vivant d'Adrien, & ainsi dés l'an 138. avant le second Consulat d'Antonin. Il faut donc recou-
Cyp. diss. app. p. 64. 65. rir à la solution du P. Pagi, ' approuvée par Dodouel, qu'on parle quelquefois des Consuls designez comme s'ils eussent déja esté Consuls, ou dire nettement que Capitolin se trompe, ou croire seulement qu'il a parlé d'une maniere impropre, & que *in secundo Antonini Consulatu.... Questor est designatus* peut signifier qu'il fut designé pour estre Questeur lors qu'Antonin seroit Consul; *in Consulatu* pour *in Consulatum.*]

M. Aur. v. p. 24. c. ' Pour revenir au temps de son adoption, Capitolin en nous assurant qu'il fut designé Questeur du vivant d'Adrien, [c'est à dire avant le 10. juillet 138.] nous assure en mesme temps qu'il avoit déja esté adopté par
c. Antonin. ' Il le confirme en disant qu'il rendit les honneurs funebres à Adrien *son ayeul* dés qu'on eut appris sa mort: & on ne peut expliquer ce
b. qu'il dit] ' qu'il avoit esté adopté par Adrien, [que parce qu'Adrien le fai-
Dio, l. 69. p. 797. a. soit adopter par Antonin.] ' Et c'est ce que Dion dit nettement. Car εἰσεποίησεν se doit raporter à Adrien, & non pas à Antonin, comme cela est clair par la suite, & sur tout par τῷ Ἀντωνίνῳ ἐκέλευε. Ainsi il faut lire εἰσεποίησεν αὐτῷ, & non pas αὐτῷ.

' Le P. Pagi s'étend beaucoup pour Pagi, p. 25-27.
montrer que M. Aurele avoit esté adopté dés l'an 138. ' Mais au lieu p. 25. §10.
qu'il avoit mis d'abord cette adoption le 25. de fevrier, ' il a creu depuis an. 138. § 2.
qu'il la falloit differer de deux mois, & la mettre le 27. d'avril auquel M. Aurele estoit entré dans sa 18. année. Et il choisit le 27. d'avril parce qu'il croit que le 5. des calendes estoit un jour que les Empereurs avoient comme consacré à ces sortes d'actions. [Nous avons veu que] ' Capitolin M. Aur. v. p. 24. a.
suppose bien ou mal que M. Aurele estoit dans sa 18. année dés le 25. fevrier 138. ' Et ainsi puisque les au- a. b. &c | Dio. l. 69. p. 797. a.
teurs semblent joindre l'adoption de M. Aurele par Antonin à celle d'Antonin par Adrien, il nous paroist bien aussi probable qu'elles se sont faites en un mesme jour, le 25. fevrier 138.]
' de mesme que Tibere adopta M. Pagi, p. 153.
Agrippa & Germanicus le mesme jour qu'il fut adopté par Auguste.

[Les historiens joignent aussi toujours l'adoption de L. Verus à celle de M. Aurele,] ' & Spartien dit po- Ver. v. p. 16. c. d | L. Ver. p. 36. d.
sitivement qu'Adrien le donna à Antonin pour l'adopter. Estant en effet devenu petit-fils d'Adrien par l'adoption de Verus Cesar son pere, il n'y avoit qu'Adrien qui le pust faire passer de sa maison dans celle d'un autre.

[Spartien & Capitolin nous forment encore une autre difficulté par leur peu d'exactitude :] ' Car ils di- Adri. v. p. 12. a | Ver. v. p. 16. c. d | T. Ant. v. p. 18. c | L. Ver. p. 36. b.
sent tantost que L. Verus fut adopté par Antonin, [a] tantost que ce fut par M. Aurele, [b] tantost qu'ils ne savent par lequel des deux. [c] Ils raportent une lettre de L. Verus qui appelle [Antonin] son ayeul & pere de M. Aurele; & une réponse de M. Aurele qui fait Adrien grand-pere de L. a M. Aur. p. 24. b | L. Ver. p. 35. d | Ver. v. p. 16. a. b a. C. p. 46. c. d. c C. ff. v. p. 49. c. d.

Verus : [& Casaubon ni Saumaise ne se mettent pas en peine de nous demesler cette difficulté. Car M. Aurele & Verus n'ignoroient pas ce qui en estoit.

Mais je pense que la premiere opinion a seule esté receue par la posterité ; & les Jurisconsultes en citant les loix de ces deux Princes, les appellent *Divi fratres.* Dion l'autorise sans aucune ambiguité. Et je ne sçay pas si les loix Romaines eussent souffert qu'un mineur de 17. ans adoptast un enfant qui en avoit sept au moins. Si on ne peut guere excuser M. Aurele d'avoir pris pour collegue un esprit aussi malfait qu'estoit L. Verus, on le pourroit encore moins excuser si L. Verus n'estoit pas consideré comme son frere, mais comme son fils : car alors rien ne l'obligeoit de faire au prejudice de l'Etat une chose qui n'avoit pas encore eu d'exemple.] ' Les medailles & les inscriptions font toujours L. Verus fils de T. Antonin, [& jamais de M. Aurele,] dont il estoit le frere [& non le fils] selon Aurele Victor & Eutrope.

Goltz.p.79| Occo|Onuph.

NOTE III.

Pour la page 540.§ 8.

Pacorus donné pour Roy aux Lazes.

T.Ant.v.p. 2..d|n. C.p. 12.e|S.p.71.1. b.

' Capitolin dit qu'Antonin donna Pacorus pour Roy aux Lades. On croit qu'il faut lire aux Lazes, les copistes mettant souvent un *d* pour un *z*. ' On trouve qu'il a donné un Roy aux Quades. ' Mais le nom de Pacorus commun en Orient, convient mieux à un Roy des Lazes voisins de l'Armenie, qu'aux Quades peuples de l'Allemagne &c.

Occo,p.251. Spanh.l..p. 8,2.0,5.

NOTE IV.

Pour la page 5.. § 9.

Sur le Consulat d'Herode le sophiste.

[Il semble qu'il y ait quelque lieu de douter si Herode Atticus Consulaire, dont Aulu-Gelle parle en quelques endroits, & qui est assurément celuy qui fut Consul en 143. est le mesme que le sophiste Herode dont Philostrate a fait l'histoire parmi celles des autres Sophistes (*c.27.p.545.*) Car Philostrate dit bien que le sophiste estoit fils & pere d'un Atticus, mais il ne luy donne jamais ni ce nom, ni aucun autre que celuy d'Herode. Il marque qu'il a esté gouverneur des villes libres de l'Asie (*p.547.a.*) mais ne dit point qu'il ait eu ni le Consulat ni aucune autre dignité à Rome, ni qu'il y ait mesme jamais esté.] ' Il dit neanmoins en un autre endroit qu'il estoit Consul (ὕπατος) & descendu de Consuls. ' Mais ces Consulats ne se pourroient-ils point raporter à Athenes, aussitost qu'à Rome, ' ou se prendre simplement pour une qualité éminente, selon la force du mot grec ὕπατος *summus*, comme ce qui est dit de Bradea] ' beaufrere d'Herode, qu'il estoit celebre entre les Consuls, & que pour marque de sa noblesse, il portoit un croissant d'yvoire sur ses souliers : [car cela se faisoit-il à Rome ?] ' Aulu-Gelle remarque que le Consul estoit aussi fort eloquent en grec, & parloit d'ordinaire en cette langue. [Cette remarque porte à le prendre pour un latin plutost que pour un grec naturel] ' & pour un Athenien, qui contoit Cimon & Miltiade entre ses ancestres, comme on le dit du Sophiste.

Philst.soph. c.25.p.556.a. — Falc.p.94. — p.93. — c.2.p.554.b. — Gell.l.1.c.2. p.2.3. — Philst.c.27. p.545.a.b.

[Mais pour cette derniere difficulté, Aulu-Gelle la leve luy-mesme,] ' non seulement en marquant que le Consul demeuroit à Athenes, & avoit du bien & une belle maison à Cephisie dans l'Attique, ' comme Philostrate le dit du Sophiste, [a] mais en nous assurant positivement qu'il estoit Athenien d'origine & non Romain:] aprés quoy il semble que le reste ne

Gell.l.18.c. 10.p.455|l.19. c.12.p.477. — Philst.c.27. p.560.d. — a Gell.l.9.c. 2.p.210.

doit point nous arrester, ni nous empescher de croire que le Consul est le mesme que le Sophiste.] ' Au moins on pretend que le croissant de ses souliers estoit la marque des Patriciens à Rome, & le nom de Bradea ou plutost Bradua [n'est pas inconnu entre les Consuls Romains. Il est aisé aussi que le sophiste Herode eust des ancestres qui avoient esté Consuls, & mesme deux fois Consuls, si c'est le sens] ' de ce que dit Philostrate, [illegible] ἐκ πατέρων εἰς δὶς ὑπάτους, [a] puisqu'il estoit sorti de plusieurs maisons tres-riches.

Falc.p.93.

Philst.c.27. 545.a.
a p.546.b.

NOTE V.

Pour la page 554. § 10.

Sur Avite & Maxime Consuls en 144.

Le premier Consul de l'an 144. est appellé Aviola dans S. Prosper, dans Cassiodore, & mesme dans la chronique d'Alexandrie (*p* 600.) ' Nous suivons avec Onuphre l'anonyme de Cuspinien, [Idace,] ' & les fastes attribuez à Theon, [a] parce qu'il y avoit sous Antonin un Lollianus Avitus Consulaire, [& encore plus] ' parce qu'Avite & Maxime Consuls se trouvent joints ensemble dans une inscription aprés Torquatus & Atticus.

Onu.in fast. p.226.b.
Cyp.diss.ap. p.98.
a Pertin.v.p. 54.a.
Gruter,p.301.

' Comme Onuphre trouve dans une autre inscription un C. Gavius Strabo Maximus Consul, il croit que c'est le mesme que Maxime collegue d'Avite. [Ainsi je ne sçay pourquoy il ne luy donne pas le nom de Strabo avec les autres.] Il croit encore que ce Consul est le mesme que Gavius Maximus Prefet du Pretoire sous Antonin. ' Cependant ce Maxime fut Prefet durant 20. ans, [c'est à dire jusqu'en 158. Or les Prefets n'estoient que Chevaliers, & ainsi ne pouvoient pas estre Consuls. Je ne sçay si l'on pourroit dire qu'il n'a fait qu'achever les 20. ans de sa Prefecture sous Antonin: cela ne paroistroit guere conforme au dessein de Capitolin,] qui allegue cet exemple pour montrer qu'Antonin ne changeoit point les bons officiers, & les laissoit dans leurs charges jusqu'à la mort. [Ainsi C. Gavius Strabo Maximus Consul est plutost un parent du Prefet que le Prefet mesme.

Onu.in fast. p.226.c.
T.Anf.v.p. 20.b.

Mais il faut remarquer qu'Onuphre n'a aucune preuve pour mettre ce Strabo Maximus Consul en 144. que son nom de Maxime, le plus commun peut-estre qu'il y eust parmi les Romains.] ' C'est pourquoy le P. Noris suivi par le P. Pagi, ne fait point difficulté de l'abandonner, & de croire qu'Avite & Maxime Consuls en 144. sont les mesmes que Lollianus Avitus & Claudius Maximus qui furent l'un aprés l'autre Proconsuls d'Afrique, comme nous l'apprenons de l'apologie d'Apulée (*p*.333.) adressée au dernier des deux, ce qui donne sujet de croire qu'ils avoient esté Consuls dans le mesme rang. ' Il est certain d'ailleurs comme nous venons de dire, qu'il y avoit sous Antonin un Lollianus Avitus qui avoit esté Consul: ' & Claude Maxime est celebre entre les philosophes que M. Aurele a eus pour maistres. [Que si Ausone ne le met pas entre les precepteurs des princes qui ont esté elevez au Consulat, il n'y met point non plus Herode Atticus. Les plus habiles ne savent pas tout, & souvent ils oublient ou volontairement ou par mégarde ce qui ne les accommode pas pour leur sujet. Ce qui pourroit faire douter davantage si Claude Maxime Proconsul est le mesme que le philosophe,] ' c'est qu'Apulée qui passoit aussi pour philosophe, ayant à se défendre devant luy, & à défendre mesme, à ce qu'il dit, la philosophie, [ne dit jamais neanmoins, ce me semble, qu'il a l'avantage d'avoir pour juge un philosophe.

Pagi,144.§7.
Pertin.v.p. 54.a.
M.Aur. p.23. b.
Apul.apol. p.275.

Pour la page 355. § 10.

NOTE VI.

Sur l'état de L. Verus durant la vie d'Antonin.

L. Ver. p. 56. a. ' Capitolin dit que L. Verus passa 23. ans dans le palais imperial comme un simple particulier, ' qu'il fut long-temps sans avoir aucun autre titre d'honneur, sinon qu'on l'appelloit *Fils d'Auguste*; ' qu'aprés la mort d'Antonin M. Aurele luy donna toutes choses, voulut qu'il portast son nom de Verus au lieu de celuy de Commode qu'il avoit porté jusques-là, ' & le declara Cesar & Auguste. [Il paroist donc certain selon cet auteur qu'il ne fut fait Cesar que par M. Aurele aprés la mort d'Antonin, en mesme temps qu'il fut fait Auguste. Ammien marque la mesme chose] ' lorsqu'il dit que Valentinien en elevant tout d'un coup son frere & son fils à la dignité d'Augustes, sans qu'ils eussent eu auparavant le titre de Cesars, avoit imité la conduite de M. Aurele envers son frere Verus.

(Marginal references: b. — M. Aur. v. p. 65. b. — Amm. l. 27. p. 344. c.)

Pagi, p. 213. ' Cependant le P. Pagi pretend dans sa Dissertation qu'il fut fait Cesar en 152. durant qu'il estoit Questeur, comme M. Aurele avoit aussi receu ce titre durant sa Questure: & il se fonde sur ce qu'il est appellé Cesar en 153. dans l'index des Consuls à la teste du livre 70. de Dion. [Mais il y a tout lieu de croire, ou plutost il y a une entiere certitude que cet index est fait par Leünclavius, & copié presque par tout sur Onuphre, dont le P. Pagi a creu avec raison ne devoir point alleguer l'autorité, non plus que de ceux qui l'ont suivi.

Ce qui est de plus fort pour le P. Pagi, c'est] ' que Goltzius & Occo raportent quelques medailles qui ont cette inscription *L. Aurelius Cæsar Aug. Pii F. Cos. II.* [C'estoit avant la mort d'Antonin puisqu'il n'est point appellé *Divus*, ni Lucius qualifié Auguste. Ainsi s'il n'y a point de faute dans ces medailles, il faut demeurer d'accord contre Capitolin, que Lucius a esté fait Cesar avant la mort d'Antonin, en quelque temps que ç'ait esté.

(Marginal reference: Goltz. p. 79. b.)

Mais je ne sçay s'il n'y a point lieu de craindre qu'on y ait mis *L.* pour *M.* ce qui raporteroit ces medailles à M. Aurele:] ' & on en cite une en ces termes *L. Aurelius Verus Cæsar:* [ce qui est encore contraire à ce que dit Capitolin, que Lucius ne prit le nom de Verus qu'avec le titre d'Auguste: & Capitolin est confirmé par tous les anciens fastes qui ne donnent point le nom de Verus à Lucius dans les deux Consulats qu'il eut du vivant d'Antonin, non plus que le titre de Cesar, & luy donnent l'un & l'autre dans le troisiéme.] Le P. Pagi raporte luy-mesme (*p.* 216.) cette date d'une inscription. Goltz. p. 79. b.

' *M. Ælio Aurelio Vero Cæsare III. L. Ælio Aurelio Commodo II. Cos.* Gruter, p. 300. 1.

[Rien ne confirme mieux tout ce que dit Capitolin. Car cette inscription est de l'année 161. en laquelle mourut Antonin: & cependant on n'y donne point à Lucius ni le titre de Cesar, ni le nom de Verus, en mesme temps qu'on les donne à M. Aurele.

La medaille qui porte seulement dans Goltzius (*p.* 79. *b.*) *L. Aurelius Verus Cæsar*, est apparemment celle mesme que raporte Birague (*p.* 232.) mais en y ajoutant TR. P. COS. II. IMP. PONT. Cependant le P. Pagi ne dira point que L. Verus ait eu la puissance du Tribunat, ni le titre d'Empereur du vivant d'Antonin. Il faut donc ou que le titre d'Auguste ait esté omis dans l'inscription, ou qu'on y ait mis L. au lieu de M. Et le changement de ces deux lettres est si aisé à faire, que lorsqu'Occo veut raporter les medailles de L. Verus

(*p*.301.) on a mis une *M.* à la premiere.

[Le P. Pagi abandonne absolument dans sa Critique ce qu'il avoit avancé dans sa Dissertation ;] ' & il reconnoist qu'il est constant (*constat*) que L. Verus n'a jamais esté Cesar que lorsqu'il fut fait auguste par M. Aurele en l'an 161. ' Le P. Noris qui soutient aussi que L. Verus n'a point esté fait Cesar qu'aprés la mort d'Antonin, répond à l'inscription de Goltzius qu'elle est de Commode fils de M. Aurele. [Neanmoins le nom de Commode n'y est pas, & je ne voy point qu'il soit jamais omis dans celles du fils de M. Aurele. Lucius Cæsar est appellé *Aug. Pii F.* le *Pius* dans l'ordinaire est Tite Antonin, & je doute fort qu'on le trouve ainsi marqué seul pour M. Aurele.]

Pagi, 161. § 1. 4.

Noris, ép. cons. p. 95.

NOTE VII.

Pour la page 555. § 10.

Sur les Consuls de l'an 149.

Les Consuls de l'an 149. sont selon tous les fastes Orfitus ou Orphitus, & Priscus. ' Onuphre les appelle Ser. Scipio Orfitus & Q. Nonius Priscus à cause de trois inscriptions des mois de may & de juin datées de leur Consulat. On les trouve dans Gruter (*p.* 32.9 48.1 311.4.) ' Le P. Noris suit Onuphre, sinon qu'au lieu du nom de Cornelius ajouté par Onuphre à ceux d'Orfite, il l'appelle Vettius, parce qu'on trouve dans Gruter (*p.* 302.2.) un Vettius Scipio Orfitus entre des Senateurs qu'on croit avoir composé le conseil de M. Aurele.

Onu. in fast. p. 227. b. d.

Noris, ep. cons. p. 89. 90.

Rien ne paroist mieux établi que ce sentiment d'Onuphre. ' Et cependant Fabretti nous donne l'inscription d'un monument commencé sous Antonin le Bon, *Pio*, & dedié le 18. mars *Scipione Orphito & Sosio Prisco Cos.* par un Cassien affranchi de T. Flavius Celadus qui estoit luy-mesme affranchi de l'Empereur, [& visiblement de Tite ou au moins de Domitien ; de sorte que ce monument doit se raporter sans difficulté à l'an 149. Est-ce qu'il faut Nonius dans Fabretti au lieu de Sosius ? ou est-ce que les Consuls des trois inscriptions d'Onuphre sont des Consuls subrogez ? ou est-ce que ces inscriptions se doivent raporter à quelque autre année, s'il s'en trouve qui ait eu aussi Orfite & Prisque pour Consuls ? ou faut-il dire enfin qu'en l'an 110. à qui l'on donne pour Consuls Priscinus, Priscianus, ou Crispinus, & Orfite, le premier doit estre nommé Priscus selon les inscriptions d'Onuphre ? Nous laissons à ceux qui sont habiles en ces matieres la decision de la difficulté : & comme il est toujours plus seur de suivre les sentimens communs lorsqu'il n'y a pas de necessité de s'en éloigner, nous aimons mieux laisser à Priscus le nom de Nonius : & croire que le Sosius de Fabretti est une faute de copiste. L'inscription se lit de mesme dans Spon (*p.*85.1.)

Fabr. c. 8. p. 248.

Nous expliquons le *Ser.* des inscriptions d'Onuphre par *Servius*, & non par *Sergius* comme on le lit dans le P. Noris (*p.*90.) ce qui est sans doute une béveue de son copiste, puisqu'on sçait que Servius est un des prenoms Romains, & Sergius un nom de famille.

NOTE VIII.

Pour la page 55. § ...

Sur les Consuls de l'an 150.

Idace & la chronique d'Alexandrie (*p.* 602.) mettent pour Consuls en l'an 150. Glabrion & Vetus : ce qu'on trouve aussi dans S. Prosper, & ensuite dans Victorius & dans Cassiodore qui ont accoutumé de le copier. Mais au lieu de Glabrion on lit Gallicon dans l'anonyme de Cuspin en

(*p.356.a.*) & dans les faſtes de Theon donnez par Dodouel (*p. 98.*) ′L'ancien catalogue des Papes commence auſſi le pontificat d'Hygin au Conſulat de Gallican & Vetus : ′& l'on trouve encore ce Conſulat marqué dans une inſcription, qui embaraſſe neanmoins, parce qu'on y lit dans la ſuite *Hibero Coſ.* & *Serviano III. Coſ.* [ce qui marque les années 133. & 134. Mais on ne trouve point Gallican & Vetus Conſuls dans les années precedentes. Ces deux opinions peuvent s'accorder en diſant que Glabrion & Gallican ne ſont qu'une meſme perſonne, comme Herode Atticus eſt appellé Herode dans quelques faſtes, & Atticus dans d'autres.

Buch. cycl. p. 470.

Gruter, p. 1017.

′Onuphre a mieux aimé neanmoins donner à Vetus le nom d'Antiſtius, ſans autre fondement ſinon qu'il y a eu autrefois pluſieurs Antiſtius Vetus ; & à Gallican celuy de Romule, ′parce que Cuſpinien dit que ce nom eſtoit à la marge de cette année dans ſon anonyme : car il ne dit pas que ſon anonyme ait *Romulus Gallicanus*, comme Onuphre le ſuppoſe. Il croit meſme qu'il vaut mieux joindre ce nom à Vetus, & appeller l'autre Conſul Glabrio Gallicanus. Ainſi c'eſt luy que nous ſuivons dans ce Conſulat, en omettant neanmoins le nom de Romulus, parce qu'une addition de la marge ne nous paroiſt pas une preuve aſſez conſiderable. ′Le P. Pagi ſe contente des noms de Gallican & de Vetus.

Onu. faſt. p. 37 | in. p. 227. e.

Cuſp. p. 356.

Pagi, an. 150.

NOTE IX.

Pour la page 356. § 10.

Sur Condien Conſul en 151.

[Tous les faſtes mettent Gordien & Maxime pour Conſuls en l'an 151. hors les faſtes de Theon, qui au lieu de Gordien ont Condien. Mais il y faut joindre ſans doute la chronique d'Alexandrie, quoiqu'on y liſe Κορδιανοῦ dans l'edition de Raderus en 1615. (*p. 602.*) Car le latin a Condianus, & le texte grec de l'edition d'Amſterdam en 1658. a auſſi Κονδιανοῦ.] ′Entre les perſonnes de qualité tuées dans les premieres années de Commode, Dion met Quintilius Cardianus & Quintilius Maximus avec Sex. Condianus fils de Maximus. Il loue beaucoup les deux premiers, & remarque qu'ils avoient toujours eſté tres-unis, meſme dans les charges qu'ils avoient exercées. ′On trouve vers ce temps-ci deux Quintilius Conſuls enſemble. Tout cela a fait croire à Onuphre que c'eſtoient les Conſuls de cette année. ′Caſaubon le ſuit, & croit qu'il faut lire Condien dans Dion au lieu de Cardien, puiſque la chronique d'Alexandrie l'appelle ainſi, & que c'eſtoit le nom de ſon neveu ſelon Dion meſme, ′ou de ſon fils ſelon Lampride dans lequel il faut viſiblement *Condiani* au lieu de *Cocidiani*. ′Onuphre ne s'éloigne pas non plus de ce ſentiment. [Ainſi je ne comprens pas pourquoy il a mis dans ſes faſtes (*p. 37*) Quintilius Gordianus, au lieu de Condianus. S'il a creu que Condianus & Cardianus eſtoient des fautes, & qu'il falloit lire par tout Gordianus, il le devoit dire dans ſon commentaire. Cependant il a eſté ſuivi par Goltzius, Calviſius &c.] ′Le P. Pagi avoit auſſi d'abord mis Gordien & rejetté meſme Condien: ′mais il s'eſt corrigé auſſitoſt & a ſoutenu qu'il falloit lire Condien. Pour les prenoms de Sextus qu'Onuphre leur donne ; ſi on ſuppoſe que les deux Quintiles eſtoient freres, comme il y a tout ſujet de le croire, il n'y a pas d'apparence qu'ils aient eu tous deux le meſme prénom : & les faſtes d'Onuphre imprimez en 1557. ne leur en donnent aucun (*p. 62.*)

Dio, l. 72. p. 819. b. c.

Onu. in faſt. p. 227. e | Gruter, p. 126.

Spart. n. C. p. 94. 1. d.

1. 6.

Onu. p. 227. e.

Pagi, 151. § 4.

ad. p. 511. § 4.

NOTE

Pour la page 357. § 11.

NOTE X.

Sur les Consuls de l'an 152.

Gruter, p. 1077. ' Nous trouvons des inscriptions datées *Mv.* (ou *Manio*) *Acilio Glabrione, M. Valerio Homulo Cos.* ' d'autres *Sex. Glabrione & C. Omollo Veriano Cos. K. junias*, & une autre, *Junio Glabrione & Homollo Cos. Kal. feb.* [Homulus, Homollus, Omollus &c.] & Omullus qu'on trouve encore dans une inscription, [ne sont visiblement que le mesme nom. Mais C. Omollus Verianus & M. Valerius Homulus sont assurément deux personnes differentes, aussibien que Man. Acilius Glabrio doit estre distingué de Sextus Glabrio, qui peut aussi avoir eu le nom de Junius. ' Onuphre qui de ces quatre n'en fait que deux dans ses fastes (*p.* 37.) n'avoit pas veu l'inscription qui parle de Man. Glabrio & de M. Homulus.

Noris, ep. con. p. 92.

[La difficulté est donc de savoir où il faut placer ces quatre Consuls.] ' Car tout ce que nous en trouvons dans les fastes, c'est que Glabrion & Homule furent Consuls ordinaires en l'an 152. sans qu'on marque leurs autres noms.] ' Ainsi il faut que l'autre Consulat de Glabrion & d'Homule soit subrogé. ' Valerius Homulus estoit celebre du temps d'Antonin: [de sorte qu'il est assez naturel de croire que c'est luy qui fut Consul en 152.] ' & le P. Noris dit comme une chose certaine que ce fut sous Antonin. Neanmoins on ne trouve point de date de son Consulat qu'au mois de juin & Junius Glabrio est marqué Consul dés le premier de fevrier, ce qui ne peut guere convenir qu'à un Consul ordinaire. [Il semble donc que le plus seur est de mettre pour les Consuls de l'an 152. Sextus Junius Glabrio & C. Homollus Verianus:] ' & en effet le P. Noris laisse Man. Acilius Glabrio & M. Valerius Homulus entre les Consuls subrogez.

Idat|Cyp. diss|Cusp. &c| Onu. in fas. p. 227. t|Mabi. it. It. p. 155. — Noris, ep. con. p. 93. — M. Aur. v. p. 24. c. — Noris, ep. con. p. 92. — p. 117.

' Junius Glabrio est appellé Junior dans Reinesius au lieu de Junius, *Junior Glabrione.* Mais on remarque que Reinesius n'est pas exact, & que l'epithete de Junior se met toujours aprés le nom dans les inscriptions, & non pas devant. ' On trouve encore Junius Omullus Consulaire dans une inscription qui peut estre de ces temps-ci.

p. 92. 93. — Spon, p. 145.

' Man. Glabrio est marqué simplement Consul dans son inscription: ' & il ne l'a certainement esté qu'une fois, si c'est celuy qui dans une autre inscription est appellé *l'ancien* & bisayeul d'Acilia Maniliola; ' ce que le P. Noris suppose comme constant: ' les inscriptions de Sex. Junius Glabrio ne disent point non plus qu'il ait esté Consul plus d'une fois. [Et neanmoins celuy de l'an 152. est marqué *Consul II.* dans S. Prosper & ceux qui le suivent, dans la chronique d'Alexandrie (*p.* 602.) & dans Idace. S. Prosper & toute sa suite ne fait pas une grande autorité. La chronique d'Alexandrie est sujette à prendre les mesmes noms pour les mesmes personnes: & ainsi ayant marqué Glabrion Consul en l'an 150. il ne faut pas s'étonner qu'elle ait mis celuy de l'an 152. Consul pour la seconde fois. Je ne sçay si Idace, qui est plus exact, seroit tombé dans la mesme faute. Mais l'anonyme de Cuspinien, & les fastes de Theon ne marquent point ce second Consulat, & s'accordent ainsi avec les inscriptions.

Gruter, p. 1077. — p. 144. 4. — Noris, ep. con. p. 91. 92. 117. — p. 92.

Pour la page 366. § 15.

NOTE XI.

Sur Maxime de Tyr.

' On voit par ce que M. Aurele dit du philosophe Maxime qu'il est mort du temps d'Antonin, ou au plustard sous M. Aurele mesme. ' Ainsi quand

M. Aur. l. 1. c. 13. p. 1. o|l. 8. c. 22. p. an| — Spart. n. S. p. 78. 2. b. c. — Suid. μ. p. 92. 4.

Suidas dit qu'il vivoit à Rome sous Commode, [il faut apparemment l'entendre de L. Verus nommé Commode avant que d'estre elevé à l'Empire, dont Maxime pouvoit aisément parler dans quelqu'un de ses ouvrages.] Car pour ce que pretend Casaubon le fils dans ses notes sur M. Aurele (*p.18.19.*) qu'il faut distinguer Claude Maxime precepteur de ce prince, de Maxime de Tyr, [nous n'y voyons pas assez de fondement: & il faudroit changer non seulement la ponctuation de la chronique greque d'Eusebe, comme Casaubon le reconnoist, mais le texte mesme, pour empescher qu'elle ne mette Maxime de Tyr au nombre de ceux qui ont instruit M. Aurele. La maniere dont nous lisons cet endroit dans la traduction de S. Jerome ne l'y met pas: & il pourroit neanmoins en avoir esté quand Eusebe & S. Jerome ne l'auroient pas sceu.

M. Aur. v. p. 2:.b. a Max. Ty. n. p. 10. La faute de] ' Capitolin qui fait un Stoicien de Claude Maxime, ª au lieu que Maxime de Tyr passe pour platonicien, [n'est point sans doute une raison bien considerable pour en faire deux personnes differentes. Au moins elle n'a point empesché] ' ceux qui ont fait des epigrammes sur Maxime de Tyr, de dire qu'il avoit instruit un Empereur. ' Heinsius dans ses notes sur ce Platonicien dit un mot de Claude Maxime, [mais un mot que je n'entens point. Je ne sçay s'il le veut distinguer de Maxime dont M. Aurele dit avoir appris diverses regles de morale, ce qui auroit peu d'apparence. Ce n'est pas au moins ce que veut le jeune Casaubon,] ' qui croit mesme que dans le texte de M. Aurele au lieu de παράκλησις μαξίμου il faut lire παρὰ κλ. ou κλαυδίου μαξίμου. ' Heinsius mesme dit que Maxime de Tyr avoit instruit M. Aurele. ' Il reconnoist encore tres formellement que Maxime loué par M. Aurele est le mesme que Maxime de Tyr: [& ainsi je ne sçay pas comment il a pu dire] ' qu'il vint encore à Rome sous Commode aprés la mort de M. Aurele.

[Marginal notes, right column: proœ. — n. p. 10. — M. Aur. n. p. 18. — Max. Ty. n. p. 9. — p. 10.]

NOTES SUR M. AURELE.

Pour la page 37... § 1.

NOTE I.

Sur la parenté de M. Aurele avec Adrien & avec L. Cæsar.

Dion, l. 69, p. 797. b. ON lit dans Dion qu'Adrien mit M. Aurele au dessus de L. Verus, parce qu'il estoit son parent. [Nous marquons dans le texte divers indices de cette parenté: mais ni Dion, ni aucun autre ancien n'explique point de quel costé elle venoit;] ' sinon qu'Herodien dit que la jeune Faustine (fille de la tante paternelle de M. Aurele,] estoit petite fille (ἔγγονος) d'Adrien du costé des femmes, ayant aussi Trajan pour bisayeul [comme pere d'Adrien par adoption. Et neanmoins personne ne dit qu'Adrien ait jamais eu ni fils, ni fille. Capitolin en faisant la genealogie de M. Aurele ne dit rien de cette parenté avec Adrien; & je ne voy point qu'aucun autre auteur en parle.] ' La mere d'Adrien s'appelloit Domitia, ' aussibien que celle de M. Aurele.

[Marginal notes: Herod. l. 1. p. 474. b. — Adr. v. p. 1. a. — p. 22. d.]

Eutrope fait aussi M. Aurele parent de L. Verus qui regna avec luy; [ce que l'histoire n'éclaircit pas non plus: Car le surnom de Verus, qui leur estoit commun, n'y fait rien, Lucius ne l'ayant eu que de M. Aurele avec le

titre d'Auguste.] Beaucoup donnoient à l'ayeul paternel de Lucius le nom d'Annius : [mais ce n'estoit pas son nom de famille, comme à M. Aurele, puisqu'on ne le donne point à son fils ni à son petit-fils.]

Pour la page 376. § 4.

NOTE II.

Quel estoit Commode, dont M. Aurele avoit fiancé la fille.

M. Aur. v. p. 23. c | 1 S. p. 77. 2 | 89. 1. b.

' Saumaise suppose que L. Ceionius Commodus, dont Capitolin dit qu'Adrien avoit accordé la fille à M. Aurele, est celuy mesme qui fut adopté par Adrien :] ' Casaubon le croit aussi : [& en effet nous ne connoissons point en ce temps-là d'autre personne du mesme nom. On peut s'étonner que Capitolin ne luy donne pas le nom de Cesar.] Mais ce mariage avoit esté accordé lorsque M. Aurele n'avoit encore que 15. ans, c'est à dire en l'an 135. lorsque L. Commodus pouvoit n'avoir pas encore ce titre.]

n. C. p. 58. 1. e.

' On peut s'étonner encore de ce que Capitolin dit que Commode, dont M. Aurele devoit épouser la fille, avoit esté un de ses maistres. [Car L. Cæsar ne savoit guere que des choses que M. Aurele ne se mettoit pas en peine d'apprendre. ' Il savoit neanmoins un peu la guerre & les belles lettres. [Et pour ce que Capitolin le mesle parmi ceux qui avoient appris la philosophie à M. Aurele, il ne faut pas demander à des historiens de ce genre-là qu'ils gardent quelque ordre dans ce qu'ils disent.]

v. p. 23. b | n. S. p. 77. 2. d. e.

Ver. v. p. 14. d | 15. c.

' Saumaise fait difficulté de croire que la fille de L. Cæsar ait esté accordée à M. Aurele, parce, dit-il, qu'il n'est point parlé de cette fille ni dans la vie de L. Cæsar son pere, ni dans celle de L. Verus son frere. [Quand cela seroit, il ne faudroit pas faire un grand fond sur cette omission.] ' Mais il en est parlé tres-nettement dans celle de L. Verus, où elle est appellée Fabia : & on voit par celle de Pertinax (*p.* 57. *c.*) qu'un esclave pretendit estre son fils. Il est dit mesme dans la vie de M. Aurele (*p.* 28. *e.*) que Lucius avoit plusieurs sœurs. [Mais l'histoire ne nomme que cette Fabia : & c'est apparemment celle qui avoit esté d'abord accordée à M. Aurele,] ' puisqu'elle espera [encore] le pouvoir épouser aprés la mort de Faustine. ' Casaubon croit qu'elle s'appelloit plutost Fadia que Fabia. [Nous suivons ce que nous trouvons.]

M. Aur. n. S. p. 77. 2 | 89. 1. b.

L. Ver. p. 39. b. c.

M. Aur. v. p. 34. c.

n. C. p. 80. 2. b.

Pour la page 376. § 4.

NOTE III.

Sur quelques filles de M. Aurele.

Pag. 80. § 4.

Le P. Pagi donne à M. Aurele une fille nommée Sabine, marquée, dit-il, dans une inscription de Gruter *p*.... [Je ne trouve point de Sabine fille de M. Aurele dans la table de Gruter. Il veut peut-estre dire Vibia Aurelia marquée dans Gruter *p.* 252. 8.]

§ 4.

' Il met encore entre les filles de M. Aurele une seconde Lucille mariée à Pertinax, & le cite d'Herodien *l.* 4. *c.* 6. [Il marque visiblement ce qu'on lit dans la traduction d'Herodien (*p.* 546. *d.*) que Caracalla fit tuer *filium Pertinacis, & Lucillæ item Commodi sororis filium. Item* & le second *filium* manquent dans l'edition de Lion en 1611. p. 167. & peut-estre dans quelques autres ; ce qui fait le sens du P. Pagi. Mais selon le grec Herodien veut dire que Caracalla fit tuer le fils de Pertinax, & le fils de Lucille. En effet non seulement personne ne dit qu'outre tant de faveurs que M. Aurele fit à Pertinax, il l'eust encore fait son gendre, ce qui n'estoit pas à oublier ;] ' mais on marque positivement que sa femme se nommoit Flavia Titiana, & qu'elle estoit fille de Flavius Sulpicianus.

Pert. v. p. 55. d | 58. c | Dio. l. 73. p. 833. a.

Pour la page 377. § 4.

NOTE IV.

Sur Sextus appellé fils de M. Aurele.

' On lit dans la vie de Commode (*p.* 46. *b.*) qu'il fut fait Cesar [en 166.] avec son frere nommé Severe, & dans celle de M. Aurele (*p.* 31. *b.*) que ce Prince prest à marcher contre les Allemans [en l'an 170.] perdit son fils

Spart. n. C. p. 92. 1. c | Spanh. l. 7. p. 658. a n. S. p. 114. 1. c. d.

Verus Cesar agé de sept ans. ' Ainsi il y a bien de l'apparence que *Severo* a esté mis pour *Vero*. ' Car ces deux noms se confondent assez souvent;

Birag. p. 232, 233.

' & on trouve plusieurs medailles de Verus ou Annius Verus Cæsar enfant: [au lieu qu'on n'en trouve point de Severe.]

Spart. n. C. p. 92. 1. c. d.

' Quelques-uns croyent que dans la vie de Commode, au lieu de *Severo* il faut lire *Se. Vero*, & que ce Cesar s'appelloit Sextus Annius Verus; ce qu'ils fondent encore sur ce qu'on trouve, disent-ils, dans Galien un

Spanh. l. 7. p. 658. 659.

Sextus fils de M. Aurele. ' D'autres soutiennent que ce Sextus de Galien n'estoit point fils de M. Aurele, mais d'un nommé Maxime, qui estoit en ce temps-là un homme illustre & considerable. [Je ne sçay où ils prennent ce Maxime :]

Gal. prog. t. 3. p. 459. c.

' Car Galien dit nettement que ce Sextus ou Hexstus comme il est appellé dans le grec ἕξτος, estoit fils d'Antonin [qui est le nom qu'il a accoutumé de donner à M. Aurele. Mais il me semble qu'il y ajoute toujours que c'est l'Empereur; & il ne le fait point en cet endroit. Il me paroist qu'il y a encore d'autres choses dont on peut tirer que ce Sextus n'estoit point le fils d'un

b. c.

Empereur :] ' & la suite de Galien donne mesme quelque sujet de croire que son pere s'appelloit Antoninus Quintilianus : ἕξτος ὤ &c. [Mais au moins il est visible que ce n'estoit point un enfant de sept ans, & qu'ainsi il faut absolument le distinguer d'Annius Verus.

Spart. n. S. p. 114. 1. c.

' Saumaise dit que ce Sextus de Galien vivoit encore lorsque M. Aurele faisoit la guerre aux Marcomans, & qu'Annius Verus estoit déja mort.

Gal. prog. p. 459. a.

' Et il en parle effectivement aprés avoir marqué le depart de ce prince pour la guerre d'Allemagne,

p. 460. b.

' & avant que de parler d'une maladie qu'eut Commode durant cette guerre. [Je ne voy pas neanmoins de preuve qu'il garde toujours du temps dans les differentes histoires qu'il raporte :]

p. 459. 460.

' & mesme il est assez clair que Sextus & Galien estoient alors au mesme lieu que l'Empereur,

a.

' quoique Galien n'ait pas suivi M. Aurele dans la guerre d'Allemagne.

Que si l'on croit devoir soutenir que ce Sextus estoit fils de M. Aurele, je ne voy rien qui empesche ' de

Spar. n. S. p. 114. 1. c.

dire avec Saumaise qu'il pouvoit s'appeller aussi Severe, & qu'il avoit esté fait Cesar avec Commode [& Annius Verus, estant peut-estre né en 162. entre l'un & l'autre. De la maniere dont Galien nous le represente il falloit qu'il eust quinze ans au moins : & ainsi ce pourra estre]

Hero. l. 1. p. 464. b. c.

' le Verissime connu d'Herodien [parce qu'il avoit vécu plus que tous ses freres hors Commode. Car je pense que κόμιδῃ νέος n'empesche pas qu'il n'ait pu vivre jusqu'à 17. ou 18. ans. Mais si cela est, d'où vient que nous ne trouvons aucune medaille de ce Severe, qui sera né avant Annius Verus, & ne sera mort que long-tems aprés ?]

Pour la page 384. § 6.

NOTE V.

Que Lucien parle de la guerre de L. Verus contre Vologese.

[Lucien dans son traité de la maniere d'écrire l'histoire, parle d'une grande guerre arrivée de son temps entre les Romains & les Parthes, sans dire si c'est celle de Trajan contre

Cosroes, ou celle de L. Verus contre Vologese. Car il y parle d'Osroés ou Cosroés, & de Vologese, ne nomme point l'Empereur Romain ; & pour les circonstances qu'il en raporte, nous savons si peu l'une & l'autre guerre, qu'il est difficile de voir à laquelle elles appartiennent. Ainsi il ne faut pas s'étonner que de grands hommes s'y soient trompez.] ['] Car le mesme Casaubon raporte au temps de Trajan ce que Callimorphe en avoit écrit, [comme nous l'apprenons de ce seul endroit de Lucien,] ['] & raporte au temps de L. Verus ce que Lucien y dit de la défaite de Severien.

Spart.n.C.p.57.1.a.b.

p.83|2.d.

[Nous croyons qu'il a raison dans le dernier : car ce que Lucien dit de ce Severien a trop de raport à ce que Dion en dit aussi dans l'histoire de L. Verus pour douter qu'ils ne parlent du mesme evenement. Et il n'y auroint point d'apparence à dire qu'il y auroit eu aussi un Severien défait en Armenie sous Trajan, avec les mesmes circonstances.] ['] Outre cela, cette guerre estoit si recente lorsque Lucien en parloit, que l'Empereur n'en avoit pas encore triomphé. [C'estoit donc avant l'an 118. si cela regarde la guerre de Trajan. Or Lucien qui ecrivoit encore aprés la mort de M. Aurele, c'est à dire en 180. ou depuis, n'estoit pas en estat en 118. de faire un écrit tel que celuy-là.] ['] Entre les Generaux Romains il nomme [Statius] Priscus, & [Avidius] Cassius, ['] celebres dans la guerre de L. Verus contre Vologese. ['] Pour Osroés à qui il donne beaucoup de part dans cette guerre, [il est aisé que ce fust un fils de Vologese, ou son frere, qu'il vouloit peut-estre faire Roy d'Armenie comme cela s'estoit deja fait plusieurs fois.]

Luci.hist.p.362.c.d.

p.357.b|363.a.

L.Ver.p.37.d.

a Luci.p.3?6.b.d|p.357.d.

NOTE VI.

Pour la page 386. § 7.

Sur les Consuls de l'an 163.

['] Celuy qui fut Consul avec Pastor en l'an 163. est nommé Coglien dans les fastes de Theon, Julien dans Victorius, [Elien dans la chronique d'Alexandrie, L. Ælianus dans Idace & dans une inscription de Gruter (*p. 126.*) Lælianus dans Cassiodore & dans S. Prosper. De tous ces noms celuy de L. Ælianus paroist le mieux établi, & c'est celuy qu'a mis Onuphre. Cependant il est tres rare & peut-estre sans exemple, qu'Idace marque le prenom des Consuls, ni mesme leur nom de famille, se contentant toujours ou presque toujours d'un seul nom. C'est ce qui nous fait pencher beaucoup à croire que le veritable nom de ce Consul est Lælianus, & qu'il faut lire ainsi dans Idace, & mesme dans l'inscription de Gruter, dans laquelle en effet les autres Consuls sont marquez par un seul nom. Cuspinien ne dit point ce que porte son anonyme par où il nous donne lieu de juger qu'il est conforme à Cassiodore, & qu'il a aussi Lælianus. Car je ne sçay point d'où Onuphre a pris ce qu'il dit,] ['] que l'un & l'autre a L. Ælianus.

Cyp.diss.app.p.98.

Buch.cycl.p.29.

Onu.in fa.p.?

NOTE VII.

Pour la page 388 § 7.

Sur les Consuls de l'an 164.

['] Onuphre cite de quelques inscriptions un C. Julius Macrinus deux fois Consul, & un L. Cornelius Celsus aussi Consul : & croit que ce sont les Consuls de l'an 164. ['] Mais on soutient qu'il se trompe ou qu'il a esté trompé dans l'explication de ces inscriptions, & qu'elles n'attribuent point le Consulat ni à ce Macrien ; (car c'est ainsi qu'il y est nommé, ni à ce Celsus. ['] Le P. Noris semble croi-

Onu.in fast.p.230.c.

Noris, ep. conf.p.104|106.

p.?

re que Macrien Consul en 164. peut estre un M. Nonius Macrinus qualifié dans quelques inscriptions Propreteur & Lieutenant Consulaire [de la Bithynie] sous M. Aurele. (Gruter, p. 1078.2.) ' Mais ce M. Aurele est qualifié Auguste dans la seconde année de son Tribunat, & une seule fois Consul ; [ce qui ne peut convenir au grand M. Aurele. Mais cela se raporte fort bien à l'an 223. sous M. Aurele Alexandre.] (p.441.10.) ' M. Nonius Macrinus Consul & Propreteur de la basse Pannonie selon une autre inscription [pourroit plus aisément estre le Consul de 164. s'il y avoit deslors deux Pannonies. Que si la Pannonie n'a esté divisée en deux qu'entre M. Aurele Antonin & Alexandre, ce Macrin pourra avoir passé du gouvernement de la Pannonie à celuy de la Bithynie.]

Pour la page 591. § 9.

NOTE VIII.

Que L. Verus est revenu à Rome, & a triomphé des Parthes en 166.

(M.Aur.v.p. 25.e.) ' L'Empire avoit joui quelque temps de la paix sous M. Aurele, lorsque Vologese Roy des Parthes declara la guerre qui obligea L. Verus de marcher en Orient. [Le regne de M. Aurele commence au 7. mars 161. Ainsi L. Verus ne sçauroit estre parti au plustost que vers le milieu de la mesme année, & il n'y a pas mesme moyen de croire qu'il soit parti sitost,] (L.Ver.v.p. 37.d.) ' puisqu'il estoit encore en Italie lorsque Vologese avoit déja défait Severien, & ravageoit tellement l'Orient que la Syrie songeoit à se rendre. [Il fit ce voyage fort lentement,] (L.Ver.v.p. 37.d.) ' s'arrestant par tout pour badiner & se divertir, dans l'Italie, à Corinthe, à Athenes, dans toutes les villes maritimes de l'Asie, de la Pamphylie, de la Cilicie. Il fut mesme malade avant que de quitter l'Italie. (Pagi, 166. § 2. 4pp.) ' Le P. Pagi dit qu'il peut neanmoins n'avoir mis que six ou sept mois à son voyage. [C'est assez peu : & le voyage de S. Ignace à qui on ne donnoit pas tant de loisir de s'arrester, paroist avoir duré davantage. Mais en contant mesme sur ces six ou sept mois, L. Verus ne sauroit estre arrivé à Antioche qu'en 162. au milieu de l'hiver. Il paroist par ce que nous avons dit, qu'il alloit par mer le long des costes de l'Asie : & y a-t-il apparence qu'un prince aussi peu belliqueux & aussi voluptueux que celuy-là, se soit exposé durant l'hiver aux perils & aux incommoditez de la mer ? La chronique d'Eusebe marque qu'il estoit à Athenes ou l'année d'aprés la mort d'Antonin selon l'edition de Scaliger (*p.169.*) c'est à dire en 162. où mesme un an encore plustard selon celle de Pontac (*p.171.*) Enfin Birague ne donne aucune medaille de sa premiere année qui marque son voyage : & *Profectio August.* se lit sur plusieurs medailles de sa seconde année, *Tr. P. II.* qui commence le 7. mars 162.] ' Je ne voy donc pas que nous puissions dire qu'il soit parti de Rome (Pearf. diff. D. p.182.) avant l'an 162. au printemps vers le mois de mars ou d'avril.

(L.Ver.v.p. 157.c.) ' La guerre des Parthes dura quatre ans, [& ainsi jusqu'en 165. sur tout si on ne la conte que depuis que L. Verus fut parti pour l'Orient. Au moins elle ne peut pas avoir fini plustost ;] ' puisque L. Verus qui estoit (Bir. p.234.) Imperator II. dés la seconde année de son regne [avant le 7. mars 163.] (p.236.) ' l'estoit encore dans la cinquiéme, & ne fut Imperator III. que dans la suite de la mesme année. Birague donne une medaille qui a *Tr. Pot. IIII. Imp. III.* Mais il en avoit déja mis deux autres qui ont *Tr. Pot. V. Imp. II.* [sans se mettre en peine d'accorder ces contrarietez, ni de mettre les medailles dans leur rang. Je trouve dans Occo (*p.304.*) & dans Goltzius (*p.79.e.*)

Trib. Pot. V. Imp. II. & *III.* mais jamais *Trib. Pot. IIII. Imp. III.*] ' On voit encore par les medailles que L. Verus n'a changé son titre d'Armeniaque en celuy de Parthique que dans le cours de sa cinquiéme année. [Ainsi il n'y a pas moyen de douter que la guerre n'ait continué au moins jusqu'assez avant dans l'an 165.

Cela estant, il est assez difficile de croire que L. Verus,] ' qui regardoit la Syrie comme son royaume, dit Capitolin, & comme son centre, & qui ne la quittoit qu'à regret, se soit hasté d'en partir dés 165. pour estre à Rome dés la mesme année, puisqu'aprés une guerre comme celle-là, il y avoit assurément bien des choses à regler, quand mesme L. Verus auroit voulu laisser la paix à conclure à ses Generaux, ce qui est assez peu probable, ou ceder cet honneur à M. Aurele.] ' *Confecto bello*, dit Capitolin, *regna regibus*, *provincias comitibus suis regendas dedit.* [Que s'il n'est parti de Rome qu'en 162. il est absolument impossible qu'il y soit retourné dés 165. ou il faut dementir ce que dit Capitolin ;] ' *Egit per quadriennium hyemem Laodiceæ, æstatem apud Daphnen, reliquam partem Antiochiæ* : & en un autre endroit : ' *fratre post quinquennium reverso* ; [ce qui donnoit mesme sujet de differer son retour jusqu'en 167. si cela se pouvoit. Mais on ne peut pas dire qu'il soit revenu plustard qu'en 166.] ' Car aprés son retour il demanda que les enfans de M. Aurele fussent faits Cesars : ' & on leur donna ce titre le 12. octobre 166. [C'est pourquoy je ne voy pas comment] ' Dodouel a pu douter si Lucius estoit revenu en 166. ou seulement au commencement de 167.

Nous croyons ce point suffisamment établi, sans qu'il soit necessaire de répondre aux difficultez que fait sur cela le P. Pagi,] ' pour montrer que L. Verus est revenu à Rome dés 165. quoiqu'il n'ait triomphé qu'en 166. [Ces difficultez paroistront assurément peu considerables à ceux qui les voudront examiner. Car ce n'est pas une raison] ' de dire que nous n'avons point de medailles de 166. qui portent *Fortunæ reduci.* Que si on en trouve deux en 165. ce Pere remarque luy-mesme qu'on faisoit de ces medailles dés que les Empereurs partoient pour quelque voyage. [Pourquoy n'en auroit-on pas fait aussi durant leur voyage, sur tout quand il estoit de plusieurs années comme celuy de L. Verus ? L'une de ces medailles porte en effet *Imp. II.* [Ainsi elle est faite avant la fin de la guerre, & par consequent lorsque Verus ne songeoit point encore du tout à s'en revenir.

Ce qui peut faire quelque difficulté,] ' c'est ce que dit Capitolin que le jour du triomphe il communiqua à M. Aurele les noms qui luy avoient esté deferez. [Nous ne savons point qu'on luy eust deferé d'autres noms que ceux d'Armeniaque, de Parthique, de Medique, d'Imperator II. & III.] ' & tous ces noms hors celuy de Medique, se lisent sur les medailles de M. Aurele dans la 19. année de son Tribunat, achevée vers le 25. fevrier 166. d'où le P. Pagi infere que L. Verus avoit triomphé dés ce temps-là. Je ne voy pas trop bien comment il faut expliquer sur cela Capitolin, qui a pu n'estre pas plus exact en cet endroit qu'en beaucoup d'autres. Et je ne sçay si le P. Pagi voudroit pretendre que les medailles de M. Aurele qui ont *Imp. III.* ou *Parth. Max.* avec *Tr. P. XIX.* sont toutes de l'an 166. avant le 25. de fevrier.] ' Pour *Imp. II.* & *Armeniacus*, nous trouvons le premier dés le 17. Tribunat de M. Aurele, avant le 25. fevrier 164. & l'autre souvent dans

Marginal notes: p.256. | L. Ver. p. 38.2. | p.37.2. | M. Aur. v. p. 38.1. | M. Aur. v. p. 27.c. | Com. v. p. 46.b|c.c. | Pearf. diff. D. p.185. | Pagi. app. p. 312.313. | p.312.13. | L. Ver. v. p. 38.b. | Bir. p.218.219. | Bir. p.217. 218.

le 18. [Je ne sçay s'il ne faudroit point expliquer Capitolin parce qu'il dit] ' que L. Verus receut du Senat aprés son retour les noms qu'il avoit receus dans l'armée [en disant qu'il voulut que le mesme arrest les donnast aussi à M. Aurele,] ' à qui on les avoit déja offerts à Rome, en les deferant aussi à L. Verus : [a] Mais M. Aurele les avoit refusez pour luy ; [ce qui ayant rendu l'arrest sans effet, il en fallut un nouveau aprés le retour de L. Verus pour les donner à l'un & à l'autre. Si les choses se sont passées de la sorte, il faut reduire ces noms à celuy de *Parthicus maximus*, qui ne se trouve que dans deux medailles du 19. Tribunat de M. Aurele, dont l'une estant faite par arrest du Senat S. C. peut avoir esté faite en mesme que l'arrest qui luy donnoit ce titre, & qui demeura nul par le refus de M. Aurele : L'autre medaille n'a point S. C. & ainsi peut avoir esté faite hors de Rome sans égard au refus de ce mesme prince. Voilà ce que nous pouvons dire pour accorder Capitolin avec luy-mesme & avec les monumens authentiques ; ce qui n'est pas une petite difficulté dans des auteurs aussi peu exacts & aussi peu judicieux que ceux qui composent le corps qu'on appelle L'histoire Auguste.

L. Ver. v. p. 58. a. — p. 27. c | M. Aur. v. p. 26. b. — a M. Aur. v. p. 26. b.

NOTE IX.

Pour la page 391. § 9.

Difficultez sur quelques inscriptions qu'on raporte à M. Aurele.

Goltz. p. 77. a. — ' Goltzius raporte une inscription de la 19. année du Tribunat de M. Aurele, [qui est l'an 165.] où on luy donne le titre de Pere de la patrie. Onu. in fast. p. 2. 1. a. — ' Onuphre en raporte une autre de la mesme année, mais anterieure à celle de Goltzius puisqu'elle le fait seulement *Imperator II.* où cela se trouve aussi. [Je ne sçay si l'on peut soutenir ces deux inscriptions contre ce que nous lisons dans Capitolin,] ' que M. Aurele ne voulut accepter le titre de Pere de la patrie qu'aprés le retour de L. Verus. [Celle d'Onuphre est mesme au nom de M. Aurele ; ce qui fait qu'il seroit difficile de dire que d'autres luy donnoient des titres qu'il n'acceptoit pas. Celle de Goltzius se pourroit défendre par là, puisqu'elle n'est pas en son nom, mais au nom de ceux qui la luy dressent, si elle ne portoit plusieurs autres marques de supposition, comme de donner à M. Aurele le nom de *Pius*, & d'heureux, celuy de Britannique qu'on ne voit pas qu'il ait jamais pris, avec ceux de Parthique & de Germanique, qu'on trouve bien dans ses medailles, mais non ensemble, suivant ce que dit Capitolin] ' qu'en prenant le dernier il quitta l'autre. On ne trouve point non plus que de son temps on repetast le mot de *Maximus* à chaque nom de peuple comme on le voit dans cette inscription. Les derniers mots *numini majestatique ejus*, font que nous sommes bien aises pour l'honneur de M. Aurele, de pouvoir dire qu'elle est fausse. Onuphre, qui l'avoit du voir dans Goltzius, ne s'en sert point.

M. Aur. v. p. 26. b | 27. d. e. — p. 27. f.

' Il faut tenir aussi non seulement pour suspecte, comme fait Sinece, [mais pour fausse,] celle d'un Julien qu'on voit à Tarragone, où M. Aurele est qualifié Auguste, & Consul neanmoins pour la seconde fois, luy qui n'a esté Auguste que dans son troisiéme Consulat. On ne peut pas non plus soutenir] ' celle où la troisiéme année du Tribunat de M. Aurele est jointe avec son troisiéme Consulat. [On pourra examiner autre part si ces inscriptions se peuvent raporter à Antonin Caracalla, à Heliogabale, à Alexandre Severe.]

Gruter, p. 258. b. — 7.

NOTE

Pour la page 594. § 10.

NOTE X.

Sur une victoire remportée par les Romains en 66.

Onuphre (*p.* 231. *c.*) Goltzius (*p.* 77. 679. *a.*) Occo (*p.* 284. 304.) & Biragué (*p.* 214. 236.) marquent trop de medailles qui joignent le titre d'Imperator III. avec la VI. année de L. Verus & la XX. du Tribunat de M. Aurele, [pour croire que ce soient toujours des fautes, & qu'il faille lire dans toutes ces medailles IIII. au lieu de III; quoiqu'on ne puisse excuser la negligence d'Occo & de Birague qui meslent ces *Imperator III.* avec d'autres medailles de la mesme année qui ont *Imperator IIII.*

On ne peut donc douter qu'il n'y ait eu quelque victoire remportée dans le cours de l'an 166. qui ait fait prendre à ces deux Princes le titre d'Imperator IIII. Mais il n'est pas aisé de deviner ce que c'estoit que cette victoire.] Pearf. diff. D. p. 63. ' Dodouel la raporte encore à la guerre des Parthes, [quoique nous ne voyions pas moyen d'étendre cette guerre au delà de l'an 365.] Pagi, 166, § 5. ' Le P. Pagi veut que ce soit la guerre de Mauritanie dont parle Capitolin. M. Aur. v. p. p. 31. b. ' Mais Capitolin met cette guerre aprés la mort de L. Verus, [c'est à dire en l'an 170. & je ne pense pas que nous ayons de preuve qu'il se trompe.] p. 28. a. ' Il est certain que la guerre des Marcomans estoit commencée avant que celle des Parthes fust finie, L. Ver. v. p. 69. a. ' & qu'il s'y fit divers exploits par les Generaux. [C'est ce qui nous a portez à attribuer à cette guerre la victoire dont nous parlons, jusqu'à ce que nous en ayons plus de lumiere.]

Pour la page 595. § 11.

NOTE XI.

Sur les Consuls de l'an 168.

Onu. in fast. p. 231. c. ' Onuphre met pour Consuls en l'an 168. L. Vettius Paulus, & T. Junius Montanus, fondé, dit-il, sur une inscription, & sur l'anonyme de Cuspinien. [Mais on ne voit point par l'inscription qu'il raporte, pour qu'elle année sont ces Consuls, ni s'ils sont subrogez ou ordinaires. Pour l'anonyme, Cuspinien ne dit point qu'il soit different de Cassiodore en cette année; d'où Onuphre mesme a accoutumé de tirer ce qui luy est conforme, & en effet dans l'edition que le P. Noris vient de nous en donner on lit (*p.* 18.) *Aproniano & Paulo.* Nous nous sommes donc cru obligez d'abandonner Onuphre en cette rencontre, pour suivre le consentement unanime de S. Prosper, de Cassiodore, d'Idace, de la chronique d'Alexandrie, des fastes de Theon, & mesme de l'anonyme de Cuspinien, qui tous mettent Paul & Apronien pour les Consuls de cette année.] ' Les fastes de Theon les marquent tous deux Consuls pour la seconde fois. Cyp. diss. app. p. 98.

Pour la page 596. § 11.

NOTE XII.

En quel temps L. Verus est mort & est né.

' Les inscriptions de L. Verus ne marquent jamais plus que la neuviéme année de son Tribunat,] Pagi, 169. § 5. ' & l'on trouve le mesme nombre dans celle qu'on dit luy servir d'epitaphe. Onu. in fast. p. 231-232. Eusebe & la chronique d'Alexandrie ne luy donnent aussi que neuf ans, & Eusebe met sa mort sur l'an 169. ' On voit en effet par une medaille, qu'il estoit mort & apotheosé avant la fin de la 23. année du Tribunat de M. Aurele, Noris, ep. p. 304. m. [c'est à dire avant le 25. fevrier 170.] le rescrit à Augurin Proconsul d'Afrique datée du 27. janvier 170. ne porte que le seul nom de M. Aurele. C'est donc une faute à Capitolin, à Eutrope, & à l'epitome de Victor, ou à leurs copist- Cyp. diss. app. p. 61. 62.

tes, de luy avoir donné onze ans de regne au lieu de neuf, XI. pour IX.

[Sa neuviéme année commençoit au 7. mars 169. & finissoit le mesme jour en 170. Ainsi sa mort se doit mettre dans cet espace.]

L.Ver.n.S.p. 3... Gal. pr g.t ..p. 455.a.

' Elle arriva au milieu de l'hiver selon Galien. [Il ne la faut donc pas mettre au commencement de 169. aprés le 7. de mars,]

Pearf.post.p. 691.

' mais vers la fin de la mesme année ou au commencement de 170. [Que s'il n'y a point de faute]

Bir.p.221.

' dans quelques medailles de M. Aurele où on lit *Tr. P. XXIII. Imp. VI.* [il faut avancer la mort de L. Verus le plus qu'on peut, afin de pouvoir mettre cette nouvelle victoire entre sa mort & le 25. fevrier 170. auquel M. Aurele entroit dans son 24. Tribunat, puisque les medailles de L. Verus,]

Onu.in f.f. p 231.a.

' & son epitaphe mesme le marquent seulement Imperator V. [Mais il est aisé que dans les medailles de M. Aurele on ait mis *Tr. P. XXIII.* pour *XXIIII.* ou *Imp. VI.* pour *V.*

[Il y a encore de la difficulté pour les années de la vie de L. Verus.]

L.Ver.v.p. ...

' Car s'il a vécu 42. ans comme dit Capitolin, [il faut qu'il soit né en 127.]

p.55.c.

' le 15. de decembre qui est le jour de sa naissance. [Ainsi il estoit dans sa onziéme année lorsqu'il fut adopté par Antonin le 25. fevrier 138.]

p 56.a.

' Cependant le mesme Capitolin dit qu'il n'avoit guere alors que sept ans *post septimum annum &c.*

Pagi p 211| Cyp. dis.ap. p.61.

' Selon quoy il ne doit estre né qu'en l'an 130. Le P. Pagi & Dodouel suivent ce dernier sentiment :

T.Ant.v.p. 30 |L.Ver.p. 96.a.

' & en effet nous trouvons que Lucius fut Questeur en l'an 153. (*v. Antonin* § 11.) avant l'age porté par les loix,

Roma illust. p.6,

' qu'on croit estre celuy de 25. ans commencez. [Or s'il estoit né en 127. il auroit esté dans sa 26. année en 153.]

NOTE XIII.

Pour la page 398.§ 12.

Broüilleries dans les inscriptions sur les Consuls de l'an 170.

[Quoique nous nous servions des inscriptions & des medailles comme de pieces qui ont beaucoup d'autorité, nous sommes neanmoins obligez d'avertir ici que cette autorité a ses bornes aussibien que toutes les autres qu'on peut employer dans l'histoire. Car outre les fautes que les graveurs mesmes ont pu faire dans les inscriptions originales, comme les plus habiles en cette matiere le reconnoissent quelquefois, outre la difficulté de savoir si des medailles sont anciennes & legitimes, ou si ce sont de fausses pieces faites dans les derniers temps, ou si on n'en a point changé les inscriptions, comme les habiles pretendent que cela est arrivé quelquefois; outre ce qui regarde, dis-je, les pieces en elles-mesmes, la negligence & l'ignorance de ceux qui les copient fait souvent que ce qui devroit estre la lumiere & la certitude de l'histoire y cause de grandes obscuritez. Entre beaucoup d'exemples que l'on pourroit donner,]

Fal..p.6 12| Noris, ep. cons.p.86-88.

' on voit que Falconieri a pretendu renverser tous les fastes des premieres années d'Antonin, parce que dans une inscription qu'il avoit devant ses yeux, il n'a pas distingué deux figures assez semblables, mais dont l'une fait trois, & l'autre six.

[Ce qui nous oblige de faire ici cette remarque, c'est l'embaras où nous nous trouvons pour les Consuls de l'an 170. Ces Consuls sont nommez Cethegus & Clarus dans tous les fastes anciens.] Onuphre dans les siens (*p. 39.*) les appelle M. Aurelius Severus Cethegus & L. Junius Clarus, sans en donner d'autre autorité dans ses commentaires (*p. 232.a.*)

Gruter, p 183.1.2.

' qu'une inscription datée *L. Junio Claro &*

Noris, ep. cons. p. 107. *Aurelio Severo Cos.* [ce qui assurément ne prouve rien,] 'estant aisé que ce soient des Consuls subrogez, [s'il n'y a point d'année où Severus & Clarus ayent esté Consuls ordinaires, & n'y ayant rien qui montre que Severus eut aussi le nom de Cethegus.] Aussi le P. Noris rejette les Consuls d'Onuphre, dont la faute, dit-il, est corrigée par une inscription de Forli (*Foroliviensis*) inserée dans l'histoire de cette ville par le Chevalier Sigismond Marquese: 'p.108. & cette inscription porte *J. O. M. M. Varenus Polybius p. o. se &. suos. V. S. L. M. M. Cornelio. Cethego. C. Erucio. Claro Cos.* [Cela paroist demontré: & cependant Spon nous renverse tout dans ses Melanges (*p.* 80.) où il raporte aussi l'inscription de Forli *ex schedis Equitis Marchetii:* mais il la raporte en ces termes: *J. O. M. Obseque. M. Varenus Polybius pro se & suis V. L. S. M. Aurelio Cethego L. Junio Claro Cos.* [Ainsi on peut dire que voilà Onuphre justifié.

Il est assez difficile de prendre parti entre deux personnes qui pretendent l'un & l'autre raporter les choses telles qu'ils les trouvent sans y rien changer. Neanmoins Spon ne cite que les memoires de Marquese, qui pouvoit l'avoir copiée d'abord assez negligemment, & en la confondant avec celle d'Onuphre, en attendant qu'il l'examinast quand il composeroit son ouvrage; au lieu que] 'Noris, p.107. 108. le P. Noris cite l'histoire toute composée du mesme auteur: Il cite encore une lettre entiere de Sertorius Orsatus sur cette inscription: & pour le *suos* [qui paroist d'adord une faute d'impression,] Ursatus allegue, dit-il, bien des choses pour le justifier. Il s'agissoit de refuter Onuphre par cette inscription, [& ainsi il est certain que le P. Noris n'y a pu lire ce qu'il soutenoit estre faux dans Onuphre. Il a d'ailleurs une reputation d'exactitude si bien établie, qu'il faut une evidence entiere pour l'accuser d'en avoir manqué dans des occasions mesmes où cela ne seroit pas aussi impossible que dans celle-ci. Ainsi nous avons cru le devoir suivre, sans nous arrester ni à Onuphre ni à Spon.

NOTE XIV.

Pour la page 405. § 15.

Que M. Aurele estoit en personne à la bataille contre les Quades.

'Il est certain que selon Dion, M. Aurele estoit en personne à la bataille gagnée miraculeusement sur les Quades. (Dio, l. 71. p. 805. d|806. e.) 'Capitolin, qui attribue le miracle à ses prieres, [confirme la mesme chose. (M. Aur. v. p. 32. d.) Ainsi je ne sçay pourquoy Eusebe dans sa chronique dit que Pertinax commandoit alors l'armée Romaine.

Nous disons que cette bataille se donna sur la riviere de Gran à cause que] 'M. Aurele aprés avoir marqué diverses faveurs dont il se croyoit redevable à ses dieux, ajoute aussitost, (M. Ant. l. c. 14. p. 23.) Τὰ ἐν Κουάδοις πρὸς τῷ Γρανούᾳ. [Car il semble que ce soit une apostille ajoutée aprés coup pour marquer en un mot qu'il luy estoit arrivé en cet endroit quelque bonheur extraordinaire: ce qui convient tres-bien à la bataille dont nous parlons, soit que le livre fust déja écrit avant cette bataille, soit qu'il ne se fust souvenu de cette bataille qu'aprés avoir écrit cet endroit.

NOTE XV.

Pour la page 409. § 16.

Sur la lettre pretendue de M. Aurele pour les Chrétiens.

Nous avons aujourd'huy une lettre attribuée à M. Aurele sur la victoire qu'il remporta par le moyen des Chrétiens. Elle est en grec aprés les apologies de S. Justin, & en latin dans

Onuphre (*in fast.p.*234.) & dans Baronius (176. § 22.) traduite selon eux sur le texte grec, qui estoit déja une traduction de l'original latin. Ils la reçoivent tous deux comme authentique ; quoiqu'il soit assez difficile de suivre en cela leur jugement. Sans parler du style barbare, & presque inintelligible de cette lettre, sur tout dans le grec ; elle porte que le miracle arriva lorsque les Allemans estoient encore à trois ou quatre lieues des Romains : que l'armée n'estoit composée que de quatre legions qu'elle nomme, sans parler de la 12. surnommée foudroyante & Melitine : que les Chrétiens qui estoient dans l'armée haïssoient l'usage des armes : & elle ordonne que les Chrétiens mis en justice soient renvoyez absous, quand mesme ils persisteroient dans leur religion, & que leurs accusateurs soient

Ꮮ Cchr.n.p. 22.|Pagi,174. § 2. brulez tout vifs. ' Scaliger y trouve encore d'autres marques de fausseté, qui seroient trop longues à raporter, & sur lesquelles il ne fait point de difficulté de conclure que cette piece est absolument fausse, & n'a esté composée qu'aprés mesme le temps de

M.Aur.n.5. p.596. Justinien. ' Il a esté suivi par d'autres : [& nous ne voyons pas qu'il soit aisé de répondre aux raisons qu'il allegue, ni à celles que l'on y pourroit ajouter.]

NOTE XVI.

Pour la page 410.§ 17.

Sur les traitez de M. Aurele avec les Allemans.

[L'histoire des traitez de M. Aurele avec les Allemans est assez embarassée ; & je ne sçay si l'endroit que nous en avons, tiré d'un Theodose, n'est point un simple extrait, où l'on a omis plusieurs choses que Dion mettoit entre deux, & mesme la grande bataille contre les Quades.] ' Car

Dion l. 71.p. 805. c. il semble qu'avant cette bataille les Marcomans & les Jazyges fussent déja soumis. [Il faudroit donc peut-estre dire] ' que les Quades firent les premiers leur traité, qu'ils le rompirent en assistant les Jazyges, & les Marcomans ; ' que ceux-ci s'estant soumis, & la guerre recommençant contre les Quades, ce fut alors qu'arriva la victoire miraculeuse en 174. [Mais d'autre part comment cela s'accordera-t-il avec ce qui est dit] ' que les Jazyges n'obtinrent la paix qu'à cause de la revolte de Cassius ? [Faudra-t-il admettre deux paix & deux guerres avec eux ?

p.808.b.c. p.805.b.c. p.809.b.

' A la fin de tous ces traitez, il est dit que M. Aurele avoit vingt mille hommes dans les pays des Marcomans & des Quades, qui les empeschoient de labourer, faisoient des prisonniers &c. [Est-ce que cela se faisoit depuis les traitez ? Il n'y a aucune apparence. Nous avons donc mis toutes ces choses dans l'ordre que nous avons jugé le plus clair, sans examiner beaucoup, si c'estoit celuy du temps. Et cela n'est pas de grande importance.]

p.810.a.b.

NOTE XVII.

Pour la page 411.§ 17.

Sur le titre d'Imperator VIII. donné à M. Aurele en 175.

Les victoires remportées par M. Aurele sur les Allemans doivent avoir esté considerables, puisque] ' selon diverses medailles il prit le titre d'Imp. VIII. dans la 29. année de son Tribunat, [c'est à dire en 175.] ' Le P. Noris croit neanmoins qu'il le prit alors à cause de la mort de Cassius, qui estoit une grande victoire pour luy. [Mais comme on le verra dans la note 19. il y a encore plus d'apparence qu'il faut lire VII. dans ces medailles au lieu de VIII. & qu'il ne fut appellé Imp. VIII. que le 27. novembre 176.] ' Le P. Noris pour prouver § 10.

Onu.in fast. p.235.a|Bir.p. 225.a. Pagi, 117. § 10.

ce semble que ce fut dés 175. allegue quelques medailles qu'il dit avoir veues, & qu'il garentit legitimes. [Mais au lieu qu'il devroit y avoir *Trib. P. XXIX.* pour prouver ce qu'il pretend,] l'imprimeur a toujours mis XXII.

Pour la page 415. § 18.

NOTE XVIII.

Que Metien estoit fils de Cassius.

M. Aur. v. p. 33. a. a Av. Cass. p. 42. d.

' Capitolin dit que Metien estoit fils d'Avidius Cassius, [a] & Vulcatius dit qu'il s'estoit joint à Cassius dans l'esperance qu'il l'associeroit à l'Empire. [Cela ne paroist pas s'accorder, puisqu'il ne faut point d'esperance particuliere à un fils pour suivre la fortune & le parti de son pere: & aussi Vulcatius ne dit point que Metien fust son fils. Mais d'autre part de quel droit Metien esperoit-il d'estre associé par Cassius, s'il n'estoit pas son fils?] M. Aur. v. p. 33. d. ' Car Cassius avoit un gendre, & plusieurs enfans, [dont deux au moins devoient estre agez,] Dio. l. 71. p. 813. a. ' l'un ayant esté tué avec luy, b M. Aur. v. p. 33. d. [b] & l'autre nommé Heliodore relegué dans une isle. c a Av. Cass. v. p. 42. d. [c] Il est dit que Metien avoit le soin d'Alexandrie. [Ce n'estoit pas comme Prefet d'Egypte:] Dio, val. p. 7. 8. ' Flavius Calvisius l'estoit alors. [C'estoit donc en une qualité inferieure au Prefet, qui n'estoit qu'un simple Chevalier: & un homme de cette qualité aspiroit-il à l'Empire? Il y a donc apparence que Vulcatius s'est mal exprimé, & que Metien estoit veritablement le fils aisné de Cassius, qui l'avoit envoyé à Alexandrie, avec un pouvoir superieur à celuy mesme du Prefet, ce qui est aisé à croire du fils d'un Empereur. Cela s'accorde fort bien avec ce que dit Dion,] l. 71. p. 813. a. ' que le fils de Cassius qui fut tué, n'estoit pas avec son pere: [& sans cela il faudra dire que Vulcatius & Capitolin ont oublié de marquer la mort de ce fils.

Spart. n. S. p. 97. 1. 2. ' On pretend que son vray nom est Mæcianus, & non Metianus, comme portent nos editions.

Pour la page 421. § 22.

NOTE XIX.

Sur quelques fausses lettres de M. Aurele & de Faustine.

Av. Cass. v. p. 43. d. ' Vulcatius nous donne des lettres de M. Aurele & de Faustine sa femme sur la revolte de Cassius, ausquelles je ne comprens rien. Car on y trouve que M. Aurele estoit à Albane lorsqu'il apprit cette revolte, ou aussitost aprés; P. 44. a. b. ' & que lorsque Cassius vivoit encore, il estoit à Formies & à Capoue. [Cependant tous les historiens nous le representent dans ce temps-là en Allemagne ou en Illyrie. Sur la nouvelle de la revolte il fit venir Commode de Rome en Illyrie, où il luy donna la robe virile le 7. de juillet. Il a donc receu la nouvelle de la revolte en Illyrie, & ne songeoit pas seulement à estre à Rome ou aux environs, ni à y aller.] P. 42. e. ' On craignoit Cassius à Rome parce que M. Aurele n'y estoit pas. M. Aur. v. p. 32. e. ' M. Aurele quitta, dit Capitolin, la guerre des Marcomans & des Sarmates pour aller contre Cassius: [Ce n'estoit nullement son chemin de passer par l'Italie.] Av. Cass. v. p. 41. a. ' Aprés la lettre qu'il écrivit au Senat en faveur des partisans de Cassius, le Senat demanda son retour; *præsentiam tuam rogamus:* P. 44. b. ' Et selon une de ces lettres il estoit alors à Formies [auprés de Rome, où on ne peut pas s'imaginer qu'il ait esté sans aller à Rome] Noris, ep. cons. p. 119. ' quoique le P. Noris le veuille bien croire, [n'ayant pas sans doute examiné les lettres sur lesquelles seules on le peut fonder.] Dio, l. 71. p. 814. a. ' Quand il revint d'Orient [en 176.] il avoit esté absent durant plusieurs années: [Il n'estoit donc pas dans la Campanie en 175.]

Av. C. ss. v. 44. a. ' Faustine suppose Cassius vaincu, & encore vivant: *Vide quid agas de Cas-*

sio &c. [Les historiens ne marquent point de distance entre l'un & l'autre : mais ce qui est moins aisé à comprendre,] L.c. ' c'est que M. Aurele dans sa réponse luy parle de la mort de Cassius comme d'une chose qu'elle savoit déja. [Il n'y a pas non plus d'apparence que Cassius estant défait, sa femme, ses enfans, & son gendre parlassent contre M. Aurele,] Ib. ' comme le dit Faustine, [ni mesme qu'ils l'aient jamais fait, s'ils estoient à Rome, comme cela est assez probable. En un mot il nous paroist bien plus aisé d'abandonner absolument ces lettres, que de demesler tant d'enigmes qu'elles contiennent.]

NOTE XX.

Pour la page 426. § 24.

Que Commode a esté fait Imperator en 176. & Auguste en 177.

Comm. v. p. 46. c|sc. c. d| M. Aur. v. p. 29. b. ' Lampride dit par deux fois que Commode fut appellé Empereur ou Imperator avec son pere le 27. novembre 176. *Appellatus est Imperator*, dans l'ordinaire se prend plutost pour le titre d'Imperator qui se donnoit à cause des victoires, que pour la dignité souveraine & imperiale, que les anciens historiens marquent plutost par le nom d'Auguste : & d'ailleurs *cum patre appellatus est Imperator* nous donne sujet de croire que M. Aurele receut aussi le titre d'Imperator en mesme temps ; ce qu'on ne peut pas entendre de la puissance souveraine.

Mais si c'est là le sens de Lampride & la verité de l'histoire, il faut dire qu'il y a erreur dans les inscriptions qui marquent M. Aurele *Imperator VIII.* en 175. au lieu de VII. Car pour ce qu'on pourroit croire aussi que dans celles de l'an 177. il faut lire *Imperator VIIII.* au lieu qu'Occo y lit toujours VIII. cela ne feroit qu'augmenter une autre difficulté dont nous allons parler, ou plutost la rendre tout à fait indissoluble. C'est peut-estre ce qui a fait qu'Onuphre a pris le mot d'Imperator dans les deux endroits de Lampride pour Empereur & Auguste. On y peut trouver de la difficulté puisque ' diverses inscriptions qualifient Commode Consul (ce qu'il ne fut qu'en 177.) sans marquer qu'il fust Auguste, ou en luy donnant mesme la qualité de fils d'Auguste, & celle de Prince de la jeunesse, [qui ne convient nullement avec celle d'Auguste. Et je ne voy pas que cette difficulté se puisse mesme resoudre par l'opinion du P. Pagi, qui veut que les Consuls designez fussent appellez Consuls absolument.] ' Car il semble selon Lampride que Commode ne fut guere designé Consul avant le 27. de novembre. ' Selon Capitolin & Eutrope, il n'estoit que Cesar lorsqu'il triompha [le 23. de decembre. Bir. p. 242| Goltz. p. 80. c. f. — Com. v. p. 46. c. — M. Aur. v. p. 29. d.

Ce qui paroist plus certain, c'est que si Commode ne fut pas fait Auguste en 176. ce fut au moins en 177. puisque diverses inscriptions luy donnent ce titre ou celuy de Pere de la patrie, non seulement dans son premier Consulat, c'est à dire avant l'an 179. ' mais aussi dans la seconde année de son Tribunat, [c'est à dire avant la fin de 177. ou mesme avant le mois d'aoust.] Il y en a mesme qui marquent son Tribunat sans nombre d'année, comme si c'en estoit la premiere ; mais ce nombre est souvent omis : & ces mesmes inscriptions le font Consul, ce qu'il n'a esté qu'en la seconde année de son Tribunat. Pour celle où Birague lit (*p.* 242.) *Commodo Cæs. Aug. Fil.... Trib. P. III. Imp. II. P.P.* je ne voy pas moyen de la soutenir si l'on ne veut dire qu'on avoit donné le titre de Pere de la patrie à un simple Cesar agé de seize ans, ce que je ne croy pas que personne ose avancer. Si cela se pouvoit soutenir, il seroit Goltz. p. 80. f.

aisé de croire qu'au lieu de Tr. P. III. il faut lire II. Mais il faudroit encore avouer qu'il y a faute dans *Imp. II.* y ayant toute apparence que Commode n'a esté Imp. II. que lorsqu'il fut fait Auguste, selon ce que nous allons voir. Ce n'est pas qu'il y eust aucun lieu de s'étonner que Commode déja Auguste eust esté appellé *M. Aurelii Aug. filius*. Mais cette expression *Commodo Cæsari Augusti filio* distingue si fortement le pere du fils par la qualité d'Auguste, que je ne voy aucun moyen de croire qu'elle fust commune à l'un & à l'autre.

Il y a encore une autre difficulté sur ce titre d'Imperator.] [a] C'est que Commode l'ayant eu pour la premiere fois le 27. novembre 176. lorsque M. Aurele le prenoit au moins pour la VIII. il l'avoit déja pour la IV. avant la mort de son pere, qui cependant ne l'a jamais eue que dix fois. Ainsi il faut qu'il l'ait prise une fois sans son pere. [b] C'est en partie ce qui fait croire au P. Pagi & à d'autres personnes habiles de ce temps, que les princes au moins depuis Nerva, en recevant la qualité d'Auguste, recevoient aussi non seulement le titre d'Empereur qui se mettoit à la teste de leur nom *Imp. M. Aurelius* &c. mais encore celuy d'Imperator qui se mettoit à la fin, quand mesme il ne se seroit rencontré en ce temps-là aucune nouvelle victoire, quoiqu'ordinairement on ne le marquast pas sur leurs medailles, jusqu'à ce que quelque victoire leur eust donné occasion de se dire *Imp. II.* [c] Selon cette pratique Commode qui estoit déja Imperator en 176. n'estant que Cesar, aura esté appellé Imp. II. lorsqu'il fut fait Auguste en 177. quoique M. Aurele demeurast toujours Imp. VIII. Et en effet [d] il est marqué Imp. II. dans des medailles de la seconde année de son Tribunat. [Nous voudrions que cette observation fust fondée sur quelque témoignage positif de l'antiquité. Mais il nous suffit pour la recevoir jusqu'à un plus ample éclaircissement, qu'elle leve une difficulté à laquelle nous ne voyons point d'autre solution, & que nous n'y trouvions rien de contraire. Car si quelqu'un demandoit pourquoy Commode qui estoit *Imperator IV.* avant la mort de son pere, n'a pas pris suivant cette regle le titre d'*Imp. V.* dés qu'il est devenu seul Empereur; il estoit aisé de répondre que la mort de son pere augmentoit tout à fait sa puissance, mais non sa dignité ni ses titres, hors celuy de grand Pontife.

[a] Pagi, 117. § 10.
[b] Pagi, 117. § 8.
[c] § 10.
[d] Bir. p. 242.

NOTE XXI.

Pour la page 427. § 24.

Sur un endroit corrompu de Capitolin.

[a] Capitolin aprés avoir dit que M. Aurele donna à Commode son fils le triomphe & le Consulat, ajoute, *quo quidem tempore sine Imperatoris filio ad triumphalem currum in circo pedes cucurrit.* [b] Ce *sine Imperatoris filio* ne fait point de sens. C'est pourquoy on le change en differentes manieres. Le P. Noris rejette la correction de Casaubon, qui mettant *Senatus* au lieu de *sine*, & *accurrit* au lieu de *cucurrit*, pretend tirer de cet endroit que le Senat vint à pied au devant de Commode lorsqu'il triomphoit avec M. Aurele & L. Verus. [Il est visible en effet que le triomphe de L. Verus en 168. n'a point de raport au temps que marque Capitolin, qui est le triomphe de Commode en 176. ou son Consulat en 177. Il n'y a pas à douter que le Senat ne soit venu au devant de Commode dans son triomphe. Mais il ne triomphoit qu'avec M. Aurele à qui tous les honneurs se raportoient principalement. Ainsi si l'on veut suivre la correction de Casaubon, il vaut mieux raporter cet endroit au

[a] M. Aur. v. p. 29. b.
[b] n. C. p. 70. 1. 6 | Noris, de Diocl. c. 5. p. 28.

Consulat de Commode. Mais estoit-il extraordinaire que le Senat accompagnast le char des Consuls ?

Spart. a. S. p. 88. d. ' D'autres veulent qu'au lieu de *sire Imperatoris*, on lise *senex Imperator* ; & pretendent que dans le Consulat de Commode, M. Aurele mesme marcha à pied devant le char de son fils. [Cela paroist trop indigne de la dignité, de la gravité & mesme du devoir de M. Aurele :] Julien l'apostat l'a fait : [mais c'estoit un prince leger, qui gardoit peu de mesures.] Et en effet on se moqua de cette action.

NOTES SUR LA PERSECUTION DE M. AURELE.

NOTE I.

Pour la page 465. § 3.

Sur les actes de Ste Glycerie.

Boll. 13. maii, p. 188. d. e. ' Quelques-uns attribuent à Metaphraste les actes de Ste Glycerie : mais le style qui en est assez concis donne sujet de croire qu'ils n'en sont pas. [De quelque auteur qu'ils soient, nous n'osons pas nous y arrester, à cause de diverses fautes qui s'y rencontrent.]

p. 189. b. ' Le texte latin appelle gouverneur de la Grece un Sabin qui commandoit à Heraclée & à Trajanople dans la Thrace, [au lieu que le gouvernement de la Grece ne comprenoit alors que le Peloponnese & l'Acaïe.

g. 11. b. ' Le texte grec fait ce Sabin gouverneur de l'Europe. [Mais je ne sçay point que l'Europe ait fait un gouvernement à part avant Constantin.]

Plin. l. 10. ep. 44. p. 525. ' On peut tirer de Pline le jeune, que les pays d'autour de Byzance obeïssoient au gouverneur de la Mœsie.

Boll. 13. maii, g. 12. c. a p. 190. f. ' Ces actes parlent encore de la ville de Maximianople, [a] qui n'a eu ce nom que de Maximien Hercule. [Ainsi il est certain qu'ils n'ont pas esté faits avant le quatriéme siecle.]

g. 12. e. f. ' Ils font Ste Glycerie fille d'un Macaire trois fois Consul à Rome :

p. 191. a. ' & on ne trouve aucun Macaire Consul dans tout le deuxiéme siecle, où il est assez rare que personne ait esté trois fois Consul, hors les Empereurs.

' Ils disent qu'Antonin envoya un ordre general dans toutes les provinces de l'Empire, que tout le monde sacrifiast à Jupiter, & que quiconque ne voudroit pas sacrifier, periroit par divers supplices. g. 12. b. c. [Cet ordre sent plus le style de Metaphraste que des Antonins ; & c'estoit un edit general de persecution contre les Chrétiens.] ' Or on sçait par Tertullien que les Antonins n'ont point fait d'edit general contre eux. Bar. 164. § 1. 4.

' Sabin adresse un edit πᾶσι τοῖς δήμοις χώραις λαμπηροῖς. Boll. 13. maii, g. 12. c. [Je ne croy point que ce soit là le style des Romains, non plus que le contenu de l'edit, que chacun se purifiast durant trois jours, & vint ensuite une lampe à la main offrir des sacrifices à Jupiter, en l'honneur de l'Empereur. [Il devoit dire *des Empereurs* si c'estoit sous M. Aurele, comme Baronius & Bollandus le croyent. Il me semble que ces lampes n'estoient point ordinaires parmi les Romains ; & neanmoins elles font ici une grande partie de la piece.]

Sans examiner le reste des actes en détail, on peut dire que generalement ils ont bien plus l'air de Metaphraste que d'une piece originale. Ce ne sont que miracles, & que tourmens effroyables,

Bar.175.§ 7. bles.] ' Il faut bien que Baronius qui met Ste Glycerie sous M. Aurele, ' & Bollandus qui veut qu'elle ait souffert vers l'an 177. [aient eu peu d'égard à ces actes.] ' Car puisqu'ils la mettent en la premiere année d'Antonin, dont ils parlent toujours comme d'un seul Empereur; [si on les veut suivre, il faut dire que ce fut sous T. Antonin en 138. ou 139. ou sous Antonin Caracalla en 212.]

Boll.13.maii, p.188.a. — g.11,b.c|15.d.

Pour la page 468.§ 6.

NOTE II.

Embaras sur l'histoire & les actes de S. Victor & Ste Couronne.

Boll.14.maii, p.265.b. ' Bollandus rejette les actes de S. Victor & de Ste Couronne qui sont dans Surius au 14. de may, comme n'estant pas mesme de Metaphraste à qui on les attribue, mais traduits du latin par quelque moine Grec d'Italie assez moderne. ' a.b. Pour les latins quoiqu'il en ait eu de plusieurs sortes, il ne donne neanmoins que ceux qui sont dans Mombritius, ' c. lesquels il croit fort assurez & fort anciens, parce que Bede en a fait un abregé assez long dans son martyrologe, ' d. & a esté imité par Raban, Adon, Notker, & d'autres. ' mart.t.2.p.19.c. Il nous avertit neanmoins luy-mesme en un autre endroit que dans un manuscrit de Bede l'histoire de ces Saints n'y est pas, mais seulement ces mots: *Ipso die in Syria natalis Victoris & Coronæ, sub Antonino Imperatore, Duce Alexandriæ Sebastiano.*

Les actes en eux-mesmes ont quelque chose de beau en des endroits: mais aprés tout, ce sont des tourmens tout à fait étranges, que l'autorité mesme de Bede auroit de la peine à persuader à bien des personnes, sans parler des divers miracles qui y sont joints. Mais outre cela ' 14. maii, p. 266.c. le commencement porte que du temps de Sebastien Duc d'Egypte, il y avoit à Alexandrie un soldat nommé Victor: & ensuite est toute l'histoire du martyre, [qu'on doit supposer par là estre arrivée à Alexandrie.] p.268.d. Cependant à la fin on lit que S. Victor a souffert sous le Duc Sebastien dans la Thebaïde prés de la ville de Lycople.

' Outre cela Bede, les martyrologes de S. Jerome, & tous les autres grecs & latins mettent ce Saint en Syrie: p.265. ' les actes Grecs marquent que ce fut à Damas, ce que Baronius a suivi, p.260.a. ' & selon les Menées aussi bien que selon le menologe de Basile il faut dire qu'il souffrit en Italie, p.265.e|Men. 21.11.nov. p.171. [quoique cela ne se puisse pas accorder] avec ce qu'ils disent que Ste Couronne la compagne de son martyre fut écartelée attachée à deux palmiers, n'y ayant point de palmiers en Italie.] ' Il n'y a que Florus qui les met en Egypte, non le 14. may, auquel les autres latins en font, mais le 23. d'avril: Boll.14.maii, p.266.a. ' & leurs actes datent leur martyre du 24. p.28.d. Les martyrologes de S. Jerome marquent le 23. avril (*p.*454.) une Ste Couronne à Alexandrie, le lendemain (*p.* 456.) Ste Coronate ou Couronne, quelquefois qualifiée vierge, aussi à Alexandrie, avec un Victor & beaucoup d'autres, & le 14. de may (*p.* 529.) *En Syrie, S. Victor soldat, & Ste Couronne qui ont souffert ensemble.* ' Bollandus paroist pencher à croire que S. Victor & Ste Couronne p.265.f|266 a.b. qu'on met en Egypte sont differens de S. Victor & Ste Couronne qu'on met en Syrie. [Il y a assez peu d'apparence à cela, & d'autant moins qu'on dit de ceux de Syrie tout ce que les actes disent de ceux d'Egypte; & cela ne suffit point encore pour accorder les actes avec eux-mesmes.]

Sebastien Duc d'Egypte peut faire aussi de la peine. Car je ne voy point que les Ducs des provinces soient si anciens. Ceux qui faisoient cette fonction, qui estoit de commander les

troupes, prenoient en ce temps-ci la qualité de Lieutenant. Celle de Duc estoit commune dans le quatriéme siecle, & Sebastien Duc d'Egypte y est celebre par les cruautez qu'il exerça contre les Catholiques sous Constance.

p.268 b. ' Le discours attribué à Ste Couronne n'est guere d'une femme de seize ans. [Et on pourroit encore marquer beaucoup d'autres endroits dans ces actes qui peuvent faire de la difficulté, & qui donnent sujet de croire qu'ils ne sont pas plus authentiques que ceux de S. Alexandre Pape, & plusieurs autres, dont nous n'osons pas recevoir l'autorité quoiqu'ils soient autorisez par Bede.

Pour la page 468. § 6.

NOTE III.

Des actes de S. Hermie.

Boll. 31. maii, p. 424. ' Les actes de S. Hermie que Bollandus nous a donnez, [ont assez bon air ; & il y a des réponses du Saint qui sont belles : il faut neanmoins avouer que les discours en sont un peu longs, & bien meslez de comparaisons, & de citations de l'Ecriture, pour les croire originaux. Cette quantité de supplices, dont le Saint revient toujours par miracle, sent bien aussi la fiction ou la credulité des Grecs modernes. Je ne sçay ce que veulent

p. 425. b. c. dire ' ces viandes empoisonnées que le juge luy fait donner. Pourquoy est-ce un magicien qui les luy donne ? Et jamais un homme s'est-il avoué publiquement magicien devant un ma-

p. 425. d. gistrat Romain ? ' Quand est-ce que les Martyrs ont donné à S. Paul le

d. titre de rheteur ou d'orateur ? ' Je ne sçay si jamais on a pretendu arracher à un homme tous les nerfs du corps.

e. ' Ces gens qui de peur ou d'étonnement deviennent aveugles, à qui le Saint rend la veue en leur imposant les mains, quoiqu'on luy eust arraché les nerfs, & qui aprés cela vont dire au juge tout ce qui leur estoit arrivé ; tout cela, dis-je, est admirablement au goust des nouveaux grecs. Il est mesme dit que le Saint vit ces personnes : ' & c. neanmoins le juge avoit ordonné qu'on luy fist perdre les yeux. ' L'eau p. 427. a. qui sort de sa derniere playe avec le sang est du mesme genre. Mais sur tout il ne faut pas oublier la priere qu'il fait en mourant, Que tous ceux qui celebreroient sa feste, receussent la recompense des Saints par [l'intercession de] Marie mere de Dieu (τῆς θεοτόκου) & des saints Martyrs.

[De quelque temps que soient ces actes, les premiers mots : ' *En ce* p. 424. d. *temps là les Chrétiens estoient persecutez par Antonin Empereur des Romains qui estoit gentil*, [ces mots, dis-je, suffisent pour montrer qu'ils ne sont pas originaux, & pour juger mesme qu'ils ne sont écrits qu'assez long-temps aprés les Empereurs payens. En effet je pense que le titre de Duc δοὺξ qui y est toujours donné au juge Sebastien, aussibien que dans ceux de S. Victor & Ste Couronne, ne se trouve point en cette maniere qu'aprés Constantin. Peut estre mesme aura-t-on confondu ce juge nommé Sebastien avec le celebre Duc Sebastien qui fit tant de maux aux Catholiques dans l'Egypte sous Constance.

Bollandus ne s'est pas mis en peine de chercher quel est cet Antonin sous qui S. Hermie a souffert selon ses actes ' & selon les Menées. Le nom p. 425. d'Antonin se donne fort communément à T. Antonin, à M. Aurele, & à Caracalla. Heliogabale l'avoit pris aussi. Mais on a accoutumé de raporter à M. Aurele les Martyrs marquez sous Antonin, parce que de tous les quatre c'est celuy qui a paru le plus opposé aux Chrétiens.] ' Et le p. 424. e. juge Sebastien dit qu'Antonin avoit envoyé des ordres par écrit pour obliger tous les Chrétiens à sacrifier, ou

les punir par toutes sortes de supplices. p.42.ʃ. D'autre part cependant S. Hermie interrogé pourquoy il n'avoit point voulu prendre la paye (ἀννώνας) qui luy appartenoit [comme veteran,] répond que c'estoit parce que c'estoit le fruit des violences injustes par lesquelles on dépouilloit d'autres pauvres. [Cela convient mieux à des regnes de tyrannie & d'injustice, comme ceux de Caracalla & d'Heliogabale, qu'à ceux de T. Antonin & de M. Aurele les meilleurs de tous les princes payens. D'ailleurs nous montrons dans le texte que M. Aurele n'a point fait d'edits contre les Chrétiens. Mais pour ces ordres d'Antonin contre les Chrétiens, ce n'est apparemment qu'une nouvelle preuve contre la verité des actes : & pour le reste, les princes les plus sages & qui aiment le plus le peuple ; ont bien de la peine à empescher que leurs officiers ne fassent bien des injustices dans l'exaction des imposts les plus necessaires & les plus justes. Ainsi nous ne croyons point que cet endroit nous doive faire abandonner la regle ordinaire, de raporter à la persecution de M. Aurele ceux qu'on dit avoir souffert sous Antonin.

Pour la page 471.§ 8.

NOTE IV.

Que l'apologie d'Athenagore n'est écrite qu'en 177.

Athng.p.1. L'Apologie d'Athenagore est adressée *aux Empereurs M. Aurele Antonin, & L. Aurele Commode, Armeniaques, Sarmatiques, & philosophes.* Labb.scrip. p.124. Le P. Labbe & d'autres croient que le dernier est L. Verus frere de M. Aurele par adoption, & qu'ainsi cette apologie n'a pas esté écrite aprés l'an Pagi,177.§ 9. 169. auquel L. Verus est mort. Mais 1° ceux mesme qui sont dans cette pensée avouent que ce prince ne se trouve jamais nommé Commode dans les medailles depuis qu'il eut quitté ce nom pour prendre celuy de Verus avec l'Empire, ni que depuis ce temps-là on ait jamais manqué à luy donner celuy de Verus. Que si S. Jerome l'a appellé Commode, [ce n'est point du tout une raison de croire qu'un auteur contemporain ait fait la mesme faute.] 2° Le titre de Sarmatique ne luy convient pas non plus, & on ne le luy donne jamais. Holst.in Just.p.294. 295. [On ne voit point que M. Aurele l'ait pris avant l'an 170. ni mesme avant sa grande victoire sur les Quades en 174. 3° Athenagore souhaite à ces deux princes que le fils succede à son pere: Athng.leg.p. 40.a. ἵνα παῖς παρὰ πατρὸς διαδέχησθε τὴν βασιλείαν. [Il parle donc à un pere & à un fils, dont l'un seulement possedoit l'Empire, quoique l'autre pust aussi avoir le titre d'Empereur, c'est à dire à M. Aurele & à Commode son fils, & non pas à deux freres qui regnoient ensemble. Il est encore plus clair en un autre endroit, où il dit, Tout est p.17.d. soumis à vos Majestez, au pere & au fils : ὡς ὑμῖν πατρὶ καὶ υἱῷ πάντα κεχείρωται dequoy le P. Pagi n'a pu s'échaper Pagi,177.§8. qu'en disant qu'Athenagore fait Lucius fils de M. Aurele, quoique ce fust son frere, afin de faire une allusion plus juste aux deux personnes de la Trinité le Pere & le Fils. 4° Si Alexandre dont il parle (*p.*29.30.) & qui estoit mort alors, est celuy d'Abonotique, il ne doit estre mort que sur la fin de M. Aurele, puisque Lucien n'en a écrit l'histoire que sous Commode. Baronius infere encore que Bar.179.§ 40. cette apologie n'a esté écrite qu'en [176. ou] 177. de ce qu'elle marque Athng.p.2. b. que l'Empire estoit alors dans une profonde paix : [ce qui ne s'est presque rencontré qu'en ces deux années.

Nous ne voyons rien qu'on puisse opposer à cela,] sinon qu'on ne Cyp.diss.11.§. 17.p.261. donne point à Commode le titre d'Armeniaque, & que Capitolin dit que M Aur.v.p. 27.c.

M. Aurele le quitta lorsqu'il prit celuy de Germanique. [Mais l'ayant eu une fois, il n'est point étrange qu'on ait continué à le luy donner, quoiqu'il ne le prist pas luy-mesme, & la mesme difficulté se rencontre dans l'o-
Cyp.diss.p. 261|Pagi,177. §9. pinion contraire : ' de sorte que Dodouel & le P. Pagi qui la suivent, sont reduits à dire que le titre de Sarmatique a esté mis en cet endroit par une beveue des copistes au lieu de celuy de Parthique. [Il n'est point étrange non plus que dans une inscription commune on ait donné au fils les titres qui appartenoient proprement au pere, à qui l'on s'adressoit veritablement, le fils n'y estant nommé que par forme. C'est par la mesme raison qu'on leur donne à tous deux le titre de philosophes, outre que Commode qui avoit alors divers philosophes autour de luy, meritoit bien autant ce titre que L. Verus à
p.262. qui S. Justin le donne. ' Dodouel pretend qu'Athenagore marque qu'il écrivoit dans la mesme Olympiade que Peregrin s'estoit brulé, c'est à dire dans la 236. qui finit en 169. περὶ τῶν ὀλυμπίων, dit Athenagore (*p.30.a.*) Mais ces termes ne peuvent-ils pas signifier aussi naturellement, que Peregrin s'estoit brulé auprés de la ville d'Olympe, comme nous l'apprenons de Lucien, & c'est le sens que Gesner a pris en traduisant cet endroit. Que si ce peut estre le sens, l'argument de Dodouel tombe par terre. Je croy mesme qu'on peut ajouter que περὶ τῶν ὀλυμπίων ne sauroit signifier autre chose : & que pour faire le sens de Dodouel il faudroit κατὰ τὴν ὀλυμπιάδα αὐτὴν.

' Il y en a qui ont cru que l'apologie qui porte le nom d'Athenagore estoit de S. Justin. [Mais je pense que tout le monde rejette aujourd'huy cette conjecture sans fondement : & personne n'étend la vie de S. Justin jusqu'à l'an 177. auquel cette apologie a esté écrite pour le plustost,] ' puisque Commode estoit alors Empereur, [c'est à dire Auguste ; ce qu'il ne fut qu'en 177. Et quand on voudroit se restreindre au titre d'Imperator,] ' il ne l'eut que le 27. novembre 176.

Hall.v.Just. p.292|Bar. 179.§39. — Athng.p.1. — Com.v.p. 46.c|50.c.d.

NOTE V.

Pour la page 472.§8.

Que S. Athenogene Corevesque peut estre celuy dont parle S. Basile.

[Les martyrologes marquent le 16. de juillet un S. Athenogene Corevesque decapité sous Diocletien à Sebaste avec quelques autres :] ' & nous en avons des actes attribuez à Metaphraste [qui n'ont aucune apparence de verité.] ' Baronius dit qu'il est constant que ce n'est pas l'Athenogene de S. Basile. [Et l'on n'en peut douter, supposé que celuy de Sebaste ait esté decapité & non brulé. Mais comme cela n'est fondé que sur des autoritez tres peu considerables, il est plus aisé de croire que ce n'est qu'un mesme Saint, que de dire qu'un Martyr canonisé par S. Basile soit demeuré absolument inconnu à toute l'Eglise. En ce cas il faut dire ou que les actes de S. Athenogene Corevesque se trompent encore en mettant son martyre sous Diocletien, ou que S. Athenogene est entierement different d'Athenagore.]

Sur.17.jul.p 209. — Bar.16.jul.b.

NOTES SUR COMMODE.

Pour la page 474. § 1.

NOTE I.

Sur ses prenoms de Lucius & de Marcus.

Je ne sçay pourquoy l'Empereur Commode est nommé tantost Lucius & tantost Marcus. Dans Goltzius il est toujours nommé Lucius jusqu'à la mort de M. Aurele, ensuite Marcus jusqu'en 191. & enfin Lucius en 191. & 192. On voit la mesme chose dans Occo, sinon qu'il le nomme encore quelquefois Marcus dans les medailles de 191. & 192. Les inscriptions raportées par Onuphre Onu. in fas. p. 236. c. e. varient un peu davantage.]ʹ Car il y en a de l'an 180. qui ont Marcus, & p. 238. e. f. une de 181. qui a Lucius, ʹ & toutes les suivantes Marcus, mesme en 192. Mais celle qu'on pretend luy avoir Bir. p. 243. servi d'epitaphe a Lucius. ʹ Dans Birague on le voit nommé Marcus dans une medaille de 178. & Lucius dans les autres de la mesme année & des p. 245. deux suivantes, ʹ & mesme dans une de la VI. année de son Tribunat, [quelques mois aprés la mort de son pere : mais il faut peut-estre lire V.] p. 244. ʹ puisque dans plusieurs mesme de la cinquiéme année on lit Marcus ; ce qui est ensuite uniforme jusqu'à sa 16. année commencée au mois d'aoust p. 256. 190. ʹ dans laquelle il est nommé Marcus & Lucius. Il met toujours Lucius p. 256. 257. dans celles de 192. ʹ horsmis dans deux qui ont encore Marcus, & Consul Dio, l. 72. p. 824. c. d. VII. ce qui n'a esté qu'en 192. ʹ Dion raportant tous les noms qu'il prenoit, & ceux qu'il donnoit aux mois, met Lucius en l'un & en l'autre endroit. [Eutrope lit de mesme : & si c'est à luy que l'apologie d'Athenagore est adressée, comme nous croyons qu'il le faut dire, il y est appellé Lucius. [Ainsi il faut dire apparemment que c'estoit son veritable prenom ; soit que Marcus soit une faute, soit qu'il ait voulu porter ce nom durant quelques années, & l'ait ensuite quitté pour reprendre l'autre. Je ne me souviens pas neanmoins d'avoir veu d'exemple de ces changemens dans les prénoms.

Il faut aussi remarquer qu'on ne luy donne guere le nom d'Antonin qu'avec celuy de Marcus : & on joint d'ordinaire ceux d'Ælius & d'Aurelius à Lucius.

NOTE II. Pour la page 480. § 3.

Sur Pompeien qui voulut tuer Commode.

ʹ Dion dit que celuy qui voulut tuer Dio, l. 72. p. 818. d. Commode à la suscitation de Lucille, fut Claudius Pompeianus. ʹ Lampride dit la mesme chose, ajoutant qu'il Comm. v. p. 47. 1. estoit parent de Commode. ʹ Herodien au contraire dit que c'estoit un Herod. l. 1. p. 473. a. Quintien ; ʹ en quoy Ammien le suit Amm. l. 29. p. 386. ... comme en beaucoup d'autres choses. ʹ Casaubon semble preferer Dion, Comm. n. C. p. 93. 2. a. [qui en effet est le plus autorisé par luy-mesme,] ʹ puisqu'il raporte ce Dio, l. 72. p. 818. d. qu'il avoit veu : [mais nous n'avons que l'abregé de son texte par Xiphilin, qui peut y avoir fait des fautes. Il y a en effet une contradiction en cet endroit selon Casaubon.] ʹ Car on y d. fait dire à Dion que ce Pompeien avoit épousé ou fiancé la fille de Lucille : [& cependant c'estoit selon Casaubon le fils de Claudius Pompeianus mari de Lucille. Aura-t-il donc épousé sa sœur ? Car l'histoire ne dit point que Lucille ait eu aucun enfant de L. Verus son premier mari :] ʹ & Casau. c. v. p. 66. d.

elle estoit mere du jeune Pompeien. Herod.l.1.p.472.d.e. [Ce qui brouille encore] c'est ' qu'Herodien dit d'un Quadrat une partie de ce que Dion dit de Pompeien: Dio,p.818.e| Comm.v.p.46.e. ' & il est certain qu'il y eust un Quadrat meslé dans la conspiration : Amm.n.p.380. ' C'est pourquoy M. Valois veut qu'on lise Quadrat dans Dion au lieu de Claude Pompeien.

[Mais il faut remarquer que Casaubon se trompe de faire Pompeien dont il est parlé en cet endroit, fils de Claude Pompeien mari de Lucille.] Comm.v.p.47.e. ' Il estoit fils d'un Claude qui fut tué sous Commode. [Or tout le monde convient que] Pertin.v.p.55.b. ' le mari de Lucille vivoit encore sous Pertinax, a Juli v.p.63.c. ' & sous Julien, [a] & nous apprenons de Spartien & d'Herodien, b Carac.v.p.86.d|Her.l.4.p.546.c. que Pompeien fils de Pompeien & de Lucille ne fut tué que sous Caracalla [vers l'an 215. N'y ayant donc point de contradiction dans Dion, nous ne voyons point de difficulté à le preferer à Herodien mesme.] Car Zon.p.209.d. ' Zonare dit aussibien que Xiphilin, que celuy qui voulut tuer Commode estoit un Claude Pompeien. [Ainsi il n'y a point de necessité de changer le texte de Dion comme veut M. Valois. Cette correction est assez peu probable par elle-mesme, & elle attribueroit à Quadrat ce qu'aucun historien ne luy attribue.]

NOTE III.

Pour la page 481.§ 4.

Pourquoy on met Eclecte & non Electe.

Le Chambellan qui eut part à la mort de Commode, est toujours nommé Ἐκλεκτὸς par les Grecs. Capitolin (*p.38.e.*) l'appelle Eclecte dans la vie de L. Verus, & Electe dans celles de Commode & de Pertinax. Ces deux mots signifient *eleu* l'un en grec, l'autre en latin. Mais comme ces affranchis (car les Chambellans n'estoient pas alors autre chose) estoient bien plus souvent Grecs que Latins, nous avons mieux aimé l'appeller Eclecte, qui est le nom grec. Je ne trouve ni Eclecte ni Electe dans les inscriptions de Gruter.

NOTE IV.

Pour la page 487.§ 7.

Temps des emplois de Severe, & de divers evenemens du regne de Commode.

[Herodien ne nous permet pas de mettre la guerre des deserteurs avant l'an 186. pour finir en 187.] ' puisqu'il dit qu'elle suivit la mort de Perennis. Her.l.1.p.475.d. [Nous ne pouvons pas aussi la mettre plustard, si nous voulons suivre Spartien,] ' qui dit que Severe aprés avoir gouverné la Lionnoise Sev.v.p.65.b.c|75.a. dans le temps de cette guerre, gouverna la Pannonie, & puis la Sicile : [ce qu'il faut mettre avant son Consulat;] aprés lequel cet auteur dit qu'il passa un an à Rome: & obtint ensuite le commandement des troupes de la Germanie [ou plustost de l'Illyrie. Il faut donc dire que Severe gouvernoit les Gaules en 186. la Pannonie en 187. la Sicile en 188. & qu'il fut Consul en 189.] ' dans l'année des 25. Consuls comme dit Dion. Dio.l.72.p.822.e. c Pagi,p.225| ' On voit en effet que Gete son second fils Get,v.p.91.a. qui doit estre né selon le P. Pagi le 27. may 189. naquit selon Spartien, *Severo & Vitellio Consulibus.* ' Les 25. Dio,p.822.e. Consuls appartiennent au regne de Cleandre, [dont par consequent on ne peut mettre la mort avant 189.] ' Il fut tué particulierement à l'occasion de la mort d'Arrius Antoninus, Comm.v.p.48.d. ' à laquelle on pretendoit que Pertinax avoit contribué par les avis qu'il Pert.v.p.54.e. avoit donnez estant en Angleterre. [Il y estoit donc encore en 189.] ' A p.55.a. son retour d'Angleterre il eut le soin des vivres [en 190.] fut Proconsul d'Afrique [en 191. Consul &] Prefet de Rome [en 192.] ' durant que Julien Juli.v.p.50.d. estoit Proconsul d'Afrique.

Voilà l'ordre qu'il faut donner aux dernieres années de Commode selon les auteurs de l'histoire Auguste, que nous suivons en ceci, non que nous les croyons fort exacts, mais parce que nous ne trouvons rien de meilleur. Spartien mesme se contredit en cela. Car il faut selon luy comme nous venons de dire, que Severe ait esté envoyé en Illyrie dés l'an 190. lorsque Caracalla son fils aisné n'avoit que deux ans & quelques mois,] ' puisqu'il est né le 4. avril 188. [a] Et cependant Spartien dit qu'il en avoit cinq, & en rapporte une chose qui ne convient point à un enfant de trois ans : ' ce qui a porté le P. Pagi dans son dernier ouvrage à dire que Severe n'a commandé les armées qu'en l'an 192. auquel Caracalla entroit dans sa cinquiéme année, & qu'ainsi il n'a esté Consul qu'en l'an 190. [Il ne dit rien de la naissance de Gete,] ' qu'il continue neanmoins dans la suite à mettre en 189.

Dio,l.78.p. 891.1.
a Sever.v.p. 65.d.
Pagi,189.§ 2.
p.203.§ 3.

Il y auroit bien d'autres changemens à faire dans la chronologie que nous suivons, s'il ne falloit mettre comme il fait la mort de Materne qu'en l'an 190. Son fondement est que] ' Materne fut tué un peu avant la feste de Cibele, qui se faisoit au commencement du printemps ; de sorte que Commode en rendit graces à sa pretendue deesse : ' & l'on trouve des medailles faites en l'honneur de Cibele dans le VI. Consulat de Commode, c'est à dire en 190. ou depuis, & dans la seiziéme année de son Tribunat, commencée aussi en 190. au mois d'aoust. [Mais peut-on pas avoir eu des raisons de faire ces medailles en 190. ou 191. sans songer à Materne ? On en faisoit peut estre tous les ans,] ' comme on faisoit tous les ans la feste de Cibele : [& je pense que c'est ce que] ' le calendrier Romain appelle *ludi Megalesiaci*, qui duroient depuis le 4. d'avril jusqu'au 10. [Ainsi la raison du P. Pagi ne peut passer que pour une conjecture bonne à suivre quand on n'y trouve rien de contraire, mais non pas quand il faut renverser des choses qui paroissent estre assez bien établies, & combattre ce que dit Herodien,] ' que la conspiration de Materne contre Commode suivit de bien prés celle de Perennis.

Herod.l.1.p. 476.c|,77.a.
Pagi,190.§ 3.
Herod.p. 476.c.
Petav. uran. p.114.
Her.l.1.p. 475.c.d.

NOTE V.

Pour la page 497.§ 12.

Du titre de Cesar accordé à Albin par Commode.

Nous ne pretendons point revoquer en doute l'autorité de toutes les lettres que produisent les auteurs de l'histoire Auguste. Mais il est vray qu'il s'y rencontre quelquefois des difficultez dont nous ne voyons pas moyen de sortir. Nous avons esté contraints d'abandonner celles de M. Aurele & de Faustine sur Cassius. Nous avons trouvé des contradictions dans celles du mesme Prince & de L. Verus sur le mesme Cassius.] ' Casaubon doute de la lettre de Severe au Senat contre Albin ; ' & pour ne pas trouver une fausseté inexcusable dans celle de Commode à Albin, il est obligé de changer *proavus* en *propatruus*. ' Saumaise rejette cette correction, & veut que L. Cæsar puisse estre appellé bisayeul de Commode, parce qu'il tenoit lieu de pere à Antonin, ayant esté adopté par Adrien avant luy, [comme si cette adoption pouvoit le faire regarder au plus que comme frere aisné d'Antonin. J'aime mieux avouer mon ignorance, que de recourir à ces sortes de solutions.

Albin.n.C.p. 129.1.b.
p.127.1.2.
n.S.p.158.1.a.

Mais ce n'est pas là l'unique difficulté de cettre lettre. 1. ' Le mot de *puer* quoiqu'on dise ne convient point à ce L. Cæsar. 2. ' Commode y permet à Albin de prendre le titre de Cesar,

n.C.p.127.2. d.
v.p.72.c.

si necessitas fuerit: [& il ne dit point quelle devoit estre cette necessité. Cependant il n'y avoit rien pour luy de plus important à marquer. Il ne veut pas parler de sa mort, puisqu'en ce cas les lettres qu'il luy envoyoit pour prendre de l'argent n'eussent plus eu d'autorité. Il n'eust eu que faire non plus de luy marquer si precisément quelle sorte d'habit il falloit qu'il prist comme Cesar. Je pense que le meilleur sens est, *en cas que Commode mesme estant pressé par les revoltes qu'on craignoit, Albin creust devoir prendre le titre de Cesar pour le mieux défendre:* Mais si c'est ce sens, je voudrois qu'il fust mieux exprimé. Et de plus il ne
p.80.b. s'accordera pas avec Capitolin,] ' qui ajoute qu'Albin ne voulut point faire ce que Commode luy mandoit. [Il a donc creu qu'Albin pouvoit prendre le titre de Cesar sans qu'il y eust de revolte, puisqu'il n'y en eust point en effet.

p.79.c. 3. ' Commode dit qu'il luy écrivoit en mesme temps *de honore & successore tuo.*
p.80.a. ' C'estoit lorsque Severe estoit déja general de l'Illyrie, [c'est à dire en 191. ou 192. Il est donc difficile de douter qu'Albin ne fust pas aussi dés lors gouverneur d'Angleterre, estant certain qu'il l'estoit au commence-
p.84.c. ment de 193.] ' & qu'il avoit eu cette charge de Commode [mort en 192.] Cependant s'il l'estoit, je ne voy pas moyen d'expliquer cet endroit, estant certain qu'il demeura en Angleterre, & que par consequent Commode ne luy avoit point envoyé de successeur. Mais il peut n'estre pas si certain qu'il fust déja en Angleterre en 191. Il pouvoit gouverner quelqu'autre province dont Commode l'aura retiré en 191. ou 192. pour l'envoyer en Angleterre; & c'est ce qu'il aura appellé *de honore tuo.*

4. Mais quoy qu'on dise, c'est une chose assez considerable que Commode ait voulu faire Albin Cesar, pour n'avoir pas esté oubliée par ceux qui pouvoient mieux le savoir, sur tout la chose estant devenue publique dés le temps de Commode si nous en croyons Capitolin. Et neanmoins nous n'en trouvons rien dans Herodien ni dans Dion, quoiqu'ils parlent assez d'Albin; ni mesme dans les deux Victors & dans Eutrope posterieurs à Capitolin, & qui le suivent d'ordinaire. Nous la mettons neanmoins parce que nous avons peine à rejetter plusieurs pieces qu'on pretend originales, à moins d'avoir des preuves tres claires de leur fausseté. Si les lecteurs jugent que celles que nous alleguons sont de ce genre, nous n'aurons pas de peine à nous soumettre à leur sentiment.

NOTE VI. Pour la page 504.§15.

Ulpien dont parle Athenée different du Jurisconsulte.

' Casaubon pretend qu'Ulpien de Tyr qui parle souvent dans Athenée est le Alex.v.n.C. 172.2.c.f.
grand Jurisconsulte de ce nom. ' Mais cet Ulpien estoit mort avant qu'Athenée écrivist; [& le Jurisconsulte n'est mort que vers 228. ou au plustost aprés Athen.l.15.p. 686.c.
222.] ' Or Athenée qui avoit veu Pancrate poete celebre dés l'an 130. [n'écrivoit pas sans doute aprés l'an 122. Ulpien fait dans luy un personnage bien different de l'idée qu'on a d'un premier Ministre, tel qu'estoit le Jurisconsulte. Mais au moins je ne trouve point qu'Athenée en dise rien qui porte à croire que ce soit la mesme personne. Ainsi Casaubon ne se peut fonder que sur le nom: ce qui est bien foible.] p.677.d.

NOTES

NOTES SUR PERTINAX.

Pour la page 509. § 3.

NOTE I.

Sur Erucius Consul en 193.

[LE Consul de l'an 193. que nous appellons C. Julius Erucius Clarus, est appellé Ἐρύκλιος dans Xiphilin selon l'edition de 1606. (*p.*828.*a.*) & Ἐρύκιος selon celle de 1590. (*p.* 384. *d.*) Dio, in. p. 1043.2. 'Leünclavius croit qu'il y faut lire Ἐρύκιος. a Gruter, p. 209.1|475.4. [a] On lit cependant non pas Erucius, mais Fructus dans deux inscriptions; [ce qu'Onuphre & les autres ensuite ont suivi, hors Baronius, qui a mis Erucius. Il est en effet bien plus aisé de faire Fructus d'Erucius, que de Φρούκτος faire Ἐρύκιος: Et s'il faut lire Ἐρύκιος dans Xiphilin, c'est assurément le mesme nom qu'Erucius. Tout le monde convient d'ailleurs qu'il y a eu un Erucius Clarus Consul en 146.] Plin.l.1.ep. 16.p.44.n.|l. 2.ep.9.p.94. 'Il y en avoit encore un autre sous Trajan, connu dans Pline, où il est nommé Eurissius, D o,l.68.p. 785.b. 'b Onu. in fas. p.219.b.c. & dans Dion, [b] & qu'Onuphre croit avoir aussi esté Consul. c Pagi, 193. § 1. [c] Le P. Noris soutient que Gruter & Onuphre ont esté trompez par une pure beveue des copistes, qui ont mis Fructus pour Erucius dans les inscriptions qu'ils transcrivent.

Cyp.dis.ap. p.99. 'Le collegue de Clarus est appellé Flaccus dans les fastes de Theon & dans la chronique d'Alexandrie, [au lieu de Falco.]

Pour la page 511. § 4.

NOTE II.

Sur les reproches de Falcon à Pertinax.

Pertin.v.p. 55.c. 'Capitolin dit que Pertinax reconnut dés le premier jour dans le Senat estre obligé à Lætus de ce qu'il avoit tué Commode: & que sur cela le Consul Falco luy dit, Nous pouvons juger dés à present de ce que nous devons attendre de vostre gouvernement, puisque nous voyons derriere vous Lætus & Marcia les ministres des crimes de Commode. [Cette parole est étrangement hardie & seditieuse. Mais le moyen de croire que Marcia fut presente dans le Senat;] 'Agrippine mere de Neron n'ayant jamais osé y paroistre, lors mesme que dans le comble de sa puissance elle en regloit les decisions? Tacit.an. [Je ne sçay aussi si Lætus s'avouoit dés ce premier jour auteur de la mort de Commode.]

Pour la page 520. § 8.

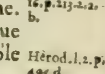
NOTE III.

Diverses fautes des auteurs sur la durée de la vie & du regne de Pertinax.

'Capitolin donne à Pertinax soixante ans, sept mois, & vingt-six jours: & neanmoins marque sa naissance sous les Consuls Verus & Bibulus, Pertin.v.p. 59.c.d. 'qui sont ceux de l'an 126. de sorte qu'il doit avoir vécu prés de soixante-sept ans. Pagi, 193.§ 2. 'C'est justement ce qu'on lit dans la traduction de Dion, dans Zonare (*p.*215. *a.*) & dans le texte grec de Dion abregé par Xiphilin selon l'edition de 1590. (*p.*391.*b.*) Dio,l.73.p. 834.c. [Ainsi c'est seulement une faute d'impression de ce que dans le mesme texte imprimé en 1606. on a mis 60. au lieu de 67. en omettant [illegible]] 'Casaubon soutient aussi qu'il faut lire 66. dans Capitolin au lieu de 60. Pert n.C.p. 109.2.b. [Pour Eutrope & S. Jerome qui luy donnent 70. ans, il faut qu'ils cedent à l'autorité des plus anciens.]

'Il faut aussi lire vingt-huit jours dans Capitolin, au lieu de vingt-six, b.c.

ſelon ce qu'il dit luy-meſme que Pertinax eſtoit né le premier d'aouſt, & qu'il mourut le 28. de mars. Et cela s'accorde avec Dion qui luy donne [60. ou] 67. ans de vie, moins quatre mois & trois jours, & quatre-vingt ſept jours de regne, qui en commençant au premier janvier finiſſent dans l'année non biſſexte le 28. de mars. Ainſi c'eſt encore une faute à Capitolin de ne luy donner que deux mois & vingt-cinq jours de regne : il faut lire vingt-huit. [L'epitome de Victor ſuit cette faute lorſqu'elle met quatre-vingt-cinq jours. Aurele Victor s'éloigne encore plus de la verité en ne contant que quatre-vingt jours : & Euſebe encore davantage lorſqu'il luy donne ſix mois,] ce qui ſe trouve auſſi dans ' Oroſe par une faute non des copiſtes, mais de l'auteur meſme. [On lit deux mois dans la chronique d'Alexandrie.] ' Et Herodien ſemble dire meſme qu'il ne les acheva pas.


Oroſ.l.7.c. 16.p.213.2.a. b.

Herod.l.2.p. 491.d.



CHRONOLOGIE

OU ABREGE' DES PRINCIPALES choses qui sont traitées dans ce Volume, mises selon l'ordre du temps.

L'an d'Auguste 27, de Rome 749.

APOLLONE de Tyanes naist vers le mesme temps que Nostre Seigneur. V. *son titre p. 126.*

L'an de JESUS-CHRIST *9. de Rome 762, d'Auguste 41.*

L'Empereur Vespasien naist le 17. novembre. V. *son titre* § 1. *p.* 2.

L'an de JESUS-CHRIST *25, de Rome 778.*

Il y eut vers ce temps-ci une famine & une sedition à Aspende en Pamphylie. V. *Apoll. de Ty. p. 126.*

L'an de JESUS-CHRIST *32, de Rome 785.*

L'Empereur Nerva naist le 17. de mars. V. *Nerva p. 139.*

L'an de JESUS-CHRIST *40, de Rome 793.*

L'Empereur Tite naist le 30. de decembre. V. *son titre* § 1. *p.* 47.

L'an de JESUS-CHRIST *43, de Rome 796.*

Vespasien se signale dans la guerre d'Angleterre. V. *son titre* § 1. *p.* 2, 3.

L'an de JESUS-CHRIST *50, de Rome 803.*

Apollone de Tyanes va vers ce temps-ci chercher les Bracmanes dans les Indes. V. *son titre p.* 128.

L'an de JESUS-CHRIST *51, de Rome 804.*

Domitien naist le 24. d'octobre. V. *Domit.* § 1. *p. 66.*

Vespasien son pere est Consul en novembre & decembre. V. *Vesp.* § 1. *p.* 2.

L'Empereur Trajan naist le 18. septembre en 52. 54. ou 55. V. *son titre* § 1. *p.* 151.

L'an de JESUS-CHRIST *57, de Rome 810.*

Eprius Marcellus accusé par les Lyciens, & coupable, fait condanner ses accusateurs. V. *Vespasien* § 18. *p.* 41.

L'an de JESUS-CHRIST *59. de Rome 812.*

Domitius Afer celebre orateur meurt en 59. Quintilien encore jeune l'écoutoit, & se formoit sur luy. V. *Domi.* § 22. *p.* 113.

L'an de JESUS-CHRIST *61. de Rome 814.*

Apollone de Tyanes vient à Corinthe, où les Cyniques Demetrius & Menippus se joignent à luy. V. *son titre p.* 129.

Suetonius Paulinus arreste les revoltes d'Angleterre. V. *Vespasien* § 13. *p.* 31.

Turpilien, Maxime, & Bolanus ses successeurs jusqu'en 70. laissent l'isle en paix. *Ibid.*

Pline le jeune naist en *61.* V. *Traj.* § 18. *p.* 229.

L'an de JESUS-CHRIST *63. de Rome 816.*

Grand tremblement de terre dans la Campanie. V. *Tite* § 4. *p.* 55. 56.

L'an de Jesus-Christ *66. de Rome* 819.

Neron envoye Vespasien contre les Juifs sur la fin de *66*. V. *Vesp.* § 1. *p*. 4.

L'an de Jesus-Christ *69, de Rome* 822, *de Vespasien* 1.

Serv. Sulpicius Galba Aug. II. & T. Vinius Rufinus Consuls.

VESPASIEN est declaré Empereur à Alexandrie le 1. juillet, & en Palestine par son armée le 3. Il est aussitost reconnu jusqu'en Acaïe. V. *son titre* § 2. *p*. 5.

Il regne dix ans moins six jours. *Ibid.* § 18. *p*. 42.

Il tient une assemblée à Beryte. *Ib.* § 2. *p*. 5.

Civilis se revolte avec les Hollandois sous pretexte de faire la guerre pour Vespasien. *Ib.* § 5. *p*. 11.

Vespasien va à Alexandrie. *Ib.* § 2. *p*. 5. 6.

Le 19. decembre Sabinus frere de Vespasien est pris dans le Capitole, & tué. *Ib.* § 1. *p*. 2.

Vitellius qui regnoit à Rome, est tué le 20. decembre ou fort peu aprés. *Ib.* § 2. *p*. 5.

Domitien est proclamé Cesar le mesme soir : & le lendemain le Senat declare Vespasien Auguste, Tite & Domitien Cesars. *Ib.* *p*. 6. 7.

Mucien arrive à Rome le jour mesme, & y dispose de tout. Il y fait tuer Galerien. *Ib.* § 3. *p*. 7. 8.

Les troupes de la Germanie battues par Civilis tuent Hordeonius Flaccus leur General à la fin de decembre. *Ib.* § 5. 6.

L'an de Jesus-Christ 70, *de Rome* 823, *de Vespasien* 1. 2.

Vespasianus Augustus II. & Titus Cæsar Consuls.

Valerius Festus Lieutenant d'Afrique fait tuer L. Piso Proconsul. V. *Vespasien* § 3. *p*. 8. repousse les Garamantes appellez par ceux d'Oëa contre la ville de Leptis. *Ibid.* § 4.

Egnatius qui avoit accusé Soranus sous Neron, est condanné. *Ib.* § 3. *p*. 9.

Les Sarmates & les Daces courent la Mesie & la Pannonie en 69. ou 70. tuent Fonteius Agrippa, sont chassez par Rubrius Gallus. *Ib.* § 4. *p*. 11.

Antonius Primus qui avoit vaincu Vitellius, perd bientost son credit. *Ib.* *p*. 9.

Clement Arretin Senateur est fait Prefet du Pretoire au lieu d'Arrius Varus. *Ib.*

Le 21. juin Helvidius Priscus met la premiere pierre au nouveau bastiment du Capitole. *Ibid.* *p*. 10.

On pretend que Vespasien fait des miracles à Alexandrie : il en part durant le siege de Jerusalem & arrive à Rome sur la fin de l'année. *Ib.* § 8.

Les Gaulois se revoltent, particulierement à Treves & à Langres, & se joignent à Civilis : les legions mesmes prennent leur parti, tuent Vocula, & abandonnent les chefs. *Ib.* § 6. *p*. 14.

Julius Sabinus de Langres prend le titre de Cesar, & est défait par les Francontois. *Ib.* *p*. 14.

Petilius Cerealis est envoyé contre Civilis & les Gaulois. *Ib.* *p*. 15.

Ceux de Reims & la pluspart des Gaulois rentrent dans l'obeïssance. *Ib.* *p*. 14. 15.

Domitien quitte Rome avant le 21. de juin, & vient dans les Gaules jusques à Lion. *Ib.* § 8. *p.* 18.

Cerealis remporte plusieurs victoires sur ceux de Treves & sur Civilis. *Ibid.* § 7.

Civilis se soumet enfin aux Romains sur la fin de l'année. *Ibid. p.* 17.

Velleda pretendue prophetesse estoit alors honorée comme une deesse par les Allemans, dont elle estoit Reine. *Ib.*

L'an de JESUS-CHRIST 71, *de Rome* 824, *de Vespasien* 2. 3.
Vespasianus Aug. III. & M. Cocceius Nerva Consuls.

Eclipse de lune le 4. de mars, & de soleil le 20. V. *Vesp.* § 12. *p.* 29.

Tite est associé à la puissance du Tribunat & à la dignité de Censeur. *Ib.* § 12. *p.* 28.

Il revient ensuite à Rome où il entre en triomphe avec son pere, peut-estre à la fin d'avril. *Ibid.*

Il avoit amené avec luy le Roy Agrippa II. & Berenice sa sœur. V. *Tite* § 2. *p.* 51.

Le temple de Janus est fermé. V. *Vesp* § 12. *p.* 28.

L'ere des Samosates commence sur la fin de 71. *Ibid. p.* 30.

Petilius Cerealis gouverneur d'Angleterre subjugue en 71. ou peu aprés une partie du Nordhumberland. *Ibid.* § 13. *p.* 32.

Vespasien prend trois fois le titre d'Imperator en 71. *Ibid.*

L'an de JESUS-CHRIST 72, *de Rome* 825, *de Vespasien* 3. 4.
Vespasianus Aug. IV. & Titus Cæsar II. Consuls.

Eclipse horizontale le 22. fevrier. V. *Vesp. n.* 9. *p.*

Antiochus Roy de Comagene est depouillé de ses Etats vers le mois d'aoust par Petus gouverneur de Syrie. *Ib.* § 12. *p.* 29. 30.

Vespasien met vers 72. une colonie de Veterans à Emmaüs, nommée ensuite Nicopolis. *Ib.* § 18. *p.* 43.

Il met aussi une colonie à Cesarée en Palestine avant 76. *Ibid.*

Joseph acheve l'histoire des Juifs peu aprés l'an 72. *Ibid.* § 12. *p.* 30.

Les Alains ravagent la Medie & l'Armenie. *Ib.* § 13. *p.* 30.

Vespasien prend trois fois le titre d'Imperator en 72. *Ib. p.* 31.

L'an de JESUS CHRIST 73, *de Rome* 826, *de Vespasien* 4. 5.
Domitianus Cæsar II. & Valerius Messalinus Consuls.

Sedition à Alexandrie. V. *Vespasien* § 14. *p.* 32.

Vespasien reduit en provinces la Grece, Rhode, la Lycie, la Comagene, une partie de la Cilicie & de la Thrace. *Ib. p.* 33.

Jonathas Juif, & Catulle Romain troublent le pays de Cyrene, calomnient Joseph : Jonathas est puni. V. *les Juifs* § 78.

Cesar fils de Domitien naist en 73. & meurt peu aprés. V. *Domi.* § 1. *p.* 67.

L'an de JESUS-CHRIST 74, *de Rome* 827, *de Vespasien* 5. 6.
Vespasianus Aug. V. & Titus Cæsar III. Consuls.

Vespasien & Tite font le dernier denombrement des citoyens Romains. V. *Vesp.* § 16. *p.* 37.

L'an de JESUS-CHRIST 75, *de Rome* 828, *de Vespasien* 6. 7.
Vespasianus Aug. VI. & Titus Cæsar IV. Consuls.

Vespasien dedie le temple de la paix, dresse un colosse. V. *Vesp.* § 12. 16. *p.* 28. 37.

On mesure Rome, qui avoit plus de cinq lieues de tour. *Ib.* § 16. *p.* 37.

Le dialogue des orateurs est fait cette année. *Ib.*

Julius Secundus, Vipsanius Messala, Cluvius historiens, Curiatius Maternus, Saleius Bassus poetes, & Moderat Pythagoricien estoient celebres en ce temps-ci. *Ib.* § 19. *p.* 45.

Helvidius Priscus Senateur celebre est banni, & puis condanné à mort: Demetrius Cynique est banni, & tous les autres philosophes sont chassez de Rome apparemment en 75. ou 76. *Ib.* § 15.

L'an de JESUS-CHRIST *76, de Rome* 829, *de Vespasien* 7. 8.

Vespasianus Aug. VII. & Titus Cæsar V. Consuls.

L'Empereur Adrien naist à Rome le 24. janvier. V. *son titre* § 1. *p.* 239.

Tremblement de terre en Cypre. V. *Vesp.* § 16. *p.* 38.

Plautius Ælianus estoit Prefet de Rome vers ce temps-ci. *Ib.*

Mucien paroist estre mort en 76. *Ib.* § 19. *p.* 44.

L'an de JESUS-CHRIST *77, de Rome* 830, *de Vespasien* 8. 9.

Vespasianus Aug. VIII. & Titus Cæsar VI. Consuls.

Pline adresse à Tite son histoire de la nature. V. *Vesp.* § 16. *p.* 38.

Julius Frontinus subjugue vers ce temps-ci les Silures dans le pays de Galles. *Ibid.* § 13. *p.* 32.

Grande peste à Rome. *Ibid.* § 16. *p.* 38.

L'an de JESUS-CHRIST 78, *de Rome* 831, *de Vespasien* 9. 10.

L, Ceionius Commodus, & D. Novius Priscus Consuls.

Agricola vient gouverner l'Angleterre: & dés l'année mesme il subjugue le pays de Nord-Galles, & l'isle d'Anglesey. V. *Vesp.* § 17. *p.* 39 | *Tite n.* 3. *p.* 530.

L'an de JESUS-CHRIST 79, *de Rome* 832, *de Vespasien* 10.

Vespasianus Aug. IX. & Titus Cæsar VII. Consuls.

Julius Sabinus de Langres caché depuis neuf ans, est découvert & condanné à la mort. V. *Vesp.* § 17. *p.* 40. 41.

Cocina & Eprius Marcellus conjurent contre Vespasien, & sont punis. *Ib.* § 18. *p.* 41. 42.

Vespasien meurt debout le 24. de juin aprés avoir vécu 69. ans, sept mois & sept jours, & avoir regné dix ans moins six jours. *Ib.* § 18. *p.* 42.

TITE luy succede. V. *son titre* § 3. regne deux ans, deux mois, & vingt jours. *Ibid.* § 8. *p.* 64.

Agricola reduit plusieurs villes d'Angleterre. *Ib.* § 4.

Le mont Vesuve s'embrase le premier de novembre, & le lendemain étouffe Pline l'ancien. *Ibid.* § 4. 5. 6 *n.* 4. *p.* 531.

Cæsius Bassus poete lyrique meurt de mesme. *Ibid.* § 5.

L'an de JESUS-CHRIST 80, *de Rome* 833, *de Tite* 1. 2.

Titus Augustus VIII. & Domitianus Cæsar VII. Consuls.

Grand embrasement à Rome durant trois jours. V. *Tite* § 7. *p.* 60.

Peste extraordinaire. *Ibid. p.* 61.

Agricola ravage jusqu'au milieu de l'Ecosse. *Ibid.*

Tite donne des spectacles durant plus de cent jours pour dedier son amphitheatre. *Ibid.*

Un Terentius Maximus se fait passer pour Neron. *Artabane* Roy des Parthes au lieu de *Vologese* veut le soutenir. *Ib.* § 8. *p.* 62.

L'an de Jesus-Christ 81, *de Rome* 834, *de Tite* 2. 3.

Sex. Annius Silvanus, & T. Annius Verus Pollio Consuls.

Tite meurt le 13. septembre aprés avoir regné deux ans, deux mois, & vingt jours. V. *son titre* § 8.

DOMITIEN son frere luy succede. V. *son titre* § 2. *p.* 68. & regne quinze ans & cinq jours. *Ibid* § 21. *p.* 112.

Son commencement est assez bon. *Ibid.* § 3.

L'an de Jesus-Christ 82, *de Rome* 835, *de Domitien* 1. 2.

Domitianus Augustus VIII. & T. Flavius Sabinus Consuls.

Domitien fait Auguste sa femme Domitia Longina. V. *Domi. n.* 1. *p.*

Agricola va par mer combattre les barbares de l'Ecosse. *Ib.* § 4. *p.* 73.

L'an de Jesus-Christ 83, *de Rome* 836, *de Domitien* 2. 3.

Domitianus Aug. IX. & Q. Petilius Rufus Consuls.

Agricola défait les Caledoniens. V. *Domi.* § 4. *p.* 74.

Quelques Allemans poussez par le vent font le tour de l'Angleterre. *Ibid.*

Tremblement de terre vers l'Hellespont. *Ibid. p.* 75.

Domitien défend de faire des eunuques, & fait mourir trois Vestales. *Ibid.*

Il va en Allemagne vers le milieu de l'année, prend le nom de Germanicus : au retour il triomphe des Cattes. *Ibid.* § 5. *p.* 76 | *n.* 4. *p.* 534.

Il augmente d'un tiers la paie des troupes. *Ibid.*

L'an de Jesus-Christ 84, *de Rome* 837, *de Domitien* 3, 4.

Domitianus Aug. X. & Sabinus Consuls.

Guerre entre les Cattes & *Cariomer* Roy des Querusques. V. *Domi.* § 6. *p.* 79.

Agricola remporte une grande victoire sur les Caledoniens à la fin de l'esté, & soumet toute l'isle. *Ibid.* § 5. *p.* 77.

Sa flotte en fait le tour & soumet les Orcades. *Ibid.*

Attilius Rufus gouverneur de Syrie meurt vers ce temps-ci. *Ib. p.* 78.

L'an de Jesus-Christ 85, *de Rome* 838, *de Domitien* 4. 5.

Domitianus Aug. XI. & Fulvius Consuls.

Domitien rappelle Agricola d'Angleterre, dont une partie se revolte peu aprés. V. *Domi.* § 5. *p.* 77. 78.

Les Sarmates & les Sueves entrent vers ce temps-ci dans la Pannonie, & y défont les Romains. *Ibid.* § 6. *p.* 80.

L'an de Jesus-Christ 86, *de Rome* 839, *de Domitien* 5. 6.

Domitianus Aug. XII. & Serv. Cornelius Dolabella Consuls.

Domitien est fait Censeur perpetuel. V. *Domit. n.* 2. *p.*

Les Nasamons opprimez par les imposts, se revoltent en Afrique, & sont défaits. *Ib.* § 10. *p.* 87.

Domitien établit les jeux Capitolins pour estre celebrez tous les quatre ans. *Ibid.* § 11. *p.* 89.

La guerre des Daces contre les Romains peut avoir commencé en ce temps-ci, & avoir duré jusqu'en 90. *Duras* leur Roy cede la couronne à *Decebale* : Domitien marche deux fois contr'eux. *Ibid.* § 11. 12.

L'Empereur Antonin naist le 19. septembre. V. *son titre* § 1. *p.* 334.

L'an de Jesus-Christ 87, *de Rome* 840, *de Domitien* 6. 7.

Domitianus Aug. XIII. & Saturninus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 88, *de Rome* 841, *de Domitien* 7. 8.
Domitianus Aug. XIV. & L. Minucius Rufus Consuls.

L. Antonius se revolte vers l'an 88. dans la Germanie, & perit aussitost. V. *Domi.* § 13. *p.* 95.

Jeux seculiers celebrez aprés le 13. de septembre. *Ibid.* § 13. *p.* 94.

Il paroist un faux Neron que les Parthes veulent soutenir. Ils l'abandonnent enfin aux Romains. *Ibid. p.* 96.

Des assassins font perir par tout diverses personnes avec des poinçons empoisonnez. *Ibid.*

L'an de JESUS-CHRIST 89, *de Rome* 842, *de Domitien* 8. 9.
Fulvius II. & Atratinus Consuls.

Les Romains sont battus vers ce temps-ci dans la Germanie. V. *Domit.* § 14. *p.* 97.

L'an de JESUS CHRIST 90, *de Rome* 843, *de Domitien* 9. 10.
Domitianus Aug. XV. & [M. Cocceius] Nerva Consuls.

Domitien contraint les Quades & les Marcomans de le combattre, & ils le défont. V. *Domi.* § 12. *p.* 92.

Il offre la paix à Decebale qui l'accepte ; si ce n'a pas esté dés l'an 89. *Ibid.* § 12. *p.* 93.

L'an de JESUS-CHRIST 91, *de Rome* 844, *de Domitien* 10. 11.
[M.] Ulpius Trajanus, & Acilius Glabrio Consuls.

Domitien triomphe des Daces. V. *son titre* § 12. 14. *p.* 93. 98. fait fermer le temple de Janus. *Ibid.* § 14. *p.* 98.

Il fait enterrer vive Cornelia la premiere des Vestales. *Ibid.* § 15. *p.* 99.

L'an de JESUS-CHRIST 92, *de Rome* 845, *de Domitien* 11. 12.
Domitianus Aug. XVI. & Q. Volusius Saturninus Consuls.

Domitien veut faire arracher une partie des vignes. V. *son titre* § 15. *p.* 100.

L'an de JESUS-CHRIST 93, *de Rome* 846, *de Domitien* 12. 13.
Pompeius Collega, & Priscus Consuls.

Trajan est envoyé vers ce temps-ci commander dans la Germanie inferieure. V. *son titre* § 1. p. 151.

Cn. Julius Agricola meurt le 23. aoust. V. *Domi.* § 16. *p.* 101.

Les cruautez de Domitien augmentent beaucoup depuis sa mort. *Ib.* § 17. 18.

L'an de JESUS-CHRIST 94, *de Rome* 847, *de Domitien* 13. 14.
Asprenas & Lateranus Consuls.

Quintilien écrit vers ce temps-ci ses douze livres de la rhetorique. V. *Domi.* § 22. *p.* 114.

Domitien fait mourir Senecion, Helvide, & Rustique. *Ibid.* § 17. 18. chasse de Rome & de l'Italie tous les philosophes. *Ib.* § 18. relegue Nerva à Tarante. V. *Nerva p.* 140.

Apollone de Tyanes disparoist devant Domitien en septembre. V. *son titre p.* 132.

L'an de JESUS-CHRIST 95, *de Rome* 848, *de Domitien* 14. 15.
Domitianus Aug. XVII. & Flavius Clemens Consuls.

Domitien excite une grande persecution contre l'Eglise. V. *la pers. de Domi. p.* 121. 541.

S. Antipas y est martyrisé à Pergame. *Ibid. p.* 122.

S. Jean l'Evangeliste est plongé à Rome dans l'huile bouillante, & ensuite relegué

relegué en l'isle de Patmos, où il eut les visions de l'Apocalypse. *Ibid. p.* 123.

Quelques-uns croyent que S. André & S. Denys l'Areopagite ont souffert en ce temps-ci. *Ibid. p.* 122.

Domitien fait mourir Flavius Clemens son cousin au sortir de son Consulat, parce qu'il estoit Chrétien, bannit Flavie Domitille sa niéce femme de Clement, & Ste Domitille niéce du mesme Clement. V. *Domi.* § 19. *p.* 108.

Il fait aussi mourir Acilius Glabrio sur la fin de 95. *Ib.* § 14. *p.* 97.

Juvenius ou Jubentius Celsus conspire contre Domitien, & est découvert sans estre puni. *Ibid.* § 19. *p.* 108.

L'an de Jesus-Christ 96, *de Rome* 849, *de Domitien* 15. 16.

C. Fulvius Valens, & C. Antistius Vetus Consuls.

Les petits-fils de S. Jude Apostre sont amenez à Domitien comme parens de Jesus-Christ & renvoyez. Domitien fait cesser sur cela la persecution de l'Eglise. V. *la pers. de Domi. p.* 124.

Domitien est tué dans sa chambre le 18. de septembre aprés avoir regné quinze ans & cinq jours. V. *son titre* § 21.

Toutes ses ordonnances sont cassées, & son nom est effacé. *Ibid. p.* 112.

NERVA est fait Empereur, regne seize mois & huit ou neuf jours. V. *son titre p.* 141. 149.

Il rappelle les bannis, oste l'action de leze-majesté, & défend d'accuser les Chrétiens. *Ibid. p.* 142.

Apollone de Tyanes meurt au commencement de Nerva. V. *son titre p.* 133.

L'an de Jesus-Christ 97, *de Rome* 850, *de Nerva* 1. 2.

Nerva Aug. III. & L. Verginius Rufus III. Consuls.

Verginius meurt estant Consul ou peu aprés, agé de 83. ans. V. *Nerva p.* 146 | *n.* 2. *p.* 542.

Tacite alors Consul fait son oraison funebre. V. *Trajan* § 27.

Nerva travaille à diminuer les dépenses publiques. V. *son titre p.* 146.

Crassus conspire contre luy, & est relegué à Tarante. *Ib.*

Les Pretoriens se soulevent, contraignent Nerva de leur abandonner ceux qui avoient tué Domitien, & les massacrent. *Ib.*

Les Romains gagnent quelque victoire dans la Pannonie, *Ib. p.* 147.

Nerva va au Capitole pour ce sujet, y adopte Trajan, luy donne le nom de Cesar vers le 28. d'octobre, & peu aprés celuy d'Empereur avec la puissance du Tribunat avant la fin de l'année. *Ib. p.* 147. 148. *& Trajan* § 7.

Isée celebre sophiste Assyrien vient à Rome vers l'an 97. V. *Trajan* § 29. *p.* 223.

L'an de Jesus-Christ 98, *de Rome* 851, *de Nerva* 2.

Nerva Aug. IV. & Trajanus Cæsar II. Consuls.

Nerva meurt le 21. ou 27. de janvier. V. *son titre p.* 149 | *n.* 5. *p.* 545.

TRAJAN prend l'Empire à Cologne, & demeure sur les bords du Rhein & du Danube. V. *son titre* § 7. p. 164.

Il regne dix-neuf ans, six mois & quinze jours. *Ib.* § 24. *p.* 210. On celebre tous les ans le commencement de son regne le 27. de janvier. *Ib* § 7. *p.* 164.

Les Bructeres sont vaincus & chassez vers ce temps-ci de leur pays par leurs voisins. *Ibid.* § 7. *p.* 165.

Tacite écrit le livre Des mœurs des Allemans. *Ibid.* & peut-estre aussi la vie d'Agricola. *Ibid.* § 27. *p.* 217.

L'an de Jesus-Christ 99, *de Rome* 852, *de Trajan* 1. 2.
A. Cornelius Palma & C. Sosius Senecio Consuls.

Trajan vient à Rome, y entre à pied : Il accepte les titres de Pere de la patrie, de grand-Pontife, & d'Optimus ; donne à Plotine sa femme, & à Marcienne sa sœur celuy d'Augustes. V. *Trajan* § 8. *p.* 166.

Famine en Egypte, où le Nil s'estoit peu debordé. *Ib.* § 9. *p.* 168.

Trajan punit les delateurs. *Ib. p.* 169.

Il prend soin des enfans de Rome & d'Italie. *Ib.* § 8. *p.* 168.

Il oste les spectacles des farceurs. *Ib.* § 9. *p.* 169.

L'an de Jesus-Christ 100, *de Rome* 853, *de Trajan* 2. 3.
Trajanus Aug. III. & M. Julius Fronto III. Consuls.

Trajan en prenant & en quittant le Consulat, fait le serment comme les particuliers. V. *Trajan* § 11. *p.* 172.

Marius Priscus Proconsul d'Afrique est banni en janvier ; & peu aprés, Julius Classicus Proconsul de la Betique est condanné aprés sa mort par le Senat. *Ib. p.* 173.

Adrien épouse vers ce temps-ci Julia Sabina petite niéce de Trajan. *Ibid.* § 12. *p.* 176.

Pline le jeune est Consul au mois de septembre, & commence son Consulat par le celebre panegyrique de Trajan. *Ib.* § 12. *p.* 175.

Largius Macedo ancien Preteur est assassiné par ses valets. *Ib.* § 12. *p.* 176.

Le Senat commence à nommer les Magistrats par des billets secrets. *Ib. p.* 177.

Trajan semble avoir esté en Allemagne sur la fin de l'année. *Ib. p.* 176.

Il peut avoir commencé dés ce temps-ci à persecuter l'Eglise. V. *la pers. de Trajan* § 2. *p.* 227.

On y peut mettre le martyre de S. Cesaire à Tarracine & de S. Zosime en Pisidie avec la prison de Peregrin en Syrie. *Ib.* § 2.

L'an de Jesus-Christ 101, *de Rome* 854, *de Trajan* 4.
Trajanus Aug. IV. & Sex. Articuleius Patus Consuls.

Sextus Julius Frontinus meurt vers ce temps-ci. V. *Trajan* § 13. *p.* 179.

Julius Bassus Proconsul de la Bithynie est condanné à restituer les presens qu'ils avoit receus. *Ib. p.* 179.

Trajan défait Decebale Roy des Daces, luy accorde la paix & rentre à Rome en triomphe. *Ib. p.* 178|*n.* 10. *p.* 553.

Il rétablit les spectacles des farceurs. *Ib. p.* 179.

L'an de Jesus-Christ 102, *de Rome* 855, *de Trajan* 5.
Suranus & L. Licinius Sura Consuls.

Licinius Nepos exerce la Preture avec beaucoup de cœur. V. *Trajan* § 14. *p.* 181. 182.

Trajan autorise les arrests du Senat qui défendoient aux avocats de rien prendre de leurs parties. *Ib. p.* 182.

Afranius Dexter Consul se tue, ou plutost est tué chez luy. *Ib. p.* 181.

Trajan fait quelques reglemens pour ceux qui demandoient les charges. *Ib. p.* 183.

Les Romains remportent quelques victoires à la fin de cette année. *Ib. p.* 182|*n.* 10. *p.* 155. 1.

L'an de Jesus-Christ 103, *de Rome* 856, *de Trajan* 6.
Trajanus Augustus V. & Maximus II. Consuls.

Trajan fait un port à Centumcelles ou Civita-Vecchia. V. *son titre* § 15. *p.* 184.

Trajan peut avoir esté cette année vers l'Allemagne. *Ib. p.* 184.

Tacite travailloit vers ce temps-ci à faire l'histoire de son temps. *Ib.* § 27. *p.* 217.

Pline le jeune est fait gouverneur du Pont & de la Bithynie : Il y arrive le 17. de septembre. *Ib.* § 15. *p.* 184. 185|*n.* 14. *p.* 560.

Grand embrasement à Nicomedie. *Ib.*

Pacorus pouvoit estre en ce temps-ci Roy des Parthes. *Ib.* § 13. 18. *p.* 177. 194.

L'an de Jesus-Christ 104, *de Rome* 857, *de Trajan* 7.
L. Licinius Sura II. & Marcellus Consuls.

Le palais d'or de Neron est brulé. V. *Trajan* § 16. *p.* 187.

Sauromate Roy du Bosphore depute à Trajan. *Ib. p.* 186.

Pline aprés avoir fait plusieurs Martyrs dans son gouvernement écrit vers ce temps-ci à Trajan sur les Chrétiens : Trajan défend de les chercher, & ordonne de les punir. V. *la pers. de Trajan* § 4. 5.

L'an de Jesus-Christ 105, *de Rome* 858, *de Trajan* 8.
Tib. Julius Candidus II. & Aulus Julius Quadratus II. Consuls.

Trajan marche de nouveau contre Decebale, & fait un pont sur le Danube. Decebale vaincu sur la fin de l'année, se tue : son pays est reduit en province. V. *Trajan* § 16. 17 *n.* 16. *p.* 561.

On croit que Trajan a fondé vers ce temps-ci Marcianople, Nicople, & quelques autres villes de la Mesie & de la Thrace. *Ib.* § 17. *p.* 191. 192.

Aulus Cornelius Patina soumet l'Arabie-Petrée. *Ib. p.* 192.

Les eres de Petra & de Bostres commencent cette année. *Ib.*

Un tremblement de terre renverse six villes dans l'Asie & dans la Grece. *Ib.* § 17. *p.* 189.

L'an de Jesus Christ 106, *de Rome* 859, *de Trajan* 9.
Commodus & Cerealis Consuls.

L. Valerius Pudens agé de treize ans remporte le prix des poetes latins aux jeux Capitolins de cette année. V. *Trajan* § 18. *p.* 193.

Crassus Frugi forme une conspiration contre Trajan : Il est relegué dans une isle. *Ib.*

Trajan fait travailler à la place Trajane où est sa colonne. *Ib.* § 25. *p.* 213.

Il part d'Italie au mois d'octobre pour aller en Orient combattre *Cosroés* Roy des Parthes, & *Exedare* Roy d'Armenie. Cosroés fait *Parthamasiris* son frere Roy d'Armenie au lieu d'Exedare, & demande pour luy le diademe à Trajan, qui continue son voyage par l'Asie, & arrive à Seleusie prés d'Antioche à la fin de decembre. *Ib.* § 18. *p.* 194.

L'an de Jesus-Christ 107, *de Rome* 860, *de Trajan* 9. 10.
L. Licinius Sura III. & C. Sosius Senecio Consuls.

Trajan fait son entrée à Antioche le jeudi 7. janvier. V. *son titre* § 18. *p.* 194 *n.* 17. *p.* 562.

Peu aprés il condanne l'Evesque S. Ignace à estre exposé aux bestes dans Rome. *Ib.* § 19. *p.* 196. *& la pers. de Traj.* § 6. *p.* 236.

S. Simeon cousin de Jesus-Christ & second Evesque de Jerusalem est crucifié vers le mesme temps à l'age de 120. ans. *Ib.* § 2. *p.* 227|*n.* 1. *p.*

Trajan va en Armenie : *Anquiale* Roy des Henioques l'y vient trouver : Parthamasiris vient aussi luy demander la couronne d'Armenie & n'obtient rien. Il fait la guerre où il est tué, & Trajan demeuré enfin maistre de l'Armenie en fait une province. V. *Trajan* § 19|*n.* 21. *p.* 568.

Il donne des Rois à quelques peuples : Les autres se soumettent à luy. *Ib.* § 19. *p.* 197.

Il fait une ville du chasteau de Melitine sur l'Euphrate. *Ib. p.* 198.

Dieu rend la paix à l'Eglise de Syrie vers le mois d'aoust. V. *la pers. de Trajan* § 6. *p.* 236.

S. Ignace arrivé à Rome, y est martyrisé le 20. de decembre avec S. Zosime & S. Rufe. *Ib. p.* 237.

L'an de Jesus-Christ 108, *de Rome* 861, *de Trajan* 11.

Appius Annius Trebonianus Gallus, & M. Attilius Metellus Bradua Consuls.

Adrien commande dans la basse Pannonie, où il reprime les Sarmates & les Intendans. V. *Trajan* § 19. *p.* 195.

Trajan prend vers ce temps Nisibe & d'autres places dans la Mesopotamie; ce qui luy fait donner le nom de Parthique. *Ib.* § 20.

Il fait un traité avec Cosroés Roy des Parthes. *Ib. p.* 199.

Il acheve de domter l'Arabie-Petrée. *Ib.* § 23. *p.* 207.

L'an de Jesus-Christ 109, *de Rome* 862, *de Trajan* 12.

[*A. Cornelius*] *Palma II. & Tullus II. Consuls.*

On croit qu'Adrien fut subrogé à l'un des deux. V. *Trajan* § 19. *p.* 195.

Trois villes de la Galatie abismées par un tremblement de terre. *Eus. chr.*

L'an de Jesus-Christ 110, *de Rome* 863, *de Trajan* 13.

Priscinus ou Priscianus, & Orfitus Consuls.

Le Pantheon brulé par le tonnerre. *Euseb. chr.*

L'an de Jesus-Christ 111, *de Rome* 864, *de Trajan* 14.

C. Calpurnius Piso, & M. Vettius Bolanus Consuls.

L'an de Jesus-Christ 112, *de Rome* 865. *de Trajan* 15.

Trajanus Augustus VI. & T. Sextius Africanus Consuls.

L'an de Jesus-Christ 113, *de Rome* 866, *de Trajan* 16.

L. Publilius Celsus II. & C. Clodius Crispinus Consuls.

Trajan dedie à Rome la place & la colonne de son nom à la fin de cette année ou peu aprés. V. *Trajan* § 21. 25. *p.* 203. 213.

L'an de Jesus-Christ 114, *de Rome* 867, *de Trajan* 17.

C. Ninnius Hasta, & P. Manilius Vopiscus Consuls.

Trajan part de Rome pour aller une seconde fois faire la guerre aux Parthes. V. *Trajan* § 21. *p.* 203|*n.* 22. *p.* 569.

L'an de Jesus-Christ 115, *de Rome* 868, *de Trajan* 18.

L. Vipstanus Messala, & M. Pedo Vergilianus Consuls.

Trajan passe le Tigre à la veue des Parthes, demeure maistre de l'Adiabene, de l'Assyrie, & de Ctesiphon, va voir les restes de Babylone. V. *son titre* § 22. *p.* 204. 205.

Il reduit en provinces Romaines la Mesopotamie & l'Assyrie. *Ib. p.* 205.

Les Juifs se revoltent à Alexandrie, dans toute l'Egypte & dans la Libye, où ils massacrent plus de 200000. hommes. V. *leurs revoltes* § 1. *p.* 303.

Trajan eſt preſque accablé à Antioche au commencement de l'année, ou le dimanche 23. de decembre, par le tremblement qui ruina la ville : Le Conſul Pedon y eſt tué. V. *Trajan* § 22. *p.* 206. *n.* 25. *p.* 570.

L'an de Jesus-Christ 116, *de Rome* 869, *de Trajan* 19.
L. Ælius Lamia, & Ælianus Vetus Conſuls.

Trajan fait faire un port à Ancone. V. *ſon titre* § 23. *p.* 206.

Les Alexandrins défaits par les Juifs, tuent tous ceux qui eſtoient dans leur ville. V. *la revolte des Juifs* § 1. *p.* 304.

Martius Turbo envoyé par Trajan arreſte en un an ou deux la revolte des Juiſs. *Ib.* § 2. *p.* 304.

Ils font cette année d'effroyables maux en Cypre, y tuent 240000. hommes, & en ſont tous chaſſez. *Ib.* § 2. *p.* 305.

Trajan va voir le golfe Perſique, & l'Ocean. V. *ſon titre* § 23. *p.* 206. *Se* ſoumet la Meſene & l'Arabie-heureuſe. *Ib. p.* 207.

Durant ſon voyage, la Meſopotamie & d'autres pays ſe revoltent. *Ib.*

Trajan fait *Parthamaſpate* Roy des Parthes à Cteſiphon. *Ib.*

Maxime Lieutenant de Trajan eſt défait & tué par les revoltez ; Luſius reprend Niſibe, brule Edeſſe, & d'autres prennent Seleucie. *Ib.*

Luſius défait auſſi les Juifs revoltez dans la Meſopotamie. V. *la revolte des Juifs* § 2. *p.* 305.

L'an de Jesus-Christ 117, *de Rome* 870, *de Trajan* 20.
Niger & Apronianus Conſuls.

Trajan aſſiege Atra en 116. ou 117. & ne la peut prendre. V. *Trajan* § 24. *p.* 210.

Il tombe malade peu aprés, part pour retourner à Rome, & meurt à Selinunte vers le 8. d'aouſt, aprés avoir regné vingt-neuf ans, ſix mois, & quinze jours. *Ib.*

ADRIEN eſt declaré Empereur à Antioche le 11. aouſt. V. *ſon titre* § 5. *p.* 248.

Il regne vingt ans & onze mois. *Ib.* § 15. *p.* 279.

Il y a du trouble dans la Mauritanie & en d'autres provinces. *Ib.* § 5. *p.* 249.

Adrien abandonne l'Armenie, qui prend un Roy, la Meſopotamie, & l'Aſſyrie. *Ibid. p.* 250.

Il donne d'autres Etats à Parthamaſpate, & Coſroés recouvre la couronne des Parthes. *Ib.*

L'an de Jesus-Christ 118, *de Rome* 871, *d'Adrien* 1. 2.
Adrianus Auguſtus II. & Salinator Conſuls.

Adrien arrive d'Orient à Rome par l'Illyrie. V. *ſon titre* § 5. 6.

Il remet à la fin de 118. ce qui eſtoit deu à ſon domaine pour plus de vingt-deux millions d'or. *Ib.* § 6. *p.* 252. *n.* 2. *p.* 582.

L'an de Jesus-Christ 119, *de Rome* 872. *d'Adrien* 2. 3.
Adrianus Auguſtus II. & Ruſticus Conſuls.

Les Sarmates pillent la Meſie : Adrien y vient, & ils ſe ſoumettent à luy : Il achette la paix des Roxolans. V. *Adrien* § 6. *p.* 253.

Il fait mourir quatre Conſulaires, ce qui le rend fort odieux. *Ib.* § 7. *p.* 254.

Il revient à Rome. *Ibid.*

S. Alexandre Pape meurt : S. Sixte I. luy ſuccede. V. *la perſ. d'Adrien* § 2. *p.* 320.

S. Jerome met en 119. Oenomaüs Cynique, qui a écrit contre les oracles. V. *Adrien* § 23. *p.* 299.

L'an de JESUS-CHRIST 120, *de Rome* 873, *d'Adrien* 3. 4.

L. Catilius Severus II. & T. Aurelius Fulvus Consuls.

Adrien peut estre venu en ce temps-ci dans les Gaules. V. *son titre* § 8. *p.* 257 *n.* 4. *p.* 585.

Nicomedie renversée par un tremblement, & Nicée, sont rétablies par Adrien. *Ibid.*

L'an de JESUS-CHRIST 121, *de Rome* 874, *d'Adrien* 4. 5.

Annius Verus & II. & Augur Consuls.

L'Empereur Marc Aurele naist le 26. d'avril. V. *son titre* § 1. *p.* 370.

Adrien fait vers ce temps-ci une muraille en Angleterre pour arrester les barbares d'Ecosse. V. *son titre* § 8. *p.* 257.

Suetone, Clarus Prefet du Pretoire, & d'autres sont disgraciez. *Ib. p.* 258.

Adrien bastit à Nisme vers ce temps-ci, & va passer l'hiver à Tarragone en Espagne. *Ib.*

Il envoie des colonies dans la Libye depeuplée par les Juifs. V. *la revolte des Juifs* § 1. *p.* 304.

Les Egyptiens en trouble pour avoir trouvé un Apis. V. *Adrien* § 8. *p.* 258.

L'an de JESUS-CHRIST 122, *de Rome* 875, *d'Adrien* 5. 6.

Acilius Aviola, & Corellius Pansa Consuls.

Adrien estoit peut-estre à Rome au mois d'avril. V. *son titre* § 7. *p.* 259.

Il va vers ce temps-ci dans la Mauritanie, où il y avoit du trouble, puis passe en Orient, va peut-estre à Athenes. V. *son titre* § 9. *p.* 259.

L'an de JESUS-CHRIST 123, *de Rome* 876, *d'Adrien* 6. 7.

Q. Arrius Pætinus, & C. Ventidius Apronianus Consuls.

On craint vers ce temps-ci la guerre avec les Parthes: Adrien l'arreste par une entreveue. V. *Adrien* § 9. *p.* 259.

L'an de JESUS-CHRIST 124, *de Rome* 877, *d'Adrien* 7. 8.

Man. Acilius Glabrio, & C. Bellicius Torquatus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 125, *de Rome* 878, *d'Adrien* 8. 9.

P. Cornelius Scipio Asiaticus II. & Vettius Aquilinus Consuls.

Adrien vient passer l'hiver à Athenes & se fait initier aux mysteres d'Eleusine. V. *son titre* § 9. *p.* 260.

L'Eglise est persecutée sous Adrien. V. *le titre de cette persecution p.* 319.

On met vers ce temps-ci les martyres de S. Eustache & de Marius à Rome, de S. Antioque premier Martyr de Sardaigne, de S. Faustin & S. Jovite à Bresse, &c. *Ibid. p.* 320. de Ste Symphorose à Rome, & de Ste Sabine en Ombrie. V. *leurs titres.*

L'an de JESUS-CHRIST 126, *de Rome* 879, *d'Adrien* 9. 10.

Verus III. & Ambibulus Consuls.

Adrien revient à Rome par la Sicile. V. *son titre* § 9. *p.* 261.

L'Empereur Pertinax naist le premier aoust. V. *son titre* § 1. *p.* 505.

S. Quadrat & S. Aristide presentent à Adrien des apologies pour les Chrétiens: Adrien sur cela & sur les lettres de Granien Proconsul d'Asie arreste la persecution. V. *la pers. d'Adrien* § 5. 6. *p.* 326.

On croit qu'il voulut mesme consacrer des temples à JESUS-CHRIST. *Ibid.* § 6. *p.* 329.

L'an de Jesus-Christ 127, *de Rome* 880, *d'Adrien* 10. 11.
Titianus & Gallicanus Consuls.

L'an de Jesus-Christ 128, *de Rome* 881, *d'Adrien* 11. 12.
Torquatus Asprenas & Annius Libo Consuls.

S. Sixte I. Pape meurt en 128. V. *la perf. d'Adrien* §. 2. *p*. 320.

L'an de Jesus-Christ 129, *de Rome* 882, *d'Adrien* 12. 13.
P. Juventius Celsus II. & Q. Julius Balbus Consuls.

Adrien a défendu de sacrifier jamais aucun homme. V. *son titre* § 16. *p*. 282.

Grand tremblement en Bithynie. *Ib.* § 10. *p*. 262.

Adrien va en Afrique, d'où il revient bientost à Rome. *Ibid.*

Plotine veuve de Trajan peut estre morte vers ce temps-ci. *Ib.*

L'an de Jesus-Christ 130, *de Rome* 883, *d'Adrien* 13. 14.
Q. Fabius Catullinus, & M. Flavius Aper Consuls.

Adrien fait tuer Apollodore grand architecte. V. *Adrien* § 10. *p*. 263.

Il peut avoir dedié au commencement de l'an 130. le temple basti sous le nom de Rome & de Venus. Il part ensuite pour aller en Orient. *Ibid.*

Il renvoie à Cosroés Roy des Parthes sa fille prise par Trajan. *Ib.*

Divers Rois de l'Orient le viennent visiter. *Ib.*

L'Empereur L. Verus naist le 15. de decembre. V. *Antonin* § 11. *p*. 357.

L'an de Jesus-Christ 131, *de Rome* 884, *d'Adrien* 14. 15.
Serv. Octavius Lanas Pontianus, & M. Antonius Rufinus Consuls.

Adrien publie l'edit perpetuel fait par Salvius Julianus. V. *son titre* § 11. *p*. 264.

L'an de Jesus-Christ 132, *de Rome* 885, *d'Adrien* 15. 16.
Augurinus & Sergianus Consuls.

Adrien vient en Egypte vers le milieu de 132. rebastit le tombeau de Pompée, voit le Musée d'Alexandrie, fait un dieu d'Antinoüs, & rebastit Besa sous le nom d'Antinoé. V. *Adrien* § 11. *p*. 266. 267.

Il met ou veut mettre une colonie de Romains à Jerusalem : Cela irrite les Juifs, & ils se preparent à la revolte. V. *les revoltes des Juifs* § 3.

L'an de Jesus-Christ 133, *de Rome* 886, *d'Adrien* 16. 17.
Hiberus & Sisenna Consuls.

Eumene est fait Evesque d'Alexandrie, gouverne jusqu'en 143. V. *la perf. d'Adrien* § 2. *p*. 322.

Plutarque, Epictete, Favorin, Elien, Florus, & divers autres hommes de lettres vivoient sous Adrien. V. *Adrien* § 18-24.

L'an de Jesus-Christ 134, *de Rome* 887, *d'Adrien* 17. 18.
C. Servilius Servianus III. & C. Vibius Juventinus Varus Consuls.

Adrien quitte l'Egypte & l'Orient, & vient passer l'hiver à Athenes. V. *Adrien* § 12. *p*. 268.

Aussitost les Juifs se revoltent ouvertement dans la Palestine vers le primtemps, sous Barcoquebas, dont ils font leur Roy & leur Messie. V. *les revoltes des Juifs* § 3. *p*. 306.

Tinnius Rufus & Julius Severus leur font la guerre. *Ibid.* § 4.

Jerusalem est prise & ruinée de nouveau par les Romains dans cette guerre. *Ibid. p*. 308.

Quelques-uns disent qu'un Apelle & un Ariston presentent cette année des apologies à Adrien pour la religion Chrétienne. *Ibid.* § 5. *p*. 310.

Les Alains ou Massagetes courent vers ce temps-ci la Medie, l'Armenie, & la Cappadoce. Ils sont chassez de la Cappadoce par Flavius Arrianus qui en estoit gouverneur. Cet Arrien fait la navigation du Pont-Euxin. V. *Adrien* § 12. *p.* 269. 270.

Eclipse de lune la nuit du 20. au 21. d'octobre. *Pagi*, 135. § 2.

L'an de Jesus-Christ 135, *de Rome* 888, *d'Adrien* 18. 19.

Lupercus Pontianus, & Rufus Atilianus Consuls.

Adrien fait de grands bastimens à Athenes, donne aux Atheniens l'isle de Cephalonie & d'autres choses. V. *son titre* § 13. *p.* 271.

Il revient à Rome, où il estoit le 3. de may. *Ib. p.* 272.

Il tombe malade, adopte L. Verus cette année ou la suivante, le fait Cesar, & l'envoie faire la guerre en Pannonie. *Ib.*

Vologese Roy (peut-estre de l'Armenie) depute à Rome. *Ib.* § 12. *p.* 269.

Pharasmane Roy d'Iberie vient à Rome : Adrien le reçoit tres bien, & s'en raille. *Ib.*

Bether prés de Jerusalem, la principale retraite des Juifs, est prise au mois d'aoust. V. *les revol. ds Juifs* § 6. *p.* 309.

L'an de Jesus-Christ 136, *de Rome* 889, *d'Adrien* 19. 20.

L. Ceionius Commodus [*Verus*,] *& Sex. Vetulenus Civica Pompeianus Consuls.*

Adrien fait bastir à Tivoli, & y commet bien des cruautez. Il peut avoir fait mourir en ce temps-ci Servien son beau-frere, & Fuscus son petit-neveu. V. *Adrien* § 14. *p.* 275.

La revolte des Juifs finit apparemment en 136. aprés avoir duré prés de trois ans, 580000. Juifs y sont tuez, beaucoup pris & vendus &c. V. *leur revolte* § 5. *p.* 309.

Arrien écrit de l'arrangement des troupes en la 20. année d'Adrien. V. *Adrien* § 20. *p.* 293.

L'an de Jesus-Christ 137, *de Rome* 890, *d'Adrien* 20. 21.

L. Ælius Verus Cæsar II. & P. Cælius Balbinus Consuls.

Jule Severe aprés avoir domté les Juifs est envoyé rétablir la Bithynie. V. *Adrien* § 14. *p.* 276.

Adrien rebastit Jerusalem sous le nom d'Ælia. V. *les revoltes des Juifs* § 7.

Il défend aux Juifs d'en approcher sous peine de la vie. *Ib.* § 6. *p.* 311.

S. Marc y est fait premier Evesque des Gentils, & gouverne vingt-un an. *Ib. p.* 313.

Tinnius Rufus y passe la charue sur la place du temple au mois d'aoust. *Ibid.* § 4. *p.* 309.

Aquila interprete de l'Ecriture vivoit en ce temps-ci. *Ibid.* § 7. *p.* 315.

L'an de Jesus-Christ 138, *de Rome* 891, *d'Adrien* 21.

Camerinus & Niger Consuls.

L. Ælius Verus Cesar meurt le premier jour de janvier. V. *Adrien* § 14. *p.* 276.

Tite Antonin est adopté par Adrien le 25. fevrier, est fait Cesar, & associé à la puissance du Tribunat : Il adopte luy-mesme M. Aurele & L. Verus le fils. V. *Adrien* § 14. *p.* 277 | *Antonin* § 4. *p.* 339. *& M. Aurele* § 3.

Sabine femme d'Adrien meurt peu aprés. V. *Adrien* § 14. *p.* 277.

Adrien meurt à Bayes le 10. de juillet : le Senat veut condanner sa memoire, & puis le fait dieu. V. *Adrien* § 15.

T. ANTONIN

T. ANTONIN luy ſuccede, reçoit du Senat le ſurnom de *Pius*. V. *Antonin* § 4. *p.* 340. & regne 22. ans, 7. mois & 26. jours. *Ib.* § 12. *p.* 359.

Fauſtine ſa femme eſt auſſi appellée Auguſte. *Ib.* § 4. *p.* 341.

Il donne des penſions aux philoſophes. *Ib.* § 6. *p.* 345.

Il fonde la ville de Pallantium en Arcadie. *Ib.*

Malheurs arrivez ſous ſon regne. *Ib. p.* 345-346.

Attilius Tatianus & Priſcien ſe revoltent contre luy: Il y eut des ſeditions en Acaïe & dans l'Egypte: Il fit la guerre aux Maures, en Angleterre où il fit un ſecond mur, aux Allemans, aux Daces, aux Juifs, aux Tauroſcythes pour la ville d'Olbia. *Ib.* § 7. *p.* 346.

Il juge les Rois étrangers, rétablit *Rhœmetalce* dans le Boſphore: Les Bactriens, les Hircaniens, & les Indiens luy deputent: Pharaſmane Roy d'Iberie le vient voir à Rome: Il donne *Pacorus* pour Roy aux Lazes. *Ib.* § 8. *p.* 349.

[Mais on ne ſçait point le temps de tout cela.]

L'an de JESUS CHRIST 139, *de Rome* 892, *de Veſpaſien* 1. 2.

T. Antoninus Aug. II. & C. Bruttius Præſens II. Conſuls.

Antonin fait M. Aurele Ceſar. V. *Ant.* § 9. *p.* 351. & *M. Aurele* § 4. *p.* 378.

Il donne des Rois aux Quades & aux Armeniens. V. *ſon titre* § 9. *p.* 351.

L'an de JESUS-CHRIST 140, *de Rome* 893, *de T. Antonin* 2 3.

T. Antoninus Auguſtus III. & M. Aurelius Cæſar Conſuls.

Celſus ſe revolte vers ce temps-ci contre Antonin. V. *Antonin* § 9. *p.* 352.

Phlegon termine ſelon quelques-uns ſes Olympiades à l'an 140. V. *Adrien* § 18. *p.* 287.

L'an de JESUS-CHRIST 141. *de Rome* 894. *de T. Antonin* 3. 4.

M. Peducæus Syloga Priſcinus, & T. Hoënius Severus Conſuls.

Ptolemée le geographe fait ſa derniere obſervation ſur les aſtres le mecredi 2. fevrier. V. *Antonin* § 15. *p.* 367.

Herennius Philo de Byblos qui a traduit Sanconiathon, avoit cette année 78. ans. V. *Adrien* § 23. *p.* 297.

Fauſtine femme d'Antonin meurt entre le 25. fevrier & le 10. de juillet. V. *Antonin* § 9. *p.* 352.

L'an de JESUS-CHRIST 142, *de Rome* 895, *de T. Antonin* 4. 5.

L. Cuſpius Rufinus, & L. Statius Quadratus Conſuls.

L'an de JESUS-CHRIST 143, *de Rome* 896, *de T. Antonin* 5. 6.

C. Bellicius Torquatus, & Ti. Claudius Atticus Herodes Conſuls.

Cet Herode eſtoit un celebre ſophiſte. V. *Antonin* § 9.

L'an de JESUS-CHRIST 144, *de Rome* 897, *de T. Antonin* 6. 7.

Avitus, & Maximus Conſuls.

L'an de JESUS-CHRIST 145. *de Rome* 898. *de T. Antonin* 7. 8.

Antonin donne la robe virile à L. Verus. V. *Antonin* § 10. *p.* 354.

L'an de JESUS-CHRIST 146, *de Rome* 899, *de T. Antonin* 8. 9.

Sex. Erucius Clarus II. & Cn. Claudius Severus Conſuls.

L'an de JESUS-CHRIST 147, *de Rome* 900, *de T. Antonin* 9. 10.

Largus & Meſſalinus Conſuls.

Antonin donne à M. Aurele la puiſſance du Tribunat, apparemment le 25. fevrier, & fait une remiſe des impoſts. V. *T. Antonin* § 10. *p.* 354.

Il celebre l'an 900. de Rome en 147. ou 148. *Ib. p.* 355.

Appien écrit ſon hiſtoire vers l'an 900. de Rome. *Ib.* § 14. *p.* 364.

Etat de l'Empire en ce temps-ci. *Ibid.*

L'an de JESUS-CHRIST 148, *de Rome* 901, *de T. Antonin* 10. 11.

Torquatus & Julianus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 149, *de Rome* 902, *de T. Antonin* 11. 12.

Serv. Scipio Orfitus, & Q. Nonius Priscus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 150, *de Rome* 903, *de T. Antonin* 12. 13.

Antoine Julien Espagnol maistre d'Aulu-Gelle enseignoit la grammaire à Rome vers 150. V. *les Juifs* § 83. *p.* 669.

L'an de JESUS-CHRIST 151, *de Rome* 904, *de T. Antonin* 13. 14.

Quintilius Condianus, & Quintilius Maximus Consuls.

Ces deux Quintiles freres sont celebres. V. *T. Antonin* § 10. *p.* 356.

L'an de JESUS-CHRIST 152, *de Rome* 905, *de T. Antonin* 14. 15.

Sex. Junius Glabrio, & C. Omollius Verianus Consuls.

Antonin écrit cette année aux Etats d'Asie pour défendre de maltraiter les Chrétiens: Il a encore écrit pour eux à plusieurs autres. V. *Antonin* § 11. *p.* 357.

L'an de JESUS-CHRIST 153, *de Rome* 906, *de T. Antonin* 15. 16.

C. Bruttius Præsens, & A. Junius Rufinus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 154, *de Rome* 907, *de T. Antonin* 16. 17.

L. Aurelius Commodus, & T. Sextius ou Sextilius Lateranus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 155, *de Rome* 908, *de T. Antonin* 17. 18.

C. Julius Severus, & M. Rufinus Sabinianus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 156, *de Rome* 909, *de T. Antonin* 18. 19.

M. Ceionius Silvanus & C. Serius Augurinus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 157, *de Rome* 910, *de T. Antonin* 19. 20.

Barbarus, & Regulus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 158, *de Rome* 911, *de T. Antonin* 20. 21.

Tertullus, & Sacerdos Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 159, *de Rome* 912, *de T. Antonin* 21. 22.

Plautius Quintillus, & M. Statius Priscus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 160, *de Rome* 913, *de T. Antonin* 22. 23.

App. Annius Bradua, & T. Vibius Barus Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 161, *de Rome* 914, *de T. Antonin* 23.

M. Aurelius Cæsar III. & L. Aurelius Commodus II. Consuls.

Antonin meurt le 7. de mars. V. *son titre* § 12. *p.* 359.

MARC AURELE est declaré Auguste par le Senat & prend pour collegue LUCIUS Commodus à qui il donne le nom de VERUS. V. *M. Aurele* § 5. *p.* 379.

L. Verus regne prés de neuf ans, & M. Aurele dix-neuf ans & dix jours. *Ibid.* § 11. 25. *p.* 396. 431.

L'Empereur Commode fils de M. Aurele naist le 31. d'aoust. *Ibid.* § 4. *p.* 377. 474.

Vologese Roy des Parthes declare la guerre aux Romains, chasse le Roy *Soëme* de l'Armenie, y tue Severien General Romain avec son armée, & entre en Syrie. *Ibid.* § 6. *p.* 384.

Alexandre l'imposteur estoit déja celebre par les faux oracles qu'il rendoit à Abonotique en Paphlagonie. *Ibid.* § 30. *p.* 443.

L'an de JESUS-CHRIST *162, de Rome 915, d'Aurele* 1. 2.
Rusticus & Aquilinus Consuls.

Grand debordement du Tibre. V. *M. Aurele* § 6. *p.* 382.

Calphurnius Agricola est envoyé contre les Anglois, Aufidius Victorinus contre les Cattes, & L. Verus contre les Parthes. *Ib.*

Divers evenemens de cette derniere guerre. *Ibid. p.* 383.

Ste Glycerie peut avoir souffert en 162. à Heraclée dans la Thrace sous le gouverneur Sabin. V. *la pers. de M. Aur.* § 3. *p.* 463.

L'an de JESUS-CHRIST *163, de Rome 916, de M. Aurele* 2. 3.
Lælianus ou L. Ælianus, & Pastor Consuls.

Les Romains se rendent maistres de l'Armenie, & Marcius Verus y rétablit Soëme : Verus est appellé Armeniaque en 163. V. *M. Aurele* § 7. *p.* 387.

L'an de JESUS-CHRIST *164, de Rome 917. de M. Aurele* 3. 4.
Macrinus & Celsus Consuls.

L. Verus épouse vers 164. Lucille fille de M. Aurele. V. *M. Aurele* § 7. *p.* 388.

Cassius fait vers ce temps-ci divers exploits dans l'Armenie & dans l'Arabie. *Ib.* § 14. *p.* 403.

L'an de JESUS-CHRIST *165. de Rome 918. de M. Aurele* 4. 5.
M. Gavius Orfitus, & L. Arrius Pudens Consuls.

Les Marcomans & plusieurs autres barbares s'unissent pour faire la guerre aux Romains. V. *M. Aurele* § 10. *p.* 392. 393.

Cassius poursuit Vologese, prend Ctesiphon, pille Seleucie : Les Parthes cedent aux Romains la Mesopotamie & l'Adiabene. *Ib.* § 8. *p.* 389.

Divers Grecs écrivent mal cette guerre : Lucien leur apprend à le bien faire. *Ib. p.* 390.

Peregrin surnommé Protée Chrétien, apostat, & puis philosophe Cynique, se brule à Olympe aprés les jeux Olympiques vers le 16. juillet. V. *la pers. de M. Aurele* § 8. *p.* 472.

Grande peste qui commence cette année en Orient, & qui se répand ensuite par tout durant plusieurs années. V. *M. Aurele* § 9. *p.* 391.

L'an de JESUS-CHRIST *166. de Rome 919. de M. Aurele* 5. 6.
Q. Servilius Pudens, & L. Fufidius Pollio Consuls.

S. Germanique est exposé aux bestes à Smyrne sous le Proconsul Statius Quadratus. V. *la pers. de M. Aurele* § 4. *p.* 465.

Peu de jours aprés S. Polycarpe est pris & brulé le samedi 23. fevrier. *Ibid. p.* 465. 466.

S. Ptolemée est martyrisé à Rome vers ce temps-ci pour avoir converti une Dame. *Ib. p.* 464.

S. Justin fait aussitost aprés sa seconde apologie. *Ibid.*

M. Aurele & L. Verus triomphent des Parthes & reçoivent le titre de Peres de la Patrie. V. *leur titre* § 9. *p.* 391.

Commode & Verus fils de M. Aurele sont faits Cesars le 12. octobre. *Ib.*

M. Aurele & L. Verus partent de Rome, & vont passer l'hiver à Aquilée pour faire la guerre aux Marcomans. *Ib.* § 10. *p.* 393.

L'an de JESUS-CHRIST *167. de Rome 920. de M. Aurele* 6. 7.
L. Aurelius Verus III. & Quadratus Consuls.

Divers peuples d'Allemagne demandent la paix : Les deux Empereurs re-

tournent à Rome. V. *M. Aurele* § 10. *p.* 395.

S. Justin le philosophe est decapité à Rome avec quelques autres Martyrs vers l'an 167. par ordre de Junius Rusticus Prefet de la ville. V. *la perf. de M. Aurele* § 4. *p.* 464.

L'an de JESUS-CHRIST 168, *de Rome* 921, *de M. Aurele* 7. 8.
Apronianus II. & Paulus II. Consuls.

La guerre recommence avec l'Allemagne. V. *M. Aur.* § 11. *p.* 396.

L'an de JESUS CHRIST 169, *de Rome* 922, *de M. Aurele* 8. 9.
Q. Sositus Priscus, & P. Cœlius Apollinaris Consuls.

M. Aurele & L. Verus reviennent à Aquilée pour aller en Allemagne : La peste les fait retourner d'Aquilée à Rome : L. Verus meurt en chemin à Altino au milieu de l'hiver. V. *M. Aurele* § 11. *p.* 396.

L'an de JESUS-CHRIST 170, *de Rome* 923, *de M. Aurele* 9. 10.
M. Cornelius Cethegus, & C. Erucius Clarus Consuls.

M. Aurele remporte vne victoire sur les Allemans avant le 25. fevrier. V. *M. Aurele* § 12. *p.* 398.

Il remarie Lucille veuve de L. Verus à Claude Pompeien, & perd Verus Cesar son fils sur le point qu'il alloit retourner en Allemagne. *Ib. p.* 399. 400.

Cassius gouverneur de Syrie soumet les Bucoles revoltez en Egypte durant la guerre des Marcomans. *Ib.* § 14. *p.* 402.

Les Maures ravagent l'Espagne, & en sont chassez. *Ib. p.* 403.

Il y a quelque trouble dans la Franche-Comté. *Ibid.*

S. Meliton Evesque de Sardes adresse une apologie à M. Aurele en 170. au plustost. V. *la perf. de M. Aurele* § 15. *p.* 467.

Les Scythes du Tanaïs font vers ce temps-ci la guerre à *Leucanor* & à *Euliote* Rois du Bosphore, & à d'autres barbares du Nord. V. *M. Aurele* § 29. *p.* 442.

L'an de JESUS-CHRIST 171, *de Rome* 924, *de M. Aurele* 10. 11.
Severus & Herennianus Consuls.

Les Atheniens accusent vers ce temps-ci Herode Atticus devant M. Aurele. V. *M. Aurele* § 14. *p.* 404.

Divers evenemens de la guerre d'Allemagne. *Ibid.* § 12. *p.* 398.

L'an de JESUS-CHRIST 172, *de Rome* 925, *de M. Aurele* 11. 12.
Maximus, & Orfitus Consuls.

On donne le titre de Germanique à Commode le 15. d'octobre. *Ib. p.* 405.

L'an de JESUS-CHRIST 173, *de Rome* 926, *de M. Aurele* 12. 13.
M. Aurelius Severus II. & T. Claudius Pompeianus Consuls.

Pausanias travailloit en ce temps-ci à son histoire de la Grece, qu'il n'acheva pas avant 175. V. *M. Aurele* § 33. *p.* 452.

L'an de JESUS-CHRIST 174, *de Rome* 927, *de M. Aurele* 13. 14.
Gallus & Flaccus Consuls.

M. Aurele enfermé par les Quades, & presque défait, est sauvé par les prieres des Chrétiens, qui luy obtiennent de la pluie, & font tomber le tonnerre sur les ennemis. V. *son titre* § 15. 16. *p.* 405.

Il défend sur peine de la vie d'accuser les Chrétiens, sans cesser cependant de les haïr & de les persecuter. *Ib.* § 16. *p.* 409.

L'an de JESUS-CHRIST 175, *de Rome* 928, *de M. Aurele* 14. 15.
Piso, & Julianus Consuls.

Beaucoup de barbares demandent la paix à M. Aurele : Il la leur accorde, mais non aux Quades. V. *M. Aurele* § 17. *p.* 410.

Cassius gouverneur de Syrie se fait proclamer Empereur vers le commencement d'avril. *Ib.* § 18. 19. *p.* 416.

M. Aurele donne la robe virile à Commode dans la Pannonie le 7. juillet. *Ibid.* §. 19. *p.* 416.

Cassius est tué vers le mesme temps : M. Aurele pardonne à ceux de sa faction. *Ibid.* § 19. 20. *p.* 417.

Il donne la puissance du Tribunat à Commode vers le mois d'aoust. *Ibid.* § 22. *p.* 421.

Il va en Orient où Faustine meurt vers l'hiver : Il laisse Pertinax continuer la guerre d'Allemagne. *Ibid.* § 22. *p.* 422.

L'an de JESUS-CHRIST 176, *de Rome* 929, *de M. Aurele* 15. 16.

L. Vitrasius Pollio II. & M. Flavius Aper II. Consuls.

M. Aurele va en Syrie & en Egypte, revient par Smyrne à Athenes, où il se fait initier. Il y avoit établi divers professeurs. V. *son titre* § 23. *p.* 423.

Pertinax peut avoir remporté quelque victoire en Allemagne vers le commencement de novembre. *Ibid.* § 24. *p.* 426.

M. Aurele revient à Rome, fait Commode Imperator le 27. de novembre, & triomphe avec luy le 23. de decembre. *Ibid.*

Julius Pollux & Phrynique addressent divers écrits à Commode encore Cesar. V. *Commode* § 15. *p.* 502. 503.

L'an de JESUS-CHRIST 177, *de Rome* 930, *de M. Aurele* 16. 17.

[*L. Aurelius*] *Commodus* [*Cæsar,*] *& Quintillus Consuls.*

M. Aurele remet les dettes de quarante-six ans. V. *son titre* § 24. *p.* 427.

Il fait Commode Auguste, apparemment avant le mois d'aoust. *Ibid.*

S. Pothin premier Evesque de Lion, S. Attale, Ste Blandine, & quarante-cinq autres souffrent le martyre à Lion au mois d'aoust & un peu devant. V. *la pers. de M. Aurele* § 7. *p.* 470.

S. Benigne, S. Symphorien, & divers autres sont ensuite martyrisez dans les Gaules. *Ibid.*

Divers Martyrs sont couronnez à Byzance : Theodote pris avec eux renonce la foy, & la combat ensuite. *Ibid.* § 6. *p.* 467.

Athenagore adresse vers ce temps-ci son apologie à M. Aurele & Commode pour les Chrétiens. *Ibid.* § 8. *p.* 471.

S. Apollinaire d'Hieraple & Miltiade peuvent avoir fait la mesme chose. *Ibid.* § 5. 8. *p.* 467. 473.

On adoroit alors à Troade la statue d'un Nerullin encore vivant. *Ibid.* § 8. *p.* 472.

Smyrne est ruinée cette année ou peu aprés par un tremblement de terre : Aristide sophiste, dont nous avons divers discours, en écrit à M. Aurele, qui la rétablit. V. *M. Aurele* § 24. *p.* 477.

L'an de JESUS-CHRIST 178, *de Rome* 931, *de M. Aurele* 17. 18.

Orfitus, & Julianus Rufus Consuls.

L'arrest d'Orfite fait les enfans heritiers de leurs meres. V. *M. Aurele* § 25. *p.* 430.

Les deux Quintiles remportent quelques victoires sur les Allemans. *Ibid.* § 25. *p.* 429.

Ariogese Roy des Quades est pris vers ce temps-ci, & relegué à Alexandrie. *Ibid.* § 17. *p.* 411.

M. Aurele marie Commode à Crispine, puis part avec luy le 5. d'aoust pour retourner en Allemagne. *Ibid.* § 25. *p.* 429.

L'an de Jesus-Christ 179, *de Rome* 932, *de M. Aurele* 18. 19.
Commodus Augustus II. & T. Annius Aurelius Verus II. Consuls.

Paterne gagne une grande bataille sur les Marcomans &c. V. *M. Aurele* § 25. *p.* 430.

On met sous M. Aurele le philosophe Numene, Apulée, Aulu-Gelle, & divers autres hommes de lettres. *Ibid.* § 31-35.

L'an de Jesus-Christ 180, *de Rome* 933, *de M. Aurele* 19. 20.
Præsens II. & Sex. Quintilius Condianus Consuls.

M. Aurele meurt le 17. mars à Sirmich ou à Vienne. V. *son titre* § 25. *p.* 431. 432.

L'an de Commode 1.

COMMODE son fils luy succede, & gouverne douze ans, neuf mois & quatorze jours. V. *Commode* § 14. *p.* 500.

Il laisse les Chrétiens en paix. *Ibid.* § 4. *p.* 481.

Les Romains remportent quelques avantages sur les Allemans en septembre : Commode leur vend la paix ou l'achette, retourne à Rome & y entre en triomphe le 22. octobre. V. *son titre* § 1. *p.* 475.

Lucien & Celse philosophes Epicuriens vivoient encore sous Commode. V. *M. Aurele* § 29. *p.* 440.

L'an de Jesus-Christ 181, *de Rome* 934, *de Commode* 1. 2.
Commodus Augustus III. & Burrus Consuls.

Le temple de Serapis à Alexandrie est brulé. V. *Commode* § 2. *p.* 477.

L'an de Jesus-Christ 182, *de Rome* 935, *de Commode* 2. 3.
Mamertinus & Rufus Consuls.

Les Romains remportent quelque victoire & apparemment vers la Dace. V. *Commode* § 2. *p.* 478.

L'an de Jesus Christ 183, *de Rome* 936, *de Commode* 3. 4.
Commodus Augustus IV. & Victorinus II. Consuls.

Quel estoit ce Victorin. V. *Commode* § 2. *p.* 478.

Les Anglois passent le mur, & pillent les terres des Romains : Ulpius Marcellus les bat. *Ib. p.* 479.

Lucille sœur de Commode conspire contre luy : Elle est bannie & tuée avec beaucoup d'autres. *Ib.* § 3. 4. *p.* 480.

Paterne Prefet du Pretoire est aussi tué avec Salvius Julianus. *Ib.* § 4. *p.* 481. Perennis successeur de Paterne devient tout puissant, & regne durant environ trois ans. *Ib* § 5. *p.* 485.

L'Imperatrice Crispine accusée d'adultere est bannie & tuée en 183. au plustost. *Ib.* § 3. *p.* 481.

L'an de Jesus-Christ 184, *de Rome* 937, *de Commode* 4. 5.
M. Eggius Marullus, & Cn. Papirius Ælianus Consuls.

Il peut y avoir eu cette année quelques guerres contre les Sarmates. V. *Commode* § 5. *p.* 484.

L'an de Jesus-Christ 185, *de Rome* 938, *de Commode* 5. 6,
Maternus, & Bradua Consuls.

L'an de JESUS-CHRIST 186, *de Rome* 939, *de Commode* 6. 7.
Commodus Augustus V. & Glabrio II. Consuls.

Perennis ministre de Commode est abandonné aux soldats qui le massacrent. V. *Commode* § 5. *p.* 484. Cleandre prend sa place & fait pis que luy. *Ibid.* § 6. *p.* 485.

Il fait perir Antistius Burrus beau-frere de Commode. *Ibid. p.* 486.

Pertinax est envoyé gouverner l'Angleterre, & y appaise de grandes seditions des soldats. *Ibid.*

Materne & les deserteurs ravagent l'Espagne & les Gaules. *Ibid.* § 7. *p.* 487.

L'an de JESUS-CHRIST 187, *de Rome* 940, *de Commode* 7. 8.
Crispinus & Ælianus Consuls.

Materne entreprend de tuer Commode vers le mois de mars: Il est trahi & puni. V. *Commode* § 7. *p.* 487.

La peste afflige Rome & l'Italie, & dure deux ou trois ans. *Ibid. p.* 488.

L'an de JESUS-CHRIST 188, *de Rome* 941, *de Commode* 8. 9.
Fuscianus II. & Silanus II. Consuls.

Arrius Antoninus qui estant Proconsul d'Asie y avoit persecuté les Chrétiens, est puni par l'injustice de Commode & de Cleandre. V. *Commode* § 9. *p.* 490. *& la persecution de Trajan* § 2. *p.* 227.

L'an de JESUS-CHRIST 189, *de Rome* 942, *de Commode* 9. 10.
Les deux Silanus Consuls.

Il y eut cette année 25. Consuls, dont Severe fut l'un. V. *Commode* § 9. *p.* 490.

Famine à Rome. *Ibid.* § 8. *p.* 489.

Le peuple se souleve contre Cleandre, & Commode luy fait trancher la teste. *Ibid.* § 9. *p.* 490.

Pertinax rappellé d'Angleterre est fait Intendant des vivres. *Ibid. p.* 492. & ensuite Proconsul d'Afrique. *Ibid.* § 10. *p.* 494.

L'an de JESUS-CHRIST 190, *de Rome* 943, *de Commode* 10. 11.
Commodus Augustus VI. & Petronius Septimianus Consuls.

Commode fait mourir Petrone Mamertin son beau-frere, Antonin son neveu, Annia Faustina cousine germaine de son pere, Sulpicius Crassus Proconsul d'Asie, Jule Alexandre & beaucoup d'autres. V. *son titre* § 10. *p.* 493.

Severe est envoyé commander les troupes dans l'Illyrie. *Ibid. p.* 494.

Plusieurs sont tuez avec des aiguilles empoisonnées. *Ibid. p.* 492.

Les Juifs composent leur Michna. *Ibid.* § 15. *p.* 504.

L'an de JESUS-CHRIST 191, *de Rome* 944, *de Commode* 11. 12.
Apronianus, & Bradua Consuls.

Il y eut vers ce temps-ci quelque guerre contre les Sarrazins. V. *Commode* § 12. *p.* 496.

Les temples de la Paix & de Vesta sont brulez avec beaucoup d'autres edifices de Rome. *Ibid.* § 11. *p.* 494.

L'an de JESUS-CHRIST 192, *de Rome* 945, *de Commode* 12. 13.
M. Commodus Aug. VII. & P. Helvius Pertinax II. Consuls.

Commode fait representer des jeux à la fin de decembre: & le dernier jour de l'an il est étranglé par la conspiration de Lætus Prefet du Pretoire. V. *Commode* § 13. *p.* 498.

Lætus fait proclamer Pertinax Auguste par les Pretoriens dés la nuit mesme. V. *Pertinax.*

L'an de Jesus-Christ 193, *de Rome* 946.

Q. Sosius Falco, & C. Julius Etrucius Clarus Consuls.

PERTINAX est declaré Empereur par les soldats & par le Senat le 1. janvier avant le jour. V. *son titre* § 3. *p.* 509.

Le 2. jour on abbat les statues de Commode. *Ibid.* § 5. *p.* 513.

Le 3. les Pretoriens mécontens veulent faire un nouvel Empereur : Ils s'appaisent. *Ibid.* § 6. *p.* 516.

Ils recommencent le trouble, veulent faire Sosius Falco Empereur. Pertinax pardonne à Falco : Mais deux-cent soldats viennent attaquer Pertinax dans le palais, & animez par un seul, ils le tuent le 28. jour de mars. *Ibid.* § 7. 8.

Severe venge sa mort, & honore sa memoire. *Ibid.* § 8. *p.* 519.



ADDITIONS

ADDITIONS ET CORRECTIONS qu'on a cru devoir faire dans ce Volume durant le cours de l'impression.

On conte du bas de la page les lignes qui en approchent, & alors on ajoute un b pour le marquer. On fera de mesme dans l'Errata.

P*Age* 11. *ligne* 10. *aprés* Mesie, *ajoutez* [ce qui s'accorde mieux avec la situation de ces pays.

p. 28. *l.* 28. *aprés* les Juifs. *aj.* 'C'est là que les gens de lettres tenoient leurs assemblées ordinaires, & que l'on conservoit leurs ouvrages, jusqu'à ce que ce temple fut brulé [du temps de Commode.] [n] Baronius croit que Vespasien le fit bastir sous le titre de la Paix &c. Gal ibr. c. 4. p. 36. 1. V. Commode § 11.

p 30. *l.* 6. b *aprés* Tiridate son frere, *aj.* [qui estoit sans doute le Roy d'Armenie si celebre sous Neron.]

p 34. *l.* 5. *aprés* à Rome; *aj.* [quoiqu'elle puisse bien n'estre arrivée que deux ou trois ans aprés. En quelque année qu'elle se soit faite,] 'il paroist que les philosophes furent chassez &c.

p. 36. *l.* 10. b *aprés* de vehemence. *aj.* Neanmoins depuis cela " il fut plus sage. μετρίως

Ib. l. 9. b *aprés* sa condannation, *aj.* [qu'on ne se pressoit peut-estre pas d'executer;] il ne voulut pas seulement se lever, & saluer son Empereur. 'Il continua &c.

p. 44. *l.* 7. *aprés* Phrygie. *aj.* 'Nous verrons " dans la suite que Calcide ne le prit qu'en l'an 92. sous Domitien. Noris, epo. p. 273. t. V. Domit. § 15.

p. 45. *l.* 10. b que neanmoins &c. *mettez* s'il eust vécu assez long-temps pour y joindre la maturité. [Il ne nous &c.

p. 89. *l.* 8. *ostez* Domitien marche contre luy.

Ib. l. 20. *aprés* jeux, *mettez* & nous apprend que c'estoit comme tous les autres jeux des payens, des combats de diverses sortes d'exercices de corps & d'esprit, où celuy qui avoit le mieux fait en chaque exercice, estoit recompensé d'une couronne. On y voyoit mesme paroistre des filles. Ils estoient en l'honneur de Jupiter, dont le " Pontife, ' & quelques autres prestres y presidoient avec l'Empereur. [Ainsi ils estoient visiblement opposez à la vraie religion:] '& ils estoient encore si contraires à la pureté des mœurs, que ceux qui avoient le plus d'honneur parmi les payens, souhaitoient de les voir abolis, Dialis. p. 786. Her. l. 2. p. 474. a. Plin. l. 4. ep. 22. p. 263. 260.

comme on en abolit de ſemblables à Vienne, qu'un particulier avoit établis. [Ils ſubſiſterent neanmoins autant que le paganiſme regna.] ' Car on les celebra encore [1] en l'an 238. [a] & on croit qu'ils ne furent abolis que par Conſtantin.

Cenſor. c. 18. p. 132.
a Suet. n. 4. p. 78.|Onu. in faſ. p. 211. 2.
b Noris, epo. p. 280.
p. 277-279.

[b] Une ville de Syrie dont on ignore l'ancien nom, prit vers ce temps-ci celuy de Capitoliade, peut-eſtre pour flater la paſſion qu'avoit Domitien pour ſes jeux Capitolins. [Nous ne remarquons ceci, que parce que] ' cette ville a quelquefois eſté confondue par des perſonnes habiles avec celle de Jeruſalem, qui depuis Adrien portoit parmi les Romains le nom de Capitoline. Mais celle-ci eſtoit une colonie, qui ſe gouvernoit par les loix Romaines; au lieu que Capitoliade eſtoit une ville libre & municipale, " qui ſe conduiſoit par ſes propres loix. αὐτονόμος.

' Domitien ne prit &c.

Lbid. l. n. 82.|Phot. c. 166. p. 360.|Strab. l. 7. p. 297. 298. Suid. ζ. p. 1121. c.

p. 90. l. 3. au lieu de d'un ancien, *& à la marge* de Zamolxis *mettez* 1 d'un ancien, *& au bas de la page*, de Zamolxis. ' C'eſtoit à ce qu'on pretend un barbare de ces pays là, qui avoit eſté diſciple ou eſclave de Pythagore, & dont les payens avoient fait un Dieu. ' D'autres le font plus ancien que Pythagore.

Ibid. p. 405.

Ib. l. 12. [& ce ſemble &c. *mettez* ' vers ſon embouchure, aſſez prés du Pont-Euxin: au lieu que ceux-ci eſtoient plus haut vers l'Occident, & plus prés de l'Allemagne. On croit &c.

p. 106. *l.* 16. Je ne ſçay &c. *mettez* & plus ancien ſans doute que celuy " qui a écrit aprés la mort d'Adrien ſur l'interpretation des ſonges.] ' Il avoit fait &c. V. M Aurele § 34.

p. 122. *l.* 8. b *aprés* Dircé *aj.* [qu'on peut juger par là avoir eſté martyriſées à Rome ſous Domitien.]

p 123. *l.* 16. b *aprés* bouillante *aj.* Il fut enſuite relegué en l'iſle de Patmos dans l'Archipelage]

p 124. *l.* 12. b *aprés* des edits publics *aj.* quoiqu'elle n'ait jamais ceſſé de ſouffrir beaucoup, particulierement ſous Trajan & ſous M. Aurele]

p. 140. *l. dern. aj.* Car il ne faut pas demander à ceux qui n'eſperent rien aprés la mort qu'ils preferent à leur vie l'obeïſſance due au prince. Cette generoſité eſt la gloire des vrais Chrétiens.]

p. 143. *l. dern.* environ à ſept millions cinq cens mille livres, *mettez* à plus de cinq millions ſix cent vingt-cinq mille livres en prenant la drachme pour ſix ſols & demi ou un peu plus, car c'eſt le prix que luy donnent les plus habiles.

p. 150. *l.* 10. b *mettez* [Pour ce qu'on trouve des parens de Trajan,] 'il avoit une sœur dont Pline le jeune fait l'eloge,[a] & qui est appellée Marcienne dans plusieurs inscriptions.[b] Elle eut la qualite d'Auguste ; & une inscription [2] de l'an 116. luy donne le titre de deesse. Ainsi elle estoit morte alors. [c] Elle vivoit encore " aprés l'an 105.[d] La ville de Marcianople [metropole] de la Mesie [inferieure] en a pris son nom.

Plin. pan. p. 151. 152.
a B. rag. p. 116.
b Vel. mon. 35. p. 389.
c Dio, l. 68. n. p. 1040. 1.
d Amm. l. 27. p. 340. a.

2. NOTE 2.

3. [e] Elle eut une fille nommée Matidie, [3] qui fut mere d'une seconde Matidie, & de Julia Sabina femme d'Adrien. Elles eurent toutes trois les titres d'Augustes, & de deesses, hors peut-estre la seconde Matidie qui vécut jusque sous T. Antonin, ' dont elle estoit tante maternelle, [ayant peut-estre épousé son oncle.] ' Adrien fit de grands honneurs à [Matidie] sa belle-mere quand il fut devenu Empereur, [ayant esté adopté par Trajan, dont il estoit devenu petit-neveu par le mariage de Sabine.] ' Et par luy-mesme il estoit encore cousin de ce prince, ' estant fils de [4] son cousin germain, [f] nommé Ælius Adrianus Afer, & petit-fils de sa tante paternelle selon Casaubon.

e Vel. mon. 35. p. 389 | Goltz. p. 66. f.
Rein. p. 306.
Adr. v. p. 5. c.
p. 1.
Vic. epi.
f Adr. v. p. 1. a. n. C p. 5. 1. d.

4.

' Trajan naquit &c. *& au bas de la page mettez* Eutrop.

2. *Trib. pot.* XVIII. dans Velser, qui est l'an 115. Mais dans Gruter (*p.* 247. 6.) & dans Onuphre (*in fastos*, *p.* 219. *a.*) il y a XVIIII.

3. [C'est apparemment à cette Matidie qu'il faut reduire ce que dit Themistius,] ηκεν αὐτῷ (Τραϊανῷ) παῖδας ἀδελφῶν. Them. or. 16. p. 205. a.

4. Eutrope dit *fils de sa cousine germaine*, consobrinæ.

p. 161. *aprés* Celsus, *aj.* [qui est ap. L. Publilius Celsus Consul pour la seconde fois en 113.]

p 164. *l.* 19. *aprés* prit l'Empire, *aj.* [& le titre d'Auguste.]

p. 168. *l.* 10. *aprés* de personne, *aj* ' & que du temps de Severe on en nourrissoit effectivement jusqu'à six-cent mille. Spart. n. C p. 122. 2. d.

p. 180. *l* 15. b *mettez à la marge des additions* NOTE II. *& ensuite dans le texte* [" Nous verrons Suranus Consul pour la seconde fois vers l'an 107. quoique ce nom ne soit pas connu dans l'histoire.] ' Mais quelques-uns croyent que c'est le Prefet du Pretoire " que nous avons appellé Saburan sur l'autorité d'Aurele Victor. [Car s'il avoit quitté la Prefecture, " comme nous avons cru que cela estoit assez probable, rien n'empesche que Trajan ne l'ait elevé au Consulat.]

V. la note 20.
A n. V. n. p. 727. a.
V. § 4.
V. § 5.

' Sura estoit &c.

p. 182. *l.* 12. b il fut Consul sous Adrien *mettez* il fut Consul [pour la seconde fois] sous Adrien [en l'an 129.]

p. 194. *l.* 11. *aprés* dans l'Armenie, *aj.* sinon" qu'il paroist que Tiridate y regnoit encore. V. Vespas. §3.

Ib. l 15. *aprés* la Bithynie. *aj.* C'est pourquoy nous n'oserions pas dire que ce soit ce mesme" Pacorus que Vologese son frere avoit fait Roy des Medes vers l'an 50. V. Claude § 22.

p. 216. *l.* 18. b ce Corneille *ostez* ce

Ib. l. 17. b qui eut un fils *mettez* [c'est à dire apparemment Rein. p. 103. ce] ' Cornelius Verus Tacitus, dont on a une inscription trouvée dans le pays de Juliers, faite [1] lorsqu'il alloit exercer une seconde intendance. [Ainsi il aura esté Intendant de la Belgi- Plin. l. 7. c. 16. p. 150. c. que, & de la basse Germanie où est Juliers.] ' Cet Intendant eut un fils dont [2] Pline le &c.

Et au bas du texte mettez 1 *rationatoris honore usurus secundum.*

2. Il paroist que cet enfant mourut à trois ans, sans forces & sans esprit. Pline l'avoit vu long-temps auparavant, *pridem.* Ainsi Tacite son pere, qui avoit des enfans avant l'an 77. auquel Pline écrivoit, n'est pas l'historien &c.

p. 218. *l.* 5. b afin qu'elles fussent plus correctes, *mettez* afin qu'ils ne pussent jamais perir. [Mais les Empereurs mesmes ne peuvent que ce que Dieu veut bien qu'ils puissent.

c. *p.* 242. *l.* 14. *aprés* & la satisfit *aj.* ' Le peuple Romain luy demandant avec de grands cris dans les spectacles une chose qu'il ne jugeoit pas raisonnable, non seulement il la refusa, mais il commanda encore à un heraud de faire taire cette populace, avec cette parole d'autorité *Taisez-vous*, dont Domitien avoit accoutumé de se servir. Le heraud étendit la main, [comme ayant quelque chose à dire de la part de l'Empereur;] & tout le peuple s'estant aussitost tu, il se contenta de dire, *C'est ce que l'Empereur demande*, sans ajouter les termes odieux dont il avoit ordre de se servir: & Adrien bien loin de trouver mauvais qu'il eust adouci la dureté de son commandement, " l'en recompensa mesme. ἐτίμησεν.

' Il ne &c.

p. 249. *l.* 6. b *aprés* de seditions; *aj.* [les Juifs y faisoient d'horribles ravages aussibien que dans la Libye;]

Adr v. p. 3. b. *p.* 251. *l.* 7. maistres.] ' Nous verrons &c. *mettez* maistres. Vopis v. Sat p. 245. c. Nous avons veu neanmoins] ' qu'il y a eu en ce temps-ci bien des seditions dans l'Egypte, [& nous verrons dans la suite] ' qu'Adrien mesme rendit à Alexandrie ses anciens &c.

Ib. l. 11. *aprés* de Fuscus *aj.* fils du Consul de cette année,

p. 266. *l.* 12. b *aprés* Bithyne *aj.* appellée depuis Claudiople dans la Bithynie.

p. 271. *aprés la derniere ligne du texte mettez* ' Dans une inscription, la ville de Pale en Cefalonie se qualifie libre & gouvernée par ses loix : αὐτονόμων. L'inscription est addressée à l'Empereur Adrien Olympien. Rein.p.335.

p. 277. *l.* 4. b pourveu qu'elle ne fust pas sur la terre *mettez* pourveu qu'il n'eust pas à souffrir sa mauvaise humeur, ou qu'il satisfit la sienne propre.]

p. 280. *l.* 13. b à ce qu'on croit *mettez* selon quelques-uns.

au commẽcement de 271. *p.* 283. *l.* 8. b *aprés* son idole *aj* ' L'Empereur Aurelien " en demandant que le Senat consultast les livres des Sibylles, offroit non seulement de fournir toutes les hosties necessaires, mais encore des captifs de quelque nation que ce fust. [On voit assez ce qu'il vouloit & n'osoit dire.] Aur.v.p.215.c.

l. 4. b *aprés* d'esclaves *aj.* [& presque autant d'ennemis domestiques.]

p. 294. *l.* 17. b *effacez* ou petit-fils, ou *avec l'addition de la marge. & mettez au bas de la page* [*nepos* selon Capitolin, ce qui peut signifier neveu ou petit-fils.] ' Mais ἀδελφιδοῦς dont se sert Suidas, [ne peut point signifier un petit-fils. Suid.σ p.-2c c.

p. 297. *l.* 16. b *ostez* Un Atheneus Severus a fait l'abregé de ce dernier *avec la citation.*

Ib. l. 15. b que c'est celuy *mettez* que ce dernier ouvrage est celuy

Ib. l. 13. b *aprés* des philosophes. *aj.* ' Un Ælius Severus Athenæus en a fait un abregé, qui est cité par quelques anciens. Voss.hi.gr.l.2.c.10.p.211.212.

p. 307. *l* 11. Tinnius Rufus estoit alors gouverneur de la Judée *mettez* ' Tinius [ou Tinnius] Rufus, qu'on trouve par quelques medailles avoir esté gouverneur de Thrace, ' l'estoit alors de la Judée. Noris.epo p.509 b.

Ib. mettez au bas de la page ' On tire d'une inscription que Sex. Attius Senecio Tribun d'une legion commandoit dans cette expedition les troupes auxiliaires. Rein p.513.

p. 353. *l.* 19. *aprés* Magistrats Romains. *aj.* ' Nous lisons dans Dion qu'il fust luy-mesme commis par Macrin pour gouverner les villes de Smyrne & de Pergame : ' & il paroist estre demeuré dans cet emploi " jusqu'apres la mort d'Heliogabale. Dio,l.78.p.909.d.e. p.915.c.

depuis 218. jusqu'en 222.

Ib. l. 21. *aprés* les villes libres : *aj* ' & on appelloit à luy des jugemens que leur Senat avoit rendus Vheler.p.470.

p. 357. *l.* 15. b *aprés* de ce Consulat *aj.* ni mesme dans l'edition de l'anonyme donnée en 1689.

Ib. l. 13. b Cassiodore seul &c. *mettez* qui en effet estoit luy-mesme Consul pour la seconde fois. [Cassiodore seul donne à Spon.p.3..

l'autre Consul de cette année le nom de Rufus au lieu de Rufin.]

p.33.d. *p.* 370. *l.* 2. *aprés* de l'Empereur Antonin. *aj.* ' Capitolin sur l'an 175. parle d'une autre tante paternelle de M. Aurele & de son
p.22.c.d. mari ; mais il ne marque point leur nom. ' Ce dernier &c.

Com.v.p.48.e. *Ib. l.* 6. *aprés* de M. Aurele, *aj.* ' & " sa cousine germaine selon *consobrina.* Lampride. [Elle pouvoit estre fille d'Annius Libo.]

Segui.p 159. *p.* 389. *l.* 16. b *aprés* troisieme fois. *aj.* ' Quelques-uns tirent d'une medaille de Lucille, qu'un Roy nommé Manne, dont les Etats pouvoient estre vers le Tigre, se fit honneur de se declarer ami des Romains.

p. 412. *mettez au bas de la page* Ναρισκοί. Sont-ils differens des Narisques, peuples assez connus dans l'Allemagne ?

Cass.v.p 44.d. *p.* 414. *mettez au bas d la page* ' Cassius avoit encore sa femme : [mais il l'eust aisément repudiée pour épouser Faustine avec l'Empire.]

p. 418. *l.* 13. b qui pouvoit estre cette Annia Faustina dont l'histoire parle quelquefois *mettez* dont le nom n'est pas connu

p. 429. *l.* 15. b *aprés* de cette année, *aj.* [quoique ce puisse estre aussi Rufus Consul en l'an 182.

p. 442. *l.* 8. b Cotys....Adrien *mettez* Rhœmetalse.....Antonin, *& à la citation au lieu de* Arri. de Pont. p. 11. *mettez* T. Ant. v. p. 20. d.

p. 448. *l.* 15. [mais elle est &c. *mettez* Ainsi il le faut distinguer par la capacité aussibien que par le nom de cet Antio-
Luci de hist.p. 354.c. quien] ' que Lucien met " entre ceux qui avoient si pitoyable- v.§ 8.
ment écrit la guerre de L. Verus contre les Parthes. [Il ne nous reste rien ni de l'un ni de l'autre.]

Phil.soph.31.p. 568. ' Philostrate parle fort amplement &c.

a Segui p.157. *p.* 463. *l.* 6. b *aprés* Moscovites. *aj.* ' On trouve dans une medaille que M. Pontius Sabinus estoit sous Antonin ou Magistrat de la ville de Philippople, ou mesme gouverneur de la Rhodope l'une des provinces de la Thrace : [& il pouvoit avoir esté continué sous M. Aurele. Heraclée estoit neanmoins dans la province d'Europe, non dans la Rhodope.] Mais je ne sçay si l'on ne trouveroit point que toute la Thrace n'avoit alors qu'un seul gouverneur.

' S[te] Glycerie est principalement celebre &c.

p. 464. *sur sa seconde apologie l.* 11. b *mettez au bas de la page* selon l'ordre du temps, quoiqu'on la mette la premiere dans les imprimez.

p. 490. *tout à la fin aj.* J'ay peur que Spartien ne confonde ici Severe
Pert v.p.59.b|Juli. v.p.60.d. avec Pertinax,] ' car Spartien mesme & Capitolin disent que Pertinax

avoit esté Consul avec Julien : [& sans doute dans son premier Consulat dés l'an 175. Car Pertinax dans son second Consulat en 192. fut collegue de Commode.]

DANS LES NOTES.

P. 521. *tout à la fin, aj.* ou ornemens

p. 525. *c.*1. *l.* 19. *aprés* de leur regne *aj.* [ou au moins de leur Tribunat, comme dans celles de Tite.]

p. 528. *c.* 2. *l.* 12. b *aprés* particuliere, *aj.* & pour la revolte de Vindex arrivée depuis le commencement de l'année. *A la fin de la* 2. *colonne.* ' Au lieu que Cuspinien cite de son anonyme *Vespasiano VII. & Tito V.* & l'année d'aprés *Vespasiano VIII. & Domitiano V*; ' dans l'edition de cet anonyme par le P. Noris il y a, *Vespasiano VII. & Domitiano V.* & ensuite *Vespasiano VIII. & Tito V.* [J'ay peur que son copiste ne se soit brouillé. Mais assurément cette leçon, qui fait Domitien Consul pour la 5. fois avant Tite, est au moins aussi insoutenable que celle de Cuspinien.] Cusp.p.283.b. Noris,fas.p.36.

p. 533. *c.*1. *l.* 10. aprés 84. &c. *mettez* en 84. ou au plustard en 85.] Car les &c.

p. 536. *c.*2. *l.*5. un Anglois nommé Loyd, *mettez* Guillaume Loyd Evesque Protestant de S. Asaph en Angleterre,

p. 541. *c.* 1. *l.* 3. *b* sur la 14. *aj.* ajoutant que selon Brutius beaucoup de Chrétiens furent martyrisez en la 14. année de ce regne [commencée le 13. septembre 94.] ' M. Toinard veut que la persecution ait commencé l'an 94. au mois de fevrier : mais il ne le donne que pour une conjecture qui n'a pas de fondement particulier. Toin.in Lac.p.26.

p. 544. *c.* 1. *l.* 17. solennité. *aj.* Mais on voit par bien des exemples, que les Consulats ne commençoient pas toujours avec les mois : & ainsi celuy de Pline pouvoit finir avant le 27. d'octobre.

p. 555. *c.* 1. *l.* 28. *aprés* ennemis *aj.* par ses Lieutenans.

p. 561. *c.* 1. *l* 5. *b* Car pour &c. *mettez* Car quand il seroit vray que Senecion estoit alors Consul, non pour la seconde fois, comme nous le croyons (*v. la note* 19.) mais pour la quatriéme, comme quelques-uns le pretendent ; cette faute de chiffre, II. au lieu de IIII. ne seroit pas une chose qui nous dust arrester, &c.

p. 564. *c.* 2. *l.* 24. Que s'il y a faute *mettez* Que si l'on ne craint pas d'avancer qu'il y a faute.

p. 572. *c.* 2. *l.* 7. nous mene &c. *mettez* commençant au 28. janvier 98. nous mene jusqu'au 11. aoust 117. [Je ne &c.

TABLE
DES MATIERES.

B.

Deceb.le

N.

Tite

De l'Imprimerie de LAMBERT ROULLAND, Imprimeur & Libraire ordinaire de la Reyne. M. DC. XCI.

FAUTES SURVENUES DANS LE TEXTE.

Quand on trouve un b aprés le chiffre qui marque la ligne, il faut commencer à conter par en bas.

PAge 14. ligne 25 l'Empire [& la liberté des &c. *lisez*, la souveraineté [& la liberté] des. p.19.l.28. tous gueris. *l.* tous deux gueris. p.20.l.7. p.671. *l.* p.971. p.26.l.14. se ravir, *l.* le ravir. p.38.l.1. de choses, *l.* des choses. p.39.l.8. Cesonius, *l.* Ceionius l. der. peccatores, *l.* peccaturos. p.40 l.14. des thresors, *l.* ses thresors. p.42.l.29. 18. novembre, *l.* 17. novembre. p.45.l.31. que neanmoins la vieillesse ne put meurir, *l.* s'il eust vécu assez long temps pour y joindre la maturité. p.48. l.30. corne, *l.* cone. p.50. l.20. le mesme, *l* le mesme temps p.67.l.18. donna, *l* donne. p.75. l.9. b. M. Aurele, *l.* Tite Antonin. p.82.l.12. Rebius, *l.* Bebius. p.84.l.15.b. les reduisoit, *l.* elles les reduisoient. p.88.l. 2. écrire, *l.* luy écrire. p. 92. l. 4. luy feroit, *l.* leur feroit. p.94. l.12.b. le fit, *l.* les fit. l.2.b. Loyo, *l.* Loyd. p.95.l.8. disent, *l.* direnr. p. 97. l. 13. 98. *l.* 90. l.14. [M. Cocceius] *l.* Nerva. p.110.l 9.b. Piefet, *l.* Prefets. p.116. l.13 b. curieux, *l* envieux. p. 117. l. 24. Les, *l.* ses. p. 119. l 14. on peut, *l.* on en peut. p.124.l 10.b. elle, *l.* & elle. p.125.l.12 *à la marge* Godeau p.246. p.144. l.4. b. écrivoit, *l.* écrivit. p.148.l.6. l'an 48. *l.* l'an 98. l 7. *aprés* consentement, *aj.* unanime. p.156.l.13. avoit, *l.* avoient p.165. l. 22. *aprés* Consulat *aj.* de Trajan. p. 172. l 13.b dit-eu, *l* luy pour. l.12.b. luy pour, *l.* dit-eu p.175.l. penult. *quasi spatiosissimus*, l. *quasi statiosissimus*. p.180.l.11. le fit, *l.* les fit. l.15.b. *mettez à la marge inter.* NOTE II. p.181.l.18. Ælius, *l.* Acilius. p.184.l.25. souffert, *l.* soufferts. p. 186. l. 3.b. Il luy, *l.* Il luy, *& pour la citation* ep.87.p.622. p.188.l.2.b. percées, *l* portées. l.8 b. Apollode, *l.* Apollodore. p.191.l.2.b. *Vlp. Trajanas Zarat*, l. *Vlp Trajana Zarmat.* p.195.l.10. Senecio ' Consuls, *l.* Senecio " II. Consuls. p.202.l.15. *mettez pour la citation* p.218.a, Gruter.p.175.10. p. 203. l. 5. Arcomte, *l.* Arconte. p. 205. l. 4. b. l'Antemuse, *l.* l'Anthemusie. p.206.l.16. l sons, *l.* l sions. l.15. b. Ælius, *l.* I. Ælius. p.208 l.5 b. Lucius, *l.* Lusius. p.209.l 2 Sembole, *l.* Sembele. p.213. l 9. Apollone, *l.* Apollodore. p.214 l.20. Mais, *l.* Mais, *& pour la citation* p.506. p.215. l. 13. Augure, *l.* Augure. p.216. l. 5. ce traité, *l.* ces traitez, *& à la citation* p. 139. 140. l.9. celles, *l.* celle. p.217.l.8. que Tacite, *l.* que Pline. p.219.l.13. qu'on, *l.* 'qu'on, *& pour la citation* Plin.l.5 ep.8.p.314. p.220 l 12, & au lieu, *ostez* & p 231. l 21. 18. *l.* 105. p.250.l.1. les conquestes, *l* les troubles. l.11 b. Catilus, *l* Catilius p.253 l 12. b. On croit, *mettez pour la citation a* ep.1.p.1 n. p. 257. l. 6. 'les autres, *l.* ces autres. l.5.b paroit, *l* paroist. p.258.l 3. Neucasthe, *l.* Neucastle. p.264.l.13.b à Alexandre *l.* d'Alexandrie. p.267.l.6 b. Athan *l* Athenag. p.271.l.15. *Mettez à la marge interieure* NOTE II. l dern. Phlstr. *l* Philst. p.277. l.6. b. dien, *l.* A[illegible] p. 28[illegible] l.10-11 *Effacez depuis* Mais *jusqu'à* sa mort l 26. celle, *l.* celles. p 291 l 2.3. b. *Mettez tout de suite : o* Phot c.58 &c. p.295.l.8.b. le Lys, *l.* le Lyc. p.296 l 6. petit-fils, *l.* neveu. p.301.l.12. l'an 106. *l.* l'an 116. p.3 0.l.22. de Terebin, *l.* du Terebin- p. 311. l. 4. Marcionitte, *l* Marcionite. On a chiffre la p.319. au lieu de 317. ce qui continue. p.319.l.10. vient, *l.* vint. p.320.l.2 b. aussi, *l.* assez. p. 330 l. 11. compte, *l.* Comte. l.23. *ostez* de. p.331.l.9. Pausanias, *l* ' Pausanias, *& pour la citation* Paus l 8. p.275 d. p.351 l.4.b. Quelques-uns, *l.* Quelques-uns, *& pour la citation* Pau[illegible] p.353 l. 12. pleins, *l.* pleines. p.354.l 16. F Ant. *l* T Ant. p 355. l. 2. o *eff.* pour la [illegible] fois. p.358.l.2. b. [illegible] *l.* βασιλεύειν p.361 l 5.6. duquel, *l* de quel p. [illegible] l 7. marque sa que, *l.* remarque que sa. p.369. l 8.b. Anices, *l* Annies. p. 373. l. dern. petit-fils, *l* neveu. p.375. l.18. Benedrius, *l.* Demetrius. p. 377. l. 3. Antonius Brutus, *l.* Antistius Burrus. l.7. Antonius, *l.* Antoninus. p. 388. l. 14. les precedentes, *l.* la precedente. p.39[illegible] l 4. la Syrie, *l* la Syrie. l.14 dans les, *l* dans les p 40[illegible] l. dern. conf. P S *l* con H.6. p 427.l.14.b *eff.* aux. p. 431 l. 2 *ostez* Eutrope & l. 2. *mettez aux additions* Vendoboniæ. p. 435. l.15. b ne fust, *l.* [illegible] p. 440 l. 1. semble, *l.* il le semble. l. 10. Antonin, *l.* Antoine. p. 441. l. 7. b. Bedo, *l* Peo[illegible]

p.444.l.2.b. Γλύκων, *l.* Γλύκων. p.463.l.9 b. & 'auquel, *l* *b* & auquel, *& pour la citation b* Boll.13.maii,p.188 a. p 469.l.16 b. Nous avons parlé, *l.* Nous esperons parler. p.472.l 13. faite, *l* fait. l.11.b Scultel, *l.* Sculter. l.3.b. *ἀναχείσθω μὲν ὀπεὶ*, *l.* *ἀναχείσθω μὲν ὁ περὶ*. l 1 b. *αὐτοῖς*, *l.* *αὐτοῖς* ib. ἐνηργοῦντο, *l.* ἐνηργοῦντο. p. 476. l.15.b. acheteur, *l.* acheter. p.485.l 14.b. autres aussi, *eff* aussi. p.487.l.12. voleur, *l.* voleurs. p.489.l.2. estoit, *l* estoit. p.492.l.3. du plus, *l.* le plus. p.493 l.12. en c t, *l.* en un. p.503.l.4.b. est mort, *l.* & mort. p.514.l 16. ou par, *l.* ou au. p.518.l.4.b. se jettant *l.* se jetta.

EXTRAIT DU PRIVILEGE DU ROY.

PAR Grace & Privilege du Roy donné à Versailles le deuxiéme jour de Decembre 1688. Signé par le Roy en son Conseil, BOUCHER. Il est permis à nostre cher & bien amé le sieur TILLET, de faire imprimer par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, un Livre intitulé *Annales ou Histoire des Empereurs Romains & des autres Princes qui ont regné les six premiers siecles de l'Eglise, de leurs persecutions contre les Chrestiens, & de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des autres personnes les plus illustres de leurs temps, justifiez par les citations exactes des Auteurs, avec des Notes pour éclaircir les principales difficultez de l'histoire*, pendant le temps & espace de quinze ans; à compter du jour que chaque Volume sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: & défenses sont faites à tous Imprimeurs ou Libraires, d'imprimer, vendre, ny debiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, à peine de trois mille livres d'amende, de confiscation des exemplaires, & de tous dépens, dommages & interests, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres de Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 7. Octobre 1689.

Ledit Sieur a cedé & transporté le present Privilege à CHARLES ROBUSTEL Libraire à Paris, suivant l'accord fait entr'eux.

Ce second Volume a esté achevé d'imprimer pour la premiere fois le 24. Mars 1691.

Les Exemplaires ont esté fournis.

Fautes survenues dans les Notes.

PAge 522. c. 1. ligne 17. b. la note 9. *lisez*, la note 10. p. 523. c. 1. l. 12. Idace, *l.* Tacite., p. 524. c. 1. l. 4. b. note 3. *l.* note 4. l. 19. eu, *l.* eue. p. 526. c. 2. l. 13. la 71. *l.* l'an 71. p. 527. c. 1. l. 13. l'a trouvé, *l.* a trouvé. l. 14. huit cens, *l.* huit cens ans. p. 528 c. 1. l. 3. b. ou Idace avec la, *l.* Or Idace, la. l. 2. b. l'anonyme, *l* & l'anonyme. p. 532. c. 2. l 6. entré, *l.* entrée. p. 533. c. 1. l. 7. en 84. *l.* en 83. p. 535 c. 1. l 22. *ostez* sur les triomphes. p. 536. c. 1. l. 21. toute, *l.* toutes. l. 36. l'an 385 *l.* l'an 85. p. 538 c. 1. l. 2. ils l'ont, *l.* ils ont. p. 539. c. 1. l. 14. b. qu'ils avoient, *l.* qu'il avoit. p. 540. c. 2. l. 5. b de ce pays-là, *l.* de ce nom-là. p. 542. c. 1. l. 14. b. fondé, *l.* tondé. p. 544. c. 1. l 9. celuy qu'il avoit peu de temps aprés receu la, *l.* celuy auquel il avoit receu peu de temps aprés, la. c. 2. l. 25. encluant, *l.* en excluant. p. 545. c. 2. l. 7. lettre à Trajan, *l.* lettre de Pline à Trajan. p. 548. c. 2. l. 6. nonné, *l.* donné. l. 12. b dix- *l.* dix-neuf. p. 551. c. 2. l. 16. b. Casius, *l.* Carius. p. 556. c. 2. l. 3. ajoute, *l.* ajoutent. p. 560. c. 1. l. 17. *ostez* né. p. 563. c. 1. l. 7. b. Ζύγα, *l.* Σύγα. c. 2. l. 1. on met, *l.* Onuphre met. p. 569. c. 2 l. 16. Vipsanius, *l.* Vipstanus. p. 571. c. 1. l. 2. de la, *l.* dans la. p. 575. c. 1. l. 18. messant, *l.* mettant. p. 578. c. 2. l. 5. b. de Tiberien, *l.* de la lettre de Tiberien. p. 580. l. dern. *ostez* peu. p. 581. c. 2. l. 6. dans le, *l.* dans leur. c. 1. l. 19. *ostez* aussi. p. 582. c. 2. l. 15. b. Le P. *l.* Le P. *& à la marge* Anal t. 4. p. 486. p. 584. c. 1. l. 15. b. *principium*, *l. principum.* c. 2. l. 9. b. supple, *l.* suppleant. p. 586. c. 2. l. 17. le premier, *l.* le dernier. l dern. Donc, *l.* Dans. p. 587. c. 1. l. 2. d'Adrien, *aj.* à Athenes. l. 10. aprés Verus, *ajoutez* par. p. 589 c. 1. l. 19. *ostez* V. la note. c. 2. l. 7. pour mettre, *l.* pour y mettre. p. 590. c. 1. l. 2. qui le, *l.* qui la. c. 2. l. 26. comme, *l.* nommé. p. 571. c. 2. l. 16. *mettez à la marge* Noris, ep. con. p. 84. p. 592. c 1. l. 15, que devenant, *l.* qu'en devenant. l. 19. des Cesars, *l.* des Ceiones. l. 2. b. Alexandres, *l* Alexandrins. c. 2. l. 16. b. Kireman le, *l.* Kircman la. p. 593. c. 2. l. 20. de cet auteur, *l.* de cet acte. p. 595. c. 2. l. 9. b. l'an 177. *l.* l'an 137. p. 596. c. 2. l. 22. ne peut, *l.* ne peut pas. p. 598. c. 1. l. 11. *ostez* en. p. 601. c 1. l. 24. aussitost, *l.* aussitost aprés. c. 2. l. 1. b. ne l'ait, *ostez* ne. p. 602. c. 1. l 7. il cite, *l.* elle cite. p. 604. c. 2. l. 15. b. 3. p. *l.* β. p. p. 607. c. 2. l. 4. b. ancien dont, *l.* ancien de ceux dont. p. 611. c. 2. l. 17. martyrologe, *l.* menologe. p. 617. l. dern. Gallicon, *l.* Gallican. p. 621. c. 1. l. 18. b. mettoit en, *l.* mettoit pas en. l. 10. pouvoir, *l.* pouvoir épouser. p. 622. c. 2. l. 12. du temps, *l.* l'ordre du temps. p. 624. c. 1. l 1. Macrien, *l.* Macrin. p. 625. c. 1. l. 16. b. donnoit, *l.* donneroit. p. 626. c. 2. l. 14. b. Sinece, *l.* Smece. l. dern. bale, a, *l.* bale, ou a. p. 627. c. 1. l. 3. 66. *l.* 166. l. 6. p. 214 *l.* 219 c. 2 l. 11. ce qui luy, *l.* qu'il luy. l. 5. b. datée, *l.* daté. p. 628. c. 1. l. 9. de 369. *l.* de 169. p. 630 c. 2. l. 15. b. remportées par, *l.* remportées en 175. par. l 5. b. note 19. *l.* note 20. l. dern. Nous, *l* Pagi. p. 633. c 1. l 12. fortement, *l.* fort. c. 2. l. 13. estoit, *l.* seroit. l. 11. b. 168. *l.* 166. p. 634. c. 2. l. 18. χώραις, *l.* χ, χώραις. p. 635. c. 1. l. 11. en 212. *l.* en 211. p. 636. c. 2. l 11 b. 168. *l.* 166. p. 639. c. 1. l. 19. suivantes Marcus, *l.* suivantes ont Marcus. p. 642. c. 2. l. 9. b. 122. *l.* 222. l. 30. transcrivent, *l.* transcrivoient. p. 644. c 1. l. 5. *ostez* [60 ou] p. 646 l. 6. b. les chefs, *l.* les autres chefs. p. 647. l. 24. n 9. p. *l.* n 10. p 526. p. 649. l. 10. n. 1. p. *l* n 1. p. 522. l. 11. b. n 2. p. *l.* n. 2. p. 532. p. 653 l 22. b. Patina, *l.* Palma. p. 654. l 2. Trajan 1. 2, *l.* Trajan 12. p. 655. l. 7. Augustus II *l.* Augustus III p. 656. l. 10. Verus & II. *ostez* &. p. 658. l. 17. § 5. *l.* § 5. l. 3. b. § 14. *l* § 4. p. 659. l. 15. de Vespasien. *l.* de T. Antonin. p. 662. l 23. Sardos, *l.* Sardes. p. 664. l. . b p. 485. *l* p. 483. p. 682. il y a par méprise 862. c. 2. l. 31. Bastames, *l.* Bastarnes.

Fautes survenues dans les additions.

PAge 28. l. 5. § 71. *l.* § 76. p. 32. l. 6. n. 18. *l.* n. 19. l. 9. § 74. *l.* § 78. p 50. l 2. V. les Juifs § 71. *l.* V. Vespasien § 12. p. 84 l. 4. note 10 *l.* note 12. p. 94. l. . NOTE, *l.* NOTE 8. p. 105 l. 4. 52. *l.* § 2. p. 115. *acrimonium*, *l. acrimoniam.* p. 138. l 1 Πχωτείαι, *l.* μαντείας. p. 141. l. 2. § 20. *l.* § 21. p 1 0 l. 3. Ners a 6 *l.* NOTE 8. p. 177. l. dern. § *l.* § 12. p. 190. σφαπνίας, *l.* σφαγνίας. p. 206. l. 1. b. κλίνων, *l.* κείμων. p. 234. l. 1. Dodovel, *l.* Dodouel. l. 2. Dalive, *l.* Dative. p. 236. l. 2. § *l.* 16. p. 247. l. 1. V. S,

Quadrat. *l.* V. la perf.d'Adrien. l.5. *oſtez* ζήσας *& mettez à la ligne ſuivante ſur* " avoit vécu. p.249.250.251.l.3. 1.2. *oſtez* 2. p.277.l.2. n.1. *l.* note 2. p. 287. l. 3. NOTE 33. *l.* n.33. *& joignez-le à la ligne* 2. p.288.l.1. ὀλιμπογίκων, *l.* ὀλιμπιονίκων. p. 295. l.2. ὄϐεν, *l.* ὕϐεν. p.303.l.3. Αἰγύπτιοι, *l.* Αἰγυπτίοι. p.313. Note 5. *l.* Note 6. p.335.l.dern. ἐνδελέχές, *l.* ἐνδελεχές. p.371.l.1. πλημμελήσαι τι *l.* πλημμελῆσαί τι. p.373.l.23. προϊόντα ἡ θομλω, *l.* προϊόντα ἰσθμόν. p.376.l 2. note 1. *l.* note 2. p.379. l. 2. ὀυδὲ ἐσίος, *l.* ὀυδὲ ὅσιος. p.382.l.5.n.1. *l.* n.2. p.412.l 5. αὐθῶν, *l.* αὐτῶν. p.435.l dern ἦ, *l.* ἦν. p. 485. l. dern. πρέσβεις, *l.* πρέσβεις. p. 489. l. 2. 187. *l.* 158. p. 491. l. 6. ἐν τῷ Κυπλίῳ, *l.* ἐν τῷ Κυπλίῳ. p. 505. l.4. χρησολό- *l.* χρησολό-

Fautes ſurvenues dans les citations.

PAge 8. ligne 2. c.98. *l.* c.38. p.11. l.2. 504. *l.* 54. p. 14. l. 2. 4.p. *l.* 11. p. l.5. 55 66. *l.* 55-66. p.19.l.19. 1.6.2. *l.* 1.b.c. p.24. l. 11. p.55. *l.* p. 75. p. 27. l. 14. § 1. §. 2. *l.* § 1.2. p.34.l.26. p.502. *l.* p.102. p.37.l.31. orat.c. *l.* orat.c.17. p.38.l.1.c.42. *l.* Tac. orat.c.42. p.39.l.2. Span. *l.* Spon, l.12.§ 19. *l.* c.19. p.44.l.1.p.711. *l.* p.771. p.56.l.7. c.16. *l.* ep.16. p.58.l.17.p.59.l.6.10. 6. Got. *l.* b. Got. *ou* de bello Gothico. p. 65. l. 2. *eff.* Sch.4. p.71.l.10. d. *l.* Id. p.72.l.16.p.793. *l.* Suet.c.8.p.793. p. 79. l. 4.b. Capit.v.M.Aur. *l.* T.Ant. v.p.17.a. p. 105. l. 1. p. 453. *l.* 153. p. 114. l. 3. b. l. 64. *l.* 6. p.117.l.2. Voſſ.p.9. *l.* Voſſ.po. p.124.l.2. p. 9. *l.* p.89. p.126.l.10. c.5. *l.* Apol. v. l. 1.c.5. p.139.l.7.b. ſid car.7.v.113. *l.* Sid.car.7.v.112. p.151.l.5. b. p.26. *l.* Plin. pan. p. 26. p.157.l.dern. 14. *l.* 1648. p.164.l.3.b. 1. 5. *l.* 1.§ 5. p.167.l.7.8. *oſtez* 64. p.176. l.7. l.ep. *l.* l.3.ep. l.11. p.49. *l.* p.149. p.181.l.4. epiſt. *l.* epit. p.182.l.14. p.453. *l.* p. 353. l.3.b. d.Goltz. *oſtez* d. p.184.l.8. Eerrar. *c.* *l.* Ferrar. e. l.9. At. p. *l.* t. p. l. 13. Inſ. *l.* MS. p.189.l.8.b. 105.51. *l.* 105.§ 1. p.195.l.2.b. p.3. 5. *l.* p. 3.1. p 201. l.1. b. n. 6. *l.* n.7. p.206.l.12. Mir. *l.* Phleg.mir. p.211.l.12. or.16.p.5. *l.* or. 16. p. 205. l. 21. p. 105. *l.* p.205. p.213.l.8. l.2.3. *oſtez* l. p.223.l.2.b. Suid. ι. *l.* Suid. ισ. p. 227. l. 7. ep. 02. *l.* ep.102. p.239.l.6. n.p.3. *l.* n.C.p.3. l.4.b. n.p.3. *l.* n.S.p.3. p. 254. l. 2. p. 142. *l.* p.14.2. p.261.l.2.b. p.121. *l.* p.221. p.263.l.3. l.16. *l.* Amm.l.16. p 267.l.18 apol. p. *l.* apol.1.p. l 22. 1.a.f. *l.* 1.e.f. p.275.l.9. Arid. *l.* Avid. p.277.l.1. p.28 1 *l.* p.28. c. p.285.l.5. p.11. *l.* Adr. v. p. 11. p. 286. l. 6. Goſner, *l.* Geſner. l. 12. 12. 2. *l.* 12. d. p.291.l 21. 889. *l.* 869. p.294.l.9.b. l.5. *l.* c.5. l.8.b. præp. *l.* præf. p.298.l.15.17. 1.p. *l.* 1α. p. p.299.l.8.b. c.1-36. *l.* c.19-36. p.305.l.14. 216. *l.* 116. p. 314. l.15. p. 407. *l.* Euſ.p.407. p.321.l.5.6.11.b. t.1. *l.* t.2. p.322.l.4. ſept.9. *l.* ſept.g. p. 326. l.9. b. 18. d. *l.* 183.d. p.333.l.11. a. *l.* v.p.17.a l.7. *a* a. *l.* *a* T.Ant.v.p.17.a. l.9.b c. 4. *l.* t. 4. p.346.l.4. l.2. *l.* l.8. p.347.l.14. v.Brit. *l.* r.Brit. p.355.l.13. Pagi,p.147. *l.* Pagi 147. p.366.l 5. p.24. *l.* p.211. p.374.l.1. an. *l.* an.146. p.375 l.6.7. t.3. *l.* t.2. p. 379. l. 6. b.d|gL. *l.* d|L. p.405.l.7. p.124. *l.* p.224. p.409.l.7. *oſtez* Euſ l. 7. c.5. p. 417. l. 1. l.71. *l.* Dio,l.71. p.422.l.5. l.81. *l.* 71. p.431.l.8.b. p.94. *l.* p.34. p.445. l.2. p. 484. *l.* Luci.pſeud.p.484. p.446.l.11.b. Heral. *l.* Rual. p.448. l.1. Plot. *l.* Phot. l. 3. 30. *l.* Philſt.ſoph.30. p.455.l.8. l.22. *l.* l.1.c.22. p.459.l.8. apol.11 *l.* apol. 1. p.464.l.2. b. apol.2. *l.* apol.1. p.469.l.4. p.143. *l.* p.144. p.475.l.13. p. 70. *l.* p. 470. p.498. l.7.b. p.227. *l.* 827. p.502.l dern. l.c.1. *l.* l.5.c.1. p.503.l.2.3. p.488. p.490. *l.* p.588. 590. p.522.c.1.l.3. l.43. *l.* Dio,l.43. p.525.c 1.l.4. an. 80. *l.* an.81. p. 557. c. 1. l. 1. p.685. *l.* MS.p.681.682. l.4. epo. *l.* Noris,epo. p.559.c.1.l.1. ep. *l.* ep. 20. p. 563. c.2. l.1.p.2 *l.* Ign.act.p.2. p.567.c.2.l.dern. 5.b. *l.* 5.6. p.573.c.1.l 6. diſſ. p. *l.* diſ. app.p. p.607.c.1.l 3 b. 1.1. *l.* t.1. p.608.c.2.l.dern. 9. *l.* g. p 611.c.1.l.16. a h. *l.* a. b. p.614. c.2.l.6. c.2. *l.* Philſt c 27. p.621.c.1.l.6. C. *l.* n C. p.622.c 1.l.6. n. S. *l.* Spart. n. S. p.624.c.2.l.4. p.137. *l.* p.37. p.626.c.2.l.5. 258. b. *l.* 258. 6. p. 629. c.2. l. 7. l.1. *l.* l.1.c. p.635.c.1.l.4. p.262. *l.* Cyp.diſ.p.262.